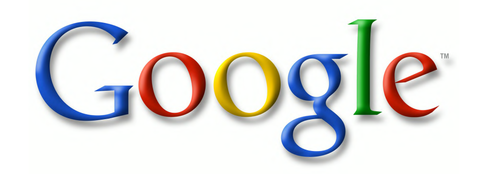
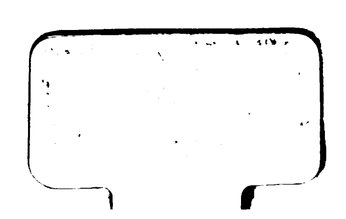
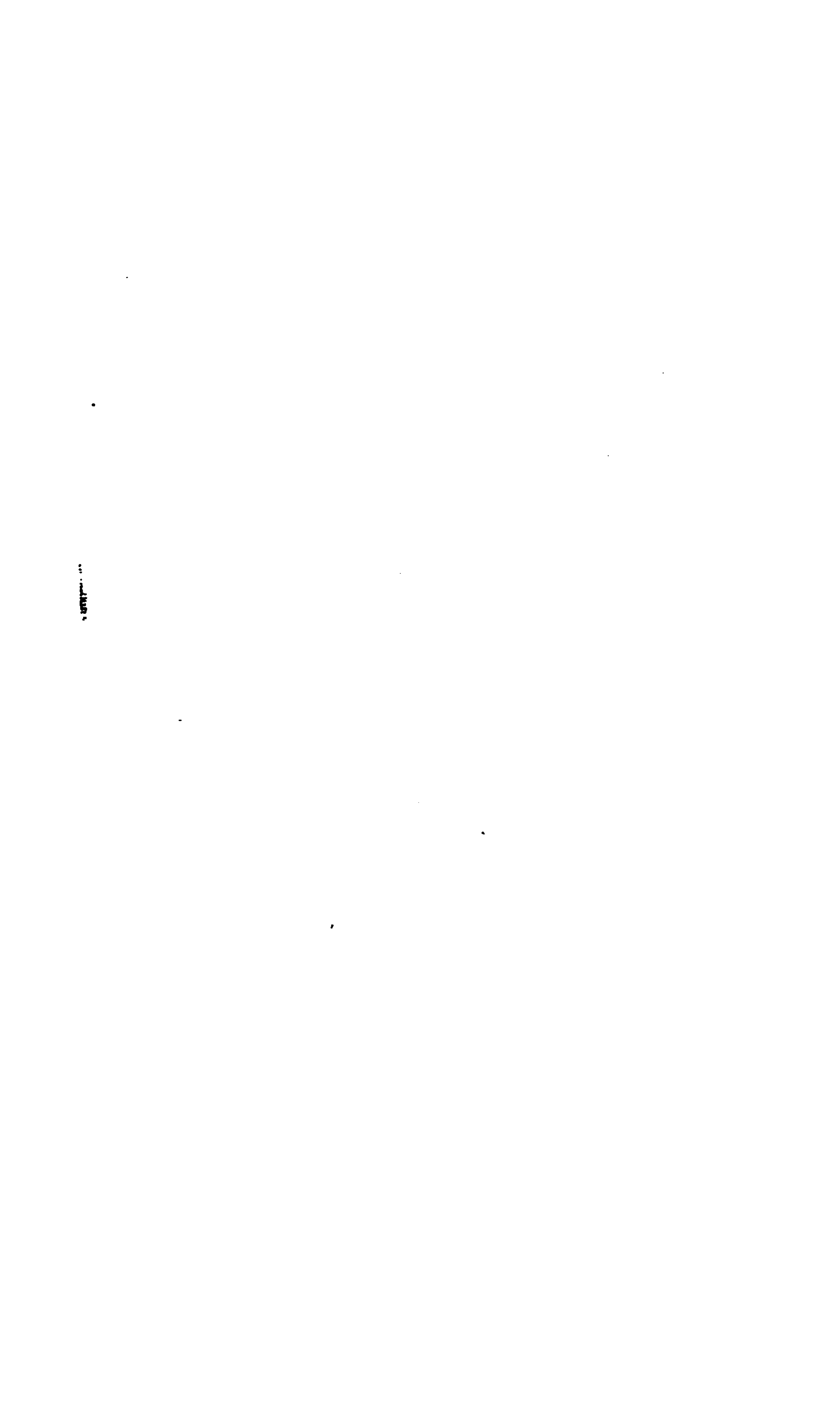





TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA





DICTIONNAIRE

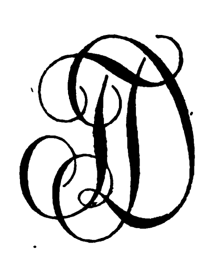
HISTORIQUE ET CRITIQUE

E PIERRE BAYLE.

NOUVELLE ÉDITION,

ENTÉE DE NOTES EXTRAITES DE CHAUFEPIÉ, JOLY, LA MONNOIE, L.-J. LECLERC, LEDUCHAT, PROSPER MARCHAND, ETC., ETC.

TOME QUATORZIÈME.



PARIS,

SOER, LIBRAIRE, RUE CHRISTINE.

1820.

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

T.

TABOR (JEAN OTTON), célèbre jurisconsulte allemand, naquit à Bautzen (*a*), capitale de la haute Lusace, le 3 de septembre 1640. Il fit ses études de philosophie et de droit à Leipsic, et se rendit capable, avant l'âge de vingt ans, d'expliquer à ses camarades les Paratitles de Wésenbécius. Il passa de l'université de Leipsic à celle de Strasbourg, et puis il voyagea en France, au temps de la prise de la Rochelle. Il ne fut pas plus tôt de retour chez lui, qu'il s'engagea à voyager en Italie avec deux jeunes gentilshommes dont il était gouverneur; mais il survint des obstacles à ce voyage. Il fut reçu docteur en droit à Strasbourg, le 10 de novembre 1631. Les guerres d'Allemagne lui ôtèrent une partie de son patrimoine, et réduisirent en cendres sa patrie, l'an 1634. Il y exerçait alors la charge d'avocat et de syndic de la ville. Il fut appelé peu de jours après ce désastre pour succéder à Joachim Cluténius, qui avait laissé vacante une chaire de professeur en droit à Strasbourg. Il suivit cette vocation, et se vit honoré bientôt du premier poste dans la faculté de droit. Il se fixa dans cette ville jusques en l'année 1656, quoiqu'on lui eût offert de divers endroits plusieurs charges très-honorables : mais enfin cette année-là il se sentit plus disposé à déménager. Le rétablissement de la paix, le regret d'avoir perdu une épouse avec laquelle il avait vécu ving-deux ans, le dégoût qui lui prit du lieu où elle était morte, et quelques autres mécontentemens à quoi le grand mérite a accoutumé d'exposer (*b*), envoyèrent notre Tabor au pays de Mecklenbourg, pour y être chancelier du duc. Il quitta bientôt ce poste, pour se redonner tout entier à ses études; mais avant que

(*a*) *Budissina en latin.*

(*b*) *Restituta pax, erepta conjux, et hinc innatum loci tædium, tùm caussæ aliæ quæ insectari solent magnas virtutes.* Mausol. Joh. Otton. Taboris.

de retrouver le repos de son cabinet, il fut obligé d'aller à la cour de Saxe et à celle de l'empereur, pour les affaires de ce duc. Il se retira à Giesse en 1659, et y fut chancelier de l'université, et conseiller du landgrave de Hesse-Darmstad (*c*). Diverses raisons l'obligèrent à déménager encore; ce qu'il fit en 1667, pour se retirer à Francfort, où son fils était avocat. Il ne fut point là non plus qu'ailleurs exempt de chagrins. Il mourut le 12 de décembre 1674. Il avait publié en divers temps plusieurs livres sur des matières de droit, qui avaient eu beaucoup de débit : c'est ce qui faisait que les exemplaires en étaient devenus fort rares; et de là vint qu'un professeur de Leipsic, nommé Mylius, en fit un recueil le plus exact qu'il lui fut possible, qu'il publia en deux volumes *in-folio* (*d*), l'an 1688. M. Praschius, ancien bourgmestre de Ratisbonne et gendre de Tabor, mit sous la presse en 1675 un petit écrit contenant le narré de la vie de son beau-père (*e*) (A).

(*c*) *On lui donne ces qualités au titre de la nouvelle édition de ses Œuvres.*

(*d*) Lipsiæ, apud Joh. Frider. Gleditschium.

(*e*) *Il est intitulé*, Mausoleum Joh. Ottonis Taboris J. C.

(A) *M. Praschius... mit sous la presse..... le narré de la vie de son beau-père.*] A certains égards le détail n'y pèche point par défaut; mais sur les choses dont le public aurait pu avoir le plus de curiosité, on en demeure à des notions fort générales, et l'on se contente de nous dire, *Si tantas virtutes aliquo vitiorum confinio læsit, si in vitâ nonnunquàm vel doctrinâ offendit, aut justam causam paulò acrius defendit, exemplo docuit illustri nihil in humanis rebus perfectum, aut superbiæ concessum es[se]: quo maneat* SOLI DEO GLORIA. C'es[t la] conclusion de l'écrit de M. Praschi[us] dont j'ai tiré cet article.

TABOUÉ ou TABOUET (J[U]LIEN), en latin *Taboetius* mériterait un rang honora[ble] parmi les savans du XVI[e]. si[è]cle, s'il n'avait terni par [de] mauvaises actions tout le mér[ite] de son éloquence, de sa doct[ri]ne et de son esprit. Il était [de] Chantenai à quatre lieues du M[ans] (*a*) (A). . . . .

* Joly dit que son vrai nom était Tabo[uet] et après avoir rapporté les paroles de [Le] clerc, qui reproche à Bayle d'avoir conda[mné] Tabouet sans examiner son affaire à fond [et] qui s'appuie sur le témoignage d'un très [sa]vant magistrat, Joly donne le *Mémoire* ([du] président Bouhier) *concernant le fam[eux] procès criminel intenté à la requête de Ju[lien] Tabouet, procureur général au parlem[ent] de Chambéri, contre Raymond Pellisso[n], premier président, et quelques autres o[ffi]ciers du même parlement.* Ce *Mémoire*, [qui] remplit plus de 15 pages in-folio, contien[t la] liste des ouvrages de Tabouet.

(*a*) La Croix du Maine, *pag.* 278.

(A).....] Notez qu'on ne trouve [point] cette affaire de Taboué dans tou[tes] les éditions des arrêts de Jean Pap[on]. Je ne l'ai point trouvée dans l'éditi[on] latine faite à Genève *sumptibus* [Sa]*muëlis Crispini*, l'an 1624, *in-fol*[*io*], et néanmoins au livre XXIV, ti[t.] I[er]. page 734, vous rencontrez [ces] paroles : *Hanc ad rem notatu dign[um] est arrestum Tabouet, suprà* tit. author. rer. judic., *etc* : ce qui m[on]tre que ceux qui ôtèrent de sa pl[ace] l'arrêt rendu contre Taboué oub[liè]rent d'effacer l'endroit du livre XX[IV] où l'on était renvoyé à cet arrêt. De pareils oublis n'arrivent que t[rop] souvent à ceux qui corrigent un [ou]vrage. Ils ôtent certaines choses [en] un lieu, et laissent ailleurs la citati[on] de ces mêmes choses..... Voyez, t[ou]chant Taboué, l'Histoire des Évêq[ues] du Mans, par Antoine le Courvaisi[er], page 854, et censurez ses omissio[ns]; celle de M. de Thou, livre XV[I] pag. 357 (c'est page 952 de la v[er]sion de du Rier); Papon surtou[t], et Ménage, l'Histoire de Sablé.

TABOUROT (Étienne), cherchez Accords, tome I.

TACFARINAS, chef d'armée contre les Romains en Afrique, au temps de Tibère, était Numide de nation (*a*). Il servit d'abord dans les troupes auxiliaires des Romains, et ayant déserté, il assembla une bande de vagabonds et de brigands, et se mit à faire des courses et des pilleries. Il disciplina ensuite cette troupe de voleurs, et la divisa en compagnies sous des enseignes, selon l'usage de la guerre. Enfin il devint le chef des Muzulains, nation puissante proche des déserts de l'Afrique, et il se conféra avec les Maures du voisinage. Ceux-ci étaient commandés par Mazippa, et formèrent un camp volant qui portait le fer et le feu et la terreur de tous côtés, pendant que Tacfarinas avec l'élite des troupes campait à la manière des Romains, et accoutumait ses gens à la discipline militaire. Les Cinithiens, autre nation considérable, entrèrent dans les mêmes intérêts. Furius Camillus, proconsul d'Afrique, averti de ces mouvemens, marcha contre l'ennemi, et le mit en fuite. Cela lui valut les ornemens du triomphe (*b*). Ceci se passa l'an de Rome 770 (*c*). Tacfarinas renouvela ses brigandages quelque temps après, assiégea même un château où Décrius commandait, et défit la garnison qui était sortie pour le battre en rase campagne. Décrius remplit les devoirs d'un guerrier très-brave et très-expérimenté. Les blessures qu'il avait reçues, dont l'une lui avait crevé un œil, ne l'empêchèrent pas de faire tête aux ennemis jusques à ce qu'il fut tué : ses soldats avaient pris la fuite. Le proconsul Apronius châtia sévèrement leur lâcheté, car il en fit mourir de dix un. Cela fit un tel effet, que cinq cents soldats ayant chargé les mêmes troupes de Tacfarinas qui assiégeaient une place, les mirent en déroute. Depuis cela ce Numide prit le parti de n'attendre point les Romains ; il distribua ses gens en divers lieux : si on le poursuivait, il prenait la fuite, et quand on se retirait, il chargeait en queue. Mais s'étant arrêté dans un camp, il y fut battu, et il se trouva réduit à se retirer dans les déserts (*d*). Ce ne fut pas pour long-temps, il se remit en campagne bientôt après, et cette nouvelle ayant été rapportée à Rome, l'on envoya en Afrique contre lui Junius Blæsus, oncle de Séjan (*e*). Ce nouveau proconsul s'acquitta très-bien de son emploi (*f*) (A) ; et néanmoins Tacfarinas réparait si bien ses pertes, qu'il eut l'audace d'envoyer des députés à Tibère pour demander qu'on lui assignât un pays, faute de quoi il menaçait d'une guerre qui n'aurait aucune fin. L'empereur fut si indigné de cette insolence, qu'il donna ordre à Junius Blæsus de se saisir de Tacfarinas à quelque prix que ce fût. On ne termina cette guerre que l'an de Rome 777, et ce fut le proconsul Dolabella

(*a*) Tacit., Annal., *lib. II, cap. LII.*

(*b*) *Ex eodem, ibidem, lib. II, c. LII.*

(*c*) *C'était le 17e. de l'ère chrétienne.*

(*d*) *Tiré de* Tacite, Annal., *lib. III, cap. XX, XXI.*

(*e*) *Idem, ibidem, cap. XXXII, XXXV.*

(*f*) *Idem, ibidem, cap. LXXIII.*

qui en vint à bout. L'armée de Tacfarinas fut battue : on tâcha de prendre le chef; mais il aima mieux perdre la vie en se défendant courageusement, que de tomber vif entre les mains du proconsul (g). On marquera ci-dessous les fautes du Supplément de Moréri (B).

(g) Tacit. Annal., *lib. IV, c. XXIII et seq.*

(A) *Junius Blæsus, oncle de Séjan. Ce nouveau proconsul s'acquitta très-bien de son emploi.*] L'empereur, faisant savoir au sénat les nouvelles irruptions de Tacfarinas, exhorta la compagnie à choisir un proconsul qui entendît bien la guerre, et qui fût capable d'en soutenir les fatigues (1). Les sénateurs s'étant déchargés de ce choix sur le soin de l'empereur (2), ce prince (3) les censura obliquement de ce qu'ils lui renvoyaient toutes les affaires épineuses, et leur nomma deux sujets, Manius Lépidus et Junius Blæsus, afin qu'ils en choisissent l'un pour l'envoyer en Afrique. Lépidus pria qu'on le dispensât de cette charge, Junius demanda la même chose ; mais on sentit bien la différence de leur langage, et que Lépidus parlait tout de bon, et Blæsus contre sa pensée. On entendit bien les raisons que Lépidus allégua, et celle qu'il n'allégua point, et qui était la principale, savoir, la supériorité de Junius Blæsus, oncle du favori. La prudence ne voulait pas que l'on fût son compétiteur en cette rencontre ; il valait mieux ne se pas commettre à la décision des suffrages; le proconsulat était assuré à Blæsus tout comme s'il eût été le seul que l'empereur eût nommé. Je ne dis rien qui ne résulte des paroles de Tacite. *Tùm audita amborum verba, intentiùs excusante se Lepido, cùm valetudinem corporis, ætatem liberûm, nubilem filiam obtenderet ; intelligereturque etiam quod silebat, avunculum esse Sejani Blæsum, atque eo prævalidum. Respondit Blæsus specie recusantis, sed neque eâdem asseveratione; et consensu adulantium auditus est* (4). Cet oncle du favo[ri] est un exemple qui prouve que l[es] parens d'un premier ministre so[nt] très-dignes quelquefois des charg[es] qu'on ne leur confère qu'à cause [de] leur parenté. Il prit les meilleu[res] voies que l'on pouvait prendre po[ur] dompter Tacfarinas (5), et nous [li]sons dans Tacite que les honneurs [du] triomphe qui lui furent accord[és] lui étaient dues quoique Tibère d[é]clarât qu'il les accordait en consi[dé]ration de Séjan. *Neque multò p[ost] Cæsar cùm Junium Blæsum proco[n]sulem Africæ triumphi insignibus [at]tolleret, dare id se dixit honori Se[ja]ni, cujus ille avunculus erat. Ac [ta]men res Blæsi dignæ decore tali f[ue]re* (6). Notez que cet empereur voul[ut] que les légions honorassent Juni[us] Blæsus de la qualité d'*Imperat[or]*. Cette qualité donnée par les acc[la]mations des soldats était fort glori[eu]se. Elle avait été en usage dans [les] guerres du peuple romain aux tem[ps] de la république, mais cette coutu[me] s'affaiblit beaucoup sous Auguste, [et] fut entièrement abolie sous Tibè[re] car Junius Blæsus fut le dernier [que] l'on régala de cette salutation. T[out] ceci mérite d'être rapporté dans [les] propres termes de Tacite. *Tiber[ius] pro confecto* (bello) *interpretatus [id] quoque Blæso tribuit, ut Imper[ator] à legionibus salutaretur : prisco [erga] duces honore, qui benè gestâ r[epu]blicâ gaudio et impetu victoris e[xer]citus conclamabatur : erantque [plu]res simul imperatores, nec sup[ra] ceterorum æqualitatem. Concessit [qui]busdam et Augustus id vocabul[um] ac tunc Tiberius Blæso postre[mùm]* (7). Les premières paroles de ce [pas]sage nous font savoir que Ti[bère] compta pour finie la guerre de [Tac]farinas, quoique Blæsus fût re[venu] en Italie avant que d'avoir [dé]truit toutes les semences qui la pou[vaient] faire regermer (8). Tibère, s[...]

(1) *Judicio patrum deligendum proconsulem, gnarum militiæ, corpore validum, et bello suffecturum.* Tacit., Ann., *lib. III, cap. XXXII.*

(2) *Idem, ibidem.*

(3) *Idem, ibidem, cap. XXXV.*

(4) *Idem, ibidem.*

(5) *Voyez* Tacite, *ibidem, cap. LXXI[V].*

(6) *Idem, ibidem, cap. LXXII, LX[...]*

(7) *Idem, ibidem, cap. LXXIV.*

(8) Fratre ejus (*Tacfarinatis*) capto r[...] est, properantiùs tamen quàm ex utilita[te] rum, relictis per quos resurgeret bellum. [...] *ibidem.*

persuadé que c'était une affaire faite, de revenir d'Afrique la neuvième légion. Tacfarinas fit courir le bruit qu'on ne l'avait transportée en un autre lieu que parce que d'autres nations désolaient l'empire romain, et qu'ainsi il serait facile d'envelopper ce qui restait des troupes romaines, pourvu que tous ceux qui préféraient la liberté à la servitude voulussent bien réunir leurs forces. Il fut joint et assisté par beaucoup de gens, et donna bien de la peine au nouveau proconsul Dolabella, qui vainquit enfin pleinement cet ennemi (9). Il demanda l'honneur du triomphe et ne put pas l'obtenir, car Tibère, par complaisance pour Séjan, refusa de consentir à une chose qui pouvait diminuer la gloire de Junius Blæsus. Ce refus donna plutôt du relief à la gloire de Dolabella, qu'à celle de l'oncle du favori. Tacite n'avait garde de supprimer cette observation. *Dolabellæ petenti abnuit triumphalia Tiberius Sejano tribuens, ne Blæsi avunculi ejus laus obsolesceret. Sed neque Blæsus ideò inlustrior, et huic negatus honor gloriam intendit. Quippe minore exercitu, insignis captivos, cædem ducis, bellique confecti famam deportarat* (10). Il y eut bien de l'injustice à refuser à Dolabella, qui avait mis fin à cette guerre, ce qui avait été accordé aux demi-vainqueurs de Tacfarinas (11).

(B) *Les fautes du Supplément de Moréri.*] On a eu tort de dire, I. Que Tacfarinas était un esclave ; II. qu'il *se retira en Afrique* ; III. que des brigands qu'il assembla *il forma une puissante armée de Sarrasins* (12) ; IV. qu'il se fit *proclamer roi*. V. qu'il *défit l'armée romaine, commandée par Décius, proconsul d'Afrique* ; VI. qu'il le *blessa à l'œil* ; VII. qu'*ensuite il fut vaincu par Camille* ; VIII. et que Tacite narre tout cela dans le IIe. livre. Voila huit fautes capitales : c'est trop pour un article de dix lignes, et où il y a tant d'omissions. Tacite ne dit rien qui nous porte à croire que Tacfarinas fût esclave, ou qu'il eût servi hors d'Afrique dans l'armée des Romains. Ce fut en Afrique qu'il porta les armes pour eux, selon toutes les apparences ; et par conséquent il ne se retira point en Afrique après avoir déserté. Pour ce qui est de cette armée de Sarrasins, je ne crois pas me tromper dans mes conjectures, si je dis que le terme *Muzulani*, dont se sert Tacite, a fait croire au continuateur de Moréri, qu'il s'agissait là des musulmans ; et comme les sectateurs de Mahomet se donnent ce nom, et qu'ils ont aussi été connus sous celui de Sarrasins, on s'est figuré qu'il était indifférent de dire une armée de Sarrasins, ou une armée de musulmans. Tacite ne parle point d'un proconsul qui s'appelât Décius, mais d'un Décrius qui commandait dans un château dont la garnison consistait en une cohorte (13). Voilà ce que l'on nous convertit en une armée romaine, commandée par le proconsul Décius. Or, puisque Décrius fut tué, il ne fallait pas dire tout simplement que Tacfarinas le blessa à l'œil. La victoire de Camille précéda cette défaite de Décrius. Il aurait fallu citer le IIe., le IIIe. et le IVe. livre des Annales de Tacite : car ces mots, *Tacite, liv. II*, vous renvoient aussitôt au IIe. livre de l'Histoire, qu'au IIe. livre des Annales ; et après tout, en quelque endroit que vous preniez le IIe. livre, vous n'y trouverez point toutes les choses qu'on vous raconte de Tacfarinas.

(9) Tacit., Annal., *lib. IV*, *cap. XXIII et sequent.*

(10) *Idem*, *ibidem*, *cap. XXVI.*

(11) *Priores duces, ubi impetrando triumphalium insigni sufficere res suas crediderant, hostem omittebant. Jamque tres laureatæ in urbe statuæ, et adhuc raptabat Africam Tacfarinas.* Idem, ibidem, cap. XXIII.

(12) *Ceci a été ôté aux éditions de Hollande.*

(13) *C'était environ six cents hommes.*

TACHUS, roi d'Égypte, au temps d'Artaxerxès Ochus (*a*). La domination des Perses était si odieuse aux Égyptiens, qu'il ne fut pas difficile à Tachus de faire soulever beaucoup de monde ; mais il eut besoin du secours des Grecs pour se maintenir dans la dignité dont on l'avait revêtu. Il n'ignorait point la valeur et l'expérience d'Agésilaüs,

(*a*) *Voyez la* 104e. *olympiade.*

roi des Lacédémoniens; c'est pourquoi il le prit à son service. Agésilaüs, quoique âgé de plus de quatre-vingts ans, ne refusa point ce parti. Il leva des troupes avec l'argent qu'il avait reçu de Tachus, et les conduisit en Égypte, sans se soucier qu'on le blâmât d'avoir accepté un emploi si peu digne de son rang et de sa réputation. Il fut bientôt mécontent de Tachus, qui, au lieu de lui laisser le commandement général des troupes, ne lui laissa commander que les étrangers, et donna à l'Athénien Chabrias la dignité d'amiral, et retint pour lui le caractère de chef sur toutes choses. Agésilaüs attendit à témoigner son ressentiment qu'une occasion favorable s'en présentât, et il la trouva bientôt. Nectanabe, parent de Tachus, commandait une partie de l'armée; il la débaucha de l'obéissance de Tachus, et se fit élire roi par les Égyptiens. Cela fait, il envoya des ambassadeurs au roi Agésilaüs, pour le prier de se joindre à lui, et ne manqua pas de lui faire de magnifiques promesses. Tachus, de son côté, n'oublia rien pour le retenir. Chacun de ces concurrens envoya des députés à Lacédémone. Agésilaüs y en envoya aussi; mais beaucoup plus afin de recommander les intérêts de Nectanabe qu'afin de recommander ceux de Tachus. Il reçut un plein-pouvoir de faire tout ce qu'il jugerait le plus à propos pour le bien de sa patrie, et il jugea qu'il était plus utile aux Lacédémoniens d'abandonner Tachus que de le maintenir; de sorte qu'il passa au service de Nectanabe avec les soldats qu'il commandait; ce qui, comme l'a remarqué son historien, ne méritait pas d'être appelé autrement que trahison, quelque couverture qu'on y donnât de l'utilité publique. Tachus ainsi abandonné s'enfuit où il put (*b*); et je ne crois point que l'histoire l'ait jamais retrouvé. Quelques-uns (*c*) ont dit qu'il se retira en Perse. Il faut bien que tout bon asile lui manquât, puisqu'il se réfugiait chez un prince qui ne le pouvait regarder que comme un chef de rebelles. Athénée donne au ressentiment d'Agésilaüs une cause fort différente de celle qu'on vient de voir; mais j'aimerais beaucoup mieux en croire Plutarque qu'Athénée (A).

(*b*) *Tiré de* Plutarque, *in* Vitâ Agesilai.
(*c*) Theopompus, *et* Lyceas Naucratites, *apud* Athenæum, *lib. XIV*, *pag.* 616.

(A) *J'aimerais beaucoup mieux en croire Plutarque qu'Athénée.*] Ce dernier attribue tout à un mot de raillerie; il veut (1) que Tachus se moquant d'Agésilaüs, en le voyant de petite taille, lui ait dit: *Une montagne a été en travail d'enfant, Jupiter en a eu peur, elle s'est délivrée d'une souris*, ὤδινεν ὄρος, Ζεὺς δ' ἐφοβεῖτο, τὸ δ' ἔτεκεν μῦν. Il ajoute qu'Agésilaüs se mit en colère, et qu'il répondit: *Vous éprouverez un jour que je suis un lion.* La menace fut suivie de son effet, car une sédition ayant été excitée contre Tachus, il se vit abandonné d'Agésilaüs et contraint de s'enfuir en Perse. Je ne trouve point de vraisemblance en cela. Premièrement Plutarque, qui rapporte assez au long le mépris que les Égyptiens firent d'Agésilaüs, en le voyant si mal équipé et de si mauvaise mine, et en connaissant son mauvais goût par le choix qu'il fit sur les présens qu'on lui avait envoyés, ne dit point que Tachus se soit mêlé de ces railleries. Il dit bien que la foule de

(1) Athen., *lib. XIV*, *pag.* 616.

monde qui accourut au rivage pour voir ce grand capitaine, dont la renommée parlait tant, lui appliqua la fable de la montagne qui enfante une souris ; mais il ne dit point qu'Agésilaüs ait répondu la moindre chose ; et Tachus n'était point là. Le bon mot qu'Athénée fournit au roi de Lacédémone aurait trouvé sans doute place dans le recueil que Plutarque nous a laissé des Apophthegmes de ce prince, s'il fût venu d'une bonne tradition. De plus, y a-t-il apparence qu'un homme, qui avait tant de besoin d'Agésilaüs, ait été assez imprudent pour l'irriter par une si piquante raillerie ? Je ne nie pas que Plutarque n'ait observé qu'Agésilaüs eut à souffrir de la vanité de Tachus (2) ; mais, encore un coup, cet historien n'aurait pas oublié en ce lieu-là le conte de la montagne, et la vive réponse d'Agésilaüs. Je croirais volontiers qu'il faudrait réduire à ceci la narration d'Athénée : On rapporta au roi de Lacédémone que les Égyptiens, après l'avoir vu si petit, lui, dont ils s'étaient fait une grande idée, avaient parlé de la montagne qui enfante un rat ; il répondit apparemment : *Ils verront bientôt se battre, comme un lion, cette souris qu'ils ont vue sur le rivage.* Il ne prétendait point menacer Tachus, mais le remplir d'espérance. J'ai ouï dire que des généraux français se trouvant en Allemagne, et remarquant qu'on n'y avait pas bonne opinion de certains régimens qu'ils y commandaient, où l'on ne voyait pas de grands corps ni de grosses masses de chair bien nourries et bien vêtues, rassuraient les gens par ces paroles : *Vous verrez ces petits soldats, maigres et décharnés, aller au feu comme des lions, et faire plier les plus gros colosses.* Quoi qu'il en soit, on peut voir dans ce conte d'Athénée, vrai ou faux, une leçon importante ; c'est que les princes ne doivent jamais offenser personne par des railleries (3) : il leur en coûte bon quelquefois.

(2) Ἔπειτα τὴν ἄλλην ἀλαζονείαν καὶ κενοφροσύνην τοῦ Αἰγυπτίου βαρυνόμενος. *Deindè reliquâ Ægyptii insolentiâ et vanitate fatigatus.* Plutarch., *in* Vitâ Agesilaï, *pag.* 617.

(3) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *mois de mars* 1684, *pag.* 47.

TACITE (Caïus (a) Corneille), historien romain, a fleuri dans le Ier. siècle. On ne sait rien de ses ancêtres, et apparemment la gloire de sa famille commença en sa personne. Son premier emploi, dit-on, fut celui de procureur de Vespasien dans la Gaule belgique (A). Étant retourné à Rome, il reçut de l'empereur Tite un grade plus honorable (b). Il fut préteur sous l'empire de Domitien (B), et consul sous Nerva (C). Mais toutes ces dignités ne lui donnent qu'une gloire fort petite, si on la compare à celle qu'il s'est procurée par les travaux de sa plume. Ses Annales et son Histoire (D) sont quelque chose d'admirable et l'un des plus grands efforts de l'esprit humain, soit que l'on y considère la singularité du style, soit que l'on s'attache à la beauté des pensées, et à cet heureux pinceau avec lequel il a su peindre les déguisemens et les fourberies des politiques, et le faible des passions. Ce n'est pas qu'il n'y ait bien à reprendre dans l'affectation de son langage, et dans celle de rechercher les motifs secrets des actions (E), et de les tourner vers le criminel ; mais c'est un grand éloge pour son esprit, que de voir l'estime que plusieus princes ont eue pour ses ouvrages (F). Un auteur moderne en a fait ce jugement : *Tertullien l'accuse de nous débiter beaucoup de mensonges. Non-seulement il était ennemi de la véritable religion, mais on voit en divers endroits qu'il n'en avait point du*

(a) *D'autres lui donnent pour prénom* Publius, *et en sont repris.*

(b) *Voyez la remarque* (A).

tout. Son style est assurément assez obscur; est-il même quelquefois dur, et n'a pas toute la pureté des bons auteurs de la langue latine. Cependant son art à renfermer de grands sens en peu de mots, sa vivacité à dépeindre les événemens, la lumière avec laquelle il pénètre les ténèbres du cœur corrompu des hommes, une force et une éminence d'esprit qui paraît partout, le font regarder aujourd'hui presque généralement comme le premier des historiens (c). On en a fait tant de versions, et on l'a tant commenté (G), que cela seul pourrait composer une raisonnable bibliothéque. J'aurai quelques fautes à reprocher à Juste Lipse (H), à la Mothe-le-Vayer, et à Moréri (I); et l'on trouvera dans mes remarques divers faits qui se rapportent à la vie de Tacite. Il fut marié avec la fille d'Agricola, duquel il a fait la Vie. Plusieurs croient qu'il eut un fils dont Pline rapporte une chose assez extraordinaire (K). C'est une vision que de prétendre que Domitien l'exila (L); et c'en est peut-être une autre que de dire qu'il vécut quatre-vingts ans (M).

(c) Tillemont, Histoire des Empereurs, *tom. II*, *I*re. *part.*, *pag.* 351, *édition de Bruxelles.*

(A) *De procureur de Vespasien dans la Gaule belgique.*] Vous trouverez ces paroles dans la Vie de Tacite, composée par Juste Lipse, *Initium dignitatis illi sub Vespasiano fuit, à quo Plinio auctore, procurator datus Galliæ belgicæ rationes principis administravit.* Je citerai ci-dessous (1) ce qu'a dit Pline, et l'on y verra qu'il n'a fait aucune mention de Vespasien. Pourquoi donc le cite-t-on comme un aute[illegible] qui nous apprend que cet empere[illegible] donna à Tacite cette charge? Est-[illegible] parce que l'on a trouvé que Taci[illegible] l'a exercée sous l'empire de Vesp[illegible] sien? Mais cela donne-t-il le dro[illegible] d'attribuer aux auteurs ce qu'ils n'o[illegible] point dit? Quoi qu'il en soit, on [illegible] doute guère que Tacite n'ait posséd[illegible] cet emploi sous Vespasien, et voi[illegible] sur quoi l'on se fonde : *Dignitate[illegible] nostram à Vespasiano inchoatam[illegible] à Tito auctam, à Domitiano longi[illegible] provectam non abnuerim* (2). C'e[illegible] Tacite qui parle. Nous verrons c[illegible] dessous (3) si cette opinion est bie[illegible] fondée.

(B) *Il fut préteur sous l'empire d[illegible] Domitien.*] Vertranius met cette pr[illegible] ture sous le neuvième consulat d[illegible] cet empereur (4) : mais il l'eût d[illegible] mettre sous le quatorzième ; car el[illegible] concourt avec le temps que Domiti[illegible] célébra les jeux séculaires : or il e[illegible] certain qu'il les célébra étant cons[illegible] pour la quatorzième fois (5). Cito[illegible] Tacite : *Is* (Domitianus) *quoq[illegible] edidit ludos sæculares; iisque inte[illegible] tiùs affui sacerdotio quindecimvira[illegible] præditus : ac tùm prætor. Quod n[illegible] jactantiâ refero, sed quia colleg[illegible] quindecimvirûm antiquitùs ea cu[illegible] et magistratus potissimùm exsequ[illegible] bantur officia cærimoniarum* (6).

(C) .... *et consul sous Nerva.* Il fut subrogé en la place de Virg[illegible] nius Rufus, qui était mort dans s[illegible] troisième consulat, l'an de Rome 85[illegible] (7), et il l'honora d'une harang[illegible] funèbre. *Laudatus est à consule Co[illegible] nelio Tacito, nam hic supremus f[illegible] licitati ejus cumulus accessit, laud[illegible] tor eloquentissimus* (8).

(D) *Ses Annales et son Histoire.*] [illegible] fit l'Histoire avant les Annales, car [illegible] nous renvoie à l'Histoire dans le onzi[illegible] me livre des Annales (9); il nous [illegible]

(1) *Dans la remarque* (K).

(2) Tacitus, Histor., *lib. I*, *cap. I.*

(3) *Dans la remarque* (K).

(4) Lipse, *in Vitâ Taciti*, *l'en censure.*

(5) *C'était l'an* 841 *de Rome*, *selon* Lipse, o[illegible] 840, *selon* Calvisius.

(6) Tacitus, Annal., *lib. XI*, *cap. XI.*

(7) 849, *selon* Calvisius.

(8) Plinius, epist. I, *lib. II.*

(9) *Utriusque principis rationes prætermitto, satis narratas libris quibus res imperatoris Domitiani composui.* Tacitus, Annal., *lib. XI*, *cap. XI.*

croie, dis-je, touchant des choses qui concernent Domitien : or il est vrai (10) que son histoire s'étendait depuis l'empire de Galba inclusivement jusques à celui de Nerva exclusivement. Il destinait un ouvrage particulier au règne de Nerva et au règne de Trajan ; et c'était l'occupation qu'il réservait pour sa vieillesse : je ne crois pas qu'il ait pu exécuter ce dessein. *Quod si vita suppeditet, principatum divi Nervæ, et imperium Trajani, uberiorem securioremque materiam senectuti seposui : rarâ temporum felicitate, ubi sentire quæ velis, et quæ sentias dicere licet* (11). Ces paroles montrent qu'il commença son Histoire après la mort de l'empereur Nerva, et pendant la vie de Trajan. En effet, il donne au premier le titre de *divus*, qu'il ne donne pas à l'autre. Il ne nous reste que V livres de son Histoire. Ce n'est que la plus petite partie; car ils ne comprennent pas un an et demi : or tout l'ouvrage devait comprendre environ vingt-neuf ans. Ceux qui *numérotent* ces cinq livres comme la suite des Annales divisées en XVI livres sont blâmables, puisqu'il est certain que les Annales doivent être considérées comme un ouvrage séparé. L'auteur les composa après qu'il eut achevé l'Histoire (12): elles commençaient à la mort d'Auguste, et s'étendaient jusques à celle de Néron. Il ne nous en reste qu'une partie, savoir : les IV premiers livres, quelques pages du Ve., tout le VIe., et depuis le XIe. jusques au XVe., et une partie du XVIe. : les deux dernières années de Néron et une partie de la précédente nous manquent. C'étaient les derniers livres de l'ouvrage. Au reste, les cinq premiers livres furent trouvés en Allemagne par un receveur de Léon X. Il les apporta à ce pape et en reçut une gratification de cinq cents écus. *Corbeiæ quod ad Visurgim monasterium est, à quæstore pontificio fuêre inventi, qui eos ad Leonem X detulit, ac ἀντιδώρου loco quingentos accepit aureos* (13). Philippe Béroalde eut ordre de les publier (14). Je me souviens d'avoir ouï dire à feu M. Faure, docteur en théologie de la faculté de Paris, que Léon X ayant publié un bref, par lequel il promettait non-seulement des indulgences à ceux qui découvriraient les manuscrits de Tacite, mais aussi de l'argent et de la gloire (15), il y eut un Allemand qui fureta toutes les bibliothèques, et qui trouva enfin quelques livres des Annales dans le monastère de Corwey. Il les alla présenter au pape, qui les reçut avec un plaisir extrême, et qui lui demanda quelle récompense il souhaitait. L'Allemand se contenta d'être remboursé de la dépense qu'il avait faite, soit pour aller voir les bibliothèques, soit dans son voyage de Rome. Léon jugea que c'était trop peu, et lui fit donner davantage ; et afin de lui procurer de la gloire et du profit, il voulut lui laisser le soin de publier ce Tacite ; mais l'Allemand s'en excusa sur ce qu'il manquait de l'érudition nécessaire (16).

(E) *Ce n'est pas qu'il n'y ait bien à reprendre dans l'affectation de son langage, et dans celle de rechercher les motifs secrets des actions.*] Muret a fait trois harangues (17) pour répondre à ceux qui ont critiqué Tacite. Leur critique était trop aigre, elle était injuste à certains égards; il n'a donc pas été difficile à l'apologiste, bon orateur et subtil rhétoricien, de l'éluder. Vous apprendrez dans ces harangues ce qu'on reproche à Tacite. Vous l'apprendrez aussi dans les *Prolusions* de Famien Strada (18). C'est un des plus redoutables adversaires de Tacite. Il déplut par-là à Paganinus Gaudentius (19),

(10) *Voyez* Tacite, *au commencement de son Histoire.*

(11) *Idem*, Hist., *lib. I, cap. I.*

(12) *Voyez les preuves que* Lipse *en donne dans la préface de son* Commentaire sur l'Histoire de Tacite.

(13) Vossius, de Hist. lat., *lib. I, cap.* XXX, *pag.* 159.

(14) *Ils furent imprimés à Rome, l'an* 1515.

(15) *C'est que leur nom serait mis avec éloge à la tête de ce qu'ils auraient découvert.*

(16) *Notez que M. Faure disait qu'il avait lu ce narré dans la préface de la première édition de ces livres de* Tacite. *Voyez l'éloge de M. Faure, dans le* Journal des Savans, *du* 16 *novembre* 1693, *pag.* 673, *édition de Hollande.*

(17) *La* XVIe., XVIIe., XVIIIe. *du* IIe. *volume, dans l'édition de Leipsic,* 1672.

(18) *Lib. I, prolus. II.*

(19) *Professeur à Pise. Il était du pays des Grisons, si je ne me trompe.*

qui non-seulement lui critiqua (20) plusieurs endroits de son Histoire du Pays-Bas, mais tâcha aussi de justifier Tacite. Ce Gaudentius n'était pas un rude champion : il savait un peu de beaucoup de choses, et n'approfondissait rien. *Magis litteris tinctus quàm imbutus...... nihil in ingenio solidum, cùm per artes et disciplinas peregrinaretur nulli penitùs insistens* (21). Il me semble que le cardinal du Perron a trop méprisé Tacite (22).

Le livre intitulé *Anonymiana, ou Mélanges de Poésies, d'Éloquence et d'Érudition*, qui fut imprimé à Paris l'an 1700, contient un discours qui n'est pas trop favorable à notre historien. Voici ce que l'on y juge de son langage (23) : « Tacite parlait bien le latin, mais trop obscurément pour ce qu'il a voulu écrire. Sa diction dure et resserrée pourrait être prisée ailleurs que dans une histoire, où tout doit être clair et bien établi, où l'éloignement des faits, leur diversité, les époques, et les changemens toujours contestés, la rendent obscure d'elle-même, sans que le style soit de la partie (24)..... C'est un abus de prétendre que la manière d'écrire de Tacite puisse se rendre recommandable. S'il y a des vins estimés par un peu d'amertume, ils le sont par une bonne qualité ; mais une manière d'écrire dure et scabreuse n'acquit jamais de réputation à une histoire. Bien loin d'élever l'esprit à de plus grandes connaissances, comme le prétend ce savant (25), elle l'embarrasse et le rebute. Dirait-on, par exemple, que César se fût attiré plus d'attention s'il avait été plus obscur et moins naturel ? N'élève-t-il pas l'esprit jusques à ses pensées, qui doivent toujours être, dans la lecture de son Histoire, la juste borne des nôtres ; au lieu que dans une manière d'écrire obscure, l'esprit du lecteur se » promène où il lui plaît, quan » ne se lasse pas, et se forge » imaginations qui n'ont souvent » cune justesse, ni aucune prop » tion avec les choses. César pa » netteté le réduit au naturel, et » laisse jamais à souhaiter plus » lumière dans les actions qu'il a » crites. » Je souscrirais volonti à ce jugement, et il me semble q ce qu'on ajoute touchant l'autre fectation de Tacite n'est pas mo bon (26). « (27) Tacite était un h » bile politique, et encore un pl » judicieux écrivain ; il a tiré des co » séquences fort justes sur les évé » mens des règnes dont il a fait l'h » toire, il en a fait des maximes po » bien gouverner un état. Mais s'i » donné quelquefois aux actions » aux mouvemens de la républiq » leurs vrais principes, s'il en a b » démêlé les causes, il faut avou » qu'il a souvent suppléé par trop » délicatesse et de pénétration à cel » qui n'en avaient pas ; tant il » vrai que l'on se caractérise da » tout ce que l'on fait, et que l'h » toire n'est jamais entre les ma » qu'elle doit être, lorsque ce » qui se mêlent d'en écrire donn » pour la véritable cause de ce qu » ne connaissent pas ce qu'ils ont i » giné de moins sensible et de p » caché aux yeux du peuple. Il le » arrive souvent de faire d'un sec » particulier au prince une affa » connue à tout le monde, et c » un défaut si familier à Tac » (28), que j'oserais dire, appu » d'ailleurs d'une infinité de bon » raisons, que c'est lui faire tr » de grâce que le regarder comme » historien fort exact et qui a éc » selon les règles (29)...... Il » choisi les actions les plus délica » et les plus susceptibles des déli » tesses de l'art : les règnes auxqu » il s'est principalement attac » dans son Histoire n'en sont p » une petite preuve. Dans celui » Tibère, qui est sans contestati » son chef-d'œuvre, et où il a

(20) *Voyez son livre* de Candore politico, *imprimé à Pise l'an* 1646.

(21) Octav. Ferrarius, *in prolusione cui titulus*, Litteratorum funus.

(22) *Voyez le* Perroniana, *au mot* Styles.

(23) Anonymiana, *pag.* 7.

(24) *Ibidem*, *pag.* 9.

(25) *C'est-à-dire* la Mothe-le-Vayer.

(26) *Entendez ceci généralement parlant. Vo la citation* (28).

(27) Anonymiana, *pag.* 10.

(28) *Il ne fallait donc pas dire qu'il était core un plus judicieux écrivain qu'un habile p tique.*

(29) Anonymiana, *pag.* 16 *et suivantes.*

réussi, il y trouvait une de gouvernement plus acodé au caractère de son géaimait, comme nous l'avons démêler les intrigues du ca-, à en assigner les causes, mer des desseins aux pré-, et de la vérité à de trom-s apparences. Génie trop sub-l voit du mystère dans tou-s actions de ce prince. Une re déférence de ses desseins gement du sénat était tan-ı piége tendu à son intégri-tatôt une délicate manière être le maître ; mais toujours de le rendre complice de ses ius, et d'en avoir l'exécution reproches. Lorsqu'il punis-les séditieux, c'était un effet défiance naturelle pour les ens, ou de légères marques colère répandues parmi le le, pour disposer les esprits plus grandes cruautés. Ici la rariété d'humeurs de deux ı est un ordre secret de tra-r la fortune d'un compéti-et le moyen de lui enlever ction du peuple. Les dignités tées au mérite étaient d'hon-ı voies d'éloigner un concur-ou de perdre un ennemi, et urs de fatales récompenses. a mot tout est politique ; le et la vertu y sont également ereux, et les faveurs aussi stes que les disgrâces. Tibère st jamais naturel ; il ne fait t sans dessein les actions les ordinaires aux autres hommes. repos n'est jamais sans consé-ce, et ses mouvemens em-ent toujours plusieurs me-» Les autres choses que j'ai s cette dissertation de l'auteur mymiana sont plus sujettes, ce ble, à une juste contestation. *estime que plusieurs princes pour les ouvrages* de Tacite.] Paul III avait usé tout son ire à force de le relire. Cosme cis, premier grand-duc de , faisait ses délices de cette Muret nous va dire tout plus beaux termes. *Paulus I. quo nullum sapientiorem ostra videt ætas, Tacitum egendo contriverat, neque ullum profanum scriptorem æquè libenter legebat. Cosmus Medices, qui primus magnus Etruriæ dux fuit, homo factus ad imperandum, qui eam, quæ vulgò fortuna dicitur, in consilio et prudentiâ consistere docuit, Taciti libros in deliciis habebat, eorumque lectione avidissimè fruebatur. Neque non hodiè multi aut principum, aut eorum, qui de summis rebus à principibus in consilium adhibentur, eundem studiosissimè legunt, et quasi pro magistro quodam prudentiæ habent* (30). Faisons suivre ce latin par un passage de Balzac. Il est tiré d'une lettre qu'il écrivit à d'Ablancourt, le 4 juin 1643. « Tacite étant » devenu vôtre, ma mauvaise hu- » meur contre lui ne saurait durer. » Je ne puis haïr un homme que vous » aimez : et, à vous dire le vrai, » il me semble que celui-ci s'est fait » plus doux et moins épineux de- » puis qu'il a passé par vos mains. » L'importance est que vous ne vous » êtes point sali en maniant de sales » matières, et que parmi les ordu- » res de la politique votre morale » s'est conservée en sa pureté. Un » philosophe stoïque du dernier siè- » cle, comme vous diriez Juste » Lipse, a eu la même passion que » vous : Un grand capitaine, com- » me vous diriez le marquis Spi- » nola, a fait en sa langue la mê- » me traduction, quoiqu'elle n'ait » point été publiée ; et je vous ap- » prend ce secret que je tiens d'un » de ses plus particuliers confidens » (31). » Joignez à cela ce passage de Guy Patin : *Corn. Tacite, qui est un bréviaire d'état et le premier ou le grand maître des secrets du cabinet, et même que M. de Balzac a quelque part appelé* l'ancien original des finesses modernes, *a dit en parlant de Tibère, etc.* (32). Souvenez-vous ici de l'empressement de Léon X : j'en ai parlé ci-dessus (33).

(30) Muret., orat. XVI, *vol. II, pag.* 342, *edit. Lips.*, 1672. *Voyez* Oration. Heinsii, *pag.* 5; *et la préface du* Arma Anserina ; *et* Pasquier, Lettres, *tom. II, pag.* 442 *et suiv.*

(31) Balzac, Lettre à d'Ablancourt. *C'est la XXIe. du XII*e. *livre, et la XXI*e. *du III*e. *livre de la I*re. *partie des* Lettres choisies, *pag.* 128, *édition d'Amsterdam*, 1656.

(32) Patin, lettre CXCVI, *pag.* 171 *du II*e. *tome.*

(33) *Dans la remarque* (D).

Joignons la reine Christine aux exemples que l'on vient de voir. M. Chanut dit qu'elle ne faisait de la langue grecque *que son divertissement aux heures perdues, sans que l'étude de cette langue et des autres troublât ses lectures sérieuses. C'est de ce dernier nom qu'elle qualifiait entre autres l'Histoire de Tacite, dont il ne se passait point de jour qu'elle ne lût quelques pages. Cet auteur, qui donne de l'exercice aux plus savans, lui était très-familier.* (34).

(G) *On en fait tant de versions, et on l'a tant commenté.*] M. Amelot de la Houssaye, qui a traduit en français les six premiers livres des Annales, a mis au devant de sa traduction un discours critique, où vous trouverez le nom de plusieurs personnes qui ont travaillé sur cet écrivain. Vous y apprendrez le jugement que l'on fait de leur travail, et du style et de la morale de Tacite. Tout cela est fort curieux. Mais ne croyez pas que ce traducteur français parle en général de tous ceux qui ont écrit sur Tacite, ou qui l'ont mis en d'autres langues; il ne parle que des principaux. Je voudrais que Pierre-André Canonhéri eût nommé les onze commentateurs qu'il a voulu désigner dans ces paroles : *Præter hos sunt undecim qui Tacitum notis et commentariis illustrârunt* (35). Il venait de donner une longue liste de ceux *qui ex professo de jure status conscripserunt*. Cette liste contient huit pages *in*-4°. Je connais des gens de bon goût qui font grand cas des commentaires de critique sur Tacite, comme est celui de Juste Lipse, et qui méprisent beaucoup les commentaires politiques dont l'Italie infatua l'Allemagne ; car dès que les Allemands eurent vu les Dissertations de *Scipione Ammirato*, traduites en latin par Christophle Pflugius, gentilhomme de Misnie, ils aimèrent un peu trop à commenter de cet air-là les ouvrages de Tacite. Ce n'est pas qu'on ne puisse profiter de leurs écrits, et principalement de ceux de Boéclérus (36). Ce que Bernegge[r] a composé sur le même historien [est] mêlé de littérature et de politiq[ue]. Aussi l'intitule-t-il *Quæstiones m[is]cellaneæ*. Les Français ne mordir[ent] guère à la grappe, lorsque Jean B[au]douin joignit à sa traduction de T[a]cite (37), accompagnée de not[es], une traduction de *Scipione Am[mi]rato*.

(H) *J'aurai quelques fautes à [re]procher à Juste Lipse.*] I. J'ai d[éjà] marqué (38) qu'il fait dire à Pl[ine] plus qu'il ne faut. II. Il aime mi[eux] croire que Tacite est le premier [de] sa famille qui ait joui des honneu[rs], et que cette famille n'était guère [il]lustre, que de croire que son pèr[e ait] eu des charges; et néanmoins dans [un] autre endroit il entend du père [ce] que Pline conte d'un Cornelius T[aci]tus, chevalier romain et procur[eur] du domaine, dans la Gaule belgiq[ue]. Comparons ensemble ces deux pa[ssa]ges de Lipse. Voici le premier. *Pa[tres] avusque honores gesserint, et ad re[m] accesserint, necne, ut re vetust[â] incertâ nihil adfirmem, propiùs vero abest, ipsum primum jus imag[inum] et honores in familiam non nimis [il]lustrem intulisse. Initium dignit[atis] illi sub Vespasiano fuit, à qu[o] Plinio auctore, procurator da[tus] Galliæ belgicæ, rationes princi[pis] administravit, quæ dignitas eques[tri] ordini diù peculiaris fuit* (39). V[oici] l'autre ; il sert de commentaire à [ces] paroles de Tacite. *Dignitatem n[os]tram à Vespasiano inchoatam.* Co[m]ment cela ? demande Lipse. *Q[uo]modo, quiane procurator sub [Vesp.] Belgicæ? È Plinio id suspic[ere], sed suspicère tantùm, imò veriùs ceperis de hujus patre. Intellige e[t] dignitatem ejus inchoatam à Ves[pa]siano, quòd ab eo laticlavius fac[tus] et relatus in ordinem primum* (4[0]). Lipse veut, dans le premier de[s] deux passages, que Pline témoi[gne]

(34) *Voyez M.* Baillet, Vie de Descartes, *tom. II, pag.* 305.

(35) Petrus Andreas Canonherius, philosophiæ, medicinæ, ac sacræ theologiæ doctor romanus, *in* Dissertationibus politicis ac Discursibus variis in C. Cornelii Taciti Annalium libros, *pag.* 66, *edit. Francof.*, 1610.

(36) *J'ai vu un* Commentaire politique, *[qu'il] publia l'an* 1643, *sur les quinze premiers c[hapi]tres du Ier. livre des* Annales de Tacite, *[et un] semblable Commentaire, qu'il publia l'an* 1[...] *sur l'*Histoire *du même auteur.*

(37) *Imprimée à Paris*, in-4°., *l'an* 162[...]

(38) *Dans la remarque* (A).

(39) Just. Lipsius, *in* Vitâ Taciti ; *in* [...] Commentar. ad Tacit.

(40) Lipsius, in Tacit. Histor., *lib. I*, [...] *pag. m.* 451.

e fut honoré d'une commis-
Vespasien ; et il veut dans
e cela s'entende du père de
n ce dernier cas cet histo-
it eu pour père un cheva-
é par l'empereur à des em-
orables ; et ce que Lipse ne
point apparent serait néan-
ès-vrai. Personne ne peut
cette charge de procureur
honorable ; on lui attribua
mpereur Claude, l'autorité
liction et sans appel (41).
z le docte Guthérius (42) :
u'Auguste eût conféré cette
des affranchis (43), Tacite
pas de la regarder comme
e des chevaliers, *utrumque
rocuratorem Cæsarem habuit
a) quæ equestris nobilitas est*
I. Lipse assure que Tacite,
lanchi dans le barreau, con-
s vieilles années à la compo-
le l'histoire. *Historiæ scri-
senex demùm vacavit, cùm
s ætatis in foro et causis
egisset*. Mais, si cela est,
nt que Tacite déclare qu'il
end d'écrire une histoire
endra depuis la mort de Né-
ques à celle de Domitien, et
serve pour sa vieillesse l'em-
Nerva, et l'empire de Tra-
*od si vita suppeditet, princi-
divi Nervæ, et imperium Tra-
uberiorem securioremque ma-
senectuti seposui* (45). On
it appliquer ici à Lipse le
be, *sorex suo indicio periit*. Il
prend (46) qu'il a déterré à
s l'année natale de Tacite.
omment. Pline le jeune, pres-
si âgé que Tacite (47), était
dix-huitième année lorsque
le mourut, c'est-à-dire, se-
pse, la deuxième année du
de Tite. Il était donc né l'an de Rome 816. Il faut donc que Tacite, un peu plus âgé que lui, soit né la dernière année de l'empereur Claude, ou plutôt la première année de Néron. Là-dessus je dis qu'il n'avait donc que quarante-quatre ans lorsque Trajan monta sur le trône, et comme rien ne nous engage à reculer le commencement de son travail au delà de la deuxième ou de la troisième année de ce prince, il s'ensuit manifestement qu'il n'était point vieux quand il commença de s'y appliquer. Il est sûr qu'en supposant qu'il entreprit cet ouvrage dans sa quarante-cinquième année, on conçoit bien mieux qu'il ait eu le temps de l'achever, et de s'engager ensuite aux Annales, qu'il conduisit depuis le commencement de l'empire de Tibère, jusques à la mort de Néron. Et notez qu'en travaillant aux Annales, il se proposait une nouvelle entreprise pour quand il les aurait achevées (48). Notez aussi que sa manière d'écrire demandait beaucoup de temps ; tout y sent la peine, la méditation, la lime, l'étude, le *festina lentè*. Enfin, observez que les lettres que Pline le jeune lui écrivit, soit pour le prier de faire mention de lui, soit pour lui communiquer des mémoires touchant la mort de son oncle, *semblent être de l'an* 102 *ou* 103 (49), c'est-à-dire de l'an cinq ou six de Trajan. Or il est certain que Tacite travaillait alors à son Histoire, et comme il y a beaucoup d'apparence qu'il n'était pas loin du temps où les feux du mont Vésuve firent périr Pline le naturaliste, la première ou la seconde année de Titus, on peut bien juger qu'il ne tarda guère depuis l'installation de Trajan à commencer son ouvrage. IV. Lipse conjecture (50) que l'Histoire de Tacite contenait XX livres. Il se fonde sur ce qu'elle comprenait un intervalle de vingt et un ans, et que les cinq premiers livres n'exposent que les actions d'une année et de quelques mois. Il

dem anno sæpiùs audita vox principis,
rerum habendam à procuratoribus suis
m, ac si ipse statuisset. *Ac ne fortuitò
s videretur, senatus quoque consulto
pleniùs quàm anteà et uberiùs*. Tacitus,
lib. XII, cap. LX.

therius, de Officiis Domûs Augustæ,
cap. XXXIII.

, *lib. LIII, pag.* 506.

cit., *in* Vitâ Agricolæ, *cap. IV.*

cit., Histor., *lib. I, cap. I.*

psius, *in* Vitâ Taciti.

*oyez l'épître XX du VII*e*. livre de*

(48) *Sed aliorum exitus, simul cetera illius ætatis memorabo, si effectis in quæ tendi, plures ad curas vitam produxero*, Tacitus, Annal., *lib. III, cap. XXIV.*

(49) Tillemont, Histoire des Empereurs, *tom. II*, Ire. *part.*, *pag.* 350.

(50) Lipsius, *in præfat.* Comment. ad Histor. Tacit.

y a une fausseté de fait et un oubli prodigieux de ce que demande la règle des proportions. Il y a plus de vingt-huit ans entre la mort de Néron et celle de Domitien, qui sont les deux bornes de l'Histoire de Tacite : et jamais homme qui saura la règle de trois ne raisonnera de cette façon : si quinze mois occupent cinq livres, vingt et un ans en occupent vingt *. Remarquez bien que les années qu'on a perdues de l'Histoire de Tacite ne sont guère moins fécondes en événemens, à tout prendre, que le temps qui nous en reste. Saint Jérôme dit que Tacite a composé en XXX livres l'Histoire des Empereurs, depuis Tibère jusques à la mort de Domitien (51). On ne peut tirer aucun profit de ce témoignage, parce que l'Histoire de Tacite ne commence pas à la mort d'Auguste ; et il n'y a point d'apparence que cet ouvrage et ses Annales n'aient contenu que XXX livres. Ainsi saint Jérôme ne s'est pas bien exprimé. Voyez la note (52).

La plupart de ces méprises de Juste Lipse ont passé dans les écrits des plus savans hommes qui aient parlé de Tacite historiquement. Je les excuse ; car qui eût pu croire qu'un si habile écrivain les eût commises dans un ouvrage très-court, et tourné d'une manière à persuader que l'auteur en avait pesé attentivement toutes les paroles? Je ne pense pas que sa conjecture soit mauvaise quant à l'année natale de Tacite ; et par-là nous convainquons d'une erreur grossière François Garasse, qui a cru que la Pharsale de Lucain est postérieure à l'Histoire de Tacite (53). Voici ses paroles : La première

* A cette critique que Bayle fait de J. Lipse, Joly répond que Bayle n'a pas rapporté le texte même de Lipse, qui porte : *Ita clarum grande hoc historiarum opus fuisse, et, si conjecturæ res sit, fusum in libros non minus vigenti. Certè cùm id spatium à Galbâ ad Nervam annorum unius et viginti sit : his autem* (quinque) *libris narratæ res duntaxat unius paulò plus anni : non vana divinatio sit de numero tam amplo.* Lipse ne croit pas que son calcul soit exagéré; mais il ne le donne que comme une conjecture, en prenant les choses au plus petit pied, et non en suivant la règle des proportions.

(51) Hieronym, *in* Zachariam, *lib. V*, *cap. XIV*, *apud* Vossium, de Hist. lat., *pag.* 159.

(52) *Notez que le livre que nous comptons le Ve. dans l'*Histoire de Tacite, *est cité comme le Ve, par* Tertullien, *in* Libello de Spectaculis.

(53) Lucain *mourut sous Néron.*

objection « pourra être de ceux [...] » estiment que Dieu se plaît à [...] » désordres, et prend plaisir de [...] » voir accueillis de tempêtes, de [...] » bellions et de guerres, comme » nous avions un Dieu barbare [...] » vindicatif, qui se baignât dans » sang des hommes : telles sont [...] » peu près les objections pompeu[ses] » et les athéismes sententieux [...] » Tacite et de Lucain, qui fut [...] » timé de son temps le père [...] » athées ; car ils disent en term[es] » exprès : *Tot romanæ reipubli[cæ]* » *cladibus manifestum est fuisse* [...] » *ræ Diis* VINDICTAM, *non fuis[se]* » SALUTEM : *c'est-à-dire par ta[nt]* » *de ruines et par les divers dés[or-]* » *dres qui ont secoué la républi[que]* » *de Rome, il se voit clairement q[ue]* » *les dieux ont soin de se venger [de]* » *nous, non pas de nous secou[rir].* » *Ce sont les paroles de Tacite* [...] » *premier livre de l'Histoire : et L[u-]* » *cain l'ayant peut-être emprunté [de]* » *lui, comme un aspic qui emprun[te]* » *le venin de la vipère, disait* [...] » *termes fort résonnans,*

» *Felix Roma quidem, civesque habitura [su-]*
perbos,
» *Si* LIBERTATIS *Superis tam cura fuisset [...]*
» *Quàm* VINDICTA *placet, etc.*

» *Rome, dit-il, serait la plus h[eu-]* » *reuse ville du monde, si D[ieu]* » *s'étudiait aussi soigneusement à [no-]* » *tre liberté, qu'il s'étudie à ses v[en-]* » *geances particulières* (54). »

(I) .... *à la Mothe-le-Vayer* [...] *à Moréri.*] Le premier de ces d[eux] auteurs dit (55) que les douze d[er]nières années de Néron nous m[an]quent dans les Annales de Ta[cite]. Cela est faux : il ne nous manque q[ue] les deux dernières années et une p[ar]tie de la précédente. C'est la Ire. fau[te]. La IIe. est de dire que l'Histoire [de] cet auteur s'étendait *jusques à l'h[eu]reux gouvernement de Trajan.* N[ou]veau mensonge : elle finissait à la m[ort] de Domitien. III. Il n'est pas vrai q[ue] selon les conjectures de Lipse n[ous] ayons perdu dix livres de l'Hist[oire] de Tacite ; car, selon ses conject[ures], cet ouvrage comprenait XX livr[es].

(54) Garasse, Somme théologique, *pag.* [...] 441.

(55) La Mothe-le-Vayer, Jugemens sur [les] principaux Historiens, *pag.* 207 *du tome* [...] *édit. in-12.*

: qu'il ne nous en reste que
as en aurions perdu quinze,
nent de ce critique. IV. Il
; pas dire (56) qu'il y a *vingt*
pour le moins depuis Galba
à Nerva. C'est une faute de
ie j'ai réfutée, et que Vos-
mmise aussi (57). V. *L'on ne*
s'étonner si Tacite ayant
ucydide, et l'un aussi bien
tre suivi Démosthène . . . . . .
er a retenu je ne sais quoi de
ou austérité qu'on a toujours
ées dans le style de ces deux
58). Ces paroles de la Mothe-
: contiennent un furieux
nisme ; car Démosthène a
érieur de beaucoup à Thu-
VI. *L'empereur Tacite, dans*
uprême dignité du monde
e trouvait, ne laissa pas,
deux cents ans depuis la
l'historien dont nous par-
e se glorifier du nom qui
t commun, s'estimant même
de l'avoir eu pour ancê-
d'être reconnu pour un de
rité. Il fit mettre sa statue
ites les bibliothèques, et dé-
s les ans dix fois ses livres,
ils passassent de main en
t de siècle en siècle, comme
ait jusqu'au nôtre (59). Cette
n n'est point exacte : elle sup-
: cet empereur régna un cer-
nbre d'années ; car sans cela
absurde de dire qu'il fit faire
ans telle ou telle chose. Il
moins certain que son règne
qu'environ six mois. D'ail-
tte narration suppose que l'é-
it a répondu aux intentions
mpereur ; c'est-à-dire que les
e Tacite *ont passé de siècle*
jusqu'au nôtre, selon le des-
prince qui les fit tant co-
t néanmoins il ne nous en
'une petite partie. Je ne m'é-
ière que les soins de cet em-
ne nous aient pas procuré la
ation de tous les ouvrages de
ent ; car vu la courte durée
mpire, je pense que l'exécu-
ses ordres fut bien peu de
Quoi qu'il en soit, voici ce
qu'il ordonna (60) : *Cornelium Tacitum, scriptorem Historiæ Augustæ, quòd parentem suum eundem diceret, in omnibus bibliothecis collocari jussit : et ne lectorum incuriâ deperiret, librum per annos singulos decies scribi publicitùs in evicis* (61) *archivis jussit, et in bibliothecis poni.* VII. La Mothe-le-Vayer conclut ce chapitre par ces paroles : « Aussi sait-on que » Tacite ne se mit à écrire qu'étant » déjà fort avancé dans l'âge, après » l'empire de Nerva, et sous celui de » Trajan, comme nous l'apprenons » de lui-même (62). » C'est faire deux fautes ; car, en premier lieu, l'historien ne parle point de son âge ; et, en second lieu, il est très-faux qu'on puisse conclure sa vieillesse de ce qu'il composait son ouvrage sous l'empire de Trajan. Voyez la remarque précédente (63). VIII. Les vacarmes de la Mothe-le-Vayer contre deux jurisconsultes qui ont parlé désavantageusement de la latinité de Tacite me paraissent une grosse faute. Il trouve ces deux personnages *plus dignes de pitié, dans un tel délire, que de réponse* (64)..... *S'il y eut jamais un* jugement *ridicule*, continue-t-il (65), *c'est sans doute celui-là ; et j'ose dire, plein que je suis d'indignation contre de si déraisonnables sentimens, qu'apparemment le moindre cuisinier ou palefrenier de Tacite parlait mieux latin que Ferret ni Alciat, fort habiles hommes en jurisprudence, mais très-mauvais juges au fait dont nous parlons......... Qui n'admirera qu'il se trouve des barbares aujourd'hui, tels qu'Alciat et Ferret, à l'égard des anciens Romains, qui sont assez téméraires pour dire qu'un auteur de si grande considération ne savait pas seulement parler sa langue maternelle ? En vérité, il faut avoir un front d'airain et une cervelle bien à l'essor pour avancer de semblables propositions* (66). Quel bruit et quelles tempêtes pour rien !

même, *pag.* 208.
ius, de Histor. lat., *pag.* 159.
Mothe-le-Vayer, *tom. III*, *pag.* 209.
m, *ibid*, *pag.* 216.

(60) Vopiscus, *in* Tacito imperatore, *cap. X*, *pag. m.* 612, *vol. II* Scriptorum Hist. Augustæ.

(61) *Ce mot est sans doute corrompu : les manuscrits varient beaucoup : Casaubon et Saumaise n'ont osé rien décider.*

(62) La Mothe-le-Vayer, *tom. III*, *pag.* 219.

(63) *Numéro III.*

(64) La Mothe-le-Vayer, *tom. III*, *pag.* 209.

(65) *Là même*, *pag.* 210.

(66) *Là même*, *pag.* 212, 213.

car enfin tout le crime de ces deux jurisconsultes consiste à trouver dans le style de Tacite plusieurs épines, et peu de brillant et de pureté. Voici les paroles d'Alciat; je les tire d'une lettre qu'il écrivit à Paul Jove (67) : *Illi porrò qui rerum et locorum notitiâ gaudent, nec affectatas exornationes admittunt, non reposcent à te rationem, cur lacteam Livii ubertatem non sis assecutus, postquàm et te omninò piguerit Salustii sobrietatem imitari, et satis tibi fuerit pauculos tantùm flores ex Q. Curtii pratis, sæpiùs quàm ex Cor. Taciti senticetis, argutâ manu decerpsisse.* Notez en passant que Vossius n'avait point vu cette lettre; car s'il l'eût vue, il eût mieux représenté la pensée de l'auteur : il ne lui eût point attribué une prévention excessive qui l'engageait à prétendre qu'en comparaison de l'Histoire de Paul Jove, celle de Tacite était une terre couverte de ronces. *Imò et Alciatus vir sanè egregius non dubitat affirmare dictionem ejus præ illâ Paulli Jovii esse senticetâ. Condonemus tale judicium tanto viro, et cogitemus ex amore Jovii proficisci* (68). C'est parler en copiste de copiste. La lettre d'Alciat n'est guère flatteuse, si on l'examine bien. Passons aux paroles de Ferret. *Tanto acumine, tantoque judicio res romanas mandavit litteris* Tacitus, *ut nemo certè legatur in suo genere illi comparandus; nam quamvis caruerit nitore, et puritate linguæ, abeunte jam romano sermone in peregrinas formas, atque figuras, succum tamen, et sanguinem rerum incorruptum retinuit, idemque tam multa paucissimis complexus est, ut attenti lectoris in animo aculeos relinquat, indiligentem, ac aliud cogitantem fallat, ac prætereat* (69). L'auteur qui me fournit cet éloge, cite (70) un passage d'Alciat, où les louanges de Tacite sont répandues à pleines mains. Qu'on y prenne bien garde, on trouvera, je m'assure, que ces deux jurisconsultes ne vont pas plus loin que

la Mothe-le-Vayer (71), qui r
pas que Tacite n'ait retenu q
chose *de l'âpreté ou austérité d*
cydide, et que *sa façon d'écr*
soit *un peu scabreuse.* Quoi !
drait-on que nous trouvassion
Tacite le modèle de la pure et
belle latinité? Il faudrait donc
jetât au feu Cicéron et Tite Liv
pendant que nous les pourrons
parer avec Tacite, celui-ci no
raîtra nécessairement un peu
gâté. Il n'y avait donc point l
se mettre tant en colère cont
ciat et contre Ferrétus. Il ne
point amplifier les murmure
invectives de Muret (72). Il n'a
la vérité ni sa pensée quand il
que les muletiers des anciens a
parlaient mieux et entendaient
la langue latine que les plus l
d'entre les modernes ne la par
ne l'entendent : *Quorùm co*
muliones multò meliùs quàm
nos latinè et intelligebant et
bantur (73). Il eût pris cette
bole pour une offense, si un
homme eût voulu l'y envelop
qui doute qu'il ne crût être be
plus habile en latin que les bo
ordinaires de l'ancienne Ro
pouvait avoir raison; car il
tain qu'il y a des étrangers q
avoir vu la France, parlent m
entendent mieux notre lang
plusieurs Français ne la pa
ne l'entendent; et je suis sûr
saubon et Saumaise écrivaien
en latin qu'en leur propre la
M. de Tillemont (74) était tr
jourd'hui comme Alciat a ét
on trouverait beaucoup de p
rie dans cette censure. Balth
niface, grand admirateur de
ne laisse pas d'avouer que
est dur. *Stylus magis grav*
elegans, asper enim parùm
riusculus est, atque à latina
candore discedens (75).

(67) *Elle est à la tête du Ier. volume des Histoires de Paul Jove.*

(68) Vossius, de Histor. lat., *pag.* 160.

(69) Æmil. Ferretus, in Castigat. ad Tacitum, apud Petr. Andream Canonherium, Discurs. polit. in C. Tacitum, *pag.* 2.

(70) Canonher., *ibidem*, *pag.* 3.

(71) La Mothe-le-Vayer, *tom. III*,

(72) *Voyez la XVIIe.* harangue d
de Muret.

(73) Muret, orat. XVII, *IIe. volu*
354. *M. l'abbé* Pichon, præfat. in Ta
Delphini, *dit pareillement que les*
Tacite sont rudes et barbari, præ
colono ipsius Taciti.

(74) *Voyez ses paroles dans le cor*
ticle.

(75) *Ces paroles sont rapportées c*

ur ce qui est de M. Moréri, ent le reprendre, I. d'avoir re- trop haut la naissance de Tacite. D'avoir assuré que Tacite était vieux en commençant son His- e, sous l'empire de Trajan. III. que l'auteur même le remar- t. Il a évité les bévues de Charles nne; car il n'a point fait fleurir historien depuis l'empire de Ti- e, l'an 767 de Rome, jusqu'au ps de Vespasien, l'an 822 (76). Il point dit que Tacite, orateur il- tre sous Hadrien, a vécu jusques au ps des Vespasiens, et qu'ils l'éle- nt aux dignités, et que son His- e s'étend depuis Auguste jusqu'à rien (77). MM. Lloyd et Hofman adopté toutes ces dernières fau- . Je crois que Charles Étienne les a de Gesner (78), qui les avait ées de Volaterran (79).

(K) *Un fils dont Pline rapporte chose assez extraordinaire.*] La i, selon la version de du Pinet : la lit és Chroniques, qu'à Salami- e un nommé Euthymenés eut un ils qui en trois ans creut de trois oudées, lequel estoit fort lourd et esant, et d'allure et d'entende- ent; et neantmoins avoit desja argé le poil follet, et avoit la oix ferme : toutesfois quand il ut trois ans accomplis, il mourut ubitement d'un retirement des erfs. De moy, j'ay veu quasi le emblable faict, hors mis qu'il n'a- oit point de poil au penil, au fils le Cornelius Tacitus, chevalier omain, et receveur et tresorier le la Gaule belgique. » Je rappor- te vieux gaulois, afin d'avoir lieu dire qu'il y a des gens qui préten- t que le traducteur n'entend pas n son original. Voici les paroles Pline, selon l'édition du père douin : *Invenimus in monumentis lamine Euthymenis filium, in tria lita triennio adolevisse, incessu dum, sensu hebetem, et jam pube- m factum voce robustá, absumptum contractione membrorum subitá, trien- nio circumacto. Ipsi non pridem vidi- mus eadem fermè omnia, præter pu- bertatem, in filio Cornelii Taciti equi- tis romani, belgicæ Galliæ rationes procurantis* (80). Cela veut dire, se- lon quelques-uns, que le fils d'Eu- thymènes étant crû de trois coudées en trois ans commença tout aussitôt à décroître, et fut consumé au bout de trois ans. Il vécut donc six ans. Je ne décide point sur ces deux ver- sions; mais celle de du Pinet ne me semble point la pire (81). Je m'ar- rête davantage à ceci. On ne saurait prouver par ce passage que notre Ta- cite ait eu de l'emploi en Gaule; car il n'est pas vrai que Pline parle de lui. Souvenons-nous que Tacite ne se maria qu'après qu'Agricola, son beau-père, eut exercé le consulat. En voici la preuve : *Consul egregiæ tùm spei filiam juveni mihi despondet, ac post consulatum collocavit, et sta- tim Britanniæ præpositus est* (82). Le consulat d'Agricola, selon l'opi- nion la plus probable (83), tombe sur l'an 77 de Jésus-Christ; il faut donc dire que Tacite se maria l'an 78. Or Pline mourut l'an 79 ou l'an 80 (84). Il n'a donc point vu à Tacite un fils qui eût à trois ans une taille ex- traordinaire. Je ne vous avertis pas de prendre garde qu'il fait mention de cette crue prodigieuse dans le VIIe. livre de son Histoire Naturelle, ou- vrage divisé en XXXVII livres; je n'ai pas dessein d'en inférer qu'il y a beaucoup d'apparence qu'il avait vu cela quelques années avant qu'il achevât cet ouvrage; car on me pour- rait répondre qu'apparemment il le relut après l'avoir achevé, et qu'il mit partout la date du temps de la révision de son écrit. Nous trouvons la même date au chapitre IV du li- vre XIV, et au chapitre II du li- vre XXVIII. L'auteur désigne en ces deux endroits l'an de Rome 830, qui est le 77e. de l'ère chrétienne. Cela suffit à rendre bonne mon objection.

ur Boniface, *dans les Prolégomènes du* Tacite um Delphini.

(77) Carol. Stephanus, *in* Diction., *voce* Cor- li.

(77) *Idem, ibidem, voce* Tacitus.

(78) Gesner., *in* Biblioth., *voce* Publius, *folio* verso.

(79) Volaterran., *lib. XX, circa init., pag. m.* 718.

(80) Plin., *lib. VII, cap. XVI, pag. m.* 36, 37. *Vide* Senecam, de Consolatione ad Marciam, *cap. XXIII, pag.* 762.

(81) *Voyez* Saumaise, *in* Solinum, *tom. I, pag.* 44.

(82) Tacit., *in* Vitâ Agricolæ, *cap. IX.*

(83) *Voyez* Tillemont, note 3 sur l'Histoire de Tite, *pag. m.* 853, 854.

(84) *Voyez le même, là même, note* 4, *p.* 855.

Il marque de plus, qu'il avait vu, depuis long-temps cette crue extraordinaire, *nos pridem vidimus* (85). Je sais bien que le père Hardouin a corrigé ces paroles, et qu'il a mis *non pridem vidimus*. Laissons lui passer cette correction : elle ne saurait nous être préjudiciable, puisque quand même l'on supposerait que Pline fit ce chapitre de son Histoire peu de jours après avoir vu ce gros enfant, il ne serait pas possible que le chevalier romain dont il parle fût notre Tacite. C'est pourquoi nous assurons hardiment que la raison pour laquelle ce commentateur a mis *non pridem*, au lieu de *nos pridem*, est nulle ; il s'est fondé sur la fausse supposition qu'il s'agit là de l'historien dont je traite ici (86). Il lui applique (87) l'inscription rapportée par Réinésius; mais il devait prendre garde qu'elle fut faite par *Cornélius Vérus Tacitus* (88). Or personne n'a jamais mis *Vérus* parmi les noms de Tacite. *Il peut avoir eu pour père*, c'est M. de Tillemont qui parle (89), *Corneille Tacite, chevalier romain, intendant de la Belgique*, (*c'est-à-dire apparemment ce*) *Cornélius Vérus Tacite, dont on a une inscription trouvée dans le pays de Juliers, faite* (*[1]) *lorsqu'il allait exercer une seconde intendance.* (*Ainsi il aura été intendant de la Belgique et de la basse Germanie, où est Juliers.*) *Cet intendant eut un fils dont Pline* (*[2]) *le naturaliste rapporte quelque chose d'extraordinaire, en marquant qu'il était mort alors* (*ainsi ce n'est pas l'historien*). Ceux qui voudront désormais donner à Tacite un emploi en

(85) *Notez que* Pline, *lib. X, cap. XLIII, p. m.* 435, *marque qu'il travaillait avant la mort d'Agrippine.*

(86) *Voyez les* Notæ et Emendationes *du père* Hardouin, *sur le VIIe. livre de* Pline, *num.* 65, *pag.* 119.

(87) *Dans son* Commentaire *sur ces paroles de* Pline, *pag.* 37.

(88) *Cela me ferait douter qu'il fût le père de l'historien.*

(89) Tillemont, Histoire des Empereurs, *tom. II, Ire. part., pag.* 348.

(*1) Rationatoris honore usurus secundum.

(*2) *Il paraît que cet enfant mourut à trois ans, sans forces et sans esprit. Pline l'avait vu longtemps auparavant*, pridem. *Ainsi Tacite son père, qui avait des enfans avant l'an* 77, *auquel Pline écrivait, n'est pas l'historien, comme le dit Vossius*, de Hist. lat., l. 1, cap. 30, pag. 158.

Gaule, sous Vespasien, ne feront
mal de chercher de meilleures pre
ves que le passage de Pline. Comb
y a-t-il d'habiles gens qui s'y so
trompés? Lipse (90) et Vossius ne s
pas les seuls. Il y en a même que l
pourrait censurer, encore qu'ils p
sent prétendre raisonnablement q
Pline a parlé de notre Tacite; car
supposent qu'il a eu de grands e
plois militaires, et qu'il a gouve
la basse Allemagne en qualité de p
consul. Ils veulent même que s'é
alors instruit des mœurs et des l
des Allemands, il ait écrit là-de
pendant son proconsulat l'ouvr
que l'on a encore. *Floruit diutiss*
in militari urbanâque disciplin
proconsul Germaniam inferiorem
tinuit, quo tempore Germanor
mores, instituta, ritus, tantâ d
gentiâ perscripsit, ut uni Ta
suam antiquitatem Germani ac
tam ferant. C'est ainsi que parle
din, dans son Traité de la Méthode
l'Histoire. Balthasar Boniface (91)
copié sans rien changer. M. Picho
voulu dire, sans doute, que Ta
fût gouverneur de la Belgique. Ce
tre est trop fort. Quoi qu'il en s
voici ce qu'il dit dans l'épître d
catoire de son Tacite IN USUM DEL
NI. *Hoc autem oportet esse tibi*
CITUM *acceptiorem, quòd olim*
Galliâ tuâ, et quidem belgicâ,
maximè rectoris impatiens, ob
imperium, et quòd hic forsitan e
meditatus est, et usu didicit,
scriptis mandaret ac posteris r
queret.

(L) *C'est une vision que de pr*
dre que Domitien l'exila.] Quelq
uns ne se contentent pas de l'assu
ils comptent même la durée de
exil; ils la font monter à dix ans
puis ils la font cesser par l'effi
d'une intercession qui fléchit Do
tien. Cet exil, en général, n'est
dé sur aucune preuve; et, quant
durée, il est réfuté invinciblem
par des paroles de Tacite, rappor
ci-dessus dans la remarque (B),
sont celles où il nous apprend q
exerçait la préture à Rome lor

(90) *Dans la* Vie de Tacite. *Mais il*
mieux de la chose dans son Commentai
lib. Hist., init. *Voyez, ci-dessus, citation*

(91) Balth. Bonifacius, de Scriptoribus Hi
romanæ.

fit célébrer les jeux sécu-
furent célébrés l'an 7 de
de Domitien, et depuis ce
ce prince ne vécut pas tout-
it ans (92). Je sais bon gré
'avoir observé que cette er-
sa naissance à une coutume
, qui fait qu'on aime à se
us des disgrâces insignes les
illustres. Cette erreur a pu
fondée sur un faux raison-
On a conclu que puisque
s'était érigé en persécuteur
êtes gens, il n'épargna point
qui était un homme d'hon-
le beaucoup de réputation.
équences-là sont trop popu-
es auteurs ne devraient pas
. *Exsulâsse sub Domitiano*
rndiderunt, magis tamen ut
pro more vulgi, qui magnis
ignes casus adfingere amat,
od ejus rei certus auctor sit.
endo non aliud comperio,
fuisse eum aliquot annis ab
que eo ipso tempore quo Ju-
icola socer ejus mortem obie-
Pompeio Collegá, et Cor.
non tam exilii necessitate, ut
, *quàm tædio temporum et*
otii. Nam quod iidem, ut
parte tam anxiâ diligentiâ
decennium in exsilio egisse
, *ac demùm exorato Domi-*
stitutum, latinè ut loquar,
fabula est (93). J'observe
e que cet historien (94) ait
ès-fortement la tyrannie de
, il n'a point insinué que la
soit venue jusqu'à lui per-
ment. Au contraire, il re-
qu'il a de l'obligation à ce
et il craint qu'on ne le soup-
e déguiser la vérité par re-
ance (95). Un homme qui a
ne parle guère de la sorte.

. . . *et c'en est peut-être une*
e de dire qu'il vecut quatre-
ns.] Le témoin que je vais
st pas d'un grand poids. *Vixit*
ut legitur in lib. III Thes.
5).

yez Lipse, *in* Vitâ Taciti.
ius, *ibidem.*
Vitâ Agricolæ, *cap. II, pag.* 44, 45.
yez *le commencement du Ier. livre de*
e.
oaherius, *in* Vitâ Corn. Taciti, *in li-*
rsuum Politicorum.

TAISNIER (JEAN), en latin *Taisnerius*, était d'Ath dans le Hainaut (*a*). Il fut précepteur des pages de Charles-Quint, et il suivit cet empereur dans l'expédition de Tunis. Il fit des leçons de mathématiques dans Rome et dans Ferrare; et après avoir voyagé long-temps, il se consacra tout entier à faire des livres (*b*); mais comme il choisit une matière très-indigne d'un homme de jugement, il perdit toute sa réputation (*c*). Il s'amusa à la chiromance, et quoiqu'il eût fait accroire qu'il y était fort heureux, il ne laissa pas de dégoûter, par la grosseur de son livre (A), ceux qui avaient souhaité de profiter de ses instructions. Plusieurs personnes furent assez simples pour lui envoyer la peinture de leur main, afin d'apprendre de lui quelles seraient leurs aventures (*d*). Consultez le Dictionnaire de Moréri, et l'Académie de Bullart. On y parle fort au long de notre Taisnier : si c'est avec l'ordre et avec l'exactitude nécessaire, c'est ce que nous examinerons une autre fois. On n'y trouve rien touchant le crime de plagiaire (B) dont il a été accusé.

(*a*) Valer. Andreas Desselius, Bibl. belg., *pag.* 570.

(*b*) Jacobus Philippus Tomasinus, Elog. Virorum illustrium, *pag.* 161, 162, *edit. Patav.*, 1630.

(*c*) Bullart, Académie des Sciences, *tom. II, pag.* 288, 289.

(*d*) *Voyez la remarque* (A).

(A) *Il ne laissa pas de dégoûter par la grosseur de son livre.*] Consultez Jacques-Philippe Tomasini, vous y trouverez ces paroles : *Uno volumine quæcunque chiromantiam attingerent complexus est. At crescente illo in vastam molem factum est ut studentium animos defatigârit quos*

sibi proposuerat erudiendos (1). Si vous voulez savoir le crédit que ce personnage s'était acquis par ses hâbleries chiromantiques, lisez ce passage du même auteur. *Divinandi munere ex manuum lineis temperamenti signa, et animi characteres varios colligebat, et, spretis geniturarum laboriosis supputationibus, ignaras curiosorum mentes, rerum suarum sciscitantes eventus, vaticiniis circumducebat. Jamque viri quoque gravissimi fide prædictionibus illius haberi cœptâ, ei typos manuum suarum lineis effigiatarum undiquè demandabant, et ab ejusdem ore, ut de privatis rebus statuerent, pendebant* (2).

(B) *Le crime de plagiaire dont il a été accusé.*] On prétend qu'il ne se contentait pas de dérober quelque pensée, mais qu'il s'appropriait des ouvrages tout entiers que d'autres avaient publiés. Gabriel Naudé lui fait ce reproche à l'égard d'un livre de Barthélemi Coclès, touchant la physionomie; et à l'égard d'un ouvrage de Pierre le Pèlerin, touchant l'aimant. Il le diffame comme il faut pour des brigandages exercés avec une telle audace. Ce n'était point agir en filou, en coupeur de bourse dans la république des lettres, mais en voleur de grands chemins et en corsaire de Barbarie : le cas était prevôtal sur le Parnasse. Voyons de quelle manière Gabriel Naudé exerce justice. *Inter recentiores qui artem ejusmodi* (crisim physiognomicam) *scriptis explicârunt, potiores semper habe Augustinum Niphum, et Camillum Baldum, eruditissimos Aristotelis commentatores : Bartholomæumque Coclitem Bononiensem cujus integrum librum convasavit, ac in suum opus mathematicam transtulit, Johannes Taisnerus, plagiarius insignis, et imprudentior longè Horatii Corniculâ, cùm præterea tractatum etiam de Magnete, à Petro Peregrino Gallo quondam editum, furto vendicârit. Quod equidem velut per transennam observandum esse duxi, ut suus benè de republicâ litterariâ meritis honos asseratur, et ipse Taisnerus :*

Regali conspectus in auro nuper et ostro,
Migret in obscuras furaci mente tabernas (3).

(1) Jacob. Philippus Tomasinus Elog., *p.* 162.

(2) *Idem, ibidem, pag.* 161.

(3) Gabriel Naudæus, Bibliographia politica, *pag. m.* 62, 63.

Thomasius n'a point ignoré cette a cusation publique intentée à Tai nier; il en a fait mention dans l Liste des Plagiaires (4); mais il n point su, et Naudé peut-être ne savait pas non plus, qu'en l'ann 1574 un mathématicien d'Italie p blia des plaintes sanglantes et u invective atroce contre le même pl giaire. Tout ce qu'il a dit là-dess mérite d'être transporté sur ce page. On y verra et des instructio universelles par rapport à ces vol ries, et des faits particuliers toucha notre homme. D'ailleurs le livre do je tire tout ceci est fort rare. *Si h non laudamus qui aliquid ab ali sunt mutuati, quid de manifestis f ribus dicemus, qui vel ipsa integ aliorum volumina sibi imprudent adscribunt, et quasi steriles ac sc lesti plagiarii, viventium filior (est enim haud dubiè legitima prol quicquid fecundum ingenium lon studio concepit, et peperit) misera das infligunt piis parentibus orbit tes, et se summâ cum jactantiâ, e rum operum authores mentiuntur quæ magnâ cum infamiâ rapuerun ut fecit impurissimus omnium Joha nes Taisnerus Hannonius, qui opu culum nostrum, demonstrationis pr portionum motuum localium cont Aristotelem, et alios philosophos jamdiù anteà à nobis editum, et it rùm impressum Venetiis, anno salut 1554, ita integrum sibi desumpsit, nihil præter authoris nomen immut verit : quid enim mutavisset, qui n percipere poterat, quæ in eâ disput tione continerentur? Homo vanus a omni mathematicâ facultate alienus qui meritò propter crassissimam ign rantiam verebatur, ne vel aliquâ sy labâ sublatâ, aut addita totius tra tationis inficeretur substantia. Cr didit (ut opinor) me jam vitâ fun tum qui furti nunquàm argui pos confidit, et non intellexit suam tem ritatem, qui seipsum mille argumen tis qualis esset prodidit; dùm utr inflato inanior sese juris doctorem et simul etiam musici sacelli recto rem asseruit, quasi jura docere s musici, aut jusrisperiti sacellum re gere, et dùm de magnete, et motibu tractatus emisit, nusquàm in tituli*

(4) Thomasius, de Plagio litterario, *pag.* 246.

aticum nominavit, sed poë-
uòd crediderit poëtæ, aut
ut jurisperiti, esse de natu-
otibus corporum disserere.
altem et in hoc mentiri in-
ostor, ut se mathematicum
prædicaret, ut in præfatio-
orem ejusdem usurpati opus-
, dùm se matheseos publicè
rrariæ, et alibi, trecentis,
s auditoribus prædicat, cu-
ri auditorum ne sextam qui-
em quispiam vidit in Italiâ,
io cujusvis (etiam primi no-
thematici: quis, inquam, hos
udaverit in Flaviam legem
ites? ac non potiùs juxta
ini Cæsaris sententiam, ad
Aphricæ Vicarium rescri-
estiis subjiciendos senseat

aptista Benedictus, Patricius Venetus, , *in præfatione lib.* de Gnomonum ue solarium usu. *Ce livre fut imprimé* 1574, in-folio. Vossius *n'a rien dit ur dans son livre* de Scientiis mathe- *l'a coupé en deux dans le* Catalogue *n y parle de lui*, 1°. *sous le nom de* a de Benedictis, *et puis sous celui de* a Benedictus.

IDDIN, auteur mahomé- n'en toucherai qu'une c'est qu'il disait que le lmamon serait infailli- t puni de Dieu, pour oublé la dévotion des mu- par l'introduction des philosophiques (*a*). Cette n'a rien de particulier : aru dans tous les pays du , et dans tous les siècles ; re aujourd'hui l'on voit inité de gens qui se plai- de M. Descartes et des rands philosophes moder- mme de la cause du mé- e tant de personnes té- nt pour la dévotion, et pour les mystères des chrétiens. Cela pourrait donner lieu à un ample commentaire (A).

i non posse quin Deus certas de e pœnas sumeret, quòd scientiis icis introductis mohammedano- tem interpellaverit. Sephadius, *in* ariis ad Tograi Poëma, *apud* Pococ- tis in Specimen Histor. Arabum,

(A) *Cela pourrait donner lieu à un ample commentaire.*] On pourrait dire mille choses là-dessus, tant pour la question de fait, que pour la question de droit. J'y serai pourtant fort court; car j'ai déjà plus de copie qu'il ne m'en faut pour achever ce volume. A l'égard du fait, je me contente de dire qu'on a toujours soupçonné les philosophes de n'avoir guère de religion. Les rhétoriciens, après avoir dit qu'entre les propositions probables, les unes étaient fondées sur ce qui arrivait presque toujours, et les autres sur l'opinion ordinaire, alléguaient d'abord ces deux exemples : les mères aiment leurs enfans ; les philosophes ne croient point qu'il y ait des dieux. *Probabile est id quod ferè fieri solet, aut quod in opinione positum est...... In eo genere, quod ferè solet fieri, probabile hujusmodi est : SI MATER est, diligit filium : SI AVARUS est, negligit jusjurandum. In eo autem, quod in opinione positum est, hujusmodi sunt probabilia : Impiis apud inferos pœnas esse præparatas : Eos qui philosophiæ dent operam non arbitrari deos esse* (1). Apulée remarque que presque tous les anciens philosophes avaient été accusés, ou de nier qu'il y eût des dieux, ou de s'attacher à la magie. *Hæc fermè communi quodam errore imperitorum philosophis objectantur : ut partim eorum, qui corporum causas meras et simpliceis rimantur, irreligiosos putent, eoque aiant deos abnuere ; ut Anaxagoram, et Leucippum, et Democritum, et Epicurum, cæterosque rerum naturæ patronos : partim autem, qui providentiam mundi curiosiùs vestigant, et impensiùs deos celebrant, eos verè vulgò magos nominent quasi facere etiam sciant, quæ sciant fieri : ut olim fuêre Epimenides, et Orpheus, et Pythagoras, et Osthanes* (2). Notre Takiddin n'eût pas livré à la justice divine le grand Almamon, ce fauteur des sciences, cet introducteur des études philosophiques, s'il n'eût re-

(1) Cicero, de Inventione, *lib. I, folio m.* 29.
(2) Apuleius, *in* Apologiâ, *pag. m.* 291.

marqué les mauvais effets de ces études. Elles avaient jeté des doutes dans les esprits ; elles avaient ouvert les yeux à bien des gens sur les sottises de la secte mahométane ; et dès là le culte, la piété, la dévotion avaient souffert un prodigieux affaiblissement. Il se trouve des docteurs qui soutiennent que les philosophes arabes ne suivaient le mahométisme qu'en apparence, et qu'ils se moquaient en effet de l'Alcoran, à cause qu'ils y rencontraient des choses contraires à la raison (3). Vous ne sauriez ôter de l'esprit d'une infinité de gens, que Descartes et Gassendi croyaient aussi peu la réalité, que les fables de la Grèce. Vous auriez la même peine à persuader le monde que les sectateurs de ces deux grands philosophes sont bons catholiques, et que s'ils avaient la permission d'enseigner publiquement leurs principes, ils ne saperaient pas bientôt tous les fondemens de la religion romaine. Les protestans n'ont pas une meilleure opinion des dogmes de M. Descartes. Généralement parlant, on soupçonne d'irréligion les cartésiens, et l'on croit que leur philosophie est très-dangereuse dans le christianisme ; de sorte que, selon le sentiment d'une infinité de personnes, les mêmes gens qui ont dissipé dans notre siècle les ténèbres que les scolastiques avaient répandues par toute l'Europe ont multiplié les esprits forts, et ouvert la porte à l'athéisme, ou au pyrrhonisme, ou à la mécréance des plus grands mystères des chrétiens. Mais ce n'est pas seulement aux études de la philosophie que l'on impute l'irréligion, c'est aussi à celle des belles-lettres ; car on prétend que l'athéisme n'a commencé à se faire voir en France que sous le règne de François Ier., et qu'il commença de paraître en Italie lorsque les humanités y refleurirent. *Moins nous avons de lumières étrangères*, dit un auteur catholique, *plus nous montrons de soumission pour la foi ; et*
les siècles les plus savans, dit
ronius, ont été souvent les plus in
dèles. Les alladinistes n'ont paru
sous le règne d'Almansor, qui fu
plus savant monarque de son siè
et je ne trouve pas d'athées chez n
avant le règne de François Ier. ; n
Italie, qu'après la dernière prise
Constantinople, qu'Argyropile, T
dore de Gaze, George de Tr
zonde ; avec les plus célèbres hom
de la Grèce, se retirèrent auprès
ducs de Florence (4). Ce qu'il y a
certain, c'est que la plupart des be
esprits et des savans humani
qui brillèrent en Italie, lorsque
belles-lettres commencèrent à re
tre après la prise de Constantino
n'avaient guère de religion.
d'autre côté la restauration des l
gues savantes et de la belle litté
ture a préparé le chemin aux ré
mateurs, comme l'avaient bien pr
les moines et leur partisans, qui ne
saient de déclamer contre Reuchli
contre Érasme, et contre les au
fléaux de la barbarie. Ainsi, pend
que les catholiques romains ont
jet de déplorer les suites qu'ont e
les études des belles-lettres, les p
testans ont sujet d'en louer Dieu,
de l'en glorifier (5). Ils n'ont pas
jet d'en user ainsi à l'égard de
nouvelle philosophie, qui renve
si démonstrativement la transsubst
tiation et toutes ses suites ; car
abuse des mêmes armes pour attaq
les dogmes les plus essentiels. En
mot, le sort de l'homme est dans
si mauvaise situation, que les lum
res qui le délivrent d'un mal le p
cipitent dans un autre. Chassez l
gnorance et la barbarie, vous fa
tomber les superstitions et la s
crédulité du peuple, si fructueu
ses conducteurs, qui abusent ap
cela de leur gain pour se plon
dans l'oisiveté et dans la débauch
mais, en éclairant les hommes sur

(3) Tostatus, *in cap. XXIII. Ex. quæst. XX*, refert quod philosophi inter Saracenos non recipiant propter hoc Alcoranum. Idem probat Calixtus, *in Disp., de Verit. Religion. christ.* ex Averroë, disputante contra destructiones Algazelis, et Avicennâ, *Metaph., l. 9, c. 7.* Annotata ad Religionem Medici, lib. 1, sect. 22, pag. m. 146, in hæc verba, *Cum philosophiâ pugnantibus*.

(4) Clavigny de Sainte-Honorine, Discerne
et Usage des Livres suspects, *pag.* 82. *Notes q*
je n'allègue point comme un fait certain ce q
avance.

(5) *Voyez les réflexions de M.* Jurieu, Apo
gie pour les Réformat., *pag.* 66 *et suiv. du*
vol. in-4°., sur ce que M. Maimbourg, Hist
du Calvinisme, *pag.* 4, *avait dit que* la voie
fut prise par François Ier. pour faire refle
dans son royaume la gloire des lettres... fut,
un malheur qu'il ne prévit pas, ce qui donna l'e
trée dans son royaume à l'hérésie.

res, vous leur inspirez l'envie
uiner tout; ils épluchent et ils
sent tant, qu'ils ne trouvent rien
ntente leur misérable raison.
i qu'il en soit, j'ai ouï dire à
rsonnes bien sages qu'i n'y
t de prudence dans l'affecta-
ui règne un peu trop de rendre
ts d'impiété les philosophes;
el scandale ne serait-ce point
es ignorans, s'ils prenaient la
d'y faire beaucoup d'attention,
le voir que, selon la préten-
e quantité de docteurs, la foi
trouve guère parmi les grands
ophes, que la dévotion est prin-
ment le partage du menu peu-
t *que ceux qui ont le plus exa-
les caractères de divinité de
ture Sainte sont ordinairement
oins pieux et les moins dévots*
l serait beaucoup plus édifiant
igner avec Plutarque (7) que
ilosophie est le remède de l'im-
et de la superstition; et avec
ne, que sans la philosophie
nne ne saurait être véritable-
pieux. *Omninò neè pium erga
iunem omnium Dominum esse
e philosophiâ quemquam cen-*
(8). Le mélange de bien et de
qui se rencontre dans toutes les
s humaines se voit ici d'une
distinguée. Les philosophes
es reconnurent par leur philo-
ie que l'Alcoran ne valait rien;
plusieurs juifs au contraire ont
donné leur religion pour em-
er la philosophie païenne, qui
montrait, disaient-ils, que
e leur avait prescrit des lois su-
ues. *Multis è Judæorum gente
persuasa est olim hæc opinio,
l, sub initia regni Saracenici ad
sophiam ethnicam defectionem
rint, quòd iis leges haud paucæ
iles et supervacaneæ viderentur*
Ainsi le même principe qui sert
lquefois contre le mensonge
rend quelquefois de mauvais offices
à la vérité.

Jurieu, *cité par* Saurin, Examen de la
logie, *pag.* 98. *Voyez les réflexions que
aurin fait sur cela, là même.*

Voyez Plutarque, de Iside et Osiride, *p.* 378.
Saint-Cyran *cite ce passage de saint* Gré-
de Néocésarée, *in* Panegyr., *dans son ou-
contre la* Somme théologique du père Ga-
, *tom. II, pag.* 33 *et* 70.

Johan. Spencerus, de Legibus Hebræorum,
II, cap. III, sect. I, sub fin., pag. 225,
Hag., 1686. *Il se fortifie du témoignage de*
laume de Paris, lib. de Legibus, *p.* 3, 4.

TALAUS, roi d'Argos, fils d'Abas ou de Bias, et petit-fils de Lyncée, l'un des cinquante gendres de Danaüs, perdit la couronne et la vie par les machinations d'Amphiaraüs (*a*). Son fils Adraste fut obligé de s'enfuir à Sicyone, où, selon quelques-uns, il épousa la fille du roi Polybe, et lui succéda. D'autres veulent qu'il lui ait succédé, à cause que sa mère était fille unique de Polybe. Voyez l'article d'ADRASTE, tome I[er]., Il y en a qui disent que celui qu'Amphiaraüs détrôna et fit mourir était Pronax, fils de Talaüs. Voyez le scoliaste de Pindare sur la IX[e]. ode des Némées, où il nous apprend sur quoi pouvaient être fondées les prétentions d'Amphiaraüs; c'est que Mélampus, ayant guéri les filles de Prœtus, roi d'Argos, qui étaient devenues insensées, eut pour récompense la moitié du royaume d'Argos, laquelle il partagea avec son frère Bias. Or Mélampus laissa un fils nommé Antiphatès, qui fut père d'Oïcle, et grand-père d'Amphiaraüs.

(*a*) Schol. Pindari in od. VIII Pyt. *et* IX Nem.

TAMIRAS fut mandé de la Cilicie dans l'île de Cypre, pour enseigner la science des aruspices. Le temple de Vénus qui était à Paphos fut consacré par Cinyras, et l'on disait que cette déesse, conçue et née dans la mer, avait abordé en ce lieu-là; mais on eut recours à cet homme de Cilicie pour l'établissement dont j'ai parlé. On avait réglé les choses de telle sorte,

que les descendans de Cinyras et ceux de Tamiras devaient présider aux cérémonies; mais, afin que la famille royale eût quelque prééminence, celle de Tamiras lui céda bientôt sa part (A); ainsi on ne consulta plus que le prêtre de la famille de Cinyras (*a*).

(*a*) *Ex* Tacito, Hist., *lib. II*, *cap. III.*

(A) *Celle de Tamiras lui céda bientôt sa part.*] Hésychius fait néanmoins mention de certains prêtres de l'île de Cypre qui s'appelaient Ταμιράδαι, *Tamiradæ*. Cette orthographe des manuscrits d'Hésychius a donné à Meursius un juste sujet de remarquer qu'il faut écrire dans Tacite *Tamiras*, au lieu de *Thamyras* (1).

(1) Meursius, *in* Cypro, *pag.* 50.

TANAQUIL, femme de Tarquinius Priscus, roi de Rome, était née à Tarquinie dans la Toscane. Elle y fut mariée avec Lucumon, fils d'un homme qui s'y était réfugié quand on le chassa de Corinthe, sa patrie. Lucumon, héritier de tous les biens de son père, se trouva fort riche, et comme d'ailleurs la famille de Tanaquil était des plus nobles de la ville, il espéra de s'avancer aux dignités; mais étant fils d'un étranger, il rencontra de grands obstacles (*a*). Tanaquil fut indignée du mépris que l'on avait pour son mari, et ne pouvant se résoudre à perdre l'éclat où elle était née, elle ne songea qu'à sortir de Tarquinie, pour aller chercher ailleurs les occasions de s'élever (*b*). Ainsi elle représenta à son épo[ux] qu'il fallait aller s'établir à R[o]me, où, de quelque pays qu'[on] fût, les personnes de mérite po[u]vaient espérer les plus hau[tes] charges. Lucumon suivit ce co[n]seil, et eut un présage de [sa] grande fortune avant que d'e[n]trer dans Rome. Ce fut Tanaqu[il] qui expliqua ce présage (A); c[ar] elle s'y entendait extrêmemen[t]. Il se fit nommer Tarquinius. [Il] gagna l'estime et l'amitié d[es] Romains, et il s'insinua de te[lle] sorte dans les bonnes grâces d[u] roi, que les charges qu'il en o[b]tint lui donnèrent lieu d'aspir[er] à la couronne, et de réussir da[ns] cette ambition. Il fut tué da[ns] son palais l'an 38 de son règ[ne]. Tanaquil ne se déconcerta poi[nt] de ce rude coup : elle se condu[i]sit si habilement, qu'elle [fit] tomber la couronne sur la tê[te] de Servius Tullius, son gendr[e], dont elle avait auguré la bon[ne] fortune (B) depuis long-tem[ps] (*c*). Sa mémoire fut vénérée da[ns] Rome pendant plusieurs siècle[s]: on y conservait les ouvrages d[e] ses mains (C), et l'on attribua[it] de grandes vertus à sa ceintu[re] (D). Saint Jérôme observe qu[e] Tarquin était moins connu qu[e] son épouse (*d*). La vertu insig[ne] de cette reine, ajoute-t-il, e[st] trop avant imprimée dans la m[é]moire de tous les siècles pou[r] en être jamais effacée. Il semb[le]

(*a*) *Tiré de* Tite Live, *lib. I*, *pag. m.* 23.

(*b*) *Cùm divitiæ jam animos facerent, auxit ducta in matrimonium Tanaquil, summo loco nata, et quæ haud facilè iis, in quibus nata erat, humiliora sineret ea, quæ innupsisset. Spernantibus Etruscis Lucumonem exule advenâ ortum, ferre indignitatem non potuit, oblitaque ingenitæ erga patriam caritatis, dummodò virum honoratum vider[et], consilium migrandi ab Tarquiniis cep[it].* Livius, *lib. I*, *pag.* 23.

(*c*) *Tiré de* Tite Live, *lib. I*, *pag. m.* 23.

(*d*) *Notior est marito suo Tanaquil: illum inter multa regum nomina jam abscondi[t] antiquitas, hanc rara inter fœminas virtus, altiùs sæculorum omnium memoriæ, quàm ut excidere possit, infixit.* Hieronym., adv. Jovinian.

qu'on puisse inférer de passages des anciens qu'on la regardait com- emme qui avait été trop se (E). Il n'est pas vrai ût en vie lorsque Tar- superbe fit mourir son i qu'elle ait été la mère arquin (F). L'historien t voir que cela est faux réussi à réfuter ses pré- s (G) qu'à éviter de se re.

fut Tanaquil qui expliqua :.] Comme ils furent arri- nicule, un aigle descendit it sur leur chariot, et en- peau de Lucumon, et, après é quelque temps au dessus : de grands cris, il remit u fort proprement au mê- Tanaquil assise auprès de l'embrassa, et l'assura d'une le fortune, en lui expli- circonstances de ce pré- entrèrent donc dans Rome hautes espérances. *Ad Ja- fortè ventum erat : ibi ei sedenti cum uxore, aquila demissa leniter alis pileum superque carpentum cum ingore volitans, rursùs ve- erio divinitùs missa, capiti uit : indè sublimis abiit. Ac- augurium læta dicitur Ta- erita, ut vulgò Etrusci, prodigiorum mulier. Ex- lta sperare complexa vi- : eam alitem eâ regione us Dei nunciam venisse : mum culmen hominis aus- cisse : levâsse humano um capiti decus, ut di- em redderet. Has spes co- ue secum portantes, urbem nt* (1).

avait auguré la bonne for- rvius Tullius.] Il était né lu roi Tarquin, et il y fut t un jour du feu autour de lant qu'il dormait : les cris qu'on jeta à la vue de ce prodige obligèrent ce prince à aller voir ce que c'était. Quelqu'un voulut jeter de l'eau sur ce feu ; mais Tanaquil l'en empêcha, et ordonna qu'on laissât l'enfant en repos, jusques à ce qu'il se réveillât de lui-même. Il s'éveilla bientôt, et on ne vit plus ce feu. Alors la reine tira à part son époux, et lui déclara que cet enfant soutiendrait un jour la maison royale dans ses adversités, et qu'il fallait l'élever comme un sujet de grande espérance. Ce conseil fut écouté ; on prit un grand soin de l'éducation de cet enfant, qui se rendit si accompli qu'on ne trouva personne plus digne que lui d'être le gendre du roi. Ce fut aussi lui qui succéda à Tarquin (2). Quelques-uns croient que sa mère était femme de Servius Tullius, qui fut tué en défendant sa principauté de Cornicule (3). Ils ajoutent que cette femme était grosse, et qu'ayant été reconnue parmi les autres captives, on fit honneur à sa qualité. Tanaquil l'exempta de la servitude, et la fit venir dans son palais, où elle accoucha d'un garçon. Cela est assez vraisemblable, mais non pas assez merveilleux pour toute sorte d'historiens. C'est pourquoi il y en eut qui prétendirent que la naissance d'un roi de Rome, élevé de si bas lieu, devait être plus mystérieuse. Ils supposèrent donc qu'Ocrisia, veuve du prince de Cornicule, servit quelque temps chez Tanaquil avant que d'être affranchie, et que pendant sa servitude elle aperçut à la cheminée la figure d'un membre viril. Elle en avertit le roi et la reine. Le roi, témoin oculaire de ce prodige, en fut étonné : la reine, qui se connaissait en présages autant que le plus habile augure qui fût dans toute l'Étrurie (4), dit à son mari que, selon l'arrêt des destinées, il devait naître au palais royal une personne d'un mérite

rius, *lib. I, cap. XXXIV, pag.* *aussi* Denys d'Halicarnasse, *lib.* X : *la chose y est mieux circon-* ns Tite Live.

(2) *Tiré de* Tite Live, *ibidem.*

(3) *Ville d'Italie, que Tarquinius Priscus assiégea, subjugua, saccagea et brûla.* Dionys. Halicarn., *lib. III, cap. LXXIII.*

(4) Τὴν δὲ Τανακυλίδα τάτε ἄλλα σοφὴν οὖσαν, καὶ δὴ καὶ τὰ μαντικὰ οὐδενὸς χεῖρον Τυῤῥηνῶν ἐπιςαμένην, εἰπεῖν πρὸς αὐτόν. *Tanaquilem, uxorem, et alioqui sapientem, et divinandi scientiâ nulli Etruscorum secundam, dixisse.* Dionys. Halicarn., *lib. IV, circa init., pag.* 207.

plus qu'humain, qui aurait pour père la figure qui paraissait à la cheminée, et pour mère la femme qui aurait affaire à cette figure. Tarquin, apprenant de quelques experts en telles matières, que Tanaquil expliquait très-bien ce prodige, résolut de faire coucher avec ce membre la femme qui l'avait vu la première : on l'habilla donc comme une épousée, et on la mena dans la chambre où était cette figure. On l'y laissa seule ; elle y fut connue par quelque génie, soit que ce fût Vulcain, soit que ce fût le dieu domestique. Depuis ce temps-là cette figure ne parut plus. Ocrisia devint grosse, et accoucha au temps ordinaire (5). On a débité à peu près la même chose touchant la mère de Romulus (6). S'il n'y avait eu des annalistes à Rome long-temps avant qu'on y enseignât la rhétorique, je croirais que l'on aurait converti en relations historiques les déclamations que les sophistes faisaient faire à leurs écoliers: car il est assez probable qu'on permettait aux jeunes rhétoriciens de feindre tout ce qu'ils voulaient dans un essai de panégyrique. On cherchait à voir dans ces fictions s'ils avaient l'esprit inventif, et s'ils savaient bien tourner et bien manier un lieu commun. On ne les blâmait donc pas s'ils supposaient une origine divine, miraculeuse, et tout-à-fait surprenante. Cela eût produit de très-grands abus, si les plus jolies pièces de ces jeunes hommes eussent été conservées dans les archives, et si au bout de quelques siècles on les eût prises pour des relations. Que sait-on si la plupart des anciennes fables ne doivent pas leur origine à quelque coutume de faire louer les anciens héros le jour de leur fête, et de conserver les pièces qui avaient paru les meilleures. Voyez ce qui sera dit touchant les martyrologes dans l'article Valérius.

(C) *On y conservait les ouvrages de ses mains.*] Varron, contemporain de Cicéron, assure qu'il avait vu au temple de Sangus la quenouille et le fuseau de Tanaquil, chargés de la laine qu'elle avait filée, et que l'on gardait au temple de la Fortune une robe royale qu'elle avait faite, et que Servius Tullius avait portée. Pline, qui le rapporte, ajoute que c'é à cause de cela que les filles qu mariaient étaient suivies d'une p sonne qui portait une quenouille commodée, et un fuseau garni fil. Il dit aussi que cette reine f première qui fit de ces tuniques sues que l'on donnait aux je garçons quand ils prenaient la r virile, et aux filles qui se mariai M. Moréri a fait ici une lourde fa il a pris les *tirones* de Pline pour *nouveaux soldats*, au lieu de prendre pour les garçons qui venai de se défaire de la robe d'enfan de la *prætexta*. Rapportons tou que dit Pline (7) : *Lanam in co fuso Tanaquilis, quæ eadem C Cæcilia* (8) *vocata est, in te Sangi durâsse, prodente se, a est M. Varro : factamque ab eâ gam regiam undulatam in æde F næ, quâ Serv. Tullius fuerat u Indè factum, ut nubentes vir comitaretur colus compta, et f cum stamine. Ea prima texuit tam tunicam, quales cum togâ tirones induuntur, novæque nu* Je ne sais pourquoi le père Hard préfère le sentiment de Plutarq celui de Varron et de Verrius. *riùs Plutarchus in quæst. Rom.* 271 *uxorem ait fuisse* (Caïam C liam) *unius è Tarquinii liberis: e que in templo Sanci statuam p temporibus positam cum sandal fuso, quæ domi actæ vitæ indus que argumento essent* (9). Il est raisonnable de croire que cette Cæcilia, dont la statue d'airain sandales et le fuseau se voyaien temple de Sancus, était la femm premier Tarquin, que de c qu'elle était la femme d'un fi Tarquin. Je sais bien que D d'Halicarnasse suppose (10) qu premier des Tarquins eut un fil fut marié, et qui fut père des gendres de Servius Tullius; ma lui, ni aucun historien, ne font

(5) *Voyez* Plutarque, *in* Vitâ Romuli, *p.* 18.

(6) *Tiré de* Denys d'Halicarnasse, *lib. IV, init.*

(7) Plin., *lib. VIII, cap. XLVIII, p* 228, 229.

(8) Festus *remarque que Tanaquil prit à le nom de* Caïa Cæcilia. *Son mari, pour s' moder à l'usage des Romains, se fit* Lucius Tarquinius, *comme le remarque* d'Halicarnasse, *lib. III, cap. LXXI.*

(9) Harduinus in Plinium, *lib. VIII, XLVIII, pag.* 229.

(10) *Lib. IV, cap. IV.*

ait-elle été la première fem-
'arquin-le-Superbe? Je sais
c'était une honnête femme
ais son mérite n'est point
ble à celui de Tanaquil. Elle
jamais, elle mourut jeune,
elle n'eut point les occasions
paraître ce qu'elle valait,
Tanaquil, qui vécut long-
ır le trône. Disons donc que
ıumens que l'on voyait au
de Sancus appartenaient à
ne, et non à l'épouse d'un
Tarquin : disons hardiment
ıs et Pline, ou plutôt Verrius
m, ont mieux rencontré que
ıe: mettons ceci entre les
ı de ce dernier, qui sont en
ombre. On m'objectera peut-
: ces sandales et ce fuseau ne
nent pas à une reine aussi
te que Tanaquil. On voulait
par ces monumens la mé-
'une femme qui n'était guère
e sa maison, et qui s'était
de sa quenouille; était-ce le
e de Tanaquil? Je réponds
vérité ce fut une habile rei-
femme d'affaires, une femme
:t qui témoigna beaucoup de
e et beaucoup de fermeté dans
sions; mais cela n'empêche
ı'elle n'ait pu s'attacher à sa
lle et à son aiguille comme à
ıpations ordinaires.
'on attribuait de grandes

qui tâchent d'avoir une pièce de l'étole de saint Hubert, ou qui font toucher leurs chapelets à quelque relique. De part et d'autre il y a beaucoup de crédulité. Je laisse aux gens de loisir à examiner si l'ancienne Rome égale en cela la nouvelle; et, pour les aider un peu dans cette recherche, je rapproche les paroles de mon témoin : *Prædia Verrius vocari ait ea remedia quæ Caïa Cæcilia uxor Tarquinii Prisci invenisse existimatur, et immiscuisse zonæ suæ quâ præcincta statua ejus est in æde Sancti qui Deus Dius Fidius vocatur, ex quâ zonâ periclitantes ramenta sumunt : ea vocari ait prædia quòd mala prohibeant* (12). Ce que Pline rapporte de la côte de Pélops est tout autrement miraculeux; on la montrait comme un remède: *Elide solebat ostendi Pelopis costa quam eburneam affirmabant* (13). Voilà une relique à miracles parmi les païens : car Pline venait de dire qu'il y a des gens dont certains membres ont la vertu de guérir les maladies (14). Il faut donc qu'il prétende que cette partie de Pélops avait cette faculté. On ne peut donc condamner Charles Étienne que de n'avoir pas donné une marque de distinction entre ce qu'il inférait des termes de Pline, et ce que Pline rapporte. Il ne faut jamais négliger cela : ceux qui le négligent sont cause que plusieurs auteurs

Ad quem quidem humerum (16) *post ejus Pelopis mortem varia morborum sanabantur genera, et multiplicia edebantur miracula. Plin. libro decimo nono, capite tertio.* MM. Lloyd et Hofman ne rectifient quoi que ce soit dans ce passage, non pas même la fausse citation.

Un auteur français, qui vivait au XVIe. siècle, débite une chose qu'il n'eût su prouver. *Les Tarquins*, dit-il (17), *avaient fait ériger une statue au milieu de leur logis, qui avait des souliers de chambre seulement, une quenouille et son fuseau, afin que ceux qui suivraient leur famille imitassent leur assidue assiduité en ménageant sans partir de la maison.* Voilà l'état où l'on a réduit ce que j'ai cité de Pline touchant la statue de Tanaquil. Chacun se mêle de changer quelque circonstance dans ce qu'il cite : par ce moyen les faits se gâtent, et se pervertissent bientôt entre les mains de ceux qui les citent.

(E) *On la regardait comme une femme qui avait été trop impérieuse.*] Voilà ce que bien des gens concluent de ces paroles de Juvénal :

Consulit ictericæ lento de funere matris
Ante tamen de te TANAQUIL *tua*, ... (18)

et de ces paroles d'Ausone,

Tanaquil tua nesciat istud.
Tu contemne alios (19).

Il semble que cela signifie qu'on donnait le nom de Tanaquil aux femmes qui faisaient trop les maîtresses. C'est le sentiment de Scaliger. *Uxorem sanctissimam Paulini, cujus meminit Ambrosius, Epistolâ* XXXXVI, *vocat* Tanaquilem *Ausonius, ridens scilicet : quia ei erat addictus Paulinus. Et, ut ex eodem loco Ambrosii cognoscimus, videtur secutus uxoris consilium Paulinus in secessu Nolano. Quare vocat eam feminam* Tanaquilem *poëta noster : quia illis temporibus ita solerent uxores vocare, quæ imperabant maritis* (20). Il confirme cela par un passage de Sidonius Apollinaris, où l'on voit que la femme de Chilpéric, qui po[uvait] beaucoup sur son mari, est no[m]mée Tanaquil. Elle est compar[ée] aussi avec Agrippine. *Quòd prin[ci]paliter medetur afflictis, tempe[...] Lucumonem nostrum Tanaquil su[a] et aures mariti virosâ susurron[um] fæce completas, oportunitate s[...] sermonis eruderat, cujus studio f[...] tum scire vos par est, nihil inte[r] quieti fratrum communium apud a[ni]mum communis patroni juniorum C[...] biratarum venena nocuisse, ne[que] quicquam (Deo propitiante) nocit[u]ra; si modò, quandiù præsens pot[es]tas Lugdunensem Germaniam re[git] nostrum suumque Germanicum pr[æ]sens Agrippina moderetur* (21). Vo[ilà] un prince sous la direction de sa fe[m]me ; mais comme cette directi[on] tournait au bien des sujets, elle f[ait] honneur à Tanaquil. On en d[oit] conclure que si le premier Tarqu[in] était gouverné par son épouse, [ce] n'était pas un malheur. Un au[tre] commentateur d'Ausone observe q[ue] Paulin ne trouva pas bon qu'on [eût] comparé sa femme à une reine am[bi]tieuse et magicienne (22) ; il [eût] mieux aimé qu'on l'eût comparé[e à] Lucrèce (23).

(F) *Il n'est pas vrai qu'elle fût [en] vie lorsque ....., ni qu'elle ait [été] la mère de Tarquin.*] Les deux fil[les] de Servius Tullius et de Tarquin[ia], fille de Tarquinius Priscus et de T[a]naquil, furent mariées à Luc[ius] Tarquinius et à Aruns Tarquini[us]. C'étaient deux frères qui ne se r[es]semblaient en rien non plus q[ue] leurs deux épouses : l'un était [un] honnête homme, l'autre un scélér[at] ; l'une des Tullies était une honn[ête] femme ; l'autre ne valait rien. Cel[le-]ci avait été mariée à l'honnête ho[m]me ; l'autre au scélérat. La mécha[nte] Tullie proposa au méchant Tarqu[in] de se marier ensemble : elle lui pr[o]mit de se défaire de son mari, et l[ui] fit promettre de faire mourir sa fe[m]me ; et avant que de se quitter, [...]

(16) Pline *dit* costa, *et non pas* humerus ; *mais il est le seul qui parle de la côte d'ivoire de Pélops tous les autres parlent de l'épaule.*

Humeroque Pelops insignis eburno.
Virgil., Georg., lib. III, *vs.* 7.

(17) Franc. Tillier, Tourangeais, *dans son* Philogame, *pag.* 120, *édition de Paris*, 1578.

(18) Juvenal., sat. VI, *vs.* 563.

(19) Auson., epist. XXIII, *vs.* 31.

(20) Scalig., in Auson, epist. XXIII, *p. m.* 978.

(21) Sidon. Apollinar., epist. VII, *lib. V*, p[ag.] m. 328.

(22) *Molestè tulisse videtur Paulinus in epis[to]lâ ad Ausonium primâ et secundâ : et Lucre[tiæ] illi pudicissimæ matronæ comparari maluit, qu[am] istu Tanaquili, ambitiosæ mulieri, et sagæ.* [...] netus in Autonium, epist. XXIII, *pag.* 678.

(23) Nec Tanaquil mihi, sed Lucretia conj[ux], *dit-il en un autre endroit.*

ѐrent dans l'inceste (24). arquinius fut empoisonné près par sa femme, et Tullie ar son mari; ensuite de quoi rs de ce parricide ne tardè- re à se marier ensemble, ns sans l'opposition du roi n consentement, *magis non te Servio quàm approbante* ius Pictor débita dans son romaine, que Tanaquil en- ns Tarquinius. Il en est fort par Denys d'Halicarnasse (26), montre que Tanaquil aurait cent quinze ans. En voici la Tarquinius Priscus avait pour vingt-cinq ans lorsqu'il alla à Rome (27). Il est très-pro- e sa femme en avait vingt. Or èrent à Rome la première an- ègne d'Ancus Martius, selon s historiens; ou la huitième, elques autres. Prenons ce der- ti; car s'ils n'y arrivèrent pas , ils n'y arrivèrent pas plus uisque les historiens s'accor- ire qu'Ancus Martius, la neu- nnée de son règne, envoya ius contre les Latins en qualité ral de la cavalerie. Puis donc rince régna vingt-quatre ans, it que lorsqu'il mourut Tar- ait parvenu à sa quarante et e année plus ou moins, et il, à l'année trente-septième ge. Si vous joignez à cela les uit ans du règne de ce Tar- ous trouverez qu'il mourut à quatre-vingts ans, et qu'il anaquil âgée de soixante et Or Aruns mourut la quaran- née du règne de Servius Tul- , successeur de ce Tarquin.

μένως δέχεται τὰς αἱρέσεις ὁ Ταρ- αὶ αὐτίκα δοὺς αὐτῇ πίστεις καὶ αὶ τὰ προτέλεια τῶν ἀνοσίων γά- ὁ διαπραξάμενος, ἀπέρχεται. *onditionem accepit Tarquinius, mox- t acceptâ fide, ac delibato incestarum fructu, abiit.* Dionys. Halicarn. *lib.* 234, *edit. Lips.*, 1691.

ius, *lib. I*, *pag.* 29.

nys. Halicarn., *lib. IV*, *pag.* 234.

, *lib. III*, *pag.* 211.

ταῖς ἐνιαυσίαις ἀναγραφαῖς κα- τεσσαρακοστὸν ἐνιαυτὸν τῆς Τυλ- χῆς τὸν Ἀρρούνταν τετελευτηκότα ομεν. *In annalibus invenimus anno li quadragesimo defunctum Aruntem.* . *IV*, *pag.* 234.

Si donc Tanaquil eût été alors en vie, elle aurait eu cent quinze ans. Il n'y a rien de plus juste que ce calcul de Denys d'Halicarnasse, ni rien de plus légitime que la liberté qu'il se donne de censurer la négligence de Fabius Pictor. Οὕτως ὀλίγον ἐστὶν ἐν ταῖς ἱστορίαις αὐτοῦ τὸ περὶ τὴν ἐξέτασιν τῆς ἀληθείας ἀταλαίπωρον. *Adeò parùm laboris hic scriptor impendit perquirendæ veritati historicæ* (29). Il convainc d'une semblable négligence le même Pictor, et plusieurs autres historiens, qui ont assuré que les deux Tarquins, gendres de Servius Tullius, étaient fils du roi Tarquin. C'était écrire les choses sans prendre garde aux absurdités qui en résultaient. Παντάπασι γὰρ ἀπερισκέπτως καὶ ῥαθύμως οἱ συγγραφεῖς περὶ αὐτῶν ταύτην ἐξενηνόχασι τὴν ἱστορίαν, οὐδὲν ἐξητακότες τῶν ἀναιρούντων αὐτὴν ἀδυνάτων τε καὶ ἀτόπων. *Omninò enim inconsideratè ac negligenter historiam hanc prodiderunt scriptores latini, non excussis absurdis et impossibilibus quibus fides ipsorum elevetur* (30). Voyons ses preuves. Puisque Tanaquil, quand elle perdit son mari, était âgée de soixante et quinze ans, le plus jeune de ses fils aurait eu alors vingt-cinq années, car les femmes cessent d'enfanter après leur année cinquantième; l'autre fils aurait eu vingt-sept ans: eussent-ils été assez simples pour souffrir que Tanaquil les privât de la couronne en faveur de Servius Tullius? eût-elle été assez folle et assez dénaturée pour les en exclure? L'auteur représente fortement toutes ces absurdités. Il ajoute que si Tarquin le Superbe avait eu vingt-sept ans lorsque Tarquinius Priscus fut tué, il en aurait eu plus de soixante et dix quand il détrôna son beau-père, et plus de nonante-cinq quand on le chassa de Rome, et environ cent dix quand il cessa de faire la guerre en personne au peuple romain. Cependant on le représente comme à la fleur de son âge quand il usurpa le trône. Il commandait au siége d'Ardée quand les Romains le détrônèrent. Il tâcha pendant quatorze ans à se rétablir, se trouvant à des batailles (31), et

(29) *Idem*, *ibidem*.

(30) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 211.

(31) *Selon* Tite Live, *liv. II*, *pag.* 48, *il*

faisant toutes les fonctions d'un général. Quelques historiens, ayant vu ces absurdités, ont supposé qu'il n'était point fils de Tanaquil, mais d'une certaine Géganie, seconde femme de Tarquinius Priscus. Mais outre qu'ils allèguent cela sans preuve, n'y ayant point de monumens qui fassent mention de Géganie, ils s'embarrassent dans plusieurs difficultés; ils doivent prétendre que Tarquinius Priscus, âgé d'environ quatre-vingts ans, et ayant deux filles mariées, se remaria néanmoins, et fit des enfans. Ces dernières objections de Denys d'Halicarnasse ne sont pas trop fortes; car on pourrait lui répondre que Géganie fut épousée avant que Tarquin fût si âgé, et qu'elle ne serait point la seule femme qui eût accouché étant mariée à un homme d'environ quatre-vingts ans; et qu'un roi qui n'a que des filles souhaite, quelque âgé qu'il soit, pourvu qu'il se sente de la vigueur, d'essayer s'il pourra avoir des fils. L'historien oublie l'une des plus fortes difficultés qu'il eût pu mettre en avant: il ne dit pas que la tradition générale porte que Tanaquil ménagea si bien l'intrigue après la mort de Tarquin, qu'elle éleva sur le trône Servius Tullius. Cela renvoie Géganie au pays des fables et des êtres de raison. Comment ne s'étonnerait-on pas, après tout cela, de voir que Denys d'Halicarnasse (32) n'ait trouvé qu'un seul auteur (33) qui ait dit que les deux gendres de Tullius n'étaient point fils du premier Tarquin, mais ses petits-fils. Le sentiment de ce seul auteur est celui que ce grand historien a adopté. Tite Live n'a pas eu le même discernement: il a mieux aimé suivre la foule (34), et s'est accablé d'un tas de difficultés qui font tort à sa mémoire. Voyez la Dissertation de Laurent Valla sur ce sujet. On a de la peine à comprendre qu'un aussi grand homme que Tite Live ait été capable de commettre toutes les fautes qu'il a commises dans le récit des aventures des Tarquins. La p[illegible] grande objection qu'on puisse op[illegible] ser à Denys d'Halicarnasse est de[illegible] que Tanaquil n'eût point travaill[illegible] élever sur le trône Servius Tulli[illegible] son gendre, si elle eût eu deux pet[illegible] fils; mais on peut répondre qu[illegible] étaient encore au berceau, et [illegible] l'état des affaires demandait un su[illegible] cesseur qui fût en âge de régner [illegible] goureusement, et par lui-même. [illegible] a dû donc préférer son gendre à [illegible] petits-fils.

(G) *L'historien...... a mieux ré[illegible] à réfuter........ qu'à éviter de se [illegible] prendre.*] Il est tombé dans ses p[illegible] pres piéges; car il a donné à Ta[illegible] quil une fille dont il est aussi abs[illegible] de qu'elle soit la mère, qu'il est [illegible] surde que Lucius Tarquinius et Ar[illegible] Tarquinius soient ses fils. Il prét[illegible] (35) que Brutus était fils de Tarq[illegible] nie, fille de Tarquinius Priscus [illegible] de Tanaquil; et dit que Brutus ét[illegible] fort jeune lorsque son père et [illegible] frère aîné furent mis à mort par [illegible] ordres de Tarquin le Superbe. S[illegible] vons-nous contre lui de ses rais[illegible] Si la mère de ce Brutus était fille [illegible] Tanaquil, elle avait vingt-cinq [illegible] lorsque son père fut assassiné, [illegible] soixante-neuf lorsque Tarquin [illegible] Superbe usurpa le trône. Brutus [illegible] rait eu donc alors pour le moins [illegible] neuf ans. Il n'y a point d'appar[illegible] que Tarquin ait fait mourir son be[illegible] frère et son neveu la même an[illegible] qu'il ôta la vie à Servius Tullius[illegible] est probable qu'il avait la politi[illegible] de laisser des intervalles entre [illegible] grands crimes. Disons donc que B[illegible] tus avait pour le moins vingt [illegible] lorsqu'on fit mourir son père; m[illegible] s'il eût eu cet âge, n'eût-il pas b[illegible] eu le temps de faire paraître son [illegible] prit? Il faut avoir beaucoup de gé[illegible] pour ne se jamais démentir quand [illegible] veut cacher sous l'extérieur d'[illegible] homme hébété un grand cœur, [illegible] grand esprit, un grand dessein[illegible] réussit admirablement à tenir tou[illegible] ces choses enveloppées sous les fa[illegible] ses apparences d'une âme stupide[illegible] avait donc beaucoup d'adresse et [illegible] grandes qualités; il les eût donc [illegible] connaître avant la mort de son pè[illegible] il aurait donc eu le même sort [illegible] son frère aîné: le tyran les eût

poussa son cheval contre le dictateur romain à la tête de l'armée, et fut blessé.

(32) *Lib. IV, pag.* 213.

(33) Lucius Piso Frugi.

(34) *Hic L. Tarquinius, Prisci Tarquinii regis filius neposne fuerit, parùm liquet: pluribus tamen auctoribus filium.* Titus Livius, *lib. I, pag. m.* 29, *A.*

(35) Dionys. Halicarn., *lib. IV, pag.* 264.

nt Valla fait valoir contre
e l'argument tiré de l'âge des
'arquin, comme si cet histo-
it déclaré que Brutus et eux
du même âge; mais je ne vois
Tite Live dise cela, et qu'on
e inférer de ce que Brutus les
Delphes. Cet argument serait
t contre Denys d'Halicarnas-
nous apprend que le mariage
juin et de Tullie tombe sur
rantième du règne de Servius
(37) : d'où il s'ensuit que les
de Tarquin n'avaient que
ı trois ans lorsque leur père
a du trône. S'il fallait donc
itus fût à peu près du même
serait né l'an soixante-cinq
inte-six de la vie de sa mère.
oudrais point presser cette
; car encore que cet historien
prenne que Tarquin voulut
itus fût élevé avec ses enfans
l n'est pas permis de lui im-
'avoir prétendu qu'ils ne fus-
s beaucoup plus jeunes que
Un garçon de dix-huit à vingt
nt fort bien être donné pour
non à des princes de sept ou
s, et surtout lorsque cette fa-
té, vaine apparence d'honneur,
estinée qu'à leur servir de
Dans le fond il faut reconnaî-
essairement qu'ils étaient plus
que lui; car il avait des en-

te ans la couronne qui fut mise sur sa tête après la mort du premier Tarquin. IV. Qu'ainsi Tarquin-le-Superbe aurait eu plus de soixante-dix ans, et lorsque Servius Tullius fut détrôné. Cette conséquence est très-mauvaise ; et plutôt que de l'imputer à l'historien, j'aimerais mieux dire que ses copistes ont sauté le mot τέτταρα, *quatuor*; car il ne pouvait pas ignorer que Servius Tullius a régné quarante-quatre ans.

Avez-vous pris garde, me disait l'autre jour un homme, qu'Henri Glaréanus (41), après avoir lu la Dissertation de Laurent Valla et les Argumens de Denys d'Halicarnasse, contre l'opinion de Fabius Pictor, ne laisse pas d'adopter cette opinion? C'est sur ce pied-là qu'il dresse l'arbre généalogique des Tarquins. Il donne pour fils au premier Tarquin les deux gendres de Servius Tullius. Il lui donne aussi pour fille la mère de Brutus. Qu'Étienne Pasquier (42) ait commis la même faute (43), je ne m'en étonne pas tant; car peut-être n'avait-il jamais ouï parler de l'écrit de Laurent Valla, ni observé la dispute de Denys d'Halicarnasse contre Fabius Pictor et contre les autres historiens de Rome. Je sais bien l'aveu qu'a fait Glaréanus, que le sentiment de Denys d'Halicarnasse est

oyez-en la remarque (D), *t. IV*, *p.* 184.
nis. Halicarn., lib. IV, pag. 236.

(39) *L'année que Tarquin fut chassé. Or on le chassa la vingt-cinquième année de son règne, et il avait commencé de régner quatre ans après*

soutenu de bonnes raisons, *multis id ac dignissimis astruens argumentis.* Généralement parlant elles sont les mêmes dont Laurent Valla s'est servi. Je crois néanmoins, avec Glaréanus, qu'il ne les avait pas dérobées à cet ancien historien : il avait lu les anciens auteurs ; mais enfin de plus savans hommes que lui ignorent, en composant, que telles ou telles choses se rencontrent, ou dans Plutarque, ou dans Diodore de Sicile, etc. Il proteste qu'il ne savait pas que Denys d'Halicarnasse se fût servi de ces preuves ; et il est beaucoup plus franc que Pérot et Politien à reconnaître d'où il emprunte ce qu'il ne prend pas de son fonds. *Nisi quis Dionysium ab eo non lectum, atque eum suoptè hoc ingenio expiscatum contendat, quod ipse fatetur in priore defensione adversùs Benedictum Morandum quendam. Nam ut de Vallâ aliud suspicer ejus candor obstat. Liberè enim ac ingenuè ubique fateri solet, per quos profecerit, et undè habuerit quod scripserit : secus certè atque Perottus in suo cornu ; aut in suis operibus Politianus, gloriolæ ac popularis auræ captatores, ut mihi quidem visum est, etsi bonæ litteræ eis multùm debent* (44). J'écoutai patiemment cet homme, et je lui fis voir ensuite que Glaréanus se déclare assez manifestement contre Tite Live, et qu'il avertit qu'il ne donne la généalogie des Tarquins que selon le plan de cet auteur. J'alléguerai aussi une raison assez probable, contre ceux qui veulent que Valla ait été ici un plagiaire : c'est qu'il ne s'est point servi d'une observation qui pouvait donner de nouvelles forces à ses argumens, et que Denys d'Halicarnasse lui eût pu fournir (45).

(44) Glaréanus, *in* Annot. ad librum I T. Livii, pag. 40.

(45) Denys d'Halicarnasse *montre que Lucumon alla à Rome la huitième année du règne d'Ancus pour le plus tard; d'où il s'ensuit qu'il vécut à Rome seize ans avant que d'y régner. Or* Laurent Valla *se contente de l'y faire vivre dix années.*

TANDÉMUS (*a*), hérétique qui s'éleva en Allemagne sous l'empereur Henri V, environ l'an 1124, et qui répandit p[ar]ticulièrement ses erreurs pa[rmi] les bourgeois d'Anvers. C'é[tait] un laïque qui avait la lan[gue] bien pendue, et qui surpas[sait] en subtilité d'esprit, en éloqu[en]ce et en bien d'autres chos[es] les plus grands clercs de [son] temps. Il était magnifique d[ans] ses habits (A), sa table était b[ien] servie, et il se faisait suivre [de] trois mille hommes armés, a[vec] lesquels il venait à bout de [ce] que les attraits de son lang[age] n'avaient pu faire. Il avait tel[le]ment infatué ses sectateurs, qu['ils] buvaient de l'eau qui lui av[ait] servi de bain, et qu'ils la g[ar]daient comme une relique. [Il] y a lieu de s'étonner, et peut-ê[tre] aussi de ne s'étonner pas, q[u'il] ait pu séduire beaucoup de ge[ns] avec des doctrines et avec des [ac]tions aussi choquantes qu'étai[ent] les siennes. Il soutenait que [ce] n'était point une action de se[n]sualité, mais plutôt de spi[ri]tualité, que d'avoir affaire a[vec] une fille en présence de sa mè[re], et avec une femme à la vue [de] son mari ; et il mettait en pr[a]tique ce beau dogme. Il tu[ait] ceux qu'il ne pouvait pas persu[a]der. Il n'attribuait aucune ve[rtu] au sacrement de l'eucharistie ; il ne reconnaissait point de d[is]tinction entre les laïques [et] ceux qui avaient reçu les ordr[es]. Un prêtre, avec lequel il [se] trouva dans un bateau, lui do[n]na un coup sur la tête, qui le t[ua]. Ses erreurs ne furent pas d'abo[rd] extirpées ; mais enfin on fit [re]venir dans le giron de l'égl[ise] les dévoyés. Norbert (*b*) fut

(*a*) *On le nomme aussi* Tanchelin.

(*b*) *C'est le fondateur de l'ordre des* [Pré]*montrés.*

l instrument de leur con- : il toucha de telle sorte ommes et les femmes, ıpportèrent les hosties raient gardées pendant ou dans quelque trou, quelque coffre (c).

dus, voce Tandemus, ex Sigo-

était magnifique dans ses Voilà un coup de massue réri, qui a dit (1) que Tan- rait renouvelé l'hérésie des . Ceux-ci avaient pour leur ı de distinction le dogme de ; et personne ne remarque ıdémus ait voulu que l'on tout son corps, comme A- ıve le montraient avant leur aimait au contraire le luxe habits. *In pretioso habitu et leauratus incedens* (2).

e mot Adamites.

dus, *in* Elencho Hæres., voce Tan-

HIENS, peuples situés carnanie, les mêmes que boès. Voyez les remar- r l'article Télèboès, ci- , page 63.

PER (Ruard), natif d'En- en Hollande, a vécu au iècle. Il fit ses études de phie et de théologie à ı : il y fut professeur en ie trente-neuf ans, et le l'église de Saint-Pierre ı vingt-quatre ans. Il y aussi la charge de chan- le l'université. Il suivit fois la cour de l'empereur -Quint, et fut consulté prince en plusieurs ren- importantes (*a*). Quel- ıs disent que ces distrac- empêchèrent de bien étu- doctrine de la grâce (A), et que n'ayant pas bien lu saint Augustin, et voulant s'éloigner trop des protestans, il s'approcha plus qu'il ne fallait du pélagianisme (B). Il fut député au concile de Trente en qualité de théologien de l'empereur, l'an 1551 (*b*), et il y témoigna beaucoup de capacité (*c*), et dès qu'il fut de retour, il se rendit chef de parti contre Michel Baïus (*d*), qui s'attachait fort à la doctrine de saint Augustin sur les matières de la prédestination et du franc arbitre. Il mourut à Bruxelles, le 2 de mars 1559, à l'âge de soixante et onze ans (C), et fut enterré à Louvain (*e*). Il laissa ses biens aux pauvres, et ses livres à la faculté de théologie (*f*). Je donnerai le catalogue de ses ouvrages (D), et quelques extraits de l'Apothéose de ce docteur (E). La passion ardente avec laquelle il combattit les protestans ne l'empêcha pas de débiter qu'il ne s'agit point du sacrement de l'eucharistie dans le VIe. chapitre de saint Jean, quoique les pères, en prêchant, aient ajusté à ce mystère les paroles de cet apôtre (*g*). On l'a réfuté sur cette opinion (*h*). Il crut que Faustus Regiensis était orthodoxe (F). Lindanus lui donne des louanges très-particulières, et l'a cru participant des lumières prophétiques (G).

er. Andreas, Biblioth. belg., pag.

(*b*) Opera Baii, *part. II*, *pag.* 191, *edit.* 1696.

(*c*) Valer. Andr., Biblioth. belg., *p.* 803.

(*d*) Opera Baii, *part. II*, *pag.* 207, 217.

(*e*) Valer. Andr., Biblioth. belg., *p.* 803.

(*f*) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 803.

(*g*) Possev., *in* Appar., *tom. II*, *p. m.* 358.

(*h*) *Idem*, *ibidem*.

(A) *Ces distractions l'empêchèrent de bien étudier la doctrine de la grâ-*

ce.] « Il ne se serait pas écarté de la » doctrine commune de l'université » (1), si le grand commerce qu'il » avait avec la cour, et ses occupa- » tions extraordinaires ne lui eussent » dérobé le temps qu'il devait don- » ner à la lecture de saint Augustin, » avant que de se remplir l'esprit » des idées d'une théologie nouvelle. » Voilà ce qu'on trouve à la page 48 d'un ouvrage qui fut imprimé l'an 1688 sous le titre d'*Apologie historique des deux Censures de Louvain et de Douai, sur la matière de la Grâce.*

(B) *Voulant s'éloigner des protestans, il s'approcha... du pélagianisme.*] « Le désir de se trouver toujours et » en toutes choses opposé de senti- » mens aux nouveaux hérétiques fut » une tentation assez commune en ce » temps-là, et qui tira quelquefois » de grands hommes du chemin de » la tradition. Tapper en fut un. . . » Pierre Soto, ce sçavant dominicain, » confesseur de Charles V, ... écrivit » à Tapper une longue et savante » lettre, où il luy fit voir qu'il ne » pouvait suivre ces nouveaux senti- » mens sans retomber dans le péla- » gianisme (2). » On avait raison de lui parler en ces termes; car il enseigna formellement que l'homme par les seules forces de la nature, et sans la grâce, peut faire beaucoup de bonnes actions : *Sine gratiâ ex viribus naturæ multa bona ab hominibus fieri posse* (3); et que les impies et les infidèles ont pu glorifier et adorer Dieu, et éviter le péché, sans autre secours que celui de la nature : Quòd *impii et infideles pesolam naturæ legem, sicut Deum cognoscere, ita eum solum adorare et glorificare potuerunt :* et quòd *impius et infidelis solis naturæ talentis naturalibusque viribus relictus possit vitare peccata : quia,* inquit, *discernit inter multa licita atque illicita, ita pro tempore et loco potest non peccare, nolle fornicari, ex eo quòd judicat illa esse illicita.* OMNE ENIM QUOD MALUM ESSE NOVIT, ODISSE ATQUE ABOMINARI POTEST (4). Il souten qu'un homme ne pécherait point ne se convertissant pas, s'il lui ma quait une grâce nécessaire pour conversion : *Si igitur deest gratia quâ opus est, ut ad Deum cor con verti possit,* NEC PECCATUM EST *qu quis non convertitur; quia non pote pro tunc ad Deum converti, et nece sariò non convertitur, et per cons quens non liberè* (5). Vous trouver quelques autres propositions de cet nature extraites des livres de Ruar Tapper; vous les trouverez, dis-je dans la nouvelle édition des Œuvr de Michel Baïus, à la page 218 de l IIe. partie *.

(C) *Il mourut... le 2 de mars 155 à l'âge de soixante et onze ans* (6). M. Moréri fait ici deux fautes, dir peut-être quelqu'un. La premiè consiste en ce qu'il a mis 1559 a lieu de 1558; la seconde en ce qu nonobstant cela, il assure que Ruar Tapper mourut *à son retour du con cile.* Aurait-il parlé de la sorte s'i avait su que Tapper revint de Tre te à Louvain l'an 1552? Il a trou la première faute dans Valère André mais que n'y trouvait-il aussi le re mède? Les deux vers latins où le lettres numérales indiquent le jou et l'année de la mort de ce docteu nous donnent l'année 1558. M. Mor ri les rapporte après Valère André; devait donc en conclure que 155 était une faute d'impression. Joigne à cela que Valère André observe qu l'Apothéose de Ruard Tapper fut im primée l'an 1558 (7). Voilà ce qu semble que l'on pourrait objecter M. Moréri; mais je puis répond quelque chose en sa faveur, à l'égar du premier chef; car il a dû mett la mort de Tapper à l'année 1559, comme le caractère de son ouvrag ne l'engageait pas à critiquer, ,c

(1) *C'est-à-dire de l'université de Louvain.*

(2) Géry, Apologie historique des Censures, *pag.* 49.

(3) Ruard. Tapper., *in art. VII* contra Protestantes, *apud* Opera Mich. Baii, *part. II*, *pag.* 218, *edit.* 1696.

(4) Oper. Mich. Baii, *part. II, pag.* 218 *edi* 1696.

(5) *Ibidem.*

* Leclerc fait tout son possible pour justifi Tapper du reproche de sémi-pélagianisme que l fait Bayle. Joly, qui rapporte quelques lignes d la défense de Tapper, par Leclerc, renvoie ce qui voudront une plus ample apologie aux rem ques mêmes de Leclerc.

(6) *Cela ne s'accorde point avec son* Apoth *où l'on assure qu'il naquit le 15 février* 148

(7) *Il est certain que le libraire qui im cette* Apothéose, *marque* 1558 *à la fin de l'a tissement au lecteur.*

oudre d'avoir suivi la Bi-
e belgique sans descendre
liscussion des fautes. L'au-
cette Bibliothéque n'a pas
exact ; il met en peine son
il le jette dans des brouil-
sagréables. Il nous avertit
eux vers qu'il rapporte mar-
nnée de la mort de Tapper.
arquent l'an 1558. J'ajoute
othéose de ce docteur fut
e l'an 1558 : comment ajuste-
ces choses avec l'an 1559,
elon lui l'an mortuaire de
'apper ? Pourquoi laisse-t-il
arras sous les pieds de son
Ne devait-il pas nous aver-
l'auteur de ces deux vers
çait l'année à Pâques ? Selon
a de mars 1558 est en effet le
rs 1559. Je pense que Valère
ne sut jamais ce dénoûment.
l'on a supposé, dans l'Apo-
le Ruard Tapper (8), qu'il
après Charles-Quint. Il est
que cet empereur mourut au
septembre 1558. Cela prouve
de mars, jour mortuaire de
, est de l'année suivante, et
othéose ne fut imprimée
59 (9).

*donnerai le catalogue de
rages.*] Il fit imprimer en
umes *in-folio*, à Louvain, 1555,
tiones in articulos circa eccle-
Dogmata hoc sæculo contro-
*a facultate theologicâ aca-
Lovaniensis* Caroli V; imp.,
llectos. Ses *Orationes Theo-
nâ cum Corollario de veris
tum Belgii causis atque re-*
urent publiées par Lindanus,
e, l'an 1577, *in-8°*. On fit dans
ville une édition de ses Œu-
folio, l'an 1582. On garde à
l'original de son traité *de
ntiâ Dei et Prædestinatione* ;
écriture en est si mauvaise,
onne ne l'a jamais pu déchif-
).

*n quelques extraits de l'Apo-
e ce docteur.*] L'édition dont
rs est celle de Bâle, 1567, *in-8°*.

En voici le titre (11) : *D. Ruardi Tappart Enchusani, hæreticæ pravitatis primi et postremi per Belgicum inquisitoris, cancellarii academiæ Lovaniensis, Apotheosis : Gratiano Vero Autore. Lege lector funestissimam ecclesiasticorum tyrannidem, quâ quid profecerint demonstrabit, nisi Deus avertat, totius tandem inferioris Germaniæ excidium : liber ante octo annos primùm editus fuit, sed ita ut omnia ista, quæ nunc præsentibus motibus gliscunt, tanquam in speculo ostenderit. Tuum igitur est collatis omnibus inter se, judicium facere quàm nihil autorem præsagientem fefellerit.* C'est un dialogue entre Tapper, un génie, et saint Pierre. On y trouve que Tapper aspirait à l'évêché de Louvain (12) ; que lorsqu'il récita dans la même ville le panégyrique de Maximilien, roi de Bohème, ce prince lui imposa silence en s'écriant, *J'ai aussi bien entendu ce qu'il dira que ce qu'il a déjà dit* ; qu'il avait une aversion prodigieuse pour ceux qui parlaient de permettre le mariage aux ecclésiastiques, et qu'il exhortait ceux-ci à prier Dieu de les délivrer des tentations de la chair par quelques songes ; ou s'ils ne trouvaient pas assez de secours dans ce remède, à se conduire prudemment lorsqu'ils ne pourraient pas se conduire chastement ; *Ad cœlibatum servandum, vitandumque conjugium soleo nostris orgiis initiatos hortari ut quoties sentirent desiderio humanitatis intumuisse venas, orarent Deum, ut ab eâ imbecillitate liberaret ipsos per somnia, et nocturnas pollutiunculas. Si ne hoc quidem prodesset, quòd non possent castè, facerent cautè, nec admitterent ullo pacto in animos suos flagitiosam cogitationem de conjugio sacerdotum* ; que son premier exploit contre les sectaires fut de faire brûler à la Haye Jean Vordénas, qui soutenait que la

m. A 5 *verso.*
*marque dans le titre de l'édition de
il y avait huit ans que cet ouvrage
primé.*
d de Valère André, Bibliotheca belg.,
oyez aussi Possevin, Appar., *tom. II*,

(11) *Vous trouverez à la fin de cette remarque celui de la première édition.*

(12) *Episcopatum Lovaniensem sperâsti.* Apoth. circa init. *Mais comment cela, demandera-t-on, puisque Louvain n'est pas une ville épiscopale? Il faut répondre que les abbés d'Asteghem, de Saint-Bernard et de Tongerloo, s'opposant à l'érection des évêchés nouveaux, tâchaient de les réduire à un seul qui devait être à Louvain. Voyez M.* Brand, *dans son* Histoire de la Réformation, *tom. I, pag.* 239.

prêtrise n'avait point dû l'empêcher de se marier ; que la ville d'Anvers, appréhendant la diminution de son commerce, n'approuvait pas qu'on persécutât les hérétiques, et qu'il avait conseillé au roi d'Espagne de la faire brûler, afin d'étonner les autres villes par la punition sévère de celle-là ; qu'il fut député à Trente, et qu'il porta la parole comme l'ancien de ses collègues ; que les Espagnols mêmes se moquèrent de sa harangue ; qu'il perdit beaucoup de livres en retournant à Louvain ; qu'après son retour, lui et ses associés firent condamner toutes les versions de l'Écriture hormis la Vulgate ; qu'ils tâchèrent de faire périr tous les ouvrages d'Érasme, mais qu'ils ne purent y réussir, ayant été traversés par le président du Brabant et par l'évêque d'Arras ; que l'Histoire de Jean Sleidan fut un poison très-pernicieux ; que chacun l'avalait avec une extrême avidité ; qu'on traduisait en toutes sortes de langues cet ouvrage ; que l'empereur en avait loué la fidélité, et avait été surpris d'y trouver tant de vérités cachées (13) ; qu'on ne put le mettre dans le Catalogue des Livres défendus, qu'après qu'il eut été lu et relu de tout le monde : *Tunc demùm (si diis placet) Sleidani nomen ridiculè adjectum est catalogo nostro, cùm omnes (inquam) ut ungues suos tenerent, aut potiùs satietate nausearent. Antè nihil impetrari potuit* (14). Que les soins extrêmes qu'on eut de faire condamner les écrits des protestans ne furent pas à l'épreuve des artifices des libraires ; qu'en changeant ou en supprimant les noms des auteurs, on faisait passer des livres très-dangereux, et l'on en donnait à garder aux inquisiteurs ; et qu'il leur était arrivé de condamner tel ouvrage qu'ils avaient approuvé auparavant. *Quanquam ne sic quidem cavere potuimus quin typographi, homines versutissimi imposuerint nobis : mutatis autorum nominibus, vel omissis, vel inversis, vel etiam græcè redditis quæ erant latina, et è contrà : ut sæpè coacti simus quæ antè approbaveramus, i… damnare pòst, vix ausi profiteri a… regem nostram simplicitatem. N… ex titulis librorum æstimanda n… omnia erant, cùm non vacaret per… gere quæ intùs erant, quorum qu… dam ita etiam erant obscura et in… niosa (quâ fraude semper hære… abundârunt) ut quid scriberetur, n… assequeremur. Ad quem modum t… piter non decepit Philippi Melan… thonis libellus de theologiâ christ… nâ, qui titulo Hippophili Melan… passim senatorum, præsidum, … nostrorum etiam baccalaureorum … nibus tritus est : donec amici, qui… Germaniâ adhuc sinceri erant, … monuerunt, ut habitâ synodo con… leremus lexica nostra, fore enim… idem esse Philippum et Hippophil… deprehenderemus* (15)… *Idem acci… in Cœlii secundi de Providentiâ libe… quidem non magno, sed pestilen… simo : quem ille nebulo tum prim… innotescens Areneum inscripser… Nos enim rati esse poëticum, … grammaticum figmentum, non … tè olfaciebamus fucum quàm om… exemplaria essent Lovanii distrac… Taceo de Hutteno, Calvino, Ur… no Rhegio, et aliis (proh! dolor) m… tis, quos nobis oscitantibus ne… quibus titulis, ex Metamorphosi, … nor, Ovidianâ petitis, insinuaver…* (16). Ensuite Tapper raconte q… contraignit dans Louvain plusie… étudians à se rétracter, et à pa… des amendes ; qu'il en fit brûler décapiter quelques autres ; qu'il enterrer toutes vives quelques fe… mes de bonne maison (17) ; qu'il i… tenta un procès à Persevald, rhé… ricien, qui médisait des inquisiteu… que craignant que cet accusé prouvât son innocence, vu que pl… sieurs personnes le favorisaient lui intenta une accusation de pé… rastie qui le priva de la plupart ses protecteurs (18) ; qu'il le c… damna secrètement à une prison p… pétuelle ; mais qu'afin de ne se tr…

(13) *Ipse Cæsar delectatus lectione obstupuerat secretissimarum (quas videbat) rerum narratione, et commendabat veritatem.* Apoth. Ruardi Tappart, *folio D verso.*

(14) *Ibidem.*

(15) Apoth. Ruardi Tappart, *folio D* 2 *so.*

(16) *Ibidem, folio D* 3 *verso.*

(17) *Mulieres primarias et optimis in urb… gnatas terrâ obruendas (ut vivæ erant) c…* Ibid., *folio E verso.*

(18) *Homini cæco et deformi masculi … infamiam affinxi, statimque ociùs Euro à … causæ plerosque deterrui.* Ibidem.

chargé de la nourriture de
iier, ni de la haine de l'a-
: mourir de faim, il le don-
:ntilhomme qui intercédait
qu'il contraignit après cela
homme à se purger de la
cette intercession, et qu'il
nna à la perte de tous ses
laisse le long détail des
es qui furent faites contre
ohlitius, théologien de Paris.
ce et la fraude y paraissent
t. On remarque, dans les
les de ce narré-là, que Bar-
Latomus comparait l'église
ie à un petit ours qui n'a-
recevoir sa forme qu'après
léché pendant plusieurs siè
*rindè ac si religionem chris-
rsa aliqua peperisset, quam
mater tamen lambendo de-
atque efformaret, sed mille
torum annorum somnia* (19).
réflexion de l'auteur de l'A-
:. *O cæci! Christi lex æter-
nec eget maturatione tempo-
t stabilitatem consequatur.
primis ecclesiæ membris
fuisset injuria facta, si quid
rum institutionem defuisset
rcipiendi edentula ista mundi
demùm capax fuisset.*
rquons ici en passant le sort
ntroverse. En ce temps-là les
ms des protestans contraigni-
itomus à soutenir que les
ncemens du christianisme a-
été un chaos qui peu à peu
lébrouillé (20). Il leur enten-
re éternellement qu'il fallait
r les choses à la première in-
n, et abolir ce qui n'avait pas
scrit dans l'Écriture. Que fit-il
eur répondre? Il s'avisa de
ypothèse, que l'église n'était
ue à sa perfection que par de-
a réflexion qu'on a vue ci-des-
: qui servait de réplique pour
itestans, est la base d'un écrit
. l'évêque de Meaux a fait con-
t cent quarante ans après (21).
iit M. Jurieu pour lui répon-
l a fait revivre l'hypothèse de
Latomus (22). Quel échange! *Sors omnia versat.*

Notez qu'on suppose que Tapper avoue qu'il servit de sage-femme dans une barque, sans savoir ce qu'il faisait, et sans avoir encore ouï dire que les enfans vinssent au monde de cette façon, ni avoir été désabusé de ce que sa mère lui avait fait accroire qu'ils venaient du fond des roseaux : *Ecce auditus vagitus est (ut sit verbo venia) nescio quo loco..... Dii talem terris avertite pestem : ego indè prodire infantulos putâssem?..... Mater mihi persuaserat apud nos è proximis arundinetis dari mulieribus* (23). Notez aussi qu'encore qu'on lui fasse avouer qu'il sentit depuis ce temps-là les mouvemens de la convoitise, et qu'il regarda ses servantes avec quelque sorte de tentation (24), on ne le contredit pas sur ce qu'il proteste qu'il n'avait jamais connu ni même baisé aucune femme (25). Il n'en fut pas quitte pour en avoir aidé une à se délivrer de son enfant, car au sortir de la barque il fut entouré d'un bon nombre de paysannes qui l'entraînèrent au cabaret ; on l'obligea à être parrain de l'enfant, et à payer le vin qui fut bu. Il ne lui resta ni sou ni maille quand il eut payé la bonne chère que l'on fit à ses dépens : *Emunctus sum omni pecuniâ : nec potui redimere ubi navem appulissemus quin fierem compater hominis quem nunquàm vidi. Pertrahebant me in diversorium palustres mulierculæ bibacissimæ, vocatus sacrificus æquè sobrius... omnes certatim pascebantur tanti compatris largitate..... nunquàm nudior, nec sordidior redii domum* (26). Ses exploits contre les anabaptistes ne furent pas oubliés dans l'Apothéose, non plus que ses pernicieuses maximes ou méthodes d'inquisiteur. Prenez bien garde que Valère André avoue que cet écrit-là fait très-bien connaître les actions de Ruard Tap-

iidem, *folio E* 3.

*le vacillent argumenta Latomi quum ru-
igestamque molem vocat primitivam eccle-
iidem.*

Voyez la préface de son Histoire des Va-
.

(22) *Voyez les* Lettres pastorales *où il décrit la doctrine des anciens pères.*

(23) Apothes., *folio G* 2.

(24) *Ab eo die nunquàm carui nescio quo pruritu, nec æquis oculis aspexi famulas meas.* Ibidem.

(25) *Ibidem, folio G verso. Voyez ci-après, citation* (31), *le passage de* Lindanus.

(26) *Ibidem, folio G* 2 *verso.*

per : *Ceterùm*, dit-il (27), *Apotheosim* R. Tappero *scripsit* Henr. Geldorpius, *editam anno* 1558, in-4°. *Verum sannis et scommatibus plena genium auctoris sui prodit : ex quâ alioqui summi illius viri* ACTA DILUCIDÈ PATENT *1.

Cet article étant déjà prêt à être envoyé aux imprimeurs, j'ai trouvé un exemplaire de la première édition de l'Apothéose. J'en mets ici le titre, afin qu'on le puisse comparer avec l'inscription de la seconde. *Clariss. Théologi D. Ruardi Tappart Enchusani, hæreticæ pravitatis primarii et generalis inquisitoris, cancellarii celeberrimæ academiæ Lovaniensis, pridem inconsolabili suorum luctu vitâ functi, Apotheosis : Gratiano Vero theologiæ baccalaureo autore. Reperies in hoc scripto, lector, non parùm multa à scitu dignissima, et paucis hactenùs cognita, inquisitorum hæreticæ pravitatis consilia atque secreta : quæ omnibus tandem cognoscenda proponi, in primis interesse reipublicæ duximus.*

(F) *Il crut que Faustus Régiensis était orthodoxe.*] *2 Il le citait « avec » la qualité de vénérable : sur quoi » ayant été averti par un de ses con- » frères que c'était un écrivain » condamné comme plein d'erreurs, » il en fut extrêmement surpris et » ne le pouvait croire, comme le » rapporte Estius, dans un discours » théologique prononcé à Douai en » 1609, l'ayant appris du docteur » même qui avait donné cet avis à » Tapper (28). » Voici un second témoin : *Ut quantùm pelagianis favit, neminem lateret, Faustum Regiensem episcopum, qui semipelagianorum fuit antesignanus, et cujus libri à sancto Gelasio papâ in concilio romano è catholicorum albo deleti sunt, passim commendat et inter patres adducit* (29).

(G) *Lindanus lui donne des louanges* (30) ... *et l'a cru participant des lumières prophétiques.*] Voici ses paroles : *Hoc ipsum certè tam vitâ, quàm voce, cùm apud nos mortalis ageret, magis præ se ferebat, disertè tantùm non prophetans, quæ modò peccatorum nostrorum causâ Belgici patimur, sicuti et his ipsis orationibus perspicuè prædixisse cernitur* (31). Il ne fallait pas être grand prophète pour deviner que la conduite du parti romain contre la nouvelle religion produirait de grands désordres, et qu'en poussant à bout la patience des réformés on exciterait la guerre civile.

(27) Valer. Andr., Biblioth. belg., *pag.* 803.

*1 Leclerc dit que l'*Apothéose de Tapper est une pure satire écrite par un protestant*, et que Bayle aurait dû savoir que dans ces sortes de libelles il faut faire un discernement entre le gros de la vie d'un homme et les sots contes ou les faits calomnieux qui en sont comme l'accessoire et la broderie.

*2 Joly observe que Leclerc, après avoir justifié Fauste de Riez de l'accusation de semi-pélagianisme que lui intente Bayle, prit encore la défense du même personnage, dans le *Journal de Trévoux*, juillet 1736, par sa *Lettre de M......., prêtre du diocèse de Riez, à M....., chanoine d'Arles, sur ce qui est dit des saints Fauste de Ries et Césaire d'Arles, dans l'Histoire littéraire de France.* Les bénédictins répondirent à cette *Lettre*, dans la préface de leur tome IV, imprimé en 1738. Leclerc était mort en mai 1736. Il pensait que la partie du décret qui regarde Fauste ne peut être de Gélase. Il avait même composé à ce sujet une Dissertation qu'il cite plus d'une fois, mais que Joly n'a pu voir.

(28) Géry, Apologie des Censures, *pag.* 5.

(29) Opera Mich. Baii, *part. II, pag.* 218, 219.

(30) *Ornamentum hujus sæculi singulare... sobrietatis perpetuæ exemplum, inviolatum castitatis et ejus virginalis speculum, prudentiæ norma, eximiæ pietatis in pauperes specimen,... jejuniis frequentioribus assiduisque deditus... modestiæ regula, temperantiæ amussis, tolerantiæ, patientiæ, charitatis christianæ; omnis deniquè virtutis magister absolutissimus.* Lindanus, *ubi infrà, pag.* 27.

(31) Lindanus, *in præfat.* Orationum theolog. Ruardi Tapperi, *pag.* 26. *Il se sert aussi de ces paroles :* À Prophetarum gratiâ minimè vacuus plerisque piis viris crederetur :.... alienum à vero dixisse non videatur qui eum spiritu prophetiæ divinitùs præditum fuisse pronunciet.

TARPA (SPURIUS MÉTIUS, ou MÆCIUS), était un censeur, ou un critique des poésies qui devaient être récitées sur le théâtre. Il avait quatre collègues, et il fallait que l'un d'eux donnât son approbation aux pièces avant qu'elles fussent produites sur la scène (A). Pour cet effet, on donnait un rendez-vous aux poëtes dans le temple d'Apollon palatin ; ils y lisaient leurs ouvrages, et l'on prononçait après cela sur leur destinée. Les connaisseurs n'étaient pas toujours contens du goût de Tarpa; cela paraît

passage de Cicéron, que
a ci-dessous à la fin de
re remarque de cet ar-
st pourtant vrai qu'Ho-
i n'épargnait pas trop
, ne dit rien de ce criti-
e le puisse faire plus esti-
mépriser (B).

fallait que l'un d'eux don-
approbation aux pièces,
'elles fussent produites sur
] Nous trouvons cette par-
dans l'un des scoliastes
sur ces paroles de la Xe. sa-
^r. livre :

. . *Hæc ego ludo*
æde sonent certantia judice Tarpâ,
ant iterum atque iterum spectata
theatris.

Tarpa, dit-il, *fuit judex*
auditor assiduus poëmatum
um in æde Apollinis seu
, quò convenire poëtæ sole-
que scripta recitare, quæ
rpâ aut alio critico, qui nu-
nt quinque, probarentur,
non deferebantur. Voilà
ge qu'on peut comparer à
ont les censeurs de livres
ays d'inquisition; mais c'é-
charge proprement dite,
se de la peine d'entendre
lecteurs, soit à cause du
éril que l'on courait. Les
jetées vous attiraient le res-
t terrible de l'auteur,

. *Genus irritabile vatum* (1);

qui étaient admises pou-
pas plaire au peuple ou
nnes de bon goût.
race . . . ne dit rien de ce
ui ne le puisse faire plus
ue mépriser.] Horace parle
lui dans sa lettre *de Arte*
), et voici en quels termes :

. . *Si quid tamen olim*
, in Meti descendat judicis aures,
et nostras. . . . .

), après avoir observé qu'A-
atius (3) avoue qu'il ne se
point d'avoir rien lu, tou-

, epist. II, *vs.* 102.

, de Imitat. et Recitat. Veterum,

d Hor. X sat., *lib. I.*

chant ce Métius Tarpa, ailleurs que dans la Xe. satire du Ier. livre d'Horace, dit qu'il en est aussi fait mention dans la Xe. satire du Ier. livre, et répète ce qu'Horace y dit de Tarpa. On voit bien que c'est là l'effet d'une grande distraction. Vossius se souvenait qu'Horace parle deux fois de ce critique, savoir, dans la Xe. satire du Ier. livre, et dans sa lettre *de Arte poëticâ*; mais il ne se souvint pas que l'endroit connu à Statius est celui de la Xe. satire : voilà pourquoi il le renvoie à celui-là. On ne sait pas s'il s'aperçut de cette méprise après l'impression; car encore qu'il y ait dans ses *Addenda* plusieurs choses qu'il veut être insérées à la page où Achille Statius vient sur les rangs, et que le passage qui concerne Métius dans la lettre *de Arte poëticâ*, soit du nombre de ces choses, on ne se voit pas averti qu'il faille rien corriger à cette page. Voici le passage de Cicéron que j'ai promis de rapporter : *Reliquas partes diei tu consumebas his delectationibus quas tibi ipse ad arbitrium tuum compararas : nobis autem erant ea perpetienda quæ scilicet Sp. Mæcius . . . probavisset* (4).

(4) Cicero, epist. I, *lib. VII* ad Famil.

TARRUNTIUS (*a*) (LUCIUS), surnommé *Firmanus*, à cause qu'il était de *Firmum*, ville d'Italie au pays des Picentins, florissait en même temps que Cicéron, et fut l'un de ses amis (*b*). C'était un philosophe mathématicien (c); je veux dire qui se mêlait beaucoup de l'astrologie judiciaire. Il ne serait guère connu s'il n'eût fait deux horoscopes dont les anciens font mention. L'un était celui de Romulus, et l'autre celui de Rome (A). C'étaient des horoscopes rétrogrades, dont on ne voit guère

(*a*) *Quelques-uns le nomment* Tarrutius, *trompés par le mot grec* Ταῤῥούτιος. *Voyez* Saumaise, in Solin., *pag.* 15.

(*b*) *Voyez la remarque* (A), *citat.* (2).

(c) *Voyez la remarque* (C), *citation* (21), *et la remarque* (A), *citation* (1).

d'exemples ; car il y a très-peu d'astrologues qui, par l'examen des aventures d'une personne, entreprennent de deviner le moment de sa naissance (B). Tarruntius, à la prière de Varron, prit cette route, et répondit hardiment de l'heure de la naissance. On a raison de croire que Pline le cite (C).

(A) *L'un était l'*horoscope *de Romulus, et l'autre celui de Rome.*] Plutarque nous va réciter ce fait : je rapporterai ses paroles selon la version de M. Dacier. « Varron, qui » était le plus savant des Romains » dans l'histoire, avait un ami par- » ticulier, nommé Tarrutius, qui, » étant grand philosophe et grand » mathématicien, se mêlait par cu- » riosité de tirer des horoscopes » par le moyen des tables astrono- » miques, et passait pour le plus ha- » bile de ce temps-là. Il lui proposa » de trouver le jour et l'heure de la » naissance de Romulus, en remon- » tant depuis les actions connues, » comme on fait, par les analyses, » les résolutions des problèmes de » géométrie ; car il soutenait qu'un » art, qui, sur une naissance donnée, » peut prédire la vie qui suivra, peut » et doit, à plus forte raison, sur » une vie connue, démêler précisé- » ment le point de la naissance qui » a précédé. Tarrutius fit ce que » Varron souhaitait. Après avoir » considéré les inclinations et les ac- » tions de Romulus, le temps de sa » vie, et le genre de sa mort, et » comparé tous ces accidens ensem- » ble, il prononça hardiment, » comme une chose très-certaine, » qu'il avait été conçu la première » année de la seconde olympiade*, » le vingt-troisième jour du mois » que les Égyptiens appellent (*1) » *Choiak*, vers la troisième heure du » jour, à laquelle il y eut une é- » clipse entière de soleil ; qu'il vint » au monde le vingt-unième du mois » (*2) *Thot*, environ le soleil levant, » et qu'il fonda Rome le neuvième » du mois appelé (*) *Pharmouth[i]* » entre les deux et trois heures ; c[...] » ces gens-là prétendent qu'il y a [...] » certain temps fixe qui gouverne [...] » fortune des villes comme cel[...] » des hommes, et que, par la po[si-] » tion et les différens aspects des a[s-] » tres, on peut le découvrir jusqu'a[u] » premier moment de leur fond[a-] » tion (1). » Cicéron rapporte pl[us] précisément ce qui concerne l'hor[o-] scope de la ville de Rome, et s'en m[o-] que avec raison. *L. quidem Taruti[us] Firmanus familiaris noster, in p[ri-] mis Chaldaïcis rationibus eruditu[s,] urbis etiam nostræ natalem diem r[e-] petebat ab iis Parilibus, quibus ea[m] à Romulo conditam accepimus : R[o-] mamque in jugo quum esset luna[,] natam esse dicebat, nec ejus fata c[a-] nere dubitabat. O vim maximam e[r-] roris, etiam ne urbis natalis dies, a[d] vim stellarum et lunæ pertinebat[?] Fac in puero referre ex quâ affecti[o-] ne cœli primum spiritum duxeri[t;] num hoc in latere, aut in cœment[is] ex quibus urbs effecta est, potuit v[a-] lere* (2)? Remarquez une différen[ce] considérable entre ce narré de Cic[é-] ron et le narré de Plutarque. Selo[n] le premier, Rome fut fondée le jou[r] des Palilies, c'est-à-dire le 21 d'a- vril ; et ainsi Tarruntius était d'accord avec l'opinion commune (3) ; mais il ne l'était pas selon Plutarque, car il mettait la fondation de cette ville au neuvième jour d'un mois égyptien (4), lequel jour, selon de très-doctes chronologues (5), répondait au 4 d'octobre. Il y a des chronologues (6) qui conjecturent que l'année *dont se servaient les habitans d'Albe* et Romulus, était déréglée ; que *le mois d'avril correspondait à l'automne*, et qu'après la forme qui fut

(*1) *Décembre.*

(*2) *Septembre.*

(*) *Avril.*

(1) Plutarque, *dans la* Vie de Romulus, *pag.* 114 *et* 115 *de la traduction de M.* Dacier, *édition de Hollande.*

(2) Cicero, de Divinat., *lib. II, cap. XLVII.*

(3) *Voyez ci-dessous, citation* (21), *ce que je cite de* Solin, *qui attribue aussi à Tarruntius l'opinion commune.*

(4) *Selon* Xylander, Amyot *et M.* Dacier, *le mois* Pharmuthi *répondait au mois d'avril. Mais le père* Pétau *n'est point de ce sentiment, voyez la citation suivante.*

(5) *Le père* Pétau, *in* Rationario Tempor., *part. II, lib. III, cap. II, pag. m.* 157.

(6) *Voyez la* Chronologie française du père Labbe, *tom. I, à l'*introduction, *chapitre IX, num.* 5.

ar le roi Numa à l'année
la fête de Palès, qui se cé-
: 21 d'avril, correspondait
mps. Selon cette conjecture
it être vrai en même temps
e eût été fondée le 21 d'avril
e des Albains, et le 9 d'un
ptien qui correspondait au
tobre. Mais néanmoins Var-
rait point suivi exactement
untius, s'il avait dit dogma-
it que Romulus commença
Rome le 21 d'avril, c'est-à-
idant le printemps. Notez
: Plutarque ne nous apprend
mée de la fondation de Rome
rruntius. On ne laisse pas de
: cet astrologue marque la
e année de la 6e. olympiade. Je
'on se fonde sur ce qu'il mar-
nception de Romulus à la pre-
mée de la 2e. olympiade, et
ppose que, conformément à
ordinaire, il reconnut que
,à l'âge de dix-huit ans, bâtit
de Rome. Et comme d'ail-
suppose que Varron suivit
nent de Tarruntius, on af-
ommunément qu'il met la
n de cette ville à l'an 3 de la
piade.
rai en passant que Denys
rnasse, après beaucoup de
tions chronologiques, se fixa
fondation de Rome, à l'an 1
olympiade (7). Le père Labbe
ic fort mal exprimé lorsqu'il
que *quelques-uns attribuent*
oque *à Denys d'Halicarnas-*
très-habile ministre (9) dit
ité suivi en cela *par Tarrun-*
ar Velleius Paterculus, mais
ron a pris une époque posté-
e deux années, savoir, la qua-
nnée de la 7e. olympiade. Il me
ra de représenter trois ou
choses. I. Tarruntius a écrit
enys d'Halicarnasse; car de
ère que Cicéron parle de l'ho-
de Rome, Tarruntius était
rt, et nous savons que De-
lalicarnasse fit son Histoire
voir séjourné vingt ans à Ro-
: or il y était venu un peu

ysius Halicarn., *lib. I, pag. m.* 60.

e, Chronol. franç., *à l'Introd., chap.* 3.

elot, de l'Existence de Dieu, *pag.* 11.

ys. Halicarn., *lib. I, pag. m.* 6.

après l'entière défaite de Marc Antoine. II. L'opinion de Tarruntius n'est point conforme à celle de Denys d'Halicarnasse; car, comme on l'a vu ci-dessus, elle met à l'an 3 de la 6e. olympiade la fondation de Rome, III. Velleius Paterculus la met à la même année (11); il ne suit donc point le sentiment de Denys d'Halicarnasse. IV. Les plus savans chronologues donnent à Varron la même hypothèse qu'à Tarruntius, il n'a donc point pris une époque postérieure de deux (12) années à celle de ce Denys.

(B) *Il y a très-peu d'astrologues qui, par l'examen des aventures d'une personne, entreprennent de deviner le moment de sa naissance.*] Je ne sais pas bien par quelle raison M. Dacier a pu dire : *Qu'il est toujours plus sûr de faire des horoscopes rétrogrades, car sur des actions connues un astrologue peut prononcer hardiment sur le temps de la conception et de la naissance. Qui est-ce qui le démentira* (13) ? Je réponds qu'il n'y a rien de plus facile que de le démentir. On sait presque dans toutes les familles le jour natal des personnes qui les composent, et à l'égard des gens de marque, il est aisé de recourir à des monumens publics qui apprennent ce jour natal. De sorte qu'un astrologue qui se serait abusé serait bientôt convaincu de sa bévue, et c'est pourquoi ces charlatans ne hasardent rien là-dessus. Ils ne courraient aucun risque par rapport à l'heure de la naissance de quelque grand roi moderne; car ils la savent, et ils l'ont pu lire dans l'histoire. Aussi ne les consulte-t-on point sur de tels faits. Par occasion je remarquerai une faute d'Amyot que M. Dacier n'a pas évitée. Plutarque raconte qu'il y eut une éclipse de soleil le jour que l'on commença de bâtir Rome. Σύνοδον ἐκλειπτικὴν ἐν αὐτῇ γενέσθαι σελήνης πρὸς ἥλιον (14). Xylander a mal traduit ces paroles

(11) *Sextâ olympiade post duos et viginti annos quam prima constituta fuerat Romulus... Romam urbem Parilibus in palatio condidit.* Vell. Paterc., *lib. I, cap. VIII.*

(12) *Il eût fallu dire de trois.*

(13) Dacier, Remarques sur la Vie de Romulus, *pag. m.* 178.

(14) Plutarchus, *in* Romulo, *pag.* 24.

grecques par celles-ci : *quo subiens Solis orbem luna defecit.* Amyot n'y a pas mieux réussi, *auquel* jour *y eut éclipse de lune.* La version de M. Dacier porte, *et qu'il y eut une éclipse de lune.* L'original n'est point obscur ; il nous parle d'une conjonction de la lune avec le soleil. Or, c'est un temps où la lune ne peut point souffrir éclipse, et le seul où le soleil peut être éclipsé. Il y avait une observation à faire sur la parenthèse qui suit les paroles grecques de Plutarque, qui viennent d'être alléguées. Voici cette parenthèse (*ἐν ἔτει τρίτῳ τῆς ἕκτης ὀλυμπιάδος συμπεσοῦσαν εἰδέναι καὶ Ἀντίμαχον οἴονται τὸν Τήϊον ἐποποιὸν*) ; c'est-à-dire : On croit que le poëte Antimachus, natif de l'île de Téos, vit cette éclipse solaire qu'il y eut la troisième année de la 6e. olympiade. Toute la note de M. Dacier (15) revient à ceci, c'est que le poëte Antimachus, dont Plutarque fait mention, *est celui que d'autres font Clarien ou Colophonien, et qui vivait du temps de Platon.* Si cette note était juste, il faudrait dire que Plutarque s'est lourdement abusé ; car comment est-ce qu'Antimachus, contemporain de Platon, eût pu observer une éclipse si long-temps avant sa naissance. Pour disculper cet historien il faudrait, ou qu'il eût parlé d'un Antimachus, distinct du contemporain de Platon, ou qu'on pût dire qu'il a seulement marqué dans sa parenthèse qu'Antimachus, le contemporain de Platon, parle d'une éclipse qui est la même que celle de l'an 3 de la 6e. olympiade. Il est sûr que son texte grec ne veut pas dire cela. Le père Labbe aurait peut-être mieux fait de le censurer sur ceci que sur d'autres choses. Il remarque (16) après le père Pétau, que *non-seulement* au mois Pharmuthi, *mais même qu'en toute l'année Julienne* 3961 *de la période Julienne, il n'y eut aucune éclipse de soleil qui eût pu être observée ni en Asie ni beaucoup moins en Italie, par ce poëte Antimaque, Téien.* Puis il ajoute : « Plutarque s'est en cela trompé, » que Tarrutius ayant assuré que » Rome avait été bâtie lorsqu » soleil et la lune étaient joint » y a de plus ajouté du sien , » cette nouvelle lune avait été v » tablement écliptique. » Cette c sure est fausse à quelques égar puisque Plutarque n'a point dit Tarruntius ait assuré que le so s'éclipsa le jour de la fondatio Rome. Tarruntius ne dit une chose qu'à l'égard du jour de la ception de Romulus, c'est pour le père Pétau (17) n'a point dû imputer de l'avoir dite tant pour jour-là que pour celui de la fon tion.

(C) *On a raison de croire que ne le cite.*] La plupart des éditi portent : *L. Arruntio qui græc astris scripsit, Cæsare dictatore.* *item* (18). Sur cela on se peut im giner que Pline parle d'Arrunti historien très-célèbre ; mais com les bons manuscrits portent, *Taurantio*, il est aisé de devine bonne leçon, c'est celle de *L Tarruntio* (19). Les manuscrits Solin contiennent une méprise to contraire : on y lit *L. Aruntius*, lieu de *L. Tarruntius* (20) ; car est clair que Solin parle du math maticien qui, à la prière de Varr fit l'horoscope de Rome. *Ibi Ro lus mansitavit qui auspicato fun menta murorum jecit duodevi ti natus annos undecimo Kalen Maias horâ post secundam ante tiam plenam : sicut Lucius Tarrun prodidit mathematicorum nobili mus* (21). Notez que Pline met so Tarruntius avant César ; ce qui c firme ce que j'ai dit que cet astr gue a été antérieur à Denys d'H carnasse.

(15) Dacier, Remarques sur la Vie de Romulus, *pag.* 178.

(16) Labbe, Chronol. française, *à l'Introduct.*, *chap. IX*, *num.* 6.

(17) *Voyez son* Rationarium Tempor., p *II*, *lib. III*, *cap. II*, *pag. m.* 159, *où il ren au chapitre XLVIII du IXe. livre de son ouv* de Doctrinâ Tempor.

(18) Plin., *lib. I*, *in* Indice Autorum, XVIII.

(19) *Voyez* Vossius, de Scient. mathem., p 447.

(20) Vossius, *ibidem. Voyez aussi* Salmas Solin., *pag.* 15.

(21) Solin, *cap. I*, *pag.* 2 *editionis* Salmas

TARTAGLIA (Nicolas), n tif de Bresse en Italie, vivait XVIe. siècle. La pauvreté de parens ne l'empêcha pas de

·illustre (*a*). Il se dis-
:rêmement par la con-
des mathématiques, et
a, entre autres ouvra-
n grand traité des nom-
es mesures, divisé en
;, qui lui acquit beau-
réputation. Il enseigna
m, et y eut beaucoup
tes avec le fameux Car-
qui n'y trouva point
pte (*b*). Il fut ensuite
Bresse et y expliqua
mais il eut tant de
être mécontent de sa
u'il la quitta et se retira
où il fut fort estimé.
va des personnes libé-
s sénateurs, les ambas-
, lui firent de beaux pré-
elques-uns de ses livres
édiés à Henri VIII, roi
erre, et quelques autres
)is Donato, doge de Ve-
Il mourut à Venise vers
l'an 1557, si nous en
M. de Thou (*d*) (C). Je
de la traduction fran-
son Arithmétique, et je
:rai quelques louanges
raducteur lui a données
:orrigerai aussi une faute
st glissée dans M. de
:).

ini-Teatro, *tom. II*, *pag.* 200.
ardo Cozzando, Libraria bresciana,

odem, *ibid.*, *pag.* 271.
m., *lib. XIX*, *circa fin.*

composa, entre autres ouvra-
us trouverez le titre de ses
ns Vossius (1), dans le Ghi-
dans M. Teissier (3), dans

s, de Scient. mathemat., *pag.* 331,
i Bibliothec. selectâ, *lib. XV*, *cap.*

, *part. II*, *pag.* 200.
er, Additions aux Éloges, *tom. I*, *p.*
la seconde édition.

le Cozzando (4), etc. : ainsi je ne le donnerai point. Notons que Tartaglia composait en sa langue maternelle.

(B) *Il eut beaucoup de disputes avec . . . Cardan.*] M. de Thou n'a point exprimé ceci avec assez de clarté : son traducteur y a répandu encore plus de ténèbres. *Hieronymi Cardani æmulatione varias quæstiones ingeniosè pertractavit* (5), c'est-à-dire, selon la version rapportée par M. Teissier, *il a traité ingénieusement à l'imitation de Cardan quantité de différentes questions* (6). Ce ne fut point une simple émulation, beaucoup moins une simple imitation ; ce fut une véritable querelle. Voyez le Cozzando, à la page 271 de sa *Libraria Bresciana nuovamente aperta*, imprimée à Bresse, l'an 1685, *in-12.*

(C) *Il mourut . . . . vers la fin de l'an 1557, si nous en croyons M. de Thou.*] Cette date est réfutée par deux auteurs italiens, le Ghilini (7) et le Cozzando (8), qui assurent qu'il a fleuri environ l'an 1560. Paul Fréher (9) impute à tort au Ghilini d'avoir dit qu'il mourut cette année-là. M. Konig (10) le fait mourir l'an 1566.

(D) *Je parlerai de la traduction française de son Arithmétique, et je rapporterai quelques louanges que le traducteur lui a données.*] Guillaume Gosselin a traduit d'italien en français l'Arithmétique de Tartaglia, divisée en deux parties, dont la première contient XVII livres, et la seconde XI. Ce sont les deux premières parties du grand ouvrage des nombres et des mesures. Cette traduction fut imprimée à Paris, chez Gilles Beys, l'an 1578 (11), *in-8°.*, et dédiée par l'auteur à Marguerite de France, reine de Navarre. L'épître dédicatoire de la Ire. partie est datée de Paris, au collége de Cambrai,

(4) Cozzando, Librariâ bresciianâ, *pag.* 272.
(5) Thuan., *lib. XIX*, *in fine*, *pag. m.* 396.
(6) Teissier, Additions aux Éloges, *tom. I*, *pag.* 119.
(7) Ghilini, Teatro, *part.*, *II*, *pag.* 260.
(8) Cozzando, Librariâ brescianâ, *pag.* 272.
(9) Freher., *in* Theatro, *pag.* 1459.
(10) *In* Bibliothecâ, *pag.* 792.
(11) *J'ai dit dans l'article* Gosselin, *tom. VII*, *pag.* 163, *remarque* (A), *après* du Verdier, *qu'elle fut imprimée l'an* 1577; *mais je me règle ici sur l'exemplaire que j'ai sous les yeux.*

le 2 de novembre 1577, et celle de la seconde, le 12 du même mois. La première de ces deux épîtres nous apprend que cette reine aimait les mathématiques, et qu'à cause de cela elle avait *retenu M. Gosselin*, parent de l'auteur, *pour l'un de ses domestiques*. On l'exhorte à embrasser *aussi bien toutes les autres parties des mathématiques qu'elle* avait embrassé *l'astronomie et l'astrologie*.

La préface du traducteur mérite d'être considérée. Il dit que *frère Luc du Bourg, Italien, et Etienne de Ville-Franche**, *Français, nous ont ouvert le chemin* de l'arithmétique; « toutefois l'Italien, à mon opinion, a » beaucoup surpassé le Français, tant » en la pratique qu'au traité des nom» bres irrationels et de cette divine al» gèbre. Après ces deux maîtres, les» quels ont fleuri presque d'un même » temps, sont venus infinis disciples » et écoliers, lesquels, comme petits » ruisseaux, ont été tous dérivés de » ces deux fontaines dans lesquelles ils » ne se sont plongés totalement, soit » qu'ils n'aient pu, ou bien qu'ils » n'aient voulu. » Il nomme quelques-uns des principaux écrivains qui ont traité de l'arithmétique, et les distingue par nations (12); mais il met à tort *Tonstalle* parmi les Français; car c'était un Anglais. Il assure que plusieurs modernes se sont parés des dépouilles de Tartaglia; qu'il n'a point voulu les imiter, ni *le frustrer de l'honneur qui lui est dû*; que c'est Tartaglia *qui a chassé notre misérable ignorance*, et qui *a introduit une pratique telle qu'il n'est au monde possible en déclarer une plus brève et facile*; que c'est un auteur *auprès duquel ce grand mathématicien, Luc Paccioli* (13), *est comme une verrue comparée à une montagne* . . . ; *que frère Luc, Pisan* (14), *et Ville-Franche*, *ont ouve[rt la] porte*, *inventé avec plusieurs a[...]ges, erreurs et falsités*; et que [Nico]las *Tartaglia est entré*, *a d[...] toutes leurs inventions*, *a donné [...] leur aux gros linéamens qu'ils av[aient] tirés et projetés*; *et finalement a [infi]niment amplifié leurs invention[s ...] découvert leurs falsités, et a intr[oduit] la vérité*. Il prétend que « to[us] » arithméticiens qui sont v[...] » après n'ont fait autre chose » traduire de mot à mot les [...] » des auteurs italiens, et pr[inci]» palement de Tartaglia, et les [met]» tre en public sous leur nom [...] » qui est pire, ne voulant que [...] » fût connu, ont inverti tout l'[...] » de notre auteur, et si n'ont [...] » bé que les choses vulgaires, [...] » ils ont farci leurs écrits co[...] » ment, qui est cause que [...] » n'avons pour le présent en [Fran]» çais que des arithmétiques » pratiques et règles desquelles [...] » tirées de la subtilité de l'Itali[en] » l'ordre seul ou plutôt le déso[rdre] » est du Français, l'obscurité e[st du] » Français; la facilité de l'It[alien]. » Ainsi a-t-il été nécessaire; c[ar ce] » serait une chose trop apparent[e de] » voir l'ordre, la règle, l'exe[mple] » et la brièveté d'un auteur, m[is en] » public sous le nom d'un autre [...] » lement qu'il nous est force de [con]» fesser avec notre honte, que la [con]» naissance de cette science n'est [en]» core sortie hors des portes [de] » l'étranger. » Il finit par indi[quer] ce qu'il ajoute de nouveau à la [tra]duction, et qui consiste, entre [au]tres choses, dans les démonstrat[ions] qu'il a inventées, ou qu'il a t[irées] de Pierre Nunnez, Espagnol.

Voilà un homme sincère : il a[voue] franchement l'infériorité des F[ran]çais, leur plagiarisme, la supéri[ori]té des Italiens, etc.; mais il tro[uve] dans cette sincérité, désavantag[euse] à la nation, son profit particuli[er]; il s'élève par-là au-dessus des [au]tres.

(E) *Je corrigerai.... une faute [qui] s'est glissée dans M. de Thou.* [On] lit ces paroles à la fin du XIX[e]. [livre] de cet historien : *Qui* (Tartal[ia]) *multa in eo genere à Lucâ Brug[ensi] monacho sollertissimè inventa [il]lustravit, multa correxit*. C'est-à-d[ire]

* Le titre de son ouvrage avait été inconnu à Bayle : Leclerc le donne ainsi : *Arithmetique nouvellement composée par Estienne de Laroche, dict Ville-Franche, natif de Lyon sur le Rosne*, Lyon, 1520, in-4°., ou petit in-folio de 230 pages.

(12) *Il compte parmi les Allemands*, Januer, Stifel, Achilin, Volummie, Shébellion et Gemme Phrisien. *Quelques-uns de ces noms paraissent défigurés.*

(13) *C'est le même que* frère Luc.

(14) *C'est* Léonardus Pisanus, *qui devait être nommé* avant frère Luc; *car celui-ci a profité du Traité d'algèbre de celui-là.*

version de du Rier: *Tartalairci beaucoup de choses que Bruges, religieux, avait sub-! inventées, et en a corrigé p* (15). Je veux croire que M. ı avait mis *Burgensi*, et que rimeurs ont changé ce mot en ıi. Cette faute a obligé le traà mettre ici *Luc de Bruges* un auteur célèbre; et cela ıble de faire penser que les aathématiques de cet auteur rectifiés par Tartaglia. Rien faux. Celui dont il a mieux s inventions était un moine ıin nommé *Lucas Paciolus*, de *Borgo di S. Sepolcro*, talie que l'on nomme en la-*rum* ou *Burgus sancti Sepul-* ı imprima à Venise, en 1509, eil de ses écrits mathémati-n italien, *in-folio*. Il a traitalien les livres d'Euclide ı donné en la même langue ume d'arithmétique, dans l a inséré un traité d'algèıi est en partie celui de Léo-Pisanus, le premier des mo-qui ait écrit de l'algèbre, nt l'ouvrage est en latin et été imprimé (17).

res *M*. Teissier, Additions aux Éloges, g. 120.
res l'Épitome de Gesner, *pag*. 549.
ıcanus, *in* Mathematicorum Chrono-. 59.

;SO (TORQUATO), poëte, l'un des plus grands es-a XVIe. siècle. Voyez sa aposé par M. l'abbé De-s*. C'est un ouvrage très-c (*a*), et qu'il est facile de r. J'ai recueilli beaucoup tes que plusieurs auteurs tes en parlant de cet Ita-nais je suis forcé de les renvoyer à un autre temps. Vous trouverez un abrégé de la vie de ce grand poëte, au commencement de ses traités de morale traduits en français par Baudouin (*b*).

précisément de cet ouvrage qu'est ırticle que Chaufepié a donné à T. ıs les remarques de Chaufepié est eurs fois l'*Essai sur la Poésie épi-* *Voltaire*. L'abbé Decharnes est t Leclerc, vers septembre 1728, à ngt-sept ans.

ırimé à Paris, l'an 1690, et réim-Hollande. Voyez l'Histoire des des Savans, mois de décembre r. 160.

(*b*) *Ils furent imprimés à Paris, l'an* 1632, in-8°.

TAVEAU (RENÉE), fille unique et héritière de Léon Taveau, baron de Mortemart (*a*), seigneur de Lussac, etc. (*b*), épousa François de Rochechouart, seigneur de Tonnai-Charente, au XVIe. siècle. Elle vécut en odeur de sainteté, et comme elle s'épuisa *par un long exercice de prières et de pénitence, elle tomba dans un si grand évanouissement qu'on la crut morte, et qu'on l'enterra. Un de ses domestiques* * *ayant remarqué qu'on l'inhumait avec un diamant de grand prix qu'elle avait au doigt, descendit la nuit dans le caveau pour le dérober, et la trouva vivante . . . . Elle eut ensuite des enfans*. Elle avait eu *beaucoup de part aux bonnes grâces de Catherine de Médicis* (*c*); mais elle en déchut par une raison qui mérite d'être rapportée (A). Elle fut mère de René de Rochechouart, baron de Mortemart, bisaïeul du maréchal de Vivonne (B).

(*a*) Anselme, Palais d'Honneur, *p*. 582.
(*b*) Mercure Galant *d'octobre* 1702, *pag*. 107.
* Leclerc demande pour ce fait un autre témoin que le mémoire du *Mercure*.
(*c*) *Là même*.

(A) *Elle déchut* des bonnes grâces de Catherine de Médicis *par une raison qui mérite d'être rapportée*.] Ce qui commença de *la brouiller avec cette princesse est que se trouvant un jour avec elle* dans l'église de Saint-Jean en Grève, à un sermon de Me-

not, fameux cordelier *, *elle se voulut prévaloir de la disposition où elle voyait que le discours de Menot, extrêmement fort et pressant sur les déréglemens des grands, avait mis la reine, pour lui donner quelque avis sur la conduite des dames de sa cour, et sur le penchant qu'elle avait* à l'astrologie. *La reine, qui avait répandu beaucoup de larmes à ce sermon (au grand étonnement de l'auditoire, parce qu'on n'avait pas accoutume de lui en voir répandre sur de pareils sujets), reçut bien ses avis dans le temps qu'elle avait encore l'esprit effrayé des vérités que lui venait d'annoncer le hardi cordelier; mais ces idées de terreur se dissipant peu à peu, les avis de la dame de Mortemart ne furent plus de saison, et on les lui envoya donner en Poitou (où elle fut exilée) à quelques personnes d'une conscience plus timorée* (1).

(B) *Elle fut mère de René de Rochechouart..... bisaïeul du maréchal de Vivonne,*] « qui épousa en 1570 » Jeanne de Saulx, fille de Gaspard, » seigneur de Tavannes, maréchal » de France, et de Françoise de la » Baume Montreuil, qui était si savante et savait si bien l'Écriture » Sainte, qu'elle eut la gloire de » convertir un fameux rabbin, qu'elle » le convainquit dans une dispute » réglée (2). » Qu'on la mette donc désormais dans le catalogue des femmes doctes. René de Rochechouart fut père de Gaspard de Rochechouart, marquis de Mortemart, qui épousa Louise de Maure, *dame d'une grande vertu et d'une grande beauté* (3). Elle était fille et héritière de Charles, comte de Maure (4), *et de Diane Descars, qui passait pour un des plus beaux esprits du XVIe. siècle* (5). Gaspard de Rochechouart fut père de Gabriel, en faveur de qui le marquisat de Mortemart fut érigé duché-pairie, et qui a été premier gentilhomme de la chambre du roi, et gouverneur de Paris, et est mort en 1673, père du maréchal de Vivonne, et de madame de Montespan, et de madame de Thianges, et de madame l'abbesse de Fontevrault (6).

* Leclerc observe que Michel Menot mourut au plus tard en 1519, et que Catherine de Médicis ne fut reine de France qu'en 1547. Il aurait pu ajouter qu'elle était née en 1519, année de la mort de Menot; ce qui permet de ranger parmi les fables ce que Bayle rapporte ici d'après le *Mercure Galant*.

(1) Mercure Galant *d'octobre* 1702, *pag.* 118 *et suiv.*

(2) *Ibidem*, *pag.* 106.

(3) *Là même*, *pag.* 105.

(4) *Le père* Anselme, Palais d'Honneur, *pag.* 584.

(5) Mercure Galant *d'octobre* 1702, *pag.* 105.

(6) *Là même*, *pag.* 103, 104.

TAVERNIER * (JEAN-BAPTISTE), baron d'Aubonne (A), l'un des plus grands voyageurs du XVIIe. siècle, naquit à Paris l'an 1605 (*a*). L'inclination naturelle qu'il avait à voyager s'augmenta beaucoup par les choses qu'il voyait et qu'il entendait tous les jours dans le logis de son père (B). Il commença de bonne heure à contenter cette passion, qu'*à l'âge de vingt-deux ans il avait vu les plus belles régions de l'Europe, la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse, la Pologne, la Hongrie et l'Italie* (*b*). Il fit six voyages *en Turquie, en Perse et aux Indes, pendant l'espace de quarante ans, et par toutes les routes que l'on peut tenir* (*c*). Il en faisait un septième, lorsqu'il mourut à Moscou au mois de juillet 1689 (*d*). Il avait gagné de grands biens par le commerce qu'il faisait en pierreries; et néanmoins il se vit incommodé sur ses vieux jours, à cause de la malversation d'un

* Leclerc dit que le père de Tavernier était marchand de cartes géographiques.

(*a*) *Sa taille-douce, au devant du Ier. tome de ses* Voyages, *marque qu'il avait soixante-quatorze ans en* 1679.

(*b*) Tavernier, *préface du Ier. tome de ses* Voyages.

(*c*) *Voyez le titre de ce même tome.*

(*d*) Mercure Galant *du mois de février* 1690. *L'auteur se trompe en donnant à Tavernier quatre-vingt-neuf ans au mois de juillet* 1689.

reux qui dirigeait dans
une cargaison de deux
igt-deux mille livres
n France, qui devaient
duit plus d'un million
croit que l'espérance
dier à ce désordre le
entreprendre son der-
rage. Il avait ramassé
l nombre d'observations
is il n'avait guère appris
er ni à écrire en fran-
ce n'est point lui qui a
s relations qu'il nous a
(C). Il y en a une où
ucoup de mal des Hol-
g). Il y en a d'autres
un plagiarisme tout pur
été furieusement inju-
l'Esprit de M. Arnauld ;
roit qu'il eût demandé
e cet affront, ou aux tri-
civils, ou aux tribunaux
tiques de Hollande, s'il
nsidéré que son adver-
couvrirait du prétexte
rengé le pays et la reli-
ux qui ont goûté cette
de sa patience se sont
qu'il n'ait point payé
auteur qui le vengeât
Chappuzeau, maltraité
même livre à son occa-
e s'est point tu tout-à-

nême.

ont quelques-unes sont des fables faisait accroire pour se moquer de cité. Voyez le docteur Gio : Francelli Careri, *à la page* 138, 139, *me de son* Giro del Mondo, *imprioles, l'an* 1699, in-12.

yez la remarque (C).

Baron d'Aubonne.] Ayant été par le roi de France, il achee baronnie qui est située au e Vaud, proche le Lac de Gedans le canton de Berne. Il fut de s'en défaire, ou pour payer ses dettes, ou pour les préparatifs du dernier voyage des Indes. Elle fut achetée par M. du Quesne (1), qui s'y retira après la révocation de l'édit de Nantes. Il la possède encore et y réside, ayant mieux aimé cette retraite que les grands emplois qu'il eût pu prétendre en changeant de religion.

(B) *Les choses qu'il voyait et qu'il entendait....... dans le logis de son père.*] Son père, natif d'Anvers, fut s'établir à Paris, et y fit un fort beau trafic de cartes de géographie. Les curieux, qui en achetaient chez lui tous les jours, discouraient à perte de vue sur les pays étrangers. Le jeune Tavernier sentit croître son clination à la vue de tant de cartes et à l'ouïe de tous ces discours.

(C) *Ce n'est point lui qui a dressé les relations qu'il nous a données.*] Elles parurent (2) en deux volumes, l'an 1679, et contiennent ses six voyages. Depuis cela il mit au jour une Relation de l'Intérieur du Sérail, et quelques traités singuliers, comme une Relation du Japon et du royaume de Tunquin; l'Histoire de la Conduite des Hollandais en Asie, etc. (3). C'est dans ce dernier traité qu'il a médit violemment de ceux qui gouvernent les affaires de la compagnie des Indes Orientales ; et il est juste de remarquer qu'il déclare, dès l'entrée, qu'*il ne blâme pas la conduite des Hollandais en général* (4) ; au contraire, il en fait un grand éloge. *Je ne touche point ici,* ajoute-t-il, *le corps des États Généraux que je respecte ; je ne parle que des particuliers avec lesquels j'ai peu de mesures à garder, après les injustices qu'ils m'ont faites en plusieurs occasions.* Si l'on veut savoir le nom de ceux qui ont mis en ordre ses mémoires, on n'a qu'à lire ce qui suit, c'est M. Chappuzeau qui parle (5). « A son retour en 1668, » se voyant beaucoup de bien, il (6)

(1) *Fils aîné de M. du Quesne, le plus grand homme de mer qu'on ait vu en France.*

(2) *A Paris,* in-4°. ; *on les a réimprimées en Hollande,* in-12.

(3) *A Paris,* in-4°., *l'an* 1681 : *réimprimée en Hollande*, in-12.

(4) Tavernier, Histoire de la Conduite des Hollandais en Asie, *chap. I, pag.* 241 *du III*e. *tome de ses* Relations, *édition de Hollande.*

(5) Défense du sieur Samuel Chappuzeau, contre une satire intitulée l'Esprit de M. Arnauld, *p.* 7.

(6) *C'est-à-dire M. Tavernier.*

» s'avisa d'acheter la baronnie d'Au-
» bonne, au canton de Berne : il vint
» à Genève pour ce sujet, et logea
» quelque temps chez moi. L'ami-
» tié fut alors renouée, mais à une
» condition fort onéreuse, qui était
» de donner quelque forme à son
» chaos, comme vous nommez très-
» bien les mémoires confus de
» ses six voyages, qu'il avait tirés
» en partie d'un certain père Ra-
» phaël, pauvre capucin qui de-
» meurait depuis long-temps à Ispa-
» han. Je l'amusai plus de deux ans
» dans l'espérance que je lui prête-
» rais ma plume: mais enfin, perdant
» patience, et me trouvant à Paris où
» j'étais appelé pour mes affaires,
» quelque répugnance que j'eusse
» pour bien des raisons à faire ce
» qu'il voulait, de quoi plusieurs de
» mes amis ont été témoins, il
» trouva enfin le moyen de m'y en-
» gager par une force supérieure. Il
» employa pour cela le crédit de
» monsieur le premier président de
» Lamoignon, qui ayant parlé au
» roi de cette affaire, à ce qu'il me fit
» entendre, me dit que sa majesté dé-
» sirait voir les voyages de Tavernier,
» et que celui-ci ne pouvant trouver
» d'autre homme que moi dont il pût
» s'accommoder pour ce travail, il ne
» fallait pas le reculer davantage. M.
» de Lamoignon et M. de Baville, son
» fils, aimaient à l'entendre hâbler
» de ses voyages; et le premier étant
» d'ailleurs curieux de médailles, il
» en avait reçu un bon nombre de
» Tavernier, comme celui-ci me l'a
» souvent dit, ce qui l'obligeait
» par reconnaissance à prendre ses
» intérêts. Ainsi, monsieur, si vous
» saviez combien j'ai été mortifié,
» pour ne pas dire martyrisé, pen-
» dant plus d'un an qu'a duré ce
» misérable travail, par l'esprit
» brusque du mari et par l'esprit ri-
» dicule de la femme, vous n'auriez
» sans doute pas eu assez de cruauté
» pour m'insulter sur une chose
» que je n'ai faite qu'à mon corps
» défendant, avec une horrible ré-
» pugnance et sans aucun fruit. C'est
» ce que beaucoup d'honnêtes gens
» pourraient encore vous témoigner.
» Vous saurez d'ailleurs, monsieur,
» que lorsqu'il fallut venir au cha-
» pitre de la conduite des Hollandais
» en Asie, les amis à qui M. [Ta-]
» vernier communiquait ses m[émoi-]
» res, qu'il tirait pour la pl[upart]
» de sa tête, et qu'il me dicta[it en]
» son patois, sans avoir rien d'[autre]
» que ce qu'il avait eu du capu[cin,]
» le dissuadèrent autant qu'ils [pu-]
» rent de toucher cette corde : [je]
» fis de même, et ni eux ni [moi]
» n'ayant pu venir à bout d'un h[om-]
» me que vous avez bien dépein[t, je]
» lui déclarai nettement qu'il [pou-]
» vait chercher un autre que [moi]
» pour coucher sur le papier [un]
» pareil discours. Après les [élo-]
» ges magnifiques, qu'avec au[tant]
» de reconnaissance que de justi[ce]
» je donnais il y a vingt ans à la [na-]
» tion hollandaise, dans le pre[mier]
» volume de mon Europe viva[nte,]
» dont il s'est fait deux édition[s en]
» français et une traduction en [alle-]
» mand; après, dis-je, tous ce[s élo-]
» ges qui partent du cœur et [qui]
» sont si bien fondés, aurais-je p[u lâ-]
» chement me démentir, et a[voir]
» une si honteuse complaisance? [Par]
» mon refus donc, qui nous bro[uil-]
» la pour quelques jours, et fa[illit]
» à nous brouiller pour jamais,
» Tavernier eut recours au sieu[r de]
» la Chapelle, secrétaire de M. [de]
» Lamoignon, dont j'ai parlé. Il [lui]
» prêta sa plume, et c'est le m[ême]
» qui, après que je fus de reto[ur à]
» Genève, écrivit le troisième vo[lu-]
» me des Relations dudit Tavern[ier,]
» où se trouve l'Histoire du Jap[on,]
» et dans lequel, ou par impru[den-]
» ce, ou par malice, il fait pa[rler]
» un protestant dans le langage [de]
» Rome. Il m'est facile de prou[ver]
» mon *alibi*, et que j'étais à Ge[nève]
» avec ma famille, et non à Par[is,]
» lorsque ce troisième volume [fut]
» écrit et imprimé. »

Il ne sera pas inutile que j'aver[tis-]
se mes lecteurs que les jésuites [se]
sont plaints des Relations de Tav[er-]
nier (7). Voyez ce que M. Arna[uld]
leur a répondu (8).

(D) *Il y en a qui sont un plag[ia-]*
risme tout pur.] M. Hyde (9) a [...]
rapporté un fort long passage de [...]

(7) *Dans le II*e. *volume de la* Défense des [nou-]
veaux Chrétiens.

(8) *A la fin du III*e. *tome de la* Morale prat[ique.]

(9) Hyde, de Religione veterum Persarum, [in]
Appendice, *pag.* 535 *et seq.*

tion de cet auteur, nous avertit que Tavernier, en pur plagiaire, a pris cela d'un livre imprimé à ..., l'an 1671, *in*-8°., et composé par ... homme qui avait demeuré en Perse pendant trente ans. *Sciendum est Tavernierum ad instar plagiarii hoc* de Gavris *paragraphum* (*et fortè* *alia*) *desumpsisse ex alio Itinerario gallico*, éd. de Lyon, 1671, ..., *cujus autor P. G. D. C.*, *i.e.* ... Gabr. de Chinon, *qui triginta* ... *in Persiâ transegit* (11).

(E) *On s'est étonné qu'il n'ait point* ... *quelque auteur qui le vengeât.*] ... que M. Tavernier n'eût point ... les livres qui ont paru sous son nom, il était pourtant obligé de se regarder comme auteur, et d'agir sur ce pied-là par rapport à ceux qui voudraient critiquer. Je veux dire ..., selon l'ordre, et selon les lois de la république des lettres, il ne devait opposer que livre à livre. La critique d'un ouvrage est à proprement parler un procès que l'on intente à un auteur devant ses juges naturels. On l'ajourne à comparaître devant le public pour voir dire qu'il a mal raisonné, ou qu'il a mal entendu certaines choses. Le ... donc cité au tribunal légitime; car c'est au public à juger en première et en dernière instance de ces sortes d'accusations. Il ne faut donc pas que cet auteur se pourvoie devant d'autres juges. Ce serait témoigner trop clairement sa faiblesse; ce serait changer l'ordre des choses, et vouloir suppléer à son ignorance par le crédit qu'on espérerait de trouver, à force d'intrigues, au tribunal des magistrats (12). Mais j'excepte de cette règle les auteurs que l'on attaque en leur honneur; car si un critique ne se contente pas de reprocher une mauvaise version, un faux principe, une mauvaise conséquence, une citation infidèle, etc.; s'il reproche aussi un déshonneur de famille, un vol, un adultère, un crime d'état, etc., il est fort permis de le traduire devant les juges séculiers. L'accusé, quelque habile qu'il puisse être, et sans témoigner qu'il se défie de sa plume, peut fort bien passer d'un tribunal à un autre, et en déclinant la juridiction du public, avoir son recours aux magistrats et aux lois que les souverains ont établies contre les libelles diffamatoires. Je ne dis pas qu'il soit obligé d'y avoir recours; car il peut se contenter de la voie courte du démenti, à l'exemple du père Valérien (13). Il peut, avec un *mentiris impudentissimè*, couvrir de honte ses accusateurs, et se justifier pleinement, à moins qu'ils ne prouvent leurs accusations. De sorte que tout auteur, frappé de la foudre du bon père Valérien, passera devant tous les juges équitables pour un calomniateur public, lorsqu'il n'apportera point de bonnes preuves des injures qu'il a vomies contre l'honneur de son prochain. Son silence justifie pleinement ceux qu'il avait accusés, *actore non probante absolvitur reus*. Comme donc l'insulte que Tavernier avait reçue dans l'Esprit de M. Arnauld passait les bornes d'une critique, et tenait beaucoup du libelle diffamatoire, il était permis à cet auteur de porter ses plaintes aux magistrats ou aux consistoires. Il n'y était pas obligé nécessairement; mais il aurait pu le faire sans sortir de l'ordre que les auteurs critiques doivent observer. Il fit du bruit (14) dans les cabarets et dans les rues; il menaça: il marqua même le jour et l'heure où il paraîtrait au consistoire wallon de Rotterdam, pour demander l'exécution des lois canoniques contre le ministre qui l'avait déshonoré; mais ce furent de vaines menaces: il se retira tout doucement, et n'intenta nul procès. Et, pour dire la vérité, il n'était guère en état de tirer raison de cette insulte, soit qu'on considère le crédit de sa partie, soit qu'on regarde le prétexte dont elle eût pu se couvrir. Elle n'aurait pas manqué d'exagérer les outrages contenus dans le Traité de la Conduite des Hollandais. Sa cause serait devenue favorable par cet endroit-là, encore que les personnes judicieuses n'ignorassent pas la différence qu'il faut faire

(10) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 545.

(11) *Idem*, *ibidem*.

(12) *Conférez ce qui sera dit dans les remarques de l'article* Thomas, *dans ce volume*.

(13) *Voyez l'article* Magni, *tom.* X, *pag.* 51, *remarque* (C).

(14) *Voyez les* Entretiens sur la Cabale chimérique, *pag.* 202 *et suiv*.

entre un auteur qui médit des Hollandais en général, où de la puissansance souveraine des sept Provinces-Uniés, et un auteur qui condamne la conduite d'une poignée de Hollandais négociant dans un autre monde, à deux mille lieues de leurs maîtres. Tavernier n'a fait que la dernière de ces deux choses (15). Aussi est-il sûr qu'il n'y eut presque personne qui approuvât les boutades et les saillies de l'Esprit de M. Arnauld contre ce fameux voyageur. De quoi se mêle l'auteur de cette satire, disait-on? qui a requis cela de ses mains? Avait-il reçu une commission spéciale de répondre? S'il s'est ingéré de le faire de son propre mouvement, que n'a-t-il pris le parti d'opposer relation à relation, faits à faits, au lieu d'entasser des injures personnelles? Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'en peu de mots il a dit presque autant de mal des Hollandais que Tavernier, comme M. Chappuzeau l'en a convaincu (16). Notez que Tavernier, étant en Hollande depuis la publication de son IIIe. volume, y reçut des honnêtetés et des caresses. Voyez ce que M. Léti dit là-dessus (17); la chose est curieuse. Voyez aussi, touchant la question si Tavernier a été patient, les Entretiens sur la Cabale chimérique (18).

Mais si l'on peut l'excuser de ne s'être point pourvu devant les juges civils ou devant les juges ecclésiastiques, contre l'auteur de l'Esprit de M. Arnauld, on ne peut trouver assez étrange que, pour le moins, il ne se soit point servi des armes d'auteur, je dis des armes d'emprunt; car pour lui il n'eût pas été capable d'écrire trois lignes sans des barbarismes effroyables. Pour dix pistoles il eût pu trouver des gens qui l'eussent vengé avec usure. Il n'y a point d'ouvrage qui ait donné plus belle prise que l'Esprit de M. Arnauld, et rien n'était plus aisé que d'en confondre l'auteur. Cependant, par un exemple d'impunité que l'on n'avait jamais vu, et qu'on ne verra peut-être jamais, cet ouvrage est demeuré sa
réponse. Il y aurait à dire sur ce
jet une infinité de choses curieus
j'avais dessein de m'y arrêter un p
ou même beaucoup; mais il me r
trop peu de feuilles dans ce volum
à proportion des matériaux enc
plus importans que je voudrais e
ployer, et que je suis obligé
renvoyer en partie à un autre tem
faute de place. Je supprime d
tout ce que j'avais ramassé touch
cet article.

(F) *M. Chappuzeau........ ne s'e*
point tu tout-à-fait.] Il a été diffa
de la manière du monde la plus sa
glante et la plus cruelle dans l'Esp
de M. Arnauld, et néanmoins il
gardé le silence pendant sept an
quoiqu'il eût à dire de très-bon
choses pour sa justification, com
il le montra enfin, l'an 1691, par
écrit qu'il publia à la Haye (19).
sont deux lettres écrites *au sie*
Pierre Jurieu, l'auteur du libelle.
le convainc de fausseté sur plusie
chefs; et quoiqu'il lui dise des ch
ses assez piquantes, il ne sort jam
des bornes de la sagesse et de la m
dération; il lui représente mê
charitablement et chrétiennement
devoirs évangéliques. En un mot,
dirait que c'est un ministre, ma
un véritable ministre non offensé, q
parle à un séculier, et non pas u
séculier offensé qui s'adresse à u
ministre son offenseur.

(15) *Voyez ci-dessus, remarq.* (C), *citat.* (4).

(16) Chappuzeau, Défense, etc., *pag.* 8.

(17) *Dans la* Dissertation *qu'il a mise au devant de la* Monarchia universale del Re Luigi XIV, *imprimée à Amsterdam*, 1689.

(18) *Pag.* 201 *et suiv.*

* Troisième et dernier des éditions *in-folio*.

(19) *Ce sont deux lettres, qui ne contien*
que dix pages in-4°. à deux colonnes.
rapporté ci-dessus, citation (5), *le titre de*
écrit.

TAULÉRUS (JEAN), aute
célèbre parmi les dévots myst
ques, a fleuri dans le XIVe. siè
cle. On ne sait ni l'année ni
lieu de sa naissance *; car ce
qui disent qu'il était né à Col
gne ne pourraient point le pro
ver; mais on sait qu'il naquit
Allemagne. Il embrassa l'ét
monastique dans l'ordre des d

* Leclerc dit qu'il paraît que Taulé
naquit vers 1300, puisqu'en 1336 il é
déjà un théologien mystique et de quel
réputation dans son ordre.

nicains *[1], et il se rendit bile dans la philosophie et s la théologie scolastique : is il s'attacha principalement à la théologie mystique; comme on crut qu'il était gra- é de révélations célestes, on surnomma le *Théologien illuminé*. Il eut de grands dons pour chaire, et l'on ne vit point en siècle-là un prédicateur qui t plus couru que lui. Il reprenait avec un grand zèle et avec ucoup de liberté les défauts tout le monde, et c'est ce qui rendit odieux à quelques moi- s, dont il supporta patiemment et courageusement les persécutions. Il se soumit avec la même patience et avec la même ce aux épreuves par lesquel- s Dieu le fit passer pendant x ans, et qui furent si accablantes que ses amis mêmes le sidérèrent comme un objet dicule. On croit qu'il fut ainsi ité de Dieu, afin qu'il ne s'enrgueillît pas des dons extraorinaires qu'il avait reçus du ciel. Les deux principales villes où il êcha sont Cologne et Strasurg. Il mourut dans la dernière après une longue maladie, il y fut enterré honorablement s le collége académique à côté e l'auditoire d'hiver *[2]. On y it encore son tombeau. Si l'on avait bien consulté l'inscription, il n'y aurait pas tant d'opinions différentes sur l'année de sa mort (A) : on se serait fixé unanimement à la mettre au 17 de mai 1361 (*a*) *. Il composa plusieurs livres (B), dont on juge diversement : il s'est trouvé des catholiques qui les ont blâmés, et des protestans qui les ont loués (C). On ne saurait nier qu'il ne gâte plusieurs lecteurs en les conduisant au fanatisme (D). On verra ci-dessous le caractère qui lui est donné par un homme qui se connaît en ces choses-là (E). On lui ferait tort si on ne le distinguait pas de ces faux mystiques qui ont enseigné dans le christianisme quelque chose de semblable aux erreurs des philosophes orientaux (F), dont j'ai parlé dans l'article de Spinoza (*b*).

*[1] Leclerc dit qu'il fit son noviciat et sa profession à Strasbourg.

*[2] Voici la remarque de Leclerc : « Il fal- » lait dire que Taulérus fut enterré dans un » côté de la croisée de l'église de son couvent, » et que cette maison de son ordre ayant » depuis été changée en collége par les pro- » testans, ils firent de cette partie de l'é- » glise leur auditoire d'hiver. »

(*a*) *Tiré d'une thèse soutenue à Wittemberg le* 31 *de mars* 1688, *intitulée* Memoria Joh. Tauleri restaurata, *et composée par* Georgius Fridericus Heupelius, Argentoratensis.

* Leclerc rapporte que le père Échard ayant écrit aux dominicains de Strasbourg, en 1714, à ce sujet, on lui répondit que l'épitaphe du tombeau de Taulérus porte simplement : *anno MCCCLXXIX obiit frater Johannes Taulerus.*

(*b*) *Tom. XIII, pag.* 421, *remarque* (A) *de l'article* Spinoza.

(A) *Tant d'opinions différentes sur l'année de sa mort.*] Selon quelques-uns (1), il mourut l'an 1355. D'autres (2) disent que ce fut le 15 de juillet 1379. D'autres (3) conjecturent qu'il décéda l'an 1380.

(B) *Il composa plusieurs livres.*] Ce fut en sa langue maternelle ; les principaux ont été traduits en latin par Surius, et publiés à Cologne l'an 1548. En voici l'ordre : *Historia vitæ et conversionis Johannis Tauler.; Conciones de tempore; Conciones de Sanctis; de veris Virtutibus, Institu-*

(1) *Teste* Spondano, *ad ann.* 1355, *num.* 17, *pag. m.* 534.

(2) Hottinger, Histor. ecclesiast., *part. III*, *pag.* 707.

(3) Stratemannus, Theatr. Histor. eccles., *pag.* 847, *apud* Georg. Frideric. Heupelium, *in* Memoriâ J. Tauleri restauratâ, *pag. ult.*

tionibusque divinis; Epistolæ devotionem, divinumque amorem spirantes; Prophetiæ de plagis nostri temporis; Cantica quædam spiritalia animæ Deum impendio amantis; de novem Rupibus sive Gradibus christianæ perfectionis; Speculum lucidissimum et exemplar Domini nostri J. Christi; Convivium M. Eckardi jucundum et pium; Colloquium Theologi et Mendici; Oratio fidelis præparatoria ad mortem; Præparationes quatuor notabiles ad mortem felicem; Notabilis alia ad mortem felicem præparatio; de decem Cæcitatibus, et quatuordecim divini amoris Radicibus libellus. Notez que, hormis les sermons, tous les ouvrages dont on vient de lire les titres sont des recueils tirés de Taulère, et mêlés avec les écrits de quelques autres auteurs (4). Notez aussi que l'ouvrage intitulé, *Sermones quibus explanatio Evangeliorum quæ diebus dominicis ac festis sanctorum enarrari solent, comprehenditur*, a été imprimé à Ausbourg, l'an 1508, *in-folio;* à Bâle, l'an 1521 et l'an 1522, *in-folio;* à Francfort, l'an 1681, *in-4°.*; et que l'édition d'Ausbourg ne contient pas tous les sermons qui se trouvent dans les autres (5). Quelques-uns prétendent que Taulérus est l'auteur d'un livre intitulé, *Theologia Germanica*, imprimé l'an 1518, 1519, 1520, 1528, 1681, etc. *. On ne doute point que le *Johannes Theophilus* qui l'a traduit en latin ne soit Sébastien Castalion. Bien des gens se persuadent que Taulérus n'a point fait ce livre; car il y est cité, disent-ils, et l'auteur se qualifie prêtre et gardien de l'ordre des chevaliers teutoniques dans leur maison de Francfort (6). Jacques Thomasius a recueilli plusieurs éloges qu'on a donnés à ce livre (7). Mais voyez surtout la préface de l'édition française (8) du *Theologia germanica*, et la lettre touchant les auteurs mystiques qui est à la fin de cette même édition. La préface vous apprendra beaucoup de particularités touchant le livre que Castalion mit en latin, et vous trouverez dans la lettre ce qui suit: « Taulère » a écrit en vieux langage allemand » qui ne se trouve que très-rarement. » Surius en a fait une traduction la» tine, imprimée plusieurs fois à Pa» ris et à Cologne, jusqu'en 1615, la» quelle tient présentement lieu d'o» riginal. On en a plusieurs éditions » allemandes, procurées tant par les » catholiques romains que par les » protestans; les Flamands en ont » fait de même; mais la vieille édi» tion flamande de Francfort, de » 1565, est altérée, de même aussi » que celle que M. Serrarius publia à » Hoorn il y a environ quarante ans, » quoique d'ailleurs celle-ci contien» ne plus d'ouvrages de l'auteur » qu'aucune des autres. La meilleure » est celle d'Anvers, 1685; il y man» que pourtant ses *Institutions*, ses » *Lettres* et ses *Exercices sur la pas*» *sion;* mais on les trouve à part, » les deux premiers sous le titre de » *Medulla animæ*, dont on a une » vieille édition française, mais effa» cée par une nouvelle et très-belle » traduction, tant de ses Institu» tions, imprimées à Paris en 1668, » que de ses Exercices sur la passion, » imprimés au même lieu, l'année » suivante, avec les *Exercices* du » pieux ESCHIUS sur la vie purgati» ve, illuminative et unitive, qui y » sont joints. Le père Mabillon, dans » le catalogue qui est à la fin de son » Traité des Études monastiques, » met entre les livres spirituels tra» duits en français *les OEuvres de* » Taulère: je n'y ai jamais vu ses *Ser*» *mons*, qui en sont la plus considéra» ble pièce; et je suis assuré que son » Traité *de la Vie pauvre de Jésus-* » *Christ* s'y trouve encore moins, vu » même qu'il manque dans le latin

(4) *Tiré du père* Labbe, Dissertat. de Scriptor. ecclesiast., *tom. I*, *pag.* 608, 609.

(5) Georg. Fridericus Heupelius, *in* Memoriâ J. Tauleri restauratâ, *folio B.*

* « Il y eut à Amsterdam, en 1676, dit Joly, une » édition in-12 de la traduction de ce livre, *avec* » *un Traité de l'Amour de Dieu.* On apprend » dans la préface que la *Théologie germanique* a » été imprimée à Anvers, l'an 1558, chez Chr. » Plantin sur un privilége du roi d'Espagne, don» né à Bruxelles le 6 octobre 1557, et qu'il est » parlé de ce livre dans le *Catalogus Testium ve*» *ritatis.* Il y a encore eu au moins une édition » depuis 16-6. » Joly renvoie, au reste, au *Scriptores ordinis prædicatorum* du père Échard, II, 677.

(6) Georgius Frider. Heupelius, *in* Memoriâ J. Tauleri restauratâ, *folio B.*

(7) Thomas. Schediasma, Histor. de Philosoph. Gentili, Gnosticorum Hæresi, et Theologiâ Mysticâ, *pag.* 75, *apud eundem, ibidem.*

(8) *A Amsterdam*, 1700, *chez Henri Wetstein.*

us, et qu'il ne se trouve
lemand et en flamand (9).»
. *Des catholiques....... les*
, *et des protestans..... les*
] Eccius a dit que Taulère
veur suspect d'hérésie, et
dû demeurer toujours ca-
vit Eccius *Taulerum* som-
hæreseos arguit, et ut
iteret, et nunquàm in mo-
volaret *optavit* (10). Blosius
igoureusement à cette cen-
strenuè se opposuit Ludovi-
s, *abbas Lætiensis, qui Tau-*
holicæ fidei integerrimum
appellavit, *dixit* ea quæ
na et planè divina esse, *op-*
nomine domini, *ut* Taule-
e gentium cognitus esset,
ibus diligentissimè legere-
t minùs circumspectum *Ec-*
ulerum nondùm satis à se
amnâsse (11). Possevin rap-
approuve ce jugement de
2). M. de Sponde prend le
Taulère, et lui attribue
rédit les hérésies que Wiclef
oduire bientôt, et loue Blo-
apologiste. *Cujus* (Tauleri)
ermones, *et alii tractatus*
divini spiritûs referentes,
que hæreses contra sacra-
dogmata ecclesiæ catholicæ
Wickleffo orituras. Contra
trectatores apologiam scripsit
us Blosius, recentior ejusdem
Sancti devotissimus discipu-
Sixte de Sienne a fort loué
ion de notre dominicain (14).
dans Hottinger (15) qu'il y a
holiques qui nomment Tau-
hérésiarque, et qui disent
isieurs personnes doutèrent
salut, mais qu'une appari-
délivra de ce doute. Luther
n des grands panégyristes de
. *Hunc doctorem*, dit-il (16), *scio quidem ignotum esse scholis theologorum, ideòque fortè contemptibilem, sed ego plus in eo (licet totus Germanorum vernacula sit conscriptus) reperi theologiæ solidæ et synceræ quàm in universis omnium universitatum scholasticis doctoribus repertum est, aut reperiri possit in suis sententiis*. Voyons ce qu'il écrivit à Spalatin (17) : *Si te delectat puram solidam antiquæ simillimam theologiam legere in germanicâ linguâ effusam, sermones Joh. Tauleri prædicatoriæ professionis comparare tibi potes. Neque enim ego vel in latinâ vel in nostrâ linguâ theologiam vidi salubriorem, et cum Evangelio consonantiorem*. On a mis plus d'une fois au devant des éditions de Taulérus les louanges que Martin Luther lui a données (18). Quelques-uns affectent de dire que Luther en parlait ainsi, ou avant que d'attaquer le papisme, ou pendant les premières années de sa réforme ; et que dans la suite il devint plus retenu à louer cet écrivain. *Post illa tempora ubi B. viro datum fuit tenebras papales magis magisque superare, et negotium cum novis prophetis intercessit in* Taulero *ejusque theologiâ commendatis cœpit esse partior* (19). Ils citent même un sermon où il le censure d'une doctrine funeste, savoir qu'il ne faut pas prier Dieu. *Taulerus exemplo nescio quo docere vult esse à precibus desistendum : sed hâc doctrinâ nihil est perniciosius : nimis enim ad intermittendas preces jam anteà propensi sumus* (20). Quoi qu'il en soit, Michel Néander, Nicolas Hunnius, Dorschéus, Quenstedt, Spener, Arndius (21), et quelques autres luthériens ont donné de beaux éloges à Taulère, et il a été mis par Flacius Illyricus parmi les témoins de la vérité (22). Finissons cette remarque par ces paroles

tre touchant les Auteurs mystiques,
13.
rg. Frider. Heupelius, *folio B verso.*
evin., Apparat. sacr., *tom. I.*
, *ibidem.*
, *ibidem.*
ndanus, *ad ann.* 1355, *num.* 17.
tus Senensis, *lib. IV* Biblioth. sanctæ,
, *edit. Colon.*, 1626, *apud* Heupelium,
â J. Tauleri instauratâ, *folio B* 2.
ttinger., Hist. ecclesiast., *part. III*,
: *il cite* Bzovius, an. Chris., 1355, S.

ther., *tom. I, Latin. Jenens.*, *pag.* 86,
Heupelium, *folio B verso.*

(17) *Idem*, *tom. I epist. XXIII*, *ad Spalat.*, *A.* 1516, *dat. pag.* 32, *fac. a*, *apud* Heupelium, *ibidem.*

(18) Christoph. Heinric. Loeber., *in* brevi Judicio theologico de Libello germanico. *Cet écrit de Loebérus fut imprimé à Iène, l'an* 1681.

(19) *Idem*, *ibidem*, *folio A* 3.

(20) Luther., *in* Concion. domi et publico habitis, Dominica Reminisc., *edit. Wanckelianæ*, *pag.* 545, *apud* Loeberum, *ibidem*, *folio A* 2 *verso.*

(21) *Voyez leurs citations dans* Heupélius, *in* Taulero instaurat., *folio B*

(22) *Voyez le même* Heupel. *folio ult.*

d'un mystique moderne : « Nuls gens » de bien ne sauraient le connaître » sans le goûter et sans lui donner » leur approbation. Aussi voit-on » que les protestans les plus sages, » les docteurs Arnd, Muller et plu» sieurs autres, sans même excepter » Luther ni Mélanchthon, en ont fait » des éloges qui ne cèdent en rien » à ceux des catholiques romains, » comme il se peut voir à la tête de » l'édition allemande de ses Sermons » que le pieux Arnd a procurée, et » dans celle de toutes les OEuvres de » cet auteur par le célèbre D. Spe» ner, réimprimées à Francfort (*) » plusieurs fois (23). »

(D) *On ne saurait nier qu'il ne gâte plusieurs lecteurs en les conduisant au fanatisme.*] Bèze le méprisait extrêmement; Sainte-Aldegonde le tenait pour enthousiaste; Voëtius se contentait de le prendre pour un homme qui, sans être formellement enthousiaste, a dit bien des choses qui ont frayé le chemin à l'enthousiasme de quelques sectaires (24). Citons les paroles d'Hoornbeek : *Fuerunt sub papatu, qui vel inscii, vel imprudentes viam multùm straverunt enthusiasticis illis, suâ theologiâ* mysticâ, *quemadmodùm loquuntur, et libellis pietatis, quibus terminis et phrasibus duris, mysticis et allegoricis, tùm inspirationis, tùm deificationis, etc. utebantur, et ab aliis pro enthusiasmis suis habiti vel accepti posteà fuerunt. Quales*, Johannes de Schoonhovia, Joh. Taulerus, *quem inter pontificios, Eckius; inter nostros Marnixius carpunt: defendit autem Lud. Blosius, singulari pro eo apologiâ* (25). Nicolas Hunnius et quelques autres luthériens ont eu la même pensée. *Ex quibus et permultis similibus*...... *proclive est judicium ferre, an non* Taulerus *per se, minimùm per accidens* schwenckfeldianorum, anabaptistarum, et weigelianorum figmentis *ansam dederit* (26). Heupélius, que j'ai cité si souvent, réduit toute sa dispute à ces de[ux] propositions : I. Que Taulérus m[é]rite d'être recommandé aux étudi[ans] en théologie; II. qu'il le faut li[re] avec précaution; car, ajoute-t-il, [o]n y trouve de faux dogmes, et des phr[a]ses qui paraissent favoriser les en[]thousiastes et les quiétistes. *Qu[od] non solùm haud pauci in eo reperia[n]tur errores approbati, qui in ser[mo]nibus edit. Francof.* 1621 *et* 1681 *[di]ligenter sunt annotati, sed etiam [...] raro dictionibus et formulis loque[ndi] utatur quæ videntur* enthusiastis [...] *minatim* weigelianis *et, quos [n]ita pridem D.* Michaël de Molinos [...] *Italiâ exclusit*, quietistis *favere* (2[7]).

(E) *Le caractère qui lui est do[nné] par un homme qui se connaît en [ces] choses-là.*] « Le caractère de cet [au]» teur illuminé (28) est, à mon a[vis] » celui-ci : Que l'âme, par la m[or]» tification de ses passions et de[s] » vices, par la pratique des vert[us] » par le détachement et l'abnégati[on] » de soi-même, de ses désirs, d[e sa] » volonté, de son amour-propre » de toute son activité, et de to[ute] » chose créée, revienne à son fo[nd] » intérieur, y cherchant Dieu, et » trouvant enfin qui s'y manife[ste] » par la naissance de son divin V[er]» be, et par la spiration de son S[aint-] » Esprit; et qu'ensuite, par une [in]» troversion durable et continue[lle] » elle se conserve dans cet état d['in]» tériorité, dans lequel Dieu pu[isse] » produire en elle sa volonté, [ses] » merveilles et ses conduites spé[cia]» les, desquelles néanmoins cet [au]» teur ne parle que généralem[ent] » (29). » C'est ainsi que s'expri[me] l'auteur de la nouvelle édition [de la] *Theologia Germanica.*

(F) *Quelque chose de sembla[ble] aux erreurs des philosophes orie[n]taux.*] Il est surprenant que [les] mystiques chrétiens et ces philo[so]phes païens aient été si confor[mes] les uns aux autres, qu'on dir[ait] qu'ils s'étaient donné le mot p[our] débiter les mêmes folies, les u[ns] dans l'Orient et les autres dans l'O[c]cident. Quel concert admirable en[tre] des gens qui ne s'étaient jamais v[us]

(*) *En* 1680 *et* 1692, *etc.*

(23) Lettre touchant les Auteurs mystiques, *in* Memoriâ Tauleri instauratâ, *pag.* 11.

(24) *Voyez le même* Heupélius, *folio B* 2.

(25) Hoornbeek, Summa Controv., *lib. VI, pag. m.* 408.

(26) Nicol. Hunnius, *in* Consider. novæ Paracels. et Weigel. Theol., *apud* Heupelium, *in* Memoriâ J. Tauleri instauratâ, *folio B* 3.

(27) Heupelius, *ibidem.*

(28) *C'est-à-dire* Taulère.

(29) Lettre sur les Auteurs mystiques, p[ag.] 11, 12.

qui n'avaient jamais ouï parler uns des autres ! Je m'en vais ci- un passage qui nous apprendra il y a eu des mystiques qui ont eigné la transformation de toutes es en Dieu, et une *identification* i réduirait le Créateur et les créa- s à une espèce de néant, c'est-à- e à une inaction éternelle. Cela emble fort au Nireupan des Sia- is (30). Ces mystiques supposaient dogme de la trinité, et attri- ient aux trois personnes toute tion ; et ainsi ils s'imaginaient e l'essence même divine ne faisait n, et que quand l'âme est trans- mée en l'essence de Dieu, et 'elle monte au-dessus des trois sonnes, elle est dans un aussi nd repos que si elle était dans le nt. Ruysbroch sera mon témoin. que, dit-il (31), *ne quis aliquo plicetur ac seducatur errore, dili- nter falsos hosce prophetas, me depingente, animadvertat. Qui i generis sunt, Dei essentiam se e aiunt supra divinitatis personas, deòque se esse ociosos, ac si non ent : quandoquidem Dei essentia n agit, sed Spiritus Sanctus opera- r. Putant ergò se ipso Sancto Spi- tu esse superiores, et se neque ipso, que ejus gratiâ habere opus : di- nt enim non modò nullam creatu- m, sed nec ipsum quidem deum icquam eis vel conferre vel auferre sse. Quidam etiam ejus sunt sen- ntiæ, ut animas suas ex Dei sub- ntiâ creatas affirment, cùmque ortui fuerint, rursùm se futuros ue id quod anteà fuerant : perindè t scyphus aquæ haustus ex fonte, in ipsum fontem refundatur, idem t quod fuit priùs. Aiunt præterea, i quis per cœlum omne pervagetur, llum eum neque angelorum, neque nimarum, neque ordinum, neque gloriæ, neque præmiorum discrimen distinctionemque reperturum ; quidem nihil illic, nisi simplicem uandam beatamque essentiam, omni ctione vacantem, esse arbitrantur. Addunt his, post extremum judicii diem omnes omninò homines, malos æquè ac bonos, et simul deum ipsum, non nisi unam eandemque Dei essentiam, quæ in omnem æternitatem absque ullâ actione semper ocio vacatura sit, esse futuros. Atque eam ob rem nihil neque scire, neque cognoscere, neque velle, nec amare, nec cogitare, non gratias agere, non laudare, sed nec desiderare, nec habere volunt. Nam supra Deum et sine Deo esse, nec in ullâ re Deum quærere nec invenire, atque demùm ab omnibus prorsùs immunes esse volunt. Et hoc ipsi perfectam appellant spiritûs paupertatem. Verùm ejuscemodi paupertas in cœlo minimè invenitur, neque in deo, neque in angelis, neque in sanctis, sed nec in hominibus bonis toto orbe terrarum. Itaque non nisi diabolica et tartarea paupertas est.* Notre Taulère n'a jamais été semblable à ces rêveurs-là, et il réfute très-bien ceux qui s'imaginent qu'ils ne sont qu'un simple instrument passif dans la main de Dieu (32).

(30) *Voyez, tom. XIII, pag.* 373, *la remarque* (A) *de l'article* Sommonacodom.

(31) Ruysbrochius, *in* Libro de verâ Contempl., *cap. XIX, pag.* 445, *apud* Gisb. Voëtium, *in* Exercitiis Pietatis, *cap. III, pag.* 86.

(32) *Voyez le passage de* Taulère, *rapporté par* Voëtius, *ubi suprà, pag.* 78, 79.

TAURELLUS (Nicolas), médecin et philosophe, naquit à Montbelliard le 26 de novembre 1547. Il fut reçu maître en philosophie à Tubinge l'an 1565, et lorsque les magistrats de Nuremberg établirent une académie à Altdorf, l'an 1581, ils lui conférèrent la profession en médecine (*a*). Il l'exerça en habile homme ; mais pour avoir voulu s'écarter du chemin battu, il se fit des ennemis, et il se commit avec les théologiens. Ceux d'Heidelberg le diffamèrent comme un athée (A). Il mourut à Altdorf au mois de septembre 1606 (*b*). C'était un temps de contagion ; et dès qu'il vit que l'une de ses servantes avait la peste, il abandonna de nuit son logis : mais il y retourna un peu

(*a*) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Medicorum, *pag.* 403.

(*b*) *Idem, ibidem.*

après, et mourut le même jour (*c*). Il publia quelques livres qui firent assez de bruit (B).

Il était de petite taille, et c'est ce qui fit qu'un poëte, faisant allusion au mot *Taurellus*, diminutif de *Taurus*, le régala de cet éloge, qu'il était *Taurellus* de corps, et taureau d'esprit.

Corpore Taurellus, Taurus es ingenio.

C'est l'un des vers d'une élégie qui fut composée à sa louange lorsqu'il reçut le degré de docteur en médecine dans l'académie de Bâle (*d*).

(*c*) Paulus Freherus, *in* Theatro Virorum illustrium, *pag.* 1320.

(*d*) *Tiré de* Sciopplus, *in* Scaligero Hypobol., *folio* 196 *verso.*

(A) *Les théologiens... d'Heidelberg le diffamèrent comme un athée.*] Gisbert Voët va nous en apprendre l'occasion. Il se fait faire cette demande (1) : *Cur* theologi Heidelbergenses *ante annos aliquot* Nicol. Taurellum *philosophum non ignobilem, dixerint atheum medicum*, in Litteris (2) ad Deputatos Synodi Holland. super libro et causâ Conr. Vorstii perscriptis ? *Et an non falcem miserint in alienam messem, et indignè traduxerint istius aliorumque similium magnorum virorum inventa ad illustrandam et perficiendam philosophiam ?* Et il y répond : *Arbitror eos respexisse paradoxa non pauca quæ imprimis* Compendio Metaphysico, *et* Triumpho philosophiæ *inspargit ; et ad divina ac theologica passim applicat : quibus limites communes hodierno christianismo theologiæ transiliri, et dogmata nonnulla conquassari, atque adeò scepticis, libertinis, aliisque fanaticis et secundi generis atheis causam nimis tradi non immeritò metuendum est. De intentione illius viri nolumus judicare, nec cætera ejus inquirimus. Aliter etiam judicam ingeniosis ipsius* disputationibus naturalibus *contra Piccolomine Cæsalpinum, aliosque physicos : omnem libertatem socraticam tol nolimus : nec theologici hoc fori sed medici, physici, mathemati quomodo vice versâ, metaphys pneumatologica, et theologica na ralia non tam, nedùm solius, phy co-medici et mathematici fori sa quàm theologici. Videant ergò ju res, ut cum judicio legant phylo phemata ejus, quæ naturalia tr cendunt.* Quoique cet auteur célè n'ait pas voulu condamner bien tement les théologiens d'Heidelbe il nous donne lieu de croire qu'il lèrent un peu trop vite. Il faut g der de telles accusations pour bonnes fêtes ; il ne faut pas les tre à tous les jours. On voit que d' tre côté il rend justice à ce prof seur, qui avait certainement b de l'esprit, et qui disputait sub ment. Un passage que j'ai cité leurs (3) nous apprend qu'il a été cusé d'athéisme par ce même th logien ; mais il faut que je dise que les termes de l'original ne s pas si forts. Ils ne le traitent que pousseur de paradoxes : *Asse* παραδοξολόγου *Taurelli* (4).

(B) *Il publia quelques livres firent assez de bruit.*] Une Méth des Pronostics de Médecine ; des tes sur les œuvres d'Arnauld de leneuve ; *Discussiones Physicæ Mundo, contra Piccolomineum : D cussiones Physicæ et Metaphys de Cœlo, adversùs eundem ; A cæsæ*, c'est un livre contre Césal *de infiniti continui Sectione ; de rum Æternitate.* J'ai cité ailleurs un livre où il débite un sentim particulier sur l'âme des bêtes. Vo les titres insérés dans le passage Gisb. Voët, à la remarque pré dente.

Il avait commencé un ouvrage *Usiis per se subsistentibus*, dont publia quelques morceaux après mort, avec une nouvelle édition

(1) Gisb. Voëtius, Disputat. select., *tom. I, pag.* 200.

(2) *Cette lettre est datée d'Heidelberg le* 26 *d'août* 1610. *C'est la CXLIX*[e]. *parmi celles que les remontrans ont publiées à l'édition de l'an* 1684.

(3) *Dans l'article de* GOBLÆUS (David), *VII*, *pag.* 160, *citation* (1).

(4) Voëtius, *in* Theologico-Philosophicis rollar.

(5) *Dans l'article* SENNERT, *tom. XIII*, *p.* *citation* (38)

e *Cœlo et Mundo*. Piccart, son
, fit faire cette édition à Am-
1611, *in*-8°. Ces morceaux
nt connaître que Taurellus
en compris la nature de la
e, et ce qui la distingue de
t. Il est un peu étrange que
é qu'il se donna de réfuter
l'ait tant exposé à la haine
logiens; car il réfutait prin-
ent les doctrines d'Aristote
es à la religion. C'est ce qu'on
articulièrement dans le livre
à Marbourg l'an 1604, *in*-8°.,
ulé : *de Rerum Æternitate :*
Taurelli Montbelgardensis
t physices in Altdorffensi
um academiâ professoris,
sices universalis partes qua-
quibus placita Aristotelis,
, *Piccolominei*, *Cæsalpini*,
s Conimbricensis, *aliorum-*
ntiuntur, *examinantur*, *at-*
ntantur. Il y réfute claire-
t subtilement la prétendue
qu'Aristote donnait au mon-
it certainement l'un des plus
métaphysiciens de ce temps-

VRY (Daniel), docteur
ecine de la faculté de Pa-
it de Laval, et il y sou-
e thèse générale de philo-
à l'âge de dix ans. Il fut
n de la faculté d'An-
l'âge de quinze ans. Il a
é plusieurs ouvrages d'a-
e et de médecine (A), et
l'un des ornemens de l'a-
e royale des sciences. Il
t à Paris le 1er. de mars
à l'âge de trente-deux

cure Galant *de mars* 1701.

a composé plusieurs ouvrages
mie et de médecine.] Ce-
a pour titre, *nouvelle Anato-*
sonnée fut imprimé à Paris
0, *in*-12 (1) : il a été traduit
ais (2). Sa nouvelle pratique
les maladies aiguës et de celles qui dépendent de la fermentation des liqueurs, parut à Paris l'an 1698, en deux volumes *in*-12. Voyez le Journal des Savans, du 14 de juillet 1698. On publia dans la même ville, en 1699, une nouvelle édition du Traité des Médicamens, qu'il avait revue, corrigée et augmentée. Le Xe. Journal des Savans de cette année-là en fit mention (3).

es *le* XXXIe. Journal des Savans,
. 548, *édition de Hollande*.

elles de la République des Lettres,
, *pag*. 357.

(3) *Pag*. 189, *édition de Hollande*.

TECMESSE, fille d'un prince phrygien (A), devint captive lorsque les Grecs ravagèrent tous les pays situés au voisinage de Troie. Ajax trouva cette prisonnière si bien à son gré, qu'il en fit sa concubine. Elle oublia peu à peu la chute de sa maison, et conçut tant d'amitié pour Ajax, qui lui promettait de la faire reine (*a*), qu'elle fut extrêmement affligée de sa mort (B). Il avait eu d'elle un fils qui fut nommé Eurysace, et qui régna dans Salamine après la mort de Télamon, père d'Ajax. Teucer, second fils de Télamon, voulut revenir à Salamine, après s'être établi dans l'île de Cypre; mais Eurysace l'en empêcha (*b*). Les Athéniens honorèrent d'une façon particulière Ajax et son fils. Pausanias témoigne (*c*) que les honneurs qu'ils leur avaient décernés, subsistaient encore de son temps, et qu'on voyait encore à Athènes un autel d'Eurysace. On trouve dans Plutarque (*d*) le privilége qu'ils accordèrent à la tribu Æantide, et les éloges de cette tribu. Je ne trouve rien touchant l'autre fils que Dictys de Crète donne à Ajax, et qu'il

(*a*) Quint. Calaber, *lib*. *V*, *vs*. 546.
(*b*) Justin., *lib*. *XLIV*, *cap*. *III*.
(*c*) *Lib*. *I*, *pag*. 33.
(*d*) Plut., *in* Sympos., *lib*. *I*, *cap*. *X*.

nomme Achantides (*e*). Sa mère s'appelait Glauca. Il fut mis aussibien qu'Eurysace entre les mains de Teucer, lorsque les Grecs s'embarquèrent pour s'en retourner chez eux (*f*). Quelques-uns ont dit (*g*) que la colère de Télamon contre Teucer vint de ce que Teucer ne ramena point avec lui Tecmesse et Eurysace. Il s'était mis sur un vaisseau qui avait fait plus de diligence que les autres. Pausanias observe (*h*) que la postérité d'Ajax n'a pas été fort illustre, et il en donne pour raison la vie privée d'Ajax. C'est une fausse raison (C), ce me semble. Je ne crois pas que le père Lescalopier ait dû dire que Jules César composa une tragédie intitulée *Tecmessa* (D).

(*e*) Dictys Cret., *lib. V. Voyez ci dessous la remarque* (C).

(*f*) Dictys, *ibidem.*

(*g*) *Apud* Servium, *in Æneid.*, *lib. I. vs.* 619, *où*, *au lieu de* Theomissam, *il faut dire* Tecmessam, *et au lieu de* Turisacon, *il faut lire* Eurysacen.

(*h*) *Lib. II*, *pag.* 71.

(A) *Fille d'un prince phrygien.*] Dictys de Crète (1) le nomme Teuthrantes. Il dit qu'Ajax le tua *solitario certamine*. Chacun traduira ce latin comme bon lui semblera, et peut-être y aura-t-il des lecteurs qui le tourneront par un duel. Ensuite Ajax prit, pilla et brûla la ville de ce Phrygien, dont la fille Tecmesse fut amenée avec le reste du butin, et adjugée à Ajax lorsque l'on fit les partages. *Post paucos dies expugnatâ atque incensâ civitate magnam vim prædæ abstrahit, abducens Tecmessam filiam regis..... Ac deindè Ajaci ob egregia laborum facinora Teuthrantis filiam Tecmessam concedunt.* Si nous en croyons Horace, la prisonnière toucha le cœur d'Ajax par sa beauté (2). Sophocle (3) ne s'accorde pas en tout avec Dicty fait entendre que le père messe était déjà mort (4) q états furent ravagés par Aja ce fut sa veuve que l'on tua nant la ville. Voici comm Tecmesse à Ajax :

Σὺ γάρ μου πατρίδ' ἤϊς
Καὶ μητέρ', ἡ μοῖρα (5) τὸν
τά με
Καθεῖλεν ᾅδου θανασίμους οἰ

. . . *Tu enim mihi patriam vastâs*
Matrem sustulisti, mors verò patre
Abripuit ad manes qui apud inferc
Schol. in Aja. v

(B) *Extrêmement afflig* *mort.*] Sophocle et Quintus lui prêtent des expressions a dres. Le premier suppose qu ploya beaucoup de priè l'empêcher de se tuer, et c pria de ne la point laisser exp sa mort à mille infortunes l'en pria, dis-je, par le souv plaisirs qu'il pouvait avoir go près d'elle.

Ἀνδρί τοι χρεὼν
Μνήμην προσεῖναι, τερπνὸν
πάθοι.

Decet enim virum
Memorem esse, si quid illi suave a
Id. v.

Le scoliaste a observé sur Tecmesse fait souvenir Aja tement et pudiquement de s'était passé dans leur lit (7) pas avec la grossièreté dont se sert quand il fait parler

Ὁ δέ γε Εὐριπίδης μαστροπ εἰσάγει τὴν Ἑκάβην λέγουσαν :
Ποῦ τὰς φίλας δῆτ' εὐφρόνας
ἄναξ,
Ἢ τῶν ἐν εὐνῇ φιλτάτων ἀσπ
Χάριν τίν' ἕξει παῖς ἐμή, κείνη
in Hecubâ, v.

Quel profit tirera ma fille d dres embrassemens dont vou dans son lit? *

(1) *Lib. II.*

(2) *Movit Ajacem, Telamone natum,*
Forma captivæ dominum Tecmessæ.
Horat., od. IV, *lib. II.*

(3) *In Ajace.*

(4) *Il le nomme Téleutas.*

(5) *Voici ce que le scoliaste dit s* Ὡς τούτου ἰδίῳ θανάτῳ τετελευ τὸ δὲ ἀλλά, ἀντὶ τοῦ δέ. *Voyez* de Camérarius *sur cet endroit.*

(6) *Comparez avec cela ces paroles*
Si benè quid de te merui, fuit aut tib
Dulce meum. . . . .
Æneid., *lib. IV*, *vs.*

(7) Αἰδημόνως δὲ αὐτὸν ὑπομιμ τῆς εὐνῆς.

Sch. in Ajac,

* In eâd. sch.

ıéâtre est autrement dé-ı celui d'Athènes. On sif- r une naïveté semblable les entes pièces de M. Racine. ıt *une fausse raison.*] Je ıi point à Pausanias qu'il ı'Ajax succéda à son grand- rnel roi de Mégare (9) : je ı lui accorder qu'à cause écéda avant Télamon son ondition fut toujours celle me privé ; mais je nie que être la raison qui a rendu dans moins illustres que ne eux de Teucer, second fils on : ceux-ci ont régné dans Cypre jusques à Évagoras oins. Voilà donc des descen- Télamon qui ont fait belle endant plusieurs siècles. ? C'est parce que Teucer ré- is parce qu'Ajax ne régna lescendans n'ont pas été fort C'est ainsi que Pausanias Encore un coup, c'est mal ; car Eurysaces, fils d'Ajax, au royaume de Salamine nort de Télamon, tout com- ût été fils de roi (10). Mais cause du peu d'éclat de ses ns. Il eut un fils nommé qui troqua le royaume de contre la bourgeoisie d'A- usanias nous l'apprend (11). la postérité d'Ajax, dépouil- utorité souveraine, et ré- a condition bourgeoise d'un ı, n'a pas dû briller comme l'autre fils de Télamon. Elle personne de Miltiade, issu ls d'Eurysace, tout l'éclat aison non souveraine peut ais enfin ce n'était point e sceptre, comme le portait rité de Teucer. Remarquons æus, qui selon Pausanias d'Eurysace, et petit-fils était fils d'Ajax, selon Héro- . Il fut selon le même Héro- tige des Æacides athéniens ltiade descendait. Plutarque t que Philæus et Eurysace, x fils d'Ajax, aient cédé aux Athéniens la propriété de l'île de Salamine, moyennant la bourgeoisie d'Athènes qu'on leur donna. Il ajoute qu'Eurysaces habita à Brauron dans l'Attique, et Philæus à Mélite (14), et que Philæus donna son nom aux Philaïdes, qui étaient un des peuples de l'Attique, celui dont Pisistrate était sorti. Étienne de Byzance met le peuple *Philaïdes* sous la tribu Ægéide (15), et dit que Philæus, qui donnait son nom à ce peuple, était fils d'Ajax et de Lyside, fille de Caronus, fils de Lapithus.

(D) *Le père Lescalopier... dit que Jules César composa une tragédie intitulée* Tecmessa.] Ce jésuite observe que les Romains insérèrent la voyelle *u* dans plusieurs mots grecs, et que cet usage subsista jusques à Jules César, qui fut le premier auteur d'une tragédie de Tecmesse. Citons ses paroles. *In* Alcumenâ, Alcumæon, Tecumessâ, Hercules, Æsculapius, *et aliis ejusmodi græcis nominibus, vocalis u à priscis Latinis interjecta est, non tantùm ubi carmen exigèret, ut ait ille, sed ubique passim, quòd ita mos ferret, etiam in solutâ oratione. Atque ille mos tenuit usque ad Julium Cæsarem, qui tragœdiam de* Tecmessâ *primus scripsisse fertur, et ita pronunciari jussisse. Itaque post* Tecmessam *cœptum est dici, uti hodièque dicimus*, Alcmena, et Alcmæon; *verùm* Hercules et Æsculapius *prævaluére, et adhuc intercalariam retinent vocalem* (16). Le grammairien Victorin s'était contenté de dire que Jules César commença la contraction de ces mots. L'escalopier n'avait qu'à lire l'ouvrage d'un de ses confrères, il y eût trouvé ceci : *Scribit Victorinus lib. I, veteres numquàm* c, *et* m *conjunxisse, usque ad Julium Cæsarem, qui primus Alcmæon, Alcmena, Tecmessa, quos priùs Alcumenam, Tecumessam, Alcumæonem scribebant* (17). Je ne pense pas que Sué-

r, *pag.* 40.

pelait Alcathoüs.

n, *lib. XLIV, cap. III.*

I, pag. 33.

VI, cap. XXXV.

itâ Solonis, *pag.* 83.

(14) *C'était un quartier d'Athènes où il y avai entre autres édifices publics un temple d'Eurysace, selon M.* Spon, Voyage de Grèce, *tom. II, pag.* 442.

(15) *M.* Spon, *là même, pag.* 476, *prouve, par un marbre, qu'il le faut ranger sous l'Œnéide.*

(16) Lescalopier, Commentat. in Ciceron., de Nat. Deorum, *lib. III, pag.* 624.

(17) Martinus del Rio, Syntagmat. Tragici, *part. ultim. M.* du Rondel *m'a indiqué ce passage.*

tone eût oublié cette pièce de théâtre de Jules César, si elle eût été dans la nature des choses.

TÉLAMON, fils d'Æacus et d'Endéis (A), est un des principaux héros de l'histoire fabuleuse. Il avait deux frères; savoir, Pélée et Phocus; mais il n'était frère de ce dernier que du côté de son père (*a*). Il s'éleva une telle jalousie entre Phocus et les deux autres, que ceux-ci complotèrent de le tuer. Ils prirent leur temps en jouant au palet ensemble. Les uns disent que ce fut Pélée qui tua Phocus, en lui jetant sur la tête son palet (*b*), les autres font Télamon auteur du coup (*c*); et l'on convient assez généralement que celui qui ne le fit point ne laissa pas d'être complice de l'action (*d*). C'est ainsi qu'Æacus en jugea (B); car il ne chassa pas moins Pélée (*e*) que Télamon. Celui-ci se retira dans l'île de Salamine, où régnait Cychréus, qui lui donna sa fille Glauque en mariage, et le fit son successeur (*f*). D'autres disent que, ne laissant point d'enfans, il choisit Télamon pour son héritier (*g*). Ce qu'il y a de certain, c'est que Télamon régna dans l'île de Salamine. Après la mort de Glauque, il épousa Péribée, fille d'Alcathoüs, fils de Pélops, et roi de Mégare (C). De ce mariage sortit Ajax (D), ce grand guerrier dont nous parlons en

son lieu. On parle d'une t
me femme de Télamon, de
le il eut un fils nommé T
Cette femme est Hésione,
Laomédon, roi de Troie,
de Priam (*h*); et voici co
le mariage se fit. Télamo
Hercule lorsqu'il fallut
Laomédon, qui ne voulai
payer à Hercule ce qu'il l
promis. On le força dans
capitale, et parce que T
fut le premier qui monta
murailles de Troie, Her
fit présent d'Hésione. T
se signala en plusieurs
rencontres à la suite de c
général, comme dans la
des Amazones (*i*), dans c
Méropes, et dans le coml
tre le géant Alcyonée (*k*).
été de l'expédition des A
tes (*l*), et il n'alla point
de Troie, ce fut appar
la vieillesse qui l'en em
y envoya ses deux fils. L'
trait encore du temps d
nias, proche le port de
ne, le rocher où il s'as
pour suivre des yeux, au
pourrait, le vaisseau s
ils s'embarquèrent afi
au rendez-vous génér
flotte grecque (*n*). Il é
core en vie quand l
revinrent de Troie. Il
doute très-fâché de la
son fils Ajax; mais il t
plus de chagrin de ce q
cer, son autre fils, n

(*a*) Apollodor., *lib. III, pag.* 230.

(*b*) Pausan., *lib. II, pag.* 72. *Notez que, selon* Diodore de Sicile, *Pélée le fit par mégarde.*

(*c*) Apollod., *lib. III, pag. m.* 230. Plutarchus, *in* Parall., *cap. XXV.*

(*d*) Apollodor., *ibidem,*

(*e*) *Il régnait dans l'île d'Égine.*

(*f*) Diod. Sicul., *lib. VI, cap. X.*

(*g*) Apollodor., *ibidem.*

(*h*) Apollod., Biblioth., *lib.* I

(*i*) Pindar. Nem., od. III.

(*k*) *Idem, ibidem*, od. IV, od. VI.

(*l*) Apollon. *et* Valer. Flacc *passim.*

(*m*) Pausan., *lib. I, pag.* 34.

(*n*) *C'était à Aulide, dans l'*

chée ou vengée (*o*).
: point le recevoir ; il
ınteusement. On a re-
lui, aussi-bien que
ın frère, qu'il eut un
ırpassa (*p*). Voyez la
s descendans d'Ajax,
le TECMESSE, et celle
ans de TEUCER, dans
ce nom.

article TEUCER, *dans ce vo-*

. . . . *Vincerit ut Ajax*
lamonem, ut Peleus vicit Achil-

en., sat. XIV, *vs.* 213.

Æacus et d'Endéïs.] Les
élamon descendaient du
par bien des endroits.
fils de Jupiter. Endéïs
u centaure Chiron, fils
Péribée, femme de Téla-
e d'Ajax, était fille d'Al-
elui-ci était fils de Pé-
Tantale, fils de Jupiter,

ainsi qu'Æacus en jugea.]
d'entendre ce qu'en dit
(1). Quelque temps après
ces deux frères, Télamon
député à Æacus, pour lui
que le meurtre avait été
r mégarde. Æacus lui fit
l'il se gardât bien de venir
mais que s'il voulait se
parlât ou sur un vaisseau,
ıelque digue qu'il ferait
amon choisit ce dernier
t une digue auprès du port,
sa cause ; mais n'ayant pas
innocent, il se retira tout
u.

pousa Péribée, fille d'Al-
.... *roi de Mégare.*] En-
histoire que Plutarque (2)
ontée d'Arétades, touchant
ne soit parvenue jusqu'à
ı un misérable état, on ne
de connaître qu'il a voulu
Télamon, s'étant trop di-
Péribée, trouva à propos de
e père de la fille s'aperce-
tte aventure, et croyant que
tait parti de quelqu'un de

, *pag.* 72.
illelis, *pag.* 312, *num.* 27.

ses sujets, donna ordre à l'un de ses gardes de jeter Péribée dans la mer. Le garde, mû de compassion, aima mieux la vendre ; le vaisseau qui la portait aborda à Salamine ; Télamon y acheta Péribée, qui accoucha d'Ajax. Un savant homme (3) croit qu'au lieu d'Εὔβοιαν il faut lire Μέγαραν dans ce passage de Plutarque, vu que la plupart des auteurs conviennent que la mère d'Ajax était fille d'Alcathoüs, roi de Mégare. On est moins d'accord sur le nom de cette dame : les uns la nomment Péribée (4), les autres Éribée (5). Il est visible que cette différence n'est venue que de la faute de quelque copiste qui oublia une lettre, ou qui en mit une de trop au commencement du nom de la mère d'Ajax. Ceux qui copièrent son exemplaire gardèrent la faute ; et ainsi il y eut diversité de leçons : et puis les auteurs se conformèrent à l'exemplaire qu'ils avaient acheté. C'est d'une semblable source qu'est venu le nom de Mélibée que la mère d'Ajax porte aujourd'hui dans Athénée. Cet auteur raconte qu'elle fut mariée avec Thésée selon les formes (6). Il nomme quelques autres femmes dont Thésée s'était emparé haut la main ; il nomme deux autres femmes de ce même prince desquelles Hésiode a fait mention, et enfin il dit que Phérécydes lui donne aussi Phérébée. En voilà quatre qui se doivent réduire à une ; Péribée, Éribée, Mélibée, Phérébée, sont quatre noms d'une seule femme, qui se sont multipliés par la faute des copistes. Si la polygamie de Thésée n'avait point plus de réalité par rapport aux autres femmes que par rapport à la Mélibée d'Athénée, et à la Phérébée de Phérécydes, je le garantirais monogame à l'épreuve de la discipline de Tertullien. Il y a plus de difficulté dans ce qui suit. La mère d'Ajax a été femme légitime de Thé-

(3) Méziriac, sur les Épîtres d'Ovide, *p.* 275.

(4) Apollodor., *lib. III.* Pausan., *lib. I, pag.* 15 *et* 40.

(5) Sophocles, *in* Ajace. Pindar., Isthm., *od. VI.* Diodor. Siculus, *lib. IV.* Hyginus, *cap. XCVII.*

(6) Νομίμως δ' αὐτὸν γῆμαι Μελίβοιαν τὴν Αἴαντος μητέρα γυναῖκα. *Justam verò illius conjugem fuisse Melibœam Ajacis matrem.* Ister., *lib. IV* Rerum Attic., *apud* Athen., *lib. XIII, pag.* 557.

sée ; mais quand ? Est-ce après la mort de Télamon, ou avant d'épouser Télamon ? Au premier cas, il faudrait dire que Thésée a survécu à la destruction de Troie, ce qui est faux, et qu'il aurait eu une envie bien extravagante de se marier, puisqu'il aurait choisi une femme si âgée, ce qui choque toute vraisemblance. Il vaut mieux donc dire qu'il épousa Péribée avant qu'elle se mariât avec Télamon. Mais en ce cas-là que ferons-nous de l'historiette de Plutarque ? Au lieu d'une jeune fille que Télamon croyait avoir débauchée, il faudrait dire qu'il n'attrapa que des restes, que ce que la mort ou le dégoût avait fait quitter à un autre ; qu'une veuve en un mot, ou qu'une répudiée. Rien de tout cela ne cadre à la narration de Plutarque, et ne peut être appuyé sur d'autres auteurs. Il paraît par un passage de Pindare (7) que Télamon était déjà marié avec Péribée, lorsque Hercule vint le prier de l'accompagner à la guerre qu'il voulait faire à Laomédon. Sur ce pied-là Thésée aurait répudié sa femme d'assez bonne heure. Quoi qu'il en soit, souvenons-nous que Péribée fut l'une des filles que les Athéniens furent obligés de livrer à Minos (8). Thésée lui fut livré en même temps, et s'opposa avec beaucoup de fermeté au dessein qu'eut Minos d'attenter à l'honneur de Péribée. Cela peut nous faire croire que Thésée devint amoureux de cette fille pendant ce voyage, car elle était fort belle ; et qu'il l'épousa peu après. Je ne sais même s'il se contint jusques après le retour ; car les héros de l'ancienne Grèce étaient de dangereux compagnons de voyage pour une fille ; c'étaient de grands faiseurs d'enfans. Ils étaient fort capables de garantir le beau sexe de la violence d'un fier tyran, mais il ne courait pas moins de risque entre les mains de semblables libérateurs, et jamais il ne fut plus nécessaire qu'à leur égard de demander,

Sed quis custodiet ipsas
Custodes (9) ?

(7) Isthm., od. VI.

(8) Pausan., *lib. I, pag.* 15. *Voyez aussi p.* 40, *où il conclut, de cet envoi de Péribée, que Mégare faisait autrefois partie de l'état d'Athènes.* Diodore de Sicile *dit qu'Alcathoüs était Athénien.*

(9) Juven., sat. VI, *vs.* 345.

Voyons de quelle manière Thésé[...] la à Minos. *Dicitur cùm Theseu[...] tam ad Minoa cum septem virgi[...] et sex pueris venisset, Minoa [...] ginibus Peribœam quandam no[...] candore corporis inductum co[...] mere voluisse, quod cùm Thes[...] passurum negaret, ut qui Ne[...] filius esset, et valeret contra [...] num pro virginis incolumitate [...] tare, etc.*(10). Hyginus rapporte [...] cela comment Thésée fourni[...] preuves d'extraction divine. La [...] est curieuse : jamais preuves d[...] blesse ne furent aussi difficile[...] celles-là.

(D) *De ce mariage sortit Ajax*[...] crois que Darès le Phrygien [...] seul auteur qui dise qu'Hésione, [...] de Laomédon, fut la mère d'[...] et qu'à cause de la parenté A[...] Hector, après s'être bien batt[...] firent bien des caresses et bi[...] présens. La foule des auteur[...] d'une toute autre opinion ; [...] que Péribée, ou Éribée, fut la [...] d'Ajax, et qu'Hésione fut la m[...] Teucer. Je ne m'arrête point [...] supposition de Sophocle (11), [...] mère d'Ajax était en vie qu[...] malheureux prince se tua ; c[...] poëte n'y regarde pas de si p[...] faisant une tragédie : outre [...] Télamon aurait pu avoir en [...] temps pour femmes Péribée et [...] ne. Il est sûr que Sophocle (1[...] que Teucer était bâtard, né [...] femme qui avait été prise à la [...] re. C'était Hésione, comme [...] l'apprend Servius : *Ejus* (Laom[...] tis) *filia Hesiona*, dit-il (13), [...] *jure sublatâ, comiti Telamoni* [...] *dita est, qui primus ascenderat* [...] *rum, undè Teucer natus est,* [...] *Ajacem ex aliâ constat esse pr*[...] *tum.* Le scoliaste d'Homère su[...] mots de l'Iliade (14),

Καὶ, σε νόθον περ ἐόντα. . . .
et te spurium licet existentem.

dit qu'Hésione, prisonnière de [...] re, fut donnée à Télamon, qui [...] Teucer, et que cette origine tro[...] ne fut cause que l'enfant porta ce[...]

(10) Hygin., Poëtic. Astron., *lib. II*, [...]

(11) *In* Ajace.

(12) *Ibidem.*

(13) In Æneid., *lib. I, vs.* 619.

(14) *Lib. VIII, vs.* 284.

ÉLÉBOES, peuples insulai- voisinage de l'Acarnanie, 'els peut-être il y a long- sqn'on ne ferait plus men- s'ils n'avaient indirecte- beaucoup de rapport à la nce d'Hercule; mais à cause rapport ils sont connus jus- dans les basses classes des es. Où sont les écoliers qui chent pas qu'Alcmène con- Hercule, pendant qu'Am- ryon, son mari, faisait la re aux Téléboës, etc? La n pourquoi il leur fit la re est qu'Alcmène avait is d'épouser celui qui la leur t. Mais pour savoir d'où vint le haïssait ce peuple, il faut ndre la chose d'un peu plus Mestor, fils de Persée, eut n mariage avec Lysidice (*a*) fille nommée Hippothoë que ne enleva, et qu'il amena les îles Échinades (*b*), où grossa d'un fils qui fut nom- Taphius (A). Ce Taphius éta- ne colonie dans Taphe, et omma les habitans *Téléboës* à cause du grand chemin crut avoir fait (*c*). Il eut ls nommé Ptérélaüs, qui ère de six garçons et d'une Ces six garçons, étant allés cènes pour redemander le me de Mestor, ne purent obtenir d'Électryon, roi de cènes, fils de Persée, et frère lestor. C'est pourquoi ils pillèrent son pays. Les fils d'Électryon, voulant repousser la force par la force, furent tous tués. Leur père se préparait à venger leur mort, quand il fut tué par un accident assez étrange (*d*). Alcmène, sa fille, fut contrainte de se retirer à Thèbes; et ne voulant point laisser impunie la mort de ses frères (C), elle promit d'épouser celui qui la vengerait. Amphitryon s'offrit à le faire, et assembla le plus de troupes qu'il put, et fit une descente au pays des Téléboës. Il ravagea quelques-unes de leurs îles; mais il ne put prendre Taphe qu'après que Comætho, qui était devenue amoureuse de lui, eut arraché à son père Ptérélaüs (D) le cheveu d'or qui le rendait immortel. Amphitryon ne garda point ces conquêtes; il les laissa à Céphale et à Élée, qui l'avaient assisté dans cette guerre. Voilà ce que nous apprenons d'Apollodore (*e*). Si j'ai pu trouver ailleurs quelque chose qui puisse le rectifier ou l'éclaircir, ou faire mieux connaître ce qui appartient à cette matière, on le verra dans les remarques. On y trouvera même des observations sur quelques endroits de l'Amphitryon de Plaute (E), et sur les notes de mademoiselle le Fèvre (F).

Fille de Pélops (et d'Hippodamie). ...dor., *lib. II*, *pag.* 97.

On les nomme aujourd'hui Curzolai- *lles sont à l'embouchure du golfe de* ...e.

Τηλεβόας ἐκάλεσεν ὅτι τηλοῦ τῆς ...ἔβη. *Teleboas vocavit, ideò quòd ... à patriâ iverit.* Apollodor., *lib. II*, 97.

(*d*) *Voyez l'article d'*Amphitryon. *t. I.*

(*e*) Biblioth., *lib. II*, *pag.* 97 *et seq.*

(A) *D'un fils qui fut nommé Taphius.*] On lit dans le scoliaste d'Apollonius (1) que le fils de Neptune et d'Hippothoë se nomma Ptérélas (1*), et qu'il eut deux fils; savoir,

(1) *In* Argonaut., *lib. I*, *vs.* 747.

(1*) *Je le nomme tantôt* Ptérélas, *tantôt* Ptérélaüs, *selon que l'oreille me le dit.*

Téléboas et Taphus, qui allèrent demander à Électryon les biens d'Hippothoë leur grand'mère; et, n'en pouvant point avoir raison, ils recoururent à la force, et tuèrent bien des gens. On gagne une génération par ce moyen; de sorte que la narration en est d'autant plus recevable. On est choqué de voir dans Apollodore, qu'Électryon est attaqué par les arrière-petits-fils de la fille de son frère Mestor. Il y a une autre chose qui n'est pas bien développée dans Apollodore, concernant Taphius. Cet auteur dit (2) que Taphius régnait à Mycènes avec Électryon, lorsque les six fils de Ptérélaüs allèrent redemander à Électryon le royaume de Mestor pour leur aïeul maternel. Cet aïeul n'était autre que Taphius: il régnait avec Électryon à Mycènes; Électryon n'avait point d'autre royaume que celui-là: quel royaume lui pouvait-on donc demander pour Taphius? Remarquez bien que, selon le scoliaste d'Apollonius (3), tout le royaume de Persée fut possédé en commun, après sa mort, par ses quatre fils, qui étaient Alcée, Sthénélus, Mestor et Électryon. Suivant cela on ne pouvait avec justice rien prétendre au royaume de Mestor pour Taphius, que Taphius n'eût déjà. Quoi qu'il en soit, nous apprenons de ce scoliaste que Taphius, fils de Ptérélas, donna son nom à l'île de Taphe, et que son frère Téléboas donna le sien aux peuples dont nous parlons en cet article, qui avaient leur habitation principale dans l'île de Taphe. C'est l'une des étymologies: j'en ai déjà rapporté une autre; le reste se pourra voir ci-dessous. Il est certain que le même peuple a été nommé indifféremment *Taphii* et *Teleboæ* (4).

(B) *Et en nomma les habitans* Téléboës.] Étienne de Byzance nous apprend que le pays des Téléboës, ou la Téléboïde, était une partie de l'Acarnanie, et qu'elle emprunta ce nom de Téléboas, après avoir eu celui de *Taphion*. Aristote (5) dit une partie de cela, puisqu'il assure que les Téléboës occupaient un qu de l'Acarnanie. Il dit aussi (6) certain Lélex, natif de Leucade, une fille dont le fils, nommé Télé eut vingt-deux garçons de ce n nom. Ce qu'Étienne de Byzance de nous dire est directement traire à Strabon (7), qui assur les îles des Taphiens, dont s'appelait Taphos, avaient été mées au commencement les îl Téléboës. Il ajoute qu'Amphi les subjugua, et qu'il les do Céphale, fugitif d'Athènes, qui l aidé à les subjuguer. Quelques ont cru que l'île de Céphalon donnée alors à Céphale, qui l porter ce nom (8), et qui devi suite maître de l'Acarnanie (commença à faire le saut de Le (10). On trouve que les Télébo été de grands voleurs (11). Vo preuves que M. Bochart en a do dans le chapitre XXIII du Ier de sa *Geographia Sacra*, et c sous la remarque (F). Voici c dit le scoliaste d'Apollonius un passage où ce poëte appel mêmes gens *Téléboës* et *Ta* C'est dans le vers 747 du Ier *L'île de Taphos est l'une des É des; les Téléboës, qui auparava meuraient dans l'Acarnanie, habitée. C'étaient de grands v* (12): *ils allèrent au royaume gos enlever les bœufs d'Élect père d'Alcmène. Il y eut co dans lequel Électryon et ses rent tués. C'est pourquoi Al fit publier que sa personne se prix de la vengeance d'Électry parce qu'Amphitryon s'engag venger, elle devint son épous* dictionnaires disent ordinai qu'Amphitryon avait vengé la du frère d'Alcmène. C'est une elle avait perdu plusieurs frèr dans Apollodore, c'est la ve de ses frères qu'elle demande conque voudra être son mari le scoliaste d'Apollonius, e

(2) *Pag.* 99.

(3) *Ubi suprà.*

(4) *Voyez* Eustath., *in* Odyss., *lib. I.*

(5) *In* Acarnanum Republicâ, *apud* Strabon., *lib. VII*, *pag.* 222.

(6) *In* Leucadiorum Repub., *apud* *ibidem.*

(7) *Lib. X*, *pag.* 316.

(8) *Ibidem*, *pag.* 314.

(9) *Ibidem*, *pag.* 317.

(10) *Ibidem*, *pag.* 315, 317. *Voyez* Leucade, *tom. IX*, *pag.* 193.

(11) Strabo, *pag.* 136.

(12) Ἄνδρες λῃστρικώτατοι τὸν τ

ıgeance de son père. Quel-
uo, quelque faute d'im-
ra fait qu'au lieu de *patris*,
que Charles Étienne copia
is; et voilà une faute qui
. Voici deux étymologies.
οἱ Τάφιοι, ἤτοι ὅτι τῆλε
ἄργους τὰς βοῦς ἀπήλασαν·
ἴσου τοῦ Πτερέλα τοῦ βασι-
3). M. Lloyd attribue bien
au scoliaste d'Apollonius
'ai pas rencontrées. 1°.
te raconte que Persée lais-
fils. *Il fallait dire Héro-*
ue l'un des quatre s'appe-
: *il fallait dire Alcæus.*
utre s'appela Nestor : *il*
Mestor. 4°. Qu'Électryon
ndu d'une somme d'argent
othoë : *le scoliaste ne dit*
. 5°. Qu'Alcmène épousa
on, seigneur thébain très-
le scoliaste n'a garde de
Thébain, Amphitryon ne
. 6°. Que le royaume de
donné à Céphale, vint
de succession au pouvoir
je ne trouve rien de cela
coliaste. Voyez Lloyd, au
iæ. Son article est le même
de Charles Étienne. Il ne
ublier que les Téléboës s'é-
dans une île de la grande
ıns cette île que la retraite
e rendit si fameuse. C'est
i nous l'apprend, *Græcos*
e, Capreasque Teleboïs ha-
ma tradit (14). Virgile té-
a même chose (15). Ausone
'en font pas moins.

generâsse Telon Sebethide Nympha
'eleboum Capreas cùm regna teneret.

ır Virgile. Quant à Ausone,
termes :

. . . . *Viridesque resultant*
(16). . . .

le l'île de Caprée. Pour Stace
ésigne de cette manière la
:

Bacchei vineta madentia Gauri,
que domos, trepidis ubi dulcia nautis
noctivagæ tollit Pharus æmula lunæ.

isser impunie la mort de ses
frères.] On a vu dans la remarque précédente qu'il ne faut point parler de ceci au nombre singulier, et qu'il y a des auteurs qui, contre le sentiment d'Apollodore, font périr Électryon avec ses fils : de sorte qu'Alcmène ne parla point de ses frères, mais de son père, quand elle demanda vengeance à son futur époux.

(D) *A son père Ptérélaüs.*] Plaute suppose qu'Amphitryon tua de sa propre main Ptérélaüs (18), et qu'il eut pour sa part du butin la coupe d'or de ce prince (19). Il est permis aux poëtes de supposer de semblables choses, quelque fausses qu'elles soient. Mais, au reste, je ne pense pas que la savante mademoiselle le Fèvre ait raison d'accuser Plaute d'*un petit anachronisme. Il est certain*, dit-elle (20), *que Ptérélas ne vivait pas du temps d'Amphitryon, puisqu'il était fils de Taphius, qui était fils d'une nièce d'Alcée père d'Amphitryon; et par conséquent la cousine germaine d'Amphitryon était grand' mère de Ptérélas.* Cette généalogie est prise d'Apollodore : j'ai déjà dit que cet auteur est moins dégagé que le scoliaste d'Apollonius. Néanmoins on ne saurait ici se plaindre de Plaute ; car puisqu'Apollodore raconte que Ptérélas était en vie lorsqu'Amphitryon fut l'attaquer, Plaute n'a point inventé que ces deux chefs vécurent en même temps : il l'a pu trouver dans les monumens historiques. Ce n'est donc point lui qui a fait l'anachronisme. Il est tout autrement étonnant que les fils de Ptérélaüs fassent la guerre à Électryon, oncle paternel d'Amphitryon, comme ils la lui font dans Apollodore.

Parlons un peu de la tasse de Ptérélas. Jupiter en fit présent à Alcmène, et puis quand le vrai Amphitryon voulut la chercher parmi ses hardes, et avérer si on l'avait déjà donnée à sa femme, comme elle le soutenait, cela fit un jeu fort surprenant dans la comédie de Plaute. Ce

l. Apollon., *in lib. I*, *vs.* 747. *Voyez*
h., *in lib. I* Odyss.
us, Annal., *lib. IV*, *cap. LXVII.*
l., Æneid., *lib. VII*, *vs.* 734.
Lipsium, in Tacit. Annal., *lib. IV*,
I.
V, *Lib. III*, *vs.* 100.

(18) *Ipsusque Amphitruo regem Pterelam suâ obtruncat manu.*
Plaut., Amphitr., *act. I*, *sc. I*, *vs.* 95.
(19) *Post ob virtutem hero Amphitruoni est patera donata aurea.*
Quî Pterelea potitare rex solitu'st.
Ibidem, *vs.* 104.
(20) Remarques sur l'Amphytrion, *pag.* 251.

poëte n'inventait pas tout cela; car « (21) l'historien Charon de Lampsa- » que, qui vivait à la 75e. olympiade, » c'est-à-dire quatre cent soixante- » dix-huit ans avant Notre Seigneur, a » écrit que l'on voyait encore de son » temps à l'académie cette coupe qui » fut donnée à Alcmène; qu'elle » était longue, un peu évidée par le » milieu, et qu'elle avait les bords » un peu renversés. » Comme les ouvrages de Charon ne subsistent plus, j'ai cherché l'auteur qui le cite, et voici ce que j'ai trouvé dans Athénée (22). Charon de Lampsaque, dans son livre des frontières, avait assuré qu'on montrait encore de son temps, à Lacédémone, la coupe dont Jupiter fit un présent à Alcmène, lorsqu'il prit la figure d'Amphitryon. Je n'ai point trouvé que Charon ait laissé la description de cette tasse: c'est Macrobe qui l'a décrite (23); Macrobe, dis-je, prenant droit sur ce que Phérécydes avait dit (24), que le vase donné par Jupiter à Alcmène était un *carchesium*. Athénée témoigne que Phérécydes et Hérodore d'Héraclée ont dit cela; et il rapporte comment Callixène a décrit le *carchesium*. On ne peut douter que Macrobe n'ait tiré de là ce qu'il en dit, et qu'il ne faille corriger son texte par celui d'Athénée, comme le remarque Casaubon. Voici ce qu'on lit dans Macrobe: *Plautus insuetum nomen reliquit, aitque in fabulâ Amphitryone pateram datam: cùm longè utriusque poculi figurà diversa sit: patera enim ut et ipsum nomen indicio est, planum ac patens est; carchesium verò procerum et circa mediam partem compressum, ansatum mediocriter, ansis à summo ad infimum pertinentibus* (25). Or voici le texte d'Athénée. Καλλίξενος ὁ Ῥόδιος ἐν τοῖς περὶ Ἀλεξανδρείας φησὶν, ὅτι ποτήριόν ἐστιν ἐπίμηκες, συνηγμένον εἰς μέσον ἐπιεικῶς, ὦτα ἔχον μέχρι τοῦ πυθμένος κατήκοντα. *Callixenus Rhodius tradit in suis libris de Alexandriâ, carche se poculum oblongum, in niter compressum, auribus ad fundum usque descende*[...] est visible que l'adverbe *mea*[...] dans Macrobe, se doit join[...] *compressum*, et non pas av[...] *tum*. Un copiste ne fait gu[...] culté, s'il croit qu'un adv[...] pend d'un certain adjectif[...] mettre devant ou après cet[...] Personne ne croit rien gâter[...] vant *ansatum mediocriter*, pl[...] *mediocriter ansatum*. Mais c[...] fois il importe extrêmeme[...] point prendre cette liberté, l[...] exemple, q[...] l'adverbe n'ap[...] pas à *ansatum*.

(E) *Des observations sur* [...] *endroits de l'Amphitryon d*[...] (26).] I. Ce poëte suppose qu[...] Créon, roi de Thèbes, qui [...] guerre aux Téléboës, pour t[...] son des grands maux qu'ils [...] faits au peuple thébain.

. . . Victis hostibus legiones reveni[...]
Duello extincto maximo, atque [...] *hostibus,*
Qui multa thebano populo objece[...] *funera.*
Id vi et virtute militum victum atqu[...] *tum opidum'st,*
Imperio atque auspicio heri mei A[...] *maximè.*
Prædâ atque agro adoreâque affeci[...] *suos,*
Regique thebano Creonti regnu[...] *suum* (27).

C'est renverser cette histoir[...] fondemens, puisque les aute[...] bent d'accord qu'Amphitryo[...] gagea à cette entreprise qu[...] châtier les Téléboës qui ava[...] le père, ou pour le moins l[...] d'Alcmène. Il ne pouvait [...] Alcmène sans la venger des T[...] Voilà le sujet de la guerre. C[...] entra que par complaisan[...] Amphitryon, ou même pa[...] naissance du service qu'il a[...] de lui (28). Ce fond historiq[...] vait fournir beaucoup d'o[...] au poëte, s'il avait voulu l[...] ger. Il a ravalé la conditio[...] héros, il ne l'a fait que le[...] des troupes d'un autre prin[...]

(21) *Ce sont les paroles de madem.* le Fèvre, Remarques sur l'Amphitryon, *pag.* 276. *On verra, en les comparant avec celles de* Macrobe, *si sa traduction est bonne.*

(22) *Lib. XI, pag.* 475.

(23) *Meminit* carchesii *Pherecydes in libris historiarum, aitque Jovem Alcmenæ precium concubitûs carchesium aureum dono dedisse.* Macrob., Saturn., *lib. V, cap. XXI.*

(24) *Apud* Athen., *pag.* 474.

(25) Macrobius, Saturn., *lib. V, cap. XXI.*

(26) *Conférez ce que dessus, remar*[...]

(27) Plautus, *in Amphitryone, act*[...] *vs.* 33. *Mercure avait déjà dit dans l*[...]

Is nunc Amphitruo præfectu'st legio[...]
Nam cum Telebois bellum 'st theba[...]

(28) *Voyez* Apollodore, *liv. II, pa*[...] *suiv.*

: entreprise pour les inté-
autre prince; au lieu que,
toire, Amphitryon agit en
ses intérêts, et n'amène
ie des troupes auxiliaires,
nne aux chefs le pays qu'il
Plaute fait embarquer les
t port d'Eubée, lequel il
ersique par une anticipa-
licencieuse. Ce n'est pas le
d mal : on est beaucoup
ué de voir qu'il ne trouve
:t plus commode à des gens
ent voguer vers les îles
. Quel circuit, bon Dieu!
point faire pour aller là,
mbarque à l'île d'Eubée?
ouchement d'Alcmène est
nt mal amené, et qui en-
ête à renverser de fond en
t tradition. Tous ceux qui
de la naissance d'Hercule,
sé que Jupiter, sous la for-
phitryon, jouit d'Alcmène
une nuit qu'il avait eu soin
: plus longue que ne sont
. Il fallait bâtir sur ce fond-
er, l'embellir; mais il ne
s supposer une seconde vi-
e fallait pas que Jupiter re-
t charge sous le même per-
la veille de l'accouchement.
que non-seulement la tradi-
is aussi l'auditeur et le lec-
n'est plus tendresse, c'est
: (29). Une femme prête
her de deux garçons n'est
bjet à produire sur le théâ-
t s'en faut qu'il faille feindre
grand des dieux si affamé
objet, que la longueur ordi-
la nuit ne lui suffit pas pour
r sa passion. S'il avait trouvé
rmes tout particuliers dans
ses de la dame, qui lui fis-
haiter une seconde entrevue,
vait pas la différer jusques à
: de l'accouchement. Une si
patience passe le vraisembla-
ne saurait parer à cette ob-
; car de dire que Plaute fait
a pièce neuf mois serait le
ns un plus profond abîme,
rer ces paroles de Mercure :

illa pariet filios geminos duos (30).

diè se rapporte au même jour

Voyez, tom. I, pag. 408, *l'article*
..s, remarque (D).
ct. I, sc. II.

qu'il avait chassé Sosie dans la première scène. IV. Je ne suis pas pour ceux qui disent que l'accouchement d'Alcmène, sans douleur, choque trop directement ce que les Grecs avaient conté des artifices de Junon; et c'est à quoi, disent-ils, l'on ne doit pas s'engager sans une extrême nécessité. Un poëte qui prend pour le sujet de sa tragédie la mort de Polyxène peut changer cent choses dans la tradition; mais s'il supposait qu'Achille ne demanda point qu'elle lui fût sacrifiée, s'il foulait aux pieds les faits capitaux de cette histoire, il n'agirait pas selon les règles. A quoi sert à Plaute qu'Alcmène ne sente point de douleur ?

Dum hæc aguntur, intereà uxorem tuam
Neque gementem, neque plorantem nostrum quisquam audivimus.
Ita profectò sine dolore peperit (31).

Cette difficulté me paraît fausse; car il était nécessaire, pour le dénoûment de l'intrigue, qu'il parût quelque chose de miraculeux dans l'accouchement d'Alcmène. Il s'agissait de justifier sa chasteté, et de calmer les alarmes d'un mari jaloux : il fallait donc que le poëte intéressât Jupiter dans cette affaire. Il pouvait donc et il devait abandonner ce qu'on a dit de Lucine (32).

(F) *Et sur les notes de mademoiselle le Fèvre* (33).] Elle a cru (34) que Plaute s'est servi du mot *nepos* pour signifier *neveu*, dans ces paroles de la IVe. scène du IVe. acte :

Ego idem ille sum Amphitruo, Gorgophones nepos, imperator Thebanorum.

J'ai de la peine à croire cela. Il est vrai que, selon la généalogie rapportée par Apollodore, il n'y avait que ce degré de parenté entre Gorgophone et Amphitryon (35); mais comme

(31) *Act. V, sc. I.*

(32) . . . . . Quin nunc quoque frigidus artus,
Dum loquor horror habet, parsque est meminisse doloris.
Septem ego per noctes, totidem cruciata diebus,
Fessa malis, tendensque ad cœlum brachia, magno
Lucinam ad nexos partus clamore vocabam.
Illa quidem venit, sed præcorrupta, meumque
Quæ donare caput Junoni vellet iniquæ.
Alcmena, apud Ovidium, Metamorph., *l. IX, vs.* 290. *Voyez aussi* Pausanias, *lib. IX, p.* 290.

(33) *Conférez ce que dessus, remarque* (D).

(34) Notes, *pag.* 310.

(35) *Il dit qu'elle était fille de Persée, et qu'Amphitryon était fils d'Alcée, fils de Persée.*

Plaute n'a point suivi Apollodore en certains points, il faut croire qu'il avait consulté d'autres généalogies, où il avait lu que Gorgophone était la grand'mère d'Amphitryon. Il y a plus de sens à se vanter d'être petit-fils d'une femme illustre qu'à se vanter d'être son neveu : il est donc probable que le poëte a pris la chose dans le sens le plus avantageux (36). Passons à un autre fait : il a supposé que les Téléboës avaient fait périr Électryon. Je cite tout le passage, on y verra une preuve de ce qui a été dit ci-dessus, touchant les pirateries de ces peuples.

Ego idem latrones hostes bello et virtute contudi.
Electryonem perdiderant nostræ et germanos conjugis,
Achaiam, Ætoliam, Phocidem; per freta Ionium et Ægeum, et Creticum
Vagati, vi vortebant piraticâ (37).

Mademoiselle le Fèvre (38) l'accuse d'avoir *changé ici l'histoire ;* « car » Électryon ne fut point tué par ses » ennemis. Ce fut Amphitryon lui- » même qui le tua par mégarde, en » jetant sa massue contre un bœuf. » J'avoue que Plaute en cela s'éloigne d'Apollodore ; mais il y a eu des auteurs qui ont débité que les Téléboës tuèrent Électryon (39). Je finis par cette remarque : « (40) J'ai choisi » l'Amphitryon, parce que c'est une » des plus belles pièces de Plaute, » et que les anciens l'estimaient si » fort, que, sous le règne de Dioclé- » tien, on la faisait encore jouer dans » les malheurs publics, pour apai- » ser la colère de Jupiter. Arnobe, » dans le livre VII, *ponit animos Ju- » piter, si Amphitryo fuerit actus, » pronuntiatusque Plautinus? Quoi! » Jupiter s'apaise, si on fait jouer » l'Amphitryon de Plaute ?* » Je ne crois pas qu'Arnobe prétende que les païens choisissaient le cas de quelques malheurs publics, de quelque irruption de barbares, de quelque peste, de quelque famine, pour représenter l'Amphitryon : mais voici, ce me semble, sa pensée. Il trouve mauvais que les païens eussent [...] entre les actes de religion la sol[...] nité des jeux publics, et qu'ils e[...] sent consacré ces jeux à quelque d[...] vinité. Il demande la raison de ce[...] conduite, et il suppose qu'on lui [...] pond qu'en célébrant ces jeux on se réconciliait avec les dieux ; [...] leur faisait perdre le souvenir d[...] injures qu'ils pouvaient avoir reçu[...] Sur quoi, par forme de réplique, [...] demande *si Jupiter quitte sa ma[...] vaise humeur à cause qu'on jo[...] l'Amphitryon de Plaute ?* Il est bi[...] certain que l'institution des jeux p[...] blics avait eu pour cause quelq[...] malheur de la république, et qu[...] que dessein d'honorer solennel[...] ment, à l'avenir, la divinité dont [...] craignait le courroux ; mais ensu[...] la célébration anniversaire n'en ét[...] point affectée au temps des malhe[...] publics : elle allait son train da[...] l'abondance comme dans la disett[...] et l'on y faisait même plus de dép[...] ses de toute nature durant la pr[...] périté de l'état que durant l'adv[...] sité.

TELLIER (Michel le), chancelier de France, mort [...] 30 d'octobre 1685. Voyez s[...] éloge dans le Dictionnaire [...] Moréri. Il laissa deux fils, do[...] l'un a fait un grand bruit p[...] toute l'Europe sous le nom d[...] marquis de Louvois (A) ; l'aut[...] est un des plus illustres pré[...] lats de l'église gallicane, par so[...] savoir et par la vigueur av[...] laquelle il a toujours soute[...] les prééminences et les droits d[...] sa dignité (*a*), et redressé l[...] faux pas des réguliers de son di[...] cèse (B). Il est archevêque d[...] Reims *. Il a dressé l'une d[...] plus belles bibliothéques qu[...] soient en France. Voyez le cat[...] logue qu'il en donna au public[...]

(36) *Voyez l'article* Gorgophone, *tom. VII, pag.* 157, *remarque* (A).

(37) *Act. IV, sc. IV, vs.* 34.

(38) Notes, *pag.* 311.

(39) Schol. Apollon., in Argon., *l. I, vs.* 747.

(40) *Madem.* le Fèvre, *dans sa préface*.

(*a*) *Voyez les* Mémoires *qu'il a publi[...]* sur la séance des cardinaux au parlement d[...] Paris, *et* contre l'érection de Cambrai e[...] métropole.

* Il est mort en 1710, dit Leclerc.

¡3 (*b*). Il continue tous s (*c*) à l'enrichir de toute e livres, et il en laisse : libre à tous les curieux t besoin de profiter de nirable magasin d'érudi- |.

s le titre de Bibliotheca Telleria- *ilio.*

écrit ceci au mois de juin 1701. .te bibliothèque s'est subitement les débris de celles que plusieurs de Paris et de Champagne furent 'abandonner lors de la révocation de Nantes. Pour se convaincre que à proprement l'époque, il n'y a qu'à r le *Bibliotheca Telleriana*, le fonde cette si belle bibliothèque ne it guère qu'en cette sorte de livres, réformés de France, soit hommes de soit simplement curieux, et d'ailit soit peu aisés, ne manquent pas en fournis. Rem. crit.

Sous le nom de marquis de s.] Il mourut à Versailles, le uillet 1691, dans sa cinquanme année. Il était ministre et ire d'état, et revêtu de pluemplois. On ne saurait faire son éloge, qu'en disant que 'Europe fut persuadée que sa :rait plus utile aux affaires des ue le gain d'une bataille ran- : que la conquête de deux ou laces. M. de Barbesieux, l'un fils, succéda à la charge de ire d'état, et mourut le 5 de · 1701. M. l'abbé de Louvois, : ses autres fils, aime extrêmeles lettres *. Il se fit admirer, ortie de l'enfance, par les so- ı qu'il donna aux difficultés . furent proposées sur Homère, sence de beaucoup de monde. e passage de la suite du Ména- *M. l'abbé de L.... qui dans jeune âge fait paraître tant de e dans la langue grecque, m'a honneur de me citer sur ce su- t de louer l'application de ces vers dans une illustre assem- ui fut tenue chez lui, il y a ue temps, en présence des plus s gens du royaume, qui lui sèrent des difficultés sur Ho- , auxquelles il répondit avec une présence d'esprit admirable. Une des plus considérables fut celle que lui proposa M. l'abbé Faydit; savoir, si Homère avait fait quelque mention des Juifs dans ses livres de l'Iliade ou de l'Odyssée. Il répondit qu'il n'en avait fait nulle mention, et que le mot Ἰουδαῖοι ne se trouvait point dans Homère, etc.* (1). Voyez, dans l'original, l'instance de M. Faydit et la réplique qui lui fut faite. Voyez aussi M. Cousin, touchant la thèse de philosophie soutenue par cet abbé le 24 d'août 1692 (2), et touchant l'acte de Vespérie qu'il soutint en Sorbonne le 17 de mars 1700 (3).

* bbé de Louvois est mort en 1718, dit Leclerc.

Il n'est pas besoin d'avertir que l'ouvrage qu'on a imprimé en Hollande, l'an 1695, sous le titre de *Testament politique du marquis de Louvois*, est une pièce supposée. Personne n'en doute; mais tout le monde ne sait pas que l'auteur de cette pièce demeure à Paris, et qu'il est catholique de naissance.

(B) *Et redressé les faux pas des réguliers de son diocèse.*] J'en pourrais citer beaucoup d'exemples; mais je me contenterai d'indiquer ce qu'on a vu ci-dessus tome VI, dans la remarque (N) de l'article de François d'Assise, et tome X dans la remarque (M) de l'article Mariana. Voyez aussi les Lettres Historiques du mois de juillet 1697.

(1) Suite du Ménagiana, *pag.* 294, *édition de Hollande.*

(2) Journal des Savans, *du* 8 *septembre* 1692, *pag.* 623, *édition de Hollande.*

(3) *Là même*, 5 *avril* 1700, *pag.* 271.

TELMESSE, en latin *Telmessus* (*a*), ville maritime aux extrémités de la Lycie (*b*), au pied d'une montagne de même nom, laquelle est une partie du mont Cragus. Cette ville fut donnée par les Romains à Eumènes (*c*), lorsqu'ils eurent défait Antiochus; mais les Lyciens la recou-

(*a*) Ptolomée, *lib. V*, *cap. III*, *la nomme* Τελμησσός. Strabon, *lib. XIV*, *pag. m.* 457, *et* Étienne de Byzance, Τελμισσός.

(*b*) *Quæ Lyciam finit urbs Telmessus*, Plin. *lib. V*, *cap. XXVII.* Méla, *lib. I*, *cap. XV. Vide ibi* Is. Vossium.

(*c*) Livius, *libro XXXVII.*

vrèrent après que le royaume d'Eumènes eut été ruiné (*d*). Ce qui a fait le plus parler d'elle, est le naturel prophétique de ses habitans. Tout le monde y naissait devin (A); les femmes et les enfans y recevaient de la nature cette faveur. Ce fut là que Gordius alla se faire interpréter un prodige qui l'embarrassait (B) : il en apprit l'explication sans être obligé de passer la porte; car ayant rencontré une belle fille à l'entrée de Telmesse, il lui demanda quel était le meilleur devin auquel il se pût adresser. La fille s'enquit tout aussitôt de ce qu'il avait à proposer au devin, et l'ayant su, elle lui en donna le sens, et ce fut une très-agréable nouvelle : sa réponse fut que le prodige promettait une couronne à Gordius. En même temps la prophétesse s'offrit à lui en mariage. La condition fut acceptée, comme un commencement du bonheur qu'on lui annonçait. Cicéron a cru que ceux de Telmesse et des environs devinrent grands observateurs de prodiges, à cause qu'ils habitaient un terroir fertile qui produisait plusieurs singularités (C). Mais d'autres remontent plus haut, et nous parlent d'un Telmessus, grand devin, qui fut fondateur de cette ville, et dont les reliques étaient vénérées par les habitans. Elles reposaient sous leur autel d'Apollon (*e*), qui était son père (*f*). Voilà, selon les préjugés du paganisme, d'où dev[...] sortir l'esprit de divination q[...] se faisait tant remarquer d[...] ce lieu-là. Telmessus, pend[...] sa vie, avait enseigné l'art de [...] viner, et il devait après sa m[...] l'inspirer à ses dévots. Ajout[...] à cela que sa mère, fille d'An[...] nor, avait été possédée de ce mê[...] esprit. Apollon l'en avait inves[...] après avoir couché avec ell[...] métamorphosé en petit chi[...] (*g*). Si l'ouvrage d'Étienne [...] Byzance n'était pas aussi mu[...] qu'il est, nous y apprendri[...] quelque chose de particul[...] touchant Telmessus. On y e[...] trevoit (*h*) qu'il fonda la vi[...] dont il s'agit ici; et qu'il ét[...] venu des climats hyperboré[...] à l'oracle de Dodone, avec [...] compagnon de voyage, qui fo[...] une ville dont les habitans fur[...] devins. C'est une grande p[...] somption qu'une semblable v[...] tu fut conférée à Telmess[...] tant pour lui que pour ceux [...] bâtiraient autour de l'autel q[...] fit construire, conformémen[...] l'oracle. Il faut croire que [...] autel était dans le temple d'[...] pollon Telmessien (*i*). Ceux [...] Telmesse avaient nomméme[...] beaucoup de foi pour les son[...] (D). Aristandre, qui était [...] cette ville, et qui fut l'un [...] plus habiles devins de son tem[...] (*k*), avait composé un ouvra[...] sur cette matière. C'est app[...] remment lui qui moyenna [...]

(*d*) Strabo, *pag*. 458.

(*e*) *Sub Apollinis arulâ quæ Telmessi apud oppidum visitur, Telmessum esse conditum vatem, non scriptis constantibus indicatur?* Arnobius, *libro VI*, *pag*. 193. *Voyez* Suidas, *voce* Τελμισεῖς.

(*f*) Dionys. *in* Originibus, *apud* Suidam *voce* Τελμισεῖς.

(*g*) *Idem* Dionysius, *ibidem*.

(*h*) *In voce* Γαλεῶται. *On l'y nom*[...] Τελμισσὸς.

(*i*) Τελμισσὸς ἐν Καρίᾳ ἦλθεν, ἵν[...] Ἀπόλλωνος Τελμισσίου ἱερόν. *Telmissus* [...] *Cariam venit, ubi Apollinis Telmissii tem*[...]*plum*. Stephanus Byzant. *in* Τελμισσὸς.

(*k*) *Voyez son article*.

ut le monde y naissait de-
e veux pas qu'on m'en croie
arole; c'est pourquoi je cite
rien considérable. Τὸν δὲ
ἐκπλαγέντα τῇ ὄψει, ἰέναι
α ὑπὲρ τοῦ θείου παρὰ τοὺς
ς τοὺς μάντεις· εἶναι γὰρ τοὺς
ς σοφοὺς τὰ θεῖα ἐξηγεῖσθαι,
ἀπὸ γένους δεδόσθαι αὐτοῖς
ιξὶ καὶ παισὶ τὴν μαντείαν.
spectaculo attonitum, Tel-
s vates communicandæ rei
lüsse, (esse enim Telmissen-
issimos prodigiorum inter-
t vaticinandi scientiam ipsis
atque uxoribus et liberis ab
itam esse (1). Pline (2) sem-
s enseigner que la ville de
e, qu'il nomme très-religieu-
été un des principaux siéges
agie; il ne fait pas difficulté
ocier à la Thessalie à cet
Or il n'y eut jamais de pays
rié sur le chapitre des sorti-
e la Thessalie.

, *terrores magicos, miracula, sagas,*
os lemures, portentaque THESSALA *ri-*
des?

, qui parle ainsi dans la IIe.
lu IIe. livre, se sert souvent
pareille expression; et il pa-
Lucain (3), que *Thessala* ou
lis tout court signifiait une
. A le bien prendre, le pas-
Pline n'est pas moins signifi-

cœperunt. Profectus ad consulendos augures vicinæ urbis, obviàm in portá habuit virginem eximiæ pulchritudinis; percontatus eam quem potissimum augurem consuleret, illa auditá causá consulendi, gnara artis ex disciplinâ parentum, regnum ei portendi, *respondit, pollicetürque se et matrimonii et spei sociam. Tam pulchra conditio, prima regni felicitas videbatur.* Ce qui confirme puissamment cette correction, est qu'Arrien (6), en récitant l'aventure de Gordius, dit en termes positifs qu'il s'adressa aux devins de la ville de Telmesse. La suite n'est pas conforme, dans toutes les circonstances, à la narration de Justin; mais cela importe peu présentement à notre fait. Je ne laisse pas de dire que le traducteur d'Arrien a fourré *Telmissensium* où il ne fallait pas. Ce ne fut point à l'assemblée des habitans de Telmesse que le chariot porta Midas accompagné de son père et de sa mère, mais à celle des Phrygiens.

(C) *Cicéron a cru que ceux de Telmesse . . . . . . devinrent grands observateurs de prodiges, à cause qu'ils habitaient un terroir fertile.... en singularités.*] Deux passages, fort près l'un de l'autre, font la preuve que je veux apporter ici. Le premier contient ces paroles : *Licet videre et genera quædam et nationes huic scientiæ deditas. Telmessus in Cariá est, quá in urbe excellit aruspicum*

vertendis diligentes fuerunt (7). Comme Telmesse était aux extrémités de la Lycie, elle était fort voisine de la Carie; c'est pour cela que Cicéron l'a mise dans cette dernière province. Étienne de Byzance l'y met aussi; mais il ajoute que Philon et Strabon la mettent dans la Lycie, et qu'elle sert de borne à ces deux états.

(D) *Ceux de Telmesse avaient beaucoup de foi pour les songes.*] C'est Tertullien qui nous l'apprend. *Telmessenses*, dit-il (8), *nulla somnia evacuant, imbecillitatem conjectationis incusant.* Son sens est, ce me semble, que ceux de Telmesse croient que tous les songes signifient quelque chose; qu'il n'y en a point qui soit vide de réalité; et que l'imperfection de nos lumières est cause que nous n'entendons pas ce que chaque songe signifie.

(E) *Je ne crois pas qu'on doive confondre la ville de Termesse avec celle de Telmesse.*] Strabon les distingue si nettement l'une de l'autre, qu'il ne laisse aucun lieu d'hésiter. La manière dont il caractérise la situation de Termesse (9) montre que c'était une ville de Pisidie, proche le col où l'on passait le mont Taurus pour aller à Mylias; c'est pourquoi Alexandre, voulant dégager ce passage, commandé par la ville de Termesse, la fit démolir. Pour ce qui est de Telmesse (10), ce géographe la met à l'entrée de la Lycie, bien au-deçà du Xanthus, et beaucoup plus encore au-deçà de Phaselis, ville maritime qu'il place assez près du mont Solyme et de Termesse, ville de Pisidie, dit-il (11). Confirmons tout ceci par Arrien. Dès qu'il a parlé de l'entrée d'Alexandre dans la Lycie, il dit (12) que ce conquérant s'acquit la ville de Telmesse par un traité, qu'ensuite il passa le Xanthus; qu'il s'empara de la ville de ce nom, et de plusieurs autres qui se rendirent, qu'il [illegible] vers la province de Mylias; qu'il s'assura d[e la] place, d'où il envoya une part[ie de] ses troupes à Perge, par les m[onta]gnes, et marcha avec le reste le [long] de la mer; qu'il s'avança jusq[u'à] Side; qu'il rebroussa vers Aspe[nde] qui n'avait pas tenu sa prom[esse;] qu'il la contraignit de se ren[dre;] qu'il alla à Perge, et de là da[ns la] Phrygie; mais que comme la [ville] de Telmesse, habitée par des ba[rba]res, Pisides de nation, se trouv[ait sur] son chemin, il fallut la prend[re;] que cela ne fut point facile à c[ause] que cette place était sur une mo[nta]gne escarpée, et que les habitan[ts s'é]taient saisis d'une montagne voi[sine,] de sorte qu'ils étaient maîtres d[u dé]troit ou du défilé que ces [deux] montagnes laissaient entre elles. [C'est] là justement la ville que Str[abon] nomme *Termesse*; et il est plus [clair] que le jour qu'Arrien parle de [deux] villes différentes, lorsqu'il dit [(13)] que son héros fit un traité avec [Tel]messe, en entrant dans la Lyci[e, et] (14) qu'il assiégea Telmesse en [mar]chant de Perge vers la Phrygi[e. Il] ne s'agit plus que de savoir [si ces] deux villes doivent être nom[mées] toutes deux Telmesse, comme [elles] le sont dans Arrien, ou si cel[le de] Lycie doit avoir le nom de Tel[messe,] et celle de Pisidie le nom de [Ter]messe, comme elles l'ont dans [Stra]bon, dans Étienne de Byzan[ce, et] dans Suidas; car le sentime[nt de] quelques grands hommes, qui [[illegible]] sent tout à une ville qui ait n[om] Termesse, ou Telmesse, ne [[illegible]] point soutenable. Celui (15) q[ui cor]rige dans Strabon *Termesse* [[illegible]]messe, a contre lui l'aut[orité d'une] médaille (16), sur [[illegible]] d'un côté ΤΕΡΜΗ[[illegible]] [[illegible]] ΣΟΛΥΜΟΣ. [[illegible]] [[illegible]] que [[illegible]] Strabon [[illegible]] [[illegible]] [[illegible]] était sur le promontoire de [[illegible]] s'appelait Solyme, et qu[[illegible]] [[illegible]] (17) [[illegible]]

[illegible]

[illegible]ais Saumaise lui pouvait ap-[illegible]e qu'Eustathius n'a pas bien [illegible]se servir de ce nom (18), et [illegible]illeurs il a très-mal entendu [illegible]a cité (19).

[illegible]l *faut mieux...... conserver le* [illegible] *Telmesse.*] Comme il y a [illegible]rs médailles (20) où l'on voit [illegible]ption ΤΕΡΜΗΣΣΕΩΝ, il reste [illegible]r s'il ne faudrait pas nommer [illegible]se cette ville de Lycie qui [illegible]matière de cet article. Je crois, [illegible]illeur avis, qu'il la faut nom-[illegible]lmesse ; car autrement il fau-[illegible]egarder comme corrompus [illegible]alement les passages qu'on a [illegible]és (21) de Polybe, d'Arrien, [illegible]ide, de saint Grégoire de Na-[illegible], de Cicéron et de Tite Live; [illegible]ssi un grand nombre d'autres, [illegible]arque, d'Élien, de Lucien, [illegible]omée, d'Étienne de Byzance, [illegible]e, de Pomponius Méla, de [illegible]ien, d'Arnobe, etc. Partout [illegible]levin Aristandre est surnom-[illegible] *Telmesse*, il se serait donc glis-[illegible]faute. Cela irait loin. Il vaut [illegible]mieux admettre deux noms; le Termesse pour la ville de [illegible] et celui de Telmesse pour la [illegible], où les gens étaient si [illegible]. Corrigez avec [illegible]

[illegible] d'une façon très-particulière pendant sa vie, et qu'après sa mort on le mit au nombre des dieux, comme je le dirai en parlant de lui. Il bâtit une ville; et il fut cause que l'île fut nommée *Ténédos* (*b*). Dans la suite des temps on aima mieux débiter qu'il n'y avait point conduit la première colonie; mais qu'il y aborda comme par miracle (A), et que les habitans eurent d'abord tant de respect pour un homme qui était si manifestement protégé des dieux, et ensuite tant d'admiration pour ses belles qualités, qu'ils lui conférèrent la royauté (*c*). Voilà comment tous les peuples ont donné du merveilleux à leurs vieilles traditions. Quoi qu'il en soit, les aventures de Ténès ne peuvent pas avoir précédé le temps de Priam, puisque Ténès perdit la vie lorsqu'Achille saccagea Ténédos, durant la [illegible]de Troie (*d*). Alors l'île [illegible]iculièrement consacrée [illegible] *Sminthéus* (B). Ce fut [illegible] cette île que les Grecs

firent semblant de quitter leur entreprise ; et c'est ce qui a plus fait parler de Ténédos que toute autre chose (C), et qui encore aujourd'hui fait voler son nom par toute la terre. Cependant cette île a été recommandable pour de meilleures raisons. On y exerçait une justice fort sévère (*e*) : il y croissait le meilleur origan du monde (*f*) ; on y faisait des vases de terre qui étaient estimés (*g*) : les raisins, les épis et la Cérès qui paraissaient sur ses médailles (*h*), témoignent qu'elle abondait en blé et en vin : cela dure encore aujourd'hui (D), et il n'y avait point ailleurs d'aussi belles femmes que là (E). Je ne dis rien de la singularité de ses écrevisses (F). Ce fut à Ténédos, selon quelques-uns, qu'aborda Pâris après l'enlèvement d'Hélène ; et qu'avec ses cajoleries il la consola de ses chagrins (*i*) (G). Les habitans de Ténédos ne se trouvant pas assez de force pour se maintenir dans l'indépendance se soumirent à la ville d'Alexandrie, située dans la Troade (*k*). Ils étaient riches au temps de Cicéron ; cela paraît par ses harangues (*l*). On jugea trop à la rigueur l'affaire qu'ils eurent à Rome, touchant leurs immunités (H). Cicéron les protégeait ; mais il ne fut assez secondé. Cette île peut a environ dix lieues de tour n'est qu'à deux lieues et d de la terre ferme d'Asie Les Turcs y ont une forteres *qui n'est qu'une tour avec boulevart garni d'environ q ze canons. Les Vénitiens étaient rendus maîtres pen la guerre de Candie ; mais Turcs la reprirent par le mo d'un tonneau de sequins, lequel ils gagnèrent le comm dant* (*n*). Aristote avait com un livre de la République Ténédiens (*o*). Zoïlus avait leur éloge, et y avait débit grand mensonge ; savoir, qu rivière d'Alphée avait sa so dans l'île de Ténédos (*p*). gazettes parlaient souvent de te île, pendant que les V tiens occupaient celle de C dont ils s'étaient emparés 1694.

(*e*) *Voyez l'article* TÉNÈS.

(*f*) Antiphanes, *apud* Athen., *lib. I*, *cap. XXII. Voyez aussi* Julius Pollux, *lib. VI*, *cap. X*, *et* Eustathius, in Iliad. V.

(*g*) Plutarchus, *init. tractat.* de vitando Ære alieno, *pag.* 828, *et* scoliast. Aristoph. in Nubib., *act. IV*, *scen. III.*

(*h*) *Vide* Spanhem., Epistola ad Laurent. Begerum.

(*i*) *In portum Tenedon pervenit, ubi Helenam mœstam alloquio mitigavit.* Dares Phryg. de Excid. Trojæ.

(*k*) Pausanias, *lib. X*, *pag.* 330.

(*l*) In Verrem, *lib. III.*

(*m*) Wheler, Voyage, *pag.* 103. St *lib. XIII*, *pag.* 415, *lui donne* 80 *sta circuit, et* 40 *au canal qui la sépa l'Asie.*

(*n*) Spon, Voyage, *tom. I*, *pag. édition de Hollande.*

(*o*) Stephanus, *in* Τένεδος.

(*p*) Strabo, *lib. VI*, *pag.* 187.

(A) *Comme par miracle.*] So re, trompé par les calomnies femme, le mit dans un coffre jeta dans la mer. J'en parlera dessous (1) : Je n'ai point trouvé les auteurs que j'ai consultés le constances de sa conservation ; je trouve dans Muret (2), que tune, aïeul de Ténès, vint au se de son petit-fils, et que le ayant été porté à l'île de Leucop y fut ouvert par les habitans n'eurent pas plus tôt su ce que c' qu'ils déférèrent la royauté à T etc.

(1) *Dans l'article* TÉNÈS, *dans ce volu*

(2) Variarum Lect. *lib. I*, *cap. XII.*

le était particulièrement con- *Apollon* Sminthéus.] Ho- témoigne clairement lors- t cette prière à la bouche du hrysès :

ιυ ἀργυρότοξ' ὃς Χρύσην ἀμφι- :ίξηκας
τε ζαθέην, Τενέδοιό τε ἶφι ἀνάσ- ις
ύ.

: argenteum arcum gerens, qui Chry- sam tueris
ue valdè divinam, Tenedoque fortiter imperas
: (3). . . . .

(4) a confirmé par ce passage venait de dire, qu'il y avait le d'Apollon Sminthéus dans Ténédos. Il y avait de sem- temples dans quelques au- les du voisinage (5), et la ie opinion est qu'Apollon fut sous ce nom-là, à cause ait tué les rats qui ruinaient s de la terre. Sa statue, dans e de Chrysa, avait un rat sous s. Selon le dialecte du pays ignifiait un rat. On recourait es raisons que celles que j'ai s : voyez ce que M. Cuper a nt recueilli sur ce sujet dans umens antiques (6).

'e qui a plus fait parler de Té- ue toute autre chose.] Il n'y de collége où l'on ne fasse ap- : par cœur le IIe. livre de : ; de sorte que tout ce qu'il gens qui ont étudié ont la ine de ces vers :

onspectu Tenedos notissima famâ
dives opum, Priami dum regna mane- bant,
ntùm sinus et statio malefida carinis.
provecti deserto in littore condunt (7).
. . . .
Argiva phalanx instructis navibus ibat
do, tacitæ per amica silentia lunæ (8).

lroits de ce roman auxquels r s'attache le plus, et dont séquent les impressions sont : durables, sont le commen- et la fin du jeu du cheval de

(D) *Cela dure encore aujourd'hui.*] M. Spon, qui a été sur les lieux, as- sure (9) que l'île de Ténédos *est fer- tile en bons vins, dont elle fournit Constantinople, et que les muscats y sont excellens ;* qu'on y trouve *au- tant de gibier* qu'on veut, *mais par- ticulièrement des lièvres et des per- drix.* M. Wheler, son compagnon de voyage, dit (10) *qu'elle est fertile en blé et en vin, et principalement en muscat, dont on porte la plus grande partie à Constantinople.* Voyez le Supplément de Moréri.

(E) *Il n'y avait point ailleurs d'aussi belles femmes.*] Il y a de quoi s'étonner qu'un fait de cette natu- re n'ait pas été rapporté par plu- sieurs auteurs. Athénée, qui avait tant lu, et qui a cité tant d'écrivains, n'aurait pas cité le seul Nymphodo- re, s'il en avait connu d'autres qui eussent fait la même remarque. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il dit : Καὶ Νυμφόδωρος δ' ἐν τῷ τῆς Ἀσίας περίπλῳ, καλλίονάς φησι γίνεσθαι γυναῖκας τῶν πανταχοῦ γυναικῶν ἐν Τενέδῳ τῇ τρωικῇ νήσῳ. *Nymphodorus autem in Asiæ circumnavigatione Tenedias fœ- minas (ea Trojæ vicina insula est) omnes alias ubivis terrarum mulieres pulchritudine superare tradit* (11). Un témoin qui avait fait ou décrit le tour de l'Asie est d'un grand poids, et en vaut cent qui n'auraient jamais voyagé, ou qui n'auraient pas étudié l'histoire géographique. Encore que Théophraste n'assure pas ce que Nymphodore avance, il peut néan- moins être allégué en témoignage ; vu qu'il a dit (12) que parmi les barbares il y avait des juges qui connaissaient de la sagesse et de l'éco- nomie des femmes, afin de décider qui étaient celles qui surpassaient en cela les autres ; il y avait pa- reillement à Ténédos et à Lesbos certains juges qui faisaient la même chose touchant la beauté des fem- mes ; tant on était persuadé qu'il fallait porter honneur et respect aux dons mêmes de la fortune et du corps. C'était une charge bien délicate que celle de ces juges de Ténédos. Les dieux mêmes la refu-

r., Iliad., *lib. I, vs.* 37.
XIII, pag. 415.
, *ibidem.*
ldcem Harpocratis, *edit.* 1687, *p.* 212.
l., *lib. II, vs.* 21.
m, vs. 254.

(9) Spon, Voyage, *tom. I, pag.* 153.
(10) Whel., Voyage, *pag.* 103.
(11) Athen., *lib. XIII, pag.* 609.
(12) *Apud* Athen., *pag.* 610.

sèrent, et Pâris eût fort bien fait de les imiter ; car il acheta chèrement la ruse dont il s'avisa (13), et la possession d'Hélène qu'il obtint pour sa sentence. Mais cet événement fabuleux ne faisait pas beaucoup d'impression ; car non-seulement il se trouvait des personnes à Lesbos et à Ténédos qui voulaient être juges en matière de beauté, mais aussi dans une ville du Péloponnèse, où tous les ans il se faisait une dispute de beauté, et l'on distribuait un prix à la femme qui avait vaincu ses concurrentes (14). Cela durait encore du temps d'Athénée. On pouvait pardonner cette émulation aux femmes ; mais il est fort étrange que les hommes aussi aient disputé ce prix (15).

(F) *La singularité de ses écrevisses.*] Leur écaille représentait une hache ; et c'est pour cela, selon Plutarque (16), que les habitans de Ténédos consacrèrent une hache dans le temple de Delphes. J'aimerais mieux dire qu'ils la consacrèrent parce que les manières qui s'observaient dans leurs tribunaux, et qui mirent en proverbe la hache de Ténédos (17), les portèrent à choisir une hache pour les armoiries de leur pays. Il paraît par leurs médailles, que c'était leur symbole perpétuel (18). Suidas a parlé de ces écrevisses de Ténédos : il dit qu'on les trouvait dans un ruisseau, au quartier nommé *Asserina* (19). M. Bochart (20) remarque fort bien qu'il faut lire 'Αςέριον, et non pas 'Ασσηρίνα, vu que Plutarque dit expressément que les écrevisses de Ténédos, dont l'écaille était semblable à une hache, se trouvaient dans un lieu que l'on appelait 'Αςέριοι. Joint que, selon Hésychius, les premiers habitans de cette île ont été nommés 'Αςέριοι, nom qui pourrait bien être procédé du lieu qui fournissait les écrevis[...] conjecture de M. Bochart, [...] rections qu'il fait dans la [...]tion de ce passage de Sui[...] cent fois meilleures que t[...] imaginations étymologique[...] tale, hérissées d'hébreu jus[...] dents, pour faire venir de [...]nicie les Ténédiens.

(G) *Il la consola de ses c[...]* On ne pouvait rien dire de [...] deste que ce qu'a dit le [...] Darès, Phrygien, *alloquio* [...] Celui qui l'a paraphrasé en [...] ne s'est point tenu dans d[...] si étroites ; il a poussé la c[...] loin qu'elle pouvait être [...] et n'a rien laissé à supplée[...] gination des lecteurs. Il [...] qu'il leur laisse deux pierres [...]pement dans le chemin. [...] qu'il suppose que Pâris ne j[...] lène qu'après avoir abordé [...] Ténédos : cela n'est ni vr[...]ble, ni conforme à l'Iliade [...] de Cranaë, beaucoup m[...]gnée que Ténédos du lieu [...]vement, est la scène de la [...] faveur (22). L'autre difficul[...] des riches présens que Pâri[...]gé de donner pour obteni[...] souhaitait. Cela choque le [...] dans l'esprit de ceux qui co[...] la belle Hélène : l'auteur [...] aperçu, et de là vient cette [...]tion à la suite des vers où i[...] les présens et la jouissanc[...]

Proh scelus ! an tantis potuisti pe[...]
Indulsisse moras ? expectabatque [...]
Emptorem ? O teneri miranda po[...]
Præcipitem in lucrum suspendit f[...]
Nec nisi conducto dignatur gaudi[...]

(H) *On jugea trop à la r[...] à Rome touchant leurs im[...]* Voici ce que Cicéron en éc[...] frère. *Tenediorum igitur l[...] curi Tenedia præcisa est* [...]

(13) *Il voulut que les plaideuses missent chemise bas.*

(14) Nicias, *in* Arcadicis, *apud* Athen., *pag.* 609.

(15) Théophraste, *cité par* Athen., *là même, témoigne que cela se pratiquait à Élée.*

(16) De Pythiæ Oraculis, *pag.* 399.

(17) *Voyez ci-dessous, remarque* (H), *et l'article* TÉNÈS.

(18) *Vide* Ez. Spanhem., Epist. ad Laur. Begerum.

(19) *In* Τενέδιος ξυνήγορος.

(20) Geograph. sacr., *part. II, lib. I, c. IX.*

(21) Josephus Iscanus Anglus, [...] *XIII*^e. *siècle. Voyez son* Dares [...] Bello trojano, *lib. III, pag. m.* 52[...]

(22) *Voyez la remarque* (L) *de l'*[...]*xx, tom. VII, pag.* 535.

(23) *Hæc faciles emêre toros, do[...]*
Amplexus, pepigêre fidem, no[...]
reddit.
Non reddenda negat Helene, s[...]
Incumbens, gremium solvit, pr[...]
tentem
Furatur Venerem, jamque expi[...]
Conscia secretos testatur purpur[...]
Proh scelus, etc.

Bibulum et Calidum et
mo defenderet (24). Pau-
servir de commentaire
n proverbiale de Cicé-
Étienne de Byzance. *Te-*
s, dit ce dernier (25), *de*
perè vel etiam magis con-
nt quæstiones et alias res.
ayant rappporté le coup
avec quoi Ténès rompit
i tenait attaché le vais-
gnus son père, ajoute
in proverbii *consuetudi-*
ut quidquid quivis præ-
rit, id Tenedia bipenni
dicatur.

d Q. fratrem, *lib. II.*
ς πέλεκυς ἐπὶ τῶν ἤτοι πι-
άλλον συντόμως ἀποκοπτόν-
ματα, καὶ τὰ ἄλλα πρά-
hanus Byzantinus, *voce* Τένεδος.
ύτῳ μὲν ἐς τοὺς ἀρνουμένους
θαι καθέστηκεν ὡς ὁ δεῖνα ὅστις
πελέκει τόδε τι ἀποκόψειε.
. *X, pag.* 330.

ou TENNÈS, fils de
donna son nom à l'île
s, y ayant pris terre
n père l'eut abandonné
coffre à la merci de la
us usa de cette rigueur
r été trop crédule en-
emme, belle-mère de
). Cette femme s'était
avoir été violée par son
(B), et avait allégué le
ignage d'un joueur de
Voilà le fondement de
s'observait dans l'île de
qu'aucun homme de
ession n'entrât au tem-
s, qui apparemment fut
le cette loi (*b*), extrê-
propre à éterniser la
ne qu'il avait conçue
n faux témoin, se mon-
e du commandement
es lois qu'il établit, et

que, Quæst. græc., *num.* 28,
nomme Molpus.
la remarque (H).

qu'il fit exécuter sans distinction de personne. Il condamna les adultères à perdre la tête : et lorsqu'on le vint consulter pour savoir ce que l'on ferait de son fils qui était tombé dans ce crime, il fit réponse, *que la loi soit exécutée*. De là vinrent des médailles (C) qui avaient d'un côté la figure d'une hache, et de l'autre le visage d'un homme et le visage d'une femme sur un même cou. De là vint encore, et de ce qui sera dit ci-dessous, que la hache de Ténédos passa en proverbe (*c*) pour signifier une grande sévérité (*d*). Ténès ordonna une autre chose bien singulière; savoir, qu'il y eût toujours derrière le juge un homme tenant une hache, afin de couper la tête sur-le-champ à quiconque serait convaincu de fausseté (*e*). D'autres disent qu'il ordonna que le bourreau, la hache haute, se tînt derrière les accusateurs, afin de faire mourir sur-le-champ ceux qui se trouveraient coupable d'une fausse accusation (D). Aristote dit en général (*f*) que le roi de Ténédos, rendant justice avec une hache, faisait mourir promptement et sans délai tous ceux qui avaient fait tort à quelqu'un. Il ne faut pas s'étonner, après cela, que le proverbe, *c'est un homme de Ténédos* (*g*), ait signifié des gens dont la mine donnait de la crainte. Ténès étendit jusque sur son père son inflexibilité. Cygnus,

(*c*) *Voyez la rem.* (H) *de l'art.* TÉNÉDOS.
(*d*) *Ex* Heraclide de Politiis.
(*e*) Suidas, *in* Τενέδιος ἄνθρωπος.
(*f*) *Apud* Suidam, *in voce sequenti.*
(*g*) *Voyez* Érasme, *aux Proverbes* Tenedia bipennis. Tenedius homo. Tenedius patronus. Tenedius Tibicen.

ayant connu la calomnie de sa femme, voulut réparer le tort qu'il avait fait à son fils, et il passa dans l'île de Ténédos pour lui en faire satisfaction (*h*). Il attacha son vaisseau à un arbre ou à un rocher; mais Ténès en colère coupa brusquement les cordes avec sa hache. On ne dit point ce qu'il fit à Cygnus ensuite de cette brusquerie (E); mais nous apprenons que le père et le fils furent tués par Achille, pendant la guerre de Troie : le premier lorsque les Grecs descendirent de leurs vaisseaux (*i*); le second lorsque Achille alla ravager l'île de Ténédos (*k*). Ténès voulut secourir sa chère sœur (F) Héméthéa poursuivie par Achille, et n'y gagna que la mort. Cette action eut beaucoup de suites (G). Il a été honoré comme un dieu dans l'île de Ténédos (H). Voyez l'article de cette île.

(*h*) Pausanias, *libro X*, *pag.* 330.

(*i*) Ovidius, Métam., *lib. XII.*

(*k*) Plutarchus, Quæst. græc., *pag.* 297.

(A) *Sa femme, belle-mère de Ténès.*] Nous apprenons de Pausanias (1) que Cygnus, fils de Neptune, régnait à Colones dans la Troade, et qu'il eut deux enfans de Procléa, fille de Clytius et sœur de ce Calétor qui fut tué au siége de Troie par Ajax, comme on le voit dans l'Iliade. Ces deux enfans de Cygnus étaient un fils nommé Tennès, et une fille nommée Hémithéa. Après la mort de leur mère, Cygnus se maria avec Philonome, fille de Craugasus. Ce fut cette Philonome qui accusa Tennès d'avoir voulu la violer; et c'était elle au contraire qui était devenue amoureuse de son beau-fils, et qui n'en avait été payée que d'un refus. Voici donc un exemple à mettre auprès de celui de Thésée et de Constantin. Muret en a rassemblé quelques autres au chapitre XII du I[er]. livre de ses diverses Le[çons]. Voyez l'article FAUSTA, tome V[...].

(B) ... *s'était plainte d'avoir é[té vio]lée par son beau-fils.*] J'ai suiv[i un] auteur qui dit, καταμαρτυρήσαν[τος αὐ]λητοῦ τινος βιάζεσθαι ταύτην. Mais [com]me nous n'avons que des frag[ments] de cet ouvrage d'Héraclide, e[t que] tout y sent la négligence et la p[réci]pitation d'un homme qui veut [a]ver promptement un abrégé, [il n'y] a point de doute qu'il ne m[anque] ici quelques paroles. Une femm[e ne] se plaint point à son mari d'avo[ir été] violée; elle se contente de lui [dire] qu'on en a eu l'intention. Ét[ienne] de Byzance, quoiqu'il ait pass[é par] les mains d'un terrible abr[évia]teur, ne laisse pas de nous ap[pren]dre que Philonome, femme d[e Cy]gnus, ne se plaignit que de la [mau]vaise volonté de Ténès, et q[ue le] témoignage du joueur de flûte [n'alla] pas plus loin (2). Pausanias n[e fait] aucune mention de ce témoig[nage]; il veut que la seule plainte de [Phi]lonome ait persuadé Cygnus; [mais] il remarque qu'elle se plaignit [seu]lement des mauvaises inten[tions] de son beau-fils. Ψεύδεται πρ[ὸς τὸν] ἄνδρα, ὡς αὐτὴ μὲν οὐκ ἐθέλουσα, [...] αὐτῇ Τέννην συγγένεσθαι θελήσαντ[...] c'est-à-dire, *elle se plaignit fa[usse]ment à son mari que, sans qu'e[lle le] voulût, Ténès avait voulu jouir [d'el]le.* La version latine de Ro[main] Amasæus me paraît aller au de[là de] l'original: *Quòd ille invitam et [repu]gnantem constuprare conatus* [...]. Le latin signifie de grands effo[rts de] corps; le grec se peut entendre [d'une] pure et simple sollicitation.

(C) *De là vinrent les médai[lles].* M. Béger (4) en a publié une, fr[appée] par ceux de Ténédos, où l'on [voit] d'un côté deux visages sur un [seul] et même cou, et de l'autre u[ne ha]che entre une lyre et une grap[pe de] raisin. Ces deux visages repr[ésen]tent l'un un homme, l'autr[e une] femme. Cet auteur prétend [...]

(1) *Lib. X, pag.* 329.

(2) Τὸν γὰρ αὐλητὴν ἡ φιλονόμη πρ[ὸς Κύκ]νον ἤγαγε μαρτυροῦντα ὅτι Τέννης [...] ἤθελε βιάσασθαι. *Tibicinem enim Ph[ilonome] ad Cygnum duxit, qui testabatur Tennem [...] se Philonomæ vim inferre.* Stephanus By[zant.] *in voce* Tenedus.

(3) Pausanias, *lib. X, pag.* 329.

(4) Observat., in Numismata quædam, p[...]

a des médailles de Téné-
lesquelles l'un des visages
un vieillard, l'autre re-
me jeune femme : dans
es deux visages représen-
unes gens, etc. Ces varia-
croire que l'on ne frappait
ces médailles selon le pre-
it; mais les unes pour un
t les autres pour un autre ;
u'on ne voulût dire qu'au-
is que la loi de Ténès était
exécution, autant de fois
it une médaille, et que les
sur un même cou variaient,
à l'âge, ou quant à d'autres
, selon les qualités person-
ceux qui avaient été punis.
ait pas fort étonnant qu'un
it été trouvé en flagrant
c une jeune femme.

*e le bourreau, la hache hau-
derrière les accusateurs, afin
ourir sur-le-champ les coupa-
e fausse accusation.*] Suidas
la : Ἐνομοθέτησε, dit-il (7), τοῖς
ι κατηγοροῦσιν ὄπισθεν παρεστᾶ-
μιον, πέλεκυν ἐπηρμένον ἔχοντα,
ντας παραχρῆμα ἀναιρεῖσθαι.
*ulit ut carnifex securim sub-
nens à tergo astaret illis qui
imina objicerent, ut convicti
ore occiderentur.* Ceci me
venir d'une maxime qu'un
sulte français du XVIe. siè-
mmentée. Elle porte qu'un

maritains s'étant querellés dans la ville d'Alexandrie, sur la question si le temple de Jérusalem était préférable à celui de Garizim, cette cause fut évoquée au conseil du roi d'Égypte (9); et, avant qu'elle fût plaidée, il fut décidé que les avocats du parti vaincu seraient condamnés à mort. L'avocat des juifs parla le premier (10), et prouva si clairement la justice de sa demande, qu'on lui accorda un arrêt conformément à ses conclusions; de sorte que Sabbéus et Théodose, les deux avocats des samaritains, furent condamnés à perdre la vie. Le même jurisconsulte allègue (11) la loi de Zaleucus, selon laquelle tous ceux qui proposaient des innovations le devaient faire la corde au cou, afin que s'ils ne persuadaient pas l'abrogation des vieilles coutumes, ils fussent étranglés sur-le-champ; et il conclut par souhaiter que l'on en usât de même en France. Il s'imagine que par-là l'ont eût prévenu les factions et les confusions que le désir de la nouveauté avait fait naître dans le royaume. *Quibus omninò rationibus atque conditionibus si nos, præsertim hoc tempore uteremur, quo is demum nihil scire et illiberalis esse dicitur, cui non placent absurdissima quæque, modò recentissima : non ita planè res incertæ essent ac turbulentæ, neque tam multi*

periculo ea discerent amare, colere, pacem patriamque, leges ac magistratus, quæ odio sanè prosequuntur (12). On voit bien qu'il eût voulu que la dispute qui s'éleva entre les prêtres et les sectateurs des protestans se fût vidée comme celle d'Alexandrie; mais avait-on en France un tribunal qui fût semblable à celui du roi d'Égypte ? celui-ci était composé de gens qui n'étaient ni juifs ni samaritains. Les parties contestantes pouvaient donc croire qu'on les jugerait sans aucune partialité. Luther et Calvin et leurs adhérens ne pouvaient pas se promettre la même chose, puisque les mêmes qui auraient été leurs juges eussent été aussi leurs parties. On ne peut donc point étendre sur les matières de religion la loi de Zaleucus, ni celle du roi de Ténédos.

(E) *On ne dit point ce qu'il fit à Cygnus.*] Comme je n'ai fait que suivre Pausanias, je laisse la narration de ce voyage très-imparfaite. On voit bien que cet auteur ne songeait principalement qu'à décrire des statues et des tableaux, et qu'il n'examinait pas toujours si les histoires qu'il rapportait en chemin faisant étaient étranglées. Il fait prendre terre à Cygnus dans l'île de Ténédos; il lui fait attacher sa barque à un tronc ou à une pierre; il fait venir Ténès qui coupe la corde, et voilà tout. Au moins devait-on nous dire si le fils permit au père de demeurer dans Ténédos, ou de s'en retourner au logis. Conon, quoique nous ne l'ayons qu'en extrait, nous apprend (13) cette aventure beaucoup mieux que Pausanias. Cygnus avait attaché sa barque, mais il n'avait pas pris terre : il priait son fils d'oublier tout le passé; mais il l'en priait dans sa barque. Ténès, pour empêcher qu'il n'en sortît, donna de sa hache sur les cordes. Chacun voit sans peine ce que devint Cygnus; il s'en retourna chez lui.

(F) *Sa chère sœur.*] C'est avec raison que je me sers de cette épithète, puisque Hémithéa fut si désolée de la disgrâce de son frère, que Cygnus l'enferma dans le même coffre sur lequel il abondonna son fils à la

merci de la mer (14). Suidas la
encore davantage, puisqu'il dit
de son bon gré, elle voulut cour
mêmes risques que son frère
Il était bien juste que Ténès ex
sa vie pour empêcher qu'une
sœur ne fût violée; et néanm
il périt dans une si juste cause
l'on prétend qu'Hémithéa fut en
tie par la terre, et qu'il n'y eut
cela qui arrêta les desseins d'A
le (16). Le remède fut un peu
violent, et peu de personnes le t
veraient plus supportable que le
Hémithéa était fort belle (17).

(G) *Sa mort eut beaucoup de
tes.*] Achille, ayant su que c'
Ténès qu'il avait tué, en fut m
il le fit enterrer, et il tua un
let que Thétis lui avait donné
qui avait mal exécuté les ordr
Thétis. Elle ne s'était pas cont
de recommander expressément
fils de se garder bien de tuer Té
elle avait de plus donné char
ce valet d'avertir Achille dans
casion, afin que par mégarde
désobéît pas à sa mère. Pluta
(18.) ne donne point d'autre ra
de ce soin de Thétis, si ce
que Ténès était aimé d'Apol
mais d'autres disent qu'il était
tivement son fils, et que Cy
n'était que son père putatif (19)
selon les destinées, il fallait qu'A
le mourût dès qu'il aurait
mort un fils d'Apollon. Au r
ceux de Ténédos conçurent tant
dignation contre Achille, qu'il
donnèrent que personne n'eût à
noncer ce nom-là au temple d
nès. Ils défendirent aussi aux jo
de flûte d'y entrer (20). Diodor
Sicile (21) n'applique point ces
défenses au temple de Ténès,
qu'il observe que les habitan
Ténédos lui en firent bâtir un
qu'ils l'honorèrent comme un

(12) Petrus Ærodius, Decretorum *lib. I, p.* 2c.
(13) *Apud* Photium, *pag.* 437.

(14) Conon, *ubi suprà.*
(15) Ἑλομένης δὲ τῆς Ἡμιθέας συγ
νεύειν τῷ ἀδελφῷ, ἑκατέρους κατεπ
σεν. *Cum autem Hemithea cum fratre pe
idem subire voluisset utrumque conjecit in*
In Τενέδιος ἄνθρωπος.
(16) Tzetzes in Lycophr.
(17) Plut., Quæst. græc., *pag.* 297.
(18) *Idem, ibidem.*
(19) Tzetzes in Lycophr.
(20) Plut., Quæst. græc., *pag.* 297.
(21) *Lib. VI, cap. XVII.*

ie Ténès lui-même ordonna oueurs de flûte n'entrassent is le temple. Il ajoute que e, qui fut rebâti après le eut ruiné la ville, était il n'était point permis de Achille. Il est donc appointé e avec Plutarque, touchant iquel ces deux interdictions rtaient. Il est bien certain ès ne fut pas honoré d'un pendant sa vie.

a été honoré comme un dieu e de Ténédos.] Nous venons deux auteurs qui le té-it. Cicéron sera le troisième : rò, dit-il (22), *in Græciâ habent ex hominibus deos, lum Alabandi, Tenedi Te-* fut une des divinités que rola. *Tenedo, prætereo pe-quam eripuit, Tenem ipsum d Tenedios sanctissimus deus, qui urbem illam dicitur con-cujus ex nomine Tenedus no-, hunc, inquam, ipsum Tenem rimè factum, quem quondam in vidistis, abstulit magno cum civitatis* (23). Recueillons de l'ancienne divinité de Téné-savoir Apollon Sminthéus, ombée dans l'oubli en quel-ion, depuis que Ténès avait au nombre des dieux; car eproche point à Verrès d'avoir sur la statue de cet Apollon : évidente qu'elle n'en valait peine comme celle de Ténès. le que les hommes se gouver-matière de religion comme ière d'amitié ; il n'y a que les en sages et bien raisonnables isent plus de cas des anciens ne des nouveaux. On fait or-ment comme les coquettes, ier venu est le mieux privilé-es nouveaux saints pareille-font oublier les anciens. Les s s'en trouvent dans les écrits lques personnes graves.

ero, *lib. III* de Naturâ Deorum,

ero, in Verrem, *lib. III.*

OS, l'une des douze villes nie, reconnaissait Athamas son premier fondateur (*a*) (A). Cet Athamas, petit-fils d'un autre Athamas, fils d'Éole, conduisit à Téos une colonie d'Orchoméniens, à laquelle se joignirent dans la suite des temps d'autres colonies d'Athéniens et de Béotiens. Hérodote dit (*b*) que Téos était au milieu de l'Ionie, et que ce fut la raison pourquoi Thalès avait conseillé aux Ioniens d'y établir le siége de leurs diètes générales. Strabon, qui l'a posée dans une péninsule, a eu beaucoup plus de raison que Pline (*c*) qui en a fait une île; car il est certain que Téos était sur le côté méridional de l'isthme (*d*) vis-à-vis de Clazomène (B), qui était sur le côté septentrional. Ceux de Téos ne pouvant plus se défendre contre les troupes de Cyrus, commandées par Harpalus, se mirent sur mer en la 59e. olympiade, et allèrent planter une colonie à Abdère dans la Thrace (*e*). Suidas, en parlant d'Anacréon qui était de Téos (*f*) (C), semble dire que ce fut sous Darius, fils d'Hystaspes, que les Téiens s'en allèrent à Abdère; car il dit qu'Anacréon s'y retira, chassé de Téos à cause de la révolte d'Histiéus. Il y en eut quelques-uns, dans les temps suivans, qui retournèrent à leur patrie (*g*). Cette ville a produit non-seulement Anacréon, mais aussi le poëte Scythinus (*h*),

(*a*) Pausanias, *lib. VII, pag.* 203. Strabo, *lib. XIV, circa init.*

(*b*) *Libro I, cap. CLXX.*

(*c*) *Libro V, cap. XXXI.*

(*d*) Strabo, *lib. XIV, circa init.* Pomponius Mela, *lib. I, capite XVII, et ibidem* Is. Vossius.

(*e*) Herod. *lib. I, cap. CLXVIII.* Strabo, *lib. XIV, pag. m.* 443.

(*f*) *Voyez la rem.* (I) *de l'article* ANACRÉON, *tome II pag.* 17.

(*g*) Strabo, *lib. XIV, pag.* 443.

(*h*) Stephanus, *in* Τέως.

l'historien Hécaté (*i*), et cet Apellicon qui amassait tant de livres. Étienne de Byzance fait mention d'une autre ville nommée Téos, qu'il met au pays des Dirbes dans la Scythie : mais comme on ne saurait déterrer qui sont ces gens-là, et qu'ils doivent être différens de ceux qu'il nomme Dyrbées, on juge que ce passage est fautif.

(*i*) Strabo, *lib. XIV, pag.* 443, *et lib. XIII, pag.* 419.

(A) Cette ville *reconnaissait Athamas pour son premier fondateur.*] Ortélius (1) s'imagine faussement que Strabon et Étienne de Byzance disent qu'Anacréon l'a nommée *Athamas* avant qu'elle s'appelât Téos. Ces deux auteurs disent seulement qu'Anacréon l'a nommée Ἀθαμαντίδα, à cause qu'elle avait été fondée par Athamas. Il faut bien faire différence entre les noms qui sont affectés à une ville, et les épithètes qu'on lui donne en versifiant ; et par-là Ortélius serait convaincu de s'être trompé, quand même il eût dit que Téos a porté le nom *Athamantis*. En bien comptant, on trouverait qu'il a fait trois fautes. 1°. Il a confondu Athamas avec Athamantis. 2°. Il a pris une épithète pour un nom propre. 3°. Il a cru que la patrie d'Anacréon ne s'appelait point Téos, lorsque ce poëte la nommait Athamantide. Charles Étienne est tombé dans les mêmes fautes.

(B) *Téos était sur le côté méridional de l'isthme, vis-à-vis de Clazomène.*] Voici un passage de Pomponius Méla (2) qu'il nous faut examiner : *Super angustias, hinc Teos, illinc Clazomenæ, et quia terga jungunt confinio adnexa maris, diversis frontibus diversa maria prospectant.* Pintianus a corrigé de cette façon, *Quæ terga agunt, confinibus adnexæ muris diversis frontibus diversa maria prospectant.* M. de Saumaise, ne trouvant point là son compte, a corrigé (3), *Quæ terga agunt con... adnexa maris, adversis frontibus versa maria prospectant.* Isaac ...sius, cherchant toujours noise ... critique, veut (4) qu'on lise, *terga agunt confinio adnexæ m... diversis, etc.* Il appelle une er... insigne d'avoir changé *diversis* ... *adversis* ; car, dit-il, si ces d... villes avaient *frontes adversas*, e... ne regarderaient point la mer, m... elles se regarderaient l'une l'au... *manifestè*, continue-t-il, *hìc terg... pro fonte, et frontem pro tergo cepit vir doctissimus.* Il faut avoir bien négligemment le passage de ... de Saumaise, puisqu'on lui sus... un tel procès. Comment prendr... il le front pour le dos, lui ... marque expressément que ceux ... Téos avaient devant eux la mer ... Clazomène, comme ceux de Cl...mène avaient devant eux la mer ... Téos? Il veut que chacune de... villes ait eu la mer devant et d...rière ; que chacune ait eu derr... soi la mer auprès de laquelle ... l'avait bâtie, et au devant de so... mer sur laquelle on avait bâti l'...tre ville. La censure de Vossius ... donc nulle à cet égard. La raison ... quoi il la fonde, savoir que ces d... villes se seraient entre-regardé... si la correction de Saumaise a... lieu, n'est pas meilleure ; car on ... point prétendu nier qu'elles ne s'...tre-regardassent : au contraire, ... l'a supposé, ou même déclaré m...nifestement (5) ; mais par cela m... on a prétendu que chacune de... deux villes regardait la mer sur... quelle l'autre était bâtie. Outre c... il me semble que Vossius ne de... point assurer que Téos et Clazo...ne n'avaient la mer que par deva... et qu'il y avait entre elles une m...raille qui occupait la largeur ... l'isthme. Ceci eût eu besoin de p...ve, et n'aurait pas été oublié ... tous les anciens auteurs, s'il eût ... vrai. Ainsi la correction de Pin...

(1) *In* Thesauro geographico, *voce* Teos.

(2) *Lib. I, cap. XVII.*

(3) Exercitat. Plin., *pag.* 861.

(4) In Melam, *pag.* 85.

(5) Ita ut à tergo mare habeant vicinum c... nexæ sunt, à fronte diversa maria prospect... Teos enim adversâ fronte prospectat mare m... sitæ sunt Claromenæ (*c'est ainsi que Sau... parle, au lieu de dire Clazomenæ*) et sinum S... næum. Illæ contrà Teon respiciunt et ... juncta est Teos.

is pour *maris*, adoptée en ar M. Vossius, ne doit pas ıpêcher de suivre la cor- de Saumaise en attendant

nacréon, qui était de Téos.] (6) avance qu'il y a des gens ent qu'Anacréon était *de ville de Paphlagonie*. Stra- Ovide, qu'il cite à la fin de icle, devraient être natu- nt ceux qui rapportent cela; ne faut pas attendre de lui :actitude de citation. Il est t vrai que M. Moréri n'est venteur de ce fait : il l'a dans ces paroles de Charles (7) : *Teium, urbs in Paphla- ut Sallustius scribit*) *in quâ it Anacreon*. A proprement on ne voit là nulle citation qui concerne la patrie de e; car Salluste ne paraît être que pour témoigner qu'il y ne ville nommée *Téium* dans lagonie (8). Ainsi on n'est pas vancé après avoir vu ce t Charles Étienne, qu'après u ce que dit Moréri. MM. et Hofman ne nous soulagent eux : ils ont supprimé la ci- de Salluste, dans l'article, ayant cru sans doute qu'elle iusse; et néanmoins il est sûr arles Étienne n'a point bron- : ils ont affirmé, sans citer ne, que ce *Téium*, ville de gonie sur le Pont-Euxin, est e d'Anacréon; ils ont dit, sous *Téos*, qu'il y a des gens qui naître à *Téium*. Ils ne don- onc aucun témoin que l'on consulter; il a donc fallu al- a quête, et par ce moyen on ivé qu'un des scoliastes d'Ho- 9) a dit ces paroles : *Teïa st à Teïo Anacreontis poëtæ ppido, quod in Paphlagoniâ llustius indicat, cùm de Sinu o loquitur*. Sur la foi de ce pas- ne voudrais pas garantir que e ait dit que *Téium*, sur le uxin, est la patrie d'Anacréon. Ce pourrait bien être une glose du scoliaste, fondée sur ce qu'il avait lu dans Salluste touchant cette ville de Paphlagonie. Mais quand même Salluste et d'autres auraient assuré qu'Anacréon a pris naissance dans cette ville du Pont-Euxin, il ne faudrait pas douter qu'il ne fût natif de Téos dans l'Ionie.

mot Téos.

mot Teïum.

abon, *lib. XII*, *pag. m.* 374, 375, *en ais il ne la met point en Paphlagonie.*

hæc verba, od. XVII, *lib. I*, Fide Teïa orantes.

TERMESSE, ville de Pisidie. Voyez la remarque (E) de l'article TELMESSE.

TETTI (SCIPION), en latin *Tettius*, savant homme dans le XVIe. siècle, était de Naples. Sa fin fut malheureuse : on le déféra comme imbu de mauvaises opinions touchant la divinité, et on l'envoya aux galères (A). Il est auteur du Traité *de Apollodoris*, que Benoît Ægius publia à Rome, l'an 1555 (B). Il eut beaucoup de part à l'estime des savans (C).

(A) *On l'envoya aux galères.*] Si M. de Thou ne nous eût appris cela, je ne pense pas qu'on en eût jamais rien su; car le curieux Nicodème, qui a fait tant de recherches sur les auteurs napolitains, reconnaît qu'il n'a su cette infortune de Tetti, que pour l'avoir lue dans M. de Thou. *Questo luogo del Tuano*, dit-il (1), *qui si è trascritto volentieri, perche oltre alla lode che si da al Tetti in esso, si ha una notizia anche curiosa intorno al medesimo Tetti.* Les paroles de M. de Thou sont celles-ci (2) : *Ab eo* (Mureto) *de Scipionis Tettii neapolitani casu cognovit, hominis undecunque, ut ille aïebat, doctissimi, qui delatus quòd malè de numine sentiret, remo mancipatus fuerat, et tunc an adhuc in vivis esset, incertum erat.* M. de Thou parle du temps qu'il était à Rome (3), et des conversations fréquentes qu'il avait avec Muret. Rapportez à ceci ce qu'on lit dans le *Thuana* :

(1) Leon. Nicodemo, Addizioni alla Bibliotheca napoletana, *pag.* 228.

(2) *In* Vitâ suâ, *lib. I*, *pag. m.* 1172.

(3) *C'est-à-dire de l'an* 1574.

« Durant le pontificat de Sixte V, » l'inquisition était fort rigoureuse. » Muret me dit : Nous ne savons que » deviennent les gens ici. Je suis » ébahi, quand je me lève, qu'on » me vient dire : Un tel ne se trouve » plus ; et si, l'on n'en oserait parler. » L'inquisition les exécutait promp- » tement. » Il y a ici une faute de mémoire. Muret mourut peu de temps après l'élection de Sixte V, en 1585, et M. de Thou demeura en France pendant cette année; il n'ouït donc rien dire à Muret sous ce pape-là. Je ne crois point me tromper, si je dis que M. de Thou, se souvenant d'un côté de ce que Muret lui avait dit touchant les exécutions de l'inquisition, et sachant de l'autre que Sixte V fut très-sévère, confondit ensemble le temps auquel Muret lui avait parlé, et le temps auquel Sixte V fut pape. En conversation on n'y regarde pas de si près, et la mémoire n'est point alors assez attentive aux choses, pour faire qu'on évite les anachronismes.

(B) *Il est auteur du traité* de Apollodoris, *que Benoît Ægius publia à Rome, l'an* 1555 (4).] Il le joignit à son édition d'Apollodore, duquel il a traduit en latin la bibliothéque. Il y a joint des notes où il fait souvent mention de Tetti. Il en parle comme d'un très-honnête homme et d'un savant personnage. *Sic habet exemplar Scipionis Tettii Neapolitani, viri nobilissimi et summæ doctrinæ et modestiæ et humanitatis incredibilis* (5). Voyons ce qu'en dit M. Baillet, dans ses Jugemens des Savans, part. II, ch. X, *des Préjugés de la Précipitation.* « Scipion Tetti, Napoli- » tain, avait employé plusieurs an- » nées à son petit Traité des Apol- » lodores, avant qu'on l'envoyât » aux galères. C'est un ouvrage de » deux feuilles ; mais le public, qui » l'a trouvé bon, n'a point cru que » ni la petitesse du corps, ni la » longueur du temps, ni la disgrâ- » ce de l'auteur, dût lui en faire » perdre l'estime et le goût. » M. Colomiés (6) a cru que Scipion Tet[ti] n'a écrit que ce Traité et un Ca[-] talogue de Manuscrits, publié p[ar] le père Labbe (7) : mais il dev[ait] savoir que le même père lui att[ri-] bue (8), *Bibliotheca Scholastica* [in-] *structissima, latinè, gallicè, itali[cè,] hispanicè, anglicè et græcè,* imp[ri-] mée à Londres, l'an 1618, *in-*[8°.] Nicodème n'en a point d'autre co[n-] naissance que celle que le pè[re] Labbe en donne.

(4) *Conférez ce que dessus, citation* (b) *du premier article* Apollodore, *tom. II, pag.* 182.

(5) Ægidius Spoletinus, Notis in Apollodor., *pag.* 41, *apud* Nicodemum, Bibliotheca napoletana, *pag* 228.

(C) *Il eut beaucoup de part à l'es[-] time des savans.*] Nous savons pa[r] lui-même qu'il était lié d'amitié av[ec] plusieurs personnes illustres. *Test[es,]* dit-il (9), *consciique nostrûm utri[us-] que laborum celeberrimi rerum an[ti-] quarum conservatores, nedùm [ve-] litterariæ acerrimi patroni ac def[en-] sores, Achillis Maffeus, Gentilis[que] Delphinius. Testes amici alii lit[era-] ris et ingenio præstantissimi Car[o] Hannibal, Baptista Sigicellus, A[n-] tonius Augustinus, Alexandri d[uo] Picolominus et Corvinus, Mar[cus] Casalius. Testes item alii quos l[on-] gum esset enumerare. Deni[que] Fulvius Ursinus juvenis imprimis [ho-] nestus et ornatus, et suprà quàm [pos-] sit ejus ætati latinè et græcè e[ru-] ditus.*

(6) Mélanges historiques, *pag.* 91.

(7) *In* Novæ Bibliothecæ MSS. Supplemen[to.]

(8) *In* Bibliothecâ Bibliothecarum.

(9) *In Tractatu* de Apollodoris.

TETTIX, était de l'île [de] Crète, et passa avec une flo[tte] au Péloponnèse. Il prit terre [au] promontoire de Ténare, et [y] bâtit une ville. Son séjour [fut] auprès d'un lieu que l'on app[e-] lait Ψυχοπομπεῖον, parce qu'o[n y] faisait des cérémonies propre[s à] apaiser les manes. C'est là q[ue] fut envoyé par la prêtresse [de] Delphes celui qui avait tué [le] poëte Archilochus (A).

(A) *C'est là que fut envoyé... celui qui avait tué..... Archiloch[us.]* Plutarque, de qui j'ai appris [cet] article, s'exprime en cette [fa-] çon (1) : Ἐκελεύσθη πορευθεὶς ἐπὶ [...]

(1) De iis qui serò à numine puniuntur, [pag.] 560.

ηχος οἴκησιν, ἱλάσασθαι τὴν τοῦ υ ψυχήν. *On lui commanda au logis de Tettix, pour l'âme d'Archilochus.* Selon on lui commanda d'aller à , où Tettix était enseveli, et r des sacrifices propitiatoires du fils de Télésiclès (2). Go- Bécanus (3), ne consultant das, s'est faussement ima- e ce Tettix était Archilochus ie. S'il avait consulté Plu- il se serait délivré d'er- et il n'aurait pas appliqué, il a fait, les paroles dont chus (4) se servit contre un qui lui avait dit des injures, τοῦ πτεροῦ συνείληφας; *cica- lâ apprehendisti.* Voyez la ue (C) de l'article ARCHILO- ome II pag. 276.

it le père d'Archilochus.

. Antuerp., *lib. IV*, *apud* Schottum, e hispan. *pag.* 378.

d Lucianum, *in* Pseudolog.

JCER, fils de Télamon et one, sœur de Priam (*a*), ec douze vaisseaux au siége oie (*b*), et y donna de preuves de son courage, l ne vengea point l'affront fit à Ajax, son frère (*c*), et êcha point que ce frère ne (*d*). Cela le rendit si odieux mon (A), qu'il en reçut de ne mettre point le Salamine. Il s'en alla donc r fortune; et abordant de Cypre, il y bâtit une laquelle il donna le nom aume de son père, dont il se voyait exclus; je veux dire qu'il la nomma Salamine (B). Lorsqu'il eut su que Télamon était mort, il voulut s'aller mettre en possession du royaume; mais Eurysaces, fils d'Ajax, l'en empêcha. Cette résistance fit naître l'envie à Teucer de faire l'aventurier: il fit voile vers les côtes d'Espagne, et y ayant pris terre à l'endroit où fut bâtie la nouvelle Carthage, il s'avança jusqu'en Galice, et s'y établit. Justin l'assure (*e*); mais il y a plus d'apparence que Teucer se fixa dans l'île de Cypre (C). Il bâtit un temple à Jupiter dans Salamine, et il ordonna qu'on y sacrifierait un homme à cette divinité (D). Ce cruel sacrifice ne fut aboli qu'au temps de l'empereur Hadrien. Les descendans de Teucer ont régné là pendant plusieurs siècles. Pausanias (*f*) dit qu'ils y ont régné jusques à Évagoras: c'est parler avec peu d'exactitude; car ils y ont régné plus long-temps (E). Ils ont aussi régné dans la Cilicie, comme je l'ai dit en parlant d'Ajax, fils de Teucer. Un passage de Pausanias (*g*) donne lieu de croire que Teucer se maria avec une fille de Cinyras. Il fut assisté par le roi des Tyriens, pour s'établir dans sa nouvelle domination. C'est Virgile qui nous l'apprend (*h*): son commentateur Servius ne nie pas que plusieurs n'aient dit cela. D'autres disaient que Teucer s'était rendu maître du pays sans ce secours. Homère le donne

rez la rem. (D) *de l'art.* TÉLAMON.

in., *cap. XCVII.*

icer non receptus à patre Telamone tiam non vindicatæ fratris inju- rum appulsus cognomine patriæ mina constituit. Vell. Paterculus,

ἐώχθη ἀπὸ τῆς Σαλαμῖνος ὡς μὴ ρὸν αὐτοῦ Αἴαντα κωλύσας σφα- ιειον ὑφ' αὐτοῦ. *Ejectum Sala- quòd Ajacem fratrem manus sibi minimè prohibuisset.* Scholiast. Persic.

(*e*) Justin. *lib. XLIV*, *capite III.*

(*f*) *Libro II*, *pag.* 71.

(*g*) *Libro I*, *pag.* 3.

(*h*) Æn. *libro I*, *vers.* 620.

pour le meilleur tireur d'arc qui fût dans l'armée des Grecs (*i*).

(*i*). . . . Τεῦκρός θ' ὃς ἄριστος Ἀχαιῶν
Τοξοσύνῃ, ἀγαθὸς δὲ καὶ ἐν σταδίῃ ὑσμίνῃ.

Teucerque qui præstantissimus Achivorum arte sagittandi, strenuus autem et in statariâ pugnâ. Homer. Iliad., *lib. XIII, vers.* 313. *Voyez aussi lib. VIII, vers.* 266 *et suiv.*, et Horace, ode *IX, lib. IV.*

(A) *Cela le rendit si odieux à Télamon*(1).] Teucer, dans Sophocle, prédit cette disgrâce; il prévoit que son père le traitera de bâtard (2), l'appellera lâche et poltron, l'accusera même d'avoir contribué frauduleusement à la perte de ce frère, par l'envie de recueillir seul la succession; et le chassera du logis. Il remarque que Télamon ne riait jamais, non pas même dans les occasions de joie; et qu'à plus forte raison serait-il chagrin et bourru en apprenant sur ses vieux jours la mort funeste de son fils. Cicéron trouvait sans doute très-beaux les vers où Pacuve décrivit la réception que ce père fit à Teucer; car voici comme il en parle (3) : *Quid potest esse tam fictum quàm versus, quàm scena, quàm fabulæ? Tamen in hoc genere sæpè ipse vidi quùm ex personâ mihi ardere oculi hominis histrionis viderentur spondalia illa, dicentis,*

Segregare abs te ausus, aut sine illo Salamina ingredi,
Neque paternum aspectum es veritus.

Nunquàm illum aspectum dicebat, quin mihi Telamon iratus furere luctu filii videretur. Ut ille inflexa ad miserabilem sonum voce,

. . . . Quem ætate exactâ indigem
Liberum lacerâsti, orbâsti, extinxisti, neque fratris necis,
Neque gnati ejus parvi qui tibi in tutelam est traditus.

Flens ac lugens dicere videbatur? Quæ si ille histrio quotidiè cùm ageret, tamen rectè agere sine dolore non poterat, quid Pacuvium putabis in scribendo, leni animo ac remisso fuisse?

(1) *Voyez dans Servius*, in Æn., *lib. I, vs.* 619, *toutes les causes qu'on débite de la colère de Télamon.*

(2) *Agamemnon, dans le VIIIe. de l'Iliade, vs.* 284, *lui dit que Télamon l'avait élevé avec soin, quoique bâtard.*

(3) De Oratore, *lib. II, folio* 80.

(B) *Je veux dire qu'il la* [...] *Salamine.*] Un oracle (4) d'A[...] lui avait promis que la nouve[...] lamine qu'il bâtirait ne ser[...] moins illustre que l'autre :

Certus enim promisit Apollo
Ambiguam tellure novâ Salamina fut[...]

L'endroit où Horace dit cela [...] connu, parce que c'est un m[...] de chanson à boire.

Teucer Salamina patremque
Cùm fugeret, tamen udа Lyæo,
Tempora populeâ fertur vinxisse cor[...]
Sic tristes affatus amicos;
Quò nos cunque feret melior fortuna[...]
Ibimus ô socii, comitesque :
Nil desperandum Teucro duce et
Teucro.
. . . .
O fortes pejoraque passi
Mecum sæpè viri, nunc vino pellite [...]
Cras ingens iterabimus æquor.

Teucer ne dit point, dans Hor[...] il bâtirait la nouvelle Salamin[...] dans Euripide il marque que [...] dans l'île de Cypre; et c'est [...] que tous les historiens ma[...] qu'il la bâtit, si vous en e[...] Messala Corvinus, dont Meurs[...] lève la faute. *Itaque manife*[...] *error Messallæ Corvini, qui* [...] *doniâ conditam à Teucro dicit* [...] *Augusti progenie :* Teucer qui [...] profugus in Sidoniâ alteram S[...] nam condidit (6).

(C) *Il y a plus d'apparence q*[...] *cer se fixa dans l'île de Cypr*[...] avait été planter ses taberna[...] Espagne, Asclépiade de Myrl[...] avait enseigné la grammair[...] pays-là, n'eût point oublié de[...] dans la description qu'il fit d[...] ples qui l'habitaient; puisqu'i[...] blia pas d'observer (7) qu[...] ques-uns de ceux qui avaie[...] les armes sous Teucer s'établi[...] Galice. Son silence est ici u[...] preuve.

(D) *Il ordonna qu'on y sac*[...] *un homme à cette divinité.*] [...] qui parle de la constructio[...]

(4) Euripide, *in Helenâ, fait ment*[...] *oracle.*

(5) Horat., od. VII *libri I*, vs. 28.

(6) Meursius, in Cypro, pag. 58. *Da*[...] *précédente il corrige Acron, qui a* [...] VIIe. ode du Ier. *livre d'Horace, que* [...] *duas Salaminas esse* (in Thraciæ regio[...] *licet dire Atticæ regione*), *et l'autre da*[...] *Cypre.*

(7) *Apud Strabonem, lib. III, pag.*

ne dit rien de ce sacrifice, *alaminio Teucer Telamonis* *i profugus* (8). C'est Lactance en apprend ce que j'en rap- *pud Cypri*, dit-il (9), *Sa- humanam hostiam Jovi immolavit, idque sacrificium tradidit, quod est nuper Ha- imperante sublatum*. Ce qui rrasse là-dedans, est que Por- 10), qui avoue que pendant -temps on a immolé des hom- s Salamine, ne dit point que it immolé à Jupiter, et qu'il que cette coutume cessa sous de Diphilus, contemporain ıcus le théologien. Ce prince qu'au lieu d'un homme on rait désormais un bœuf. Ce était offert à Agraule, fille ops et de la nymphe Agrau-

's ont régné plus long-temps.] , par une harangue d'Isocrate, ı'a pas été sans interruption; ıtroduit Nicoclès, qui, après uché que Teucer, le chef de e, avait bâti Salamine, ajoute oras son père avait recouvré ıume que d'autres avaient et qu'il avait mis les cho- n tel état, que non-seulement iciens ne tyrannisaient plus e, mais aussi que cette ville ur roi ceux à qui le royaume partenu au commencement. nc la postérité de Teucer sur après la mort d'Évagoras. Il que son fils Nicoclès a régné lamine. Quelques-uns (11) que Démonicus y ait aussi et qu'il ait été son fils. Iso- eur adresse des harangues. uvons aussi un Nicocréon roi nine, issu de Teucer (12). Le eursius le prend pour celui Ptolomée donna le gouverne- Cypre (13), l'an premier de olympiade, soixante-deux

ıs, Annal., *lib. III.*

, Divin. Inst., *lib. I, cap. XXI.*

Abstinentiâ, *lib. II;* Eusèbe, de Præ- ., *lib. IV, cap. XVI;* Saint Cyrille, , *lib. IV, rapportent tout le pas-* 'orphyre, *teste* Meursio, *in* Cypro,

'es Meursius, *in* Cypro, *pag.* 113.

aio Liberalis, Metamorphos., *cap.*

orus Siculus, *lib. XIX.*

ans après la mort d'Évagoras (14). Il n'en a point d'autre raison qu'un passage d'Antoninus Libéralis. Méchante raison par conséquent, puisque les métamorphoses des Grecs ne s'appliquaient point à un siècle aussi éloigné du temps fabuleux que l'était celui des successeurs d'Alexandre. Le Nicocréon d'Antoninus Libéralis n'est donc pas le même que celui de Ptolomée. Je passe sous silence que Nicocréon a régné avant l'olympiade que Meursius a cotée (15); ce qui n'empêcherait pas que le roi d'Égypte n'eût pu lui donner le gouvernement dont il est question.

(14) *Voyez* Meursius, *in* Cypro, *lib. II*, *cap. XII et XV.*

(15) *Il joua une tragédie devant Alexandre.* Plut., *in* Alexandr., *pag.* 681. Isocrate *dîna chez lui.* Idem, *in* Isocrate.

TEXÉRA (Joseph), dominicain portugais au XVIe. siècle *, fut confesseur de don Antonio, roi de Portugal; et l'ayant suivi en France il s'y arrêta et fut fait aumônier et prédicateur du roi. Il fut confesseur de Charlotte-Catherine de la Trimouille, princesse de Condé, et du prince de Condé, son fils. Il publia quelques livres (A), et mourut l'an 1601 (*a*). Il *prêchait que nous sommes tenus d'aimer tous les hommes, de quelque religion, secte, et nation qu'ils soient, jusques aux Castillans* (*b*). Cela marquait beaucoup sa passion contre le prince (*c*) qui avait conquis le Portugal sur le malheureux don Antonio. Un de ses ouvrages fut réfuté par ordre du roi d'Espagne (B).

* Cet article est posthume. C'est des *Mémoires* de Niceron qu'est extrait celui qu'on lit dans le Dictionnaire de Chaufepié.

(*a*) Konig, Biblioth., *pag.* 796.

(*b*) Traité Parénétique, par un pèlerin espagnol, *folio* 114, *édit. d'Aux.*, 1597, in-12.

(*c*) *Philippe II, roi d'Espagne.*

(A) *Il publia quelques livres.*] Son *Compendium de Portugalliæ Ortu,*

regni Initiis, Rebusque à regibus gestis, fut imprimé à Paris, l'an 1582, *in*-4°. Ce livre fut réfuté par Duardus Nonius Leo, jurisconsulte portugais, contre lequel Texéra écrivit ensuite: *Confutatio nugarum Duardi Nonii Leonis et aliorum qui Portugalliæ regnum Philippo Castellæ regi jure hæreditario obvenisse contendunt, et Antonii veri Portugalliæ regis jus vellicare.* Cet ouvrage fut imprimé l'an 1592. Je trouve dans le Catalogue de la bibliothéque de M. de Thou (1), *Jos. Texera, Suite d'un discours intitulé*, Adventure, *etc. touchant don Sébastien, roi de Portugal*, 1602, *in*-8°. On imprima à Paris, en 1590, et à Leyde en 1592, *Josephi Texeræ Exegesis genealogica arboris gentilitiæ Henrici IV Gallorum regis.* L'auteur fit un autre ouvrage sur la généalogie du prince de Condé en 1596, et il en donna une seconde édition plus ample l'an 1598, *in*-12. Elle est intitulée: *Rerum ab Henrici Borbonii Franciæ protoprincipis majoribus gestarum Epitome; ejusdemque Henrici Genealogiæ Explicatio, à divo Ludovico per Borbonios atque ab Imbaldo Trimollio ad utrumque dicti Henrici parentem repetitæ.* Il y joignit le narré des cérémonies qui furent observées lorsque la princesse de Condé abjura le calvinisme entre les mains du légat du pape, à Rouen le 28 de décembre 1596. Il remarque une chose dont je vais faire mention, parce qu'elle peut servir de supplément à un fait que j'ai rapporté dans l'article de Botéro (2), et qui a donné quelque lieu aux plaisanteries des protestans.

L'une des cérémonies fut que la princesse de Condé étant à genoux, le légat et les prélats qui l'accompagnaient récitèrent le *Miserere*, et puis le *Deus misereatur nostri* : ils récitaient tour à tour lui un verset et eux un autre : à chaque verset qu'il récitait il touchait doucement de sa baguettte les épaules de la princesse. La connétable, qui était auprès de la princesse, ne pouvait, à cause de la foule, détourner la tête tant soit peut, ainsi la baguette lui donnait à, chaque fois sur le visag Le légat, s'en étant aperçu, coupa bout de la baguette. Presque tout monde crut que cela faisait part du cérémonial: Joseph Texère le cr aussi; mais le légat le désabusa. *I tereà verò dum illustrissimus do nus legatus suum versiculum recit ret, ad quemlibet leviter contingeb cum virgulâ spatulas dominæ pri cipissæ eam absolvendo. Hìc anima vertendum est, quòd, cùm illustri sima domina comestabilis esset d principissæ proxima, ita in angus tias redacta fuerit, ut nec se mover loco, nec caput inclinare, aut aver tere posset. Undè accidit, ut plus i llo, quàm aliæ omnes mereretur : qui scilicet, cùm dicti psalmi recitarentu antiphonatim, ut dictum est, ab illus trissimo d. legato et clero præsente, et ad quemque versiculum d. legatus ipsam principissam scipiunculo, vel virgulâ tangeret in humeris (juxta ritum et constitutionem ecclesiæ), cùm in spatulam sinistram deflecteret, simul caput et vultum multis vicibus dominæ comestabilis contingebat. Quod advertens ipse d. legatus, abrupit punctum virgulæ versùs cuspidem : quod ferè omnes putabamus hoc animadverso fuisse partem aliquam hujusce ceremoniæ. Sed ego rescivi ex ore ipsius illustrissimi d. legati veritatem rei. Hæc diximus, ne quis deinceps in eo hallucinetur ubi veritatem resciscat* (3). Il n'y a point de particularités qui méritent mieux d'être observées que celle-là; car elle pouvait tromper les assistans: ils pouvaient s'imaginer qu'une telle circonstance, n'étant point encore marquée dans la rubrique, signifiait quelque mystère, quelque cas nouveau et fort singulier. Les spéculatifs et les railleurs pouvaient à l'envi débiter sur ce sujet mille chimères.

(B) *Un de ses ouvrages fut réfuté par ordre du roi d'Espagne.*] J'ai cité un livre qui a été traduit de castillan en français par un certain Dralymont *, qui ajoute quelquefois des notes à l'original. Voici l'une de ces notes. « Un Juif, nommé Duard Non-

(1) *Pag.* 336 *de la II*e. *partie.*

(2) *Voyez la remarque* (C) *de l'article* Botéro, *tom. IV, pag.* 20, *et la remarque* (K) *de l'article d'*Henri IV, *tom. VIII, pag.* 62.

(3) Texera, de Conversione Carlottæ Catharinæ principissæ Condæi, *pag.* 26, 27.

* Ce nom, qui est l'anagramme de Montlyard, désigne en effet J. de Montlyard; c'est ce qu'apprend Prosper Marchand, dans l'article qu'il lui a consacré en son *Dictionnaire historique*.

(*),.... contre les lois
, qui ferment la porte
rs et dignités de la na-
à-dire à tous ceux qui
de juifs), a été fait
atholique conseiller au
en récompense d'avoir
ntre frère Joseph Texè-
ais, de l'ordre des frè-
rs (personnage aujour-
renommé en Europe, et
ous les princes d'icelle,
astiques que séculiers;
rement en France, où
nds du royaume et tous
l'honneur l'aiment et
ntiers, à cause de son hon-
rsation, bonnes mœurs
ère doctrine, comme
lus accomplis en la con-
de l'histoire et prosapie
qui se puisse trouver,
ses œuvres et devis com-
lonnent suffisamment té-
), un livre de censures,
on-seulement infâme,
de propositions héréti-
éméraires. Je m'étonne
patience de ce religieux,
nt si consumé et pratique
ire, entendant bien les
état, et étant si jaloux de
eur, ainsi que nous sa-
me il ne met la main à la
, écrivant non-seulement
s erreurs et faussetés de
nais aussi contre la ma-
olique: attendu qu'il a fait
tre lui un livre tant faux
(ce que sa dite majesté
un privilége donné l'an
t permis audit juif d'im-
n livre de la Généalogie
le Portugal, traduit par
ngue castillane, d'une
latin, qu'il composa par
andement, lequel est ce-
Censures dont nous par-

n. liv. des Censures, etc.
une de ceci; car nous avons vu, e précédente, que la réfutation de juif fut publiée par Texéra, l'an

enetique par un Pelerin espagnol et persecuté de la fortune, *folio* *édit. d'Aux.*, 1597. *Notez que étique fut réimprimé, l'an* 1641, Fuora Villaco, *c'est-à-dire* la gal, etc.

THAÏS, courtisane grecque, suivit l'armée d'Alexandre, et fut cause de la ruine de Persépolis (A). Elle se fit tellement aimer de Ptolomée, roi d'Égypte, qu'il l'épousa (*a*). On n'a pas de bonnes raisons de croire que Ménandre ait été l'un de ses galans. C'est ce qu'on va discuter en relevant les erreurs de M. Moréri. (B). Le nom de cette courtisane fut donné communément, dans les comédies et dans d'autres pièces de poésie, aux femmes prostituées (*b*). On dit que Paphnuce, qui florissait au IVe. siècle, convertit dans Alexandrie une fameuse fille de joie nommée Thaïs (C).

(*a*) *Voyez la rem.* (A) *vers la fin.*

(*b*) *Voyez* Juvénal, sat. III, *vs.* 93, *où il dit*,

.... an melior cùm Thaïda sustinet?........

et Martial *en plusieurs endroits.*

(A) *Elle fut cause de la ruine de Persépolis*.] M. Guillet a raison de dire que Thaïs conçut ce dessein par un principe d'ambition. *Elle proposa à* Alexandre *de brûler le palais royal de Persépolis, et ne lui dissimula pas qu'elle mourait d'envie d'y mettre le feu la première, pour faire dire un jour par tout l'univers que les dames athéniennes qui avaient suivi Alexandre dans la Perse avaient vengé l'incendie de la ville d'Athènes, autrefois embrasée par Xerxès. Sa beauté et son éloquence firent réussir son ambition; et le palais royal fut brûlé cette nuit-là* (1). Voici une relation plus ample de cette aventure: je la donne selon la version d'Amyot. « Depuis ainsi, comme il » se preparoit pour aller encore apres » Darius, il se mit un jour à faire » bonne chere, et à se recreer en un » festin, où l'on le convia avec ses » mignons, si privément, que les » concubines mesme de ses fami- » liers furent au banquet avec leurs » amis, entre lesquelles la plus

(1) Guillet, Athènes ancienne et nouvelle, pag. 291.

» renommée estoit Thais, native
» du pays de l'Attique, estant l'a-
» mie de Ptolomeus, qui après le
» trespas d'Alexandre fut roi d'É-
» gypte. Ceste Thais partie louant
» Alexandre dextrement, et partie
» se jouant avec luy à table, s'ad-
» vança de luy entamer un propos
» bien convenable au naturel affecté
» de son pays, mais bien de plus
» grande consequence qu'il ne luy
» appartenoit, disant que ce jour-là
» elle se sentoit bien largement à son
» gré recompensée des travaux qu'el-
» le avoit soufferts à aller errant çà
» et là par tout le pays de l'Asie en
» suivant son armée, quand elle
» avoit eu ceste grace et ceste heur
» de jouer à son plaisir dedans le
» superbe palais royal des grands
» roys de Perse; mais que encore
» prendroit-elle bien plus grand
» plaisir à brusler, par maniere de
» passe-temps et de feu de joye,
» la maison de Xerxes qui avoit
» buslé la ville d'Athenes, en y
» mettant elle-mesme le feu en sa
» presence et devant les yeux d'un
» tel prince comme Alexandre, à
» celle fin qu'on peust dire au temps
» advenir, que les femmes suivans
» son camp avoient plus magnifique-
» ment vengé la Gréce des maux que
» les Perses luy avoient faicts par le
» passé, que n'avoient jamais faict
» tous les capitaines grecs qui furent
» oncques, ny par terre ny par mer.
» Elle n'eut pas si tost achevé ce
» propos, que les mignons d'Alexan-
» dre y assistans se prirent inconti-
» nent à battre des mains et à mener
» grand bruit de joye, disans que
» c'estoit le mieux dit du monde, et
» incitans le roy à le faire. Alexan-
» dre, se laissant aller à leurs instiga-
» tions, se jetta en pieds, et prenant
» un chappeau de fleurs sur sa teste,
» et une torche ardente en sa main,
» marcha luy-mesme le prémier : ses
» mignons allerent apres tous de
» mesme, crians et dansans tout à
» l'entour du chasteau (2). » Diodore
de Sicile observe (3) que Thaïs, après
le roi, fut la première qui mit le feu,
et que toutes les maisons autour du
palais royal furent consumées.
qualifie ἑταίρα, mot qui peut
interprété par celui de court
Notez que, selon Plutarque, il n'
que le palais royal de brûlé. Mai
lon Quinte-Curce, toute la vill
réduite en cendres, et ne fut j
rebâtie. Je m'étonne qu'il ne
pas entrer dans le discours
courtisane ce qui en était le pl
endroit. Il ne lui fait rien dir
témoigne qu'elle aspirât à la
de faire dire dans les siècles à
qu'elle et ses camarades avaient
contribué à venger la Grèce, q
plus grands capitaines. *De die*
convivia (Alexander) *quibus fe*
intererant : non quidem quas vi
nefas esset ; quippe pellices lic
quàm decebat cum armato viver
suetæ. Ex his una Thaïs et ips
mulenta, maximam apud omnes
corum initurum gratiam *adfir*
si regiam Persarum jussisset inc
expectare hoc eos, quorum
barbari delessent. *Ebrio scor*
tantâ re ferente sententiam, un
alter, et ipsi mero onerati adsen
rex quoque fuit avidior quàm pa
tior : quin igitur ulciscimur
ciam, et urbi faces subdimus. *O*
incaluerant mero : itaque su
temulenti ad incendendam ur
cui armati pepercerant. Prim
ignem regiæ injecit; tùm conv
ministri pellicesque. Multa
ædificata erat regia : quæ ce
igne concepto, latè fudit incen
Quod ubi exercitus, qui haud p
ab urbe tendebat, conspexit, f
tum ratum, ad opem ferendam
currit. Sed ut ad vestibulum
ventum est, vident regem
adhuc adgerentem faces. Omis
tur, quam potaverant aquâ, a
materiam in incendium jacere
runt. Hunc exitum habuit regia
Orientis ...... ac ne longâ q
ætate quæ excidium ejus sequ
resurrexit (4). Remarquez, je
prie, que non-seulement il ne
point par ces deux récits que
ait assisté à ce festin en quali
courtisane d'Alexandre, mais
paraît même qu'elle n'avait poi
caractère. Quinte Curce dit s
ment qu'elle était l'une des co

(2) Plutarque, *dans la* Vie d'Alexandre, *pag. m.* 179 : *vous trouverez le grec à la page* 687 *de l'édition de Francfort*, 1620.

(3) Diodorus Siculus, *lib. XVII*, *cap. LXXII.*

(4) Q. Curtius, *lib. V*, *cap. VII.*

ii suivaient l'armée (5). Plu-
assure formellement qu'elle
concubine de Ptolomée, l'un
itaines d'Alexandre. Cepen-
st une opinion assez com-
u'elle fut l'une des maîtres-
exandre ; mais cette opinion
t bien être trompeuse, quoi-
assage d'Athénée la favorise.
eur dit qu'Alexandre avait
cette courtisane, et qu'après
de ce conquérant elle épou-
mée, roi d'Égypte, dont elle
x fils et une fille nommée
ui fut femme d'Eunostus, roi
s (6) dans l'île de Cypre. Ὁ δὲ
λέξανδρος οὐ Θαΐδα εἶχε μεθ' ἑαυ-
Ἀττικὴν ἑταίραν; περὶ ἧς φησι Κλεί-
ς αἰτίας γενομένης τοῦ ἐμπρη-
ὰ ἐν Περσεπόλει βασίλεια· αὕτη
ς καὶ μετὰ τὸν Ἀλεξάνδρου θά-
αὶ Πτολεμαίῳ ἐγαμήθη τῷ πρώ-
λεύσαντι Αἰγύπτου, καὶ ἐγέν-
τῷ τέκνον Λεοντίσκον καὶ Λάγον,
ι δὲ Εἰρήνην, ἣν ἔγημεν Εὔνοστος
τῶν ἐν Κύπρῳ βασιλεύς. *Thaïs
ensis meretrix cum Alexandro
fuit, eumque præcipuè impu-
Cleitarchus autor est, ad
ndam regiam Persepolidis.
itum Alexandri, Ptolemæo,
ius Ægypti regnum adeptus
nupsit, ex eoque liberos con-
Leontiscum et Lagum mares :
i fœminam, quæ Solonis Eu-
gis Cypriorum uxor fuit* (7).
n relevant les erreurs de M.
.] I. Il dit qu'elle était d'*A-
ie*, et qu'*étant allée à Athè-
e attira à soi toute la jeunesse
ys*. Voici comment on réfute
usseté dans l'ouvrage que je
: « Ne vous laissez pas sur-
re à l'erreur de cinq ou six
ans dictionnaires historiques,
lisent que Thaïs était d'A-
drie. Il y a eu si peu d'inter-
entre le temps qu'Alexandre
es fondemens de cette ville
pte, et le temps qu'il brûla
pitale de Perse, qu'il aurait
» fallu que Thaïs eût été prise vite-
» ment entre les premiers nés d'A-
» lexandrie, et portée dans le ber-
» ceau, pour se pouvoir trouver à
» l'embrasement de Persépolis : car
» vous savez qu'après la bataille
» d'Arbelle, gagnée la même année
» de la fondation d'Alexandrie, *In
» Oriente victoriis magis quàm pas-
» sibus omnia peragrabat Alexan-
» der*. Mais sans raffiner sur la chro-
» nologie, Plutarque et Athénée di-
» sent qu'elle était d'Athènes (9). »
II. M. Moréri ajoute que *le poëte
Ménandre l'a rendue célèbre par ses
vers, d'où elle a été appelée Ménan-
dréenne*. Cela est tiré du Dictionnaire
de Charles Étienne, et ne peut pas
être réfuté aussi fortement, que la
paraphrase de M. Guillet. *Ce fut là*,
dit-il (10) en parlant d'Athènes, *que
Thaïs eut une amourette avec Mé-
nandre, ce poëte célèbre qui eut le
cœur si tendre, et l'inclination si
amoureuse, qu'il fit des folies ex-
traordinaires pour ses maîtresses.*
J'allègue contre cela ce que Plutar-
que nous dit (11), que Thaïs était
concubine de Ptolomée pendant l'ex-
pédition d'Alexandre, et ce qu'Athé-
née observe qu'elle fut l'épouse de ce
Ptolomée après la mort de ce conqué-
rant. C'est une bonne preuve que si
elle eut une amourette avec Ménan-
dre, ce fut avant cette expédition. Il
est même probable qu'elle avait été
la bonne amie de Ptolomée, quel-
que temps avant la guerre d'Asie. Il
est, dis-je, probable que ce grand
seigneur macédonien l'avait tirée
d'Athènes, et l'avait gardée chez lui
pendant quelque temps avant que
l'on commençât l'attaque de Darius.
Or cette expédition d'Alexandre fut
commencée lorsque Ménandre n'a-
vait qu'environ huit ans (12): il n'est
donc pas possible que ses amours
pour la courtisane Thaïs aient pré-
cédé la guerre de Perse. En quel
temps donc les placera-t-on, puisque
Thaïs, après la mort d'Alexandre, de-

me-là peut remplir toute la force des
Quinte-Curce.
t ainsi qu'il faut traduire le grec d'A-
νοστος ὁ Σόλων τῶν ἐν Κύπρῳ βα-
t non pas comme Dalechamp, Solonis
gis Cypriorum.
n., *lib. XIII, pag.* 576, *D.*
let, Athènes ancienne et nouvelle, *p.*

(9) *Ils disent qu'elle était du pays d'Attique, mais non pas d'Athènes.*

(10) Guillet, Athènes ancienne et nouvelle, *pag.* 292.

(11) *Voyez la remarque précédente.*

(12) *Il naquit environ la troisième année de la* 109e. *olympiade. V.* Vossius, de Poëtis græcis, *pag.* 57 ; *et Alexandre se mit en marche la troisième année de la* 111e. *olympiade.*

vint l'épouse d'un roi d'Égypte, je veux dire de ce même Ptolomée qu'elle avait suivi partout pendant que ce conquérant subjuguait l'Asie? J'ai une autre raison à alléguer contre ces amours. Je ne pense pas qu'on les puisse mieux prouver que par ces vers de Properce,

Turba Menandreæ fuerat nec Thaïdos olim
Tanta, in quâ populus lusit Erichthonius (13);

ou que par ceux-ci, dans lesquels le même poëte a renfermé quelques conseils de maquerelle,

Non te Medeæ delectent probra sequacis,
Nempè tulit fastus ausa rogare prior :
Sed potiùs mundi Thaïs pretiosa Menandri,
Cùm ferit astutos Comica mœcha Getas (14);

ou enfin que par cette inscription de Martial, sous la Thaïs de Ménandre,

Hæc primum juvenum lascivos lusit amores,
Nec Glycere, verè Thaïs amica fuit (15).

Mais il est sûr que par cette Thaïs de Ménandre, dont ces deux poëtes latins font mention, il faut entendre une comédie de Ménandre intitulée Thaïs, et non pas la courtisane qui fut cause de l'incendie de Persépolis. Consultez les observations de M. Gronovius le père (16). Je ne voudrais pas nier que notre Thaïs ne fût, dans l'esprit du poëte, l'original de la comédie qui portait son nom ; mais cela ne prouve point qu'il y ait eu des intrigues amoureuses entre Ménandre et la courtisane dont il s'agit dans cet article.

(C) *On dit que Paphnuce ... convertit dans Alexandrie une ....* Thaïs.] Charles Étienne, et après lui plusieurs autres lexicographes, rapportent cette conversion : ils citent tous Volaterran, qui en effet l'a racontée de cette manière. Paphnuce, dit-il (17), étant allé *incognito* chez Thaïs l'Alexandrine (18), ne trouvait jamais qu'elle le menât dans un lieu assez retiré ; et comme enfin elle l'avertit qu'où ils étaient autre que

(13) Propert., eleg. VI, *lib. II.*

(14) *Idem*, *lib. IV*, eleg. V.

(15) Martial., epigr. CLXXXVII, *libri XIV.*

(16) Sur les Écrivains ecclésiastiques, *au chap. II*, *pag.* 25 *et suiv.*

(17) Volaterr., *libro XX, circa initium*, *pag. m.* 718.

(18) *Thaïdis nomen nobilitatum in primis à Thaïde Alexandrinâ.* Idem, ibidem.

Dieu ne pourrait savoir leurs dé[...] ches, il prit occasion de l'exho[...] craindre Dieu qui voyait et qu[...] nissait les actions les plus ca[...] Cette remontrance la toucha si[...] ment, qu'elle renonça au mé[...] et qu'elle devint une sainte [...] me *.

* Leclerc et Joly disent que, quoique le p[...] cien auteur cité par Bayle soit Volaterran[...] certain cependant que l'histoire de la con[...] de Thaïs se trouve dans les Vies ancien[...] pères du désert, et ils renvoient au Re[...] Rosweid, page 374.

THALÈS, l'un des sept s[...] de la Grèce. Moréri en a [...] amplement. J'ajoute que ce [...] losophe croyait que le m[...] était l'ouvrage de Dieu, et [...] Dieu voyait les plus secrètes [...] sées du cœur de l'homme [...] Quelques-uns disent qu'il se[...] ria ; mais d'autres soutien[...] que cela est faux, et qu'il é[...] là-dessus les persécutions [...] mère, en lui disant, lor[...] était jeune, *Il n'est pas e[...] temps ;* et lorsqu'il fut sur l[...] tour, *Il n'est plus temps*[...] On veut qu'il ait cru que m[...] et vivre c'est la même chos[...] qu'étant interrogé pourquoi [...] il ne mourait pas, il fit la ré[...] se que d'autres donnent à [...] rhon (*b*). Une vieille femm[...] moqua de lui assez plaisamm[...] sur ce qu'étant sorti de so[...] gis avec elle pour conte[...] les astres, il tomba dans u[...] sé (B). On croit qu'il vécut [...] de quatre-vingt-dix ans (C).

Ceux qui ont quelque con[...] sance de la doctrine des pl[...] ciens philosophes de la G[...] n'ignorent pas qu'il a so[...] que l'eau était le princip[...] tous les corps qui comp[...]

(*a*) Diog. Laërtius, *lib. I*, *num.* 2[...]

(*b*) *Voyez l'article* Pyrrhon, tom[...] *pag.* 109, *cit.* (37).

-s. Il y aurait bien des ıns à faire sur cette supn (D). Je citerai un passa- nous apprendra qu'il fit s-belles découvertes dans ıomie, et qu'en particulier i content d'avoir trouvé en raison est le diamètre du E) au cercle décrit par cet ıutour de la terre, qu'ayant né cela à un homme qui lui pour récompense tout ce voudrait, il ne demanda bonne foi de faire savoir gloire de cette invention ıit due (*c*).

yez la rem. (D).

Thalès *croyait que le monde ouvrage de Dieu, et que Dieu les plus secrètes pensées du de l'homme.*] Je parle ainsi e simple rapporteur de ce que uve dans Diogène Laërce, et firmer que ce fussent effective- les opinions de ce philosophe. mpte parmi ses Apophthegmes ıis-ci: Dieu est la plus ancienne ıtes les choses, car il est in- ı); le monde est la plus belle ıtes les choses, car il est l'ou- de Dieu; tant s'en faut que qui commettent un péché puis- se cacher aux yeux de Dieu, ı ne peuvent pas même lui dé- r la connaissance de leurs pen- (2). Vous pourrez voir à la note ıte grec de l'historien des phi- hes; et voici Valère maxime témoigne la même chose à l'é- de la troisième sentence: *Miri- etiam Thales. Nam interrogatus facta hominum deos fallerent: cogitata, inquit. Ut non solùm manus, sed etiam mentes puras habere vellemus; cùm secretis cogitationibus nostris cœleste numen adesse credidissemus* (3). La glose de Valère Maxime, savoir qu'on parlait ainsi afin que la foi de la présence de Dieu aux pensées les plus secrètes de l'âme obligeât les hommes à tenir leur cœur non moins que leurs mains dans la pureté, est très-conforme à un passage de Cicéron concernant le même Thalès. Examinez bien toute la suite du raisonnement de Cicéron, vous trouverez que le fondement de la maxime de cet ancien sage de la Grèce était le profit moral que l'homme en pouvait tirer: *Meliùs Græci atque nostri, qui ut augerent pietatem in deos, easdem illos urbes quas nos incolere voluerunt. Affert enim hæc opinio religionem utilem civitatibus. Siquidem et illud benè dictum est à Pythagorâ doctissimo viro, tùm maximè pietatem et religionem versari in animis, cùm rebus divinis operam daremus: et quòd Thales, qui sapientissimus inter septem fuit, homines existimare oportere deos omnia cernere, deorum omnia esse plena: fore enim omnes castiores, veluti quo infans esset maximè religiosus* (4). Remarquez, je vous prie, la différence qui se trouve entre Cicéron et Diogène Laërce. Celui-ci dit simplement et absolument que selon Thalès le monde était animé et plein de génies: Τὸν κόσμον ἔμψυχον καὶ δαιμόνων πλήρη, *animatum mundum ac dæmonibus plenum* (5); mais il semble que Cicéron limite cela: car il dit que selon Thalès il était bon, ou il fallait que les hommes se persuadassent que tout était plein de dieux. Aristote a cru que peut-être Thalès n'a voulu dire autre chose que ce que d'autres entendaient par la doctrine que tous les êtres ont une âme: Καὶ ἐν τῷ ὅλῳ δέ τινες αὐτὴν (ψυχὴν) μεμίχθαι φασίν· ὅθεν ἴσως καὶ Θαλῆς ᾠήθη πάντα πλήρη θεῶν εἶναι. *Sunt et qui in toto universo permistam ipsam* (animam) *inquiunt esse. Quocircà forsitan et Thales omnia plena deorum esse putavit* (6). Voici quelques au-

Πρεσβύτατον τῶν ὄντων, θεός· ἀγέν- γάρ. Κάλλιστον, κόσμος· ποίημα γὰρ *Antiquissimum eorum omnium quæ sunt, ; ingenitus enim. Pulcherrimum, mundus; enim factus est.* Diogenes Laërtius, *lib. I*, 35.

Ἠρώτησέ τις αὐτὸν εἰ λήθοι θεοὺς ἄν- πος ἀδικῶν. Ἀλλ' οὐδὲ διανοούμενος, *Interrogatus, lateretne deos homo malè : ne cogitans quidem, inquit.* Idem, ibid., 36.

(3) Valerius Maximus, *lib. VII*, *cap. II*, *num.* 8, *Ext.*, *pag. m.* 602.

(4) Cicero, de Legibus, *lib. II*, *folio* 334, *B.*

(5) Diogenes Laërtius, *lib. I*, *num.* 27.

(6) Aristot., de Animâ, *lib. I*, *cap. V*.

tres variations. Plutarque ne suppose point que Thalès ait allégué la raison qu'on a vue ci-dessus, pourquoi le monde est la plus belle de toutes les choses ; il dit que Thalès ayant à résoudre cette question, *quel est le plus beau de tous les êtres*, répondit, *le monde; car tout ce qui est dans l'ordre est une partie du monde*. Τί κάλλιϛον ; κόσμος. Πᾶν γὰρ τὸ κατὰ τάξιν, τούτου μέρος ἐϛί. *Quid pulcherrimum? Mundus. Omnes enim ejus partes ordine aptæ sunt* (7). Et pour ce qui est de la réponse à la demande si Dieu connaît les actions mauvaises de l'homme, il y a des gens qui l'attribuent, non pas à Thalès, mais à Pittacus. Voyez Théon au chapitre V de ses *Progymnasmata*, à la page 69 et 77 de l'édition de Leyde 1626.

Je remarque toutes ces diversités, afin qu'on voie que les preuves que l'on voudrait m'opposer sur ce que j'ai dit quelque part (8), que Thalès n'employa point l'action divine dans son système de la production des choses, ne sont pas bien convaincantes. Mais c'est de quoi je dois parler ci-dessous. Voyez la remarque (D).

(B) *Pour contempler les astres, il tomba dans un fossé.*] Comment pourriez-vous connaître ce qui se fait dans le ciel, lui dit cette bonne femme, puisque vous ne voyez pas ce qui est proche de vos pieds? Λέγεται δ' ἀγόμενος ὑπὸ γραὸς ἐκ τῆς οἰκίας, ἵνα τὰ ἄϛρα κατανοήσῃ, εἰς βόθρον ἐμπεσεῖν, καὶ αὐτῷ ἀνοιμώξαντι φάναι τὴν γραῦν, Σὺ γὰρ, ὦ Θαλῆ, τὰ ἐν ποσὶν οὐ δυνάμενος ἰδεῖν, τὰ ἐπὶ τοῦ οὐρανοῦ οἴει γνώσεσθαι: *Fertur, quùm domo exiret contemplandorum siderum causâ, in subjectam fossam incidisse, petulantique probro dictum ab anu domesticâ: Quâ ratione, ô Thales, quæ in cœlis sunt comprehensurum te arbitraris, qui ea quæ sunt ante pedes, videre non vales* (9)? On a tourné en bien des manières la pensée de cette femme. Consultez les commentaires sur le CV[e]. emblème d'Alciat, vous y trouverez les vers que fit Thomas Morus contre un astrologue cocu. Tantôt ce grand chancelier l'excuse de ne voir pas da[ns les] astres les galanteries de sa fe[mme,] et tantôt il le bafoue de ne les [voir] pas.

> *Saturnus procul est, jamque olim cæc[us]*
> *aiunt,*
> *Nec propè discernens à puero lapide[m.]*
> *Luna verecundis formosa incedit ocellis,*
> *Nec nisi virgineum Virgo videre pote[st.]*
> *Jupiter Europam, Martem Venus, et [...]*
> *rem Mars,*
> *Daphnen Sol, Hersen Mercurius reco[lit.]*
> *Hinc factum, astrologe, est, tua cùm [tibi]*
> *uxor amantes,*
> *Sidera significent ut nihil indè tibi.*

Vous voyez qu'il allègue des ra[isons] pourquoi les planètes ne peuve[nt] révéler à cet astrologue l'infa[mie de] son domestique; mais voici d'a[utres] vers où il prétend que puisqu[e les] astres voient tout, ils auraien[t dû] faire savoir à leur client les am[ours] illégitimes de son épouse.

> *Astra tibi æthereo pandunt sese omnia [...]*
> *Omnes et quæ sint fata futura mone[nt.]*
> *Omnibus ast uxor quòd se tua publica[t...]*
> *Astra, licet videant omnia, nulla m[onent.]*

Comme il y a partout des astrol[ogues] qui, non plus que les autres p[rofes]sions, ne sont pas exempts de [cette] disgrâce, un auteur français q[ui] connaissait de tels les a régalés [d'une] traduction française des pre[miers] vers de Thomas Morus. Laisso[ns-le] parler en son vieux gaulois (10). *[...] si cestuy-ci* (11) *adonné à la contemplation, et presumant s[...] beaucoup, ne veid ce qui esto[it de]vant luy, asseurez-vous qu'il [n'est] seul en sa faute: car plusieurs [astro]logues sont semblables à luy; [se] meslans de predire aux autres [leur] sort, ne sçavent predire pour [eux-]mesmes. Tesmoings quelque-u[ns de] nostre temps de la profession, j[...] tant que plus, et quelque chose [da]vantage, vous m'entendez bien [...] ve l'honneur des dames. De ceu[x] fait autrefois cest epigramme im[ité du] latin de Thomas More :*

> Tu cognois, astrologue, estoilles ethere[es,]
> Dont à chacun predis futures destinees;
> Mais de ce que ta femme est à plusieurs [com-]
> mune,
> Par les astres n'en peux cognoistre ch[a-]
> cune,

(7) Plut., *in* Convivio septem Sapient., *pag.* 153, *C.*

(8) *Dans la remarque* (D) *de l'article* Anaxagoras, *tom. II, pag.* 94.

(9) Diog. Laërtius, *lib. I, num.* 34.

(10) Du Verdier-Vau-Privas, Prosopog[raphie,] *tom. I, pag.* 81.

(11) *C'est-à-dire* Anaximène, *dont il ve[nait de] dire*, que comme un jour il regarda atte[ntivement au] ciel les astres en marchant, il tomba da[ns une] fosse.

loingtain, aveugle est en apres
e le noir ne discernant de pres.
honteux la Lune fait son cours,
ne veut voir lascives amours.
ire ont, Mars sa Venus regarde,
lupiter à Europe prend garde.
ne peux ta femme apercevoir
ant l'embrasse, et moins tes cor-
voir.

e je rapporte du *Ména-*

roit *qu'il vécut plus de* -*dix ans.*] Il naquit l'an . olympiade, et il mourut 58 (13). Cela fait pour le e-vingt-douze ans. Ainsi rce raisonne mal avec son ὰρ ἐπὶ τῆς πεντηκοστῆς ὀγ-δόης, *quinquagesimâ* quin- *olympiade esse defunc-* néanmoins Aldobrandin ré très-juste le calcul de , ou les quatre-vingt-dix ue Diogène Laërce a don- s. M. Moréri ne compte l veut que ce philosophe, 5e *olympiade*, soit mort *en s l'an* 209 *de Rome, le* 95 *de* an 209 de Rome est le der- 8e. olympiade ; mais comp- e il vous plaira, vous ne jamais dans l'hypothèse ivain quatre-vingt-quinze

soutenu que l'eau était le e tous les corps... Il y au- des réflexions à faire sur osition.] On prétend avec de raison qu'il ne fut pas qui avança cette doctrine, 'avait empruntée, ou des , ou des plus anciens poë- rèce. Voyez la dissertation *te Thaletis, quòd aqua sit n omnium rerum*, imprimée ues autres à Hall en Saxe, (16). Quelques auteurs di- le chaos d'Hésiode est au fond le même principe que Thalès appelait eau : j'ai de la peine à m'imaginer cela ; car l'eau de Thalès a dû être considérée comme une chose homogène, au lieu que le chaos a dû être considéré comme un mélange bizarre de toutes sortes de principes. Ovide nous en donne cette idée au commencement des Métamorphoses (17) ; et lorsque les autres poëtes parlent d'un certain chaos infernal, ils désignent un lieu ténébreux, horrible, et tout-à-fait dépourvu de la beauté qui se trouve dans les choses bien arrangées, ou de la simplicité d'un premier principe.

Di, quibus imperium est animarum, umbræque silentes,
Et Chaos, et Phlegethon, loca nocte tacentia latè (18).

Le commentateur Servius entend là, par le mot *chaos*, les premiers principes, en tant qu'ils avaient été dans la confusion des élémens. Mais peut-être subtilise-t-il trop ; car apparemment Virgile ne voulait parler que des enfers en général, ou que d'une portion des enfers. C'est ainsi que l'on doit entendre ces termes d'Ovide :

. . . . Per ego hæc plena timoris,
Per chaos hoc ingens, vastique silentia regni
Eurydices oro, properata retexite fata (19).

C'est Orphée qui adresse cette prière à Pluton et à Proserpine. Consultez les notes de M. Grævius sur Hésiode (20) : elles prouvent que le terme *chaos* signifie très-souvent l'enfer. Je sais que l'on a donné un autre sens au chaos, qui a été, selon Hésiode, le premier de tous les êtres : on a dit que ce chaos signifie le lieu où tous les corps ont été posés. Simplicius (21) affirme que cette interprétation avait été très-commune. Sextus Empiricus la rapporte : Εἶναι γάρ φασι Χάος τὸν τόπον ἀπὸ τοῦ χωρητικὸν αὐτὸν εἶναι τῶν ἐν αὐτῷ γινομένων. *Dicunt enim chaos esse locum, eo quòd comprehendat illa quæ in ipso sunt* (22).

it *d'un homme qui tomba dans une rdant les astres :* Qui fuit astrologus, ra fuit. *Ménagiana, pag.* 33.

dorus, *in* Chronicis, *apud* Laërt., 38.

Laërtius, *ibidem.*

tis ad hunc locum Laërtii.

le titre de : Observationum selecta- a litterariam spectantium, tomus I. us, *professeur en droit à Hall, m'a de m'en envoyer un exemplaire, de moigne ici ma reconnaissance. Il a part aux pièces qui composent ce*

(17) *Voyez, tom. XI, p.* 293, *cit.* (42) *de l'art.* OVIDE.

(18) Virgil., Æn., *lib. VI, vs.* 265.

(19) Ovidius, Metam., *lib. X, vs.* 29.

(20) *A la p.* 115 *de l'éd. d'Amsterdam,* 1701.

(21) Simplicius in Aristotel. Phys., *lib. IV. M.* Petit, Miscell. Observat., *pag.* 52.

(22) Sext. Empiricus, Pyrrh. Hypotypos., *lib. III, cap. XVI.*

Mais en ce sens-là il est impossible que Thalès ait enseigné la même doctrine qu'Hésiode ; car l'eau n'a pas moins de besoin de lieu que les autres corps ; il faudrait donc que le lieu eût existé avant l'eau, elle ne serait donc pas le premier principe. Je ne crois pas qu'Hésiode ait jamais eu la pensée qu'on lui attribue ; et sûrement par le mot *chaos* il n'entendait pas l'espace ou le lieu qui contient les corps. Il entendait sans doute l'état confus où étaient les choses avant que la terre, la mer, l'air, les cieux, etc., eussent la situation qui leur convenait. Il ne prétendait donc point parler de l'espace, qui en cas qu'on le distingue des corps est nécessairement un tout homogène, et incapable d'être le sujet de composition d'aucun élément ni d'aucun mixte. Cela prouve que l'eau de Thalès n'était point l'espace, bien que d'ailleurs il ait dû la considérer comme un tout parfaitement homogène en acte, quoiqu'hétérogène en puissance. Je me sers là d'une distinction qui est très-fameuse dans les écoles des péripatéticiens, et je veux dire que selon Thalès l'eau, considérée en elle-même et avant la formation particulière de tous les corps, doit être actuellement eau dans chacune de ses parties, et capable néanmoins de devenir air, feu, terre, et puis arbre, métal, sang, vin, os, etc., selon les divers degrés de raréfaction et de condensation par où elle passe. C'est à tort que l'on objecte que s'il n'y avait qu'un seul principe matériel, il n'y aurait point de différence entre les corps. Cette objection ne peut être bonne que contre ceux qui supposeraient que ce seul principe est immuable ; mais s'ils supposent qu'il est susceptible de diverses qualités successivement, comme la matière première d'Aristote, il n'y a point de sorte de corps qui n'en puisse naître. La difficulté proposée par Lactance, soit contre Thalès, soit contre Héraclite, qui n'admettait que le feu pour le principe de toutes choses, n'est point bonne : *Le feu*, dit-il (23), *ne peut point*
naître de l'eau, et l'eau ne peut p
naître du feu. Il se trompe ; tout c
particulier peut sortir du feu, e
l'eau, ou de la terre, pourvu q
y ait des causes qui sachent mod
l'étendue selon toute son altérab
ou sa mutabilité. Mais remarq
en passant que ni Thalès, ni Hér
te, ni aucun des autres philoso
qui ont pris pour le principe gé
de tous les corps un seul des q
élémens vulgaires, n'ont égalé A
tote en pénétration d'esprit : ils n
point vu qu'aucun des quatre
mens n'est le corps en général, et
c'est une espèce de matière déte
née. C'est pourquoi Aristote,
sensé qu'eux tous, a choisi pour
mier principe la matière en gén

La grande difficulté de l'hypot
de Thalès est qu'il n'avait poin
comment l'eau avait commenc
changer d'état, et de revêtir les
mes particulières d'air, de feu
terre, etc. Se raréfia-t elle, se
densa-t-elle, par sa vertu pro
Cette vertu naquit-elle tout d'un
au commencement du monde,
avait elle toujours existé dans l'e
On ne comprend point que si l
ne l'a pas eue toujours, elle ai
se la donner ; et que si elle l'a
toujours, elle ait été une éte
toute entière sans se condense
sans se raréfier. Quelques-uns cr
que Thalès a supposé que Dieu
la cause efficiente qui tira de l
tous les corps particuliers. Ils
guent deux passages de Cicéron
et un passage de Lactance (25) ;
pour ce qui est de Lactance, il
pas un nouveau témoin, il n'est
copiste de Cicéron, et à l'éga
celui-ci, les raisons qui le comba
(26) sont si fortes, qu'il ne faut
se fier à son témoignage. Si l'on
gue les paroles de Diogène L
rapportées ci-dessus (27), je rép
que Plutarque ne s'en sert point
qu'il cite la même réponse de T

(23) *Heraclitus ex igne nata esse omnia dixit; Thales Milesius ex aquâ. Uterque vidit aliquid; sed erravit tamen uterque : quòd alterutrum si solum fuisset, neque aqua nasci ex igne potuisset, neque rursùs ignis ex aquâ.* Lactant.
II, cap. IX, pag. m. 121.

(24) *Vous les trouverez, tom. II, pag*
citations (82) *et* (84) *de l'article* ANAXAGOR

(25) Lactantius, *libro. I, capite V*, p
14.

(26) *Voyez-les dans les remarques* (D) *e*
l'article ANAXAGORAS, *tom. II, pag.* 32 *et*

(27) *Citation* (1).

. Si l'on réplique que Plutarque et Diogène Laërce s'accordent sur un autre point, qui est que Thalès donnant la raison pourquoi Dieu est la plus ancienne de toutes les choses, allégua que Dieu n'a point été fait, ou que Dieu n'a point de commencement, je dirai que ce n'est pas une preuve positive qu'il ait attribué à Dieu la génération du monde*. N'y a-t-il pas eu des philosophes qui, en avouant d'un côté qu'il y a des dieux, niaient de l'autre que les dieux eussent fait le monde? Si l'on réplique tout de nouveau que Thalès donnait aux dieux la connaissance des pensées les plus secrètes de l'homme, je répliquerai à mon tour : I. Qu'il n'est pas certain qu'il ait parlé de la sorte, vu qu'il y a des écrivains qui donnent cette sentence à Pittacus (28); II. Qu'il a pu croire que les dieux se mêlaient de nos affaires, et qu'ils connaissaient les secrets de notre cœur, sans que cela prouve qu'il leur ait attribué la production de l'univers (29), et qu'il n'ait pas enseigné qu'ils étaient sortis eux-mêmes du sein des ondes, comme de leur cause et de leur principe; III. Qu'il ne faut pas chercher les vrais sentimens philosophiques du physicien Thalès dans les discours de conversation de Thalès, l'un des sept sages de la Grèce. Il pouvait dire sous cette dernière qualité beaucoup de choses qu'il ne disait pas dans son auditoire de philosophie. Il ne parlait que de l'eau quand il expliquait en physicien la génération du monde; il n'ajoutait pas l'action de Dieu à celle de l'eau. Mais quand il se regardait comme un sage dont les discours sententieux devaient servir à la correction des mœurs, et se répandaient parmi les peuples, il se croyait obligé de se conformer aux sentimens théologiques. Notez que les dogmes des philosophes païens étaient mal liés, et si peu justes, que de l'hypothèse de l'existence de Dieu il ne suivait pas qu'il eût part à la production et à l'administration du monde; et que de l'hypothèse de sa providence il ne suivait pas qu'il eût débrouillé le chaos, ou formé cet univers. Il leur était permis de dire que les dieux gouvernaient le monde, quoique produits et tirés du sein du chaos comme les corps. Dès qu'on croit que l'âme de l'homme est formée des parties les plus subtiles du sang, on peut dire que Jupiter, Vénus et Mercure ont été produits des parties les moins grossières du chaos. Or comme l'âme gouverne le corps qu'elle n'a point fait, et dont elle n'est qu'une espèce d'eau distillée (30), et comme nous gouvernons des bêtes et même des hommes, qui ne sont pas notre production; ainsi les dieux gouvernent le monde qu'ils n'ont point fait, et qui les a faits de ses parties quintessenciées.

Je voudrais bien que les savans hommes de Hall, qui ont dit de si belles choses sur la secte ionique (31), m'eussent épargné la peine de concilier saint Augustin avec Cicéron. L'un dit que Thalès n'a reconnu aucune influence divine dans la production du monde, l'autre dit tout le contraire. Ces messieurs n'ont point parlé des argumens que l'on a vus ci-dessus (32), par lesquels il semble qu'on puisse prouver que ce fondateur de la secte d'Ionie était orthodoxe sur le chapitre de la divinité. J'aurais été bien aise qu'ils eussent examiné cette objection; car je me serais servi de leurs réponses. Ils ont décidé tout net que depuis Thalès inclusivement, jusques à Anaxagoras exclusivement, la secte ionique a été athée au second chef. Pour entendre cela il faut que j'observe qu'ils admettent trois degrés d'athéisme (33). Le premier est de soutenir qu'il n'existe point de Dieu; le second est de nier que le monde soit l'ouvrage du Dieu dont on reconnaît l'existence; le troisième est de dire que Dieu a créé

* L'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliothéque française*, XXX, n'approuve pas le raisonnement de Bayle. « Thalès disait que « *Dieu est la plus ancienne de toutes choses.* On « lui demandait là-dessus : *Pourquoi cela? C'est*, « disait-il, *que Dieu n'a point été fait.* Ne peut-« on pas conclure que quiconque dit que Dieu n'a « point été fait, puisqu'il est la plus ancienne de « toutes les choses, attribue à Dieu la génération « du monde? »

(28) *Voyez ci-dessus, la remarque* (A).

(29) *Voyez, tom. VIII, pag.* 534, *la remarque* (G) *de l'article* Jupiter.

(30) *C'est-à-dire, selon l'hypothèse des païens.*

(31) *Voyez le tome Ier.* Observationum selectarum ad Rem litterariam spectantium, *imprimé à Hall, l'an* 1700, *pag.* 445 *et suiv.*

(32) *Dans la remarque* (A).

(33) Observat. ad Rem litterariam, *tom. I, pag.* 448.

le monde par une détermination naturelle, et sans y être porté d'un mouvement libre. Thalès, Anaximandre, Anaximènes, sont coupables du second degré d'athéisme, tout comme Épicure. *Hi tres universi convenerunt in eo, quòd principium omnium rerum sit aliquid similare, quòd ortæ res fuerint nullâ Dei operâ, solius naturæ sponte, qui est gradus atheismi epicureus (sic enim vocare liceat) quòd ortæ sint condensando et rarescendo. Quòd atheismi illos tres postulavi, de singulis probatu non difficile est ex Augustino, qui ubi, etc.* (34). Anaxagoras, Aristote et les stoïciens (35) sont coupables du troisième degré. *Anaxagoram et duos ejus socios* (Diogenem Apolloniatem et Archelaüm) *tametsi à Thaletico atheismo qui Deo planè nihil vult esse cum fabricatione rerum negotii, adeò excuso, ut ejus comparatione religiosus, ipse, qualem et vulgo habent quidam, videri queat, atheorum tamen catalogo minimè expungendum statuo. Fuit autem atheismus ejus in eo gradu quem minimum vocavi* (36).

(E) *Un passage qui nous apprendra qu'il fit de très-belles découvertes dans l'astronomie, et..... en quelle raison est le diamètre du soleil.*] C'est Apulée qui me fournit ce passage. *Thales Milesius*, dit-il (37), *ex septem illis sapientiâ memoratis viris facilè præcipuus : fuit enim geometricæ penes Graïos primus repertor, et naturæ rerum certissimus explorator, et astrorum peritissimus contemplator, maximas res parvis lineis reperit : temporum ambitus, ventorum flatus, stellarum meatus, tonitruum sonora miracula, siderum obliqua curricula, solis annua reverticula : idem lunæ vel nascentis incrementa, vel senescentis dispendia, vel delinquentis obstacula. Idem sanè jam proclivi senectute divinam rationem de sole commentus est : quam equide[m] non didici modò, verùm etiam ex[pe]riundo comprobavi : quotiens sol m[a]gnitudine suâ circulum quem perme[at] metiatur. Id à se recens invent[um] Thales memoratur edocuisse Ma[n]draytum Prienensem, qui novâ [&] inopinatâ cognitione impendio dele[c]tatus, optare jussit quantam ve[llet] mercedem sibi pro tanto documen[to] rependi. Satis, inquit, mihi fuer[it] mercedis Thales sapiens, si id qu[od] à me didicisti, cùm proferre ad qu[os]piam cœperis, tibi non adsciveris sed ejus inventi me potiùs quàm aliu[m] repertorem prædicaveris.* Il me sem[ble] que le vrai sens de ces paroles *quotiens sol magnitudine suâ circ[u]lum quem permeat metiatur*, est cel[ui] que je leur donne ; il me semble dis-je, qu'il faut entendre par-là qu[e] Thalès connut la grandeur du dia[-]mètre du soleil, et celle du cercl[e] que cet astre paraît décrire autou[r] de la terre. On nous dit bien qu'[il] calcula combien de fois toute la ma[s]se du soleil devait changer de situ[a]tion afin d'achever ce cercle ; ma[is] on ne dit pas quel était ce nombre d[e] fois. Les astronomes d'aujourd'h[ui] supposent que le diamètre du sol[eil] est d'environ trente minutes, d'où [il] s'ensuit qu'en changeant de pla[ce] selon toute l'étendue de son globe sep[t] cent vingt fois, il décrit toute la circo[n]férence de son cercle. Quelques-un[s] concluent de là que sa vitesse jou[r]nalière ne serait pas fort considéra[-]ble, s'il était vrai qu'il se mût de l[a] manière qu'on le suppose dans [le] système de Tycho Brahé, c'est-à-di[re] comme une flèche dans l'air, et no[n] pas comme les clous d'une roue. L[es] bœufs marchant lentement ne peu[-]vent-ils point parcourir en très-pe[u] d'heures un espace sept ou huit ce[nts] fois plus grand qu'ils ne le sont ? R[e]marquez dans la conduite de Thalè[s] combien les inventeurs d'une cho[se] sont sensibles à la gloire d'être l[es] premiers en ce genre-là. Ce sage d[e] la Grèce était déjà vieux et comb[lé] de réputation. Il fut insensible a[u] gain, aux récompenses pécuniaire[s] à toute autre utilité, mais non pa[s à] l'injustice de ceux qui s'emparerai[ent] de sa découverte, ou qui par un s[i]lence désobligeant seraient cau[se]

(34) Observ. ad Rem litterariam, t. *I*, p. 450.

(35) Infimum (*atheorum gradum faciunt*) quia produxerit quidem Deus (*mundum*), sed necessitate naturæ coactus, non voluntate suâ liberè motus, quæ fuit Aristotelis et stoïcorum sententia... Interim qualicunque providentiæ divinæ confessione factum est, ut Aristoteles et stoïci pro non atheis vulgò haberentur. Esse tamen ipsorum eandem sortem debere cum physicis ionicæ sectæ, quos pro atheis habitos monstrabimus, sectarum convenientia edocebit. *Ibidem*, *pag.* 448, 449.

(36) *Ibidem*, *pag.* 453.

(37) Apuleius Floridor., *pag. m.* 361.

n'en eût pas l'honneur. Voyez ...e disait Tacite en parlant d'Hel... Priscus, c'est que la dernière ...e dont les gens mêmes les plus ... se dépouillent, est le désir de ...loire (38).

...) *Opum contemptor, recti pervicax, con... adversus metus. Erant quibus appetentior ... videretur, quandò etiam sapientibus cupi...loriæ novissima exuitur.* Tacit., Hist., *lib.* ..., *cap. V et VI.*

THAMYRAS, auteur de la ...ience des aruspices dans l'île ...e Cypre. Cherchez TAMIRAS, ...-dessus.

THAMYRIS, poëte, et l'un ...s plus excellens musiciens de ...n temps, naquit à Odryse dans ... Thrace, où sa mère (*a*) s'était ...tirée pour cacher son déshon...ur. C'est qu'elle avait eu l'im...udence de coucher avec un ...mme (*b*) qui ne la voulut point ...ouser. Elle l'en somma plu...urs fois sans doute, à mesure ...'elle sentait croître l'enflure ... ventre qui avait suivi de près ...rs embrassemens; mais il fit ... sourde oreille, et l'obligea ...r cette conduite à s'éloigner ... son pays, qui était le mont ...rnasse (A). Le fils dont elle ...coucha à Odryse eut nom Tha...yris, et fut doué de beaucoup ...e perfections, qui auraient pu ...combler de gloire, si la vanité ...i s'y mêla ne l'avait précipité ...ns mille désordres. Il chassa ...race, car il apprit la musique ...s une telle perfection, que ...s Scythes le firent leur roi non...stant sa qualité d'étranger ...). Ce fut la plus belle voix de son siècle, si nous en croyons Plutarque, qui ajoute qu'il composa un poëme de la guerre des Titans contre les dieux (*d*). On lui attribue d'autres poésies : cinq mille vers sur la création du monde, et un système de théologie composé de trois mille vers (*e*), qui existait encore lorsque Suidas travaillait à son Dictionnaire. Il n'y a pas beaucoup d'apparence que ce soient deux poëmes entièrement différens. Il était plus ancien qu'Homère de huit degrés, selon quelques-uns, ou de cinq selon quelques autres (*f*) ; et il fut le troisième qui remporta le prix du chant aux jeux pythiques (*g*). On lui attribue l'invention du crime de *non-conformité* (B). Le défi qu'il osa présenter aux muses était plein d'une vilaine insolence : fier de sa beauté, et de son adresse à jouer des instrumens, il les provoqua à un combat de musique, sous cette condition que s'il remportait la victoire, il leur ôterait à toutes neuf la virginité ; et que s'il était vaincu, il s'abandonnerait à leur discrétion. Les muses, apparemment fort assurées du succès, se soumirent à la condition, et après leur victoire le privèrent de la vue et de la connaissance de la musique. Homère, qui a parlé de ce défi de Thamyris (C), et de la peine qu'il en porta, ne dit pas un mot de la prétention qu'il avait, en cas que l'avantage lui demeu-

(*a*) *Elle s'appelait Arsinoé, selon* Suidas, ...*Argiope, selon* Pausanias *et* Apollodore.

(*b*) *Il s'appelait Philammon, et était bon ...sicien ; voyez* Pausanias, *lib. IV, pag.* ..., *lib.* X, *pag.* 322. Plut. de Musicâ, ...g. 1132.

(*c*) Conon, *apud* Photium, *num.* 186, ...g. 428.

(*d*) Plutarch. de Musicâ, *pag.* 1132. Natalis Comes, Mythol., *lib. VI, cap. XIV, dit que* Plutarque *met ce poëme au-dessus de tous les autres ; mais il est certain qu'il n'en dit ni bien ni mal.*

(*e*) Tzetzes, chil. VII, Hist. CVIII.

(*f*) Suidas.

(*g*) Pausan., *lib. X, pag.* 322.

rât : prétention semblable à celle des perdrix mâles quand ils se battent en présence de leurs femelles (*h*); mais Apollodore et le scoliaste d'Homère sont aussi exprès sur cette particularité que l'on le puisse être (*i*). Natalis Comès aurait bien fait de les citer (D). Il est étonnant que Lucien n'ait pas plaisanté sur cela, et qu'il se soit contenté de représenter Thamyris comme un ingrat (E) qui employait contre les muses le talent qu'il tenait d'elles. Il y a des auteurs qui ont écrit que la punition de son audace fut renvoyée au temps qu'il serait dans les enfers (*k*). Pausanias dit fort bonnement qu'il croit que Thamyris perdit la vue non pas, comme dit Homère, en punition de sa dispute contre les muses, mais par maladie (*l*). On remarque (*m*) que ce poëte ne fit plus de vers après avoir perdu les yeux, et qu'il jeta sa lyre dans une rivière (F) : aussi le représentait-on avec sa lyre brisée, lorsqu'on le représentait aveugle (*n*). Notez qu'il fut l'inventeur de la musique qu'on nommait dorique (G). Platon a feint, suivant les principes de la métempsycose, que l'âme de Thamyris passa dans le corps d'un rossignol (*o*).

(*h*) *Tunc inter se dimicant mares desiderio feminarum, victum aïunt Venerem pati.* Plin., *lib. X*, *cap. XXXIII.*

(*i*) *Voyez la rem.* (D).

(*k*) Prodicus Phocæensis, *apud* Pausaniam, *lib. IV*, *pag.* 143.

(*l*) Pausan., *ibid.*

(*m*) *Ibid.*

(*n*) Prodicus Phocæensis, *apud* Pausaniam, *lib. IX*, *pag.* 304, *et lib. X*, *p.* 347.

(*o*) Plato, de Repub., *lib. X*, *pag.* 765.

(A) *Qui était le mont Parnasse.*] D'autres (1) disent qu'elle se retira

(1) Conon, *apud* Photium, *num.* 186, *p.* 428.

du Péloponnèse ; et que Philammo
beau jeune homme qu'elle avait t
aimé, et trop régalé de ses faveu
était né à Thoricum dans l'Attiq

(B) *L'invention du crime de n*
conformité.] Pour n'avancer point c
sans preuve, je citerai ces quatre m
grecs : Πρῶτος ἀρξάμενος ἐρᾷν ἀῤῥέν
Masculâ Venere primus usus dici
(2). Le garçon dont il devint amo
reux était le même Hyacinthe qu'
pollon aima depuis, et qu'il tua d'
coup de palet contre son gré. Il éta
fils de la muse Clio, et de Pière fi
de Magnès (3). C'est ce que nous a
prenons d'Apollodore ; mais Suid
nomme ce garçon *Hymnée*, et le f
fils de Calliope et de Magnès. Je n'
lu dans aucun auteur ce que Llo
et Hofman ont copié de Charles
tienne, savoir que Thamyris, le pl
beau de tous les hommes, aima d'
bord les garçons, et puis changea
coutume, et aima les muses. C'
pervertir et bouleverser tout ce qu'
trouve dans les anciens.

(C) *Homère, qui a parlé de ce déf*
C'est au IIe. livre de l'Iliade, dans
dénombrement de la flotte grecqu
l'occasion de la ville de Dorion, a
près de laquelle il dit que Thamy
fut rencontré par les Muses *. Il
évident par ce qui précède et par
qui suit, que cette ville n'était poi
dans la Thrace, comme M. Llo
l'assure, mais dans le Péloponnè
Lucain, qui l'a mise dans la Thes
lie (4), n'en a guère mieux con
la situation. Béroalde, qui a vou
prouver par Lucain qu'elle était d
la Béotie, a fait deux fautes pour u
(5). Diodore de Sicile, au livre III
Dion Chrysostome, dans la troisiè
harangue *de Fugâ*, ont parlé de
combat de Thamyris, et de ce qu
lui en coûta. Barthius a trouvé d
cette harangue que Thamyris per
la vue et la connaissance de la m
sique à cause de ses richesses (6).

(2) Apollodor., *lib. I*, *pag. m.* 11. *Voyez*
Suidas, *et le* scoliaste d'Homère, in Iliad., *li*
vs. 102.

(3) Apollodor., *lib. I*, *pag. m.* 10.

* *Vers* 594 *et suiv.*

(4) *Quæ tetigit Phylace Pteleosque et Do*
ira
Flebile Pieridum. . . . .
Lucan., Phars., *lib. VI*, *vs.* 352.

(5) Beroald., in Propert., eleg. XXII *lib*

(6) Barth. Comm., in Statium, *tom. II*,
962.

nullement la pensée de l'au-

atalis Comès aurait bien fait ter.] Il a parlé (7) comme il cette aventure ; mais il ne Asclépiade de Myrléa (8), ce une mauvaise manière de ci- n reste de la vaine affectation nt dans quelques savans d'I- temps de la résurrection des ettres. Les uns ne citaient énéral un auteur grec ; les 'appelaient bien par son nom, se gardaient bien de dire qu'ils en rapportaient ne se t que cité dans quelqu'un des connus. Les théologiens et les phes scolastiques ne citent cette supercherie : ils vous nt fort bien pour un passage teur dont les ouvrages sont es mains de tout le monde à on d'un moderne. C'est ainsi père Térillus, dans son livre ègle des mœurs, ne cite pres- ais ni les pères, ni Thomas , que sur la foi de Sanchès, quès et des autres jésuites, le remarque l'auteur de la onciation du *Philosophisme*. e ici moi-même un exemple ortes de citations. Mais, quoi soit, Natalis Comès devait prendre qu'il nous reste des à consulter sur les conditions ; συνθέμενος, dit Apollodore, ερίττων εὑρεθῇ πλησιάσειν πά- scoliaste d'Homère se sert de e expression sur le passage du e de l'Iliade, συνέθετο, ἂν μὲν εὑρεθῇ πλησιάσαι πάσαις.

l'est étonnant que Lucien n'ait isanté sur cela, et qu'il se soit é de représenter Thamyris un ingrat.] Ἐκτὸς εἰ μὴ κατὰ ωμιν, ἢ τὸν Εὔρυτον εἶν τὴν φύ- ταῖς μούσαις ἀντᾴδειν, παρ' ὧν τὴν ᾠδὴν, ἢ τῷ Ἀπόλλωνι ἐρι- ἐναντία τοξεύων, καὶ ταῦτα, ντι τῆς τοξικῆς. *Ni ejusdem na- cujus Thamyris, vel Eurytus, is occinat, à quibus canendi m acceperit, vel Apollinem, jaculationis præceptorem, ja- lo provocet* (9). Ce railleur avait peut-être oublié cette circonstance, et peut-être ne l'avait jamais remarquée dans ses lectures. Bien nous en prend ; car il y a beaucoup d'apparence que c'est la vraie raison pourquoi il n'a point fait de cela quelque plat de son métier dans aucun de ses livres, en supposant faussement et malignement que les muses ne chantèrent pas bien ce jour-là, soit à cause d'un rhume de commande, ou survenu bien à propos, soit par quelque autre souplesse semblable à celles que les galans et les ambitieux pratiquent au jeu (10), et qu'ainsi Thamyris, etc. Mais n'oublions point que, selon quelques auteurs (11), le prix attaché à sa victoire n'était pas une faveur de passade ; c'était un mariage effectif à contracter entre lui et les neuf muses ; c'était par conséquent une affaire permanente :

Connubio jungam stabili propriamque dicabo (12). *

(F) *On remarque......qu'il jeta sa lyre dans une rivière.*] Le sieur Caseneuve, dans son commentaire français sur quelques épîtres de Philostrate, dit que Thamyris, après sa punition, *jeta sa lyre contre le mont Parnasse; et du coup il en sortit le ruisseau que, pour ce, on a nommé Balyra.* C'est une étrange altération des paroles de Pausanias ; elles nous apprennent (13) qu'à trente stades de la porte de Messène dans le Péloponnèse, il y avait une rivière dont le nom Balyra venait de ce que Thamyris y avait jeté sa lyre.

(G) *Il fut l'inventeur de la musique qu'on nommait dorique.*] Il excellait trop en cet art pour se contenter de l'état où il le trouva, et pour ne pas se piquer de l'enrichir de quelque ornement nouveau. *Ly-*

talis Comes, Mythol., *lib. VI, c. XIV.*
t auteur est célèbre. Myrléa, ville de ie, a eu depuis le nom d'Apamée.
ucian., in Reviviscentibus, *pag.* 389.

(10) *Ruy Gomès acquit principalement par cette ruse l'amitié de Philippe II.* Brantôme, *dans l'Éloge de* Philippe II. *Voyez touchant* Innocent XI, *son article, remarque* (B), *tom. VIII, pag.* 367.

(11) Conon, *apud* Photium, *num.* 186, *p.* 428.

(12) Virgil., *Æn., lib. I, vs.* 73.

* « Par la manière dont la citation est amenée, » dit l'auteur des *Observations critiques* insérées » dans la *Bibliothèque française*, Virgile est pris » pour garant du fait énoncé. C'est faire illusion » au lecteur; il faut, pour se garantir d'erreur, » qu'il se souvienne que le poëte latin parle de » toute autre chose. »

(13) Pausan., *lib. IV, pag.* 143.

dios modulos Amphion (invenit) *Dorios Thamyras Thrax : Phrygios Marsyas Phryx* (14).

(14) Plin., *lib. VII*, *cap. LVI*, *pag. m.* 202. *Voyez aussi* Clément d'Alexandrie, *lib. I*, Strom., *pag.* 307.

THÉON, sophiste grec, dont il nous reste un ouvrage de rhétorique (*a*), écrit avec beaucoup de politesse et de jugement. Ses règles sont nettes et courtes, et il choisit bien les lieux communs qui doivent fournir les argumens. Il n'y a point de matière où il ait mieux réussi que dans la thèse de la providence de Dieu (A). Il juge bien des beaux endroits, et des défauts des plus illustres historiens et orateurs. Je montrerai par un exemple sa délicatesse sur l'arrangement des mots (B). Voici une autre preuve de son bon goût. Il ne veut point que les maximes ou les sentences soient en relief, ou en broderie dans les narrations, il veut qu'elles y soient incorporées d'une façon imperceptible (C). Son livre fut imprimé à Bâle avec la version latine de Joachim Camérarius, l'an 1541; mais la meilleure édition est celle de Leyde, 1626, *in*-8°. Daniel Heinsius, qui la procura, revit avec soin la version latine, et y fit un très-grand nombre de corrections *.

(*a*) *Intitulé* Προγυμνάσματα, *Progymnasmata.*

* Cette édition qu'Heinsius donne de Théon est datée par Bayle de 1626; par Gibert, de 1624; par Fabricius, de 1620. Le *Manuel du libraire*, par M. Brunet, dit 1626; et c'est cette date que porte l'exemplaire que j'ai vu à la bibliothèque Mazarine.

(A) *Il n'y a point de matière où il ait mieux réussi que dans la thèse de la providence de Dieu.*] Lisez le chapitre XII de son ouvrage, vous y verrez une source très-féconde des plus belles preuves qu'un païen pût imaginer, et qui vous persuad[...] que notre Théon était habile. V[...] y trouverez, entre autres cho[...] que quand on se persuade que [...] dieux sont perpétuellement les [...] specteurs de tout ce que nous fais[...] on vit dans la dernière sûreté, [...] dans la pratique de son devoir ; [...] que ceux qui croient être l'objet [...] soin des dieux, passent leur vie av[...] le plus grand plaisir du monde. La[...] sons-le parler lui-même : Εἶθ' ὅτι ἀ[...] φαλέςατα ἂν οὗτοι, καὶ προσεχόντ[...] τὸν βίον διάγοιεν, νομίζοντες ἔχειν ἐπ[...] κόπους ἀεὶ πασῶν τῶν κατὰ τὸν β[...] πράξεων. Καὶ ὅτι μάλιςα ἡδέως ζῶσιν, [...] ἡγούμενοι ἐπιμελητὰς ἔχειν τοὺς θε[...] *Quemadmodùm et omnium tutissi[...] ac diligentissimè eos vivere const[...] qui omnium suarum in vitâ action[...] inspectores se habere existimant de[...] Sed et jucundissimè ætatem age[...] qui à diis respici se credunt* (1). [...] est sûr que si les hommes savai[...] vivre selon leurs principes, rien [...] serait aussi capable de les détour[...] de toute mauvaise action, et de [...] pousser au bien, que le dogme de [...] présence de Dieu. Les plus scélé[...] ont la force de réfréner leurs ma[...] et leur langue, quand ils croi[...] être vus ou entendus de quelque p[...] sonne qu'ils craignent et qu'ils r[...] pectent. A plus forte raison faudr[...] il que la pensée que Dieu voit to[...] contînt toujours l'homme dans [...] devoir (2). C'est pour cela que d[...] les livres de piété on recommand[...] fort la méditation de la présence [...] Dieu. De là vient encore l'usage d'[...] ficher cet écriteau jusque dans [...] coins des rues, DIEU TE REGAR[...] PÉCHEUR. Il est certain aussi que ce[...] qui croient que Dieu a soin d'eu[...] ont une ressource continuelle [...] consolation et de plaisir. Les poè[...] profanes n'ont pas ignoré cela ; m[...] on doit être scandalisé qu'ils [...] soient servis de cette maxime po[...] attirer une maîtresse (3).

Je mettrai ici une chose qui [...] trouve dans un livre intitulé : *Pra[...] ques de Piété pour honorer le S.* [...]

(1) Theo, *in* Progymn., *cap. XII*, *p. m.* 1[...]

(2) *Conférez ce que dessus dans la remar[...]* (A) *de l'article* THALÈS.

(3) *Voyez* l'Ode XVII *du* Ier. *livre d'*Hor[...] *et considérez-y ces paroles :*

Dî metuentur : Dîs pietas mea,
Et Musa cordi est.

ment. On y rapporte (4) « cet apophthegme du maréchal de Gasson : *Si je croyais la présence réelle, je voudrais passer toute ma vie dans une église, le visage prosterné contre terre, et je ne puis me persuader que plusieurs catholiques croient ce qu'ils disent croire de ce mystère, vu le peu de respect qu'ils font paraître dans l'église.* » Si ce maréchal avait cru la réalité, il aurait fait tout comme les autres : il se serait accoutumé à cette doctrine, et y serait devenu insensible par habitude; cela lui était arrivé par rapport au dogme, que Dieu est présent dans tous les lieux de l'univers. L'humanité de Jésus-Christ présente, visiblement, ferait sans doute plus d'effet que la présence de Dieu; mais une présence aussi invisible de la nature humaine de Jésus-Christ, que celle de la nature divine, revient bientôt à la même chose. Elle ne frappe pas plus fortement ceux qui la croient, que les protestans ne sont frappés de la doctrine de la présence de Dieu.

(B) *Je montrerai par un exemple sa délicatesse sur l'arrangement des mots.*] Quand il recommande la clarté de l'expression (5), il indique plusieurs causes d'obscurité qu'il faut éviter. Il veut, entre autres choses, qu'on ne jette point les lecteurs ou les auditeurs dans l'incertitude, si une certaine partie de la période se doit rapporter à ceci ou à cela, et ainsi il blâme cette expression :

Δῆμον Ἐρεχθῆος μεγαλήτορος, ὅν ποτ' Ἀθήνη
Θρέψε Διὸς θυγάτηρ, τέκε δὲ ζείδωρος Ἄρουρα.

Iliade ch. II, v. 546 et 547.

Populum præstantis Erechthei, Pallas quem. Jove nata aluit, terra edidit alma (6).

On ne sait, dit-il, si c'est le peuple, ou si c'est Érechthée, que Pallas a nourri, et que la terre a produit. Il ajoute que les livres d'Héraclite sont devenus très-obscurs par un tel arrangement de paroles, qui s'y trouve avec excès, soit que l'auteur n'y ait pas pris garde, soit qu'il l'ait ainsi voulu : Παρὰ ταύτην δὲ τὴν ἀμφιβολίαν, τὰ Ἡρακλείτου τοῦ φιλοσόφου βιβλία σκοτεινὰ γέγονε, κατακόρως αὐτῇ χρησαμένου, ἤτοι ἐξεπίτηδες, ἢ καὶ δι' ἄγνοιαν. *Ex hujusmodi ambiguis locutionibus Heracliti philosophi libri obscuritatem contraxêre : qui ad fastidium illis, sive gnarus sive ignarus, usus est* (7). Puisque Théon avait une si grande délicatesse à l'égard des expressions louches, je ne sais point où il trouvait des auteurs qui eussent écrit comme il l'aurait souhaité; car les plus grands maîtres en latin, en grec, sont tous pleins de ces ambiguïtés *. Il est vrai qu'elles sont moins embarrassantes dans un ouvrage d'éloquence ou d'histoire que dans un traité de physique, et qu'ainsi le philosophe censuré par Théon était principalement obligé à les éviter. J'ai dit quelque part (8) que notre langue est moins sujette à ce défaut que la grecque ni la latine; mais il faut avouer que même de fort excellens écrivains négligent beaucoup à cet égard les lois rigoureuses de notre grammaire. Un nouveau Théon leur trouverait bien des périodes condamnables.

(C) *Qu'elles y soient incorporées d'une façon imperceptible.*] C'est sans doute le vrai sens de ces paroles: Ὅταν μέν τοι συνεχῶς ἐγκαταμιγνύῃ τίς, καὶ λανθάνῃ ταῦτα γνωμικὰ, ἐπίχαρίς πως ἡ διήγησις γίνεται. *Quæ sententiosa quidem quamvis sæpè inserantur, modo ne emineant, mirificè amœnam ac venustam efficiunt orationem* (9). Pétrone avait le même goût. Lisez ces paroles de la préface d'un livre de M. Corbinelli : *Ceux qui ont lu* Tite Live *seront surpris de trouver tant de maximes dans un historien qui en a très-peu, ou qui n'en a guère que de la nature de celles dont parle un ancien* (*), *lesquelles sont enchâssées dans le corps du discours, sans avoir le tour ni l'apparence de maximes.* C'est louer par

(4) *Voyez la* Bibliot. univ., *tom. I, p.* 313.

(5) Theo, *cap. IV, pag.* 46 *et seq.*

(6) *Idem, ibidem, pag.* 47.

(7) *Ibidem.*

* Gibert, cité par Joly, remarque que Bayle dit le contraire de ce qu'on lit dans Hermogène, qui a fait un chapitre entier pour prouver qu'il n'y a pas d'ambiguïtés dans les ouvrages des anciens auteurs grecs, quoique, de son propre aveu, beaucoup de gens prétendissent qu'il y en avait un grand nombre.

(8) *Tom. I, pag.* 146, *remarque* (C) *du premier article* Achille.

(9) Theo, *cap. IV, pag.* 63, 64.

(*) Curandum est, ne sententiæ emineant extra corpus orationis expressæ, sed intexto vestibus colore niteant. *Petr. Satyrio.*

un bel endroit cet historien : les sentences ou les réflexions morales et politiques qui sont détachées du fil de la narration ne méritent pas beaucoup d'applaudissemens. Il n'est pas fort difficile d'en répandre de cette nature : mais c'est un grand art que d'en insérer de bonnes dans le corps même du récit. Elles y doivent être comme un ouvrage de plate peinture, et non pas comme un ouvrage relevé en bosse.

THÉOPOMPE, orateur et historien, natif de l'île de Chios (*a*), florissait au temps de Philippe, roi de Macédoine, père d'Alexandre le Grand (A). Il fut le plus célèbre de tous les disciples d'Isocrate (*b*), et il remporta le prix sur tous les panégyristes attirés par Artémise pour louer Mausole (*c*). Il n'y avait dans la Grèce aucune ville considérable où il n'eût harangué avec l'applaudissement de tout l'auditoire (*d*). Ce fut l'une des raisons qu'il mit en avant pour justifier la bonne opinion qu'il avait de son mérite ; lorsqu'ayant mis fort au-dessous des modernes les orateurs du siècle passé, il se débita lui-même pour l'un des premiers de son temps (*e*). Après s'être signalé comme orateur, il se mit à composer des histoires (B), et il fit voir que l'étude de l'éloquence est un bon préparatif pour cela (C); car il s'acquit la réputation d'un habile historien. Il avait d'ailleurs des talens fort propres à cette fonction; car il publiait hardiment d[es] vérités désavantageuses, et n'épargnait point son arge[nt] lorsque la recherche exacte d[es] faits demandait beaucoup de d[é]penses (D). On blâme ses digre[s]sions (E), et il y a bien de l'a[p]parence qu'on a beaucoup [de] sujet de les blâmer, quo[i]que peut-être on ne soit pas to[u]jours assez équitable ou ass[ez] exact dans cette censure, et q[ue] l'on n'ait pas considéré avec a[s]sez d'attention le plan qu'il s'é[tait] donné. Si nous avions [sa] préface, nous y trouverions pe[ut]-être de quoi le justifier en pa[r]tie; mais je ne pense pas q[ue] rien fût capable de le justifi[er] pleinement, non pas même a[u]près des lecteurs qui ont le pl[us] d'indulgence pour les épiso[des] des historiens. A plus forte ra[i]son perdrait-il sa cause deva[nt] ces critiques qui ne peuvent sou[f]frir rien d'étranger dans u[ne] histoire (F). On l'accuse aussi [de] s'être chargé de plusieurs cont[es] fabuleux et de harangues tro[p] longues (G), et d'avoir été tro[p] satirique (H). On lui joua u[ne] pièce bien sanglante, ce fut d[e] publier sous son nom, et d'u[n] style tout-à-fait conforme au sien, une histoire qui choquait l[es] principales républiques de la Gr[è]ce (I). Il ne nous reste aucun d[e] ses livres, et c'est dommage (K); car l'idée que nous en donne u[n] grand critique (*f*) est fort pro[]pre à les faire regretter. Il d[it] que Théopompe recherchait l[a] cause secrète des actions, et l'esprit et le motif de ceux qui l[es]

(*a*) Strabo, *lib. XIV, pag.* 444.

(*b*) Ἐπιφανέστατος πάντων Ἰσοκράτους μαθητῶν. *Clarissimus omnium Isocratis discipulorum.* Dionys. Halicarn. Epist. ad Pompeïum, *sub fin. pag. m.* 262.

(c) Aulus Gellius, *lib. X, cap. XVIII.*

(*d*) Photius, Biblioth., *cod.* 176, *p.* 392.

(*e*) *Idem, ibid. Voyez la dernière remarque, à la fin.*

(*f*) Dionys. Halicarn. Epist.. ad Pompeïum, *pag.* 263, 264. *Voyez aussi p*[] 191.

aient faites; qu'il conjecturait -dessus heureusement (*g*), et u'il ôtait le masque aux per- onnes qui avaient caché des vi- es réels sous des vertus apparen- es (*h*) : de sorte que son histoire st un tribunal où l'on épluche a conduite d'un chacun, avec oute l'exactitude que les poëtes ont attribuée à ceux qui jugent es âmes dans les enfers. Je laisse es autres louanges exquises qui ont été données par ce grand enseur. Vous verrez dans la re- arque (C) le jugement que les ritiques ont fait du style de Théo- pompe. Ce qui a été cité de ses uvrages par Athénée est fort apable de nous en faire regret- er la perte. On a observé qu'il avait certaines choses que l'on e trouvait que dans cet auteur). Quant à sa vie, je n'en puis ire que ceci. Il (*k*) s'enfuit de hios avec son père qui fut con- incu de favoriser les intérêts de cédémone. Il fut rétabli dans patrie après la mort de son re, et ce fut une lettre d'A- andre qui lui procura ce re- ur. Il avait alors quarante-six s. Il se vit contraint d'errer mme un fugitif après la mort lexandre; et s'en étant allé Égypte, non-seulement il n'y ouva point de retraite, mais il ût perdu la vie si ses amis eussent employé leurs suppli- tions très-humbles auprès du Ptolomée, qui voulait le faire urir sous prétexte que c'était homme qui se mêlait de trop de choses (*l*). Il fut (*m*) specta- teur de divers événemens qu'il raconta, et s'insinua dans la fa- miliarité de plusieurs personnes qui commandaient les armées, ou qui dirigeaient les affaires de l'état. Il se procura cet accès comme une chose importante à la perfection de son ouvrage. Il eut des contestations touchant le gouvernement de la ville, avec Théocrite, son compatriote (*n*). Je ne trouve point qu'il ait mé- rité l'éloge de philosophe péripa- téticien que Grotius lui a donné (L). Je ne dis rien de la puni- tion rapportée par Aristéus; M. Moréri en a parlé suffisamment. Finissons par dire que Théopom- pe fut accusé du crime de pla- giaire (M).

Idem, *pag.* 191.
Dionys. Halicarn. Epist. ad Pom- , *pag.* 263.
Plutarch. *in* Agesilao, *pag.* 614, *C.*
Photius, *in* Biblioth., *num.* 176.

(*l*) Ὡς πολυπράγμονα ἀνελεῖν ἐθελῆσαι. *Velut nimis curiosum de medio tollere voluisse.* Idem, ibid.

(*m*) Dionys. Halicarn. Epist. ad Pompeïum, *pag.* 263.

(*n*) Strabo, *lib. XIV*, *pag.* 444. *Voyez aussi* Athénée, *liv. VI*, *pag.* 230.

(A) *Il florissait au temps de Philippe...père d'Alexandre le Grand.*] L'anonyme qui a décrit les Olympiades le fait fleurir sous la 93e. C'est une erreur que Suidas a suivie, et que Meursius (1) et Vossius (2) ont adoptée. Jonsius la réfute solidement (3). Il cite Diodore de Sicile, qui a observé que le XLI, le XLII et le XLIIIe. livre de l'Histoire de Théopompe, comprenaient ce qui se passa dans la Sicile depuis l'an 3 de la 93e. olympiade jusqu'à l'an 2 de la 109e. (4). Est-il apparent qu'un auteur qui a fleuri dans l'olympiade 93 soit en vie l'olympiade 110 (5)? Voici une preuve plus solide. Théopompe pu-

(1) Meursius de Archont., Athen., *apud* Jonsium, de Script. Hist. philos., *pag.* 45.

(2) Vossius, de Histor. græc., *lib. IV*, *cap. VIII*, *pag.* 459.

(3) Jonsius, de Scriptor. Hist. philos., *p.* 45.

(4) Diodor. Siculus, *lib. XI*, *cap. LXXII*.

(5) *L'Histoire de* Théopompe *comprenait cinquante-huit livres.*

blia une lettre et des conseils qu'il avait écrits à Alexandre, qui ne commença de régner qu'en la 111e. olympiade. Je laisse plusieurs autres preuves alléguées par Jonsius : on les pourrait éluder, et après tout elles ne sont pas plus fortes que celles-là. N'en parlons donc point, et disons qu'il eût pu trouver dans Photius un argument plus invincible que ne l'est tout ce qu'il allègue ; car, comme je l'ai rapporté dans le corps de cet article, on apprend de Photius, 1°. que Théopompe n'avait que quarante-cinq ans lorsque Alexandre le fit rétablir à Chios ; 2°. que Ptolomée, roi d'Égypte, pensa le faire mourir. Cela montre que, tant s'en faut qu'il ait fleuri dans l'olympiade 93, il naquit pour le plus tôt que vers la 100e.

(B) *Après s'être signalé comme orateur, il se mit à composer des histoires.*] Quintilien observe cela : *Theopompus... ut in historiâ prædictis* (Herodoto et Thucydide) *minor, ita oratori magis similis, ut qui antequàm est ad hoc opus solicitatus, diù fuerit orator* (6). Cicéron n'est point contraire à Quintilien quand il assure que Théopompe ne plaida jamais de causes ; car il y eut dans la Grèce bien des orateurs qui n'en plaidèrent jamais. Au reste, ce fut Isocrate qui conseilla à Théopompe de s'appliquer à l'histoire (7). Le passage que je cite de Cicéron pourrait faire accroire que Théopompe et Éphore étaient deux génies semblables, puisque leur maître leur conseilla la même étude ; mais ne vous y laissez pas tromper. Ils ne se ressemblaient guère ; l'un avait besoin de bride, l'autre d'éperon. Théopompe était trop ardent, Éphore ne l'était pas assez. Voilà pourquoi Isocrate n'employait pas pour l'un la même méthode que pour l'autre. *Hoc doctoris intelligentis est, videre quò ferat natura sua quenque ; et eâ duce utentem sic instituere, ut Isocratem in acerrimo ingenio Theopompi, et lenissimo Ephori dixisse traditum est, alteri se calcaria adhibere, alteri frænos* (8). Cicéron expr[...] cela dans un autre lieu encore m[...] pour ce que j'ai à prouver ; car il [...] moigne que ces deux disciples ne [...] rent jamais semblables. *Dicebat I[...] crates...se calcaribus in Ephor[...] contrà autem in Theopompo fre[...] uti solere : alterum enim exultant[...] verborum audaciâ reprimebat, al[...] rum cunctantem, et quasi verec[...] dantem incitabat. Neque eos simi[...] effecit inter se, sed tantùm alteri [...] finxit, de altero limavit, ut id co[...] firmaret in utroque, quod utriusq[...] natura pateretur* (9). Quintilien [...] conte le même fait (10). D'autres [...] bitent une semblable remarque t[...] chant Platon, par rapport à Arist[...] et à Xénocrate ; et touchant Arist[...] par rapport à Théophraste et à C[...] listhène (11).

(C) *L'étude de l'éloquence est [...] bon préparatif pour écrire l'hist[...] re.*] C'était le sentiment de Cicéro[...] car voici ce que lui disait Pomp[...] nius Atticus : *Potes tu profectò [...] tisfacere in* historiâ *quippe cùm [...] opus, ut tibi quidem videri sol[...] unum hoc oratorium maximè* (12)[...] semble néanmoins qu'un homme q[...] s'est exercé à composer des har[...] gues ne soit pas bien propre à g[...] der dans ses expressions cette simp[...] cité grave qui convient au caract[...] historique. On peut craindre de [...] un style pompeux et trop figu[...] Mais cette objection est beauco[...] plus forte contre ceux qui dis[...] que pour être un bon historien [...] faut avoir été un bon poëte (13). [...] fort grands auteurs ont dit ce[...] Quoi qu'il en soit, on a trouvé q[...] Théopompe avait donné à son sty[...] les manières d'un orateur beauco[...] plus que celles d'un historien, [...] qu'il avait imité celui d'Isocra[...] *Veterum hoc commune judicium [...] dictionem ejus oratoriæ ac impri[...] Isocraticæ, similiorem esse, qu[...] historiæ* (14). Ceux qui le justifi[...] en disant, d'une façon vague, q[...]

(6) Quintil., *lib. X, cap. I, pag. m.* 469.

(7) *Ex clarissimâ rhetoris officinâ duo præstantes ingenio Theopompus et Ephorus ab Isocrate magistro impulsi se ad historiam contulerunt : causas omninò nullas attigerunt.* Cicero, de Orat., *lib. II, folio* 73, *D.*

(8) Cicero, *in Bruto, pag.* 314.

(9) Cicero, de Oratore, *lib. III, folio* 90, [...]

(10) Quintil., *lib. II, cap. VIII, pag.* 81.

(11) Diogen. Laërt., *in* Xenocrate *et* Th[...] phrasto.

(12) Cicero, de Legibus, *lib. I, circa i[...] folio m.* 328, *C. Voyez-le aussi* in I de Orat[...]

(13) *Voyez les* Pensées diverses sur les Co[...] tes, *num.* 5.

(14) Vossius, de Hist. græc., *pag.* 34.

it plus de la force de Dé-
n'ôtent pas entièrement
é; car c'est convenir que
oratoire dominait dans
historiques. Il faut donc le
se réduisant aux termes
d'Halicarnasse ; je m'en
apporter en latin : ils nous
nt qu'il avait joint au ca-
Isocrate la force que son
ndait, et qu'il ne piquait
ins que Démosthène en
Ea forma quæ in elocu-
itur, maximè ad similitu-
rateæ accedit. Pura enim
garis, simplex, perspicua,
magnifica, et summam
ræ se fert, et quâdam har-
perata est, jucundè et sua-
s. Differt autem ab elocu-
ratis in austeritate et vehe-
aliquibus; nimirùm cùm se
concitandos dederit, et vel
ùm urbibus et ducibus im-
ilia et res gestas exprobrat
dat. Multus enim est in
Demosthenis acrimoniâ ne
quidem abest (15). Cicéron
e Théopompe, ayant don-
lévation à son langage que
t que Thucydide, avait
ur gloire. *Ut horum con-*
ntiis, interdùm etiam non
is cum brevitate, tùm ni-
ine, officit Theopompus
tque altitudine orationis
idem Lysiæ Demosthenes:
luminibus obstruxit hæc
n quasi exaggerata altiùs
. Mais voici une chose en
trop l'orateur : il évitait
and soin la rencontre des
affectait l'arrondissement
nce des périodes, et la
lance des figures de gram-
st un défaut que Denys
asse lui reproche (17), et
s doute je ne sais quelle
lans ces sortes d'affecta-
que la grandeur et la ma-
jet doit attirer toute l'at-

tention de l'écrivain. Disons pourtant, sur ce qui concerne la rencontre des voyelles, qu'il ne fit pas mal de la fuir, et qu'il n'est blâmable qu'en ce qu'il faisait connaître qu'il l'évitait avec un trop grand scrupule. Je remarque que Cicéron, en rapportant que l'on blâma Théopompe sur cet article, ne dit point qu'on le fit avec raison : il semble même dire qu'on le fit à tort. *Ut in legendo*, dit-il (18), *sic animus in dicendo prospiciet quid sequatur, ne extremorum verborum cum insequentibus primis concursus, aut hiulcas voces efficiat, aut asperas. Quamvis enim suaves, gravesve sententiæ, tamen si inconditis verbis efferuntur, offendent aures, quarum est judicium superbissimum. Quod quidem latina lingua sic observat, nemo ut tam rusticus sit, qui vocaleis nolit conjungere. In quo quidam etiam Theopompum reprehendunt, quòd eas litteras tantoperè fugerit, et si id magister ejus Isocrates, at non Thucydides.... In eâ est crebra ista vocum concursio, quam magnâ ex parte, ut vitiosam, fugit Demosthenes.* Duris de Samos parla du style de Théopompe avec beaucoup de mépris ; mais, comme le remarque Photius (19), il s'en fallait bien qu'il l'égalât. Consultez Longin en deux endroits de son Traité du Sublime. Il le loue et le justifie dans l'un ; il le censure dans l'autre. « Cela se peut voir encore
» dit-il (20), dans un passage de
» Théopompus, que Cécilius blâme,
» je ne sais pourquoi, et qui me
» semble au contraire fort à louer
» pour sa justesse, et parce qu'il
» dit beaucoup. *Philippe*, dit cet
» historien, *boit sans peine les af-*
» *fronts que la nécessité de ses affai-*
» *res l'oblige de souffrir.* » Il y a dans le grec δεινὸς ἂν ὁ φίλιππος ἀναγκοφαγῆσαι πράγματα. M. le Fèvre traduit ainsi ces paroles : *Philippus rerum necessitatem devorare callidus.* L'autre passage de Longin commence de cette façon (21): « De même l'his-

Halicarn., Epist. ad Pompeïum,
n. 264.
in Bruto, pag. m. 114.
in iis in quibus summum studium
onem vocalium, et numerosas cir-
ac figuras similes neglexisset,
elocutione se ipso evasisset. Dio-
, epist. ad Pompeïum, *in fine*,

(18) Cicero, *in Oratore*, *folio* 124, *B.*

(19) Photius, Bibl., *num.* 176, *pag.* 393.

(20) Longin, Traité du Sublime, *chap. XXV*, *selon M.* Despréaux, *dont j'emprunte la version*, *pag.* 74, *édit. d'Amsterdam*, 1701, *ou XXVIII*, *selon l'édition de M.* le Fèvre.

(21) *Idem*, *ibidem*, *cap. XXXIV*, *selon*

» torien Théopompus a fait une » peinture de la descente du roi de » Perse dans l'Égypte, qui est mira- » culeuse d'ailleurs : mais il a tout » gâté par la bassesse des mots qu'il » y mêle. *Y a-t-il une ville*, dit cet » historien, *et une nation dans l'A-* » *sie, qui n'ait envoyé des ambassa-* » *deurs au roi?* etc. » Longin, ayant rapporté toute la suite de la description, ajoute : « De la plus haute élé- » vation il tombe dans la dernière » bassesse, à l'endroit justement où » il devait le plus s'élever. Car mê- » lant mal à propos dans la pompeu- » se description de cet appareil des » boisseaux, des ragoûts et des » sacs, il semble qu'il fasse la pein- » ture d'une cuisine. » Le jésuite Caussin, qui se connaissait assez bien en rhétorique, a fort condamné cette censure. Voici ses paroles : *Dionys. Longinus, mordax criticus, eum irridet, quòd ubi dona regi Persarum ab Asiaticis oblata commemorat, post stragulam vestem, purpuram, tabernacula aurea, peristromata, emblemata, carnes etiam victimarum salsas, regi oblatas ad alendum exercitum, commemoret. Debebat, inquit, ista minuta, aut omittere, aut initio collocare, ut à minoribus ad majora ascenderet : sed in eo frigidus est, et frustrà mordax Longinus. Erat enim fidelis historici, et prudentis, post opulenta principum dona, tenuiorum quoque in colendo rege studia commemorare, et rem, ut gesta est, describere. Quòd si tantoperè petasonem aversatur, quin Homerum, suum numen, reprehendit, qui tam simpliciter rem coquinariam à principibus obitam describit : et quid hoc est, nisi μαγείρου, quod insectatur in Theopompo, φαντασία est* (22)? C'est, ce me semble, ce qu'on pouvait dire de plus plausible pour la justification de Théopompe : mais si j'avais à choisir, je me rangerais plutôt du côté de son censeur que du côté de son défenseur; car la fidélité d'un historien ne l'oblige pas à décrire par le menu tous les présens qui ont été faits à un monarque. Mais ce

qu'on dit contre Longin dans l[...]
nière partie du passage de ce j[...]
me paraît un coup à brûle[...]
point. Vous ne pouvez, lui di[...]
blâmer Théopompe, sans fa[...]
procès à Homère, votre grand[...]
nité. En effet Homère est entr[...]
vent dans un plus grand dét[...]
cuisine, etc., que Théopompe.

(D) *Il publiait hardiment de[...]*
tés désavantageuses, et il n'épa[...]
point son argent lorsque la r[...]
che . . . . . . demandait beauc[...]
dépenses.] Voyez ci-dessous l[...]
marque (H). Je me contenterai [...]
ces paroles d'Athénée : Εἴ τις τ[...]
ἀπιςεῖ, μαθέτω καὶ παρὰ Θεοπ[...]
τοῦ Χίου, ἀνδρὸς φιλαλήθους καὶ [...]
χρήματα καταναλώσαντος εἰς τὴ[...]
τῆς ἱςορίας ἐξέτασιν ἀκριβῆ. *His fid[...]*
quis non adhibeat, discat Theo[...]
pum Chium veritatis studiosu[...]
minem, et qui historias exactâ i[...]
sitione, magno pecuniarum imp[...]
perscrutatus est (23).

(E) *On blâme ses digressi[...]*
Le sophiste Théon (24) prétend [...]
les étaient si prolixes, qu'où ell[...]
nissaient on ne se souvenait pl[...]
la matière qui avait été interro[...]
Il fallait en rappeler la mémoi[...]
cela n'est point agréable à ceu[...]
lisent un ouvrage de cette na[...]
Photius, voulant nous faire conn[...]
la licence de Théopompe à s'é[...]
après des matières étrangères, [...]
apprend ceci. Son Histoire de Ph[...]
pe, roi de Macédoine, contenait[...]
quante-huit livres, qui furent ré[...]
à seize lorsque l'on en eut retra[...]
tout ce qui se rapportait à d'a[...]
choses qu'aux actions de ce mo[...]
que. Vous allez voir cela avec [...]
ques circonstances dans les pa[...]
qui suivent : Πλείςαις μὲν οὖν παρ[...]
σεσι παντοδαπῆς ἱςορίας, τοὺς ἰςο[...]
αὐτοῦ λόγους Θεόπομπος παρατείν[...]
καὶ Φίλιππος ὁ πρὸς Ῥωμαίους πολεμ[...]
ἐξελὼν ταύτας, καὶ τὰς Φιλίππου [...]
ταξάμενος πράξεις, αἳ σκοπός εἰσι [...]
πόμπῳ εἰς ἑκκαίδεκα βίβλους [...]
μηδὲν παρ' ἑαυτοῦ προσθεὶς ἢ ἀφ[...]
πλὴν (ὡς εἴρηται) τῶν παρεκτροπ[...]

M. Despréaux, *dont j'emploie la version; pag.* 97, *vel cap.* XXXIX, *juxta editionem* Tanaq. Fabri.

(22) Caussin., de Eloquentiâ sacrâ et humanâ, *lib. I, cap. XX, pag. m.* 19.

(23) Athen., *lib. III, cap. VIII*, p[...] Denys d'Halicarnasse, Epist. ad Pompeïu[...] 263, *loue la peine et la dépense de cet* [...] *rassembler des matériaux.*

(24) Theo, *in* Progymnasmatis ; *j'ai r[...] ses paroles dans la remarque* (E) *de l'arti[...]* LISTUS, *tom. XII, pag.* 27.

ms. *Digressionibus itaque iæ quàmplurimis histori- plet libros Theopompus. et Philippus, ille qui is bellum gessit, digres- æ sublatis; et Philippi , quas Theopompus scri- ssimùm susceperat, col- decim eos dumtaxat li- e suo addens, aut præter , ut diximus, detrahens*)). Si vous prenez garde que le même auteur nous lu XIIe. livre de cet ou- éopompe, vous n'aurez u'on vous avertisse qu'il s'écarter à droite et à en pourr à juger aisé- petit échantillon. Au elque chose nous peut que le nom romain n'é- pas connu en Grèce au andre, c'est de voir que ne dit rien de Rome, si e les Gaulois l'avaient lle lui aurait fourni le ongue digression, si elle soit peu connue en ce

si l'on ne pourrait pas e Photius ne nous fasse sion. Théopompe com- stoire par le règne de Phi ut principalement narrer ce monarque; mais peut- sa-t-il en même temps de t ce qui se fit de remar- s les autres parties du ant ce règne. Ainsi, dans ans les idées de l'auteur, aurait été toute l'histoire t non pas celle de Philip- ulier. Il ne faudrait donc re pour des digressions dites tout ce qui en fut n la réduisit à seize livres. es guerres des Cypriotes, iliens, et plusieurs autres tre il n'avait point parlé seulement, ou par forme n, mais comme d'un fait t lié à son dessein. Il est de décider là-dessus, puis- que nous ne pouvons consulter ni ses préfaces ni aucune autre partie de son ouvrage. Je crois pourtant que Photius a outré le fait, et si j'avais à me plaindre des écarts de Théo- pompe, je ne me fonderais pas, com- me fait Théon (28), sur ce qu'il nar- rait des choses où le roi de Macédoi- ne ni aucun de ses sujets n'avaient nulle part. Peut-on nier que le prin- cipal dessein de M. de Thou ne soit l'Histoire de France? combien de choses néanmoins n'a-t-il pas narrées qui n'ont nulle liaison avec les Fran- çais? Je blâmerais donc Théopompe d'avoir mal intitulé son ouvrage (29): mais s'il avait appris aux lecteurs qu'il se proposait aussi l'histoire des autres pays, je ne traiterais point de digression ce qu'il a narré des guer- res d'Évagoras, et de celles des ty- rans de Syracuse. Pour juger de ses épisodes, je ne les comparerais pas avec Philippe ou avec la Macédoine, je m'arrêterais à ceci: son XIIe. li- vre, par exemple (30), est destiné aux guerres des Cypriotes. Il y re- monte au siége de Troie, il parle d'Agamemnon et du devin Mopsus, etc. Ce qu'il en dit m'écarte-t-il trop d'Évagoras, roi de Cypre? En ce cas- là, je le blâme; mais je condamne ceux qui se plaindraient que Mopsus et Agamemnon les éloignent tròp de la cour de Macédoine. Je crois que même avec cette restriction nous ne disculperions pas cet historien. Il donna sans doute trop fréquemment dans l'épisode, il s'y endormit, il s'y oublia. Ce défaut doit être un nou- veau sujet de regret pour nous; car comme il n'abandonnait sa matière principale que pour expliquer des antiquités, et pour rapporter les ori- gines des choses et les différentes traditions, combien de curiosités nous fournirait-il que nous ne pou- vons déterrer, et qu'une histoire ser- rée ne nous aurait point apprises?

(F) *Il perdrait sa cause devant ces critiques qui ne peuvent souffrir rien d'étranger dans une histoire.*] Com- ment est-ce que Théopompe pourrait comparaître à leur tribunal, et y trouver quelque support, puisque

, Bibl., *num.* 176, *pag.* 393.
bidem, pag. 390, 391.
mpus ante quem nemo mentionem manis) urbem duntaxat à Gallis Plinius, *lib. III, cap. V, pag.*

(28) Theo, *in Progymn.*, *cap. IV*, *p.* 44, 45.
(29) *Il était intitulé* τὰ Φιλιππικά, Res Phi- lippi.
(30) Photius, Bibl., *num.* 176, *pag.* 391.

Tacite y est accablé d'un arrêt de condamnation? Ils posent d'abord ces règles-ci (31) : que, dans le choix des mémoires, *un historien se doit lui-même tout entier à la vérité et à la distinction des faits, qu'il faut qu'il renonce à son propre goût, et qu'il néglige encore tous les ornemens étrangers qui n'apportent ni plus de netteté dans les faits, ni plus de connaissance des choses cachées ....; qu'il faut que les narrations soient suivies, les supputations exactes, et les réflexions rares et toujours courtes; qu'elle* (32) *doit être remplie des faits du prince et des changemens survenus dans son état pendant son règne; que les digressions étrangères et les discours étudiés n'y sont pas propres, et qu'ils en doivent être toujours bannis.* Après cela ils prétendent (33), « Qu'à examiner Tacite » avec ces (34) règles, on ne pensera » jamais qu'il ait bien voulu écrire » une histoire; il est aisé de remarquer avec les savans qu'il abandonne souvent la suite de ses narrations sans les reprendre, pour se » plaire trop ou à décrire une bataille, ou à faire faire des harangues à ses héros. Touché lui-même » du mérite qu'il a de si bien s'en acquitter, il lui arrive quelquefois » de sortir de sa contrée, pour ainsi » dire, et d'aller assez loin de là » faire des sorties sur des terres » étrangères, dans le seul plaisir d'en » décrire les beautés. En quoi je » trouve qu'il était plus orateur que » toute autre chose, et que son dessein était moins de donner une » histoire fidèle et véritable, que » d'exercer son éloquence par des » remarques favorables à sa délicatesse........ (35). Je pense donc que » Tacite n'a touché à l'histoire que » par occasion; et que son but.... n'était que d'exercer son éloquence en » différentes manières.... (36). En effet, tout porte dans Tacite, son caractère et non pas celui de l'h » re. Les actions y sont rares, l » gressions longues et fréquent » négligences et les affectations » marquées. C'est un orateur » cherche lui-même à s'applau » qui tourne et qui manie des » différens à son avantage.... (3 » n'y a pas jusques sous les te » au milieu d'un camp et d'un » mée, que les mourans ne fa » des harangues avec la même » catesse et toute la présence » prit dont un homme à son ais » capable de faire (38) dans son » binet : il n'attend pas même » quefois, tant l'art de discou » domine, qu'un général d'a » soit à la tête de ses troupes » les haranguer; il lui fait écri » ordres en rhéteur, pleins d'an » ses et de figures de rhétorique

Je ne pense pas qu'il y ait beau de fins connaisseurs à qui ce j ment sur Tacite ne paraisse ou injuste; et il eût été de l'inté Théopompe que tous ses censeur sent eu le même goût que l'on de voir dans ces passages de l'A nimiana. Il eût été condamné rémission et d'une manière insu te; mais il eût pu répondre qu juges se conduisaient par des m mes outrées, et se sauver en d qu'il n'y avait point d'historien ne se trouvât enveloppé avec lui cette critique, et qu'ainsi elle d'une délicatesse très-fausse.

(G) *On l'accuse aussi de s chargé de contes..... et de haran trop longues.*] Quant aux fables Théopompe avait mêlées dans s cits, j'alléguerai le témoignage d céron. *Intelligo te alias in histor ges servandas putare, alias in po te : quippe quùm in illâ ad verit quæque referantur, in hâc ad del tionem pleraque, quamquàm et Herodotum patrem historiæ et Theopompum sint innumerabile bulæ* (39). Denys d'Halicarnass dique deux contes absurdes d historien. *Multas ineptias præ se*

(31) Anonymiana, *pag.* 13.

(32) *Cet elle se rapporte au mot* histoire, *qui ne paraît que cinq ou six périodes auparavant. Il y a donc là une extrême négligence des règles de la grammaire.*

(33) Anonymiana, *pag.* 14, 15.

(34) *Il fallait dire* ces.

(35) Anonymiana, *pag.* 22.

(36) *Ibidem, pag.* 23.

(37) *Ibidem, pag.* 24.

(38) *Pour empêcher qu'il n'y ait ici un s me, il faut supposer que les imprimeurs o blié* les *avant* faire.

(39) Cicero, de Legibus, *lib. I, circa folio m.* 328, *C.*

ere illa sunt quæ de Sileno
it qui in Macedoniâ appa-
e de dracone ad triremum
ili contendente et alia non-
milia (40). Je ne sais si ce
à de l'apparition de Silène
e chose que le dialogue de
de Midas. On le trouve
(41) comme tiré de Théo-
est une aventure qui a
uleuse à Élien, qu'il en
récit par ces paroles : Καὶ
πιςὸς Χῖος λέγων, πεπιςεύσθω·
ὸς εἶναι δοκεῖ μυθολόγος, καὶ
αὶ ἐν ἄλλοις δέ. *Hæc, si cui*
s videtur Chius (c'est-à-
ompus) *credat. Mihi egre-*
ator tum in his, tum in
r (42). On pourrait douter
d'Halicarnasse ait eu en
logue; car il ne parle que
insérées dans l'Histoire de
e; et nous apprenons de
e Théopompe avait racon-
ns un ouvrage intitulé :
, *Choses admirables* (43).
dement de ce doute n'est
lide, puisque rien n'em-
cet historien n'ait répété
istoires ce qu'il avait déjà
autre livre, ou qu'il n'ait
aumasia de quelques mor-
s histoires.
'il ne faut pas mettre au
s fables débitées par Théo-
erreurs de géographie, ou
ges qui étaient fondés sur
ns qu'il était difficile de
4) : mettez dans cette der-
e les faussetés qu'il a débi-
nt les Égyptiens (45).
trait contre la longueur
ngues : « Mais quant aux
eschemens et grandes trais-
harangues que Theopom-
horus et Anaximenes font
capitaines, quand ils ont
prendre les armes à leurs
t les ont rangez en batail-

» le, on en peut dire ce que dit un
» poëte,

» *Si follement on ne va langager,*
» *Quand on est prest de l'ennemi charger* (46). »

(H) *On l'accuse aussi...... d'avoir été trop satirique.*] Vossius (47) allègue pour cela trois autorités : celle de Cornélius Népos (48), celle de Lucien, celle de Josèphe. Ce dernier observe que Théopompe a diffamé les Athéniens (49). Les paroles du second méritent d'être rapportées. Il dit que les historiens qui amènent des harangues doivent passer légèrement sur les éloges et sur les censures, et se souvenir qu'ils ne sont pas dans un barreau, et qu'autrement ils tomberont dans la faute de Théopompe; Τὴν αὐτὴν Θεοπόμπῳ αἰτίαν ἕξεις, φιλαπεχθημόνως κατηγοροῦντι τῶν πλείστων, καὶ διατριβὴν ποιουμένῳ τὸ πρᾶγμα, ὡς κατηγορεῖν μᾶλλον, ἢ ἱςορεῖν τὰ πεπραγμένα. *Alioqui in eâdem eris culpâ quâ Theopompus, qui plurimos odiosè nimis accusat, et eam rem in studium quoddam vertit, ut accuset magis, quàm res gestas historiæ tradat* (50). Vossius eût pu ajouter à ces trois témoins l'autorité de Plutarque, qui a dit que Théopompe est beaucoup plus digne de foi quand il loue que quand il reprend (51). Denys d'Halicarnasse a pris le parti de Théopompe sur ce chapitre; il l'a comparé aux médecins, qui coupent et brûlent les parties infectées, et qui portent leurs incisions jusqu'au vif, mais sans blesser les parties saines. *Proindè etiam obtrectator videtur esse, dum nonnullos debitis conviciis afficit, et facta virorum illustrium non necessaria perstringit : simile quiddam faciens ac medici, qui corruptas corporis partes secant et urunt, quàm profundissimè cauteria et sectiones immittentes, non tamen sanas*

. Halicarn., Epist. ad Pomp., *in*
264.
, Var. Hist., *lib. III, cap. XVIII,*
Voyez Casaubon, sur Strabon, *lib.*
112.
, Var. Hist., *l. III, cap. XVIII,*

, in Virgil., eclog. VI, *vs.* 13 *et* 26.
Strabon, *lib. VII, pag.* 219.
Diodore de Sicile, *lib. I, cap.*

(46) Plutarch., *in* Præceptis Reip. gerendæ, *pag.* 803. *Je me sers de la version d'*Amyot.

(47) Vossius, de Hist. græc., *pag.* 33.

(48) *Theopompus... et Timæus qui quidem duo maledicentissimi nescio quo modo in illo uno laudando* (Alcibiade) *consenserunt.* Cornel. Nepos, in Alcibiade, *cap. XI.*

(49) Josephus, *lib. I* contra Apionem.

(50) Lucianus, veræ Historiæ *lib. I, pag. m.* 705, *tom. I.*

(51) Ὧ μᾶλλον ἐπαινοῦντι πιςεύσειεν, ἄν τις, ἢ ψέγοντι. *Cui celebranti credas magis quàm obterenti.* Plut., *in* Lysandro, *sub fin., pag.* 450, *E.*

corporis partes et benè affectas attingunt (52). Notez que les médisances de Théopompe n'épargnèrent pas le divin Platon (53) : il ne s'en faut pas étonner, puisqu'elles tombèrent à grands flots sur la personne de Philippe de Macédoine. Le portrait que fit Théopompe de la cour de ce monarque contient plus d'abominations (54) que les faiseurs anonymes de libelles n'en imputèrent à celle de Henri III, roi de France. On veut aussi qu'après avoir fort loué le grand Alexandre, il ait chanté la palinodie par des écrits injurieux. *Pulsus è patriâ quum supplex in Dianæ Ephesiæ templum confugisset multa contra Chios scripsit ad Alexandrum in quibus illum laudavit : sed posteà παλινῳδίαν cecinit. Nam dicitur in eundem posteà scripsisse, quamvis quod scripsit in manus hominum non videatur venisse* (55). Voici des paroles de Cicéron qui ne désignent pas mal le style piquant et aigre de Théopompe : *ἀνέκδοτα quæ tibi uni legantur, Theopompino genere aut etiam asperiore multo pangentur* (56). Dès la préface de son Histoire, cet écrivain fit le critique, car il y censura les autres historiens (57).

Si ce que j'ai lu dans une épître dédicatoire est véritable, savoir que le roi Philippe fut fort libéral envers Théopompe, il faut reconnaître qu'il employa mal son argent. *Celebratur multorum litteris ac libris principum quorundam benignitas in viros litteratos, ut Dionysii in Platonem, Philippi in Theopompum, Alexandri in Aristotelem, Severi in Oppianum*(58). Je croirais sans beaucoup de peine que Philippe fit des présens à Théopompe ; car il est certain que Théopompe composa un panégyrique de ce roi, et qu'entre autres louanges, il y fit couler celle-ci : *Pour se rendre maître de toute l'Europe, il suffit que ce monarque continue ce qu'il a si bien commen*[...] Καὶ ὡς Θεόπομπος ἐν τῷ Φιλίππου ἐ[...] μίᾳ ὅτι εἰ βουληθείη φίλιππος τοῖς α[...] ἐπιτηδεύμασιν ἐμμεῖναι, καὶ τῆς Εὐρ[...] πάσης βασιλεύσει. *Et quemadmodu*[...] *Philippi laudatione Theopomp*[...] *Philippum, si pergere, ut institi*[...] *set, suique esse similis vellet, to*[...] *Europæ imperio mox potiturum* (5[...] Théon, de qui j'emprunte ces pa[...] les, dit ailleurs (60) que l'on avait la façon de Théopompe le Panég[...] que de Philippe et d'Alexandre. C[...] taient sans doute des écrits sépa[...] de son Histoire, c'étaient des piè[...] qu'il avait écrites en qualité d'o[...] teur ; et quoiqu'il en eût été réco[...] pensé, il changea de style dans s[...] Histoire ; il dit du mal du mê[...] prince dont il avait dit tant de bie[...] Les personnages changèrent : l'o[...] teur avait joué son rôle ; l'histori[...] lui succéda, et soutint son caractè[...] Il ne faut pas s'imaginer que les di[...] cours d'un panégyriste tirent à co[...] séquence, ni pour ses discours [...] conversation, ni pour ceux dont [...] compose un ouvrage de morale [...] d'histoire. On peut remarquer enco[...] aujourd'hui cette différence. Tel qu[...] dans un jour de cérémonie, comm[...] est, par exemple, la distribution d[...] prix, a loué pompeusement, ce[...] re auprès de son feu ; et lors mê[...] qu'un retranchement de pension [...] le rend pas mécontent, il dira d[...] vérités désobligeantes, s'il se trou[...] revêtu de la qualité d'historien. [...] ne dis pas que tout le monde agi[...] de cette manière. Il ne se trouve q[...] trop de gens qui, sous le titre d'hi[...] torien, sont aussi flatteurs que so[...] celui d'orateur. Mais Théopompe [...] quelques autres n'en usèrent pas [...] n'en usent pas ainsi.

(I) *On lui joua une pièce bien sa*[...]*glante : ce fut de publier sous son no*[...] *et d'un style..... une histoire qui c*[...]*quait les principales républiques de* [...] *Grèce.*] Anaximènes, son ennemi, l[...] fit ce tour. C'est Pausanias qui le ra[...]porte, et, si je ne me trompe, c'est [...] seul qui en ait parlé. Voyons ses pa[...]roles : Φαίνεται δὲ καὶ ἄνδρα ὁ Ἀνα[...]μένης ἐχθρὸν οὐκ ἀμαθέστατα, ἀλλὰ [...] ἐπιφθονώτατα ἀμυνάμενος· Ἐπεφύκει [...] αὐτὸς σοφιστὴς, καὶ σοφιστῶν λόγους [...]

(52) Dionys. Halicarn., Epist. ad Pompeïum, *pag.* 264.

(53) *Idem, ibidem, pag.* 252. Athen., *lib. XI, sub fin., pag.* 508.

(54) *Voyez* Athénée, *lib. VI, pag.* 260.

(55) Corradus, in Brutum Ciceronis, *pag.* 120.

(56) Cicero, epist. VI, *lib. II* ad Atticum, *pag. m.* 209.

(57) Dionys. Halicarn., *in præfat.* Hist.

(58) Francisc. Duarenus, *epist. ad Margaritam Valesiam Henrici II sororem præfixa* Commentario in Tit. soluto matrimonio.

(59) Theo, *in* Progymn., *cap. VIII, p.* 10[...]

(60) *Idem, ibidem, cap. II, pag.* 19.

ς δὲ οἱ διάφορα ἐς Θεόπομπον ὸν Δαμασιςράτου, γράφει βι-ιθηναίους, καὶ ἐπὶ Λακεδαιμο-καὶ Θηβαίους συγγραφὴν λοί-δὲ ἦν ἐς τὸ ἀκριβέςατον αὐτῷ ια, ἐπιγράψας τοῦ Θεοπόμπου τῷ βιβλίῳ, διέπεμπεν ἐς τὰς αὶ αὐτός τε συγγεγραφὼς ἦν, θος τὸ ἐς Θεόπομπον ἀνὰ πᾶσαν ιάδα ἐπηύξετο. *Idem etiam ienes inimicum suum non mi-rè quàm invidiosè ultus dici-m qui ingenio sophista esset, phistarum orationem aptissi-aretur, susceptâ cum Theo-Damasistrati filio simultate, m conscripsit maledictorum eniensés, Lacedæmonios, et ιos plenissimam. Ad unguem um Theopompi stylum expres-supposito ejus nomine, per e civitates librum divulgan-uravit : quæ res Theopompo m apud omnes planè Græcos m concitavit* (61).

Il ne nous reste aucun de ses et c'est dommage.] Il avait un grand nombre de haran-(62) et plusieurs lettres (63). Il ivit une à Alexandre (64), et itre aux habitans de Chios (65), at citées par Athénée. Il écri-ssi des conseils à ce même (66). Son Traité περὶ τῶν συλη ἐκ Δελφῶν χρημάτων, *de Rebus acrilegio ex Delphis surreptæ* (67); et celui κατὰ τῆς Πλάτωνος ῆς, *de Exercitationibus Plato-*(68), sont cités par le même au-Sa Dissertation περὶ εὐσεβείας, *etate*, est citée par le scolias-ıristophane (69). D'autres citent αυμάσια, *Admiranda* (70); mais rendit principalement recom-lable par deux histoires. L'une celle de la Grèce, en XII livres, mant ce qui se passa dans l'es-de dix-sept ans, à commencer où Thucydide finit (71). Elle finis-sait à la bataille navale de Cnide. L'autre histoire s'appelait Φιλιππικά, parce qu'elle était destinée à repré-senter le règne de Philippe de Macé-doine. Elle contenait LVIII livres, dont le VIe., le VIIe., le IXe., le XXe. et le XXXe., étaient perdus depuis long-temps (72) lorsque Photius lut les autres. Il nous donne des extraits du XIIe., quoique Ménophatus, an-cien auteur, l'eût cru perdu. Diodo-re de Sicile (73) et l'anonyme qui a décrit les Olympiades, parlent de la perte de cinq livres de Théopompe. En vain opposerez-vous à leur té-moignage que le livre LVe. et le LVIIe. ont été cités par Étienne de Byzance, et le LVIe. par Athénée. Ceux qui font cette objection ne la feraient pas (74) s'ils savaient ce que Photius observe, que presque tous les cinq livres perdus étaient plus près du commencement que de la fin de l'ou-vrage.

Vossius se trompe quand il dit qu'Harpocration cite une lettre de Théopompe à Tisamène (75). Cela n'est pas vrai : Harpocration cite une pièce de théâtre composée par Théo-pompe le comique, et intitulée *Ti-samène* (76).

(L) *L'éloge de philosophe péripa-téticien que Grotius lui a donné.*] Le rétablissement d'un corps mort, dit-il, ne doit point passer pour une chose impossible, puisque de savans hommes, Zoroastre entre les Chal-déens, et presque tous les stoïques, et Théopompe entre les péripatéti-ciens, ont cru que cela se pouvait faire, et arriverait effectivement. Voilà son texte, au IIe. livre du Traité *de Veritate Religionis christianæ* (77). Et voici sa note sur ce qui re-garde Théopompe (78) : *De quo Dio-genes Laërtius initio libri* (79). Καὶ

(61) Pausan., *lib. VI, pag.* 496, *edit.* 1696.
(62) Photius, *in* Biblioth., *num.* 176, *p.* 392.
(63) Dionys. Halicarn., epist. ad Pompeium, c.
(64) Athen., *lib. XIII, pag.* 595.
(65) *Idem, ibidem, pag.* 586.
(66) *Idem, lib. III, pag.* 230.
(67) *Idem, lib. XIII, pag.* 604.
(68) *Idem, lib. XI, pag.* 508.
(69) Schol. Arist. in Aves.
(70) Apollonius, Hist. commentit., *cap. X.* ...tius, *in* Epimenide *et* Pherecyde. Servius, Virgil., eclog. VI, *vs.* 13 *et* 26.

(71) Anonym., *in* Descript. Olymp., *apud* Vossium, de Hist. græcis, *pag.* 32.
(72) Photius, Bibl., *num.* 176, *pag.* 389.
(73) Diodor. Siculus, *lib. XVI, cap. III.*
(74) Jonsius, de Script. Hist. philos., *pag.* 46, *la fait.*
(75) Vossius, de Hist. græcis, *pag.* 31.
(76) *Voyez les* Notes de Maussac, sur Harpocration, *voce* Καταπλήξ.
(77) *Pag. m.* 64, 65.
(78) Hugo Grotius, *in* Annotatis *ad librum II* de Veritate Relig. christ., *pag. m.* 381.
(79) *C'est à la page 9 de l'édition d'Amsterdam*, 1692.

Θεόπομπος ἐν τῇ ὀγδόῃ τῶν Φιλιππικῶν ὃς καὶ ἀναβιώσεσθαι κατὰ τοὺς μάγους φησὶ τοὺς ἀνθρώπους καὶ ἔσεσθαι ἀθανάτους, καὶ τὰ ὄντα ταῖς αὐταῖς ἐπικλήσεσι διαμενεῖν. *Theopompus verò etiam octavo Philippicorum, qui revicturos homines ex magorum sententiâ tradit, immortalesque futuros, et omnia in suis iisdem semper mansura nominibus.* Il s'agit là de l'historien qui fait le sujet de cet article. Or je ne me souviens pas d'avoir jamais lu qu'il ait été mis au nombre des philosophes, et il me semble qu'il était trop fier pour devenir dans un âge assez avancé le disciple d'Aristote. Mais quand même Grotius pourrait être justifié de cette faute, il n'échapperait pas à une juste censure par un autre endroit. Car ce qu'il cite de Diogène Laërce signifie seulement que Théopompe avait rapporté dans son Histoire l'opinion des mages touchant la résurrection. Prenons que Théopompe ait été un très-illustre péripatéticien, s'ensuivra-t-il de son passage allégué par Diogène Laërce qu'un fameux disciple du grand Aristote a cru que les hommes ressusciteraient? Les historiens croient-ils tout ce qu'ils rapportent. Si M. de Cordemoi, qui était cartésien, avait inséré dans son Histoire de France quelque dogme des anciens druides, faudrait-il conclure que ce dogme a été cru parmi les cartésiens? Voilà sans doute un endroit très-faible dans le savant Commentaire que Grotius ajouta à son excellent ouvrage de la Vérité de la Religion chrétienne.

(M) *Théopompe fut accusé du crime de plagiaire.*] On prétend (80) qu'il inséra mot à mot dans le XIe. livre de ses Philippiques un long passage d'une harangue d'Isocrate; qu'en d'autres occasions, afin de cacher ses voleries, il changeait la scène, et le nom des personnages; que, par exemple, il raconte que Phérécyde, ayant bu de l'eau d'un certain puits dans une ville de Syrie, avait prédit que la terre tremblerait trois jours après; et qu'il en usa de la sorte parce qu'il vit bien que s'il eût parlé de ce tremblement de terre comme d'une chose que Pythag[...] avait prédit dans la ville de M[...]pont, le vol qu'il faisait ne se[...] pas inconnu, les lecteurs n'igno[...]raient pas qu'il eût pris cela d[...] livre d'Andron (81). On ajoute q[...] déroba plusieurs choses à Xénoph[...] et qu'il les gâta; car ayant vo[...] transporter dans le onzième livre [...] son Histoire de la Grèce la conféren[...] de Pharnabaze et d'Agésilaüs, q[...] Xénophon a si bien décrite, il en [...] toute la force. Il ne voulut point [...] servir des termes de l'écrivain q[...] pillait; deux raisons l'en empêch[...]rent: l'une, qu'il voulait cacher le p[...]lage; l'autre, qu'il voulut faire pa[...] de des ornemens de sa plume [...] cette belle matière; mais il y échou[...] sa narration fut languissante, on [...] voyait que pesanteur et froideu[...] au lieu que celle de Xénophon [...] remplie de vivacité: Τὰ γοῦν περὶ [...] Φαρναβάζου πρὸς Ἀγησίλαον συνόδου, εἰς τὴν ἑνδεκάτην τῶν Ἑλληνικῶν μετα[...] ὁ Θεόπομπος, ἀργά τε καὶ ἀκίνητα π[...]ποίηκε καὶ ἄπρακτα. Λόγου γὰρ δύναμ[...] καὶ διὰ τὴν κλοπὴν, ἐξεργασίαν ἐμβάλλ[...] καὶ ἐπιδείκνυσθαι σπουδάζων, βρα[...] καὶ μέλλων, καὶ ἀναβαλλομένῳ ἐοι[...] φαίνεται, καὶ τὸ ἔμψυχον καὶ ἐνεργ[...] τὸ Ξενοφῶντος διαφθείρων: *Nam illu[...] sanè Pharnabazi cum Agesilao co[...]gressum...... in Græcarum hist[...]riarum undecimum transtulit Theo[...]pompus: verùm ita quidem, ut om[...] sine vi, sine motu, habere prorsùs [...] jacere videantur. Dum enim is, [...] plagium dissimulet, dicendi facult[...]tem ostentare gestit, et elabora[...] dictionis cultum assuere, tardus[...] cunctabundus, ac procrastinanti s[...]milis videtur, adeòque vivam illa[...] ut spirantem Xenophontis efficaci[...]tem elidit* (82). Enfin on indique (8[...] un livre qui était intitulé Ἰχνευ[...] *Indagatores*, c'est-à-dire, *les inqu[...]siteurs*, où il y avait beaucoup [...] pareilles choses touchant Théopomp[...]

Disons en passant que si Théopo[...]pe a falsifié ce qu'il dérobait à A[...]dron, nous avons ici un exemple [...] ce que l'on dit que le mensonge f[...]

(80) Porphyrius, *lib. I.* τῆς φιλολογίας ἀκροάσεως de erudito auditu, *apud* Eusebium, Præpar. evangel., *lib. X, cap. III, p. m.* 464.

(81) *Qui, dans son livre intitulé le Trépie[...] avait recueilli les prédictions de Pythago[...]* Idem, ibidem.

(82) Porphyrius, *apud* Euseb. Præpar. evan[...] *lib. X, cap. III, pag.* 465.

(83) *Idem, ibidem, pag.* 467.

grès que la vérité. Plu-
s écrivains attribuent à
a prédiction (84).

s pas que Porphyre l'ac-
le se préférer à Isocrate,
ter de l'avoir vaincu dans
l'éloquence sur le tom-
usole. Καίτοι ὑπερφρονεῖ τὸν
ὶ νενικῆσθαι ὑφ' ἑαυτοῦ λέγει,
ῷ Μαυσώλῳ ἀγῶνα, τὸν δι-
socratem intereà despicit,
mine, quod in Mausoli
stitutum est, victum abs
rum gloriatur (85). Pho-
dû mettre cette particu-
celle qu'il rapporte de
re. Je ne sais pourquoi il
l dit que Théopompe ra-
ême qu'Isocrate, Théo-
crate et lui, étaient les
grands orateurs qui fus-
ans la Grèce (86) : qu'Iso-
odecte, étant pauvres, fai-
arangues pour de l'argent,
école afin de gagner du
que quant à lui et Nau-
t eu de quoi s'entretenir
nent, ils n'avaient employé
qu'à étudier. Notez que le
n'exprime pas bien le sens
αὶ ὡς οὐκ ἂν εἴη αὐτῷ παρά-
τοιουμένῳ τῶν πρωτείων (87).
que cela veut dire, *on
s trouver étrange que je
le premier rang* (88). Il
rai que Théopompe soit
eux; il ne dit sinon qu'il
émérité se mettre au nom-
emiers. Il y a là une vanité
le pour ne devoir pas être
par une version peu fidèle.

, *lib. I et II* de Divinat. Plinius,
LXXIX. Apollonius, Histor. me-
Diogen. Laërtius, *lib. I*, *n.* 116.
yrius, *apud* Eusebium, Præpar.
X, *cap. III*, *pag.* 464.
ως ἅμα αὐτῷ τὰ πρωτεῖα τῆς
αιδείας ἔχειν ἐν τοῖς Ἕλλησιν.
*dicendi facultate principatum in
sse.* Photius, Biblioth., *num.* 176,

ibidem.
*verò temerè se aut præter rationem
ndicare.*

RON (VITAL), jésuite
naquit à Limoux dans
doc, l'an 1572. Il se fit
l'an 1587. Il enseigna
que, la philosophie et
la théologie morale, et il fut profes du quatrième vœu. Il s'occupa à prêcher pendant cinquante ans, et il le fit dans les plus considérables villes de France. Il fut recteur du collége de Montauban, et provincial de la province de Toulouse (*a*). Il publia en divers temps plusieurs vers latins qui furent fort estimés, et il continua d'en faire pendant sa vieillesse sans qu'il parût que sa veine poétique fût affaiblie. Balzac l'encensa là-dessus d'une grande force (A). Il se trompa à l'égard de l'âge qu'il lui donnait (B). Ce jésuite mourut à Toulouse, le 25 de février 1657 (*b*).

Le chevalier Théron, son neveu, capitaine dans le régiment de Lanoy, et fils d'un conseiller de Toulouse (*c*) sait faire des vers français. On peut voir dans le Mercure Galant (*d*) un petit poëme de sa façon.

(*a*) *Tiré de* Sotuel, *in* Biblioth. Scriptor. societatis Jesu, *pag.* 784.
(*b*) *Iibdem. ibid.*, *pag.* 784.
(*c*) Mercure Galant, *janv.* 1703, *pag.* 211.
(*d*) *Là même.*

(A) *Sans qu'il parût que sa veine poëtique fût affaiblie. Balzac l'encensa là-dessus d'une grande force.*] Voici quelques-unes des pensées de Balzac : elle sont tirées d'une lettre qu'il écrivit au père Théron, le 4 de mars 1643. *Les hivers de Naples me représentent* votre vieillesse, *ces hivers tout pleins de lumière, et tout couronnés de roses. Celle de Massinisse a été moins verte et moins vigoureuse; et l'enfant qu'il fit à quatre vingts ans n'était point une production comparable au poëme que vous avez fait à soixante-quinze. C'est-à-dire que le feu qui descend du ciel par la voie de l'inspiration ne s'éteint pas par la diminution de la chaleur naturelle. Et si l'art a trouvé l'invention des lampes inextingui-*

bles, le maître de l'art peut bien conserver en sa force la partie ignée de notre esprit, et faire durer l'ardeur et la vivacité de ses mouvemens..... Il faut que je me dédise du mauvais mot que j'ai avancé autrefois comme une proposition d'éternelle vérité. Qu'il ne se voit point de belle vieille. *Pardonnez-moi cette parole téméraire. Je ne connaissais pas alors votre muse, qui fait mentir ma proposition, et décrie un proverbe à qui je pensais pouvoir donner cours. Sa vieillesse n'est pas le déclin de sa beauté; c'en est la confirmation...... Si j'étais aussi courageux que les auteurs de votre pays, j'en dirais bien davantage; je dirais pour le moins, de cette admirable vieille, qu'en l'âge d'Hécube elle a autant d'amans qu'Hélène en avait dans la fleur de sa jeunesse. Je pourrais vous en alléguer une infinité, tant de ceux qui brûlent à Paris, que de ceux qui soupirent au deçà de Loire* (1). Pour donner du poids à ces éloges, il faut que je dise que Balzac louait beaucoup le père Théron dans ses lettres, que ce jésuite ne lisait pas. Voici ce qu'il écrivit à son ami Chapelain : « Puisque vous avez la curiosité de savoir qui est le père Théron, que je croyais que vous connussiez mieux que moi, je vous dirai que c'est un poëte qui a plus de soixante-quinze ans. Peu après la naissance du roi, il fit deux poëmes en petits vers, à mon avis glyconiques; et, le feu roi, sur le favorable récit qui lui en fut fait, commanda à Motin de les traduire. Ils ont pour titre les Couronnes, et les Dauphins, et ont été imprimés à Paris, le latin et le français *è regione*. Ces deux ouvrages portent leur recommandation, et je suis assuré qu'il vous plairont. J'ai vu d'autres choses de lui, où j'ai remarqué un excellent naturel; mais je sais d'ailleurs qu'il est paresseux, et l'ouvrier du monde qui aime le moins son métier (2). » M. Baillet ne parle point de ce poëte.

(1) Balzac, Lettres choisies, *IIe. part.*, *liv. I*, lettre XVII, pag. 323.

(2) *Idem*, Lettres à Chapelain, *liv. VI*, *lettre V*, pag. 283, 284 : elle est datée du 15 de *février* 1641.

(B) *Balzac...... se trompe à* [l'é]*gard de l'âge qu'il lui donn*[e.] Nous venons de voir qu'il don[ne au] père Théron plus de soixante-qu[inze] ans, le 15 de février 1641. Su[r ce] pied-là, ce jésuite serait né l'an 1[566.] Mais cela est faux; car Alegamb[e et] Sotuel ne lui donnent que q[uinze] ans lorsqu'il entra chez les jésui[tes] l'an 1587. De pareils mensonges [sont] pour l'ordinaire désobligeans; e[t il] y a peu de personnes qui veuil[lent] passer pour plus âgées qu'elles n[e] sont. Je n'en excepte pas même c[eux] qui ne veulent point se marier. [Je] sais bien que certains vieillards [...] comme on l'a dit du premier [duc] d'Épernon, ont passé l'âge de mo[...] se donnent cinq ou six années [...] autant de plaisir qu'ils se les ôt[aient] pendant leur jeunesse. La va[nité] trouve son compte à cela, puis[qu'il] est plus admirable qu'un homm[e de] quatre-vingt-dix ou de cent ans [ait] encore quelque vigueur, que s'[il se] portait assez bien à l'âge de qua[tre-] vingt ou de quatre-vingt-cinq [...] Les autres vieillards ne sont pas [fâ]chés que l'on compte juste; ils c[rai]gnent qu'une fausse arithméti[que] qui les approche plus qu'il ne [faut] du bout de la course, ne diminu[e les] égards que l'on a pour eux. [Quoi] qu'il en soit, le mensonge de Ba[lzac] était d'une autre nature : il était [flat]teur, et non pas désobligeant; [il] servait à l'éloge du père Théron [...] don gratuit de six ans inspirait [plus] d'admiration pour ses poésies; [plus] on le croyait chargé d'années, [plus] admirait-on le feu que l'on re[mar]quait dans ses vers. Je crois p[our]tant que Balzac y allait de bo[nne] foi.

THESMOPHORIES. On ap[pe]lait ainsi les fêtes qui se célébr[aient] en l'honneur de Cérès, consid[érée] comme législatrice (A); car [il y] avait d'autres fêtes qui lui ava[ient] été consacrées, comme à l'inv[en]trice des biens de la terre. Il n'é[tait] point permis aux hommes d['as]sister aux Thesmophories; e[t il] n'y avait que les femmes de c[on]dition libre qui les pussent cé[lébrer]

(*a*). Elles se rendaient en
ession à Éleusis, et faisaient
er par des filles de bon re-
les livres sacrés (*b*). Cette
durait trois ou quatre jours:
en a qui disent qu'elle en
ait neuf. Il n'était point per-
aux femmes de coucher avec
rs maris, jusques à ce qu'elle
finie. On prétend que, pour
porter cette abstinence avec
s de facilité, elles couchaient
r certaines feuilles qui ont le
n de refroidir (B): mais il se-
it bien étrange, généralement
rlant, qu'elles eussent eu be-
n de ce remède, et plus en-
re qu'elles eussent voulu té-
oigner qu'il leur était néces-
ire. Le principal objet de leur
lte, dans cette fête, était la par-
e qui les distingue des hommes
). Vous pouvez vous imagi-
r que les anciens pères n'épar-
aient pas les païens sur de
les cérémonies. Il fallait au
ste, en célébrant cette fête,
l'on veillât toute la nuit (D).
Je remarquerai par occasion
e faute de Brantôme; il a dé-
té faussement que, selon Pline,
s vestales se servaient *de pail-*
se de feuilles d'arbre pour
nserver leur chasteté (E).

(*a*) *Voyez* Aristophane, *in* Θεσμοφορια-
ζούσαις.

(*b*) *Voyez la remarque* (A) *à la fin.*

(A) *Cérès considérée comme législa-*
trice.] Selon l'opinion commune, le
nre humain était redevable de
ux grands bienfaits à cette déesse.
le avait appris aux hommes à se-
er et à moissonner; elle leur avait
nné des lois.

Prima Ceres unco glebam dimovit aratro:
Prima dedit fruges, alimentaque mitia terris:
Prima dedit leges. Cereris sunt omnia mu-
nus (1).

(1) Ovidius, Metam., *lib. V, fab. VI, vs.* 341.

Consultez les commentateurs de ces paroles de Virgile;

. . . . . *Mactant lectas de more bidentes*
Legiferæ Cereri (2). . . . .

Il y a donc beaucoup d'apparence qu'on lui consacra deux sortes de fêtes, et que les thesmophories se rapportaient principalement à sa qualité de législatrice (3). Le mot même nous conduit à ce sentiment; car, selon Hésychius, θεσμὸς signifie une loi divine, νόμος θεῖος. *Sacra ipsius thesmophoria, id est legum latio vocatur.* Ce sont les paroles de Servius sur le passage de Virgile que je viens de rapporter. Cela n'empêche pas que même dans les thesmophories on ne pratiquât des choses qui la concernaient comme l'inventrice des moissons. Notez que l'une de ses épithètes était celle de θεσμοφόρος. Pausanias (4) et une inscription de Grutérus (5) le témoignent. Au reste, voici la preuve d'une chose que j'avance dans le corps de cet article, c'est qu'on donnait à porter à des filles de bonne réputation les livres sacrés. Παρθένοι γυναῖκες, καὶ τὸν βίον σεμναὶ, κατὰ τὴν ἡμέραν τῆς τελετῆς, τὰς νομίμους βίβλους, καὶ ἱερὰς ὑπὲρ τῶν κορυφῶν αὐτῶν ἀνετίθεσαν καὶ ὡσανεὶ λιτανεύουσαι ἀπήρχοντο εἰς Ἐλευσῖνα. *Virgines mulieres, vitâque honestæ, quæ per solennitatis diem legales libros: et sacros vertice gestantes, tanquam supplicantes Eleusinem contendebant* (6).

(B) *Pour supporter cette abstinence* (7) . . . . . . *couchaient sur certaines feuilles qui ont le don de refroidir.*] Ovide ne parle point de cela, mais seulement de la coutume de s'éloigner du mari.

Festa piæ Cereris celebrabant annua matres
Illa, quibus niveâ velatæ corpora veste
Primitias frugum dant spicea serta suarum:
Perque novem noctes Venerem tactusque viriles
In vetitis numerant (8). . . . .

Je ne m'étonne point qu'il n'ait pas décrit cette circonstance; car elle ne servait de rien à son sujet. Son silen-

(2) Virg., Æn., *lib. IV, vs.* 58.
(3) *Voyez* Castellanus, de Festis Græcor., *pag.* 138.
(4) Pausan., *lib. X, pag.* 352.
(5) Inscript. Gruteri, *pag.* 309.
(6) Schol. Theocriti ad Idyll. IV, *v.* 25.
(7) *Conférez avec ceci la remarque* (B) *de l'article* PRAXIS, *tom. XII, pag.* 8.
(8) Ovid., Metam., *lib. X, vs.* 431.

ce n'est donc ici d'aucune considération. De tous les auteurs que je pourrais alléguer, je ne veux mettre en avant que Pline et le scoliaste de Théocrite. *Græci lygon vocant, alii agnon, quoniam matronæ thesmophoriis atheniensium castitatem custodientes, his foliis cubitus sibi sternunt* (9). Voilà ce que Pline dit en parlant du *vitex*, que nos botanistes nomment *agnus castus*. Notez en passant qu'ils ont fait d'une épithète un nom propre. Les Grecs ayant prétendu que ceux qui mangeaient ou qui buvaient de cette plante, ou qui la mettaient sous eux dans leur lit, se préservaient de l'impureté, lui donnèrent le surnom ἄγνος du mot ἁγνὸς qui signifie *chaste*. Ce mot est devenu ensuite le nom propre du *vitex*, non pas seul, mais avec le mot latin qui lui correspond. Quant au scoliaste de Théocrite, voici ses paroles : Τὴν κονύζαν, κνύζαν εἶπεν. Ἔςι φυτὸν ψυκτικώτατον. ἔνθεν καὶ ἐν τοῖς θεσμοφορίοις ὑποςρωννύουσι τὸ φυτὸν, τὴν θερμότητα τὴν κατὰ τὰ Ἀφροδίσια ἐκκόπτοντες. *Conyzam dixit Cnyzam. Planta refrigerandi summâ vi pollens, quam propterea in thesmophoriis lecto substernunt, calorem ad res venereas extirpantes* (10). Il faut noter qu'il ne parle point de la même plante que Pline; car il parle de l'herbe *conyza*, ou *cunilago*. Notons aussi à quelle occasion il a fait cette remarque; c'est pour expliquer un endroit de Théocrite où un berger narre ce qu'il fera, en cas que son bon ami fasse heureusement le voyage de Mitylène. Je mettrai, dit-il, une couronne de fleurs sur ma tête; je boirai du meilleur vin, et j'aurai une jonchée d'herbes jusques au coude sur mon lit.

Χά ςιβὰς ἐσσεῖται πεπυκασμένα ἐς ἐπὶ πᾶχυν

Κνύζᾳ τ' ἀςφοδέλῳ τε πολ
τε σελίνῳ.

Et thorus densatus erit ad cubitu
Cnyza, asphodelo et flexibili api

Voilà entre autres herbes cel
lon le scoliaste, était mise su
femmes, pendant la fête de
phories, afin de les préserv
continence. On m'avouera
qui font éclater leur joie qu
vœux sont accomplis, qui
dis-je, éclater par la bonne
par telles autres marques
de réjouissance, ne recour
à des remèdes qui étouffent
âme toute pensée amoureu
a donc point d'apparence q
nilago eût cette vertu; et ai
liaste de Théocrite soutient
se que nous pouvons réfut
texte même qu'il commen
être ne se tromperait-on pa
disait que la coutume de m
feuilles dans le lit des fem
dant les thesmophories n'éta
simple dépendance de la fê
l'ordinaire dans les grandes
tés que les rues soient jon
fleurs et de feuilles. On at
festons aux portes; les cham
quelquefois part à ces ornen
Grecs pouvaient bien étendr
ge jusque sur les lits, en fa
celles qui célébraient la fête
Dans la suite des temps,
voulu chercher du mystère
usage : les chercheurs de ca
ront tant fait, qu'enfin ils
imaginé que la sage antiqu
trouvé là un bon remède à l'
nence. Je ne sais même si
sans et les satiriques n'ont pa
inventeurs de cette suppositi
d'autres long-temps après au
bitée sérieusement et com
chose réelle. Il est sûr qu'on
vait guère dire des raisons p
obligeantes; et je ne saura
prendre que les femmes g
aient été assez dociles pour
tir qu'on leur appliquât un
mède, qui eût témoigné si p
ment leur lasciveté. On n'
pas leur consentement, n
quelqu'un : mais la Grèce,
répondre, avait-elle mis
sur un tel pied, qu'elle pût l'

(9) Plinius, *l. XXIV, cap. IX, pag. m.* 327. *Le père* Hardouin *dit là-dessus :* Hæc totidem verbis Diosc., lib. 1, cap. 135, et Galenus, lib. 6 de fac. simp. Med., pag. 148. Ælianus item, lib. 9 Hist. Animal. *cap.* 26.

(10) Scholiast. Theocriti ad idyll. VII. *Il dit la même chose* ad idyll. IV. Κνύζα φυτὸν χορτῶδες, ὃ αἱ Θεσμοφοριάζουσαι διὰ τὴν ἁγνείαν ςιβαδοποιοῦνται. *Cnyza, planta graminis formâ, quâ Cereris sacra celebrantes feminæ lectos [ad servandam castitatem insternunt.*

(11) Theocrit., idyll. VII, pag. m.

ri des usages honteux ? Il n'est ist facile de trouver dans la map-monde un coin de terre où les soient réduites à ce pied-là : si nous le voulions trouver, il faudrait point chercher l'Attique, loponnèse, ni les îles de la mer Pour trouver ici du vraisem-ble, il faudrait dire que l'hon-r des femmes n'était point inté-à ces jonchées de *l'agnus cas-* Mais à qui le persuaderait-on ? faut-il pas avoir une très-mau-opinion de leur vertu, si l'on gine qu'étant mariées elles ne ent être cinq ou six nuits (met-en neuf (12) si vous voulez) dans lit à part, sans se rendre in-es, par des tentations et par des arches impures, de célébrer une où la chasteté est requise ? Je bien qu'on me réponde que les pays ne sont pas semblables, qu'il y a des climats moins chauds la Grèce, dans lesquels ni le ni l'esprit de vin, avalés copieu-ent, ne produisent pas les mê-irritations vénériennes que les les plus simples produisent eurs ; et qu'ainsi l'on ne doit pas des cérémonies des fêtes de par les besoins du septen-. Ne sortons donc point de la ce, je le veux bien : je persiste re que ces motifs de l'emploi de *nus castus* ne sont guère vrai-blables ; car si les femmes eus-t eu recours de leur propre mou-ent à ce remède, elles eussent é un grand défaut, elles se se-ent confessées d'une infirmité teuse, et que la pudeur ni la dence ne permettent pas de ré-er. Je dis la prudence, parce une telle confession pouvait in-éter et alarmer mortellement maris. Les uns faisaient un merce qui les obligeait à passer elques semaines hors de chez eux. procès demandait la même chose quelques autres. Plusieurs allaient la guerre, ou s'embarquaient pour voyage d'outre-mer. Ceux qui bougeaient du logis n'étaient pas jours en bonne santé ; et quand se portaient bien, ils n'ignoraient qu'ils pouvaient tomber mala-des. Quel fond aurait-on pu faire dans tous ces cas sur la chasteté d'une épouse qui aurait fait profession d'incontinence à la fête des thesmophories ? C'était une auguste fête, un grand acte de religion : les femmes avaient en partage les principales fonctions de cette sainte cérémonie. Il fallait s'en acquitter chastement ; le rituel le portait ainsi. Elles avaient donc là un puissant motif à la chasteté : le culte divin, la conscience, la prospérité de l'état, l'honneur de Cérès, la grandeur de ses mystères, s'y rencontraient ; et néanmoins, à ce qu'on prétend, elles se reconnaissaient incapables de se contenir pendant la courte durée de cette fête. Que pouvait-on attendre de leur vertu mise à de plus longues épreuves dans un autre temps ? Il est donc certain qu'en recourant d'elles-mêmes aux feuilles de *l'agnus castus*, elles eussent témoigné beaucoup d'imprudence, parce qu'elles eussent rempli de soupçons et d'inquiétudes leurs pauvres maris. Mais que direz-vous, demandera-t-on, si les hommes eussent établi cette coutume ? Je dirais qu'il ne faut pas croire que s'ils en eussent été les auteurs, ou par voie de conseil, ou par voie de décret, elles s'y fussent soumises comme à un remède nécessaire, ou pour le moins très-utile ; car en l'acceptant elles eussent avoué une infirmité naturelle qui eût fait beaucoup de tort à leur honneur, et qui les eût rendues suspectes d'infidélité dans les absences ou dans les maladies de leurs époux. Tous les maris qui auraient eu l'imprudence ou de proposer ce conseil, ou de l'approuver, eussent commis la réputation de leurs épouses. Les plaisans n'eussent pas manqué de dire, ils savent bien ce qui en est, une fâcheuse expérience les oblige à chercher ces expédiens : il n'y a point de nuit de repos pour eux, à moins que la religion ne l'ordonne ; mais quand ils chomment les nuits des thesmophories, le souvenir du passé veut qu'ils se reposent sur la vertu de *l'agnus castus*. Voici encore l'observation que j'ai faite ci-dessus. De quoi eût servi de s'assurer sur cette vertu pendant cette fête ? Cela eût-il cal-

(12) *Ovide, comme on l'a vu ci-dessus, cita-*(8), *fait durer neuf jours les fêtes de Cérès.*

mé les alarmes de ceux qui étaient en voyage, ou sur mer ou sur terre? Cela eût-il laissé en repos le cœur des malades? On peut assurer que quiconque eût introduit cette coutume aurait mérité de passer pour perturbateur du repos public.

Cent autres raisons me persuadent que l'emploi de l'*agnus castus* dans le lit des femmes qui célébraient les thesmophories n'était point fondé sur le motif que l'on allègue. La même cause qui aurait porté à ordonner ce remède pendant cette fête aux femmes mariées aurait obligé à le leur prescrire pendant les absences et les langueurs des maris; et à le prescrire pour toute l'année aux jeunes veuves et aux jeunes filles. Puis donc que l'on ne faisait point l'un, il faut conclure que l'on ne faisait point l'autre. Si l'on avait fait tout ce que je marque, nous trouverions dans quelque livre qu'il n'y avait point de plante qui fût plus commune que l'*agnus castus* par toute la Grèce. Chacun en aurait eu une douzaine dans son jardin; il aurait fallu en entretenir des forêts toutes entières, et préposer d'habiles gens à leur culture: car à force de les effeuiller on aurait rendu plus nécessaire le soin de les faire vivre. La première prévoyance de ceux qui, dans le déclin de l'âge, auraient épousé une personne beaucoup plus jeune qu'eux, aurait dû être de faire planter plusieurs *agnus castus*, afin d'avoir à quoi recourir honnêtement pour satisfaire aux nécessités qu'ils n'eussent pu prévenir ni apaiser. On aurait préconisé les feuilles de cet arbrisseau comme le dieu tutélaire de la réputation des maris, et comme un dieu *averruncus* ou *alexicaque* par rapport au cocuage. Quelque Juvénal en aurait félicité la Grèce (13): on eût dit de ces feuilles ce qu'un autre a dit des grenouilles (14). Or nous ne trouvons aucune trace de rien de cela dans les anciens monumens.

Il me semble qu'on va m'objecter que la fête des thesmophories mandait une pureté extraordina une imagination exempte de tou que les casuistes nomment *pen moroses*, une application non in rompue à l'excellence et aux g deurs de la chasteté; toutes ch qui n'étaient point nécessaires d'autres saisons. Pour toute répo je demande quelque témoin de c propriété des thesmophories, suis sûr que ce caractère de cette n'est qu'une vision (15). J'ajoute l'*agnus castus*, ni la *cunilago*, les feuilles de saule (16), etc., ne point capables d'inspirer une pureté, et voilà encore de mes sons. Les Athéniens étaient trop biles pour croire que quelques fe les entre les draps fussent capa d'amortir la lubricité. Je veux cr qu'il y a des herbes qui à la lo peuvent refroidir ceux qui en gent; mais à cela près, et considérant qu'une application terne, je ne sais si l'on ne pour point dire de la luxure ce q été dit de la mort,

Contra vim mortis non est medicamen in h

Je n'oublie point une réponse de T no, fille de Pythagore. On lui mandait, *Combien de jours fa qu'une femme laisse passer d qu'elle a eu affaire avec un hom jusques à ce qu'elle assiste aux mophories?* Si elle a eu affaire son mari, répondit Théano, peut y assister tout à l'heure; si c'est avec un autre, elle n'y jamais assister. *Apud Theodor* lib. XII Græcanicarum Affection *Pythagorica Theano, rogata q demùm die mulieri liceret à c plexu viri thesmophoriis inter* Ἀπὸ μὲν τοῦ ἰδίου παραχρῆμα, ἀπὸ δὲ ἀλλοτρίου οὐδέποτε. *Ei q proprio viro surrexerit, statim cere respondit; quæ ab alieno n*

(13) *O sanctas gentes quibus hæc nascuntur in hortis*
Numina.
Juven., sat. XV, *vs.* 10.

(14) *Voyez la passage de* Pline, *rapporté dans la remarque* (I) *de l'article* Démocrite, *tom. V, pag.* 467, *avant le premier* alinéa.

(15) *Voyez la remarque suivante.*

(16) *Salicem habere vim perimendi semini libidinis exstinguendæ, author est Theoph Ælianus* Ἀφροδισίου κώλυμα *nuncupat* ἄγνον *castam appellant. Homer., Odyss.* κ, ὠλεσίκαρπον, *id est, ut exponit Plinius,* c. 26 frugiperda. *Ad quem locum Eustath* 1667, *l.* 21: Διότι οἱ πίοντες τοῦ κατ' α ἄνθους ὄλλουσι τὸν καρπὸν, ἤτοι ἄ γίνονται. Castellanus, de Festis Græco *pag.* 171.

(17). Cette morale de Théano ritait pas d'être nommée *ri-* *ne*. Une femme comme elle ne mnerait pas aujourd'hui les entes communions, sous le pré- d'un trop petit intervalle de- le devoir conjugal. Au reste, ponse prouve qu'on croyait que bien faire les fonctions des mophories, il fallait s'y prépa- par quelques jours de continen- r, comme cela allongeait le terme ûne, on me dira que je ne dois t m'étonner si l'on recourait à *us castus*. Mais cette objection rop petite pour me faire changer inion. Prenez garde à ce que je dans la pénultième remarque. aurait tort de condamner la ue que je viens de faire; car l'é- veut qu'on ne laisse pas expo- à toutes les suites du témoignage Pline et de quelques autres au- la réputation d'une infinité femmes grecques, si elles n'ont mérité de recevoir cet affront.

(C) *Le principal objet de leur cul-* *dans cette fête, était la partie qui distingue des hommes.*] Fasoldus, a fait un petit livre sur les fêtes la Grèce, cite Théodoret tou- t cette circonstance : *In hoc que festo* pudenda muliebria *mu-* *illæ initiatæ honore divino affi-* *nt.* Theodoretus, lib. III. Græcan. tion. (18). Il ne cite point les les de Théodoret, quoiqu'il eût vues dans Castellanus, qui rapporte en cette manière : τὸν κτένα τὸν γυναικεῖον (οὕτως δὲ γυναικεῖον ὀνομάζουσι μόριον) ἐν τοῖς μοφορίοις, παρὰ τῶν τετελεσμένων ναικῶν θείας τιμῆς ἀξιούμενον. *Nec* *us muliebrem pectinem* (*sic enim* *enda mulieris vocant*) *in Cereris* *o, mulieres initiatæ divino hono-* *pignum habent* (19). Fasoldus dit aussi qu'à Syracuse l'on tait en procession la figure de te partie, faite d'une certaine fa- e et de miel; qu'on la portait, je, processionnellement le der- r jour de la fête en l'honneur Cérès et de Proserpine. Il se fonde le témoignage d'Athénée. *Athe-* *næus, lib. XIV*, dit-il (20), *refert*, *muliebria pudenda*, μυλλοὶ *appella-* *ta, quæ ex sesamo et melle facta* *erant, ultimo die hujus festi apud* *Syracusanos, qui hæc sacra etiam* *observârunt, Cereri et Proserpinæ* *circumlata fuisse.* Il pourrait bien être qu'il n'a pas rendu exactement le sens d'Athénée, et qu'au lieu du *dernier jour de la fête*, il aurait dû dire *aux grandes thesmophories.* Voici le grec : Ἡρακλείδης ὁ Συρακούσιος ἐν τῷ Περὶ θεσμῶν, ἐν Συρακούσαις φησὶ τοῖς παντελείοις τῶν θεσμοφορίων ἐκ σησάμου καὶ μέλιτος κατασκευάσασθαι ἐφήβαια γυναικεῖα, ἃ καλεῖσθαι κατὰ πᾶσαν Σικελίαν μυλλοὺς, καὶ περιφέρεσθαι ταῖς θεαῖς (21). Dalechamp le traduit ainsi : *Heraclides Syracusius libro de vetustis et sancitis Moribus, scribit, apud Syracusios in perfectis thesmophoriis* (22), *ex sesamo et melle fingi pudenda muliebria, quæ per ludos et spectacula* (23) *circumferebantur, et in totâ Siciliâ vocabantur Mylli.* Vous trouverez dans les Essais de Montaigne un bon nombre de tels faits. Je n'y ai pas vu celui-ci dans l'endroit où il observe (24), qu'*en la plupart du monde cette partie de nostre corps estoit deifiée*; qu'en certains lieux *le plus sacré magistrat estoit reveré et reconnu par ces parties-là : et qu'en plusieurs ceremonies l'effigie en estoit portée en pompe en l'honneur de diverses divinités. Les dames égyptiennes, en la feste des bacchanales, en portoient au col un de bois, exquisement formé, grand et pesant, chacun selon sa force : outre ce que la statue de leur dieu en representoit un qui surpassoit en mesure le reste du corps* (25). *Les femmes mariées ici près*,

(18) *Idem, ibidem.*

(18) Joh. Fasoldus, *in* Græcorum veterum *λογία, dec. XII, num.* 1, *pag. m.* 280.

(19) Castell. de Festis Græcorum, *pag.* 173.

(20) Fasoldus, *in* Græc. vet. Ἱερολογία, *pag.* 280.

(21) Athen., *lib. XIV*, *pag.* 647.

(22) *La note du traducteur est :* Cereris thesmophoria et mysteria, majora minoraque fuerunt. Vide Gyraldum.

(23) *Le traducteur fait ici une note* ταῖς θεαῖς : alii, ταῖς θεαῖς deabus nempè Cereri et Proserpinæ. *Il suppose faussement qu'il a mis au texte* ταῖς θέαις.

(24) Montaigne, Essais, *liv. III*, *chap. V*, *pag.* 128, 129.

(25) *A cela se peut rapporter ce que* Daniel Heinsius *a dit dans la* Réponse *à la* Dissertation de Balzac, sur Herodes infanticida, *p.* 112 : *Quem* (Pana) *eundem cum Priapo, quem pæderastem nec pudendum modò, sed pudendi sui propè pan-*

en forgent de leur couvrechef une figure sur le front, pour se glorifier de la jouyssance qu'elles en ont; et venant à estre vefves le couchent en arriere, et ensevelissent sous leur coiffure. Ne pourrait-on pas conjecturer que la raison pour laquelle les parties propres de l'autre sexe recevaient un si grand honneur dans la fête des thesmophories, était celle-ci ? On se souvenait du bon service qu'elles rendirent à Cérès. Cette déesse cherchant Proserpine qui lui avait été enlevée, et ne la trouvant nulle part, arriva toute désolée au bourg d'Éleusis. Une vieille paysanne, nommée Baubo, tâcha de lui faire prendre quelque rafraîchissement, et l'exhorta le mieux qu'elle put à chasser la mélancolie. Tout cela ne servit de rien. Cérès s'obstina à ne rien prendre, et à ne vouloir point être consolée. Baubo changea de batterie, et se proposa de divertir cette déesse par un spectacle de nouvelle invention. Elle s'en alla dans une autre chambre, et y défricha je ne sais quoi, qu'elle négligeait depuis long-temps, comme une portion de terre inculte, et puis revint trouver la déesse, et lui montra sa nudité, non sans faire des postures assez singulières (26). Cérès fichant les yeux sur cet objet ne put s'empêcher de rire, ensuite de quoi elle prit le rafraîchissement qui lui fut offert. On ne saurait décrire cela en français avec toute la naïveté qu'un ancien père de l'église y apporte. Voici ce qu'il dit : *Rogat illa* (Baubo) *atque hortatur contra, sicut mos est in hujusmodi casibus, ne fastidium suæ humanitatis assumat : obstinatissimè durat Ceres, et rigoris indomiti pertinaciam retinet. Quod cùm sæpiùs fieret neque ullis quiret obsequiis ineluctabile propositum fatigari, vertit Baubo artes, et quam seriò non quiebat allicere, ludibriorum statuit exhilarare miraculis : partem illam corporis, per quam secùs femineum et subolem prodere, et nomen acquirere generi, tùm longior incuriâ liberat : facit sumere tum puriorem, et in speciem le[...] nondùm duri atque striculi pusi[...] redit ad deam tristem, et inter communia, quibus moris est fra[...] ac temperare mœrores, reteg[...] ipsam, atque omnia illa pudor[...] ca revelatis monstrat inguinibus que pubi affigit oculos diva, et [...] diti specie solaminis pascitur. [...] diffusior facta per risum, asper[...] sumit atque ebibit potionem : et [...] diù nequivit verecundia Baubon[...] primere, propudiosi facinoris [...] sit obscœnitas* (27). Il a raison d[...] mander aux païens, en les [...] sant vivement sur le ridicule de[...] fêtes, ce qu'il y avait de s[...] ble pour Cérès dans un objet q[...] pouvait voir sur elle-même. *U[...] mum commodare alimoniis po[...] victuique sumendo, non ratio, [...] tempus, non sermo aliquis a[...] tur gravis, aut affabilitas seria [...] propudiosa corporum monstrat[...] scœnitas, objectanturque part[...] læ, quas pudor communis a[...] dere atque naturalis verecundi[...] jubet : quas inter aures castas [...] venit nefas est, ac sine hon[...] appellare præfatis. Quidnam, [...] so, in spectu tali, quid in pu[...] fuit verendisque Baubonis, qu[...] minei sexûs deam, et consimi[...] matum membro, in admirat[...] converteret atque risum ? quod [...] tum lumini conspectuique d[...] et oblivionem miseriarum da[...] habitum in lætiorem repentinâ [...] ritate traduceret* (28) ? N'y a-t-[...] beaucoup d'apparence que, [...] faire commémoration de cett[...] ture, l'on décerna les honne[...] vins à l'objet qui divertit alors [...] propos la déesse Cérès ? De l[...] trait une objection contre la d[...] ne exposée dans la remarque [...] cédente; car, dira-t-on, il [...] fortifier extraordinairement le[...] mes grecques, qui d'un côté [...] chaient seules, et qui de l'aut[...] ditaient sur une chose très-ca[...] de salir l'imagination, et d'e[...] des envies malhonnêtes. J'avoue[...]

tem faciunt. Arnobe, *lib. VI*, *pag.* 209, *a dit* genitalibus propriis inferior Priapus.

(26) *Sic effata, sinu vestem contraxit ab imo,*
Objecitque oculis formatas inguinibus res :
Quas cava succutiens Baubo manu, nam puerilis
Ollis vultus erat, plaudit, contrectat amicè.
Orpheus, *apud* Arnobium, *lib. V*, *pag.* 175. *Voyez* Clément Alexandrin, *in* Protrept., *p.* 13.

(27) Arnob., *lib. V*, *pag.* 174, 175.

(28) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 176.

peut affaiblir un peu mes rai-; mais tout bien considéré elles ervent assez de force pour m'en-r à ne changer pas de sentiment.

) *Il fallait.... qu'on veillât toute uit.*] Ceci fournirait encore une ction à mes adversaires. Les ma-, me dira-t-on, considérant, 1°. leurs femmes étaient séparées x pendant qu'elles étaient occu-s à célébrer la mémoire d'une ature chatouilleuse, et à vénérer objet de tentation, dont il fal-même qu'elles fissent des figures pâte (29), 2°. qu'elles passaient nuits à veiller, devaient crain-quelque fâcheux accident; car veilles ont été toujours des oc-ns de bonne fortune. Il est donc able qu'ils recoururent à de s préservatifs, savoir aux feuilles *agnus castus.* Ces difficultés sont les, car outre que tous les hom-s étaient exclus des thesmopho-s, ce qui pouvait rassurer les is jaloux et défians, peut-on ire que les Grecs aient été assez s pour se fier à un remède de illes, pendant qu'ils se seraient és de la vertu de leurs femmes, que les circonstances de la fête, ux dire l'exclusion des hommes, chasteté commandée, les veilles s le temple, etc., n'auraient pu rassurer? Si l'on me demande autorité touchant le texte de remarque, j'alléguerai ces mots nobe (30): *Vultis enim conside-s mysteria et illa divina, quæ ophoria nominantur à Græ-quibus gente ab atticâ sancta ervigilia consecrata sunt et pan-ismi* (31) *graves.* Je ne nie point la faveur de ces veilles il ne mît bien des désordres. L'*Au-ria* de Plaute roule sur le ma-d'une fille qui avait été en-ée dans une telle occasion (32). Romains ne se portèrent à l'a-bolition de certaines fêtes nocturnes, qu'après en avoir connu les déréglemens. Il y eut des villes grecques qui abolirent les mêmes cérémonies; et il fallait voir de qu'elle manière Aristophane frondait les veilles de dévotion. Lisez ces paroles (33): *Diligentissimè sanciendum est, ut mulierum famam multorum oculis lux clara custodiat, initienturque eo ritu Cereri, quo Romæ initiantur. Quo in genere severitatem majorum senatûs vetus auctoritas de bacchanalibus; et consulum exercitu adhibito quæstio animadversioque declarant. Atque omnia nocturna, ne nos duriores fortè videamur, in mediâ Græciâ Diagondas Thebanus lege perpetuâ sustulit. Novos verò deos, et in his colendis nocturnas pervigilationes sic Aristophanes facetissimus poëta veteris comœdiæ vexat, ut apud eum Sabazius, et quidam alii dii de peregrinis judicati è civitate ejiciantur.* Lisez aussi ce qu'a dit un journaliste dans l'extrait d'une dissertation de M. Rainssant. *Ce n'était pas seulement pendant trois jours que l'on célébrait* les jeux séculaires : *c'était aussi pendant trois nuits; car on s'assemblait dans les temples* pour y veiller, et pour y faire des prières et des sacrifices : c'était ce qu'on appelait *pervigilium*; et afin que dans ces assemblées publiques il ne se passât rien de malhonnête, les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe y assistaient sous la conduite de leurs pères et de leurs mères, ou de quelques personnes d'âge de leur famille, qui pussent répondre de leurs déportemens, ainsi qu'Auguste l'avait ordonné. *L'ordonnance était sage, et la précaution nécessaire; l'amour est trop alerte sur toutes les occasions favorables, pour oublier ses intérêts dans ces assemblées nocturnes. Mais on s'avisa un peu tard de remédier à l'abus, puisque l'empereur Auguste commença d'y donner ordre.* Præstat serò quàm nunquàm. Il faut mieux tard que jamais. *Il faut croire qu'avant cela les trois nuits des jeux séculaires étaient un bon temps pour la jeunesse amoureuse, et qu'on le mettait à profit avec d'autant plus de soin, qu'on savait*

) *Voyez ci-dessus, citation* (21), *le passage de; mais l'instance qu'on y fonde ici n'est fait fort certain; car on ne trouve point ces figures étaient faites.*

) Arnobius, *lib. V, pag.* 173.

) *Ce mot signifie veiller toute la nuit. Vous eres dans les gloses* pervigilium, *παννυχὶς καὶ ἡ διὰ νυκτὸς ἀγρυπνία.*

b) *Is adulescentis illius est avunculus, Qui illam stupravit noctu, Cereris vigiliis.* aut., *in prologo* Aulularia.

(33) Cicero, de Legibus, *lib. II, folio* 335, *A*.

qu'on ne le trouverait pas deux fois (34). Les veilles de dévotion de la primitive église n'étaient pas à couvert de tout attentat; et c'est pour cela que saint Jérôme recommande aux jeunes filles qu'en y assistant elles ne s'éloignent jamais de leurs mères, non pas même d'un travers de doigt (35). Il eût mieux valu qu'il acquiesçât aux justes plaintes de Vigilantius, qui condamnait ces assemblées nocturnes, à cause des impuretés qui s'y commettaient (36). Il en fallut enfin venir là, et supprimer cette dévotion, comme l'avoue le cardinal Bellarmin. *Quoniam occasione nocturnarum vigiliarum abusus quidam irrepere cœperant, vel potiùs flagitia non rarò committi, placuit ecclesiæ nocturnos conventus et vigilias propriè dictas intermittere, ac solùm in iisdem diebus celebrare jejunia* (37).

C'est sans doute sur de semblables raisons que fut fondé le mandement de l'archevêque de Paris, l'an 1697, contre la coutume que l'on avait d'aller au mont Saint-Valérien pendant la semaine sainte.

(E) *Brantôme..... a débité faussement que selon Pline les vestales se servaient* de paillasses de feuilles d'arbre *pour conserver leur chasteté.*] Voici un peu au long les paroles de cet écrivain(38) : « J'ay veu et leu un » petit livret d'autrefois en italien, » sot pourtant, qui s'est voulu mesler de donner des receptes contre » la luxure, et en met trente-deux; » mais elles sont si sottes, que je » ne conseille point aux femmes d'en » user, pour ne mettre leur corps » à trop fascheuse sujection. Voilà » pourquoy je ne les ai mises icy » par escrit. Pline en allegue une, » de laquelle usoient le temps passé » les vestales; et les dames d'At» nes s'en servoient aussi duran» festes de la déesse Ceres, » *thesmophoria*, pour se refroi» et oster tout appetit chau» l'amour; et par ce vouloient » lebrer cette feste en plus gr» chasteté, qu'estoit des pailla» de feuille d'arbre dit *agnus ca*» Mais pensez que durant la fe» elles se chastroient de cette fa» et puis aprés elles jettoient » la paillasse au vent. J'ay ve» pareil arbre en une maison » Guyenne d'une grande, hon» et très-belle dame, et qui » montroit souvent aux estrang» qui avenoient voir, par gr» spéciauté, et leur en disoit la » prieté; mais au diable, si j'a» mais veu ny ouy dire, que » me ou dame en ait encore » cueillir une seule branche, ny » pas seulement un petit reco» paillasse, non pas même la » me proprietaire de l'arbre » lieu, qui en eut pû dispo» comme il lui eut plû. » Voy note (39).

(34) Nouvelles de la République des Lettres, *mars* 1685, *art. II, pag.* 259, 260.

(35) *Vigiliarum dies et solemnes pernoctationes sic virguncula nostra celebret, ut ne transversum quidem unguem à matre discedat.* Hieronymus ad Lætam, de Institut. filiæ.

(36) *Vide* Hieronym. adversùs Vigilantium, *cap. IV. Consultez M.* Van Dale, de Oraculis, *pag.* 232 *de la première édition, et pag.* 60 *de la seconde. Voyez aussi la remarque* (D) *de l'article* VIGILANTIUS, *ci-dessous.*

(37) Bellarminus, de Ecclesiâ triumph., *lib. III, cap. ult.*

(38) Brantôme, Dames galantes, *tom. II, pag.* m. 163, 164.

(39) *Il ne faut pas s'étonner de cela,* p*toute femme qui en eût cueilli eût avoué* s*firmité.*

THIBAUT, comte de Ch pagne, cinquième du nom, s connaître entre autres ch par ses amours pour la r Blanche (A), mère de s Louis : et s'il y fut malheur comme la plupart des histor le croient, il ne laissa pas d poser cette grande reine traits de la médisance (B). Q ques-uns (*a*) prétendent qu'i éclater sa passion avant cette princesse fût veuve (C), ils ajoutent que Louis VIII, ri de Blanche, fut contrain dissimuler un tel affront, à c des guerres où il se trouvait gagé; que le comte amena fort belles troupes à ce prin

(*a*) Varillas, Minorité de saint L *imprimée à la Haye*, 1685.

attit courageusement;
ne put se résoudre à
hors de son pays, et
ra nettement qu'il n'en
ı; que le roi s'imagi-
le comte ne s'impatien-
›our avoir occasion de
·eine, et connaissant
le grand préjudice qu'il
recevoir de la retraite
neur, le maltraita et le
que Thibaut, outré de
et ne respirant qu'une
'engeance, fit empoi-
roi; que voyant que
'était pas moins insen-
lui depuis qu'elle se
euve qu'auparavant, il
le parti des princes qui
:nt dépouiller de la ré-
qu'on n'eut aucune pei-
engager, parce qu'on
ıda facilement que l'in-
: de la reine venait de
ı qu'elle avait conçue
:ardinal légat (D), qui
uis quelque temps à la
'rance; qu'il ne fut pas
:ile à la reine de le dé-
: la ligue, car il fallut
.t qu'elle lui fît dire
e serait pas fâchée de le
il fonda de grandes es-
pour son amour sur ce
›mpliment; qu'il aban-
ligue, et qu'il décou-
reine fort à propos tous
:ins des ligueurs; que
tournant toute leur fu-
tre lui, entrèrent dans
pagne et la ravagèrent;
régente le secourut et
:e les choses à des trans-
[ui leur ôtèrent tous les
de leur invasion; qu'ils
ent une autre voie de le
qui fut de l'accuser de la mort du roi; que la reine le tira d'affaire en les faisant consentir à désarmer, pourvu qu'il partît incessamment pour aller faire la guerre aux infidèles, avec cent chevaliers entretenus à ses dépens (*b*). On ne voit rien dans ce narré touchant la couronne de Navarre : il faut donc dire en cet endroit que Thibaut parvint à cette couronne, l'an 1234, par la mort de Sanche (*c*), qui ne laissa point d'enfans. Il se croisa deux ans après, et fut même chef de croisade; mais par les raisons ordinaires, c'est-à-dire par la mauvaise intelligence des princes croisés, cette expédition n'aboutit à rien. Il mourut l'an 1253 (*d*), laissant ses états à Thibaut, son fils. Il avait eu dans ses derniers jours de grands démêlés avec les ecclésiastiques; et il avait même attiré sur la Navarre un interdit de trois ans, pour avoir chassé l'évêque de Pampelune (*e*). Nous verrons dans les remarques qu'il fut grand poëte (E). Ce fut un homme que l'on soupçonnait aisément des plus grands crimes. On crut qu'il empoisonna Philippe, comte de Boulogne (F), oncle de saint Louis.

(*b*) *Idem*, *ibidem*.

(*c*) *Père, ou selon d'autres, oncle de Blanche de Navarre, mère de Thibaut.*

(*d*) *Et non pas* 1277, *comme dit* la Croix du Maine, *pag.* 465.

(*e*) *Voyez* l'Histoire de saint Louis, *composée par M.* de la Chaise, *liv. XI*, *num.* 4, *pag.* 172.

(A) *Ses amours pour la reine Blanche.*] Claude Fauchet n'a pas oublié notre comte de Champagne ni ses amours, en parlant des anciens poëtes français. « Blanche, dit-il (1), qui » estoit belle, jeune, et encore Espa-

(1) Des anciens Poëtes français, *liv. II*, *pag.* 117.

» gnole, sceut si bien mener Thie-
» bault, qu'il abandonna les autres
» barons : et qui plus est descouvrit
» l'entreprise faite pour prendre le
» roy revenant d'Orleans à Paris. Or
» les amours du comte de Champa-
» gne desplaisans depuis à aucuns
» seigneurs, il advint (ainsi que dit
» une bonne chronique que j'ai es-
» crite à la main) que Thiebault un
» jour entrant en la salle où estoit la
» roine Blanche, Robert, comte d'Ar-
» tois, frère du roi, luy fit jetter au
» visage un fromage mol, dont le
» Champenois eut honte, et prist de
» là occasion de se retirer de la cour,
» afin d'éviter plus grand scandale.
» Toutesfois la grand Chronique de
» France dit que le comte ayant de-
» rechef pris les armes contre le roy,
» et sçachant le grand appareil qu'on
» faisoit pour lui courre sus, il en-
» voya des plus sages hommes de son
» conseil requerir paix, laquelle luy
» fut accordée. Mais d'autant que le
» roy avoit fait grande despense, il
» fut contraint quitter Montereau-
» fault-Yonne et Bray-sur-Seine, avec
» leurs dependences. A celle beson-
» gne estoit (ce sont les mots de la
» grand Chronique) la roine Blanche
» laquelle dit au comte, qu'il ne de-
» voit point prendre les armes contre
» le roy son fils, et se devoit souve-
» nir qu'il l'estoit allé secourir jus-
» ques en sa terre, quand les barons
» le vindrent guerroyer. Le comte re-
» garda la royne qui tant estoit belle
» et sage, de sorte que tout esbahi de
» sa grande beauté, il luy respondit :
» Par ma foy, madame, mon cœur,
» mon corps, et toute ma terre est à
» vostre commandement, ne n'est
» riens qui vous peust plaire que ne
» fisse volontiers : jamais, si Dieu
» plaist, contre vous ne les vostres
» je n'iray. D'illec se partit tout pen-
» sif, et luy venoit souvent en re-
» membrance le doux regard de la
» roine, et sa belle contenance. Lors
» si entroit en son cœur la douceur
» amoureuse; mais quand il luy sou-
» venoit qu'elle estoit si haulte da-
» me, et de si bonne renommée, et
» de si bonne vie et nette, qu'il n'en
» pourroit ja jouir, si muoit sa dou-
» ce pensée amoureuse en grande
» tristesse. Et pource que profondes
» pensées engendrent melancolies, il
» lui fut dit d'aucuns sages ho
» qu'il s'estudiast en beaux so
» doux chants d'instruments; et
» fit : car il fit les plus belles c
» çons et les plus delitables et m
» dieuses, qui onques fussent
» en chançons ne en instrume
» et les fist escrire en sa salle à
» vins, et en celle de Troyes; et
» appelées les chançons au roy
» Navarre. »

(B) *Il ne laissa pas d'exposer grande reine aux traits de la m sance* (2).] Plusieurs choses do rent prise aux médisans. Thibaut tait rendu très-odieux par sa re te précipitée du camp d'Avigno plus encore par les soupçons que eut qu'il avait empoisonné Louis et cependant on le voyait dans si étroite intelligence avec la v du roi, qu'il lui découvrait tou desseins des princes ligués; et quoique divers sujets de colère l sent engagé à se porter pour l'un chefs de la ligue : cela sentait u gagement mutuel de cœur (3). veuve ne s'apprivoise pas sans avec un homme qui passe pour micide de son mari. Un homm revient pas sans cela d'un grand contentement; et si on l'en fai venir, ce n'est guère par de sim paroles. Outre cela les princes li se jetant dans la Champagne t vent la reine Blanche sur leur min; elle va au secours du comt ne l'abandonne pas lors même les ligueurs le poursuivent co l'empoisonneur de leur roi c mun. Cela leur parut tellement pect, qu'ils se moquèrent des o qu'elle leur fit de punir Thibaut était coupable. Voici comme par moderne qui a consulté de bons nuscrits. *La reine envoya de l second ordre aux ligués de sort la Champagne; et que, s'ils av quelque sujet de plainte contre baut, elle était prête de leur en justice. Mais tout ce qu'elle en ne fut, à ce qu'on prétend, qu'une ponse insolente et même barba*

(2) *Voyez d'autres médisances contre reine, ci-dessous, remarque* (D).

(3) *L'historien moderne de saint Louis, II, num. 6, pag. 51, rapporte que la fa qu'eut Blanche de se raccommoder avec baut, quoiqu'elle sût qu'il était amoureux d' fit tirer des conséquences désavantageuses.*

aient pris les armes pour
stice eux-mêmes, et non
l'attendre d'une femme
éclarait la protectrice du
de son mari (4). » Quant
is composées par le com-
art des historiens disent
ouvaient le mauvais suc-
amours. Le passage que
Claude Fauchet marque
nseilla à ce galant infor-
consoler par des chansons,
r par ce moyen la mélan-
e dévorait. Le bon sens
à croire que si Blanche
avorable aux désirs du
ût mieux caché son feu;
ouleur de ne pouvoir in-
ne tendresse à cette reine
ler tant de soupirs et tant
'il recommanda aux mu-
on palais. On prétend que
extravagance et une espè-
où il ne serait pas tom-
ne avait eu pitié de lui de
rte. Écoutons un auteur
Soit qu'il eût autant de pré-
que d'amour, soit que sa
eût d'abord dégénéré en
t qu'il fût prévenu de l'o-
que le secret empirerait
maladie que de la guérir,
la fin la vertu de la reine
nit au désespoir; non-seu-
ne se mit point en peine
r le feu qui le consumait,
ffecta même de le décou-
toutes les voies que l'ex-
ce la plus pitoyable pou-
gérer à un homme de sa
Il composa des chansons
ses où il y avait plus d'es-
s d'élégance : il trouva
le les faire voir à la reine;
mit en musique; on les
toutes sortes d'instrumens,
les remettre dans l'idée
l'elles auraient perdu la
la nouveauté, ou pour en
r la mémoire, après même
teur et la princesse qui lui
le sujet ne seraient plus,
graver sur le bronze, et
aux yeux de tout le mon-
les galeries de son palais
es et de Provins, comme
eu peur que les siècles à

de saint Louis, *liv. II*, *num.* 21,
l'*ann.* 1229.

» venir ne fussent pas assez instruits » de sa folie, ou que le sien manquât » de satires (5). » Il y a ici un petit anachronisme. M. Varillas suppose que Thibaut fit toutes ces extravagances avant la mort de Louis VIII; mais je m'en fierais plutôt à l'histoire que Fauchet cite (6), laquelle renvoie toutes ces chansons au temps qui suivit la perte de Montereau et de Bray. C'est aussi la chronologie d'un de nos meilleurs historiens (7) : Cette perte, dit-il, ne le rendit point plus sage; *il persista toujours dans sa folle passion pour la reine qui l'avait ruiné, et se retira dans son château de Provins, à composer des vers et des chansons pour entretenir son amoureuse rêverie*. Il fut obligé de céder ces villes l'an 1235, selon Mézerai (8).

Finissons cette remarque par les paroles du nouvel historien de saint Louis, elles seront une juste récapitulation de ce qui précède. « L'auteur » où l'on voit le plus de traits de » cette médisance recueillis, et qui » loue partout Blanche jusqu'à l'ex- » cès, ne parle de ces bruits que » comme de choses qu'il ramasse, » ajoutant de lui, tout Anglais qu'il » était, que ce serait un crime que » de s'en laisser persuader. Il assure » même, aussi-bien qu'un Liégeois » né dans un temps où les choses » étaient encore fraîches, que ce n'é- » tait qu'un effet de l'animosité des » grands contre la régence et contre » la fermeté de cette princesse; com- » me en effet on ne trouvera point » de siècle qui ne fournisse assez » d'exemples pareils. D'ailleurs, de » quatre auteurs qui en parlent, au- » cun n'insinue seulement qu'elle ait » eu la moindre pente à flatter la » passion du comte de Champagne, » s'il est vrai qu'il en ait eu; mais » un des quatre assure positivement » que Thibaut ne s'amusait à bar- » bouiller de ses chansons les palais » de Troyes et de Provins, que pour » charmer le désespoir où la vertu » de Blanche l'avait mis. Que si dans » ce qui reste de ces beaux ouvrages,

(5) Varillas, Minorité de saint Louis, *pag.* 12.
(6) *Voyez ci-dessus*, *la remarque* (A).
(7) Mézerai, *ubi infrà*.
(8) Mézerai, Abrégé chronologique, *tom. II*, *pag.* 715.

» on voit quelques vers dont il semble qu'on pourrait abuser, c'est en vérité un étrange témoignage que celui d'un homme comme Thibaut, et d'un faiseur de vers, qui, transporté de la chaleur de son imagination, peut aussi-bien entretenir le public d'aventures qu'il n'a jamais eues, que ceux de ce caractère le fatiguent souvent de passions qu'ils n'ont jamais senties (9). »

(C) *Quelques-uns prétendent qu'il fit éclater sa passion avant que cette princesse fût veuve.*] Il est fort apparent qu'il n'attendit pas à l'aimer que le roi fût mort. Il n'est guère moins apparent qu'un prince aussi vain, aussi volage et aussi hardi que lui, ait eu assez de pouvoir sur ses passions pour aimer long-temps la reine sans en donner quelques marques. Notez qu'elle avait quarante ans et peut-être plus quand elle perdit son mari; car elle le perdit l'an 1226, et elle l'avait épousé l'an 1200. Il est fort rare qu'un homme qui a vu une belle femme sans en devenir amoureux, lorsqu'elle n'avait que trente ans, le devienne tout d'un coup lorsqu'elle en a quarante, et qu'elle a été en couche plus de dix fois. Voilà le cas de la reine Blanche l'an 1226. Un de nos historiens s'imagine qu'il y avait plus de vanité que d'amour dans le fait du comte Thibaut. *Le comte de Champagne*, dit-il (10), *était celui qui avait donné cet avis à la reine. Ce jeune prince s'était piqué de galanterie pour elle, plutôt par une vanité de courtisan, que par la force des charmes d'une femme qui avait plus de quarante ans.* Il a raison de croire que la vanité est capable de faire jouer le personnage d'amoureux; mais il ne songe pas que l'amour du comte pouvait avoir pris naissance long-temps avant que la reine fût âgée de quarante ans. Or à cet âge-là elle pouvait plus facilement entretenir un grand feu déjà allumé, que commencer de l'allumer.

(D) *La passion qu'elle avait conçue pour le cardinal légat.*] Un auteur que je cite assez souvent (11) remarque que ce cardinal étai[t] bien fait de corps; que person[ne] l'égalait en bonne mine; qu'il [avait] *de la délicatesse dans l'esprit* [qui] *passait pour merveilleuse*; et qu['on] n'avait point encore vu dans l'E[glise] un si parfait courtisan. Il ajout[e que] Blanche le considérait très-pa[rticu]lièrement; qu'elle le consultai[t sur] les affaires importantes; qu'ell[e pré]férait quelquefois ses avis à cel[ui des] autres, et qu'elle ne lui refusa[it au]cune des petites grâces qu'il d[eman]dait pour ses amis. Il n'en falla[it pas] davantage, ni pour donner de [la ja]lousie à Thibaut, ni pour fourn[ir aux] médisans un beau prétexte po[ur se]mer de mauvais bruits contre [l'hon]neur de la régente. Ils n'y ma[nquè]rent pas; et ce qu'il y eût de p[lus fâ]cheux, ce fut que des gens d'ét[ude se] rendirent les principaux prom[oteurs] de ces satires; car les écoliers d[e l'U]niversité de Paris, *tous gens d'*[...] *en ce temps-là où l'on aurait* [...] *aujourd'hui de n'être pas docte*[...] n'étant pas contens des proc[édures] qui furent faites à l'occasion d[es que]relles qu'ils avaient eues av[ec les] bourgeois (13), abandonnèrent [...] le, *non sans avoir publié des* [chan]*sons et des vers licencieux, qui* [noir]*cissaient la réputation de la ré*[gente] *et du cardinal romain légat du* [pape] *qui la gouvernait* (14).

(E) *Il fut grand poëte.*] Vo[yez ce] que le président Fauchet rap[porte:] *Les Italiens ont jadis esti*[mé les] *chansons* de Thibaut, roi de [Navar]re, *et d'autres François de ce t*[emps]*là, si bonnes, qu'ils en ont p*[ris des] *exemples, ainsi que montre Da*[nte] *quel en son livre* de vulgari eloq[uentia] *allegue ce roi comme un ex*[cellent] *maistre en poësie* (15). Vous t[rouve]rez plusieurs morceaux des [...] de ce prince dans le livre de [Fau]chet (16).

(9) Histoire de saint Louis, *liv. X*, *num.* 14, *pag.* 126.

(10) Mézerai, Abrégé chronol., *tom. II*, *pag.* 710, *à l'ann.* 1227.

(11) Varillas, Minorité de saint Louis, *p.* 22.

(12) Histoire de saint Louis, *liv. II*, [...] *pag.* 71.

(13) *Ces querelles commencèrent l'*[...] *Voyez-en une courte déduction dans l'*Hi[stoire de] saint Louis, *liv. II*, *num.* 16, *pag.* 71.

(14) Mézerai, Abrégé chronologique, [...] *pag.* 715.

(15) Fauchet, des anciens Poëtes fran[çois, liv.] *II*, *pag.* 118.

(16) Du Verdier Vau-Privas *a inséré* [dans sa] Bibliothèque française *tout ce que* Fauch[et dit] *de* Thibaut, comte de Champagne.

(F) *On crut qu'il empoisonna Philippe, comte de Boulogne.*] Ce comte était fils de Philippe-Auguste, et il avoit été le chef de la ligue qui se forma contre la régente Blanche, peu après la mort de Louis VIII. Comme sa mort fut fort soudaine, le peuple, toûjours disposé à la calomnie, y voulut trouver une cause violente, et quelques traits perdus porterent même à la reine. Mais ce seroit lui faire tort que de penser à l'en justifier; et en effet on se déchaîna tout autrement contre Thibaut, soit parce qu'il y gagnoit plus que personne, ou que persuadé comme on estoit qu'il avoit fait son coup d'essay sur Louis VIII, on ne crut pas qu'il eût deu beaucoup hesiter pour celuy-cy. La verité est neanmoins qu'il n'y eut jamais rien d'averé contre luy sur ce dernier soupçon, non plus que sur l'autre, quoy que la maniere dont il prit cette mort fût assez propre à le faire juger capable de l'avoir procurée (17). » Voilà comment la reine Blanche était mise de toutes les mauvaises parties; tant il est difficile d'avoir une grande réputation sans être exposée aux coups de la langue des médisans.

(17) Histoire de saint Louis, *liv. III, num.* 20, *pag.* 140.

THOMÆUS (Nicolas-Léonic), a été un illustre professeur à Padoue, dans le XVIe. siècle. Il était Vénitien, et originaire d'Albanie (*a*). Il étudia les lettres grecques à Florence, sous Démétrius Chalcondyle, et il a été le premier entre les latins qui ait expliqué en grec, à Padoue, les ouvrages d'Aristote. Il voulut remonter jusqu'à la source, afin de bien rétablir la philosophie, qu'il trouva misérablement défigurée par les vaines subtilités des scolastiques, et par les spéculations des commentateurs arabes (A). Comme il était grand humaniste, il ne se faut étonner, ni de son dégoût pour la méthode de philosopher qu'on suivait en ce temps-là, ni du courage qu'il eut d'expliquer le texte grec d'Aristote. Ses mœurs étaient celles d'un véritable philosophe: il aimait le repos du cabinet, sans se donner les mouvemens que l'émulation et que l'ambition inspirent (*b*). Il se contenta d'un bien médiocre, il le dépensa frugalement, et ne se maria point (B). Il prit pour un présage de sa mort prochaine la mort d'une grue qu'il avait nourrie pendant quarante ans (C). Vu l'âge où il était parvenu, la moindre chose pouvait lui donner cette pensée. Il avait réussi à faire des vers (*c*). Il mourut à Padoue, l'an 1533, à l'âge de soixante et quinze ans (*d*) (*). Je parlerai de ses écrits dans l'une de mes remarques (D). Il avait un frère que Pierre Valérianus a mis au nombre des savans malheureux (E).

(*a*) *Epirotâ patre Venetiis genitus.* Paulus Jovius, Elog. *cap. XCI.*

(*b*) *Vita ejus procul à contentione ambitioneque in studioso mollique otio versabatur.* Jovius, *ibid.*, *Præter virtutem bonasque artes totâ in vitâ nullius rei appetens.* Petrus Bembus, *in* Epitaphio Leon. Thomæi, *apud* Chytræum Delic. Itiner., *pag. m.* 152.

(*c*) Petrus Bembus, *in* Epitaphio Leon. Thomæi, *apud* Chytræum Delic. Itiner., *pag. m.* 152.

(*d*) Spond., *ad ann.* 1533, *num.* 20.

(*) Léonic mourut deux ans plus jeune, l'an 1531, au mois de mars. Voyez rem. sur le ch. 24 du Ier. liv. de Rabelais. Elle est de M. de la Monnoie. Rem. crit.

(A) *La philosophie, qu'il trouva misérablement défigurée par les...... scolastiques, et par les...... Arabes.*] Paul Jove exprime heureusement le triste état où les scolastiques réduisirent la philosophie. Ils ne cherchaient point la vérité, mais l'art de faire des objections, et d'y répondre à la faveur de cent termes de

nouvelle fabrique qu'ils n'entendaient pas eux-mêmes. *Philosophiam ex purissimis fontibus, non ex lutulentis rivulis salubriter hauriendam esse perdocebat, explosâ penitùs sophistarum disciplinâ, quæ tùm inter imperitos, et barbaros principatum in scholis obtinebat, quum doctores excogitatis barbarâ subtilitate dialecticorum figmentis, physicæ quæstiones non ad veritatis lucem, sed ad inanem disputandi garrulitatem revocarent; et juventus in gymnasio Arabum et barbarorum commentationes secuta, à recto, munitoque itinere in confragosas ignorantiæ crepidines duceretur* (1).

(B) *Il se contenta d'un bien médiocre...... et ne se maria point.*] On verra, dans le passage que je cite, l'innocence de ses mœurs et la pureté de son célibat. *Pervenit venerandâ barbæ canitie ad septuagesimum tertium ætatis annum* (2), *mediocri substantiâ, ipsâque civili frugalitate, et cœlebs et felix, quòd nemo vel innocentiæ et doctrinæ conscientiâ, vel munditiâ corporis, vel animi nitore, beatior ætate nostrâ fuerit* (3).

(C) *Il prit pour un présage...... la mort d'une grue qu'il avait nourrie pendant quarante ans.*] Le même Paul Jove sera mon garant. *Aluerat domi gruem, de manu ipsius senili oblectamento cibaria capientem, per quadraginta annos. Is senio tabefactus quum periisset, et ejus desiderio triste omen concepit, prædixitque nullo lacessitus morbo, se non multò post adamati gruis fatum, maturo vitæ exitu secuturum.*

(D) *Je parlerai de ses écrits dans l'une de mes remarques.*] Il composa dix dialogues à la manière des académiciens, sur des matières curieuses, ou importantes, comme *de divinatione, de nominum inventione, de ludo talario, de precibus, de animorum immortalitate*, etc. Il traduisit ou paraphrasa quelques traités d'Aristote et de Galien (4), et publia un mélange de très-beaux recueils, sous le titre *de Variâ Historiâ*, où il suivit la coutume de son siècle : il ne cita point les anciens auteurs qui lui fournissaient des matériaux. A l'égard des traductions, M. Huet lui donne un bon témoignage, *Emendatus interpres, ad auctoris nutum totum se fingens* (5). Il y a une chose à observer touchant l'ouvrage qui a pour titre *de Variâ Historiâ libri tres*, c'est qu'il le composa dans sa jeunesse, et qu'il ne le publia qu'en sa vieillesse, l'an 1531. Voici comme il parle dans l'épître dédicatoire à l'évêque de Dunelme, Cuthbert Tonstal. *Commentariolos de Variâ Historiâ quos aliàs juvenis admodùm multiplici tùm Græcorum tùmLatinorum lectione confeceram sepos ueramque nunc edendos excudendosve curavi: ut quando maturioris ætatis pleraque jam à me de omnimodâ philosophiâ exierunt opera ex academicorum peripateticorumque fontibus hausta, hæc quoque juvenilia studia nostra suâ aliquando mercede non defraudarentur.*

Voilà un auteur qui eut la prudence de n'exposer pas au jugement du public les productions de sa jeunesse avant que de s'être acquis une grande réputation par les livres qu'il composa dans un âge plus avancé. Cette conduite est judicieuse : il n'y a guère d'auteurs qui ne se repentent de la précipitation avec laquelle ils mettent au jour les premiers essais de leur plume, avant même que le poil follet leur soit venu au menton. Grotius, qui avait peut-être moins de sujet que tous les autres de s'en repentir, en eut une confusion extrême. Voici l'aveu qu'il en fait dans une lettre où il loue Servius d'avoir tenu une conduite bien différente. *Quo rependam non habeo, ex quo tandem resipiscere cœpi ab eâ insaniâ, quæ mihi cum aliis nonnullis communis fuit, ut cæcâ quâdam innotescendi libidine nihil nisi infamiam meam publicarem, daremque ea mundo spectanda, quæ nunc ne solus quidem apud me sine magno pudore et acri doloris sensu conspicio.* Paul Jove dit, *Scripsit eruditè et luculenter Commentarios in parva naturalia Aristotelis.*

(1) Paulus Jovius, *in Elogiis*, *cap.* XCI, *pag.* m. 213.

(2) Sponde, *ad ann.* 1533, *num.* 20, *le fait vivre jusqu'à l'âge de soixante-quinze ans.*

(3) Jovius, Elogior. *cap.* XCI, *pag.* 213.

(4) De Animalium motione ac ingressu : Quæstiones mechanicæ : Liber primus de partibus animalium : Argumenta in aliquot libros Aristotelis parvorum naturalium ex Michaële Ephesio ferè translata. *Gesner.*, in *Bibliothecâ*, folio 521.

(5) Huet., de claris Interpret., *pag.* m. 2??. *Voyez* Vossius, de Hist. lat., *pag.* 677.

rò (*dicam non ut blandiar, sed ut* *m animi fortitudinem, quam, si* *im, imitari velim, sane, quod* *um, probem atque commendem*) *nnos non doctrinæ tantùm, sed* *apientiæ capaces, tibi te et publi-* *servâsti; et quo nullum maturæ* *tis certius esse signum potest,* *ns es ita utilitati aliorum studere,* *appareret priorem tibi hujus esse* *im gloriæ tuæ rationem* (6). Les teurs qui se hâtent un peu moins rent encore plus de risque, parce l'on excuse mieux les défauts des rivains de quinze ans, que les dé- uts des écrivains de vingt à vingt- q ans. C'est donc à ceux-ci à pren- bien garde à leur premier livre; r s'il ne vaut rien, ils ont ensuite lle peines à se relever, et à guérir prévention du public. S'ils ont mposé dans leur jeunesse, qu'ils ent comme Thomæus, qu'ils at- dent qu'à la faveur d'une belle putation, ils puissent faire passer ouvrage médiocre. Qu'ils ne fas- t pas ce qui se pratique dans les rtéges d'Italie, où les valets précè- nt les maîtres; que le plus beau de r équipage prenne les devans; ils s'établissent par-là; le reste uvera son heure; ils ne perdront nt la récompense des premiers vaux, s'ils croient avec Thomæus e ceux-là aussi doivent remporter rsalaire. Il est constant qu'au bout n certain degré de réputation les teurs trouvent du débit et de l'en- s pour des ouvrages médiocres, i seraient sifflés si des inconnus les ttaient au jour. Mais ceux qui sent de ce préjugé du public y t bien souvent attrapés. Ils rassem- nt tous leurs papiers, ils remon- t jusqu'aux plus petits manuscrits ils ont composés au sortir de leurs des, ou étant encore sur les bancs, les envoient à l'imprimeur. Ils ntent enfin tous les lecteurs, et tirent quelquefois plus de blâme cause des derniers livres, qu'ils vaient remporté de louanges pour premiers.

) Grotius, *dans une lettre où il remercie* *rius de l'exemplaire qu'il avait reçu des* *rs* de Re militari. *Elle est datée du* 8 de 1607, *et à la tête de mon édition. Joignez à* *exemple de* Grotius *ceux que M.* Baillet *allè-* *au Ier. tome des* Jugemens des Savans, *part.* *chap. IX* des Préjugés de l'âge.

(E) ***Il avait un frère que Piérius Valérianus a mis au nombre des savans malheureux.***] Il n'eût point été inférieur à notre Thomæus s'il eût vécu autant que lui; mais il mourut jeune, et il eut néanmoins le temps de sentir bien des misères: ses jours furent courts et mauvais. Rapportons ce qu'en a dit Valérianus. *Bartholomeum Leonicum cognomento Fuscum agnovistis, cujus ingenium, et absolutissimam eruditionem omnes admirabamur. Is cùm Patavinum bellum, et totius ejus regionis desolationem, incendiaque devitâsset, Romæ aliquandiù fuit, sed, cùm neque hic otium, quod sibi proposuerat, reperisset, in Cassinatem recessit solitudinem, factâ illi à loci illius monachis quiescendi copiâ; sed, dum hic sperat scripta sua luculentissima maturare, et immortalem sibi gloriam comparare, paucis postquàm illuc secesserat diebus, rapidissimâ correptus febri, cùm ægrotâsset gravissimè, valetudinis ejus violentiâ sublatus est: futurus dubio procul Leonico Thomæ germano fratri non inferior, si fata eum diutiùs in vitâ esse voluissent* (7).

(7) Pier. Valerianus, de Litteratorum Infelicitate, *lib. II, pag. m,* 84.

THOMAS (Paul), sieur de Girac, fils de Paul Thomas, sieur de Maisonnette (A), a été un fort savant homme, bon voisin et bon ami de Balzac. Son esprit et son savoir n'auraient pas été connus peut-être hors des murailles d'Angoulême sa patrie, s'il n'eût critiqué les ouvrages de Voiture: mais cette critique, qui n'était qu'une petite dissertation, donna lieu à une longue querelle qui fit un grand bruit dans le monde. Costar, ami de Voiture, n'eut pas plus tôt vu cette critique qu'il entreprit de la réfuter. Ce dessein, qu'il n'exécuta que lentement, et qu'avec plusieurs artifices, dit-on, lui réussit (B): il publia une défense de Voiture qui fut fort estimée (C). Girac

se crut obligé de répondre: il ne se servit plus du latin, comme dans sa première dissertation; il se défendit en français, qui était la langue que Costar avait employée dans l'Apologie de son ami. La réponse de Girac (*a*) fut destinée, non-seulement à soutenir ce qu'il avait censuré dans les Lettres de Voiture, mais aussi à critiquer quelques fautes de Costar. C'est pourquoi la réplique de ce dernier consista en deux ouvrages : l'un fut sa propre Apologie; l'autre fut la suite de la Défense de Voiture. Son adversaire revint à la charge, et publia un gros volume contre cette suite de la Défense. La querelle n'alla pas plus loin; aussi avait-elle été poussée aux dernières extrémités que notre langue puisse souffrir dans des ouvrages sérieux. Costar était un railleur qui donnait de pesans coups quand il s'en mêlait. Il le fit bien sentir tout à la fois à Balzac et à Girac, dans sa première défense. Un auteur piqué s'imagine ordinairement qu'il ne tire point raison de l'offense si les coups qu'il rend ne sont plus rudes que ceux qu'on lui a donnés. Girac se conduisit selon ce principe dans sa réponse, et Costar aussi dans ses nouvelles défenses; de sorte que Girac, ayant bâti sa réplique dans ce même esprit, porta l'invective au dernier degré. Pour voir des livres plus injurieux que cette réplique, il faut s'adresser, ou à ceux qu écrivent en latin, ou à ceux q ont écrit en français depuis qu que temps dans quelques vil de Hollande que je ne nomm pas. Girac eut l'avantage d'avoi porté le premier et le derni coup. Il y eut une chose qui ma qua bien distinctement sa vic toire, c'est que Costar emplo tout son crédit pour obtenir d magistrats que la réplique de so antagoniste fût supprimée (D) Le prétexte qu'il allégua qu'o l'attaquait dans ses mœurs a que que chose de spécieux, générale ment parlant, et néanmoins n'é tait pas valable (E); car on n l'accusait point sans preuves (F et cela devait plutôt engager l juges à donner un privilége l'ouvrage de Girac, qu'à le refu ser (G). Patin a parlé peu exacte ment de ce démêlé (H). On n saurait assez admirer la délica tesse des amis de Voiture : il prétendirent que puisque Gira avait osé le critiquer, il était di gne des exécutions militaires (I) Le passage qui prouve cela témoi gne que cet auteur avait du bien Un passage de Balzac témoign la même chose (K). Ce que j'avai dit touchant M. de Girac, dan le projet de ce Dictionnaire, ser l'une des remarques de cet arti cle (L). On y verra le temps d sa mort, et la restriction ave laquelle il faut entendre un élo ge qu'on lui a donné, par rap port à l'intelligence des langue orientales.

Le jugement de M. Chevrea sur ces deux célèbres combat tans, Girac et Costar, donne a premier tout l'avantage (M). Je ne doute point que les meilleur

(*a*) *Il la publia l'an* 1655, *et y joignit sa* Dissertation latine, *qui avait déjà été imprimée dans la deuxième édition de la* Défense de Voiture. *J'ai une édition de cette* Défense, *imprimée à Paris, l'an* 1664, *où l'on assure, dans l'avis au lecteur, que l'on donne pour la première fois la* Dissertation latine de M. de Girac. *N'est-il pas ridicule de dire cela l'an* 1664?

urs ne se conformassent M. Chevreau, s'ils voundre la peine d'examis les pièces de ce procès; i approfondiraient les le cette dispute trouveparemment un nouveau prononcer contre Cosuse qu'il en usa mal avec lzac. On lui en a fait de proches dans la préface retiens de ce dernier. ondel, qui a été dès sa grand admirateur de t qui l'est encore autant ais (N), fut si indigné duite de Costar, que peu it qu'il ne publiât quele contre lui.

de *Paul Thomas, sieur de* *te.*] Le père de M. de Gide Jarnac (1), mais il de Angoulême. Il entendait breu, comme il paraît par s de Jarrige : Le père Beau*reçu l'an passé d'un de nos une lettre en hébreu, il cou-ffec à Angoulême toute la en avoir l'interprétation ue de M. Thomas de Maihomme savant, et qui a une nnaissance de cette langue. ête homme ne peut nier ce s* (2). M. Colomiés (3) cite de Jarrige, et dit (4) qu'il plaisir les poésies de M. de te, et que Balzac en a parlé dans ses lettres latines (5), ssi Nicolas Bourbon.

dessein, que Costar *n'exélentement, et qu'avec pluifices, dit-on, lui réussit.*] rès l'impression des ouvrature, il arriva que Balzac, qui peut-être ne voyait pas sans chagrin le bon accueil qui leur était fait, pria Girac de lui en écrire son sentiment. Celui-ci ne manqua pas d'avoir cette complaisance : il fit une dissertation latine sur ce sujet, laquelle Balzac communiqua à Costar, pour en avoir son avis. Costar prit cela pour une occasion de se signaler, et comme il crut que Balzac n'était pas fâché que l'on eût trouvé des taches dans les Lettres de Voiture, il résolut de faire une apologie dont le contre-coup portât sur Balzac. Mais afin de prendre mieux ses mesures, *il s'excusa d'abord de ne pouvoir dire ses sentimens sur les remarques* de Girac, *et allégua mille occupations qui lui en ôtaient le loisir. Enfin, après quelques années, et quand on y pensait le moins, il envoya* sa Défense, *écrite à la main, à M. de Balzac, le conjurant,* s'il y trouvait quelques lignes qui lui pussent déplaire, de les rayer, de les mettre au feu, de les jeter dans l'eau ; qu'il les lui abandonnait absolument. *Cependant ce livre, qui n'est autre chose qu'une satire contre l'honneur de celui à qui il l'adresse, quoiqu'il fît profession de le chérir et de l'honorer, était imprimé, et entre les mains de tout le monde, avant que le manuscrit en fût seulement venu jusqu'à lui* (6). Un passage du *Ménagiana* me fait douter que ce récit de Girac soit véritable à l'égard de la dernière partie. Je ne crois point que la Défense de Voiture fût imprimée avant que l'auteur en eût envoyé une copie manuscrite à M. de Balzac ; car voici ce que je trouve dans le *Ménagiana* (7) : « M. de Balzac... après avoir » obligé M. de Girac à écrire en latin » contre les *Lettres de Voiture*, en» gagea aussi M. Costar à prendre la » défense de Voiture, et à écrire con» tre M. de Girac : c'était pour s'at» tirer les louanges de l'un et de » l'autre côté. Je passais par le Mans » pour revenir à Paris dans le temps » que la *Défense* fut achevée. M. Cos» tar m'en donna deux exemplaires, » l'un pour être envoyé à M. de Pin» chêne, neveu de M. de Voiture, et

sius, Galliæ Orient. *pag.* 183.

e aux Calomnies de Jacques Beaufés,

, Galliæ Orient. *pag.* 184.

ibidem, *pag.* 183.

08 *editionis* in-12. Quanti oris et is, *dit-il*, poëta sit Paulus civis t cur pluribus exemplis apud te pro. *Après quoi il cite quelque chose* *ur l'expédition de l'île de Ré.*

(6) Girac, *préface de la* Réponse à la Défense de Voiture.

(7) *Pag.* 166 *de la première édition de Hollande.*



» l'autre à M. Conrart. Il me dit qu'il » se soumettrait volontiers à tous les » changemens qu'on y voudrait faire, soit qu'on voulût y ajouter ou » retrancher. Une des copies fut communiquée à M. de Balzac, qui en» voya ses corrections. Cependant » l'ouvrage s'imprima : et parce que » ses corrections arrivèrent dans le » temps que l'impression fut achevée, » on lui manda qu'elles étaient ve» nues trop tard ; et le livre parut » tel qu'il était, dont il eut quelque » chagrin. » Comparez cela avec le narré de Costar (8), et avec une lettre de Balzac à Conrart (9), et vous comprendrez clairement que Balzac avait reçu le manuscrit avant que l'ouvrage fût imprimé. Cela n'empêche point que beaucoup de gens ne croient qu'on se joua de Balzac, et que les excuses empruntées de ce que le neveu de Voiture fit imprimer sans en avertir Costar sont de pures avanies. La guerre des auteurs a ses ruses aussi-bien que celles des souverains ; et apparemment c'est un stratagème des combats de plume que ce qui fut pratiqué en cette rencontre envers Balzac. L'impression alla son train, et sortit son plein et entier effet, malgré les fortes oppositions qu'il faisait signifier par M. Conrart (10).

(C) *Costar... publia une Défense de Voiture qui fut fort estimée.*] On peut dire que cela le mit au monde : son nom vola de toutes parts depuis ce temps-là ; et ce qui est beaucoup plus réel, il obtint à cause de cet ouvrage une pension de cinq cents écus. *Il ne pouvait s'empêcher*, c'est M. de Girac qui parle (11), *de témoigner en toutes rencontres la satisfaction et la joie qu'il avait de me connaître. Et de fait, en quel coin de la France n'a-t-il point publié*, qu'il m'avait des obligations infinies de lui avoir donné lieu de se produire ; que par mon moyen il était devenu le spectacle du monde savant et poli ; qu'il me devait la gloire et les applaudissemens qu'il recevait de tous côtés ; *et ce qu'il estime bien davant* Que j'étais cause qu'il avait att cinq cents écus ? *J'ai vu plusieu ses lettres qui ne chantent autre se, et je n'ai vu aucun de ses a qui ne m'ait fait mille remercîme sa part*, pour avoir fourni d'occa à ce bienheureux livre que son é nence avait jugé digne de ses lib lités (*1). *Ce sont les paroles do s'est servi depuis en son épître d catoire.*

(D) *Costar employa tout son c pour obtenir des magistrats q réplique de son antagoniste fût primée.*] Il est moins honteux dialecticien de faire la faute appelle μετάβασις εἰς ἄλλο γένος, *ner le change*, *abandonner la tion, et se jeter à travers ch pour se saisir d'une autre diffic* qu'il n'est honteux à un bel e qui s'est battu quelque temps sa plume, de la quitter pour se vir des armes du magistrat. visiblement lâcher le pied, qu le champ de bataille, jeter son clier et son épée, pour gagner promptement un asile, pour s cacher avec plus de diligence d re un autel. Je m'étonne que Co qui avait tant de lumières, point prévu que sa conduite ainsi interprétée, et qu'on la co rerait pour le moins avec celle gentilhomme qui, dans une qu d'honneur, aurait son recours au du lieu, et non pas à son épée. pondit et il répliqua au critiq Voiture ; il le maltraita autant voulut, il l'accusa de mille faute après avoir joui de la liberté q république des lettres lui do il recourut à M. le lieutenant pour empêcher que son ennemi défendît, et ne jouît de la mê berté. C'était une injustice cri mais la peur était encore plus vi dans ce procédé que l'injustice. n'eut garde de se taire ; il in bien son homme. « Que sont dev » dit-il (12), les sentimens gén » de ce fanfaron qui prenait na » la qualité *de gentilhomme de » méranie et de cadet Orondate*

(8) Suite de la Défense, *pag.* 20 *et suiv.*

(9) *La XV*e. *du IV*e. *livre*, *datée du* 15 *de juin* 1653.

(10) *Là même.*

(11) Réplique à Costar, *pag.* 3 *et* 4, *édition de Hollande. Voyez aussi le* Ménagiana, *pag.* 368, 369.

(*1) *Épit. déd. de la Suite de la Déf.*

(12) *Dans sa I*re. lettre à M. de Montausi *la tête de sa* Réplique, *folio* * 3 *verso.*

(*2) *Suite*, *pag.* 12, *L.* 366.

qui se faisait tout blanc de son épée, et qui se vantait, *d'avoir toujours si profondément gravé dans son âme les sacrées lois de l'ancienne chevalerie, qu'il ne lui était pas possible de les violer et de les enfreindre?* Si ces imaginations frivoles et ridicules se sont évaporées, et si le cerveau de M. Costar n'est plus troublé par de semblables visions, ne voit-il point (afin que je m'exprime en termes plus intelligibles) quelle confusion et quel opprobre c'est à un homme de lettres comme lui, que l'on accuse de mille ignorances, de mille bévues et de mille absurdités, d'avoir recours au magistrat et à la faveur, pour faire supprimer les écrits qui le convainquent, au lieu de soutenir ses opinions ou de reconnaître ses erreurs? » Il tira autre avantage de ce que son antagoniste avait fait paraître beaucoup de confusion et de désordres dans sa conduite. « Ce désordre, dit-il (13), a paru assez visiblement dans tout le cours de son procédé; mais rien ne l'a fait connaître davantage que le vœu qu'il avait fait si publiquement, (*1) *de ne rien lire de toute sa vie qui portât mon nom.* Car s'il a tant de mépris ou de haine contre moi, que de ne vouloir jamais voir aucun de mes ouvrages, pourquoi se met-il si fort en peine d'en empêcher la publication? Pourquoi proteste-t-il si hautement, (*2) *que dans la poursuite d'un grand dessein qu'il s'est proposé, il ne s'amusera point par les chemins; que les pierres que je lui jetterai ne seront pas capables de l'arrêter; qu'il y en aurait une mont-joie, et que je ferais claquer continuellement ma fronde, qu'il n'en tournerait pas seulement la tête de mon côté?* Cependant, ni la religion du serment, ni une protestation si solennelle, ne l'ont pu empêcher de me lire, jusqu'à corrompre la fidélité de mon imprimeur, pour avoir en sa puissance toutes les feuilles de mon livre, à mesure qu'elles s'imprimaient. Mais, afin » que je continue dans la belle allégorie, à peine me suis-je vu à la » main cette fatale fronde, que cet » homme intrépide, ce terrible et » superbe Goliath, a pris honteuse» ment l'épouvante; qu'il a crié au » secours, qu'il a imploré la justice. » Ce sera toutefois en vain, comme » je l'espère; et je ne veux point » d'autres preuves de sa fuite et de » ma victoire, s'il faut appeler vic» toire la défaite d'un si lâche enne» mi, que l'empressement qu'il se » donne à éviter ma rencontre. »

(E) *Le prétexte qu'il allégua... n'était point valable.*] Continuons d'entendre Girac (14). « Par quel droit » est-ce donc qu'il s'attribue la licen» ce de proscrire les auteurs et de » faire le tyran dans un empire qui » s'est toujours maintenu dans la » possession d'une entière et parfaite » liberté? C'est en effet une chose » qu'on n'avait point vue encore; » c'est un attentat qui est digne de » l'orgueil de mon adversaire. Car » bien qu'il ait couvert son dessein » d'un prétexte plus spécieux, et » qu'il ait pris d'autres conclusions » pour obtenir la sentence dont il » triomphe à cette heure, il se mo» que du juge et du monde, s'il veut » leur persuader qu'il a été con» traint d'agir de la sorte par de » prétendues médisances sur sa » créance et sur ses mœurs. Et, cer» tes, il serait bien délicat de se » plaindre pour deux ou trois billets » que j'ai employés, puisqu'il ne » peut pas nier de les avoir écrits, » et qu'il faut qu'il avoue que ce » qu'il a imprimé lui-même en ces » matières est beaucoup plus hon» teux et plus déshonnête; joint qu'ils » étaient entre les mains de tous les » curieux, et qu'on les lisait publi» quement dans les provinces où M. » Costar était connu. » Après avoir allégué d'autres raisons pour justifier l'usage que l'on avait fait de ces billets, on continue de cette manière (15): « C'est donc qu'il rougit de se » voir surpris en fraude et en mau» vaise foi, en faux savoir et en » fausse intelligence des auteurs. Il » lui fâche de se voir troublé *dans*

(13) Girac, *là même.*
(*1) *Suite*, *pag.* 424.
(*2) *L.* 834.

(14) Girac, Ire. lettre à M. de Montausier, à la tête de sa Réplique, *folio* * 5.
(15) *Là même*, *folio* * 5.

» *cette belle, ancienne et générale* » *réputation, dont il s'imagine qu'il* » *jouissait paisiblement dans le mon-* » *de;* et que *ces enchantemens et ces* » *illusions avec lesquels il donnait* » *à une mauvaise cause l'apparence* » *d'une bonne*, n'ont plus d'efficace » ni de vertu. Il connaît que le fard » de ses paroles, qui est la seule » chose qui a quelque attrait dans » ses écrits, ne saurait plus imposer » à la crédulité des simples. Il appré- » hende, qu'au lieu *de ces grands* » *mots d'illustre, d'ornement de la* » *France, de la gloire de notre* » *temps*, on ne le prenne pour un » ignorant, pour un étourdi, et » pour un plagiaire. Voilà les véri- » tables motifs qui l'ont fait résoudre » d'avoir recours à la chicane, com- » me à un dernier refuge dans une » affaire déplorée, parmi le trouble, » la confusion et le désordre où il » est réduit. » Quelqu'un me dira peut-être que Costar n'eut pas l'injustice que d'autres ont eue, de demander qu'il lui fût permis d'écrire contre son adversaire, et qu'il fût défendu à celui-ci de se défendre (16); il voulut bien que le lieutenant civil le comprît dans la défense d'écrire, et qu'il ordonnât que les sieurs Costar et Girac n'écriraient plus à l'avenir l'un contre l'autre : mais c'est alléguer très-peu de chose en faveur de M. Costar ; car comme il avait publié tout ce qu'il avait à dire, peu lui importait qu'on lui défendît de publier de nouveaux volumes. L'importance pour lui était que son adversaire eût les bras liés. « Sans » mentir, » c'est M. de Girac qui parle (17), « il n'est pas aisé de con- » cevoir ce qui a pu obliger M. le » lieutenant civil d'ordonner que » M. Costar et moi n'écririons plus » à l'avenir l'un contre l'autre, puis- » que je n'avais pas encore commen- » cé de me défendre (18), et que » mon adversaire avait publié troi » gros volumes, où il me traite d'u » ne manière si indigne, où il m » charge de tant de calomnies, qu'i » faut par nécessité que je souffr » une insigne flétrissure en ma ré » putation, si je ne prends le soin d » les réfuter. Il faut que je permett » qu'un maître d'école, qui sait à » peine les premiers élémens et le » principes des sciences, s'élève sur » mes ruines, et se fasse valoir à mes » dépens. Si bien que quelque réso- » lution que j'aie prise de retenir » mes légitimes plaintes sur l'injus- » tice qu'on m'a faite, je ne saurai » m'empêcher que je ne dise de la » sentence de M. le lieutenant civil » ce qu'un excellent homme (*) di- » sait autrefois de celle d'un grand » empereur: *Cette sentence se détruit* » *d'elle-même, elle confond et ren-* » *verse toutes choses; et sous le pré-* » *texte d'une humanité trompeuse;* » *elle couvre une rigueur extrême et* » *sans exemple.* Elle lie les mains à » un accusé pour le donner en proie » à ses ennemis; elle ravit à l'inno- » cence opprimée ce que les plus sé- » vères lois n'ont jamais refusé aux » criminels les plus coupables, elle » lui ôte les moyens de se justifier, » par le silence qu'on lui impose. » Elle défend à M. Costar de me rien » dire après qu'il a si long-temps abusé » de ma patience, et lassé sa cruauté » et sa rage à me déchirer. A-t-on » jamais ouï parler d'une subtilité » plus captieuse, plus injuste et plus » illusoire? » J'avertis mon lecteur que Girac n'oublia pas le passage de Tacite concernant Crémutius Cordus. Ainsi il montra dans la conduite de son adversaire, non-seulement beaucoup d'injustice, mais aussi beaucoup d'imprudence ; car Tacite observe que la proscription d'un livre le met en crédit.

Il est visible qu'un auteur qui emploie l'autorité des magistrats pour la suppression des livres que l'on écrit contre lui témoigne manifestement sa défaite et son incapacité de répondre, et augmente la curiosité du public à l'égard de ces mêmes livres. D'où vient donc que tant d'auteurs, lorsque leur crédit peut arri-

(16) *Voyez le livre intitulé :* La Chimère de la Cabale de Rotterdam démontrée, *à la page* 65 *de la préface.*

(17) *Dans sa* Ire. lettre à M. de Montausier, *à la tête de sa* Réplique, *folio* * 5 *verso.*

(18) *Il faut entendre ceci par rapport à la* Suite de la Défense de Voiture, *et à l'*Apologie de Costar. *La sentence du lieutenant civil fut antérieure à la* Réplique de Girac *à cet égard; mais avant cette sentence* Girac *avait répondu à la* Défense de Voiture. *Il ne s'est donc pas exprimé exactement.*

(*) *Tertull., en son Apolog.*

là, recourent à cette voie?
chose bien agréable que
r à toute la terre qu'on
orce de résister à un au-
our-propre trouve-t-il son
faire naître l'envie de lire
dont bien des gens ne se
s informés, et qu'ils ne s'a-
heter que parce qu'ils en-
ire que les magistrats les
lus? L'amour-propre, dis-
rin du contenu de ces li-
ide d'en étouffer la mé-
uve-t-il son compte à faire
lic s'instruise plus curieu-
tous les détails de ces
el ragoût peut-on trouver
quelquefois dans les gazet-
ance de proscription contre
livres? N'est-ce pas le
pprendre par toute l'Eu-
nteuse nécessité où l'on se
luit, de demander aux ma-
secours que l'on ne de-
runter que de sa plume
rois pouvoir dire, sur ces
, que les auteurs qui en
la sorte n'y trouvent pas
ond un grand ragoût : ce
n pis-aller à quoi ils don-
ur le plus consolant qu'il
ssible. Ils veulent regagner,
de leur crédit, ce qu'ils
ar la plume de leur adver-
veulent retenir le peuple
intérêts ; le peuple, dis-je,
porté à juger que le parti
t est le meilleur ; ils veulent
les attaques de quelques au-
saires ; car combien y a-t-
qui ne gardent le silence
justices d'un homme, qu'à
n qu'ils le voient en état de
ien et du mal par son cré-
ne pas dire que l'on espère
nd nombre de lecteurs sim-
uront qu'un livre contenait
tés, puisque la vente en a
due. Il est vrai que bien

eur à auteur les armes doivent être
un doit avoir recours à sa seule plu-
t permis de dire :

i dens, et telum quod missile

., *Æn.*, *lib. X*, *vs.* 773.

rai mon recours aux puissances, et
t auprès des dieux de la terre, il
n champion qui s'armerait de toutes
un homme désarmé.

des gens sont capables de ce pitoyable raisonnement : c'est qu'ils ne considèrent pas que les magistrats, lors même qu'ils font supprimer un livre par des raisons de prudence, et selon leur règlemens, ne prétendent pas faire un préjugé contre les faits qui sont contenus dans ce livre ; car ils n'en prennent point connaissance, et ne s'en portent pas pour juges. Voilà, ce me semble, l'un des principaux motifs qui engage certains auteurs à tenir la même conduite que Costar? conduite peu honorable, pour ne rien dire de pis, et tout-à-fait sophistique. N'est-ce pas un sophisme que de donner un autre état de la question? S'agissait-il entre Costar et Girac du plus ou du moins de pouvoir auprès des juges du châtelet? M. de Girac, confiné dans une province, prétendait-il avoir plus d'amis et plus de patrons dans la capitale que son adversaire, pour solliciter un procès? Il s'agissait de savoir si les pensées de Voiture étaient bonnes ou mauvaises, et s'il avait été bien censuré et mal défendu, ou mal censuré et bien défendu. Que fait à cela d'avoir le crédit d'obtenir de M. le lieutenant civil la suppression d'un ouvrage?

(F) *On ne l'accusait point sans preuve.*] Il sied mal à un pasteur, à un prêtre, à un ministre, d'exercer sa plume sur des matières de galanterie et de plaisanterie. C'est pourquoi M. Costar, qui était prêtre, curé, archidiacre (20), oublia son caractère, et tout l'art des bienséances, lorsqu'il employa son esprit à plaisanter avec l'autre sexe, et à semer dans ses lettres beaucoup de contes gaillards. Son adversaire l'a cruellement persécuté là-dessus, si l'on peut appeler persécution une guerre si bien fondée. Sur ce que Costar avait écrit à une fille, *Votre pied danse en perfection ; il vous aide à faire la culbute, l'arbre fourchu, et mille autres gentillesses*, Girac assure (21) que lorsque son monsieur le curé voyait cette *jeune demoiselle en une posture si plaisante, il n'avait pas la dureté de cœur de cet anachorète* (22) qui fit devenir tout blancs les che-

(20) Girac, Réplique, *sect. III*, *pag.* 15.
(21) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 19.
(22) *Il cite* Théodoret, en son Hist. relig.

veux de quelques jeunes filles, parce qu'elles se moquaient de ce qu'il n'osait les regarder nues. *M. Costar*, poursuit-il, *est trop galant pour imposer aux dames de si rudes pénitences ; et si une pareille aventure lui fût arrivée, je jurerais qu'il eût plutôt souhaité de n'avoir point de cheveux gris, que d'en couvrir la tête de ces pauvres malheureuses* (23). On ne pardonne pas à cet archidiacre d'avoir dit, en se représentant prêt à rendre l'âme, *je ne sais où je ferai mon purgatoire : ce me serait une merveilleuse consolation, si l'on voulait que ce fût dans votre chambre. J'aurais tant de joie de vous voir si belle, etc.* (24). C'est à une dame qu'il écrit cela. On ne lui pardonne pas la pitié qu'il eut pour l'une des Grâces, dont le mari était impuissant. « Il peste contre *les poëtes qui » avaient eu la cruauté, et même l'im» pertinence, de marier une des Grâ» ces à Vulcain, et l'autre au Som» meil. Toutefois*, poursuit-il, *passe » pour la première ; elle avait de quoi » se consoler, s'il est vrai ce que di» sait une reine des Amazones, que » le boiteux baise le mieux*, ἄριστα » χωλὸς οἰφεῖ. Mais il déplore la mi» sérable condition de la seconde, » *puisque Virgile a dit que le Som» meil est mou*, *et* somno mollior » herba. *Voyez l'excellente qualité » pour le mari d'une déesse toujours » jeune. C'était un grand bien pour » lui que Pasithée (c'est ainsi qu'elle » s'appelait) fût* solutâ zonâ, *comme » l'ont toutes les Grâces*, et solutis » Gratiæ zonis, *autrement*.

» Quærendum aliundè foret (*nervosius illud*)
» Quod posset zonam solvere virgineam (25). »

On ne lui pardonne point l'explication qu'il avait donnée à ces mots d'Horace (26),

Bacchum in remotis carmina rupibus
Vidi docentem,

Je l'ai rapportée dans l'article Sicyone. On lui reproche des impuretés encore plus fortes, tirées de ses écrits imprimés (27) ; et l'on en vient même jusques à lui reprocher ce qu'il
vit un jour à son médecin. Sa
n'était point imprimée ; mais co
il en fit courir des copies de t
parts (28), on ne se fit point un
pule de lui en faire publique
un procès. Il avait encore que
restes de fièvre ; et s'étant a
deux nuits de suite que la natu
réveillait, il écrivit à son mé
(29) cette agréable nouvelle,
pria de lui dire s'il se devait fi
un vieux proverbe, qui porte q
symptôme qu'il avait senti éta
bon signe de convalescence.
lettre étant assez courte, et en l
je ne ferai pas difficulté de la m
ici tout du long. *Febris mea l*
remissior fuit quàm fuerat hact
hâc nocte placidissimè quievi,
scio an usquàm meliùs. Sub
solis (neque enim tibi et medi
amicissimo viro quicquam retice
quum est) validâ tentigine, et
diuturnâ et non insuavi, quod et
acciderat, correptus sum. Lusit
mus aliquantulùm in umbrâ vol
tis, sed ne de theologo malè se
dormiebam. Vides, mi colendis
seu potiùs mi jucundissime s
nondùm in me funeratam esse
partem corporis, cui apodixi
functoriam scribere paratus
Vetus verbum est, id jamjam
turæ sanitatis argumentum ind
tum esse. Verùm uni tibi plus
quàm universis adagiis. Si co
dum est ad me rescribas velim
de re quid sentias, hoc est quid
tire debeam. Ride, vale, et me
alioquin nec ridebo, nec valebo
Balzac, ayant lu ce billet, écri
M. Costar entre autres choses c
l'on va lire. « Maintenant q
» vois par votre billet à M. le G
» que vous ne vous contente
» de la santé, mais que vous
» tendez à la force, et que vou
» tes l'athlète qui veut lutter
» tôt que l'homme qui se porte
» je ne sais si, etc. (31). » Il
avouer que ces reproches regard
les mœurs de M. Costar, mai
n'était pas une raison qui dût

(23) Girac, Réplique, *sect. III*, *pag.* 20.
(24) Costar, lettre CLXXXVIII *du Ier. tome*.
(25) Girac, Réplique, *section III*, *pag.* 22.
(26) Od. XIX, *lib. II*.
(27) *Voyez les* Entretiens de Costar et de Voiture, *pag.* 200. Girac, Réplique, *pag.* 23 *et* 24, *et les* Nouvelles Lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, *pag.* 748.

(28) Girac, *pag.* 21.
(29) *Il s'appelait M. le Goust, et était*
cin de Niort.
(30) Girac, Réplique, *pag.* 21.
(31) Balzac, Lettres choisies, *IIe. part.*,
III, *pag.* 562, *cité par* Girac, *là même*.

ıâtelet à supprimer la Ré-
: M. Girac ; car elle ne pou-
ıt passer pour libelle : l'au-
ıettait son nom, et prouvait
ıations.

. *et cela devait plutôt enga-*
uges à donner un privilége
ıge de Girac qu'à le refuser.]
tique qui représente forte-
ın prêtre l'abus qu'il fait de
ps et de son esprit n'est pas
'age inutile. Au contraire, le
blic semble demander qu'il
ı gens assez hardis pour cen-
ı ecclésiastiques qui ne vivent
formément à leur profession.
t vivre d'une manière très-
ı de son devoir, quand on est
curé, et archidiacre, comme
I. Costar, que de faire le bel
et de donner son meilleur
ı la lecture des livres de ga-
:, et à écrire aux dames et
raliers ce qu'on appelle de jo-
ıses. Il faut laisser faire cela
iture et aux Sarasin, et en
à ceux qui ne sont point
profession qui leur interdise
atelles. Ou si l'on se sent une
nclination de ce côté-là, et
up de talent pour y réussir, il
:meurer dans le monde, et
n pourra faire des vers et des
de galanterie tout son soûl ; on
ıtera, on folâtrera dans ses li-
discrétion, et l'on se moquera
:nseur farouche qui s'en vou-
rmaliser. Mais si l'on se jette
église, et si l'on y jouit d'un
e à charge d'âmes, ou simple-
n caractère sacerdotal, on ne
oint s'amuser à faire le dame-
à coups de langue, ni à coups
ne. Je crois même qu'il serait
aiter que les récompenses que
nt à très-juste titre les Voi-
t les Sarasin, et les autres
esprits, ne fussent point assi-
ır les biens d'église, comme
: sont très-souvent (32). Ce ne
ıais l'intention de ceux qui ont
i l'église, que les biens qu'ils
ıféraient servissent de récom-
aux poésies galantes, aux ro-
aux comédies. Croyez-vous
ıux qui ont incommodé leur
famille, afin de faire vivre à leur aise les personnes qui serviraient les autels, aient jamais eu dessein de fournir à des auteurs qui auraient tourné leurs études de la manière que Costar les avait tournées, et qui occupaient leur plume comme il l'occupait ; croyez-vous, dis-je, qu'ils aient voulu fournir à de semblables auteurs de quoi *tenir table ouverte, fort bonne et délicate* (33) ? Tout bien compté, l'on ne me saurait nier qu'une réplique comme celle de Girac ne fût propre à corriger les abus, et à faire qu'à l'avenir un homme d'église ne fît point courir des copies d'un billet, où il avait fait savoir à son médecin la résurrection d'un membre dont la mortification devait être l'une de ses principales affaires. Il paraît par la réflexion de Balzac que l'auteur de ce billet souhaita que ses amis le félicitassent du retour de ses songes amoureux. Quel désordre ! Quand il n'aurait voulu sinon qu'ils louassent les imitations de Pétrone qui régnaient dans ce billet, n'eût-il pas mérité une censure ?

(H) *Patin a parlé peu exactement de ce démêlé.*] Voici ce qu'il en dit (34). « On imprime un second « tome des Lettres de M. de Costar. » M. Paul Thomas, sieur de Girac, » conseiller au présidial d'Angoulême (35), et intime ami de M. de » Balzac, avait eu querelle contre » ce M. Costar, en défendant Balzac » contre Voiture. Il y en a quelque » chose d'imprimé. M. de Girac y a » répondu, et a envoyé ici sa copie. » M. Costar, qui en a eu le vent, a » présenté requête contre l'impression de ce livre, et a obtenu qu'il » ne s'imprimerait point : même ce » qui en était commencé a été saisi ;

'oyez *l'article* Benserade, *tom. III*, , *remarque* (E) ; *et l'article* Ronsard, ', *pag.* 578, *remarque* (O).

(33) *Le* Ménagiana, *pag.* 90 *de la première édition de Hollande, dit cela de M.* Costar.

(34) *Dans une* lettre *écrite le* 25 *d'octobre* 1658 : *c'est la LXXIV*e. *de la première édition, et la CXXII*e. *de la seconde.*

(35) *Cela ne s'accorde point avec la* lettre de Girac à M. Montausier, *en date du* 1er. *mars* 1659 (*elle est à la tête de sa* Réplique), *où il dit :* Ayant fait profession toute ma vie de haïr les procès, et de rechercher, autant qu'il m'a été possible, cette tranquillité et ce repos d'esprit qui sont incompatibles avec les embarras du palais et les ruses de la chicane, je renonce de bon cœur à la poursuite des injures que j'ai reçues. *Voyez aussi sa* Réplique, *sect. XII*, , *pag.* 93.

» et néanmoins Balzac vaut mieux » que Voiture. » Qui ne croirait, en vertu de ces paroles, que Voiture avait fait une querelle à Balzac, et que Girac se rendit le protecteur du dernier contre le premier ? Cela est très-faux. Voiture n'intenta aucun procès à Balzac : ce fut Balzac qui, après la mort de Voiture, critiqua le fameux sonnet d'Uranie; mais cette critique ne fut point le sujet de la querelle de Costar et Girac. Si Gui Patin ne savait pas mieux les autres nouvelles de la république des lettres que celle-ci, malheur à qui s'y fie. Sorel en était beaucoup mieux instruit; il en donne tout le détail comme il faut (36), et il n'oublie pas de dire que la *dernière Réplique de M. de Girac, dont l'impression et la publication avaient été arrêtées, avait été mise au jour depuis peu* (37) (*1). *Quelques gens disent*, ajoute-t-il, *que M. de Girac fait bien de se défendre ; les autres croient qu'il ne fallait pas faire durer cette querelle jusques après la mort de Costar, qui n'est plus ici pour repartir*. Ces dernières paroles peuvent être censurées. On y parle de Girac comme d'un homme qui était en vie l'an 1667; et il était mort depuis quatre ans. On y parle de sa Réplique comme d'un ouvrage qui ne venait que de paraître, et cependant il s'en était fait une édition (38) l'an 1660 (*2). Il fal-
lait censurer ceux qui censura
Girac de faire durer cette q
jusques après la mort de Costar
tels censeurs étaient fort déraiso
bles, puisque la Réplique de G
fut imprimée pendant la vie de
tar ; et que si elle ne fut pas ven
ce fut à cause que Costar eut le
dit de l'empêcher. Était-il juste,
prétexte qu'il ne vivait plus, c'
à-dire, qu'il ne pouvait plus op
mer son adversaire par la fa
qu'il trouva dans le châtelet, d'
à l'auteur le droit de rendre pu
que sa justification, et au lib
les moyens de recouvrer les s
mes que l'impression lui avait c
tées ?

(I) *Les amis de Voiture* ....
tendirent ..... *que Girac* .....
digne des exécutions militaires.]
Costar qui nous l'apprend (39). «
» mentir, un homme de cette
» meur est bien sujet à se faire
» tre (j'entends à coups de lang
» à coups de plume); car nous
» vivons pas en un siècle si li
» cieux que l'était celui de ces
» nes Romains de condition, q
» promenaient par les rues to
» long du jour, cachant sous
» robe de longs fouets, pour ch
» l'insolence de ceux qui n'app
» vaient pas le poëte Lucilius,
» étaient si malheureux que d
» rencontrer en leur chemin (
» Néanmoins, M. de Girac pour
» bien s'attirer quelque logemen
» gendarmes, s'il passait des t
» pes par l'Angoumois ; et je
» tonne que lui, qui ne néglige
» trop ses intérêts, et qui so
» ses affaires, ne se souvienne
» du capitaine qui lui dit, il y a
» ou trois ans : *En considératio*
» *M. le marquis de Montaus*
» *j'empêcherai ma compagnie d'*
» *chez vous ; c'est un seigneur à*
» *je dois tout ; mais c'est à la ch*
» *qu'à l'avenir il ne vous arr*

(36) Bibl. franç., *chap. VII, section dernière.*

(37) *Là même*, *pag.* 142, *édition de* 1667.

(*1) Toutes les difficultés que se fait ici M. Bayle viennent de ce qu'il a supposé que son édition de la Bibliothéque française de Sorel était la première, ou que du moins le texte de toutes était semblable en toutes choses; ce qui n'est point. Au lieu de ces paroles, par exemple, *avait été mise au jour depuis peu*, mon édition, qui est de 1664, et vraisemblablement conforme à la première, qui est de l'année 1659, lit, *va être mise au jour en peu de temps*. J'ai dit que la première édition était de 1659, et je me fonde sur ce que le privilége imprimé avec celle de 1664 est du mois d'avril 1659. Rem. crit.

(38) *A Leyde*, in-8°.

(*2) M. Bayle a confondu la Réponse avec la Réplique de M. Girac. Voici le titre de la première édition de sa Réponse : *Réponse du sieur de Girac à la Défense des Œuvres de M. de Voiture, par M. Costar, avec quelques remarques sur ses Entretiens. A Paris, chez Augustin Courbé*, 1655. Voici le titre de la seconde : *Réponse de M. de Girac à M. Costar. A Leyde*, 1660, *in*-8°. Et voici le titre de sa Réplique, dont il n'y a qu'une édition : *Réplique de M. de Girac à M. Costar, où sont examinées les bévues et les invectives du livre intitulé :* Suite de la Défense de M. de Voiture, etc. *A Paris, chez*
Billaine, 1664, *in*-4°. A la fin du privilég
a : *Achevé d'imprimer pour la première f*
19e. *jour de mars* 1664. Le privilége est du
juin 1658. L'impression fut commencée
temps-là ; mais elle fut retardée par les o
cles dont M. Bayle parle ici. Rem. crit.

(39) Suite de la Défense, *pag.* 40, 41.

(40) *Voyez l'article* Lucilius, *tom. IX*,
491, *remarque* (P).

écrire contre Voiture (41).
la peine à deviner ce qui a
urer si fort M. de Girac
ces menaces, si ce n'est
soit imaginé qu'en deve-
n auteur célèbre il n'au-
us que faire de recomman-
étrangère, et que son livre
ul lui tiendrait lieu de sau-
e inviolable aux gens de
. » Il allègue ensuite la con-
n d'Alexandre pour la mai-
indare, et celle d'Alfonse,
agon, pour un château de
et il finit par ces paroles :
out cela et quelque chose de
toutefois si M. de Girac
s ami, je ne lui conseillerais
fier à ces grand exemples,
horterais à prendre d'autres
contre le capitaine partisan
ur des beaux esprits. Peut-
voir de plus étrange que la
on de ce capitaine? Il vou-
tout le monde approuvât
que l'on ne trouvât aucun
ans les œuvres de Voiture ;
nacait de loger sa compagnie
village de celui qui oserait
r ce bel esprit. N'est-ce point
rer à une belle vengeance de
? N'est-ce point vouloir intro-
gouvernement militaire dans
blique des lettres, l'état le
e qui soit au monde? Voilà
s de l'entêtement: les parens
nis de Voiture auraient voulu
en pape du bel esprit, et le
ns les matières de ce ressort,
infaillible de l'orthodoxie.
ns devaient-ils se contenter
ommunications du Parnasse
eux qui disputeraient à un
ife le privilége de l'infailli-
Mais ils les menaçaient d'un
t de soldats. Quelle manière
vertir les hérétiques du bel
n'approche-t-elle pas de la
ade de France?

In passage de Balzac témoi-
même chose.] Girac, répon-
on adversaire sur les mena-
apitaine vengeur des beaux
déclare *qu'il a été assez heu-*
our n'avoir point encore eu
s village aucun logement de
gens de guerre (42). Il était donc seigneur d'un village (43). Nous allons voir que ses terres devaient être riches en bois. (44) *L'endroit de la* Dissertation *sur lequel vous demandez éclaircissement est une pièce de son Histoire.* Ces silves qui occupent maintenant M. de Girac (45) *ne sont pas des silves métaphoriques, et de la nature de celles de Stace ou de Politien. Pour parler la langue des hommes, c'est un bois qu'il fait couper, et de la vente duquel il doit tirer plus de quinze cents pistoles* (46). *Mais qu'en dira Diane et ses nymphes, les dryades et les hamadryades, le dieu Pan et ses sylvains, si tout ce peuple de menus dieux peut trouver un poëte à sa dévotion? quelles plaintes élégiaques; quelles imprécations ïambiques, contre un autre poëte qui les chasse si cruellement de leur ancienne demeure; qui meurtrit les pauvres nymphes, et les blesse à grands coups de hache; qui les tue et leur donne le dernier coup de la mort, en mettant par terre les arbres sacrés, sous l'écorce desquels elles vivaient!*

Non sine hamadriadis fato, prostrata bipenni
Alta cadit quercus : clausam sub cortice nympham
Mors eadem plantamque manet.

(L) *Ce que j'avais dit ...., dans le projet de ce Dictionnaire, sera l'une des remarques de cet article.*] Je déclarai assez librement qu'il me semblait que Girac avait fait un méchant procès à Costar, sur la moelle des lions, qui selon plusieurs auteurs avait été la nourriture d'Achille ; et là-dessus je remarquai ce qui suit. Par-là nous ne prétendons point déroger en façon du monde à son mérite, ni adjuger la victoire à son adversaire. Si d'un côté il semble que celui-ci donne plus de brillant à ses

(41) ...e répond à cela dans sa section XII.

(42) Réplique, *sect. XII, pag.* 93.

(43) *Ce village était proche d'Angoulême.* Girac, là même.

(44) Balzac, Dissertation à don André de Saint-Denys, *à la fin du* Socrate chrétien, *p.* 201, 202.

(45) *Dans la* Dissertation contre Voiture, *il y a:* Qui enim ego mediis in silvis occupatus *rurisque plenus et inficetiarum* judicem de homine.

(46) Balzac, Dissertation à don André de Saint-Denys, *pag.* 203, *parle ainsi :* Mon ami, quoique aussi grand poëte et d'esprit aussi élevé que *les premiers poëtes*, a eu des pensées plus matérielles et plus basses. Pour une petite affaire de six mille écus ou environ, il n'a point fait de conscience d'éclaircir les ombres, etc.

pensées, et qu'il se soit plus coloré au soleil de la capitale, comme parlerait M. de Balzac, il paraît de l'autre que M. de Girac avait plus de fond. C'est dommage qu'il soit mort si jeune. En un mot, *je souscris* avec M. Colomiés (47), *très-volontiers*, mais avec la restriction que je mettrai ci-dessous *au bel éloge que M. de Balzac donne à M. de Girac, dans une de ses lettres latines*, et que M. Colomiés rapporte (48), comme aussi aux louanges que le même M. de Balzac lui donne en français (49), et à celles que le père Gaudin lui a données dans la préface de son Dictionnaire (50). Selon cette préface, M. de Girac mourut le 2 de janvier 1663. M. Colomiés le fait mourir au mois d'avril suivant. Quoi qu'il en soit, sa mort ne devait pas être inconnue comme elle l'était à Sorel, lorsqu'il publia sa Bibliothéque française en 1664, et qu'il en donna une seconde édition revue et augmentée l'an 1667, où il traite (51) assez amplement du démêlé de M. Costar avec M. de Girac; sur quoi on peut voir aussi la LXXIVe. lettre de Gui Patin. On ne saurait croire les diversités qui se rencontrent dans les auteurs, sur le jour de la mort des hommes illustres. Ce qui semble néanmoins devoir être peu exposé aux variations.

Voici la restriction que j'ai promise. M. de Balzac, écrivant à Scipion-le-Gaillard (c'est ainsi que M. Costar (52) explique le *Scipioni jucundo* de l'autre), témoigne que M. de Girac entendait le latin, le grec et l'hébreu au delà de tout ce qui s'en pouvait croire. *Habeo jam certè quicum non solùm suavissimo sermone horas consumo, sed etiam à quo recedo semper et melior et doctior. Paulum Thomam à Giraco, paternâ virtute, suâ virtute clarissimum; rerum divinarum et humanarum cognitione instructum, à primâ adolescentiâ: litteris latinis, græcis, hebraï-*
cis suprà quàm credibile est, or
tum; omnibus denique et natur
artis præsidiis ad dicendum, ad
bendum, paratum (53). M. Co
voulant fonder là-dessus quel
traits de raillerie, représenta
son adversaire attaché à de *gro*
lumes latins, grecs, hébreux,
bes, etc., beaucoup moins sen
aux beautés des écrits mod
qu'à celles qui sont écrites *en q*
que langue morte ou orientale
destinant ses bonnes heures à
scoliaste de Lycophron, ou p
être même à un rabbi Nephtalin.
quoi M. de Girac lui fait sa co
sion ingénue : *Vous pensez p*
être, lui dit-il (55), *me faire u*
proche odieux d'une chose q
tiendrais à grand honneur si elle
véritable; mais comme mon pro
est sincère et de bonne foi, vous
rez, s'il vous plaît, que mes ét
n'ont guère passé les langues g
que et latine; qu'à peine ai-je
principes de la langue sainte, et
j'ignore entièrement cet arabe et
langues orientales, dont vous pr
dez me décrier. C'est agir en hon
homme, qui ne veut point se pr
loir des flatteries de son ami,
imposer au public; et qui ne mé
pas qu'on lui applique ces par
d'Horace,

Sed vereor nè cui de te plùs quàm tibi credas

C'est avoir profité de la lectur
ce distique de Caton,

Cùm te aliquis laudat, judex tuus esse m
to :
Plùs aliis de te quàm tu tibi credere noli.

Si M. Colomiés avait pris gard
cette réponse de Girac, il ne
point mis dans sa *Gallia Orient*

(M) *Le jugement de M. Chev*
.....*donne à Girac tout l'avanta*
Voici le détail de cet arrêt. « J
» rais vous soutenir ......
» y a une différence fort consid
» ble entre M. de Girac et M.
» tar; que celui-là porte et ap
» son coup de toute sa force;
» l'autre brouille, et ne pare po
» ou pour m'expliquer plus ou
» tement, que M. Costar fait

(47) Bibliothèque choisie, *pag.* 9.
(48) Gall. Orient., *pag.* 217.
(49) *Dans un* Discours *imprimé avec le* Socrate chrétien, *pag. m.* 198 *et suiv.*
(50) Dictionnaire français et latin, *imprimé à Limoges en* 1664.
(51) *Au chap. VII, section dernière.*
(52) Suite de la Défense de Voiture, *pag.* 77.

(53) Balzac, Epistolar. select. *pag. m.*
(54) Costar, Défense de Voiture.
(55) Girac, Réponse à la Défense de V
pag. 47.
(56) Horat., *lib. I, epist. XVI, vs.* 19.

peut pour résister par des
mmuns à la vérité et à la
et qu'il se contente de nier
l'autre prouve. Usons en-
: la première figure. L'un
et renverse tout ce qui lui
la résistance, l'autre se re-
mieux qu'il peut, et dis-
: qu'il est assuré de ne point
Le vainqueur s'étonne de la
e de son ennemi, et le
ne raille pas de mauvaise
57). »
*du Rondel est encore au-
jamais* admirateur de Bal-
ici ce qu'il m'écrivit après
le Ier. tome des Mélanges de
Marville : « Il y a bien
s choses qui me plaisent
s Mélanges (58); mais il y
ux ou trois qui ne me plai-
s trop; entre autres ce qu'il
Balzac. On ne devrait par-
cet homme qu'avec respect
ération. Sans lui notre lan-
rait encore incertaine et
lante; et nous lui avons l'o-
on de savoir parler et écri-
est vrai que dans les exem-
'il nous a laissés il paraît
voir plutôt bravés qu'in-
. Son élévation est si grande,
e, si majestueuse, et il se
ent si bien dans sa hauteur
étendue, qu'il n'y a point
d'y pouvoir atteindre ;
u fond ce n'est point sa
Pour n'avoir personne qui le
cela n'empêche ni la rareté
mérite, ni la vigueur de
rse, ni la beauté de sa car-
il n'en est que plus remar-
. Permettons aux Voiture
e joliment, naturellement,
tyle d'à tous les jours : ce-
r sied bien, et ils ne sau-
mieux faire. Mais ne haïs-
as Balzac, pour s'être mis
us de tous les hommes par
s beau, par le plus noble,
: plus glorieux attentat qui
mettra jamais. Avant lui
le sublime était inconnu en
, et l'on s'imaginait même
otre langue en était incapa-
Iais cet homme a bien mon-

reau, Œuvres mêlées, *pag.* 350.
*'avait marqué plusieurs endroits qu'il
aux dans ce livre-là.*

» tré le contraire; et parce qu'en
» nous dessillant les yeux, il fit pa-
» raître son adresse et son courage,
» on ne lui a pas pardonné notre bê-
» tise et notre lâcheté. Voilà ce qui
» arrive dans le commerce des stupi-
» des. Nous les éveillons à notre
» dommage; et parce qu'ils ne sau-
» raient nous mépriser, ils ne man-
» quent point de nous haïr (59). »
Si vous trouvez là de fortes mar-
ques de l'admiration que l'on a con-
çue pour Balzac, vous y en voyez
d'aussi fortes de l'heureuse fécondité
d'une si juste admiration. M. du
Rondel fait paraître clairement qu'il
sait imiter ce qu'il admire dans ce
grand modèle de l'éloquence majes-
tueuse.

(59) *Lettre de M. du Rondel, écrite de Maestricht, le* 10 *de juillet* 1700.

THORIUS (RAPHAEL), médecin et poëte latin *, a fleuri en Angleterre sous le roi Jacques (*a*). Il fit une lettre, qui a été imprimée *de causâ morbi et mortis Isaaci Casauboni.* Sa complainte en vers sur cette mort a été aussi imprimée. On estime beaucoup son poëme sur le tabac (A). Je pense qu'il ne doutait guère de la maxime, que les buveurs d'eau ne sauraient faire de bons vers (*b*). De sa vie peut-être il ne se trouva plus embarrassé que quand M. de Peiresc l'obligea de boire un grand verre d'eau (B). le roi Jacques souhaita qu'on lui fît ce conte, qui est fort risible.

* Guib dit que Thorius mourut de la peste à Londres, en 1629. Robert Aythonus fit sur cette mort des vers qui sont à la page 61 du tome Ier. des *Deliciæ poetarum Scotorum.*

(*a*) *Voyez les* Opuscules de Colomiés, *pag. m.* 162.

(*b*) *Nulla placere diù nec vivere carmina possunt,*
Quæ scribuntur aquæ potoribus.
Horatius, epist. XIX, *lib. I, v.* 2.

(A) *On estime beaucoup son poëme sur le tabac.*] Le Catalogue d'Oxford marque l'édition anglaise et la-

tine de Londres, 1651, *in*-8°. *Hymnus Tabaci, or a Poem in honour of Tobacco.* M. Pasch, professeur en philosophie à Kiel, cite l'édition d'Utrecht, 1644, *in*-12. C'est au chapitre VI de son Traité *de Inventis nov-antiquis* (1). M. Konig parle de l'édition de 1628 (2). Elle fut faite à Leyde, *in*-4°. Mais ce n'est pas la première; car M. de Zuylichem fit des vers l'an 1625, *in Paetologiam Raphaëlis. Thorii.* Vous les trouverez à la fin du *Momenta desultoria.* Vous y trouverez aussi quelques pièces de poésie latine que le même auteur et Thorius composèrent l'un contra l'autre, dans un combat d'amitié.

(B) *M. de Peiresc l'obligea de boire un grand verre d'eau.*] M. de Peiresc, dînant à Londres avec plusieurs hommes de lettres, ne put jamais obtenir dispense à l'égard d'une santé que le docteur Thorius lui porta. Le verre était d'une grandeur démesurée; c'est pourquoi M. de Peiresc s'excusa long-temps, et allégua mille raisons : mais il fallut qu'il le vidât. Avant que de le faire, il stipula que Thorius boirait la santé qu'il lui porterait à son tour. Dès qu'il eut bu ce vin, il fit remplir d'eau le même verre, et l'avala, après avoir porté cette santé au docteur. Celui-ci, frappé comme de la foudre, pensa tomber de son haut, et voyant qu'il n'y avait pas moyen de s'en dédire, il jeta de profonds soupirs (3), il porta mille fois sa bouche sur les bords du verre, et il l'en retira autant de fois. Il appela à son secours tous les bons mots des anciens poëtes grecs et latins, et il fut presque toute la journée à vider à plusieurs reprises ce maudit calice. Vous trouverez plus d'agrémens dans le narré de M. Gassendi, que je m'en vais copier. *Contigit ut in quodam virorum doctorum convivio, doctor Thorius ipsi Peireskio ingenti scypho præbiberit : ac ille quidem se excusare, ob vastitatem pateræ, ob merum insolitum, ob imbecillem stomachum, ob compotandi infrequentiam : verùm cùm nihil admitteretur, petiit, ut saltem sibi liceret, postquàm Thorio fecisset satis, suo arbitrio præbibere. Annuerunt omnes ac tùm assumptis, quasi adigente necessitate animis, fœcundum haustu calicem, eodemque mox aquâ oppleto, Thorio intentans præbibit, totumque rursùs (tanquam injectum tempore periturus merum) absorpsit. Ille quasi fulmine ictus, delapsusve nubibus, vix tandem ad se rediit, quia ex condicto agebatur, neque resilire fas erat, tùm longa suspiria pectore duxit, toties admovit, removitque ora, tot intereà carmina omnibus græcis, latinisque poëtis profudit, ut diem penè contriverit instillandæ aquæ in insuetum guttur. Atque id ipsum est, quod rex cùm audiisset ex aliis, ex Peireskii ore accipere voluit* (4).

(1) *Pag.* 475 *de la seconde édition, qui est celle de Leipsic*, 1700.

(2) Konig, Biblioth., *pag.* 805.

(3) *Quelques-uns croient qu'il fut assez profane (comme les poëtes sont quelquefois pendant la chaleur d'un repas) pour s'appliquer les paroles de l'Évangile* de saint Matthieu, *chap. XXVI, vers.* 39.

(4) Gassendus, *in* Vitâ Peireskii, *lib. II, ad ann.* 1606, Oper. *tom. V, pag.* 263, *col.* 2.

TIBARÉNIENS, peuple d'Asie sur le Pont-Euxin (*a*). Ils avaient deux coutumes fort remarquables, et dont je crois que la seconde était une suite de la première, ils s'attachaient extrêmement et à jouer et à rire, et ils mettaient en cela le souverain bien (*b*); et dès que leurs femmes étaient délivrées du travail d'enfant, ils s'allaient mettre dans le lit; ils y faisaient les malades, et ils y recevaient d'elles tous les services qu'on rendait ailleurs aux accouchées. Il est visible qu'ils n'en usaient de la sorte que par cet esprit moqueur qui les portait à se divertir de tout. Divers

(*a*) Stephanus Byzant., *voce* Τιβαρηνία.

(*b*) Ἔφορος ἐν πέμπτῳ φησὶν, ὅτι Τιβαρηνοὶ καὶ τὸ παίζειν καὶ τὸ γελᾶν ἐζηλωκότες, καὶ μεγίστην εὐδαιμονίαν τοῦτο νομίζουσι. *Ephorus, lib. V, inquit, Tibarenos studio ludendi et ridendi teneri, maximam felicitatem hoc judicare.* Idem ibid. *Voyez aussi* Pomponius Méla, *lib. I, cap. XIX, qui dit* Tibareni Chalybas attingunt quibus in risu lusuque summum bonum est.

parlent de cette dernière
e (A), qui était aussi
;e dans l'île de Corse (*c*).
tort que Lancelot de Pé-
insulté sur cela Diodore
e (B). Théodoret observe
Tibaréniens, ayant reçu
ile, abrogèrent la cruelle
s'observait parmi eux, et
lonnait de précipiter les
gens (*d*).

lor. Siculus, *lib. V*, *cap. XIV*.
odoretus, de Græc. Affect. *Serm.*
615.

'ivers auteurs parlent de cette
utume.] Je me contenterai
ici les vers d'Apollonius :

Σώοντο πάρεξ Τιβαρηνίδα γαῖαν
τεὶ ἄρ κε τίκωνται ὑπ' ἀνδράσι
έκνα γυναῖκες,
μὲν στενάχουσιν ἐνὶ λεχέεσσι
ησόντες,
α δησάμενοι· ταὶ δ' εὐκομέουσιν
ωδῇ
ς, ἠδὲ λοετρὰ λεχώϊα τοῖσι πε-
νται.

Eruperunt ad Tibarenorum terram.
è viris gravidæ mulieres reddiderunt
fœtum,
antur in gemitu, et puerperio cubant,
s circumvinctis : illæ rursùs molliter
curant escis
viros, et puerpera ipsis lavacra cal-
factant (1).

Flaccus dit la même chose
si l'on ne se contente pas du
age de deux poëtes, on trou-
-dessus celui d'un historien,
remarque (A) de l'article
DORE, tome II.
'est à tort que Lancelot de
a insulté .... Diodore de
Il a fait un traité qui a pour
arfalloni de gli antichi Histo-
il maltraite « Diodore Sici-
à cause que dans son Ve.
, chapitre XIVe, il a écrit
es femmes de Corsègue étant
chées sortent aussitôt de chez
le mari se mettant au lit
s'y reposer. Si est-ce qu'il
rien de plus ordinaire que
» cette façon de faire dans presque
» toute l'Amérique ; ou bien ce
» qu'on nous rapporte du Canada,
» et d'assez d'autres endroits, doit
» être tenu pour de pures impostu-
» res ; à quoi il n'y a guère d'appa-
» rence, vu la condition de ceux qui
» nous informent de ces pays-là, et
» l'impossibilité qu'ils convinssent
» tous dans le dessein de nous trom-
» per (3). » Je m'étonne que la Mo-
the-le-Vayer ne parle pas de nos Ti-
baréniens ni des anciens Espagnols.
Γεωργοῦσι γὰρ αὗται, τεκοῦσαί τε δια-
κονοῦσι τοῖς ἀνδράσιν ἐκείνους ἀνθ' ἑαυ-
τῶν κατακλίνασαι. *Mulieres enim a-
gros colunt, et cùm pepererunt, suo
loco viros decumbere jubent, iisque
ministrant* (4). M. Colomiés a cru que
la plaisante coutume qui s'observait
autrefois dans le Béarn, c'est que
*lorsqu'une femme était accouchée,
elle se levait, et son mari se mettait
au lit, faisant la commère*, était
venue des Espagnols (5). Il ajoute que
cela était en usage *chez les Tartares,
suivant le témoignage de Marc
Paul, Vénitien, au ch. XLI du IIe.
livre de ses Voyages*. Notez que di-
verses causes ont pu engager les gens
à tenir cette conduite; car je ne crois
pas que le dessein de tourner en ri-
dicule la vie humaine, afin de goû-
ter la félicité que l'on faisait consis-
ter à rire, ait porté les anciens Cor-
ses, et les peuples américains, à pra-
tiquer ce que faisaient les habitans
de Tibarénie. Je voudrais bien qu'on
me dît sur quelles raisons se fondent
les nations du Canada, etc., qui
font mettre au lit le mari de l'accou-
chée. Le veut-on encourager à faire
d'autres enfans ; l'y veut-on, dis-je,
exciter par l'espérance d'être nourri
délicatement? Craint-on que s'il lui
fallait prendre la peine de servir une
malade il serait moins prompt à
causer une telle maladie? On serait
peut-être bien embarrassé à raison-
ner sur une pratique si imperti-
nente.

lonius, Argonaut., *lib. II*, *vs.* 1012,
42.
r. Flaccus, Argonaut., *lib. V*, *vs.* 148.

(3) La Mothe-le-Vayer, Observations sur la Composition des Livres, *au tome XV de ses* OEuvres, *pag.* 30, *édit. de Paris*, 1681, in-12. *Il cite le* IXe. Farfalloni.

(4) Strabo, *lib. III*, *pag. m.* 114.

(5) Colomiés, Mélanges historiques, *pag.* 25.

TIBUR, ville d'Italie proche

de Rome, et plus ancienne que Rome, s'appelle présentement Tivoli. Elle fut bâtie sur la rivière d'Anio (*a*), ou par les Aborigènes, selon Denys d'Halicarnasse (*b*), ou par une troupe de Grecs qui étaient venus du Péloponnèse (*c*), selon quantité d'auteurs. Elle était déjà bien florissante lorsqu'Énée débarqua en Italie (A), si nous en croyons Virgile; et nous voyons qu'elle résista assez vigoureusement et assez long-temps aux armes romaines (*d*), avant de subir le joug de cette victorieuse république. C'est à quoi elle fut enfin contrainte, l'an de Rome 403 (*e*). On prétend qu'elle reprocha une fois si fièrement aux Romains les services qu'elle leur avait rendus, que ses députés ne remportèrent pour toute réponse que ces paroles : *Vous êtes des superbes* (*f*). Elle eut une dévotion particulière pour Hercule, et lui fit bâtir un temple très-magnifique (B). Elle honorait aussi avec un grand zèle le dieu Tiburnus (C). Les Romains bâtirent dans le territoire de cette ville-là plusieurs maisons de plaisance (D). On a fait la même chose dans les derniers siècles. Les habitans de Tibur furent passés au fil de l'épée par les soldats de Totila, l'an 345, comme nous l'apprend Procope. Les guerres des Allemands désolèrent cette ville ; Frédéric Barberousse en fit rebâtir les murailles, et l'agrandit. Le p Pie II y fit bâtir une forte dont l'entrée porte une insc tion qui fut faite par Jean-A ne Campanus (*g*). La voici :

Grata bonis, invisa malis, inimi perbis
Sum tibi Tibur enim sic Pius tuit (*h*).

Lloyd se trompe extrêmem lorsqu'il parle de la montagn Tibur comme d'un lieu qui célèbre pour l'ivoire que l'o trouvait (E). Il eût mieux v se taire sur ce chapitre, et ne garder le silence à l'égard belles carrières qui étaient en quartiers-là (F). N'oublions la fontaine et la déesse Albu (G), l'une des choses les plus m morables qui fussent dans le sinage de Tibur.

(*a*) *Aujourd'hui* Teverone.

(*b*) Dionys. Halicarn. Antiquit. Roman., *lib. I*, *cap. XVI*, *pag. m.* 14.

(*c*) *Voyez la rem.* (A).

(*d*) *Voyez* Tite Live, *au VIIe. livre.*

(*e*) *Selon* Calvisius, *pag. m.* 195; *selon* Sigonius, *in* Fastis, *ce fut l'an* 399.

(*f*) *Voyez la rem.* (A) *à la fin.*

(*g*) Leandro Alberti, Descrizz. di l'Italia, *folio m.* 248.

(*h*) *Ex eodem*, *ibidem.*

(A) *Elle était déjà bien floriss lorsqu'Énée débarqua en Itali* Virgile la compte parmi les gr villes qui s'armèrent contre Troyens :

Quinque adeò magnæ, positis incudibus,
Tela novant, Atina potens, Tiburque bum,
Ardea, Crustumerique et turrigeræ A næ (1).

Léandre Alberti a si mal compr passage, qu'il assure que Tibu l'une des villes qui forgèrent d mes en faveur d'Énée. *N'è fatta che memoria*, dit-il (2), *d'essa da Virgilio, nel settimo libro, ann randola fra quelle cinque città fabricarono l'armi ad Enea cosi*

Quinque adeò, etc

Virgile nomme dans le même les deux chefs des Tiburtins qu lèrent à la guerre contre Énée :

Tum gemini fratres Tiburtia mœnia lin
Fratris Tiburti dictam cognomine gent

(1) Virgil., Æneid., *lib. VII*, *vs.* 629.

(2) Leandro Alberti, Descrizz. di tutta l'I *folio* 147 *verso*, *edit. Venet.*, 1561.

ia, acerque Coras, Argiva juventus (3).

sert de ce passage pour que la ville de Tibur fut Catillus et par Coras; mais fie, puisqu'au lieu de *moe-unt*, il lit *moenia condunt*. moyen de trouver partout res que l'on demande; voilà a de tromper un pauvre lec- n'est point dans ces paroles ile que l'on doit chercher orité, c'est dans celles du tateur Servius. *De Graeciâ*,), *tres fratres venerunt ad : Catillus, Coras, Tybur vel us. Hi simul omnes unam fe- tatem, et eam de fratris majo- ine* Tybur *appellaverunt : li- lias fecerint singuli*. Pline ue la fondation de Tibur n des trois personnages dont arlé dans ces paroles de Ser- l ne parle, dis-je, que de s, qu'il prétend être fils iaraüs. J'ai cité ailleurs (5) a dit, et je vous conseille de il y a mis une chose très-sin- D'autres prétendent que les ères mentionnés dans Servius petits-fils d'Amphiaraüs, et Catillus, *Tybur, sicut Cato stimonium, à Catillo Arcade o classis Evandri; sicut Sex- b Argivâ juventute. Catillus mphiarai filius post prodigia- tris apud Thebas interitum avi jussu* (6), *cum omni foetu rum missus tres liberos in Ita- creavit, Tiburtum, Coram, m, qui depulsis ex oppido Si- eteribus Sicanis, à nomine Ti- ratris natu maximi urbem vo- nt* (7). La critique de M. de ise sur ce passage de Solin oint bonne. Il s'emporte étran- t contre cet auteur. *Sanum ns fuisse Solinum cùm haec et? Quis Siciliam pro Italiâ dixit? ...... Scio Sicanos n olim tenuisse..... Sed Italiam dictam fuisse Siciliam, nemo, quod sciam, prodidit : falsissimum igitur, et absurdissimum est, quod heic narrat Solinus* (8). Il s'apaise en quelque façon tout aussitôt; car il suppose que peut-être la faute est venue de quelque petit savant qui aura joint une glose au texte de cet auteur. *Sed fortassè ita scripserat :* Qui depulsis veteribus Sicanis, à nomine Tiburti fratris natu maximi urbem vocaverunt, *cùm sciolus aliquis heic Sicanos legeret, ad oram videtur addidisse*, ex oppido Siciliæ, *quia scilicet putaret Sicanos non alibi quàm in Siciliâ fuisse* (9). Il n'a pas pris garde que ce qu'il rapporte neuf ou dix lignes après confond toute sa critique. *Quinimò Siculos illos veteres, Tibur oppidum tenuisse scribit Dionysius lib. I.* παρ' οἷς, *inquit*, καὶ ἐς τόδε χρόνου, μέρος τι τῆς πόλεως ὀνομάζεται Σικελιών (10). Ces paroles grecques signifient qu'une partie de la ville de Tibur s'appelait encore *Sicilia* ou *Sicilium*. N'est-ce pas un signe bien manifeste que ce lieu-là se nommait ainsi avant que Tiburtus et ses frères en chassassent les Sicaniens? Pourquoi donc fait-on des chicanes, ou à Solin même, ou à l'état présent de son livre? Notez que Catillus passait pour le principal fondateur de Tibur.

> . . . *Hinc Tibur Catille tuum* (11);

c'est ainsi que parle Silius Italicus; joignez à cela ces deux vers d'Horace :

> *Nullam, Vare, sacrâ vite priùs severis arborem*
> *Circa mite solum Tiburis, et mœnia Catili* (12).

Au reste, une infinité d'auteurs s'accordent touchant l'origine grecque de cette ville.

> *Tibur Argeo positum colono*
> *Sit meæ sedes utinam senectæ* (13)!

Ovide n'en parle pas moins clairement :

> *Jam mœnia Tiburis udi*
> *Stabant Argolicæ quæ posuêre manus* (14).

Voyez aussi Strabon (15), Martial

gil., *Æn.*, *lib. VII*, vs. 670.
rvius, in Virgil., *ibidem*
ns la remarque (M) *de l'article* Amphia-
m. I, pag. 547.
ndre Alberti, Descriz. d'Italia, *folio*
fait une faute, per commandamento del
o Tideo, *dit-il. Son traducteur en a fait*
r, *ayant dit* hortata Tydei patrui.
lin., *cap. II, pag. m.* 13.

(8) Salmas., Exercitat. Plin., in Solin., *p.* 61.
(9) *Idem.*, *ibidem*
(10) *Idem*, *ibidem*.
(11) Silius Italicus, *lib. VIII*, *pag. m.* 345.
(12) Horat., od. XVIII, *lib. I.*
(13) *Idem*, od. VI, *lib. II.*
(14) Ovid., *lib. IV* Fastorum, vs. 71.
(15) Strabo, *lib. V*, *pag.* 165.

(16), et Artémidore, cité par Étienne de Byzance (17).

N'oublions pas le commentaire de Servius sur ces paroles, *Tiburque superbum* du VIIe. de l'Énéïde. *Aut nobile*, dit-il (18), *aut per transitum tetigit illud, quòd cùm aliquandò à senatu auxilia poscerent Tyburtes sub commemoratione beneficiorum, hoc tantùm à senatu responsum acceperunt*, superbi estis.

(B) *Elle eut une dévotion particulière pour Hercule, et lui fit bâtir un temple très-magnifique.*] Statius a placé Tibur au nombre des quatre lieux où cette divinité était principalement honorée.

> *Nec mihi plus Nemee, priscumque habitabitur Argos,*
> *Nec Tiburna domus, solisque cubilia Gades* (19).

Ce temple d'Hercule était l'un de ceux où l'on gardait les plus beaux trésors. Auguste, dans ses besoins, en tira de bonnes sommes, aussi-bien que du Capitole et du temple d'Antium, et de celui de Lanuvium. Il promit d'en payer l'intérêt. Appien, qui dit cela, ajoute : Encore aujourd'hui l'on garde dans ces lieux-là beaucoup de trésors sacrés (20). Voici des vers qui témoignent qu'on allait consulter le sort dans ce temple de Tibur :

> *Quod ni templa darent alias Tirynthia sortes,*
> *Et Prænestinæ poterant migrare sorores* (21).

On trouve ces vers dans une silve faite par Stace en l'honneur de la maison de plaisance que Manlius Vopiscus possédait proche de Tibur. Les sorts de Préneste pourraient bien quitter leur place, dit Statius, et se transporter en ce beau lieu, s'il n'y avait déjà d'autres sorts aux temples d'Hercule. Les commentateurs de ce passage s'y trouvent embarrassés. Sabellicus avoue (22) qu'il n'a rien lu touchant cet oracle ou touchant ces sorts de l'Hercule de Tibur ; et il penche à croire que cela rega les sorts d'Albunéa, divinité ho rée par les Tiburtins conjointem avec Hercule. On cite là-dessus

> *Quodque Albuna sacras Tiberis per flu sortes*
> *Portârit* (23),

mais on a tort ; car ces paroles lati concernent, non pas un oracle qui consulté à Tibur, mais les liv qu'une sibylle apporta à Rome. autre commentateur s'est imagi que Properce rend ici un tém gnage authentique :

> *Nam quid Prænestis dubias, ô Cynthia, tas,*
> *Quid petis Ææi mœnia Telegoni ?*
> *Curve te in Herculeum deportant esseda bur ?*
> *Appia cur toties te via ducit anum* (24) ?

Vous voyez clairement, dit Barth (25), que Cynthie allait à Ti pour y consulter les sorts, mais sorts n'étaient-ils pas ceux d'Her le ? Je réponds qu'il n'est pas v que Properce dise que ce voyage Tibur fut fondé sur ce motif. Ce q remarque des sorts consultés ne pa pas le premier vers : Tibur n' point plus de part que les murail de Télégone, c'est-à-dire Tuscul La seule chose qu'on puisse appr dre à l'égard de Tibur, dans cet droit de Properce, est que l'on d nait à cette ville l'épithète *Her leum*. On apprend aussi cela d ces paroles de Silius Italicus :

> *Quosque sub Herculeis taciturno flumine m*
> *Pomifera arva creant Anienicolæque C li* (26) ;

et dans plusieurs épigrammes d autre auteur (27). Léandre Alber converti cette épithète en nom p pre ; et pour comble de bévue, cité Strabon ; tant pour cela q fin de prouver que la ville de Ti s'appelait aussi Cataracte. *Fu alt nominata questa citta (secondo St bone) Herculeum...era anche no nata Caterratta* (28). La vérité

(16) Mart., epigr. LVII, *lib. IV*.

(17) Steph. Byzant., *voce* Τίϐυρις.

(18) Servius, in Virgil., Æneid. VII, *vs.* 630.

(19) Statius, silvâ I *lib. III*, *sub fin.*, *pag. m.* 55.

(20) Appianus, *lib. V de* Bell. civilibus, *pag. m.* 399.

(21) Statius, silvâ III *lib. I*, *vs.* 79, *pag. m.* 15.

(22) *Voyez* Barthius in Statium Silvâ III, *lib. I*, *pag.* 107.

(23) Tibullus, eleg. V, *lib. II*.

(24) Propertius, *lib. II*, eleg. XXIII, *vs.*

(25) *Vides clarè et Tibur petiisse Cynthia capiendas sortes ; quæ autem illa nisi Her cùm hujus præcipuè numen hìc jungatur.* B in Statium, silvâ III *lib. I*, *pag.* 108.

(26) Silius Italicus, *lib. IV*, *pag. m.* 172.

(27) Martial., epigr. XIII, *lib. I*, *et* ep. L *lib. IV*, *etc.*

(28) Leandro Alberti, Descrizzione d'Italia, *lio m.* 248.

ıbon dit seulement qu'il y Tibur un temple d'Hercule, ataracte, c'est-à-dire que la l'Anio tombait là impétueu- lu haut d'une montagne dans lée. Τίβουρα μὲν, ἧ τὸ Ἡρά- ὐ ὁ καταράκτης· ὃν ποιεῖ ... ὁ ῥ ὕψους μεγάλου καταπίπτων γγα βαθεῖαν. *Tibure fanum culis et præceps aquæ dejec- aractam vocant) quem facit ..ab excelso loco in conval- ciens sese profundam* (29). qu'il y avait une assez belle èque dans ce temple : Aulu- témoigne. *Promit è bibliothe- urti quæ tunc in Herculis atis commodè instructa libris 'ristotelis librum* (30).

lle honorait...avec un grand dieu Tiburnus.] Consultez au chapitre IV du IIIe. livre *Italia antiqua*, et les com- urs de ces paroles d'Horace,

ps Anio, et Tiburni lucus (31)....

es Romains bâtirent dans itoire plusieurs maisons de e.] L'air était bon, sain, extrême fraîcheur en cet là : les terres y étaient ar- 'une infinité de ruisseaux, ropres à produire beaucoup . Il ne faut donc pas s'éton- les Romains y aient eu tant ›ns de campagne, tant de et tant d'autres commodi- pereur Auguste s'y retirait s en temps. *Ex secessibus frequentavit maritima, in- Campaniæ, aut proxima da, Lanuvium, Præneste, bi etiam in porticibus Her- pli persæpè jus dixit* (32). ur Hadrien (33) y fit bâtir ıifique palais. Zénobie eut ite au voisinage de ce bâti- erbe (34). Manlius Vopiscus s ce territoire une très-belle ›tace l'a décrite pompeuse-). Cétronius, qui fit des dépenses si énormes à bâtir, avait à Tibur un palais qui effaçait le tem- ple d'Hercule.

Ædificator erat Cetronius, et modò curvo
Littore Cajetæ, summâ nunc Tiburis arce,
Nunc Prænestinis in montibus, alta parabat
Culmina villarum, Græcis longèque petitis
Marmoribus vincens Fortunæ, atque Herculis
ædem (36).

Oublierions-nous Horace, qui avait là une maison où il allait très-sou- vent, et qu'il souhaitait comme la retraite fixe de sa vieillesse (37). *Vixit plurimùm in secessu ruris sui Sabini aut Tiburtini : domusque ejus ostenditur circa Tiburtini lucum* (38). Il témoigne que Munatius Plan- cus avait là une très-belle maison (39). Ce que j'ai dit au commence- ment de cette remarque se pourrait prouver par une foule d'autorités, mais je me contente de quelques- unes.

Cùm Tiburtinas damnet Curiatius auras
Inter laudatas ad Styga missus aquas.
Nullo fata loco possis excludere : cùm mors
Venerit, in medio Tibure Sardinia est (40).

Voilà des vers qui furent faits sur la mort d'un homme qui n'avait pu sauver sa vie en respirant le bon air de Tibur : en voici d'autres que le même auteur adresse à Faustin, qui jouissait de la fraîcheur de ce lieu-là pendant les chaleurs de la canicule.

Herculeos colles gelida vos vincite brumâ,
Nunc Tiburtinis cedite frigoribus (41).

J'ai déjà cité Silius Italicus, qui ap- pelle les environs de Tibur *pomifera arva* ; ajoutons ces vers d'Horace :

Et præceps Anio, et Tiburni lucus, et uda
Mobilibus pomaria rivis (42).

La Rome chrétienne n'a pas moins couru après les délices de Tivoli ; car Léandre Alberti rapporte que les prélats de la cour de Rome allaient passer anciennement tout l'été à la fraîcheur de ce lieu-là (43). Le car-

o, *lib. V, pag.* 164.
Gellius, *lib. XIX, cap. V.*
., od. VII, *lib. I.*
n., *in Augusto, cap. LXXII.*
z *la rem.* (I) *de son art.*, *t.* VII, *p.* 431.
z *la remarque* (C) *de l'article* Zéno- V.
ıs, silvâ III, *lib. I.*

(36) Juven., sat. XIV, *vs.* 86.
(37) *Voyez la remarque* (A), *citation* (13).
(38) Sueton., *in Vitâ Horatii.*
(39) . . . . *Seu te fulgentia signis*
Castra tenent, seu densa tenebit
Tiburis umbra tui. . . . .
Horat., od. VII, *lib. I.*
(40) Mart., epigr. LX, *lib. IV.*
(41) *Idem*, epigr. LVII, *lib. IV.*
(42) Horat., od. VII, *lib. I.*
(43) Leandro Alberti, Descrizzione d'Italia, *folio* 148.

dinal Hippolyte d'Est, comme le remarque M. Moréri, y fit bâtir un très-beau palais, avec des jardins les plus somptueux du monde. Ubert Foliette en publia une description qui mérite d'être lue. Voyez aussi les itinéraires d'Italie, et nommément celui d'André Schot, et celui de Jérôme Capugnani.

(E) *Lloyd se trompe ..... lorsqu'il parle de la montagne de Tibur comme d'un lieu qui fut célèbre pour l'ivoire qui s'y trouvait.*] On lui peut reprocher deux grosses fautes. *Tiburtinus mons*, dit-il, *locus ebore notissimus*, et tout aussitôt il cite deux vers de Martial, tirés l'un de l'épigramme XII du VIIe. livre (44), l'autre de l'épigramme XXVIII du livre VIII (45). Manifestement il veut dire que la montagne de Tibur donnait de l'ivoire; c'est ignorer qu'il n'y a que les dents de l'éléphant qui soient la matière de l'ivoire. Car ce qu'a dit Théophraste (46) se compte pour rien; et en tout cas c'est une chose qui ne concerne nullement notre montagne de Tibur. Voilà le premier mensonge de M. Lloyd. Sa seconde faute consiste en ce que le premier vers de Martial ne contient aucune mention de l'ivoire, et que le sens du second n'est pas celui que M. Lloyd a supposé. Il ne pouvait mettre le premier vers à quelque usage sans citer toute la pensée du poëte; mais s'il l'eût citée toute, tous ses lecteurs auraient vu qu'il avançait une très-mauvaise autorité. Recueillons d'ici, en passant, qu'il est bon de se défier de ces passages que l'on ne rapporte qu'à demi, sous le spécieux prétexte de ne vouloir pas être prolixe. Ne vaut-il pas mieux l'être, que de tromper ses lecteurs? C'est ma maxime; c'est pourquoi je fais en sorte que mes citations étalent toute la pensée de mes témoins. Voici par exemple toute l'épigramme dont M. Lloyd n'a rapporté que le premier vers, et encore ne l'a-t-il pas rapporté comme il fallait.

(44) *De Tiburtinis albescere collibus audit.* Martial., epigr. XII, *lib. VII.*

(45) *Et Tiburtino monte quod albet ebur.* Idem, epigramm. XXVIII, *lib. VIII.*

(46) *Theophrastus auctor est et ebur fossile candido et nigro colore inveniri.* Plinius, *lib.* XXXVI, *cap.* XVIII.

Dum Tiburtinis albescere collibus
Antiqui dentis fusca Lycoris ebu
Venit in Herculeos colles: quid Ti
Aura valet? parvo tempore nigra

La pensée de Martial est que l ayant ouï dire que le viei redevenait blanc sur la m de Tibur, s'était transport lieu-là; mais qu'au lieu d'y son teint basané, elle y éta nue noire en peu de temps. déjà servi de la même raille

Tibur in Herculeum migravit nigra
Omnia dum fieri candida credit i

Ramirez de Prado assure q a dit que l'air froid de Tib à l'ivoire un plus haut degré cheur (49). Il cite aussi Pro Silius Italicus, qui ont dit, l'

Ramosis Anio quà pomifer incubat
Et nunquàm Herculeo numine pa

et l'autre (51):

Quale micat semperque novum est,
ris aura
Pascit ebur (52). . . . .

On voit donc manifestemen Lloyd a cité mal à propos l passage de Martial, puisque vers qui ne signifie pas que tagne de Tibur fournit de mais seulement que l'air montagne avait la vertu de ver à l'ivoire sa blancheu éclat, ou même de les répa

(F) *Des belles carrières q en ces quartiers-là.*] Str parle, et observe qu'elles fo de quoi bâtir la plupart de de Rome (53). Les pierres étaient estimées: leur dure l'épreuve des fardeaux et d res de l'air, mais le feu en bout très-facilement. *Tiburt* des) *ad reliqua fortes, vapo liunt* (54). Ces paroles de ront plus intelligibles si on pare avec celles-ci: *Tiburt*

(47) Mart., epigr. XII, *lib. VII.*

(48) *Idem*, epigr. LXII, *lib. IV.*

(49) *Lycorin irridet quæ cùm scire diùs fieri frigidissimâ Tiburis au testatur.* Laur. Ramirez de Prado epigr. LXII, *lib. IV.*

(50) Propertius, eleg. VII, *lib. IV*

(51) Silius Italicus, *lib. XII, pag.*

(52) *Pascit, dixit pro sustentat et* Ramirez de Prado, in Martial., ep *lib. IV.*

(53) Strabo, *lib. V, pag.* 164.

(54) Plinius, *lib. XXXVI, cap.* X *m.* 334.

eodem genere sunt omnia, *et ab oneribus et à tempes-* *ijurias : sed ab igni non pos-* *e tuta : simulque ut sunt ab* , *dissiliunt et dissipantur*, *d temperatura naturali par-* *humore* (55). Pline rapporte un bon mot ce qui fut dit éron aux habitans de l'île de qui montraient avec un faste les murailles de leurs , bâties de marbre jaspé. Je mirerais beaucoup plus, leur éron, si vous les aviez bâties rres de Tibur. *Primùm, ut* , *versicolores istas maculas* *lapicidinæ ostenderunt*, *struerent muros*, *faceto in id* *eronis sale : omnibus enim os-* *nt ut magnificum. Multò*, *magis mirarer*, *si Tiburtino* *fecissetis* (56). Un fort habile prétend que si ces pierres été transportées en l'île de elles y eussent été peut-être imées à cause de la distance d'où on les eût fait venir la n'est pas sans apparence, ne crois pas que la raillerie éron ait ce fondement; il me qu'il ne pensait que ceci. Vorbre ne vous coûte guère, trouvez dans votre île, ne rifiez donc pas de la somp-de vos maisons. Vos richesses dépenses paraîtraient avec éclat, si vous aviez fait venir ir les matériaux de vos édifi-

N'oublions pas la fontaine et *le Albunéa*.] Commençons te par un passage de Virgile :

sollicitus monstris, oracula Fauni
i genitoris adit, lucosque sub altâ
Albuneâ : nemorum quæ maxima sacro
onat, sævumque exhalat opaca mephitin.
alæ gentes, omnisque Œnotria tellus,
is responsa petunt (58). . . . . .

la suite de ce passage, et j'a-seulement qu'elle fait voir que i consultaient cet oracle s'en-ent sur les peaux de leurs victimes, et qu'ils recevaient réponse pendant qu'ils dormaient. On ne voit pas bien certainement, dans ces paroles de Virgile, si l'oracle du dieu Faunus était au bois d'Albunéa : car les lois de la grammaire souffrent que nous croyions que le roi Latinus fut consulter l'oracle de Faunus, et les bois sacrés d'Albunée, c'est-à-dire qu'il s'informa de la volonté des dieux en deux endroits différens; mais néanmoins le sens le plus raisonnable est celui-ci : le roi alla consulter l'oracle de Faunus dans le bois sacré d'Albunée. Il se présente là-dessus une petite difficulté, c'est que personne, que je sache, ne nous apprend qu'il y eût à Tibur un oracle du dieu Faunus. Cette ville-là honorait Hercule comme sa grande divinité : ses autres dieux étaient, ou Tiburnus, ou Albunée. On ne parle point de Faunus. Dira-t-on que Virgile s'est peu soucié en cet endroit-là d'accommoder ses fictions à la tradition? Cela peut-être est plus vrai que vraisemblable. Quoi qu'il en soit, observons qu'Albunéa était tout ensemble le nom d'un bois, et d'une fontaine (59), et d'une divinité de la montagne de Tibur (60). Elle ne paraît que sous la notion de fontaine dans ces paroles d'Horace,

Et domus Albuneæ resonantis (61) :

elle paraît et sous la notion de bois, et sous celle de fontaine, dans les paroles de Virgile qu'on a vues ci-dessus; mais voici un passage de Lactance qui l'érige en divinité : *Decimam Tiburtini, nomine Albuneam quæ Tiburi colitur, ut dea, juxta ripas amnis Anienis : cujus in gurgite simulachrum ejus inventum esse dicitur, tenens in manu librum. Cujus sacra senatus in Capitolium transtulerit* (62). C'est-à-dire qu'Albunée était la dixième des sibylles, et qu'on l'honorait à Tibur comme une déesse, et que l'on disait que son simulacre avait été trouvé, un livre à la main, dans le gouffre de l'Anio. Notez qu'il y a des gens qui di-

rav., *lib. II, cap. VII.*
nius, *lib. XXXVI, cap. VI, p.* 287.
mor vulgaris in eam advectus insulam fortassis ab loci undè peteretur interpretium. Harduin., in Plin., *ibidem.*
gil., *Æneid.*, *lib. VII, vs.* 81.

(59) *Sciendum sane unum nomen esse fontis et silvæ.* Servius, in Virg., *Æn.*, *lib. VII, vs.* 82.
(60) *In Tiburtinis altissimis montibus.* Idem, ibidem.
(61) Horat., od. VII, *lib. I.*
(62) Lactant., *lib. I* Divin. Institut., *cap. VI; pag. m.* 19.

sent que la fontaine Albunéa ne différait point des eaux minérales que l'on nommait *Albula* ou *Albulæ*. Strabon dit qu'elles étaient froides, et qu'elles sortaient de plusieurs sources, et servaient à la guérison de plusieurs infirmités, soit qu'on les bût, soit qu'on s'y baignât (63). Pline ne leur attribue de la vertu qu'à l'égard des plaies (64); mais Suétone (65) n'en parle pas avec cette restriction. Cluvier (66), qui juge qu'elles ne différaient point de la fontaine Albunéa, peut se servir de cet argument : cette fontaine, selon Virgile, était puante,

. . . *Sævumque exhalat opaca mephitim* (67):

or, selon Martial et plusieurs autres, cette qualité convenait aux eaux minérales que l'on nommait *Albula* ou *Albulæ*.

Canaque sulfureis Albula fumat aquis (68).

Donc, etc. Notez que cet Albula était une petite rivière qui se déchargeait dans l'Anio, et dont la principale source, selon Cluvier, était la fontaine d'Albunée. Cet auteur croit que l'on débita que le simulacre de la sibylle Tiburtine ou Albunéa fut trouvé dans cette fontaine. Il ajoute que les anciens érigèrent cette fontaine en divinité, et lui consacrèrent un bois, un temple et un oracle (69); et qu'il paraît, par une épigramme de Martial, qu'il y avait en ce lieu-là un bois consacré aux muses (70). Ce dernier fait est très-faux. Cluvier lut avec trop de hâte ces paroles de Martial :

Itur ad Herculei gelidas quà Tiburis arces,
Canaque sulfureis Albula fumat aquis.
Rura, nemusque sacrum, dilectaque jugera Musis
Signat vicina quartus ab urbe lapis :
Hic rudis æstivas præstabat porticus umbras
Heu quàm, etc. (71).

S'il les eût considérées avec la m[...] dre attention, il eût vu qu'elle[...] concernent point Tibur, mais [...] autre endroit à quatre milles de [...] me, sur le chemin de Tibur. Il [...] pas même certain qu'il y eût en [...] endroit-là un bois consacré aux [...] ses : on peut croire que Martial [...] voulu dire autre chose, sinon [...] les terres de Régulus étaient aim[...] de ces déesses (72). Souvenons-n[...] que Martial a mis un intervalle [...] vingt milles entre Rome et Ti[...] (73).

(63) Strabo, *lib. V, pag.* 164.
(64) *Juxta Romam Albulæ aquæ vulneribus medentur.* Plinius, *lib. XXXI, cap. II, p.* 779.
(65) Sueton., *in Augusto, cap. LXXXII.*
(66) Cluver., Ital. antiq., *lib. II, cap. X.*
(67) Virgil., Æn., *lib. VII, vs.* 82.
(68) Martial., *lib. I,* epigr. XIII. *Voyez aussi* epigr. IV, *lib. IV, et* Stace, silvâ III *lib. I, vs.* 75.
(69) *C'est-à-dire l'oracle de Faunus.*
(70) *Sed et* Camœnarum *sive* Musarum *ibidem fuisse* nemus *ex Martialis* epigr. XIII *libri I colligere datur.* Epitome Cluverii, per Bunonem Ital. Antiq., *lib. II, cap. X, pag.* 431.
(71) Mart., epigr. XIII, *lib. I.*

(72) Farnabe *entend ainsi ce vers de* Marti[...]
(73) Mart., epigr. LVII, *lib. IV.*

TILLET (Jean du), en la[...] *Tilius*, protonotaire et secrét[...] re du roi, et greffier au par[...] ment de Paris, était né en A[...] goumois (*a*), et a fleuri au XV[...] siècle. Il s'appliqua avec une [...] ligence merveilleuse à illust[...] l'Histoire de France, et l'on p[...] dire que personne n'avait enc[...] manié ce grand sujet selon le p[...] qu'il se forma. Il n'eut pas se[...] lement en vue de recueillir [...] détail de guerres et d'événem[...] généraux dont les plus pe[...] chroniqueurs se chargent, il r[...] chercha aussi (*b*) ce qui concer[...] les domaines de la couronne, [...] lois et les ordonnances, la fo[...] me ancienne du gouverneme[...] la personne et la maison du r[...] les officiers de la couronne, [...] grands du royaume, la créati[...] de leurs charges, leurs ran[...] leurs fonctions, et d'éclair[...] tout cela par des actes authen[...] ques dont il donna des invent[...] res fort curieux et fort instru[...]

(*a*) *Engolismensi agro oriundus.* Th[...] nus, *lib. XLVII, circa fin. pag. m.* 9[...] Sainte-Marthe, Elogior. *lib. II, pag.* [...] 80., *s'exprime ainsi :* Ducebant Tilii ge[...] suum ab Engolismâ. La Croix du Maine [...] *trompe, qui qualifie* gentilhomme paris[...] *le frère de celui-ci.*
(*b*) *Voyez ses paroles dans la rem.* (A).

ût poussé beaucoup plus
ı travail, si la cour eût
ı les dépenses qu'il fallait
ıais il se plaint d'avoir été
le s'arrêter, à cause qu'on
:ourait pas dans les grands
ıe ses recherches lui ren-
inévitables (A). On n'a
ıu'une petite partie de ses
ompilations (B). S'il s'ac-
aucoup de gloire par cette
onnaissance de l'intérieur
aume, il amassa d'autre
aucoup de biens (C) par
ıde assiduité aux détails et
ıctions de sa charge. Le li-
il publia, l'an 1560, tou-
a majorité du roi, le ren-
eux aux protestans. Ils le
ent, et il reproche à l'un
rs historiens d'avoir sup-
'il ne leur répliqua pas (D).
lièrent sur les motifs de
vrage certaines choses qui
ıient désavantageuses, et
nontèrent jusques à des
ı'ils prétendaient avoir été
de son aversion pour la
lie, chef de la conspiration
oise (E). Je rapporterai (c)
ls publièrent; chacun en
e qu'il voudra. Nous ver-
ans l'article suivant (d)
ı dit qu'il avait été disci-
Jean Calvin. Il mourut à
onzième de novembre 1570
charge de greffier au par-
: de Paris a été possédée
ıt plus d'un siècle par ses
dans (F). Il ne faut pas oublier qu'il fut l'auteur ou le promóteur de l'édit (f) qui faisait défense de porter de l'argent à Rome pour l'expédition des bénéfices (g) *.

ıs *la rem.* (E).

ıs *la rem.* (C).

re de Saint-Romuald, Journ. *tom. II*, *pag.* 540. La Croix du iblioth. franç., *pag.* 269, *et* Sam-logior. *lib. II*, *pag. m.* 80, *mar-lement le mois de novembre. Cor-*éri *qui met au mois de décembre.*

(f) *Donné en septembre* 1551.

(g) Thuan., *lib. VIII*, *pag.* 168.

* Leclerc dit qu'il n'y a nulle apparence que J. du Tillet ait été l'auteur de cet édit. Pour promoteur, il ne peut l'être que comme tout greffier l'est des édits qu'il signe; mais en ce cas, le fait n'a rien de remarquable. Joly ajoute que Boivin, dans sa Vie latine de Pierre Pithou, dit que du Tillet composa une partie de son *Recueil des Rois de France* sur les Mémoires de P. Pithou.

(A) *Il se plaint d'avoir été obligé de s'arrêter à cause qu'on ne le secourait pas dans les grands frais....... inévitables.*] Cette particularité, qui sera sans doute agréable aux lecteurs curieux, se trouve dans l'épître dédicatoire de son ouvrage. Citons-en un long morceau, puisque nous ferons connaître par-là plusieurs circonstances du travail de cet auteur. Souvenons-nous qu'il s'adresse à Charles IX. « Ayant à très-grands » labeur et despense visité depuis » mon institution en mon office l'in- » finité des registres de vostre par- » lement, recherché les librairies » et tiltres de plusieurs eglises de » vostre royaume, et par permis- » sion du feu roy vostre pere (que » Dieu absolve) eu l'entrée du thre- » sor de vos chartres, et tout veu » par son commandement, et sur sa » declaration qu'il porteroit les fraiz » et recompense de mes aydes (neces- » saires en grand nombre pour tels » œuvres), j'entreprins dresser par » forme d'histoires et ordre des ré- » gnes, toutes les quereles de ceste » troisieme lignée regnante avec ses » voisins, les domaines de la cou- » ronne par provinces, les loix et » ordonnances depuis la salique par » volumes et régnes, et par recueil » separé ce qui concerne les person- » nes et maisons royales, et la for- » me ancienne du gouvernement des » trois estats et ordre de justice » dudit royaume, avec les change- » mens y survenus. Pline est autheur » que le roy Alexandre le Grand » despendit quatre-vingts mille ta-

» lens, qui sont quarante-huit mille
» escus en voyages et autres fraiz
» qu'il falut faire pour avoir la co-
» gnoissance des proprietez des ani-
» maux, dont Aristote ayant celle
» charge de luy, composa cinquan-
» te livres. La huictiesme part eust
» fourny à parfaire mesdites œu-
» vres, ausquels je commençay vac-
» quer diligemment, et presen-
» tay à sa majesté six volumes : les
» quatre desdites quereles, un des-
» dictes ordonnances, et un concer-
» nant les personnes et maisons roya-
» les : mais il m'advint ce que
» maistre Girard de Montagu secre-
» taire et thresorier des chartres du
» roy Charles V escrit en l'epistre
» liminaire de son repertoire gene-
» ral, et registre dudit thresor cotté
» par A. A. qu'aucuns ses anteces-
» seurs audit office avoient laissé
» l'œuvre par eux commencé audit
» thresor imparfait, pour estre sur-
» chargez de frais, ainsi ay-je esté
» contrainct faire. Car quelques vo-
» lontez qu'eussent declarées, et
» commandements qu'eussent sou-
» vent faits ledit roy et la royne
» vostre mere de moyenner les fraiz,
» recompenses de mesdits aydes, et
» afin de parfaire lesdictes œuvres,
» il n'en sortit aucun effect, et fus
» abandonné et reproché d'iceux
» aydes, que j'avois long temps
» nourris et entretenus partie du
» mien, partie d'esperance de ladite
» recompense. Ce que je dis pour
» mon excuse et regret infiny qui
» me demeure de n'avoir peu servir
» tant que je desirois à vostre cou-
» ronne, n'attribuant à autruy le
» malheur (s'il y en a) : ce nonob-
» stant selon mon devoir j'ay seul,
» tant que j'ay peu, continué partie
» de mon entreprinse...... J'ay am-
» plifié de moitié le recueil concer-
» nant les personnes et maisons roya-
» les ; et si je vis, je poursuivray
» et parachevray ce qui touche les
» trois estats, et ordre de justice
» de vostre dict royaume (1). »

(B) *On n'a publié qu'une petite partie de ses vastes compilations.*] Nous venons de voir qu'elles consistaient en six volumes, et qu'en attendant qu'il pût mettre la dernié-
re main aux cinq premiers, il pr
para le sixième et le dédia à Char
IX. Il a été imprimé sous ce tit
Recueil des Roys de France, le
couronne et maison ; mais je ne ve
drais pas garantir qu'on l'intitula
la sorte la première fois qu'on
publia, car du Verdier Vau-Pri
(2) et la Croix du Maine (3), ne f
mention que de ce titre : *Mémoire*
Recherches touchant plusieurs Cho
mémorables pour l'Intelligence de l'
tat et des Affaires de France. La Cro
du Maine ajoute que ce livre, imp
mé *à Rouen, pour la première foi*
l'an 1577, *pour Philippe de Tour*
fut réimprimé à Paris par Jacques
Puis, et que cette seconde édition
bien plus ample et plus correcte,
été revue sur la minute de l'aute
avec plusieurs figures et portraits
rois de France, de leurs monn
et autres choses remarquables
n'étaient pas en la première éditi
Après quoi il articule des ouvr
non imprimés, et pose dans c
liste le Recueil *concernant les P*
sonnes et les Maisons royales e
Traité de la Majorité du Roi. C
une faute, puisqu'il est certai
le dernier de ces deux livres a
déjà vu le jour en 1560, et p
être aussi que le premier ne d
re pas de celui dont la Croix
Maine venait d'indiquer deux
tions. Notez qu'on ne tarda g
à publier en latin l'ouvrage de
Tillet concernant l'Histoire de F
ce : il fut imprimé à Franc
l'an 1579, sous le titre de *Com*
tarii de Rebus gallicis.

Le libraire qui publia le *Re*
des Rois de France, leurs cour
et maison, fit espérer que les h
tiers de Jean du Tillet n'en de
reraient pas là. *Or soient le*
dit-il en son vieux gaulois (4)
los et la memoire dudit sieur
Tillet perpetuels en ce royau
soient-ils toutes parts ailleurs....
à mesdits sieurs ses enfans, so
pareil, dit le grand mercy d
part de tous, de quoy non se
ment ils ont esté autheurs de
pression et communication de

(1) Du Tillet, Épître au roi Charles IX, *au devant de son* Recueil des Rois de France, etc.

(2) *A la page* 758 *de la* Bibliothèque fr

(3) *Idem, pag.* 268.

(4) *Dans l'avertissement au lecteur.*

ins nous en promettent en-
tres de mesme main et de
toffe, aimans et zelans la
de nostre nation, et le
plaisir et la satisfaction de
desireux estre instruict des
ce qualibre non moins que
ur feu pere. Je qui ay receu
é d'eux si haute promesse
ien et advantage de vous,
vous promets aussi et reçoy
la leur ramentevoir sans
ur l'envie que j'ay de vous
et communiquer par mon
n chose qui vous asseure et
t l'opinion que pouvez avoir
moy, que je m'employe
toujours à publier livres
puissiez tirer rare et signa-
. A Dieu. Je pense que de-
première édition de ce Re-
s fils de Jean du Tillet
t successivement aux li-
s additions suivantes. I. *Re-*
Rangs des Grands de Fran-
mentaire sur chaque Maison
et Grands de France. III.
des Guerres et Traictez de
Trefves et Alliances d'en-
oys de France et d'Angleter-
Mémoires et Advis sur les Li-
le l'Eglise Gallicane. Ces
pièces se trouvent dans mon
qui est celle de Paris (5),
-4°., avec une Chronique
des Rois de France, compo-
Jean du Tillet, évêque de
frère du greffier.
oix du Maine a ignoré que
n du Tillet soit l'auteur d'une
on du Père chrétien à ses
qui fut imprimé à Paris,
3, *in*-4°. Je vois dans le
e de la bibliothèque de M.
êque de Reims (6), *Som-*
l'Histoire de la Guerre
tre les Albigeois, extraite
or des Chartres, par Jean
t, à Paris, chez Robert Ni-
590, *in*-8°. M. Teissier re-
qu'*il y a aussi un livre in-*
ntificum aliquot Romano-
npla cum Ethnicorum Prin-
estis comparata, *imprimé*
, *fait par Jean Tilius* (7).

Il ne sait lequel des deux frères en est l'auteur. Je l'ignore aussi; je sais seulement que cet ouvrage fut imprimé à Amberg, l'an 1610, *in*-8°.

(C) *S'il s'acquit beaucoup de gloire....., il amassa...... beaucoup de biens.*] M. de Thou me fournit cette circonstance, quoiqu'il l'exprime un peu autrement que moi. Rapportons les paroles de ce grand historien. *Qui* (Jo. Tilius) *curâ, diligentiâ, et summâ in suo munere assiduitate, non solùm ingentes opes, sed veram gloriam, et quâ majorem nemo nostrorum anteà meruit, exactâ juris nostri et Franco-Galliæ omnis antiquitatis cognitione sibi comparavit* (8).

(D) *Il reproche à l'un de leurs historiens d'avoir supposé qu'il ne leur répliqua pas.*] Quand on parle des disputes des auteurs, on ne doit point négliger de dire quel en a été le premier sujet, ni de quoi traitent leurs écrits. Ne nous mettons donc pas en peine si quelque lecteurs trouve trop longues les citations suivantes. *Charles cinquiesme* avoit fait au bois de Vincennes, l'an 1374, *l'ordonnance de la majorité des rois de France, entrez au 14 an, laquelle fust approuvée et publiée en parlement y seant ledit roy, et tenant son lict de justice, le vingtiesme may mil trois cens soixante et quinze. Neanmoins aprés le decez dudit roy Henry second, que son fils aisné le roy François second print la couronne, aage de quinze ans, cinq mois vingt un jours, et marié, aucuns desirans changer la religion en ce royaume, par escrits insolens, blasmerent (comme illicite) l'administration dudit roy et de la roine sa mère, à laquelle j'envoyay lors un escrit intitulé :* pour la Majorité du Roy très-chrestien contre les rebelles. *Leurs majestez l'ayant veu, et que l'auctorité dudit roy y estoit fondée et declarée, commanderent qu'il fust publié par impression. Je remonstray qu'il n'estoit dressé que pour instruction et conseil, afin de ne souffrir ladite auctorité estre diminuée, qu'ils avoient pouvoir faire garder et entretenir, tendant qu'il ne fust impri-*

Pierre Mettayer.
page 266, *col.* 2.
ier, Additions aux Éloges, *tom. I*,

(8) Thuan., *lib. XLVII, pag. m.* 974, *col.* 2.

mé. Toutesfois pour informer chacun du droict dudict roy, leurs dites majestez persevererent à commander ladite impression. Laquelle faite aussi tost sortit un escript contraire sous le tiltre de Legitime Conseil, *auquel je respondis par autre escript intitulé*, Pour l'entiere Majorité du Roy tres-chrestien, contre le Legitime Conseil malicieusement intitulé par les Rebelles, *qui les arresta. Ce que l'imposteur à teu en ses Commentaires de l'estat de la religion et republiques n'agueres sans nom, mis en lumiere. Sont suffisans lesdits escripts demourez pour le convaincre de calomnie impudente en cest endroit et autres* (9). Celui qu'il nomme imposteur est le président de la Place, qui l'a fait entrer en assez mauvais état dans ses narrations. Voyons un peu cette scène. La Place donne d'abord (10) le précis de *plusieurs livres et placards* que l'on *divulgua* contre la maison de Guise, sous le règne de François II. Il dit ensuite que Jean du Tillet les réfuta par un écrit *intitulé la Majorité du Roi* (11). Il donne une analyse assez courte de cet ouvrage, et il la conclut par ces paroles (12) : « Et » finalement s'attachoit à ceux qui » se disent faire profession de l'Evan» gile, disant que c'estoit à faulx » tiltre, que c'estoit plutost d'une » nouvelle opinion, appellant les » predicans seditieux et mutins : » concluant que Dieu favoriseroit » les armes qui seroyent employées » à l'encontre d'eux. » Il ajoute que *tout aussi tost presque que ce livre fut divulgué* on y fit une réponse dont il rapporte le sommaire exactement, et n'oublie pas de s'étendre sur ce que l'on y avait mêlé de personnel. « Estoit ajousté, » dit-il (13), « Que l'autheur dudict livre » parvenu à l'honneur et dignité » par la liberalité des rois de Fran» ce, (duquel la plume devoit estre » consacrée et desdiée seulement à » maintenir l'équité, les estats, et
» police de ce royaume, et l'a
» torité de justice) s'estoit fort
» blié, voulant confirmer l'au
» rité de ceux qui ne cessoien
» pervertir tout l'ordre qui jus
» icy a eu lieu en ce royaume :
» respondant aucunement, et
» propos deliberé, à ce que l
» avoit maintenu que ceux de G
» estoyent en tout evenement
» tout incapables du lieu qu'ils
» noyent. Et faisant semblant
» n'y penser point, s'estoit jetté
» ceux qui n'en pouvoient m
» lesquels se deffendroyent en t
» et lieu : mais qu'iceluy aut
» s'estoit à la parfin représenté
» peint au vif en la personne d'A
» tophel, luy ressemblant naï
» ment au conseil qui donnoit p
» conclusion de son livre. Car c
» me il conseilloit d'assembler
» peuple fidele qui maintenoit
» roy contre Absalon usurpate
» aussi ce personnage enseignoit
» l'espée trenchante devoit estre
» tée sur eux, se declarant p
» là mutin et seditieux, ne de
» dant que cruauté, confusio
» la ruïne de ce royaume. » V
où finit la scène; elle est, p
en parler franchement, trop co
ou trop longue. Car si l'historie
voulait rien dire de la Réplique
du Tillet, il devait se taire s
Réplique des protestans; et puis
ne trouva pas à propos de suppri
ce point-là, il ne devait point
primer l'autre. Nous allons voir q
n'est pas le seul qui ait commi
petit péché d'omission, et m
qu'on a enchéri sur son silence.

(E) *Ils publièrent sur les motif
son ouvrage certaines choses.....
avantageuses, et ils remont
jusques à des faits...... cause de
aversion pour...... le chef de la
spiration d'Amboise.*] Louis de
gnier, sieur de la Planche, ayant
né presque mot à mot la même an
que le président de la Place, s
rêta tout court sans dire un
mot de la Réplique de Jean du
let *. Il fit bien pis ; car il dé

(9) Du Tillet, Recueil des Rois de France, *pag. m.* 277, 278.

(10) Commentaires de l'État de la Religion et République, *liv. II, folio* 38 *verso*.

(11) *Là même, folio* 43.

(12) *Là même, folio* 44.

(13) *Là même, folio* 45.

* L'auteur des *Observations* insérées d
Bibliothéque française, tome XXX, ne voit
les récits de la Planche et de la Place qu'u
ché d'omission, et trouve que Bayle les trait
durement. Joly combat l'auteur des *Observat*
et prévoyant qu'on sera étonné de lui voir p

eur, sollicité de répli-
ıdit qu'il valait mieux
ilence. « Il y eut plu-
res personnages qui mi-
nain à la plume contre
le du Tillet, mais si je
:rivois tous cela pour-
ennuyeux aux lecteurs.
»nses estant tombées es
cardinal, il envoya que-
llet et son frere l'evesque
Brieu, et les pria en la
de ses plus privez et
amis, de mettre la main
e pour repliquer. Car,
, je crain que ces escrits
:n Allemagne et rompent
ins du roy, d'autant que
:es, nommément les pro-
que nous voulons entre-
»nt fort curieux de tels
et quand ils les ont im-
en leurs gros cerveaux,
pas aisé aux serviteurs
ue nous avons pres d'eux
ouvoir arracher. Au con-
:la donne grande ouvertu-
ıguenots d'avoir audience,
: que nous ne jouyssons
ı apres si aisement de ces
comme nous voulons, et
le plus souvent reculez en
:prises. On dit que du Til-
usa bien fort, parce que la
estoit difficile, et par
laircie par les histoires de
: en sorte que ce seroit
nouvel argument aux hu-
d'escrire et surcharger luy
. et sa maison d'injures.
: ces personnages desespe-
y avoit de merveilleux
lesquels n'entretenoyent
edit, ni faisoyent valoir
ıse, que par leurs escrits.
faloit-il leur en donner
lre occasion qu'on pour-
qu'au lieu d'escrire on de-
·contre leurs personnes et
: toutes les rigueurs qu'on
» pourroit adviser, afin de ne leur
» donner pied ferme ni aucun es-
» prit de livre : ce qui fut jugé
» le plus expedient par toute la
» compagnie, et que le cardinal
» pourroit escrire particulierement
» des lettres aux princes, qui ser-
» viroyent d'ample deffense à toutes
» les calomnies qu'on luy rejette-
» roit, lesquelles ne seroyent im-
» primées, n'estans publiées par
» impression. Ce qu'il promit faire
» pour le plus expedient (14). »

L'histoire dont je tire ce passage est un livre qu'une infinité de particuliers trouveraient difficilement : on ne ferait donc rien presque pour leur service, si l'on se contentait de la leur citer ; le seul vrai moyen de les satisfaire est de mettre ici tout du long le récit que l'on y trouve touchant les motifs de du Tillet. C'est un narré tout rempli de choses particulières et très-curieuses. Rapportons-le donc sans craindre que l'on se fâche de la prolixité de la citation.

« (15) Du Tillet,..... remuant
» les anciens registres et panchartes
» du parlement de Paris, commença
» à les feuilleter ; et trouvant des
» actes dignes de memoire oubliés
» par nos historiographes, fust par
» nonchalance ou ignorance, il se
» proposa d'en faire un recueil pour
» servir à la posterité. Ce qu'ayant
» fait entendre au roy (16), il le
» trouva très-bon et utile pour le
» bien de son service et du royau-
» me. Et pourtant luy commanda
» d'y travailler diligemment. Et
» d'autant que le labeur estoit de
» grands frais, argent luy fut pour
» ce faire delivré, avec promesse
» de recompense. Par ce aussi qu'il
» luy convenoit estre aidé des re-
» gistres et enseignemens de la cham-
» bre des comtes, du thresor des
» chartres et autres lieux, il eut
» lettres contenantes mandement
» très-expres, pour luy faire ou-
» verture, et laisser prendre ce qui
» luy feroit besoin. En quoi il usa
» d'une extreme diligence. Mais
» ayant avancé la besongne, le roy

le Bayle dans un ouvrage entrepris
r, il déclare qu'il n'a pu se dispen-
er sa défense, parce que s'il avait
r l'accusation il serait coupable de
recevrait la vérité défendue par
: ses préjugés. Mais Joly reproche
» à Bayle de n'avoir pas examiné
: critique le second passage de la
dans cette remarque. Joly transcrit
rvations de Leclerc sur quelques
Planche.

(14) La Planche, Histoire de François II, *pag.* 378 *et suiv.*

(15) *Là même, pag.* 372 *et suiv.*

(16) *L'auteur parle de François Ier.*

» mourut, sans que du Tillet eust
» recueilly le bien qu'il en atten-
» doit. Et ce qui plus l'estonna, ce
» fut que depuis le deces du roy,
» tous ses amis se trouvoyent ou
» eslongnez, ou chassez de la cour,
» en sorte que son estat du greffe
» estoit en grand bransle à cause de
» sa value, et que ceux de Guise
» avoyent des lors pris ceste coustu-
» me, de distribuer tant qu'ils pou-
» voyent les offices et les plus bel-
» les charges à leurs amis. Du Til-
» let eut lors acces seulement au
» connestable, auquel il fit enten-
» dre la charge qu'il avoit eue du-
» dit feu seigneur, et le bien que
» la France en devoit esperer. En
» quoy il n'oublia ses peines, et
» requerant pour recompense d'icel-
» les, et de ses services, que son
» estat de greffe de parlement luy
» fust à tout le moins continué et
» confermé. Le connestable, qui
» avoit receu quelques services de
» du Tillet, luy promet de le pre-
» senter au roy, et de le faire ex-
» pedier. Mais quant à son livre,
» d'autant qu'il n'estoit homme de
» lettres, il ne s'en soucia autre-
» ment. Advint comme il en par-
» loit au roy, et que du Tillet
» avoit ses livres desployez sur sa
» table, voici arriver le cardinal de
» Lorraine, qui mit l'œil dessus. Et
» ayant estimé que ceste marchan-
» dise seroit fort à propos à l'in-
» struire aux affaires d'estat, et
» pour adresser les desseins qu'il
» s'estoit desja imaginez, commença
» de faire trouver mauvaise et ren-
» dre odieuse ceste bonne entreprise
» de du Tillet, voire jusques à
» l'accuser, devant sa majesté, de
» desloyauté, de vouloir mettre en
» lumiere les secrets du royaume,
» et les choses que les roys de-
» voyent tenir cachées plus precieu-
» sement, pour n'estre veues que
» de peu de gens. Le connestable
» n'insista pas fort pour du Tillet,
» car il avoit opinion que les lettres
» amolissoyent les gentilshommes,
» et les faisoyent degenerer de leurs
» majeurs, et mesmes estoit persuadé
» que les lettres avoyent engendré
» les heresies, et acreu les lutheriens
» en tel nombre qu'ils estoyent au
» royaume, en sorte qu'il avoit en

» peu d'estime les gens savans e
» leurs livres : qui fut cause que d
» Tillet ne trouva tel appuy et sup
» port de ce costé-là qu'il estimoit
» Toutesfois, se sentant ainsi ra
» broué, il se defendit du comman
» dement qu'il avoit du feu roy, sup
» pliant que ses livres fussent veu
» et examinez, esquels on trouve
» roit qu'il n'avoit en rien outrepas
» sé le deu de sa charge. Sur cela, l
» cardinal se fit commander de pren
» dre ces livres pour les voir, et e
» faire son rapport au conseil. C
» qu'il fit, et les envoya en ses cof
» fres, chargeant du Tillet de se re
» tirer à luy, pour luy rendre rai
» son de son fait, et entendre l'in
» tention du roy. Voilà comme c
» negoce fut accroché, et comme d
» Tillet, au lieu de recevoir recom
» pense de ses longs travaux, avoi
» assez affaire à employer ses ami
» pour appaiser le cardinal, de sort
» que il craignoit de perdre la vie
» les biens et les estats. Le cardina
» de sa part ayant fait feuilletter ce
» livres par les gens doctes qu'il te
» noit prés de soy pour l'instruire e
» affaires qu'il devoit proposer a
» conseil, où il estoit lors fort neuf
» à cause de son jeune aage et inex
» perience, trouva, par leur rapport
» que ces labeurs luy pourroyen
» grandement ayder et servir ; mai
» que de les publier par impression
» il y avoit des choses de trop grand
» consequence, et qui mesmes pour
» royent prejudicier aux droits qu'il
» pretendoyent en quelques duche
» et seigneuries du royaume. Tou
» tesfois, il leur sembloit qu'il n
» devoit ainsi rudoyer l'auteur, ain
» le caresser et recevoir benigne
» ment, luy faisant avoir la confir
» mation de son estat : quoy adve
» nant, il se sentiroit merveilleuse
» ment obligé à luy, et pourroit-o
» soustraire des livres ce qui faisoi
» contre ces droits. Davantage qu
» s'estant acquis un tel serviteur a
» parlement, il n'auroit peu fait
» car par son moyen il entendroi
» tous les secrets de la cour. A quo
» ils s'asseureroyent le faire conde
» cendre, s'estimant encores bie
» heureux. Le cardinal trouva ce
» tres bon, et le sceut si bien prat
» quer, qu'il parvint en fin au b

auquel il vouloit viser, comme ci-
dessus nous avons deduit. Du Tillet
aussi s'estimant n'avoir peu fait,
d'estre entré en la bonne grace du
cardinal, et d'avoir eu la confir-
» mation de son office par sa faveur,
» se constitua son affectionné servi-
» teur, et afin d'avoir moyen de le
» tenir plus seurement adverti de
» toutes choses, luy bailla un sien
» frere pour protenotaire. Par ainsi
» croissant le cardinal en faveur,
» biens, honneurs et grandeurs, crois-
» soit aussi l'affection de ce greffier à
» son service, de sorte qu'il n'eschap-
» poit secret de proces de belles du-
» chez, contez ou seigneuries de
» respect, qu'il ne fust adverty des
» moyens de les pouvoir recouvrer.
» Ayant donc depuis ledit cardinal
» atteint le haut degré sous le regne
» de François II, duquel nous escri-
» vons l'histoire, du Tillet print vo-
» lontairement la defense de ceux de
» Guise en main, sachant bien que
» s'il leur avenoit mal, on pourroit
» un jour rechercher sa vie; comme,
» au contraire, il y avoit à penser
» que cest escrit ayant fortifié leur
» cause, accroistroit aussi sa faveur,
» comme à la verité le protenotaire,
» qui aussi avoit trouvé moyen d'es-
» tre employé par la royne mere, eut
» pour recompense l'evesché de S.
» Brieu. La cour de parlement, meuë
» de pareille affection, et voulant
» entierement gratifier à ces gouver-
» neurs, adjousta à ce livre de la
» Majorité son privilege, faisant tout
» son possible à supprimer les escrits
» au contraire, et recherchant les
» imprimeurs qu'on soupçonna y
» pouvoir mettre la main, pour les
» punir comme criminels de lese-
» majesté. Davantage, il y avoit une
» autre consideration particuliere
» qui mouvoit ce greffier à escrire
» contre ceux de l'entreprise d'Am-
» boyse, asavoir l'inimitié mortelle
» qu'il portoit à la Renaudie, à cause
» des proces qu'ils avoyent eus en-
» semble en matière de fausseté, où
» l'honneur de du Tillet estoit gran-
» dement engagé. Et combien qu'il
» eust eu arrest à son profit (17), si
» est-ce que la Renaudie publioit
» haut et clair que c'estoit par faveur
» qu'il avoit trouvée par toutes les
» cours de France, à cause de son es-
» tat, où il pouvoit beaucoup servir
» à ses amis; mais qu'il esperoit que
» si la justice luy estoit jamais ou-
» verte, il feroit apparoir de l'ini-
» quité des jugemens, et de la faus-
» seté de du Tillet, comme de fait il
» avoit obtenu restablissement et let-
» tres de revision quelque temps de-
» vant la mort du roy Henry. Il re-
» prochoit aussi à du Tillet que luy
» et les siens ayans esté nourris et
» eslevez en la maison de la Renau-
» die, il avoit esté envoyé à Paris
» dés ses jeunes ans pour solliciter
» leurs proces, et là entretenu si cu-
» rieusement et diligemment en ses
» estudes, que par leur faveur et di-
» ligence il avoit finalement esté
» pourveu de cest estat de greffier de
» parlement, où se voyant eslevé,
» au lieu de rendre à sadite maison
» loyal service pour les bienfaits
» qu'il en avoit receus, il avoit, par
» des faussetés toutes manifestes, fait
» tomber es mains de ses freres qua-
» tre ou cinq mille livres de rente en
» benefices, que tenoit un des oncles
» dudit de la Renaudie; et davan-
» tage, cherchoit tous moyens de
» s'approprier le bien demeuré de
» reste de leur domaine, à cause
» qu'il en tenoit tous les tiltres riere
» soy. Mais tout cela fut assopi par
» la mort de la Renaudie, la memoi-
» re duquel tenoit encores du Tillet
» en gehenne. »

Je crois que l'Histoire du sieur de la Planche n'a été imprimée qu'après la mort de Jean du Tillet.

(F) *Sa charge de greffier..... a été possédée pendant plus d'un siècle par*

(17) *Conférez avec ceci ces paroles de* Varillas, pag. 102 *de l'*Histoire de François II. La Renaudie avait eu un procès de longue discussion avec Jean du Tillet, greffier en chef du parlement de Paris. C'était pour la cure de Champiners en Angoumois, de six mille livres de rente; et la Renaudie, après avoir promené sa partie par toutes les juridictions souveraines du royaume, sous prétexte qu'elle y avait des parens, obtint enfin une évocation au parlement de Dijon, où il fut dans les formes convaincu de fausseté. *Varillas ajoute que du Tillet* fit prendre prisonnier *la Renaudie qui* ne pouvait éviter d'être condamné à la mort; *mais que le prince de Joinville fit sauver ce prisonnier, et lui obtint* des lettres de révision qui le rétablissaient dans ses biens et dans sa renommée. *M.* de Thou *dit, lib. XXIV, pag. m.* 488, *que la Renaudie n'avait été condamné qu'à une grosse amende, et banni pour quelque temps.*

ses descendans.] Voici ce qu'on trouve dans le Véritable État de la France, imprimé en 1657 : *Il y a dans le parlement de Paris un greffier en chef, qui est monsieur du Tillet, dont les prédécesseurs possédent depuis trois cents ans cette charge, qui est une des plus lucratives de toute la France* (18). Il y a là, ce me semble, une erreur de chronologie ; car je crois qu'avant notre Jean du Tillet, aucun de sa race (19) (*) n'avait été greffier en chef au parlement de Paris. Et notez que l'État de la France, imprimé en 1620 (20), nomme Philippe-Jacques celui qui l'était alors.

Voici un bel éloge du petit-fils de Jean du Tillet. Le 29 de déce 1646, *monsieur du Tillet, gre en chef du parlement durant pr soixante ans, rendit son espr Dieu, après une longue maladie supporta fort patiemment. Il est très-particulièrement de ce qu'a donné pendant sa vie plus d'un lion d'or en charités, aumônes e béralités, on ne trouvera nulle ni le nom ni les armes de Jean Tillet, baron de la Bussière. vécu soixante-dix-huit ans et jours* (21).

(18) Véritable État de la France, *pag.* 453, *édition de Paris*, 1657.

(19) *C'est-à-dire père, aïeul paternel, etc., qui est le sens de l'auteur que j'ai cité.*

(*) S'il n'est pas vrai, comme le remarque fort bien M. Bayle, que la charge de greffier en chef du parlement de Paris fût depuis trois cents ans dans la famille du Tillet, il n'est pas vrai non plus que Jean du Tillet soit le premier de cette famille qui en ait été revêtu. Cela paraîtra par l'extrait suivant d'un Mémoire communiqué par M. François Janiçon, avocat au conseil privé du roi, et député général des églises réformées de Guienne.

Hélie du Tillet, fils d'un secrétaire des commandemens de Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, mère de François Ier., fut anobli en avril 1484, et était en 1514 président des comptes en Angoumois, et vice-président de la chambre des comptes de Paris. En sa considération, François Ier. donna à son fils Séraphin du Tillet, chevalier, valet de chambre du roi, la charge de greffier en chef du parlement de Paris, en laquelle il succéda à Nicole Pichon, son beau-père. Les lettres patentes de cette donation sont datées à Claye, le 5 novembre 1518, et il en prêta serment le 4 février 1519, calcul moderne. Depuis ce temps-là, cette charge n'est point sortie de cette famille. Jean, son frère, l'obtint le 7 septembre 1530 ; Jean, son fils, le 24 juillet 1552 ; Jacques, son frère, le 2 janvier 1578 ; Jean, dit *le Jeune*, le 4 mars 1588 ; François, en 1638 et Jean-François, en 1674. Cette année, le roi ayant séparé cette charge en quatre parties, un nommé Philippe Jacques en eut une, dont il jouit jusqu'en 1689, que Jean-François du Tillet y rentra. *Jean du Tillet*, frère du premier Jean, et fils d'Hélie, fut fait évêque de Saint-Brieux, en 1553, et le 16 décembre 1565, évêque de Meaux [Voyez la note sur le texte de l'article suivant]. Il mourut au mois de décembre 1570.

Il paraît par-là, 1°. que Séraphin du Tillet est le premier de cette famille qui fut greffier en chef du parlement de Paris ; 2°. que ce Philippe-Jacques n'est point un du Tillet, comme l'insinue le passage rapporté par M. Bayle ; et comme M. Bayle paraît l'avoir cru lui-même ; 3°. que ce Philippe-Jacques semble n'avoir exercé cette fonction qu'en attendant que *J.-Fr. du Tillet* fût en âge ou en état de l'exercer lui-même. Rem. crit.

(20) *A la page* 430 *du IIe. tome.*

(21) Pierre de Saint-Romuald, Journ. ch *tom. II, pag.* 700.

TILLET (Jean du), frère pu du précédent, s'attacha à l' ecclésiastique, et se rendit fort habile homme (*a*). Il ap exactement les langues, l'an droit romain et l'antiquité ec siastique. Il visita, par la per sion de François Ier., les plus lèbres bibliothéques du roy me, et en tira beaucoup de vres, et se mit par-là en éta publier de beaux monumens l'une et de l'autre antiquité (A), et nommément un vi manuscrit qui porte le nom Charlemagne (B), et qui ne guère aux catholiques romain fut pourvu successivement deux évêchés. Les uns disent q fut évêque de Meaux, et pui Saint-Brieux (*c*) ; les autres q le fut premièrement de Sa Brieux, et puis de Meaux (*d* il composa des traités de co verse, et néanmoins on le so çonna de quelque penchant

(*a*) Thuan., *lib. XLVII*, *pag. m.*

(*b*) *Idem*, *ibidem.*

(*c*) Sammarthan. Elog., *lib. II*, *pag*

(*d*) Thuan., *lib. XLVII*, *pag. m.*

* Joly, à ce qui est dit dans la rem critique de l'article précédent, oppo qu'on lit sur le frontispice de son Q lien, daté de 1544, et où il est déjà lé *évêque de Saint-Brieux.*

inisme (C). On a estimé ronique abrégée des Rois nce (*e*) qu'il publia en la- et en français (*g*), et qu'il t depuis Pharamond jus- 1550. Il mourut le même et la même année que son le greffier (*h*). On dit que DU TILLET, archidiacre d'An- me, était leur frère (D).

mmarth. Elog., *lib. II*, *pag. m.* Croix du Maine, *pag.* 268.
l'an 1551.
l'an 1553.
est-à-dire au mois de novembre 1570.
rth. Elog., *lib. II*, *pag.* 80, *et* la u Maine, *pag.* 269.

Il publia de beaux monumens ne et de l'autre antiquité.] Il primer à Paris, en 1538, quel- traités de Pacien, évêque de one; et, en 1540, *Apostolo- Canones et Concilia XIII*; et, 50, *Codicis Theodosiani Libri octo emendati, et posteriores integri primum*; et, en 1555, *gelium Matthæi hebraicè et la-* t, en 1567, les Œuvres de Lu- évêque de Cagliari [*1].

et...... *un vieux manuscrit qui le nom de Charlemagne.*] Il le à Paris, l'an 1549; mais on ne a au titre ni le nom de l'im- ur, ni le lieu de l'impression; donna, dans la préface qu'il y , le faux nom d'Éliphilus [*2], ru, avec beaucoup de vraisem- , que, par la première moitié mot, *il voulut faire connaître nt animé de l'esprit d'Élie il dessein de travailler à la des- n des images*; et que, par l'au- itié, il désigna son nom *Tilius*, *ilia*, en latin, est le nom d'un que les Grecs appellent *Phily-* . Il est certain que sa préface point conforme aux principes des catholiques romains sur le culte des images, mais plutôt au livre qu'il publiait, qui foudroie les décisions du second concile de Nicée. Voici le titre sous lequel il le donna au public. *Opus illustrissimi Caroli magni, nutu Dei, regis Francorum, Gallias, Germaniam, Italiamque, sive harum finitimas provincias, Domino opitulante, regentis, contra synodum, quæ in partibus Græciæ pro adorandis imaginibus stolidè sive arroganter gesta est. Item : Paulini Aquileiensis episcopi adversùs Felicem Urgelitanum, et Eliphandum Toletanum episcopos Libellus. Quæ nunc primùm in lucem restituuntur. Anno salutis M. D. XLIX.* On fit à Cologne une seconde édition de ce livre, l'an 1555, et il a été inséré par Goldast dans le Recueil des Décrets impériaux *de Cultu Imaginum*, publié à Francfort, l'an 1608, *in*-8°. Plusieurs controversistes de la communion de Rome (2) ont soutenu que c'est une pièce supposée; que Charlemagne n'est point l'auteur de ce livre-là, et qu'il n'a point été composé au temps de cet empereur, mais plutôt par les hérétiques du XVIe. siècle. On leur a fait voir qu'ils ont tort; et que du moins c'est un écrit que Charlemagne approuva et adopta. Voyez les preuves que M. Daillé apporte, et ses réponses aux chicaneries de Bellarmin (3). Le père Maimbourg reconnaît de bonne foi que ce livre fut écrit sous l'empereur Charlemagne. *Il était demeuré dans l'obscurité*, continue-t-il (4), *jusqu'à l'an 1549, qu'un luthérien l'ayant trouvé dans un ancien manuscrit, le mit en lumière avec une préface de sa façon, sous le nom d'Eliphili, dans laquelle il se déchaîne terriblement contre le culte des images. On ne peut néanmoins nier que ce livre ne soit le véritable ouvrage qu'on attribue à Charlemagne, comme il paraît par les réponses que le pape Adrien a faites aux objections qu'il contient.* Il prétend que

s un voyage qu'il fit en Italie avant d'ê- e, il avait rapporté un Abrégé de Quin- l'il publia. Voyez, ci-après, dans ce vo- ticle de P. P. *Vergérius*, l'ancien.
lerc observe qu'à la tête de la préface on *Eli. Phil. christiano lectori S.*
sier, Additions aux Éloges, *tom. I*, *p.* Vossio, de Histor. lat., *lib. II*, *cap.* g. 290.

(2) *Voyez entre autres* Alanus Copus, dial. IV, *cap. XVIII et XIX*; *et* Dial. V, *cap. XII et seq.* Surius, *in* Admon. de Syn. Francof., *au IIIe. tome des* Conciles, *part. I*, *pag.* 159.
(3) Daillé, Traité des Images, *liv. IV*, *chap. III. Voyez aussi M.* du Pin, Biblioth., *tom. VI*, *pag.* 120, *édition de Hollande.*
(4) Maimbourg, Histoire des Iconoclastes, *liv. IV*, *pag. m.* 23.

ceux qui le composèrent *n'avaient nullement l'esprit de ce prince, qui n'eût pas écrit de cette manière.* On a réfuté invinciblement cette remarque dans les Entretiens d'Eudoxe et d'Eucharistе (5), dont l'auteur avoue *qu'il y a lieu de croire que Charlemagne a travaillé à ces quatre livres qui portent son nom.* Je m'étonne qu'on ait épargné ce jésuite sur ce qu'il a débité qu'un luthérien les mit en lumière. Ignorait-il ce que tout le monde reconnaît depuis long-temps, que leur *éditeur* était évêque?

(C) *Il composa quelques traités de controverse, et néanmoins on le soupçonna de quelque penchant vers le calvinisme.*] Vous en trouverez le titre dans ce catalogue : Traité de l'Antiquité et Solennité de la Messe, du Symbole des Apôtres et des douze Articles de notre foi, à Paris, 1566, *in* 8°. Réponse d'un Évêque aux Ministres des Églises nouvelles, à Paris, 1566, *in*-8°. (6). Il la publia aussi en latin. Avis à messieurs les Gentilshommes séduits par les piperies des ministres des Églises nouvelles, à Paris, 1567, *in*-8°. Traité de la Religion chrétienne.

Voici la preuve qu'il fut suspect : le cardinal du Perron l'accuse d'avoir eu un mauvais dessein contre le catholicisme, en publiant le Traité de Charlemagne. *C'est M. du Tillet*, dit-il (7), *qui l'a fait imprimer* studio nocendi *plutôt qu'autrement; et lui, qui avait été écolier de Calvin, ne pouvait pas avoir autre opinion des images que celle-là. Calvin*, dit-il en un autre endroit (8), *était bien empêché sur le fait de l'eucharistie. On dit que chez MM. du Tillet il y a encore quelques épîtres de sa main sur le fait de l'eucharistie, par lesquelles on pourrait voir plus clairement ce qu'il en tenait qu'en ses écrits. Il ne faut pas s'étonner si ces MM. du Tillet ont été un peu suspects, ayant eu Calvin pour précepteur.* Il ne faut pas être surpris que la préface que Jean du Tillet, l'évêque, avait mise au devant du livre de Charlemagne, l'ait rendu suspect; car il s'exprima avec extrême force contre l'abus des ges, et ne se tint pas dans les bo où se renferment quelques doct catholiques (9). Peut-être n'écri ensuite contre les huguenots qu de se délivrer de tout soupço que j'ai cité du Perroniana pr que son frère le greffier n'étai en bonne odeur d'orthodoxie qu'on prétendait qu'il avait été ciple de Calvin. Il se purgea si f ment, que ceux de la religion l gardèrent comme leur persécu (10). Et, à propos de cela, je co rai une faute qui est dans l'in des matières, au II°. volume de l' *toire Ecclésiastique des Églises formées au royaume de France.* voit, sous la lettre T, *du Tillet, fier, et sa cruauté*, 7, 501; quand on va à cette page 501 du livre, on n'y trouve rien qui soi cessairement à la charge de c Tillet. On y voit seulement que ques soldats de la religion, étaient sortis de Bourges, l'an et qui voulaient s'en aller à Or prirent une route particulière *quoy, les uns se trouverent bie autres se perdirent, entre lesq en eut trente ou quarante, le estant travaillés du chemin, et bien peu de poudre pour tirer rent surpris et cruellement mas par les gens que Jean du Tillet, fier de la cour de parlement de tenait en sa maison de la Bu pres de Châtillon-sur-Loing* (1 l'auteur avait dit que du Till journant alors à la Bussière, av donné cette tuerie, la table d serait correcte; mais il nous p de penser que du Tillet n'eut de part à cela : n'est-il pas que, dans les guerres civiles, garder ses châteaux le mieux q peut? Si les soldats que l'on font du désordre, le maître d teau, étant quelquefois à cent d'eux, n'ayant rien comma particulier, est-il responsable

(5) *Pag.* 173, *édition de Hollande.*

(6) Du Verdier, Bibliothèque française, *pag.* 757, 758.

(7) Perroniana, *au mot* Charlemagne.

(8) *Ibidem, au mot* Calvin.

(9) *M.* du Pin, *par exemple. Voyez* 153 *du VI*e. *tome de sa* Nouvelle Bib *édition de Hollande.*

(10) *Voyez les remarques* (D) *et* (E) *de précédent.*

(11) Bèze, Histoire ecclésiastique des *volume II, livre VII, pag.* 501.

Ceux qui font la table des
mettent souvent de pareil-

dit que Louis du Tillet, *ar-*
d'Angoulême, *était leur*
orimond de Rémond sera
in. Il assure (12) que Calvin,
tiré dans la ville d'Angou-
fut entretenu l'espace de
, *aux despens de Louys du*
uré de Claix et chanoine
lesme, *à qui il enseignoit ce*
rec qu'il sçavoit. Il estoit
l'evesque de Meaux et de
Tillet, greffier au parlement
Cet auteur ajoute (13) que
Tillet, « ayant la teste plei-
opinions que Calvin luy
nprimées, desireux de voir
s grands hommes qui avoient
é la guerre à l'eglise catho-
s'en va en Allemagne (14).
Du Tillet, de retour, estant
n son bon sens, quitta pour
la doctrine de son maistre.
Calvin perdit bien tost la pre-
de ses conquestes : car ce fut
niere ame qu'on pense avoir
mais desbauchée par luy. Il
e fort le mal talent qu'il
contre cet homme en sa pre-
r les psalmes. Car c'est de
'il parle disant qu'un per-
e *qui s'est vilainement re-*
t retourné vers les papistes,
couvrit passant à Geneve. Il
l du Tillet, duquel il parloit
urs en mauvaise bouche. Du
de retour dans Angoulesme,
dit par ses lettres le dernier
n aux opinions nouvelles de
, et fait publique abjuration
resie, monté en chaire (car
it homme de sçavoir), pres-
descrie le lutheranisme au-
'il avoit desiré de l'avancer.
lvinisme n'avoit encor de
il fut esleu archidiacre, di-
u'il disputa longuement avec
audie (15). » Selon ce récit, il serait faux que du Tillet le greffier eût été disciple de Jean Calvin; le Perroniana confondrait les choses.

Notez que le frère de Papyre Masson assure que Louis du Tillet n'était point frère, mais neveu du greffier au parlement. *Is* (Ludovicus Tillius) *erat filius Heliæ in privato consistorio regio consiliarii et vicepræsidis rationalium*, *Aloïsiæ è Sabundiâ Francisci primi*, *matris*, *fratrisque Johannis Tillii senatûs parisiensis exceptoris*, *cujus scripta extant* (16). Il ne dit point que le greffier ait eu nulle part au retour de ce disciple de Calvin. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que ce frère de Papyre Masson s'informa le mieux qu'il lui fut possible de toutes ces choses pendant son séjour à Angoulême, où il eut un canonicat (17). Pierre de Saint-Romuald (18) observe que ce chanoine du Tillet se nommait Louis ou Séraphin; il rapporte quelques faits que Florimond de Rémond avance; mais au lieu de citer ce Florimond, il cite Papyre Masson, qui n'en a rien dit.

Je trouve dans le Mercure Galant du mois de mai 1705 (19) un Séraphin du Tillet, qui était mort depuis peu conseiller en la grand'-chambre, et un abbé du Tillet, qui vit encore; et que la mère de feu M. le comte d'Entremont, lieutenant général de Bresse, et grand'mère de la marquise de l'Hôpital, descendait du greffier Jean du Tillet.

mond de Rémond, Histoire de l'Héré-
II, *chap. IX*, *pag. m.* 883.
, *chap. X*, *pag.* 889, 890.
z la remarque (AA) *de l'article* Cal-
IV, *pag.* 347.
le Thou, *liv. XXIV*, *pag.* 488, *dit*
udie plaida pour un bénéfice que son
nel avait eu dans l'Angoumois, *et*
et le greffier prétendait. Voyez dans
e (E) *de l'article précédent les paro-*
ache *et celles de* Varillas.

(16) *Addit. ad caput IV* Vitæ Calvini, *pag.* 457 Elog. Pap. Massonis.
(17) *Ibidem*, *pag* 456.
(18) *In* Continuatione chronici Ademari, *pag.* 296, 297.
(19) *Pag.* 281.

TILLI (ou Thilli), terre seigneuriale dans le Brabant (A), a donné son nom au comte Jean de Tilli, qui y était né, et qui a été l'un des plus grands capitaines du XVII[e]. siècle. On parle de lui dans le Moréri, sous le mot *Tzerclas*, qui était le nom de famille de ce fameux général. Il avait un frère aîné dont les petits-fils font aujourd'hui (*a*) une

(*a*) *C'est-à-dire l'an* 1696. *Les gazettes parlent incessamment d'eux.*

très-belle figure. Ils sont trois frères, et s'appellent comtes de Tilli. L'un est chanoine de Liége; les deux autres portent les armes. L'un est général des troupes de Liége, et a été promu à la dignité de prince par le roi d'Espagne (B). L'autre s'est avancé aux premières charges dans les armées de Hollande, par de longs services (*b*). Il est marié avec une sœur du comte de Reckheim, évêque de Coire, et chanoine de Cologne et de Saltzbourg, seigneur qui soutient par un grand mérite, et par un esprit fort relevé, la noblesse illustre de sa maison.

Il y a quelques fautes dans le Moréri, à l'article *Tzerclas* (C), qui est celui du comte Jean de Tilli. Je ne sais si l'on se trompe quand on dit que ce général fut fait comte à la diète de Ratisbonne, l'an 1623 : je dirai seulement que, selon le père Labbe, *Jean et Jacques de* Tilli furent *créés comtes de l'empire par l'empereur, à Vienne, le 3 de septembre* 1622 (*c*). Le sieur Blanc observe que le comte Werner, neveu du comte de Tilli, fut blessé au combat de Statlo, l'an 1623 (*d*).

(*b*) *Lieutenant général de la cavalerie, et gouverneur d'Arnheim en* 1701. *Voyez les* Lettres Historiques *de novembre* 1701, *pag.* 607.

(*c*) Labbe, Chronol. Franc., *tom. V*, *pag.* 846.

(*d*) Blanc, Histoire de Bavière, *tom. IV*, *pag.* 190.

(A) *Terre seigneuriale dans le Brabant.*] Gramaie assure qu'il avait appartenu à la maison de Warfuzé, et que Robert de Warfuzé la transporta à Gérard Marbais, l'an 1389. Elle fut ensuite possédée par Jean de Limilette, et puis par Sanson de Lalain, qui en conféra le *domin tum et bassum*, le 25 de juin Jean Serclaes, issu d'une fam tricienne et des plus nobles de les (1). La terre de Tilli ne r alors de personne; mais depu a relevé des ducs de Brabant par quel acte : Jean, seigneur d
» ly a transporté és mains de
» seigneur le ducq, sa maison
» gneurie de Thilly si comm
» seigneurie à luy estoit dem
» et à luy appartenoit com
» propres biens alloux, et r
» seigneur a audit Jean ladit
» son de seigneurie transpor
» investie, pour iceux biens
» gneurie de lors en avant pa
» Jean et hoirs et successeu
» mondit seigneur et ses succ
» ducz et duchesses de Brab
» tousjours mais tenir en fief. E
» Jean releva ainsi sa dite ma
» seigneurie de Thilly de r
» seigneur en fief, et en fi
» hommaige, et serment de lo
» ainsi que selon le droit de la
» des fiefs de Brabant y appar
» et mondit seigneur le receu
» en son hommaige, saulf, en
» haulteur et seigneurie, et les
» de chacun; fait le seiziesm
» de mai, l'an 1449 (2). » C
Serclaes fut père de Jacques claes, qui le fut de Martin T'Se qui le fut de Jean T'Serclaes, c ler au conseil de guerre de l' reur, et mari d'une fille du de Frise (3). De ce mariage Jean T'Serclaes, créé comte pa pereur Ferdinand II (4), des plus grands capitaines du siècle.

(B) *L'un... a été promu à la de prince par le roi d'Espagne.* la teneur des lettres patentes que M. le baron le Roy l'a p en abrégé. Elles sont datées d drid le 22 de décembre 1693. «
» les, par la grâce de Dieu, roi d
» tille, etc. *Nous* ayant été fa
» port que plusieurs devanci

(1) *Patriciâ imprimisque nobili apud lam stirpe edito.* Le Roy, *in* Topograph Brabantiæ, *pag.* 99.

(2) *Idem, ibidem.*

(3) *Idem, ibid.*

(4) *Ex eodem, ibidem.*

e très-cher et féal messire *Al-* *T' Serclaes de Thilli*, comte aint-Empire romain, gentil-me de notre chambre, sergent éral de bataille de nos armées Pays-Bas, et à présent, par no-permission et aveu, général des apes du prince et évêque de ge, notre allié, et autres de sa ille, ont rendu avec beaucoup valeur et fermeté, aux empe-urs, rois et princes nos augustes édécesseurs. Comme aussi que dit messire *Albert T' Serclaes* *Thilli*, aurait servi dans nos tes armées dès l'an 1666, capi-ine, lieutenant colonel, mes-re de camp, et sergent général bataille, et que dans toutes les casions qui se sont offertes de otre service, il n'aurait jamais argné, ni sang, ni biens, de oi nous avons toute la satis-ction que nous pourrions sou-aiter, ainsi que des services u'il continue de rendre actuelle-ent, en qualité de général desdi-s troupes du prince et évêque de iége, pour la cause commune, ec le zèle, bravoure, et expé-ience si connue de tout le monde. chant de plus que ledit messire *lbert T' Serclaes de Thilli*, est u d'une très-illustre et ancienne aison qui s'est toujours mainte-ue par plusieurs bonnes, hautes, t très-considérables alliances, et e d'ailleurs il possède plusieurs rres, seigneuries et biens, pour atenir le lustre, si comme celles Montigny, Farciennes, Prelle, t autres; et voulant pour cette use l'élever, accroître, et déco-r de plus grands honneurs, oits, prérogatives et prééminen-s; avons icelui messire *Albert* *te de T' Serclaes de Thilli*, notre certaine science, etc. fait créé, comme nous le faisons et éons par ces présentes *prince de* *T' Serclaes*, consentant et per-ttant qu'il puisse et pourra ap-liquer ledit titre de prince, sur terre et seigneurie qu'il dénom-era sous notre obéissance et ridiction en nosdits Pays-Bas, quelle terre et seigneurie nous vons dès maintenant pour lors érigée, et érigeons par ces présentes, » en dignité, titre, nom, cri, et » prééminence de *principauté de* » *T' Serclaes*, etc. (5). »

(C) *Il y a quelques fautes dans le Moréri, à l'article* Tzerclas.] I. On a oublié de marquer le nom de baptême de ce général des troupes de la ligue catholique. II. La ville qu'on marque qu'il prit après la bataille de Prague se nomme *Ellenbogen*, et non pas *Elbogen*. III. Il aurait fallu indiquer qu'elle est en Bohême. IV. La défaite du marquis de Bade à Wimphen ne fut point postérieure, mais antérieure à la prise d'Heidelberg. V. Ce qui arriva à Mansfeld proche de Darmstad (6) ne fut pas une *déroute*, mais un échec, et précéda aussi la conquête d'Heidelberg: ainsi ces paroles du Moréri contiennent un anachronisme, *Tilli avait* AUPARAVANT... *pris Heidelberg*. VI. On ne peut comprendre ces termes, *il avait auparavant aidé l'archiduc Léopold à la prise de Bréda.* C'est peut-être une faute d'impression pour *Bretta*, nom latin de *Bretten* petite ville du Palatinat. Cet archiduc Léopold était évêque de Strasbourg, et joignit ses troupes à celles du comte de Tilli au siége d'Heidelberg (7). VII. Au lieu de dire que *le duc de Weimar* et celui d'Alkenbourg (8) furent pris à la bataille de Statlo, il fallait dire *le duc Guillaume de Saxe-Weimar et Frédéric, duc de Saxe-Altembourg*. Sans cette désignation particulière, dont le sieur Blanc s'est servi (9), on laisse mille ambiguïtés qui déplaisent aux lecteurs exacts. VIII. Dire que *plusieurs autres princes* furent du nombre des prisonniers, c'est avancer une fausseté; car le sieur Blanc, qui nomme les principaux, ne nomme que ces deux-là qui fussent princes. Notez que dans l'édition de France, 1689, on marqua bien le titre du livre de Julius Bellus, *Laurea Austriaca*; mais, dans l'édition

(5) Le Roy, Érection de toutes les terres, seigneuries et familles titrées du Brabant, *p.* 106.

(6) *C'est ainsi qu'il faut dire, et non pas* d'Amstad, *comme dans* Moréri. *On a corrigé cette faute dans l'édition de Paris*, 1699.

(7) *Voyez* Blanc, Histoire de Bavière, *tom. IV*, *pag.* 153.

(8) *On a mis Altembourg dans les éditions de Hollande.*

(9) Histoire de Bavière, *tom. IV*, *pag.* 190.

de 1699, on a mis, conformément aux éditions de Hollande, *Maurea* au lieu de *Laurea*.

TIMÉE, historien grec, fils d'un homme illustre (A), était de Tauroménium en Sicile, et florissait au temps d'Agathoclès, qui mourut l'an 4 de la 123ᵉ. olympiade (*a*). Il écrivit plusieurs livres (B), et entre autres une histoire de son pays. Tout cela est perdu ; il ne nous en reste rien. Il se plut fort à médire (C), et l'on ne fut guère persuadé de sa bonne foi (D). Ses emportemens contre Agathoclès, et l'affectation de lui rendre si peu de justice, déplurent beaucoup. Il écouta trop en cette rencontre l'esprit de vengeance (E). On trouva encore d'autres défauts dans son Histoire (F) ; mais de fort bons connaisseurs avouent qu'il fut très-docte et très-éloquent (G). Il n'était pas moins excessif à louer qu'à invectiver, et cela parut dans les éloges qu'il donna à Timoléon (H). Il vécut quatre-vingt-seize ans (*b*). Sa fortune paraît avoir été médiocre. Il se tint fort en repos dans le lieu de son exil (*c*) ; il renonça à la vie active, aux voyages, à la guerre, et aux charges de la robe (*d*). Cela fut cause que quelques-uns s'étonnèrent qu'il eût acquis la réputation d'un habile historien (*e*). Longin le censure d'une chose qui ne mérite pas d'être critiquée (I). Mais Plutarque l'a condamné justement sur des puérilités qui se rapportent à un lieu commun que l'ancien[ne] histoire cultivait beaucoup. C'é[tait] celui de compiler les bons o[u] mauvais présages (K). Il est ai[sé] de conclure, du caractère de Timée, qu'il n'était point propr[e] au métier d'historien, et qu'i[l] aurait dû s'abstenir principalement d'exercer sa plume sur le[s] actions d'Agathoclès. (L).

(*a*) Athen., *lib. II*, *pag.* 37 *et alibi*.
(*b*) Lucian. in Macrobiis, *pag.* 642, *t. II*.
(*c*) *C'est-à-dire à Athènes, si l'on en croit* Corradus in Brutum Ciceronis, *pag.* 115.
(*d*) Polybius, *lib. XII*, *pag.* 670.
(*e*) *Idem*, *ibidem*.

(A) *Fils d'un homme illustre.*] Il était fils d'Andromaque qui paru[t] beaucoup par ses richesses et pa[r] ses belles qualités, et qui peut pas[ser] pour le fondateur de l'une de[s] villes les plus considérables de la Sicile, car il ramassa tous les fugitif[s] de Naxe, ville que Denys le tyra[n] avait ruinée, et les établit sur un[e] colline nommée Taurus. Ce fut l'origine de Tauroménium (1). Il fit cel[a] l'an second de la 106ᵉ. olympiade (2). Il y avait déjà long-temps que Deny[s] avait ruiné Naxe (3). Notez qu'Andromaque régna dans cette nouvell[e] ville avec beaucoup de douceur, e[t] qu'il se montra ennemi de tous le[s] tyrans. Il reçut les troupes de Timoléon, et anima ses sujets à les seconder pour délivrer du joug de la tyrannie toute la Sicile (4).

(B) *Il écrivit plusieurs livres.*] Troi[s] de la Syrie, soixante-huit *de argumentis Rhetoricæ* : Ὀλυμπιονίκας ἢ Χρονικὰ πραξίδια, *Olympionicas seu Acta chronica*. Ἰταλικὰ καὶ Σικελικὰ *libris* 8. Ἑλληνικὰ καὶ Σικελικά. Dans le premier de ces deux derniers ouvrages, il donna l'Histoire de Sicile, en tant qu'elle était jointe avec celle des Romains, et il la donna dans l'autre en tant qu'elle était jointe à celle des Grecs (5). Il fit à part l'Histoire de Pyrrhus, comme nous l'apprenons de Denys d'Halicarnasse (6), et de ce[s] paroles de Cicéron : *Deesse mihi no*-

(1) *Tiré de* Diodore de Sicile, *lib. XVI*, *cap. VII*.
(2) *Idem*, *ibidem*.
(3) *Ex eodem*, *lib. XIV*, *cap. XVI*.
(4) *Tiré de* Plutarque, *in* Vitâ Timoleontis, *pag.* 240.
(5) Vossius, de Histor. græcis, *pag.* 82. *Voyez* Suidas.
(6) Dionys. Halicarn., *lib. I*, *cap. VI*.

lui quin te admonerem ut cogitares conjunctène malles cum reliquis rebus nostra contexere, an, ut multi Græci fecerunt, Callisthenes Troïcum bellum, Timaëus Pyrrhi, Polybius Numantinum : qui omnes à perpetuis suis historiis ea quæ dixi bella separaverunt (7). Nous avons vu qu'on fait deux parties de l'Histoire de Timée, et que l'on donne huit livres à la première, sans marquer combien la seconde en contenait. Mais il faut que j'ajoute que plusieurs le citent sans observer cette division: ils marquent en général tel ou tel livre de ses Histoires. Le plus haut qu'Athénée en ait cité est le vingt-huitième (8). Diogène Laërce ne va que jusqu'au dix-huitième (9).

(C) *Il se plut fort à médire.*] Cela fut cause que l'on ajouta quelques lettres à son nom, pour lui faire un titre qui marquât son attachement à la censure: Τίμαιος μὲν οὖν μεγίστην πρόνοιαν πεποιημένος, τῆς τῶν χρόνων ἀκριβείας, καὶ τῆς πολυπειρίας πεφροντικὼς, διὰ τὰς ἀκαίρους καὶ μακρὰς ἐπιτιμήσεις εὐλόγως διαβάλλεται. Καὶ διὰ τὴν ὑπερβολὴν τῆς ἐπιτιμήσεως Ἐπιτίμαιος ὑπό τινων ὠνομάσθη. *Timæus sanè, et in temporum notatione exquisitam adhibuit diligentiam, et ut variâ rerum cognitione abundet, sollicitè laborat. At propter intempestivas, et verbosas reprehensiones, jure etiam ipse reprehenditur. Quare ob nimiam taxandi libidinem, et acerbitatem, Epitimæus (id est, taxator) à quibusdam nominatus fuit* (10). Vous voyez que l'historien qui lui a porté ce coup ne laisse pas de le louer par d'autres endroits, je veux dire par l'exactitude chronologique, et par l'abondance des éruditions. Tous ceux qui l'ont critiqué ne sont pas si équitables : l'un d'eux ne le fait connaître que par le mauvais côté, et il emploie pour cela une parenthèse. Τούτων δὲ μαρτυρία ἐστὶ τὰ γενηθέντα τότε ψηφίσματα· ἅπερ ἀγνοοῦντά φησιν ὁ Ἀρτεμίδωρος τὸν Ταυρομενίτην Τίμαιον, καὶ ἄλλως βάσκανον ὄντα, καὶ συκοφάντην (διὸ καὶ Ἐπιτίμαιον κληθῆναι) λέγειν ὡς ἐκ τῶν Περσικῶν παρακαθηκῶν ἐποιήσατο τοῦ ἱεροῦ τὴν ἐπισκευήν : *Testantur hoc quæ tum facta sunt decreta : quæ ignorantem ait Artemidorus Timæum Tauromenitam, hominem alioqui invidum et calumniatorem, ac cui propterea nomen Epitimii, id est reprehensoris factum sit scripsisse, id templum eos è depositis Persarum condidisse* (11). Afin qu'on entende mieux ce passage, j'ajoute qu'il se rapporte à la réfutation d'un mensonge que notre Timée avait débité touchant les Éphésiens. Il avait dit qu'ils employèrent les dépôts des Perses à faire bâtir le temple de Diane. Voici un troisième censeur dont la morsure va jusqu'au vif. Διὸ δὴ καὶ νῦν ἡμεῖς μὲν εἰκότως ἂν δόξαιμεν ἀθετεῖν τοῖς ὑπὸ Τιμαίου κατὰ Δημοχάρους εἰρημένοις· ἐκεῖνος δ' ἂν οὐκ εἰκότως τυγχάνει συγγνώμης, οὐδὲ πίστεως ὑπ' οὐδενὸς, διὰ τὸ προφανῶς ἐν ταῖς λοιδορίαις ἐκπίπτειν τοῦ καθήκοντος διὰ τὴν ἔμφυτον πικρίαν : *Quocircà nunc quoque nos ea, quæ à Timæo dicta sunt in Democharem, meritò improbare videamur. Ille autem indignus, cui à quoquam ignoscatur, et fides habeatur, videri debet : quia apertè in maledictis ab officio discedit, ac deflectit propter insitam acerbitatem* (12). Clément d'Alexandrie nous donne Timée et Théopompe pour une accolade d'historiens satiriques et fabuleux (13). Cornélius Népos en fait presque autant (14). Notez qu'Athénée observe qu'Ister écrivant contre Timée, le nomma Épitimée (15). Ce fut peut-être le premier qui trouva ce jeu de mots. Notez aussi qu'Aristote fut l'un de ceux que Timée maltraita (16), et n'oubliez point cette circonstance; cet historien répandait toute son aigreur contre les autres, lors même qu'ils n'avaient point tort. C'est ainsi qu'il s'emporta contre ceux qui avaient parlé du taureau de

(7) Cicero, epist. XII *libri V*, ad Familiares, *pag. m.* 255.

(8) Athen., *lib. XI, cap. VI, pag.* 471.

(9) Diog. Laërt., *in* Empedocle, *lib. VIII, num.* 60.

(10) Diodorus Siculus, *lib. V, circa init.*

(11) Strabo, *lib. XIV, pag.* 440.

(12) Polybius, *lib. XII, pag.* 659.

(13) Ἀλλ' ἄρα Θεοπόμπῳ μὲν καὶ Τιμαίῳ μύθους καὶ βλασφημίας συντάττουσιν. *Sed Theopompo quidem et Timæo qui fabulas et maledicta componunt.* Clem. Alexandrin. Stromat., *lib. I, init., pag. m.* 269.

(14) *Theopompus... et Timæus qui quidem duo maledicentissimi.* Cornelius Nepos, *in* Alcibiade.

(15) Athen., *lib. VI, cap. XX, pag.* 272.

(16) *Voyez* Diogène Laërce, *lib. V, num.* 1; *et* Aristocles, *apud* Eusebium, Præ par., *lib. XV, cap. II, pag.* 791.

Phalaris. Il les traita hautement de conteurs de fables; il soutint avec la dernière chaleur que ce taureau n'avait jamais existé (17); et c'était lui qui se trompait; car ce taureau subsistait encore au temps de Diodore de Sicile (18). Il avait été transporté à Carthage lorsque la ville d'Agrigente fut saccagée par Amilcar, et il avait été rendu aux Agrigentins deux cent soixante ans après, lorsque Scipion l'Africain détruisit Carthage. Ces particularités sont rapportées par Diodore de Sicile (19) comme une occasion favorable de censurer notre Timée, et de marquer les conjonctures où il faut excuser l'erreur des historiens, et où il ne faut pas l'excuser. Il faut l'excuser lorsque les faits sont si obscurs que même avec beaucoup de diligence on ne peut pas découvrir ce qui en est : il ne faut pas l'excuser si sa négligence et si l'envie de flatter quelqu'un ou de médire de quelqu'un, l'entraînent hors du bon chemin. Les paroles de l'original plairont beaucoup à ceux qui seront capables de les entendre. C'est pour eux que je les copie : les autres ne doivent point s'en fâcher; ils passeront par-dessus sans avoir la peine de lire, et ils sauront néanmoins en gros la pensée de l'historien. Περὶ δὲ τούτου φιλοτιμότερον εἰπεῖν προήχθην, διό τι Τίμαιος ὁ τῶν πρὸ ἑαυτοῦ συγγραφέων πικρότατα κατηγορήσας, καὶ συγγνώμην οὐδεμίαν τοῖς ἱστοριογράφοις ἀπολιπὼν, αὐτὸς εὑρίσκεται σχεδιάζων, ἐν οἷς μάλιστα ἑαυτὸν ἀποπέφαγκεν ἀκριβολογούμενον. Δεῖ γὰρ, οἶμαι, τοὺς συγγραφεῖς ἐν μὲν τοῖς ἀγνοήμασι τυγχάνειν συγγνώμης, ὡς ἂν ἀνθρώπους ὄντας, καὶ τῆς ἐν τοῖς παροιχομένοις χρόνοις ἀληθείας οὔσης δυσευρέτου· τοὺς μέντοιγε κατὰ προαίρεσιν οὐ τυγχάνοντας τοῦ ἀκριβοῦς προσηκόντως κατηγορίας τυγχάνειν, ὅταν κολακεύοντες τινὰς, ἢ δι' ἔχθραν πικρότερον προσβάλλοντες, ἀποσφάλλωνται τῆς ἀληθείας (20) : *Quâ de re studiosiùs disserere mihi libuit; quia Timæus, cùm magnâ acerbitate scriptores ætatem suam antecedentes reprehendat, nullumque historicis veniæ locum relinquat, ipse tamen, ubi diligentissim[...] veritatis studium profitetur, nu[...] et alucinari deprehendatur. Scri[...] ribus enim in iis, quæ non assequ[...] tur, veniam (meo quidem judici[...] tribui æquum est, quippe, cùm [...] mines sint, et temporum præterla[...] rum veritas difficulter è caligine er[...] tur. Contrà verò, qui datâ op[...] exactam inquisitionem negligunt. [...] meritò accusandos arbitror, et qua[...] nimirùm nonnullis adulando, vel [...] odium virulentiùs alios impugnan[...] à regiâ veritatis viâ exorbitant [...] aberrant.*

(D) *L'on ne fut guère persuadé [...] sa bonne foi.*] Voyez les paroles [...] Polybe que j'ai citées dans la rem[...] que précédente, et celles que l'[...] verra ci-dessous (21). Lisez, en [...] mot, ce qui nous reste du XIIe. li[...] de Polybe.

(E) *De rendre si peu de justice* [...] Agathoclès........ *Il écouta trop*..... *l'esprit de vengeance.*] Agathoc[...] l'avait contraint de s'enfuir hors [...] la Sicile : cela ne lui coûta rien pe[...] dant sa vie; mais il lui en coûta qu[...] que chose après sa mort. Agathoc[...] vivant ne fut pas une personne do[...] Timée se pût venger; il fallut q[...] cet auteur usât de remise, et qu[...] différât sa vengeance jusqu'à ce qu'A[...] gathoclès fût dans le tombeau. Alo[...] il déchargea sur lui les torrens de [...] colère : ce tyran fut diffamé, no[...] seulement par la description de [...] crimes et de ses mauvaises qualités[...] mais aussi par des médisances fab[...] leuses. On lui déroba la gloire d[...] bons succès, on attribua à sa faute l[...] malheurs qui lui arrivèrent, sans [...] excepter les plus fortuits; on le [...] passer pour un poltron, quoiqu'il f[...] assez évident qu'il avait donné mil[...] preuves d'un grand et d'un brave c[...] pitaine. Aurait-il pu sans cela, fi[...] de potier qu'il était, subjuguer tou[...] la Sicile et une partie de l'Italie et d[...] la Libye? Timée ne s'est-il pas co[...] tredit? Dans tout le reste de son o[...] vrage, il élève jusques aux nues [...] valeur des Syracusains (22), et pu[...]

(17) Diodorus Siculus, *lib. XIII*, *cap. XC*, *pag.* 543, *edit. lat.*, 1611, in-8°.

(18) *Idem*, *ibidem*.

(19) *Ibidem*.

(20) Diodorus Siculus, *lib. XIII*, *pag.* 380, *edit. græcæ Henrici Stephani*, 1559, in-folio.

(21) *Dans la remarque* (E).

(22) Παρ' ὅλην γὰρ τὴν γραφὴν ἐγκωμι[...] ζων τὴν τῶν Συρακουσίων ἀνδρείαν τ[...] τούτων κρατήσαντα δειλίᾳ φησὶ διεν[...] νεχέναι τοὺς ἅπαντας ἀνθρώπους. *Cùm per*[...]

qu'Agathoclès, qui les subit le plus lâche de tous les l fait donc voir trop claireission et son animosité; les ers livres de son Histoire, els il traite des actions d'Ane méritent aucune louan-, qui me fournit tout ceci :nd que l'auteur, dans toutres parties de son Histoire, ip de soin de dire la vérité. ς ἁμαρτίας τῶν πρὸ ἑαυτοῦ ν πικρότατα ἐξελέγξας, κατὰ μέρη τῆς γραφῆς πλείστην πρόνοιαν τῆς ἀληθείας· ἐν δὲ ταῖς Ἀγαθοκλέους, τὰ πολλὰ κατέψευσται τοῦ διὰ τὴν πρὸς αὐτὸν ἔχθραν : sti qui veterum historicorum ravissimè redarguit, in aliis ;ripti partibus maximam veam providè gessit. In Agaò rebus pleraque ementitus ıcipem illum, propter odium quebatur eum (24).

rouvons dans Polybe quel:s des injures que Timée nies contre Agathoclès. Il le s'être prostitué dans sa à tout venant et en toutes façons : Γεγονέναι τὸν Ἀγατὰ τὴν πρώτην ἡλικίαν κοινὸν οιμον τοῖς ἀκρατεστάτοις, κοχην, πάντων τῶν βουλομένων, ἔμπροσθεν γεγονότα : Agaprimâ ætate publicum fuisulum, passim omnium inssimorum libidini exposi;ulum, triorcham sive buii aversus et adversus imbviisque quibusque pateret conta que la femme de ce cette complainte, en le ort, à quoi ne lui servais-je oi ne me servait-il pas? Paolybe trouve une terrible inr ἀπέθανε τὴν γυναῖκα φησὶ κατακλαιομένην αὐτὸν, οὕτω θρηνεῖν· τί δ' οὐκ ἐγὼ σέ, τί δ' οὐκ ἐμὲ σύ : Ubi fato functus esset, ejus uxorem mortuum maritum lamentantem hujusmodi plangorem edidisse, Quid non ego tibi? quid non tu mihi (26)? Polybe ne nie point qu'Agathoclès n'ait été le plus impie de tous les hommes (27); mais il prétend que cela n'excuse point la malignité satirique de Timée, et qu'elle se réfute elle-même; car il paraît par les relations de cet auteur qu'Agathoclès, sans bien ni naissance, parvint au comble des dignités : il subjugua toute la Sicile, il mit Carthage en péril, il se maintint dans la tyrannie jusqu'à sa vieillesse, il mourut roi. Cela montre qu'il avait reçu de la nature plusieurs grandes qualités. Donc les historiens le devaient faire connaître, non-seulement par ses mauvaises actions, mais aussi par celles qui méritaient de la louange : et par conséquent l'on ne peut excuser Timée, qui ayant narré malignement et hyperboliquement tout ce qui pouvait être blâmé dans la conduite d'Agathoclès, supprima universellement tout ce qui pouvait y être loué. Ὁ δὲ παρεσκοτισμένος ὑπὸ τῆς ἰδίας πικρίας, τὰ μὲν ἐλαττώματα δυσμενικῶς καὶ μετ' αὐξήσεως ἡμῖν ἐξήγγελκε, τὰ δὲ κατορθώματα συλλήβδην παραλέλοιπεν : Egregius hic scriptor maledicendi studio occæcatus minùs rectè facta cum quâdam animi malignitate solitus narrare, et simul omnia in majus extollere, præclara facinora simul cuncta prætermisit (28). Il n'y a rien de plus sensé que tout ce discours de Polybe.

(F) *On trouva encore d'autres défauts dans son Histoire.*] Nous apprenons de Suidas (29) que Timée fut nommé *vieille rapsodeuse*, γραοσυλλέκτρια, parce qu'il insérait dans son Histoire tout ce qui se présentait. C'est la même chose que si on l'eût appelé *compilateur de contes de vieille*. Polybe l'accuse d'avoir parlé de

iam Syracusanorum fortitudinem ı qui subegit istos omnes mortales superâsse dicit. Suidas, ubi infrà.

, in Τίμαιος, pag. 911.

ibidem.

ıs, lib. XII, pag. 659, edit., 1619, ıez à cela ces paroles de Justin. lib. . In Siciliâ patre figulo natus (Agahonestiorem pueritiam, quàm prinıabuit. Siquidem formâ, et corporis egregius, diù vitam stupri patientiâ ɔs deindè pubertatis egressus, libi-, ad feminas transtulit. Post hæc e sexum famosus, vitam latrociniis

(26) *Idem*, *ibidem*. *Voyez le* Justin Variorum *de M.* Grævius, *lib. XXII*, *init.*, *et* Suidas, *in* Τρίορχης.

(27) Πάντων γέγονεν ἀσεβέστατος. *Fuit ille sanè omnium maximè impius.* Polybius, *lib. XII*, *pag.* 659.

(28) Polybius, *lib. XII*, *pag.* 660, *edit.*, 1619, in-folio.

(29) Suidas, *in* Τίμαιος, *pag.* 911.

l'Italie avec beaucoup d'ignorance (30), et d'avoir joint à ce défaut, dans la description de l'Afrique, un petit génie, et sans jugement, et beaucoup de crédulité pour les vieilles traditions. Τὸν δὲ Τίμαιον εἴποι τις ἂν οὐ μόνον ἀνιςόρητον γεγονέναι περὶ τῶν κατὰ τὴν Λιβύην, ἀλλὰ καὶ παιδαριώδη καὶ τελέως ἀσυλλόγιςον καὶ ταῖς ἀρχαίαις φήμαις ἀκμὴν ἐνδεδεμένον : *Timæum jure pronuntiet aliquis non solùm imperitum rerum Africæ, sed etiam puerili ingenio virum, ac prorsùs infirmo judicio et qui antiquitùs traditis opinionibus supra modum fuerit deditus* (31). Il le blâme de ne s'être instruit que par les oreilles, et d'avoir manqué de discernement (32). Ce fut sans doute la cause des contradictions qui lui furent reprochées (33). Joignez à ceci le passage de Longin que je citerai dans la remarque (I), et ceux de Plutarque qui paraîtront ci-dessous; et notez qu'il ne fut pas un sectateur si servile des anciennes traditions, qu'il n'en réfutât quelques-unes : mais il n'était pas heureux dans son choix; car, par exemple, il rejeta mal à propos la tradition du taureau de Phalaris (34), et celle de la colonie des Locriens (35); et apparemment il ne fut pas mieux fondé quand il nia que Zaleucus eût donné des lois à ce peuple (36). Il nia même qu'il y eût eu un Zaleucus (37).

(G) *De fort bons connaisseurs avouent qu'il fut très-docte et très-éloquent.*] Le passage de Diodore de Sicile, que j'ai cité ci-dessus (38), me sert ici de commentaire; mais je trouve beaucoup mieux mon compte dans les paroles de Cicéron, qui vont être rapportées : *Minimus natu horum omnium Timæus, quantùm autem judicare possum longè eruditissimus, et rerum copiâ ac sententiarum varietate abundantissimus, et ipsâ compositione verborum non impolitus magnam eloquentiam ad scribendu[m] attulit, sed nullum usum forens[em]* (39). Il venait de nommer Hérodo[te], Thucydide, Philistus, Théopomp[e], Éphore, Xénophon et Callisthène. [Je] remarque cela afin que l'on juge mie[ux] du rang que Timée avait dans l'e[s]time de Cicéron. Tous ces grands hi[s]toriens y étaient au-dessous de lu[i] quant à la science, et à la fertilité de[s] matières et des pensées. C'est beau[]coup dire. Il n'y était point mal plac[é] à l'égard de l'éloquence: vous le co[n]naîtrez encore mieux par ces par[o]les : *Genera Asiaticæ dictionis du[o] sunt, unum sententiosum et argutu[m] sententiis non tam gravibus et sever[is] quàm concinnis et venustis, qualis i[n] historiâ Timæus* (40). Mais afin qu'o[n] voie que les meilleurs juges des ouvr[a]ges de l'esprit ne s'accordaient guèr[e] mieux anciennement qu'aujourd'hu[i] je rapporterai un beau passage d[e] Plutarque (41) : *L'historien Timæ[us] esperant surmonter Thucydides e[n] vivacité d'eloquence, et faire trouv[er] Philistus ignorant et du tout fa[s]cheux et impertinent, se va jetter [à] son Histoire à vouloir deschiffrer l[es] batailles tant de mer que de terre, [et] les harangues que l'un et l'autre [a] le plus elegamment escrites, là o[ù] ne lui desplaise, il n'approche d'eu[x] non plus que feroit un homme [à] pied d'un coche de Lydie, comme d[it] Pindarus, et se fait lui-mesme co[n]noistre homme de mauvaise grace, [et] de peu de jugement en cela, o[u] comme dit Diphilus,*

Gras et souillé du suif de la Sicile.

Cicéron voulant rapporter comme [un] bon mot une pensée de Timée, o[b]serve qu'il y en a beaucoup de se[m]blables dans cet historien (42). M[ais] Plutarque, qui l'attribue à un aut[re] auteur, la traite de froide et de pu[é]rile.

(H) *Les éloges qu'il donna à Ti[mo]léon.*] Il le mit au-dessus des pl[us] grands dieux (43), si l'on en cr[oit]

(30) Polybius, *lib. II, pag.* 105.
(31) *Idem, lib. XII, init., pag.* 653.
(32) Περὶ τὰς ἀνακρίσεις ῥαθύμως ἀνεςράφη. *In dijudicandis iis quæ sibi narrarentur negligens fuit.* Idem, ibidem, *pag.* 668.
(33) Athenæus, *lib. VI, pag.* 272.
(34) *Voyez la remarque* (C), *citation* (17).
(35) Polybius, *lib. XII, pag.* 656.
(36) Cicero, epist. I *libri VI* ad Atticum, *pag. m.* 689.
(37) *Idem, lib. II* de Legibus, *folio* 333, *C.*
(38) *Citation* (10).

(39) Cicero, de Oratore, *lib. II, folio* 73,
(40) *Idem, in* Bruto, *circa fin., pag. m.*
(41) Plutarchus, *in* Niciâ, *initio, pag.* 523. [Je] *me sers de la version d'*Amyot.
(42) *Vous trouverez cela dans la remarqu[e]* *de l'article* FONTARABIE, *tom. VI, pag.* 500.
(43) Μείζω ποιεῖν Τιμολέοντα τῶν ἐ[πι]φανεςάτων Θεῶν. *Timoleontem illustrissi[mis]* *diis majorem facere.* Suidas, *in* Τίμαιος, *p[ag.]* 910.

ajoute que cette flatterie
plus punissable que celle
ène ; car celui-ci n'avait
que l'apothéose d'Alexan-
e infiniment plus illustre
léon ; mais Timée ne se
à cela, il voulut donner à
a supériorité sur les pre-
inités. Le raisonnement de
ıle sur un parallèle bien
n y trouve d'un côté plus
dans la personne honorée,
'excès dans les honneurs ;
tre, plus d'excès dans les
et moins de mérite dans
es reçoit. Cette conclusion
est donc juste : si Calli-
té puni de mort très-injus-
ur sa flatterie, Timée mé-
re plus la même peine. Je
is de lire dans Suidas ce
de Callisthène ; car plu-
res auteurs content qu'il
it odieux à Alexandre que
op grande liberté de lui
s flatterie, et nommément
pitre des honneurs divins.
que Suidas impute à Timée
ds défauts : le premier est
ondamné très-aigrement
autres les mêmes vices à
ıit sujet ; le second d'avoir
ır tout-à-fait gâté, vu les
qu'il propose, et les opi
l insinue à ses lecteurs (44).
gin le censure d'une chose
érite pas d'être critiquée.]
qui est de ce froid ou pué-
t nous parlons, Timée en
plein. Cet auteur est assez
ıomme d'ailleurs ; il ne man-
quelquefois par l[illegible]
ıblime : il sait beau[illegible]up,
ıême les choses d'assez bon
i ce n'est qu'il est enclin
lement à reprendre les vices
res, quoiqu'aveugle pour
res défauts, et si curieux
d'étaler de nouvelles pen-
ıe cela le fait tomber assez
dans la dernière puérilité.
ontenterai d'en donner ici
deux exemples, parce que
en a déjà rapporté un
rand nombre. En voulant
lexandre le Grand, *Il a,*
conquis toute l'Asie en
» *moins de temps qu'Isocrate n'en*
» *a employé à composer son Panégy-*
» *rique.* Voilà sans mentir une com-
» paraison admirable d'Alexandre
» le Grand avec un rhéteur. Par
» cette raison, Timée, il s'ensuivra
» que les Lacédémoniens le doivent
» céder à Isocrate, puisqu'ils furent
» trente ans à prendre la ville de Mes-
» sène, et que celui-ci n'en mit que
» dix à faire son Panégyrique (45). »
Je ne reconnais point là Longin ; je ne sais ce qu'il avait fait de son goût quand il écrivit de telles choses. Un de nos savans, bel esprit, en a jugé de cette façon. *Longin*, dit-il (46), *est un chicaneur et un faux subtil. Timée avait écrit :* Alexandre employa moins de temps à la conquête de toute l'Asie, qu'Isocrate n'en mit à achever son Panégyrique. *Longin le reprend d'avoir comparé un grand prince à un sophiste, et soutient que par cette même raison on pourrait croire* que les Lacédémoniens ont été moins vaillans (47) qu'Isocrate, puisqu'il ne lui fallut que dix ans à composer son Panégyrique, et qu'ils en mirent trente à la conquête de Messène. *Quelle conséquence ! Timée a-t-il parlé de la vaillance d'Isocrate ? Est-ce proprement comparer un orateur à un conquérant, que de comparer le temps de la composition de l'un, à celui de la conquête de l'autre ? Quoiqu'il n'y ait point de proportion entre des actions toutes différentes, s'ensuit-il qu'il n'y en ait point entre le long et le court espace de leur durée ? Ne pourrions-nous pas dire que le grand Gustave se rendit maître d'une partie de l'Allemagne en moins d'années qu'il n'en fallut à M. de Vaugelas pour traduire Quinte-Curce, au père Strada pour achever son Histoire, à Scrivérius pour nous donner son Martial* (*) ?

M. Costar n'a point marqué tous les défauts de cet endroit de Longin : il aurait pu dire qu'il y a des choses

, *in* Τίμαιος, *pag.* 911.

(45) Longin, Traité du Sublime, *chap. III. Je me sers de la version de M.* Despréaux.

(46) Costar, Apologie, *pag.* 88, 89.

(47) *C'est ainsi qu'il faut traduire ; car le grec porte* κατ' ἀνδρείαν, quoad fortitudinem. *M.* Despréaux *a éclipsé cela : peut-être afin de cacher un peu la fausse pensée de* Longin.

(*) *Scaliger l'appelle quelque part dans ses épîtres*, lentulum Martialis editorem.

que l'on ne peut surpasser ou égaler sans un mérite extraordinaire, auxquelles pourtant on pourrait être inférieur sans être petit. Un prince qui subjuguerait trois royaumes en aussi peu de temps qu'il en faudrait à un géographe pour tracer trois cartes ferait sans doute une grande action; mais s'il ne gagnait qu'une province pendant que le géographe tracerait dix mappemondes, il ne serait pas permis de tirer cette conséquence, donc il est inférieur en adresse et en promptitude à ce géographe. Je dis cela pour faire voir que Longin n'a pas eu droit de conclure que la comparaison de Timée pourrait faire plus d'honneur à Isocrate qu'aux Lacédémoniens; car dix années mises à la composition d'une harangue peuvent désigner plus de lenteur que n'en désignent trente ans employés par un petit peuple à subjuguer un état voisin.

Le censeur de Timée n'a point pris garde au but des comparaisons. On les destine à faire sentir vivement la grandeur ou la petitesse des objets. Il n'y a donc rien de plus propre à être comparé à certaines choses, que ce qui en augmente l'idée le plus manifestement. Ainsi, pour bien faire connaître la rapidité des victoires d'Alexandre, il fallait les opposer à la lenteur d'un panégyriste. Considérez d'un côté les obstacles de la guerre, le grand nombre d'ennemis qu'Alexandre a combattus, la vaste étendue des pays qu'il subjugua; considérez de l'autre la facilité d'écrire un discours qu'on peut réciter dans une heure: il ne sera point possible que vous ne vous figuriez une vitesse incroyable dans ce conquérant, si vous songez qu'il n'a point mis plus d'années à ses conquêtes qu'un rhétoricien à une harangue. Un autre conquérant qui n'aurait pas subjugué en trente années autant de provinces qu'Alexandre en dix, eût été moins propre qu'Isocrate à servir de comparaison; car on est naturellement porté à imaginer une différence presque infinie entre le travail d'un rhétoricien et celui d'un conquérant. On se figure qu'il est infiniment plus facile de ranger des mots que de subjuguer des royaumes. Disons donc que Timée fut très-heureux dans son c
prit ce qui pouvait frapper
vivement l'imagination des l
J'ai lu dans un écrivain n
(48) que le duc de Candal
cardinal de la Valette, géné
l'armée de France, l'an 1637,
Landrecies presque en moins
que Charles-Quint n'avait a
employé de mois pour ne l
prendre, ayant été contrain
six mois de temps d'en lever
sement le siége. Voilà sans do
belle idée, grande, noble;
suis sûr que la promptitud
conquête frapperait encore
l'on disait : *Un fameux in*
avait autrefois employé au
temps à dresser le plan de ce
ce, qu'ils en mirent à la prem
grands exemples ne sont pas
favorables à Timée que les
Le plus grand orateur de Ro
que Pompée avait terminé
guerres que les autres n'en
lu; et que jamais les voyag
parcoururent tant de pays e
de temps qu'il en subjugua
victoires. *Qui sæpiùs cum ho*
flixit quàm quisquam cum
concertavit: plura bella gess
cæteri legerunt : plures pr
confecit quàm alii concu
(49)..... *Quis unquàm aut*
negocii aut consequendi quæs
dio tam brevi tempore tot loc
tantos cursus conficere potu
celeriter Cn. Pompeio duce l
petus navigavit (50)? N'est-
comparer Pompée avec le
particulier qui sait lire, et
marchand que l'avidité du ga
porte de lieu en lieu (51)? Si
paraison d'Alexandre avec
teur, que Longin a tant blâm
point bonne, ne faudra-t-il
l'on condamne celle-là, qui
moins admirable, et la plus
du monde à exciter dans les
les idées que l'orateur avait
d'y exciter? Passons à des e
modernes.

(48) Girard, Vie du duc d'Épernon.
(49) Cicero, pro Lege Maniliâ, *foli*
(50) *Idem, ibidem, D.*
(51) *Impiger extremos curris merca dos,*
Per mare pauperiem fugiens, per igneis.
Horat., epist. I, *lib. I,* v

ue point ce qui fut dit
VIII, qu'il courut toute
ame un maréchal des lo-
e à la main, et sans s'ar-
'ais tout droit à M. Des-
n des plus grands maîtres.
leux raisons pour s'excu-
ju'il ne chante point les
e l'an 1672 : la première
noms des villes que le roi
a Hollande sont *durs et*
:t n'offrent de toutes parts
:s bizarres (52) ; la seconde,
juérant allait si vite, que
ie pouvaient l'atteindre.

s exploits, moins grands et moins
spides,
prendre courage à nos muses timi-
es,
rec le temps, à force d'y rêver,
coup de l'art nous pourrions nous
twer.
l'on veut tenter cette vaste carrière,
arouche et recule en arrière ;
on s'étonne, et Nimègue est à toi
ue est encore au camp devant Or-
y (53).

on s'était servi de cette
s son Invocation à Pégase,
oésie que l'on admira ex-
ement, et où tout consiste
que les conquêtes du roi
ivec une telle vitesse, que
ie pouvaient suivre la ra-
e torrent. Depuis que M.
it employé cette idée, tant
iteurs s'en sont servis,
levenue un lieu commun.
iens de l'avoir lue dans
de Paris, et c'était, si je
ape, lorsque M. de Guil-
avait la direction. Il dé-
était forcé de prendre
ige, c'est-à-dire de ra-
avance les victoires de sa
in de pouvoir l'atteindre
sorte dans ses promptes
. M. Pavillon, qui sait ma-
et si adroitement, tourna
elle manière cette pensée,
le sur la prise de Namur,
Notez que cette manière
roi a plu à un très-bon

juge de la justesse et de la délicatesse des pensées : *Vous ne savez pas peut-être*, dit-il (54), *un autre madrigal qui me plaît infiniment :*

Louis, plus digne du trône,
Qu'aucun roi que l'on ait vu,
Enseigne l'art à Bellone
De faire des impromptu.
C'est une chose facile
Aux disciples d'Apollon ;
Mais ce conquérant habile
A plus tôt pris une ville
Qu'ils n'ont fait une chanson.

Toutes ces pensées sont ingénieuses, continua Eudoxe ; mais la louange y est toute visible, et les auteurs font profession de louer, au lieu que celui qui dit,

Croit que l'on fait les vers comme l'on prend les villes,

n'y songe pas, ce semble : il a l'air chagrin ; il ne paraît avoir autre intention que de se tirer d'affaire : et c'est par-là que le trait de louange qu'il donne en passant est plus délicat. La conformité qui est entre ces pensées-là et le parallèle de Longin, ne nous permet pas de douter que l'approbation de Timée ne soit contenue dans ce passage du père Bouhours. Mais si quelqu'un en doutait, il le faudrait renvoyer à ces paroles formelles du même jésuite (55) : « Je » ne suis pas pour Longin ; et je le » trouve trop critique de reprocher à » Timée une puérilité sur la louange » d'Alexandre. Qui dirait de Louis-» le-Grand qu'il a conquis la pre-» mière fois la Franche-Comté en » moins de jours qu'on ne pourrait » faire son panégyrique, dirait-il, à » votre avis, une sottise ? Et si, au re-» tour d'une campagne si courte et » si glorieuse, on eût dit que ceux » qui devaient faire des complimens » à sa majesté avaient besoin de plus » de temps pour préparer leurs ha-» rangues, qu'elle n'en avait mis à » cette conquête, croyez-vous que » la pensée eût été mauvaise ? Je ne » le crois pas, répondit Eudoxe ; et » je crois pourtant que la pensée de » Timée est vicieuse, par la raison » que les harangues dont vous par-» lez ont rapport au roi et à sa con-

fait souvenir de ces deux vers :
los, Simoisque et Xantus et Ida
it ipso penè timenda sono.
qui parle ainsi dans sa lettre a
d Ovidium Heroid., epist. XIII,

x, épître IV, *vs.* 20.

(54) Bouhours, Manière de bien penser dans les Ouvrages d'Esprit, *pag.* 199, 200, *édition de Hollande.*

(55) *Là même*, *pag.* 81, *édition de Hollande.*

» quête, et que le Panégyrique d'Iso» crate n'en avait point à Alexandre » ni à ses victoires. » N'en déplaise à cet Eudoxe, je crois qu'il aurait mieux fait de donner son approbation sans nulle réserve. Je crois que la pensée de l'auteur grec eût eu plus de perfection, si la harangue d'Isocrate eut été le Panégyrique d'Alexandre. Il serait sorti de là une augmentation d'agrémens ; mais je ne saurais convenir que le défaut d'une telle circonstance rende vicieuse la comparaison. Elle conserve sans cela une image vive de la rapidité d'Alexandre.

Je ne dois pas oublier que M. Racine doit être nécessairement pour Timée contre Longin Lisez ce passage d'une lettre que madame de Sévigné écrivit, le 3 novembre 1677, à M. le comte de Bussy : « Vous me parlez » fort bien, en vérité, de Racine et de » Despréaux. Le roi leur dit, il y a » quatre jours : Je suis fâché que » vous ne soyez venus à cette der» nière campagne ; vous auriez vu la » guerre, et votre voyage n'eût pas » été long. Racine lui répondit : » Sire, nous n'avions que des habits » de ville, nous en commandâmes de » campagne ; mais les places que vous » attaquiez furent plus tôt prises que » nos habits ne furent faits. Cela fut » reçu agréablement (56). » J'ignore si quelqu'un s'est avisé de faire usage d'une pensée de Martial. Elle concerne des copistes qui allaient plus vite que celui qui leur dictait.

Currant verba licet, manus est velocior illis :
Nondum lingua, suum dextra peregit opus (57).

Pourquoi n'aurait-on pas dit que le bras d'un conquérant achève son œuvre avec bien plus de vitesse que la langue d'un orateur n'achève le sien.

(K) *Plutarque l'a condamné justement sur..... le lieu commun..... des présages* *.] « Et si se laisse en » beaucoup de lieux couler és » ses de Xenarchus, comme là » dit qu'il estime que c'estoi » mauvais présage pour les » niens, que le capitaine Ni » ayant le nom derivé de ce » Nicé, qui signifie victoire, » tredict à l'entreprise de la Si » et que par la mutilation des » mes, c'est à-dire des image » Mercure, les dieux les avertiss » qu'en ceste guerre là ils dev » recevoir et souffrir beaucou » maux par le capitaine des Sy » sains, qui avoit nom Hermo » fils de Hermon ; et davantage » estoit vraisemblable que He » portast faveur aux Syracus » à cause de la déesse Proser » en la protection de qui est la » de Syracuse, pour recompe » ce qu'elle lui bailla le chie » enfers Cerberus : et au con » qu'il vouloit mal aux Athe » pource qu'ils défendoyent le » tains, lesquels estoyent des » des Troyens, ses mortels en » à cause que pour la foy fa » et pour le tort que lui tenoit » Laomedon, il destruisit leu » mais à l'avanture avoit-il au » jugement à escrire toutes » lanteries là, comme à rep » le stile de Philistus, ou à » Platon et Aristote (58). » en passant combien était fauss que les païens se faisaient de D décalogue nous enseigne qu quité des pères n'influe sur fans, quant à la colère de Di jusques à la quatrième généra voici un historien païen qu gine que les Troyens attire leurs protecteurs la haine d'l huit cents ans après les quer ce demi-dieu avait eues prince troyen.

(L) *Timée...... n'était po pre au métier d'historien, aurait dû s'abstenir princi d'exercer sa plume sur le d'Agathoclès.*] Sa passion favorite était d'imprimer tère de médisance sur ses il aimait naturellement à

(56) Lettres du comte de Bussy Rabutin, *tom. I, pag.* 226, *édition de Hollande.*

(57) Martial., *liv. XIV, epigr. CCVIII.*

* L'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliothèque française*, croit que Bayle prend mal le sens de Plutarque, qui ne reprocherait à Timée que d'avoir ramassé des pointes froides et fondées sur des allusions à de purs jeux de mots. Joly ne trouve pas tout-à-fait juste la critique sur Bayle, puisque Plutarque reproche à Timée nonseulement les jeux de mots, mais aussi d'avoir compilé les bons ou mauvais présages.

(58) Plutarch., *in Niciâ, pag.* 5 *de la version d'Amyot. Notez que L du Sublime, chap. III, se moque prise du nom d'Hermocrate.*

msurer. C'est pourquoi une e de sa façon n'eût jamais pu onne, quand même il eût posles autres talens qui sont néres aux historiens (59). L'essatirique porte à supprimer les as louables, et à ne présenter ecteurs que l'endroit faible, et les mauvais côtés que l'on troudans chaque chose, ou que l'on it donner. On en use de la sorte cipalement lorsqu'on parle des ons d'un homme dont on a reçu lque offense. Il n'y avait donc ut d'histoire que notre Timée fût ins capable de bien composer l'Histoire d'Agathoclès; car il rivait dans une ville où il se avait en exil pour avoir été chassé sa patrie par Agathoclès. Le souvede cette injure et de ce domge se présentait à tout moment ur crier vengeance aux oreilles de rivain. Je vous laisse à penser un auteur naturellement satirie pouvait en cet état-là se tenir ntre entre les bonnes et les mauises qualités du tyran qui l'avait nni. Ceux qui se plaisent à méte trouveraient sans doute, s'ils xaminaient profondément, que ur humeur satirique est le fruit un tempérament bilieux et préptueux. Or, comme ce tempérant excite de grands désirs de ngeance, lors même qu'on n'a été l'un peu offensé, il faut conclure le Timée sentait une passion viote de se venger d'Agathoclès. Dès il ne devait point le mêler dans l'Histoire; il devait être très-asré que s'il l'y mêlait il s'écartert des lois historiques. Les persons les plus modérées et les plus mostes auraient sujet de se défier de ur vertu en écrivant les actions un persécuteur. Elles devraient stement craindre que les incomodités de la proscription n'excitasnt des nuages qui leur cacheraient tat naïf des événemens, et qui r-là les empêcheraient de bien mplir les fonctions d'un historien 0). A plus forte raison faut-il aindre les illusions du ressentiment lorsqu'on ressemble à Timée. Je crois qu'il y a des gens si raisonnables, qu'ils aimeraient mieux ne rien écrire que de s'ériger en historiens dans des circonstances où ils pourraient craindre ces illusions; ils ne se contenteraient pas de laisser calmer les premiers troubles de l'âme, d'attendre que le temps eût fermé la plaie; ils renonceraient pour jamais à des écritures qui la rouvriraient infailliblement. Mais Timée n'était pas de cette trempe; et je gagerais que le seul désir de se venger d'Agathoclès l'eût déterminé à prendre la plume incessamment pour composer une histoire de Sicile. Chaque siècle peut fournir de tels exemples; je veux dire des auteurs qui n'auraient jamais songe à composer des histoires, si des mécontentemens personnels et des passions à la mode ne les y eussent déterminés. Ils n'attendent point que leur colère soit passée, comme il faudrait pour le moins qu'ils l'attendissent (61); ils écrivent dès le premier jour de leur nouvel établissement. Aussi voit-on que leurs histoires sont trop partiales, et qu'ils ajoutent leurs gloses à chaque fait qu'ils rapportent. On les prendrait pour des qualificateurs du saint-office; car ils prononcent des arrêts sur chaque action; ils décident qu'elle est faible, qu'elle est lâche, etc. Que ne donnent-ils à faire ce jugement au lecteur? Ils devraient faire un narré qui ne contînt que les principes ou que les prémices du raisonnement; le lecteur tirerait luimême la conclusion, soit qu'il s'agît de blâmer, soit qu'il s'agît de louer. Il suffit donc de bien exposer les faits : les sentences en ce genre-là doivent être ménagées tout comme celles qu'on nomme maximes : elles ne doivent pas se montrer hors d'œu-

(59) *Conférez avec ceci la remarque* (D) *de* [l'ar]*ticle* RIMOND, *tom. XII*, *pag.* 504.

(60) *Voyez la remarque* (B) *de l'article* HALL [(R]ichard), *tom. VII*, *pag.* 490.

(61) *Il faudrait qu'ils se souvinssent de ce beau précepte :*

Ne frena animo permitte calenti,
Da spatium tenuemque moram : malè cuncta ministrat
Impetus. . . . .

Stat. Theb., lib. X, vs. 697.

Mais peut-être craindraient-ils de ne savoir pas écrire, s'ils attendaient qu'ils fussent de sens rassis : peut-être s'imaginent-ils que la colère leur donne le talent qu'ils n'avaient pas.

Si natura negat facit indignatio versum,

disait Juvénal *dans sa* Ire. satire, *vs.* 79.

vres ou en relief, il faut les incorporer dans la narration, comme on l'a dit ci-dessus (62). Il y a bien des histoires modernes où il manque au titre l'épithète de *critique*. Ce sont des ouvrages où l'on ne fait que critiquer, et où l'on engage même quelquefois une dispute réglée. On narre et puis on réfute alternativement.

(62) *Dans la remarque* (C) *de l'article* TRIOR, *ci-dessus*, *pag.* 103.

TIMÉSIUS (A) a été un homme de conséquence dans Clazomène sa patrie. Il y possédait une telle autorité, qu'il y faisait tout ce qu'il voulait; et comme il avait rendu beaucoup de services à la république, il ne croyait pas être devenu odieux par son grand crédit. Il fut assuré du contraire, lorsque, passant par un lieu où quelques petits enfans se divertissaient à jouer aux osselets, il entendit ce qu'ils disaient. Il s'agissait de faire sauter un osselet hors d'un trou : la chose paraissait si malaisée, que la plupart de ces enfans dirent qu'elle ne se ferait pas; mais celui qui devait jouer en jugea d'une autre manière, *Plût à Dieu*, dit-il, *que je fisse sauter la cervelle de Timésius, comme je ferai sauter cet osselet*. Timésius ne douta plus qu'il ne fût extrêmement haï dans la ville; et, dès qu'il fut de retour chez lui, il raconta à sa femme ce qu'il venait d'ouïr, et lui ordonna de plier bagage et de le suivre, et sortit hors de Clazomène (*a*). Je croirais volontiers que ce fut depuis ce temps-là qu'il entreprit de conduire une colonie dans la Thrace, et de rebâtir Abdère. Nous avons vu ailleurs (*b*) que son dessein ne

(*a*) Plutarch. Præc. Reip. ger., *pag.* 812.
(*b*) *Dans l'article d'*ABDÈRE, *tome I*er.

réussit pas, et qu'il fut par les Thraces avant que mis en ordre ce nouvel él ment. Les Téiens, qui 59e. olympiade abandoi leur ville, réussirent in rablement mieux que lui dessein de bâtir Abdère.] servèrent pour lui tant pect, qu'ils l'honorèrent un héros (*c*). Il éprouva q avait répondu juste, l avait consulté l'oracle to le dessein de conduire un nie, *Cherchez*, lui répon *des essaims d'abeilles*, *vo rez abondance de guêpes* mal fut qu'au lieu de faire les abeilles de Virgile, qui sent les frelons (*e*), les le contraignirent à dég

(*c*) Hérodot., *lib. I*, *cap. CLXV*
(*d*) Plut., de Amicor. multitud.,
Ignavum fucos pecus à præsepibus
(*e*) Virgil. Georg., *lib. IV*, *vers*

(A) *Timésius.*] Je lui do nom qu'Hérodote lui a donr non pas celui de *Timésias* est donné par Plutarque. marqué ailleurs (1) qu'un f vant homme l'a appelé Tisan et qu'apparemment par une d'impression il lui attribue chassé les Thraces (2). Un a dit qu'il fut chassé par les T j'ai aussi relevé cela (3).

(1) *Dans l'article* ABDÈRE, *tom. I*, *remarque* (K).
(2) *Ibidem*, *pag.* 35, *remarque* (B).
(3) *Ibidem*, *pag.* 35 *remarque* (C).

TIMOLÉON, général de rinthiens, a été l'un des grands hommes de l'anc Grèce. On aurait pu l'appe fléau des tyrans; car sa pr pale inclination, et sa prin occupation, furent de pun usurpateurs de la puissance

ine, et de maintenir ou de blir la liberté. S'il combattit tyrans, ce ne fut pas pour se aire de ses compétiteurs et ur s'emparer de l'autorité illé-ime dont il les voulait dépouil-; on ne trouve que trop de s ennemis des usurpateurs. ur lui, il ne travaillait qu'en veur des peuples. Il porta si loin n zèle pour les intérêts de sa trie, qu'il fit mourir Timo-anes, son frère aîné (A), après voir vu que ses remontrances et s prières étaient incapables de convertir. Il faut savoir que mophanes s'était érigé en tyran ns la ville de Corinthe. Sa mort t des suites bien désagréables à moléon. Il y eut des gens qui plurent à la lui reprocher mme un exécrable parricide, t sa mère le chargea de malé-ctions (B). Cela le mit au dés-poir : il voulut se faire mou-r; et lorsqu'enfin ses amis lui rent fait prendre une autre ré-lution, il renonça au public, se confina dans une morne so-ude. Il y passa vingt années, apparemment il y eût passé te sa vie, s'il ne se fût pré-té une occasion de remettre liberté la ville de Syracuse. tte ville opprimée sous la ty-nie de Denys eut recours aux rinthiens. Ceux-ci résolurent la secourir, et donnèrent à moléon le commandement des upes qu'ils destinèrent à cela. t ce voyage sous des auspices -favorables (C) : mais il eut ucoup de difficultés à vaincre r débarquer en Sicile; car tes, tyran de Léonte, qui avait mine de concourir avec les rinthiens pour la liberté de Syracuse, et qui dans le fond ne songeait à détrôner Denys que pour devenir le maître de cette ville-là, s'était joint avec les Carthaginois et occupait tous les passages. Il tenait Denys assiégé dans la forteresse de Syracuse, et il avait déjà pris le reste. Nonobstant ces embarras, Timoléon inventa des ruses pour prendre terre en Sicile; il défit l'armée d'Icètes, et peu après il se vit maître de la citadelle de Syracuse, et ensuite de toute la ville : la citadelle tomba entre ses mains, parce que Denys la lui livra avec sa personne (*a*); et il prit la ville d'assaut sans qu'aucun de ses soldats y fût tué ni blessé. Il fit raser la forteresse, afin que les habitans se persuadassent que la liberté qu'ils venaient de recouvrer serait de longue durée; et après avoir travaillé heureusement à rétablir le bon ordre dans cette place, il s'appliqua à redonner leur première liberté à toutes les villes de Sicile qui gémissaient sous des tyrans. Il contraignit Icètes à renoncer à l'alliance des Carthaginois, et à vivre en homme privé dans la ville des Léontins. Il obligea Leptine, tyran d'Apollonie, à se rendre, et il l'envoya à Corinthe. Il remporta une victoire signalée sur les Carthaginois. Il punit la perfidie d'Icètes, qui avait eu de nouvelles liaisons avec eux (D). Il défit Mamercus, tyran de Catane, et le poursuivit jusque dans Messine, où le tyran Hippon lui avait donné retraite. Il assiégea cette place, et il eut

(*a*) *Il fut envoyé à Corinthe : mais on ne peut pas dire, comme* Moréri, *que ce fut après que Timoléon l'eut vaincu; car Denys ne résista point à Timoléon.*

la joie de faire tomber entre ses mains ces deux tyrans (E). Tant d'actions glorieuses ne lui inspirèrent point l'envie de dominer : il se réjouit au contraire de ce qu'il y eut dans Syracuse quelques personnes qui le mirent en justice (F). Il passa le reste de ses jours dans cette ville (G), et y reçut toutes les marques de gratitude qu'il méritait : il y jouit réellement des avantages de la domination (H), sans perdre la gloire de n'avoir agi que pour l'affranchissement du peuple, et sans s'exposer à l'envie des esprits républicains. Ses funérailles furent magnifiques. Il ne faut pas oublier l'aveu qu'il fit que ses grands exploits étaient l'ouvrage des dieux (I), une grâce de la fortune, un bonheur, et non pas l'ouvrage de sa prudence (*b*). Cela nous donnera lieu de rapporter quelques recueils qui concernent ce que les anciens ont dit sur l'influence de la fortune (K), et nous réfuterons en particulier ceux qui soutiennent qu'il n'y a point d'autre source du bonheur que la prudence, ni d'autre source du malheur que l'imprudence. Mais il ne faut pas s'imaginer que je réfute cela par des raisons qui ne puissent être contestées. Il n'est point possible dans un sujet comme celui-là de mener les gens jusqu'à l'évidence, ou jusques à la démonstration. On n'y trouve tout au plus que de grandes probabilités; et ce n'est pas une petite objection contre le parti que je défends, que de dire que le cardinal de Richelieu, dont les lumières étaient prodigieuses, n'admettait point d'autre cause du malheur que l'imprudence (L).

(*b*) *Tiré de* Plutarque, *dans la* Vie de Timoléon.

(A) *Il fit mourir Timophanes, son frère aîné.*] Il ne mit point lui-même la main au sang de son frère, mais il fut pourtant l'un des vrais auteurs de ce meurtre : car voici de quelle manière cela se passa. Timoléon lia la partie avec deux hommes, dont l'un, nommé Eschyle, était frère de la femme de Timophanes, l'autre était un devin qui avait nom Satyrus (1). Ils furent tous trois trouver le tyran, et tâchèrent pour la dernière fois de l'induire à rendre au peuple la liberté. Il se moqua d'eux d'abord, et puis il se mit bien en colère. Là-dessus Timoléon se mit un peu à l'écart, et se couvrit le visage, et pleura pendant que les deux autres tuèrent Timophanes (2). Voilà le narré de Plutarque : généralement parlant il est conforme à celui de Cornélius Népos (3). Mais Diodore de Sicile raconte que ce fut Timoléon qui tua son frère (4). Notez une différence entre Cornélius Népos et Plutarque. Le premier dit que Timoléon s'associa avec son beau-frère; l'autre dit qu'il s'associa avec le beau-frère de Timophanes. Disons cela plus clairement. Cet associé, selon Plutarque, était frère de la femme de Timophanes (5); mais selon Cornélius Népos, il était marié avec une sœur de Timophanes et de Timoléon. *Per aruspicem communemque affinem cui soror ex iisdem parentibus nata, nupta erat, fratrem tyrannum interficiendum curavit* (6). M. Moréri a fait ici une faute. Timoléon, dit-il, *consentit que Satyrus, qui avait épousé leur sœur, fît perdre la vie à ce nouveau tyran.* Il cite Diodore de Sicile et Plutarque : le premier ne parle point de cela; l'autre ne dit point que Sa-

(1) *C'est ainsi que* Théopompus *le nomme; mais* Ephorus *et* Timée *le nomment Orthagoras.* Plut., *ubi infrà.*

(2) *Tiré de* Plutarque, *dans la* Vie de Timoléon, *pag.* 237.

(3) Cornel. Nepos, *in* Vitâ Timoleontis, *c.* I.

(4) Diodor. Siculus, *lib. XVI, cap. LXVI.*

(5) Ἀδελφὸν ὄντα τῆς Τιμοφάνους γυναικός. *Fratrem uxoris Timophanis.* Plut., *in* Vitâ Timoleontis.

(6) Cornel. Nepos, *in* Vitâ Timoleontis, *c.* I.

tyrus fût parent ou allié de Timoléon : il le nomme seulement devin. Et quant au second complice, il le nomme Eschylus, et le fait frère de la femme de Timophanes. Il serait possible que le même Eschyle eût épousé une sœur de Timophanes, et fût frère de la femme de Timophanes. Sur ce pied-là Cornélius Népos et Plutarque auraient tous deux raison; mais ils auraient supprimé chacun une partie de l'alliance.

(B) *La lui reprocher comme un exécrable parricide, et sa mère le chargea de malédictions.*] Donnons à ce fait toute l'étendue que Plutarque lui a donnée. *Ceux qui ne pouvoyent vivre en estat de liberté populaire, et qui avoyent de tout temps accoustumé de se renger à l'entour des seigneurs, et leur faire la cour, firent semblant d'estre bien aises de la mort du tyran : toutesfois en reprochant continuellement à Timoléon qu'il avoit commis un parricide exécrable et abominable aux dieux et aux hommes, firent tant qu'ils lui en imprimerent au cœur un regret de l'avoir fait : et davantage estant averti que sa mere mesme le portoit fort impatiemment, et qu'elle en jettoit contre lui des paroles effroyables à ouïr et des malediotions horribles, il s'en alla vers elle pour la cuider reconforter; mais elle ne le voulut jamais voir, ains lui fit fermer sa porte. Adonc estant outré de douleur et troublé en son entendement, il lui prit soudainement volonté de se faire mourir en s'abstenant de manger; mais ses amis ne l'abandonnerent point en ce desespoir, ains le presserent tant et par remonstrances et par prieres, qu'ils le contraignirent de manger. Parquoi il prit alors resolution de vivre desormais aux champs en solitude, et quitter de tout poinct l'entremise du gouvernement des affaires publiques : de maniere qu'au commencement il ne venoit pas seulement en la ville, ains, evitant toutes compagnies, se tenoit és plus solitaires et plus esgarez endroits des champs, et il ne faisoit autre chose que vaguer tantost ici tantost là, et se consumer de melancholie* (7)....... *Soit que ce fust le regret qu'il sentoit en son cœur de la mort de son frere, ou la honte qu'il avoit de se trouver devant sa mere. Quoi que ce fust, cela lui rompit et abatit tellement le cœur, que vingt ans depuis il ne se mesla d'affaire quelconque honorable ne publique* (8). Cornélius Népos a dit à peu près la même chose (9); mais Diodore de Sicile ne parle point de cette longue mélancolie de Timoléon; et au contraire il nous fait entendre qu'il se passa peu de temps entre la mort de Timophanes et l'expédition de Syracuse (10). Il dit qu'aussitôt que Timoléon eut tué son frère il s'éleva un grand tumulte; une partie des habitans demandèrent que le meurtrier fût puni, les autres voulaient qu'on lui donnât les éloges qui étaient dus aux personnes qui massacraient les tyrans. Cette dispute fut renvoyée à la décision du sénat : on agita la question de part et d'autre; il se présenta des avocats pour et contre Timoléon : les juges n'avaient encore rien prononcé, lorsque les ambassadeurs de Syracuse se présentèrent pour demander du secours aux Corinthiens. Le sénat ordonna que Timoléon serait envoyé à Syracuse, et que s'il s'acquittait bien de sa charge on le traiterait comme un meurtrier de tyran, mais que s'il ne s'en acquittait pas bien on le traiterait comme un meurtrier de son frère. Je m'en vais encore citer Plutarque, afin de faire sentir par un bon exemple combien les meilleurs historiens savent pervertir les caractères les plus essentiels d'un fait. Voilà Diodore de Sicile qui nous assure que le sénat de Corinthe ne donna à Timoléon le commandement des troupes que sous une condition incommode, c'est que son procès criminel serait jugé, ou à son absolution, ou à sa condamna-

(7) Plutarque, *dans la* Vie de Timoléon, *pag.* 236. *Je me sers de la version d'Amyot.*

(8) *Là même.*

(9) *Hoc præclarissimum ejus factum non pari modo probatum est ab omnibus. Nonnulli enim læsam ab eo pietatem putabant : et invidiâ laudem virtutis obterebant. Mater verò post id factum, neque domum ad se filium admisit, neque aspexit, quin eum fratricidam impiumque detestans compellaret. Quibus rebus ille adeò est commotus, ut nonnunquàm vitæ finem facere voluerit, atque ex ingratorum hominum conspectu morte decedere.* Corn. Nepos, *in* Vitâ Timoleontis, *c. I.*

(10) Diodorus Siculus, *lib. XVI, cap. LXVI.*

tion, selon qu'il s'acquitterait de sa charge ou bien ou mal. Mais Plutarque ne rapporte pas ainsi la chose : il dit que Timoléon fut élu général absolument, et sans condition, par les suffrages du peuple, après quoi *Teleclides, qui estoit celui qui pour lors avoit plus d'autorité et de credit és affaires de Corinthe, se dressant en pieds devant tout le peuple, fit un preschement à Timoleon, par lequel il l'exhorta de se porter en homme de bien et vaillant capitaine en ceste charge : car si tu t'y portes bien, dit-il, nous ferons jugement de toi, que tu auras occis un tyran : et si tu t'y portes mal, nous jugerons que tu auras tué ton frere* (11). Ce ne sont pas de petites variations, mais des narrés essentiellement différens, et comme disaient les Latins, *toto cœlo diversi*. On ne peut disculper l'un et l'autre de ces deux historiens; il faut que l'un d'eux soit tombé dans une insigne bévue.

(C) *Sous des auspices très-favorables.*] Je ne parle point du bon présage qu'il eut à Delphes : on le peut lire dans Moréri. Mais en voici d'autres : *Quand les vaisseaux furent prests, et que les soudards eurent tout ce qui leur faisoit besoin pour partir, les religieuses de la déesse Proserpine dirent avoir eu une vision la nuict en dormant, par laquelle les déesses Ceres et Proserpine leur estoyent apparuës, accoustrées comme pour voyager, et leur dirent qu'elles vouloyent aller avec Timoleon en la Sicile. A ceste cause les Corinthiens equiperent une galere laquelle ils appelerent la galere de Ceres et de Proserpine* (12).... *Quand* Timoleon *fut au large en pleine mer, ayant le vent en pouppe, la nuict il lui fut avis que le ciel soudainement se fendit, et que de celle ouverture il s'espandit en l'air au dessus de sa navire une grande quantité de feu fort clair et fort apparent à voir, duquel il se fit comme une torche ardente semblable à celles dont on use és ceremonies des mysteres. Ceste torche les accompagna et guida tout au long du voyage, et à la fin alla fondre et disparoir au prop[...] endroit de la coste de l'Italie, où [...] pilotes avoyent deliberé d'arriver. [...] devins enquis sur la signification [...] ce présage, respondirent que ce[...] apparition miraculeuse tesmoign[...] ce que les religieuses de Ceres avoy[...] songé, et que les déesses favorisan[...] à l'entreprise avoyent montré le c[...] min par ceste lumiere envoyée [...] ciel : pour autant que l'isle de Sicile est sacrée et dediée à la dees[...] Proserpine, mesmement que l'on co[...] te que le ravissement d'elle y f[...] fait, et que la seigneurie luy en f[...] baillée en don nuptial au jour de se[...] nopces* (13). Ce narré de Plutarqu[...] aurait pu être plus net ; mais néan[...] moins on y trouve assez clairemen[...] lorsqu'on en pèse les circonstances [...] que tout cela ne fut qu'un songe [...] et qu'il n'y eut point de feu actu[...] qui marchât devant la flotte comm[...] un guide. Ainsi on ne pourrait poin[...] faire parallèle entre cette aventur[...] et la colonne qui marchait devan[...] les Israélites, ou l'étoile qui men[...] les mages à Béthléem.

(D) *Il punit la perfidie d'Icètes, qui avait eu de nouvelles liaison[...] avec* les Carthaginois.] La gloire d[...] Timoléon souffrit ici quelque tache[...] car il permit qu'on poussât tro[...] loin la vengeance, et que l'on us[...] de cruauté envers des personn[...] qu'il eût mieux valu exempter d[...] châtiment. Servons-nous des parol[...] du Plutarque d'Amyot : « Peu d[...]
» jours aprés, Timoleon mena[...]
» son armée devant la ville d[...]
» Leontins, y prit Icetes vif, avec so[...]
» fils Eupolemus et le général [...]
» sa chevalerie, qui lui furent [...]
» vrez entre les mains par ses so[...]
» dards mesmes. Si furent Icetes et s[...]
» fils punis de mort, comme trai[...]
» tres et tyrans ; et Euthydemu[...]
» quoi qu'il fut vaillant homme [...]
» hardi à la guerre, ne trouva n[...]
» plus de misericorde pour quel[...]
» injurieuse parole qu'on le ch[...]
» gea d'avoir dit contre les Cor[...]
» thiens. Car on dit que quand ils v[...]
» drent prémierement de leur p[...]
» en la Sicile, pour y faire la gu[...]
» aux tyrans, en une harangue q[...]
» fit devant les Leontins, il dit [...]

(11) Plutarque, *dans la* Vie de Timoléon, *p.* 238, 239, *version d'*Amyot.

(12) *Le même, là même.*

(13) *Là même, pag.* 239.

tres choses, qu'il ne se faloit estonner ni effroyer, si

estoient femmes corinthiennes (*).

comment la plupart des hom-
bien souvent s'offense plus
de mauvaises paroles] que
de mauvais effets, et por-
plus patiemment un domma-
'ils ne font une injure, et
nne lon aux ennemis quand
revengent de fait, comme
uvans faire de moins, mais
aroles injurieuses semblent
der d'une haine et d'une ma-
é trop excessive. Au demeu-
etourné que fut Timoleon à
use, les Syracusains mirent
stice les femmes d'Icetes et
n fils, et leurs filles, les-
s, leurs procès fait, furent
ntence du peuple condam-
à la mort. C'est de tous les
de Timoleon, celui qui me
e le plus desagreable : car
st voulu, il eust bien peu
cher que ces pauvres fem-
e fussent point mortes : mais
s'en soucia point, et les
onna au courroux de leurs
ns, qui voulurent venger
les les torts qu'on avoit faits
, après qu'il eut chassé le
Dionysius : car ce fut Icetes
noyer dedans la mer Arete,
e de Dion, sa sœur Aristo-
et son fils qui estoit encore
enfant, comme nous avons
ailleurs en la vie de Dion
La réflexion de Plutarque,
iblesse qu'ont les hommes de
er plus malaisément une pa-
nsante qu'une action inju-
est fort sensée.

eut la joie de faire tomber mains Hippon et Mamercus.]
tous deux une malheureuse
pon, voyant Messine assié-
ner et par terre, se mit dans
eau pour s'évader : *Mais il
à la sortie; et les Messa-
yant entre leurs mains firent
enfans de l'escole au thea-
r y voir un des plus beaux
s qu'ils eussent sçeu voir,
c'est assavoir la punition du tyran, lequel fut fouetté publiquement, et puis exécuté à mort. Quant à Mamercus, il se rendit lui mesme à Timoleon pour estre jugé par les Syracusains, pourvu que Timoleon ne fust point son accusateur. Si fut mené à Syracuse, là où il essaya de prononcer devant le peuple une harangue qu'il avoit de longue main propensée et composée; mais voyant que le peuple crioit et faisoit un grand bruit pour ne le point ouïr, et qu'il n'y avoit point d'apparence qu'il fust pour lui pardonner, il se prit à courir à travers le theatre, et alla donner de la teste tant qu'il peut, contre un des degrez où l'on se sied au theatre, cuidant se froisser toute la teste pour mourir promptement; mais il n'eut pas l'heur de pouvoir ainsi mourir; car il fut pris estant encore vif, et puni de la mesme peine dont on punissoit les brigands et les larrons* (15). N'oublions pas que Mamercus était poëte, et qu'il avait irrité les Syracusains par des vers piquans. Laissons parler le traducteur de Plutarque (16) : « La commune de Syracuse » supportoit mal patiemment quel- » ques traits de moquerie que leur » faisoyent et disoyent les tyrans : car » Mamercus entre autres estimant » beaucoup de soi, pour ce qu'il sa- » voit faire des vers, et composoit » quelques tragœdies, ayant eu en » quelques rencontres avantage sur » les estrangers que les Syracusains » entretenoyent à leur soulde, en » faisant grande gloire, et en dediant » les boucliers qu'il avoit gagnez sur » eux au Temple des Dieux, y adjouta » ces vers piquans, en mespris et » moquerie des vaincus :

» *Ces beaux pavois de pourpre coulourez,*
» *D'yvoire et d'or richement labourez,*
» *Nous les avons gaignez par force, et pris*
» *Avec boucliers de bien fort petit pris.* »

Voici un poëte dont Vossius ne fait point mention. Le jésuite Hiérôme Ragusa ne l'oublie pas dans ses Éloges des anciens Siciliens (17); mais au lieu de nous renvoyer à Plu-

(*) *Le commencement de la tragédie de Euripide.*

...rque, dans la Vie de Timoléon,

(15) *Là même.*

(16) *Là même, pag.* 251.

(17) *Mamercus quoque poëtarum Siculorum gloriâ effulsit. Ex Johanne Vigintimillio in Tabulâ Poëtarum Siculorum.* Hier. Raguza, *in* Elogiis Siculorum, *pag.* 178.

tarque, il ne cite que Jean Vintimille.

(F) *Il se réjouit .... de ce qu'il y eut dans Syracuse quelques personnes qui le mirent en justice.*] Ce fut, ce me semble, le plus bel endroit de sa vie : rapportons-le sans rien retrancher des paroles de Plutarque. *Pour ce qu'il est, par maniere de dire, necessaire que non seulement toutes alouettes ayent la houpe sur la teste, comme dit Simonides, ains aussi qu'en toutes villes regies par police populaire, il y ait des calomniateurs, il s'en trouva deux à Syracuse de ceux qui avoyent accoustumé de haranguer devant le peuple, qui s'attacherent à Timoleon, dont l'un s'appelloit Laphystius, et l'autre Demænetus, desquels comme Laphystius lui donna assignation à certain jour pour venir respondre devant le peuple à quelque cas, dont il pretendoit le convaincre, ses citoyens se mutinerent et ne voulurent point que cest ajournement eust lieu : mais lui les appaisa en leur remonstrant qu'il avoit pris tant de peines et de travaux, et s'estoit exposé à tant de dangers, afin que quiconque voudroit des Syracusains peut librement user de la franchise et liberté des loix. Et une autre fois Demænetus en pleine assemblée du peuple ayant repris et blasmé plusieurs choses par lui faites pendant qu'il estoit capitaine, Timoleon ne respondit rien à cela, ains seulement dit au peuple, qu'il rendoit graces aux dieux de ce qu'ils lui avoient concedé ce qu'il leur avoit souventes fois requis et demandé en prieres : c'est qu'il peust une fois voir les Syracusains en pleine franchise et liberté de pouvoir dire tout ce que bon leur sembleroit* (18). Ceux qui aimeront mieux le latin de Cornélius Népos que le français d'Amyot n'auront qu'à lire la note (19).

(G) *Il passa le reste de ses jours dans* Syracuse.] Il n'y a rien de plus extraordinaire qu'un grand homme qui sait jouir tranquillement de sa gloire sans aspirer à de nouvelles dignités. La plupart de ceux qui parviennent à une haute réputation, et à une grande autorité, ont l'imprudence de vouloir monter plus haut, et ils s'exposent par ce moyen à des traverses mortifiantes, et surtout dans les états populaires. Timoléon fut plus sage : *Il ne retourna onques puis à Corinthe, ains en fit venir sa femme et ses enfans, et ne s'entremesla point des troubles qui depuis sourdirent entre les Grecs, ni ne s'exposa point à l'envie de ses citoyens, à laquelle la pluspart des gouverneurs et capitaines vont donner de la teste ordinairement par une trop grande et insatiable convoitise d'honneurs et d'autorité : ains se tint le reste de ses jours en Sicile, jouissant des biens que lui-mesme avoit produits, desquels le principal et le plus grand estoit de voir tant de villes et tant de miliers d'hommes heureux par son moyen* (20).

(H) *Il y jouit réellement des avantages de la domination.*] Si nous en croyons Cornélius Népos, la conduite de Timoléon fut celle d'un habile homme : il se dépouilla volontairement de l'autorité, et il s'acquit par ce moyen une puissance mieux affermie que celle des rois : *Quum tantis esset opibus, ut etiam invitis imperare posset, tantùm autem haberet amorem omnium Siculorum, ut nullo recusante regnum obtineret, maluit se diligi quàm metui. Itaque, cùm primùm potuit, imperium deposuit, et privatus Syracusis, quod reliquum vitæ fuit, vixit. Neque verò id imperitè fecit. Nam quod ceteri reges imperio potuerunt, hic benevolentiâ tenuit. Nullus honos huic defuit : neque posteà Syracusis res ulla gesta est publica, de quâ priùs sit*

(18) Plutarque, *dans la* Vie de Timoléon, *pag.* 253.

(19) Huic quidàm Laphystius homo petulans, et ingratus vadimonium cùm vellet imponere, quòd *cum illo se lege agere* diceret, et complures concurrissent, qui procacitatem hominis manibus coërcere conarentur : Timoleon oravit omnes, *ne id facerent, namque id ut Laphystio ceterisque liceret, se maximos labores summaque adiisse pericula. Hanc enim speciem libertatis esse, si omnibus quod quisque vellet, legibus experiri liceret.* Idem, cum quidam Laphystii similis, nomine Demænetus, in concione populi, de rebus gestis ejus detrahere cœpisset, ac nonnulla inveheretur in Timoleonta, dixit : *Nunc demùm se voti esse damnatum; namque hæc à diis immortalibus semper precatum, ut talem libertatem restituerint Syracusanis, in quâ cuivis liceret, de quo vellet, impunè dicere.* Cornel. Nepos, *in* Vitâ Timoleontis, *cap. IV.*

(20) Plutarque, *dans la* Vie de Timoléon, *pag.* 253.

etum, *quàm Timoleontis senten-* *ognitâ. Nullius unquàm consi-* *non modò antelatum, sed ne* *paratum quidem est. Neque id* *is benevolentiâ factum est quàm* *dentiâ* (21). Cet historien ajoute e Timoléon étant devenu aveugle, discontinua point de rendre ser- e au public : il se faisait porter litière dans l'assemblée, et sans scendre il disait son sentiment ; pportons ce fait un peu au long rès Plutarque. « C'estoit aussi une chose belle à voir ce qu'ils faisoyent pour l'honnorer en leurs assemblées de conseil. Car s'il estoit question de quelque affaire de peu de consequence, ils le jugeoyent et despechoyent eux-mesmes tous seuls : mais si c'estoit quelque matiere qui requist plus grande deliberation, ils le faisoyent appeller, et lui s'en alloit dedans sa litiere à travers la place, jusques au theatre où se tenoit l'assemblée du peuple, et y entroit tout ainsi qu'il estoit assis dedans sa litiere, et là le peuple tout d'une voix le saluoit, et lui leur rendoit aussi leur salut : et aprés avoir donné quelque espace de temps à ouïr les louanges et benedictions que toute l'assemblée lui donnoit, on lui proposoit l'affaire dont il estoit question, et lui en disoit son avis, lequel estant passé par les voix et suffrages du peuple, ses serviteurs le ramenoyent de rechef en sa litiere à travers le theatre, et les citoyens le recevoyent quelque temps avec acclamations de joye et battemens de mains, puis se remettoyent comme devant à despescher le reste des affaires publiques par eux-mesmes (22). »

(I) *Il ne faut pas oublier l'aveu qu'il fit que ses grands exploits étaient l'ouvrage des dieux.*] « Et en ses missives familieres qu'il escrivoit à ses amis à Corinthe, et en quelques harengues qu'il fit devant le peuple de Syracuse, il dit par plusieurs fois qu'il rendoit graces à Dieu de ce qu'ayant voulu sauver et delivrer de servitude la Sicile, » il lui avoit pleu se servir de lui, et » en donner le titre à son nom. Et » ayant fait bastir dedans sa maison » un temple, il le dedia à la fortune » et lui sacrifia : et qui plus est, » consacra et dedia toute sa maison » à la sacrée fortune (23). » Cornélius Népos raconte la même chose. *Nihil unquàm neque insolens, neque gloriosum, ex ore ejus exiit : qui quidem, cùm suas laudes audiret prædicari, nunquàm aliud dixit, quàm se eâ re maximas diis gratias agere atque habere, quòd, cùm Siciliam recreare constituissent, tùm se potissimùm ducem esse voluissent. Nihil enim rerum humanarum sine deorum numine agi putabat. Itaque suæ domi sacellum* αὐτοματίας *constituerat, idque sanctissimè colebat* (24).

Cette chapelle qu'il fit bâtir à la Fortune dans sa maison, et le culte exact qu'il rendait à cette divinité, nous doivent faire juger qu'il parlait selon sa persuasion, quand il n'attribuait pas à sa prudence, mais à la faveur céleste, les heureux succès de ses entreprises. Il est d'ailleurs très-probable que tous ceux qui faisaient de tels aveux n'avaient point en vue les devoirs de la religion, je veux dire la gratitude avec laquelle nous devons attribuer notre bonheur à la Providence divine, et non pas à notre sagesse. Plusieurs n'ont parlé ainsi que par politique, soit qu'ils voulussent apaiser leurs envieux, soit qu'ils voulussent inspirer plus de confiance à leurs amis (25). Faisons parler un homme qui savait faire des réflexions judicieuses. *Le plus grand obstacle*, dit-il (26), *que les fondateurs des sectes et des empires aient trouvé à leurs desseins, c'est l'aversion naturelle que les hommes ont pour se soumettre les uns aux autres, pour reconnaître quelque supériorité de mérite ou de lumière. C'a été de tout temps parmi eux un moyen certain d'être exclu de toute sorte de prééminence, que de témoigner d'en prétendre quel-*

(21) Cornel. Nepos, *in Vitâ Timoleontis*, *cap. II.*

(22) Plutarque, *dans la* Vie de Timoléon, *pag.* 254.

(23) *Là même*, *pag.* 253.

(24) Cornel. Nepos, *in Vitâ Timoleontis*, *cap. IV.*

(25) Plutarque, *in* Præceptis Reip. gerendæ, *pag.* 816, *où il parle nommément de Timoléon.*

(26) *L'abbé* de Saint-Réal, de l'Usage de l'Histoire, *discours VII*, *pag. m.* 223.

qu'une, ou de croire la mériter. Aussi ces grands hommes se sont bien gardés de parler jamais des qualités extraordinaires qu'ils avaient reçues de la libéralité de la nature. Ils s'en sont toujours servis avec tant de circonspection, que pendant que tous les autres les admiraient, ils semblaient être seuls à les ignorer... (27) *Mais le plus heureux artifice dont ils se soient servis, pour ne pas irriter l'orgueil des hommes et leur indépendance naturelle, en les asservissant, c'est, quand ces célèbres imposteurs ont donné lieu au peuple d'attribuer tout ce qu'il y avait en eux d'excellent et au-dessus de lui, de l'attribuer à quelque communication secrète qu'ils avaient avec les dieux. Par cette adresse, tout ce qu'ils avaient de grand n'a plus choqué personne, parce que cela n'a plus été regardé dès lors comme un mérite personnel, ce que naturellement on n'aime pas à reconnaître, mais seulement comme l'effet du bonheur et du hasard, ou de la faveur du ciel, qui se répand également sur les dignes et sur les indignes, ce qui ne rabaisse ni les uns ni les autres.....* (28) *C'est sur ce même fondement que Cicéron se trouvant un jour obligé d'entrer dans le détail de toute sa conduite contre Catilina, pour justifier quelqu'un qu'on accusait d'avoir trempé dans sa conjuration; et ce grand orateur voyant bien qu'un récit si glorieux pour lui était plus propre dans sa bouche à aliéner l'esprit de ses auditeurs qu'à les gagner, il crut devoir essayer de leur rendre ce récit moins odieux, en rejetant, dès l'entrée, sur une inspiration céleste tout ce qu'il avait fait de merveilleux dans cette occasion* (*). O dieux, *s'écrie-t-il d'abord dans cette pensée,* dieux immortels (car je veux vous rendre ce qui vous appartient, et je ne sau[...] présumer si fort de ma capacité [...] de croire que j'aie pu de moi-mê[...] pourvoir à tant d'accidens, si gra[...] si différens, si imprévus, qui acco[...] pagnèrent l'affreux orage dont cet[...] fut agité)! oui, c'est vous qui [...] pandîtes dans mon âme ce désir [...] dent de conserver ma patrie; vo[...] qui me retirâtes de tout autre so[...] pour m'appliquer uniquement au [...] lut de la république; c'est vous en[...] qui portâtes dans mon esprit des [...] mières si extraordinaires à trav[...] toutes les ténèbres de mes erreurs [...] de mon ignorance.

Si ces pensées de l'abbé de Sai[...] Réal sont judicieuses, celles de Co[...] tar ne le sont pas moins, lorsqu'il [...] cherche les raisons pourquoi Syll[...] voulut donner le surnom d'Heur[...] Il n'approuve point le sentiment [...] Girac, qui avait parlé ainsi : « A[...]
» vérité, c'était une modération [...]
» un capitaine si illustre d'attribu[...]
» à la fortune tant de grandes vi[...]
» toires qu'on pouvait attribuer à [...]
» vertu. Néanmoins c'était par [...]
» prudence consommée, et par [...]
» fine politique, qu'il voulait céde[...]
» l'envie, qui s'attache ordinai[...]
» ment à ceux qui s'élèvent au-d[...]
» sus des autres. Les sages, parmi [...]
» anciens, ont toujours craint [...]
» déesse Némésis, qui se plaisait [...]
» abattre et à détruire ce qui était [...]
» trop éminent (29). » Voyons les [...] flexions de Costar sur ce passage [...] son adversaire : *Pour Sylla, ce [...] fut point la défaite de Mithridate [...] l'obligea de prendre le nom d'H[...] reux* (*1). *Après avoir opprimé t[...] les ennemis de sa grandeur et de [...] personne, et s'être fait dictateur [...] son autorité propre, il fit publiq[...] ment un long et ample récit des f[...] cités qui avaient toujours accompa[...] ses actions, autant les civiles que [...] militaires; et puis il déclara qu[...] reconnaissance des faveurs dont [...] ciel l'avait comblé, il était rés[...] d'ajouter à l'avenir la qualité d'H[...] reux à ses autres noms.* (*2) *Que [...] fut* par modération et pour apai[...] l'envie, *comme le croit M. de Gir[...]*

(27) *L'abbé* de Saint-Réal, de l'Usage de l'Histoire, *discours VII, pag. m.* 225.

(28) *Là même*, *pag.* 229.

(*) O dii immortales (vobis enim tribuam quæ vestra sunt, nec verò possum meo tantùm ingenio dare, ut tot res, tantas tam varias tam repentinas, in illâ turbulentissimâ tempestate reipubl. meâ sponte dispexerim)! vos profectò animum meum tunc conservandæ patriæ cupiditate incendistis, vos me ab omnibus cæteris cogitationibus ad unam salutem reipubl. contulistis, vos denique in tantis tenebris erroris et inscientiæ clarissimum lumen prætulistis menti meæ. *Pro Syllâ.*

(29) Girac, Remarques sur les Entretiens [...] Costar, *pag.* 255.

(*1) *Plut., in Syllâ.*

(*2) *Pag.* 255.

je *ne saurais me persua-*
ıagine bien plutôt que ce
nner plus de hardiesse à
ıs, et plus de terreur à
l'aimaient pas. En effet,
ıendons davantage la for-
grand homme que son ex-
rtu, parce que la vertu
e cause purement humai-
ous connaissons à peu près
et la portée; au lieu que
est une cause divine, dont
e n'a point de bornes. C'est
cette raison que nous nous
ntage en la protection des
ı'en celle des vertueux; et
ier Bacon ne pense pas que
donné tant de courage à
effrayé de la tempête, s'il
, Ne crains rien, tu mènes
a vertu, *qu'il lui en donna*
ıt plein de confiance : Ne
ı, tu mènes César et sa for-
Le mieux est, ce me sem-
ınner à Sylla les deux mo-
que Girac rapporte et que
veut pas admettre, et celui
r a allégué; car il est sûr
ıgnait beaucoup dans le pa-
a déesse Némésis, et qu'on
ennemie de ceux qui s'en-
ırgueil. On se persuada que
de fortune du général Ti-
ınrent de ce qu'il ne voulut
naître les obligations qu'il
n étoile. Rapportons ce que
: dit là-dessus : *Timotheus*
, fils de Conon, comme ses
ıt mal-vueillans attribuas-
beaux faits à la faveur de
et peignissent en des ta-
ı Fortune qui lui apportoit
toutes prises et enveloppées
endant qu'il dormoit, le prit
s'en courrouça contre ceux
ıoyent, disant qu'ils lui os-
la gloire qui lui apparte-
'occasion dequoi, un jour
ıt retourné de la guerre où
ıit bien succédé, après avoir
ıte au peuple, et recité pu-
ıt les choses par lui faites
ıoyage, il dit : Seigneurs
s, la Fortune n'y a point
ı tout ce que je vous ai con-
dieux furent indignez de
e ambition de Timotheus,
de maniere qu'il ne fit onques puis chose qui valust, ains lui tournerent toutes choses à contre-poil, jusques à tant qu'il vint à estre si fort haï du peuple, qu'il fut à la fin chassé et banni d'Athenes (31). Rapportons aussi ce que le même Plutarque nous apprend de l'affectation toute contraire de Sylla. Les faits sont curieux. « Sylla n'enduroit
» pas seulement en patience le dire
» de ceux qui le preschoyent heureux
» et singulierement favorisé de la
» Fortune, ains augmentant ceste
» opinion, et s'en glorifiant comme
» d'une grace speciale des dieux,
» attribuoit toute la gloire de ses
» faits à la Fortune (32), soit qu'il
» le fist par une maniere de vaine
» gloire, ou que veritablement il
» eust ceste fantaisie, que les dieux
» le guidoyent en toutes ses affaires :
» car il a escrit lui-mesme en ses Com-
» mentaires, que des entreprises
» qu'il sembloit avoir bien consul-
» tées, celles qu'il hazardoit chau-
» dement, selon l'occasion qui se
» presentoit, contre ce qu'il avoit
» paravant arresté et resolu en son
» conseil, c'estoyent celles qui lui
» succedoyent le mieux. Davantage
» quand il dit qu'il estoit mieux né
» à la fortune qu'à la guerre, il
» semble qu'il reconnoissoit tenir
» ses prosperitez plutost de la Fortune
» que de sa valeur. Brief il semble
» qu'en tout et par tout il se sou-
» mettoit entierement et avouoit de-
» pendre totalement de la Fortune,
» attendu mesmement qu'il attribue
» à une singuliere faveur des dieux
» la bonne union et concorde qu'il
» maintint avec Metellus son beau-
» pere, qui estoit homme en autorité
» et en dignité pareil à lui (33). »
Voyez dans Plutarque (34) quelques autres faits qu'il tire des Commentaires de ce général romain; et observez qu'il suppose qu'on a pu par fanfaronnade attribuer à la fortune ce que l'on a fait de grandes actions.

', Apologie, *pag.* 317, 318.

(31) Plutarque, *dans la* Vie de Sylla, *pag.* 454. *Je me sers de la version d'*Amyot.

(32) *Cependant voici ce que dit* Salluste : *atque illi* (Sullæ) *felicissimo omnium ante civilem victoriam nunquàm super industriam fortuna fuit, multique dubitavêre fortior an felicior esset.* Sallust., de Bello Jugurth., *pag. m.* 262.

(33) Plutarque, *dans la* Vie de Sylla, *p.* 454.

(34) *Là même.*

Εἴτε κόμπῳ χρώμενος εἴθ' οὕτως ἔχων τῇ δόξῃ πρὸς τὸ θεῖον, soit, dit-il (35), que Sylla parlât ainsi par bravade, soit qu'il eût cette opinion de la Providence. Je ne vois pas clairement la justesse d'une semblable disjonctive : car si ce grand capitaine n'avait pas cru effectivement que Dieu lui avait été favorable, j'avoue qu'il aurait pu néanmoins le dire par les raisons de politique que j'ai rapportées ci-dessus ; mais je ne vois point qu'il l'eût pu dire par vanité, et par fanfaronnerie, puisqu'il n'était point de ces étourdis et de ces hâbleurs qui fondent leurs vanteries sur des extravagances, et qui sont assez contens pourvu qu'ils parlent. Un homme comme lui ne pouvait pas ignorer qu'il diminuait le mérite de sa prudence et de sa valeur, à proportion qu'il reconnaissait que la fortune était la cause de ses victoires. Comment donc pouvait-il le reconnaître par un principe de vanité, en supposant qu'il disait une menterie ? J'ajoute cela, parce que la disjonctive de Plutarque veut que l'on suppose que Sylla n'eût point parlé de la sorte par un motif de vaine gloire, s'il avait été persuadé de ce qu'il disait. Il me semble donc que l'historien aurait dû joindre les deux choses qu'il a séparées. Il aurait dû dire que Sylla, persuadé que la Providence l'avait comblé de ses plus insignes bénédictions, affectait de s'en vanter, et qu'il en tirait une matière de fanfaronnade ; car comme on abuse de toutes choses, il est sûr que si d'un côté les hommes sages s'humilient en reconnaissant qu'ils n'ont été que l'instrument de la Providence, d'autre côté les hommes superbes s'enorgueillissent, quand ils songent que Dieu s'est voulu servir d'eux pour l'exécution de ses desseins. Ils se regardent comme ses mignons et ses favoris, et ils se croient dès lors au-dessus de tous les hommes. Considérez que saint Paul eut besoin d'un grand correctif, et d'un rude rabat-joie, afin que l'excellence des révélations que Dieu lui avait communiquées par un privilége spécial ne lui donnât de l'orgueil. Disons quelque chose [...] Plutarque : des gens qui ne [...] raient rien de ce qu'ils diraie[...] la fortune pourraient néanmoin[...] attribuer leurs plus beaux expl[...] et cela par vanterie et par pré[...] tion. Ils se règleraient sur l'opi[...] générale ; et ils s'imagineraient [...] ceux qui croient que Dieu est [...] bitre de toutes choses admirera[...] ses favoris et mettraient en eux [...] confiance. Un auteur moderne [...] tend qu'une certaine vanterie de [...] bère (36) *est plus politique qu[...] n'est vaine. Car il importe beau[...] à un prince d'être heureux, ou d'[...] cru tel ; et cela lui tient lieu de [...] rite et de vertu auprès de ses s[...]* (*1), *d'autant plus qu'ils croient [...] leur félicité dépend de la sie[...] Ainsi Tibère, qui savait toute[...] maximes de régner, faisait so[...] bien haut cette prospérité de sa [...] son, disant que jamais chose [...] reille n'était arrivée à pas un p[...] romain. Par où il voulait se re[...] plus vénérable au peuple, en l[...] sant croire qu'il avait la faveu[...] dieux* (*2) (37).

(K) *Ce que les anciens ont di[...] l'influence de la fortune.*] Si je [...] lais compiler ici tout ce qu'ils [...] dit sur cette matière, il me fau[...] entreprendre un livre partic[...] Je ne me propose que de recu[...] quelques épis dans ce vaste ch[...] On peut dire qu'il n'y a rie[...] mieux établi dans les livres des an[...] que cette hypothèse, c'est que [...] dustrie et la prudence de l'ho[...] ont moins de part aux événe[...] que son bonheur ou son malh[...] c'est-à-dire, que le concours im[...] vu, ou qu'une disposition des [...] constances, qui ne dépend poi[...] nous. *Sunt in his quidem vi[...] opera magna sed majora For[...]* C'est Pline qui parle ainsi (38), [...]

(35) Plutarque, dans la Vie de Sylla, *p.* 554.

(36) *La femme de Drusus, fils de Tibère, [...] accouchée de deux enfans mâles, Tibère [...] plein sénat que depuis la naissance de l'[...] personne de son rang n'avait eu tant de b[...]* Tacit., Ann., *lib. II.*

(*1) Quibusdam fortuna pro virtutib[...] *Hist.* 2.

(*2) Cœlestis favor, et quædam inclin[...] minum ostenderetur. *Hist.* 4.

(37) Amelot de la Houssaye, *dans son [...] chap. LXXXIII, pag.* 106, *édit. de* 1683.

(38) Plinius, *lib. VII, cap. XXVIII, [...] m.* 49.

ırté un certain nombre
ı : mais qui doute qu'il
a même chose touchant
d'autres histoires par-
Il étale la même maxime
ıs bas, quoique d'une
enveloppée. *Plurimùm*
ıæ cujusque virtus tempo-
rit. Quand Quinte Curce
pas formellement (39)
nquêtes d'Alexandre fu-
ı l'ouvrage de la valeur
ıge de la fortune, sa nar-
: seule le dirait assez. Cor-
ɔs affirme que dans le par-
loire militaire la portion
une était la plus grande :
onnulla ab imperatore mi-
na verò Fortuna vindicat,
plus valuisse quàm ducis
ı verè potest prædicare
: Spanheim (41) conjectu-
ı paroles ne sont qu'une
le celles-ci : *Nam bellicas*
ent quidem extenuare ver-
e detrahere ducibus, com-
cum militibus...... maxi-
partem quasi suo jure for-
vindicat, et quidquid est
estum id penè omne ducit
. Cicéron, qui parle ainsi
ıe devait pas craindre de
; car personne n'a mieux
que César l'empire de la
3). Vous verrez dans M. de
(44) ce que Tive Live,
le Sicile et quelques autres
ınu touchant cet empire,
ıots exprès, soit en décla-
l faut juger du mérite des
:, non par le succès de
ions, qui est tout entier
lomaine de la fortune,
les moyens qu'ils ont choi-
y a guère de poëtes qui
lé aussi fortement sur ce
que Juvénal.

ı volet, fies de rhetore consul;
re eadem fies de consule rhetor.

dum est quàm plurimùm virtuti de-
ebuisse fortunæ quàm solus omnium
ı potestate habuit. Q. Curtius, *lib.*
num. 35.
l. Nepos, *in Thrasybulo*, *cap. I.*
ıeim, sur les Césars de Julien, *pag.*

ı, Orat. pro Marcello.
: *l'article* César, *tom. V*, *pag.*
e (B).
ıeim, sur les Césars de Julien, *pag.*

Ventidius quid enim? quid Tullius? anne aliud quàm
Sidus et occulti miranda potentia fati (45)?

Le sentiment des princes est ici d'un plus grand poids que celui d'un poëte; citons donc une réponse du jeune Denys. *Pourquoi ne vous êtes-vous pas maintenu dans le royaume que votre père vous avait laissé*, lui demanda Philippe de Macédoine? *Ne vous en étonnez pas*, lui répondit-il; *car mon père, qui m'avait laissé tous ses autres biens, ne me laissa pas sa fortune, qui les lui avait fait acquérir* (46).

Je pourrais joindre à ces citations les pensées de plusieurs modernes; mais je me contenterai d'un passage de Montaigne : « On s'apperçoit ordinairement aux actions du monde
» que la Fortune, pour nous apprendre combien elle peut en toutes
» choses, et prend de plaisir à rabattre nostre presomption, n'ayant
» pu faire les mal-habiles sages, les
» fait heureux à l'envy de la vertu,
» et se mesle volontiers à favoriser
» les executions où la trame est plus
» purement sienne. D'où il se void
» tous les jours que les plus simples
» d'entre nous mettent à fin de tres-
» grandes entreprises et publiques et
» privées. Et comme Sirannez le Per-
» sien respondit à ceux qui s'estonnoient comment ses affaires suc-
» cedoient si mal, veu que ses pro-
» pos estoient si sages : Qu'il estoit
» seul maistre de ses propos; mais
» du succez de ses affaires, c'estoit
» la Fortune. Ceux-cy peuvent res-
» pondre de mesme, mais d'un con-
» traire biais. La pluspart des cho-
» ses du monde se font par elles-
» mesmes.

» *Fata viam inveniunt.*

» L'issuë authorise souvent une tres-
» inepte conduite. Nostre entremise
» n'est quasi qu'une routine, et plus
» communément consideration d'u-
» sage et d'exemple que de raison.
» Estonné de la grandeur de l'affai-
» re, j'ay autrefois sceu, par ceux

(45) Juven., sat. VII, *vs.* 197. *Il dit dans la* XVIe. satire, *vs.* 4.

Plus etenim fati valet hora benigni,
Quam si nos Veneris commendet epistola Marti,
Et Samiâ genitrix quæ delectatur arenâ.

(46) Ælian., Div. Hist., *lib. XII*, *cap. LX.*

» qui l'avoient mené à fin, leurs motifs et leur adresse : je n'y ay trouvé que des advis vulgaires, et les plus vulgaires et usitez sont aussi peut-estre les plus seurs et plus commodes à la pratique, sinon à la monstre... L'heur et le malheur sont, à mon gré, deux souveraines puissances. C'est imprudence d'estimer que l'humaine prudence puisse remplir le rolle de la fortune. Et vaine est l'entreprise de celuy qui presume d'embrasser et causes et consequences, et mener par la main le progrez de son fait. Vaine sur tout aux deliberations guerrieres (47). »

Nonobstant toutes les autorités qu'on vient de citer, on ne laisse pas de pouvoir dire que de bons auteurs ont soutenu que chacun est l'artisan de sa fortune, et qu'il est ou malheureux ou heureux selon qu'il agit imprudemment ou sagement. Plaute a débité cette maxime,

Ly. *Ne opprobra, pater. Multa eveniunt homini quæ volt quæ nevolt.*
Ph. *Mentire edepol, gnate : atque id nunc facis haut consuetudine*
Nam sapiens quidem pol ipse fingit fortunam sibi.
Eo ne multa quæ nevo!t eveniunt nisi fictor malu'st (48).

Elle est rapportée comme d'un ancien poëte dans un discours (49) attribué à Salluste. *Res docuit id verum esse quod in carminibus Appius ait fabrum esse suæ quemque fortunæ.* Cornélius Népos l'a alléguée deux fois dans la Vie de Pomponius Atticus. *Itaque hic fecit ut verè dictum videatur* SUI CUIQUE MORES FINGUNT FORTUNAM (50)...... *quantùm poterimus rerum exemplis lectores docebimus sicut suprà significavimus* SUOS CUIQUE MORES PLERUMQUE CONCILIARE FORTUNAM (51). Ceux qui ont tant crié contre Théophraste (52), parce qu'il avait loué la maxime que l[...] et non la sagesse, est la dir[...] la vie, n'étaient pas fort él[...] la pensée de Plaute. Et qu[...] nous de Juvénal, qui, ap[...] tant prôné, dans sa VII[e]. [...] toute-puissance de l'étoile, [...] la X[e]., que tout dépend d[...] dence?

Nullum numen habes, si sit prud[...]
Nos facimus, Fortuna, deam cæ[...] mus (53).

Quelques modernes ont ap[...] qu'a dit Plaute. Le sieur Ga[...] gli Oddi prononça sur ce [...] harangue dans l'académie d[...] *sati* de Pérouse (54). Régnie[...] se la même opinion dans l'u[...] satires :

Nous sommes du bonheur de nous-[...] sans,
Et fabriquons nos jours ou fasch[...] sans.
La fortune est à nous, et n'est [...] bonne
Que selon qu'on la forme ou bien [...] donne (55).

M. de Caillière, dans son li[...] Fortune des gens de qual[...] tient : *Que notre bonne et [...] fortune dépend de notre con[...]* Il déclare, dans l'épître dé[...] qu'*il fait dessein de briser* [...] de la Fortune, *de démolir s[...] et ses autels, et de lui enlev[...] saine partie de ses adorateu[...]* que M. de Silhon dise que l[...] est un fantôme *que la relig[...] li*, et dont *l'invention n'a pa[...] tile*, puisque *les malheure[...] imprudens lui attribuent les [...] leur misère, et les effets de [...] vaise conduite* (57), je ne le[...] rai pas pour l'un des app[...] de la maxime de Plaute; [...] prétendait pas que pour ré[...]

(47) Montaigne, Essais, *tom. IV, liv. III, chap. VIII, pag.* 198, 199, *édit. de la Haye*, 1727.

(48) Plautus, *in* Trinummo, *act. II, sc. II, vs.* 80, *pag. m.* 741.

(49) *Intitulé :* Oratio I ad Cæsarem de ordinandâ Republicâ.

(50) Cornel. Nepos, *in* Vitâ Pomp. Attici, *cap. XI.*

(51) *Idem, ibidem, cap. XIX.*

(52) *Vexatur idem Theophrastus et libris et scholis omnium philosophorum, quòd in Callisthene suo laudaret illam sententiam : Vitam regit fortuna non sapientia.* Cicero, Tusculan., *lib. V, folio* 273, *B.*

(53) Juven., X, *vs.* 365. *Voyez* [...] XIV, *vs.* 315.

(54) *Voyez don* Secondo Lancilot[...] *vre intitulé :* Chi l'indovina è savio, [...]

(55) Régnier, satire XIV, *folio* [...] *Il avait dit néanmoins, folio* 95 *vers*[...]

Or ce n'est point pour estre eslevé[...]
Aux sages comme aux foulx c'es[...] commune,
Elle avance un chacun sans r[...] choix,
Les foux sont aux échets les plu[...] rois.

(56) *C'est le titre du premier cha*[...]

(57) Silhon, Ministre d'État, *liv.* [...] *au commencement.*

entreprises, il suffit de s'y com-
[illegible] selon les règles de la pruden-
[illegible]t d'avoir de son côté la bonne
[illegible]. Il reconnaissait un bonheur et
[illegible]alheur dispensé par la providence
[illegible]ieu, sans un rapport nécessaire
[illegible] intentions et à nos mesures. Il
[illegible]it depuis quelque temps un fort
[illegible] livre intitulé : *Réflexions sur ce*
[illegible] *l'on appelle Bonheur et Malheur*
[illegible]*atière de Loteries* (58). L'auteur,
[illegible] doute, est du sentiment de Plau-
[illegible]ou, pour mieux dire, il ne croit
[illegible] que les cas fortuits favorisent
[illegible] traversent certaines personnes
[illegible] quelque sorte de distinction. Ce
[illegible] donc pas un sentiment général
[illegible]y ait un je ne sais quoi qui fa-
[illegible] ou qui traverse certaines per-
[illegible]nes, sans avoir égard à leurs qua-
[illegible] bonnes ou mauvaises, et aux
[illegible]ens qu'elles choisissent pour par-
[illegible] à leurs fins. Mais il faut avouer
[illegible] le plus grand nombre des suffra-
[illegible] est pour l'affirmative : or comme
[illegible]n'est pas une preuve de la vérité
[illegible] sentiment, je voudrais bien
[illegible]un habile homme examinât un
[illegible] à fond cette matière, et discutât
[illegible] et contre ce qui se peut dire de
[illegible] et d'autre. J'espère qu'il se trou-
[illegible] des gens qui se donneront cette
[illegible]; en attendant, je donne ici
[illegible]que peu de réflexions.

[illegible]e remarque premièrement qu'il
[illegible]t pas croire que les païens se
[illegible]sentassent la Fortune comme un
[illegible] qui distribuât les biens et les
[illegible] sans savoir ce qu'il faisait. Ils
[illegible]elaient aveugle (59), je le con-
[illegible]; mais ce n'était pas pour lui
[illegible] absolument toute connaissance;
[illegible]it seulement pour signifier qu'il
[illegible]sait pas avec un juste discerne-
[illegible]. C'est ainsi que nous disons
[illegible] prince est aveugle dans la dis-
[illegible]tion de ses grâces, lorsqu'il les
[illegible]e et les ôte par un pur caprice,
[illegible]ns se régler sur les qualités des
[illegible]. Nous ne prétendons pas dire
[illegible] fait du bien ou du mal à tels et
[illegible]ls, sans savoir qu'il donne ou
[illegible] ôte telle et telle charge à tels et
[illegible]. Nous voulons seulement dire
[illegible] ne se gouverne point selon les
[illegible]es de la raison et de la justice, et
qu'il se détermine témérairement par l'instinct de ses passions inconstantes. Voilà l'idée que les païens se formaient de la Fortune. Ils étaient tous persuadés, si l'on en excepte un petit nombre de philosophes, que la nature divine était une espèce d'être divisé en plusieurs individus. Ils attribuaient à chaque dieu beaucoup de pouvoir; mais ils ne l'exemptaient pas des imperfections de notre nature; ils le croyaient susceptible de colère et de jalousie, littéralement parlant : ils ne feignaient point d'écrire dans les ouvrages les plus sérieux qu'une maligne et secrète envie des divinités s'était opposée à leur bonheur (60). En particulier, ils attribuaient au dieu qu'ils nommaient Fortune une conduite volage, téméraire, capricieuse au souverain point. C'est pour cela qu'ils lui bâtissaient une infinité de temples, et qu'ils l'honoraient d'une façon particulière, afin de prévenir les mauvais effets de ses boutades. Ils ne croyaient donc pas qu'elle fût sans yeux, sans oreilles, sans sentiment. Les philosophes qui reconnaissaient l'unité de Dieu le nommaient Fortune, lorsqu'ils ne le considéraient que comme un distributeur des biens et des maux qui ne se conforme point à ce que nous appelons mérite, constance, raison. Mais les plus sages ne laissaient pas de reconnaître qu'il n'agissait jamais contre la justice absolue, et sans de bonnes raisons qu'il connaissait bien. Au fond, il a dit lui-même que ses voies ne sont pas nos voies, et que ses pensées ne sont pas nos pensées.

II. Ma seconde réflexion est que, sous l'Évangile, nous attribuons aux biens terrestres tous les défauts qu'on attribuait sous le paganisme à la divinité de la fortune. Nous disons que la possession de ces biens n'est pas une marque de mérite, qu'elle est caduque et périssable, qu'elle trompe vilainement ceux qui s'y fient, etc. Il est aisé de marquer la source de cette diversité de langage. Les chrétiens ne reconnaissent qu'un Dieu,

[illegible]) *Imprimé à Amsterdam*, 1696.

[illegible]) *Spargitque manu munera cæca pejora fo-*[illegible]. Seneca.

(60) *Hinc sive invidiâ deûm, sive fato rapidissimus procurrentis imperii cursus parùmper Gallorum Senonum incursione supprimitur.* Florus, lib. I, cap. XIII. *Indignantium voces exaudiebantur tam viridem et in flore ætatis fortunæque invidiâ deûm ereptum esse rebus humanis* (*Alexandrum*). Q. Curtius, *lib. X*, *cap. V*.

et ils entendent par ce mot une nature souverainement parfaite, qui gouverne toutes choses, et qui dispense tous les événemens ; mais les païens prodiguaient le nom de dieu à une infinité d'êtres bornés, imparfaits, pleins de défauts et de vilaines passions. C'est pourquoi ils ne faisaient point scrupule de les rendre responsables des irrégularités de la vie humaine, quand ils n'en trouvaient point la cause dans les actions libres de l'homme. Les chrétiens, au contraire, transportent sur la créature tout ce qu'ils trouvent d'infirme dans l'univers ; ils rejettent sur les qualités du bienfait ce qui était mis par les païens sur le compte du bienfaiteur.

III. Je dis, en troisième lieu, qu'on ne peut guère nier qu'il n'y ait des gens malheureux et des gens heureux ; c'est-à-dire, selon le langage des païens, qu'il n'y ait des gens à qui la Fortune joue cent pièces dans le cours de leurs affaires, pendant qu'elle aplanit le chemin à d'autres, et qu'elle prend soin de leur ménager cent favorables dispositions. Le négoce, le jeu, la cour, ont toujours fourni des exemples de ces deux choses ; mais il n'y a rien où elles se montrent aussi manifestement que dans le métier des armes. C'est là que la fortune domine bien plus qu'ailleurs : notre Timoléon, Alexandre (61), Sylla, César, et plusieurs autres anciens guerriers, l'ont reconnu de la manière la plus authentique ; les modernes le reconnaissent aussi, soit dans leurs mémoires, soit dans leurs conversations. J'ai ouï dire à une personne de qualité que le connétable Vrangel lui avait dit qu'il n'y a rien de plus téméraire que de hasarder une bataille, vu qu'on peut la perdre par mille cas imprévus, lors même qu'on a exactement pris toutes les mesures que la prudence militaire la plus consommée peut suggérer. Girard, secrétaire du duc d'Épernon, fait voir dans la longue vie de ce fameux favori, dont il a écrit
l'Histoire, tant d'événemens heure
et indépendans de la précaution, q
n'est presque pas possible d'y n
connaître la vérité de l'opinion p
pulaire touchant la fortune de ce
taines gens. Après cela, dit l'his
rien, il ne faut pas trouver étran
si ce duc, dans les malheurs qu
ressentit en sa vieillesse, ne se plaig
jamais de la Fortune ; au contrair
quelques-uns de ses amis l'ayant u
fois mis sur ce discours, il leur dis
qu'il serait bien ingrat des bienfa
de la Fortune, qui l'avait constam
ment favorisé durant plus de soixa
te ans, s'il était mécontent de
qu'elle se retirait de lui pour le p
de temps qui lui restait à vivre ; qu
ne s'était guère vu de fortune d'u
vie toute entière, non pas même d'u
vie beaucoup plus courte que la si
ne ; et que, dans l'inconstance d
choses humaines, ce n'était pas
petit avantage d'avoir été réser
à éprouver ces disgrâces en un tem
où il n'était presque plus capable
goûter de prospérités.

IV. Ma quatrième réflexion est qu
semble très-faux que ce qu'on nom
bonheur ne dépende que de la pr
dence, et que ce qu'on nomme m
heur ne dépende que de l'imprud
ce. J'avoue ingénument que la p
tention de l'auteur (62) que j'ai c
ci-dessus ne me paraît pas assez b
fondée. Il est faux qu'un joueur
gagne joue toujours mieux que ce
qui perd. Il est faux qu'un march
qui s'enrichit surpasse toujours d
l'intelligence du négoce, dans l'i
dustrie et dans la circonspection,
marchands qui ne s'enrichissent p
Personne n'ignore que dans les je
de hasard il règne je ne sais quoi
contribue beaucoup plus ou au g
ou à la perte que ce qui dépend
l'adresse du joueur. Il y a des jo
où un homme gagne beaucoup ;
n'est pas qu'il joue avec plus d'ap
cation ou avec des gens moins h
les ; c'est qu'il lui entre beau je
c'est qu'il rencontre les cartes d
il a besoin, c'est que les dés tourn
selon ses désirs. Un autre jour
éprouve tout le contraire. Dans
même séance il éprouve quelque

(61) *Rex jussum confidere felicitati suæ remisit, sibi enim ad alia gloriam concedere deos.* Q. Curtius, *lib. VII, cap. VII. Rex fortunâ suâ et consiliis suorum se usurum esse respondet, nam et fortunam cui confidat et consilium suadentium ne quid temerè et audacter faciat sequuturum.* Idem, ibidem, *cap. IX.*

(62) *M.* de Caillière, *dans son Livre* de la F
tune des Gens de qualité.

ıent de fortune : il est heu-
mmencement, et malheu-
fin : il perd à la dernière
; qu'il n'avait gagné dans
entes. Il y a des gens qui
ntôt s'ils jouent ou de bon-
malheur, et dès qu'ils ont
e la journée ne leur est pas
, ils ont la sagesse de ne
iniâtrer au jeu ; ils s'en re-
bonne heure. C'est sans dé-
leur adresse et de leur ca-
ais ils se défient de ce qui
l pas de leurs lumières. Ce
quoi ne règne pas si visible-
s le négoce : il est néan-
tain que des personnes de
rit et de peu de jugement
quefois un gain immense
ventes et dans des achats, à
homme plus fin et plus ex-
 n'eût pas voulu s'engager.
ire, en général, que ceux
èrent le plus de richesses
ommerce ne sont pas plus
ni plus habiles que plu-
res dont le gain est médio-
-ci donc ne sont pas favori-
Fortune comme les autres.
 un bonheur et un malheur
e humaine, indépendam-
la prudence et de l'impru-
ne crois point que l'auteur
mine le sentiment ait vou-
la quant au jeu et quant au
l n'avait en vue que la for-
les gens de qualité peuvent
service de leur prince. S'il
dait que conseiller à un
me de choisir toujours le
a prudence, je ne trouve-
à dire dans son sentiment ;
beaucoup plus loin : il veut
qui s'avancent en soient re-
l la sagesse de leur condui-
s ceux qui ne font point de
oivent imputer cela à leur
ıce. C'est ce que je ne crois
consens qu'il nomme sage
tout ce que l'on fait confor-
aux circonstances, comme
leur, débauché, badin, fo-
., lorsque c'est le plus sûr
plaire ; ou comme de faire
d'être fou, lorsque sans ce-
pourrait éviter les grands
). Je consens qu'il nomme imprudence tout ce que l'on fait d'opposé à l'air du bureau, comme d'être fort honnête homme dans une cour dépravée, où il n'y a rien à faire que pour des fripons. Je soutiens avec tout cela que l'élévation et la chute des grands ne sont pas pour l'ordinaire le pur ouvrage de la prudence et de l'imprudence. Le hasard, le cas fortuit, la fortune, y ont bonne part. Des occurrences que l'on n'a ni préparées ni prévues ouvrent le chemin, y font marcher à grands pas. Un caprice, une jalousie qu'on n'a pu prévoir, vous arrêtent tout d'un coup, et vous jettent même entièrement hors des voies.

V. Pour mieux réfuter M. de Caillière, je dois mettre ici ma cinquième réflexion. On ne doit pas dire que tous les événemens étant liés à une cause déterminée, la Fortune est un être chimérique, et qu'ainsi nous ne sommes ou heureux ou malheureux que parce que nous prévoyons ou que nous ne prévoyons pas la suite des causes et des effets naturels. Pour faire sentir la nullité de cette objection, je suppose un fait non-seulement très-possible, mais aussi dont on pourrait indiquer quelques exemples. Un prince fait assiéger une ville au cœur de l'hiver : si les pluies, si la neige, si les glaces surviennent, il ne la prendra pas ; mais si le temps est sec, si le froid est médiocre, il la prendra. Il arrive quelques semaines d'un temps doux ; point de pluies, point de neiges : le siége s'avance de jour en jour, et la ville capitule avant qu'il gèle. Un autre prince fait assiéger une place au cœur de l'été ; si les saisons vont à l'ordinaire, il la prendra ; mais s'il pleut beaucoup pendant plusieurs jours, si les nuits sont froides, si elles morfondent le soldat, et causent plusieurs maladies dans le camp, il ne la prendra point. Il arrive un renversement de saisons, l'été est froid et pluvieux, la tranchée ne s'avance que lentement, l'armée s'affaiblit de jour en jour par les maladies que cette rigueur du temps y produit ; on se voit contraint de lever le siége. Pouvez-vous dire que

ens esto, quum tempus postulat, aut
m simulare loco, prudentia summa est. Cato, XIX, lib. II. *David, et Brutus, et plusieurs autres se sont bien trouvés de cette conduite. Voyez* Cornelius à Lapide, in lib. I Regum, *cap. XXI.*

l'heureux succès du premier siége est l'ouvrage de la prudence, et que le mauvais succès du second est l'ouvrage de l'imprudence? Ce serait dire deux absurdités : car, au premier cas, on n'a point prévu le beau temps, et au second, on n'a pas dû ni pu prévoir le mauvais; et, par conséquent, ce n'a pas été par prudence qu'on a entrepris le premier siége, ni par imprudence qu'on a entrepris le second. C'est donc par bonheur qu'on a réussi au premier, et par malheur que l'on n'a pas réussi à l'autre. Je sais bien que si les hommes avaient assez de lumières pour prévoir les pluies et le beau temps, ce serait un acte d'imprudence que d'avoir formé le second siége. Le mauvais succès, en ce cas-là, serait une lourde faute, et non pas un coup de malheur; mais les lumières humaine ne s'étendant pas jusque-là, ce n'est point par imprudence que l'on ignore que l'été sera pluvieux. Notez qu'il y a cent cas fortuits aussi impossibles à prévoir que celui-là, et aussi capables de faire échouer les entreprises de guerre les mieux concertées. Or, comme il y a des généraux qui sont traversés beaucoup plus souvent que d'autres par cette espèce d'occurrence, on peut raisonnablement acquiescer à l'opinion populaire qu'il y a des généraux malheureux et des généraux heureux; mais gardons-nous bien de dire que les généraux heureux sont toujours ou presque toujours aussi prudens que les généraux malheureux. Croyons, au contraire, que ceux-ci surpassent les autres quelquefois en prudence et en valeur (64). Consultez Forstnérus, dans ses notes sur un passage où Tacite assure que les affaires humaines sont un jouet continuel (65). Le commentateur vous donnera d'illustres exemples qui prouvent que la politique la mieux concertée est confondue par une force invisible que la prudence humaine ne saurait parer. Cela se voit principalement dans les concla-

ves (66). Et quant à ceux qui p
dent que chacun est l'artisan
fortune, vous les trouverez s
ment et amplement réfutés da
livre de don Lancelot (67).

Prenez bien garde à ce que je
vais dire. Les souverains juge
dinairement des choses par le
cès. On acquiert leurs bonnes
si l'on réussit dans une entre
militaire; mais si l'on n'y réussi
on perd leur estime et leur a
Lors même qu'ils savent que l
toire a été un coup de bonheu
que la défaite n'est point ven
quelque faute du général, ils se
tent plus disposés à élever le
queur que le vaincu; car c'e
grand titre de recommandatio
près d'eux que d'être heureu
c'est au contraire une qualit
butante qu'un grand mérite a
pagné de malheur. Puis donc
perd des batailles, et qu'on e
gne, par des accidens imprév
est clair que l'on tombe dans l'
tune indépendamment de l'im
dence, et qu'on fait fortune
pendamment de la prudence.
témérité heureuse, me direz-v
ne mérite pas le nom de tém
car puisqu'elle a réussi, c'es
signe qu'elle était propre à pr
cet effet : or en quoi consiste la
dence? n'est-ce pas à se servi
moyens qui sont capables de
conduire où nous tendons? M
ponse est que pour agir pru
ment il faut connaître que les m
qu'on emploie sont proportion
la fin. Un téméraire heureux ne
naissait pas cette proportion; il
gagea par une fougue impétue
n'y eut rien dans sa conduite q
se trouve dans les téméraires
heureux : il ne faut donc pas a
buer à la prudence le succès de
treprise, il le faut donner à l
tune. Prenez garde aussi à une
chose. Ce n'est pas une impru
que de ne se point précautio
contre des choses que les lum

(64) *On peut dire de plusieurs grands capitaines ce que* Florus, *lib. III, cap. XXII, a dit de Sertorius*, vir summæ quidem sed calamitosæ virtutis.

(65) *Mihi quantò plura recentium seu veterum revolvo, tantò magis ludibria rerum mortalium cunctis in negotiis observantur.* Tacit., Annal., *lib. III, cap. XVIII.*

(66) *Voyez les* Mélanges de Vigneul-Ma
tom. II, pag. 330, 331, *édition de Ho*
Voyez, tom. II, pag. 153, *la citation*
l'article ANTONIANO.

(67) *Il a pour titre :* Chi l'indovina è
overo la Prudenza humana fallacissima : *l'*
*réfute dans le III*e. disapanno *du II*e. *l*
harangue de Galeotto degli Oddi.

humain ne peuvent pas ; et par conséquent si l'on se pas à la cour, ou si l'on e la fortune qu'on y avait n'est pas toujours par im- . Peut-on découvrir tous les tous les dégoûts, et toutes ies qui se forment, ou dans 'un monarque, ou dans ce- maîtresses, ou dans celui oris ? Peut-on démêler tou- grimaces des faux frères, eurs médisances, et préve- iensonges et de faux rapports pent sans menacer? Voici un grand ministre dont le fut pas moindre que l'au- *Dans le poste où vous êtes*, jour le cardinal de Riche- capitaine aux gardes (68), *est facile de connaître vos vos ennemis. Aucun dégui- e vous empêche de les discer- is à l'égard des miens, dans que j'occupe, je ne puis pé- eurs sentimens : ils me tien- s le même langage ; ils me s la cour avec le même em- ent, et ceux qui voudraient uire me donnent autant de d'amitié que ceux qui sont ment attachés à mes inté-*. Voici ce qu'a dit Régnier satire que j'ai citée :

ur est bizarre à traicter indocile,
est, inconstante, et d'humeur difficile,
discretion il la faut caresser,
perd bien souvent pour la trop embrasser,
s'y fier trop, l'autre par insolence,
avoir trop peu ou trop de violence,
se la promettre ou se la desnier,
est un caprice estrange à manier,
our est fragile et se rompt comme verre,
aux plus matois donner du nez en terre (70).

enons donc pour une chose , et c'est ma sixième ré- que la prudence de l'homme int la cause totale ni même principale de sa fortune. Il gens heureux qui se condui- prudemment ; d'autres sont reux quoiqu'ils se conduisent ment. La difficulté est de sa- voir ce que c'est donc que cette fortune qui favorise certaines gens, et qui en persécute d'autres, sans se régler sur leur mérite, ni sur les mesures qu'ils prennent. Ce n'est point ôter la difficulté que de recourir à Dieu ; car en avouant qu'il est la cause générale de toutes choses, on vous demandera s'il ménage immédiatement, et par des actes particuliers de sa volonté, ces occurrences imprévues qui font réussir les desseins d'un homme, et échouer les entreprises d'un autre. Si vous répondez par l'affirmative, vous aurez à dos tous les philosophes, et en particulier les cartésiens, qui vous soutiendront que la conduite que vous attribuez à l'Être Suprême ne convient pas à un agent infini. Il doit se faire, vous diront-ils, un petit nombre de lois générales, et produire par ce moyen une variété infinie d'événemens, sans recourir à tout moment à des exceptions, ou à des actes particuliers, qui ne peuvent être que des miracles, mais qu'on ne voudrait plus appeler miracles dès qu'ils seraient si fréquens (71). Vous pourriez leur dire que les occurrences favorables à ceux qui ont du bonheur, et contraires à ceux qui ont du malheur, sont une suite naturelle des lois générales ; mais on ne le croira pas facilement. Vous ne me persuaderiez jamais que le hasard produisît ce que je vais dire. Qu'on range sur une table cent billets bien cachetés ; qu'il y en ait dix de blancs, et dix marqués de la lettre A, et qu'on ait écrit sur tous les autres quelque sentence ; qu'on fasse entrer dix hommes ; que l'on dise à l'un, tirez le 1er. billet, le 15, le 21, le 37, le 44, le 68, le 80, le 83, le 90 et le 99 ; que l'on dise à un autre, tirez le 3, le 6, le 13, le 25, le 50, le 73, le 88, le 89, le 95, le 100. Dites-moi, de grâce, si le premier de ces hommes tire les dix billets blancs, et si l'autre tire les dix billets marqués A, pourrez-vous bien espérer de me faire croire que cela s'est fait par une suite des lois géné-

M. de Fabert, qui fut maréchal de

stoire du maréchal de Fabert, *pag.* 53.

gnier, satire XIV, *folio* 96.

(71) *Il y a d'autres objections tirées de la morale, que l'on verra ci-dessous dans les paroles de* Pontanus. *Voyez aussi les* Réflexions sur le Bonheur et Malheur des Loteries, *chap. VIII, pag.* 92 *et suiv.*

rales de la communication des mouvemens? Ne sentez-vous pas vous-même que de dessein prémédité l'on aurait mis ces vingt billets dans un certain ordre, afin qu'ils tombassent les uns entre les mains du premier de ces dix hommes, et les autres entre les mains du second? Je dis aussi que, posé le cas que certains joueurs aient toujours ou presque toujours les meilleures cartes (72), et qu'en général certaines personnes soient presque toujours favorisées des occurrences fortuites, cela demande autre chose que la suite naturelle de la communication des mouvemens, cela doit venir d'une direction et d'une destination particulière; et j'aimerais mieux nier avec quelques hommes doctes cette distinction de bonheur et de malheur, que de l'expliquer par les seules lois générales de la nature. Mais nous raisonnons ici sur l'hypothèse qu'il y a des gens malheureux et des gens heureux.

Ne pourrait-on pas recourir aux causes occasionelles, je veux dire aux désirs de quelques esprits créés? Le platonisme s'accommoderait facilement d'une telle explication; elle est combattue par de puissans argumens selon l'idée que la théologie nous donne de la nature angélique. Elle nous apprend que les anges sont les uns parfaitement bons, les autres extrêmement méchans, les uns et les autres d'une connaissance et d'une puissance presque sans bornes, sous la direction générale de Dieu. Cette idée ne s'ajuste pas facilement avec le détail particulier de ce que l'on nomme coups de bonheur et de malheur. Mais en se renfermant dans des hypothèses purement philosophiques, on répondrait mieux aux objections, si l'on supposait, par exemple, que les esprits invisibles (73) sont plus différens les uns des autres, que les hommes ne le sont entre eux; qu'il y a une grande subordination entre ces esprits; qu'il y en a sont tantôt bons, tantôt mau tantôt de bonne humeur, tantô mauvaise humeur; et qu'ils sont tasques, inconstans, jaloux, vieux; qu'ils se traversent les les autres; que leur pouvoir est borné à certains égards; et que, peuvent faire une chose très-d cile, il ne s'ensuit pas qu'ils p sent faire ce qui est beaucoup p facile. Ne voyons-nous pas des p sannes qui ne savent ni A ni A, qui connaissent mille beaux secret matière de remèdes? Archimè qui faisait des machines si adm bles, savait-il coudre? savait-il fi Quoi qu'il en soit, il n'y a poin fortune sans la direction de quel cause intelligente; et je ne sau assez m'étonner qu'un savant ho ait osé dire, que la fortune n' ni Dieu, ni la nature, ni un en dement, ni la raison, mais un tain élancement naturel et irrai nable (74). *Licet disputatum sit, tunam à naturâ prorsùs esse ali non defuêre tamen, qui asserer et si à naturæ moribus, institut longè plurimùm fortuna abhorr sitque ipsa inconstans admodùm lubrica, non continua, non e ubique, non eorundem semper e trix, non simileis sibi retinens gressiones, non discriminata ser tempora, denique improvida sit, pentina, inordinata, temeraria, sive mores, sive impulsus, neque turæ conveniant, neque rati quarum utriusque propria sit stantia, maturitas, ordo, mens regula, discriminatio item re temporum, effectuum, non in defuêre, fortunam qui asserant rationalem quandam esse natu nec aliud illam denique, quàm turæ impetum quendam, hoc e tione carentem agitationem n quandam, in iis ipsis videlicet, nec rationi subjiciantur naturæ que hominum electionibus ac siliis. Impetum itaque esse eam sent, quòd sit absque ratione, turque suopte tantùm agitatu, impulsu, quodque ubi impetus netur; illìc rationi nullus omni lictus sit locus, nulla prorsùs*

(72) *Notez cette clause; car quand même il n'y aurait point de Providence, mais seulement une effusion de biens et de maux à l'aventure dans l'univers, il arriverait que certains hommes se rencontreraient aux cas favorables, et d'autres aux cas incommodes. Voyez l'article* Mahomet II, *tom.* X, *pag.* 110, *remarque* (F), *à l'alinéa.*

(73) *Je les nomme ainsi par opposition à l'âme humaine, qui est un esprit uni à un corps visible.*

(74) Jovianus Pontanus, de Fortunâ, *folio m.* 129 *et seq.*

ıt pensitatio earum quæ ge-
:rum (75). On voudra savoir
: par quelles raisons il ôte
:t à la nature les actes de la
, c'est pourquoi, comme ses
ɔnt devenus assez rares, je
ici ce qu'il a dit là-dessus.
ım non esse Deum, c'est
d'un de ses chapitres, et
chapitre même : *Quomodò*
eus erit, si hæc tam sæpè,
:onsideratè, tam etiam ini-
jue ex inopinato extollit igna-
ɔcupletat immeritos, vexat
ffligit insontes, bonos in ca-
:m adducit ac servitutem,
statuit in solio, liberat à pe-
ɔerversos, moderatos, et ho-
ʼiros laboribus, periculis, æ-
, ac miseriis conficit? Tyran-
hæc sunt non Dei, cujus est
bonitas, absoluta justitia,
ıum judicium, æquissima re-
nium dispensatio (76). Le cha-
ivant, sous le titre de *Fortu-*
ɔn esse Naturam, contient
tre autres choses : *Naturam*
non esse eam hæc ipsa liquido
cent, quòd Fortuna ipsa qui-
constans est, inordinata, va-
ɔentina, incerta. Contrà verò
turâ ipsâ ordinatius, constan-
ırtius? cujus is est ordo, ea
regula, ut non nisi certis,
ıtisque è principiis suo tempo-
s progressionibus, mensuris-
m universa proveniant, tùm
ingula quarumcunque ipsa re-
ffectionum, operum author est
a. Pergit natura ordine suo,
ır suis passibus, dispensat ac-
ıuas cum temporibus, viribus,
ɪue suis utitur cum mensurâ,
so, non fluitat, non nutat,
est in officio suo, sibique sem-
ıstat (77). Voyez la note (78).
Ma dernière réflexion est que
ımes sont excessifs dans leurs
ıres contre la fortune; car bien souvent ils lui imputent ce qu'ils devraient imputer à leur imprudence. Homère n'ignorait pas ce défaut; car il introduit les dieux faisant des plaintes de cette injustice des hommes. Lisez ces paroles d'Aulu-Gelle (79) : *Propterea negat* (Chrysippus) *oportere ferri audirique homines aut nequam aut ignavos et nocentes et audaces; qui, cùm in culpâ et in maleficio revicti sunt, perfugiunt ad fati necessitatem, tamquam in aliquod Fati asylum; et, quæ pessimè fecerunt, ea non suæ temeritati, sed fato esse attribuenda dicunt. Primus autem Homerus sapientissimus et antiquissimus poëtarum dixit in hisce versibus :*

> Ὦ πόποι, οἷον δή νυ θεοὺς βροτοὶ αἰτιόωνται.
> Ἐξ ἡμέων γάρ φασι κάκ' ἔμμεναι· οἱ δὲ καὶ αὐτοὶ
> Σφῇσιν ἀτασθαλίῃσιν ὑπὲρ μόρον ἄλγε' ἔχουσιν (80).

Ces trois vers grecs sont tirés du premier livre de l'Odyssée, et signifient en latin

> *Papæ! quomodò jam deos mortales culpant?*
> *Ex nobis enim inquiunt mala esse : at illi ipsi*
> *Ob sua scelera præter fatum dolores patiuntur.*

La Fontaine a décrit très-joliment la même injustice : vous trouverez ses pensées et quelques autres dans l'ouvrage que je cite (81). Mais ne pourrait-on pas prétendre qu'en plusieurs rencontres un malheureux par sa faute n'a pas moins de droit de se plaindre de la fortune, qu'un malheureux qui a très-bien fait son devoir? Ne peut-on pas dire que cette puissance qu'on nomme Fortune verse le malheur en deux manières? Elle permet quelquefois qu'un homme se serve de tous les moyens que la prudence peut suggérer, et néanmoins elle lui ravit le bon succès qu'il devait attendre; elle se plaît à cela afin de faire paraître sa supériorité, et l'insuffisance de notre raison et de la sagesse humaine. Quelquefois aussi elle précipite les hommes dans la mi-

ıem, ibidem, folio 150 *verso et folio* 151.
lem, ibidem, folio 129.
'em, ibidem.
rôme Garimberto, *qui vivait au XVI*[e]*.*
omposa en italien un Traité della For-
il soutient, au chap. X du I[er]*. livre,* che
ıa è un impeto naturale privo di ragione
mini; *et au chapitre suivant, que*
heureux est celui qui est poussé par un
ıaturel vers un effet qu'il ne prévoit pas,
'ondement de raison.

(79) Aulus Gellius, *lib. VI, cap. II, pag. m.* 171.

(80) Homer, Odyss, *lib. I, vs.* 32.

(81) Réflexions sur ce que l'on appelle Bonheur et Malheur en matière de Loteries, *chap. VI, pag.* 79 *et suiv. Voyez aussi* Régnier, sat. XIV, *folio* 98 *verso.*

sère, en les empêchant de se servir des moyens qui les en pourraient préserver : elle leur trouble le jugement, elle les pousse à faire des fautes irréparables. C'est ainsi apparemment qu'elle ruina sans ressource les affaires de Pompée. Elle s'était déclarée pour Jules César, et lui procura le triomphe en lui permettant d'agir selon toutes les lumières d'un grand capitaine, et en éclipsant dans l'âme du grand Pompée les qualités éminentes qu'il possédait. Elles ne parurent point à la journée de Pharsale ; Pompée y parut un mal habile homme, un très-pauvre général. Cette éclipse ne fut-elle pas surnaturelle ? Ne fut-elle pas l'ouvrage de quelque force majeure qui avait dessein d'élever César sur les ruines de son concurrent? Velléius Paterculus déclare que quand les destins ont résolu de ruiner un homme, ils lui ôtent la prudence : (82) *Sed profectò ineluctabilis fatòrum vis cujuscunque fortunam mutare constituit, consilia corrumpit*...(83) *sed prævalebant jam fata consiliis omnemque animi ejus* (84) *aciem præstrinxerant. Quippe ita se res habet, ut plerùmque fortunam mutaturus Deus, consilia corrumpat, efficiatque, quod miserrimum est, ut quod accidit, id etiam meritò accidisse videatur, et casus in culpam transeat.* Le sentiment de ce grave historien était commun dans le paganisme ; et nous disons tous les jours comme un proverbe, *quos Jupiter vult perdere dementat.* Quelqu'un, ayant à prouver qu'il est possible que deux auteurs débitent la même pensée sans l'emprunter l'un de l'autre (85), cite Philippe de Comines qui, *sans jamais avoir ouï le nom de Velléius Paterculus ne laissa pas de dire avec lui, que quand Dieu veut commencer de châtier les princes, premièrement il leur diminue le sens et leur fait fuir les conseils et les compagnies des sages.* Citons ces belles paroles d'Ammien Marcellin : *Ut solent manum injectantibus fatis hebetari sensus hominum et obtundi, his illecebris ad meliorum exspectationem erectus, egressusque Antiochiâ numine lævo ductante, pr... ire tendebat de fumo, ut prove... loquitur vetus, ad flammam* ... Peu après, en parlant de Ném... il dit qu'elle écarte de leur rou... de leur but les desseins des ... mes : *Hæc ut regina causarum e... bitra rerum ac disceptatrix, u... sortium temperat, accidentium ... alternans : voluntatumque nostr... exorsa interdùm alio, quàm ... contendebant, exitu terminans, ... tiplices actus permutandò con...* (87). Elle ne fait pas toujours ... par le moyen de l'erreur ; elle ... ploie quelquefois la pure ignor... J'appelle erreur le faux jugemen... notre esprit fait des choses e... comparant ensemble, et en ch... sant la pire : j'appelle ignoranc... tat où l'on est quand les idées n... saires ne s'offrent pas à notre i... nation. Or, soit qu'on prenne ... son parti par la rejection des ... moyens actuellement présens à ... prit, ou par l'absence des idé... devraient nous présenter ces mo... on passe pour imprudent ; mais ... sûr qu'au premier cas l'imprud... est plus volontaire qu'au secon... par conséquent plus condamn... Plusieurs philosophes soutien... que ce qu'on nomme *omission* ... n'est jamais libre. Qui oserait s... nir que nous sommes maîtres d... tre mémoire, et que c'est un d... moral de ne se pas souvenir de... taines choses, toutes les fois qu... besoin d'y songer pour se con... dans ses délibérations ? Ceux qu... connaissent l'empire de la For... seraient, ce me semble, déraiso... bles, s'ils supposaient qu'elle ... mêle pas de nos omissions ou d... oublis; car, au contraire, c'est p... le plus souvent qu'elle nous co... aux mauvais succès. Elle écart... idées qui nous viendraient nat... lement, et qui nous empêcher... de faire des fautes. Combien d... est-il arrivé qu'un homme de ... ment s'est fait un grand préj... par les réponses qu'il a faites à ... sieurs questions qu'on lui prop... Tous ceux à qui il rend comp... cet interrogatoire lui disent, ...

(82) Velleius Paterculus, *lib. II, cap. LVII.*
(83) *Idem, ibidem, cap. CXVIII.*
(84) *C'est-à-dire de Quintilius Varus.*
(85) Ogier, Apologie pour Balzac, *pag.* 34.

(86) Amm. Marcell., *lib. XIV, cap. X...* *m.* 55.
(87) *Idem, ibidem, pag.* 59.

rez-vous pas répondu une
se ? Il comprend d'abord
devait faire, il l'avoue, il
qu'il ne s'en soit pas avisé ;
it qu'en toutes autres ren-
cette idée lui serait venue,
trouve naturelle, facile, et
e au sens commun. Cepen-
est convaincu qu'il n'y son-
t du tout, et qu'elle ne s'of-
is à lui, non pas même con-
t. Pourquoi ne voulez-vous
croie que sa mauvaise for-
sida à cet oubli, et le ména-
exprès ? Nos théologiens ne
s que la Providence n'aveu-
quefois l'homme, tant à l'é-
s omissions que par rapport
ment actuel. Plutarque ne
serait point ce dogme ; car il
ande bien fortement à ceux
ent les poëtes de rectifier
passages où ils trouveront
dieux nous trompent et nous
t vers le mal. C'est de quoi il
ertit en particulier à l'égard
rs d'Euripide (88) qu'Amyot
de cette façon :

ux puissans trop plus que nous ne sommes,
busant nous autres povres hommes
sieurs tours de ruse tromperesse.

loin d'avouer qu'une puis-
divine soit cause que nous
ions le mauvais parti, lors
que nous connaissons le bon,
qu'on attribue cela à une pas-
utale.

τόδ' ἤδη θεῖον ἀνθρώποις κακὸν,
τις εἰδῇ τἀγαθὸν, χρῆται δὲ
μή.

μὲν οὖν, καὶ ἄλογον, καὶ οἰκτρὸν,
τὸ βέλτιον, ὑπὸ τοῦ χείρονος ἐξ
ις καὶ μαλακίας ἄγεσθαι.

malum mortalibus divinitus
ut bonum videant, non utantur tamen:

verò beluinum, non divinum
malum, et brutum ac misera-
elius videntem intemperantiâ
itie ad deterius rapi (89). Mais

quelque solides que puissent être à certains égards ces réflexions de Plutarque, il faut toujours se souvenir que notre théologie, et le langage commun de tous les chrétiens fondé sur plusieurs passages de l'Écriture, établissent, comme un dogme très-certain, que l'aveuglement de l'homme, sa folie, sa poltronnerie, sont assez souvent l'effet d'une Providence particulière qui le punit ; et que sa prudence, ses réponses à propos dans un interrogatoire, sa fermeté, son esprit, sont des faveurs inspirées par la Providence qui le veut sauver, ou le faire prospérer. Les païens savaient ce dogme ; car nous voyons que Manlius déclara aux bourgeois de Rome que si les dieux empêchaient sa ruine, ce ne serait pas en descendant sur la terre, mais en inspirant de bonnes résolutions aux Romains, comme ils lui avaient inspiré la valeur et le courage qui avaient sauvé la république : *Benè facitis quòd abominamini : dii prohibebunt hæc : sed nunquàm propter me de cœlo descendent : vobis dent mentem oportet, ut prohibeatis : sicut mihi dederunt armato togatoque, ut vos à barbaris hostibus, à superbis defenderem civibus* (90).

Je ne finirai point sans dire que si d'un côté l'on nomme malheur ce qui quelquefois est une suite de l'imprudence, on donne de l'autre le nom de bonheur à ce qui est quelquefois un effet de la prudence. On a vu tenir à certaines gens une conduite si téméraire, qu'on ne doutait point qu'elle ne se terminât par quelque rude mortification : ils attaquaient et ils mordaient tout le monde ; et si le premier engagement avait paru digne d'un étourdi, la continuation n'était qu'une longue suite de témérités, et de saillies déréglées et furieuses. Selon toutes les règles, ces gens-là devaient succomber honteusement, et néanmoins on les a vus triompher, ou du moins se retirer du combat sans aucune marque de flétrissure. Voilà un grand bonheur, s'écriait-on. Mais il est certain que la ruse et la fine politique avait plus de part à ces bons succès que la fortune. Ces prétendus

ολλαῖσι μορφαῖς οἱ θεοὶ σοφισμά-
άλλουσιν ἡμᾶς κρείττονες πεφυκό-
tis dii formis homines sophismatum quod
id præstant in fraudem agunt. Euripi-
d Plutarchum, de audiendis Poëtis,
21.
em, ibidem, pag. 33, *E.*

(90) Titus Livius, *lib. VI, pag. m.* 176.

téméraires avaient pris de longue main leurs précautions avec beaucoup de prudence ; ils s'étaient rendus nécessaires à des personnes qui étaient capables de les tirer de tout mauvais pas. Ils avaient trouvé le secret de leur être utiles, soit par rapport aux plaisirs secrets, soit par rapport à l'ambition. Les circonstances du temps leur avaient été favorables ; le métier de chef d'espions, ou tel autre emploi occulte, était d'un usage merveilleux. On était donc assuré du succès de ses querelles déraisonnables ; on n'agissait donc pas témérairement.

(L) *Le cardinal de Richelieu .... n'admettait point d'autre cause du malheur que l'imprudence.*] M. Auberi nous apprend cette particularité. Il dit que le cardinal de Richelieu et le comte duc d'Olivarez, premiers ministres, l'un de France, l'autre d'Espagne, ont été rivaux et antagonistes ; (91) que *leur crédit a presque eu la même durée ;* qu'ils ont été comparés *à deux astres de la première ou du moins de la seconde grandeur, qui attiraient sur eux la vue, l'estime et l'admiration de toute la chrétienté.* Que le cardinal *s'éclipsa le premier par une mort naturelle* le 4 de décembre 1642, et que *l'autre ne jouit pas plus de cinq ou six semaines de cet avantage, ayant été disgracié le* 17 *janvier* 1643. *Le motif ou le prétexte de sa disgrâce fut le malheur qui accompagnait toutes ses entreprises. C'était en effet l'accuser d'imprudence. Dans le sentiment du cardinal de Richelieu, l'imprudent et le malheureux n'est qu'un* (92). *Il pratiquait ainsi volontiers l'une de ses plus constantes maximes, qui était, pour nous servir de ses propres termes* (93), « *Qu'en matière d'état on* » *ne saurait jamais se précaution* » *trop, ni chercher trop de sûret* » *qu'il fallait, s'il se pouvait, av* » *toujours deux cordes à son a* » *que pour bien réussir il ne fal* » *pas prendre ses mesures trop jus* » *mais que pour faire beaucou* » *fallait s'efforcer, et s'apprête* » *faire encore plus : qu'en un m* » *dans toutes les grandes affair* » *si on ne prenait des mesures t* » *longues en apparence, elles* » *trouvaient toujours trop courtes* » *effet.* » Il est malaisé de croire q ce cardinal n'ait pas reconnu qu quefois, dans les entreprises qui lui avaient pas réussi, qu'il avait p néanmoins toutes les mesures que prudence avait pu lui suggérer. S se croyait donc alors coupable quelque imprudence, il donnait p d'étendue à l'idée de prudence q ne lui en faut donner ; car s'il croy que ceux qui se fient à un hom qui les trompera ne sont pas p dens, il supposait que la prude renferme la certitude des événem qui dépendent du franc arbitre. c'est une erreur. Il y a des gens q l'on éprouve fidèles plusieurs fois suite, et de telle sorte que sans cune ombre d'imprudence on l confie une affaire. Cependant ils s acquittent très-mal, et ils comme cent alors de trahir, et ils la f échouer. Ce serait demander d' premier ministre plus de conna sance que la nature humaine n' peut avoir, que de prétendre q témérairement et imprudemment s'est fié à cet homme-là (94) ; que n'est point par malheur, mais par faute que l'entreprise est échoué puisqu'il aurait dû être instruit changement intérieur de cette p sonne. Vous voyez donc qu'il p entrer dans cette question beauco d'équivoques ou de disputes de m Le malheur d'une entreprise est t jours accompagné de quelque dé de connaissance. Si vous donnez défaut-là le nom d'imprudence, e vous voulez raisonner conséque ment à cette définition, vous pour soutenir pleinement et sans rése la thèse du cardinal de Richelie mais votre définition sera fausse,

(91) Auberi, Histoire du cardinal Mazarin, *liv. I, pag.* 100.

(92) *Cela est bien éloigné des sentimens du* Garimberto, *qui soutient,* della Fortuna, *c. XVII,* *qu'il ne faut point appeler heureux celui qui agit selon les vues de la prudence ; et, cap. XIX, qu'on n'est heureux ni par art, ni par prudence, ni par la faveur de Dieu, mais par une impétuosité naturelle excitée dans l'âme ; et, c. III et IV, l. IV, que la Fortune favorise les audacieux, et qu'elle est amie des présomptueux, et fort souvent des téméraires. Voyez, tom. V, pag.* 70, *remarque* (K) *de l'article* Charles-Quint.

(93) *Voyez le même* Auberi, Histoire du cardinal de Richelieu, *liv. VII, chap. IV, pag. m.* 383.

(94) *Conférez ce que dessus, pag.* 191, *num.* V.

ınd vous serez d'accord avec ire.

ƆMAQUE, peintre célè- f de Byzance, vivait du le Jules César. Il fit un une Médée (*a*), qui fu- chetés quatre-vingts ta- ar cet empereur, pour is au temple de Vénus (*b*). me est un peu forte; c'est quatre-vingt-douze mille monnaie de France, selon utation du père Hardouin. naque n'avait pas encore dernière main à sa Médée; ce qui la faisait encore stimer. Pline n'a pas mau- grâce d'admirer ce caprice it des hommes (A). Il y a 'Anthologie quelques épi- nes sur cette Médée, qu'Au- traduites en latin (*c*). Ce t pas l'ouvrage auquel ce e eût le plus heureusement ; car outre que l'on n'esti- as moins son Iphigénie et reste, l'on jugeait que sa ne était l'ouvrage où son ait paru davantage. J'ai re- quelques fautes (B).

oréri *a dit très-improprement*, des d'une Médée et d'un Ajax.

Veneris genitricis æde. Plin., *lib. cap. XI*.

igr. CXXI, CXXII.

Pline n'a pas mauvaise grâce rer ce caprice du goût des s.] Si l'on faisait plus de cas uches d'un grand maître, que vrages qu'un peintre fort mé- aurait finis, il ne faudrait pas onner; mais que les ouvrages s d'une habile main excitent de passion que ses ébauches, qui paraît déraisonnable. La ntre-t-elle là-dedans? Se fait- devoir de chérir les choses à le l'infortune qu'elles ont eue rdre leur auteur avant que reçu toute leur forme? Peut-être chercherait-on des raisons que personne ne pourrait donner. Laissons-en donc les recherches: rapportons seulement ce que Pline a dit. *Illud perquàm rarum ac memorià dignum, etiam suprema opera artificum imperfectasque tabulas, sicut Irin Aristidis, Tyndaridas Nicomachi, Medeam Timomachi, et quam diximus Venerem Apellis, in majori admiratione esse quàm perfecta* (1).

(B) *Sa Gorgone était l'ouvrage où son art avait paru davantage. J'ai recueilli quelques fautes.*] Lisez ces paroles de Pline au chapitre XI du XXXVe. livre: *Præcipuè ars ei favisse in Gorgone visa est.* Charles Étienne avait cité le Ve. livre; M. Lloyd a supprimé la citation, au lieu de la rectifier, et n'a rien ajouté à l'article, sinon qu'Athénée, au livre XIV, cite un *Timomaque* qui avait écrit l'Histoire de Cypre. MM. Moréri et Hofman ne citent personne. On a retranché dans les dernières éditions de Charles Étienne l'article *Timoniachus*, qui est dans celle de l'an 1620, revue et corrigée par Frideric Morel. Il est étrange que ce savant homme n'ait point vu qu'une *m* changée par un imprimeur en *ni*, avait produit le prétendu peintre Timoniachus.

(1) Plin., *lib. XXXV*, *cap. XI*.

TIPHERNAS (GRÉGOIRE (*a*)), natif de Tipherne en Italie (*b*), mérite une bonne place parmi les doctes humanistes du XVe. siècle *1. Il savait le grec, et il traduisit en latin une partie de Strabon. C'est celle que Guarin de Vérone n'avait pas traduite *2. Quelques-uns disent que

(*a*) *Et non pas* George, *comme dit* Moréri.

(*b*) Leand. Albertus, *in* Descrip. Ital., *pag. m.* 132.

*1 Joly dit que cet auteur, que plusieurs écrivains appellent *Lilius Gregorius Tiphernus*, se nomme lui-même à la tête de ses poésies, *Publius Gregorius Tifernas*.

*2 Guarino avait traduit les six premiers livres, Tiphernus traduisit les sept autres: le tout fut imprimé à Venise, 1472, in-folio, réimprimé en 1480, in-folio; Lyon, 1559, 2 vol. in-16. En donnant cette ro-

Politien s'appropria la traduction d'Hérodien que Tiphernas avait faite ; mais cela n'est guère croyable (*c*). La manière dont Tiphernas obtint la profession de la langue grecque dans l'université de Paris (A) est fort singulière. Vous trouverez ses vers latins * dans les Délices des Poëtes italiens (*d*). Il allait quelquefois acheter lui-même ses provisions, mais il marchandait avec un style si étudié que les paysans ne s'en accommodaient pas (B).

marque de Goujet, Joly indique quelques autres éditions d'après Fabricius.

(*c*) *Tiré de* Paul Jove, Elog., *cap. CXVII, pag. m.* 259.

* On ne trouve dans les *Deliciæ Poetarum Italorum* que six petites pièces de Tiphernas. Leclerc, d'après les notes de Goujet, donne la liste des autres productions poétiques de Tiphernas.

(*d*) *Au IIe. tome*, *pag.* 1171.

(A) *La profession de la langue grecque dans l'université de Paris.*] Voici les paroles de Pierre Matthieu : *De l'escole d'Emanuel Chrisolora estoit sorti Gregoire Typhernas, qui vint à Paris, et se presentant au recteur, luy dist* qu'il estoit venu pour enseigner les lettres grecques, et demandoit qu'on luy donnast la recompense portée par les saincts decrets. *Le recteur s'estonna un peu de la hardiesse de cet estranger, et neantmoins loua son desir, et de l'advis de l'Université l'arresta et luy donna l'entretenement qu'il desiroit. Hermonyme de Sparte luy succeda* (1). Gabriel Naudé rapporte la même chose, et s'en sert pour faire voir l'inclination de Louis XI à protéger les savans. *Nous pouvons juger*, dit-il (2), par l'Épître de Philelphe, *rapportée dans le précédent chapitre.... comme il avait toujours favorisé les Grecs de Constantinople qui s'étaient venus ranger* à Paris *pour vivre et continuer le cours de leurs études sous l'assurance de la liberté. Grégroire Typhernas fut le premier qui en traça le chemin aux autres* [...] *lequel étant arrivé à Paris se* [...] *senta au recteur, etc.* Naudé [...] *Mélanchthon, in Oratione de Cap*[...] *ne, tomo III.* Plusieurs écrivains [...] mention de cette démarche de [...] phernas, et entre autres Sixti[...] Amama, qui observe que ce per[...] nage vint à Paris environ l'an 14[...] et qu'il indiqua au recteur ce [...] avait été ordonné par le concile [...] Vienne : il n'oublia point de [...] que l'université de Paris fut exp[...] sément nommée dans les décrets [...] ce concile (4).

(1) Pierre Matthieu, Histoire de Louis XI, *liv. XI, pag. m.* 734, 735.

(2) Naudé, Additions à l'Histoire de Louis XI, *pag.* 185.

(B) *Il marchandait avec un st*[...] *si étudié, que les paysans ne s'en*[...] *commodaient pas.*] Jovien Ponta[...] qui avait été son disciple, racont[...] chose de cette façon : *Gregorius* [...] *phernas quo præceptore græcis* [...] *litteris usus sum adolescens, ad f*[...] *accesserat rerum venalium, dum* [...] *rusticano cum homine non potest* [...] *mercimonio convenire, sermone* [...] *cum illo nimis composito uteba*[...] *ibi ego, qui rem perpendissem,* [...] *versus ad rusticum, etc.* (5).

(3) *De ces termes de* Naudé *l'on peut con*[...] *qu'il a cru que* Tiphernas *était Grec.*

* D'après des vers latins de Tiphernas, [...] pense que cet auteur était à Paris dès 1455, [...] le règne de Charles VII ; il ne resta enviro[...] quatre ans en France ; alla à Venise, où il [...] fessa plusieurs années. Il mourut à l'âge d[...] quante ans, empoisonné, dit-on, par un en[...] sous le pontificat de Paul II (c'est-à-dire de [...] à 1471).

(4) *Voyez* Sixtinus Amama, *in* Paræn[...] excitandis SS. Linguarum Studiis, *à la pa*[...] *de son* Anti-Barbarus Biblicus, *edition.* 16[...]

(5) Jovian. Pontanus, de Sermone, *lib. cap. I, pag. m.* 1704, 1705.

TYPOT (Jacques), en l[...] *Typotius*. On trouvera dan[...] Moréri ce que M. Teissier a[...] déjà publié touchant ce ju[...] consulte flamand (*a*). J'y f[...] quelque correction (*b*), et [...] ajouterai qu'une chose, c[...] que Typot fit des actions si h[...] mables, et un livre où il diffa[...] tant de personnes qualifiées [...] Suède (*c*), que peu s'en fal[...] qu'on ne le punît du dern[...]

(*a*) Teissier, Addit. aux Éloges, *tom.* [...] *pag.* 353, *édit de* 1696.

(*b*) *Voyez la rem.* (C).

(*c*) *Voyez la rem.* (A).

plice. Il maltraita en parti-
ier l'illustre Pontus de la Gar-
(A), qu'il avait accompagné
s l'ambassade de Rome (*d*).
ndignation de Jean III, roi
Suède, contre cet auteur, pa-
t clairement dans la réponse
'il fit à une lettre où on le
ait de faire sortir de prison
ques Typot (B). Il ne lui ac-
rda point cette grâce; le pri-
nnier ne fut élargi qu'après la
rt de ce prince; et ayant en-
re goûté de la faveur pendant
elque temps, il vit changer la
e des choses (*e*), et se retira
a cour de sa majesté impéria-
. Il mourut, non pas l'an 1604,
mme le dit M. de Thou, mais
elque temps auparavant. Il y
uelque autre chose à rectifier
ns son article (C).

(*d*) *Voyez la* Vie de ce Pontus, *publiée* 1690 *par* Claudius Arrhénius Oern-
lm, *pag.* 165.

(*e*) *Voyez la rem.* (C).

(A) *Il maltraita ...... Pontus de Gardie.*] Il l'accusa d'avoir gagné s bonnes grâces du roi de Suède ic, en lui livrant la forteresse de ardberg, qui appartenait au Da- marck. Il suppose que Pontus était service de sa majesté danoise en temps-là, c'est-à-dire l'an 1565. Oernhielm réfute cette accusation r le passe-port que ce monarque corda à la Gardie, le 16 mars 1571. Gardie servant la Suède fut pris ns une bataille que les Danois ga- èrent sur les Suédois, l'an 1569. Il détenu en prison jusques à la ix conclue le 13 de décembre 1570, ratifiée le 16 de mars 1571. Le roi Danemarck lui expédia un passe- rt honorable, ce qu'il n'eût point t s'il l'eût regardé comme un traî- . *Non aliundè meliùs dilucet Ty- ani mendacii vanitas, quâ, ut eriùs indicavimus, nugatur, apud ricum Sueonum regem PON- UM captâsse locum gratiæ, pro- tâ ei Wardbergensi arce. Si sic se res habuisset, quomodò potuisset Fridericus rex, spontè nullâque adactus necessitate, rerum sibi carissimarum proditorem, cari dilectique sibi equitis nomine compellare? Quis unquàm regum, arcium, terrarum, copiarumque suarum proditorem, dignatus est nomine tam honorifico, ac non potiùs quovis, pro atrocitate facti, proscidit non injusto convitio? Cur non æquam tanto facinori mercedem retulit? Cur alia omnia de se meritum, mancipio jam sibi etiam traditum, benignè tantùm toto captivitatis tempore habuit rex, sed etiam redintegratâ cum Suecis pace, honoris gratiæque plenissimis litteris securum redire fecit in Sueciam* (1)? L'auteur que je cite rapporte les propres termes du passe-port, traduits de l'original en latin. Un peu auparavant il avait dit que Typotius parla très-mal de l'extraction de Pontus de la Gardie, ce qui, continue-t-il, n'est pas étonnant; car cet écrivain a eu l'audace de mordre jusques aux rois de Suède. Il observe que cet ouvrage satirique avait été réimprimé depuis peu par le soin de gens malins. *Quæ paulò liberaliore manu adduci à me oportuit, ut famosum libellum Jacobi Typotii venenati convincerem mendacii, quo ille, suggerente veteri quodam congerrone Ægidio, ut ipse fatetur, homine ignoto ac terræ filio, natalibus, vitæ famæque PONTI adspergere voluit labem, quam fœdissimam conscivit sibi ipsi, typis committens fuco dictionis pictas livorisque plenas calumnias. Sed quid mirum est, allatrâsse eum genus et famam PONTI, qui ne regibus quidem, aut ulli Sueciæ gentis honesto viro satis fuit æquus? Etenim, in monstroso illo ingenii fœtu, recuso nuper à malevolis, nefandi in bonorum famam sceleris consciis, atque ideò nec loci nec editoris nomen proferre ausis, debacchatur in Ericum ipsum et Johannem reges, adeò non parcit aliis viris illustribus ex ordine equestri, quorum gloriosa semper fuit, ac deinceps erit apud posteros memoria. Quin imò, in religionem, et nationem ipsam, cujus, ut Pontificius è Belgio sacrificulus, flagrabat odio,*

(1) Claudius Arrhenius Oernhielm, *in Vitâ* Ponti de la Gardie, *pag.* 19, 20.

stolidè nonnunquàm invehitur (2). Pour cette audace satirique, ajoute-t-il, et pour d'autres crimes, on le condamna à la mort, et on l'eût puni de cette peine, si le roi de Danemarck n'eût intercédé pour lui; mais si cette intercession lui sauva la vie, elle ne le sauva pas de la honte du bannissement. *Ob quæ, aliaque* (*) *facinora, damnatus hic fuit capitis, luissetque factis dignum supplicium, nisi intercessio regis Daniæ intervenisset, quæ quidem à meritâ morte illum liberavit, sed non ab ignominiosâ ex hoc regno relegatione* (3).

(B) *La réponse qu'il fit à une lettre où on le priait de faire sortir de prison Jacques Typot.*] Frideric II, roi de Danemarck, lui avait écrit cette lettre : voici un morceau de la réponse du roi de Suède (4) : *Quo minùs* (5) *petitioni Majestati Vestræ in hâc causâ satisfacere possimus, facit magnitudo scelerum, quibus caput suum obstrinxerat idem Typotius, quæ si æquè Majestatis Vestræ ac nobis nota fuissent, scimus, non tantùm tributuram fuisse Majestatem Vestram ejus desideriis ac precibus, ut pro ipso intercedere sustinuerit. Etenim is homo est, qui virus mendacis linguæ, sine ullo discrimine, in summos imosque passìm effundit. Indè est, quòd non tetro tantùm carceri mancipandum, sed ultimo etiam supplicio afficiendum eum censuimus, in quem si quid mitius in posterùm decreverimus, id clementiæ nostræ, Majestatisque Vestræ intercessioni, non innocentiæ suæ debebit. Confidimùs certò, Majestatem Vestram hanc excusationem nostram, ut justam et idoneam adprobaturam.* Cette lettre du roi de Suède est datée du 17 février 1583. Notez que le roi de Danemarck intercéda pour Jacques Typot à la prière d'un homme qu'il aimait beaucoup, et qui lui servait de médecin, et qui était frère du prisonnier (6).

(C) *Il mourut... avant l'a*
.... *Il y a quelque autre*
rectifier dans son article.] l
que M. de Thou a faite en
sa mort à l'an 1604 (7), a été
quée par M. Mollérus dans s
tions au *Suecia litterata*
Scheffer (8). Il y a un livre i
l'an 1602 (9), où l'on trouv
funèbre que Jean Jessénius à
médecin de l'empereur, co
Jacques Typot. Si M. Teissie
pris garde, il eût corrigé l'e
M. de Thou. Quelques auteu
que Typot mourut l'an 16
On trouve dans la préface d
tome *Symbolorum Pontifici*
gum, et Principum Octavii
da, datée du 15 de mars 16
était mort après avoir achev
cation des symboles de ce
tome. Ces paroles *Jacobus Ty*
in aulâ Suecicâ diù fuit,
Sudermaniæ duci ac tan
cum Sigismundo Poloniæ
pote tunc dissidenti percaru
trouvent ainsi traduites
Teissier : « Jacques Typot
» meura long-temps à la
» Suède, où il fut aimé p
» de Sudermanie et par le
» avait alors quelque diffé
» Sigismond, roi de Pologn
» veu (12). » Cette traducti
ques défauts; il ne fallait p
mer le nom de baptême d
Sudermanie, ni amener u
Suède distinct de ce duc;
visible que M. de Thou
Charles fut duc de Suder
enfin roi de Suède. Il a
cela; mais il a eu tort d
que la faveur de Typot f
auprès de ce Charles. Il eû
que la faveur de Typot au

(2) Claudius Arrhenius OErnhielm, *in* Vitâ Ponti de la Gardie, *pag.* 11, 12.

(*) Messenius Scondiæ Illustratæ I. VII, ad ann. 1581. A Ponto Typotius plurimarum convictùs imposturarum et calumniarum, carceri perpetuo adjudicatur mancipaturque, inquit, undè mirum non est, quòd in illum in primis debacchetur.

(3) *Idem, ibidem.*

(4) *Idem, ibidem, pag.* 12, 13.

(5) *C'est-à-dire que* Typot *fut délivré de prison.*

(6) *Vix evitato, Friderici II, Danorum regis*
(*cui frater ejus Mattias gratissim*
à curâ valetudinis) intercessione. J
Hypomn. ad Schefferi Sueciam litt
443.

(7) Thuan., Hist., *lib.* CXXXI

(8) *Pag.* 443.

(9) *C'est le II*e. *tome* Symbol
Stradæ. *Voyez M.* Mollerus, Hyp
ciam litteratam, *pag.* 444.

(10) Witte, *in* Diario Biograph.
suprà. Valère André, Biblioth. be
dit qu'il mourut environ l'an 1600.

(11) Thuan., Hist., *lib.* CXXXI

(11) Teissier, Éloges tirés de M.
II, *pag.* 353.

frère de ce duc de Suderma-
ı assez long-temps, et qu'il
t d'une manière bien triste,
: emprisonné, et condamné
t, et n'ayant obtenu grâce
e qu'à l'intercession de sa
danoise. On aurait pu ajou-
: ne me trompe, qu'après la
Jean III il regagna la faveur,
:n jouit sous le règne de Si-
, fils de ce Jean; mais qu'il n'y
rien à faire pour lui dans la
rsque le duc de Sudermanie
té créé roi, à l'exclusion de
ıd son neveu, roi de Pologne;
maintint pendant les contes-
[ui s'élevèrent entre l'oncle
veu, et qu'enfin il se retira
le parti de Sigismond eut été
oilà, ce me semble, quelles
:s vicissitudes de la destinée
ıt. Je fais fond sur ce qu'on
lans la Bibliothèque du Pays-
après la mort de Jean III il
:n liberté par Sigismond, et
devant les états du Royaume
ıgue inaugurale du couron-
Mortuo deindè Suecorum
ıanne, ejus filius atque in
uccessor Sigismundus III,
'e etiam Daniæ rege Chris-
V, Typotium *pristinæ mox*
libertati: eique tùm imposita
incia in ipsis regni comitiis
niæ orationem illam, quam
alem vocat, habendi; quâ
:m erga regem suum fidei
enevolentiæ causas disertè
:. *Rege autem in regnum*
:, quod ei per electionem ac-
, profecto, Typotius *à Ro-*
n imp. Rodolpho II inter
æ familiares adlectus, ac
historiographi titulo ornatus,
diem clausit extremum circa
salutis millesimum sexcente-
ı3). On voit dans la même
èque, que ses *Orationes ge-*
z ad Annam Sueciæ et Po-
eginam furent imprimées à
m l'an 1594. La harangue
ıle dont j'ai fait mention fut
:e aussi dans la même ville
année (14), et il assure (15)
ɔlia l'Oraison funèbre du roi
Jean III, qui mourut au mois de novembre 1592. Elle fut imprimée à Stockholm l'an 1594 (16). C'est un signe qu'il se trouva en Suède dans une assez bonne posture après la mort de ce monarque. Il y a une chose qui fait de la peine dans tout ceci, c'est que de fort bons auteurs assurent (17), que l'intercession de sa majesté danoise le préserva bien du supplice, mais non pas de l'infamie d'être chassé du royaume. Frideric II, roi de Danemarck, intercéda pour Typot, ou l'an 1582, ou vers le commencement de l'an 1583. Si en sa considération on commua la peine de mort en celle de bannissement, il semble qu'il faudrait dire que le prisonnier fut banni l'an 1583. Cependant nous avons vu (18) que Sigismond, successeur d'un prince (19) qui mourut l'an 1592, mit en liberté Typot, et que Christiern IV, roi de Danemarck, l'en pria. On ne saurait accorder ensemble ces deux relations, et peut-être faudrait-il dire qu'après la mort du roi Jean on cassa l'arrêt d'exil, et l'on rappela Typot par ordre du roi Sigismond.

Pendant que l'on imprimait ceci, j'ai trouvé de quoi fixer mes conjectures dans un ouvrage allemand (20) dont on m'a traduit quelques pages qui concernent Jacques Typot. J'y ai trouvé un passage qui me fait croire que M. Oernhielm s'est trompé quand il a dit que l'intercession de Frideric II, roi de Danemarck, n'empêcha pas que cet homme ne fût banni de Suède avec infamie. Ce passage est contenu dans une lettre écrite à Typot par Zacharie Palthénius, et imprimée avec un traité de Typot, à Francfort l'an 1595. Palthénius assure, 1°. que Jean III, roi de Suède, empêcha que Jacques Typot ne fût opprimé entièrement par ses ennemis; 2°. que Sigismond III, roi de Pologne et de Suède redonna la liberté à ce prisonnier: *Quæ tibi ergastulum, aut, ut tu loqui soles, Dei gratia peperit, de fortunâ et legibus, cùm fortuna, quam*

r. Andreas, Biblioth. belg., *pag.* 432.
Fer., *in* Sueciâ litteratâ, *pag. m.* 274.
ıt., *lib. II* de Salute Reipubl., *pag.*
Scheff., *ibidem.*

(16) Mollerus, Hypomn. ad Sueciam litteratam, *pag.* 444.

(17) Mollerus, *ibidem, pag.* 443. *Voyez aussi la remarque* (A), *à la fin.*

(18) *Ci-dessus, citation* (13).

(19) *Jean III, roi de Suède.*

(20) *Les* Entretiens de M. Tentzélius, *mois de septembre* 1690.

liberatio, uti videre est, concepit, ego fasciis involvi, prodibuntque brevi in lucem. Felix infelicitas tua, quæ tibi veræ laudis, imò solidæ felicitatis principium exstitit. Abfuisti à familiarium commercio, doleo, dolet mecum litteratorum chorus, quanquàm mœroris tui vehementioris nullum signum in libris tuis repererim, et tu Johannis III regis Sueciæ humanitatem ac clementiam prædicare soleas, ut per quem stetit, ne adversariorum malignitate caderes. Sed cùm abesses à tuis, versatus es cum, quæ maximè tuæ sunt, musis. Restitutus in libertatem à Sigismundo III, Poloniæ et Sueciæ rege, huic enim secundum Dei, cui etiam ille cedit, misericordiam, consuetudinem nostram refers acceptam, profers in lucem luce dignissimos diversi argumenti plurimos codices (21). M. Tentzélius raconte que Jacques Typot dédia au roi de Suède, Sigismond III, son Traité *de Fortunâ*, imprimé à Francfort l'an 1595, et au roi de Danemarck Christiern, son Traité *de Fato*, imprimé au même lieu en la même année, et qu'il dit au commencement de son Traité *de Fortunâ*, qu'il avait reçu du roi Sigismond beaucoup de faveurs, et qu'il avait attendu à Calmar le retour de ce monarque, et que ses envieux l'empêchèrent d'aller au-devant de sa majesté jusques à Dantzick. Vous remarquerez que la préface de ce livre fut faite à Wirtsbourg au mois de décembre 1595. Il est bien surprenant que M. Oernhielm, historiographe de Suède, ait ignoré que cet homme sortit glorieusement de prison, et non pas par une sentence infamante de bannissement.

Voici quelques fautes de M. Moréri. I. Il dit que Sigismond, successeur de Jean, mit en liberté Typot, *et l'employa en plusieurs affaires de la dernière importance*. M. Teissier (22) s'est servi des mêmes paroles, sous la citation unique de Valère André, auteur qui ne parle d'aucune affaire de cette nature, et qui ne dit autre chose sinon que Typot, ayant été élargi, fut chargé de prononcer la harangue inaugurale devant les e[...] II. *Enfin*, ajoute M. Moréri, [...] copiste de M. Teissier, *Sigism[...] ayant été élu roi de Pologne, [...] pot se retira à la cour de l'emp[...] Rodolphe II*. Cela signifie que S[...] mond fut élu roi de Pologne q[...] ques années après qu'il eut succ[...] à Jean III, roi de Suède. Rien [...] plus faux. Jean III mourut au [...] de novembre 1592. Sigismond [...] fils ne fut couronné roi de S[...] qu'en 1594, et il avait été élu [...] de Pologne l'an 1587. La IIIe. f[...] de M. Moréri est d'avoir mi[...] mort de Typot à l'an 1606.

TYRANNION, grammai[...] célèbre au temps de Pomp[...] était d'Amise dans le roya[...] de Pont. Il s'appelait au c[...] mencement Théophraste; [...] à cause qu'il tourmentait [...] condisciples, leur commun [...] tre, Histiæus, le nomma Ty[...] nion (A). Il fut disciple de [...] nys de Thrace à Rhodes. Il t[...] ba entre les mains de Luc[...] lorsque ce général des tro[...] romaines eut mis en fuite [...] thridate, et se fut emparé d[...] états. Cette captivité de Ty[...] nion ne lui fut pas désava[...] geuse, puisqu'elle lui pro[...] l'occasion de se rendre illust[...] Rome, et d'y amasser du b[...] Il l'employa entre autres usa[...] à dresser une bibliothéque de [...] de trente mille volumes (*a*) [...] mourut fort vieux, min[...] consumé par la goutte (*b*). [...] temps de sa mort n'est pas [...] marqué dans Suidas (B). J[...] dois pas oublier que Muréna [...] manda Tyrannion à Luc[...] pour se faire un sujet de v[...] d'avoir affranchi un célèbre g[...] mairien. Les réflexions de [...]

(21) Zach. Palthenius, epist. ad Typotium, *apud* Tentzelium, Monatliche Unterredungen, *sept.* 1690, *pag.* 861.

(22) Teissier, Additions aux Éloges, *tom II*, *pag* 354.

(*a*) Charles Étienne, Lloyd, Ho[...] Moréri, *disent seulement trois mille*.

(*b*) *Ex* Suidâ, *in* Τυραννίων.

là-dessus ne sont pas
es (C). Le soin que pre-
rannion d'amasser des
a contribué très-utile-
la conservation des ou-
d'Aristote. La destinée
ouvrages a été assez sin-
(D). Elle mérite d'être
ée, et surtout puisqu'il
'un philosophe si renom-
étaient dans la bibliothé-
n certain Apellicon : j'en
i ci-dessous (E). Sylla, s'é-
ndu maître d'Athènes, se
e cette bibliothéque, et la
er à Rome. Tyrannion,
rouvé le moyen de s'insi-
ans la familiarité du bi-
caire de Sylla, s'accom-
le tous les écrits d'Aris-
de Théophraste qu'il put
trer. On a vu la suite
t cela dans l'article d'AN-
s de Rhodes, et on la
lus amplement ci-dessous.
n avait été disciple de notre
yon (c) (F) : le fils et le
de Cicéron furent ses dis-
Rome. Cicéron se servit
pour mettre en ordre sa
héque (G). Tyrannion fit
e que Pomponius Atticus
(H).

abo, *lib. XII*, *pag.* 377.

A cause qu'il tourmentàit ses iples.... on le nomma Tyran- Dans la traduction de Suidas ces paroles grecques, Τυραννομάσθη, ὅς κατατρίχων τῶν ων, rendues par celles-ci : *Ty- lictus est, quòd condiscipulos aret.* Lisez ὡς κατατρίχων. pas besoin d'avertir qu'*ex-* ta été mis par les imprimeurs ace d'*exagitaret* : mais il est dire que M. Moréri ne son- int assez au titre de son ou- il donnait ses conjectures s traductions des auteurs qu'il citait au bas des articles. S'il eût fait un roman, et non pas un dictionnaire historique, on lui pardonnerait cette liberté. Personne ne lui avait appris que Théophraste *étant devenu superbe à cause de sa science, et méprisant ses égaux, on le nomma Tyrannion.*

(B) *Le temps de sa mort n'est pas bien marqué dans Suidas.*] Comment est-ce que Tyrannion serait mort la troisième année de la 120e. olympiade, ainsi qu'on le dit dans Suidas, puisqu'il ne fut amené à Rome qu'après que Lucullle eut mis en fuite Mithridate, pendant l'olympiade 177 ? Patricius (1) conjecture qu'au lieu de ὀλυμπιάδι ρκ', Suidas avait dit ὀλυμπιάδι ρπ'. Selon cela, il faudrait dire que Tyrannion mourut l'an 3e. de la 180e. olympiade. Il y a quelque vraisemblance dans la correction de Patricius : il est néanmoins certain que Tyrannion enseignait dans la maison de Cicéron pendant l'année dernière de la 180e. olympiade (2) ; et comme il prenait soin de mettre en ordre la bibliothéque de Cicéron (3), il ne fallait pas qu'il fût encore dans l'état de caducité où il mourut, selon Suidas. Ce que je vais dire est imcomparablement plus fort ou contre la correction de Patricius, ou contre Suidas même, s'il a parlé conformément à la conjecture de Patricius. Lorsque César était en Afrique pour faire la guerre à Juba, c'est-à-dire l'an de Rome 707, le 2e. de la 184e. olympiade, Cicéron et Atticus se promirent de convenir d'un jour pour assister à la lecture que Tyrannion leur ferait d'un livre de sa façon (4). Atticus l'ayant entendu lire sans son ami en reçut quelques reproches (5).

(C) *Les réflexions de Plutarque là-dessus ne sont pas mauvaises.*] Muréna, dit-il, ne répondit point à la générosité de Lucullus : en faisant semblant d'affranchir Tyrannion il lui ôtait la liberté. Pour en user hon-

(1) Discussion. peripateticar., *tom. I*, *lib. IV*, *pag.* 36.

(2) Cicero, epist. IV, *lib. II* ad Q. Fratrem. *Elle fut écrite l'année que Tullia fut mariée avec Crassipes : c'était la 697e. de Rome. Voyez* Fabricius, *dans la* Vie de Cicéron.

(3) *Voyez la remarque* (G).

(4) Epist. II *libri XII* ad Atticum.

(5) Epist. VI *ejusd. libri.*

nêtement, il fallait le laisser ce qu'il était. Voici les paroles de Plutarque, dans la description du saccagement d'Amise, qui n'ayant pu être prévenu par tous les soins de Luculle, fut réparé tout autant que la chose fut possible à ce général. Τότε καὶ Τυραννίων ὁ γραμματικὸς ἑάλω. Μουρήνας δ' αὐτὸν ἐξῃτήσατο, καὶ λάβων ἀπηλευθέρωσεν, ἀνελευθέρως τῇ δωρεᾷ χρησάμενος. Οὐ γὰρ ἠξίου Λούκουλλος ἄνδρα διὰ παιδείαν ἐσπουδασμένον, δοῦλον γενέσθαι πρότερον, εἶτα ἀπελεύθερον· ἀφαίρεσις γὰρ ἦν τῆς ὑπαρχούσης ἡ τῆς δοκούσης ἐλευθερίας δόσις. Ἀλλὰ. Μουρήνας μὲν οὐκ ἐνταῦθα μόνον ὤφθη πολὺ τῆς τοῦ στρατηγοῦ καλοκαγαθίας ἀποδέων. *Eâdem tempestate captus est Tyrannio grammaticus. Hunc Murena petivit à Lucullo, quem ut accepit, manumisit eum. Verùm usus est eo munere illiberaliter, nolebat enim insigni virum eruditione Lucullus priùs servum fieri, indè libertinum. Quippè ereptio præsentis erat illa simulatæ libertatis donatio. Cæterùm non hic tantùm ostendit se imperatore suo Murena honestate imparem* (6).

(D) *La destinée des ouvrages* d'Aristoste *a été assez singulière.*] Ce grand philosophe les laissa avec son école, et avec ses autres livres, à son disciple Théophraste. Celui-ci laissa sa bibliothéque à Néléus, qui avait été son disciple et celui d'Aristote. Néléus fit porter à Scepsis (7) sa bibliothéque, et la laissa à ses héritiers. Ceux-ci, gens idiots et sans lettres, n'eurent autre soin de cette bibliothéque que de la tenir bien fermée (8); et, lorsqu'ils apprirent l'empressement avec lequel les rois de Pergame, dont ils étaient sujets, cherchaient des livres, ils enfouirent sous terre ceux de Néléus. Au bout d'un assez long temps leur postérité les tira de ce cachot, fort gâtés par l'humidité et par la ver[...] et vendit bien chèrement [...] d'Aristote et ceux de Théophra[...] un certain Apellicon, qui le[...] copier : mais ses copistes rempli[...] mal les endroits que les vers ava[...] rongés et que l'humidité avait [...] facés, de sorte que ces livres ne [...] rurent qu'avec une infinité de [...] tes. Après la mort d'Apellicon, [...] bibliothéque fut transportée d'At[...] nes à Rome par Sylla. Le biblio[...] caire de Sylla permit au gram[...] rien Tyrannion, grand ama[...] d'Aristote, de prendre les écrit[...] ce philosophe. Les libraires en fi[...] tirer des copies ; mais ils se servi[...] de gens ignorans, et ils ne collat[...] nèrent pas les copies avec l'ex[...] plaire dont on s'était servi ; de [...] que le mal devint à Rome plus g[...] qu'il n'était à Athènes. Voilà jusq[...] Strabon a conduit la chose : pre[...] la suite dans Plutarque et aill[...]

Plutarque (9) dit que Sylla, [...] tant rendu maître d'Athènes, [...] propria la bibliothéque d'Apelli[...] où étaient la plupart des ouvr[...] d'Aristote et de Théophraste, [...] connus encore au public. Il aj[...] qu'on disait qu'après qu'elle eu[...] transportée à Rome le grammai[...] Tyrannion en détourna plusi[...] livres, et qu'Andronicus de Rh[...] ayant eu de lui les exemplaires [...] publia, et dressa les tables ou [...] indices que l'on eut depuis [...] Plutarque et Strabon s'accorde[...] dire que pendant un assez [...] temps les péripatéticiens ne co[...] rent guère les écrits d'Aris[...] ni les écrits de Théophraste [...] que l'ignorance des héritiers de [...] léus en fut cause. Strabon dit [...] ment que les péripatéticiens mo[...] nes avaient surpassé les anc[...] parce que ceux-ci, n'ayant que [...] peu d'ouvrages d'Aristote, et c[...] ne comprenant guère que les [...] de moindre importance (11), [...] vaient pas été en état de philos[...] avec une exactitude méthodiq[...]

(6) Plut., *in* Lucullo, *pag.* 504.

(7) *C'était sa patrie et une ville de la Troade.*

(8) Παρέδωκεν ἰδιώταις ἀνθρώποις οἱ κατακλειστα εἶχον τὰ βιβλία οὐδ' ἐπιμέλως κείμενα. *Reliquit ineruditis hominibus, qui incuriè positos sub clavibus reposuerunt.* Strab., *lib. XIII, pag.* 413. Saumaise, in Tertull., de Pallio, *pag. m.* 177, *prouve par ce passage que* κατάκλειστον *signifie une chose précieuse que l'on conserve soigneusement.* Strabon *n'insinue rien moins que cela. D'ailleurs* Saumaise *parle des héritiers d'Apellicon, et il devait parler de ceux de Néléus.*

(9) *In* Syllâ, *pag.* 468.

(10) *Joignez à ceci le passage de* Porph[...] Vitâ Plotini, *que j'ai cité dans l'article* [...] DRONICUS, *tom. II, pag.* 105, *citation* (1[...]

(11) *C'étaient ceux qu'on appelait* ἐξωτ[...] *les autres, d'une plus profonde doctrine,* [...] *nommés* ἀκροαματικοί.

lais depuis qu'on eut dé-
ıvrages d'Aristote, il fut
à ses sectateurs de philo-
ɔn le plan de leur maître :
llait-il qu'ils donnassent
au hasard des conjectures,
l y avait une infinité de
s ses écrits. C'est la remar-
:abon (12).

(13) dit une chose qu'il
aire de rapporter. Il dit
ıs, possesseur de la biblio-
Aristote, la vendit toute à
Philadelphe, qui la fit
er à Alexandrie, avec les
il avait achetés à Rhodes
ènes. Il remarque au mê-
it que Laurentius, bour-
Rome sous Marc Aurèle,
mblé plus de livres que Po-
tyran de Samos; que Pi-
tyran d'Athènes; qu'Eu-
ıe Nicocrate, que les rois
ne, que le poëte Euripide,
philosophe Aristote. Voilà
oses en quoi Athénée est
à Strabon. Ce dernier as-
Aristote est le premier qui
une bibliothéque, et qu'il
aux rois d'Égypte l'art d'en
ıne. Athénée nomme bien
qui ont amassé beaucoup
avant Aristote. Il dit d'ail-
e Néléus vendit tous les li-
ce philosophe à Ptolomée
phe; mais Strabon assure
us les laissa à ses héritiers,
:achèrent. Le docte François
s (14) prétend lever cette
difficulté, en supposant que
ıvait doubles les livres de la
éque d'Aristote, et qu'il ven-
des exemplaires au roi d'É-
et garda l'autre pour lui.
iens qu'il n'était pas trop ai-
n homme tel que Néléus de
opier tant de livres, mais
ɔins je n'y trouve aucune im-
lité, vu les dépenses de Pto-
pour sa bibliothéque. Que ne
pas pour avoir quelque cho-
ndre à un prince qui la paie
D'autre côté un disciple d'A-
devait tâcher de garder sa
héque, et il n'y avait point
voie de contenter ces deux passions que celle de faire copier. Vossius (15) s'imagine que Nélée vendit toute sa bibliothéque, à la réserve des ouvrages d'Aristote; mais outre que cette exception n'a nul fondement sur le texte d'Athénée, quelle apparence que le roi d'Égypte, en achetant la bibliothéque qui avait appartenu à Aristote, eût souffert qu'on en eût ôté les écrits de ce grand génie? C'était principalement de pareils ouvrages qu'il cherchait. Je remarque qu'Ammonius dit bien que Ptolomée fit acheter soigneusement les ouvrages d'Aristote, et qu'il récompensa ceux qui lui en apportèrent (16); mais il ne parle point de Néléus. La libéralité de ce roi d'Égypte fut cause qu'on supposa des livres à Aristote (17). On lui donnait ceux d'autrui, afin de les vendre plus chèrement. Ce que Patricius remarque sur l'autre partie de la discorde de Strabon et d'Athénée me paraît mauvais. Il prétend que Strabon attribue à Néléus d'avoir été le premier qui ait dressé une bibliothéque, et d'avoir enseigné cet art aux rois d'Égypte (18). Mais il est très-évident que Strabon a dit cela d'Aristote, et non pas de Néléus. Si l'on m'objecte qu'Aristote mourut un an après Alexandre, et qu'alors Ptolomée Philadelphe, le premier fondateur de la bibliothéque d'Alexandrie, n'était pas encore roi, ni même fils de roi, je réponds qu'Aristote a pu enseigner la méthode de dresser des bibliothéques à des gens qui ont vécu long-temps après lui; car il n'a été nécessaire pour cela, sinon que l'on ait appris de quelle manière il avait rangé ses livres. Voilà donc ruinée l'objection de Patricius; voilà sans doute le vrai sens de ces paroles de Strabon, διδάξας τοὺς ἐν Αἰγύπτῳ βασιλέας βιβλιοθήκης σύνταξιν. *Ægypti reges bibliothecæ ordinem*

trabo, *lib. XIII, pag.* 413.
ib. *I, pag.* 3.
iscuss. peripatetic., *tom. I, pag.* 29.

(15) De Philosophorum Sectis, *cap. XVII, pag.* 86.

(16) Ammonius, Prolegomen in Categorias.

(17) Ὅθεν τινὲς χρηματίσασθαι βουλόμενοι, ἐπιγράφοντες συγγράμματα τῷ τοῦ φιλοσόφου ὀνόματι προσῆγον. *Quare quidam ditari indè volentes inscripserunt libros nomine philosophi eique detulerunt.* Ammonius, *ibidem.*

(18) Patricius, Discuss. peripatet., *tom. I, pag.* 35.

docuit. Je sais bien que Strabon s'est trompé assez lourdement en cet endroit, puisqu'il a dit qu'il ne connaissait personne qui eût amassé des livres avant Aristote (19); il ne se souvenait point de Polycrate, ni de Pisistrate, ni de Nicocrate, ni d'Euripide, qui, selon la remarque d'Athénée, ont amassé beaucoup de livres. C'est un grand défaut de mémoire, je l'avoue; mais il me semble qu'il était plus aisé à Strabon de tomber dans ce défaut que de penser qu'Aristote était en vie lorsque Ptolomée Philadelphe dressait sa bibliothéque. Patricius aggrave l'erreur de Strabon, vu qu'il fait dire que Néléus est le premier qui a ramassé des livres. Ce serait avoir ignoré la passion avec laquelle Aristote en achetait (20).

Le père Rapin a narré fort agréablement les aventures des ouvrages d'Aristote; je m'en vais rapporter quelques fragmens de sa narration, parce qu'ils méritent qu'on y réfléchisse. « On prétend qu'Aristote ne » put se résoudre à publier ses écrits, » par un pur respect qu'il eut pour » Platon; parce qu'il combattait ses » sentimens en bien des choses. » Mais il y eut en cette conduite » plus de politique que de vertu; il » voulut se ménager, parce que les » esprits étaient alors trop prévenus » en faveur de la doctrine de Platon; ainsi, pour mettre à cou» vert ses écrits, il les confia à » Théophraste, avec défense fort » expresse de les rendre publics : ce » qui fut exactement observé. De fa» çon que Théophraste, qui en fut » le dépositaire, Straton, Lycon, » Démétrius le Phalérien, et Héra» clides, qui se succédèrent les uns » aux autres dans le lycée, n'ensei» gnèrent la doctrine d'Aristote que » par pure tradition. Cette tradition » n'étant soutenue d'aucun écrit de» vint froide dans la suite, et n'eut » rien de cette chaleur qui parut » dans les autres sectes....... Théo» phraste, pour obéir exactement » aux ordres de son maître, confia » en mourant au plus cher d » disciples les écrits d'Aristote, » mêmes conditions qu'ils lui a » été confiés. Cet ami s'appelait » lée...... Il mourut peu de t » après; ce ne fut pas sans » comprendre à ses héritiers le » du dépôt qu'il leur laissait. Il » comprirent aussi si bien, qu'a » appris que le roi de Pergame » faisait de grandes recherches » livres et d'écrits pour faire » bibliothéque, ils enterrèrent » un caveau, bâti exprès, les éc » d'Aristote, afin de s'en ass » davantage. Ce trésor si préc » fut caché l'espace d'environ » soixante années dans ce lieu » cret, d'où enfin il fut tiré à » rongé de vers, et presque » gâté par l'humidité du lieu » l'on l'avait mis. Mais on ne le » que pour être vendu fort ch » ment à un riche bourgeois d'A » nes, nommé Apellicon...... » professeurs qui enseignaient » dans le lycée, l'ayant app » furent faire leur cour à ce b » geois, qui leur prêta pour q » que temps ces écrits. Mais il » retira pour les mettre en sa » bliothéque, qu'il rendit célèbre » un dépôt de cette importa » Quelques années après, Sylla » les fit enlever pour les port » Rome...... il mourut bientôt ap » et ces écrits tombèrent entre » mains d'un grammairien no » Tyrannion, qui en avait eu » naissance par la liaison qu'il » avec le bibliothécaire de S » Quoique ce grammairien fût » habile, et qu'il eût dressé » bibliothéque de plus de tr » mille volumes, depuis que L » lus..... l'eut amené à Rome, » tefois il ne connut pas le prix » ouvrages d'Aristote. Mais apr » mort, Andronicus le Rh » étant venu à Rome, et co » sant fort bien le mérite d'A » te, parce qu'il avait été n » dans le lycée, il traita, av » héritiers de Tyrannion, de » écrits; et les ayant en son » voir, il s'attacha avec tant » deur à les examiner...... qu » fut en quelque façon le pr » restaurateur...... Ce fut cet

(19) Ἀριςοτέλης... πρῶτος ὧν ἴσμεν συναγαγὼν βιϐλία. *Aristoteles... primus omnium quos scimus, libros congregavit.* Strabo, *lib. XIII, pag.* 413.

(20) A. Gellius, *lib. III, cap. XVII.*

ronicus qui commença à faire naître Aristote dans Rome, viron le temps que Cicéron levait par sa grande réputation x premières charges de la république (21). »

es remarques que j'ai à faire sur discours se réduisent à ceci. I. Le e Rapin ne cite personne qui ait porté qu'Aristote confia ses écrits Théophraste, *avec défense fort presse de les rendre publics*. Strat et Plutarque, qui observent les livres d'Aristote furent longmps inconnus, n'en attribuent la se qu'à l'ignorance des descens de Nélée : et nous avons cité auteur (22) qui assure que ce lée vendit la bibliothéque d'Aris- à Ptolomée Philadelphe. Il s'en t donc bien qu'il ne dise que lée conserva ses écrits, suivant défense expresse de lés publier. Le père Rapin ne rapporte pas lement le narré de l'auteur qu'il (23) ; car Strabon ne remarque t que Nélée ne mourut pas *sans comprendre à ses héritiers le du dépôt qu'il leur laissait ;* et loin de dire qu'ils le comprirent bien, il dit qu'ils négligèrent livres, et qu'ils les laissèrent confusion (24) sous la clef. Il est i que Strabon ajoute qu'ils les errèrent, lorsqu'ils surent que les de Pergame faisaient amas de es ; cela semble signifier que Né- leur avait défendu d'aliéner sa liothéque ; mais enfin Strabon dit rien, et c'est aux casuistes Parnasse à nous apprendre s'il permis à un auteur d'attribuer eux qu'il cite les conséquences, raisons, et les motifs qu'il imae de ce qu'ils ont dit. Que saiti les héritiers de Nélée ne craient point que leur prince ne donnât rien de ces livres, aul cas ils pouvaient croire qu'il it mieux les garder jusques à meilleure occasion ? III. Le pèRapin applique aux seuls écrits ristote ce que Strabon dit en général de tous les livres que Nélée laissa à ses héritiers. IV. Strabon ne dit pas un seul mot de ces professeurs du Lycée qui firent leur cour à Apellicon, afin d'obtenir de lui qu'il leur prêtât pour quelque temps les ouvrages d'Aristote. Il ne dit point qu'Apellicon, les ayant prêtés pour quelque temps, les retira : il dit au contraire qu'Apellicon les fit copier et les publia tout pleins de fautes. V. Personne n'a dit que Tyrannion ne connaissait pas le prix des ouvrages d'Aristote. Strabon a plutôt insinué le contraire par ces paroles, φιλαριστοτέλης ὤς, *il était fort attaché à Aristote.* VI. Personne n'a dit qu'Andronicus le Rhodien soit venu à Rome après la mort de Tyrannion, et qu'il ait acheté des héritiers de Tyrannion les ouvrages d'Aristote : au contraire Plutarque assure (25) qu'Andronicus retira ces livres des mains de Tyrannion (26). VII. S'il était vrai qu'Andronicus ne vint à Rome qu'au temps que le père Rapin marque, il n'aurait pas trouvé Cicéron au commencement de sa fortune, mais au comble de sa gloire ; rappelé de son exil au grand contentement du peuple romain. La preuve de ceci se tire de ce que Tyrannion, amené à Rome, pendant la 177ᵉ. olympiade, y devint illustre, s'y enrichit, y assembla une bibliothéque de plus de trente mille volumes, et y mourut fort âgé (27). Ce fut l'an 3 de la 180ᵉ. olympiade, selon la correction que Patricius a faite du passage de Suidas. Il ne fallait guère moins de douze ans à Tyrannion pour amasser tant de biens et tant de livres à Rome. Or l'an 3 de la 180ᵉ. olympiade est justement celui du rappel de Cicéron (28). Mais il y a plus ; j'ai montré que Tyrannion vivait encore dans la 180ᵉ. olympiade, lorsque Cicéron était âgé pour le moins de soixante ans.

(21) Comparaison de Platon et d'Aristote, *pag.* et *suiv.*, *édition de Hollande*, 1686.

(22) Athénée, *lib. I, pag.* 3.

(23) *Il cite* Strabon, *liv. XIII.*

(24) Οὐδ' ἐπιμελῶς κείμενα, *incuriè posi-*

(25) Παρ' αὐτοῦ (Τυραννίωνος) τὸν ῥόδιον Ἀνδρόνικον εὐπορήσαντα τῶν ἀντιγράφων. *A quo* (Tyrannione) *accepisse Andronicum Rhodium exemplaria.* Plut., *in* Syllâ, *pag.* 468, *B.*

(26) *Ajoutez à ces remarques, concernant le père* Rapin, *ce qui a été dit dans l'article d'*ANDRONICUS de Rhodes, *tom. II, pag.* 102.

(27) *Ex* Suidâ.

(28) *Voyez* Calvisius, *ad ann. mundi* 3893.

Je puis conclure cette remarque par une réflexion que je trouve dans Vossius (29). C'est une grande gloire pour Aristote, que ses écrits, ayant été inconnus si long-temps, n'aient pas laissé d'effacer, quand ils ont paru, les ouvrages de plusieurs autres philosophes qui jouissaient d'une longue et non interrompue possession. J'ajouterai de mon chef que, par un jeu de la Fortune, la secte qui devait le plus dominer dans les écoles, a été celle qui a eu le plus de peine pendant plusieurs siècles à lever la tête, et à sortir de l'obscurité. Enfin, je dis qu'il faut s'étonner beaucoup plus de ce qu'on a conservé tant de livres d'Aristote, que de ce qu'il s'en est perdu un si grand nombre. Il est vrai qu'il y a lieu de douter que ceux qui passent aujourd'hui sous son nom soient effectivement sortis de sa plume. Vossius rejette le jugement de Célius Curion Sécundus, qui ne reconnaît pour ouvrages d'Aristote que l'Histoire des Animaux, le Traité du Monde, et la Rhétorique à Alexandre (30). Mais je m'étonne qu'au lieu d'alléguer ce Curion, il n'ait point parlé de François Patricius, qui a si savamment discuté quels ouvrages sont ou ne sont point d'Aristote, et qui en a rejeté un fort grand nombre sur le pied de marchandise de contrebande. Ramus avait déjà fait cette tentative. Voici un passage qui nous apprendra qu'il ne la fit pas le premier. (31) *N'est-ce pas chose étrange que François Picus* (*1) *qui succéda tant à la doctrine qu'à la principauté de son oncle, ce grand Picus, le phénix de son siècle, s'est efforcé de montrer par une longue suite de raisons, qu'il est du tout incertain si Aristote a composé aucun livre de tous ceux qui sont aujourd'hui compris dans le catalogue de ses œuvres? ce qui a néanmoins été par après confirmé par Nizolius* (*2), *et tellement exami-*

né par Patrice (*1), *qu'a*
fait remarquer son admirab
ce à bien rechercher la vér
proposition, il conclut en
tous les livres de ce démon
ture il n'y en a que quatre j
et quasi de nulle conséquen
des autres, qui soient parv
ques à nous hors de doute
troverse, savoir, celui de
ques, et trois autres qu'i
contre Zénon, Gorgias et
ne : où au contraire Amn
moigne en son Commenta
Catégories, que l'on tro
cette somptueuse bibliothéq
ville d'Alexandrie quara
des Analytiques, qui tous
le nom d'Aristote, combien
eût composé que quatre, de
deux premiers répondent
qui sont cités par Diogèn
Ce qu'il faut attribuer, c
marque Galien (*2), *à l'e*
qui fut entre les rois de P
d'Alexandrie, à bien réc
ceux qui leur apportaient
de quelque bon auteur, et
lement d'Aristote, pour o
vantage leur bibliothéque
jamais arrivé au précéden
titre des anciens livres eût
fié. Ce que nous déduirions
plement s'il ne l'avait déjà
Patrice (*3). Voyez Gassend

(E) *Un certain Apellic*
parlerai ci-dessous.] Je n
parlé de lui en son lieu, m
renvoyé ici : il est donc j
j'en parle dans cette remarq
LICON était de Téos, mais il
à Athènes, et y acquit la b
sie. Il était fort riche et for
lon. Il se mêla de philosophi
brassa la secte des péripa
(33); mais il fit paraître q
plus de talent pour acheter
vrages des philosophes, q
acquérir l'intelligence de l
nions (34). Il acheta la bibl

(29) Vossius, de Philosophor. Sectis, *pag.* 88.

(30) *Idem, ibidem, pag.* 87, *où il remarque que les deux derniers de ces trois ouvrages ne sont pas d'*Aristote.

(31) Naudé, Apologie des grands Hommes, *chap. VI, pag.* 101, 102, 103.

(*1) *Lib.* 4 *Examin. vanit. doctrinæ Gentium.*

(*2) *Lib.* 4, *cap.* 6 *de rectâ Ratione philosophandi.*

(*1) *Discussion. peripat., tom. I, li*

(*2) *Comment. in lib. Hippoc., de*
mand.

(*3) *Discuss. peripat., tom. I, lib.*

(32) Gassend., Exercit. advers. Ar
lib. I, cap. IV.

(33) Athenæus, *lib. V, pag.* 214.

(34) Φιλόβιβλος μᾶλλον, ἢ φ
Librorum amore tenebatur majore q
sophiæ studio. Strab., *lib. XIII, pag*

:e, et plusieurs autres nom- ›ibliotheques. Il n'épargnait ır acheter les pièces rares, it trouvé des expédiens pour les archives les originaux des qui avaient été publiés au- ıent dans Athènes. S'il y avait autres villes quelques pièces es, recommandables par leur é, ou par le peu de connais- ıe le public en avait, à cause s tenait bien cachées, il em- tant de soins pour les recou- ı'il s'était rendu le possesseur les papiers de cette nature. ıéniens, ayant découvert ce auraient apparemment puni Apellicon, s'il ne se fût éva- amis le firent rappeler bien- 'attacha à la cabale d'Athé- hilosophe péripatéticien, qui renu le tout-puissant par une : populaire, durant la guerre nains contre Mithridate. Les ›ns qui régnèrent dans Athè- ce temps-là servirent d'un 'élévation d'Apellicon, et de ı faire voir qu'il n'était point ıu commandement. Athénion ı commander dans l'île de nais Apellicon observa si mal pline militaire, et se précau- ıi peu contre les surprises de i, que les Romains firent : dans l'île sans être aper- y égorgèrent la garnison en- Apellicon eut le bonheur de er (35). Il mourut un peu ne Sylla se rendît maître d'A- 36). Nous avons dit ci-dessus avait fait envers les écrits ›te, et ce que devint sa bi- ›ue. Il était auteur; car on le) comme un défenseur d'Aris- ›uchant les médisances qu'on ir au sujet des liaisons de ce phe avec Hermias.

trabon avait été disciple de 'yrannion.] J'ai cité l'endroit ›on rapporte cette particula- est faux qu'il marque qu'il disciple dans sa patrie, et qu'il était son compatriote. Popma, qui avance ces deux faussetés, a confondu Amisus, la patrie de Tyrannion, avec Amasia, la patrie de ce géographe (38).

(G) *Cicéron se servait de lui pour mettre en ordre sa bibliothéque.*] C'est ce qu'il apprend à son ami Pomponius Atticus. *Perbellè feceris si ad nos veneris : offendes designationem Tyrannionis mirificam in librorum meorum bibliothecâ, quorum reliquiæ multò meliores sunt quàm putâram. Etiam vellem mihi mittas de tuis librariolis duos aliquos, quibus Tyrannio utatur glutinatoribus, ad cætera administris* (39). Il reconnaît dans une autre lettre (40) que les deux hommes qu'Atticus lui avait prêtés firent merveilles : *Posteà verò quàm Tyrannio mihi libros disposuit, mens addita videtur meis ædibus : quâ quidem in re mirifica opera Dionysii et Menophili tui fuit.*

(H) *Il fit un livre que Pomponius Atticus admira* (41).] Quelques-uns croient que c'était un traité de prosodie. Ils se fondent sur ces paroles de Cicéron : *Quid ex istâ acutâ et gravi refertur ad* τέλος (42)? Un autre passage (43) semble marquer que Tyrannion se piquait de géographie.

en., *lib. V, pag.* 214.

ıbo, *lib. XIII, pag.* 419. *La prise tombe sur la* 173*e. olympiade, environ e Rome.*

ıtocles peripateticus, *apud* Eusebium ›. *XV, cap. II, pag.* 793.

(38) Popma in Ciceron., epist. VI, *lib. II* ad Atticum, *in edit. Græviand.*

(39) Epist. IV, *lib. IV. Il l'écrivit un peu après qu'il fut venu de son exil. Confer* epist. IV et V *lib. III* ad Q. fratrem.

(40) Epist. VIII *libri IV* ad Atticum.

(41) *Vide* epist. VI *libri XII*, ad Atticum.

(42) *Ibidem.*

(43) Epist. VI *lib. II*, ad Atticum.

TYRANNION, ainsi nommé à cause qu'il fut disciple du précédent (A), s'appelait Dioclès de son premier nom. Il était de Phénicie. Il fut fait prisonnier dans la guerre d'Octavius et de Marc-Antoine, et acheté par un affranchi de l'empereur (*a*). Il fut ensuite donné à Térentia, qui l'affranchit. Alors Tyrannion dressa une école dans Rome, et composa soixante-huit livres. Il en fit un pour prouver que la

(*a*) *Il s'appelait Dymas.*

langue latine descendait de la langue grecque (*b*). Cette Térentia avait été femme de Cicéron (B).

(*b*) *Ex* Suidâ.

(A) *A cause qu'il fut disciple du précédent.*] Je ne sais d'où MM. Lloyd, Hofman et Moréri ont tiré qu'il prit le nom de son oncle Tyrannion : car Suidas, qu'ils citent, ne le dit point, et je ne le trouve ni dans l'édition de Charles Étienne, de Paris, 1620, ni dans celle de Genève, 1662.

(B) *Cette Térentia avait été femme de Cicéron.*] Quoique Suidas n'ait point distingué les temps, M. Moréri ne devait pas les confondre. Il ne devait pas dire, ni que Damas acheta Tyrannion, ni qu'il le donna à *Térence*, femme de Cicéron. Celui qui acheta l'esclave se nommait Dymas. Personne n'a dit que ce soit lui qui l'ait donné à cette femme. Il fallait nommer cette femme *Térentia* et non pas *Térence;* et, afin de ne tromper personne, il fallait ne pas se servir d'une expression qui signifie que Cicéron vivait encore. Il y avait longtemps qu'il était mort : Térentia n'était ni sa femme ni sa veuve ; car il l'avait répudiée plusieurs années avant que de mourir.

TIRAQUEAU (André), en latin *Tiraquellus*, l'un des plus savans hommes du XVIe. siècle, était né à Fontenai-le-Comte, ville de Poitou (*a*). Je n'ai que fort peu de choses à ajouter à ce qu'en ont dit MM. Teissier et Moréri (*b*). Je dis seulement qu'il n'y a point d'apparence qu'il ait eu autant d'enfans que quelques-uns lui en donnent. Ils en font monter le nombre jusqu'à quarante-cinq, et ils disent que s'il avait bu du vin il aurait été encore beaucoup plus fécond, soit à l'égard d[...] ductions de la plume, s[...] gard des productions co[...] (A). Il mourut fort vie[...] 1558 (B). On fut beauco[...] plagiaire contre lui qu'il n[...] contre d'autres (C). J'ai c[...] leurs (*c*) un passage où l[...] serve qu'il inséra dans l[...] ses livres quantité d'o[...] tés.

(*a*) *Le* Ghilini, Teatro, *tom. II*, *pag.* 18, *le fait naître à* Fontanablau, terra del distretto di Poitiers.

(*b*) *Il a fait deux fautes que je corrige dans la rem.* (B).

(*c*) *Citat.* (14) *du deuxième art*[...] CHEZ *tom. XIII*, *pag.* 81.

(A) *Ils font monter le n*[...] *ses enfans jusqu'à quarante-*[...] *ils disent, etc....*] Il n'y a [...] temps que j'ai lu dans une [...] *Aquæ calidæ Potu,* soutenue [...] stad, sous Henri Meibomi[...] 1689, qu'encore que Tiraq[...] bût que de l'eau, il fut père [...] rante-cinq enfans, et aute[...] tant de livres ; sur quoi l'on [...] te ces quatre vers :

Fœcundus facundus aquæ Tiraquel[...]
Terquindecim librorum et liberûm [...]
Qui nisi restinxisset aquis abstemi[...]
Implêsset orbem prole animi atque [...]

Je suis sûr qu'on outre la c[...] M. de Thou n'eût pas ignor[...] aussi singulier que celui-là, [...] rait spécifié, s'il l'avait cru [...] ble ; or il s'est contenté de [...] Tiraqueau donnait chaque a[...] livre et un enfant au pu[...] Quelques autres écrivains o[...]

* Voici une traduction de ces vers, où [...] d'un tiers la fécondité de Tiraqueau [...] duction a probablement été comma[...] mesure du vers :

Tiraqueau, fécond à produire,
A mis au monde trente fils :
Tiraqueau, fécond à bien dire,
A fait pareil nombre d'écrits :
S'il n'eût point noyé dans les eau[...]
Une semence si féconde,
Il eût enfin rempli le monde
De livres et de Tiraqueaux.

(*) M. Bayle aurait pu rapporter ic[...] gramme de Bèze sur A. Tiraqueau :
Est tibi natorum quæ computat agm[...]
Est tibi quæ natos bibliotheca pari[...]
Rem. crit.

(1) *Æquè ingenii ut corporis nume*[...] *dus prole, cùm singulis annis singul*[...] *liberos reipublicæ daret,* Thuan., *lib.* 432, *ad ann.* 1558. Sainte-Marthe, *pag. m.* 33, *dit en général*, cùm num[...] bolem ex honestissimâ uxore susceperi[...]

sé le nombre : mais en se bor- trente. Tiraqueau *n'était pas fécond à produire des enfans prit que du corps : car durant ans il ne s'en passa point qu'il nnât un livre et un fils au mon- ainsi, si d'un côté il étendit son et sa lignée par un grand nom- l'enfans, tous excellens person-, qu'il eut d'une femme ver-, il consacra bien autant sa gloi- ur un grand nombre de livres, il enrichit le public : mais ce ugmente la merveille, c'est qu'il fécond de la sorte, encore qu'il it que de l'eau* (2). M. Teissier, t *Frey, admir. Galliæ*, se bor- ussi au nombre de trente (3). On aurait aller jusqu'à quarante-, si l'on se règle sur l'observa- commune des écrivains qui font tion de ceci, c'est que Tiraqueau t qu'une femme, et que tous ses ns furent légitimes. Je ne trouve étrange que cette fécondité pa- e plus merveilleuse à ceux qui réflexion que ce docte person- e ne buvait que de l'eau ; mais t-être que cela même contribuait vertu prolifique. Sa chaleur na- lle serait passée peut-être à un ré excessif par l'usage des bons ; et dans ces excès il n'eût pas propre à la génération ; car on qu'il y a des mariages stériles à e de la trop grande salacité des joints (4). Quoi qu'il en soit, la me de Tiraqueau n'avait pas à indre les attaques des railleurs, me elle aurait eu sujet de les indre, si elle n'eût été grosse que ment. Son mari aimait l'étude u'à l'excès ; ses ouvrages crient tement qu'il passait les journées t entières parmi ses livres. On oit une lecture prodigieuse, un ail et des recherches qui deman- t une forte application. Quand ait qu'un homme passe de la sor- la journée, on suppose qu'il s'é- e, et qu'il a besoin d'un grand s pendant la nuit ; car

Quod caret alternâ requie durabile non est :
Hæc reparat vires, fessaque membra novat (5).

On suppose qu'il a dissipé ses esprits à force de méditer, et de composer, et de feuilleter ; et qu'il tâche d'en préparer de nouveaux par un bon sommeil, au lieu de faire de nouvelles dissipations. Là-dessus on raille sa femme dans les compagnies, on la plaint, on lui fait de très-mauvais complimens de condoléance : mais si elle peut montrer une maison pleine d'enfans, elle est à couvert de ces traits-là. Comme toutes choses ont deux faces, il est certain qu'un mari auteur, enseveli toute la journée parmi ses papiers, et parmi ses livres, peut passer et pour un mari commode, et pour un mari incommode. C'est selon la femme qu'il a rencontrée. Si elle est coquette et peu vertueuse, il est un mari commode ; car, pendant qu'il étudie douze heures par jour, ou plus, elle a ses coudées franches pour disposer de sa personne selon ses désirs. Mais si elle veut faire son devoir, il n'est pas un bon mari à tous égards ; il l'oblige quelquefois à souhaiter d'être livre (6) ; il se couche tout harassé de ses études, et la tête pleine de quelque chapitre qu'il n'a pu achever. Chacun voit les inconvéniens de cette disposition de corps et d'esprit. Notez que tout a ses exceptions ; on sait par la lecture des vies des hommes savans, qu'il y en a quantité qui ont eu une lignée nombreuse. C'est que certains tempéramens sont si forts, et si bien constitués, qu'ils suffisent à tout.

Notez que pour la justification de ceux qui ont dit que Tiraqueau fut père de quarante-cinq enfans légitimes, quoiqu'il n'eût été marié qu'une seule fois, on ne peut pas supposer de lui ce que le Ménagiana raconte d'un certain Blunet (7), qui *avait fait à sa femme vingt et un enfans en sept fois de suite* (8), trois à chaque fois ; car si la femme de ce docte jurisconsulte eût accouché fort sou-

Pierre de Saint-Romuald, Abrégé du Trésor ologique, *tom. III, pag. m.* 324, *à l'ann.*

Teissier, Additions aux Éloges, *tom. I*, 154.

Voyez, tom. VIII, pag. 99, *la remarque l'article* Hællicius.

(5) Ovid., *in* Epist. Heroïd., *epist. IV, vs.* 89.

(6) *Voyez le IIe. tome du* Chevræana, *pag.* 115, *édition de Hollande.*

(7) *Petit bourgeois de Paris.*

(8) Ménagiana, *pag.* 327 *de la première édition de Hollande. On ajoute qu'il abusa de sa servante*, laquelle au bout de neuf mois accoucha de trois enfans mâles.

vent de deux ou de trois jumeaux, ce serait la principale circonstance qui aurait été observée par les écrivains. Or aucun d'eux n'a fait mention de cela, et ils ont dit au contraire que Tiraqueau produisait des livres et des enfans, chaque année un à un. *Singulis annis singulos libros reipublicæ daret* (9).

(B) *Il mourut fort vieux, l'an* 1558.] Sainte-Marthe observe deux ou trois fois, presque dans la même page, que Tiraqueau atteignit la grande vieillesse, mais il ne marque point le nombre des ans. S'il le savait, il est blâmable de ne l'avoir pas appris à ses lecteurs. Je ne voudrais pas nier qu'il ne le sût; car c'est sa coutume de négliger les dates. Il savait sans doute que Tiraqueau décéda l'an 1558, et cependant il ne le dit pas; il se sert d'une grande périphrase pour marquer le temps de la mort de Tiraqueau. *Obiit*, dit-il (10), *planè senex haud multò antè quàm inter Henricum secundum et Philippum Hispaniæ Regem post varias bellorum offensiones de pace tandem per utriusque legatos ageretur*. M. Bullart s'est servi de ces paroles de Sainte-Marthe avec une explication du temps qu'il a cru qu'elles désignaient; mais il n'y a pas réussi. « Ayant atteint une vieillesse vénérable et décrépite, il quitta pieusement la terre pour le ciel sur la fin de l'an 1559, et sur le point qu'on vit renaître en l'Europe les douces espérances de la paix, après une guerre sanglante qui avait divisé ses plus puissans monarques (11). » C'est bien l'entendre. Le traité de Cateau en Cambrésis, qui donna la paix à l'Europe, fut conclu le 3 d'avril 1559. On n'était donc point réduit aux espérances de cette paix sur la fin de cette année. Voilà sans doute d'où M. Moréri a tiré la faute qu'il a commise en plaçant la mort de notre jurisconsulte à l'année 1559. Il a commis une autre faute, que M. Bullart lui pouvait faire éviter. Il a dit que Michel de l'Hôpital a composé un poëme *à l'honneur des Tiraqueaux*. Il

(9) Thuan., *lib. XXI*, *ad ann.* 1158, *p.* 432.

(10) Sammarthanus, Elog., *lib. I*, *p. m.* 35.

(11) Bullart, Académie des Sciences, *tom. I*, *pag.* 220.

fallait dire, comme Bullart, à *neur des écrits de* Tiraque[…] Pour parler exactement, il e[…] dire que Michel de l'Hôpital l'un de ses poëmes à Tiraque[…] reste, le Ghilini s'est enco[…] abusé que M. Bullart aux circ[…] ces dont Sainte-Marthe s'étai[…] le Ghilini, dis-je (13), qu[…] que l'année 1556 ne préc[…] de peu de jours la paix de entre Philippe II et Henri I[…] une bévue, et c'est une fauss[…] de dire, comme il fait (14), q[…] de décembre 1556 est le jour dré Tiraqueau mourut.

(C) *On fut beaucoup plus p[…] re contre lui qu'il ne le fut d'autres.*] Il accuse Barthélem[…] sanée * de lui avoir volé plu[…] cents pages tout entières de vre *de Legibus connubialibus* les avoir employées sans y rie[…] ger. (15) *In hunc furti nomin[…] mentissimè invehitur Tiraq[…] cùm* (16) *alibi, tùm in trac[…] utroque Retractu* (17), *ubi d[…] plusquàm sexcentas paginas i[…] ne vocabulo quidem mutato e[…] bus suis connubialibus in tr[…] suum de Gloriâ mundi transc[…]* Chassanée avait accusé Ti[…] d'avoir volé plusieurs choses à Rhodiginus. L'accusé se just[…] accusa à son tour. Son accusa[…] mieux fondée que celle de s[…] versaire (18).

(12) *Là même.*

(13) Ghilini, Teatro, *tom. II*, *pag.* […]

(14) *Là même.*

* Le nom de cet auteur était Cl[…] Voyez la note sur l'article Hélène, t[…] pag. 528. Bayle a fait la même faute d[…] ticles Quellenec et Rorarius.

(15) Jacobus Thomasius, de Plagio l[…] *num.* 385, *pag. m.* 169. *Il cite* Speckh. qu. 88, n. 10, p. 376.

(16) Thomasius *cote ici plusieurs e[…] Tiraqueau* in Leges connubiales.

(17) Thomasius *cote ici* § 1, *gl.* 9, *circa fin.*

(18) *Voyez* Thomasius, de Plagio […] *num.* 563, 564, *pag.* 249.

TIRÉSIAS, l'un des p[…] lèbres devins de l'antiquit[…] fils d'Évère (*a*) et de la n[…] Chariclo, et rapportait so[…]

(*a*) Moréri *le nomme mal* Ivère.

e à Udæé, l'un de ceux (*b*) i étaient nés des dents de ser-t semées en terre par Cad-s. Il était aveugle, et l'on en tait plusieurs causes. Les uns ient que les dieux, ne trou-nt pas bon qu'il révélât aux rtels ce qu'on souhaitait qu'ils sussent pas, l'avaient aveu-é. Phérécide n'attribuait la ose qu'à l'irritation de Minerve). Il disait que cette déesse fut i fâchée d'avoir été vue toute ue par Tirésias, qu'elle lui ar-cha les yeux. Elle fut instam-ent sollicitée par Chariclo, sa vorite, et mère de Tirésias, de ndre la vue à ce misérable : ais ne pouvant lui faire cette veur, elle chercha quelque dé-ommagement; elle lui perfec-onna de telle sorte l'ouïe, qu'el-e le rendit capable d'entendre out le langage des oiseaux (B). Elle lui donna aussi un bâton, vec lequel il pouvait conduire es pas aussi sûrement que s'il vait eu des yeux. Hésiode fai-ait autrement le conte : il disait que Tirésias, ayant rencontré deux serpens qui frayaient, les frappa de son bâton (*c*) (C), et qu'aussitôt il devint femme; qu'au bout d'un certain temps (*d*), il rencontra ces mêmes bêtes dans la même occupation, et qu'il reprit sa forme d'homme. Or comme il avait goûté des plaisirs de l'un et de l'autre sexe (*e*), il fut choisi juge d'un différent qui s'éleva entre Jupiter et Junon, sur la question si les femmes ont plus de part que les hommes au plaisir vénérien. Jupiter le soutenait; Junon le niait. Tirésias prononça contre la déesse Junon (D), qui en fut si fâchée qu'elle l'aveugla (E); mais il en fut dédommagé par le don de prophétie (F), qu'il reçut de Jupiter. Il acquit une grande réputation par sa science divinatrice (G), qui ne l'empêcha pas d'ignorer que l'eau de la fontaine de Tilphouse lui serait funeste; car ayant pris la fuite avec ses compatriotes (H), au temps de la seconde guerre de Thèbes, il but de cette eau, et en mourut. Voilà ce qu'on trouve sur son chapitre dans Apollodore (*f*). On voit dans Strabon (*g*) que les Thébains se réfugièrent alors sur la montagne de Tilphouse, et qu'au bas de cette montagne il y avait une fontaine de même nom, et que le tombeau de Tirésias y était aussi. Pausanias (*h*) dit la même chose que Strabon à l'égard du lieu où ce tombeau était situé. C'était, je l'avoue, un lieu qui n'était pas très-éloigné d'Alalcomène; mais néanmoins Moréri s'est fort trompé, quand il a dit (*i*) qu'Alalcomène *était considérable par le tombeau de Tirésias*. Nous avons donné en son lieu l'article de Manto, digne fille de ce grand devin, auquel elle servait de guide et de bâ-

(*b*) *Ils étaient appelés* Σπαρτοί.

(*c*) *Voyez dans la rem.* (C) *les variétés des uteurs touchant cette fable.*

(*d*) Ovide *est le seul, que je sache, qui spécifie le temps : il le fait de sept années.*

(*e*) *Venus huic erat utraque nota.* Ovid., Métam., *lib. III*, *vs.* 323.

(*f*) Biblioth., *lib. III*, *pag.* 191, 197. *Edit Salmur.*, 1661.

(*g*) *Lib. IX*, *pag. m.* 285. *Voyez aussi pag.* 283.

(*h*) *Lib. IX*, *pag. m.* 307.

(*i*) *Dans l'article d'*Alalcomène; *car dans celui de* Tirésias *il ne s'en souvient plus : il place ce tombeau où il faut : et cite* Strabon.

ton de vieillesse (*k*); car il ne faut pas oublier qu'il vécut beaucoup (I). On lui donne une autre fille nommée Historide (*l*), dont une ruse bien imaginée trompa la déesse Lucine, et fut cause qu'Alcmène, dont le travail d'enfant était prolongé par cette déesse, accoucha heureusement. Il a couru un livre sous le nom de Tirésias, par une imposture qui a été mise en usage cent et cent fois. Ce livre traitait des présages de l'encens, *de Thuris Signis*. Il est cité deux fois par le scoliaste du poëte Stace (*m*). Tirésias se mêlait de toutes sortes de prédictions; il employait la pyromancie (*n*), la capnomancie, la nécromancie, etc. Cette dernière, qui consiste dans l'évocation des morts, lui plaisait plus que les autres (*o*); il y faisait l'impérieux (K), et ne voulait pas que les ombres fussent tardives à se présenter. Comme il était aveugle, il fallait que sa fille Manto lui apprît les phénomènes du feu et de la fumée, etc. (*p*). Lucien, au Traité de l'Astrologie, remarque que Tirésias avait enseigné que les planètes n'ont pas toutes la même vertu, ni le même sexe.

Il fut l'inventeur des auspices (*q*): on l'honora comme un dieu à Orchomène; son oracl[e] fameux pendant quelqu[es] [siè]cles; mais enfin il fut ré[duit au] silence après qu'une pes[te eut] désolé cette ville-là (*r*). [Peut-]être que les directeurs de [l'ora]cle périrent tous penda[nt la] contagion : peut-être juge[a-t-on] qu'un dieu qui laissait [périr] par la peste les habitans [d'Or]chomène n'était plus capa[ble de] prédire l'avenir. Je ne t[ouche] point aux raisons surnatur[elles]

(*k*) *O nostræ regimen viresque senectæ.* Stat. Theb., *lib. IV*, *vers.* 536.

(*l*) Pausan., *lib IX*, *pag.* 290.

(*m*) *Voyez* Barthius in Stat., *tom. II*, *pag.* 1106, *et tom. III*, *pag.* 673.

(*n*) *Ille coronatos jamdudum amplectitur ignes,*
Fatidicum sorbens vultu flagrante vaporem.
Stat. Theb., *lib. X*, *v.* 598. *Voyez aussi* Sénèque, *in* OEdipo, *acte II*, *scène II.*

(*o*) *Voyez la rem.* (B), *à la fin.*

(*p*) Stat. Theb., *lib. X*, *vers.* 598; *et* Sen., *in* OEdip., *act. II*, *sc. II.*

(*q*) *Auspicia avium Tiresias Thebanus* (*invenit*). Plin., *lib. VII*, *cap. LVI*[.]

(*r*) Plutarc., de Oracul. Defectu[.]

(A) *Phérécyde n'attribuait* [...] *se qu'à l'irritation de Miner*[ve.] [Il] sera bon de conférer avec cet [...] d'Apollodore une hymne de [Calli]maque (1), où il est dit que M[inerve] ayant été vue par Tirésias, p[endant] qu'elle se baignait dans la f[ontaine] d'Hippocrène avec Chariclo, [n'] eut pas plus tôt annoncé qu'il [ne ver]rait plus rien, qu'il perdit le[s yeux.] Chariclo s'affligea beaucoup d[e l']infortune de son fils. Minerve [pour] la consoler, l'assura que c'ét[ait une] loi irrévocable des destinées [que] tous ceux qui voient un die[u sans] sa permission, en soient sévè[rement] châtiés (2); qu'un jour vi[endrait] qu'on l'estimerait heureuse [de ce] que son fils en aurait été quit[te pour] ses deux yeux. Minerve ajout[a que] pour l'amour de Chariclo, el[le ren]drait Tirésias le plus excellen[t devin] du monde; qu'elle lui ferait [connaî]tre les présages du vol des oi[seaux;] qu'elle lui donnerait un bât[on qui] lui tiendrait lieu de guide; [qu'elle] le ferait vivre long-temps; e[t qu'il] serait le seul qui, après sa [mort,] aurait de l'habilité dans les enf[ers, et que] Pluton l'honorerait singulière[ment.]

(B) *D'entendre tout le lang*[age des] *oiseaux.*] Ἅπασαν ὀρνίθων φων[ὴν ...] σαι συνιέναι : *Omnem avium* [...] *fecisse ut intelligeret.* On n[e don]nerait point, ce me sembl[e, ce] bienfait de Minerve toute s[...]

(1) Εἰς λουτρὰ τῆς Παλλάδος. *In* [*lavacrum*] *Palladis.*

(2) *Voyez-en un exemple dans l'artic*[le ...]*xis*, *tom. I*, *pag.* 224, *au texte*, *citat*[...]

e, si l'on disait qu'elle comua à Tirésias une parfaite conıce de tous les présages qui lent du chant des oiseaux : il ler plus avant, et supposer a voulu dire que les oiseaux mmuniquent entre eux leurs es, par le moyen de leur chant, ie font les hommes par le moyen parole ; et que Tirésias reçut serve le don d'entendre et d'inéter ce langage des oiseaux. ainsi que Porphyre a conçu la e(3) ; car s'étant imaginé que les s ont non-seulement la faculté isonner, mais aussi celle de tre-parler, il a dit qu'Apollonius Tyane, Mélampus, Tirésias et les, ont entendu et distingué les s langages dont se servent les aux. A l'égard de Mélampus, raconte (4) que des serpens, lui t léché les oreilles pendant qu'il ait, furent cause qu'à son réil entendit ce que disaient les ux qui volaient au-dessus de lui ; qu'ensuite il faisait savoir aux mes ce qu'il apprenait de l'avepar cette voie. *Qui credit ista et lampodi profectò aures lambendo lse intellectum avium sermonis unes non abnuet.* Ces paroles sont Pline (5), qui ajoute tout inconnt que Démocrite a marqué le de certains oiseaux dont le mêlé ensemble produit un sert qui donne à celui qui le manintelligence de ce que les oiseaux tre-disent. *Vel quæ Democritus it nominando aves, quarum con sanguine serpens gignatur, quem quis ederit intellecturus sit alitum quia.* Les juifs et plusieurs matans soutiennent (6) que Salo entendait ce même langage (7). r revenir à Tirésias, j'observe si l'on ne veut entendre par l'exsion d'Apollodore, sinon qu'il ndait parfaitement cette espèce livination qui s'appelait proprement *augure* (c'est celle qui dépendait des oiseaux) on trouvera dans Élien (8) qu'en effet Tiresias s'est principalement rendu célèbre par cet endroit-là. Barthius s'imagine que cela est fort contraire à Stace (9) ; mais cette imagination n'est fondée que sur la fausse supposition que ce poëte a introduit Tirésias plein de mépris pour les augures. Je dis que c'est une fausse supposition, et pour le prouver je n'ai qu'à citer à Barthius la page 1069 de son IIe. tome sur Stace, où il reconnaît que Tirésias déclare que les autres manières de fonder l'intention des dieux ne lui avaient jamais donné une aussi profonde connaissance de l'avenir, que celle qu'il avait acquise par l'évocation des mânes. Est-ce mépriser une chose, que de ne la point reconnaître pour la meilleure de toutes ?

(C) *Le frappa de son bâton.*] D'autres disent qu'il marcha dessus : *In monte Cyllenio Tiresias dracones coeuntes calcâsse dicitur : ob id in mulieris formam versus, ut Ovidius refert. Deindè monitus sortibus in eundem locum rediit, et in figuram pristinam* (10). Avant que Lutatius eût parlé ainsi, Hyginus avait déjà dit : *In monte Cyllenio Tiresias Everis filius pastor dracones venerantes dicitur baculo percussisse, aliàs calcâsse, ob id in mulieris figuram est conversus : posteà monitus à sortibus in eodem loco, dracones cùm calcâsset, redit in pristinam speciem* (11). Les commentateurs s'embarrassent beaucoup sur ces paroles, *aliàs calcâsse :* mais pourquoi ne prendrait-on pas *aliàs* pour un adverbe ? après quoi rien ne demande qu'on se figure quelque glose quil, de la marge, se soit glissée dans le texte. Hyginus aura pu dire le tout afin d'embrasser les deux traditions : mais s'il ne manque rien aux deux passages qu'on vient de lire, on s'étonnera justement que ces auteurs aient omis des circonstances essentielles. Le premier oublie qu'il fallut que Tirésias rencontrât une seconde fois les serpens dans l'acte vénérien, et qu'il renouvelât sur eux son premier coup : il

Porphyr., *lib. III* de Abstinent. *Voyez le* Pirrhia, *tom. XI*, *pag.* 554, *citats*).
Apollodor., Biblioth., *lib. I*, *pag.* 46.
Plin., *lib.* X, *cap. XLIX.*
Vide Pfeiffer., Theol. Judaïcæ atque Mo-, *pag.* 307, 308.
onaventure Baron, *au Ier. tome du* Scotus s, *parle d'un moine franciscain qui ence que les bêtes s'entre-disent, et devinait moyen l'avenir.*

(8) Animal. Hist., *lib. VIII*, *cap. V. Voyez aussi* Euripide, *in* Phœnic., *vs.* 846.
(9) Barthius, in Statium, *t. II*, *p.* 1065, 1149.
(10) Lutarius, in Stat. Thebaid., *lib. II.*
(11) Hygin., *cap. LXXV.*

oublie, dis-je, que ces deux circonstances furent nécessaires, afin que Tirésias redevînt homme; il prétend qu'il ne fallut que retourner sur les lieux. L'autre oublie la première de ces deux choses. Ovide (12) avec toute sa prolixité, ne laisse pas de l'oublier pareillement. Hésiode, dans Apollodore, a oublié la dernière des deux circonstances; il n'a point dit que Tirésias ait frappé à la seconde rencontre. C'est Phlégon et Fulgence qui les ont bien retenues toutes deux. Mais d'autre côté Phlégon a ses variétés particulières; il veut que Tirésias ait frappé l'un des serpens la première fois, et l'autre la seconde, mais non pas qu'à chaque fois il les ait frappés tous deux (13). Eustathius et le scoliaste d'Homère (14), et Tzetzès sur Lycophron, disent que la première fois Tirésias tua la femelle, et devint femme; et puis, qu'il tua le mâle, et redevint homme; et que la chose se passa sur la montagne de Cithéron (15), et non pas sur la montagne de Cyllène (16).

(D) *Tirésias prononça contre la déesse Junon.*] On dirait que, pour donner mieux un air juridique à sa décision, il prit en main la balance avec quoi on peint la Justice. Il considéra d'abord comme une somme totale le plaisir dont il s'agissait, puis il en fit la division, et assigna à chacun son lot, ou sa quote part en poids et mesure : il prononça que de dix parties il y en avait neuf pour la femelle, et une pour le mâle.

> Οἴην μὲν μοίρην δέκα μοιρῶν τέρπεται ἀνήρ·
> Τὰς δὲ δέκ' ἐμπίπλησι γυνὴ τέρπουσα νόημα.
>
> *Parte unâ è denis mas partibus oblectatur;*
> *At mulier solidum coitûs capit ipsa decuncem.*

Apollodore, qui rapporte ces deux vers (17), venait de dire, si l'on suit l'état misérable où est son grec, que de dix-neuf parties du plaisir l'homme en goûte neuf, et que les dix autres sont pour la femme (18); de quoi Junon fut si fâchée, qu'elle lui [...] perdre les yeux. Deux choses m[...] trent que ce passage est corromp[...] la première est qu'il n'y a rien [...] plus plat, ni de plus fade, ni de p[...] éloigné du but de ceux qui ont i[...] giné cette dispute chimérique, [...] de faire condamner Junon pour [...] si petite différence. Je ne dis rien [...] la punition sévère qu'elle exerce [...] son juge pour une sentence où [...] se voit si peu éloignée de la véri[...] car on me répondrait que son car[ac]tère est d'être fière, colère et vi[n]cative (19), et qu'il a été remar[qué] qu'en cette rencontre son resse[nti]ment passa les bornes de la raiso[n]

> . . . . *Gravius Saturnia justo*
> *Nec pro materiâ fertur doluisse, suique*
> *Judicis æternâ damnavit lumina nocte* (2[0])

L'autre raison est qu'Apollodore [...] rait un homme destitué de jugem[ent] si, après avoir rapporté la subst[ance] d'un arrêt d'une certaine mani[ère] il faisait voir peu après, en rap[por]tant les paroles de l'arrêt, qu'il [...] rait misérablement falsifié. Si [...] peut parer à ce coup, en disant [...] nous n'avons qu'un petit abrégé [...] pollodore, que dira-t-on contre [...] d'autres auteurs, qui suivent no[n] son texte tel que nous l'avons au[jour]d'hui, mais les deux vers grecs [...] a cités, comme le *dictum* de la [sen]tence? Phlégon (21) et Lutatius [...] admettent précisément les pr[opor]tions énoncées dans ces deux ve[rs] scoliaste d'Homère (23) cite ces [...] vers mêmes, à quelque petite a[...] tion près. Eustathius (24) e[...] quelques paroles. Lucien (25) n[e s']éloigne pas beaucoup dans le [...] Fulgence s'en éloigne encore [...]

(12) Metamorphos., *lib. III.*
(13) Phlegon, de Rebus mirabil., *cap. IV.*
(14) In Odyss., K, *vs.* 494.
(15) *Dans la Béotie.*
(16) *Dans l'Arcadie.*
(17) Apoll. Biblioth., *pag.* 193.
(18) Δεκαεννέα μοιρῶν παρὰ τὰς συνουσίας οὐσῶν, τὰς μὲν ἐννέα ἄνδρας ἥδεσθαι τὰς δὲ δέκα, γυναῖκας. *De novem ac decem quæ inter coëundum voluptatis partes cap[...] novem mares ac mulieres decem sentire.* [...] ibidem, *pag.* 191.
(19) *Es germana Jovis Saturnique alte[...] les.*
Irarum tantos volvis sub pectore fluctus. Æneid., *lib. XII*, *vs.* 83[0].
(20) Ovid., Metam., *lib. III*, *vs.* 333.
(21) Phleg. de Rebus mirabil., *cap. IV.*
(22) In Statium, *apud* Barthium, [...] *pag.* 318.
(23) In Odyss. K, *vs.* 494. *Vide* Munck[er] in Hygin., *pag.* 128.
(24) In eumd. loc. Odyss.
(25) *In* Amoribus, *où il dit que, selon* T[irésias,] Ἡ θήλεια τέρψις ὅλῃ μοίρᾳ πλεονεκτ[εῖ] ἄῤῥενα, *muliebris delectatio totâ parte* [...] *lum superat.*

et le scoliaste de Juvénal enco-
ins (27), sur un passage où ce
dit que les femmes qui aimaient
s les occupations viriles, et qui
ent le plus les occupations de
sexe, ne voudraient point deve-
hommes : de quoi il donne pour
n le partage trop inégal de la
pté vénérienne.

n fugit à sexu, viros amat, hæc tamen ipsa
nollet fieri; nam quantula nostra voluptas!

e dois pas omettre que Barthius
ige assez heureusement, ce me
ble, le texte d'Apollodore dans
pages 319 et 1066 du IIe. volume
Stace.

uelqu'un pourrait demander s'il
quelques raisons naturelles ou
rales qui appuient le prétendu
ment de Tirésias. Soit renvoyé
médecins, quant aux raisons na-
lles. Ils auraient apparemment
de la peine à voir clair dans
e question. Pour ce qui est des
ons morales, je ne crois pas qu'on
en alléguer de plus fortes que
dire qu'il est d'une Providence
et bonne, telle qu'est la provi-
ce de Dieu, d'user de compensa-
s, et de multiplier la joie à pro-
ion de tout ce qu'il y a de dé-
s, d'incommodités et de douleurs
uffrir, depuis la conception jus-
à l'enfantement. Sur ce pied-là,
artage du plaisir devrait être
ligieusement inégal à l'avantage
autre sexe : mais outre que la loi
compensations aurait des consé-
ces qui mèneraient loin, on
dire que Dieu a mille et mille
ières de compensations sans celle-
t qu'ainsi on ne peut rien déter-
r sur aucune de ces manières.
la meilleure moralité est de ne
is parler de cette prétendue his-
de Tirésias, sans ajouter qu'elle
usse, et quant au fait et quant
roit. Brantôme vous apprendra
cessité de cette addition. « J'ai
nu, dit-il (28), une fille de
t bonne maison, et grande, vous
» dis-je, qui se perdit et se rendit
» putain, pour avoir ouy raconter,
» à son maistre d'escole, l'histoire
» ou plustost la fable de Tiresias,
» lequel, pour avoir essayé l'un et
» l'autre sexe, fut éleu juge par Ju-
» piter et Junon, sur une question
» meue entre eux deux, à sçavoir
» qui avoit et sentoit plus de plaisir
» au coït et acte venerien, ou l'hom-
» me ou la femme. Le juge deputé
» jugea contre Junon, que c'estoit
» la femme : dont elle de despit d'a-
» voir esté jugée, rendit le pauvre
» juge aveugle, et luy osta la veue.
» Il ne se faut esbahyr si cette fille
» fut tentée par un tel conte : car
» puisqu'elle oyoit souvent dire, ou
» à ses compagnes, ou à d'autres
» femmes, que les hommes estoient
» si ardens après cela, et y prenoient
» si grand plaisir, que les femmes,
» veue la sentence de Tiresias, en
» devoient bien prendre davantage,
» et par consequent il le faut esprou-
» ver. Vraiment telles leçons se de-
» voient bien faire à ces filles! n'y
» en a-t-il pas d'autres? Mais leurs
» maistres diront qu'elles veulent
» tout sçavoir, et que, puis qu'elles
» sont à l'estude, si les passages et
» histoires se rencontrent qui ont
» besoin d'estre expliquées (ou qui
» d'elles-mesmes s'expliquent), il faut
» bien leur expliquer, et leur dire
» sans sauter ou tourner le feuillet.
» Combien de filles estudiantes se
» sont perdues lisant cette histoire
» que je viens de dire, et celle de
» Biblis, de Caunus, et force autres
» pareilles, escrites dans la Metamor-
» phose d'Ovide. »

Y ayant eu des gens qui ont dit que j'ai eu tort de supposer que cette question pouvait être renvoyée aux médecins, il faut que je leur montre qu'elle a été effectivement agitée et discutée dans des ouvrages de médecine. Je le pourrai justifier avec d'autant plus de liberté, que toute ma citation sera, ou en italien, ou en latin : *Questo suo donare nasce dalla sfrenata sua libidine, e dal prendere maggior piacere nel atto venereo, che gli uomini non pigliano, e non sentono : come prova Avicenna nel libro nono, e ventesimoprimo degli animali; ed Hali Abbate nel sesto libro della sua Teorica, in questo proposito*

Tiresias dixit tres uncias habere virum , et novem feminam. Fulgent., Mythol., cap. *VIII.*
Una uncia libidinis est in masculis, un- s feminis. Scholiast. Juven., in sat. VI,

Brantôme, Mémoires des Dames galantes, pag. 45.

disse: Duplicia est in fœminâ concubitûs voluptas, quia præter seminis motum, et orificii vulvæ in suggendo quoque nascitur oblectatio, vulva ipsa diversimodè mota; *il che conferma anco Galeno nel quarto libro* de' Morbis et Symptomatis. *E lo dimostra il giudizio di Tiresia, secondo i poeti... E lo confermò anco Pietro Aponense sopra il decimo quinto problema d'Aristotile; benche Polibio in quel suo libro de Genitură provi il contrario, facendo due voluttà; voluttà intensiva, ed estensiva, voluttà intensiva chiamando l'ultima, ed estrema nel mandare fuora il seme genitale, ed in questa vuole, che si diletta più l'uomo: estensiva intende quella, la quale si piglia innanzi l'emissione nel maneggiarsi: ed in questa vuole si diletta più la donna, onde Gorreo parisino medico dottissimo nelle annotationi al libro di Polibio, scrisse le seguenti parole à favor delle donne:* Tametsi maribus semen calidius, acrius, copiosiusque inest, motuque ipsi majore quàm fœminæ in coïtu concutiuntur, plusque multò caloris, et spiritûs obtinent, quamobrem ex his major esse maris quàm fœminæ videri possit. Verùm in fœminâ alia privatim considerare oportet, quæ inter præcipuas, et potissimas voluptatis venereæ caussas esse possunt. Siquidem ejus uterus magno virili seminis desiderio tenetur, ipsumque mirum in modum appetit, et attrahendo, sugendo, concipiendoque impensissimè delectatur: est enim eâ in re uterus ventriculo similis, sicut enim iste suavibus cibis, potibusque gaudet, eosque avidissimè amplectitur; ita ille semen amat, habetque gratissimum. *Mario Equicola, nel quarto libro* de Naturâ Amoris, *dice, che se ciò fosse vero, che le donne avessero maggior piacere che gl'uomini non hanno nell' atto venereo, sempre le femine ricercherebbono i maschi, del che (dice egli) si vede tutto il contrario* (29).

(E) *Elle en fut si fâchée, qu'elle l'aveugla.*] Apollodore ne dit pas comment; mais Hygin déclare qu'elle le fit de sa propre main: *Juno irata,*
manu aversâ eum excæcavit (
Phlégon se sert d'un terme qui p
rait bien signifier qu'elle se servi
son poinçon, *καταννύξαι αὐτοῦ*
ὀφθαλμούς. Le scoliaste de Stace
de plus qu'elle lui coupa les mai
illâ iratâ manus ejus præcidit et
cæcavit; mais comme il est le
qui le dise, il y a de l'apparence
le passage est corrompu. Barthiu
corrige en cette manière, *manu*
superjecit et excæcavit; et il confi
sa conjecture par cette raison, c
qu'Apollodore, en parlant de la pu
tion que Minerve exerça sur Tirés
dit qu'elle se servit de ses mai
τὴν δὲ ταῖς χερσὶ τοὺς ὀφθαλμοὺς αὐ
καταλαβομένην πηρὸν ποιῆσαι (31).

(F) *Il fut dédommagé par le d*
de prophétie.] Il acquiesça à
échange; il ne paraît point qu'il
eu regret à ses deux yeux; on ne
point introduit déplorant sa desti
cela n'eût pas été de la bienséan
après les grandes lumières que
supposait que son âme avait reç
Augurem Tiresiam quem sapien
fingunt poëtæ nunquàm indu
deplorantem cæcitatem suam. At
rò Polyphemum Homerus cùm im
nem ferumque finxisset, cum a
etiam colloquentem facit, eju
laudare fortunas quòd quò vellet
gredi posset, et quæ vellet atting
Rectè hic quidem, nihilo enim
ipse cyclops quàm aries ille pru
tior (32). C'est aux cyclopes, c
aux ignorans, à croire qu'en per
la vue du corps on perd la jo
ce monde. Il est vrai que tous l
prits grossiers ne demeurent pas
cord de ce principe; témoin ces
bélîtres dont il est parlé dans la X
sérée de Bouchet. Ils étaient à la p
d'une église, et *ne se pouvoient*
corder de la joye de ce monde;
l'aveugle disoit, Baillez l'aumô
ce pauvre homme qui a perdu la
de ce monde: *l'autre coquin, qui*
perdu, par un coup de faucon
qui devoit estre en sa braguette,
dementoit, et soutenoit que c'esto
qui avoit perdu la joye de ce monde

(29) Giuseppe Passi *de l'académie* de' Signori Riccovrati di Padoa, ed Informi di Ravenna, *à la page* 33 *et* 34 *du livre qu'il a intitulé:* I Donneschi Difetti, *édition de Venise*, 1618, in-4°.: *c'est la quatrième édition.*

(30) Hygin., *cap.* LXXV. Vigenère sur
lostrate, *pag.* 50 *du IIe. tome* in-4°., tr
Junon, indignée de cela, lui donna une arrière
dont il demeura aveugle.

(31) Barth. in Stat., *tom. II*, *pag.* 318.
aussi Munckerus, in Hygin., *pag.* 128.

(32) Cicero, Tusculan. V, *circa fin.*

(*) Les aveugles et les châtrés *sont égal*

le d'une princesse qui aurait
[uestion en condamnant le
Voici le conte. « Une prin-
le grande vertu, et qui était
ırée fille toute sa vie, conti-
duc, perdit la vue sur le re-
le son âge : comme elle était
état, un pauvre aveugle fut
ıit à la portière de son carros-
lui dit, Ma bonne dame ayez
d'un pauvre homme qui a
les joies de ce monde : la
ısse, qui l'entendit, demanda
de ses femmes, *Qu'a donc*
ımme? est-ce qu'il est eunu-
Non, ma princesse, lui ré-
t cette femme, c'est qu'il est
le : *Hélas, le pauvre homme!*
ıison, répliqua-t-elle, *et je*
ıngeais pas. La naïveté de la
ıde de cette bonne princesse
onnaître assez plaisamment
ion qu'elle avait touchant les
le ce monde (33). » Il y a
ıp d'apparence que Malherbe
dé la dispute conformément
du mendiant, *qui avait perdu*
coup de faucon, etc.; car il
onsolable de se sentir faible
:é-là, et il aurait mieux aimé
:tat de recueillir les faveurs
es, que d'obtenir du roi son
es dignités les plus sublimes
l'air dont il fait ses doléan-

oies de ce monde. L'une et l'autre de
ıions proverbiales est fondée. On dit
le, qu'il a perdu les joies de ce monde,
erbe fait allusion à ces paroles de la
'obie 5. *Ingressus itaque* (Raphaël) *sa-*
ı (Tobiam) *et dixit: Gaudium tibi sit*
ait Tobias: Quale gaudium mihi erit,
ıbris sedeo et lumen cœli non video.
utant d'un eunuque, par plusieurs ma-
roverbes, touchées par Verville, ch.
Moyen de parvenir : et cela, parce que
erme d'anatomie nous nommons *les*
ıciennement s'appelait par excellence
omme pour insinuer que sans la pos-
eut-être même, suivant l'apologue de
. 5, ch. 7, sans l'usage légitime de
du corps humain, tous les biens de la
rien. La Chronique scandaleuse, sur
parlant de l'assassinat commis en la
l'évêque d'Évreux, le fameux Balue,
inal : *et avant ladite fuite il* (Balue)
ups d'espee, l'un au plus haut de ses
ı milieu de sa couronne : *et l'autre en*
dois. La *couronne* ici est le chapelet,
:e temps-là, pendant au cou, comme
'ordre, tombait perpendiculairement
sous de la ceinture. Rem. crit.

: Caillère, *de l'académie française*,
bons Contes et des bons Mots, *pag.*
: *de Hollande*, 1693.

z l'article Malherbe, *tom. X, pag.*
ue (B).

ces (35), on jugerait qu'il s'était trouvé plus d'une fois dans le fâcheux inconvénient du faux ermite qui eut inutilement à sa discrétion la belle Angélique.

Già resupina ne l'arena giace
A tutte voglie del Vecchio rapace.

Egli l'abbraccia, ed à piacer la tocca.
Ed ella dorme; e non può fare ischermo;
Hor le baccia il bel petto, hora la bocca :
Non è chi'l veggia in quel loco aspro ed er-
mo,
Ma ne l'incontro il suo destrier trabocca;
Ch'al desio non risponde il corpo infermo,
Era mal'atto, perche avea tropp'anni.
E potrà peggio, quanto più l'affanni.

Tutte le vie, tutti li modi tenta :
Ma quel pigro rosson non però salta.
Indarno il fren gli scote, e lo tormenta,
E non può far che tenga la testa alta (36).

Racan, le bon et fidèle disciple de Malherbe, était du goût de son maître; il n'eût pas voulu donner les restes de sa vigueur pour tous les triomphes des grands guerriers, ni pour toute l'habileté des premiers ministres. *Je ne m'étonne point*, dit-il dans une lettre qu'il écrivit à Balzac (37), *si N. a été si osé que de censurer votre éloquence, puisque M. de Malherbe a eu l'effronterie de m'accuser de froideur, lui qui n'est plus que de glace, et de qui la dernière maîtresse est morte de vieillesse, l'année du grand hiver. Il a beau jeu à se vanter des merveilles de sa jeunesse, personne ne l'en peut démentir; et pour moi, qui ne voudrais pas avoir donné ce qui me reste de la mienne pour les victoires du prince d'Orange, ni pour la sagesse du cardinal de Richelieu, je serais bien marri d'être en état de lui pouvoir reprocher ce qu'il me reproche.* La raillerie de Malherbe est contenue dans ces paroles : « Du côté des bergeries son
» cas va le mieux du monde; mais
» certes pour ce qui est des bergè-
» res, il ne saurait aller pis. Cette
» affaire veut une sorte de soins dont
» sa nonchalance n'est pas capable.
» S'il attaque une place, il y va d'u-

(35) *Voyez sa* lettre à Balzac, *dans le* Recueil de nouvelles Lettres, *imprimé à Paris*, 1642, *pag.* 65.

(36) Ariosto, Orlando furioso, *canto ottavo*, *stanza XLVIII et seq.*

(37) Racan, lettre à Balzac. *Elle est dans le IIe. tome du* Recueil de Lettres nouvelles, *imprimé à Paris, chez Toussaint Quinet, l'an* 1634, *pag.* 295 *et suiv.*

» ne façon qui fait croire que s'il » l'avait prise il en serait bien empê- » ché ; et s'il la prend, il la garde si » peu, qu'il faut croire qu'une femme » a été bien surprise quand elle a » rompu son jeûne pour un si misé- » rable morceau (38). » Malherbe ne parle point là de soi-même en tierce personne, comme je l'ai cru autrefois: il parle de son disciple Racan, et c'est là-dessus que Racan se justifie, et qu'il l'insulte dans le passage que j'ai rapporté. Quoi qu'il en soit, voilà deux âmes de sang et de boue que Minerve n'aurait su dédommager, si au lieu de les faire aveugles, comme elle en usa envers notre Tirésias, elle les eût faits eunuques.

Je finis par la pensée d'un philosophe, mais d'un philosophe d'une secte réprouvée, et plus hérétique sur le dogme de la volupté que la secte d'Épicure. Il avait perdu les yeux, et entendant de bonnes femmes qui déploraient sa condition, il leur demanda si elles comptaient pour rien les plaisirs nocturnes. *Illud Antipatri Cyrenaici est quidem paulò obscœnius, sed non absurda sententia est. Cujus cæcitatem quum muliérculæ lamentarentur, Quid agitis, inquit? an vobis nulla videtur voluptas esse nocturna* (39)?

(G) *Il acquit une grande réputation par sa science divinatrice.*] Cela paraît par plusieurs passages de Sophocle et d'autres anciens auteurs. Il n'y avait que lui de sage dans les enfers (40), si nous en croyons Homère (41).

Τῷ καὶ τεθνειῶτι νόον πόρε Περσεφόνεια
Οἴῳ πεπνύσθαι τοὶ δὲ, σκιαὶ ἀΐσσουσιν.

Huic etiam mortuo mentem tribuit Proserpina
Solus ut saperet, reliqui verò umbræ circumvolitant.

Il fut honoré comme un dieu après sa mort (42). Je n'ai pourtant point trouvé dans le IXe. livre de Strabon ce que Charles Étienne, Lloyd, Moréri et Hofman en citent, savoir que les habitans de Thèbes rendirent [...] honneurs divins à Tirésias, ente[...] auprès de Tilphouse. Je vois seulem[...] dans Pausanias (43) qu'il y avait d[...] leur ville un lieu appelé l'obser[...] toire de Tirésias, οἰωνοσκοπεῖον Τ[...] σίου (c'était apparemment l'endr[...] d'où il contemplait les augures), [...] un tombeau honoraire, ou un cé[...] taphe de Tirésias : car les Théba[...] avouaient qu'il était mort auprès d[...] liarte (44), et qu'ainsi ils n'avai[...] pas chez eux son véritable tombe[...] L'historien leur prête là un mauv[...] raisonnement; mais peu nous imp[...] te. Ces messieurs qui ont cité St[...] bon auraient mieux trouvé l[...] compte dans Diodore de Sicile; c[...] lui qui apprend que les Théba[...] firent de pompeuses funérailles à T[...] résias, et qu'ils lui rendirent les h[...] neurs divins (45).

(H) *Ayant pris la fuite avec [...] compatriotes.*] M. Moréri a fort [...] entendu Charles Étienne son origi[...] lorsqu'il a dit que Tirésias, *ayant [...] relégué* proche de la fontaine de T[...] phouse, *y mourut.* Voici le latin [...] Charles Étienne, *juxta fontem ej[...] dem nominis, ubi profugus d[...] suum obiit*, ce qui est emprunté [...] Strabon, ὑφ' ᾧ Τίλφωσσα κρήνη κα[...] τοῦ Τειρεσίου μνῆμα ἐκεῖ τελευτήσα[...] κατὰ τὴν φυγὴν, *sub quo fons est T[...] phosa, et monumentum Teiresiæ [...] extorris ibi mortem obiit.* Si M. Mor[...] avait su l'histoire de Tirésias, il n'[...] rait pas tourné le mot *profugus* [...] celui de *relégué*. Inférons de là [...] ceux qui traduisent sont sujets à f[...] d'étranges bévues, lorsqu'ils n'[...] tendent point les choses; car ils [...] beau savoir trois ou quatre signifi[...] tions d'un même mot, cela ne [...] empêche pas de prendre celle qui [...] convient point à tel ou tel lieu[...] remarque une assez grande dive[...] entre Strabon et Pausanias. Le p[...] mier veut que Tirésias soit mort [...] sa fuite, sans être tombé au pou[...] des ennemis; le second, au contra[...]

(38) Malherbe, lettre à Balzac, *pag.* 61 *du* Recueil de Lettres nouvelles, *imprimé à Paris l'an* 1642.

(39) Cicero, Tusculan., *lib. V, folio* 278, *B.*

(40) *Voyez ce qui a été cité de* Callimaque, *dans la remarque* (A).

(41) Odyss. K, *vs.* 494.

(42) Clem. Alexandr. I Stromat.

(43) *Lib. IX, pag.* 294 *et* 295.

(44) *Cette ville n'était pas loin du mont [...] phouse.*

(45) Θάψαντες λαμπρῶς οἱ Καδμεῖ[...] μαῖς ἰσοθέοις ἐτίμησαν. *Dans la trad[...] imprimée à Bâle, en* 1548, *lib. V, cap.* [...] *pag.* 124 : Quem sui cives magnâ cum pom[...] pelivêre, deorum sibi honores tribuentes, [...] *mis* sibi *pour* ipsi.

laut sur les histoires des Grecs, i) que ceux d'Argos, ayant pris e de Thèbes, menaient au temle Delphes le devin Tirésias, le reste du butin, mais qu'il ut sur la route pour avoir bu la fontaine de Tilphouse. Diode Sicile (47) raconte le fait comme Strabon. Un auteur (48), j'honore la mémoire, a débité Tirésias sur ses vieux jours se a à la montagne de Tilphouse, r y achever sa vie en repos, et des tumultes de la ville. On ne personne; mais je ne doute point n n'eût lu cela dans quelque céécrivain. Ne laissons pas de dire cette retraite de Tirésias ne fut lement volontaire.

) *Il vécut beaucoup.*] Hygin, égon, et Lutatius, s'accordent à que Jupiter dédommagea Tiréde la perte de la vue, en lui acdant, avec la connaissance de l'ave-, une vie sept fois plus longue que le des autres, *septem ætates* (49). tharcide ne fait mention que de q âges; Lucien que de six; mais, n Tzetzès, il y a eu des gens qui fait vivre Tirésias onze âges omme (50).

K) *Il y faisait l'impérieux.*] Sénèlui donne des paroles menaçan-

menque magicum volvit, et rabido Minax
cantat ore, quicquid aut placat leves
t cogit umbras (51). . . . .

ce l'introduit armé de reproches le menaces.

que hic Tiresias nondum adventantibus umbris
tor ait, divos quibus hunc sacravimus ignem
n nequeo tolerare moram. Cassusne sacerdos
udior, an rabido jubeat si Thessala cantu
is, et Scythicis quoties armata venenis
chis aget, trepido pallebunt tartara motu?
stri cura minor? . . . .
. . . .
tenues annos nubemque hanc frontis opacæ
rnite ne, moneo, et nobis sævire facultas,
nus enim et quidquid dici noscique timetis (52).

(46) Pausan., *lib. IX, pag.* 307.
(47) Diod. Sicul., *lib. V, cap. VI.*
(48) Petrus Mussardus (*de quo vide* Deckherrum, Scriptor. Adespot., *pag.* 397, *edit.* 1686. tr. Deor. fatidicorum, *pag.* 87.
(49) *Quelques-uns traduisent* sept siècles.
(50) *Voyez* Munkerus, *in* Hygin., *pag.* 128.
(51) Seneca, *in* OEdipo, *act. III, sc. I.*
(52) Statius, Theb., *lib. IV, vs.* 500.

Voyez dans Lucain (53) un long détail de menaces faites par la magicienne de Thessalie aux dieux infernaux. C'était un style assez ordinaire dans les cérémonies magiques. Un philosophe païen s'en moque avec beaucoup de raison. Πολλῷ δὲ τούτων ἀλογώτερον, τὸ μὴ δαίμονι, εἰ τύχοι, ἢ ψυχῇ τεθνηκότος αὐτῷ δὲ τῷ βασιλεῖ Ἡλίῳ, ἢ Σελήνῃ, ἢ τινι τῶν κατ' οὐρανὸν ἀνθρώπων τῷ τυχόντι ὑποχείριον, ἀπειλὰς προσφέροντα ἐκφοβεῖν, ψευδόμενον ἵν' ἐκεῖνοι ἀληθεύσωσι. *Quodque omnium absurdissimum est, non jam vulgari cuipiam dæmoni, aut defuncti animæ, sed ipsimet soli, syderum principi, lunæ, reliquisque diis cœlestibus, homo cuivis è populi fæce obnoxius minas intentat, atque ut eos ad vera dicenda compellat, falsum vanumque terrorem ostendit* (54). Cela me fait souvenir de nos contes populaires sur la magie : je ne parle pas des contes les plus communs, mais de ceux qui lèvent un peu la tête pardessus la foule. On prétend qu'il y a des magiciens qui exercent une espèce de commandement, jusqu'à la contrainte, sur les démons qu'ils évoquent. Quelque absurde que cela paraisse, on le pourrait regarder comme possible, si une fois on tombait d'accord qu'il se forme certains pactes ou certains traités entre les hommes et les mauvais anges ; car y ayant sans doute de la subordination entre ces esprits, il peut y avoir des démons qui règnent absolument sur plusieurs autres. L'un de ces démons ne pourrait-il pas promettre à ses magiciens qu'il leur soumettra tous les esprits de sa dépendance? ne pourrait-il pas leur promettre de menacer de sa colère ceux qui feraient les rétifs ? M. de Thou, qui assista à un dialogue du sieur Calignon et d'un fameux magicien, raconte que ce magicien ne nia pas son commerce avec les démons, mais il soutint que sa magie ne tendait qu'à faire du bien à l'homme, et qu'il y avait une extrême différence entre les sorciers et les magiciens. Un magicien, disait-il, n'a commerce qu'avec des esprits aériens et célestes, bons et bienfaisans, qui lui appren-

(53) Pharsal., *lib. VI, vs.* 732 *et seq.*
(54) Porphyrius, *apud* Eusebium, Præparationis Evangel., *lib. V, cap. X, pag.* 198, *A.*

nent mille secrets d'une grande utilité, et de plus il commande à ces esprits; mais un sorcier est un vil esclave des esprits terrestres, malfaisans de leur nature, et ennemis du genre humain. Il ajoute qu'il y avait en Espagne des écoles de magie, et qu'il y en avait eu aussi de très-florissantes en Allemagne, qui s'étaient dissipées pour la plupart depuis que Luther avait annoncé ses hérésies (55). Il n'avoua pas à ses juges tout ce qu'il avait avoué au sieur Calignon; mais le parlement de Paris ne laissa pas de le condamner au dernier supplice, sur les preuves qui furent produites. La chose me semble assez singulière pour mériter que mes lecteurs la trouvent ici selon les propres paroles de M. de Thou (56) : *Magiam quam profitebatur Bellomontius, dæmonum, qui numinis divini particula sunt, cum hominibus conciliatricem artem præclaram esse ad beneficium inventum non ad maleficium, quo sortiarii qui vocantur vulgò utuntur, ipsi malorum spirituum vilia mancipia in crassam ignorantiam demersi, et veneno ac diris falcinationibus eorum arbitrio perniciem humano generi machinantes, cùm contra magis ipsis dæmonibus imperent, et eorum consortio ac familiaritate arcana naturæ vulgo ignota nec libris prodita cognoscere, futura rimari, mala declinare, pericula antevertere, amissa recuperare, corpora citeriùs quàm humanâ ratione fieri possit, de loco in locum transferre, dissidenteis componere, patres cum filiis, uxores cum maritis, et amicitiam cum iis quibus debet conciliare discant, denique sibi rem cum aëriis spiritibus et cœlo participantibus esse, qui naturâ benefici nihil nisi juvare sciunt, cùm terrestres et subterranea incolentes, qui sortiariis imperant, sint maligni et nocere tantùm noverint : t… claræ artis scholas, etc.* (57). … suite de ces paroles à la note … page. Finissons par des par… Cicéron, qui nous apprenne… Tirésias n'était point de ces … la douzaine qui vendent des… tures, et qui font de leur mé… gagne-pain. *Ante hos Amphi… Tiresias non humiles et obsc… que eorum similes, ut apud … est*, qui sui quæstûs causâ fic… citant sententias, *sed clari … stantes viri qui avibus et signi… niti futura dicebant, quor… altero etiam apud inferos H… ait solùm sapere cæteros uml… modo vagari* (58).

(55) *Tam præclaræ artes scholas toto terrarum orbe ac professores sparsos, et adhuc in Hispaniâ Toleti, Cordubæ, Granatæ, aliisque locis frequentari*, (*) *fuisse olim et in Germaniâ celeberrimas, sed magnâ ex parte defecisse, postquàm Lutherus seminato hæresis suæ fermento, tot sectatores habere cœpit.* Thuan., *ubi infrà, pag.* 1234. *Voyez la remarque* (H) *de l'article* PONCE, *tom. XII, pag.* 248. [(*) Naudé, pag. 76 de son *Instruction à la France*, etc., prétend que toutes les écoles finirent en Espagne en l'année 1492. Voyez la note (9) sur le chap. 23 du 3ᵉ, liv. de Rabelais.] REM. CRIT.

(56) Thuanus, de Vitâ suâ, *lib. VI, p.* 1233, 1234.

(57) *Idem, ibidem.*

(58) Cicero, *lib. I de* Divinat., *folio* …

TISSANDIER (N.), … d'un livre qui ne m'est con… par une lettre de Balz… mourut fort vieux, l'an… (A). La Croix du Maine n… point mention de lui, et … crois point que du Verdie… Privas en fasse mention… plus (B).

(A) *Il mourut fort vieux l'an…* Voyez la lettre qui fut écrit… année-là par Balzac à un M. … dier (1). On le console sur l… de son aïeul, qui était aussi vie… l'hérésie, et plus que la ligu… il avait publié un livre pour … la France de la conception de ce… tre, quand le cardinal de Lo… le conçut. Il n'est pas besoin … dise que ces expressions sont d… zac.

(B) *Et je ne crois point que d… dier Vau-Privas en fasse m… non plus.*] Je m'exprime de la… parce que je n'ai pas eu le … d'examiner page à page si not… sandier se trouve dans la Bibl… que française de cet écrivai… auteurs y sont rangés selon leu… de baptême, et l'on n'y a poi… une table des surnoms. Voil… défauts inexcusables quand i…

(1) *C'est la XVIIIᵉ. du VIIIᵉ. livre … dition in-folio.*

...mble. On supporterait le pre... s'il était seul comme il l'est dans ...Croix du Maine ; mais c'est se mo...er du monde que de ne pas remé...er au premier par une table des ...noms.

TITIUS (CAÏUS), orateur et poëte latin, était chevalier ro...ain. Il porta l'éloquence aussi ...in que le pouvait faire un homme qui n'entendait point le grec (A). Il y avait des subtilités, ...eaucoup d'exemples, et beau...oup de politesse dans ses harangues, de sorte qu'elles paraissaient être du style attique. ...ette subtilité de pensées ne ...ussit pas sur le théâtre, lors...'il s'en voulut servir dans ses ...agédies, comme il s'en était ...rvi dans ses plaidoyers. Cela ...e soutenait pas assez noblement ...gravité du caractère tragique ...). Lorsque le consul Fannius ...roposa sa loi contre le luxe des ...stins, Titius harangua le peu...le pour lui représenter l'utilité ... cette loi. Nous verrons dans ... remarques si ce fait est pro...e à montrer en quel temps la ...i Fannia fut établie (B). La ...rangue que Titius fit alors ...t voir que l'ivrognerie était ...ntée aux derniers excès (C). ... bévue d'un interprète d'Ho...ce (D) n'est pas supportable : ...a confondu notre Titius avec ... Titius qui vivait du temps ...Auguste.

(a) Cicero, *in Bruto*, *pag. m.* 280.

(A) *Il porta l'éloquence aussi loin ...e le pouvait faire un homme qui ...ntendait point le grec.*] Cicéron, ...i en pouvait mieux juger qu'hom...e du monde, lui a rendu ce témoi...age. *Ejusdem ferè temporis fuit ...ues romanus C. Titius, qui meo ...dicio eò pervenisse videtur, quò potuit ferè latinus orator sine græcis litteris, et sine multo usu pervenire. Hujus orationes tantùm argutiarum, tantùm exemplorum, tantùm urbanitatis habent, ut penè attico stylo scriptæ esse videantur. Easdem argutias in tragœdias satis ille quidem acutè, sed parùm tragicè transtulit* (1).

(B) *En quel temps la loi Fannia fut établie.*] J'ai examiné en un autre lieu (2) le sentiment de Glandorp, et je ne l'ai point trouvé solide. Cet auteur a cru (3) que celui qui proposa la loi Fannia n'était point Caïus Fannius le père, consul l'an de Rome 529, mais Caïus Fannius le fils, consul l'an de Rome 632. Il ne s'est servi que d'une preuve, et l'a prise d'un passage d'Aulu-Gelle : elle n'a aucune force. Il aurait pu dire quelque chose de plus spécieux, s'il eût allégué Macrobe, qui nous apprend que Titius, contemporain de Lucilius, conseilla au peuple d'établir la loi Fannia (4). Il est certain que Lucilius naquit au commencement du VIIe. siècle de Rome : cela s'accorde merveilleusement avec l'hypothèse de Glandorp ; car, selon cette hypothèse, Lucilius a été âgé d'environ trente ans, lorsqu'on établit la loi Fannia. Il faut donc que l'orateur qui conseilla cette loi ait été contemporain de Lucilius. Mais si vous mettez l'établissement de cette loi à l'année 593, cet orateur et Lucilius n'auront pas vécu en même temps ; l'orateur aura été vieux au commencement de la jeunesse de l'autre, et par conséquent Macrobe fournit une preuve très-spécieuse à Glandorp. On la peut fortifier par ces paroles de Cicéron : *Ejusdem ferè temporis fuit eques Romanus C. Titius;* car il venait de parler de trois ou quatre orateurs qui ont fleuri vers l'an 660 de Rome. Titius aura été presque de leur temps, s'il a recommandé la loi Fannia en l'année 632. Mais il y aurait un grand espace entre les autres et lui, si cette loi avait été établie en l'année 593. Non-

(1) Cicero, *in Bruto*, *pag. m.* 280.

(2) *Dans le second article* FANNIUS, *tom. VI*, *pag.* 388, *remarque* (B).

(3) Onomastic., *pag.* 333.

(4) *Id ostendunt tum multi alii, tum etiam C. Titius, vir ætatis Lucilianæ, in oratione quâ legem Fanniam suasit.* Macrob., Saturn., *l. II*, *cap. XII.*

obstant toutes ces raisons, je persiste dans le sentiment pour lequel je me déclarai dans les articles Fannius. Le passage de Pline (5), qui marque précisément l'intervalle d'onze années entre la loi Fannia et la troisième guerre punique, est plus fort que dix passages où l'on dit en général, *ejusdem ætatis*, *ejusdem fermè temporis*. Les expressions vagues, *vivre presque en même temps qu'un autre*, *être du même siècle qu'un autre*, souffrent le plus et le moins, peuvent être allongées et accourcies; sentent un homme qui ne se soucie guère qu'on examine à la rigueur sa chronologie, et qui n'a parlé que sur les idées confuses de sa mémoire. Mais quand on se sert d'un nombre rompu, quand on marque onze ans précis, c'est un signe qu'on a pris la peine d'y regarder un peu de près; et par conséquent le témoignage de Pline est ici d'une grande force pour fixer à l'année 593 la loi Fannia, vu que l'année 604 est la première de la troisième guerre punique. Si l'on ne se rend pas à ces raisons, que dira-t-on, en considérant que, selon Macrobe, la loi Fannia fut établie l'an 588; et néanmoins il avance que Titius et Lucilius ont vécu en même temps, ou au même siècle (6)? Je raisonne ainsi: ou Macrobe a su avec la dernière précision l'âge de Lucilius, ou il ne l'a point su de cette manière: au premier cas, il faut conclure que, selon lui, un orateur qui recommande une loi l'an 588, et un poëte né douze ans après, ont vécu en même temps; et ainsi ses paroles ne servent de rien pour confirmer le sentiment de Glandorp: au second cas, elles le confirment encore moins; car on ne peut rien prouver en matière de chronologie, par les paroles d'un homme qui parle à vue de pays, et sans chercher la précision. A l'égard de Cicéron, on peut dire que son *ejusdem ferè temporis* est une phrase qui ne nous empêche pas de croire que Titius harangua en l'année 593. Remarquez bien qu'Afranius a imité Titius (7): je ne donne pas cela pour une preuve nécessaire et démonstra-tive qu'il fût plus jeune; mais je di[s] que c'en est un signe. Or Afranius a été contemporain de Térence (8), qui mourut l'an 594 (9). Voyez quelle preuve Cicéron nous a fournie contre Glandorp. Disons donc que notre Titius florissait environ l'an 590 de Rome.

(C) *Que l'ivrognerie était montée aux derniers excès*,] Les juges buvaient tant de vin avant que d'aller à l'audience, qu'ils étaient contraints de pisser copieusement à chaque coin. Après avoir ouï l'état des causes, ils faisaient venir les témoins, et en attendant ils allaient au pot de chambre; étant revenus, ils recueillaient les suffrages, et avaient bien de la peine à s'empêcher de dormir. Allant au conseil, ils se demandaient, Qu'avons-nous à faire de nous tourmenter avec ces rêveurs? vidons plutôt une bouteille, et mangeons un bon ragoût. Ceux qui entendent le latin seront beaucoup plus contens des paroles de Titius que de l'abrégé que j'en donne. *Ludunt aleâ, studiosè unguentis delibuti, scortis stipati, ubi horæ decem sunt; jubent puerum vocari ut comitium eat percunctatum quid in foro gestum sit, qui suaserint, qui dissuaserint, quot tribus jusserint, quot vetuerint. Indè ad comitium vadunt, ne litem suam faciant: dum eunt, nulla est in angiporto amphora quam non impleant, quippe qui vesicam plenam vini habeant. Veniunt in comitium tristes, jubent dicere quorum negotium est, dicunt: judex testes poscit: ipsus it minctum: ubi redit, ait se omnia audivisse; tabulas poscit; litteras inspicit. Vix præ vino sustinet palpebras. Eunti in concilium ibi hæc oratio: Quid mihi negotii est cum istis nugacibus? quàm potiùs potamus mulsum mixtum vino Græco, edimus turdum pinguem, bonumque piscem lupum germanum, qui inter duos pontes captus fuit* (10)? Macrobe, qui nous a conservé ce curieux morceau de la harangue de Titius, en avait cité un

(5) Plinius, *lib. X*, *cap. L.*

(6) *C. Titius*, *vir ætatis Lucilianæ.*

(7) *Quem studebat imitari L. Afranius poeta*, *homo perargutus in fabulis quidem etiam*, *ut scitis*, *disertus*. Cicero, *in* Bruto, *pag.* 280.

(8) *Dulces Latini leporis facetiæ per Cæcilium Terentiumque, et Afranium, sub pari ætate nituerunt.* Paterculus, *lib. I*, *cap. XXVII.*

(9) Sueton., *in* Vitâ Terentii.

(10) *Apud* Macrobium, *lib. II* Saturnal., *cap. XII*, *pag. m.* 366.

autre passage dans le chapitre IX, car il ne faut point douter que le *Cincius in suasione legis Fanniæ*, qui paraît dans le chapitre IX, n'y soit par la faute des copistes, qui ont changé peu à peu Titius en Cincius. Cet autre passage nous apprend que l'on faisait cuire à Rome dans le ventre d'un cochon plusieurs autres animaux, et qu'on appelait cela un cochon de Troie, par allusion au cheval de Troie, qui était rempli de soldats (11). Ces excès avaient besoin d'être réprimés : la gourmandise était si énorme, que plusieurs enfans de bonne famille se prostituaient et se vendaient afin de manger de bons morceaux : l'ivrognerie était devenue si commune, que les bourgeois allaient soûls aux assemblées où il s'agissait de délibérer du salut de la patrie. C'est Sammonius Sérénus qui nous l'apprend. *Lex Fannia sanctissimi Augusti, ingenti omnium ordinum consensu pervenit ad populum. Neque eam prætores aut tribuni, ut plerasque alias, sed ex omni bonorum consilio et sententiâ ipsi consules pertulerunt, cùm respublica ex luxuriâ conviviorum majora quàm credi potest, detrimenta pateretur. Siquidem eò res redierat, ut gulâ illecti plerique ingenui pueri pudicitiam et libertatem suam venditarent; plerique ex plebe Romanâ vino madidi in comitium venirent, et ebrii de reipublicæ salute consulerent* (12). Les siècles suivans, qui ont vu à Rome tant de vices effroyables, n'y ont guère vu le règne de l'ivrognerie : aujourd'hui c'est un défaut qu'on ne connaît point du tout en ce pays-là ; mais pour les anciens Romains, ils vivaient comme de vrais septentrionaux. Voyez, dans la remarque (A) de l'article BÉRENGER, l'ivrognerie des députés d'un synode. Je m'étonne au reste que Corradus, qui était si consommé dans l'histoire des personnes, n'ait connu notre Titius que par le passage de Cicéron : il a ignoré ceux de Macrobe. *C. Titius*, dit-il dans la page 282 de son Commentaire sur le *Brutus* de Cicéron, *de quo scriptum nihil nos præterea vidimus.*

(D) *La bévue d'un interprète d'Horace.*] C'est Corradus qui relève cette bévue au même lieu, sans dire de qui elle est. *Undè videtur interpres Horatii deceptus, qui putavit eumdem Titium fuisse*

Pindarici fontis qui non expalluit haustus,

et eùm qui scripsit tragœdias, quum hic multò antè floruerit, et ille tempore Augusti vixerit: quamquam ille potuit etiam utrumque præstare. Il semble que Corradus doute si le Titius d'Horace a été tout à la fois faiseur d'odes et de tragédies ; et il me semble qu'il n'y a point là matière de doute, quand on a lu ces six vers de la IIIe. lettre du Ier. livre d'Horace :

Quid Titius romana brevi venturus in ora?
Pindarici fontis qui non expalluit haustus,
Fastidire lacus, et rivos ausus apertos.
Ut valet? ut meminit nostri? fidibusne latinis
Thebanos aptare modos studet auspice musâ?
An tragicâ desævit et ampullatur in arte?

Le vieux scoliaste d'Horace assure qu'il s'agit ici de Titius Septimius, qui avait fait des vers lyriques et des tragédies, et dont le tombeau se voit au-dessous d'Aricia. M. Dacier, après plusieurs autres, prétend que ce Titius est le même Septimius auquel Horace adresse l'ode VI du IIe. livre, et pour lequel il écrit la IXe. lettre du Ier. livre. Cela pourrait être ; mais comme on n'en donne aucune raison, et que deux raisons semblent combattre ce sentiment, j'aime mieux agir ici en philosophe sceptique. L'ode VI du IIe. livre contient vingt-quatre vers, et il ne s'y trouve pas un mot qui insinue que Septimius soit poëte : au lieu que tout ce qui concerne Titius, dans la IIIe. lettre du Ier. livre d'Horace, ne se rapporte à lui que comme à un poëte. C'est ma première raison. La seconde est que Titius, dans la IIIe. lettre d'Horace, est au nombre des beaux esprits qui accompagnaient Tibère, et qui composaient dans sa cour une troupe de savans ; au lieu que dans la IXe. lettre Septimius est un homme qui prie Horace de l'introduire auprès de Tibère. Je ne puis rien dire en particulier contre un autre sentiment de M. Dacier : il veut que le Septimius d'Horace, et celui qui, dans

(11) *In suasione legis Fanniæ objecit sæculo suo quòd porcum Trojanum mensis inferant: quem illi ideò sic vocabant quasi aliis inclusis animalibus gravidum, ut ille Trojanus equus gravidus armatus fuit.* Macrob., *ibid.*, *cap.* 9, *pag.* 356.

(12) Sammonicus Serenus, *apud* Macrobium, Saturnal., *cap. XIII*, *pag.* 367.

l'épigramme XLVI de Catulle, aime si ardemment Acmé, soient la même personne (13).

(13) Dacier, sur l'ode VI du IIe. livre d'Horace.

TORELLI (POMPONIO), comte de Montechiarugolo, vivait au XVIe. siècle. Il était fils d'une fille de Jean-François Pic, comte de la Mirandole, et il fut de l'académie des *Innomati* de Parme, et y eut nom d'*il Perduto* (*a*). Il fit un livre intitulé, *Trattato del Debito del Cavaliero*, où il donne de très-bonnes instructions à ceux qui veulent parvenir ou qui sont déjà parvenus à l'honneur de la chevalerie. Il choisit cette matière, parce qu'il avait un fils qui était chevalier de Malte. Il le perdit pendant l'impression du livre, comme il nous l'apprend dans l'épître dédicatoire, datée de Parme le 15 de février 1596. Il était vassal du duc de Parme, Ranuccio Farnèse, à qui il dédia son Traité. Il cite souvent les anciens poëtes et les modernes, et toujours en vers italiens. Sa morale est bonne, et il entre dans de si grands détails, qu'il donne même (*b*) des préceptes sur ce que les Italiens nomment *mottegiare* (*c*). Il est si zélé pour sa religion, qu'il ne saurait reconnaître une véritable chevalerie hors de la communion du pape (*d*), et qu'il veut qu'un chevalier abandonne le service de son prince excommunié par le pape (*e*). Il croit qu'un hérétique est presque toujours coupable de quelque péché énorme, et il cite là-dessus Pie V (A). La différence qu'il met entre les poëtes modernes et les anciens a besoin de restriction (B).

(*a*) Pomponio Torelli, del Debito del Cavaliero, *folio* 143, *édit. de Venise* 1596, in-8°.

(*b*) *Id., ibid., fol.* 128, *verso.*

(*c*) *Cela signifie dire des bons mots.*

(*d*) *Id., fol.* 25.

(*e*) *Idem, ibidem.*

(A) *Il croit qu'un hérétique est presque toujours coupable de quelque péché énorme, et il cite là-dessus Pie V.*] Il y a des persécuteurs qui ne portent pas leur entêtement jusqu'à ce point d'injustice; car ils reconnaissent qu'il y a des hérésiarques dont les mœurs ont été bonnes. Notre Torelli est plus rigide. *Gli eretici*, dit-il (1), *cavallieri essere non ponno per essersi allontanati dalla congregazione de' fedeli, e ribellati per superbia del vero capo della chiesa di Dio, il quale errore, come è il maggiore che si ritrovi, cosi di rado dagl' altri vizii enormi si vede scompagnato, perciò le congregazioni degli eretici, più tosto confusione, che compagnie civili dire si possono; poi che ogni compagnia civile, e leggi, e costumi abbracia, e quelle alle sante constituzioni de' padri, ed a tutte le cerimonie devote e costumi repugano; e perciò ha luogo in loro ciò, che disse il Tasso, in altro sentimento, Gierus., canto IV.*

Che non è fede in huom, ch' Iddio la negli,

Onde come restano senza fede, così sono senza fondamento stabile di cavalleria.

Solea dire Pio V di santissima mem. che non avea mai conosciuto eretico, che vizioso non fosse, e, di vizio enorme macchiato (2).

(B) *La différence qu'il met entre les poëtes modernes et les anciens a besoin de restriction.*] Notre poésie, dit-il, est plus modeste que la grecque et que la latine: nos poëtes qui parlent d'amour n'imitent Catulle, Tibulle, Properce et Ovide qu'à l'égard des choses où il n'y a point de lasciveté et d'obscénité. *Nella lirica* (poesia) *ed italiana, e francese, e spagnuola si vede, che molto maggior modestia risiede, che non fa nella grecà, e nella latina, il che fa-*

(1) Torelli, del Debito del Cavaliero, *folio* 26 *verso.*

(2) *Idem, ibidem, folio* 30.

lmente si comprenderà, se si consi-lera l'oda d'Anacreonte da Boscano mitata, perche ciò che vi è di lascivo si tralascia dall' ingegnoso poeta, e sola l'arguzia, e leggiadria si ha imitato. Questo ancora apparirà più chiaro, se gli amori di Catullo, Tibullo, Propertio, ed Ovidio con quelli del Petrarca ed altri autori nostri paragoneremo, et se noterremo con qual arte Garcilasso, Ronzarte, il Porteo e Boscano, imitando sempre sopradetti autori ogni lascivia da loro poemi esclusero, che di sali propri, misti con gravità e leggiadria riempirono (3). Des Portes, qu'il met entre les exemples des poëtes qui évitent les obscénités, est pourtant fort décrié de ce côté-là (4); mais ce n'est point ma principale observation : j'ai à objecter une chose plus considérable. Il y a eu au XVIe. siècle, et même au XVIIe., plusieurs poëtes renommés qui ont écrit aussi fortement que les anciens (5); et ainsi la proposition de Torelli ne doit pas être entendue sans quelques limitations.

(3) *Idem*, *ibid.*, *folio* 179 *verso*.

(4) *Voyez son article*. [L'article des Portes n'existe pas:]

(5) *Voyez la remarque* (D) *de l'article* MOLSA, *tom. X*, *pag.* 478, *et l'Éclaircissement* sur les *Obscénités*, *num. II et III. tom. XV*.

TORI ou THORI * (GEOFFROI), *imprimeur du roi, et libraire juré en l'université de Paris* (*a*) au XVIe. siècle, était de Bourges. Il contribua beaucoup à perfectionner les caractères d'imprimerie (*b*); car il composa un livre intitulé : *le Champ fleury*, *contenant l'art et science de la proportion des lettres attiques ou antiques, et vulgairement appelées lettres romaines, proportionnées selon le corps et visage humain* (*c*). Il l'imprima lui-même à Paris, *l'an* 1529, *in*-4°. *1, *et depuis in*-8°. (*d*) Claude Garamont, qui *fit des poinçons et* qui *frappa les matrices pour les gros caractères romains* (*e*), fut son élève (*f*). Nous verrons ci-dessous le titre des autres ouvrages de Geoffroi Tori (A). Il avait été *régent au collége de Bourgogne à Paris* (*g*), et il y avait enseigné la philosophie *2 avec applaudissement (*h*). Il mourut l'an 1550 (*i*) *3. Quelques-uns l'appelèrent le *maître du pot cassé*, *qui était l'enseigne de sa maison* (*k*). D'autres disent *4 que sa marque

* La Monnoie, dans ses notes sur les Jugemens des savans, numéro 20, dit qu'on a diversement corrompu le nom de cet imprimeur; Joly ajoute que ce libraire écrivait toujours Tory.

(*a*) La Croix du Maine, Bibl. franç., *pag.* 124.

(*b*) *Voyez* La Caille, *à la page* 76 *de* l'Hist. de l'imprimerie.

(*c*) La Croix du Maine, Bibl. franç., *pag.* 124.

*1 Leclerc, après avoir rapporté tout au long le titre du livre, et la souscription, observe qu'il n'est pas dit *par qui* le volume a été imprimé; on lit seulement qu'il l'a été *pour* Geoffroi Tory et Giles Gourmont.

(*d*) *Là même; mais du* Verdier, Bibl. franç., *pag.* 445, *assure que le livre fut imprimé par Gilles Gourmont l'an* 1529, *in-folio*.

(*e*) La Caille, Hist. de l'Imprimerie, *pag.* 76.

(*f*) *Là même*, *pag.* 99.

(*g*) La Croix du Maine, Bibl. franç., *pag.* 124.

*2 La Croix du Maine est le seul qui parle de ce fait; et il peut s'être trompé, dit Joly; car Tory était assez ignorant. Il est pourtant vrai, ajoute Joly, qu'il avait régenté à Paris; c'est ce qu'on lit au feuillet XLIX de son *Champ fleury*.

(*h*) La Caille, Hist. de l'Imprimerie, *pag.* 100.

(*i*) *Là même*, *pag.* 99.

*3 La Caille, a mis cette date, dit Leclerc, parce qu'il croyait que la seconde édition du *Champ fleury*, qui est de 1549, avait été publiée par l'auteur lui-même : mais la Monnoie doute que Tory ait vécu jusqu'en 1536.

(*k*) La Croix du Maine, Bibl. franç., *pag.* 124.

*4 Ces personnes se trompent, dit Leclerc qui rapporte même la description de l'enseigne du pot cassé, donnée par Tory lui-même « *premierement en icelle y a ung vase antique* (posé droit) *qui est cassé* (entre

était *un pot cassé rempli de toutes sortes d'instrumens*, et qu'il y *mettait...... autour ces mots :* non plus (*l*). François Ier. lui accorda un privilége *pour l'impression des Heures, en considération des ornemens et vignettes dont il se servait* (*m*).

les deux anses) *par lequel passe ung toret* (trépan à archet). *Ce dict vase et pot cassé signifie notre corps qui est ung pot de terre, le toret signifie fatum* (la mort), *qui perce et passe foible et fort. Soubs iceluy pot cassé y a ung livre clos à trois chaines et cathenas. Le feuillage et les fleurs, qui sont au dict pot signifie les vertus, etc.*

(*l*) La Caille, Hist. de l'imprimerie, *pag.* 98.

(*m*) *Là même* : *notez que le sieur* de la Caille dit que *ce privilége est daté du 28 de septembre* 1584. *Cela ne peut être vrai, puisque François Ier. mourut l'an* 1547. [Leclerc observe que le privilége est également pour les *Heures* et pour le *Champ fleury* ; que Tory n'y est point qualifié imprimeur ; mais seulement *libraire ;* qu'il est daté de *Chénonceau*, 5 de septembre 1526.]

(A) *Le titre des autres ouvrages de Geoffroi Tori.*] Il traduisit en français *les Hiéroglyphes d'Orus Apollo ; les Politiques de Plutarque imprimées à Lyon* (1) *par Guillaume Boule ; le Tableau de Cebés, et trente dialogues de Lucien, imprimés à Paris chez Jean Petit, l'an* 1529 ; *Sommaire des Chroniques de Jean-Baptiste Egnace, imprimé à Paris par lui-même, l'an* 1529 (2), et par Charles l'Angelier, l'an 1543, *in*-8°. (3). « Il fit imprimer rouge et noir, par » Henri Étienne, en 1512, *Itinerarium* » *Antonini*, avec des préfaces et avis » de lui........ Il est aussi auteur » du livre qui a pour titre : *Ædilo-* » *quium, seu Digesta* (4) *partibus* » *ædium urbanarum et rusticarum* » *suis quæque locis adscribenda.* » Item *Epitaphia septem* *. *Amorum* » *aliquot passionibus*, imprimé par » Simon Colines, *in*-8°., en 15[...] » (5). » M. Catherinot observe q[...] l'on imprima, en 1530, *Distiques l[...] tins de Geoffroy Tory, de Bourge[...] sur les maisons de ville et de camp[a]gne avec plusieurs tombeaux, en vie[...] latin* (6).

(1) *Selon* du Verdier Vau-Privas, *ce fut à Paris*, in-8o., *l'an* 1530.

(2) *Tiré de* la Croix du Maine, *pag.* 125.

(3) Du Verdier, Bibliothéque française, *pag.* 445.

(4) *Il fallait dire* Disticha.

* On peut voir dans le *Ménagiana* de 1715, IV, 84, le peu de cas qu'en fait La Monnoie.

(5) La Caille, Histoire de l'Imprimerie, *p.* [...]

(6) Catherinot, Annales typographiques [...] Bourges, *pag.* 3.

TORQUATO (Antoine), fa[...] meux astrologue du XVe. siècl[e] était de Ferrare. Il donna [...] Matthias, roi de Hongrie, l'[...] 1480, un pronostic qui a é[...] bien funeste à la chrétient[é] car, comme il menaçait d'u[...] entière ruine la monarchie ott[o]mane après un certain temp[s] il fut cause que les Hongro[is] s'engagèrent à une guerre ([...] qui les ruina (*b*). Quelques-u[...] des événemens qu'il avait prédi[ts] arrivèrent ; mais les principa[ux] se sont trouvés chimériques (A[...] Pour cela l'on ne s'est point d[é]goûté, ni de débiter ni de cro[i]re de semblables pronostics. [...] les a renouvelés si souvent, q[...] je pardonne à un politique it[a]lien la pensée qu'il a eue, q[ue] les Turcs subornaient des ge[ns] pour faire courir de ces prédi[c]tions (B), afin d'endormir [les] princes chrétiens. Je crois pou[r]tant que ces infidèles ne se so[nt] point avisés de cette ruse. E[lle] ne serait pas fort fine ; car il n['y] a rien qui anime davantage [à] s'armer contre un monarqu[e] que de croire qu'il est écrit da[ns] les destinées qu'il sera bient[ôt] ruiné.

(*a*) *Voyez la rem.* (A).

(*b*) *Voyez* Leunclavius, *in* Hist. musul[...] Appendice.

(A) *Les principaux se sont trouv[és] chimériques.*] Voici le précis de [...]

prédiction. Les Turcs feront la guerre aux chrétiens, et perdront beaucoup de troupes (1). Ils attaqueront les Vénitiens, et leur feront un grand mal: ensuite ils feront la paix avec cette république, et prendront Belgrade et Rhodes, et désoleront la Hongrie. Enfin faisant beaucoup de menaces, saccageant la Hongrie, et attaquant l'empire romain, ils tomberont sous le pouvoir des Hongrois, environ l'an 1594 ou 1595. Mais avant cela ils entreront dans la Pouille, ils inquiéteront et affligeront la Sicile, l'Italie, les côtes de France, et celles d'Espagne. Leur empereur bientôt après sera tué dans une bataille, leur monarchie sera ruinée sous le treizième ou le quatorzième de ses chefs; elle ne passera point ce nombre, ni l'an 1596. Les chrétiens deviendront alors les maîtres de ce vaste empire (2). Lisez la réflexion que fait sur cela un docteur en théologie de la faculté de Paris, *Non est vel hujus loci, vel mei otii, historias retexere, quibus multa quæ hìc exprimuntur evenisse intelligamus; satis sit expendisse corollarium hujus prædictionis quàm varium sit, quàm falsum, quàm ridiculum, de imperio Turcico funditùs everso, ad annum Christi* 1596, *cùm hoc anno* 1608 *tam florens et potens, magno quidem christiani nominis malo, cernamus, quàm anteà extiterit, nec ullâ parte, aut hiare, aut nutare, aut inclinare, tanti imperii moles perspiciatur: nec in quartodecimo imperatore Osmanidâ seriem sultanorum et principum suorum defecisse videamus, cùm sultanus Muhamet Cham, tertius hujus nominis, sit decimus quintus Osmanidarum principum, à primo illo Osmano sultano. Magnò certè constitit Hungaris hæc prædictio, cui cùm stolidè inniterentur, motumque maximum sub sultano Soleimanno in Hungariâ excitâssent, ab eo magnâ clade affecti, suæ credulitatis vesanæ pœnas non minimas dederunt, quemadmodùm narrat Leunclavius, Histor. musulmanæ lib. XVIII* (3).

(1) Turci magnâ strage suorum in christianos arma movebunt. *Voyez* Filesac, de Idololatriâ magicâ, *folio* 33 *verso*.

(2) *Voyez* Filesac, *ibid.*, *et folio* 34, *ex* Leunclavio, *in* Historiæ musulmanæ Appendice, *post epistolas*.

(3) Filesac, *ibidem*, *folio* 34.

(B) *La pensée qu'a eue un politique italien, que les Turcs subornaient des gens pour faire courir de ces prédictions.*] Le discours de ce politique italien me paraît digne d'être copié. Mais il faut se souvenir qu'en ce temps-là les Turcs étaient plus puissans qu'ils ne le sont depuis le siége de Vienne en l'an 1683. *Molte predizioni d'astrologi, altre a molte profezie, secondo che si dice, vi sono, e se ne leggono ogni dì, con le quali vien minacciata la distruzzione del regno, ed imperio Turchesco, ed ogni tanti anni pare, che si vadano rinovando cotali credenze, senza vedersene l'effetto. Ora io m'avviso, che non darebbe molto lontano dal segno, uno, che dicesse ciò esser intenzione de' medesimi Turchi, ò di qualche christiano rinegato; per addormentar gli animi de' prencipi christiani con questo sonnifero, e rendergli negligenti, a pensar d'offendergli, con la speranza di dover veder, che il tempo debba esser quello, che triomfi di cosi fatto nemico: e non è dubbio, che principi cattolici, ricercati a colligarsi contro il Turco, hanno dato per risposta, che egli era meglio star a veder quel che partorirebbe il tempo, parendo impossibile che signoria cosi violenta debba esser di lunga durata. E per non parere di dire cose del tutto a vento, certo è, che per accelerar la morte di qualche imperadore romano, si serviva alcuno di sparger voci, che le stelle promettevano il principato a tal' uno, che essi conoscevano atto a dover, con si fatto pretesto, insurgere contro al dominante, ed accelerar a se stessi la successione, con l'accelerazione della morte di lui. Onde al contrario potrebbe pur essere, che tra Turchi per diuturnar il loro imperio, si diffamassero queste dicerie, della sua piccola durata, per indurre altri ad aspettar, che il pronostico si verifichi, senza venir all' atto d'offenderlo, armata mano; il che sarebbe un sottile, ma non impossibile stratagemma* (4). Ceci peut servir de supplément à la remarque (GG) de l'article Mahomet. Je découvre tous les jours beaucoup

(4) Bonifazio Vannozzi, della Suppellettile degli Avvertimenti politici, *volume primo*, *pag.* 97, *édition de Bologne*, 1609.

de matière pour la grossir, et ce sont ordinairement de lourdes bévues. En voici un exemple. Un père de l'oratoire rapporte qu'à certains jours de l'année les Turcs maudissent les chrétiens solennellement. Ils lisent dans leurs mosquées une prophétie qui porte que la monarchie ottomane sera détruite par les Francs après qu'elle aura duré dix siècles (5). Pendant cette lecture, les femmes hurlent, et de leurs cheveux épars elles balaient les autels. Ils s'imaginent que cette cérémonie détournera l'infortune qui les menace. Ce père de l'oratoire ne dit point cela de son chef, mais sur la foi d'un de ses amis. *Vias Massiliensis poëta (si mihi creditur) valdè bonus*, dit-il (6), *mihi olim cùm Massiliæ rhetoricen profiterer multùm familiaris, in suis ad Sylvas* (7) *notis, morem refert Turcarum cùm illi christianos, quos perditè oderunt, ultrò statis diebus detestantur. Habent, inquit ille, Turcæ inter suos fastos prophetiam, per id tantùm tempus, M. scilicet annos, Ottomanorum permansurum, mox subvertendum à Francis. Legitur illa quotannis suis in mosquetis, ut illius omnis terrore ultrò christianis adversentur. Lugent interim ululantes fœminæ, sparsisque comis infanda verrunt altaria : sicque huic malo fato procurare credunt, dum tam funesto vaticinio perterrentur.*

(5) *Ce n'est point de la monarchie ottomane, mais de la religion mahométane, que l'on fait courir cette prédiction. Si elle regardait les Ottomans, ils se presseraient un peu trop; leur monarchie serait bien loin de sa destruction.*

(6) Petrus Berthaldus, libro singulari de Arâ, *cap. XV, pag.* 181, 182, *edit. Nannetensis*, 1636.

(7) *Ce sont les* Silves *de* Stace, *sur lesquelles le sieur* Vias, *poëte provençal, loué par* Gassendi, *in* Vitâ Peireskii, *a fait des notes.*

TORTELLIUS (Jean). Cherchez Arétin (Jean), tome II, page 290.

TOUCHET (Marie), maîtresse de Charles IX, roi de France, était d'Orléans. Il n'est pas vrai, comme tant d'auteurs l'assurent, qu'elle fût fille d'un apothicaire (A). Elle donna des enfans à Charles IX (*a*), et se mari suite avec un homme de qu Je crois qu'elle ne l'épousa près la mort de ce mon (B). Elle eut deux filles légi qui marchèrent sur ses tr l'une fut concubine de I IV, et l'autre du maréch Bassompierre (C). La raison quoi elle poignarda un pa ce que disent quelques aut est assez curieuse (D). Ce q dit, en considérant le por de la princesse que Charle devait épouser, n'est pas inc d'être su (E). Je dirai par' sion que ceux qui avai que ce prince n'aima poin femmes n'y ont pas regard près (F). On ne doit pas tr étrange que je fasse des ar pour des femmes comme ci (G).

(*a*) *Voyez la rem.* (F).

(A) *Il n'est pas vrai..... qu'e fille d'un apothicaire.*] Brantô donne cette origine : je le cite dessous. Papyre Masson sem faire d'une naissance encore pl se; car on dirait qu'il la fa d'un parfumeur : (1) *Amavit M Tochetiam Aurelianensis ung rii* (2) *filiam*. D'autres disent était fille d'un notaire; mais certain qu'elle était de meilleu dition que cela, comme M. le l reur l'a montré. « Jean Touch » père, dit-il (3), prenait qua » sieur de Beauvais et du Qu » conseiller du roi, et lieu » particulier au bailliage et sié » sidial d'Orléans. Il était » Pierre Touchet, bourgeois » léans, et petit-fils de Jean » chet, avocat et conseiller » léans, l'an 1492, qui avait e » père Regnaut Touchet, ma

(1) Papyr. Masso, *in* Vitâ Caroli IX.

(2) *Peut-être faut-il traduire ce mot* thiquaire, *comme l'a traduit* le Labour

(3) Le Laboureur, Additions aux Mé Castelnau, *tom. II, pag.* 656.

la ville de Parthai, en Beauce. tout ce qu'on pouvait dire con- la naissance de cette dame, c'est 'elle avait eu pour mère Marie thy, fille naturelle d'Orable Ma- y, Flamand de nation, médecin roi, qui, pour parvenir à cette liance, donna, par le contrat de ariage, deux mille écus, qui étaient e somme alors considérable. »

tombe pour l'ordinaire dans x sortes d'excès à l'égard de ceux la Providence pousse fort au de- leur condition. Les uns par des alogies fabuleuses leur procu- t des ancêtres de la première qua- ; les autres les rabaissent à un beaucoup plus vil que le vérita- , soit pour procurer à la médi- e et à l'envie quelque dédomma- ent, soit pour faire trouver plus veilleux, et plus propre aux ex- ations, l'agrandissement de leur ne. L'historien des Amours du is-Royal n'a-t-il pas dégradé de lesse mademoiselle de la Valière, r n'en faire qu'une petite bour- ise de Tours? Cependant (4) elle it d'une famille alliée de celle de uvau-le-Rivau, l'une des plus no- s de la province; et il y a cent plus ou moins qu'un seigneur de Valière se maria avec une demoi- e qui avait été fille d'honneur de reine Louise, femme de Henri III, qui, sans doute, ne serait pas arri- s'il n'eût pas été gentilhomme. s fesons voir en son lieu qu'on a de pareilles médisances envers ert de Gondi, premier duc de , et envers le cardinal de Pelle- , le connétable de Luynes, le car- l Mazarin, etc.

(B) *Elle ne l'épousa qu'après la rt de* Charles IX.] Mézerai a fort su que le père de Marie Touchet it lieutenant particulier au prési- l d'Orléans; mais je doute un peu ce qu'il ajoute, que Charles IX ma- cette maîtresse à *François Balzac Entragues, gouverneur d'Orléans*. Je passe sous silence que ce Fran- s de Balzac ne fut gouverneur Orléans qu'ensuite de plusieurs in- ignes qui firent perdre ce gouvernement au chancelier de Chiverni, l'an 1588, et qu'avant cela il n'en avait que la lieutenance (6); je dis seulement que son mariage avec Marie Touchet me paraît postérieur à la mort de Charles IX; et c'est tout ce que j'en puis dire aujourd'hui, n'étant pas en lieu à pouvoir consulter les titres de la maison, et n'ayant pu rassembler encore les livres qui me pourraient donner une entière certitude. Mais considérant d'un côté ce que dit Papyre Masson, que le roi Charles, malade à la mort, n'osant pas recommander lui-même sa maîtresse à la reine sa mère, la lui fit recommander par l'entremise de Charles de Gondi (7); et de l'autre ce que dit M. le Laboureur (8), *qu'il ne se faut pas étonner que* Marie Touchet *ait trouvé un si bon parti dans le vol qu'elle avait pris à la cour, où elle tint aussi-bien son rang qu'aucune des dames de la première condition* (9): considérant, dis-je, ces deux choses, je ne saurais croire qu'elle ait épousé le seigneur d'Entragues du vivant de Charles IX; car, en ce cas-là, il n'eût pas été nécessaire que ce prince la fît recommander à Catherine de Médicis (un tel mari aurait été un assez bon protecteur), et l'on ne comprendrait pas pourquoi M. le Laboureur propose tant de raisons de ne se pas étonner du mariage de François de Balzac avec Marie Touchet, sans rien dire de la principale, qui aurait été les grands biens qu'un roi vivant aurait faits à l'époux de sa maîtresse. Cet auteur remarque que *c'était une femme d'un esprit aussi incomparable que sa beauté*, et que l'anagramme qu'on fit de son nom, *Marie Touchet, je charme tout*, était fort juste. Il dit aussi que M. d'Entragues en devint si amoureux, qu'*on l'appela par dérision* d'Entragues Touchet,

(4) *M. de* Marolles, Abbé de Villeloin, Catal. s Écrits, *pag.* 8.

(5) Mézerai, Abrégé chronolog., *tom. V*, *pag.* 4.

(6) De Thou, Hist., *lib. XCII.*

(7) Brantôme *rapporte la chose un peu autrement :* Estant à la mort, *dit-il*, il commanda à M. de la Tour de lui faire (*à sa maîtresse*) ses recommandations, et n'en osa *jamais parler à la royne, sa mère.*

(8) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, *tom. II*, *pag.* 656.

(9) *Il avait dit dans la page 70 qu'elle ne le céda point en adresse ni en ambition aux duchesses d'Étampes et de Valentinois, et qu'elle tint si bien son rang, que toute la gloire et les artifices de la reine Catherine ne défaisaient point sa contenance.*

duc d'Orléans, *dans le libelle intitulé :* l'Édit du Roi déguisé (10), *fait l'an* 1586, *contre certains petits galans, dits Bourbons, et aucuns malotrus et ivrognes d'Allemagne.*

(C) *L'une fut concubine de Henri IV, et l'autre du maréchal de Bassompierre.*] Si le fait que je rapporte dans la remarque (D) est véritable, Henri IV y a pu être attrapé; car il se pourrait bien faire que la jeune fille violée ne fût autre que la demoiselle d'Entragues, qui fit tant valoir à ce prince le présent de sa virginité. Le récit de ses ruses et de ses cajoleries se voit dans les Mémoires de Sully et dans M. de Péréfixe. Les cent mille écus que le roi lui fit donner ne furent pas une pluie d'or capable de l'introduire au giron, et de terminer les chicaneries qu'elle faisait du terrain. Il en fallut enfin venir à la promesse de mariage pour lever les traverses du père et de la mère, que la fille faisait intervenir à propos, et qu'elle déclara insurmontables si l'on n'amenait ces bonnes gens à un point si délicat, en mettant par cette promesse leur conscience à couvert envers Dieu, et son honneur envers le monde. La belle sut si bien représenter à son amant (11) qu'*il ne devait point faire de difficulté de guérir leur fantaisie, puisqu'il ne s'agissait que de lui donner un petit morceau de papier* (12) *en échange de la chose la plus précieuse qu'elle eût au monde*, qu'il s'engagea par écrit à l'*épouser dans un an, pourvu que dans ce temps-là elle lui fit un enfant mâle.* S'il fallait que l'aventure dont parle Saint-Romuald regardât cette demoiselle, combien de frais et de poursuites afin qu'un grand roi pût jouir des restes d'un page !

M. de Rosni, qui était l'homme du monde le plus attaché aux véritables intérêts de ce prince, ne se contenta pas de déchirer la promesse de mariage, lorsqu'elle lui fut montré[e] le roi, il tâcha encore de le gu[érir] en lui donnant plus de soupçon[s sur] l'honnêteté de la fille qu'il ne pa[rais]sait en avoir. Il est vrai que ce [mo]narque avait dit à ce favori qu'il [tra]vaillait à *la conquête d'un puc[elage] que peut-être il n'y trouverait p[as]*; mais l'autre lui parle d'une ma[nière] beaucoup plus scabreuse. « S'il v[ous] » souvient bien, lui dit-il, de ce [que] » vous m'avez autrefois dit de c[ette] » fille et de son frère, du temp[s de] » madame la duchesse, des lang[ues] » que vous en teniez tout haut, » des commandemens que vous » fîtes faire à tout ce bagage (» ainsi appeliez-vous lors la m[ai-] » et famille de monsieur et mad[ame] » d'Entragues) de sortir de Pa[ris,] » vous seriez un peu plus en d[oute] » que je ne vous vois de trouve[r la] » pie au nid. » Voyez les Mém[oires] de Sully, à la page 248 et 253 [du] IIe. tome de l'édition de Holla[nde,] 1552, *in*-12.

Quoi qu'il en soit, nous appren[ons] de tout ceci que cette dame fut [plus] sensible à l'honneur par rappo[rt à] ses filles, qu'elle ne l'avait été [par] rapport à elle-même. La punitio[n du] page (13), si elle est vraie, en [est] une preuve; car apparemment o[n ne] se serait pas porté à un homicid[e, si] l'on eût été autrefois traité de la [sor]te. Nous voyons de plus combien c[ette] mère fit la consciencieuse, et c[om]bien elle se précautionna du côté [du] monde quand il fut question d[e sa] fille, ce qu'elle n'avait point fait [pour] elle-même envers Charles IX.. [Mais] on peut dire que ses soins ne réussirent pas, et que, comme [elle] avait chassé de race par rapport [à sa] grand'mère (14), ses filles le f[irent] aussi à son égard. L'une d'elles [(15)] procréa lignée naturelle à Hen[ri IV], et l'autre en procréa au maréchal [de] Bassompierre. Il faut l'entendre [lui-]même sur ce chapitre. « Je m'en » vins à Paris, dit-il (16), voi[...]

(10) *Par allusion au duc de Guise.*

(11) Péréfixe, Vie de Henri IV, *sous l'an* 1600, *en quoi il se trompe d'un an ; car ce fut l'été de* 1599 *que le roi jouit d'elle. Voyez le* Journal de Bassompierre, *tom. I, pag.* 58.

(12) *Il faut savoir qu'elle promettait au roi de ne se servir jamais de cette promesse, n'y ayant point d'ailleurs d'official suffisant pour citer un tel monarque, et qu'elle serait* avec toutes les conditions qu'elle savait bien être par lui désirées. *Mémoires de Sully, tom. II, pag.* 247 *et* 248, *édition de Hollande*, 1752, in-12.

(13) *Voyez la remarque* (D).

(14) *Nous avons dit ci-dessus, remarqu[e] que la mère de Marie Touchet était bâtar[de].*

(15) *Catherine-Henriette de Balzac, ma[rquise] de Verneuil, morte en* 1633, *en sa cinqu[ante-]quatrième année, selon le père* Anselme; [ce qui] *montrerait que M.* de Péréfixe *lui devait d[onner] plus de dix-huit ans en* 1600.

(16) Journal de sa Vie, *tom. I, pag.* 152.

tresse (17), qui était logée à la de la Coutellerie, où j'avais entrée secrète par laquelle trais au troisième étage du lo-, que sa mère n'avait point loué; elle, par un degré dérobé de la de-robe, me venait trouver lors- sa mère était endormie. » Peu il nous apprend une chose d'où pourrait inférer que Henri IV pas fait conscience de jouir des sœurs, c'est qu'il avait ce prin- eur rival. Il nous apprend une chose qui confirme la dernière arque que j'ai faite touchant Ma- Touchet. « Pour notre malheur, t-il, ils en avertirent la mère, quelle y prenant garde de plus rès, un matin, voulant cracher, levant le rideau de son lit, elle t celui de sa fille découvert, et elle n'y était pas. Elle se leva nt doucement, et vint dans sa rde-robe, où elle trouva la porte cet escalier dérobé, qu'elle pen- it qui fût condamnée, ouverte, qui la fit crier, et sa fille, à sa ix, à se lever en diligence et ve- r à elle. Moi cependant je fermai porte, et m'en allai bien en pei- de ce qui serait arrivé de toute tte affaire, qui fut que sa mère battit, qu'elle fit rompre la por- pour entrer en cette chambre troisième étage où nous étions nuit, et fut bien étonnée de la ir meublée de beaux meubles de met, avec des plaques et flam- aux d'argent. Alors tout notre mmerce fut rompu ; mais je me ccommodai avec la mère par le oyen d'une demoiselle nommée Azi (18), chez laquelle je la vis, lui demandai tant de pardons, ec assurance que nous n'avions oint passé plus outre que le bai- r, qu'elle feignit de le croire (19).» e fut pas privé long-temps du merce de la fille ; car, au bout de lques mois, madame d'Entragues t allée à la cour, il dit (20) *qu'il y passa bien son temps avec sa fill et avec d'autres aussi.* La demoiselle devint grosse quatre ans après, et ayant été chassée par sa mère *de son logis, fit prier son galant de lui don- ner une promesse de mariage, pour apaiser sa mère, et lui offrit toutes les contre-promesses qu'il désirerait d'elle, et que ce qu'elle en désirait était pour pouvoir accoucher en paix, et avec son aide* (21). Elle obtint ce qu'elle désirait, et ne manqua pas à fournir la contre-promesse, tant elle était de bonne composition.

On fait un conte que je m'en vais rapporter. Ce maréchal se promenant en carrosse avec la reine, un jour qu'il y avait un grand nombre de car- rosses au cours, il arriva que celui de la d'Entragues fut obligé de s'ar- rêter quelque temps proche de celui de la reine, à cause de la foule. La reine regardant le maréchal, *Voilà*, lui dit-elle, *madame de Bassompier- re.* Ce n'est que son nom de guerre, répondit-il assez haut pour être en- tendu de son ancienne maîtresse. *Vous êtes un sot, Bassompierre*, dit celle-ci. *Il n'a pas tenu à vous, ma- dame*, reprit-il ; et là-dessus les car- rosses recommencèrent à marcher. Comme ce maréchal avait une infini- té de galanteries, je ne sais pas si cet autre conte de M. Ménage regarde la même maîtresse : « Le carrosse de » M. le maréchal de Bassompierre » s'étant accroché avec celui d'une » dame qu'il avait aimée, et avec » laquelle il avait dépensé beaucoup » de bien, elle lui dit : Te voilà donc, » maréchal dont j'ai tiré tant de plu- » mes. Il est vrai, madame, dit le » maréchal ; mais ce n'est que de la » queue, et cela ne m'empêche pas » de voler (22). »

(D) *La raison pourquoi elle poi- gnarda un page..... est assez curieu- se.*] Je répète ici sans y rien changer ce que je dis dans le projet de ce Dic- tionnaire. Don Pierre de Saint-Ro- muald donne dans la même chrono- logie que M. de Mézerai, à l'égard du mariage de Marie Touchet (23) ; car il le place sous l'an 1572. Son impri- meur a été un vrai bourreau de noms

(17) *Marie de Balzac, laquelle il ne nomme d'Entragues, dont il eut l'évêque de Xain- décédé l'an* 1676.

(18) *C'est peut-être la même qu'il nomme d'A- pag.* 173 : *les noms propres étant fort lés dans ce* Journal.

(19) Journal de Bassompierre, *tom. I, p.* 157, *n.* 1606.

(20) *La même, pag.* 165.

(21) *La même, tom. I, p.* 261.

(22) Suite du Ménagiana, *pag.* 374, *édition de Hollande.*

(23) *Voyez la remarque* (F), *vers la fin.*

propres, à l'exemple de plusieurs de ses confrères. Le passage contient une action si particulière, qu'il mérite d'être rapporté tout entier. « (24) Ce fut » environ ce temps (25) que François » de Balzac, seigneur d'Entragues-» Marcouste (26), gouverneur d'Or-» léans, épousa en seconde noces Ma-» rie Touchet, fille d'un apothicaire » de cette ville, non moins belle » d'esprit que de corps, de qui le » roi Charles IX avait eu un fils appe-» lé depuis le comte d'Auvergne. On » rapporte d'elle un fait bien étran-» ge et hardi qu'elle fit un jour à un » page de son mari, qui avait violé, » dans le cabinet d'un jardin, l'une » de ses filles, toute jeune et d'ex-» cellente beauté, par une passion » insensée d'amour. C'est qu'elle le » poignarda sur-le-champ, ôtant la » vie à celui qui avait ôté l'hon-» neur à sa fille. » Je voudrais que ce bon feuillant, qui a ramassé tant de faits de toute nature, mais non pas sans être sujet à caution, nous eût appris d'où il a tiré celui-là; car sur sa parole toute seule je ne conseillerais pas de le croire.

(E) *Ce qu'elle dit, en considérant le portrait de la princesse........ n'est pas indigne d'être su.*] Elle eut bonne envie de posséder le cœur du roi Charles au préjudice de l'épouse. Elle fut fort curieuse, dans le temps qu'on traitait le mariage du roi avec Elisabeth d'Autriche, de bien examiner le portrait de cette princesse, et *l'ayant bien contemplé, elle ne dit autre chose sinon: Elle ne me fait point de peur; inferant par là*; à ce que dit Brantôme (27), *qu'elle presumoit tant de soi et de sa beauté, que le roy ne s'en sauroit passer.* Papyre Masson prétend que lorsqu'elle examina le portrait, et qu'elle dit là-dessus en riant: *je n'ai pas peur de cette Allemande*, la reine était déjà arrivée (28); mais il n'y a nulle ap-

parence que Marie Touchet e[...] tendu jusques alors à voir le po[...] de la reine; et ainsi le narré de [...] tôme est plus vraisemblable par[...] port à la circonstance du temps[...] brielle d'Estrée vit bientôt le po[...] de l'infante d'Espagne et celui de [...] de Médicis, lorsqu'on parlait d[...] mariage avec Henri IV. On lu[...] dire qu'elle ne craignait nulleme[...] brune Espagnole, mais bien la [...] rentine (29) : nous tenons ce dis[...] d'un historien qui prétend l'a[...] ouï. *Il me souvient*, dit-il (30), [...] *le roi m'ayant donné à garde [...] deux premiers tableaux qu'il e[...] ces deux princesses, il me perm[...] les montrer à la duchesse, et pr[...] garde à ce qu'elle dirait : son p[...] fut :* Je n'ai aucune crainte de [...] noire, mais l'autre me mène ju[...] la peur.

(F) *Ceux qui avancent que* [...] les IX *n'aima point les femme[...] ont pas regardé de près.*] Les [...] riens qui ont parlé le plus libr[...] de ses mauvaises qualités r[...] quent qu'il ne fut pas fort dér[...] l'égard des femmes. On avait [...] de le jeter dans cette débauc[...] dans celle du vin ; *mais une fo[...] tant aperçu que le vin lui avait [...] blé la raison jusqu'à lui faire [...] mettre des violences, il s'en a[...] tout le reste de sa vie ; et pou[...] femmes, s'étant mal trouvé de [...] qu'une de celles de sa mère, [...] prit en aversion, et ne s'y a[...] guère.* C'est ainsi que M. de Mé[...] s'exprime (31), sans s'arrêter a[...] gles du grammairien sophiste q[...] tiqua dans le fameux sonnet de [...] ture un arrangement d'expre[...] où la dernière disait beaucoup [...] que la première :

Je bénis mon martyre, et, content de [...]
Je n'ose murmurer contre la tyrannie (3[...]

Brantôme témoigne que ce prin[...] paraissait pas au commencemen[...] sensible pour le sexe, et qu'il f[...] que les reproches des dames m[...] l'animassent. « Je me souviens, [...]

(24) Pierre de Saint-Romuald, Abrégé du III[e]. tome du Trésor chronol. et histor., *pag. m.* 348, *à l'année* 1572.

(25) *C'est-à-dire le massacre de la Saint-Barthélemi.*

(26) *Il fallait dire Balzac, seigneur d'Entragues et de Marcoussis.*

(27) Brantôme, Discours sur Charles IX.

(28) *Inspectâ Isabellæ reginæ, quæ recens in Galliam venerat, picturâ, risisse dicitur, addito verbo, Nihil me terret Germana.*

(29) Dupleix, Histoire de Henri IV, *pag.* [...]

(30) D'Aubigné, *tom. III, pag.* 637.

(31) Mézerai, Abrégé chronolog., *tom* [...] *pag.* 183.

(32) *Voyez les pièces qui sont à la fin* [...] crate chrétien de Balzac.

(33), qu'en son plus verd aage de ix-sept à dix-huit ans, étant un ur fort persecuté d'un mal de bs, et les medecins n'y pouint appliquer aucun remede pour en oster la douleur, il y eut une ande dame de la cour, et qui luy partenoit, qui luy en fit une reste dont elle en avoit usé pour le-même, et s'en estoit tres-bien ouvée; mais elle ne servit de en à luy, et le lendemain, comme elle luy eut demandé comment s'en estoit trouvé, et qu'il luy eust espondu que nullement bien, elle y repliqua: *Je ne m'estonne pas, re, car vous ne portez point d'affection et n'ajoutez foy à femmes, faictes plus de cas de la chasse de vos chiens que de nous autres.* Dont, lui dit-il, *avez vous cette pinion de moy, que j'aime plus exercice de la chasse que le vostre, pardieu, si je me depite une fois, vous joindray de si près toutes us autres de ma cour, que je vous rteray par terre les unes apres autres.* Ce qu'il ne fit pas pourt DE TOUTES; mais en entreprit eune, plus par reputation que r lasciveté, et tres-sobrement core, et se mit à choisir une fille tres-bonne maison, que je ne mmeray point, pour sa maistres, qui estoit une fort belle, sage honneste damoiselle, qu'il seroit avec tous les honneurs et respects qu'il estoit possible, et plus, isoit-il, pour façonner et entrenir sa grace que pour autre chose, n'estant rien, disoit-il, qui fannoit mieux un jeune homme e l'amour logé en un beau et noe subject. Et a tousjours aimé ceste nneste damoiselle jusques à la ort, bien qu'il eust sa femme, la oyne Elisabeth, fort agreable et rt aimable princesse. Il aima fort ussi Marie Jacossie, dite autrent TOUCHET, fille d'un apothiire d'Orleans, tres-excellente en uté, de laquelle il eut M. le and prieur, dit aujourd'hui M. comte d'Auvergne. » Voilà de compte trois maîtresses (34) outre la femme légitime; car on ne doit pas confondre celle dont M. de Mézerai dit que le roi se trouva mal, avec celle que Brantôme n'a pas voulu nommer, et que ce prince aima jusqu'à sa mort. Quand donc on fait réflexion qu'il mourut avant l'âge de vingt-quatre ans accomplis, et après une longue maladie, et que l'historien lui donne deux enfans naturels (35), on ne voit pas sur quoi peut être fondée l'aversion que M. de Mézerai lui prête. Que voudrait-il qu'on eût fait de plus? Il lui en faudrait bien pour nommer débauche la vie des gens! Mais il est vrai qu'au prix de l'horrible corruption qui était alors à la cour de France, on pourrait trouver dans Charles IX quelque sorte de modicité par cet endroit-là. Cet historien ne parle que d'un fils de Charles IX et de Marie Touchet, et remarque qu'il naquit en 1572, et qu'il fut premièrement grand prieur de France, puis comte d'Auvergne et de Lauraguais, et après duc d'Angoulême (36) et comte de Ponthieu. Le père Anselme ne s'accorde pas à cette chronologie, puisqu'il le fait naître (37) au château du Fayet, en Dauphiné, près de Montmélian, le 28 d'avril 1573. Je ne saurais encore bien éclaircir à mon lecteur ce qui en est, ni pourquoi la dame aurait été envoyée faire ses couches si loin de la cour et de sa patrie. Ce n'était pas son premier né; le rang du père effaçait la honte, et rien ne l'engageait à se servir des mystères qu'il faut employer quelquefois lorsque les choses n'ayant pas été dans l'ordre un voyage paraît nécessaire pour dépayser les gens, et pour mettre bas la charge à l'insu du monde.

Si ce que Brantôme raconte sans le croire était véritable, on ne devrait point avoir trop bonne opinion des Mémoires de M. de Mézerai sur l'aversion qu'il attribue à ce prince. *Aucuns ont voulu dire* (c'est Bran-

(33) Brantôme, Discours sur Charles IX.

(34) Le Laboureur, Additions aux Mémoires astelnau, *tom. II, rapporte une lettre où il it que Charles IX aimait fort la femme du sieur de la Tour. Voyez ci-dessous le pénultième alinéa de cette remarque.*

(35) *Le père* Anselme, Histoire généalogique de France, *pag.* 146, *ne dit pas s'ils furent tous deux d'une même mère; mais* Papyre Masson *en marque deux de Marie Touchet.*

(36) *C'est de lui que sont descendus les derniers ducs d'Angoulême. Il mourut à Paris le* 24 *sept.* 1650.

(37) Histoire généalogique, *pag.* 173.

tôme qui parle) *que durant sa maladie il s'échapa apres la royne sa femme, et s'y echauffa tant qu'il en abregea ses jours, ce qui a donné subject de dire que Venus l'avoit fait mourir avec Diane, ce que je n'ay su croire, car il ne s'en parloit à la cour parmi les bouches les plus dignes de foy, car j'y estois*. Ce qu'il dit de Vénus et de Diane est une allusion à deux vers qu'il avait déjà rapportés, et qui étaient une espèce d'épitaphe de Charles IX.

Pour aimer trop Diane et Cytherée aussi,
L'une et l'autre m'ont mis en ce tombeau icy.

Papyre Masson, qui composa un Abrégé de la Vie de Charles IX, un an après la mort de ce prince, rapporte un fait qui peut-être n'est pas plus vrai que celui-là, mais qui est du moins plus vraisemblable. Il dit que le roi, pendant sa longue maladie, alla voir une fois madame Touchet, sa maîtresse, et qu'on soupçonne que pour s'être diverti avec elle à contre-temps ou avec excès, il augmenta son mal, et hâta la fin de sa vie. *Sanè rex ipse inter moras longissimi morbi semel ad eam divertit, suspicioque est auctum morbum ex importuno aut immodico coïtu et acceleratum vitæ finem* (38). M. le Laboureur (39) n'a pas bien rendu ce latin-là, car voici comment il le traduit : *Aussi le roi l'ayant été voir une fois dans un intervalle de sa longue maladie, tient-on pour certain que pour n'avoir pas été en état de l'approcher, ou pour avoir fait quelque excès, son mal augmenta, et que cette visite hâta ses jours.* Je ne dis rien de ce qu'il donne comme une certitude ce qui n'est qu'un soupçon dans le latin ; mais il me semble qu'il n'y a guère de lecteurs qui par ces paroles, *pour n'avoir pas été en état*, ne se figurent d'abord tout autre chose que ce que l'historien a voulu dire, quelque accident semblable à celui que M. de Rabutin a imité de Pétrone (40). M. Varillas n'a pas manqué d'adopter ce passage de Papyre Masson. « Le roi fut dange-» reusement malade, dit-il (41), » ceux qui le connaissaient parti» lièrement en disaient à l'orei» deux causes. La première était » course précipitée de Paris à O» léans, pour voir la belle Ma» Touchet, sa maîtresse ; et la » conde, le poison qu'ils prétendai» lui avoir été donné par son ma» d'hôtel (42), la Tour, frère pu» du maréchal de Retz et de l'évê» de Paris. La vigueur extraordi» re de ce prince sembla pour» depuis avoir surmonté la forc» son mal, et l'appréhension qu» Tour conçut du bruit qui s'é» répandu contre lui le jeta dans » frénésie qui fut cause de sa m» peu de temps après. » M. Vari ne cite que Papyre Masson.

C'est ce qui me donne lieu de f re quelques remarques ; car, l'auteur auquel M. Varillas n renvoie ne dit pas que Charles ait été obligé de faire une co à Orléans pour voir Marie Touch et il n'y a guère d'apparence qu se tînt si peu à la portée du r puisqu'elle était sa maîtresse ta bour battant, et qu'elle avait d eu des enfans de lui. En IIe. lie il est si faux que Masson impute empoisonnement à la Tour, qu contraire il le fait mourir d'u maladie causée par la douleur d voir perdu, avec Charles IX, l' pérance d'une très-grosse fortune ne nie pas que la Tour n'ait été cusé de ce mauvais coup par d'au gens ; mais il fallait donc nous r voyer ailleurs qu'à l'éloge de Pap Masson. M. le Laboureur a ins dans ses Additions aux Mémoires Castelnau, à la page 462 du IIe. t me, une lettre satirique, où l'o reproche à Catherine de Médi d'avoir fait empoisonner Charles par le sieur de la Tour, et puis lui-ci par un autre. *Votre maje fit si bien*, dit l'auteur de cette le tre, *qu'elle gagna le feu sieur la Tour, lui faisant entendre*,

(38) Papyr. Masso, *in* Vitâ Caroli IX.

(39) Additions à Castelnau, *tom. II, pag.* 879.

(40) *Dans l'*Histoire amoureuse des Gaules. Ovide, Amor., *lib. III*, eleg. VII, *décrit au long un tel accident.*

(41) Varillas, Histoire de Charles IX, *tom. pag.* 365, *édition de Hollande*, 1684.

(42) Brantôme *le fait maître de la garde-* Papyre Masson *le nomme* Carolum Gondium hicularium. *Le* Journal de Henri III *le fait tre de la garde-robe, et met sa mort au* 15 1574, *et l'attribue à une autre cause.*

pour vous, que le feu roi votre *ait en volonté de le faire mou-* *afin que plus aisément il jouît* *femme ; ce que ledit la Tour* *facilement, d'autant qu'il sa-* *bien que ledit feu roi aimait* *sa femme, et facilement accorda* *nner le poison à sa dite majes-* *etc.* Cette lettre est datée de nne, le troisième mois de la ième année après la trahison, *t-à-dire après la St.-Barthéle-* et est signée *Granchamp*, qui un gentilhomme de Nivernois, avait été ambassadeur à Constan-ple, et engagé dans les intrigues Mole et de Coconnas. En IIIᵉ. , on ne saurait trop deviner par paroles de M. Varillas, si la r mourut avant ou après le roi, on en conclurait plutôt que ce avant qu'après : néanmoins il mourut qu'après ce prince, soit regret, soit de poison, soit de , ou autrement.

ici une chose qui ne fait pas onneur à Charles IX. « S'allant jour promener aux Tuileries, ant une femme (quoy que le en perfection) toute nue pas- r la riviere à nage depuis le uvre jusqu'au faubourg Saint- rmain, il s'arresta pour la voir : is pendant qu'il estoit attaché r les yeux, comme le reste de cour, elle avec un plongeon desroba de sa veue. En fin es- t revenue sur l'eau, et puis res- tie en terre aussi viste qu'un lair, elle commença à tordre cheveux, et faire ce que dit tipater de Venus,

oy n'agueres Venus hors de la mer sor-
tant,
Ouvrage d'Apelles, entre ses mains tenant
ses moettes cheveux, elle faict de sa tresse
umide l'espraignant, sortir l'escume es-
paisse ;

is se retira emportant quant et y les yeux et les cœurs de tout monde. Mais neantmoins avec ut cela, encore que l'action mblast estre plaisante en soy, i est-ce que le roy la trouva si trange et nouvelle, qu'on ne luy ouit jamais dire un seul mot louange, bien qu'il entendist plupart de sa suitte, voire s plus retenus, dire tout haut » plusieurs paroles d'admiration » (43). »

(G) *On ne doit pas trouver étrange que je fasse des articles pour des femmes comme celle-ci.*] Le commencement de cet article, dans mon projet, contient ces paroles : « Les » dictionnaires ne devraient pas ou- » blier les personnes de cette caté- » gorie : la figure qu'elles font dans » le monde est assez relevée pour » cela, et ce serait sans doute un » livre tout-à-fait curieux, que » celui que feu M. Colomiés avoit » promis (44), et qu'il voulait inti- » tuler, *Cupidon sur le Trône, ou* » *l'Histoire des Amours de nos Rois* » *depuis Dagobert.* » Depuis l'impression du projet il a paru un ouvrage où l'on remonte plus haut que Colomiés ne voulait faire ; car on commence par Pharamond. J'aimerais mieux l'ouvrage de Colomiés que celui-ci. Cet auteur n'aurait rien dit qu'il n'eût tiré de quelque livre; il aurait consulté des livres rares, et cité toujours ses témoins. Mais l'anonyme qui nous a donné l'Histoire des Galanteries des Rois de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à Louis XIV ne cite personne, et ne nous rassure point contre les soupçons de roman. La première édition valait mieux que les suivantes ; elle était plus simple et moins chargée ; elle avait plus l'air d'une histoire. Je m'avisai un jour de la louer par cet endroit-là, devant le libraire qui l'avait donnée au public. Il me répondit sincèrement qu'on avait trouvé, par le débit, que c'était le principal faible de l'ouvrage, et qu'on y allait remédier dans la seconde édition. Le public n'a pas trouvé, me dit-il, assez d'intrigues et d'aventures merveilleuses dans cette pièce ; nous y en ferons mettre pour contenter les lecteurs. Depuis cet aveu je me défie de cet ouvrage beaucoup plus que je ne faisais. On y verra bien des choses touchant Marie Touchet, que j'ai réfutées, ou que je n'ai pas rapportées, n'étant pas fort assuré qu'elles ne soient pas

(43) Pierre de Lancre, *conseiller au parlement de Bordeaux*, Tableau de l'Inconstance et Instabilité de toutes choses, *folio* 52 *verso*.

(44) Colomiés, Gallia Orient., *pag.* 67.

de l'invention de l'auteur. C'est ce que je juge de la douzaine de coupeurs de bourse qu'on y a fait intervenir, afin que le roi pût voir le billet d'amour que sa maîtresse avait reçu d'un autre galant, frère de l'évêque de Valence (45).

(45) *Voyez les* Intrigues galantes de la Cour de France, *tom. I*, *pag.* 234, *édition de Hollande*, 1695.

TOULOUSE, ville de France sur la Garonne, l'une des plus grandes et des plus anciennes de l'occident, et le siége du second parlement du royaume, mériterait un fort long article; mais comme M. Moréri et l'auteur de son Supplément en ont traité fort au long, je ne m'y arrêterai pas. Je dirai seulement que les consuls de cette ville portent le nom de capitouls, et qu'ils acquièrent la noblesse par cette charge. M. de la Faille publia une très-belle dissertation sur ce sujet (*a*), au temps qu'on recherchait les faux nobles (*b*). Tout le monde attend avec impatience la suite des Annales * de Toulouse que cet illustre écrivain a composées (*c*). Cette ville, qui a été toujours féconde en habiles gens (*d*), et qui l'est encore autant que jamais (*e*), méritait bien l'é[...] tion (A) qu'on y a faite d[...] académie de beaux esprits.

(*a*) *Vous en pouvez voir le précis dans l'ouvrage in-4°. de* M. Gille de la Roque, sur la noblesse.

(*b*) *C'est-à-dire environ l'an* 1666.

* Les *Annales de la ville de Toulouse*, Ire. partie, sont de 1687, in-folio : la seconde partie est de 1701, et conséquemment antérieure à la seconde édition de Bayle, qui est de 1702. Mais on ne doit pas oublier que Bayle, habitant la Hollande, ne pouvait connaître tous les livres français dans leur nouveauté.

(*c*) M. de Beauval, *a parlé du Ier. vol. de ces* Annales, *mois de septembre* 1688, *pag.* 3 *et suiv. Voyez aussi le* Journal des Savans, *du* 19 *d'avril* 1598.

(*d*) *Voyez* Balzac *à la dernière page des* OEuvres diverses, *et* Sorbériana *au mot* Toulouse.

(*e*) *Le Théâtre de Paris et l'Aca[...] française en peuvent rendre témoigna[...]*

(A) *L'érection qu'on y a faite d[...] académie de beaux esprits.*] [...] Basville (1), qui dans les pro[...] de son intendance s'est mo[...] digne d'avoir eu pour père l'ill[...] premier président de Lamoig[...] pendant que M. l'avocat général[...] son frère, se montre si digne[...] même honneur dans le parleme[...] Paris, s'est fort employé à ce[...] vel établissement. Il résolut *de c[...] ger les jeux floraux de Toulou[...] une académie de belles-lettres*[...] La compagnie des jeux floraux[...] larma de ce dessein, et fit pu[...] des mémoires qui tendaient à [...] resser la ville à laisser les c[...] comme elles étaient. On réfut[...] mémoires; on montra l'inutili[...] ces jeux, *et la nécessité qu'il y [...] d'établir dans Toulouse une a[...] mie de belles-lettres*, afin que les [...] *reux génies que* cette ville *pr[...] eussent les moyens de se perfe[...] ner dans l'éloquence.* On so[...] qu'elle *ne manquerait pas de fo[...] quantité de sujets capables* d'[...] les académies des autres vill[...] royaume, et *on fit une longu[...] d'excellens esprits sortis de To[...] se* (4). Pour savoir si ces raison[...] rent efficaces, on n'a qu'à lire[...] extrait d'un des journaux d[...] Cousin. « Les jeux floraux de [...] » louse ont été enfin érigés en [...] » démie, et les lettres en ont [...] » scellées sur la fin de l'année [...] » nière. Cette compagnie est [...] » posée de trente-cinq personn[...] » plus distinguées par leur m[...] » et par leur savoir. Ils distri[...] » ront chaque année deux prix [...] » quels sera employé le fonds[...] » jeux, qui était considérable (5[...]

(1) *Intendant de Languedoc.*

(2) *On parlait ainsi l'an* 1696 : *de[...] temps-là cet avocat général est devenu pr[...] à mortier au parlement de Paris.*

(3) *Voyez le* Journal des Savans, *du* 14 [...] *tembre* 1693, *pag.* 666, *édition de Holla[...]*

(4) *Là même*, *pag.* 668.

(5) Journal des Savans, *du* 7 *février* 1695[...]

epuis la première édition de ce tionnaire j'ai appris, par le Journal des Savans, du 11 juin 1696, il n'y avait pas long-temps que adémie française était établie, sque M. Pellisson, *qui était alors Toulouse, y forma le plan d'une mpagnie qui s'adonnerait à de semblables exercices; qu'elle ne reçut urtant sa dernière forme qu'en nnée* 1688, *que des gens de lettres commencèrent à s'assembler chez I. Carrière, juge-mage et président présidial de cette ville; ce qu'ils ntinuèrent de faire jusqu'en l'an-e* 1694, *qu'ils se transportèrent M. de Mondran, gentilhomme, t la maison était située dans un artier plus commode* (6). Que *ceux i désireront savoir qui étaient les rsonnes qui composaient cette compagnie, et quels étaient leurs exeres, le pourront apprendre par la ture de la réponse que M. de artel, l'un des membres de ce rps, et qui y remplit dignement fonction de secrétaire, fit imprir à Montauban, en* 1692, *pour facer les impressions peu avantaises qu'en avait voulu donner l'aur du mémoire fait contre son étassement, sous prétexte de défen les jeux floraux.* Que *les mesrs qui se trouvent à* ces conféren académiques, *composent souvent prose et en vers des pièces en nneur du roi et sur d'autres su importans, et qu'il y en a pluurs qui ont été imprimées et reses avec un applaudissement génél. Leur zèle a été plus loin. Ils nnèrent, en* 1694, *un prix qui une médaille d'or, de la valeur douze louis* (7). Tout ceci, et elques autres particularités bien rieuses à ces messieurs, se pent lire dans l'extrait d'une lettre rite de Toulouse, qui a été emyé par M. Cousin, auteur du rnal des Savans. On m'a envoyé la même ville un long mémoire manuscrit dont je mettrais ici très-volontiers toute la substance, si l'imprimeur me pouvait donner le temps de demander et de recevoir l'éclaircissement qui me serait nécessaire. Mais comme je n'ai examiné ce mémoire-là que deux jours avant que d'envoyer cet article à l'imprimerie, je ne puis attendre que cet éclaircissement me soit donné. Il faut donc que je me borne à un petit nombre d'extraits par où l'on pourra aisément comprendre que l'académie érigée à Toulouse est distincte de la compagnie où se tenaient les conférences académiques dont le Journal du 11 juin 1696 a fait mention.

Ces conférences commencèrent à Toulouse, l'an 1640, en deux endroits différens, chez M. de Malepeire (8) et chez M. de Campunaut (9); mais ces deux assemblées se réunirent ensuite chez M. de Garrigis, conseiller au présidial, et choisirent pour leur directeur M. de la Garde, *qui s'était rendu également recommandable par ses poésies latines, et par les belles découvertes qu'il faisait dans la physique; car il avait combattu les formes et les accidens d'Aristote avant qu'on eût vu paraître les ouvrages de Gassendi.* M. Donneville, président à mortier, rétablit ces exercices de littérature avec beaucoup plus d'éclat, en l'année 1667. M. de Nolet, trésorier de France, établit des conférences réglées dans sa maison quelque temps après, sous la direction de M. Bayle (10), docteur en médecine; M. Régis y faisait d'excellens discours sur le système de M. Descartes. Il se forma ensuite une autre assemblée dans le collége de Foix, et l'on commença à travailler à l'érection d'une académie de beaux esprits. La compagnie des jeux floraux ne goûta point ce projet, et il y eut un anonyme qui fit un écrit pour montrer que l'exécution de ce dessein était impossible. M. Martel, agrégé à l'académie des

..., *édit. de Hollande. On marque que c'est l'extrait d'une lettre écrite de Montauban, le* 12 *...mbre* 1695. *Il y a là une faute d'impression,* ...*5 pour* 1694; *et notes que ces paroles,* l'année ...*ière, se rapportent, non pas à la date de la ...re, mais à celle du* Journal.

(6) *Là même*, 1696, *pag.* 426, *édition de Hollande.*

(7) *Là même*, *pag.* 427.

(8) *A présent doyen du présidial.*

(9) *Père de M. Campunaut, professeur royal en droit.*

(10) *Il est professeur en philosophie. Voyez, tom. XII, pag.* 616, *la citation* (132) *de l'article* ROBARIUS.

Ricovrati de Padoue, réfuta cet anonyme par un ouvrage (11) dont vous trouverez l'extrait dans le Journal des Savans du 14 septembre 1693. Il avait formé, de concert avec M. de Carrière (12), et avec M. de Malepeire, des conférences réglées qui ont continué jusqu'en 1698. « M. Pellisson qui avait autrefois » jeté les fondemens de semblables » exercices de littérature, à Toulouse, avec M. de Malepeire, ne » peut en voir l'heureux rétablissement sans les regarder en quelque manière comme son ouvrage, » puisqu'il en avait formé le premier plan, et que l'illustre magistrat qu'il avait autrefois associé dans les premières conférences » avait tant de part et tant d'intérêt à leur renaissance. Ce grand » homme, toujours passionné pour » l'accroissement des belles-lettres, » inspira aux auteurs de ces nouveaux exercices de penser sérieusement à faire ériger leur compagnie en une académie de belles-lettres, afin de les fixer dans » Toulouse par un aussi solide établissement. Il s'offrit lui-même » d'en être le médiateur, se flattant » avec quelque raison de pouvoir » procurer à Toulouse le même avantage qu'il avait auparavant obtenu, » même dans une conjoncture peu » favorable, en faveur de Soissons. » C'est pour favoriser ce dessein » qu'il fit agréer la protection de » cette compagnie à monseigneur le » prince du Maine, gouverneur de » Languedoc, qui eut la bonté de » présenter un placet au roi, pour » supplier sa majesté d'approuver » le projet et l'exécution de cet ouvrage. C'est aussi en reconnaissance d'une grâce si signalée, que » M. Richebourg, l'un des membres » de cette compagnie, eut l'honneur d'adresser à ce prince une » ingénieuse fable.... Cette pièce de » poésie alarma quelques messieurs » des jeux floraux...... et ce fut » alors que cette compagnie, favorisée de plusieurs illustres magistrats qui en étaient les membres, craignant qu'on n'élevât la » nouvelle académie sur les ruines » de la leur, qui avait le maniement d'un fonds considérable, prirent les plus justes mesures pour » la faire établir par des lettres patentes, sous la protection des chanceliers de France. Ils lui conservèrent autant qu'ils purent le » nom et les coutumes qu'elle avait, » afin de suivre les vestiges de son » ancien établissement; car outre » qu'il est défendu à ces messieurs, » par leurs statuts, de faire imprimer aucun ouvrage au nom de » la compagnie, ni d'y faire aucun » remercîment à leur réception, » de quatre prix qu'on y distribue, » il y en a trois, et même l'un des plus » considérables, qui sont destinés » pour la poésie. Messieurs des conférences académiques redoublèrent alors leur zèle pour perfectionner leurs études; et, comme » ils avaient particulièrement en vue » l'éloquence, les antiquités, et tout ce » qui peut regarder les belles-lettres, » ils choisirent les comédies de Térence et les Institutions de Quintilien, pour le sujet de leurs conférences. M. de Mondran, trésorier de France, qui avait une maison très-commode au milieu de la » ville, se fit honneur de la leur » offrir pour y faire leurs exercices. »

L'auteur du mémoire dont je tire toutes ces choses finit par dire que ces conférences, *qui n'auraient pas été interrompues sans la mort de plusieurs dignes sujets, pourront se rétablir dans un temps aussi favorable pour les sciences, que l'est cette paix générale qui règne dans toute l'Europe* (13).

(11) *Imprimé à Montauban en* 1692.

(12) *A présent juge-mage.*

(13) *On écrivait cela au commencement de l'an* 1700.

TRABÉA (QUINTUS), poëte comique dont Cicéron a allégué quelques vers (*a*). La pièce qu'il avait intitulée *Ergastulum*, a été citée par Nonius Marcellus (*b*). On voit dans Aulu-Gelle que

(*a*) Cicero, Tuscul., *lib. IV*, *folio m.* 270, *B. Voyez aussi lib. II* de Finibus, *folio* 219, *D.*

(*b*) Nonius Marcell., *voce* Rareuter, *pag. m* 515.

lcatius Sédigitus lui donnait huitième place entre les dix us excellens poëtes comiques l'ancienne Rome (*c*). La surcherie qui fut faite par Muet au grand Scaliger (A), et i fut cause que celui-ci allégua mme des vers de Trabéa ce i venait d'une source bien plus oderne, mérite ici quelque ace. On y a été trompé dans le xicon de Buchnérus (*d*).

(c) Aulus Gellius, *lib. XV*, *cap. XXIII*.

(d) *Voyez* Præfica, *folio* 1128. *Voyez les* ésies de Muret, *pag.* 50 *edit. Lips.* 1672.

(A) *La supercherie qui fut faite r Muret au..... Scaliger.*] Rassemns diverses choses qui concernent fait-là. « Scaliger, en l'âge de dixhuit ans, se piquait de discerner les différens caractères de tous les siècles. Muret, ayant envie de l'attraper, composa quelques vers qu'il luy montra, feignant qu'il les avait reçus d'Allemagne, et qu'on les avait tirés d'un vieux manuscrit. Scaliger, après les avoir lus attentivement, lui assura sans balancer qu'ils étaient infailliblement d'un vieux comique nommé Trabéas : et dans l'opinion qu'il eut que sa conjecture était infaillible, il les allégua depuis sous le nom de cet ancien poëte en quelque endroit d'un commentaire qu'il fit sur Varron. Muret s'en moqua tout son soûl, et ne prit pas la peine de s'en contraindre (1). » Costar, ayant rlé de la sorte dans son Apologie, pliqua depuis, dans une lettre, plus rticulièrement les circonstances fait. « Ces vers de Muret, faussement attribués au comique Trabéas, méritent bien l'impatience que vous avez de les voir. Comme j'ai l'honneur de vous connaître, je me réponds que vous les apprendrez par cœur; car ils expriment élégamment un sentiment de morale qui vient souvent en usage :

» *Here, si querelis, ejulatu, fletibus,*
» *Medicina fieret miseriis mortalium,*
» *Auro parandæ lacrumæ contrà forent.*
» *Nunc hæc ad minuenda mala non magis valent,*
» *Quàm nænia præficæ ad excitandos mortuos.*
» *Res turbidæ consilium, non fletum expetunt.*

» Scaliger allégua ces vers dans son » commentaire sur Varron *de Re rusticâ*, page 211 de l'édition de » Henri Étienne. *Producam autem*, » dit-il, *locum veteris comici Trabeæ ex Fabulâ Harpace, ubi hoc* » *loquendi genus usurpatur, etc.* » (2). (Il parle de cette façon de par» ler, *auro contrà.*) *Quis enim tam* » *aversus à Musis, tamque humanitatis expers, qui horum versuum pu*» *blicatione offendatur?* etc. Muret » se vanta d'avoir trompé ce grand » homme qui s'estimait infaillible; » et Scaliger, piqué de cette four» be, s'en vengea par ce distique :

» *Qui rigidæ* flammas *evaserat antè Tolosæ*
» *Muretus*, fumos *vendidit illè mihi.*

» Vous entendez bien *ces flammes* » *de la rigoureuse Toulouse*, et » n'avez pas oublié que Muret avait » été accusé devant le parlement de » cette ville-là d'un crime qui est » puni par le feu. Vous serez bien » aise que je vous avertisse aussi que » Scaliger supprima ces vers de Mu» ret dans sa seconde édition (3). »

Le sieur Borremans n'a pas eu raison de dire que ce panneau fut tendu à Jules-César Scaliger (4). On n'a pas été mieux fondé, quand on a dit que ce prétendu passage de Trabéa était une épigramme. *Joseph. Scaliger, cui ille* (Muretus) *verba dederat, atque epigramma recens à se compositum pro vetere obtruserat, etc.* (5). C'était un endroit d'une scène de comédie. Voyez M. Ménage, au chapitre LXXXIII de l'Anti-Baillet. Vous y trouverez beaucoup de choses curieuses touchant cela; mais vous n'y trouverez point toute la suite du passage de Scaliger. Je ne saurais croire que M. Ménage l'ait omise de dessein pré-

(1) Costar, Apolog., *pag.* 303, 304.

(2) *Les paroles qui manquent ici sont :* tùm propter sententiæ elegantiam, tùm etiam quia vulgo nondùm noti sunt : *Scaliger rapporte ensuite les six vers prétendus de* Trabéa.

(3) Costar, Apologie, *pag.* 419, *dans sa* IIe. lettre à M. de Heurles.

(4) Borremans, Var. Lect., *cap. III*, *p.* 10.

(5) Nicius Eryth., Pinac. I, *pag.* 12.

médité : je soupçonne qu'il n'avait pas sous les yeux le commentaire sur Varron : car s'il avait su qu'elle contient un autre piége où ce grand critique tomba, il l'aurait citée de tout son cœur, ce me semble. Je n'ai point cette édition du Commentaire de Scaliger ; mais sur la foi de Scrivérius, j'ose soutenir qu'immédiatement après les paroles que M. Costar a rapportées on y trouve celles-ci (6) : *Quod si hi placent, non gravabor et alios ejusdem notæ, sed alius poëtæ, adhibere, qui tanquam superiorum gemini et germani sunt. Sunt autem Accii, veteris ac gravissimi tragici, ex OEnomao :*

Nam si lamentis allevaretur dolor,
Longoque fletu minueretur miseria;
Tum turpe lacrumis indulgere non foret,
Fractaque voce divûm obtestari fidem,
Tabifica donec pectore excesset lues.
Nunc hæ neque hilum de dolore detrahunt,
Potiùsque cumulum miseriis adjiciunt mali,
Et indecoram mentis mollitiam arguunt.

Qui versus hactenùs latuerunt, eosque nunc primùm in vulgus publicamus, quorum priores Trabeæ mihi ad verbum è Philemone (vel Menandro, secundùm alios), *mutuati videntur : qui eandem sententiam extulit :* Εἰ τὰ δάκρυ' ἡμῖν, etc. *Hæc illustris heros, qui posteaquàm dolum persensit, præ indignatione hoc distichon, quod mihi de manu in manum vivus vidensque olim tradidit, ex tempore lusit :*

Qui rigidæ flammas evaserat antè Tolosæ,
Falsidico fumos vendidit ore mihi.

Virum disertum designans, cujus nomini heic parco. Heroe (æterno, heu, doctorum omnium dolore) defuncto incidi in posthuma quædam scripta M. A. M. C. R. (7) *et inter poëmata repperi hæc*

AFFICTA TRABEÆ.

Here, si querelis, ejulatu, fletibus, etc.

prorsùs eadem eum iis quæ suprà recitavi. Illud alterum ex Actii OEnomao fragmentum nusquàm comparet ? præterquàm in Rittershusii ad Oppianum commentario : ubi Trabeæ et Actii hos versus, elegantes et memoriâ dignissimos (ut ipse vocat) producit, transcriptos et m tuatos ex notis Scaligeri. Je n'ai po fini cette citation où les paroles Scaliger finissent : j'ai voulu al guer aussi celles que Scrivérius ajoute ; car c'est un fonds de de remarques critiques. En premi lieu, vous voyez que le distiq de Scaliger est conçu en d'aut termes, que M. Baillet ne le ra porte (8) après Nicius Érythréus, que M. Ménage ne le cite (9) co me tiré du *Recueil des Poés de Scaliger, fait par Scrivérius* *les originaux de Scaliger.* En se cond lieu, vous voyez que Scrivé rius ignore que les prétendus ve d'Accius se voient ailleurs que da Scaliger, et dans Rittershusius, co piste de Scaliger en cela. Cepend nous verrons bientôt qu'ils fure mis dans une édition des Poés de Muret, deux ans après que Sc liger eut publié son commentai sur Varron. Voici la preuve de ce (10) : « Muret les a fait imprim » dans le Recueil de ses Poés » de l'édition d'Alde de 1575. Et » les a fait imprimer avec ce » note : *Cùm veteris comici gr* » *Philemonis sententiam à Pluta* » *cho et à Stobæo acceptam an* » *caussâ exprimere tentâssem,* » *dicendi genere, et numero, ve* » *rum latinorum simillimo : pla* » *etiam experiri ; numquid ean* » *comicè explicare possem. Vis* » *est utrumque non infeliciter s* » *cessisse. Per jocum itaque prio* » *bus versibus Attii, posteriorib* » *Trabeæ nomen ascripsi, ut e* » *perirer aliorum judicia, et vi* » *rem num quis in eis inesset ve* » *tatis sapor. Nemo repertus est* » *non ea pro veteribus accep* » *Unus etiam, et eruditione et j* » *dicio acerrimo præditus, reper* » *est, qui ea à me accepta pro* » *teribus publicaret. Ne quis ig* » *ampliùs fallatur, et rem to*

(6) Scriverius, Animadv. in Pervigilium Veneris, pag. 466, 467. *Tractatus cui titulus* Baudii Amores.

(7) *Ces cinq lettres signifient* Marci Antonii Mureti Civis R

(8) Baillet, Jugement sur les Poëtes, n. 13 *le rapporte ainsi :*

Qui flammas rigidæ ditaverat antè Tolosæ
Rumetus fumos vendidit ille mihi.

(9) Ménage, Anti-Baillet, *chap.* LXXXIII, *cite ainsi :*

Qui rigidæ flammas evaserat antè Tolosæ,
Rumetus, fumos vendidit ille mihi.

(10) Ménage, Anti-Baillet, *ibidem. Notez q rapporte tous ces vers-là de* Muret.

endàm, et carmina ipsa hìe
ıla duxi.

» Affecta Attio,
» *Nam si lamentis, etc.*
» Affecta Trabeæ.
» Hæ, *si querelis, etc.* »

ɔles de Muret nous décou-
ne erreur contenue dans le
qui est au commencement
: remarque. M. Costar s'est
que Scaliger se hasarda de
ın père aux vers latins qu'on
t communiqués ; M. Costar,
s'est imaginé que ce grand
, non content de les rece-
ıme l'ouvrage d'un ancien
décida qu'ils étaient tirés
lle pièce de théâtre de Tra-
s Muret nous montre que la
se passa pas ainsi, et qu'il
uisit d'abord comme des
cet ancien poëte. Scaliger
mpa qu'en ajoutant foi aux
de Muret. Au reste, il dé-
sûrement que c'était une
ı de quelques vers grecs qui
rent dans Plutarque (11),
myot a traduits de cette

ıl-heurs les larmes guerissoyent,
maux incontinent cessoyent
auroit larmoyé tendrement,
de l'or payées cherement
ıl-heur les larmes devroyent estre :
ntenant les affaires, mon maistre,
nt point, et n'y jettent point l'œil :
, ou non, que tu pleures en deuil,
irront d'aller la mesme voye.
besoin donc que nostre œil larmoye ?
nons-nous ? Bien : mais douleur pro-
duit,
·bres font, des larmes pour son fruit.

fut plus excusable en cette
e que lorsqu'il prit pour
ıge de Juste Lipse la ha-
de duplici concordiâ (12) ;
ı'y a rien qui ressemble
ux vers des anciens que
prétendu Trabéa (13) ; mais
gue faussement attribuée à
ıse (14) ne ressemble guè-
ıutres ouvrages de cet écri-
poëte Apollonius Collatius
qui ressente l'antiquité,
lant Scaliger et plusieurs au-
tres très-bons critiques l'ont pris pour
un ancien poëte (15). Joignez à ce-
la ces paroles de M. Colomiés : « J'ai
» ouï dire à M. Vossius que Box-
» hornius avait corrigé et commenté
» une satire *de Lite*, qu'il croyait
» ancienne, qui est du chancelier
» de l'Hôpital ; ce que j'ai vérifié
» depuis avec grand plaisir. Pri-
» cæus, critique anglais, fait la
» même faute sur l'Apologie d'Apu-
» lée, page 54 (16). » Un madri-
gal de M. Ménage a passé pour être
du Tasse ; vous le trouverez dans
le chapitre CXXXIII de l'Anti-Bail-
let ; et vous verrez dans les *Mes-
colanze*, du même auteur, *l'his-
toire de cette innocente tromperie.*
Muret se plaint de quelques lettres
et de quelques poésies dont il pas-
sait injustement pour l'auteur (17).
Conférez avec ceci les remarques (M)
et (Y) de l'article Érasme, tome VI.

, de Consol. ad Apollon., *pag.* 105.
ez le Scaligérana, *au mot* Lipse.
'es Bongars, lettre CXIX à Camé-

z la remarque (I) *de l'article* Gol-
VII, pag. 102.

(15) *Voyez* Barthius, in Claudian., *pag.* 795, *edit.* in-4°. *Voyez aussi l'article* Collatius, *tom. V, pag.* 235.

(16) Colomiés, Opusc., *pag. m.* 123.

(17) Muret., epist. I, *lib. I.*

TRAERBACH, petite ville du Palatinat avec un château situé sur un rocher, est le chef d'un bailliage dans le comté de Spanheim. Elle est sur la Moselle, vis-à-vis de Mont-Royal, au-dessous de Trèves et au-dessus de Coblentz. Les Espagnols y mirent une garnison l'an 1632. Les Suédois s'en rendirent maîtres l'an 1635, et la remirent aux Français. Elle fut rendue par la paix de Munster. La France s'en empara quelque temps après la paix de Nimègue, et la fit fortifier avec Mont-Royal. Elle rendit l'une et l'autre de ces places par le traité de Ryswick, l'an 1697, à condition qu'elles seraient démantelées (*a*). Les Français, sous le comte de Tallard, se rendirent maîtres de Traerbach après un

(*a*) *Tiré de la* Gazette *flamande de Leyde du* 9 *de janvier* 1705.

siége de quelques jours, au mois de novembre 1702. Les alliés la reprirent au mois de décembre 1704, et y trouvèrent plus de résistance qu'ils n'avaient cru (A).

(A) *Les alliés........ y trouvèrent plus de résistance qu'ils n'avaient cru.*] Ils l'investirent le 3 novembre 1704, et commencèrent à la canonner le 16 ou le 17 du même mois. Le baron de Trosgné, brigadier dans les armées de Hollande et directeur des attaques, s'était vanté d'emporter la place dans cinq ou six jours : toutes les gazettes avaient fait savoir cela. Cependant ce château tenait bon encore le 10 de décembre, que ce baron fut tué d'un coup de mousquet, et il ne capitula que le 18. Le gouverneur de Traerbach et le major furent tués pendant le siége. On accorda à la garnison une capitulation très-honorable.

TRAJAN, empereur romain.

. . . .

. . . .

. . . .

La plupart des habiles gens de la communion romaine réfutent aujourd'hui le conte qui a été tant prôné, que l'âme de cet empereur fut tirée des enfers par les prières du pape Grégoire (A).

(A) *Le conte qui a été tant prôné, que l'âme de cet empereur fut tirée des enfers par les prières du pape Grégoire.*] Paul Diacre et Jean Diacre, qui ont écrit la vie de saint Grégoire, rapportent ce fait (1). Il est *encore attesté par saint Jean de Damas* (2). Voici comment on le raconte. « Saint Grégoire passant par » la place de Trajan, que ce prince » avait fait orner de superbes édifi- » ces, où les principales actions de » sa vie étaient représentées, il » s'arrêta particulièrement à consi- » dérer un bas-relief, dans lequel » on voyait ce qu'il fit en faveur » d'une pauvre veuve (*). Cet em- » pereur marchant à la tête de son » armée, et étant obligé de faire » grande diligence, une veuve, bien » âgée et fort pauvre, vint le prier » les larmes aux yeux, de venger la » mort de son fils, qui avait été » tué. Trajan lui promit qu'au » retour de son expédition il fe- » rait justice. *Mais*, répartit la » veuve, *si vous êtes tué dans le combat, de qui, seigneur, pour- » rai-je après cela l'attendre ?* De » mon successeur, répliqua Trajan. » *Que vous servira-t-il, grand em- » pereur, qu'un autre que vous me » rende justice*, répondit cette fem- » me; *ne vaut-il pas mieux que vous » vous acquittiez de cette bonne ac- » tion que de la laisser faire à un » autre?* On dit qu'alors l'empereur, » touché des larmes de cette pauvre » mère, et forcé par ses raisons, » descendit de cheval, fit venir ceux » qu'on accusait d'avoir tué le fils » de la veuve, prit une exacte con- » naissance de toute cette affaire; et, » quoique les principaux officiers de » son armée le pressassent fort, il » ne voulut point continuer sa mar- » che qu'il ne l'eût terminée. Il fit » payer à la veuve une somme con- » sidérable, et donna néanmoins la » vie aux criminels. Saint Grégoire, » dit-on, touché de cette action de » justice et de charité, pria Dieu, » avec bien des larmes et des gé- » missemens, de faire miséricorde » à cet empereur. Étant allé de là » prier au tombeau de saint Pierre, » il y répandit encore beaucoup de » larmes, et il demeura long-temps » en prières sur le même sujet. En- » fin il connut peu de temps après » qu'il n'avait pas prié inutilement; » car s'étant endormi d'un sommeil » plutôt extatique que naturel, » Dieu lui révéla qu'il avait été » exaucé; mais en même temps il » lui ordonna de ne faire plus de » prières pour des personnes qui

(1) Denys de Sainte-Marthe, Histoire de saint Grégoire, *pag.* 283.

(2) *Là même, pag.* 2843; *mais il remarque que les savans doutent si le sermon des Morts, où cela est attesté, et qui se trouve parmi les* Œuvres de Jean Damascène, *est de lui.*

(*) Aucun des auteurs qui ont écrit l'histoire romaine n'a rapporté ce fait qui était pourtant assez remarquable. Les panégyristes de Trajan n'en parlent point non plus.

nt mortes sans avoir reçu le
ne (3). » Jean Diacre, qui *a*
é histoire véritable (4), et
it qu'elle *se lisait dans les*
es Anglais (5), avoue néan-
u'elle n'était pas reçue des
, et qu'elle leur avait
u croyable (6). « On doit en
ı rejeter comme une fable
'a pu trouver créance que
des Anglo-Saxons encore
rs, et peu instruits de la re-
chrétienne; car Jean Diacre
n connaître que c'est de chez
ı'elle tire son origine. Je suis
s de ce que les savans qui
availlé à recueillir les actes
nts, bien loin de la rejeter,
t une (*1) note pour l'auto-
t l'appuyer. Je crois qu'ils
ont jugé si favorablement
arce qu'ils ont cru que la
cienne de saint Grégoire,
ont donnée comme d'un
anonyme, était d'un histo-
ontemporain, ainsi qu'ils le
éclarent. Mais cet anonyme
lle pourtant Paul Diacre,
t auteur contemporain est
e. siècle, plus jeune que
Grégoire d'environ deux
inquante ans, comme nous
s prouvé dans l'avertisse-
Le cardinal Baronius (*2) a
ce conte fort amplement, au
me tome de ses Annales, et
rdinal Bellarmin après lui,
parler de plusieurs savans
ues de notre temps, qui en
ıontré l'absurdité et les dan-
ses conséquences. Mais com-
la n'empêche pas que tous
ours on ne s'en serve pour
iser une doctrine très-perni-
, et pour enseigner que les
s de la Sainte Vierge sauvent
qui lui appartiennent, et
ortent ses livrées, quoiqu'ils
ent même en péché mortel;
ıis que les personnes qui ai-

» ment la véritable piété seront
» bien aises de voir cette fausseté
» réfutée par saint Grégoire même,
» et par ce qu'il dit dans ses Dialo-
» gues (7). »

Don Sainte-Marthe rapporte ensuite divers endroits du chapitre XLIV du livre quatrième de ces Dialogues, et fait voir par-là que saint Grégoire n'a point cru qu'il fût possible de délivrer une âme damnée. Il réfute aussi quelques réponses qu'on pourrait faire en faveur de l'opinion qu'il combat. Voyez de plus la page 409 de son ouvrage. Il ne s'amuse point à réfuter en particulier un autre conte que l'on joint à celui-là. On débite que ce pape sentit des douleurs continuelles aux pieds et à l'estomac, en punition du péché qu'il avait commis par les prières qu'il avait faites pour un empereur damné. Le père Théophile Raynauld met cela au nombre des calomnies qui ont été publiées contre les grands personnages (8). Il cite Tostat, qui, dans la question LVII sur le IVe. livre des Rois, assure que saint Grégoire commit alors un péché mortel. Il dit qu'Alfonse Ciacconius a fait un traité pour soutenir que cette histoire de la délivrance de Trajan est véritable. Il ajoute que Rutilius Benzonius a soutenu la même chose dans son *Speculum Episcoporum;* mais que Melchior Canus et Soto avaient bien conjecturé la fausseté de ce conte, et que Baronius, Bellarmin et Suarez, et plusieurs autres modernes, ont clairement établi que c'est une fable. Il traite de chicaneries toutes les subtilités qu'on avait trouvées pour concilier cette prétendue délivrance de Trajan avec l'irrévocabilité des décrets de Dieu contre les damnés; et il rejette la pensée de Jean Diacre, que ces infirmités furent envoyées à saint Grégoire, comme une bonne médecine contre l'orgueil qui eût pu l'enfler après un aussi grand exploit que d'avoir arraché du fond des enfers l'âme de Trajan. *Hoc sanè fundamento everso....... præciduntur tricæ variæ ab antiquis theologis*

iéme, *pag.* 283.
iéme, *pag.* 284.
iéme, *pag.* 283.
iéme, *pag.* 284.
aud, sur le dernier chapitre de la Vie
régoire, par Paul Diacre.
tore anonymo sed synchrono, disent-

ann. 604, num. 30 et seq., l. 2 de
. 8.

(7) Denys de Sainte-Marthe, Histoire de saint Grégoire, *pag.* 284 *et* 285.

(8) Theoph. Raynaud., Hoploteca, *sect. II*, *serie III*, *cap. XXIV*, *pag. m.* 435.

scholasticis excogitatæ, ad exponendum quomodò salvâ decretorum divinorum veritate de abysso nunquàm senescente, (id est, ut ipse D. Gregorius XXXIV mor. c. XIII exposuit, de nullâ unquàm in inferno redemptione) potuerit vir sanctus, exorare Trajani à Tartaro ereptionem : quibusdam dicentibus, Trajanum precibus sancti Gregorii ad vitam revocatum egisse pœnitentiam; quod habet S. Thomas in 4 *distinct.* 45, *quæst.* 2, *art.* 5 *ad quintum. Aliis asserentibus, suspensam fuisse Trajani condemnationem, et D. Gregorii orationi impeditam, ut videre est apud D. Thomam in* 1 *distinct.* 43, *quæst.* 2, *artic.* 2, *ad quintum et quæst.* 6, *de veritat. artic.* 6 *ad quartum. Nihil horum necessarium est, suppositâ narrationis prædictæ falsitate, quæ item revicta, concidit quod ait Johannes Diaconus, ægritudines de quibus diximus, immissas esse sancto Gregorio, ne ob eam Trajani ereptionem exoratam, tumeret animo* (9).

(9) Theoph. Raynaud., Hoplot., *sect. II, serie III, cap. XXIV, pag. m.* 435.

TRAPPE (L'ABBAYE DE LA), située dans un lieu fort solitaire (A), sur les frontières du Perche, au diocèse de Seez, est devenue fort fameuse depuis que M. l'abbé de Rancé l'a réformée. Il la tenait en commande depuis plus de vingt-cinq ans, lorsqu'en 1662 il moyenna un concordat, *en vertu duquel les religieux de l'étroite observance entrèrent dans le monastère, et en prirent possession.* Pour *leur donner encore plus de moyen de s'y établir*, il *leur céda la terre de Nuisement dont il jouissait comme abbé commendataire* (*a*). L'année suivante il obtint du roi *la permission de tenir cette abbaye en règle. Il prit l'habit régul fut admis au noviciat d monastère de Notre-Da Perseigne, de l'étroite ob ce de Cîteaux, le* 13 *juin étant pour lors âgé de sept ans cinq mois* (*b*)..... *juin suivant ayant re expéditions de la cour de pour tenir en règle l'abb la Trappe, il fit professi celle de Perseigne* (*c*)..... *juillet suivant il reçut la diction abbatiale* (*d*)..... *d monastère de Saint-Mar Seez*, et il se rendit da abbaye le 14 du même m Il a tant fait par l'éloque lui est naturelle, et p exemple, que ses religi sont soumis aux ancienn térités de la règle. *Il n point de religieux qui ne imiter son abbé, et com s'abstenir de boire du v manger des œufs et du p et ajouter à cela le trav mains l'espace de trois par chaque jour* (*f*). Ce baye était tombée dans un relâchement. Elle fut fon 1140 (B).

(*a*) Description de l'abbaye de la Trappe, *pag.* 13, 14, *édition de Paris* 1682. *C'est une lettre de M.* Félibien *à la duchesse de Liancour, comme on l'apprend dans le* Journal des Savans *du* 28 *novembre* 1695, *pag. m.* 699.

(*b*) Félibien, *là même, pag.* 15,

(*c*) *Idem, ibid., pag.* 19.

(*d*) *Par les mains de messire Pat quet, évêque d'Arda en Hibernie.*

(*e*) Félibien, Description de la *pag.* 20.

(*f*) *Là même, pag.* 22.

(A) *Abbaye située dans fort solitaire.*] « Cette abl » située dans un grand vallo » forêt et les collines qui l'e » nent sont disposées de te » te, qu'elles semblent la » cacher au reste de la terr » enferment des terres labou » des plants d'arbres fruitie » pâturages, et neuf étan » sont autour de l'abbaye,

...rendent les approches si difficiles, qu'il est même malaisé d'y arriver sans le secours d'un guide. Il y avait autrefois un chemin pour aller de Mortagne à Paris, qui passait derrière les murs du jardin; mais, quoiqu'il fût dans le bois, et à plus de cinq cents pas de la clôture, et qu'on ne pût le pousser plus loin sans beaucoup de dépense, monsieur l'abbé néanmoins l'a fait changer, afin que les environs de leur monastère soient moins fréquentés. Aussi n'y a-t-il rien de plus solitaire que ce désert : car encore qu'il y ait plusieurs villes et bourgades à trois lieues à l'entour, il semble pourtant qu'on soit dans une terre étrangère et dans un autre pays. Le silence règne partout; si l'on entend du bruit ce n'est que le bruit des arbres lorsqu'ils sont agités des vents, et celui de quelques ruisseaux qui coulent parmi les cailloux. Au sortir de la forêt du Perche, lorsqu'on vient du côté du midi, on découvre cette abbaye; et, bien qu'il semble qu'on en soit fort proche, on chemine néanmoins près d'une lieue avant que d'y arriver; mais enfin après avoir descendu la montagne, traversé des bruyères, et marché quelque temps entre des haies, et par des chemins couverts, on arrive à la première cour, où loge le receveur, et qui est séparée de celle des religieux par une forte palissade de pieux et d'épines, que monsieur l'abbé a fait faire depuis qu'il s'y est retiré (1). »

(B) *Elle était tombée dans un grand relâchement. Elle fut fondée en 1140.*] Je me sers encore des expressions de l'auteur qui m'a fourni la remarque précédente. « L'abbaye de Notre-Dame de la Maison-Dieu de la Trappe, car c'est ainsi qu'elle se nomme, fut fondée par Rotrou, comte du Perche, l'an 1140, et consacrée sous le nom de la Sainte Vierge, l'an 1214, par Robert, archevêque de Rouen, Raoul, évêque d'Évreux, et Sylvestre, évêque de Séez. Elle se ressentait depuis un très-long temps de la décadence de l'ordre de Cîteaux, et était tombée dans le déréglement où tout le monde sait que se trouvent encore plusieurs monastères de cet ordre, qui sont demeurés dans le relâchement introduit depuis 200 ans, et qui n'ont point embrassé l'observance étroite de la règle rétablie en France par feu M. le cardinal de la Rochefoucault, lorsque messire Armand-Jean Bouthillier de Rancé, docteur en théologie, premier aumônier de feu M. le duc d'Orléans et abbé commendataire de cette abbaye, depuis plus de 25 ans, porta par ses soins et ses fréquentes exhortations, les religieux de cette abbaye à consentir et demander eux-mêmes qu'elle fût mise entre les mains des pères de l'étroite observance de Cîteaux, pour y rétablir la première et véritable pratique de la règle. M. l'abbé de Barbarie *, de l'étroite observance, et visiteur de la province, s'y étant transporté à la prière de M. l'abbé de Rancé *[1] avec commission de M. l'abbé de Prières, vicaire général, passa un concordat avec M. l'abbé et les anciens religieux de la Trappe, le 17 août 1662, qui fut ensuite homologué au parlement de Paris, le 16 février 1663; en vertu duquel les religieux de l'étroite observance entrèrent dans le monastère, et en prirent possession (2). »

(1) Félibien, Description de l'abbaye de la Trappe, *pag.* 6 *et suivantes*, *imprimée à Paris*, 1671, *et pour la seconde fois l'an* 1682.

*[1] Joly dit qu'il faut lire, *abbé de Barbéry*, et que *Barbarie* est une ancienne faute d'impression.

*[2] Au sujet de l'abbé de Rancé, dont il a été question, tom. II, pag. 20, remarque (L) de l'article Anacréon, Joly renvoie à l'ouvrage de D. Gervaise, intitulé : *Jugement critique, mais équitable des Vies de feu M. l'abbé de Rancé*, 1742, in-8°.

(2) Félibien, Description de l'abbaye de la Trappe, *pag.* 11 *et suivantes*.

TRÉBATIUS (Caïus)

TRÉBATIUS (Caïus), surnommé *Testa* (*a*), a été un très-grand jurisconsulte. Il avait beaucoup de mémoire (*b*); et encore

(*a*) Cicero, epist. XIII *et* XXI, *lib. VII*, ad Famil.

(*b*) *Voyez la remarque* (A).

qu'il fît profession de la secte d'Épicure (*c*), il était d'une probité incompable (*d*). Il entra, par la recommandation de Cicéron, dans les bonnes grâces de Jules César, pendant la guerre des Gaules ; et s'il eût voulu, il eût pu jouir des émolumens de la charge de tribun sans en faire les fonctions (A). Il s'en fût peut-être mal acquitté, car il semble que Cicéron lui fait quelquefois de petits reproches de n'être point brave (*e*) ; et sans doute ce n'était que pour sa docte conversation qu'il était aimé de César et à sa suite. Il nous reste encore plusieurs lettres qu'il reçut de Cicéron. Ceux qui ont dit qu'il s'engagea dans le parti de Pompée se sont fort trompés (B) ; il fut toujours attaché à Jules César, et il exhorta Cicéron à être du même parti. Il maintint de telle sorte sa réputation après la mort de César, qu'Auguste, se trouvant en peine sur la validité des codicilles, en autorisa l'usage par l'avis et par les raisons de Trébatius (C), après avoir consulté les plus habiles jurisconsultes. Plusieurs croient que lorsqu'on trouve dans les Pandectes (*f*) que les anciens ont dit quelque chose, cela se doit principalement entendre de Trébatius et de son disciple Labéo. La qualité de docte, qu'Horace donne à Trébatius, signifie beaucoup en cet endroit-là (*g*), ce me semble. Ce jurisconsulte avait eu pour maître Corneille Maxime (*h*). Il p divers ouvrages (D). Il se t pait quelquefois en affirman certaines choses n'avaient] été enseignées (E).

(c) Cicero, epist. XII.

(*d*) *Voyez la remarque* (A).

(*e*) *Voyez* Bertrand, de Jurisperitis, *lib. II. pag. m.* 248, et Cicéron, epist. X, *lib. VII*, ad Famil.

(*f*) Bertrand, *ibidem*, *pag.* 249.

(*g*) Horat., sat I, *lib. II*, *vs.* 78.

(*h*) Pomponius, de Origine Juris, *li* *cap. XI*, *num.* 45.

(A) *Il entra, par la recomm tion de Cicéron, dans les bonne ces de Jules César, ...: s'il eû lu, il eût pu jouir....etc.*] Vo quels termes Cicéron le recom da : *Hunc, mi Cesar, sic velin tuâ comitate complectare, ut quæ per me possis adduci ut i conferre velis, in unum hunc ras : de quo tibi homine hæc sp non illo vetere verbo meo, quod ad te de Milone scripsissem, lusisti : sed more romano, quo homines non inepti loquuntur biorem hominem, meliorem v prudentiorem esse neminem. A etiam, quòd familiam ducit, i civili singularis memoria, s scientia. Huic ego neque tribun neque præfecturam, neque ulli neficii certum nomen peto : b lentiam tuam et liberalitatem neque impedio quominùs, ita placuerit, etiam hisce eum gloriolæ insignibus. Totum d hominem tibi ita trado de man aiunt) in manum tuam ista victoriâ et fide præstantem* (1). recommandation fut de grand car il ne tint qu'à Trébatius tribun honoraire et usufruitie *tuis litteris cognovi præpro quandam festinationem tuam, mul sum admiratus cur trib commoda, demto præsertim militiæ contemseris* (2). On ava vu qu'il serait lui-même l grand obstacle de sa fortune n'est pas le seul qui ait eu cet lité : combien y a-t-il de gens

(1) Cicero, epist. V, *lib. VII* ad F *pag. m.* 375, 376. *Notez que dans la* Ire, X^e. *livre* à Atticus, *il se sert de ces paro* batii boni viri et civis verbis te gaudeo e tatum.

(2) *Idem*, epist. VIII *ejusdem libri.*

(3) *Tibi unum timendum sit ne ipse til videare.* Idem, epist. VII *ejusdem libr*

rancés, s'ils avaient eu as- tience, et s'ils avaient été ;, et audacieux outre me-

ıx qui ont dit qu'il s'enga- le parti de Pompée se sont pés.] Zazius a débité ce :, et a été réfuté par Ruti- ne Guillaume Grotius le re- *Cùm bellum civile incru- ıartes Cæsaris semper bonâ tus est, ipsumque Cicero- ere non destitit, ut vel ei se ret, vel in Græciam profi-* · (*). *Ut mirum videri pos- n scribere, Trebatium Pom- m fuisse partium, et Cice- rventu in gratiam receptum: iam Rutilius diluit* (4). Sué- ıporte, 1°. que Trébatius à Jules César de se lever s sénateurs le furent trou- mple de Vénus; 2°. que Cé- pprouvant ce conseil, conçut de froideur pour Trébatius ı témoigne que notre juris- était en faveur auprès de

uguste, se trouvant en peine alidité des codicilles, en au- ısage par l'avis....de Tréba- isez ces paroles de Bertrand : *ı Justinianus in* § 1 de jure in Institut., *refert, Augus- n de codicillorum viribus du- |ui anteà in usu non fuerant, ıse sapientes viros, inter quos ım, cujus tunc maxima auc- rat, et quæsisse, an non ab- ı juris ratione codicillorum :t, recipique possit : Treba- suasisse Augusto, quòd di- tilissimum ac necessarium ci- ıe, propter magnas et longas ationes, quæ apud veteres ; ubi si quis testamentum fa- : posset, tamen codicillos pos-* M. Ménage rejette le senti- 'Heinsius, qui a prétendu que les opinions de Tréba-

, *in Vitâ Cic.*

:l. Grotius, de Vitis Juriscons., *pag.*

onentem C. Trebatium ut assurgeret iliari vultu respexisse. Sueton., *in Ju- :XXVIII.*

ındus, de Jurisperitis, *lib. II*, *pag.*

tius sont les plus souvent condamnées dans les Pandectes : *Longè plura sunt*, dit M. Ménage (7), *in quibus Trebatii sententiam sequuntur ceteri juris interpretes, et omninò falsa est Heinsiana sententia.* Il est certain que l'autorité de Trébatius fut fort grande pendant plusieurs siècles. Ces paroles d'Ammien Marcellin le témoignent : *Hi ut altiùs videantur jura callere* TREBATIUM *loquuntur et Cascellium, et Alfenum, et Auruncorum Sicanorumque jam diù leges ignotas cum Evandri matre abhinc sæculis obrutas multis* (8).

(D) *Il publia divers ouvrages.*] Un vieux scoliaste (9) débite qu'Aulus (10) Trébatius, chevalier romain et jurisconsulte, composa quelques traités sur le droit civil, et neuf livres sur les religions. Cela n'est point exact, puisque Macrobe a cité le Xe. livre de cet ouvrage de Trébatius (11). Il y a encore moins d'exactitude dans ces paroles de Bertrand : *Certum est* Trebatium *scripsisse de religionibus lib. duos* (12).

(E) *En affirmant que certaines choses n'avaient point été enseignées.*] Cicéron le convainquit une fois de fausseté. Je rapporterai le fait tout du long, afin qu'on connaisse que notre Trébatius régalait bien ses amis. *Illuseras heri inter scyphos : quod dixeram, controversiam esse, possetne heres, quòd furtum anteà factum esset, furti rectè agere. Itaque etsi domum benè potus seròque redieram, tamen id caput, ubi hæc controversia est, notavi, et descriptum tibi misi : ut scires, id, quod tu neminem sensisse dicebas, Sex. Ælium, M. Manilium, M. Brutum sensisse* (13). Ceux qui se servent de cette lettre de Cicéron pour faire voir que Trébatius mettait en pratique les préceptes de sa secte, et qu'il vivait en franc épicurien, raisonnent mal. Cicéron, si contraire à Épicure, n'avoue-t-il pas qu'il avait bien bu

(7) Menagius, Juris civilis Amœnit., *c. XIV*, *pag. m.* 79.
(8) Amm. Marcell., *lib. XXX, cap. IV*, *pag. m.* 594.
(9) Vetus scholiastes Horatii in sat. I, *lib. II*.
(10) *Il le devait nommer* Caïus.
(11) Macrob., Saturn., *lib. III*, *cap. III*, *p. m.* 388.
(12) Bertrand., de Jurisperit., *lib. II*, *pag.* 252, 253.
(13) Cicero, epist. XXII, *lib. VII* ad Famil.

ce soir-là? En peut-on conclure quelque chose contre ses mœurs? Il est donc vrai que ce passage n'empêche point que Trébatius ne soit une preuve que les sentimens impies des épicuriens étaient compatibles avec la pratique des vertus morales; car, comme je l'ai déjà dit, Trébatius était un fort honnête homme. Bertrand tire une autre conséquence de cette lettre de Cicéron : il veut qu'elle prouve que Trébatius, voulant passer pour l'inventeur de ses réponses, affirmait magistralement qu'aucun auteur n'avait jamais dit une telle chose : *Tantam autem Trebatius in respondendo vanam ostentationem, inanemque gloriolam habebat, ut sæpissimè quæ plerique ante eum dixerant, neminem præter eum sensisse audacter profiteretur* (14).

(14) Bertrandus, de Jurisperitis, *p.* 251, 252.

TRISTAN * L'HERMITE (LOUIS), fut l'instrument des vengeances et des cruautés de Louis XI (*a*). Il était prevôt des maréchaux, ou selon d'autres, grand prevôt de l'hôtel. « Il devint si exé-
» crable à tous les gens de bien,
» qu'ils n'osaient le nommer.....
» Il ne se contentait pas d'obéir
» quand on lui commandait d'ô-
» ter la vie à ceux qui n'avaient
» été convaincus d'aucun crime,
» mais de plus il le faisait avec
» une précipitation qui n'au-
» rait point été excusable dans
» les personnes les plus barbares.
» Il arrivait de là qu'il prenait
» quelquefois les innocens pour
» les coupables, et qu'afin de
» réparer la faute qu'il avait
» commise en se méprenant, il
» fallait qu'il tuât deux person-
» nes pour une (*b*). »

* Leclerc se contente de dire que cet article est tiré de mauvaises sources, comme beaucoup d'autres.

(*a*) *Voyez la remarque* (Q) *de l'article de* Louis XI. *tom. IX, pag.* 415.

(*b*) Varillas, Hist. de Louis XI, *liv.* X, *pag.* 331, *édition de Hollande.*

Il avait été fait chevali Charles VII, après le sié Fronsac (*c*). Son fils PIERRE MITE fut père de Jeanne mite qui montra un jo cosmographe Thevet, d maison de Mortaigne, pl *vieux titres dans lesquel contenue l'alliance que l gneurs d'icelle maison av avec les anciens Romains* ne remarque cela que un exemple de la folie des tions qui se conservent d familles anciennes. M. d s'étonne que Philippe de nes n'ait point parlé de T qui laissa, dit-il, de grand entre autres la *princip Mortaing en Gascogne.. ble estoit-ce lui qui av Philippe de Comines d cage* (*e*).

(*c*) Matthieu, Hist. de Louis XI *pag. m.* 751.

(*d*) Thevet, Cosmographie un *liv. XIV, folio* 517.

(*e*) Thuana, *pag. m.* 37, 38.

TRISTAN L'HERMITE çois), gentilhomme ordi duc d'Orléans et l'un des b tes du XVIIe. siècle, *voul cendre* du grand prevôt XI (*a*). Il était *né au châ Soliers* (*b*), dans la pro la Marche. Il *fut élevé je çon d'honneur de Scé Sainte-Marthe* (*c*) *. Sa

(*a*) Chevræana, *tom. I*, *pag.* 29 *Hollande.*

(*b*) Pellisson, Histoire de l'Aca çaise, *pag. m.* 339. *Je crois qu' dire* Soliers.

(*c*) Chevræana, *tom. I*, *pag.*

* Leclerc, qui pense que les par vreau ont besoin de commentai à l'addition faite par d'Olivet TRISTAN, dans l'*Histoire de française*, par Pellisson.

ıne *1 passa pour une pièce (*d*) (A). Il fut ;adémie française à la M. Colomby, environ ı, et vécut encore six ıs *2.

ɔurut à l'hôtel de Guifort chrétiennement, ıuloir être visité de ses et les oublia tous pour à Dieu (*e*). » Ce qu'on ı pauvreté ne me paraît ıble dans toutes ses cir:s (B), et ne serait point ve de l'injustice du sièıne marque de la stéservices que l'on rend :s (C). Il avait un frère, *pliquait à écrire des ies*, et qui a publié une *de Touraine* (*f*), et i je ne me trompe, Jean*4 TRISTAN L'HERMITE de qui publia, en 1661, *le ıu roi Louis XI, conteıieurs fragmens, lettres , et secrètes intrigues de ce monarque et au:s très-curieuses et non ıes, recueillies de dichives et trésors* (*g*).

ɖ on parle de cette pièce, dit ı doit écrire et prononcer *Ma-*

s M. Baillet, Jugemens sur les ». 1488; *et M.* Pellisson, Histoire mie française, *pag. m.* 359, *où liste de ses ouvrages.*

à l'Académie française en 1649, ɹurut, dit Leclerc, le 7 septem-

rc observe qu'il avait quitté le duc pour se donner au duc de Guise, mourut.

ræana, *tom. I*, *pag.* 29.

ɔlles, Dénombrement des Auteurs.

ıan-Baptiste Tristan mourut en Leclerc. Joly renvoie, pour ses outable de la *Bibliothéque historique ıce du père Lelong.*

ıris. C'est un in-12 de 122 *pages.*

(A) *Sa tragédie de Mariamne passa pour une excellente pièce.*] M. l'abbé de Marolles observe *que ce fut la pièce par laquelle finit l'admirable Mondori, le plus parfait comédien de son temps* (1). Cela est un peu équivoque. Il fallait dire que ce fameux comédien perdit la vie par les efforts qu'il lui fallait faire pour représenter les passions que l'auteur avait décrites *. Voyez le Parnasse Réformé, où l'on introduit un comédien qui dit à Tristan, *Vous voudriez, je pense, qu'on ne jouât jamais que Mariamne, et qu'il mourût toutes les semaines un Mondori à votre service* (2).

(B) *Ce qu'on a dit de sa pauvreté ne me paraît pas véritable dans toutes ses circonstances.*] Voyons ce que M. Ménage en contait (3) : « M. » Quinault était valet de M. Tristan. » M. de Montausier disait qu'en » mourant il lui avait laissé son es» prit de poëte; qu'il aurait bien » voulu lui laisser aussi son man» teau, mais qu'il n'en avait point : » sur quoi M. de Montmaur fit cette » épigramme, que M. de Furetière » a rapportée.

» *Elie, ainsi qu'il est écrit,*
» *De son manteau joint à son double esprit*
» *Récompensa son serviteur fidèle.*
» *Tristan eût suivi ce modèle;*
» *Mais Tristan qu'on mit au tombeau*
» *Plus pauvre que n'est un prophète,*
» *En laissant à Quinault son esprit de poëte,*
» *Ne put lui laisser de manteau.* »

M. Furetière, cité par M. Ménage, n'attribue point cette raillerie à M. de Montausier, mais à M. Bourdelot. « Ce n'est pas un petit bonheur » pour M. Quinault, dit-il (4), » d'avoir servi l'illustre M. Tristan, » chez qui il a fait son apprentissa» ge de poésie. Cela lui attira un » jour la cajolerie d'un grand prin-

(1) Marolles, Mémoires, *IIe. part.*, *pag.* 242.

* Cette circonstance paraît une fable à Leclerc et à Joly. D'après un passage du *Ménagiana*, 1715, II, 404, on voit que Mondori vécut après s'être retiré du théâtre. Leclerc pense que Mondori *finit* ainsi que le dit Marolles, c'est-à-dire, termina, non pas sa vie, mais sa profession de comédien, par la tragédie de *Mariane.*

(2) Parn. réformé, *pag. m.* 106.

(3) Ménagiana, *pag.* 146, 147 *de la seconde édition de Hollande.*

(4) Furetière, troisième factum, *pag.* 22, *édition de Hollande.*

» ce (*), qui, à la fin d'une de ses » comédies l'en félicita par la com- » paraison qu'il fit de son maître » et de lui, à Élie et à Élisée. Il » semblait, disait-il, que comme » Élie, étant élevé aux cieux, avait » laissé le don de prophétie à Élisée, » son disciple, en lui donnant son » manteau, que Tristan, à sa mort, » avait transmis à Quinault son gé- » nie poétique. Le sieur Bourdelot, » qui était présent, trouva seule- » ment que la comparaison clochait » en ce point, que Tristan n'avait » point de manteau; ce qui donna » lieu à cette épigramme, âgée de » quarante ans, qu'on fit alors pour » conserver la mémoire de ce paral- » lèle :

» *Élie, ainsi qu'il est écrit, etc.* »

Je ne doute point qu'on n'outre les choses, et je ne saurais me persuader que la misère de notre Tristan l'Hermite l'ait rendu semblable à ce fameux poëte qui sert de début aux satires de M. Despréaux (5) :

Damon, ce grand auteur dont la muse fertile
Amusa si long-temps et la cour et la ville :
Mais qui n'étant vêtu que de simple bureau,
Passe l'été sans linge, et l'hiver sans manteau *.

Je voudrais bien parier qu'il y a encore des gens qui pourraient donner un certificat qu'ils ont vu Tristan l'Hermite avec un manteau, ou qu'ils connaissent des gens qui l'avaient vu ainsi équipé pendant la pluie ou le grand froid. Je veux croire que ce n'était pas un manteau neuf, ou de prix, mais enfin c'était un manteau (6). Un railleur s'arrête principalement à deux choses lorsqu'il veut se divertir de la pauvreté des poëtes; l'une est de dire qu'ils sont mal vêtus, l'autre qu'ils sont mal logés, et l'on va presque toujours plus loin qu'il ne faut dans cette espèce de plaisanterie. Costar se trouva embarrassé quand il lui fallut rendre compte de ces paroles. » L'Arioste et le Tasse ont fait de » très-riches palais, sans parler de » celui de l'Amour, dans l'Adonis » du Marin; mais ils n'en logeaient » pas moins en chambres locantes, » et ce n'est pas ce que nous appe- » lons *ædificare casas*. Ce sont ces » gens-là, Monsieur, qui, comme » vous dites, eussent attendu à bâ- » tir, quand les pierres se fussent » venues mettre d'elles-mêmes les » unes sur les autres (7). » On lui fit voir ses mensonges et leur origine; on lui marqua qu'il se mettait peu en peine de la vérité des choses, pourvu qu'elles lui fournissent d'agréables imaginations. Voici toute la critique qui lui tomba sur la tête. » J'avoue que le Tasse était pauvre; » néanmoins il ne logeait point en » chambre garnie; il avait son loge- » ment dans le palais des ducs d » Ferrare et des autres princes, e » la cour desquels il s'est trouv » Pour ce qui est de l'Arioste, » avait assez de bien; et tant s' » faut qu'il fût réduit à la chamb » locante, il fit bâtir une mais » fort commode, où il faisait ord » nairement sa demeure, comme lu » même l'assure dans ces vers qu

» *Parva, sed apta mihi, sed nulli obnoxi sed non*
» *Sordida, parta meo, sed tamen ære d mus.*

» Battista Pigna, qui a fait sa Vi » dit qu'il aimait fort à bâtir, et q » c'était l'une de ses occupations l » plus communes, que de chan » et de refaire toujours quelque c » se à sa maison. *Ma dilettand* » *molto d'edificare, etc. Intorno* » *questa sua casa non si contentan* » *mai d'una cosa fatta, facea spe* » *rifarla dicendo d'essere anc* » *tale nel far versi, essendo* » *molto li mutava e rimutava.* » vous voulez encore un autre » moin, Paul Jove dit de lui d » ses Éloges, *Receptus indè est* » *Alfonso principe tanquam ho* » *rum omnium amicus et soda* » *cujus benignâ manu urbanam* » *mum extruxit peramœnâ horto* » *ubertate, frugi mensæ quotidi*

(*) *M. le duc de Guise.*

(5) Despréaux, sat. I, *au commencement.*

* Brossette dit que, quoique Cassandre, sous le nom de Damon, soit le héros de cette satire, il est certain que le quatrième vers porte sur Tristan, et non sur Cassandre, qui portait un manteau en tout temps.

(6) *Ajoutez que sans doute c'était plutôt un manteau à lui, acheté si l'on veut à la friperie, qu'un manteau d'emprunt ou de louage.*

(7) Entretiens de Voiture et de Costar, p. 3

adæquantem. Mais il vous peu de la vérité des choses us dites, vous craignez *soient ridicules pour être éritables*. Tout va bien, que vous ne demeuriez rt, et que vous remplissiez . Vous rapportez tout ce présente à votre imagina-). » Costar ne fut pas si le ce rude coup, qu'il ne e quelques échappatoires; vérité ce ne sont que pures *Il est vrai*, dit-il (9), *que eut long-temps un apparte- s le palais des ducs de Fer- is pendant qu'il composait, e, le poëme héroïque de son ou qu'il travaillait à Bou- a disposition du dessein et res de sa* Jérusalem *déli- logeait-il point en chambre it ne parle-t-il point, dans e de ses lettres, des incom- qu'il y avait eues? Pour , nous voyons qu'il se plaint satires de son extrême pau-)...... A la fin pourtant les s que lui fit Alphonse lui it le moyen de bâtir une mais Battista Pigna témoi- l y avait fait fort peu de* poca spesa. *Et quelqu'un it qu'un si petit édifice ne it guère avec tant de super- e magnifiques palais qu'il vés dans ses écrits, il lui ré- ue la structure des paroles des pierres n'étaient pas la ose* : Egli dandogli questa risposta, che porvi le pie- vi le parole non è il mede- *demande à M. de Girac pas apparence que l'Arios- t en chambre locante, durant it les maçons chez lui, et à e raison devant qu'il fût en les pouvoir employer* (11)? oint à tout cela quelques . Il dit que Térence *n'avait ulement une maison de louage*, que Vitellius, *partant de Rome pour aller en Allemagne*, (*) *où bientôt après les légions romaines le créèrent empereur, laissa sa femme et ses enfans* en chambre locante. Que *Malherbe ne logea jamais ailleurs*, et que *ses excellens vers... ne lui acquirent pas seulement de quoi bâtir une chétive cabane dont il se pût dire le maître et le possesseur* (12). Chacun voit que cette manière de répondre est une mauvaise apologie; car pour ne pas insister sur chaque point, ne suffit-il pas de soutenir que l'Arioste pouvait employer les maçons, et avoir en même-temps *une maison de louage;* ce qui convient à une infinité de personnes très-riches? S'agissait-il de Térence, de Vitellius, ou de Malherbe, ou d'examiner s'il était honteux (13) au Tasse et à l'Arioste d'avoir logé en chambre garnie? il ne s'agissait que du fait même. Costar n'a pu soutenir ce qu'il avait avancé : le voilà donc vaincu. Il arriverait apparemment la même chose à ceux qui se trouveraient obligés de donner des preuves que Tristan l'Hermite n'avait pas même un manteau.

On se plaît trop à l'hyperbole dans cette espèce de raillerie : on se figure qu'à moins de pousser fort loin au delà de la vérité, on ne pourra point mettre assez de sel à ses pensées. Nous allons voir un rondeau, où l'on suppose qu'il y a des poëtes qui n'ont pas même le moyen d'avoir une chambre de louage. On dit cela à l'occasion de la fable de la lyre d'Amphion, lyre d'une telle vertu, qu'il ne fallut point d'autre architecte pour la construction d'une ville.

Le (14) *beau secret pour élever le corps*
D'un grand logis! Tels ouvriers sont morts;
Il n'en est plus; à leur douce harmonie
Les gros moellons venaient de compagnie,
Et s'arrangeaient comme par des ressorts.
A peu de frais, et sans aucuns efforts,
Pareilles gens édifiaient alors,
La seule voix au luth étant unie :
Le beau secret!

(9) ..., Remarques sur les Entretiens de ...g. 263, 264.

(10) ..., Apologie, *pag.* 330.

(11) ...ar *cite ici plusieurs vers de l'*Arioste, *sa pauvreté; mais comme on l'a vu, t. 19, dans la remarque* (E) *de l'article , les plaintes des poëtes ne sont pas preuve qu'ils soient pauvres.*

...ar, Apologie, *pag.* 331.

(*) Uxore et liberis quos Romæ relinquebat, *meritorio cœnaculo* abditis, *etc.*, *Suet.*, *in Vitell.*, *cap.* 7.

(12) Costar, Apologie, *pag.* 332.

(13) Costar *suppose mal à propos qu'on se figurait* qu'il faisait un grand tort à la réputation du Tasse et de l'Arioste.

(14) Benserade, Métam. d'Ovide mises en rondeaux.

Ah! pour bâtir, si les charmans accords
Si les bons vers tenaient lieu de trésors,
Que de palais de splendeur infinie!
Nos Amphions sont en chambre garnie;
S'ils n'y sont pas, c'est qu'ils couchent dehors
Le beau secret (15)!

Vous voyez que M. de Benserade n'a point cru pouvoir railler agréablement, s'il ne renchérissait sur tous ceux qui l'ont précédé. Il regardait comme trop usée la raillerie de loger les poëtes dans une chambre de louage fort proche du galetas. C'est sans doute le destin de quelques-uns, tout comme celui du grammairien Orbilius, dont Suétone nous apprend cette particularité, qu'il enseigna dans Rome avec beaucoup plus de réputation que de profit, et qu'il avoua, dans un de ses livres, que la misère qui accompagnait ses vieilles années le contraignait de se loger sous le toit (16). Cette plainte était, ce me semble, mieux fondée que l'aveu que faisait Martial d'être logé au troisième étage :

Et scalis habito tribus sed altis (17).

On a raillé M. Gombauld de n'être pas mieux logé. « M. Boitard, président de la chambre des comptes » de Montpellier, se plaisait fort à » faire la guerre à M. de Gombaud. » Un jour, pour le railler, il fit mettre à sa porte une affiche où on » lisait ces mots : *Si quelqu'un a* » *trouvé un sac de satin de Bruges,* » *où sont les pensées de Gombaud,* » *il n'a qu'à les porter à l'Écu d'Ancezune, rue des Noyers, au quatrième étage*, ubi ponunt ova columbæ (18), *on lui donnera une* » *honnête récompense* (19). » Quelques-uns croient que Juvénal ... veut pas dire que les meilleurs ... tes de Rome furent sur le point ... faire boulangers ou baigneurs, ... que le vrai sens de ses paroles est ... lui-ci, qu'ils songèrent à se l... chez quelque baigneur, ou ... quelque boulanger, afin que le ch... fage ne leur coutât rien. Quoi q... en soit, le passage de Juvénal c... tient une description fort vive ... leur état déplorable :

. . . *Cùm jam celebres, notique poëtæ*
Balneolum Gabiis, Romæ conducere fur...
Tentarent : nec fœdum alii, nec turpe p...
rent
Præcones fieri, cùm, desertis Aganippes
Vallibus, esuriens migraret in atria Clio ...

Mais M. de Benserade va plus ... encore; il veut qu'il y ait des po... qui soient obligés de passer la ... dans les rues, et de coucher à la b... étoile, plus pauvres que les ren... qui ont des tanières, et que ... oiseaux qui ont des nids (21).

Il est si vrai que les railleries ... l'on fait en ce genre-là tende... montrer que les poëtes n'ont p... de maison, qu'il y eut un hom... d'esprit qui se plut à feindre q... poëte ayant acheté une maison, ... convoqua tout le sénat poétique p... délibérer sur cette grande nouv... té; et, parce que les plus grands ... tes alléguèrent qu'ils n'avaient ... mais logé que dans des chambre... louage, il fut dit que celui-là se... obligé de se défaire incessamme... sa maison. Voici tout le conte e... tin : *Memini me olim legisse ele... tem ingenii lusum, superiore ... excusum, cum inscriptione:* ... domum emit. *Argumentum* ... *est, nescio quis poëta, qui cùm ... priam domum emisset, res ea ... quam novi et pessimi exempli ... poëtarum senatum delato, acer... dicata est.* Præses *senatûs* Eo... Hessus *constitutus, cui assede...* Celtes, Huttenus, Bebelius, B... canus, *alii. Cùm sententias dic... nemo ex omnibus fuit, qui vel ... cenatum gratiâ, vel ingenii feli... tantùm profecerit, ut ædes pro... vel hæreditate vel emptione pos... rit : omnes rei familiaris incur...*

(15) *Cela me fait souvenir de ces paroles du père* Garasse, *pag.* 63 *de la* Doctrine curieuse : « *Ils sont de l'avis de ce parasite du vieux co-* » *mique Cæcilius, que le plus grand tourment* » *qu'on puisse donner à un écornifleur, tels* » *qu'ils sont pour la plupart, c'est* affligere eum » domicœnio, *le condamner à souper en son lo-* » *gis*, si tamen lares habet. »

(16) *Docuit majore famâ quàm emolumento. Namque jam persenex pauperem se et habitare sub tegulis quodam scripto fatetur.* Sueton., de illustr. Grammat., *cap. IX.*

(17) Mart., epigr. CXVIII, *lib. I. Voyez aussi l'épigramme* CIX *du même livre, où il dit :*
At mea Vipsanas spectant cœnacula laurus.

(18) *C'est une allusion à ces paroles de* Juvénal, sat. III, *vs.* 201 :
. . . . . . Quem tegula sola tuetur
A pluviâ, molles ubi reddunt ova columbæ.

(19) Suite du Ménagiana, *pag.* 176, *édition de Hollande.*

(20) Juvenal., sat. VII, *vs.* 3.

(21) Évangile de saint Mathieu, *chap.* ... *vs.* 20.

se vixisse et fassi sunt et Jussus igitur est quàm pri- es revendere, pecuniam *verò* osium *conferre quo immanem lpam elueret, et ubique habi-* sine curis vivere poeticè dis- *læc illi* (22).

ce qui est de notre Tristan e, on s'attachait principale- représenter sa misère du côté ture. C'est lui que M. Guéret pour l'apologiste des poëtes illés; car quelqu'un ayant dit *chevelure en désordre, la le leur linge, et la figure e de leurs habits déchirés, ent la risée des plus sérieux* ristan répond brusquement 'ous vous mettez en peine de e chose..... laissez vivre les à leur fantaisie. Ne savez- as qu'ils n'aiment point la inte. Et que vous importe- 'ils soient mal vêtus, pourvu urs vers soient magnifiques? us y trompez point, cette négligence d'eux-mêmes source des plus belles poé- ls ne sont ainsi détachés du que pour faire leur cour aux avec plus d'assiduité; et, tan- e leurs yeux vous paraissent , leur imagination cherche rveilles qui vous ravissent. Dieu, poursuivit-il, que êtes de théâtre n'eussent que ut, je le leur pardonnerais ers! Mais, tout au contraire dont vous parlez, ils sont es dans leurs habits, leur st relevée de mille sortes mens, et leurs poëmes sont sans et destitués de con- »

et ne serait point une preu- justice du siècle, ou une la stérilité des services que aux Muses.] Si l'on s'avise réduire en un catalogue toutes les listes qui se trou- ivers endroits touchant les le lettres qui ont été pau- on fera un très-gros livre. Les poëtes y occuperont plus d'espace que tous les autres auteurs, soit qu'on prenne droit sur leur propre aveu, soit qu'on aille jusques à la vérité du fait. J'ai cité, ce me semble, quelque part ces vers de Régnier :

Or avecq' tout cecy le poinct qui me console,
C'est que la pauvreté comme moi les affole,
Et que la grâce à Dieu, Phœbus et son troupeau
Nous n'eusmes sur le dos jamais un bon manteau, etc. (26).

Un peu plus bas il parle ainsi :

Pour moy, si mon habit, partout cicatricé
Ne me rendoit du peuple et des grands mesprisé,
Je prendrois patience, etc.

Voici l'épitaphe de Malherbe, composée par Gombauld : on y voit la pauvreté de l'un et de l'autre * :

L'Apollon de nos jours, Malherbe, icy repose;
Il a vécu long-temps sans beaucoup de support:
En quel siècle? passant! je n'en dis autre chose,
Il est mort pauvre, et moi je vis comme il est mort (27).

Il serait aisé de faire un recueil de semblables poésies qui remplirait plusieurs feuilles. La conclusion générale que l'on tire de tout cela est que le siècle est bien ingrat, et bien injuste de laisser ainsi dans la misère ceux qui sont si dignes de récompense, et de goûter les commodités de la vie. Mais il est certain que l'on a tort assez souvent de parler de cette façon; car il y a plusieurs poëtes qui ne tombent dans la pauvreté que parce qu'ils négligent trop leurs affaires domestiques, et qu'ils ne savent pas ménager les faveurs qu'ils ont reçues. Ceux qui s'appliquent tout entiers à ce métier-là ne peuvent

'alentinus Andreas, epist. CCII,

, Parnasse réformé, *pag.* 101.

ne, *pag.* 102, 103.

en trouvez une, nommément dans les notes de Weitzius *sur ces paroles de Pétrone*, Nescio quo modo bonæ mentis soror est paupertas. *Ces notes se trouvent dans l'édition de* Pétrone *procurée par* Lotichius, *à Francfort*, 1629, in-4°.

(26) Régnier, sat. II, *folio m.* 5 *verso*.

* Leclerc et Joly disent que Bayle, qui dit ici que Gombauld était pauvre, a oublié qu'à son article il en faisait un homme riche. Bayle, tom. VII, pag. 115, dit que Gombauld fit des épargnes avec lesquelles il passa les *années de stérilité*; et l'épigramme, d'après ce que dit Gombauld, doit avoir été composée dans une de ces années de stérilité.

(27) *Voyez les* Diversités curieuses, X^e. *part. pag.* 35, *édition de Hollande*.

presque songer à d'autres choses, et ils trouvent tant de charmes, ou tant d'entraves, dans la composition d'une pièce, qu'ils ne peuvent lâcher prise, lors même que l'intérêt du ménage voudrait qu'ils eussent un tout autre soin que celui de travailler à une ode. « Le divertissement de la » poésie est grand, et... les heures » passent fort vite en cette occupa- » tion. Mais ne serait-ce point aussi » ce merveilleux plaisir que les poë- » tes prennent à leurs compositions, » qui, en les détournant des affaires, » nuit à leur fortune, et les écarte » de la conduite ordinaire des autres » hommes? Car, plutôt que de ne pas » achever un sonnet bien commencé, » un poëte laissera partir son ami » sans lui dire adieu, abandonnera » la sollicitation de son procès, et » négligera de pourvoir à sa santé, » comme il arriva au cavalier Ma- » rin, lorsqu'il se brûla une jambe » en écrivant quelques stances de son » Adonis. Cette distraction poétique » n'est pas incommode quand les » maux sont déjà arrivés, et elle sert » à en émousser le sentiment; mais » elle ne vaut rien lorsqu'elle jette » dans de fâcheux accidens, tels que » celui du Marin. Aux sujets indiffé- » rens elle est innocente, et même » elle est plaisante,

» . . . . . . *Si lorsque tu lui parles,*
» *Il te laisse au roi Jean, et s'en court au roi Charles.*

» L'imagination d'un poëte émue » n'est pas un désagréable objet » lorsqu'aux heures de récréation on » la voit gagner pays, et tirer de » longue vers tout ce qui lui peut » fournir quelques pensées. Et en » cela si quelquefois la beauté ou » la hardiesse des peintures qu'il » nous fait de ses fantaisies nous » divertissent, toujours la mauvaise » fortune du poëte est à plaindre, » en ce que ses plus pressantes affai- » res ne se prévalent guère de sa » distraction (28). » Il y a bien d'autres causes que celle-là du mauvais état de leurs affaires, et ce sont des causes honteuses: les uns sont pauvres malgré les libéralités d'un Mécène, c'est qu'ils sont prodigues et voluptueux; les autres perdent au jeu tout

(28) Sorbière, lettre LXXVII, *pag.* 559, 560.

l'argent que leurs poésies le[…] avoir. Notre Tristan se ruin[…] là. Voici ce que M. Chevre[…] fait savoir au public. « L'on […] » ger de son génie par sa Ma[…] » Nous étions amis; et quand […] » prié de l'informer de la des[…] » ses derniers vers, qu'il av[…] » pour la reine (29), je lui r[…] » que celui qui les avait fai[…] » sa majesté n'avait par pris l[…] » de sa belle humeur. Mais […] » elle lui eût fait quelque pré[…] » n'en eût pas fait un fort bo[…] » parce que le jeu était sa […] » dominante; et il perdait […] » qu'il pouvait hasarder au j[…] » reçu, à diverses fois, de M[…] » de Saint-Aignan mille pistol[…] » pas trouvé dans cette so[…] » quoi se faire un habit […] » (30). » Étant tel, pouvait-il […] dre justement de la dureté […] siècle? S'il n'était pas riche s[…] état et sa condition, c'était s[…] il ne devait s'en prendre […] mauvaise conduite. On rappo[…] fit lui-même son épitaphe […] contient ces six vers.

Ébloui de l'éclat de la splendeur m[…]
Je me flattai toujours de l'espéran[…]
Faisant le chien couchant auprès […] seigneur,
Je me vis toujours pauvre, et tâcha[…] tre;
Je vécus dans la peine attendant le […]
Et mourus sur un coffre en attendan[…] tre (31).

M. Chevreau fait mention d'[…] poëte qui se ruinait pour ses […] c'était Colletet. « Dans ses p[…] » trouve ce vers,

» *J'ai des maisons aux champs, j'a[…] sons en ville.*

Mais ces maisons devaient […] *partibus infidelium.* « Il était […] » lement voluptueux; et, po[…] » ter, il ne fallait être ni […]

(29) *C'est-à-dire Christine, reine d[…]*

(30) Chevræana, *tom. I, pag.* 29, […] *Hollande.*

* Cette épitaphe, intitulée, *Prosq[…] Courtisan*, est à la page 304 des *Ve[…] du S. Tristan l'Hermite*, 1648, in-4[…] n'y a, dit Leclerc, aucune preuve […] l'ait composée pour lui-même. Jol[…] *Plaidoyers historiques, ou Discour[…] versé* que publia Tristan. D'Olivet le[…] date de 1648. Joly en possédait un […] daté de 1650, et rien n'indiquait qu'i[…] édition antérieure.

(31) *Voyez les* Diversités curieuse[…] lettres, *tom. II, pag.* 341, *édition* […]

. Comme il ne voulait point
n scandale à son voisinage, et
ne pouvait vivre sans quelque
nte, il épousait celle qu'il
t prise, et qui n'était pas plus
morte qu'il en cherchait quel-
autre dont il ne manquait pas
aire sa femme (32)...... Ceux
se proposaient de travailler à
inventaire m'ont assuré qu'il
en avait épargné la peine, et
il n'avait laissé à M. son fils que
nom de Colletet pour tout héri-
e (33). »
erait presque aussi malaisé d'en-
certains auteurs, que de rem-
le tonneau des Danaïdes. Ils sont,
atière de dépenses, ce que d'au-
ont en matière de secrets (34),
nt leur échappe par mille sortes
vertures.

) *Chevræana*, *tom. I*, *pag.* 30.
) *La même*, *pag.* 31.
) *Plenus rimarum sum, hac atque illac perfluo.*
Terent., Eunuch., *act. I*, *sc. II.*

RISTAN DE SAINT-AMANT
), antiquaire et médail-
au XVII[e]. siècle *, auteur
rois volumes *in-folio*, inti-
Commentaires historiques
était fils de Charles Tristan,
iteur des comptes à Paris
Le père Sirmond et lui écri-
nt l'un contre l'autre (*c*).

Il était, dit Leclerc, *gentilhomme or-
ire de la chambre du roi*, lorsqu'en 1656
lia, contre J. J. Chifflet, son *Traité*
, *symbole de l'espérance*; il mourut
mment peu après, puisqu'il ne répliqua
Chifflet, qui le réfuta par son *Lilium*
, imprimé en 1658.
) *Voyez le jugement qu'en a porté M.*
heim, De usu et præst. Numism., *pag.*
et epist. III, ad Morellium, *pag.* 148.
) *Voyez* le Journal des Savans, *du* 22
1689, *pag.* 584, *édition de Hollande.*
) *Voyez les* Anti *de M.* Baillet, *art.* 221.

TRONCHIN (THÉODORE), mi-
tre et professeur en théologie,
nit le 17 d'avril 1582 à Ge-
où son père s'était réfugié
r la religion (A). Il fut des-
aux lettres par le conseil de Théodore de Bèze, son parrain, et il y fit d'excellens progrès. Le témoignage qu'on lui donna l'an 1600, lorsqu'il alla voir les académies étrangères, parlait de lui comme d'un homme d'une très-grande espérance. Il confirma cet éloge auprès de tous les savans dont il fut disciple, ou avec qui il lia des connaissances pendant le cours de ses voyages (B). Il retourna à Genève l'an 1606, et donna des preuves de son érudition, qui firent que la même année on le créa professeur en langue hébraïque. Il épousa en 1607 Théodora Rocca, femme d'un très-grand mérite à tous égards, sœur d'un premier syndic de la république, et petite-fille de la femme de Théodore de Bèze, chez qui elle avait été élevée, et de qui elle était filleule (*a*). Il fut élu ministre en décembre 1608, et créé recteur de l'académie l'an 1610. Il fut prié en 1614 de faire quelques leçons en théologie outre les leçons hébraïques, à cause de la maladie de l'un des professeurs; et lorsqu'une chaire de professeur en théologie fut devenue vacante l'an 1518, il en fut pourvu, et déchargé par ce moyen de la profession hébraïque. La même année il reçut ordre de la compagnie des pasteurs et des professeurs de répondre au jésuite Coton, qui avait attaqué la version française de la Bible, par un livre intitulé, *Genève plagiaire*. Il s'acquitta de cette commission par un ouvrage qu'il intitula : *Coton plagiaire*, et qui fut fort

(*a*) *C'est donc une rencontre assez singulière, que le mari et la femme eussent l'un et l'autre cet illustre parrain.*

estimé du public. Au même temps il fut envoyé avec M. Diodati de la part de l'église de Genève au fameux synode de Dordrecht (*b*), et il y fit paraître ses grandes lumières en théologie, et une modération qui fut fort louée. Il s'acquit dans cette grande conjoncture la réputation d'une singulière prudence. Il fut prêté au duc de Rohan pour quelques mois l'an 1632 (C), et remplit parfaitement bien l'attente de ce seigneur, qui lui témoigna depuis beaucoup d'estime et une affection particulière. Il en fut très-reconnaissant, et il honora la mémoire de ce duc par une harangue qu'il prononça quelques jours après les funérailles de ce grand homme, l'an 1638. Il continua à se faire estimer dans l'exercice de ses charges, et par des correspondances fort étendues dans les pays réformés, où il s'attira l'amitié des plus savans hommes, et celle de plusieurs princes et de grands seigneurs. Il avait beaucoup de facilité à composer des harangues (*c*) et des vers latins : sa conversation était fort utile et fort agréable, car il avait ajouté à l'étude de la théologie la connaissance du droit, celle de diverses autres sciences, et celle de l'histoire sacrée et de l'histoire profane, surtout par rapport aux deux derniers siècles, dont il savait une infinité de particularités. Il était du nombre de ces esprits qui aimaient mieux mériter la réputation que la recherc et, s'il eût voulu, il eût pu d ner de très-belles choses au blic, comme l'assurait M. trezat (*d*). Il fut choisi en 1 par la compagnie des paste pour conférer et pour conco avec Jean Duréus, dans l'aff de la réunion des luthérien des réformés. Il fit sur cela di écrits. Il parvint à une heur vieillesse exempte de maladie mourut fort doucement, a une fièvre de quelques jours 19 de novembre 1657. Il avait qu'un moment qu'il a reçu visite des pasteurs et professeurs en corps, qui donnèrent des marques d' tendre affection par les disc touchans qu'ils lui tinrent. C remarqué qu'il survécut à les théologiens étrangers qu sistèrent au synode de Dordre C'était un homme franc et cère, zélé pour la religion et le service des églises, grand nemi des vices, quoique doux envers les personnes. avis étaient fort considérés pour le gouvernement, et les deux corps ecclésiastique par les étrangers, dont un g nombre le consultaient. Il entre autres enfans LOUIS T CHIN, qui était ministre (l'église de Lyon, et qui fu quatre ans après pour remp place dans l'église, et da chaire de théologie (*f*). C gne fils occupe encore au d'hui (*g*) ce poste-là avec putation d'un des plus h théologiens de notre temps.

(*b*) *La république des Provinces-Unies avait demandé à messieurs de Genève deux de leurs docteurs.*

(*c*) *J'ai parlé de son* Oraison funèbre de Simon Goulart, *dans la* Dissertation sur Junius Brutus.

(*d*) *Le ministre de Paris.*

(*e*) *Il fut reçu ministre l'an* 1651.

(*f*) *Tiré d'un* Mémoire *reçu de G*

(*g*) *On écrit ceci l'an* 1701.

ui connaissent la justesse
énétration de son génie
tent passionnément qu'il
e enfin devenir auteur, et
ien marris qu'il ait fait si
e cas de ce titre-là *.

* ...ufepié a donné un long article à Louis
...in.

*Genève, où son père s'était ré-
pour la religion.*] Il était de
s en Champagne, et il en sortit
572, à l'occasion du massacre
il échappa par le bon office d'un
son ami et son voisin, qui le
dans sa maison. Il eut dessein
retirer en Allemagne, et de
re que passer par la ville de
re; néanmoins il s'y arrêta, se-
conseil d'une personne de sa
issance. Il y obtint la bourgeoi-
t peu après il fut mis dans le
il des deux cents en reconnais-
de quelques services qu'il ren-
la république, pendant la
qu'elle avait alors avec le duc
voie (1).

Pendant le cours de ses voya-
] Étant parti de Genève l'an
, il fut étudier à Bâle sous Jean-
as Stupanus, Amandus Polanus,
toine Walæus. Il retourna à
e l'an 1602, et en partit l'an
, pour aller à Heidelberg, où il
a des leçons de David Paréus,
sseur en théologie, et de celles
ilius Portus, professeur en grec.
sa quelque temps à Francfort
voir Grutérus, qui s'était rendu
e par son gros recueil d'in-
tions. Il alla en 1605 à l'acadé-
de Franeker, pour entendre Si-
d Lubbert. Il s'arrêta assez long-
à Leyde sous les professeurs
rus, Trelcatius, Bertius, et
nius. Il soutint solennellement,
ce dernier, une thèse de théolo-
Il fréquenta aussi Mérula et Bau-
, et vit très-souvent Joseph Sca-
et Heinsius, qui lui témoigna
oup d'affection et d'estime. *Il
imé et loué de tous pour sa vertu
ur son érudition.* Il vit à la Haye
Grotius, qui *lui donna seize
de sa façon, et lui dit que c'é-
pour le faire souvenir de l'amitié
avait pour lui, et de l'estime
qu'il faisait de son savoir.* Il vit à
Londres Aaron Cappel; à Oxford Dru-
sius (2) et Jean Rainoldus; à Cam-
bridge Richard Thomson et plusieurs
autres. Il fut fort estimé à Paris par
Montigni et par du Moulin, pasteurs,
et par Casaubon, *qui lui donnèrent de
grands éloges de savoir et de piété. Il*
fit ensuite le tour de la France, *et vit à
Blois Nicolas Vignier, grand histo-
rien *; à Saumur Philippe Birgan,
Breton, professeur aux langues orien-
tales, appelé par du Plessis et par le
sénat académique. Il passa quelques
mois de l'année 1606 à Montauban,
où Sonius, professeur en théologie, lui
marqua une singulière estime; et à
Montélimar, où le célèbre Daniel
Chamier le prit en grande affection*
(3).

(C) *Il fut prêté au duc de Rohan
pour quelques mois, l'an 1632.*] Ce
duc était alors ambassadeur extraor-
dinaire du roi de France, et général
de son armée dans le pays des Gri-
sons. Il envoya un gentilhomme à
Genève avec des lettres pour la sei-
gneurie et pour la compagnie des
pasteurs. C'était pour demander un
ministre qui résidât auprès de lui,
et dont il pût prendre conseil à l'é-
gard des choses qui pouvaient tendre
au bien des églises réformées de ce
pays-là, maltraitées par les Espagnols.
Théodore Tronchin lui fut envoyé,
mais seulement pour quelques mois.
Le besoin qu'en avait l'académie ne
permettait pas qu'on lui donnât un
fort long congé. Le terme étant expiré,
on le prolongea de deux mois, à
l'instance du duc de Rohan. *Les égli-
ses des Grisons conservèrent une
grande vénération pour la personne
de ce ministre, et beaucoup de recon-
naissance des bons offices qu'il leur
avait rendus* (4).

(1) Mémoire communiqué.

(2) *Je m'attache à mon Mémoire, sans exami-
ner quel pouvait être ce Drusius. Appliquez cette
observation partout où besoin sera.*

* Nicolas Vignier, *grand historien*, étant mort
le 13 mars 1596, si Tronchin vit à Blois, après
1604, un Vignier, ce fut probablement Nicolas,
fils de l'historien. Cette faute, dit Leclerc, au-
rait dû sauter aux yeux de Bayle, et le tenir en
garde contre le *Mémoire* qu'il cite dans ses notes,
et qu'il aurait dû supprimer ou rectifier.

(3) *Tiré du même* Mémoire.

(4) *Tiré du même* Mémoire.

TRUBÉRUS (PRIMUS), naquit

en Esclavonie l'an 1508 (*a*). Il fut le premier qui enseigna l'art d'écrire en langue esclavonne (*b*), et il traduisit en cette langue le Nouveau Testament, le Catéchisme, la Confession d'Augsbourg, et quelques traités de Mélanchthon; ce qui fut cause que la doctrine luthérienne se répandit non-seulement dans la Carniole et dans la Carinthie, mais aussi dans les états du grand-turc (*c*). Il mourut l'an 1586 (*d*), et laissa un fils, FÉLICIEN TRUBÉRUS, qui fut ministre à Laubach dans la Carniole, et qui avait été élevé à Tubinge dans le collége où le duc de Wittemberg nourrissait à ses dépens un certain nombre d'écoliers (*e*).

(*a*) Konig, Biblioth., *pag.* 810.

(*b*) *Primus linguam Sclavonicam in litteras referre docuit.* Phil. Hailbrunnerus, *Epist. dedic.* Comment. in Jeremiam. *Primus excogitavit artem scribendi linguâ Vandalicâ.* Konig, Biblioth., *pag.* 810.

(*c*) Konig, *ibidem.*

(*d*) *Idem*, *ibidem.*

(*e*) Hailbrunnerus, *Epist. dedic.* Comment. in Jeremiam.

TULÉNUS, docte personnage sous le règne de Henri II, avait été précepteur du cardinal et de l'amiral de Châtillon (*a*). Il fut frappé d'une espèce de folie qui ne l'empêcha point de conserver toute sa raison et un parfait jugement en toute autre chose; mais sur le chapitre de l'amour d'une princesse il extravaguait pitoyablement. Pasquier, témoin oculaire, nous en dira quelques circonstances (A).

(*a*) Pasquier, Lettres, *liv. XIX*, *pag.* 541, 542; *et liv. XXII*, *pag.* 791.

(A) *Pasquier, témoin oculaire, nous en dira quelques circonstances.*] Voulant objecter quelque chose contre l'opinion commune des médecins, que le jugement, l'imagination et moire, sont trois facultés q leur place séparément dans tr tricules du cerveau, il dit qu stinction des trois ventricules fira pas, et qu'il faudra subdi ventricule du jugement et c la mémoire autant de fois parties opèrent en nous divers Et, pour prouver cette différen pérations, il observe qu'au te François Ier. *on veit un villem en sa cour n'avoir le jugemen sé que sur les mariages des g dames qu'il se promettait* (1); *puis luy*, continue-t-il, « un T » personnage docte... ne man » cette partie, sinon pour un » qu'il avoit follement voué » des premières princesses » France, qui estoit allée de v » pas. Chose dont autrefois » voulus donner plaisir à m » à laquelle y ayant quelqu » d'honneur estrangers, qui » n'avoient connoissance, il » tretint jusques au milieu d » d'une infinité de bons prop » de doctrine et de jugeme » une grande admiration de » l'escoutoient. En fin estim » j'avois assez baillé la ba » compagnie, et qu'il estoit lo » de faire jouër autre rolle » vieillard, il m'advint, con » sant autre chose, de parler » princesse; et adonc sortan » emble, il commença de » nous racontant une infinit » ties des bons et mauvais tr » qu'il recevait d'elle. La co » bien estonnée d'où luy es » venu cest inopiné changem » sçachant quel jugement » sur luy, tant il nous avoit » mencement repeu de belle » tes paroles; mais luy sorty » fis tout au long le recit de » tion de son cerveau. Il y » car ceste partie judicative » sur ce subject blessée, l » encore offensé l'imaginati » tant qu'à la premiere r » des damoiselles qu'il voy » faisoit accroire que c'esto » lia (ainsi appelloit-il en » pretendue maistresse, et en » sa Jolivette) et sur cette f

(1) Pasquier, Lettres, *liv XIX*, p

ation il s'acheminoit quelque-s avec sa longue robbe, le bonnet arré sur sa teste, jusques à Fon-ine-Bleau, se persuadant qu'elle y estoit cachée. Je ne dy chose ue je n'aye veuë et entenduë de y (2). » Cet exemple confirme ce l'on a vu ci-dessus (3), qu'il y a gens qui perdent le sens commun rapport à certaines choses, et qui nmoins font paraître leur esprit, r savoir et leur raison, dans tout este de leur conduite (4).

) Pasquier *répète la même chose, presque en s termes, au livre XXII, pag.* 791; *mais il it que Tulénus* péchait en deux objets, en hé de Cambrai, et en l'amitié *de cette le princesse. Voyez les* Remarques de Sorel Berger extravagant, *pag.* 176, 177.

) *Tom. X, pag.* 241, *à la fin de la remarque de l'article* MAREST (Jean des).

) *Voyez* Fromond., de Animâ, *lib. IV*, *IV*.

TULLIE, fille de Cicéron, aît si souvent dans les lettres ce grand homme, qu'elle mé- qu'on recherche son histoire. le naquit le 5 d'août (*a*), mais ne sait pas en quelle année. fort habiles gens ont cru 'elle épousa son premier mari n 689 (*b*). Il s'appelait Caïus on (A). C'était un fort hon-te homme, qui s'intéressa aux aires de son beau-père avec le aier empressement (B), et i ne manquait ni d'esprit ni loquence. On croit qu'il mou- pendant l'exil de Cicéron, st-à-dire l'an 696. Tullie se aria à Furius Crassipes l'an- e suivante (C). On ne sait com-nt elle fut séparée de ce mari; ce fut parce qu'il mourut ou rce qu'il la répudia : on sait lement qu'en 703 elle épousa blius Cornélius Dolabella. Ce isième mariage se fit en l'ab-ce de Cicéron, qui était alors gouverneur de Cilicie. Les amis qu'il pria de s'informer si Dolabella avait du bien (D) s'acquittèrent mal de la commission; et il se repentit ensuite d'avoir consenti à la conclusion de ce mariage, avant qu'il eût pu rechercher lui-même en quel état se trouvaient les affaires de Dolabella. Elles n'allaient guère bien : c'était un jeune homme qui s'était mal comporté (E); mais il sut si bien cajoler la mère et la fille (*c*) (F), qu'elles fermèrent les yeux sur ses débauches, et le regardèrent comme un bon parti. Il causa mille chagrins à son beau-père (G), par les tumultes qu'il excita dans Rome pendant qu'il était tribun du peuple. Il voulait établir une loi très-préjudiciable aux créanciers; car il prétendait que les débiteurs ne pourraient être contraints, ni par emprisonnement, ni par saisie de leurs biens, au paiement de leur dettes. Il fallut que Marc Antoine (*d*) fît entrer des troupes dans la ville, qui chargèrent les fauteurs de Dolabella, et en tuèrent huit cents (H). La pauvre Tullie fut malheureuse avec ce dernier mari; et il ne faut point douter que le voyage qu'elle fit à Brundusium (I), pour s'aboucher avec son père, n'eût entre autres motifs la nécessité de le consulter sur ce qu'elle avait à faire envers un époux si turbulent. Elle fit divorce avec lui (K), et néanmoins Cicéron ménagea toujours Dolabella le plus doucement qu'il put

a) Cicero, Orat. pro Sextio, *et* epist. I, *IV*, ad Atticum.

) *Voyez la remarque* (A).

(*c*) *Je veux dire Térentia, femme de Cicéron, et Tullie leur fille.*

(*d*) *Il était alors général de la cavalerie, sous la deuxième dictature de Jules César, l'année d'après la bataille de Pharsale.*

(L), jusques à ce qu'après le meurtre de Trébonius, il fondit sur lui avec toutes les figures de sa rhétorique (*e*) (M). Tullie mourut l'an 708 (N). Son père fut inconsolable pendant quelque temps (O): ses amis firent ce qu'ils purent pour le consoler: il fit lui-même un livre sur ce sujet (P), et voulut faire bâtir une chapelle à la défunte: il poussa ses projets jusques à l'apothéose (Q). Ses ennemis furent assez lâches pour l'accuser d'avoir aimé criminellement Tullie (*f*). Plutarque s'est trompé en certaines choses qui la regardent. Il ignorait qu'elle ait eu jusqu'à trois maris (*g*). M. Moréri, qui avait en main la dissertation du sieur Gaspar Sagittarius, sur l'Histoire de Tullie (*h*), n'en a point su profiter: il n'en a presque tiré que ce qui n'en valait pas la peine, un conte rapporté par Cœlius Rhodiginus, que le sieur Sagittarius avait assez nettement relégué au pays des fables. Le projet d'un temple a été converti par M. Moréri en un temple très-effectif, contenant un superbe mausolée. Voyez la remarque (Q). On pourrait faire une bonne note sur la pensée qui servit d'exorde à Cicéron, dans le traité *de Consolatione*; car il débuta par dire que les hommes (R) ne viennent au monde que pour y porter la peine de leurs péchés.

(*e*) *Voyez l'article* DOLABELLA, *tome V*.

(*f*) *Voyez la remarque* (O) *vers la fin*.

(*g*) *Voyez les quatre premières remarques*.

(*h*) *Il la cite; mais les imprimeurs lui ont mis une virgule après* Gaspar, *laquelle a persuadé à bien des lecteurs qu'il avait cité deux écrivains, l'un nommé* Gaspar, *l'autre nommé* Sagittarius.

(A) *Il s'appelait Caïus Pis*[...] n'en peut douter après ces p[...] *Tulliolam C. Pisoni L. F.* [...] *despondimus*. C'est ainsi que [...] a fini la IIIe. lettre du premi[...] à Atticus. On veut qu'il l'ai[...] sous le consulat de Lucius Jul[...] sar, et de Caïus Martius Figul[...] 689 (1); mais on n'en donn[...] raison, et je n'ai rien trouv[...] cette lettre qui signifie cela. [...] bon la croit écrite avant l'ann[...] et que Tullie n'avait tout a[...] que douze ans lorsqu'elle fut [...] à ce Caïus Pison (2).

(B)..... *Il s'intéressa aux* [...] *de son beau-père*.] Cicéron [...] pouvait assez louer. *Vexabat*[...] il (3), *uxor mea: liberi ad* [...] *quærebantur: gener, et Piso*[...] *Pisonis consulis pedibus supp*[...] *jiciebatur*. Dans l'une de ses ha[...] (4) il parle ainsi: *Alter fuit pr*[...] *tor mearum fortunarum et d*[...] *assiduus, summâ virtute et* [...] *C. Piso gener, qui minas inin*[...] *meorum, qui inimicitias affi*[...] *propinqui sui consulis, qui* [...] *et Bithyniam quæstor pro me* [...] *neglexit*. Il y a de semblable[...] ges dans ses Lettres. Voyez[...] qu'il lui donne par rapport [...] quence et à la vertu, dans so[...] *de claris Oratoribus* (5).

(C) *Tullie se remaria à* [...] *Crassipes l'année suivante*.] [...] les Lettres de Cicéron à son [...] livre II, lettre IV et VII [...] Vivès a (6) réduit à un c[...] gendres de Cicéron: il a supp[...] Tullie ne se maria que deux [...] première avec Pison Frugi Cr[...] la seconde avec Cornélius Dol[...] et qu'elle mourut en couches [...] dernier. Nous réfuterons cela [...] sous (7).

(D) *De s'informer si D*[...] *avait du bien*.] Je ne donne [...]

(1) Corradus, *in* Quæsturâ, *pag.* [...] *après lui* Sagittarius, *in* Vitâ Tulliæ, [...]

(2) *Voyez le* Cicéron de Grævius, [...] Attic., *tom. I, pag.* 33, *et au* Comm[...] Manuce, *pag.* 18.

(3) Orat. pro Sextio, *pag. m.* 73.

(4) Post reditum in senatu. *Voyez* [...] *rangue* Post reditum ad quirites.

(5) *Pag. m.* 398.

(6) In August., de Civit. Dei, [...] *cap. IV*.

(7) *Dans la remarque* (N).

une conjecture que j'emprun- docte Manuce : elle est très- mblable, et fondée sur quelques s de Cicéron. Voici ce qu'il t à Atticus : *Tullia mea venit pridiè idus jun. deque tuâ erga servantiâ benevolentiâque mihi ma exposuit, litterasque reddidit s : ego autem ex ipsius virtute, anitate, pietate non modò eam ptatem non cepi, quam capere ex ulari filiâ debui; sed etiam incre- sum dolore affectus, tale inge- in tam miserâ fortunâ versari, e accidere nullo ipsius delicto, nâ culpâ meâ* (8). Nous allons comment ces deux derniers mots été paraphrasés par Manuce. *Meâ negligentiâ factum est, ut Do- llæ nuberet : quem ego probare erum non debui, nisi priùs omnia crutatus, non solùm quod ad mo- sed etiam quod ad facultates at- ret, quod si fecissem, ejus ære no perspecto, nunquàm passus m, ut homini in tantâ rei domes- difficultate constituto filia mea ocaretur; sed commisi, ut me ab- e res per amicos ageretur, quibus Ciliciam proficiscens ita mandavi ut, quoniam ego tam longè abfu- s eram, de Tulliæ meæ matrimo- agerent ipsi quod probâssent, in meam negligentiam agnosco, tan- enim rem aliis committere non i, sed in reditum meum integram rvare*. L'auteur confirme sa para- se en cette manière : *Cur autem à Cicerone putem significari, fa- epistola ad Terentiam his verbis ta :* Tullia nostra venit ad me iè idus jun. cujus summâ vir- et singulari humanitate graviore m sum dolore affectus, nostrâ um esse negligentiâ, ut longè aliâ rtunâ esset, atque ejus pietas ac itas postulabat. *Dixit autem*, ingenium in tam miserâ fortunâ ari, *hoc sensu; quòd Tullia virum ret tam perditum, tam flagitio- , tam multa in tribunatu nefariè molientem : siquidem in tribunatu iniquas leges ferre Dolabella conatus est, maximè debitorum causâ è quibus ipse unus erat* (10).

(E) *C'était un jeune homme qui s'était mal comporté.*] Cœlius le fit entendre adroitement à Cicéron lorsqu'il le félicita sur ce mariage : je rapporterai ses paroles, parce qu'elles contiennent le compliment que l'on ferait aujourd'hui en pareil cas. On excuserait le passé sur la jeunesse; et si l'on n'osait pas assurer que toutes les imperfections de cet âge fussent corrigées, on dirait que le mariage avec une personne si accomplie, avec la fille d'un si excellent père, achèverait la guérison. *Gratulor tibi affinitate viri medius fidius optimi. Nam hoc ego de illo existimo. Cetera porrò quibus adhuc ille sibi parùm utilis fuit, et ætate jam sunt decursa, et consuetudine atque autoritate tuâ et pudore Tulliæ; si qua restabunt, confido celeriter sublatum iri. Non est enim pugnax in vitiis, neque hebes ad id quod melius sit intelligendum* (11). Remarquez bien ce que Cœlius observe, que l'âge avait déjà fait passer les mauvaises dispositions de Dolabella. Cela me ferait croire qu'Appien n'a pas eu raison de dire (12) que lorsque César fut tué Dolabella n'avait que vingt-cinq ans. Il n'en aurait donc eu que dix-huit ou dix-neuf lorsqu'il épousa Tullie. Peut-on assurer de cet âge-là qu'il a fait passer le cours des mauvaises qualités de la jeunesse? Mais voici d'autres difficultés contre Appien. Les commentateurs de Cicéron veulent qu'il applique à Dolabella ces paroles-ci : *Illud verò mihi permirum accidit, tantam temeritatem fuisse in eo adolescente, cujus ego salutem duobus capitis judiciis summâ contentione defendi, ut tuis inimicitiis suspiciendis oblivisceretur patroni omnium fortunarum ac rationum suarum : præsertim cùm tu omnibus vel ornamentis vel præsidiis redundares, illi (ut levissimè dicam) multa deessent, cujus sermo stultus et puerilis erat jam anteà ad me à M. Cœlio, familiari nostro, perscriptus : de quo item sermone*

(8) Epist. XVII, *lib. XI*.

(9) *Cela paraît par ces paroles de* Cicéron. *In num vereor ne tu parùm perspicias ea quæ sunt ab aliis esse gesta, quibus ego ita tram, ut cùm tam longè abfuturus essem ne referrent, agerent quod probâssent.* XII, *lib. III ad* Familiares, *où il s'excu- mariage de Tullie avec Dolabella, l'accu- d'Appius auquel il écrit.*

(10) Manuce cite ici Dion.

(11) *Voyez l'épître XIII du VIII*e. *livre de* Cicéron ad Familiares.

(12) Appian., *lib. IV* de Bello civili.

multa scripta sunt abs te. Ego autem citiùs cum eo qui tuas inimicitias suscepisset, veterem conjunctionem diremissem quam novam conciliâssem. Cicéron écrivit cela lorsqu'il était en Cilicie l'an 703, et avant que Dolabella fût son gendre. La lettre où sont ces paroles fut écrite à une personne que Dolabella avait accusée (13). Il ne semble donc pas qu'on puisse ne les appliquer qu'à Dolabella. Or ce serait une chose bien singulière qu'avant l'âge de dix-huit ans un homme se fût vu deux fois devant la justice pour des procès criminels. Je vois d'ailleurs que Tullie ne fut point la première femme de Dolabella. Il en avait une qui le quitta pendant qu'il était l'accusateur d'Appius (14).

(F) *Il sut si bien cajoler la mère et la fille.*] C'est ce qu'on peut recueillir de ces paroles de Cicéron à Atticus (15). *Ego, dum in provinciâ omnibus rebus Appium orno, subitò sum factus accusatoris ejus socer. Id quidem, inquis, dii approbent. Ita velim, teque ita cupere certò scio; sed, crede mihi, nihil minùs putâram ego, qui de Ti. Nerone, qui mecum egerat, certos homines ad mulieres miseram, qui Romam venerunt factis sponsalibus; sed hoc spero meliùs; mulieres quidem valdè intelligo delectari* OBSEQUIO ET COMITATE *adolescentis, cætera non* ἐξακανθίζειν. Térentia et Tullie étaient si charmées des complaisances et de la civilité du jeune homme, qu'elles lui pardonnaient ses défauts, et n'allaient pas éplucher sa vie. On est fait encore aujourd'hui comme cela. Qu'un jeune débauché se rende agréable par ses manières, et qu'il fasse le chevalier courtois, il s'insinuera de telle sorte dans le cœur des mères et des filles, qu'on ne prendra point garde s'il a mangé tout son bien; il exclura ses rivaux s'ils n'ont pas le même don de souplesse, encore qu'ils soient un meilleur parti que lui. *Prenons-le, car il plaît à nos yeux.* Voilà sans doute ce qui ruina les affaires de l'autre galant de Tullie : il ne faut point le nommer Titus Néron, mais Tibérius Néron. C'est lui appare[...]ment qui fut mari de Livie, et p[...] de l'empereur Tibère. Selon qu[...]ques-uns, Dolabella sut tellement t[...]cher le cœur de Tullie par ses ca[...]ses et par ses honnêtetés, qu'e[...] compta pour très-peu de chose de [...]voir petit comme un nain : car c'[...] à lui qu'ils appliquent le bon mot [...] Cicéron, *qui est-ce qui a attaché* [...] *gendre à son épée* (16)? Leur c[...]jecture peut tirer quelque seco[...] de ce que Macrobe nomme Lent[...] le gendre qui fut raillé de la so[...] (17). Ce surnom peut mieux conv[...] à Dolabella qu'à Pison et à Furi[...] car les Lentulus étaient une bran[...] de la maison Cornélia, et peut-ê[...] que les Dolabella étaient de la br[...]che des Lentulus. Voyez ci-des[...] un passage d'Asconius Pédianus *.

(G) *Il causa mille chagrins à C[...]ron.*] Pour ne pas répéter ce que [...] dit dans l'article de Dolabella, t[...]chant les nouvelles tables qu'il p[...]posa en faveur des gens endettés, [...] me contente de rapporter une [...] deux preuves du chagrin de son b[...] père. *O dii!* s'écrie-t-il dans [...] lettre à Atticus (18), *generum nostrum potissimum, ut hoc, vel* [...] *bulas novas. Quod me audis,* d[...] dans une autre lettre (19), *fra[...]rem esse animo, quid putas, cùm* [...] *deas accessisse ad superiores ægr[...]dines præclaras generi actiones?*

(H) *Et en tuèrent huit cents.*] N[...] verrions le détail de cette acti[...] Tite Live était venu jusqu'à no[...] son entier; car voici ce que l'on [...]ve dans le sommaire de son C[...] livre : *Quum seditiones Romæ* [...] *Dolabellâ tribuno plebis legem* [...]*rente de novis tabulis excitatæ e*[...] *et ex eâ caussâ plebs tumultua*[...] *inductis à M. Antonio magistro* [...] *tum in urbem militibus octing*[...] *plebe cæsi sunt.* Tous les histo[...]

(13) *A. Appius Pulcher. Cette lettre est la X*e. *du III*e. *livre* ad Familiares.

(14) *Inter postulationem et nominis delationem uxor à Dolabellâ discessit.* Epist. VI, *lib. VIII,* Cicer. ad Familiares.

(15) Epist. VI, *lib. VI.*

(16) Adeò placuit Tulliæ novi sponsi co[...] ut minori ejus staturâ non offenderetur. No[...] Ciceronis jocus, *Quis generum meum all*[...] *gladio?* Caspar Sagittarius, *in* Vitâ T[...] *num.* 30.

(17) M. Cicero cùm Lentulum generum [...] exiguæ naturæ hominem longo gladio acc[...] vidisset, *Quis*, inquit, *generum meum a*[...]*dium alligavit?* Macrob., Saturnal., *lib.* [...] *cap. III.*

* No. 24, sur la note (K).

(18) *La XXII*e. *du XI*e. *livre.*

(19) *La XII*e, *du même livre.*

...lent de l'état où était alors la ...lle, comme d'un état affreux. Il est ...ai que les habitans de Rome étaient accoutumés à voir répandre le sang ...s les rues et dans les assemblés du ...uple, par l'animosité des factions ...ntraires, qu'ils s'étonnaient moins ...ément que l'on ne ferait aujour-...hui de voir leur ville remplie de ...rps de gardes toujours prêts à s'en-...charger.

(I) *Le voyage qu'elle fit à Brun-...sium.*] L'état misérable qu'elle ex-...a à son père le combla de déplai-...; de sorte que cette entrevue, qui, ...s une autre occasion, aurait cau-... à ce tendre père un contentement ...ni, ne servit qu'à l'affliger mor-...lement : on le connaîtra par les ...roles que j'ai rapportées ci-dessus ...s la remarque (D), citation (8), ...par celles que je tire d'une lettre ...'il écrivit à Térentia, sa femme. *...ullia nostra venit ad me pridiè idus ...ii : cujus summâ virtute, et sin-...lari humanitate, graviore etiam ... dolore affectus, nostrâ factum ... negligentiâ, ut longè aliâ in for-...nâ esset, atque ejus pietas, ac digni-... postulabat* (20). Cicéron ne re-...t guère Tullie : il la renvoya bien-... au logis, sa présence ne pouvant ...minuer leur commune désolation. *...ulliam autem non videbam esse ...ussam cur diutiùs mecum tanto in ...mmuni mœrore retinerem : itaque ...atri eam, cùm primùm per ipsam ...eret, eram remissurus.* C'est ce ...'il mande à son ami Atticus dans ...XVIIe. lettre du onzième livre.

(K) *Elle fit divorce avec lui.*] On ... peut douter après la remarque ... Sulpicius, dans la lettre de conso-...tion sur la mort de cette femme. ...tre autres raisons, il se sert de ...lle ci : c'est que, dans l'état où ...ient les choses, rien ne pouvait ...gager Tullie à souhaiter de ne mou-...r pas, vu que son père n'aurait pu ...uver avec qui la bien marier. Cela ...ppose qu'elle était parfaitement ...gagée du lien conjugal. *Quoties in ...a cogitationem necesse est et tu ve-...ris, et nos sæpè incidimus, hisce ...poribus non pessimè cum iis esse ...um quibus sine dolore licitum est ...rtem cum vitâ commutare? Quid autem fuit quod illam hoc tempore ad vivendum magnoperè invitare posset? quæ res? quæ spes? quod animi solatium? Ut cum aliquo adolescente primaria conjuncta ætatem gereret? Licitum est tibi (credo) pro tuâ dignitate ex hâc juventute generum diligere, cujus fidei liberos tutos te tuo committere putaret* (21). Si cette preuve ne suffisait pas, on alléguerait les endroits des lettres de Cicéron qui concernent la restitution de la dot (22). Quelques-uns croient que Dolabella, ayant dessein de répudier Tullie, pressait l'établissement des nouvelles tables, afin de n'être pas obligé de restituer quoi que ce fût à Cicéron (23). On a lieu d'être surpris qu'Asconius Pédianus ait été assez mal informé de la destinée de Tullie pour assurer qu'après que Pison fut mort, elle épousa Lentulus, et mourut en couches chez lui (24). Ce sont deux ou trois mensonges.

(L) *Cicéron ménagea toujours Dolabella le plus doucement qu'il put.*] Il avait sans doute plus d'habileté que de fermeté, et il voyait que le parti de Pompée se ruinait de plus en plus par les continuelles victoires de Jules César. Il craignait apparemment que le vainqueur ne cessât enfin d'user de clémence, et ne se défît de ceux qui avaient l'âme républicaine, avec des talens capables de le traverser. Il savait que Dolabella était fort accrédité auprès de César : ne me demandez donc point pourquoi Cicéron dissimula son ressentiment envers ce gendre. Les ménagemens qu'il eut pour lui le retinrent dans les bons offices de l'amitié; car Dolabella prenait le parti de Cicéron à la cour de Jules César, contre ceux qui travaillaient à le rendre odieux (25),

...o) Cicero, epist. XI, *lib. XIV*, ad Familiar.

(21) Epist. V, *lib. IV* Ciceron. ad Familiares, *pag. m.* 192.

(22) *Tenor tamen dum à Dolabellæ procuratoribus exigam primam pensionem.* Epist. XVIII, *lib. VI* ad Familiares, *écrite pendant que César était en Espagne contre les fils de Pompée.*

(23) *Voyez le* Cicéron de Grævius, *tom. II*, epist. ad Attic., *pag.* 270.

(24) *Cicero filiam post mortem Pisonis generi D. Lentulo collocavit apud quem illa ex partu decessit.* Ascon. Pedian., in Orat. Ciceron. contra L. Pisonem, *pag.* 157.

(25) *Quod scribis prælia te meâ caussâ sustinere non tam id laboro, ut si qui mihi obtrectent à te refutentur, quàm intelligi cupio quod certè intelligitur me à te amari.* Epist. XI, *lib. IX* ad Familiares.

et il souhaita de savoir de ses nouvelles un peu après la mort de Tullie. Cela fut cause que Cicéron lui écrivit une lettre fort obligeante (26), au milieu de l'affliction qui l'accablait. Nous allons voir une belle preuve de la liaison qui était entre eux lors même que César eut été tué. Cette preuve est dans la Ire. Philippique. On représente à Dolabella l'action glorieuse qu'il avait faite en renversant la colonne qu'une troupe de mutins avait érigée pour animer le peuple contre les meurtriers de César. Les personnes bien intentionnées en félicitèrent, en remercièrent Cicéron : c'est qu'on le croyait le directeur de Dolabella. *Te intuens, Dolabella, qui es mihi carissimus, non possum de utriusque vestrûm errore reticere..... Dicerem, Dolabella, qui rectè factorum fructus esset, nisi te præter ceteros paulisper esse expertum viderem. Quem potes recordari in vitâ tibi illuxisse diem lætiorem, quàm cùm, expiato foro, dissipato concursu impiorum, principibus sceleris pœnâ affectis, urbe incendio et cædis metu liberatâ te domum recepisti? cujus ordinis, cujus generis, cujus denique fortunæ studia tum laudi, et gratulationi tuæ se non obtulerunt? quin mihi etiam, quo auctore te in iis rebus uti arbitrabantur, et gratias boni viri agebant, et tuo nomine gratulabantur. Recordare, quæso, Dolabella, consensum illum theatri, cùm omnes earum rerum obliti, propter quas tibi fuerant offensi, significârunt se novo beneficio memoriam veteris doloris abjecisse* (27). Ce long passage ne contient pas nommément ce qui fut fait contre la colonne; mais Cicéron s'en était expliqué peu auparavant d'une manière si précise (28), qu'on ne saurait douter de ce que j'avance. Je dirai par occasion que cette colonne est la même que celle dont Suétone a parlé. *Posteà*, dit-il (29), *solidam columnam propè 20 pedum lapidis Numidici in foro statuit* (plebs) *scripsitque* PARENTI PATRIÆ.

(26) *L'onzième du IXe. livre* ad Familiares.

(27) Philipp. I, *pag. m.* 690, 691.

(28) *Talisque eversio illius execratæ columnæ.* Ibidem, *pag.* 674. *J'ai cité tout le passage dans l'article de* DOLABELLA, *tom. V*, *pag.* 550, *citation* (18).

(29) *In* Cæsar., *cap. LXXXV.*

Apud eandem longo tempore
care, vota suscipere, contro
quasdam interposito per Cæsa
rejurando distrahere persever
longo tempore est un menson
marque très-clairement que S
n'avait point lu la Ire. Philip
ou qu'il ne s'en souvenait pas;
voit dans cette harangue que
lonne fut renversée avant le
juin. Les lettres de Cicéron
gnent qu'on la renversa avant
de mai (30). Or César avait
le 15 de mars précédent. Re
aux liaisons de Cicéron et de
bella. Il ne se peut rien voir
tendre que la lettre que Cicé
écrivit sur le sujet de cette co
Cùm te semper tantùm dil
quantùm tu intelligere potuist
his tuis factis sic incensus s
nihil unquàm in amore fuerit
tius (31). Il n'oublia pas de di
passait pour l'auteur de ce co
seil; le tour qu'il donne à ses
est admirable. *Etsi contentus*
mi Dolabella, tuâ gloriâ, s
ex eâ magnam lætitiam volu
que capiebam, tamen non poss
confiteri, cumulari me maxin
dio, quòd vulgò hominum op
cium me adscribat tuis laudib
minem conveni, convenio aut
tidiè plurimos....... quin omn
te summis laudibus ad cœlun
lerunt, mihi continuò maxim
tias agant. Negant enim se d
quin tu meis præceptis et cons
temperans præstantissimum t
et singularem consulem præbe
bus ego quamquàm verissimè
respondere te quæ facias tuo
et tuâ sponte facere, nec cuj
egere consilio : tamen nequ
assentior, ne imminuam tua
dem, si omnis à meis consiliis
ta videatur : neque valdè neg
enim avidior etiam quàm satis
riæ..... A te autem peto, ut
quasi falsam hæreditatem ali
riæ sinas cernere : meque a
parte, in societatem tuarum
venire patiare : quamquàm,
labella (*hæc enim jocatus s*
bentiùs omneis meas, si m
aliquæ meæ laudes, ad te tr
rim, quàm aliquam partem

(30) Epist. XV, *lib. XIV* ad Attic
(31) Cicero, epist. XIV, *l. IX* ad Fa

(32). Il paraît extasié
rle de cette action, à son
. Voyez la XVe. et XVIe.
Ve. livre. Voyez aussi la
a XIIe. livre *ad Familia-*
quelque part qu'il voulut
rie comme lieutenant de
mais qu'à la prière d'Hir-
Pensa, qui devaient être
née suivante, il changea
on : il laissa partir Dola-
embarqua pour Athènes,
: promis de revenir dès
et Pansa seraient entrés
sulat. Les vents contraires
dé son voyage, il reçut
es de ses amis, qui l'en-
s'en retourner prompte-
me. Le lendemain de son
sénat fut convoqué : il ne
point, ce qui fâcha Marc
oilà ce qu'on trouve dans
e d'Amyot, à la Vie de
pourrait convaincre Plu-
mensonge, si la phrase
t servi (33), et qu'Amyot
il laissa aller Dolabella,
ivoque; mais comme cette
peut prendre simplement
songea plus à Dolabella,
là, notre critique ne con-
le traducteur. Il a eu tort
er que Dolabella fût parti
avant Cicéron; car la Ire.
e fut récitée en présence
la, après le retour de Ci-
me fait répéter ce que j'ai
rs fois, qu'il est extrême-
cile de bien traduire; car
prenne les expressions de
dans le sens le plus vrai-
, on ne laisse pas quelque-
égarer : la connaissance de
particuliers est nécessaire
isir le sens véritable. Par
si Amyot se fût souvenu
ella était au sénat en qua-
nsul, lorsque Cicéron y fit
ippique; si le même Amyot
venu que Cicéron a exposé
harangue les motifs de sa
Rome et les motifs de son
n'aurait pas traduit les pa-
lutarque par *il laissa aller*
. Au fond, je ne prétends pas contester le fait; je ne vois rien qui m'empêche de m'imaginer que Cicéron voulut suivre Dolabella dans la Syrie. C'est une nouvelle preuve du texte de cette remarque.

(M) *Après le meurtre de Trébonius, il fondit sur lui avec toutes les figures de sa rhétorique*] Il avait raison de le blâmer fortement d'une perfidie et d'une cruauté si énorme; mais il devait prendre garde de ne se pas contredire, et de ne pas trop commettre sa réputation. Il avait protesté dans plusieurs lettres qu'il estimait Dolabella; et puis, dans ses Philippiques, il déclara que cet homme n'avait jamais rien valu, et avait été toujours un scélérat. *Dolabella quidem tam fuit immemor humanitatis, quamquàm ejus* NUNQUAM *particeps fuerit, ut suam insatiabilem crudelitatem exercuerit, non solùm in vivo, sed etiam in mortuo, ac in ejus corpore lacerando atque vexando, cùm animum satiare non posset oculos paverit suos* (34). Il le fait égal à Marc Antoine en toutes sortes de vices (35); que pouvait-il dire de plus? Et quand il déclara qu'on ferait un très-grand tort à Trébonius si on le comparait avec Dolabella, voici comment il s'exprima; le passage mérite d'être copié : *Nam cæteris quidem vitæ partibus quis est qui possit sine Trebonii maximâ contumeliâ conferre vitam Trebonii cum Dolabellæ? alterius consilium, ingenium, humanitatem, innocentiam, magnitudinem animi in patriâ liberandâ quis ignorat : alteri à puero deliciis crudelitas fuit, deindè ea libidinum turpitudo, ut in hoc sit semper ipse lætatus, quòd ea faceret, quæ sibi objici ne ab inimico quidem possent verecundo : et hic, dii immortales, aliquando fuit meus, occulta enim erant vitia non inquirenti. Neque nunc fortassè alienus ab eo essem, nisi ille vobis, nisi mœnibus patriæ, nisi huic urbi, nisi diis penatibus, nisi aris, et focis omnium*

, *ibidem*, *pag.* 30.

βέλλαν μὲν εἴασε χαίρειν. *Dola-*
m fecit. Plutarch., *in* Cicer., *pag.*

(34) Philippica XI, *pag.* 827, *edit. Græv.*

(35) *Duo hæc capita nata sunt post homines natos teterrima et spurcissima Dolabella et Antonius... Ecce tibi geminum in scelere par, inusitatum, inauditum, ferum, barbarum. Itaque, quorum summum quondàm inter ipsos odium, bellumque meministis eosdem posteà singulari inter se consensu, et amore devinxit impurissimæ naturæ, et turpissimæ vitæ similitudo.* Idem, *in eâdem* Oratione, *init.*

nostrum, nisi denique naturæ, et humanitati inventus esset inimicus.

(N) *Tullie mourut l'an* 708.] César était alors en Espagne contre les fils de Pompée : la lettre de consolation qu'il écrivit à Cicéron était datée d'Hispalis (36). Voilà une bonne preuve de mon texte ; celle que Plutarque fournit ne me revient point : elle n'est pas assez nette, et contient quelques faussetés. Cet historien ayant parlé du divorce de Térentia ajoute (37) que Cicéron se remaria avec une jeune fille, et que Tullie mourut en couches peu après ce mariage ; elle mourut, continue-t-il, chez Lentulus, avec qui elle s'était remariée après la mort de Pison, son premier mari. Pour trouver là que Tullie est morte l'an 708, il faut supposer une chose que Plutarque ne dit pas, c'est que Cicéron épousa sa seconde femme l'an 708 (38). Du reste, il paraît bien que Plutarque n'avait guère consulté les lettres de Cicéron. Il y eût appris que le second mari de Tullie se nommait Furius Crassipes, et qu'elle mourut répudiée par son troisième mari, qui se nommait Dolabella. Un moderne (39), voulant prouver que Tullie n'est pas morte en couches, et qu'elle était enceinte quand elle fut répudiée par Dolabella, allègue ce passage de Cicéron : *Tullia mea peperit XIV, kal. jun. puerum* ἑπταμηνιαῖον, *quod* ηὐτόκησεν *gaudebant : quod quidem est natum perimbecillum est* (40). Il devait savoir que Cicéron écrivit cela avant la bataille de Pharsale, et qu'ainsi ces paroles ne sont point capables de prouver que Tullie n'est pas morte en travail d'enfant, et qu'elle fut répudiée pendant sa grossesse. Ce qu'il fallait alléguer se trouve dans une autre lettre écrite pendant la dernière guerre que César fit en Espagne. Le voici : *Me Romæ tenuit omninò Tulliæ meæ partus ; sed cùm ea, quemadmodùm spero, satis firma sit : teneor tamen dum à Dolabellæ procuratoribus exigam primam pen-*

(36) *Aujourd'hui Séville. Voyez la* XXe. lettre *du XIIIe. livre* à Atticus.

(37) Plut., *in* Cicerone, *pag.* 881, 882.

(38) Fabricius *le suppose in* Vitâ Ciceronis, *pag. m.* 193.

(39) Caspar Sagittarius, *in* Vitâ Tulliæ, *n.* 54.

(40) Epist. XVIII, *lib. X*, ad Attic.

sionem (41). Quelque favora
veuille être à Plutarque et à
Pédianus, on sera contrain
accuser de s'être mal exprin
céron, plus croyable là-de
ne le seraient cent historiens
tiendraient le contraire, déc
Tullie se porte assez bien d
couches ; de sorte que la pl
rable supposition que l'on p
re pour Plutarque et pour
Pédianus est d'avancer que
avant que d'être parfaitem
vée, fut surprise de quelque
de femme accouchée qui l'e

(O) *Cicéron fut inconsolal
dant quelque temps.*] Si
croyons Plutarque (42), les
phes accoururent de toutes
secours de Cicéron. Ils lui an
sans doute l'élite de leurs t
je veux dire les plus excellen
ralités que leur topique, q
lieux communs purent four
n'y gagnèrent rien ; Cicéron
vait souffrir la compagnie ;
confiner dans la solitude, et
va beaucoup plus de consolat
dans les discours de ses amis
dans les livres. *Quod me ab l
rore recreari vis, facis ut om
me mihi non defuisse, tu t
Nihil enim de mœrore m
scriptum ab ullo est, quod
domi tuæ legerim. Sed omn
solationem vincit dolor* (43)...
*Ne discessissem quidem è co
tuo nisi me planè nihil ulla res
ret... mihi adhuc nihil prius f
solitudine... me scriptio et litt
leniunt sed obturbant* (45). Il
dans une autre lettre (46) qu
litude est la chose qui lui se
moins insupportable. *Nunc
respuo, nec quicquam habeo*

(41) Epist. XVIII, *lib. VI* ad Famil
* Lentulus (dit Mongault, cité
était un surnom de la famille Cornélia
bella était un second surnom d'une des
de cette famille. Bayle n'aurait donc
prendre Plutarque et Asconius d'avoir
gendre de Cicéron le nom de Lentulus

(42) *In* Cicer., *pag.* 882, *A.*

(43) Cicero, epist. XIV ad Attic., *li*

(44) *Ibidem*, epist. XVI.

(45) *Il dit dans la XIVe., lib. XII*
à peu près la même chose : Totos di
non quo proficiam quid, sed tantisper
non equidem satis (vis enim urget), sed
men. *Il tâchait à s'étourdir par la lect
la composition.*

(46) *La* XVIIIe. *du même livre.*

solitudinem. Pour bien
: désordre où son afflic-
;ea, il ne faut que con-
u sincère qu'il fait qu'il
sa douleur, et l'ostenta-
juelle il parle de la force
rage. Il voulait bien se
re inconsolable; mais il
oint souffrir qu'on lui re-
:émoigner trop de faibles-
ns incompatibles. *Quòd*
litteras consolatus sum
me quantùm profecerim.
minui, dolorem nec po-
possem, vellem (47). Voi-
ne qui ne peut diminuer
et qui ne voudrait pas
uvoir diminuer. *In hâc*
:areo omnium colloquio;
:nè me in silvam abstrusi
asperam, non exeo indè
um. Secundùm te, nihil
:cius solitudine; in eâ mi-
rmo est cum litteris; eum
pellat fletus: cui repugno
um, sed adhuc pares non
Le voilà qui se cache dans
n bois, depuis le matin
ir, et qui ne peut retenir
N'avoue-t-il pas presque
perdu l'esprit? *In conso-*
bro quem in medio (NON
NTES ERAMUS) *mœrore et*
scripsimus (49). N'a-t-il pas
ju'il avait honteusement
armes à la fortune (50)?
ns, d'autre côté, comment
fie d'avoir témoigné de la
Quod scribis te vereri, ut
:t auctoritas nostra hoc meo
inuatur: ego, quid homi-
prehendant, aut postulent,
e doleam? qui potest, ne
quis unquàm minùs, dum
mus levabat, quis à me ex-
uis venit, qui offenderetur?
(52) *sum à te profectus: le-*
zti, qui me reprehendunt,
a non possunt, quàm ego
uàm benè, nihil ad rem,
sed genus scribendi id fuit, quod nemo abjecto animo facere posset. Sur ce qu'on trouvait mauvais à Rome qu'il se tînt si long-temps caché dans sa retraite, il déclare que ses occupations ne sont pas celles d'un homme abattu et accablé. *Ne me quidem contemno: neoque judicio multo stare malo, quàm omnium reliquorum; neque tamen progredior longiùs, quàm mihi doctissimi homines concedunt: quorum scripta omnia, quæcumque sunt in eam sententiam, non legi solùm, quod ipsum erat fortis ægroti, accipere medicinam; sed in mea etiam scripta transtuli; quod certè afflicti, et fracti animi non fuit* (53). Voyez ci-dessus la note (45), qui fait voir qu'en faisant des livres il ne gagnait presque rien contre sa douleur: il engourdissait seulement un peu la partie qui était malade. Est-ce une action de courage?

Il faut avouer que son affliction est la preuve la plus convaincante qu'il ait donnée de sa tendresse pour cette fille; mais quand même il serait mort avant elle, nous ne laisserions pas de savoir qu'il l'aimait extraordinairement. C'est ce que témoignent les termes dont il se sert dans ses lettres en parlant d'elle: *deliciæ, deliciolæ, mea anima, lux, desiderium.* Il y a beaucoup d'apparence que Tullie était douée de mille bonnes qualités, et l'une des plus aimables personnes de son temps, puisqu'elle avait acquis à un tel point la tendresse d'un tel père. Le sieur Sagittarius (54) conjecture qu'elle fut instruite aux belles-lettres. Il n'aurait pas parlé de cela en conjecturant s'il avait su ce qu'on citera de Lactance (55). Si l'on en croit Plutarque (56), l'une des causes du divorce de Térentia fut qu'elle ne donna pas à sa fille un assez bon équipage pour aller s'aboucher avec son père à Brundusium. Il ajoute que la seconde femme de Cicéron fut répudiée parce qu'elle avait été bien aise de la mort de Tullie. On n'a pas raison de quereller là-dessus Plutarque, sous prétexte que les lettres de Cicéron à Atticus nous apprennent que

XXVIII, *lib. XII* ad Atticum.
XV *ejusdem libri.*
L. Quæst.
tio teste affirmavit *se tùm à fortunâ*
er. Sagittar., *in* Vitâ Tulliæ, *num.*
lui Corradus, *in* Quæsturâ, *pag. m.*

XL, *lib. XII* ad Atticum.
n de campagne, où il s'était retiré
ti de chez Atticus.

(53) Epist. XXI *libri XII.*
(54) *In* Vitâ Tulliæ, *num.* 10.
(55) *Dans la remarque* (Q), *citation* (74).
(56) *In* Cicer., *pag.* 882.

cette seconde femme fut assez long-temps chez son mari depuis que la fille fut morte (57) : cette querelle, dit-il, est mal fondée, puisqu'il est constant que le divorce était déjà fait l'été qui suivit immédiatement la mort de Tullie (58).

L'amitié extraordinaire que Cicéron eut pour sa fille inspira l'audace à ses ennemis de divulguer qu'il l'aimait criminellement, tant il est vrai qu'il n'y a rien dont les esprits satiriques ne soient capables de tirer un vilain poison. Les caresses que la proximité du sang autorise entre les personnes de différent sexe sont exposées à de mauvaises interprétations dès qu'elles passent au delà de l'ordinaire. Qu'y a-t-il que la médisance n'empoisonne ? Voyez en note (59) ce que dit le déclamateur qui prit le nom de Salluste, et souvenez-vous que Donat, ancien interprète de Virgile, a cru que ce vers de l'Énéide,

Hic thalamum invasit natæ vetitosque hymenæos (60),

se doit entendre de Cicéron. Mais Servius rejette cela (61).

(P) *Il fit lui-même un livre sur ce sujet.*] J'ai cité, dans la remarque précédente, quelques passages qui indiquent cette composition. C'est dommage qu'elle se soit perdue. Il n'a pas tenu à Sigonius que le public ne se soit imaginé qu'elle subsistait encore : il composa un traité *de Consolatione*, et tâcha de le faire passer pour celui de Cicéron. Les bons critiques (62) donnèrent ordre bientôt que l'on n'y fût point attrapé : Sigonius eut beau faire des dissertations contre eux, il n'obtint point ce qu'il prétendait. Cicéron ressembla en cette rencontre à ceux qui ne mangent rien avec plaisir s'ils ne l'appr[...] eux-mêmes. Toutes les consola[...] que ses amis lui proposèrent, o[...] vive voix, ou par écrit, furent [...] tiles : il n'y eut que son livre *de* [...] *solatione* qui lui procura un pe[...] soulagement : *Quid ego de con[...] tione dicam, quæ mihi quidem [...] sanè aliquantùm medetur, c[...] item multùm illam profuturam [...] to* (63). Il remarque qu'au plus [...] de sa douleur il entreprit de [...] lui-même cet appareil : *In con[...] tionis libro quem in medio* (*non* [...] *sapientes eramus*) *mœrore et d[...] conscripsimus, quodque vetat C[...] sippus ad recentes quasi tumores [...] mi remedium adhibere, id nos [...] mus, naturæque vim attulimus, [...] magnitudini medicinæ doloris ma[...] tudo concederet* (64). Il y avait b[...] coup d'histoires et beaucoup d'ex[...] ples dans ce livre ; saint Jérôme [...] et saint Augustin (66) en parlent [...] ce pied-là. Nous verrons ci-de[...] une observation de Lactance.

(Q) *Il poussa ses projets jusqu[...] l'apothéose.*] Il communiqua [...] sieurs fois ce dessein à Atticus : [...] tentons-nous de rapporter deu[...] trois passages : *Habeo nonnullo[...] iis, quos nunc lectito, auctores, [...] dicant, fieri id oportere, quod [...] tecum egi, et quod à te approba[...] lo; de fano illo dico ; de quo tan[...] quantùm me amas, velim cogi[...] equidem neque de genere dubito; [...] cet enim mihi Cluatii : neque de [...] statutum est enim ; de loco non[...] quàm ; velim igitur cogites, [...] quantùm his temporibus tam eru[...] fieri poterit, profectò illam conse[...] bo omni genere monimentorum [...] omnium ingeniis scriptorum, et G[...] corum et Latinorum : quæ res f[...] tan sit refricatura vulnus meum ; [...] jam quasi voto quodam, et pro[...] me teneri puto* (67). Le passage [...] suit montrera plus clairement [...] s'était engagé par vœu à la cons[...]

(57) *Sed etiamsi non negaverimus Ciceroni non admodùm benè convenisse cum uxore novâ, multo tamen post obitum Tulliæ cum Cicerone vixisse, ex epistolis ad Atticum liquet.* Sagittarius, *in* Vitâ Tulliæ, *num.* 70.

(58) *Voyez la* XXXIV*e*. lettre *du XIII*e. *livre* à Atticus.

(59) *Verùm, ut opinor, splendor domesticus tibi animos attollit, uxor sacrilega, ac perjuris delibuta, filia matris pellex, tibi jucundior atque obsequentior quàm parenti par est.*

(60) Æneid., *lib. VI, vs.* 623.

(61) Servius in hunc locum Æneidos. *Voyez* Schottus, *in* Cicerone vindicato, *cap. XII, pag. m.* 90.

(62) Lipse Guillelmus, etc.

(63) De Divinat., *lib. II, init.*

(64) Cicero, *in* Tuscul., *apud* Corrad[...] Quæsturâ, *pag.* 294.

(65) *In* Epitaphio Nepotiani.

(66) *Quis enim sufficit quantovis eloqu[...] flumine vitæ hujus miserias explicare, qu[...] mentatus est Cicero in consolatione de mo[...] liæ, sicut potuit?* Augustin., de Civit. De[...] *XIX, cap. IV.*

(67) Cicero, epist. XVIII, *lib. XII* ad A[...]

de ce temple, et qu'il aurait cru mettre un acte d'irréligion s'il [...]it pas exécuté son dessein. Lactan[ce n]ous apprendra ci-dessous cet en[gag]ement. *Si ista minùs confici pos[sun]t, effice quidvis. Ego me majore [rel]igione quàm quisquam fuit ullius [vot]i, obstrictum puto* (68). Un monu[me]nt, un mausolée, tout ce qui eût [pu] avoir le nom et l'air de sépulcre, [lu]i déplaisait. *Fanum fieri volo, ne[que] hoc mihi erui potest; sepulcri si[mi]litudinem effugere non tam propter [pœ]nam legis studeo, quàm ut maxi[m]è assequar ἀποθέωσιν : quod pote[ra]m, si in ipsâ villâ facerem; sed, [u]t sæpè locuti sumus, commutationes [do]minorum reformido: in agro ubi[cu]mque fecero, mihi videor assequi [po]sse, ut posteritas habeat religio[ne]m* (69). Il a raison de donner à ces [fan]taisies le nom qu'il leur donne (70). [Si] M. Moréri avait du moins pris la [pe]ine de considérer attentivement ce [qu]'il pillait dans les modernes, au[ra]it-il dit que Cicéron *fit bâtir un [te]mple, où il enferma les cendres* de [Tu]llie *dans un superbe mausolée?* [N']a-t-il pas pu voir dans l'auteur [qu]'il cite le dernier passage que j'ai [ra]pporté, qui témoigne si expressé[me]nt que Cicéron, ayant pour but [l'a]pothéose, fuyait tout ce qui pour[ra]it sentir le sépulcre? Ce n'était pas [à] cause des frais; il s'en explique [cl]airement : *Antè quàm à te proxi[m]è discessi, numquàm mihi venit in [m]entem, quo plùs insumtum in mo[nu]mentum esset, quàm nescio quid, [qu]od lege conceditur, tantundem po[pu]lo dandum esse, quod non magno[p]erè moveret, nisi nescio quomodò [ἀλ]όγως fortassè, nollem illud ullo [no]mine, nisi fani, appellari; quod si [vo]lumus, vereor ne assequi non pos[si]mus, nisi mutato loco* (71). Selon [le]s principes de Cicéron, il n'y avait [rie]n de plus absurde ni de plus im[pi]e que d'honorer comme des dieux [le]s mêmes personnes en faveur de qui [l']on s'acquittait des devoirs funèbres [su]r leurs tombeaux; et c'est pour ce[la] qu'il dit qu'il n'eût pas donné son [suf]frage pour l'ordonnance du sénat qui décerna des supplications à Jules César : *An me censetis, patres conscripti, quod vos inviti secuti estis decreturum fuisse ut parentalia cum supplicationibus miscerentur? ut inexpiabiles religiones in rempublicam? ut decernerentur supplicationes mortuo?.... Fuerit ille L. Brutus..... adduci tamen non possem ut quemquam mortuum conjungerem cum deorum immortalium religione, ut cujus sepulchrum usquàm exstet ubi parentetur, ei publicè supplicetur* (72). Si M. Moréri avait écrit avec attention, il eût évité une autre méprise. Il assure que Cicéron fit bâtir effectivement ce temple; mais c'est de quoi il ne paraît aucun vestige dans ses lettres. On voit Cicéron fort empressé et fort échauffé sur ce dessein, je l'avoue; on le voit menacer son bon ami, qui n'allait pas assez vite; on le voit marquer un terme préfixe dans lequel il prétendait que l'ouvrage fût achevé; mais on ne voit pas qu'il dise dans quelqu'une de ses lettres, ni que la construction de ce temple fût achevée, ni qu'elle fût commencée. N'est-ce pas une marque que son projet s'évanouit, soit que le temps, qui diminua sa douleur, lui fît mieux comprendre le ridicule de sa pensée, soit que des obstacles imprévus ou d'autres affaires éloignassent l'exécution de l'apothéose?

Lactance cite quelquefois le livre *de Consolatione*. C'est par-là qu'on peut apprendre que Cicéron ne fit aucune difficulté de sacrifier l'honneur et la gloire de ses dieux à la fantaisie ridicule qu'il avait de déifier sa fille; car, afin de justifier cette fantaisie, il montra que les dieux que l'on adorait à Rome publiquement avaient été autrefois des hommes. On voit là une belle image de l'empire des passions. Elles n'épargnent rien, ni dans le ciel, ni sur la terre, quand elles travaillent à leur justification (73). Les paroles de Lactance sont très-belles, et d'autant plus dignes d'être copiées qu'elles contiennent un morceau d'un livre perdu, et la promesse

(68) *Ibidem*, epist. XLIII.

(69) *Ibidem*, epist. XXXVI.

(70) *Hæ meæ tibi ineptiæ, fateor enim, ferendæ sunt.* Idem, ibidem.

(71) *Ibidem*, epist. XXXV.

(72) Cicero, Philipp. I.

(73) *On a vu depuis quelque temps un fameux ministre chercher dans les prophètes du Vieux Testament, tous les défauts que l'on critiquait dans les faux petits prophètes de Dauphiné, lesquels il se trouvait engagé de garantir vrais prophètes.*

publique que Cicéron fit à sa fille de la mettre au nombre des dieux. *M. Tullius...... in eo libro quo seipsum de morte filiæ consolatus est, non dubitavit dicere, deos, qui publicè colerentur, homines fuisse. Quod ipsius testimonium eo debet gravissimum judicari, quòd et augurale habuit sacerdotium, et eosdem se colere, venerarique testatur. Itaque intra paucos versiculos duas res nobis dedit. Nam dum imaginem filiæ eodem se modo consecraturum esse profiteretur, quo illi à veteribus sunt consecrati, et illos mortuos esse docuit, et originem vanæ superstitionis ostendit. CUM verò (inquit) et mares, et feminas complures ex hominibus in deorum numero esse videamus, et eorum in urbibus atque agris augustissima delubra veneremur, assentiamur eorum sapientiæ, quorum ingeniis, et inventis omnem vitam legibus, et institutis excultam, constitutamque habemus. Quòd si ullum unquàm animal consecrandum fuit, illud profectò fuit. Si Cadmi, aut Amphitryonis progenies, aut Tyndari in cœlum tollenda famâ fuit, huic idem honos certè dicandus est, quod quidem faciam, teque omnium optimam, doctissimamque approbantibus diis immortalibus ipsis in eorum cœtu locatam ad opinionem omnium mortalium consecrabo* (74). Je pourrais en demeurer là; mais parce que la suite de ce passage me fournit une réflexion, voici encore du latin : *Fortassè dicat aliquis præ nimio luctu delirâsse Ciceronem. Atqui omnis illa oratio et doctrina, et exemplis, et ipso loquendi genere perfecta non ægri, sed constantis animi ac judicii fuit. Et hæc ipsa sententia nullum præfert indicium doloris. Neque enim puto, illum tam variè, tam copiosè, tam ornatè scribere potuisse, nisi luctum ejus et ratio ipsa, et consolatio amicorum, et temporis longitudo mitigâsset* (75). Lactance se propose cette objection : On me dira peut-être que Cicéron radotait quand il composa ce livre, et que la tête lui avait tourné par la force de son affliction. Mais je soutiens, répond Lactance, qu *de Consolatione* est si beau, pu être composé que par u de très-bon sens, et dont l' avait été déjà apaisée par l par le soin de ses amis, par C'est ainsi qu'il fallait tourn se, quand on avait besoin céron fût un témoin irrép Mais s'il eût fallu prouver sance de la philosophie à l'homme dans son affliction, aurait allégué ce livre mêm céron comme l'ouvrage d'un qui se confesse subjugué h ment par la douleur d'avoi une fille (76). A quoi imp nous ce manége? Est-ce par que l'on emploie les même à des usages bien contraires, quelque artifice de rhétorici

(R) *Cicéron.... dit que les ne viennent au monde que porter la peine de leurs péch* pouvait pas dépeindre sa dou des caractères mieux marqu disant que la vie humaine es plice, et en critiquant ce nient. *Quid Ciceroni faciem cùm in principio consolatio dixisset luendorum scelerum nasci homines, iteravit id ips eà, quasi objurgans eum q pœnam non esse putet* (77) doit pas blâmer Lactance de cette pensée de Cicéron (78 est certain qu'elle témoigne u rance pernicieuse de la raiso quoi Dieu nous met au mon parce que cette raison ne guère être l'objet des lumièr relles, et qu'elle n'est bien que par la révélation évan il ne faut pas trop s'étonner céron, outré de chagrin, et de son affliction, ait étendu thèse platonicienne. La phi de Platon enseignait que l l'homme avait existé avant q enfermée dans le corps hum

(74) Lactant., divin. Instit., *lib. I, cap. XV, pag. m.* 48.

(75) *Ibidem.*

(76) *Voyez ci-dessus la remarqu tion* (59).

* Joly extrait ici quelques passages *gie de Lactance, contre M. Bayle, s tie*, insérée dans les *Mémoires de* juillet 1736.

(77) Lactant., divin. Instit., *lib. XVIII, pag. m.* 197.

(78) *Rectè ergò profatus est errore bili veritatis ignorantiâ se teneri.* Ide

cet état antérieur avait été beau- plus noble et plus heureux que est celui de l'homme. Là-dessus leva des raisonneurs qui préten- nt que l'âme n'aurait pas été ti- de cet état, si elle n'avait mérité re châtiée ; et ils conclurent qu'on ferma dans le corps comme dans prison, afin de lui infliger les es que ses crimes méritaient (79). éron adopta cette hypothèse (80) ; is Lactance la regarde comme la s insensée de toutes les rêveries. pendant il est très-vrai qu'elle ne ère de la doctrine du péché ori- el qu'à l'égard des circonstances ; puisque la foi nous enseigne Adam a péché, et pour lui et pour s ses descendans, il s'ensuit, que toutes les âmes sont criminel- aux yeux de Dieu avant même elles existent ; 2°. qu'elles ne sont es au corps que par un acte de ition *, vu que par cela même elles sont unies au corps, elles en- rent la peine de la damnation nelle, et y sont de droit adjugées, avant que la rémission et la voie lettres de grâce qui en sauve lques-unes ; et c'est pourquoi l'É- ture dit que tous les hommes nais- t *enfans d'ire* (81). Il eût donc u que Lactance eût réfuté plus roitement l'hypothèse de Cicéron, par des preuves qui ne concernas- t que les articles en quoi elle est férente de l'hypothèse du péché ginel. S'il eût bien pesé le second re d'Arnobe, il eût senti qu'il est isé de réfuter Cicéron par des ar- mens philosophiques ; car on ne t pas ce que les platoniciens eus- t pu répondre aux raisons d'Ar- be, je parle des objections qu'il r a faites sur ce qu'ils disaient que des esprits immortels de leur natu- re, innocens, heureux, remplis de science, étaient descendus de leur bon gré dans des corps humains, ou y avaient été envoyés par la Provi- dence. Il fait une longue énuméra- tion des sottises, et des crimes, et des misères du genre humain, et il en conclut que la bonté et la justice de Dieu n'ont pu permettre que de tels esprits fussent unis à des corps hu- mains. Il prend pour la même chose leur commander d'y descendre, et souffrir qu'ils y descendent. *Atque ita perficitur*, dit-il (82), *ut nihil in- tersit omninò voluntariè venerint, an illius obtemperaverint jussioni : cùm non prohibendo quod oportuerat pro- hiberi, cessatione crimen fecerit pro- prium, et retentionis dissimulatione permiserit priùs. Sed procul hæc abeat sceleratæ opinionis immanitas, ut Deus credatur omnipotens, magna- rum et invisibilium rerum sator et conditor, procreator, tam mobiles animas genuisse gravitatis ac ponde- ris constantiæque nullius, in vitia la- biles, in peccatorum genera universa declives ; cùmque eas tales atque hu- jusmodi sciret, in corpora ire jussisse, quorum inductæ carceribus sub pro- cellis agerent tempestatibusque quo- tidiè fortunæ, et modò turpia face- rent, modò paterentur obscœna ; nau- fragiis, ruinis, incendiorum confla- grationibus ut perirent. Pauperies alias, alias ut mendicitas premeret, ut ferarum paterentur aliæ laniatus, muscularum aliæ ut interirent vene- no, claudæ ut incederent aliæ, ut aliæ lumen amitterent, ut articulis sederent aliæ colligatis, morbis de- nique objectarentur ut cunctis, quos infelix et miseranda mortalitas diver- sarum sustinet dilaceratione pœna- rum : tùm deindè oblitæ unius esse se fontis, unius genitoris et capitis, ger- manitatis convellerent atque abrum- perent jura : urbes suas everterent, popularentur hostiliter terras, servos de liberis facerent, insultarent vir- ginibus, et matrimoniis alienis, odis- sent invicem sese, aliorum gaudiis et felicitatibus inviderent : tùm deindè se omnes maledicerent, carperent, et sævorum dentium mordacitate la- niarent. Sed procul hæc abeat, ut eadem rursùs frequentiùsque dica-*

(79) *Quæ ignorantia effecit ut quosdam dicere puderet, iccircò nos esse natos ut scelerum pœnas lueremus, quo quid delirius dici possit non invenio. Ubi enim, vel quæ scelera potuimus admittere, qui omninò non fuimus?* Id., ibid., p. 106.

(80) *Voyez, tom. XI, pag.* 305, *la citation* (*) *de l'article* Ovide.

* Cette dernière conséquence (dit l'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliothèque française*, XXX), suppose la précédente ; et par conséquent en renversant la première on les renverse toutes deux. Or je dis qu'elle ne suit pas de ces prémices qu'*Adam a péché et pour lui et pour tous ses descendans.* »

(81) Épître de saint Paul aux Éphés., *chap.* II, *vs.* 3.

(82) Arnobius, *lib. II, pag. m.* 74, 75.

mus, tam immanis, et scelerata persuasio, ut ille salus rerum Deus, omnium virtutum caput, benignitatis et columen; atque ut eum laudibus extollamus humanis, sapientissimus, justus, perfecta omnia faciens, et integritatis suæ conservantia mansiones, aut aliquid fecerit claudum, et quod minùs esset à recto, aut ulli rei fuerit miseriarum aut discriminum causa, aut ipsos actus quibus vita transigitur et celebratur humana, ordinaverit, jusserit, et à suâ fluere constitutione præceperit. Minora hæc illo sunt, et magnitudinis ejus destruentia potestatem; tantùmque est longè ut istarum auctor rerum esse credatur, ut in sacrilegæ crimen impietatis incurrat quisquis ab eo conceperit hominem esse prognatum, rem infelicem et miseram, qui esse se doleat, qui conditionem suam detestetur et lugeat: qui nullâ aliâ de causâ sese intelligat procreatum, quàm ne materiam non haberent per quam diffunderent se mala, et essent miseri semper, quorum cruciatibus pasceretur nescio qua vis latens, et humanitati adversa crudelitas. On serait trop modéré si l'on disait seulement que cette doctrine d'Arnobe est mauvaise : il faut la traiter d'abominable; car elle sape les fondemens du christianisme, et ne vaut pas mieux que le dogme des manichéens. Cicéron y aurait trouvé une description aussi forte que celle qu'il eût pu faire du malheur de l'homme; mais il se serait tiré facilement de cette objection par son hypothèse de la préexistence du péché, qui, toute fausse qu'elle est, ne laissait pas de lui pouvoir inspirer quelque patience. Car, enfin, il eût pu se dire à soi-même : *La mort de ma fille m'accable; elle me plonge dans le désespoir; mais il y a deux cents ans ou plus que j'ai fait des crimes qui méritent cette punition : je les expie, j'en souffre la peine dans cette prison organisée où mon âme s'enferma quand je naquis : il est juste que je sois malheureux, puisqu'il y a si long-temps que j'ai fait des fautes.* Si le père de Psyché avait raisonné de cette manière, il n'aurait pas répondu ce que le théâtre français lui a fait répondre au lieu commun de consolation tiré du droit qu'ont les dieux d'ôter à un père les enfans ont donnés :

Ah! cherche un meilleur fondemen
Aux consolations que ton cœur me
Et de la fausseté de ce raisonneme
Ne fais point un accablemen
A cette douleur si cuisante,
Dont je souffre ici le tourme
Crois-tu là me donner une raison
Pour ne me plaindre point de c
cieux?
Et dans le procédé des dieux
Dont tu veux que je me conte
Une rigueur assassinante
Ne paraît-elle pas aux yeux
Vois l'état où ces dieux me forc
rendre,
Et l'autre où te reçut mon cœur in
Tu connaîtras par-là qu'ils me
prendre
Bien plus que ce qu'ils m'ont
Je reçus d'eux en toi, ma fil
Un présent que mon cœur ne leur
pas;
J'y trouvais alors peu d'appa
Et leur en vis sans joie accroître m
Mais mon cœur ainsi que me
S'est fait de ce présent une douce h
J'ai mis quinze ans de soins, de
d'étude,
A me le rendre précieux:
Je l'ai paré de l'aimable rich
De mille brillantes vertus,
En lui j'ai renfermé par des soins
Tous les plus beaux trésors que fou
gesse,
A lui j'ai de mon âme attaché la t
J'en ai fait de ce cœur le charme et l
La consolation de mes sens abattus
Le doux espoir de ma vieilles
Ils m'ôtent tout cela, ces die
Et tu veux que je n'aie aucun sujet
Sur cet affreux arrêt dont je souffre
Ah! leur pouvoir se joue avec trop
Des tendresses de notre cœur:
Pour m'ôter leur présent, leur f
tendre
Que j'en eusse fait tout mon b
Ou plutôt, s'ils avaient dessein de
dre,
N'eût-il pas été mieux de ne me
(84)?

En tout cas, je m'imagine q ron aurait mieux goûté le d'Arnobe, qui n'exténue pas heurs de la vie humaine, qu cours de Lactance, qui les *Quid ergò dicemus, nisi erra qui aut mortem appetunt bonum, aut vitam fugiunt malum? nisi quòd sunt iniq qui pauciora mala non pensa pluribus? Nam cùm omne per exquisitas, et varias tr voluptates, mori cupiunt, fortè his amaritudinis super*

(83) *C'est un père qui parle à sa fil dieux lui devaient bientôt enlever.*

(84) Molière, *tragédie de Psyché, scène I.*

: habent, tanquam illis nunquàm it benè, si aliquando fuerit malè. unant igitur vitam omnem, ple-ique nihil aliud, quàm malis opi-tur. Hinc nata est inepta illa sen-tia, hanc esse mortem, quam nos m putemus, illam vitam, quam pro morte timeamus. Ita primum um esse non nasci, secundum, ci-: mori. Quæ ut majoris sit autho-itis, Sileno attribuitur. Cicero in nsolatione : NON (inquit) longè imum, nec in hos scopulos inci-e vitæ : proximum autem si natus, quàm primum mori, et tanquam incendio effugere fortunæ. Credi-se illum vanissimo dicto exindè ap-et, quòd adjecit aliquid de suo, ut iaret (85). Cela nous apprend que éron avait fait valoir, dans cet rage *de Consolatione*, cette sen-ce de Silène : *Le premier des s grands biens, c'est de ne point tre, et le second, c'est de sortir mptement de cette vie, comme d'un is qui brûle.*

l fait mention de cette sentence s un des livres qui nous restent, l y joint quelques vers qui signi-t qu'il faudrait pleurer à la nais-ce des gens, et se réjouir à leur rt. *Fertur etiam de Sileno fabella edam : qui cùm à Midâ captus es-, hoc ei muneris pro suâ missione isse scribitur, docuisse regem ON NASCI HOMINI LONGE imum esse : proximum autem, m primùm mori; qua est senten-in Cresphonte usus Euripides.*

um nos decebat cœtus celebrantis domum
gere, ubi esset aliquis in lucem editus,
manæ vitæ varia reputantis mala :
, qui labores morte finisset gravis,
nc omneis amicos laude, et lætitiâ exe-
qui (86).

trouve dans Plutarque l'original e de ces vers-là (87), et voici uelle manière Amyot les a tra-ts :

orer convient celui qui sort du ventre
ur tant de maux auxquels naissant il entre;
convoyer au sepulchre le mort,
i des travaux de ceste vie sort,
En faisant tous signes d'aise et de joye,
En benissant de son départ la voye.

Lactance suppose un fait que Cicéron lui aurait nié; c'est que les biens de cette vie surpassent les maux. Je suis sûr que l'état affreux où Cicéron se trouva réduit, pour avoir perdu Tullie, lui paraissait un mal si pesant, qu'il eût volontiers cédé tout le brillant de sa gloire afin de se délivrer de sa tristesse. Je crois aussi qu'il n'eût pas voulu revenir au monde sous la condition de passer par tous les états où il s'était vu (88). Nous avons vu (89) ce qu'il faisait dire à Caton : il en pensait autant de soi-même. Il eut néanmoins beaucoup de part aux faveurs de la fortune : son éloquence fut admirée; il s'éleva aux premières charges de la république; il y acquit une glorieuse réputation; mais, si je ne me trompe, il aurait juré que tous les plaisirs de sa vie, mis en balance avec les douleurs et les chagrins qu'il avait sentis, ou qu'il ressentait, n'eussent pas été comme une once à une livre. Je dirai ailleurs (90) quelque chose sur la dispute si les biens de cette vie surpassent les maux : on est partagé là-dessus; les uns tiennent pour l'affirmative, et les autres pour la négative.

) Lactant., divin. Instit., *lib. III*, *cap. II*, *pag.* 198.

) Cicero, Tuscul. I, *sub fin.*, *folio m.* 253 . *Voyez*, *ci-dessous*, *la remarq.* (D) *de* de Xénophanès, *vers la fin.*

) Plut., de audiendis Poëtis, *sub fin.*, 36.

(88) *Conférez ce qui sera dit dans l'article* Vayer, *ci-dessous*, *remarque* (F).

(89) *Dans la remarque* (R) *de l'article* Porcius, *tom. XII*, *pag.* 285.

(90) *Dans l'article* Xénophanès, *ci-dessous*, *remarque* (D). *Voyez*, *tom. XI*, *pag.* 604, *l'article* Périclès, *remarque* (K), *citation* (89).

TUPPIUS (Laurent), jurisconsulte, était de Poméranie, et vivait au XVIe. siècle. Il traduisit en latin un livre allemand que les princes de la confession d'Augsbourg avaient fait faire pour se disculper de ce qu'ils ne voulaient point se soumettre au concile de Trente (A). L'épître dédicatoire de cette version latine est datée de Strasbourg, le 31 de mars 1565. L'ouvrage fut réimprimé l'an 1597, in-8°.

(A) *Un livre allemand que les princes de la confession d'Augsbourg*

avaient fait faire.... touchant le concile de Trente.] Ils avaient d'abord présenté leurs griefs dans l'assemblée de Naumbourg, lorsque le pape Pie IV et l'empereur Ferdinand, les exhortèrent à se trouver au concile, ou en personne, ou par des députés. Il les proposèrent ensuite à la diète de Francfort, au temps du couronnement du même empereur. Cela contenait les raisons pour lesquelles ils rejetaient ce qui avait été décidé par le concile de Trente; mais pour faire mieux connaître la justice de ces raisons, ils chargèrent un certain nombre de théologiens et de conseillers politiques de composer un ouvrage où ces mêmes griefs fussent étendus, éclaircis et justifiés. On n'a qu'à lire l'avertissement qui est au revers du titre de la traduction de Tuppius. *Hæc Gravamina* PRO DEFENSIONE SYNCERÆ ET ORTHODOXÆ RELIGIONIS, *proposita primùm in Naoburgico conventu principum; deindè repetita, atque oblata majestati Cæsareæ in imperii conventu publico, qui ob electionem et coronationem inclyti regis Rom. habitus fuit Francofurti : tandem summorum quorundam imperii ordinum mandatu et voluntate, à delectis ad hoc ecclesiarum suarum doctoribus, et consiliariis politicis, uberiore explicatione singulorum capitum, ex sacrarum litterarum testimoniis, patrum scriptis, theologorum scholasticorum commentariis, ac canonum interpretibus, aliisque scriptoribus compluribus ; ad eum usum jampridem diligentiâ singulari collectis, illustrata sunt : et hoc scripto, quod ad posteritatem de horum ordinum erga religionem et Remp. studio extet, comprehensa.* Voici le titre du livre. *Concilii Tridentini restitutioni seu continuationi à Pio IV pontifice, anno 1562 indictæ, decretisque tunc editis, opposita Gravamina : quibus et causæ necessariæ et gravissimæ exponuntur, quare electores, principes, ordines imperii, augustanam confessionem amplexi, concilium illud neque agnoscere neque adire voluerint.* Nous avons vu ci-dessus (1) une citation de cet ouvrage : elle concerne l'athéisme [de] Léon X; mais il est un peu étra[nge] que personne ne soit cité là-des[sus], et que dans un livre de cette nat[ure] on ait avancé des faits que l'o[n ne] savait que par des bruits vag[ues]. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage géné[ra]lement parlant n'est point censura[ble] par le manque de citations. Il [en] contient un grand nombre, et [qui] sont très-bonnes en elles-mêmes[; il] est vrai qu'on les rencontre dans [une] infinité d'autres livres. Les obser[va]tions sur la Taxe de la chancell[erie] apostolique n'ont pas été éparg[nées] (2), et l'on a fini par un long dé[tail] des articles de cette Taxe. Ce dé[tail] peut passer pour une édition [de la] *Taxa Sacræ Pœnitentiariæ*; et c['est] sur ce pied-là qu'Hunnius le do[nna] en l'insérant dans la préface de so[n li]vre *de Indulgentiis*, imprimé à Fra[nc]fort l'an 1599, *in*-8°; mais notez q[ue] quant à la forme, et même qua[nt à] divers points de la matière, c[ette] édition est différente de plusi[eurs] autres que j'ai vues, et dont j'ai p[arlé] ailleurs (3). J'avais conjecturé que du Pinet avait suivi l'éditio[n in]sérée dans le livre des princes [pro]testans d'Allemagne. Cette con[jec]ture est très-bien fondée, comm[e je] l'ai avéré depuis.

(1) *Dans le passage de M.* Heidegger (*qui avait copié ou pu copier* Berneggèrus) *rapporté remarque* (I) *de l'article* LÉON X, *tom. IX, pag.* 151.

(2) *Voyez les pages* 79 *et* 89 *de l'éditi[on]* 1597.

(3) *Tom. III, pag.* 76, *dans la remarq[ue] de l'article* BANCK; *et dans la remarque* (...) *l'article* PINET, *tom. XII, pag.* 89.

(4) *Voyez, tom. III, pag.* 76, *l'a[rticle]* BANCK, *remarque* (B).

TURLUPINS *, hérétiques [du] XIVe. siècle, vilains et infâ[mes], qui enseignaient que quand l'h[om]me était arrivé à un certain [degré] de perfection, il était affran[chi] du joug de la loi divine; et b[ien] loin d'assurer avec les stoï[ciens] que la liberté de leur sage c[on]sistait à n'être plus soumis [aux] passions, ils faisaient consi[ster] cette liberté à n'être plus sou[mis] aux ordres de la sagesse étern[elle]. Ils ne croyaient pas qu'il fa[llût] invoquer Dieu autrement [...]

* Voyez les notes sur l'article PI[CARDS], tom. XII.

r l'oraison mentale; mais ce fil y avait de plus choquant dans ur secte, était qu'ils allaient us (A), et qu'à l'exemple des niques, ou plutôt à l'exemple s bêtes, ils faisaient l'œuvre e la chair en plein jour devant ut le monde (*a*). Ils préten-aient que l'on ne doit avoir onte d'aucune partie que la na-ure nous ait donnée. Nonob-tant ces extravagances profanes, s affectaient de grands airs de piritualité et de dévotion, afin e se mieux insinuer dans l'es-rit des femmes, et puis de les aire donner dans le piége de urs désirs impudiques (*b*). Car oilà l'écueil de toutes les sectes ui se veulent distinguer par des aradoxes de morale : approfon-issez les visions des illuminés et es quiétistes, etc., vous verrez ue si quelque chose est capable e les démasquer, c'est la relation u plaisir vénérien; c'est l'en-roit faible de la place; c'est ar-là que l'ennemi donne l'as-aut; c'est un ver qui ne meurt oint, et un feu qui ne s'éteint oint. Ce fut sous le règne de harles V que ces hérétiques arurent en France (*c*); leur rincipale scène fut en Savoie et n Dauphiné. On fit bon devoir 'en purger le monde (B). Il 'est pas aisé de trouver la vraie ause de leur nom. Vignier (*d*) le érive de ce qu'ils ne demeuraient que dans des lieux exposés aux loups. Ils affectèrent de se nommer *la fraternité des pauvres*, comme du Tillet (*e*) et Gaguin (*f*) l'ont remarqué.

(*a*) *Cynicorum Philosophorum more om-s verenda publicitùs nudata gestabant*, *et publico velut jumenta coïbant*, *instar ca-m in nuditate et exercitio membrorum dendorum degentes*. Gerson, *apud* Pra-lum.

(*b*) Gerson, *apud eundem*.

(*c*) Mézerai, Abrégé chronolog. *tom. III*, *p. m.* 227, *édition de Hollande*.

(*d*) *Ad ann.* 1159.

(*e*) Chronique des Rois de France, *sous Charles V*.

(*f*) Vie de Charles V.

(A) *Ils allaient nus.*] On ne saurait assez admirer qu'une semblable fantaisie ait été si souvent renouvelée parmi les chrétiens. Le paganisme ne nous fournit que la secte des cyniques qui ait donné dans cette impudence; encore faut-il reconnaître que jamais cette secte n'a été nombreuse, et que la plupart des cyniques ne pratiquaient point, en fait de montrer sa nudité et ce qui s'ensuit, ce qu'on attribue à Diogène. Les gymnosophistes indiens n'étaient point nus, quant aux parties que les adamites, les turlupins, les picards, et quelques anabaptistes, découvraient *[1]. Il faut donc demeurer d'accord que les chrétiens se sont plus souvent déréglés à cet égard que les païens*[2]. On ne s'en étonnera pas, quand on prendra garde à un principe dont on peut abuser sous l'Évangile, et dont les païens n'avaient nulle connaissance. Ce principe est que le second Adam est venu réparer le mal que le premier Adam avait introduit au monde. De là un fanatique se hasarde de conclure que ceux qui sont une fois participans du bénéfice de la loi de grâce sont parfaitement réhabilités dans l'état d'Adam et d'Ève. J'avoue qu'il faut que le fanatisme soit bien outré, et que la dose en soit très-forte, quand il est capable de vaincre les impressions de pudeur que la nature et l'éducation chétienne nous donnent : mais de quoi ne sont point capables les combinaisons infinies de nos passions, de nos imaginations, de nos esprits animaux, etc? J'ai parlé ail-

*[1] Chaufepié, dans son article PICARDS, reproche à Bayle de contredire dans la remarque (B) (où il suppose des *bornes à la nudité*) ce qu'il dit ici.

*[2] Chaufepié, dans son article PICARDS, reproche à Bayle de faise l'éloge des cyniques aux dépens des chrétiens.

leurs (1) de quelques anciens solitaires qui faisaient scrupule de voir leur propre nudité. Les païens n'ont point eu que je sache de tels exemples; ils en sont demeurés aux termes de se cacher soigneusement aux yeux du prochain. Cela s'est vu non-seulement dans les femmes (2), mais aussi dans des hommes fort débauchés (3) : ainsi Pétrone ne s'avançait pas trop en disant, *Quam ne ad cognitionem quidem admittere severioris notæ homines solent* *.

(B) *On fit bon devoir d'en purger le monde.*] On verra un échantillon de ce soin dans les paroles suivantes (4): *A frere Jacques de More, de l'ordre des Freres Prescheurs, inquisiteur des bougres de la province de France, pour don à luy fait par le roy, par ses lettres du 2 février 1373, pour et en recompensation de plusieurs paines, missions, et despens qu'il a eus, soufferts, et soustenus, en faisant poursuite contre les Turlupins et Turlupines qui trouvez, et pris ont esté en ladite province, et par sa diligence pugnis de leurs mesprentures et erreurs, pour ce cinquante francs, valent dix livres parisis.* Gaguin, en la vie de Charles V, remarque qu'on brûla *les livres et vêtemens* des Turlupins *au marché aux pourceaux de Paris, hors la porte Saint-Honoré;* qu'on brûla aussi *Jehanne Dabentonne et un aultre avecque elle* qui étaient les deux *principaux prescheurs de ceste secte, mais celtui,* dit-il, *que sans nom mettons, comme il fut trepassé en prison avant la sentence de sa cremation, à ce que son corps ne pourrist on le garda quinze jours dedans un tas de chaux, et au jour determiné pour sa punition fut bruslé.* Du Tillet dit pareillement que sous Charles V *la superstitieuse religion des turlupins, qui avaient don[né] à leur secte* la fraternité des p[...] *fut condamnée et abolie, et le[s] rémonies, livres et habits con[...] et brûlés.* Or comment acc[...] avec ces habits que l'on brûla qui disent que les turlupins a[...] nus? C'est qu'il faut suppos[...] bornes à la nudité de toutes [...] pèces de fanatiques, à l'éga[...] temps et des lieux, ou à l'ég[...] certains membres. Nous avons [...] les adamites ne se dépouillaie[...] dans les poêles où ils tenaien[...] assemblées, et que les picard[...] damnaient surtout ceux qui [...] couvraient pas la partie honte[...] froid et la pluie ne permettai[...] qu'on fût toujours nu; il n'y a [...] d'apparence qu'on osât se pr[...] nu réglément et continuell[...] dans les villes où l'on n'était [...] plus fort; il semble, en parti[...] que les turlupins ne décou[...] que les parties qui font la di[...] des sexes. *Turelupini cyn[...] sectam suscitantes de nudita[...] DENDORUM et publico coïtu* (5). [...] j'ai cité de Gerson se réduit [...] même. Ils avaient donc des [...] nonobstant leur impudence, [...] à croire que devant les pe[...] non initiées, devant ces bon[...] votes qu'ils tâchaient d'attire[...] leurs filets, ils ne montrai[...] d'abord toutes leurs pièces.

(1) *Dans la remarque* (F) *de l'article* ADAMITES, *tom. I, pag.* 222.

(2) *Voyez l'article* OLYMPIAS, *tom. XI, pag.* 234, *remarque* (I).

(3) *Voyez le même article, là même.*

* Dans son article PICARDS, remarque (G), Chaufepié justifie les chrétiens du reproche d'avoir surpassé les païens en impudentes nudités, et de celui de s'appuyer sur le principe avancé par Bayle, supposé qu'il y ait eu des sectes chrétiennes aussi effrontées.

(4) Ex computo Nicolaï *Mauregart*, burgensis Parisiensis de Auxiliis præpositura Parisiens., an. 1374, *apud* Du Cange, Glossar., *voce* Turlupini.

(5) Génebrard, Chronic.

TURPIN, historien fa[...] des actions de Charlema[...] de celles de Roland. Il n'y [...] sormais personne qui le [...] pour Turpin, élevé à l'ar[...] ché de Reims *, par Cha[...] gne, ni qui ajoute aucu[...] à ses narrations : mais qu[...] uns croient qu'il n'est [...] moins ancien que cet arch[...] (A). D'autres aiment mie[...] qu'il a vécu au XIIe. siè[...]

* Voyez sur Turpin l'*Histoire [...] de la France*, par les bénédictins, [...] pag. 200, et encore la notice de L[...] Sainte-Palaye dans les *Mémoires* [...] *démie des inscriptions et belles-lett[...]* VII, première partie, pag. 280.

il était vrai que des papes ou des conciles l'eussent déclaré authentique (C), nous aurions là une preuve, ou d'une crasse ignorance, ou d'une imposture insigne.

M. Allard assure que le *roman de l'archevêque Turpin, de l'an 1092*, a été composé *dans Vienne, par un moine de Saint-André* (a).

(a) Allard, Biblioth. de Dauphiné, *à la* ...

(A) *Quelques-uns croient qu'il n'est guère moins ancien que cet archevêque.*] Papyre Masson le place après le règne de Charles-le-Chauve: mais d'ailleurs il le considère comme un misérable auteur, qui abusa de son loisir pour composer un roman à l'usage des enfans. Voyez la remarque suivante.

On trouve dans M. Catel une observation assez curieuse. Cet auteur, ayant rapporté quelques mensonges de *Tilpin ou Turpin, archevêque de Reims*, ajoute ceci : « Ces fables ainsi escrites par Tilpin sont fort anciennes; car ce livre se trouve escrit à la main de lettre fort antique et en vieux françois, dans plusieurs bibliothéques; elles ont esté suivies par beaucoup d'anciens autheurs, commepar Mathieu, qui a escrit l'Histoire d'Angleterre : Dante, ancien poëte italien, et Calcondile en son Histoire des Turcs, Petrus Venetus en son Cathalogue des Saincts, lequel escrit la Vie de Rolland, et autres qu'il a tirées en partie du susdit Tilpin, et Godefroy de Viterbe en son histoire appelée Panthéon, lequel encherissant sur ces fables, adjouste comme Charlemaigne fust en Hierusalem visiter les saincts lieux où les mysteres de nostre redemption ont esté accomplis. Mais la pluspart de tout ce que ces historiens ont escrit est fabuleux, car Tilpin mesme en la preface de son Histoire escrite à Leopard Doyen d'Aix-la-Chappelle, dit que dans les anciennes Chroniques de sainct Denys, » les guerres faites par Charlemaigne » en Espagne ne se trouvent point » escrites, dequoy il pouvoit estre » bien informé, comme ayant esté » religieux de sainct Denys. Et d'ail» leurs ils est fort mal-aisé que l'ar» chevesque Tilpin soit autheur de » ce roman, qui contient l'Histoire » de Charlemaigne, d'autant qu'il » fait mention de la mort de Char» lemaigne, qui arriva en l'an huict » cens quatorze, et toutesfois Tilpin » mourust en l'an huict cens treize, » ainsi qu'a remarqué Trithemius, » ce qui est fort vray semblable : car » Wulpsarius, qui luy succeda en » son evesché, tint un concile en » l'an huict cens quatorze, comme » dit Flodoard au livre troisiesme » de son Histoire de Rheims (1). »

(B) *D'autres aiment mieux dire qu'il a vécu au XIIe. siècle.*] Oihenart s'étonne que Papyre Masson le mette beaucoup plus haut. *Hanc* (de rebus Caroli Magni prodigiosam historiam) *nescio quo argumento, Papyrius Massonus* (*etsi authorem imperitiæ et mendacii damnet*) *è vetustate commendat. Dum, non multò post Caroli Calvi imperium, ab homine otioso in juventutis gratiam scriptam fuisse videri pronuntiat* (2). Voici ce qui a fait croire à Oihenart que notre Turpin a vécu au XIIe. siècle, et qu'il était Espagnol. M. des Cordes, chanoine de Limoges, lui avait prêté un manuscrit de cette Histoire, ou il y avait une préface composée par un prieur un peu avant l'an 1200 (3). Cette préface témoigne que ce prieur avait recouvré ce manuscrit depuis peu, et qu'on le lui avait apporté d'Espagne, et qu'il le prenait pour une Histoire de l'archevêque Turpin, à l'intercession duquel il se recommande dévotement. On sera bien aise de trouver ici ses propres paroles : *Gaufredus prior Vosiensis*,

(1) Catel, Mémoires de l'Histoire du Languedoc, *pag.* 545.

(2) Arnoldus Oihenartus, Notitiâ utriusque Vasconiæ, *pag.* 397.

(3) *Mihi præfatio historiæ illi à Gaufredo priore Vosiensi, qui paulò ante annum 1200 scribebat, in exemplari manuscripto, cujus copiam fecit Johannes Cordesius canònicus Lemovic. præfixa, planè persuadet hoc opus, recens tempore Gaufredi vulgatum, Hispani hominis illo ipso sæculo XII viventis, abortum esse.* Oihenarti Notitia Vasconiæ, *pag.* 397.

sacro Martialis conventui et universo clero Lemovicini climatis gaudiis sempiternis perfrui. Egregios invicti regis Caroli triumphos ac præcelsi comitis Rotholandi prædicandos agones in Hispaniâ gestos nuper ad nos ex Hesperiâ delatos gratanter excepi et ingenti studio corrigens scribere feci, maximè quod apud nos ista latuerant hactenùs, nisi quæ joculatores in suis præferebant cantilenis. Quia verò scriptura ipsa scriptorum vitio depravata ac penè deleta fuerat, non sine magno studio decorando correxi, non superflua subtrahens, sed quæ necessaria aderant, addens, ne quis me putet reprehendere inclitæ laudis Turpinum qui se infrà scripta scripsisse fatetur. Ego tanti pontificis oratibus mihi à judice pio dari veniam opto (4).

(C) *Que des papes ou des conciles l'eussent déclaré authentique.*] Vossius ayant observé que cette Histoire est intitulée dans le manuscrit du collége de Saint-Benoît à Cambridge, *Liber Turpini archiepiscopi Rhemensis quomodò Carolus rex Francorum adquisivit Hispaniam*, ajoute que le pape Calixte l'a déclarée authentique (5). Il ne dit pas cela de son chef, mais sur la foi de Thomas James, qu'il suppose fondé, ou sur le titre, ou sur quelque note du manuscrit : *Hunc librum dicit papa Calixtus esse authenticum, ut adjungit Thomas James : ut puto ex MS. operis inscriptione sive notâ ei additâ* (6). Vossius ne connaissait pas le vrai fondement; il ne se souvenait point d'un certain endroit du *Fasciculus temporum*. On va voir ce que c'est. M. du Plessis Mornai, parlant de quelques canons d'un concile célébré à Reims l'an 1119, y appose cette réflexion, « et notés dequel esprit pouvoient » estre meus ces bons evesques, qui » en ce mesme concile authentiquent » l'Histoire de Charle-Magne, escrite » par l'archevesque Turpin, fabu- » leuse et ridicule s'il y en eut onq, » et telle convaincue et jugée par » Baronius mesme (7). » Voici ce que Coëffeteau lui répondit : *Il cite* [...] *marge son petit chroniqueur le* F[...] culus temporum, *qui ne dit pas* [...] *seul mot de ce synode ? Voici* [...] *est venue la fourbe, parlant de* [...] *lixte il dit :* Il a fait un petit livre [...] miracles de saint Jacques : il a [...] fait un statut de l'Histoire de Ch[...] les, décrite par le bienheureux T[...] pin, archevêque de Reims. *Et do*[...] *lecteur, n'est-ce pas conclure en* [...] *lant homme ? Calixte a fait un* [...] *tut de l'Histoire de Charles, é*[...] *par l'archevêque de Reims ; ergò* [...] *concile de Reims, où il présidait,* [...] *authentiqué cette Histoire. Certes* [...] *avoient bien d'autres affaires,* [...] *s'amuser à ces fables. Mais, derech*[...] *où est-ce que son petit chroniqu*[...] *a trouvé que Calixte ait fait ce* [...] *tut ? Quelle apparence qu'il se* [...] *seulement soucié de ce roman* (8) ? [...] jésuite Gretser, répondant au m[...] livre de du Plessis, ne sait s'il [...] mettre au nombre des fables ce [...] l'on conte de cette authenticité [...] l'historien Turpin. Peut-être, dit [...] ne se tromperait-on pas si l'on n[...] tout cela ; car les actes de ce conc[...] ni le Commentaire de Hesson [...] scolastique, n'en font aucune m[...] tion (9). Le *Fasciculus tempo*[...] n'en parle que d'une manière va[...] *Statuit etiam* (Calixtus) *Histo*[...] *Caroli descriptam à beato Tur*[...] *Remensi archiepiscopo*. Il ne dit p[...] quel fut ce statut, ou et comment [...] le fit : mais accordons, ajoute Gr[...] serus, que Calixte approuva ce liv[...] quel profit en reviendra-t-il au M[...] tère d'Iniquité ? Cette Histoire [...] Turpin n'est pas si menteuse [...] les protestans ne la publient avec [...] anciennes histoires : *At demus* [...] *lixtum Historiam Turpini* statui[...] *hoc est, confirmâsse, quid utili*[...] *indè ad Mysterium Plessæum* [...] *Quæ tam fabulosa non est, ut* [...] *terreat ipsos etiam sectarios, q*[...] *nùs eam cum aliis veterum monu*[...] *tis publicent. Testis Justus Reuber* [...] *qui à suo tomo antiquorum Scri*[...] *rum* Turpinum *excludere*, [...]

(4) *Apud* Oihenartum, Notitiâ Vasconiæ, *pag.* 397.

(5) Vossius, de Histor. latinis, *lib. II*, *cap. XXXII*, *pag. m.* 299.

(6) *Idem, ibidem.*

(7) Du Plessis Mornai, Mystère d'Iniquité, *p.* 279, *citant le* Fasciculus temporum, an. 1119.

(8) Coëffeteau, Réponse au Mystère d'I[...] *pag.* 754.

(9) *Neque enim in actis quidquam hujus* [...] *ret, ut nec in Commentario Hessonis scolast*[...] *qui res gestas hujus concilii ex professo* [...] *mandavit.* Gretser., *in* Examine Mysterii P[...] sæani, *pag.* 375.

rit (10). Cette dernière partie de réponse de ce jésuite est pitoyable; r si c'est une conduite honteuse à concile, comme elle l'est sans ute, d'approuver un livre tout mpli de fables impertinentes, la flexion de du Plessis est très-judicieuse. Et puis n'est-ce pas prouver rtement qu'une histoire est bonne, que de dire qu'un compilateur huguenot ou luthérien l'a publiée avec autres livres? Ne suffit-il pas quelquefois pour insérer un ouvrage dans une compilation, qu'il ait quelque antiquité? et, après tout, pour être orthodoxe, est-on nécessairement heureux à bien choisir ce qui mérite d'avoir place dans un recueil d'historiens? Gretser eût bien fait de s'en tenir à sa première réponse; il lui devait suffire que les paroles du Faisceau des temps sont incapables de faire preuve. M. Rivet en tombe d'accord; voici comment il réplique pour M. du Plessis (11) : *Il n'importe rien* *l Calixte a confirmé l'Histoire de* *Turpin en concile, ou si seulement il* *a faict de son autorité hors le concile. On ne peut nier que le chartreux,* *collecteur du Faisseau des temps,* *a écrit ces mots*, Statuit Historiam Caroli, descriptam à B. Turpino, Rhemensi archiepiscopo. *Ici Coëffeteau fait une insultation* de galant homme, *après sa fausse version*, il fait un statut de l'Histoire de Charles : *au lieu qu'il y a* il a statué, *c'est-à-dire*, établi ou confirmé *l'Histoire de Charles. Il apprendra, à loisir, de quelque petit grammairien,* *la différence qu'il y a entre* statuere historiam, et statuere de historiâ. *Si* *le petit chroniqueur s'est trompé, s'il* *dit cela sans auteur, nous n'en sommes pas coupables. Nous rendons aux* *copistes ce qu'ils nous donnent. Pour* *moi, j'ai bien quelque opinion qu'il* *est mépris, et qu'au lieu des statuts* *de Calixte*, pour l'établissement de l'archevêque Turpin, *il s'est équivoqué, et a pensé qu'il y allait de* *l'établissement de l'Histoire de l'archevêque Turpin.*

(10) *Idem, ibidem.*

(11) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystère d'Iniquité, *tom. II, pag.* 238.

TURREL * ou TURREAU

(PIERRE), en latin *Turellus*, philosophe et astrologue (*a*), et recteur des écoles de Dijon *1, sa patrie (*b*), vivait sous le règne de Louis XII et sous celui de François Ier. Voyez ce que j'en ai dit dans les remarques (B) et (C) de l'article CASTELLAN. J'ajoute qu'il est auteur d'un petit livre intitulé : *Le Période, c'est-à-dire la Fin du Monde, contenant la disposition des choses terrestres par la vertu et l'influence des corps célestes.* Cet ouvrage fut imprimé à Lyon, l'an 1531. On a aussi de lui un écrit qui fut imprimé au même lieu, et qui a pour titre : *Fatale precision par les Astres et Disposition d'icelles sur la region de Juppiter maintenant appellée Bourgoigne pour l'an* 1529 *et pour plusieurs années subsequentes* (*c*). Jacques Tahureau, en ses Dialogues, s'est fort moqué de ce *Période ou Fin du Monde*. Longolius loue extrêmement Pierre Turrellus dans son oraison, prononcée et imprimée à Poitiers, l'an 1510, *touchant la louange des Français comparés aux Romains* *2. Pierre

* C'est là le véritable nom de ce personnage, suivant la note de la Monnoie, rapportée sur la remarque (B) de l'article CASTELLAN, tom. IV, pag. 545.

(*a*) Du Verdier Vau-Privas, Bibliothéque française, *pag.* 1065.

*1 La Monnoie, dans ses notes sur la Croix du Maine, dit que Turrel était d'Autun. Il prend le titre de *Augustodunensis*.

(*b*) La Croix du Maine, Biblioth. franç. *pag.* 417.

(*c*) *Tiré de* du Verdier Vau-Privas, Biblioth. franç., *pag.* 1065.

*2 La Monnoie observe que Bayle est ici induit en erreur par la Croix du Maine, qui l'avait été par Chasseneux. Ce dernier en rapportant un long passage de *Christophori Longolii Oratio de Laudibus divi* Ludovici *atque Francorum*, où Longueil nomme plusieurs savans hommes français, y en ajoute deux de son chef (Ravisius Textor et P. Turrel), dont Longueil ne fait nulle mention.

de Saint-Julien, au feuillet 13 et 14 de son Histoire des Bourguignons, parle d'une Table chorographique de Bourgogne, et d'une Histoire de Bourgogne composées par ce Turrel (*d*) *. Si l'on en veut croire Paradin, cet astrologue avait prédit à madame la régente le malheur de la journée de Pavie, un peu auparavant (*e*). Il ne le faut pas confondre avec celui qui écrivit contre le *Franco-Gallia* de François Hotman (A).

(*d*) *Tiré de* la Croix du Maine, Biblioth. franç., *pag.* 515.

* La *Table chorographique* et l'*Histoire des Bourguignons* n'ont jamais été imprimées, dit la Monnoie. Ces ouvrages existaient en manuscrit dans la bibliothéque de Philibert de La Mare, conseiller au parlement de Dijon. Au sujet des ouvrages de Turrel, Joly renvoie à la *Bibliothéque de Bourgogne*, par Papillon ; mais il ajoute l'indication de quelques opuscules.

(*e*) Paradin, Hist. de notre temps, *p. m.* 132.

(A) *Il ne le faut pas confondre avec celui qui écrivit contre la* Franco-Gallia *de François Hotman.*] Nous avons nommé deux auteurs (1) qui réfutèrent cet ouvrage. En voici un troisième. *Petri Turelli, Campani, et in supremo Galliarum senatu advocati, contra Othomanni Franco-Galliam libellus, Parisiis apud Michaël. de Roigny*, 1576, *in*-8°. Ce traité fut dédié à Christophle de Thou, premier président au parlement de Paris, et il est daté du 12 de septembre 1575. « L'auteur y prouve » qu'en fait de royaume, les successions sont à préférer aux élections. » Il dit un mot sur la fin de la loi » salique, et de la fameuse question » si les femmes peuvent être appelées à succéder au royaume de France (2). »

(1) Papyre Masson, *et* Antoine Matharel. *Voyez la remarque* (I) *de l'article* Hotman, *tom. VIII, pag.* 280.

(2) *Tiré d'un* Mémoire *manuscrit, communiqué par M.* Lancelot.

TURRETTIN (François), ministre et professeur en théologie à Genève, sa patrie (A), naquit le 17 d'octobre 1623. Ayant étudié à Genève, à à Paris, à Saumur, à M ban et à Nîmes, avec be de progrès, il fut reçu a ministère, l'an 1648, et en même temps l'église fr et l'église italienne de G Deux ans après on lui of chaire de professeur en p phie, qu'il refusa ; mais il ta la vocation de l'église de (*a*). On le rappela à Gen bout d'un an, parce qu'on besoin de lui pour des leç théologie. Il commença d'e l'an 1653. Il fut député en lande, l'an 1661, pour de der les secours d'argent d ville de Genève avait bes eut dans ce voyage tout le cès que l'on s'en pouvait mettre ; et il se fit souhait sionnément par les églises w nes de la Haye et de Ley par l'université de cette de ville. Il reprit les exercic sa charge dès qu'il fut de r et il les continua jusque mort avec une application particulière. Il mourut le septembre 1687, avec les ques les plus édifiantes d'u dent amour de Dieu (*b*). (un homme de beaucoup de rite, éloquent, judicieux borieux, savant et zélé l'orthodoxie. Tout cela para les ouvrages qu'il a donnés a blic (B). Il a laissé un fi a des dons extraordinaires

(A) *A Genève, sa patrie.*] çois Turrettin, son aïeul, d'a cienne et noble famille de Luc ayant quitté l'Italie pour la re

(*a*) *Pour remplir la place de fe Morus, frère de M. Morus.*

(*b*) *Tiré de son* Oraison funèbre, *p à Genève, par M.* Pictet, *le* 3 *de* 1687.

rêta quelques années à Anvers, et ut familièrement avec le célèbre ate-Aldegonde. Il s'en alla ensuite Zurich, et enfin il se fixa à Genè-, où il eut un fils nommé BENOÎT RRETTIN, qui a été un illustre proseur en théologie à Genève, fort nnu par ses écrits (1); c'est le père notre François Turrettin. Vous ouverez toutes ces choses dans l'Oraison funèbre de celui-ci, prononcée r M. Pictet, son neveu, pièce trèsoquente, et digne de la réputation de auteur, qui est ministre et professeur n théologie à Genève, et auteur, entre autres ouvrages, d'une Morale rétienne en plusieurs volumes *in*-12, d'une *Theologia christiana*, *in*-8°.

(B) *Les ouvrages qu'il a donnés au ublic.*] Outre des sermons dédiés à adame de Schomberg, il a fait une ponse à l'écrit qu'un chanoine d'Anecy avait publié pour rendre odieux s protestans, entre autres choses, r la doctrine de l'obéissance des suts à leurs princes légitimes. Il a fait ssi une réponse à la lettre que l'éque de Lucques écrivit aux famil- de Genève, originaires de son diose, pour les exhorter à la profesn de la catholicité que leurs antres avaient quittée. Mais ce qui mmortalisera principalement est n *Institutio Theologiæ Elencticæ*, trois volumes *in*-4°. (2); et ses ses *de Satisfactione Christi*, contre sociniens, et *de necessariâ Secesne ab Ecclesiâ Romanâ*.

(C) *Il a laissé un fils qui a des ns extraordinaires.*] J'ai cité quelpart (3) les doctes thèses qu'il tint à Leyde, l'an 1692. La philophie de M. Descartes, qu'il a si n apprise de M. Chouet (4), donan grand relief aux lumières qu'il

(1) *Il a fait entre autres livres la* Défense des ... de Genève, contre le père Cotton. *Cet ...e est en deux volumes* in-4°. *Il publia ...des* Sermons *français, sous le titre de* Profit Châtimens. *Il avait été ministre de l'église ...lienes.*

(2) *Voyez l'éloge qu'on en a fait dans l'édition ...llande*, 1696. *On l'a abrégé en faveur des ...ans. L'auteur de cet Abrégé, imprimé pour ...conde fois à Amsterdam*, 1695, *se nomme ...ard Rysenius.*

(3) *Dans l'article* NICOLLE, *citation* (13), *tom.* , *pag.* 142.

(4) *Cet illustre professeur, l'ornement de Ge-..., sa patrie, a été tiré depuis long-temps de ...rofession, pour être admis au gouvernement ... république.*

s'est acquises dans la théologie. On a érigé en sa faveur une charge de professeur en histoire sacrée, dans l'académie de Genève, et il en remplit les fonctions très-dignement, comme aussi celles de ministre *.

* Jean-Alphonse Turrettin, fils de François, a un article dans Chaufepié.

TUSCUS (BALÉRUS), passa, dit-on, pour l'auteur d'un livre qui fut condamné qar l'inquisition, l'an 1622, et qui était intulé, *Tela Catholica contra judicia erronea;* il passa, dis-je, pour l'auteur de cet ouvrage, parce que l'on crut y reconnaître son style (*a*). Frère Ange de la Purification, historiographe des carmes déchaussés, se servit de cet exemple, pour autoriser les soupçons qu'il eut que le jésuite Conrad Janningus était l'auteur d'une lettre qui courait sous le nom de l'empereur à sa majesté catholique, l'an 1696, et il allégua aussi que saint Jérôme reconnut à cette conformité de style que Jean de Jérusalem était l'auteur d'une lettre (*b*). Nous verrons ci-dessous ses illusions (A). Il est certain que la lettre qui courut sous le nom de l'empereur fut effectivement écrite par sa majesté impériale.

(*a*) Lambert. Batavus, *in* Arte nauticâ catholicâ, *lib. II*, *cap. IX*, *apud* Papebroch., Elucidat. hist., *pag.* 149.

(*b*) Hieron. Epist. XV, *apud* Papebroch., Elucid. hist., *pag.* 149.

(A) *Nous verrons ci-dessous ses illusions.*] Le père Papebroch, qui a inséré dans l'un de ses livres la plainte portée au tribunal de l'inquisition par cet historiographe des carmes déchaussés, rapporte que l'ambassadeur de sa majesté impériale à Madrid demanda que l'auteur de cette plainte si injurieuse à l'empereur fût châtié, et qu'on disait que ce carme n'évita la peine qu'en désavouant la délation. Notez que le délateur, voulant prouver que la lettre qu'il trai-

tait de supposée était du style de Janningus, avait cité comme deux écrits de ce jésuite, deux ouvrages qui avaient été composés par le carme Sébastien de Saint-Paul (1). N'était-ce pas bien prouver la conformité de style? Le père Papebroch ajoute (2), qu'il n'a trouvé le nom de Balérus Tuscus dans aucune liste des ouvrages condamnés par l'inquisition; et il soupçonne que ce Balérus ayant mis son nom à la tête de quelque livre où les règlemens secrets de la compagnie des Indes orientales étaient blâmés, les ministres de Hollande le censurèrent, et que l'aut sans se nommer, opposa à cette sure ses *Tela Catholica*, qui fur aussi condamnés. Il soupçonne a que Lambertus Batavus était un pitaine de vaisseau au service Provinces-Unies, et par conséq huguenot, et que son livre enseig l'art de naviguer par tout le mon Enfin, il dit que les plus exp dans ces matières n'ont pu enc rien découvrir touchant cet ouvr à Amsterdam. *Ipso* (libro) *necd reperto, licet ab ejusdem rerum p tissimis Amstelodami quæsitus sit* Je n'ai trouvé personne qui eût parler de ce livre-là, et je n'en rencontré le titre dans aucun cat logue.

(1) Daniel Papebrochius, Elucidat. historicâ actorum in Controversiâ carmeliticâ, *pag.* 150. *Voyez aussi la Ire. partie de sa réponse, art. XI, num.* 240, 241.

(2) *Idem, ibidem, pag.* 153.

(3) *Idem, ibidem.*

V.

VAYER (François de la Mothe-le-), Parisien, conseiller d'état ordinaire, et précepteur du duc d'Anjou, frère unique du roi Lous XIV, a été un fort savant homme*. Il fut reçu à l'académie française, le 14 de février 1639 (A). Il avait plus d'érudition et de lecture que la plupart de ses confrères; mais ils écrivaient presque tous plus élégamment que lui : car il n'avait pas une grande politesse dans son style; et s'il avait voulu se servir de sa mémoire et de sa lecture des livres latins beaucoup moins qu'il ne faisait, il aurait été pourtant fort éloigné de la perfection en matière de langage. C'était homme d'une conduite régl semblable à celle des anciens ges; un vrai philosophe dans mœurs, qui méprisait même plaisirs permis, et qui aim passionnément la vie de cabin et à lire et à composer des livr Cette régularité, cette austé té, cette sagesse, n'empêchè point qu'on ne soupçonnât q n'avait nulle religion (B). On foudait apparemment sur c tains dialogues qu'il avait f et qui parurent sous le n d'Orasius Tubéro (*a*), et sur qu'en général il faisait par dans ses ouvrages trop de vention pour la sceptique pour les principes des pyr niens. Il est sûr qu'il y a b coup de libertinage dans les logues d'Orasius Tubéro : qui en voudrait conclure l'auteur n'avait point de reli

* Bayle, dit Leclerc, fait semblant dans cet article (V. les rem. (D) (E) (H)) de condamner les écrivains et les écrits qui peuvent corrompre les mœurs; mais on voit que dans le fond il leur fait grâce. Il plaisante sur le mariage, sur les vœux de continences et débite des contes qui prouvent qu'il ne blâme pas sérieusement les obscénités. Joly dit de consulter sur cet article les *Mémoires* du père Niceron, tome XIX. Le père Niceron cite trois autorités, *les Éloges* de Perrault, l'*Histoire de l'Académie française*, par Pellisson et d'Olivet, et le *Dictionnaire de Bayle*, à qui Niceron ne reproche pas la moindre erreur.

(*a*) *Ces noms, et ceux de* Tubertus O *sous lesquels il s'est désigné en quelque contres, se rapportent à la significati* la Mothe-le-Vayer, *ou* Voyer.

rendrait coupable d'un jugement téméraire; car il y a une ande différence entre écrire rement ce qui se peut dire ntre la foi, et le croire trèsritable. Plusieurs se persuadent e ces dialogues l'empêchèrent ccuper la place qu'on lui avait tinée de précepteur de sa maé (C). Cela est peu apparent, isque si la reine et le cardinal zarin eussent été ébranlés par te raison, ils ne lui eussent int confié le frère unique du i. On a été surpris qu'un homme si sage ait écrit fort librement sur des matières obscènes), et en même temps on a été ez équitable pour n'en rien clure au préjudice de ses eurs : tant il est vrai que le blic n'est pas toujours téméne, aveugle et inique dans jugemens. Ceci nous donnera de satisfaire à une question a été proposée depuis peu à habile journaliste. Elle conne Jean de la Casa et son déable *Capitolo del Forno* (E). Mothe-le-Vayer est un grand mple du peu de bonheur que goûte dans cette vie; car que sujet qu'il semble qu'il d'être content de sa condi-, il n'eût pas voulu revenir monde (F), s'il eût fallu y jouât le même rôle que la idence lui avait déjà imposé. 'affligea extrêmement de la e de son fils unique (*b*) : sa leur le démonta de telle te, qu'il se remaria (G) quoiil eût plus de soixante et nze ans, et qu'il n'eût pas eu et de pleurer sa première me. L'endroit de ses livres où il nous apprend cette dernière particularité est bien favorable à ceux qui disent que la promesse de la fidélité conjugale n'est guère mieux observée que le vœu du célibat (H). Les réflexions qu'il a faites dans un autre endroit de ses livres, donnent lieu de s'imaginer qu'il connaissait par expérience les mauvais côtés du mariage, les querelles du jour, la manière de les apaiser la nuit, etc. (I). Il vécut encore quelques années depuis ses secondes noces, et mourut l'an 1672 (*c*). Je parlerai des éditions de ses OEuvres (K).

« L'académie française le con-
» sidérait comme un de ses pre-
» miers sujets; mais le monde
» le regardait comme un bourru
» qui vivait à sa fantaisie, et en
» philosophe sceptique. Sa phy-
» sionomie et sa manière de s'ha-
» biller faisaient juger à qui-
» conque le voyait, que c'était
» un homme extraordinaire. Il
» marchait toujours la tête le-
» vée et les yeux attachés aux
» enseignes des rues par où il
» passait. » *Avant que l'on m'apprît*, continue l'écrivain dont j'ai tiré ce passage, *qui il était, je le prenais pour un astrologue, ou pour un chercheur de secrets et de pierre philosophale* (*d*) *. Ceci ne doit servir qu'à confir-

(*b*) *Il mourut l'an* 1664.

(c) Moréri *dit en* 1671. *Le sieur* Witte *s'abuse beaucoup dans son* Diarium Biographicum, *où il met la mort de cet auteur à l'année* 1664.

(*d*) Vigneul-Marville, Mélanges d'Histoire de Littér., *II*, *p*. 301, *édit*. de *Hollande*.

* Joly s'étonne que Bayle, qui cite dans cet article le *Sorberiana* n'en ait pas extrait ce qui suit : « *Franciscus Motha Vayerius* » *Manceau*, *épousa la fille d'Adam Bla-* » *cusdæus*, *conseiller à Poitiers*, *et homme* » *savant. Elle était veuve de Jacobus Crito-* » *nius*, *professeur des lettres humaines à* » *Paris*. le Vayer eut ses recueils dont il a dû » faire son profit. » Camusat, dans ses

mer ce qu'on a vu ci-dessus (e).

Il avait des cousins dont les descendans font une très-belle figure dans les charges de la robe (f).

Mémoires historiques et critiques, décembre 1722, pag. 69, dit que J. Fr. Bernard, libraire d'Amsterdam, avait un *Traité* manuscrit *des Libertés de l'église gallicane*, *par M. de* la Mothe-le-Vayer, 1 vol.

(e) *C'est-à-dire que c'était un philosophe qui s'attachait à l'intérieur, et qui méprisait les vanités de la vie humaine.*

(f) *Voyez le* Mercure Galant *du mois de mars* 1682, *pag.* 166 *et suiv.*

(A) *Il fut reçu à l'académie française, le* 14 *de février* 1639.] M. Esprit et lui y furent reçus le même jour (1). Voici ce que M. de Balzac écrivit sur ce sujet, à son ami M. Chapelain : *Je me réjouis, monsieur, de la nouvelle acquisition que l'*académie *a faite du philosophe* ****, *qui, en effet, est un galant homme, et ne laisse pas d'avoir de l'esprit, quoiqu'il se serve la plupart du temps de celui d'autrui* (2). J'observe, en passant, que M. Moréri se trompe quand il dit que la Mothe-le-Vayer *fut des premiers que l'on reçut dans l'académie française*. Cela ne se doit point dire d'un homme qui fut élu à la place d'un académicien mort (3).

(B) *On soupçonna qu'il n'avait nulle religion.*] Patin sera mon témoin. « Monsieur de la Mothe-le-Vayer a » été depuis peu appelé à la cour, et » y a été installé précepteur de mon- » sieur le duc d'Anjou, frère du roi. » Il est âgé d'environ soixante ans, » de médiocre taille, autant stoïque » qu'homme du monde, homme qui » veut être loué, et ne loue jamais » personne; fantasque et capricieux, » et soupçonné d'un vice d'esprit » dont étaient atteints Diagoras et » Protagoras (4). » Patin écrivait cela le 13 de juillet 1649.

(C) *Plusieurs se persuadent que ces dialogues l'empêchèrent d'occuper la place de précepteur de sa majesté.*] Le docte Naudé m'apprend des choses qui combattent ce sentiment. Voici ce qu'il dit : « Aussi m'é-

(1) Pelliss. Hist. de l'Acad. franç., *p. m.* 228.

(2) Balzac, lettre *I* du IVe. livre, à Chapelain, *pag.* 149, 150, *édition de Hollande*, 1661. *Cette lettre est datée du* 4 *de janvier* 1639.

( ) *Voyez* Pellisson, Histoire de l'Académie française, *pag.* 228.

(4) Patin, lettre XXII, *pag.* 97 *et* 98 *du Ier. tome.*

» tais-je toujours persuadé
» des difficiles choses qui
» cour était le choix des l
» Mais je l'éprouvai entièrem
» qu'il fut question de do
» précepteur au roi ; car l'i
» de la reine et de ses minist
» de commettre à cette cha
» des plus suffisans et des
» nommés et estimés personn
» fût en France, on jeta p
» ment les yeux sur M. de la
» *le-Vayer*, comme sur cel
» cardinal de Richelieu avai
» à cette charge, tant à c
» beau livre qu'il avait fait s
» cation de M. le Dauphin
» égard à la réputation qu
» acquise par beaucoup d'aut
» positions françaises, d'êtr
» tarque de la France ; mais
» ayant pris résolution de n
» cet emploi à aucun homm
» marié, il fallut par néces
» ger à un autre, qui fut M.
» abbé de Saint-Remy, prin
» collége de Laon, chanoin
» te ville, et professeur d
» langue grecque, de la civ
» quel, comme aussi de sa
» doctrine et facilité à s'e
» nettement, tant en latin q
» çais, personne ne peut do
» *dò caput habeat extra cu*
» mais ni lui, ni M. *Gass*
» unique oracle, en notre sié
» philosophie, des mathém
» de l'astronomie, et de tou
» y a de meilleur dans les
» plus relevées; ni aussi M.
» quoiqu'il soit le coryphé
» humanistes, et homme d
» tée que chacun sait en t
» autres sciences, après avoi
» à la coupelle du cabin
» qu'eux-mêmes en fussent
» n'y résistèrent pas si, l
» M. l'*abbé de Beaumont*,
» en théologie, et mainte
» digne évêque de Rodez,
» aussi préféré à un autre
» brillantes lumières du cl
» ce que n'étant inférieur
» précédens, il avait encor
» qualités qui firent pench
» ment la balance de son c
La raison que j'ai alléguée

(5) Naudé, Dialogue de Mascurat
(6) *Dans le corps de cet article.*

x qui veulent que les Dialogues rasius Tubéro aient fait exclure re le Vayer de cette charge, me ait démonstrative ; car encore que n prenne de plus près garde à ce i concerne l'éducation d'un jeune qu'à ce qui concerne l'éducation n frère de roi, on ne consentirait ais à donner aux frères d'un grand narque les précepteurs qu'on n'eût voulu lui donner, dans la crainte ils ne l'élevassent à l'impiété. Si tres raisons n'eussent point nui a Mothe-le-Vayer, on l'eût choisi t aussitôt pour précepteur de is XIV, nonobstant ces mauvais logues, que pour précepteur du c d'Anjou ; car puisqu'on jugea 'un homme si sage se garderait n d'inspirer à ce jeune duc le litinage d'Orasius Tubéro, on aut jugé qu'il n'eût jamais eu l'audade l'inspirer au jeune monarque. cardinal Mazarin se connaissait p en gens pour ne savoir pas qu'un losophe qui se laisse aller au pyrnisme de religion, par je ne sais lle enfilade de raisonnemens, est n tout autre caractère qu'un homqui devient impie par brutalité par débauche. Un tel philosophe, ressemble d'ailleurs à la Mothe-Vayer, serait bien marri que des sonnes capables d'en faire un maus usage fussent imbues de ses senens (7). Il a toujours la discrétion n éloigner la jeunesse, et à plus te raison un prince dont la solide té peut contribuer extrêmement bonheur public.

Ce que Moréri débite, que la Mo-le-Vayer a fait la fonction de prépteur de sa majesté pendant un an, une chose que M. Pellisson assure); et nous apprenons d'un autre ivain (7**) que cette fonction comnca au mois de mai 1652, et qu'elt donnée par le propre choix de reine-mère à la Mothe-le-Vayer, i avait déjà la charge de précepteur frère du roi. On ne peut pas conre de ce que M. Pellisson ne parle que d'une année, que cette fonction n'ait duré qu'un an. Il faut seulement conclure qu'elle n'avait encore duré que ce temps-là lorsqu'il en parlait, c'est-à-dire lorsqu'il publiait son Histoire de l'Académie française, l'an 1653 ; mais, quoi qu'il en soit, cela confirme ce que j'ai dit en réfutant ceux qui ont cru que les Dialogues d'Orasius Tubéro firent exclure leur auteur.

(D) *Il a écrit fort librement sur des matières obscènes.*] Il y a des pensées bien gaillardes, et des expressions bien sales dans les Dialogues d'Orasius Tubéro, mais ce n'est rien peut-être en comparaison de la IIIe. (8) et de la IVe. (9) journée de l'Hexaméron rustique. Ses autres livres ne contiennent rien de semblable, encore qu'en certains endroits il débite, ou par citation, ou sans citation, quelques pensées un peu cyniques. Il me semble qu'il a fait son apologie en deux manières : I. En faisant voir (10) que Sénèque, Dion Chrysostome et saint Augustin, ont mis dans leurs livres certaines choses si sales et si vilaines, qu'il n'y a presque personne qui n'en soit choqué, et cependant *le premier est reconnu pour le plus austère des Romains au fait de la morale ; le second..... pour la merveille de son siècle ; et le troisième pour l'un des premiers docteurs de l'église* (11). II. En établissant pour maxime (12) : *Que les livres d'un homme sont de fort mauvais garans de ses inclinations, et qu'on ne peut former un bon jugement des mœurs d'une personne par ses écrits.* Voyons ce qu'il dit pour confirmer cette thèse (13) : *S'il fallait* mal *juger de tous les auteurs qui ont choisi pour thème des matières assez gaillardes, non-seulement le Centon d'Ausone, et les Hendécasyllabes de Pline le jeune, les eussent diffamés à perpétuité, mais Platon même et Xénophon auraient bien*

) *Conférez ce que dessus, article de* DES BARAUX, *tom. V, pag.* 487, *remarque* (F), *premier* alinéa.

*) Pellisson, Histoire de l'Académie fran-e, *pag. m* 352.

**) Pierre de Saint-Romuald, *in* Continuatio chronici Ademari, *pag.* 534, 535.

(8) *Il y traite des parties appelées honteuses aux hommes et aux femmes.*

(9) *Il y explique l'antre des nymphes, comme si* Homère *avait entendu par-là les parties honteuses de Pénélope.*

(10) Hexaméron rustique, *pag.* 43 *et suiv. Conférez ce qui est dit dans l'article* SANCHEZ (Thomas), *tom. XIII, pag.* 79, *remarque* (C).

(11) *Là même, pag.* 42.

(12) *Là même, pag.* 41.

(13) *Là même, pag.* 99.

de la peine à s'excuser des libertés qu'ils se sont données dans leurs compositions. L'on peut dire de plus que, généralement parlant, il se ferait les plus extravagans jugemens du monde de tous ceux qui ont écrit.

Accius esset atrox, conviva Terentius esset,
Essent pugnaces qui fera bella canunt (*1).

Aussi la fausseté de ce raisonnement faisait autrefois soutenir (*2) *à Timée qu'Homère et Aristote avaient été de grands goulus, ce dernier ayant souvent parlé de l'assaisonnement des vivres; et le premier a employé plusieurs fois le mot* δαιτρεύειν, *qui veut dire distribuer des viandes. Et si de telles conséquences étaient bonnes, comme Virgile passerait nécessairement pour un grand homme de guerre, et Dioscoride pour un infâme empoisonneur, les pieuses Méditations de l'Arétin prouveraient sa sainteté, et les belles sentences de Sénèque au sujet de la pauvreté le feraient croire nécessiteux, nonobstant les sept millions d'or qu'on lui attribue, et ses huit cent mille livres de revenu* (14).

La maxime de la Mothe-le-Vayer, considérée en général, est très-véritable : le jugement que l'on voudrait faire de l'intérieur d'un homme par ses écrits serait faux en mille rencontres. Salluste est un exemple qu'on peut ajouter aux précédens. Ce qu'il dit « contre la corruption et les désordres de son siècle ne saurait être mieux dit, mais il devait le laisser dire à Caton, ou à quelque autre de ces sévères qui se piquaient de l'ancienne discipline; et à mon gré une déclamation contre le luxe et le débordement de la vie n'était pas une moindre incongruité dans l'Histoire de Salluste, repris de débauche par le censeur, en plein sénat, et accusé deux fois d'adultère devant le préteur (15), que l'eût été dans les Commentaires de César une invective contre l'ambition de régner (16). » Voyez de quelle manière Cicéron se moque de la [...]rangue que Clodius avait faite co[...] le relâchement des Romains da[...] service divin (17). Le monde a t[...] jours été plein, et l'est encore, [...] gens qui déclament contre le vice [...] qui sont fort corrompus; qui s[...] graves et sévères dans leurs écrits, [...] fort relâchés dans leur conduite. [...] serait donc bien dupe si l'on juge[...] de leurs mœurs par leurs ouvra[...]. Mais a-t-on droit de dire, par la r[...] des contraires, qu'il y a des gens d[...] les mœurs sont plus rigides que [...] écrits? Je crois que l'on a ce dro[...] mais il est plus rare qu'un auteur [...] donne beaucoup de licence dans [...] livres, et peu dans ses mœurs, qu[...] n'est rare qu'il s'en donne beauco[...] dans ses mœurs et peu dans ses liv[...]. Il est bien aisé de comprendre [...] raisons de la différence; car qui p[...] le plus peut le moins; mais qui p[...] le moins ne peut pas le plus. Qu'y [...]-t-il de plus facile que de déclamer [...] vers ou en prose contre les dérè[...]mens du siècle, et qu'y a-t-il de p[...] malaisé que de n'y prendre aucu[...] part? Un homme sage fait donc [...] qui est le plus difficile : il ne lui [...] donc pas malaisé d'édifier par les p[...]ductions de sa plume; car ceci est [...]finiment plus facile que cela. Mais [...] ce qu'un homme peut composer [...] ouvrages édifians et dévots, et [...]toyés de toute licence morale, il [...] s'ensuit pas qu'il puisse vivre [...] une telle régularité. Ceci est in[...]ment plus difficile que cela.

Allons plus directement au [...] Catulle et Ovide, dont les vers [...] si impurs, vivaient comme ils [...]vaient. Leurs débauches avec les [...]mes étaient excessives. On peut [...]rer la même chose des poëtes f[...]çais qui ont composé le Parnasse [...]tirique, et de plusieurs poëtes [...]liens dont les poésies sont fort [...]. Ainsi cette sentence sera très-v[...]

Rarò moribus exprimit Catonem
Quisquis versibus exprimit Catullum.

Mais en accordant tout cela o[...] ruinerait point l'apologie de la [...]the-le-Vayer; car il y a des interv[...] immenses entre ces deux cho[...] 1°. raconter des vilenies que l'[...] faites, les louer, les applaudir [...]

(*1) *Ovid.* 1 *Trist.*

(*2) *Ex Pol. in Exc. Const.*

(14) *Voyez dans* Meibomius, *in* Vitâ Mæcenatis, *cap. XXII, pag.* 132, 133, *plusieurs recueils touchant l'opposition entre les mœurs de Sénèque et ses écrits.*

(15) *Conférez ce qui est dit dans l'article* Métella, *tom. X, pag.* 412, *citation* (13).

(16) *Le père* le Moine, Discours de l'Histoire, *pag.* 185.

(17) Cicero, *in* Orat. de Haruspicum Resp[...]

ses lecteurs; 2°. rapporter
tures galantes en des termes
rop vifs et trop naïfs; égayer
p un récit, en condamnant
ns ou en ne les approuvant
poser un point de doctrine
i une pensée de mythologie
phrases qui représentent des
és. La première de ces choses
cusable, infâme, punissable
ent. Mais la seconde peut
u'un jeu d'esprit, et ne donne
e droit d'en inférer rien au
ce de l'honnêteté et de la vertu
auteur. C'est ce qui sauve no-
'ayer.
rai par occasion, qu'il ne faut
damner universellement d'im-
é tous les poëtes dont les vers
point chastes, Catulle ne mé-
nt d'être compris dans l'Apo-
u'il leur a dressée : il va trop
delà des bornes dans la plu-
ses poésies, et même dans
mme où il prétend se justi-
le suffit à sa juste condamna-

cabo ego vos, et inrumabo,
li pathice, et cinæde Furi:
ne ex versiculis meis putatis,
l sint molliculi, parùm pudicum,
castum esse decet pium poëtam
m. Versiculos nihil necesse est:
tum denique habent salem, ac leporem,
int molliculi, ac parùm pudici,
uod pruriat incitare possunt.
dico pueris, sed his pilosis,
duros nequeunt movere lumbos (19).

Martial, et plusieurs autres,
t être pareillement exclus du
e de cette justification, quoi-
protestent de leur innocence et
ureté de leur vie, au milieu des
tés de leur muse (20). C'est en
ne Béroalde a tâché de les ex-
il s'est rendu ridicule, quand
it que s'il fallait condamner
urs auteurs les livres où l'on
tre des galanteries criminelles,
rait traiter ainsi les écritures
ques : *Si scripta omnia quibus*
amores, res amatoriæ continentur sunt cum suis scriptoribus repudianda, repudientur canonicæ scripturæ, hoc est instrumenti veteris luculenta illa volumina, quibus nihil sacratius, nihil religiosius, nihil mysticum magis æstimatur (21). Cela est pitoyable, et ne se rapporte aucunement à la raison pour laquelle ces poëtes sont condamnés (22). Mais si ceux-là ne méritent point de jouir du bénéfice dont je parle, il y en a plusieurs autres qui méritent d'en jouir. Leurs poésies lascives n'ont été qu'un jeu d'esprit ; la contagion de ces idées impures ne corrompait point leurs cœurs ; ils faisaient ces vers pour débiter des pensées ingénieuses ; ils ne pouvaient résister à la tentation de s'exprimer d'une manière qui ferait louer leur génie ; ils voulaient s'accommoder au goût d'une infinité de lecteurs, qui trouvent là un sel et des agrémens qui les enchantent. Ils eussent bien fait de résister à la tentation, *tanti non erat esse te disertum* : mais enfin ce n'étaient que des paroles ; leurs mœurs conservaient leur intégrité, et l'on pouvait leur appliquer ce qu'un empereur a dit de Voconius,

Lascivus versu, mente pudicus erat (23);

ce qu'il n'eût jamais osé dire, ajoute Apulée, si les vers trop libres étaient une preuve d'impudicité (24). Ausone, ayant besoin de prévenir les soupçons qu'on pourrait former contre sa sagesse, en vertu du *Cento nuptialis* qu'il avait fait, allègue plusieurs personnes irréprochables dans leur conduite, qui s'étaient donné beaucoup de licence dans leurs vers (25) : *Sed quum legeris, adesto mihi adversùm eos, qui ut Juvenalis ait,*

....Curios simulant, et Bacchanalia vivunt,

ne fortè mores meos spectent, de carmine.

Lasciva est nobis pagina, vita proba :

Ut Plinius dicit. Meminerint autem,

'oyez *ce qui a été dit pour la défense de*
, *tom. IX, pag.* 514, *dans son article,*
e (G).
atullus, epigr. XVI.
redo mihi mores distant à carmine nos-
tro :
erecunda est, musa jocosa mihi.
Ovidius, *lib. II* Tristium, *vs.* 353.
nos censura potest permittere lusus :
a est nobis pagina, vita proba.
Martialis, epigr. V, *lib. I.*

(21) Philippus Beroaldus, Orat. habitâ in principio Enarrationis Propertii, continente laudes amoris.

(22) *Consultez* Radérus, sur Martial., epigr. V, *lib. I.*

(23) Hadrianus, *apud* Apuleïum Ap., *p. m.* 281.

(24) *Quod nunquàm ita dixisset, si forent lepidiora carmina argumentum impudicitiæ habenda.* Apul., *ibidem.*

(25) Auson., *in* Centone nuptiali, *sub fin.*, *pag. m.* 515, 516. *Voyez l'article* Ausone, *tom. II, pag.* 588, *remarque* (F).

quippe eruditi, probatissimo viro Plinio in poëmatis lasciviam; in moribus constitisse censuram: prurire opusculum Sulpicii, nec frontem caperare: esse Apuleïum in vitâ philosophum, in epigrammatis amatorem, in præceptis omnibus extare severitatem, in epistolis ad Cærelliam subesse petulantiam (26). Il nomme de plus, Platon, Annianus, Lævius, Évenus, Ménandre (27), et Virgile. Notez qu'un lecteur ne doit pas juger des poëtes par soi-même; je veux dire qu'il ne doit pas s'imaginer qu'une pièce de poésie qui produit un mauvais effet sur son cœur quand il la lit, fait sur eux une pareille impression quand ils la composent. Quelques-uns d'eux s'accoutument à ces idées, et n'y admirent que les beautés poétiques dont ils les revêtent. Le tempérament et l'habitude forment en eux la même insensibilité que Marigny attribue à un gouverneur du Pays-Bas espagnol, à l'égard des belles dames de la cour de Bruxelles. *Monsieur l'archiduc*, dit-il (28), *fécondé de sa seule vertu, résiste aux puissans charmes de toutes les beautés dont je vous parle.... Il les regarde comme des feux qui l'éclairent et qui ne l'échauffent pas.*

Comme dans un jardin rempli de fleurs nouvelles,
Dont l'éclat fait des yeux le plus noble plaisir,
Un sage curieux regarde les plus belles;
Mais sans songer à les cueillir.

Ce prince voit toutes ces merveilles de la même façon qu'il considère les peintures de sa galerie; et bien que la reine du Nord (29) *ait dormi six semaines durant à quatre pas de son appartement, comme s'il avait bu de la fontaine enchantée de Merlin, la passion qui trouble quelquefois la raison des plus braves héros n'a point fait de peine à la sienne* (30).

Dorme vicina a lui la donna bella
Fusse altro, fusse l'acqua di Merlino,
Non è quel ch'esser suole il Paladino.

Vous voyez des poëtes qui font des vers de galanterie où ils s'[...] grossièrement, quoique la [...] les ait rendus froids comm[...] Tout ce qu'ils disent ne doi[...] passer pour un jeu d'esprit [...] Hendécasyllabes de Jovien [...] faits pour une fille qui m[...] gorge, et choisis entre plus [...] tres moins modérés.

Prædico tege candidas papillas
Nec quæras rabiem ciere aman[...]
Me quem frigida congelat senec[...]
Irritas malè, calfacisque, qua[...]
Prædico tege candidas papillas,
Et pectus strophio tegente vela.
Nam quid lacteolos sinus, et ip[...]
Præ te fers sine linteo papillas?
An vis dicere basia papillas?
Et pectus nitidum suaviare?
Vis num dicere, tange, tange,
Te ne incedere nudulis papillis?
Nudo pectore te ne deambulare?
Hoc est ad Venerem vocare ama[...]
Quare contege candidas papillas
Et pectus strophio decente vesti,
Aut, senex licet, involabo in ill[...]
Ut possim juvenis tibi videri (31)

Il y a des écrivains qui sont [...] plus scrupuleux dans le c[...] termes pudiques, qu'ils c[...] qu'un peu de licence d'expre[...] confirmât les bruits qui cou[...] tre leurs mœurs. D'autres [...] traire assurés de leur bonn[...] de la bonne opinion que l'[...] leur sagesse, *morum fiducià*[...] gardent pas de si près, et se d[...] pour divertir leur lecteur, un [...] un peu trop grande. Appar[...] M. de la Mothe-le-Vayer éta[...] nombre: il savait qu'il pourr[...] en cas de besoin (32), *Verba [...] guuntur, adeò factorum i[...] sum* (33). Finissons par consi[...] diversité étonnante de temp[...] et de caractères qui se trouv[...] les hommes. Il y a des gens [...] scrupule de dire ce qu'ils [...] point scrupule de commettr[...] tres n'oseraient commettre [...] disent sans scrupule. « (34[...] » qu'un a dit que ceux qui [...] » gnent tant de zèle pour re[...]

(26) *Voyez l'article d'*Apulée, *tom. II, pag.* 217, *citation* (64).

(27) *Quid ipsum Menandrum? quid comicos omnes; quibus severa vita est, et læta materia.* Auson., *ibidem.*

(28) Marigny, *dans ses* Lettres, *imprimées l'an* 1658.

(29) *C'est-à-dire Christine, reine de Suède.*

(30) *Voyez, touchant la dévotion de cet archiduc, un livre intitulé:* Mémoires de Hollande, *imprimé à Paris l'an* 1678.

(31) Jovianus Pontanus, Hendecasy[...] *folio* 187 *verso, edit. Venet.*, 1513.

(32) *Exceptez de ceci le temps de s[...] jeunesse. Voyez la remarque* (F), *cit[...]*

(33) Cremutius Cordus, *apud* Taciti[...] *lib. IV, cap. XXXIV.*

(34) Nouvelles de la République d[...] *octobre* 1686, *art. III du Catalogue nouveaux, pag.* 1222.

ıteurs classiques les endroits ıoquent la chasteté n'étaient ɔujours aussi sages que ces rs.

ıum criticus facere id quàm scribere mavult,
ıd mavult vates scribere quàm facere (35).

!le concerne Jean de la Casa, étestable Capitolo del Forno.] à dit que plusieurs poëtes ne doivent pas être reçus à les saletés de leurs poésies règle,

va est nobis pagina, vita proba.

ıronouce rien en particulier Calcagnini (36), mais le Mol-Mauro, Jean de la Casa *, éritent l'arrêt de condamnae n'est pas qu'on ne puisque la sentence qui a été procontre ce dernier par des ıcompétens, puisqu'ils ne l'aıoint lu, ne soit trop sévère; ıe il faut rendre justice à tout le, je suis obligé de dire qu'on ıit tort, en lui imputant un intitulé *de Laudibus Sodo*· prétendu poëme n'est autre ue le *Capitolo del Forno*, où, llégorie du four, Jean de la crit les commerces impudiıs hommes avec les femmes. tes d'allégories étaient alors le; l'un prenait la métaphore ıgue, l'autre celle de la fève qu'il y a d'horrible est que, ayant observé que certains garçons commençaient à mée four ordinaire, ajoute que ıi il n'était pas si délicat, et lui arrivait que rarement cuire ailleurs. Ce qui était que, pour le moins, il commettait quelquefois le péché contre nature.

Tennero il forno già le donne sole.
Oggi mi par che certi garzonacci
L'abbian mandato poco men ch' al sole.
Spassinlo a posta lor, nessun non vacci.
Dicon pur ch' egli è umido e mal netto.
E sono ben cagion quelle sue stracci.
Io per me rade volte altrove il metto :
Con tutto che' l mio pan sia piccolino,
E' l forno delle donne un po' grandetto.
Benche chi sa questo mestier divino,
Sà ben trovar dove l'anno nascosto
Colà dirieto un certo fornellino (38).

M. Ménage a rapporté ce morceau du *Capitolo del Forno* dans un ouvrage français qu'il publia à la Haye, l'an 1688. Ce qu'il est bon d'observer, afin que des chicaneurs ne viennent point dire que j'ai allégué des choses que personne ne connaissait, et qui étaient dignes de demeurer inconnues. Venons à la question qui donne lieu à cette remarque.

Quelqu'un a écrit d'Utrecht à M. Basnage de Beauval (39), qu'il a lu *dans les Nouvelles de la République des Lettres*, 1685, *mois de juillet*, que Jean de la Casa, se voyant poussé dans une satire, fit une réponse en vers latins où il *nia le fait*, et soutint *qu'il n'avait prétendu louer que la jouissance des femmes. Or je voudrais bien voir ces vers latins*, ajoute cet anonyme d'Utrecht, *ne pouvant pas m'imaginer que l'archevêque de Bénévent ait été capable de nier le fait avec tant d'impudence; car j'ai vu, tenu et lu, il n'y a pas long-temps, cette infâme pièce italienne intitulée*, Capitolo di M. Giovanni della Casa, sopra il Forno; *et très-assurément ce n'est pas du commerce des femmes, comme femmes, qu'il entend parler.* Puisque le livre de Daniel Francus où les vers latins de cet archevêque sont rapportés est si difficile à trouver (40), j'avertis ici mon lecteur qu'on les pourra lire dans l'Anti-Baillet de M. Ménage (41). Il est très-certain que le Casa nie qu'il ait loué le péché contre nature.

. . . . Obscœno nihil
Scripsisse me scitote : namque tunc quoque
Festiva nos à turpibus secrevimus,

ıns *la remarque* (A) *de l'article* Viıessout, *nous citerons* Pline le jeune *qui* ındu *par un bon nombre de grands*, *etc.*

ırmi *ses poésies latines; imprimées avec* ean-Baptiste Pigna *et de* Louis Arioste, , 1553, in-8°., *il s'en trouve de fort*

remarque, dit Joly, roule entièrement ıa, au sujet duquel on peut consulter ı9 de l'*Anti-Baillet*, avec les notes de ie, et la préface (pag. 50, 51, 52) des le Jean de la Casa, imprimées à Flo-ı 1707, 3 volumes in-4°., par les soins Casotti.

ıyez *l'article* Molsa, *tom.* X, *p.* 478, (D).

(38) Jean de la Casa, *cité par* Ménage, Anti-Baillet, *chap.* CXIX.

(39) *Voyez* l'Histoire des Ouvrages des Savans, *mai* 1696, *pag.* 427.

(40) Histoire des Ouvrages des Savans, *mai* 1696, *pag.* 427.

(41) Anti-Baillet, *par* M. Ménage, *chap.* CXIX.

A mollibusque impleri. Cumque versibus
Laudavimus Farnum, haud mares laudavimus:
Quod ille ait per maximam calumniam;
Sed feminas planè; ut videre carmine
Ex ipso adhuc potestis. . . . .

Vous voyez qu'il prend à témoin le poëme même sur lequel on lui faisait son procès. *Très-assurément*, nous dit-on dans l'Histoire des Ouvrages des Savans, *ce n'est pas du commerce des femmes, comme femmes, qu'il entend parler*. Mais on peut répondre que, très-assurément son *Capitolo*, n'est fait que sur ce commerce. Il est vrai qu'il y fait entrer l'observation que j'ai rapportée, c'est qu'il y avait certains gros garçons qui se dégoûtaient de celui-là, et qui cherchaient l'autre; en quoi il ne les imitait que rarement. Il ne loue point ces gros garçons, il ne se loue point lui-même de ce qu'il les imite quelquefois : ainsi on ne peut pas l'accuser d'avoir fait l'éloge de ce vilain crime. Mais ce poëme et son auteur ne laissent pas d'être exécrables; car encore que l'épithète de *mestier divino* tombe en général sur l'exercice vénérien (42), et non pas sur la sodomie en particulier, il y a là une licence et une profanation qui ne peut être assez détestée. Quelques-uns « (43) l'excusent » par le

Lasciva est nobis pagina, vita proba est,

» et par le

Lascivus versu, mente pudicus erat.

» Et il est très-vraisemblable en effet que le Casa s'est ici calomnié » lui-même à l'imitation de plusieurs » autres poëtes (44). Mais de toutes les » excuses qu'on allègue en faveur du » Casa, au sujet de son *Capitolo del* » *Forno*, la meilleure, selon moi, c'est » ce qu'il dit qu'il a réparé cette faute » par une vie vertueuse. »

. . . . Moribus,
Industriâ, pudore, continentiâ,
Lasciviam nos Carminis correximus
Illius; emendavimusque seriis
Jocos. . . . .

Ces vers sont tirés du poëme latin que notre curieux d'Utrecht souhaite de voir. On y en trouve d'autres où Jean de la Casa avoue sa faute trop faiblement, et où il tâche de l'excuser sur sa jeunesse, et sur l'usage des bons poëtes, gens de bien d'ailleurs.

Annis ab hinc trigenta, et ampliùs, scio
Nonnulla me, fortassè non castissimis
Lusisse versibus : quod ætas tunc mea
Rerum me adegit inscia, et semper jocis
Licentiûs gavisa, concessu omnium,
Juventa; quod fecêre et alii item boni.

La seule excuse est celle que M. Ménage trouve la meilleure. Disons en passant qu'il y a fort peu de sujets où l'on voie mieux que dans celui-ci la hardiesse qu'ont les auteurs de se copier les uns les autres, sans qu'aucun d'eux ait consulté l'original. M. Ménage en cite plusieurs qui ont accusé le Casa, mais il en a oublié un fort grand nombre, et j'ai été surpris qu'il n'ait point connu cet endroit d'un livre qui a passé par les mains de tout le monde : *Jean de la Case archevesque de Benevent a escrit un livre à la louange de la bougrie, la nommant œuvre divine, et disant qu'il y prend tres grand soulas, et n'use d'autre œuvre venerien* (45). Remarquez que le très-illustre M. Magliabechi, ayant détesté les infamies du *Capitolo del Forno*, indique plusieurs autres poëtes italiens dont les ouvrages sont aussi horribles, ou même plus exécrables que celui-là, et dont néanmoins les protestans n'ont rien dit : d'où il conclut que la haine personnelle du Vergério contre le Casa a été la source de leurs plaintes si souvent copiées. *Io non intendo di far qui l'apologista del Casa : troppo chiare sono l'infamità chè si leggono in quel suo sporco Capitolo*, etc. *Contuttociò, come ho detto, fu sua gran disgrazzia l'aver per nemico il Vergerio. Ognun vede le orribili infamità, nel medesimo genere, che si trovano nel Berni nel Capitolo a M. Antonio da Bibbiena, e nell' altro Capitolo sopra un garzone, ed in mille altri luoghi : in Curzio da Marignolle, nel Russoli; in Marco Lamberti, nel Persiani, ed in cento e mille altri nostri poeti Fiorentini; per tralasciare altri quasi infiniti di altre patrie* (46). Les poëtes ne furent pas

(42) *M.* Ménage, *là même, ibidem, dit ceci :* « Benche chi fa questo mestier divino, » *se doit entendre en bonne grammaire de l'a-* » *mour des femmes, et non pas de celui des gar-* » *çons. Voyez ce qui précède et ce qui suit.* »

(43) Ménage, *là même, ibidem.*

(44) *M.* Ménage *met ici les vers de* Catulle *rapportés ci-dessus, remarque* (D), *citation* (19).

(45) Sainte-Aldegonde, Tableau des Différends, *V^e. partie, tom. II, chap. VI.*

(46) Magliabechi, lettre à M. Bigot, *dans l'Anti-Baillet, à la fin du chap. CXX.*

seuls qui se débordèrent : la prose ...it aussi aux impuretés de quel... auteurs du même pays, témoin ...arangue d'Héliogabale, composée ...r Léonard Arétin (47). Tous ces ...rivains sont très-blâmables, et ...autant plus indignes d'excuse, qu'ils ...onnaissaient la faiblesse de leurs ...cteurs. Ils n'étaient pas d'un pays ...à la nature se soutienne contre les ...oindres objets, mais d'un pays où ...e est facilement échauffée : ce qui ...ait que le Pogge enviait aux Suisses ...onnêteté et la bonne foi qu'il ob...rvait parmi eux. Il ne pouvait assez ...dmirer les bains de Bade, où les ...mmes et les femmes, les garçons ... les jeunes filles se trouvaient en...mble en chemise, sans faire naître ... mauvais soupçons. *Poggius Flo...ntinus de thermis Badensibus Helve...orum admirabundus scripsit ad ...onh. Aretinum* (48), *in iis pueros ...ellasque viros et fœminas simul ...spici : sæpè fœminas nudas nudo ...o obviam ire, nullâ inhonesti sus...ione : masculos campestribus seu ...oralibus, fœminas linteis indui ...tibus, crurum tenùs à latere scissis : ...que collum, neque brachia, neque ...ertos tegere, etc. Et addit posteà :* ...rnunt viri uxores tractari, cernunt ...ri colloqui. Est quidem illis so...ium, nihil his commoventur, nihil ...irantur : omnia BONA MEN...E fieri putant, neque est ex iis, ...i zelotypus esset, ô mores nostris ...*talicis*) dissimiles, qui semper res ... deteriorem partem excipimus : ...iusque adeò calumniis delectamur ... obtrectationibus, ut, si quid vide...s per ullam conjecturam, statim ...o manifesto crimine attestemur. ...video, imò nostras execror animi ...versitates, etc. (49).

(F) *Il n'eût pas voulu revenir au ...onde.*] Voici ses paroles (50) : « La » vie toute seule me paraît si indiffé» rente, pour ne rien dire de plus » à son désavantage, qu'outre que je » n'élirais jamais d'en recommencer » la carrière, s'il était à mon choix » de le faire, je n'échangerais pas » les trois jours calamiteux qui me » restent dans un âge si avancé » qu'est le mien, contre les longues » années que se promettent une in» finité de jeunes gens dont je con» nais tous les divertissemens. Certes » je pourrais jurer aussi-bien que » Cardan sur la vérité de ce senti» ment, si je jugeais plus à propos » de vous rapporter ses termes, aux» quels je souscris, bien que, selon » sa façon ordinaire d'écrire, ils » soient plus sensés qu'ils ne sont » élégans : *Nos, per Deum, for» tunam nostram exiguam, atque » in ætate senili, cum ditissimo ju» vene, sed imperito, non commu» taremus.* » Je suppose avec une grande vraisemblance un fait sur lequel il ne s'est pas expliqué précisément ; c'est que la carrière de la vie, qu'il n'eût pas voulu recommencer, serait la même qu'il avait presque achevée. D'où je conclus qu'il n'y a guère de rôles qui paraissent dignes d'être répétés sur le théâtre du monde, à un homme de jugement ; car celui qui était échu à la Mothe-le-Vayer était le plus souhaitable que l'on puisse concevoir dans cette classe de personnes. Il n'y manquait aucun agrément, si nous en jugeons par l'extérieur. La Mothe-le-Vayer naquit dans la ville capitale : c'est un avantage que tous les hommes de lettres, et bien d'autres aussi se donneraient, si cela dépendait d'eux. Il fut très-bien élevé par un père docte (51), et que son mérite et ses emplois (52) rendirent considérable. Il fut utilement aimé et considéré des deux cardinaux qui gouvernèrent la France successivement : les beaux titres et les emplois honorables ne lui manquèrent point ; car il fut conseiller d'état ordinaire et précepteur du frère unique du roi. Il se distingua

(47) *Exstat in monumentis Desiderii Erasmi ...erodami ex recensione editis, oratio invitato... Heliogabali Romanorum imperatoris, habi... in concione ad meretrices, quam à Leonhardo ...etino compositam plerique credunt.* Sacra ...asinia patefacta, *pag.* 21. *Voyez*, *touchant* ... Sacra Eleusinia, *tom. XII*, *pag.* 88, *l'arti...* Pineau, *citation* (3).

(48) *Cette lettre est la CCCCXXV*e. *parmi ...les d'Énée Silvius.*

(49) Matthias Berneggerus, Quæstion. Miscel...ll. XC *ex* Taciti Germaniâ.

(50) La Mothe-le-Vayer, lettre CXXXIV, *à la page* 204 *du XII*e. *tome.*

(51) *Voyez* la Croix du Maine, *pag.* 84, *qui le nomme* Félix de la Mothe-le-Vayer.

(52) Moréri *dit qu'il était conseiller du roi, et substitut du procureur général du parlement de Paris.*

glorieusement parmi les auteurs, et mérita une place dans l'académie française. Les ouvrages qu'il publia en très-grand nombre eurent beaucoup de débit. Ils furent mis sous la presse diverses fois séparément, et puis en corps. Il eut du bien autant que sa condition le demandait. Il s'était un peu égaré après les plaisirs illégitimes, pendant les feux de sa première jeunesse (53) ; mais il s'en délivra bientôt, et depuis il mena très-constamment une vie pure, et qui le fit regarder comme un sectateur rigide de la plus belle morale (54), de sorte qu'il acquit par-là une estime singulière. C'est une plus grande perfection d'être toujours sage, que de le devenir par la voie de l'amendement ; mais il est plus difficile de se convertir à la sagesse, que de ne s'en écarter jamais. Il y avait donc dans cette partie du rôle de la Mothe-le-Vayer une espèce d'agrément. Elle faisait souvenir de la force que l'on avait eue de renoncer à un bien connu : force plus grande, se peut-on dire à soi-même, que celle de s'abstenir des voluptés que l'on n'a jamais goûtées. D'ailleurs, n'est-ce pas un agrément, que de trouver dans son partage la jouissance successive des biens du corps et des biens de l'âme ? Cela tente plus d'accepter une condition, que si elle était privée des plaisirs de la jeunesse. Cependant, ni ce côté-là, ni tous les autres qui étaient si beaux, ne firent point souhaiter à cet auteur la répétition de son rôle. C'est une preuve qu'il s'y mêla des traverses que nous ne connaissons pas, et qui faisaient tomber la balance du côté du mal. Or si l'infortune a fait irruption sur un assemblage de tant de biens, si elle les a empoisonnés d'une amertume assez dégoûtante pour faire mépriser la vie comme une dignité onéreuse, que l'on n'accepterait pas dans la liberté de la refuser, que pouvons-nous croire de la condition de tant de personnes, qui nous paraît destituée de presque toutes les causes du bon-

(53) *Voyez l'*Hexaméron rustique, *p.* 97, 98.

(54) *Virtutis veræ custos rigidusque satelles.* Horatius, epist. I, *lib. I, vs.* 17. *Nous avons vu que* Patin *le nomme stoïque.*

heur humain, et exposée à disgrâces ? Il y a bien des g soutiennent qu'excepté quelq taux, aucun vieillard ne voud venir au monde, à conditi jouer le même rôle qu'il y a voudrait bien ne pas mouri voudrait vivre toujours : on que l'avenir serait meilleur ; souvenir du passé, compe faite entre les biens et les ma qu'on ne souhaite pas de dans cette carrière. Les anci feint que les âmes qui devai venir au monde passaient fleuve d'oubliance, comme cela l'on eût eu à craindre ne fissent les rétives. Voyez sus les nouvelles Lettres contr bourg (55).

(G) *Il s'affligea extrêmei la perte de son fils unique : leur le démonta de telle sorte, remaria.*] Gui Patin me va deux passages nécessaires : » avons ici un honnête hom » affligé. C'est M. de la M » Vayer, célèbre écrivain » devant précepteur de M. » d'Orléans, âgé de soixar » huit ans. Il avait un fils » d'environ trente-cinq ar » est tombé malade d'une fiè » tinue, à qui MM. Esprit, » et Bodineau ont donné t » le vin émétique, et l'ont » au pays d'où personne ne » (56). » Ceci est tiré d'un écrite le 26 septembre 166 mois après on en écrivit u où nous lisons ces paroles : *Mothe-le-Vayer, pour se de la mort de son fils uniq aujourd'hui remarié à soixa huit ans, et a épousé la fill de la Haye ; jadis ambass Constantinople, laquelle quarante ans. Elle était a pour être sibylle.* Non in tem, sed virum, sed vetul Remarquez qu'on lui do soixante et dix-huit ans e Cela ne s'accorde point avec

(55) Nouvelles Lettres de l'auteur que générale, *pag.* 722, 719 *bis, et*

(56) Patin, lettre CCCXXVI, *pag. volume.*

(57) *Le même*, lettre CCCXLI, *IIIe. tome. Elle est datée du* 30 *déc*

avait dit dans une autre lettre (58), qu'en 1649 *il était âgé d'environ soixante ans.* Les nouvellistes de M. de Vizé s'arrêtèrent au nombre rond; ils assurèrent que la Mothe-le-Vayer se remaria à quatre-vingts ans. La mort de M. Godeau *fit parler de celle de M. de la Mothe-le-Vayer, qui laissait par son trépas une seconde place vacante dans l'académie. C'était un homme très-docte, qui avait beaucoup de belles-lettres, et qui a laissé au public 15 ou 16 volumes d'OEuvres diverses, qui lui ont acquis beaucoup de réputation. Il avait été précepteur de Monsieur, frère unique du roi, et s'était marié à l'âge de quatre-vingts ans, à mademoiselle de la Haye. Il a encore vécu plusieurs années après son mariage. Voilà de quelle manière les nouvellistes s'en entretinrent; et comme ils ne dirent rien que de véritable, je n'ai rien à vous dire davantage sur ce sujet* (59). L'auteur des Nouvelles de la République des Lettres s'est attaché aux soixante et dix-huit ans. Je rapporterai un peu au long ce qu'il a dit, parce qu'on y trouve, entre autres choses, que ce mariage fut une faiblesse que les philosophes ne pardonneront jamais. M. Petit *décharge son indignation sur quelques savans qui se sont imaginé que la description* de l'antre des nymphes *regarde la partie caractéristique des femmes* (60). *Il dit qu'après la guerre que ces gens-là ont déclarée à la science et à la raison de l'homme, il ne manquait plus rien à leur fureur, que d'entreprendre la ruine des belles-lettres par la flétrissure d'Homère. On voit bien que cela regarde la 4e. journée de l'*Hexaméron rustique *de M. la Mothe-le-Vayer, insigne pyrrhonien. Effectivement, il vaudrait mieux que, sur ses vieux jours, il n'eût pas laissé imprimer un écrit tel que celui-là, où, malgré les ménagemens qu'il garde en plusieurs endroits, on ne peut nier qu'il n'y ait trop de pensées impures. Mais ce n'est pas la seule chose qui ait fait tort à la dernière partie de la course de ce vénérable vieillard, dont la vertu avait si heureusement marché sur les vestiges des anciens sages : il s'était remarié à l'âge de soixante-dix-huit ans, et c'est là une faiblesse que les philosophes ne lui pardonneront jamais* (61). Parce que tous les habiles lecteurs souhaiteront de connaître en original cette indignation de M. Petit, et qu'ils n'auront pas tous sous la main son ouvrage *de Sibyllâ*, je rapporte ici ses paroles : *Sed et propudiosa quorumdam interpretamenta exploduntur, qui istâ imagine antri nympharum uterum et pudendum muliebre ænigmaticè ab Homero designatum censent : quibus cùm opponitur duarum ejus antri portarum descriptio, eò amentiæ et furoris procedunt, ut ad adversæ et aversæ seu posticæ veneris flagitiosa divortia confugere non erubescant. Adeò impudentes ut non vereantur poëtarum omnium principem, litterarum parentum, ingeniorum fontem, ad hæc transferre nefanda. Nempè hoc illis ad extremam vecordiam restabat, ut qui rationi humanæ et scientiis bellum indixissent, litteras quoque omnes infamato earum principe, quantùm in ipsis esset, perderent* (62). Au reste, ce fils de la Mothe-le-Vayer avait place parmi les abbés savans; c'est à lui qu'on croit que M. Despréaux adressa sa IVe. satire. Il publia, en 1656, une traduction française de Florus, et la dédia au duc d'Anjou, frère unique de sa majesté. Il assure qu'il donne ce Florus sur les traductions que ce jeune prince en avait faites. Cette version est accompagnée d'un commentaire docte et curieux, où celle de Coëffeteau est bien critiquée. Voyez les louanges que l'abbé de Villeloin a données au père et au fils (63).

(H) *L'endroit....... où il nous apprend* qu'il n'eut pas sujet de pleurer sa première femme (64) *est bien fa-*

(58) *Voyez le passage de* Patin, *rapporté dans la remarque* (B).

(59) Mercure Galant *de l'année* 1672, *tom. II, pag.* 38 *et* 39, *édition de Hollande.*

(60) *L'auteur d'un traité d'anatomie, intitulé :* Sacra Eleusinia patefacta, *explique de la même manière l'antre d'Atalante; de quo* Ælian., Var. Hist., *lib. XIII, cap. I.*

(61) Nouvelles de la République des Lettres, *octobre* 1686, *pag.* 1118, 1119.

(62) Petrus Petitus, de Sibyllâ, *lib. II, cap. X, in fine, pag.* 234.

(63) Marolles, Mémoires, *pag.* 194.

(64) *J'ai dit dans l'article* Criton (George), *tom. V, pag.* 339, rem. (B), *qui elle était.*



vorable à ceux qui disent, etc.......]
D'abord je dois avertir qu'il ne se plaint point d'aucune galanterie de son épouse : il avoue seulement que les incommodités du mariage lui sont peut-être aussi connues qu'à tout autre. Voici ses paroles : il écrit à un ami qui lui avait fait savoir qu'un certain homme s'était séparé de sa femme pour cause d'adultère.
« Ne pensez pas que je veuille
» vous paranympher ici un genre
» de vie dont je ne connais peut-être
» pas moins tous les inconvéniens
» que ceux qui en sont les plus dé-
» goûtés. J'ai toujours pris ce som-
» meil dont Dieu assoupit notre pre-
» mier père devant que de lui pré-
» senter une femme, non-seulement
» pour un avis de nous défier de
» notre vue, comme d'une très-mau-
» vaise conseillère là-dessus, mais
» encore pour une instruction mora-
» le, que personne vraisemblable-
» ment ne s'en chargerait, si l'on
» avait les yeux de l'esprit assez ou-
» verts pour voir dans l'avenir à
» combien d'infortunes celui-là se
» soumet, qui accepte une société si
» périlleuse. Et je n'ai jamais lu le
» premier vers du Xe. livre de la
» Métamorphose d'Ovide, où il don-
» ne au dieu Hyménée une robe de
» safran,

. . . . *Croceo velatus amictu*,

» sans m'imaginer que ce poëte nous
» a possible voulu faire une leçon
» de ce qui est si essentiel au ma-
» riage. Les soucis d'une famille
» dont vous vous chargez, l'exposi-
» tion où vous entrez à tant de coups
» de fortune, la jalousie inévitable
» que vous aurez d'une femme, pour
» peu qu'elle vous agrée, ou que votre
» honneur vous touche, ne sont-ce
» pas autant de sujets de jaunisse ?
» Et n'est-ce pas une merveille si
» le tempérament le plus sanguin,
» ou le plus enjoué, ne tombe par-
» là dans une passion ictérique ?
» Mais après tout, il faut acquiescer
» à nos destinées, et à ce que les
» plus sages législateurs nous ont
» ordonné pour le mieux sur ce su-
» jet. Nous ne pouvons pas changer
» leurs décrets, et nous pouvons
» nous rendre encore plus miséra-
» bles, en prenant une route beau-
» coup plus périlleuse que celle
» qu'ils nous ont prescrite (65). »
Par ces dernières paroles il fait entendre que les inconvéniens du mariage ne sont point le pis aller de la condition humaine ; c'est ce qu'il avait dit clairement dans les pages précédentes. *Je suis trompé si cet homme ne trouve le remède qu'il veut appliquer à son infortune, pire que le mal qu'il a cru intolérable, et s'il n'expérimente, à la longue, qu'en beaucoup de façons le concubinage a quelque chose encore de plus dur que le mariage. Car il me semble que ce n'est pas assez dire de prononcer simplement avec cet ancien,*

Tam malum est foris amica, quàm malum est uxor domi (*).

.... *Il est bien plaisant s'il croit trouver plus de correspondance dans le libertinage, et s'il pense être animé avec plus d'ardeur et de sincérité tout ensemble, où l'on n'emploie que des feux d'artifice. Vous avez connu aussi-bien que moi des personnes plus empêchées à se tirer des embarras qui viennent d'une vie licencieuse, et telle qu'il se l'imagine, qu'on ne le peut être parmi toutes les disgrâces qui suivent des noces infortunées* (66). Tout cela est digne de la sagesse et de l'esprit de ce grand auteur. Mais venons à ce qu'il a dit de plus essentiel au commentaire de mon texte.

« Je ne veux pas pénétrer si avant
» que vous faites dans les secrets de
» ce mariage. Il me suffit de vous
» dire qu'il y a long-temps que, sans
» être grand prophète, l'on pou-
» vait prédire cette aventure. Jamais
» homme n'a fait paraître une amour
» plus folle pour sa femme, qu'il
» témoignait affectionner avec toutes
» les passions d'un Russien. Or c'est
» un grand défaut à un homme sage,
» qui se doit fort éloigner de ce pro-
» cédé ; *Adulter est uxoris amator*
» *acrior* ; et c'est, selon le sens de
» Labérius, mettre soi-même sa fem-
» me dans le libertinage, qu'on
» nomme aujourd'hui coquetterie.

(65) La Mothe-le-Vayer, lettre LXXXVI, *à la page* 224 *et suiv. du tome XI.*

(*) *Labérius.*

(66) La Mothe-le-Vayer, *là même, pag.* 223, 224.

raiter de la sorte. Aussi ne -on nier que la façon de vicelle-ci n'ait été telle à la [ue ce n'est pas lui faire tort, ni être fort crédule, ire une partie des gentil- dont son mari l'accuse. Et oins, que lui impute-t-il, 'avoir vécu à la mode? En nos mœurs sont arrivées, e regard, à une étrange péet la prostitution de ce par ceux mêmes qui croient ur honneur dépend absolude sa conduite, n'est pas able par le raisonnement, ant que ce que nous voyons s jours qui la puisse faire ; (*) *Eò prolapsi mores nt, ut nemo ad suspicanda ia nimiùm credulus videri* Et jamais la grammaire lae rendit par ses préceptes ie si indéclinable, que noduite, insensée pour ce rel'a fait inévitable en ce par une plaisante synony-). » Ne croyez pas que la -Vayer soit le seul auteur once des arrêts si effroyai satiriques : une infinité livres nous mènent à ce ju- Je serais trop long si je les ndiquer; voyez seulement -uns des plus nouveaux, s se terminent en *ana* (68), n les appelle contes, letmoires, comédies, nouvel- Ils nous représentent l'imcomme un déluge de Deuqui couvre toute la terre, e un mal que le mariage ı lieu de le refréner.

s portent à conclure que le nt parle Sénèque est reveemps, dis-je, où la multiadultéresses effaçait la honcrime, où la fidélité conit une preuve de laideur, e prenait un mari qu'afin l'amour d'un galant. La n de Sénèque est d'une si rce, que j'aime mieux la ie la traduire faiblement.

Non expedit notum omnibus fieri, quàm multi ingrati sint, pudorem enim rei tollet multitudo peccantium: et desinet esse probri loco, commune maledictum. Numquid jam ulla repudio erubescit, postquàm illustres quædam ac nobiles fœminæ non consulum numero, sed maritorum annos suos computant? et exeunt matrimonii caussâ, nubunt repudii? Tam diù istud timebatur, quamdiù rarum erat, quia verò nulla sine divortio acta sunt; quod sæpè audiebant, facere didicerunt. Numquid jam ullus adulterii pudor est, postquàm eò ventum est, ut nulla virum habeat; nisi ut adulterum irritet? argumentum est deformitatis, pudicitia. Quam invenies tam miseram, tam sordidam, ut illi satis sit unam adulterorum par? nisi singulis divisit horas, et non sufficit dies omnibus? nisi ad alium gestata est, apud alium mansit! Infrunita et antiqua est, quæ nesciat, matrimonium vocari unius adulterium...... horum delictorum jam evanuit pudor, postquàm res latiùs evagata est (69).

Les partisans des vœux monastiques se prévalent de cela; comme si l'on ne pouvait plus les combattre par la raison que l'incontinence qui existe naturellement au mariage, et qui est presque toujours la cause du mariage, doit être laissée dans la pleine liberté de recourir à son but. Qu'elle y parvienne tant qu'elle voudra, disent-ils, elle n'en est pas moins domtée, et autant vaut-il la brider par le vœu du célibat que par la promesse solennelle de la fidélité conjugale. Ce sont deux sortes de sermens qui doivent être aussi inviolables l'une que l'autre; et si l'une n'est pas mieux gardée que l'autre, comme la pratique le montre, que gagnerait-on par l'abrogation des lois monastiques? On ne cesse de crier que les religieux et les religieuses commettent ensemble mille et mille saletés. On fait des listes épouvantables des bâtards et des avortons, et de tels autres désordres provenans du célibat des ecclésiastiques (70). Mais je vous prie, si ces

nt.

the-le-Vayer, *là même*, *pag.* 222,

Ménagiana, Harliquiniana, Furet-Évremoniana.

(69) Seneca, de Benefic., *lib. III*, *cap. XVI*, *pag. m.* 53. *Vide etiam ibid.*, *lib. I*, *cap. IX.*

(70) *Voyez le livre intitulé*: le Cabinet du roi de France, dans lequel il y a trois perles précieu-

personnes, engagées à la continence par le vœu du célibat, demeuraient libres dans le monde, ne se porteraient-elles pas à des souillures encore plus grandes? Lisez un peu ce que les auteurs rapportent des avortemens de Paris (71). Sous la couverture du mariage, hors de la crainte des suites, à quoi ne s'abandonne-t-on pas? Et si celles qui ont à craindre l'embarras où se trouva le renard, je veux dire la nécessité de se tenir enfermées jusques à ce qu'elles aient le ventre plat comme quand elles entrèrent, font le saut, doit-on se promettre rien de bon de celles qui en pareil cas n'ont pas besoin de se cacher, le mariage couvrant leur faute aux yeux du public? Mais vous avez beau faire, partisans des vœux monastiques, vous ne persuaderez jamais avec tous les témoignages qu'il vous plaira de citer de la Mothe-le-Vayer, et de cent autres auteurs, que la promesse de fidélité conjugale ne soit mieux gardée que le vœu du célibat; et que l'hymen ne soit un remède d'incontinence pour un grand nombre de personnes. Il ne faut pas trop presser ce qu'a dit un fort honnête homme, également recommandable par la gloire de son père et par sa propre vertu. Il a dit dans l'un des meilleurs ouvrages que nous ayons sur la morale chrétienne, intitulé *de la Paix de l'Ame et du Contentement de l'Esprit*, livre sérieux, grave et rempli d'onction, qu'un mari dont la femme n'est point fidèle doit *pratiquer le grand remède aux maux irremédiables, qui est la patience, et que la bonne compagnie de tant d'honnêtes gens qui sont en la même condition aide à le supporter, et qu'il ne le faut pas trouver plus étrange que de porter un chapeau à la mode* (72). Encore un coup, il ne faut point trop presser cette expression; car le nombre de ceux qui suivent la mode dans l[es] habits surpasse le nombre de [ceux] que ce sage théologien veut [con]soler.

Ce que j'ai dit du renard sera [plus] intelligible, quand j'aurai co[nté à] ces messieurs ce que j'ai lu touch[ant] les mauvais effets des vœux q[u'ils] veulent justifier. C'est un conte [que] je n'ai pu encore trouver le [fait] dans les Annales Ecclésiastiques [: j'ai] mis des gens en quête pour le tr[ou]ver. En attendant voici tout ce [qui] en est venu à ma connaissance. [En]viron l'an 1537, la comtesse de G[ua]tala, par le conseil d'un jaco[bin] nommé Baptiste de Crème, fi[t] une confrérie *de la Victoire de [soi-]même contre la chair....... Pour [ga]gner cette victoire, une certaine [fem]me, nommée Julie*, mettait dans [un] lit un jeune homme *avec une j[eune] fille, et leur mettait au milieu [un] crucifix comme une barre e[ntre] deux, afin qu'ils ne se donnas[sent] des coups de pied, tout ainsi q[u'on] met des perches ou barres entr[e les] chevaux : et c'était là l'épreuve* (73). Cette confrérie se multiplia pr[odi]gieusement. *Souventes-fois telle[s fem]mes*, dit mon auteur (74), *vo[nt en] plusieurs villes qui leur sont cir[con]voisines, pour visiter leurs prest[res] beaux-peres spirituels, d'a[utant] qu'elles ont leur nid en plusieu[rs ci]tez. Mais souvent il leur a[dvient] comme il fist à un certain re[nard] affamé, lequel entra dedans [une] chambre par un pertuis, là [où il] mangea tant, que le ventre lu[i de]vint si gros qu'il n'en pouvoit [plus] sortir : ainsi en prend-il souv[ent à] ces bonnes dames, quand ell[es en]trent dedans les chambres de [leurs] beaux-peres confesseurs, le v[entre] leur devient si enflé, qu'elles [sont] contraintes de demeurer là, e[t] n'en bouger jusqu'à ce que le [fruit] soit meur, à cause du repas q[u'elles] ont faict par trop excessif : ce[la] leur advient par leur gourma[ndise,] d'autant qu'elles sont affamées [com]m[e] ce renard susdict* (75). Il

ses d'inestimable valeur. *Il fut adressé à Henri III, le 1er. de novembre 1581. On y renvoie souvent à un autre livre intitulé :* La Polygamie sacrée. *Ces deux livres sont pleins de choses qui font horreur. Mais cela paraît outré.*

(71) *Voyez l'article* Patin, *tom. XI, pag.* 449 et 455, *remarque* (C) *et* (F).

(72) Pierre du Moulin le fils, Traité de la Paix de l'Ame, *livre III, chap. XIV, pag.* 382, *édition de Paris*, 1673.

(73) Histoire de la Mappemonde pap[istique], *pag.* 81, *édition de* 1567, *in-4°.*

(74) Histoire de la Mappemonde pap[istique], *pag.* 82.

(75) *Voici ce que dit* Horace, epist. VI[I, lib.] I, *vs.* 29.

Fortè per angustam tenuis vulpecula ri[mam]

ıise, et dans d'autres villes,
ısa *ces garnemens de Guas-*
76).
rnons à la Mothe-le-Vayer.
re judicieusement que cette
épudiée s'était perdue par la
son mari, qui l'aimait trop
ıent. Brantôme par cette rai-
sur le compte de plusieurs
mauvaise vie de leurs épouses
néralement parlant, on peut
que la part des hommes dans
désordres est infiniment plus
ıue celle des femmes. Ils sont
gateurs, les solliciteurs, les
ırs. C'est ce qu'un auteur du
ècle expose très-bien pour la
tion du beau sexe. *L'on voit*
vent, dit-il (78), *des femmes*
s, cruelles, meurdrieres,
:s, gourmandes, sacrileges,
esses, et generalement tachées
genres et espece de tous maux
ainsi qu'eux: ains au contraire,
our la pluspart, humbles,
es, sobres, chastes, sages,
tables, de cœur doux et hu-
t s'il y en a, comme l'on me
alleguer, quelques-unes vi-
je dy et maintien qu'elles
e induites et incitées le plus
par les hommes, sans l'in-
desquels, s'en trouveroit
u peu de telles. Et pour par-
ouvertement, pour un petit
de mauvaises femmes qu'il y
us part des hommes ne valent
si aucun me veut à ce contre-
luy demande, quels seroyent
nes s'ils estoyent ainsi com-
nt induits, excitez, et solli-
r les femmes à mal, vice, et
comme elles sont par eux?
d'eux-mesmes, et sans au-
cune persuasion, ils sont ja tant corrompus et vicieux? lequel doit l'on estimer plus excusable celuy qui par l'induction d'autruy laisse la vertu, et l'homme s'esforce luy mesme la chasser, tesmoing l'experience qu'en voyons journellement: et par laquelle, je m'esbahy d'avantage de ces nouveaux hommes, lesquels ne cessent de blasmer aux femmes un vice qui leur est trop plus commun qu'à elles: et bien qu'ainsi ne fust, et que les femmes (comme ils disent) fussent sujettes à la lubricité et luxure (ce que toutesfois je nie) ne devroyent-ils estimer autant ou plus vilain, et abominable, une infinie quantité d'autres vices et imperfections qu'ils ont en eux, et le moindre desquels n'est moins à blasmer qu'iceluy? Je ne sçay dont tel erreur leur procede, sinon qu'ils veulent condamner autruy pour se justifier, ce que toutesfois ils ne feront en mon endroit: car je les cognoy presque generallement tous tant adonnez à ce mesme vice, entre autres, qu'il n'y a si petit et malheureux d'entr'eux qui ne desire accomplir et assouvir sa volupté avec toutes, et autant de femmes qui lui plaisent: tellement que si l'honnesteté et chasteté d'elles n'y repugnoit, il n'y auroit non plus de continence entre les humains, qu'entre les bestes brutes (79). *Mais comme nous voyons, encores que sans cesse elles soyent sollicitées, et qu'avec trop moindre peyne que les hommes elles puissent avoir le comble de leur plaisir, si les voit-on peu souvent tomber en telles fautes: laquelle, encor qu'elle soit plus blasmée en elles qu'aux hommes qui en font presque vertu, si n'est elle moins desplaisante à Dieu de l'un que de l'autre: et trouve fort estrange qu'elles soyent si aigrement blasmées de ce mesme dequoy ces fols se glorifient, et qu'elles font le plus souvent avec quelque droict ou excuse: où eux ils ne s'en scauroyent excuser.* Ce qu'on a dit depuis peu sur la faiblesse des hommes, et sur la force des femmes, dans un livre intitulé *Molière Comédien aux Champs Élisées* (80), est la meilleure chose qui

: in cameram frumenti, pastaque rur-
sus
s pleno tendebat corpore frustrà.
tela procul: si vis (ait) effugere istinc,
cavum repetes arctum, quem macra
subisti.

e sais si l'on peut appliquer aux per-
ette confrérie ce passage d'une lettre
a Gonzaga, *pag.* 134: Avete ridette
e piacevolezze che io vi narri occorse
stalline, e lui. *Ce* lui *était Hortensio*

ıtôme, Mémoires des Dames galantes,
g. 54. 55.

de de Taillemont, Lyonnais, *dans ses*
es Champs Faëz, à l'honneur et exal-
Dames, *imprimés à Lyon*, 1553,

(79) *Conférez ce qui a été dit dans l'article* Lamponiano, *tom. IX, pag.* 48, *citat.* (18).

(80) *Imprimé l'an* 1696. *Voyez la scène VI du*

soit dans l'ouvrage; et sans doute celui qui a fait la satire des maris, pour répondre à M. Despréaux, auteur de la satire des femmes, a eu une plus ample matière que M. Despréaux.

(I) *On a lieu de s'imaginer qu'il connaissait par expérience les mauvais côtés du mariage, les querelles du jour, la manière de les apaiser la nuit, etc.*] Voyez la lettre qu'il écrivit à un homme qui lui avait demandé conseil sur le mariage. Il y fait d'abord le dénombrement de quelques imperfections que les anciens ont attribuées à l'autre sexe, et puis il ajoute (81) : « Mais ni ce dé» faut de capacité, ni assez d'autres » vices dont celles de ce temps abon» dent plus que jamais, ne seraient » peut-être pas si considérables, si » nous avions les remèdes que les » anciens pratiquaient contre les » plus incorrigibles. Car outre la ré» pudiation, qui leur était permise » s'ils trouvaient leur femme dans » de bien légères fautes, ils avaient » droit en quatre cas de leur ôter la » vie, et elles en couraient le hasard » autant pour avoir bu du vin, ou em» ployé de fausses clefs, comme pour » avoir supposé des enfans, ou com» mis un adultère......... (82). Or » comme nos lois sont fort éloignées » d'une si grande sévérité, il se » trouve que leur indulgence favo» rise les débauches et la déprava» tion des femmes, jusques à tel » point que, n'étant aujourd'hui » retenues par nulle sorte de crainte, » je ne vois rien qu'on doive raison» nablement espérer des plus rete» nues.

» *Paucæ adeò Cereris vittas contingere dignæ* (*).

» Que s'il en faut excepter quelques» unes, pour ce qui touche l'hon» neur, qui vous garantira du reste » de leurs infirmités, que les plus » grands philosophes ni les puissans » empereurs n'ont pu corriger? Phi» lippe de Macédoine (*1)] » de fort bonne grâce qu'i » naissait point d'humeur b » se comme celle de sa femn » pias, qui lui faisait inces » la guerre. Leurs jeux, le » de bouche, et le reste de l » fusions excèdent aujourd'l » des plus débauchés de no » et font bientôt ressentir à » la vérité du proverbe itali » *sa di spesa, noce che n* » pensez pas pourtant que » grins ni les riottes de la » vous exemptent des devoi » nuit. Il n'y a point de re » pacification à espérer, si » vient de ce côté-là,

» *Sed lateri ne parce tuo, pax om est* (*2).

» Et vous éprouverez que la » d'entre elles ressemblaient » fontaine de Hammon (*3) » être très-froide le jour, n » pas moins bouillante la Quand un homme marié tien gage, il donne un très-grand croire, 1°. qu'il a passé bien par cette épreuve; 2°. que qui lui a fait si bien connaîtr qu'on doit apposer aux ré tions; 3°. qu'il est bien sty tinguer entre les querelle mand qui lui ont été susci qui sont semblables à la mau meur d'un créancier mal pa querelles qui naissent d'un ment chagrin.

(K) *Je parlerai des éditio OEuvres*] Son fils les rassembl corps, l'an 1653, et les dédi dinal Mazarin. Cette édition, ayant été suivie d'une secon fit une troisième, *plus amp exacte que les deux premiè* et la dédia au roi, l'an 166 ce temps-là il s'en est fai quinze volumes *in*-12, qui plus de traités que la dern tion *in-folio*, qui était en tr mes. Ces trois volumes *in* sont que les douze premiers l'édition *in*-12. Les XIIIe., XVe. contiennent les livres

IIIe. acte, pag. 157 et suiv., édit. d'Amsterdam. Vous trouverez les mêmes choses dans la IVe. partie des Diversités curieuses, *pag.* 68 *et suiv., édition de Hollande.*

(81) La Mothe-le-Vayer, lettre XLV, *pag.* 357 *du Xe. tome.*

(82) *Là même, pag.* 358, 359.

(*) *Juven., sat.* 6, *vs.* 50.

(*1) *Dio Chrys., or.* 2.

(*2) *Ov., l.* 2, *vs.* 413, *de Art. a*

(*3) *Diod. Sic., l.* 17.

(83) *Épître dédicatoire de la troisi*

a au public l'an 1667, 1668
.l y a beaucoup de profit à
, la lecture de cet écrivain ,
'avons point d'auteur fran-
ipproche plus de Plutarque
-ci. On trouve de belles pen-
ndues dans ses ouvrages, on
; de solides raisonnemens.
:t l'érudition y marchent de
ie. L'esprit paraîtrait sans
aucoup plus s'il allait seul :
ités et les citations qui l'ac-
ient l'offusquent souvent ;
quelques endroits il tire
; grand brillant de l'appli-
ieureuse d'une pensée étran-
uteur s'était appliqué , en-
s lectures , à celle des rela-
; voyageurs. Ordinairement
i un but particulier dans cette
M. Daillé (84) ne s'y atta-
ie pour y trouver des diffé-
entre la manière dont les
avaient converti les anciens
et la manière dont les mis-
es du pape convertissent les
ix. Notre le Vayer se propo-
: autre chose ; il ne cherchait
argumens de pyrrhonisme.
rsité prodigieuse qu'il ren-
: entre les mœurs et les usa-
ifférens peuples le charmait :
eut cacher la joie avec la-
il met en œuvre ces maté-
et il ne cache pas trop les
iences qu'il voudrait que l'on
t ; c'est qu'il ne faut pas être
icisif qu'on l'est à condamner,
mauvais et déraisonnable ,
ne se trouve pas conforme à
nions et à nos coutumes. Je
; pas s'il croit, avec Cardan ,
pinion est la reine du genre
i (85) ; mais je crois qu'il au-
i faire une harangue aussi
sur l'empire de l'opinion, que
le Schuppius (86) , et un ex-
commentaire sur ces trois
e Sophocle :

ται , καταρκεῖ τοῦ δὲ κεκλῆσθαι πατρὸς
πέφυκά γ' εἰδὲ μὴ , μεῖων βλάϐη.
Τὸ γὰρ νομισθὲν τῆς ἀληθείας κρατεῖ.

Pausa : sat est me hoc patre natum dicier,
Natus tamen si sum : sin autem , obest parùm.
Nam veritate potentior est opinio.

Son Traité de l'*Instruction de Monseigneur le Dauphin* (87) et celui de la Philosophie des Païens sont des meilleurs qu'il ait faits. Celui des historiens est bon ; mais comme M. Baillet le remarque finement , il ne lui a pas coûté beaucoup de peine (88). J'y ai remarqué bien d'autres fautes que celles dont j'ai fait mention dans les articles de Suétone et de Tacite. *Personne n'ignore que ses dernières œuvres ne soient bien moins raisonnables que celles qu'il avait composées dans la fleur et la vigueur de son âge.* Ce sont les paroles de M. Baillet (89).

M. de Vigneul - Marville prétend que les ouvrages de la Mothe-le-Vayer *ne sont qu'un amas de ce qu'il avait trouvé de meilleur dans le cours de ses lectures ;* qu'*on lisait autrefois ces sortes de rapsodies , mais* qu'*elles ne sont plus de notre goût* (90). Il y a trop de dureté et trop d'injustice dans ce jugement : les personnes équitables mettront toujours une grande différence entre les écrits de la Mothe-le-Vayer et les rapsodies. Ce n'était point un auteur qui entassât des passages les uns sur les autres, à la manière des compilateurs d'un *Florilegium* ou d'un *Polyanthea.* Il se contentait de confirmer ses pensées par celles des plus excellens auteurs de l'antiquité, ou d'employer des éruditions qui fournissaient de nouvelles vues par l'application qu'il en faisait , et par les conséquences qu'il en tirait. Ce n'est point ce qu'on appelle rapsodies. Il débite du sien une infinité de choses , il y mêle beaucoup de sel et beaucoup d'esprit ; et s'il y mêle aussi beaucoup de choses d'emprunt , et qui ne sont pas choisies avec assez de discernement, il ne laisse pas d'être vrai qu'il résulte de tout cela un ouvrage dont

oyez sa Vie, *composée par son fils.*
Æstimatio et Opinio rerum humanarum int. Cardanus , *lib. III* de Utilit. ; *apud* s, Coups d'État , *pag. m.* 92.
e sieur Christophle Pellérus *la cite quel-* *dans son* Politicus sceleratus impugnatus. *pag.* 55, 56 *et* 219.

(87) *Voyez* Sorbériana, *pag.* 223 , *édition de Hollande.*

(88) Baillet, Jugemens des Savans, *tom. II* , *chap. V, art.* 186.

(89) *Là même , tom. I, IIe. part. , chap. IX.*

(90) Vigneul-Marville , Mélanges d'Histoire et de Littérature , *tom. II* , *pag.* 300 , *édition de Hollande.*

la lecture est très-utile, et qui plaît encore à quelques bons connaisseurs. M. de Vigneul-Marville croit faire beaucoup d'honneur à la France en disant que les *rapsodies* de la Mothe-le-Vayer *ne sont plus de notre goût*, et qu'on ne perd plus de temps à les lire; mais il est à craindre qu'on ne se confirme par-là dans le jugement que font plusieurs étrangers, que la France, trop dégoûtée de tout ce qui sent l'érudition, ne s'occupe qu'à polir sa langue, et qu'à bien tourner des portraits et des caractères. Les meilleurs écrits des premiers académiciens ne sont pas moins négligés que ceux de la Mothe-le-Vayer (91): cependant l'on tombe d'accord que l'académie française n'a jamais été mieux remplie que dans ses commencemens.

(91) *Je fais cette remarque, afin qu'on voie que si la Mothe-le-Vayer n'est point lu comme autrefois, cela procède d'un dégoût général de presque tout ce qui n'a pas la grâce de la nouveauté.*

VAL (Geoffroi du), cherchez Vallée, ci-dessous.

VAL (Jean du), médecin à Issoudun, sa patrie, a traduit en français l'Antidotaire, ou le Dispensaire de Jean-Jacques Wecker, médecin à Bâle, et y a joint diverses choses de sa façon. Le livre fut imprimé à Genève, in-4°., l'an 1609. La nouvelle édition de Vander-Linden, *de Scriptoribus Medicis*, n'en fait aucune mention, non plus que de Jacques du Val, médecin d'Évreux, qui publia (*a*) un livre français des *Hermaphrodites et accouchemens des femmes*, l'an 1612 (*b*). Il avait déjà publié (*c*) un livre *des Fontaines médicinales des environs de Rouen* (*d*), et une *Méthode nouvelle de guérir les catarrhes* (*e*).

(*a*) *A Rouen*, in-8°.
(*b*) *M.* Drelincourt *m'a appris ceci.*
(*c*) *A Rouen*, 1603, in-12.
(*d*) *A Rouen*, 1611, in-8°.
(*e*) *Je tiens ceci de M. Bourdelet.*

VALDÈS (Jean), er *Valdesius*, florissait à Roı le pape Jules II. C'était uı Espagnol de belle taille, bien fait. Son savoir, son trie, et l'amitié de pl grands lui procurèrent be de richesses. Il devint am de la fille d'un sénateur, q tait pas moins vertueuse q le; et quand il eut vu que moyen de contenter sa était d'aimer pour le sacr il tint des discours de m et passa même jusques à l ture du contrat. Un pe on découvrit qu'il ne se possible de pousser l'affa ques à la bénédiction nu vu ses engagemens à l'éta siastique. Cela chagrina be le père de la fiancée, et l d'en faire des plaintes au nal Léonard de la Rovè commandait dans Rome sence de Jules II. Ce car mettre Valdès au Châtea Ange. Le prisonnier, se chargé d'une affaire crin promit de renoncer à la se * si le pape le lui per et d'épouser la fiancée même elle n'aurait poin En conséquence de cet messe, il fut élargi sous mais pendant que l'on t à obtenir la dispense, il va si embarrassé entre l' conserver ses bénéfices de posséder une femme, put se dégager de ce la qu'en se jetant du haut de sa maison (A). Il se l

* On renonce, dit Leclerc, que l'on a déjà, comme on ren autre qu'on n'a point encore, e on aspire. Il fallait donc lever l'é cette expression.

s os, et mourut sur l'heure, rt regretté de toute la ville. a maîtresse, ayant su qu'il s'é-ait désespéré, voulut se tuer; l fallut la garder à vue pour mpêcher qu'elle n'attentât à sa ie. Vous vous attendez que je ous apprenne que le temps, et n autre soupirant, la consolè-ent : mais vous vous trompez; car dès qu'elle eut senti un peu le soulagement, elle se fit reli-gieuse (*a*).

(*a*) *Tiré de* Pierius Valerianus, *in* Litteratorum Infelicitate, *lib. I*, *pag.* 44, 45.

(A) *Il ne put se dégager de ce la-byrinthe qu'en se jetant du haut en bas de sa maison.*] Le combat que deux passions différentes lui livrèrent fut très-rude : d'un côté il se sentait incapable de se priver des douceurs qu'il avait trouvées dans la jouissance de ses bénéfices, qui étaient d'un gros revenu, et de l'autre il désespérait de résister à la violence de son amour, s'il obtenait la liberté de tenir pour nulles ses fiançailles. Si je conserve mes bénéfices, disait-il en lui-même, je ne jouirai pas de la personne dont je suis amoureux, et je ne vois pas que j'aie la force de soutenir cette privation. Si je jouis de cette personne, je perdrai mes bénéfices, et je ne vois pas non plus que j'aie la force de soutenir cette perte. Cela le plongeait dans un chagrin effroyable, qu'il sentait encore plus rude lorsqu'il faisait réflexion sur le préjudice qu'il causait à sa maîtresse. Il connaissait qu'en faisant cesser son contrat de mariage, il ruinait tout à la fois la réputation et la fortune d'une très-honnête fille. Car sans doute il s'imaginait qu'elle ne trouverait plus un parti sortable. La délicatesse des Italiens sur ce chapitre est si scrupuleuse, qu'ils ne souffrent pas facilement les privautés qu'ils supposent qu'un fiancé a prendre, et qu'il a prises effectivement. Il se trouve dans les pays même où l'on est peu délicat sur cette matière, il s'y trouve, dis-je, des gens qui ne veulent pas d'une fille qui a écouté plusieurs fois les déclarations d'amour d'un jeune galant agréé de la famille; car ils supposent que plus la belle a connu le consentement de ses parens, moins a-t-elle donné de bornes aux caresses du jeune homme. Ils supposent qu'elle a laissé tous les dehors au pillage et à l'abandon. Que ne penseraient-ils pas si l'affaire était échouée entre les fiançailles et le jour des noces? Quoi qu'il en soit, notre Valdès se persuada qu'il ruinerait de réputation sa fiancée s'il faisait déclarer nul son contrat de mariage : elle lui faisait pitié; il avait honte d'en user ainsi, et ces deux passions se joignant aux autres le bourrelèrent si cruellement, que pour s'affranchir de cet esclavage il prit la résolution de se tuer. Il monta donc de bon matin à son belvéder, et se jeta dans la rue. Lisez ce latin : *Valdesius neque libenter sacerdotiis, quæ opulenta erant, abdicare cogitat, neque perferre se amorem, etiam si impunè liceat, ulteriùs sperat. Igitur cùm id consilii se cepisse videret, quod non facilè poterat explicare, graviore ob id dolore affectus, quòd pudicissimæ fœminæ famam, et fortunam omnem everterat, si repudii nuntium remisisset, magnis excruciatus sollicitudinibus, misericordiâque et pudore confectus, ut erat æstivus dies, turriculam quandam ad prospectum super ædium culmen excitatam discinctus adhuc ascendit, quasi matutinalem auram strictiorem animi gratiâ captaturus, servuloque mox negotii certi nomine ablegato, nullam aliam rationem nactus, quâ se turbulentissimis miseriis explicaret, et dulcissimæ sponsæ famæ, nominique prospiceret ex editissimo eo loco in viam mediam sese præcipitem dedit, quo ita totis ossibus colliso, et statim exanimato. Alterii filiâ re perceptâ, ipsa quoque sponsi desiderio sibimet manum inferre tentavit, sed diligenti familiarium observatione prohibitâ, custoditâque, posteaquàm tempore dolor aliquantulùm mitigatus est, maritalem perosa vitam perpetuo victura cœlibatu vestalem induit* (1). Cet auteur ne nous dit point si

(1) Pierius Valerianus, de Litterat. Infelicit. *lib. I*, *pag.* 45.

ce misérable fut enterré dans une église, ou si les juges exercèrent sur le cadavre la rigueur des lois. Il dit seulement que toute la ville déplora la mort de ce personnage (2).

(2) *Valdesius totius Romæ luctu deploratus est.* Pierius Valerianus, de Litter. Infelicit., *lib. I, pag.* 45.

VALDÈS (Jean), l'un des premiers fondateurs du luthéranisme dans le royaume de Naples, était un jurisconsulte (*a*) et un gentilhomme espagnol que Charles-Quint honora de la qualité de chevalier (*b*). On croit (*c*) que dans un voyage qu'il fit en Allemagne il goûta les opinions que l'on y prêchait contre l'église romaine; et qu'ayant porté à Naples les livres de Luther, ceux de Bucer et ceux des anabaptistes, il s'en servit à faire des prosélytes. Il est certain qu'il communiqua ses sentimens à plusieurs personnes qui s'assemblèrent en secret pour servir Dieu selon ces nouvelles instructions. Il y eut des femmes de qualité qui fréquentèrent ces assemblées (A). Quelques religieux de grand mérite, et entre autres Pierre Martyr Vermilius (*d*), et Bernardin Ochin (*e*), les fréquentèrent aussi. L'inquisition s'en aperçut; et par les remèdes violens qu'elle employa selon sa coutume, elle dissipa ces commencemens de réformation. Les disciples de Valdès ne furent pas tous également fer-

(*a*) *Voyez la* Bibliothéque des Antitrinitaires, *pag.* 2.

(*b*) *Nobili genere natus in Hispaniâ et dignitate equestri ornatus à Carôlo Cæsare.* Melchior Adam, *in* Vitâ Petri Martyris, *pag.* 31.

(*c*) *Voyez la* Bibliothéque des Antitrinitaires, *pag.* 2; *et* Sponde, *ad ann.* 1547, *num.* 21, 22.

(*d*) *Voyez la remarque* (A).

(*e*) Spond. *ad ann.* 1547, *num.* 22.

mes; les uns conservèrent
dépôt, et se retirèrent dans
pays protestans; mais la plu
succombèrent, et trahirent l
conscience (B) *. Il ne fut p
marié, et vécut très-chastem
et mourut à Naples environ l
1540 (*f*). Il ne combattait l
glise romaine que sur quelq
points (C), et l'on prétend
sur la doctrine de la Trinit
n'était conforme ni aux pro
tans, ni aux catholiques.
unitaires l'ont placé au no
bre de leurs auteurs (D).
composa quelques livres (
dont celui qui a été le p
estimé s'intitule : *Cent et
considérations*. Je dirai ci-
sous par les soins de qui il
imprimé (F).

* Ces mots, *trahirent leur conscienc*
raissent trop durs et trop absolus à Le
qui rappelle la réserve que Bayle lui-
recommande sur ces matières, dans
ticle Castellan. Voir la fin de la r
que (Q), tom. IV, p. 554.

(*f*) Celius Secundus Curion, *préf*
Considérations de Valdès.

(A) *Il communiqua ses senti
à plusieurs personnes qui s'asse
rent en secret pour servir Dieu...
Il y eut des femmes de qualit
fréquentèrent ces assemblées.*
passage de la vie de Pierre M
va nous apprendre cela plus e
tail. On y verra un bel éloge d
tre Valdès, le fondateur de
église naissante. *Qui* (Johanne
desius) *posteaquàm à DEO
religionis agnitione donatus es
tam suam in Italiâ, et pra
Neapoli egit, quo loco doct
sanctissimo vitæ exemplo, qu
rimos, præsertim nobiles, C
lucrifecit, ac fuit eo tempor
spernenda ecclesia piorum ho
in urbe Neapolitanâ. Nam i
cœtu multi viri erant nobiles
ti; multæ etiam excellenti virt
minæ : inter quas ut alias ill
et verè heroinas omittamus, s*

eterire non debemus nobi- *eroinam* Izabellam Manri- *e posteà CHRISTI nomine* *xulavit. In hoc cœtu pio-* *ibidem CHRISTI nomine* eazzius Caracciolus *Mar-* *, et alii magni viri post* *quos omnes nominare non* *st. Quamvis autem hujus* *prima laus debeatur Val-* *ihilominùs talem Martyris* *rtus commemoranda est* (1). remarque (F).

plupart succombèrent et *leur conscience.*] Nicolas ministre de l'église italien- enève, nous apprend cela : paroles, selon la version de toli. « Le danger de tous ii (2) le plus grand, lui vint nême d'où étaient partis ses ncemens de connaissance ; nombre des disciples de ce , dont nous avons déjà par- qui étaient la seule com- que Galéace fréquentait qu'il les avait connus, extrêmement grossi dans Na- comme la plupart de ceux- assèrent point plus avant, tière de religion, qu'à bien le moyen de la justifica- r Jésus-Christ, et qu'à con- r quelques-unes des super- s les plus grossières de la té, sans s'abstenir pour ce- fréquenter les églises, d'as- à la messe, et de participer, e reste des papistes, à di- idolâtries, il y eut lieu éhender que Galéace ne plus de chemin que ces urs, dont les bons desseins rent dans la suite, qu'on les persécuter, qu'on les sonna, et que, les ayant con- d'abjurer, on en fit mou- uelques-uns comme relaps, ans le nombre, ce Caserta qui avait été le premier ment de la conversion de e (3). »

ne combattait l'église romai- *sur quelque points.*] Joignez au passage que je viens de rapporter ces paroles du même livre : « Il y » avait pour lors à Naples..... un cer- » tain gentilhomme espagnol, nommé » Jean Valdès, qui ayant quelque » connaissance et même quelque sen- » timent de la vérité de l'Évangile, » surtout au fait de la justification, » avait eu le bonheur d'en épandre » déjà quelques semences parmi la » noblesse qu'il voyait, et de com- » mencer de retirer de la sorte » quelques gentilshommes de leur » ignorance, en les détrompant de » l'opinion du mérite des œuvres, » et de la propre justice de l'hom- » me, aussi-bien que de quelques » superstitions (4). » Conférez avec ceci ce que j'ai cité de M. de Thou, dans l'article FLAMINIUS, et notez que Flaminius est un de ceux qui, avec Valdès, confirmèrent Pierre Martyr Vermillius dans ses nouveaux sentimens (5).

(D) *Sur la doctrine de la Trinité il n'était conforme....... Les unitaires l'ont placé au nombre de leurs auteurs.*] Voici un passage de la Bibliothéque des Antitrinitaires : *Ab eo* (Johanne Valdesio) *Bernardinus Ochinus sententiam suam contra receptam de Trinitate opinionem imbibisse perhibetur. Floruit a.* 1542. *De eo ministri ecclesiarum consententium in Sarmatiâ et Transylvaniâ lib. I, cap. III, de falsâ et verâ unius Dei Patris, Filii et Spiritûs Sancti Cognitione, hæc scribunt :* De Johanne etiam Valdesio, genere et pietate clarissimo, quid dicendum ? Qui scriptis publicis suæ eruditionis specimina nobis relinquens, scribit, se de Deo ejusque Filio nihil aliud scire, quàm quòd unus sit Deus altissimus Christi Pater : et unicus Dominus noster Jesus Christus ejus filius, qui conceptus est *de Spiritu Sancto* in utero Virginis, unus et amborum Spiritus (6). On pourrait peut-être confirmer cela par ces paroles de Balbani : *Le diable, ne se lassant point de forger des entraves* à Galéace Caracciolo, *de peur qu'il ne lui échappât, tâcha encore de* lui *gâter l'esprit. par les*

(1) Adam., *in Vitâ* Theolog. Extern.,

(2) *C'est-à-dire pour Galéace Caracciolo*, *Vico.*

(3) Vie de Galéace Caracciolo, *pag.* 47, 84.

(4) *Là même*, *pag.* 10 *et* 11.

(5) Melch. Adam., *in Vitis* Theolog. extern. *pag.* 31.

(6) Biblioth. Antitrinit., *pag.* 2.

efforts qu'il fit faire à certaines gens pour tâcher de l'attirer dans un très-méchant parti. C'était une bande d'anabaptistes et d'abominables ariens qui, s'étant malheureusement provignés tant dans Naples que par le royaume, se figurèrent qu'ils pourraient trouver en Galéace (qu'ils croyaient qu'il leur serait aisé de gagner, parce qu'il n'était guère, pour le dire de la sorte, en matière de dogme que dans le noviciat) l'homme qu'il leur fallait, pour s'en faire un puissant appui, et comme le patron de leur cabale; aussi n'omirent-ils quoi que ce soit de tout ce qu'ils jugèrent propre pour l'y faire entrer, et pour le coiffer de leurs hérésies (7). L'auteur dit ensuite que ce gentilhomme repoussa vigoureusement tous leurs efforts. Notez qu'il met de la distinction entre ces gens-là et les disciples de Valdès (8), mais on ne laisse pas de pouvoir dire que l'aveu qu'il fait, qu'il s'éleva dans le royaume de Naples un parti d'antitrinaires, rend plus probable ce que Sandius (9) assure touchant l'hérésie de Valdès. J'ai trouvé, dans les Lettres de Théodore de Bèze, un fait qui mérite ici une place. Un ministre de l'église française d'Embden fut accusé entre autres choses d'avoir fait traduire et publier en langue flamande, à l'insu de ses collègues, les Considérations de Valdès, remplies de blasphèmes contre la parole de Dieu (10), et d'en avoir retranché les notes que l'on y avait insérées dans l'édition de Lyon. Il se défendit entre autres moyens par ces deux-ci, que ce livre-là n'était pas plein de blasphèmes; et qu'il ne devait pas être moins permis à Embden de louer la piété de Valdès, qu'à Bâle, qu'à Zurich et qu'à Genève. On lui répondit que cet ouvrage avait fait beaucoup de mal au troupeau de Naples, et qu'Ochin y avait puisé des rêveries qui l'avaient perdu; et que s'il y a des gens de bien qui aient donné des éloges à ces Con-sidérations de Valdès, ils change[...] d'opinion après les avoir exami[...] On ajoute que le libraire de L[...] qui les imprima en fut très-fâ[...] et en demanda pardon, après [...] Calvin et quelques autres l'eu[...] averti de sa faute. Lisez un [...] long détail sur tout cela dans [...] paroles latines de Théodore de [Bè]ze : *Scimus ex idoneorum homin[...] testimonio, quantùm nascenti [...] politanæ ecclesiæ liber ille detri[...] ti attulerit : scimus etiam quod [...] rit de illo judicium D. Joha[...] Calvini : scimus et illud, Ochi[...] infelicis memoriæ virum ex illis [...] cunis suas illas prophanas spec[...] tiones hausisse, et ita tandem [...] sim à verbo Dei abductum in ulti[...] illud exitium sese præcipitâsse [...] quo miser interiit : ac proind[...] brum illum à spiritu anabapti[...] multis locis non multùm dissiden[...] id est, à verbo Dei ad inanes q[...] dam speculationes, quas falsò [...] ritum appellant, homines abd[...] tem, vel nunquàm editum, ve[...] tim sepultum fuisse magnoperè [...] remus...... Cæterùm quinam ill[...] probati judicii homines qui scri[...] illud (personam enim ipsam V[...] sii non attingimus) ut pium et [...] giosum libris etiam editis comm[...] rint, nos quidem ignoramus, [...] dubitamus quin si boni viri sunt [...] diligentiùs perspectâ sententiam [...] tent, quod et Lugdunensi typ[...] pho viro bono evenit, ut qui, [...] vis additis illis notis meritò s[...] set excusare, admonitus ta[...] fratribus, et nominatim quid[...] D. Calvino, culpam deprecari [...] excusare maluit* (11).

(E) *Il composa quelques liv[...]* En voici la liste selon San[...] *Dialogi Charon et Mercurius [...] pressi italicè. Considerationes [...] et doctæ. In Psalmos aliquo[...] Evangelium Matthæi. In Ev[...] lium Johannis. Commentari[...] Epistolam Pauli ad Romanos [...] 1556. Comentario breve, ò [...] racion compendiosa, y familiar [...] bre la primera Epistola de san[...] blo à los Corinthios, muy uti[...] todos los amadores de la [...]*

(7) Balbani, Vie de Galéace Caracciolo, *pag.* 45 et 46.

(8) *Là même, pag.* 47.

(9) *Il est l'auteur de la* Bibliothèque des Antitrinitaires.

(10) *Multis erroribus atque etiam blasphemiis adversùs sacrum Dei verbum scatentes.* Beza, epist. IV, *pag.* 200, *tom.* III Operum.

(11) Theod Beza, *ibid.*

Christiana (12). Il observe que l'inquisition d'Espagne a mis dans l'Index des ouvrages défendus, ce Commentaire de Valdès sur la première Épître aux Corinthiens, soit que l'on y trouve le nom de l'auteur, soit qu'on ne l'y trouve pas. Il a raison d'observer cela; car c'est une vérité (13). Don Nicolas Antonio remarque la même chose (14); mais il ne fait point paraître qu'il sache qui était ce Valdès. *Johannes de Valdes quidam*, dit-il, *scripsit Comentario breve ó Declaracion*, etc. Il ajoute que du Verdier Vau-Privas rapporte que Claude de Kéquifinen (*), Parisien, a traduit du castillan en français cent et dix Considérations divines *Johannis Valdesii*. Du Verdier nomme l'auteur *Jean de Valdesso*, et dit que la traduction française de ces Considérations divines fut imprimée *à Lyon, in-8°., par Charles Pesnot; et à Paris, in-16, par Mathurin Prevost*, 1565 (15). Voilà comment il parle sous le mot *Claude de Kéquifinen*: mais sous le mot *Jean de Valdesso, secrétaire du roi de Naples* (16), il ne parle que de cent Considérations, et il nous renvoie à Claude de Kerquifinen. Par où nous voyons qu'il ne garde l'uniformité, ni à l'égard des noms propres, ni à l'égard du titre des livres. Il ajoute que *Charon et Mercure, Dialogues dudit Valdesso*, ont été *mis en français par un traducteur incertain*. Ceci appuie la Bibliothèque des Antitrinitaires et l'Épitome de celle de Gesner, où notre Jean Valdès est qualifié *secretarius regis neapolitani*, et déclaré l'auteur des Dialogues *Charon et Mercurius*. Disons en passant qu'on nous trompe quand on se sert du pluriel, à l'égard du livre où Charon et Mercure sont les interlocuteurs. Ce n'est qu'un Dialogue: il est suivi d'un autre, je l'avoue, mais dont les personnages sont Lactance et un archidiacre. Voici le titre tout entier du livre. *Due Dialoghi, l'uno di Mercurio e Caronte: nel quale, oltre molte cose belle, graziose, e di buona dottrina, si raconta quel che accade nella guerra dopo l'anno MDXXI. L'altro di Lattanzio e di uno archidiacono, nel quale puntalmente si trattano le cose avvenute in Roma nell' anno MDXXVII. Di spagnuolo in italiano, con molta accuratezza, e tradotti e revisti. In Vinegia, con grazia, e privilegio per anni dieci.* L'année de l'impression n'y est point marquée: l'ouvrage comprend 148 feuillets, *in-8°*. Au reste, M. Konig nous trompe (17) quand il nous renvoie à Piérius Valérianus, à l'égard du Jean Valdès, qui a fait un Commentaire sur l'Épître de saint Paul aux Romains, imprimé l'an 1556; car le Jean Valdès de Piérius Valérianus est fort différent de celui-là. Je n'ai rien trouvé de notre Valdès dans le Catalogue d'Oxford; mais sous le nom *Jean de* VAL D'ESSO, ou *Valdesso*, vous y trouverez *cent et dix Considérations divines*, imprimées à Lyon, *in*-8°., l'an 1563. Vous y trouverez le même livre imprimé en italien, à Bâle, l'an 1550, *in*-8°., et en anglais à Oxford, l'an 1638, *in*-4°.

(F) *Par les soins de qui il fut imprimé.*] L'édition française dont je me sers est de Paris, 1565, *in*-16, et a pour titre: *Cent et dix Considérations divines de Jean de Val d'Esso, traduites premièrement d'espagnol en langue italienne, et de nouveau mises en français, par C. K. P.* La préface est de la façon de Célius Secundus Curion, qui fit imprimer à Bâle l'édition italienne de ce livre, l'an 1550. Il le donne pour un écrit excellent, et, après un grand étalage d'éloges, il continue de cette manière: « Or nous sommes tous attenus et obligés, pour » un si grand et celeste tresor, à » maistre Pierre Paul le Vergier,

(12) Biblioth. Antitrinit., *pag.* 2. *Voyez aussi* l'Épitome de la Bibliothéque de Gesner, *pag.* m. 506.

(13) *Voyez l'*Index Librorum prohibitorum et expurgandorum, *à la page* 736 *de l'édition de* 1667, *sous le mot* Juan Valdesio.

(14) Nicol. Antonio, Biblioth. Scriptorum Hispaniæ, *tom. I, pag.* 606.

(*) Le 2, le 3 et le 5e. livre des Lettres de Pasquier contiennent plusieurs lettres de l'auteur à M. de Querquifinen, seigneur d'Ardivilliers. REM. CRIT.

(15) Du Verdier, Bibliothéque française, *pag.* 181.

(16) *La même pag.* 759.

(17) Konig, Bibl. vet. et nova, *pag.* 826.

» comme ayant servy d'instrument » à la Providence divine, pour le » faire imprimer et mettre en lu- » miere, à fin qu'il peut estre veu » et possedé d'un chacun. Car luy » venant d'Italie et quictant la faus- » se et feinte evesché pour s'ajoindre » et s'appliquer au vray apostolat, » auquel il estoit appellé par Christ, » il apporta avec soy beaucoup de » belles compositions : et fit ainsi » qu'un chacun a coustume d'en » user, lors qu'il voit sa maison em- » brasée par quelque feu survenu de » meschef, ou bien quand la ville » où il demeure est sur le poinct » d'estre mise à sac et pillée par » des gens d'armes : car en tel de- » sastre, il tasche de se sauver avec » le plus clair de son bien, et ses » plus precieux meubles qu'il peut » empoigner. Ainsi nostre du Ver- » gier (18), n'ayant chose plus che- » re en ce monde que la gloire de » nostre Seigneur Jesus Christ, il mit » en son paquet et emporta quant » et soy ces compositions, lesquel- » les pouvoyent servir, pour l'il- » lustrer, estendre et augmenter » d'avantage. Il laissa donc les thre- » sors terriens, et sauva avec soy » les thresors celestes et divins : en- » tre lesquelz ce petit livre est bien » un des plus beaux et rares qu'on » sçauroit imaginer ny souhaicter. » Et depuis sachant bien que les » bonnes choses et excellentes aug- » mentent d'autant plus de prix, et » croissent en bonté et recomman- » dation, lors qu'elles sont commu- » niquées à plus de personnes, il me » laissa ces cent et dix Consydera- » rations, à ce que je les feisse im- » primer : ce que j'ay faict, comme » vous voyez, avec toute la diligence » que j'ay peu et sceu y employer. » Or ces Consyderations, comme » plusieurs le sçavent, furent pre- » mierement escristes par l'autheur » en langue espaignolle : mais de » puis elles ont esté traduittes en » italien, pour certain personnage » doué de grande pieté, et bien re- » commandable pour ses vertus : et » toutesfois il n'a peu tant s'esloi- » gner des manieres de parler qui » ont cours et sont usitées en Espai- » gne, que quelques unes ne » soient encore eschappées par m » garde. Et outre cela il a enc » retenu tout à escient, quelq » mots, mais peu toutesfois, » langage maternel de l'authe » par ce que Jan de Val d'Esso » Espagnol de nation, yssu de no » et ancienne race, et eslevé en e » honorable, estant au commen » ment gentilhomme et chevalier » l'empereur Charles cinquiesm » mais depuis plus honorable et » gnifique chevalier de Jesus Chr » Neanmoins il ne suivit pas l » temps la court, apres que Christ » fut revelé ; mais habita en Ital » et fit la plus part de sa residen » Naples. Auquel lieu, avec l'att » et douceur de sa doctrine, et » sainteté de vie qu'il menoit, » gaigna beaucoup de disciple » Christ, et principalement un » nombre de gentils-hommes et c » valiers, et quelques grandes dam » recommandables en toute sort » louenge. Combien qu'il esto » bening, et avoit une telle char » qu'il se rendoit debiteur du to » qu'il avoit receu, envers to » personne tant fut elle abjette » de petite et basse condition » se faisoit toute chose à tous p » les gaigner tous à Christ. Et » seulement cela, mais il a s » d'organe pour illuminer q » ques uns des plus fameux p » cheurs d'Italie. Ce que je sç » pour avoir conversé avec eux. » Et encores a laissé quelques » tres belles et S. compositio » lesquelles, par le moyen dudi » Verger, nous seront comm » quées quelque jour, comme » pere. »

18) *On verra ci-après son article, sous le mot* VERGERIUS.

VALDÈS (JACQUES (*a*)), teur d'un livre où il tâche prouver que les rois d'Es gne doivent jouir de la prése ce sur tous les princes chrét (A), naquit dans les Astu au XVIe. siècle. Il fit ses étu à Valladolid, il y exerça la p

(*a*) Nicolas Antonio, Biblioth. Script Hispaniæ, *tom. I*, *pag.* 247, *le no* Didacus.

l'avocat, et il y enseigna canonique environ vingt rès quoi il fut pourvu arge de conseiller dans le de Grenade. Ses *Addi- ad Roderici Suarez Lec- variorum Jurium*, fu- nprimées à Valladolid, 590 (*b*).

iré de Nicolas Antonio, Biblioth. isp., *tom. I, pag.* 247.

Il est auteur d'un livre où il de prouver que les rois d'Es- doivent jouir de la préséance us les princes chrétiens.] Il le à Grenade, l'an 1602, *in-fo-* t le dédia au roi d'Espagne, ppe II. On le réimprima à fort, *in-4°.*, l'an 1626. En voi- titre : *Prærogativa Hispaniæ, st, de dignitate et præeminen- gum regnorumque Hispaniæ, noratiori loco ac titulo eis eo- ue legatis à Conciliis, nec non anâ sede jure debito, Tracta- timius, Reges Catholicos Chris- tsimis aliisque jure, regnis, ac titulo potiores extitisse adhuc liquido demonstrans* (*). L'au- avait pris cela pour le sujet e harangue qu'il fit dans l'aca- ie de Valladolid, en présence de ippe II. Cette harangue fut ap- die, et le monarque en fut si ent, qu'il commanda à l'auteur omposer un ouvrage sur cette ière. Ce fut l'occasion du livre et en cela Valdès prétend avoir e destin de Gilles de Rome, qui t agité, dit-il, une question *de no* dans les écoles, en présence Philippe IV, roi de France, re- ordre de ce prince de faire un té complet *de Regimine Princi- Mihi evenit id, quod olim Ægi- dio Romano accidisse Paulus Æmi- lius in Philippo IV auctor est, quod cùm in scholis publicam de Regno co- ram Philippo Pulchro quæstionem habuisset, tandem ejus regis impe- rio, opus de Regimine Principis edi- dit* (3). Si Valdès n'a pas rapporté plus fidèlement ce qu'il cite des au- tres auteurs, je regarde son ouvra- ge comme un des plus mauvais li- vres du monde; car il est faux que Gilles de Rome ait agité la question *de Regno* en présence de Philippe IV. Il est faux qu'il ait reçu ordre de composer un traité sur cette matiè- re, depuis cette prétendue dispute. Mais voici le fait. Ce prince l'avait porté à publier un ouvrage *de Regi- mine Principum*, et ensuite il vou- lut que ce fût lui qui le haranguât au nom de toute l'université au re- tour du sacre. Rapportons les paro- les de Paul Émile : *Philippus Pul- cher jam indè à primâ adolescentiâ Ægidium Romanum theologum ob- servârat, authorque fuerat ut de re- gimine principum monumenta quæ extant conscriberet, ederetque. Eun- dem Lutetiam à Rhemensibus sacris regressus, quod Sacræ Scholæ uni- versique Musæi oratione novos exci- pi Reges solemne sit, dicere jussit* (4). Il est vrai que cette Harangue traita *de Regno*. Paul Émile la rap- porte; mais c'est lui-même qui l'a composée. Gilles de Rome ne savait parler que le langage grossier des scolastiques : il n'avait garde d'em- ployer les termes choisis et le beau latin que l'historien lui prête. Au reste, les auteurs français ne se sont point tu quant aux prétentions de l'écrivain espagnol : ils ont fait des livres pour lui montrer qu'il s'abu- se. Voyez les *Mémoires concernant la préséance des Rois de France sur les Rois d'Espagne, par T. Gode- froy, avocat en parlement*, impri- més l'an 1612. Mais surtout voyez le Traité que M. Bulteau (5) fit impri- mer à Paris l'an 1679. Le Journal des Savans, du 11 février de la mê- me année, en donna l'extrait.

(*) *Je copie ceci selon l'édition de Francfort, semble qu'il manque ici le mot* extare *ou*

C'était apparemment une réponse, pour le Espagne, aux prétentions de la France, sou- en France par deux pièces publiées envi- année 1577, peu auparavant la tenue des ers états de Blois. On les trouve l'une et dans les *Mémoires de la Ligue*, tom ig. 709 et suiv. de l'édition de 1598. Rem.

Iacobus Valdesius, *in epist. dedicat.*

(3) *Idem, ibidem.*

(4) Paulus Æmilius, *lib. VIII, initio, pag. m.* 162, *ad ann.* 1286.

(5) *Secrétaire du roi. Il est fort versé dans la connaissance de l'histoire, et il a une très-belle bibliothèque.*

VALÉRIE, sœur de l'orateur Hortensius (A), devint femme de Sylla d'une manière assez curieuse. Elle était belle, et de grande qualité : place vide d'ailleurs, car elle avait fait divorce depuis peu avec son mari. Sylla venait de perdre sa femme ; on assistait à un grand combat de gladiateurs ; les femmes s'asseyaient alors pêle-mêle avec les hommes. Valérie, allant s'asseoir près de Sylla, lui mit doucement la main sur la robe quand elle fut derrière lui, et en arracha quelques poils. Il la regarda avec surprise ; *ce n'est rien*, lui dit-elle, *seigneur, je veux seulement me ressentir un peu comme les autres de votre bonne fortune*. Ce discours, bien loin de déplaire à Sylla, lui fit venir des émotions agréables. Il fit paraître bientôt que cela le chatouillait ; il envoya s'informer du nom, des qualités, et de la réputation de cette dame. Ensuite ce ne furent plus qu'œillades (B) et que souris de l'un à l'autre, et enfin on en vint à la promesse de mariage (C). L'historien (*a*) de qui nous tenons cette aventure ne blâme que Sylla ; d'autres trouveraient que sans faire tort à son jugement il aurait pu censurer aussi Valérie (D). Il ne le fait pas ; mais il remarque que son mari s'attacha si peu à elle seule, qu'il entretenait des comédiennes et des baladines dans sa maison. Il la laissa grosse d'une fille en mourant, qui fut nommée *Posthumia*, à cause qu'elle naquit après la mort de son père.

(*a*) Plutarchus, *in* Syllâ, *pag.* 474.

(A) *Sœur de l'orateur Hortensius.*] Sans doute elle n'était sa sœur que de mère, et il faut dire que la mère d'Hortensius fut mariée à un homme de l'ancienne famille *Valeria*. Or, comme d'autre côté nous savons qu'Hortensius avait une sœur qui fut mère de Valérius Messala (1), consul l'an de Rome 701, il faut dire que sa mère et sa sœur se marièrent dans une même famille. Je n'ai trouvé aucun auteur qui m'ait pu apprendre si la mère de Valérius Messala avait le même père qu'Hortensius, ou si elle était la même qui épousa Sylla.

(B) *Ce ne furent plus qu'œillades.*] Si quelqu'un ne savait pas que la langue grecque a des termes extrêmement significatifs pour exprimer le langage muet de l'amour, il n'aurait qu'à considérer les paroles que je cite. Ἐκ δὲ τούτων, ῥίψεις ὀμμάτων ὑπ' ἀλλήλους ἐγένοντο, καὶ παρεπιστροφαὶ συνεχεῖς προσώπων, καὶ μειδιαμάτων διαδόσεις. *Hinc oculorum invicem annictus, assiduæ ac leves in se mutuò vultûs conversiones, risus adjectiones* (2).

(C) *Et enfin on en vint à la promesse du mariage.*] Plutarque n'a pas exprimé bien précisément si les propositions de mariage et l'acceptation se firent ce même jour à la sortie des jeux. Il y a de l'apparence que l'affaire ne traîna point, et qu'après avoir assez joué de la prunelle pour se faire des déclarations d'amour par signes, pendant que les gladiateurs se battaient, on se parla en sortant de l'amphithéâtre. Sylla avait pris feu fort promptement, et la dame n'avait pas fait la précieuse. Il est donc fort apparent qu'elle ne se le fit pas dire deux fois, et qu'aussitôt qu'elle vit jour à participer à l'étoile fortunée de Sylla, non pas par le simple toucher de sa robe, ou par quelques brins de laine enlevés de ses habits, mais par l'union conjugale, elle s'abandonna à cette bonne fortune. Ce fut prendre l'occasion au poil ; des regards on passa au tête-à-tête, et du tête-à-tête au corps-à-corps : tout cela dans un jour, enco-

(1) Valer. Maximus, *lib. V*, *cap. IX*.

(2) Plutarchus, *in* Vitâ Syllæ, *pag.* 474.

se que Plutarque ne le dise pas en tant de termes.

(D) *Il aurait pu censurer aussi Valéria.*] *Elle*, dit-il, selon la traduction d'Amyot, *à l'aventure ne merite point de reprehension; mais encore qu'elle fust la plus honneste et la plus sage et la plus vertueuse du monde, si est-ce que l'occasion qui esmeut Sylla à l'espouser ne fut ni belle ni bonne, pource qu'il fut incontinent espris par un regard et un parler affecté, comme si c'eust esté quelque jeune garçon : et ce sont ordinairement les plus laides et les plus honteuses passions de l'ame qui se mouvent de telles choses.* Il me semble que j'entends Brantôme nous conter les aventures de ses femmes galantes, après leur avoir donné l'éloge de bonnes et d'honnêtes dames. Si un traducteur se donnait tant soit peu de liberté, il ferait parler Plutarque beaucoup plus raisonnablement qu'il ne parle dans le français d'Amyot : on lui ferait dire que quand même Sylla aurait rencontré une femme vertueuse, il serait blâmable de l'avoir épousée par un principe d'amour tel que celui qui l'y avait déterminé.

VALÉRIUS (AUGUSTIN), évêque de Vérone et cardinal, a fleuri vers la fin du XVIe. siècle. Il était de Venise, et il y enseigna la philosophie morale. Il entendait bien la langue latine, et il parlait élégamment et facilement; mais il avait de la peine à s'exprimer en sa langue maternelle. Ses mœurs étaient fort édifiantes, et il s'acquitta des devoirs de l'épiscopat en bon pasteur. Il fut créé cardinal par Grégoire XIII. Le chagrin qu'il eut de voir sa patrie excommuniée par Paul V lui causa une maladie dont il mourut (*a*). Il a fait entre autres livres une Rhétorique sacrée, où il nous apprend une chose très-curieuse qui concerne les martyrologes (A).

(*a*) *Tiré de* Nicius Erythræus, Pinacoth. I, pag. 170, 171.

(A) *Il nous apprend une chose très-curieuse qui concerne les martyrologes.*] On a inséré dans le Mercure Galant, du mois de décembre 1665, une lettre qui m'a paru admirable (1). Je ne sais point ce que le public en juge; mais je m'imagine que je ne suis pas le seul qui l'ait goûtée. On y voit une critique judicieuse et modeste d'un ouvrage du Lorédano (2), traduit en français tout nouvellement. On traite, ce me semble, trop doucement cet auteur, puisqu'on se contente de dire *qu'il s'est joué visiblement de son sujet, et que, sans respecter la source sacrée d'où il l'avait tiré, il n'a songé qu'à le farder des plus vives couleurs de son éloquence, et à l'embellir des faits les plus agréables que son imagination lui a pu fournir.* On ajoute que Lope de Véga s'est servi d'une licence semblable dans la pastorale où il traite de l'arrivée des bergers à la crèche de Bethléem, et qu'on a vu un manuscrit *in-folio, composé par un pauvre garçon sur l'entretien de Notre-Seigneur avec les deux disciples qui allaient en Emmaüs.* Après cela, on raconte que *Valério, évêque de Vérone, et cardinal, dans son ouvrage intitulé*, de Rhetoricâ Christianâ, *nous apprend qu'une des causes des fausses légendes des martyrs a été la coutume qui s'observait autrefois en plusieurs monastères, d'exercer les jeunes religieux par des amplifications latines, qu'on leur proposait sur le martyre de quelque saint; ce qui, leur donnant la liberté de faire agir et parler les tyrans et les saints persécutés en la manière qui leur paraissait la plus vraisemblable, leur donnait lieu en même temps de composer sur ces sortes de sujets des espèces d'histoires bien plus remplies d'ornemens et d'inventions que de vérité. Mais quoiqu'elles ne méritassent pas d'être fort considérées, celles qui paraissaient les plus ingénieuses et les*

(1) *Vous la trouverez dans le* Recueil de Pièces curieuses, *qui s'imprime à la Haye, chez Moetjens. Voyez le tome V, pag.* 14.

(2) La Vie d'Adam : *voyez la remarque* (L) *de l'article d'Eve, tom. VI, pag.* 337.

mieux faites ne laissaient pas d'être mises à part; en sorte qu'après un long temps, se trouvant avec les manuscrits (3) *des bibliothéques des monastères, il était fort difficile de discerner ces jeux d'esprit d'avec les autres légitimes, et les histoires véritables des saints qui s'y conservaient. Il faut avouer cependant que ces pieux écrivains étaient excusables, en ce que, n'ayant eu d'autre dessein que de s'exercer sur de saintes matières, ils n'avaient pu prévoir la méprise qui est arrivée dans la suite; de manière que si la postérité s'est trompée, c'a été plutôt l'effet de son peu de discernement qu'une preuve de leur mauvaise intention. Il serait difficile d'avoir la même indulgence pour le célèbre Siméon Métaphraste, auteur grec du neuvième siècle, qui le premier nous a donné les Vies des Saints pour chaque jour des mois de l'année, puisqu'il est visible qu'il n'a pu, par cette raison, les composer que fort sérieusement, quoique cependant il les ait remplies et amplifiées de plusieurs faits imaginaires, au témoignage même de Bellarmin, qui dit assez nettement que Métaphraste a écrit quelques-unes de ces vies en la manière qu'elles ont pu être, et non telles qu'elles ont été effectivement* (4). *Mais comment cela ne serait-il pas arrivé à des historiens ecclésiastiques, par un pieux zèle d'honorer les saints, et de rendre leurs vies agréables au peuple, plus porté ordinairement à admirer ceux qu'il révère qu'à les imiter, puisque cette liberté s'était même glissée autrefois jusque dans la traduction de quelques livres de la Bible, et que nous apprenons de saint Jérôme, dans la préface sur celui d'Esther, que l'édition vulgate de ce livre de l'Écriture, qui se lisait de son temps, était pleine de plusieurs additions, que je ne saurais mieux exprimer que par les termes de ce même père :* Quem librum, *dit-il, parlant du livre d'Esther,* editio vulgata lacinosis hinc indè verborum finibus trahit, addens ea quæ ex tempore dici potuerant, et audiri, sicut solitum est scholaribus disciplinis sumpto themate, excogitare quibus verb uti potuit qui injuriam passus, v qui injuriam fecit.

(3) *Consultez l'article* Tanaquil, *à la fin de la remarque* (B), *dans ce volume pag.* 26.

(4) *Conférez ce que dessus, tom. IX, pag.* 31, *dans l'article* Lambert, *citation* (10).

Ceux qui voudront voir une infin té d'observations curieuses et jud cieuses touchant ceci n'auront qu lire le discours de M. Baillet sur Vie des Saints. M. de Beauval e donne un très-bon extrait dans so Journal du mois de janvier 1701, d puis la page 37 jusqu'à la 56e.

VALLA (Laurent), l'un d plus savans personnages du XV siècle, naquit à Rome l'an 141 (A). Il combattit avec une gra de force la barbarie sous l quelle la langue latine gémiss depuis plusieurs siècles, et composa des livres où il recuei lit les élégances de la latinit qui étaient si peu en usage da les livres des scolastiques, dans ceux des jurisconsult Mais quand il fit une histoir il témoigna qu'il était plus pr pre à marquer aux autres co ment il fallait écrire qu'à p tiquer ses préceptes (B). Il plut beaucoup à critiquer e contredire, et il se donna dessus une liberté qui lui at beaucoup d'ennemis (C). Il eu courage de réfuter une fa tradition qui plaisait infinim à la cour de Rome, c'est dire la prétendue donation Constantin. Il sortit de sa trie, soit par les ordres pape, soit parce qu'il s'y é fait haïr de trop de gens (et il se retira à la cour d' fonse, roi de Naples, gr protecteur des hommes de

(*a*) *Ex civitate patriâ seu jussu p ficis..... seu sponte migrabat.* Hankius Romanarum Rerum Scriptor., *lib. parte I, pag.* 116. Orthuinus Gratius Fasciculo Rerum expetendarum, *assure fut chassé de Rome.*

voulut bien apprendre
langue latine, à l'âge
ante ans (*b*). S'il se fût
:ritiquer les humanistes,
ait été quitte pour beau-
njures qu'ils publièrent
ıi avec beaucoup d'ani-
ce qu'il repoussa en
yle ; mais il ne s'en tint
; il voulut que ses cen-
ontassent plus haut, il
les gens d'église, et il
ırdiment sur certaines
ı'ils approuvaient et qu'il
ait pas bonnes (D). Ce
es adversaires tout autre-
doutables que ceux qui
taient avec lui que sur
ts de littérature ; ils n'é-
as moins capables de
r; et outre cela ils pou-
ıncer sur lui les foudres
ıisition, et le livrer aux
ıles du bras séculier. Ils
:rent de telle manière
ait été brûlé vif, si le
ınse n'eût modéré leur
(*c*). Il fallut qu'ils se
ssent de lui faire don-
ıuet autour du cloître
bins. Il s'en retourna à
:t y trouva de si bons
qu'ils le mirent bien dans
lu pape, et qu'ils lui obtin-
culté d'enseigner, et une
(*d*). Il y mourut le 1er.
{65, comme il paraît par
ıe (*e*) que sa mère lui fit

ım quinquagenaria latinas litte-
hristiano circiter 1443 *tradebat.*
le Rer. romanar. Scrip., *lib. II*,

s la remarque (D).
quorundam patronorum ope sic
bi reddebat pontificem, ut ab eo
ı docendi potestatem, sed stipen-
que consequeretur. Hankius de
Rer. Script., *lib. II*, *parte I*,

s la remarque (A).

faire dans l'église de Saint-Jean-de-Latran où il avait eu un canonicat. Je donnerai le précis d'une assez longue narration que j'ai trouvée de ses démêlés avec les inquisiteurs (E). On y verra de plus qu'il s'attira l'inimitié violente d'un jurisconsulte qu'il avait embarrassé en disputant contre lui. Il fut provoqué à cette dispute avec des airs de mépris, ce qui augmenta sans doute la colère de l'agresseur. On le blâme d'avoir été un peu trop vain ; car il faisait trop de parade de son esprit et de sa doctrine, et il l'étalait avec plus de faste et avec plus d'apparat dans les compagnies des gens doctes que dans ses ouvrages (F). C'est le caractère de ceux qui cherchent à être payés sur-le-champ, et qui veulent être les témoins de l'admiration qu'ils ambitionnent. Il embrassa la doctrine d'Épicure à l'égard du souverain bien (G); mais il la rectifia de telle sorte, qu'il la fit convenir avec les dogmes du christianisme. Il fut partisan outré de Quintilien, et il affecta de mépriser Aristote (H). On conte qu'il lui échappa de dire, étant à table, qu'il avait des flèches dans son carquois contre le Messie même (I). Il n'entendait pas assez bien le grec pour entreprendre, comme il fit, la traduction de Thucydide, celle d'Hérodote et celle de l'Iliade d'Homère : ces versions ne sont pas bonnes (K); mais ses notes sur le Nouveau Testament ne sont pas mauvaises. Voyez ce qu'en dit M. Simon (*f*). Il

(*f*) *Dans le chapitre XXXIV de son* His-

était beaucoup plus fort en latin qu'en grec ; son livre des élégances, comparé avec ses versions de Thucydide, etc., le témoigne : on l'accusa faussement de l'avoir volé (L). Louis Vivès le loue d'une conduite qui mérite d'être sue (M). M. Varillas (N) a fait quelques fautes.

toire critique des Commentateurs du Nouveau Testament.

(A) *Il naquit*...... *l'an* 1415.] La preuve de cela se tire de son épitaphe, où l'on voit qu'il mourut le 1er. d'août 1465, et qu'il vécut cinquante ans. Voici les paroles de cette inscription ; elle est dans l'église de Saint-Jean-de-Latran : *Laurentio Vallæ harum ædium sacrarum canonico, Alphonsi regis et Pontificis maximi secretario, apostolicoque scriptori, qui suâ ætate omnes eloquentiâ superavit, Catharina mater filio pientissimo posuit. Vixit annos L; obiit anno Domini M. CCCC. LXV, calendis Augusti**. Selon Vossius (1), on voit ce distique à la fin de cette épitaphe :

Laurens Valla jacet, Romanæ gloria linguæ,
Primus enim docuit quâ decet arte loqui.

Je ne doute pas qu'il ne se trompe : ces deux vers furent composés comme une manière d'épitaphe par Franchinus de Cosenze (2) ; mais cela ne veut pas dire qu'ils furent gravés sur le tombeau du défunt. Paul Jove ne les rapporte point sur ce pied-là. Bien des gens se sont trompés sur l'âge de Laurent Valla, et sur l'année de sa mort. Quelques-uns ont dit qu'il se signala au concile de Constance, l'an 1420. *Claruit in concilio Constantiensi personaliter sub Sigismundo imperatore, anno Domini* 1420 (3). Ce sont deux fautes ; car ce concile commença l'an 1414, et finit l'an 1418 ; et nous avons vu que Laurent Valla avait cinquante ans en 1465. Il n'avait donc que trois ans lorsque ce concile finit. Gesner a commis la même faute (4) : il l'a fait fleurir l'an 1410 (5). Le docte M. Huet l'a adoptée ; car faisant parler Casaubon vers les dernières années de Henri IV, il lui fait dire (6) qu'il y avait deux cents ans que Laurent Valla avait traduit Hérodote. Quant à sa mort, elle est mise à l'an 1457 par Paul Jove (7), à l'an 1467 par M. de Sponde (8), et à l'an 1495 par M. Moréri.

(B) *Il combattit avec une grande force la barbarie....... Mais quand il fit une histoire, il témoigna qu'il était plus propre...... qu'à pratiquer ses préceptes.*] Paul Jove me fournit un témoignage de ces deux faits : *Indignatus tandiù corrumpi seculum leguleorum et sophistarum immani conspiratione, optimasque artes incultâ sermonis barbarie defœdari, elegantiarum libros edidit, traditis romanæ elocutionis præceptis ex accuratâ veterum scriptorum observatione, quibus juventus æmulandi studio ad detergendas corruptarum litterarum sordes accenderetur.... apud* Alphonsum regem *de avitis bellis in Hispaniâ atque Siciliâ gestis historia perscripta est, sed eo styli charactere, ut ejus minimè videri possit, qui cæteris elegantiarum præcepta tradiderit* (9).

(C) *Qui lui attira beaucoup d'ennemis.*] Voici encore un passage de Paul Jove : *Fuit Valla ingenio maximè libero, ob idque mordaci, contentiosoque, utpotè qui aliena satirico dente facilè perstringeret, et lites in litteris, quasi id opus esset, adversùs ignorantes acerrimas sereret. Extant enim invectivarum, et recriminatio-*

* Nonobstant cette épitaphe, la Monnoie dit que Valla mourut en 1457 ; il s'appuie sur une lettre de Jovien Pontan, adressée à P. Salvador Valla, d'après laquelle il paraît que L. Valla mourut avant Alfonse, roi de Naples (mort le 28 juin 1458). Voyez la note de la Monnoie, sur l'article 304 des *Jugemens des Savans*.

(1) Vossius, de Histor. lat., *lib. III, cap. VII, pag.* 580. Moréri *a copié cette faute.*

(2) Paulus Jovius, *in* Elog., *cap. XIII, pag.* 37.

(3) Trithemius, de Script. eccles.

(4) Gesner, *in* Biblioth., *folio* 477.

(5) *Et non pas l'an* 1510, *comme* Hankius, de Scriptor. Rerum romanarum, *tom. II, parte I, cap. XI, pag.* 118, *le lui impute.*

(6) *Je cite ses paroles dans la rem.* (K).

(7) Jovius, *in* Elog., *cap. XIII, pag.* 37 ; Boissard, *in* Iconibus, *num.* 13, *apud* Hankium *ubi suprà, pag.* 117 ; Aub. le Mire, *in* Auctario, de Scriptor. eccles, *pag.* 275 ; Zeiler, *in* Histor., *parte II, la mettent comme* Paul Jove.

(8) Spondan., *in* Annal., *ad ann.* 1467, *num.* 13 : *il se fonde sur* Paul Jove, *qui met pourtant l'an* 1457.

(9) Paulus Jovius, in Elogiis, *cap XIII, pag.* 36.

t *libri, eruditè salsèque*
uibus dum læsi nominis
itur, Facium Ligurem,
m, Pogium, et Raudens-
se videri potest (10). Je
nner le titre de quelques-
ouvrages; cela seul pour-
r qu'il fut l'un des plus
llistes de la république
et qu'on peut comparer
métier d'un gladiateur.
Pogium Florentinum li-
ibus promiscuè et mores
minis et impuram dictio-
Apologus et actus Sceni-
sm. Adversùs eundem Li-
Dialogus secundus. In
Raudensem Annotatio-
us. In Benedictum Mo-
noniensem libri duo, sive
prior et posterior. In Bar-
Facium Ligurem et An-
itam Recriminationum li-
pardonnait à ses adver-
n mot ou aucune phrase
nt la barbarie, et de là
feignit après sa mort qu'il
a si redoutable dans les
Pluton n'osait y parler la-
outa que Jupiter lui eût
place dans les cieux, s'il
t d'y introduire un cen-
s paroles. M. de Sponde
les quatre vers où cette
aisanterie est contenue:
mordacitate suâ et aliorum
virorum veterum recentio-
tyricâ perstrictione infa-
n illepidè quidam in illum
apud Trithemium (*1) sic

ım manes defunctus Valla peti-
t),
t Pluto verba latina loqui.
coeli dignatus parte fuisset,
linguæ sed timet esse suæ (*2).

peu près de la même sor-
censeur:

sseau Portius aux yeux pers
it et mordait tout le monde,
t qu'il entre en ses enfers
it mort, de peur qu'il ne lui
e.

bid.
de Script. eccles.
.. *, ad. ann.* 1467*, num.* 13*, pag.*

igramme, qui se trouve aussi dans
oudanus à Érasme, y est attribuée
s les *Mémoires de littérature*,
o de la Ier. partie. Rem. Crit.

C'est ainsi qu'Amyot traduit ces deux vers grecs:

> Πυῤῥὸν, πανδακέτην, γλαυκόμματον, οὐδὲ θανόντα
> Πόρκιον, εἰς ἀΐδην Φερσεφόνη δέχεται.
> *Ruffum mordacem glaucum ne quidem exanimatum*
> *Porcium in infernum Persephone recipit* (12).

Voici une autre épitaphe de notre homme:

> *Ohe ut Valla silet solitus qui parcere nulli est!*
> *Si quæris quid agat, nunc quoque mordet humum* (13).

Plusieurs ont cru qu'en faisant des livres, il n'eut point pour but l'instruction de ses lecteurs, mais d'avoir une occasion de médire et des vivans et des morts. Il critiquait Aristote, Cicéron, Virgile, et ne respectait qu'Épicure (14). Ce dernier était fort propre en ce temps-là à s'attirer les éloges de ceux qui donnaient dans l'esprit particulier. Tout le monde le déchirait et le détestait. Ce fut peut-être la raison qui le rendit admirable aux yeux de Valla. Cette pensée n'est point dans Pontanus, que je vais citer: *Qui cum Laurentio familiariùs vixerunt, affirmant illum eo nequaquàm consilio in grammaticis scripsisse, ac dialecticis, quo doceret, disciplinasque ab ignoratione vindicaret, atque à sorde, verùm ut malediceret, obloquendoque detraheret de famâ atque autoritate rerum scriptoribus: tùm illis qui exemplo sunt ad scribendum aliis propter antiquitatem majestatemque dicendi, ac præcipiendi, tùm illis ipsis, qui tunc viverent, qui ne dubitaverit ipse quidem dicere, profiterique palàm, habere se quoque in Christum spicula* (15). Au reste, ce savant homme a trouvé des défenseurs; lisez les écrits de Floridus Sabinus, et la lettre qu'Érasme écrivit à Christophle Fischer, l'an 1505 (16), à l'occasion des notes de Valla sur le Nouveau Testament, qu'il avait trouvées dans une bibliothèque, et qu'il donnait au

(12) Plut., in Catone majore, *init. pag.* 336.
(13) Volaterran., Comm. Urban., *lib. XXI, pag. m.* 774.
(14) *Ciceronem vellicabat, Aristotelem carpebat. Virgilio subsannabat . . . maximis quibusque ringeret authoribus, uni tantùm Epicuro, assurgeret.* Jovianus Pontanus, de Sermone, *lib. I, pag. m.* 1572.
(15) *Id., ibid.*
(16) *C'est la VIIe du IVe. livre.*

public. Voyez aussi la IIIe. lettre du VIIe. livre d'Érasme.

(D) *Il critiqua les gens d'église, et il parla hardiment sur certaines choses...... qu'il ne trouvait pas bonnes.*] On convient que sa critique ne fut pas uniquement personnelle, elle fut réelle à certains égards; je veux dire qu'il censura les défauts des ecclésiastiques, et quelques-unes de leurs opinions : *Ipsos etiam sui sæculi theologos seu ignorantiâ supinâ seu inveteratâ persuasione vanis opinionibus indormientes, ad veri sensum acutiore stilo excitare nihil veritus est.... quòd in publicis scriptis quasdam ecclesiæ romanæ traditiones erroris damnavisset, aliis ipse gravis censor, hæreticæ pravitatis censores sibi gravissimos sentiebat* (17). On lui représenta qu'à moins d'être las de vivre, il se devait abstenir de censurer les ecclésiastiques, et de composer des ouvrages tels que la Réfutation de la Donation de Constantin. Il y avait donc deux choses qui lui attiraient des ennemis, c'est que les têtes sacrées étaient mordues par sa critique, et quant aux mœurs, et quant aux dogmes : *Et sanè à Francisco Philelpho etiam commonitus est satyrâ luculentâ, ut nisi vitæ suæ satur sit, abstinere velit à perstringendis sacri ordinis viris, ac similibus scribendis, uti illa adversùs donationem Constantinam. Satyra ea exstat Hecatostichorum lib. 2. sat. 4* (18). Plusieurs croient que de ces deux choses l'une fut la vraie cause des persécutions qu'il souffrit, et que l'autre en fut le prétexte. Les satires personnelles irritèrent les inquisiteurs, après quoi, pour se venger, ils tâchèrent de convaincre d'hérésie celui qui les critiquait. Pour mieux satisfaire leur ressentiment, ils supposèrent que Laurent Valla était hérétique sur des points de conséquence, comme vous diriez le mystère de la Trinité, le dogme du franc arbitre, et les vœux de continence, etc. On assure qu'il fut condamné au feu, et qu'il n'évita l'exécution de cette sentence que par la faveur du roi de Naples; qu'il fallut qu'il abjurât publiquement les propositions pour lesquelles i été condamné, et qu'outre souffrit la peine du fouet d monastère des jacobins. Voici roles de M. de Sponde, sous l 1447. *Eodem tempore* Lau Valla *Romanus*, *elegantis* q *pro sæculo, sed pro quolibet te virulentissimæ linguæ homo, N existens, cùm quasdam propos hæreticas asseruisset, delatus quisitores, et in carcerem t damnatusque pro hæretico, be Alfonsi regis pœnam ignis e propositionibus tamen publicè tis, virgis, privatim per claust nasterii Prædicatorum manib vinctis cæsus* (19). Il ajoute q insinue que Laurent Valla av sur les articles que je cote ci (20). Cela est bien remarquab annaliste ne rapporte pas les sitions que Laurent Valla fut de rétracter; il n'assure pas qu'elles continssent des hérés la Trinité, sur le libre arbitre il dit seulement qu'un des e de Laurent Valla l'insinue. Ce faire penser que, par des extra tieux et malins, et par de conséquences, on défigura l trine de cet homme, et qu'o présenta comme erronée, quo ne le fût pas. Notez que ma maux que lui firent les inqu de Naples, il vécut à Rome l blement; il y obtint la facul seigner; il y jouit d'une p et de l'estime du pape. Cela c dans leur préjugé ceux qui rent qu'on ne le trouva hé que parce qu'on le voulut d'avoir médit des ecclésia Voyez la remarque suivante.

(E) *Je donnerai le précis d' narration que j'ai trouvée d mêlés avec les inquisiteurs.* teur que je cite ne parle de mêlés qu'après avoir rappo dispute que Laurent Vall soutenir sur des matières c Un jurisconsulte le censura aigrement : Vous êtes un cor lui dit-il, qui montez au-d

(17) Hankius, de Rerum romanarum, Scriptor., tom. II, part. I, cap. XI, pag. 116.

(18) Vossius, de Histor. lat., pag. 580.

(19) Spondan., *ad ann.* 1447, num. 3.

(20) *Quod prolixiùs narrant Pogg in eum invectivâ, errâsse innuit in a sonæ in Deo, Trinitatis, liberi arbi ginitatis sanctimonialium.* Idem, ibi

le; vous ne vous contentez
ude des humanités, vous
tre faucille à la moisson
vous vous piquez de l'in-
du droit romain (21). Ex-
ıoi donc cet endroit du
ırsuit-il, en lui montrant
e et très-difficile loi, *quin-
n præscriptione* (22). Valla
qu'il n'y avait rien de plus
ue de prétendre qu'il igno-
ıolument le droit romain,
liquait pas une matière que
ɔersonne n'avait encore en-
qu'il fallait la proposer,
ı ceux qui s'imaginaient sa-
lque chose dans l'ancienne
lence, mais à ceux qui se
t de n'y ignorer quoi que ce
*uid improbius quàm velle
me, ut nihil juris intelli-
quia locum aut nulli, aut
ntellectum non exposuerim?
illum proponi non ei qui ali-
s se intelligere diceret, sed
ania* (23). Il l'éclaircit néan-
ı homme qui entendait bien
omaines; après quoi il ques-
son tour ce jurisconsulte,
ıisit au silence. Cet agresseur
embarrassé par les deman-
lui furent faites sur le droit
:riptions, établi dans les XII
ɪu'il se retira plein de rage,
ɜ ce temps-là il eut une haine
pour Laurent Valla, et
même à le faire mourir:
*ure quæstione petitâ adver-
ad silentium adegit. Nam
ure usucapionum ex duode-
lis nonnihil rogaret, in eas
s eundem illum suum adver-
ıdduxit, ut hic in conclave,
rens se receperit, atque ex
ɔre homo vindictæ cupidissi-
o plusquàm Vatiniano Val-
ıerit prosequutus, vitæque
liatus* (24). C'est la première partie du narré de Boxhornius. Voyons la seconde.

Comme la science des théologiens, continue-t-il, est plus sainte et plus nécessaire, et que leur autorité est plus grande, ce savant homme ne put attaquer leurs sottises sans s'exposer aux derniers périls. *Ut theologorum et sanctior magisque necessaria disciplina est, et auctoritas major ita cum eorum quoque ignorantiâ, et putidissimis ineptiis commissus, vitam ac omnes fortunas suas in ultimum penè discrimen adduxit* (25). Il assista pendant le carême au sermon d'un cordelier (26) qui prêchait à Naples; il y assista, dis-je, le jour que ce moine avait pour texte le Symbole des Apôtres. Ayant pris garde que le prédicateur avait assuré que saint Pierre dit, *je crois en Dieu, le père tout-puissant*, que saint André ajouta, *créateur du ciel et de la terre*, et que les autres apôtres fournirent les autres articles, chacun le sien, il demanda après la fin du sermon à Angelillus Campanus (27), si l'on trouvait des auteurs qui rapportassent que le Symbole fut dressé de cette manière. Campanus répondit qu'il n'avait trouvé cela dans aucun livre, et que ce moine était le seul à qui il eût ouï débiter que saint Jérôme était né à Rome. Ils lui firent une visite, et lui demandèrent où il avait lu que cet ancien père était Romain. Plusieurs le disent, répondit-il, mais qui est-ce qui le nie? Valla se mit à rire d'une telle incongruité (28); car c'est celui qui affirme qui doit nommer ses témoins, et surtout quand on l'en somme: ce n'est point aux autres à lui nommer ceux qui nient. Cependant Valla ne laissa pas de marquer au prédicateur que saint Jérôme lui-même se fait natif d'une ville de Dalmatie: *Hieronymus ipse non se Romanum dicit, sed Pannonium aut Dalmatam ex oppido Stridone* (29).

*Iam aliquandò acerbè increpuit quòd,
tra crepidam humaniorum litterarum
contentus falcem mitteret in messem
et juris romani peritiam aliquam sibi*
Boxhornius, Histor. univ., *pag.* 953,
ı2.
m (locum) *obscurissimum, et à nemine
jurisconsultorum intellectum, imò de-
re constabat.* Idem, ibidem, *pag.* 954.
rticle d'Abélard, *tom. I, pag.* 64,
AA).
ıornius, Hist. univers., *pag.* 953.
ɪ, *ibidem.*

(25) *Idem, ibidem.*

(26) *Il s'appelait* Antonius Betontinus.

(27) *Il était secrétaire du roi.*

(28) *Primùm hominis stultitiam risu Valla excepit quasi alius deberet ostendere qui negaret, et non ipse qui hoc affirmaverat, et quis traderet rogabatur.* Boxhornius, Hist. univers., *pag.* 954.

(29) *Idem, ibidem.*

Les uns, répliqua le moine, disent qu'il était Romain, et les autres qu'il était de Dalmatie. Il y avait deux défauts dans cette réponse : peut-on là-dessus opposer à saint Jérôme un témoin digne d'audience ? Et après tout ne fallait-il pas donner le nom du témoin ? Valla, comprenant l'ignorance et l'obstination du personnage, abandonna ce sujet (30), et passa à la question du Symbole. Quel fondement avez-vous, demanda-t-il, de soutenir qu'il a été formé pièce à pièce par les apôtres ? Les docteurs de l'église, répondit le moine, me l'ont appris. Nommez-les, repliqua-t-on ; citez-les. Je vous ai déjà répondu, reprit-il ; puis il s'emporta, et dit que Valla était un impie et un ennemi de la religion chrétienne (31). Quelques jours après il le diffama dans son sermon, et il continua à le déchirer avec tant de rage, qu'il fallut que le roi Alfonse fît arrêter ce torrent de calomnies. Valla, se croyant provoqué à une dispute, fit afficher à la porte de la grande église toutes les propositions dont il se voyait censuré, et s'offrit de les soutenir contre tout venant. Il invita à ce spectacle plusieurs gentilshommes, et le fils même du roi. Il fit préparer une grande salle : tout le monde était attentif au succès de cette affaire ; mais les ennemis de Valla ne voulurent rien hasarder, ils se retranchèrent à obtenir de la cour qu'il fût défendu à Valla de passer outre. Il obéit : mais il insulta ses adversaires par un distique latin, qu'il afficha à la porte de la salle.

Rex pacis, miserans sternendas Marte phalanges ;
Victoris cupidum continuit gladium.

Ils en furent si indignés, qu'ils mirent tout en usage pour le faire condamner, ou à la mort, ou à une prison perpétuelle. Ils le citèrent devant le vicaire de l'archevêque. Il comparut, et fut bien surpris de voir une nombreuse assemblée de toutes sortes de moines : car il n'avait point soupçonné que cette intrigue fût si importante. On lui demand croyait point que le Symb dressé par les apôtres. Non dit-il, mais par le concile d et je me fonde sur de très-fo sons. L'inquisiteur qui l'inte déclara que cette réponse é rétique. On produisit les le Valla corrige certaines fautes taient glissées, par la néglig copistes, dans les décrets de et on lui soutint que cette méritait le feu. Il sentit alor ril, et protesta qu'en toutes ses il croyait ce que l'église On le pressa de condamner e tracter ses écrits ; mais il qu'au préalable on lui mont s'était trompé, et qu'autrem ferait paraître qu'on ne voula la correction de son cœur, m lement celle de sa langue : *potiùs vos docetis esse revo an mavultis oris mei quàm emendationem ? quo enim pa emendor, nisi id quod ore animo etiam sentiam ? Et q ex animo sentiam nisi sen quam ut verissimam hactenùs vos falsi convincatis* (32). I alors un évêque qui le saisit lui dit, Scélérat que tu es, tout à l'heure que ton orgu abattu (33). Valla répète com paravant, *je crois sur ceci que l'église croit.* On lui d ensuite ce qu'il croyait sur catégories. Quoi ! répondit-i partiennent-elles à la foi con dix commandemens de la Dieu ? Pourquoi non, répliq n'appartiendraient-elles pas à Ignores-tu que le dogme de d que, sens divisé, sens compo à expliquer les controverses l importantes de la théologie Abrégeons, reprit Valla, cet effet je déclare qu'encore tre sainte mère l'église ign choses, j'en crois pourtant ce en croit. *Age, inquit Vall compendii faciamus : et si ist*

(30) *Cognitâ hominis imperitiâ et improbitate, ultrà noluit instare.* Idem, ibidem, *pag.* 955.

(31) *Vehementer in Vallam velut impium hominem et christianæ rei ecclesiæque hostem exorsus est stomachari.* Idem, ibidem.

(32) *Idem, ibidem.*

(33) Tum Alesanus episcopus ejusde (*prædicatorum*) manus ei injecit *et tib homo scelestissime superbia hîc depon*

(34) Quidni, *inquit, Alesanus*, ad pertineant ? An ignoras ex illo dogmate rum de sensu diviso et composito grav theologiâ controversias explicari. *Idem*

ia ignoret, tamen idem de illis quod mater Ecolesia. On vou-oursuivre; mais parce que le ait envoyé des gens pour proté-alla, on s'en tint là.

trouve deux fautes dans ce long de Boxhornius; l'une, qu'il ique ces choses à l'an 1411, an-ur à la naissance de Laurent a; l'autre, qu'il ne cite aucun ur.

) *Il l'étalait avec plus de faste.... les compagnies...... que dans ouvrages.*] Jovien Pontanus a cette observation après avoir loué la modestie de Pompo-Lætus. *Contrà verò*, poursuit-il, *Laurentius Vallensis, multæ doctrinæ, ingeniique in primis i, popularibus in congressibus litteratorum circulis ostentandæ plinæ judicatus est fuisse studio-, ne dicam parùm modestus, ut is circulis multò appareret dili-ior, quàm in libris ipsis, quos tos reliquit. Cùmque non pauca dialecticis adinvenisset adversùs temporum artis ejus magis-, eò sese efferebat, palàm ut di-, nullam esse logicam præter rentianam.*

) *Il embrassa la doctrine d'Épi-à l'égard du souverain bien.*] ez son livre *de Voluptate et vero* o. Il a été mis dans l'Index com-n ouvrage dont la lecture n'est permise. Voyez aussi l'ouvrage intitula *Apologia pro se et ra calumniatores, ad Eugenium rum Pont. maximum.* Vous y rez qu'il justifie principalement qu'il avait enseigné, que la vo-té est notre souverain bien : *De-lit se suaque scripta, et* PRÆCIPUÈ *d voluptatem statuerit summum um, virtutes ancillas esse volup-, prudentiam non à malitiâ, l amari propter aliud, nec etiam pter se, præscientiam Dei non are libertati arbitrii : Symbolum factum esse ab Apostolis per culas* (36).

) *Il fut partisan outré de Quin-n, et il affecta de mépriser Aris-.*] Vossius va me fournir le com-ntaire dont j'ai besoin. Je le tire de l'endroit où il veut montrer qu'en matière de rhétorique Aristote est le plus grand maître que l'on puisse suivre. *Neque nos*, ajoute-t-il (37), *aut Ausonii judicium movet qui Latinorum tantùm rationem habuit, aut Vallensis (quamvis viri non minùs de Rep. litterariâ meriti, quàm Canillus olim de Romanâ) elogium terret : quia ille, nec in Fabio laudando modum invenit, nec in Aristotele, Tullio, Prisciano, (et quo non, si unum Fabium demas?) insectando, sæpè habeat caussam.* Les paroles suivantes sont remarquables : *Videtur autem vir ille nimis quantùm liberaliter Quinctilianum sustulisse laudibus, quòd videret Georgium Trapezuntium perpetuum esse in hoc incessendo. Nam et lib.* IV. *Antidoti scribit, eâ de caussâ sibi semestri integro cum Trapezuntio fuisse contentionem ; neque in gratiam cum eo rediisse, nisi cùm is publicè docendi provinciam desineret.* Je crois avec Vossius que l'esprit de contradiction poussa Laurent Valla dans cet excès d'admiration pour Quintilien : il avait un adversaire qui déclamait éternellement contre ce rhéteur, il n'en fallut pas davantage pour lui faire prendre le contre-pied. Dans sa Dialectique il abaissa le plus qu'il put l'autorité d'Aristote.

(I) *On conte qu'il lui échappa de dire.....qu'il y avait des flèches dans son carquois contre le Messie même.*] On prétend qu'il dit ce blasphème à Antoine Panormita *. Ce fut sans doute à l'oreille (38), et non pas de telle sorte que tous ceux qui étaient à table avec eux le pussent entendre. Panormita frémit d'horreur, et ne voulut plus parler à lui. *Taceo*, dit Vossius (39), *quòd neque in Christum (horrendum!) spicula sibi deesse dicebat; ut quidem scripsit Jovianus Pontanus* (*) : *et ante eum*

5) Jov. Pontanus, de Sermone, *lib. VI, IV, pag.* 1737.

6) Gesner., *in* Biblioth. fol. 478.

(37) Vossius, de Rhetoricæ Naturâ ac Constit., *pag.* 48.

* La Monnoie, dans une note sur l'article 304 des *Jugemens des savans*, réfute le conte de J. Pontan qui n'a fait que repéter ce qu'avait dit le Pogge, ennemi de L. Valla.

(38) Pontanus *dit pourtant, comme on l'a vu ci-dessus*, profiterique PALAM habere se quoque in Christum spicula.

(39) Vossius, de Rhetoricæ Naturâ ac Constitut., *pag.* 48.

(*) *Lib. I, de Sermone.*

Poggius secundâ in Vallam Invectivâ (*1), *ubi exprobrat, quod hoc in convivio dixerit Antonio Panormitæ : qui propterea exhorruerit, et alloquio ulteriùs dignum negârit.* M. de Sponde n'a pas oublié cela, après avoir dit que ce critique n'avait épargné ni saint Augustin, ni saint Jérôme, ni Boëce (40). Ajoutons qu'il ne fit point grâce à Thomas d'Aquin : « Son style est trop libre, » reprenant avec trop de sévérité » les fautes de Rémi, de saint Thomas, » et de quelques autres écrivains, » qui ont osé, selon lui, entrepren- » dre de commenter saint Paul sans » aucune connaissance de la langue » grecque. Il rejette comme un conte » fait à plaisir ce qu'on dit commu- » nément de cet apôtre, qui apparut » à saint Thomas, l'assurant que per- » sonne n'avait si bien entendu ses » épîtres que lui. Si cela était, dit- » il, il n'aurait pas manqué de l'a- » vertir de ses fautes, (*2) *Peream* » *nisi id commentitium : num cur* » *eum Paulus non admonuit errato-* » *rum suorum* (41) ? » Il reprenait quelquefois les papes mal à propos, comme quand il accuse de nestorianisme Célestin I. Le père Théophile Raynaud l'accable d'injures à ce sujet (42).

(K) *Ces versions ne sont pas bonnes.*] Voici ce que M. Huet suppose que Casaubon en pensait : *Annis ab hinc ducentis Herodotum et Thucydidem latinis litteris exponebat Laurentius Valla, in eâ benè et eleganter dicendi copiâ, quam totis voluminibus explicavit, inelegans tamen, et penè barbarus ; græcis ad hoc litteris leviter tinctus, ad auctorum sententias parùm attentus, oscitans sæpè, et alias res agens, fidem apud eruditos decoxit* (43).

(L) *Son livre des Élégances .... le témoigne. On l'accusa faussement de l'avoir volé.*] On a imprimé cet ouvrage une infinité de fc moigne dans son épître dé qu'on l'avait rendu public ordre et sans son consei Cette épître dédicatoire fut à Tortellius, camérier de Ni Elle est sans date; mais on pas d'y apprendre qu'elle sous le règne de ce pape. bien difficile en ce temps-là masser tant d'observations : mandait beaucoup d'étude coup d'esprit. Le grand su cet ouvrage chagrina les enn l'auteur, et les obligea à di qu'il s'était paré des plum trui, et que c'était une pro d'Asconius Pédianus. Cette nie, très-glorieuse dans le Laurent Valla, n'eut point dit. Vossius a eu raison de la d'impudente : *Admodùm p frontis fuisse necesse est, qu Laurentii Vallensis Elega libros in honore esse dolei vulgus sparsêre, eos jam Germaniâ fuisse repertos, scripti essent litteris fugientib tiscentibus, vix certis cogniti cüis tandem fuisse, Asconii esse opus : cujus calumniæ Mariangelus Accursius in rum suarum defensione, cui nomen fecit* (44).

(M) *Louis Vivès le loue d'i duite qui mérite d'être sue.*] soigneux que fût Valla de rec la propriété des termes, et seigner à ses lecteurs, il su son travail quand il s'agissa mot sale, et il aimait mieu signification en fût ignorée. que Vivès approuve avec b de raison : *Benè Laurentiu de verbo quodam obscœno, malo quàm me docente sciri* (

(N) *M. Varillas a fait fautes.*] I. Il a dit (46) que Valla, *ne trouvant plus per critiquer dans la cour de Ron sa dans celle de Naples.* tromper en deux manière mal traduire son original,

(*1) *Fol.* 87., *à edit. anni* 1513.

(40) Spondanus, *ad ann.* 1447, *num.* 10.

(*2) *Laur. Vall. Not.*, *in Epist. I*, *ad Cor.*, *cap.* 9, *v.* 13.

(41) Simon, Histoire critique des commentateurs du Nouveau Testament. *Chap. XXXIV*, *pag.* 485.

(42) Theophil. Raynaudus, *in Hoploth.*, *sect. II*, *serie I*, *cap. V*, *pag. m.* 16, 17.

(43) Huetius, de claris Interpretibus, *pag. m.* 218.

(44) Vossius, de Hist. latinis, *li XXVII*, *pag.* 144. *Il cite la* Testudo *gélus Accursius.*

(45) Lud. Vives, de tradendis Disci *III*, *pag. m.* 287.

(46) Varillas, Anecdotes de Flor 166.

ter une chose peu véritable en même. Le latin que Varillas a n traduire signifie que Laurent a ne trouvant à la cour du pape qui lui plût, s'en alla auprès fonse, roi de Naples (47). Cela t-il dire, *qu'il ne trouvait plus onne à critiquer dans la cour de e?* Cela n'insinue-t-il pas au traire qu'il lui restait bien des à critiquer? Car quand tout lait dans une cour, la critique s'épuise point. Soyons assurés me personne de l'humeur de ent Valla ne serait jamais sortie Rome par la raison que les suà critiquer lui auraient manqué, ce qui se pouvait dire contre e cour ayant déjà été dit. II. a n'offrit point *d'écrire l'histoire ctions les plus éclatantes de Na-:* mais il fit l'histoire de Ferdid, roi de Castille et d'Aragon, d'Alfonse, roi de Naples. Voiacore deux fautes; le latin de l Jove mal traduit (48), et un songe, quant au fond même de ire. III. Il y a beaucoup d'excès le jugement que M. Varillas once contre ce livre de notre a. *Il y travailla.....avec si peu ccès*, ce sont ses paroles, *que dversaires eurent lieu de lui reher qu'il était tombé lui-même toutes les fautes qu'il avait tant is reprochées aux autres.* C'est ber pour la troisième fois dans eux fautes qu'on a vues ci-des-Le latin de Paul Jove (49) ne dit t cela, et il est faux dans le fond Laurent Valla, en composant ouvrage, ait commis tous les arismes qu'il a reprochés à d'auauteurs. IV. On n'a point cru, me l'assure M. Varillas, que ent Valla se bannit de la cour Naples à cause que cet ouvrage néprisé. Il y eut d'autres disgrâet bien plus rudes (50), qui le raignirent à sortir de cette cour. V. Il faut être bien simple pour s'imaginer que la mère de ce savant homme fit l'épitaphe de son fils. Il est vrai qu'on lit ces paroles dans l'inscription du tombeau, *Catharina mater filio pientissimo posuit*; mais selon le style des épitaphes cela ne veut dire autre chose sinon que la mère fit construire ce sépulcre. Par ce faux principe de Varillas nous devrions croire que des personnes qui n'ont jamais su un mot de latin ont composé de très-belles épitaphes en cette langue, car on en trouve beaucoup de ce genre-là au bas desquels on lit *mœstissima conjux*, ou *mater*, ou *filia posuit*, ou *mœstissimi filii posuerunt*. VI. Comme une faute en amène une autre fort souvent, M. Varillas est tombé dans une nouvelle méprise : pour avoir cru que la mère de Laurent Valla fit l'épitaphe de son fils, il assure que *personne* ne la voulut *soulager de cette peine*. VII. Quant à ce qu'il dit, que Valla donna un mauvais exemple *dans la république des lettres*, *en publiant, le premier* (51), *des livres entiers d'invectives et de récriminations*, je le renvoie à M. de Larroque, qui lui a montré (52) que saint Grégoire de Nazianze et saint Hilaire ont publié des invectives, l'un contre l'empereur Julien; l'autre contre l'empereur Constance. On pourrait remonter plus haut; car quoiqu'il y ait lieu de douter que l'invective de Salluste contre Cicéron, et celle de Cicéron contre Salluste, soient l'ouvrage des écrivains dont elles portent le nom, il est certain qu'elles sont antérieures au siècle de Constantin. On ne peut pas prétendre que Varillas n'a voulu parler que des écrivains chrétiens; car la république des lettres dont il parle n'exclut point le paganisme. Mais quand même nous aurions la complaisance de nous renfermer dans le christianisme, nous aurions encore d'autres exemples à lui opposer que ceux dont M. de Larroque fait mention. N'avons-nous pas deux ou-

Quòd nihil in aulâ pontificis sibi placeret dim ad Alfonsum regem se contulit. Jov., pis, *cap. XV*, *pag.* 36.

Apud quem (Alfonsum regem), *de avitis Hispaniâ atque Siciliâ gestis Historia ipta est.* Id., ib.

Eo styli charactere ut ejus minimè videri qui cæteris elegantiarum præcepta tra-. Id., ibid.

Voyez ci-dessus la rem. (D).

(51) *Lourde faute de langage; car ces paroles peuvent être prises en ce sens :* entre les livres entiers d'invectives celui qui est le premier en rang fut publié par Laurent Valla.

(52) Larroque, *préface des* Nouvelles Accusations contre M. Varillas.

vrages d'invectives de Ruffin, contre saint Jérôme (53)? Je parle ailleurs (54) d'une invective qui fut faite dans le siècle même de Laurent Valla, mais avant qu'il songeât aux siennes. Et Pétrarque, qui l'a précédé de cent ans, ne fit-il pas des invectives contre un médecin? VIII. Il n'est pas vrai que Laurent Valla *ne loua jamais d'autre grammairien de son temps que* Candidus Décember (55). C'est commettre pour la quatrième fois la même faute; car le fait est faux dans le fond, et l'on a très-mal traduit son original (56): les paroles de Paul Jove servent de louange à Décember, sans contenir l'exclusion d'aucun autre grammairien.

(53) *On les imprime ordinairement dans le IXe. volume des Œuvres de saint* Jérôme.

(54) *Dans la remarque* (B) *de l'article* Vergérius, *dans ce volume, pag.* 357.

(55) Varillas, Anecdotes de Florence, *p.* 167.

(56) *Candidus December... Laurentii Vallæ testimonio exactissimæ censuræ grammaticus.* Paulus Jovius, *in* Elogiis, *cap. XV, pag.* 39.

VALLA (George), natif de Plaisance, médecin et professeur de belles-lettres à Venise, a fleuri après le milieu du XVe. siècle (*a*) *. Il était savant et en grec et en latin, et il composa beaucoup de livres tant de médecine que de littérature (A). Il irrita tellement le duc de Milan, par son zèle trop impétueux pour la faction des Trivulces, que ce prince le persécuta beaucoup, jusques à le faire mettre en prison dans Venise même (*b*). Il souffrit les plus fâcheuses incommodités dans cet état de capti-

(*a*) *Claruit sub Friderico III, juxta Trittemium verò sub Maximiliano Venetiis A. C.* 1494. *Justus in Chronol. Medic.* Mercklinus, *in* Lindenio renovato, *pag.* 342. Konig *le met à l'an* 1528. *M.* Baillet, Jugemens des Savans, *num.* 609, *le suppose vivant en* 1541.

* La Monnoie, dans une note sur le numéro 334 des *Jugemens des Savans*, dit que George Valla était mort lorsque son gros livre *De expetendis et fugiendis rebus* fut imprimé chez Alde, 1501, in-folio.

(*b*) Pierius Valerianus, de Litteratorum Infelicitate, *lib. I, pag. m.* 27.

vité; mais sa cause ay[ant été]
jugée, il fut déclaré ab[sous]
on lui rendit sa charg[e]
l'exerça pas long-temps
ce temps-là; une mort
l'ôta du monde peu de
après: il était près de s[ortir de]
son logis pour aller faire
rien de l'arrêtait qu'un
besoin naturel d'aller à
de-robe, et il y expira
Arius l'Hérésiarque. Ses
l'attendirent fort long-tem[ps]
l'auditoire, et furent sai[sis d'un]
grand chagrin (B) lorsqu
prirent pourquoi il ne ve[nait]
Il devait continuer ce j[our]
leur expliquer un endroit
culanes de Cicéron qui c[oncerne]
l'immortalité de l'âme (*c*).
Valérianus (C), qui m'[a appris]
ceci, fait des réflexions ju[dicieu-]
ses sur la nature de cett[e]

(*c*) *Tiré de* Piérius Valérianus

(A) *Il composa beaucoup [de livres]*
tant de médecine que de litt[érature].
Voici le titre de quelques-
tuendâ Sanitate per Victum
secundùm cujusque naturam
sequenda aut fugienda sunt
mani corporis Partibus; de
tiis Pulsuum; de Corporis C
et Incommodis; Universæ M
ex Græcis potissimùm contr
septem. On remarque dans l
nius renovatus que ce der[nier ou-]
vrage est une partie de ce
pour titre: *Expectanda et*
(1). Ajoutons que notre Vall[a tradui-]
sit du grec le livre de Rh
Pestilentiâ; celui de Psellus
tùs ratione; celui d'Alexa[ndre d'A-]
phrodisée, *de Febrium causi*
rentiis; celui de Némésius, *d*
Hominis (2), et quelques a
Disons en passant que M.

(1) *Extant operis sui expetendoru[m]*
dorum libri 24, 25, 26, 27, 28, 29
linus, *in* Lindenio renovato, *pag.*

(2) *Idem, ibidem.*

(3) *Voyez la* Bibliothèque de Ges

un fort mauvais traducteur (4). ivres de littérature composés Valla sont ou des traités de maire et de rhétorique, ou des mentaires sur quelques livres de ron, sur la Poétique d'Horace, Juvénal, etc. Il commenta aussi econd livre de Pline. Cet ouvrage imprimé à Venise, l'an 1502, in-4°. Il faut qu'il soit bien rare, puisque père Hardouin n'a pu le trouver Mais n'oublions pas l'ouvrage *de etendis et fugiendis Rebus* : c'est espèce d'encyclopédie dont Paul e parle avec assez de mépris; car ne faut point douter que les paro-que je vais citer ne se rapportent ette compilation : *Disciplinas littequæ omnes, uno ingenti volumine plexus, multa potiùs didicisse, in eo celeri transcursu perdisda posteris reliquisse videtur. andoquidem eoacervantis omnia, efesseque scribentis, requisitus ille anæ elocutionis spiritus omninò fuerit, quo uno voluminum vita clarè alitur, longissimèque produ*r (6). Jean-Pierre Valla, fils de l'au-r, la fit imprimer, et reconnut ablement qu'elle n'était point parle : il en fit beaucoup d'excuses lecteurs (7) sur ce que la mort it empêché son père d'y mettre la nière main. Cet ouvrage est divisé XLIX livres ou VII semaines. Le r Sorel l'a critiqué fortement (8). ner observe que Valla avait emnté des Grecs quantité de choses s en faire aveu. *Nos sanè observavimus Georgium Vallam à Græcis permulta dissimulanter esse mutuatum, et non pauca perperam in latinum sermonem transtulisse* (9). On le peut donc placer dans les listes des plagiaires.

(B) *Ses écoliers. . . . . furent saisis d'un grand chagrin.*] La citation que l'on va lire sera plus longue que ce texte ne le demande; mais j'en use ainsi afin qu'on voie un peu amplement avec quelle estime les disciples de notre Valla parlaient de lui : *Haud ita multò post cùm manè summo paratus esset conferre se ad auditorium, ubi tunc Tusculanas Ciceronis quæstiones prælegebat, deque animæ immortalitate vehementissimè, doctissimèque quotidiè disserebat, dum interim corpori vacaturus excrementa cibi dejecit, animam etiam morte subitariâ exhalavit.*] *Nos qui quotidiè ad admirandam hominis doctrinam sub matutinum crepusculum conveniebamus, non priùs tali nos doctore defraudatos intelleximus, quàm horâ profitendi frustrà elapsâ certos, qui moræ causam sciscitarentur, domum ejus delegavimus, qui redeuntes gymnasium nostrum præter omnium spem, quia nullum malæ valetudinis incommodum præcesserat, voce illâ eruditâ spoliatum atque orbatum renunciaverunt* (10).

(C) *Piérius Valérianus. . . . . fait des réflexions judicieuses sur la nature de cette mort.*] Il commence par observer qu'il y aura des personnes qui compteront pour un grand bonheur que George Valla soit mort sans avoir été malade. Il dit ensuite que selon les lois chrétiennes il faut regarder la mort subite comme une infortune. Puis il observe que, selon la philosophie, cet accident, et tout autre qui ne dépend point de nous, ne doivent point passer pour un mal. Enfin, il veut bien qu'on croie que la manière dont Valla mourut est un bonheur, puisque sa mort ne fut précédée ni de douleurs, ni d'inquiétudes : *Erunt qui genus hoc mortis inter mortalium felicitates enumerabunt, quippe nullo dolore prævio, nulloque mortis metu statim exanimari. Nos tamen ex christianæ pie-*

(4) *Nec feliciùs Georgio Vallæ labor ille essit, nam et à Græcis dissentit sæpè, et assequitur non raró pervertit.* Huetius, de Interpretibus, *pag. m.* 221. *Voyez ci-dessus les paroles de* Gesner.

(6) Il en a passé par mes mains à une auction exemplaire de cette édition, il n'y a guère plus ... : et Jean-Pierre Valla, fils de George, imprimer *in-folio* le même livre, aussi à Ve... et pareillement en 1502, chez Simon Bevi..., avec d'autres ouvrages de son père, et ...lièrement ses *Commentationes in Ptolo... quadripartitum*, dont M. Bayle n'a point ... Cette édition, au reste, se trouve deux fois ... la Bibliothèque royale de Berlin, et il ne ... pas mal à propos d'en faire avertir le père ...uin. Rem. crit.

(5) *Vide* Harduini *præfation. in* Plinium.

(6) Paulus Jovius, *in* Elog., *cap. CXIII*, ...56.

(7) *In* Epistolâ nuncupatoriâ. *Voyez* Gesner, *in* ...th., *folio* 273.

(8) Sorel, de la Perfection de l'Homme, *pag.* 290.

(9) Gesner, Biblioth., *folio* 273.

(10) Pierius Valerianus, de Litterator. Infelic., *lib. I, pag.* 27, 28.

tatis institutis miserrimum hoc existimamus, ex philosophiæ verò præceptis, neque quidem calamitates alias, quæ alterius, non nostri juris sunt, mala existimo; sed erit super hoc aliàs disserendi locus. At fuerit felix Valla, quia cruciatu nullo, nulliusque rei anxius è vitâ migravit, nobis certè ejus discipulis calamitosa fuit hominis mors, quibus eruditionis suæ tam triste desiderium reliquit (11). Tout cela est fort sensé; car les douleurs violentes d'une maladie de quinze jours, et les langueurs d'une longue maladie, réduisent l'homme à un triste état, naturellement parlant. Il ne peut jouir ni des plaisirs défendus ni des plaisirs légitimes; il souffre en son corps et en son âme; ses membres lui font sentir plusieurs incommodités; sa raison en est abattue; il se chagrine, il craint la mort, et il ne peut songer sans horreur à l'approche de ce roi des épouvantemens. Une mort subite vous épargne tout cela : elle doit donc passer pour un grand bonheur, à moins qu'on ne considère les dogmes de l'Évangile. C'est pourquoi Piérius Valérianus a inséré judicieusement cette exception. La théologie nous enseigne que l'homme pécheur n'entre point dans le royaume de Dieu sans se repentir de ses fautes, et l'expérience nous enseigne que tous les hommes sont pécheurs. Selon ces principes, on doit regarder comme un grand malheur de mourir subitement, attendu qu'une telle mort ne donne pas le loisir de s'humilier devant Dieu, et d'implorer sa miséricorde par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Or un homme qui se présente pécheur et impénitent, au trône de Dieu ne peut attendre que la damnation éternelle. C'est la doctrine du christianisme. C'est en vain qu'on allèguerait qu'un prédestiné au salut ne peut point mourir sans pénitence, quoique sa mort soit subite, et qu'un réprouvé ne peut point mourir pénitent quoique sa mort soit précédée d'une longue maladie : c'est en vain, dis-je, qu'on allèguerait cela; car cette remarque ne pourrait point satisfaire les scrupules de ceux qui raisonneraient ainsi : un prédestiné au salut

(11) Pierius Valerianus, de Litterator. Infelic., *lib. I, pag.* 28.

se réconcilie toujours avec
vant sa mort; ceux qui me
mort subite n'ont pas le tem
réconcilier avec Dieu; ils
donc pas prédestinés au sa
voue que l'on serait témérai
avançait la mineure de ce sy
comme un fait certain; ma
c'est ce qu'on peut dire de p
cieux contre le prétendu a
que plusieurs trouvent dans
subite. Ils ne manquent pas
ver que les maladies sont très
un grand obstacle à la pénite
parce qu'elles font perdre l'
le jugement, soit parce qu'el
blissent de telle sorte la rai
mémoire qu'on est peu ca
réfléchir sur les vérités de
chisme, et de profiter des exh
d'un théologien, soit enfi
qu'elles portent au dépit et
mure quand elles sont longu
disposition mène tout droit
nitence et à l'endurcissem
quelquefois même à l'impiét
nous conviendrions de ces
nous serions toujours en d
vancer que les maladies pr
bien plus souvent un meill
Ainsi, pour trouver heureuse
de Grégoire Valla, il ne la
considérer selon des vues
nes, mais avec les yeux d'
La mort heureuse, selon le
cet empereur, était celle qu
point précédée de quelque m
souhaitait une telle mort, i
haitait aux siens. Il trouvait
les hommes de bien trouven
mort des justes, c'est-à-dire
de vœu. Il eut à peu près ce
haitait : *Sortitus exitum fa
qualem semper optaverat. N
quoties audisset cito ac null
tu defunctum quempiam sib
εὐθανασίαν similem (hoc enim
uti solebat) precabatur* (12)
son père d'adoption, avait ét
même sentiment. Il trouvait
mépris cette lenteur avec la
Cyrus de Xénophon alla à l
et rien ne lui semblait plus c
que de ce sortir de ce mond
proviste : *Illud planè inter o
rè constitit, talem ei mortem
sententiâ obtigisse. Nam et q
cùm apud Xenophontem*

(12) Sueton., *in Augusto, cap.* C.

ıltimâ valetudine mandâsse
de funere suo, aspernatus
um mortis genus, subitam si-
emque optaverat. Et pridiè
ɛideretur in sermone nato su-
ım, apud M. Lepidum, quis-
ɛt finis vitæ commodissimus,
um, inopinatumque prætule-
Hésiode compte parmi les
ives du siècle d'or la manière
hommes y mouraient. C'était
bras du sommeil. Un de nos
ı a blâmé Ovide d'avoir ou-
privilége en faisant la des-
des félicités de ce temps-là.
ge s'est souvenu de cette cen-
qu'il a dit que son père était
cette façon. Voici ses paro-
verò cùm dormiturus caput
ıl inclinâsset, ecce tibi con-
animatus est. Dictum est se-
væi, aureâ ætate mortales
nitos somno interiisse : quam
ıam, ut hoc te obiter doceam;
ıim te docendi occasionem
rætermittere debere mihi vi-
optimi illius sæculi descrip-
ıittere Pelignum vatem non
rectè à Julio Scaligero ani-
ım. Eo igitur modo placido
parens meus fato functus
Vous voyez bien que son
elui de Scaliger le père (15)
onformes à celui d'Auguste.
ɛnt appliqué très-volontiers
ui meurent ainsi notre pro-
bien leur vient en dormant.
:-dessus la remarque (F) de
Régius.

ɯ., in Cæsare, cap. LXXXVII.
ius Menagius, in Vitâ Guillelmi Me-
76, 77.
: sa remarque sur le passage que j'ai
ainsi : Voici les paroles de Jules Sca-
sont du livre V de sa Poétique, au
II : Omisit autem illud Hesiodi, lon-
in hâc ætate, θνῆσκον δ' ὡς ὕπνῳ
ι. L'endroit d'Hésiode est de son
'Ημέραι.

LA (Nicolas), docteur en
ɛt chanoine de l'église de
ierre, à Rome, vivait au
ɛcle. Il entreprit de tra-
'Iliade en vers latins;
nort ne lui permit pas de
out de cette entreprise (a).

ɛs Vossius, de Poët. lat., pag. 80.

Ce qu'il en avait traduit fut imprimé après sa mort, l'an 1474, et réimprimé l'an 1541 (A). Nous avons aussi sa version latine d'un poëme d'Hésiode (b), et deux lettres en vers élégiaques. Il mourut fort jeune (B), l'an 1473 (c). Son père Lælius Valla (d), docteur en droit, fut avocat consistorial (e).

(b) De celui qui a pour titre Ἔργα καὶ Ἡμέραι, Opera et Dies. Cette version est en vers épiques, et fut dédiée à Pie II. Voyez Gesner, in Biblioth. folio 524.

(c) Konig, Biblioth., pag. 828, où il observe que son épitaphe se trouve à la page 117 de la Rome de Fabricius.

(d) Ou de Valle.

(e) Vossius, de Poët. latin., pag. 80.

(A) *Ce qu'il en avait traduit fut imprimé..... et réimprimé l'an 1541.*] La première de ces deux éditions fut faite à Rome, et n'a été connue ni à Gesner, ni à ses abréviateurs. Elle contient le IIIe., le IVe., le Ve., le XIIIe. (1), le XVIIIe., le XXe., le XXIIe., le XXIIIe., et le XXIVe. livre de l'Iliade, et quelque peu du XIXe. On joignit à la seconde édition les six livres de Joseph Iscan, *de Bello Trojano*, et la traduction de quatre livres d'Homère (2) faits en vers latins par Opsopæus (3).

(B) *Il mourut fort jeune.*] C'est de quoi Vossius n'a rien dit; mais nous l'apprenons de Piérius Valérianus. *Inter Romanos autem*, dit-il (4), *paucis antè annis non ignobilis fuit Nicolaüs Valla summæ juvenis eruditionis, græcis, latinisque litteris apprimè doctus, qui quidem adolescens admodùm ad Homeri sublimitatem eleganti latini carminis facilitate cœperat aspirare. Is tamen nondùm alterum à vigesimo egressus annum fati quâdam inclementiâ eruditorum omnium spei surreptus est.* Ce qui fait ici quelque peine est de voir que Valérianus, qui écrivait sous Clément

(1) *Exceptez-en à la fin plus de deux cents vers. Voyez* Vossius, de Poët. lat., *pag.* 80.

(2) *Ce sont le Ier., le IIe., le IXe. et le Xe. de* l'Iliade. Vossius, *ibid.*

(3) *Tiré de* Vossius, *ibidem.*

(4) Pierius Valer., de Litterat. Infelicit., *lib. II, pag.* 55.

VII (5), dise qu'il n'y avait que peu d'années que Valla était mort à l'âge de vingt et un ans. Cela ne conviendrait pas dans la rigueur de l'exactitude à un homme qui dédia un poëme à Pie II. Notez que je considère ici les manières particulières dont Valérianus s'exprime ordinairement dans le traité que je cite.

(5) *Voyez son Traité* de Litteratorum Infelicitate, *init., et pag.* 11.

VALLA (Nicolas), en français *du Val*, conseiller au parlement de Paris (*a*), et ensuite au parlement de Rennes, est auteur d'un livre de jurisprudence (A), qui est assez estimé. Il florissait au XVIe. siècle *. Il fait mention de son gendre, qui s'appelait Jacques Capel, et qui était conseiller au parlement de Bretagne (*b*). Konig le confond avec le Nicolas Valla de l'article précédent (*c*). Il n'est pas hors d'apparence que notre du Val est le même conseiller au parlement de Paris qui parut suspect de luthéranisme dans la fameuse Mercuriale de l'an 1559, et qui évita par la suite le danger qui le menaçait (*d*). M. de Thou le nomme *Nicolaüs Valla* (*e*).

(*a*) *Voyez* Pasquier, Recherche de la France, *liv. IX, chap. XXXIX, pag. m.* 902.

* Leclerc dit que Nicolas Valla, reçu conseiller au parlement l'an 1542, fut assassiné l'an 1570.

(*b*) Nicolaüs Valla, de Rebus dubiis, *tract. VIII, circa fin., pag. m.* 136.

(c) Konig, Biblioth., *pag.* 828, *où il donne à* Nicolas Valla, *traducteur d'*Hésiode, *et mort à Rome l'an* 1473, *le traité* de Rebus dubiis. [Imprimé pour la première fois en 1564, dit Leclerc.]

(*d*) Thuan., *lib XXII, pag. m.* 453.

(*e*) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 452.

(A) *Il est auteur d'un livre de jurisprudence.*] En voici le titre : *de Rebus dubiis et Quæstionibus in jure controversis Tractatus XX.* Je me sers de la cinquième édition qui est celle d'Arnheim, 1638, *in*-4°. *.

* La première est de 1564, dit Leclerc.

VALLÉ (Rolandus a) consulte italien, vivait a[u] siècle. Il n'était pas de maggiore dans le Milanai[s] me l'ont cru quelques-un de Casal dans le Montfer[rat] Il composa beaucoup de dont on a fait plusieurs éd soit en Italie, soit en F soit en Allemagne (B). S nité est fort plate, et n rien de la politesse qui déjà introduite parmi les consultes.

(A) *Il n'était pas de Casalm dans le Milanais, comme l quelques-uns, mais de Casal Montferrat.*] Quenstedt, qui pas qu'il était *patricius Cas eques et primarius Montisfe nator* (ce sont les titres qu'i à la tête de ses ouvrages), s' faussement qu'il était de Ca giore, et le met au nombre d mes illustres que le Milanais duits (1). Voici une preuve b vaincante de son erreur, et passant nous apprendra l'ét rable où la guerre réduisait ferrat, l'an 1551. *Practicus dicit se hano quæstionem hal* PATRIA MEA MONTISFERRATI, (*diernâ die, quæ est dies* 27 *anni* 1551, *est multùm infel propter bellorum tumultus, tasque hospitationes militun adeò intolerabiles sunt quòd c nedum pauperes, verùm etia biles et divites omnem subs vilissimo pretio vendere, ac quere patriam, et in externas cias se conferre*) qui movetu

(B) *Il composa beaucoup dont on a fait plusieurs éditi en Italie..... soit en Allen* Son Traité *de Lucro Dotis*, im Venise l'an 1567 et l'an 15 réimprimé à Cologne, l'an 1 8°., comme aussi son Trait *ventarii confectione*, qui av

(1) Quenstedt, de Patriis Viror. pag. 295.

(2) Roland à Valle, *in* Tractatu de tis, *quæst. XXVI, pag.* 96, *edit. Col*

enise, in-8°., l'an 1573 et l'an 4. Ses conseils *quibus graves præ- æ juris controversiæ, de jure in is, principatibus, ducatibus, co- tibus, marchionatibus, et feudis rendo vel amittendo decidun-*, etc., comprennent IV volumes *folio* dans l'édition de Venise 1592. avaient été déjà imprimés sépa- ent dans la même ville, et les x premiers avaient été réimpri- à Lyon, l'an 1566; et, avec le isième, l'an 1580 (3).

(3) *Voyez l'*Epitome de la Bibliothéque de er, *pag. m.* 736, *et le* Catalogue d'Oxford, p. 220.

VALLÉE (GEOFFROI DE LA), na- f d'Orléans *[1], fit imprimer à ris un livre intitulé: *Erre Geru, fléau de la foi bigarrée*. C'est livre plein de blasphèmes et mpiétés contre Jésus-Christ. auteur fut brûlé à Paris pour n hérésie, l'an 1574 *[2]. On ppelait ordinairement *le beau allée* (*a*). Voilà ce qu'on trou- dans la Bibliothéque fran- ise de la Croix du Maine. D'au- s disent que cet homme-là fut ûlé pour son athéisme, à Paris n 1571, et qu'il avait com- sé un livre intitulé: *L'Art de rien croire* (*b*)*[3]. Maldonat a fait une fausse réflexion sur une chose contenue dans ce livre, à ce qu'il prétend (A). Je m'étonne qu'il y ait si peu d'auteurs qui parlent de cet athée, et que presque tous ceux qui en font mention soient fondés sur le té- moignage de ce jésuite espa- gnol *.

*[1] La Monnoie, dans ses notes sur la Croix Maine, dit que le personnage s'appelait llée et non de la Vallée. Il était oncle de Barreaux; voyez tom. V, p. 484.

*[2] La véritable date est 1574. L'arrêt du ement est du 8 février. Il est transcrit me II des *Mémoires* de d'Artigny, p. 278. ufepié a reproduit cette pièce.

(*a*) *Tiré de* la Croix du Maine, *pag.* 125. é de la Barre, *au commencement de ses es* sur Novatien, de Trinitate, *dit qu'on lait cet homme-là* Bellum Vallensem, *c'est-à-dire le beau Vallée.*

(*b*) Maldonatus in Matth., *cap. XXVI*, *m.* 572, *à la marge. D'autres marquent* 1572.

*[3] L'ouvrage n'était pas intitulé: *L'Art de rien croire*, comme le dit Bayle d'après onat; mais *la Béatitude des Chrétiens, le Fléau de la foi, par Geoffroi Vallée, d'Orléans, fils de feu Geoffroi Vallée Girard Le Berruyer, auxquels noms père et mère assemblés il se trouve*: LERRE GERU VREY FLÉO D. LA FOY BY- GARRÉE; et au nom du fils: VA FLÉO, REGLE FOY; autrement: GUERE LA FOLE FOY. *Heureux qui soit au savoir repot.* C'est un petit in-8°. ne contenant que huit feuillets ou seize pages. On croyait unique l'exemplaire qui était dans la bibliothéque de Gaignat. Cet opuscule a été réimprimé dans le même for- mat vers 1780. L'auteur fait parler dans ce livre le papiste, le huguenot, l'anabaptiste, le libertin, l'athée, etc., et leur fait dire des impiétés mêlées avec beaucoup de paroles destituées de sens. La Monnoie, dans ses notes sur la Croix du Maine, dit que le petit livre de Vallée a été réimprimé dans la seconde partie du tom. I[er]. des *Mémoires de Littérature* (par Sallengre); mais on s'est borné à en donner une notice. La Monnoie, dans le *Ménagiana*, IV, 311, dit que le fond de la doctrine de Vallée n'est pas l'athéisme, mais un déisme très-commode.

* Dans les *Mémoires de Littérature*, par Sallengre, tom. I, p. 222, on trouve des *Mémoires sur Geoffroi Vallée*, qui donnent la généalogie de sa famille. D'après une note manuscrite du temps, on y dit que *Geoffroy Vallée fut condempné à istre pendu et son coorps redduit en cendres le 2 janvier* 1573, *au Chatelet de Paris, et fust du jugement donné appel : par arrêt du parlement, fust la sentence exécutée le* 9[e]. *jour de feuburier en suivant, place de Grève, et abjura son erreur publiquement cognoscent sa faute.* Il est probable que l'auteur de la note ma- nuscrite aura écrit MVCLXXIIII; mais on aura lu MVCLXXIII. Voyez ci-dessus la se- conde des notes nouvelles.

(A) *Maldonat a fait une fausse réflexion sur une chose contenue dans ce livre, à ce qu'il prétend.*] Voici les paroles de ce jésuite : *Nonnulli pro- gressi sunt longiùs, ut nihil crede- rent, quorum unus cùm libellum quemdam his annis de arte nihil cre- dendi composuisset, nihil in eo nisi hoc unum verum dixit, oportere priùs calvinistam fieri qui atheus esse volet. Fuerat ille anteà calvinista, fuit posteà atheus, et unicuique in suâ arte credendum est. Verissima sen- tentia : nam quisquis calvinista est,*

si eâ quam ingressus est incredulitatis viâ ire pergat, ad nihil credendum perveniat necesse est (1). On ne saurait croire combien il y a de jésuites et d'autres controversistes du parti romain, qui ont copié ce passage de Maldonat. Quelques-uns même le falsifient; car ils supposent que ce Geoffroi de la Vallée s'étendait beaucoup, dans son livre, à faire voir que quiconque veut être athée doit premièrement être calviniste (2). Maldonat n'avait point dit que cette thèse fût traitée amplement dans le petit livre *de Arte nihil credendi*. Ses copistes n'ont pas marché sur ses traces en raisonnant là-dessus. Ils supposent que cet athée parla ainsi, à cause qu'il crut que la secte de Calvin était si abominable, que tous ceux qui la considèrent de près aiment mieux n'avoir point de religion que d'être de celle-là. *Cur autem dixit eum, qui atheus esse volet, oportere priùs calvinistam fieri, nisi quòd putaret, tam fœdam ac profligatam esse Calvini sectam, ut qui eam propè aspexisset, mallet nullam, quàm talem sectam profiteri* (3)? C'est le jésuite Bécanus qui dit cela. Il ajoute que les fruits du calvinisme sont pires que les fruits de l'athéisme, et qu'encore que les athées ne croient pas une Providence, ils ne laissent pas de suivre en bien des choses les règles de l'honnêteté. Ils ne dérobent ni ne tuent; ils abhorrent le mensonge; ils gardent la foi promise; ils détestent les guerres injustes; ils aiment la paix: mais au contraire les disciples de Calvin sont instruits à compter pour rien les mensonges, les parjures, les adultères et les sacriléges; car ils croient que Dieu impose la nécessité de les commettre, et que les prédestinés ne sauraient périr quoi qu'ils fassent. *Si ex fructu doctrina cognoscenda est; pejores fructus Calvini, quàm atheorum doctrina parit. Hi tametsi negent Deum aliquem orbi præsidere, hones-*

tatem tamen, et rectæ ratio
tum ac directionem in multis
tur, et multa rectè agunt, q
dari possunt. Cavent furta,
dia, rapinas, à mendacio ab
juramenti religionem colunt;
fidem alteri promissam; bel
justum detestantur; pacem
quillitatem amant. At contr
tur à Calvino discipuli, par
dere mendacia, perjuria, ad
rapinas, libidines, sacrilegia.
hoc? Quia Deus, inquiunt,
suâ prædestinatione necess
etc. (4). Cette objection de l
est si grossière, que perso
besoin d'en être averti. C'e
quoi je me contente de dire
fût rendu moins ridicule s'il
vi son original de point en p
ne prétends pas qu'en raisonn
me Maldonat il eût bien phil
je dis seulement que son o
aurait été moins absurde. V
pensée de Maldonat. Il veu
calvinisme ayant une fois s
joug de la tradition à l'éga
présence réelle, sous prét
c'est un dogme embarrassé
difficultés, et contraire aux
la raison, ait fourni à tout
d'hérétiques une méthode
de rejeter tous les mystères;
effet quelques calvinistes, p
tils et plus incrédules que le
ont nié la Trinité, par les m
gumens dont ils s'étaient dé
pour nier la transsubstantia
Quelques-uns, ajoute-t-il, s
encore plus loin, et jusques
croire; et c'est à quoi les de
duire nécessairement le chem
avaient pris : ce que je re
poursuit-il, non pas pour
les calvinistes, mais pour le
trer le précipice qui est au
leur route, et pour faire en s
la vue de ce grand péril il
rent de cette voie de perd
lieu commun de Maldonat

(1) Maldonat., in Evangel. Matthæi, *cap. XXVI, pag. m.* 572.

(2) *In suo libro* de Arte nihil credendi, *fusè contendit eum qui atheus futurus est, Calvinistam priùs esse debere.* Henricus Fitz Simon, Brittannom., *pag.* 107.

(3) Martinus Becanus, Opusculorum Theologicorum, *tom. I, pag. m.* 175.

(4) *Idem, ibidem.*

(5) *Multos jam calvinistas videm*
niosiores et magis increduli, id est mu
tæ cæteris erant, eò jam pervenisse,
ne hoc prius mysterium (Eucharistiæ
bant, nunc Trinitatis mysterium
cæterosque calvinistas sicut calvin
quam nimis simplices et credulos
donatus, in Evangel. Matthæi,
pag. 572.

primande par deux endroits : car, en premier lieu c'est donner trop antage aux libertins et aux es-its forts, que d'avouer que lors-on préfère les lumières de la rai-n à l'autorité des conciles qui ont ini la réalité, on entre dans une te qui conduit à l'athéisme. N'est- pas dire que le dogme de l'exi-ce de Dieu n'est pas moins con-ire aux notions communes, que i de la transsubstantiation? N'est- pas dire que pour croire cette exis-nce, il faut sacrifier aveuglément l'autorité de la tradition les lumiè-s les plus distinctes de la philoso-ie; comme il faut les sacrifier à tte même autorité, pour croire ce e les papistes enseignent concer-nt l'eucharistie? Or qu'y aurait- de plus pernicieux à la religion 'un semblable aveu? Il est donc s-nécessaire de mettre des bornes cette objection. Il fallait seulement re que la brèche faite aux déci-ns des conciles par la rejection de présence réelle se peut étendre squ'aux autres dogmes incompré-nsibles de la communion romaine.

Maldonat ignore le principe de ux qu'il appelle calvinistes. Bien n qu'ils enseignent qu'il faut re-er un dogme dès que la religion le comprend pas, ou qu'elle peut combattre par des argumens pres-e invincibles, qu'ils sont les pre-iers à dire et à soutenir que rien ne ut être plus pernicieux que de se ler sur la raison dans le choix de es ou de telles doctrines. C'est ce 'ils allèguent incessamment aux so-iens, avec la nécessité de captiver entendement à l'obéissance de la . De sorte que quand même le incipe que le jésuite espagnol a ulu combattre serait aussi dange-x qu'il le représente, il n'aurait n dit de juste contre les calvinis-, en tâchant de profiter du livre Geoffroi de la Vallée.

Voilà de quelle manière il faudrait iter, dans un ouvrage critique com-celui-ci, non-seulement les erreurs fait, mais même le mauvais usage n fait véritable.

VANDER-LINDEN (Jean-Antides), professeur en médecine à Leyde, n'est pas le premier habile homme de sa famille. Quelques-uns de ses ancêtres avaient eu de l'emploi dans la république des lettres, comme on l'exposa dans son oraison funèbre, avec un détail fort exact de sa généalogie (A). Il naquit à Enckhuise (*a*) le 13 de janvier 1609. Il fut envoyé à Leyde, l'an 1625, pour y étudier en philosophie, et après cette étude il s'appliqua tout entier à celle de la médecine. De Leyde il alla à Franeker, pour y continuer ses études, l'an 1629, et y reçut le doctorat dans quelques mois. Son père, qui pratiquait la médecine à Amsterdam depuis l'année 1625, le fit venir auprès de lui, pour lui apprendre le train de cette pratique, et mourut l'an 1633. Notre Vander-Linden continua de pratiquer, et le fit d'une manière qui lui acquit beaucoup de réputation ; car en 1639 on l'appela pour être professeur en médecine à l'université de Franeker. Il remplit très-dignement cette charge pendant près de douze ans. Il fit des leçons tant sur la théorie que sur la pratique ; tant sur l'anatomie que sur la botanique, et ce fut par ses soins que l'on agrandit le jardin de l'académie, et que l'on y fit bâtir une maison. La bibliothéque ne lui fut pas moins redevable ; car pendant qu'il en eut la direction, il la fournit de beaucoup de livres, par l'adresse avec laquelle il sut engager les grands à user de libéralité pour cette bonne œuvre. L'académie d'Utrecht lui offrit une chaire

(*a*) *C'est une ville de la Nord-Hollande ou de la Hollande septentrionale.*

de professeur en l'an 1649. Il ne l'accepta point; mais deux ans après il accepta celle que les curateurs de l'académie de Leyde lui offrirent. Il en fit dignement toutes les fonctions jusques à sa mort, qui arriva le cinquième de mars 1664 (*b*). Il a composé plusieurs livres (B), et il a procuré l'édition de quelques autres (C). Sa chaire demeura vacante jusqu'au mois de mai 1668, que M. Drelincourt fut appelé pour lui succéder. Voyez la lettre D I de Gui Patin, à la page 464 du troisième tome; et notez que Gui Patin, qui était ami de Vander-Linden, a parlé souvent de lui dans ses lettres (D).

(*b*) *Tiré de son* Oraison funèbre, *prononcée par* Jean Coccéius, *professeur en théologie.*

(A) *On exposa avec un détail fort exact sa généalogie.*] On remonte jusqu'à l'*abavus*, jusqu'au quatrième aïeul. Il était bourgeois d'Harderwic, et s'appelait Henri Régnier. Sa maison ayant péri dans l'incendie de la ville, il se transporta à Naerde (1). Son fils Antoine y fut régent d'une classe, chantre au chœur, et secrétaire de la ville : c'était un bon papiste; mais il fut orthodoxe dans un point qui, au jugement de Coccéius, est le sommet du christianisme (2); je parle du droit que les enfans de Dieu obtiennent en Jésus-Christ par la foi, en tant qu'ils sont faits un même corps avec lui par son esprit. Antoine laissa un fils nommé Henri, né l'an 1546, qui apprit les langues savantes, et qui souffrit constamment une infinité d'embarras pour la religion réformée. Il était encore bien jeune lorsqu'il goûta la réformation, et qu'il se mit à instruire les fidèles persécutés, même les petits enfans. S'étant trou[vé] dans un bateau où l'on refusait [de] faire place à une jeune demoiselle [de] Gueldres, chacun disant qu'on ne pouvait pas presser davantage, il serra, lui, autant qu'il put, et lui donna moyen de s'asseoir (3). Il lui trouva un si grand fonds de pié[té] qu'il en devint amoureux, et q[u'il] l'épousa ensuite avec le consen[te]ment des parens. Elle fut la fidè[le] compagne de ses courses et de ses p[é]rils. Il perdit son père, son be[au-]père, ses parens et ses alliés, [au] massacre que les Espagnols firent [à] Naerde, l'an 1572. Après ce fune[ste] accident, il exerça le ministère [à] Enckhuise, jusques à ce qu'en l'a[n]née 1585 il fut appelé pour être pr[o]fesseur en théologie à Franeker. [Il] fut le premier qui fit des leçons d[ans] cette université, et ce fut lui q[ui] prononça la harangue inaugurale [de] l'académie : *Quam academiam i[psi] initiavit oratione primâ et lecti[one]* (4). (On apprendra ici, en chem[in] faisant, l'année natale de l'acadé[mie] de Franeker.) Il exerça cette profes[sion] jusques à sa mort, c'est-à-dire j[us]ques à l'année 1614. Il laissa p[lu]sieurs enfans. Son aîné Antoine [fut] habile homme; la connaissance q[u'il] avait des humanités fut cause q[ue] les magistrats d'Enckhuise le fir[ent] recteur de leur collége. Il était d'a[il]leurs bon musicien et bon organis[te]; il n'ignorait pas la théologie; mai[s il] fit son fort de la médecine; et, ayant reçu le doctorat à Franeker, l['an] 1608, il la pratiqua heureusem[ent] et avec gloire d'abord à Enckhui[se] et puis à Amsterdam (5). J'ai d[éjà] dit (6) qu'il mourut l'an 1633, [et] que le professeur de Leyde Jean-A[n]tonides Vander-Linden était son [fils.] Coccéius s'étend beaucoup sur les [pa]rens maternels du défunt : il est

(1) *C'est la capitale du Goyland, sur les confins de la province de Gueldres, et de celle d'Utrecht.*

(2) *Sacris papisticis diù immixtus, nisi quod de justitiâ Dei, h. e. jure filiorum Dei, quod in Christo per fidem, per spiritum ipsius unum corpus cum ipso facti obtinemus (qui religionis christianæ apex est) integram semper habuerit sententiam.* Coccejus, *in* Orat. funebri.

(3) *Eam virginem primùm in navi cùm recepisset in multitudine, ut solet arctius se renuente, ob pietatem amavit et conjugem vit, ac deindè à parentibus impetravit.* Ibid.

(4) Cocceius, *in* Orat. funebri.

(5) *Il avait composé plusieurs ouvrages sur la médecine, sur la musique et sur d'autres sciences. Son fils a donné le Catalogue des ouvrages de médecine, dans son Traité* de Scriptis Me[dicis]; *je ne pense pas qu'ils aient jamais été imprimés. Il en avait laissé plusieurs autres imparfaits.*

(6) *Dans le corps de cet article.*

sans doute dans un trop petit dé-, et plus que d'autres ne font; mais en général voilà l'usage pour ces titres d'oraisons funèbres, dans les académies septentrionales. Je pense que le mot *Antonides* fut formé à la manière des noms patronimiques des anciens poëtes. Cependant j'avoue qu'il y a des familles en Hollande qui s'appellent *Antonides*. Apparemment ce n'était d'abord que le nom patronimique.

(B) *Il a composé plusieurs livres.*] En voici les titres : *Universæ Medicinæ Compendium, quinque Centuriis sub Clypeo Clariss. viri D. Menelai Winshemii Med. Doct. et in illustri Frisiorum Academiâ ejusdem facultatis et Anatomes professoris, publico examini decem Disputationibus propositum. Addita est Centuria inauguralis Positionum Medico-practicarum de virulentiâ venereâ, ibidem proposita et defensa ad diem* 18 *Octobris* 1630. Ce sont proprement les thèses de médecine qu'il soutint pour arriver au doctorat, en l'année 1630. *Medulla Medicinæ partibus quatuor comprehensa*, à Franeker, 1642, in-8°.. *Medicina Physiologica novâ curatâque methodo ex optimis quibusque auctoribus contracta, et propriis observationibus locupletata*, à Amsterdam, 1653, *in*-4°. *Selecta Medica et ad ea Exercitationes Batavicæ*, à Leyde, 1656. Ce livre appartient plus à la remarque suivante qu'à celle-ci, car c'est un recueil de quelques traités d'Hippocrate et d'autres anciens auteurs. *Dissertatio de Lacte* : elle est dans le recueil des dissertations de Deusingius, imprimé à Groningue, 1655, *in*-12. *De Hemicraniâ menstruâ, Historia et Consilium*, à Leyde de 1660 et 1668, *in*-4°. *Meletemata Medicinæ Hippocraticæ*, à Leyde, 1660, et à Francfort, 1672, *in*-4°. *Hippocrates de Circuitu sanguinis*, à Leyde, 1661, *in*-4°. *De Scriptis medicis libri duo, quibus præmittitur Manuductio ad Medicinam.* Cet ouvrage a été imprimé trois fois à Amsterdam, chez Jean Blaeu, en 1637, en 1651, et 1662, *in*-8°. C'est une liste des livres composés sur la médecine. L'auteur l'augmentait à chaque édition. Depuis sa mort, un Allemand nommé Merklinus l'a notablement augmentée, et l'a convertie en un gros *in*-4°, qui a pour titre *Lindenius renovatus*. Il est imprimé à Nuremberg, 1686. J'en ai tiré le catalogue des écrits de Vander-Linden que j'ai donné dans cette remarque.

Cette bibliothéque de Vander-Linden, *de Scriptis Medicis*, a eu le destin de tous les ouvrages de cette espèce. On a beau les corriger et les augmenter dans de nouvelles éditions, ils demeurent toujours défectueux. Voyez la critique que Voglérus fait de celui-ci (7). Quelque amples que puissent être les additions de Merklinus, il s'en faut bien que l'on ne trouve dans son édition tous ceux qui ont fait des livres de médecine. Je vais le prouver par un exemple. On y trouve cinq auteurs nommés MARTIN, et néanmoins on n'y trouve pas BERNARDIN MARTIN, né à Paris le 8 de janvier 1629. Il est fils de Samuel Martin, apothicaire de Marie de Médicis, reine de France: et il a donné au public un traité de l'usage du lait, et un autre sur la dentition, qui ont été bien reçus, et approuvés de la faculté de Paris (8). Il a aussi écrit une relation de ses voyages d'Espagne, de Portugal, de Hollande, d'Allemagne, etc., etc., qui contient des choses fort remarquables. Le feu prince de Condé le voulut avoir chez lui, pour le service de sa personne, l'an 1669. Martin, depuis ce temps-là jusques à la mort de ce grand prince, s'est bien acquitté de cette fonction, et a ressenti les marques de la bienveillance de son altesse. Le prince de Condé d'aujourd'hui (9), fils unique de celui-là, a gardé toujours dans sa maison le même Martin (10). Puisque l'édition de Merklinus contient fort souvent un abrégé de la vie des écrivains de médecine, ceci servira en plusieurs manières à ceux qui feront des additions au *Lindenius renovatus*.

(C) *Il a procuré l'édition de quelques autres.*] Continuons nos extraits du livre que nous venons de citer (11). *Adriani Spigelii Opera quæ*

(7) Voglerus, Introduct. in Notitiam bonorum Scriptorum, *pag. m.* 48.

(8) *Ils ont été imprimés à Paris, chez Denys Thierry.*

(9) *On écrit ceci l'an* 1696.

(10) *Tiré d'un* Mémoire *communiqué au libraire.*

(11) Lindenius renovatus.

extant omnia, recensuit, et cum additâ præfatione edidit, à Amsterdam, 1645, *in-folio*. *Hier. Cardani, de utilitate ex adversis capiendâ libros* IV *seriò emendatos edidit*, à Franeker, 1648, *in-8°*. *Cornel. Celsi de Medicinâ libros octo recognovit et edidit*, à Leyde 1657, et 1665, *in-12*. *Hippocratis Coi Opera omnia græcè et latinè duobus voluminibus comprehensa, et ad omnes alias editiones accommodata, edidit*, à Leyde, 1665, *in-8°*. Cette édition d'Hippocrate n'était pas entiérement achevée lorsque Vander-Linden mourut. Il y avait donné beaucoup de soins; le Journal des Savans en parla de cette manière : « Cette nouvelle édition..... a cet » avantage qu'elle répond à toutes » les précédentes, par le moyen des » chiffres qui sont à la marge, et » qui montrent en quelle page et en » quel endroit chaque chose s'y trou- » ve. Ainsi elle peut tenir lieu de » toutes les autres éditions, et elle » remédie à la confusion que leur » diversité apportait, lorsqu'il fal- » lait chercher quelque passage. Elle » est aussi la plus correcte de toutes, » car M. Vander-Linden ayant soi- » gneusement conféré ensemble tou- » tes les anciennes éditions, et plu- » sieurs manuscrits, a rétabli quan- » tité de passages qui n'avaient pas » été corrigés, même dans l'édition » de Foésius. Pour la traduction la- » tine, il a choisi celle de Cornarius, » parce qu'elle est la plus ancienne, » et que c'est celle dont on se sert » ordinairement. La mort le surprit » peu de temps avant que cette édi- » tion fût achevée, et l'empêcha de » donner au public les remarques » qu'il avait dessein de faire sur Hip- » pocrate (12). » Coccéius touche le dernier fait (13).

(D) *Gui Patin...... a parlé souvent de lui dans ses lettres.*] Je ne citerai qu'un passage. (14). « Je ne sais rien » de nouveau de l'Hippocrate de » M. Vander-Linden. Cet auteur est » mort à Leyde, agé de cinq[...] » trois (15) ans, d'une fièvre » fluxion sur la poitrine, après » pris de l'antimoine, et sans » fait saigner. Quelle pitié! fair[e] » de livres, savoir tant de latin » grec, et se laisser mourir de l[a] » vre et d'un catharre suffoquant » se faire saigner! »

(12) Journal des Savans *du* 22 *février* 1666.

(13) *Scio τὸν μακαρίτην multa de variis locis medicorum principis esse meditatum, et magnam sibi supellectilem collegisse observationum ad hunc auctorem illustrandum utilium, quas non potuisse ab ipso edi dolendum est.* Cocceius, *in* Oratione funebri.

(14) Patin, lettre CCCX, *pag. m.* 610 *du II*[e]. *tome*.

(15) *Il fallait dire trente-cinq.*

VAQUERIE (JEAN DE LA), [pre]mier président au parlemen[t de] Paris, sous Louis XI *, avai[t eu] la charge de pensionnaire d[e] la ville d'Arras (*a*). Il port[a la] parole pour cette ville, l'an 14[77], quand il fallut répondre aux [dé]putés de ce prince, qui dem[an]daient que les habitans se s[ou]missent à lui comme à l[eur] maître légitime, après la m[ort] du duc de Bourgogne. Ils di[rent] que le roi prétendait Arra[s et] l'Artois *par le moyen de co[nfis]cation*, et que si l'on n'ouv[rait] pas les portes, on était *en d[an]ger d'estre pris par force*. La [Va]querie répondit *que cette co[nté] d'Artois appartenoit à m[ade]moiselle de Bourgogne, fill[e du] duc Charles, et lui venoi[t de] vraye ligne, à cause de la c[om]tesse Marguerite de Fland[res] femme du duc Philippe de B[our]gogne le premier*, et qu'on s[up]pliait le roi *qu'il lui plust en[tre]tenir la treve qui estoit entre [lui] et le feu duc Charles* (*b*). C[...]

* Leclerc observe que la Vacquerie [...] ainsi qu'il faut écrire) fut reçu conseil[ler au] parlement de Paris, au mois de nove[mbre] 1479, qu'il devint premier président en [...] et qu'il mourut en 1497. C'est donc [...] qu'on lit dans le Moréri que le roi [...] *d'Arras pour le faire premier pré[sident]*. Cette faute existe encore dans le [...] de 1759.

(*a*) *C'est à peu près celle de syndic [...] sultez la deuxième édition du* Dictio[nnaire] de Furetière, *au mot* Pensionnaire.

(*b*) *Tiré de* Philippe de Comines, [...] *chap. XI*, *pag. m.* 798.

›nse ne servit de rien ; il ›t qu'Arras subît le joug de France. On a fort parlé d'une montrance faite par la Vaquerie à ce même roi (A). On guère moins parlé d'une réponse qu'il fit lorsqu'on voulut gager le parlement à interposer son autorité dans le choix la personne qui serait régent royaume (B). Le chancelier l'Hôpital déclara un jour, dans une harangue « que la pauvreté du président de la Vaquerie était beaucoup plus recommandable que les richesses d'un chancelier du duc de Bourgogne, à qui son maître dit : *Rolin*, *c'est trop* (c). »

(c) Le Bret, de la Souveraineté du Roi, *II*, *chap. V*, *pag.* 182, 183.

(A) *On a fort parlé d'une remontrance faite par la Vaquerie à ce même roi.*] Je me servirai des termes de Jean Bodin. « Louis XI avoit usé de menaces grieves envers la cour de Parlement, qui refusoit publier et verifier quelques edicts qui estoyent iniques, le president la Vaquerie, accompagné de bon nombre de conseillers en robbes rouges, alla faire ses plaintes et remonstrances pour les menaces qu'on faisoit à la cour : le roy voyant la gravité, le port, la dignité de ces personnages, qui se vouloyent demettre de leur charge, plustôt que verifier les edicts qu'on leur avoit envoyé, s'estonna, et redoutant l'authorité du Parlement, fit casser les edicts en leur presence, les priant de continuer à faire justice, et leur jura qu'il n'envoyeroit plus edict qui ne fust juste et raisonnable. Cest acte fut de bien grande importance pour maintenir le roy en l'obeissance de la raison : qui autrement avoit tousjours usé de puissance absolue, et deslors mesme qu'il n'estoit que dauphin, il envoya querir les presidents de la cour, et leur dit qu'ils eussent à effacer la clause, DE EXPRESSO MANDATO, que la cour avoit » fait mettre sur la verification des » privileges ottroyez au comté du » Maine, autrement qu'il ne sortiroit » de Paris que cela ne fust faict, et » qu'il laisseroit la commission que » le roy lui avait donné : la cour ordonna que les mots seroyent effacez ; mais, afin qu'on peust voir ce » qui estoit biffé, elle ordonna que le » registre seroit gardé, qui se trouve » encore en la sorte qu'il fust ordonné, en date du XXVIII juillet M. CCCCXLII (1). » L'édition latine de ce livre de Bodin contient une circonstance que je ne dois pas omettre. C'est que le roi commanda au parlement de vérifier ses édits à peine de la vie, et que le premier président, à la tête de sa compagnie, déclara au roi qu'ils aimaient mieux mourir que d'obéir. *Rex sua jussa ingeminans minas adjecit, capitis etiam indictâ pœnâ nisi curia paruisset. Lanacrius* (2) *præses re intellectâ regem adiit coronâ judicum purpuratorum stipatus, non ut culpam deprecaretur, sed ut mortem precaretur, cùm diceret se suosque collegas mortem malle quàm legis propositæ promulgationem pati* (3).

Il n'a pas été inutile que je rapportasse ici ce qui fut fait par ce prince l'an 1442 (4). Cela relève le mérite de la Vaquerie ; car il est bien plus glorieux de témoigner du courage quand il s'agit de résister à une personne impérieuse, que quand il s'agit de s'opposer à des gens qui n'ont jamais fait paraître d'obstination à se maintenir dans le pouvoir arbitraire. Quoique Bodin ait oublié de marquer l'année où ce premier président se déclara si résolu et si intrépide, nous ne laissons pas de savoir que l'on avait pu connaître déjà par une autre preuve combien ce monar-

(1) Bodin, de la République, *liv. III*, *chap. IV*, *pag. m.* 417. *Voyez aussi* Matthieu, Histoire de Louis XI, *liv. XI*, *pag. m.* 668.

(2) *Il fallait dire* Lavaquerius ou plutôt *Lavacrius*. Le françois de Bodin, pag. 417 de l'édition de Paris, 1579, *in*-8°., dit *Lavacrie*. Ainsi, dans *Lanacrius* du latin de l'édition de 1601 la faute n'est que d'un *u* renversé. REM. CRIT.

(3) Bodinus, de Republicâ, *pag.* 454, *edit.*, 1601.

(4) Pasquier, Recherches, *lib. II*, *chap. IV*, *pag. m.* 61, *le rapporte plus amplement que* Bodin.

que voulait être absolument obéi. Pasquier raconte(5) qu'*en l'an* 1465, *le même Louis, étant roi, fit publier bon gré mal gré, en pleine cour, par son chancelier, le don qu'il avait fait au comte de Charolais, et nonobstant toutes protestations que fissent la plus grande part des conseillers, il voulut que sur le repli fût mis*, Registrata audito procuratore regis, et non contradicente. La Vaquerie était encore pensionnaire de la ville d'Arras l'an 1476. Il ne fut donc premier président au parlement de Paris que longtemps après que Louis XI eut exigé cette forme d'enregistrement. Notez bien ces paroles de Pasquier (6) : « Telles protestations ont été depuis » assez familières en cette cour. Et » se trouvent assez d'édits portant : » *De expresso et expressissimo mandato regis, pluribus vicibus reiterato*. Laquelle clause, tout ainsi » qu'elle est ajoutée, pour bonne » fin, aussi souhaiteraient plusieurs » (par aventure non sans cause) que » cette honorable compagnie se ren» dît quelquefois plus flexible, selon » que les nécessités et occasions pu» bliques le requièrent. » Voilà qui confirme ce que j'ai dit ci-dessus (7) touchant les maux que les parlemens ont fait naître quelquefois par le refus d'enregistrer les édits, ou par les clauses qu'ils apposaient à la vérification. Pasquier ne parlerait point comme il parle, s'il ne savait que la raideur de ces compagnies souveraines avait été quelquefois préjudiciable à l'état. Confirmons aussi, par une remarque de Bodin, une chose que j'ai dite ci-dessus (8). « Or les mots » DE EXPRESSO MANDATO, et *de ex*» *pressissimo mandato*, et quelque» fois *multis vicibus iterato*, qui se » trouvent fort souvent es registres » des cours souveraines, sur la pu» blication des edicts, ont telle con» sequence, que tels edicts et privile» ges ne sont gardez, ou bientost après » oubliez et delaissez par souffrances

(5) Pasquier, Recherches, *liv. II*, *chap. IV*, *pag. m.* 61.

(6) *Là même*, *pag. m.* 62.

(7) *Voyez la remarque* (K) *de l'article du chancelier de l'*HOSPITAL, *tom. VIII*, *pag.* 261.

(8) *Ci-dessus*, *dans la même remarque*, *l'alinéa.*

» des magistrats (9). » Il n
de leçon plus efficace de dé
ce, que de laisser espérer l'
aux transgresseurs d'un édit
ce que faisaient les parlem
qu'ils imprimaient cette fl
aux édits du prince.

(B).... *et d'une réponse*
lorsqu'on voulut engager
ment..... dans le choix d'u
du royaume.] Après la
Louis XI, la comtesse de Bea
fille aînée, eut l'administra
l'état pendant le bas âge d
les VIII. Le duc d'Orléans, qu
la dépouiller de la régence,
au parlement de Paris; m
de la Vaquerie, *premie*
dent, lui déclara *que la cour*
point en connaissance de tell
res (10). L'auteur du Ministèr
dinal de Richelieu rapporte
si : « Les parlemens ne
» moins obligés par les lo
» justice que par celles de
» dence, à ne se détacher ja
» roi dans les affaires d'état
» qu'ils y sont obligés par la
» parce que c'est usurper u
» sance qui ne leur apparti
» d'en vouloir juger, n'a
» créés par les rois que pou
» la justice au peuple; co
» président de la Vaquerie
» chancelier du duc d'Orlé
» demandait autrefois au pa
» de la part de son maître,
» à presser le roi de venir
» se servir de son conseil da
» faires plus importantes (11

(9) Bodin, de la République, *pag.*
(10) Le Grain, Histoire de Louis X
(11) Histoire du Ministère du cardi
chelieu, *IIe. part.*, *pag.* 219, *éditi*
lande, *à l'ann.* 1631.

VAUBRUN (LE MARQU
cherchez BAUTRU (Nicolas

VAUMORIÈRE (PIER
TIGUE, SIEUR DE), *de noble*
tion, *de la ville d'Apt*
vence (*a*), a vécu au XVII
Il s'établit à Paris, et
des romans qui lui fir

(*a*) Rocolles, Introduction à
tom. II, *pag.* 339, *édit. de Pari*

l'honneur (A). *Il écrivait poliment en vers et en prose* (b). Il fut sous-directeur de l'académie de M. l'abbé d'Aubignac (B), composée de personnes de mérite et d'érudition. Il recueillit un grand nombre de harangues sur toutes sortes de sujets, et les publia à Paris, en 1688, *in*-4°., avec un traité sur l'art d'écrire cette espèce de discours. Les journalistes en parlèrent avantageusement (c). Il était brouillé avec la fortune (C), si l'on s'en rapporte au sieur Richelet. Les lettres qu'il publia *sur toutes sortes de sujets, avec des avis sur la manière de les écrire*, furent bien reçues du public. La première édition fut achevée le 12 de novembre 1689, et la seconde le dernier de septembre 1694. J'en ai vu une troisième en deux volumes *in*-12, qui est *augmentée de plusieurs préceptes et de quelques lettres*, et qui porte la date de l'an 1695. On y trouve au commencement l'éloge de M. de Vaumorière. Il y a là beaucoup de détail sur les bonnes qualités de son esprit et de son cœur; mais on n'y dit rien ni de sa patrie, ni de sa fortune, ni du temps de sa naissance, etc. Il était mort quand cet éloge fut fait.

(b) *L'abbé* de Marolles, Dénombrement des Auteurs, *pag*. 441.

(c) *Voyez le* Journal des Savans, *du* 2 *de février* 1688, *pag*. 268, *édit. de Hollande*, et l'Histoire des Ouvrages des Savans, *mois de mars* 1688, *pag*. 388.

(A) *Il publia des romans qui lui firent de l'honneur.*] Il fit le grand Scipion *, et il acheva le dernier ouvrage de M. de la Calprenède, je veux dire le Pharamond. L'auteur, prévenu par la mort, ne l'avait poussé que jusqu'au septième tome : M. de Vaumorière le continua jusqu'à la fin. Il déclara dans la préface du douzième volume, qui est le dernier, qu'on avait eu tort de prétendre qu'il eût travaillé sur les mémoires de M. de la Calprenède, qui, ajouta-t-il, n'en faisait jamais pour lui-même. Le Journal des Savans était alors assez réservé sur les louanges des auteurs, et les critiquait librement : néanmoins, il parla du premier tome de la continuation du Pharamond en termes avantageux. *Il y a lieu d'espérer, par ce qui paraît du huitième volume que* M. de Vaumorière *a composé, que l'on ne regrettera pas longtemps la mort de celui dont il suit les traces. Il est parfaitement bien entré dans l'esprit de cet auteur. Il conserve aux héros et aux héroïnes les mêmes sentimens et les mêmes caractères qu'il leur avait donnés; et, dans son style, il a pris cet air grand et magnifique qui lui était propre. On peut même dire, sans blesser la mémoire de cet illustre mort, que le discours de M. Vaumorière est plus uni et plus châtié que le sien; et qu'il a mieux su retenir les emportemens du grand style* (1). M. Guéret ne juge pas de ce premier tome de la continuation avec la même indulgence; mais, quant au reste, il n'épargne pas l'encens à ce substitut de la Calprenède. *Je ne suis pas mal satisfait de son travail*, fait-il dire à Pharamond; *je voudrais bien seulement qu'il n'eût pas fait un volume entier de l'histoire de Constantin; elle languit un peu trop; et sans la beauté de son langage qui réveille son lecteur, elle serait ennuyeuse. Il l'a bien aperçu lui-même; car il s'en est corrigé aux tomes suivans : et ce qui fait que je tire un bon augure pour tout le reste, c'est qu'il a toujours augmenté ses forces en avançant, et qu'il*

* Le *Grand Scipion* est, dit Leclerc, de 1658, 4 vol. in-8°. « La Calprenède étant mort en 1663, » Vaumorière continua le *Pharamond*. Sa *Galanterie des Anciens* est de 1671, son *Adélaïde*, en 4 vol. in-12, est de 1680.; l'*Art de* » *Plaire* est de 1688. La première édition de ses » *Lettres* est de 1687. Son éloge, à la tête de ses » *Lettres* de l'édition de 1695, est de mademoi- » selle Scudéry, qui a oublié d'y marquer son » pays natal, et la date de sa mort, arrivée en » 1693. »

(1) Journal des Savans, *du* 23 *février* 1665, *p*. 156, 157, *édition de Hollande*.

marche à cette heure d'un pas ferme et assuré dans les traces de son illustre prédécesseur (2). Lorsque les petits romans furent en vogue, M. de Vaumorière se conforma à ce goût; il en fit qu'on pouvait lire dun bout à l'autre en moins de deux heures. Tel est celui qu'il intitula, *Diane de France*, et qui fut imprimé l'an 1674, si je m'en souviens bien. Il a fait aussi *La Galanterie des Anciens; Adélaïde de Champagne; Agiatis; L'Art de plaire dans la conversation.*

(B). *Il fut sous-directeur de l'académie de M. l'abbé d'Aubignac.*] Vous le verrez par la liste que le Mercure Galant a donnée de ceux qui la composaient (3). Vous verrez là aussi quelques circonstances concernant cette académie, et entre autres qu'elle avait été *rompue depuis* la nomination de M. l'abbé de Villeserain *à l'évêché de Senez.* Un autre livre m'apprend qu'elle s'assemblait chez cet abbé. Je rapporte le passage, car il est curieux : c'est Henriette Sylvie de Molière qui parle. « Tout ce que » j'entendais me semblait un carrosse » qui venait m'enlever; et j'étais » dans une maison où j'avais souvent » de ces sortes de frayeurs : c'était à » l'hôtel de Hollande. M. l'abbé de » Villeserain logeait vis-à-vis, et » l'assemblée des beaux esprits, qui » s'est faite depuis chez lui, se projetait dès ce temps-là. Je ne voyais » autre chose que gens à visage sévère arrêter à sa porte, et passer » par ma rue; et je les prenais pour » autant d'envoyés de mesdames les » dévotes (4). »

(C) *Il était brouillé avec la fortune.*] Ce sont les termes du sieur Richelet, à la table des matières de l'un de ses livres (5). Ceux dont il se sert dans le corps du livre, à l'endroit où la table nous renvoie, sont encore plus significatifs. M. Conrart *était ravi qu'on dît qu'il connaissait les personnes de mérite, et qu'il leur rendait de bons offices en galant homme. Si dans ce siècle les mignons de la fortune étaient de cette humeur, Cassandre, Vaumorière, et quantité d'autres malheureux n'iraient pas en poste à l'hôpital* (6). Je crois qu'il lui en voulait; car il parle ainsi dans un autre livre : « On vient d'élargir le » continuateur de Pha.... qui était » au Châtelet depuis trois semaines » (7). »

(2) Guéret, Parnasse réformé, *pag.* 174, 175.

(3) Mercure Galant *de l'an* 1672, *tom. I, pag.* 81, *édition de Hollande.*

(4) Vie de Henriette Sylvie de Molière, *IVe. part., pag.* 99, *édition de Hollande*, 1674.

(5) *Intitulé :* Les plus Belles-Lettres des meilleurs Auteurs français.

(6) Richelet, Lettres, etc., *pag. xiv, édition de Hollande*, 1694.

(7) Le même, Remarques sur son Dictionnaire, *pag.* 33, *au mot* élargir, *édition de Genève*, 1680.

VÉDÉLIUS (NICOLAS), théologien réformé assez célèbre, a vécu au XVIIe. siècle. Il était né au Palatinat, et il fut professeur en philosophie pendant douze ans à Genève, et ministre de l'église de la même ville pendant dix ans (*a*). Il fut appelé à Deventer, l'an 1630, pour la profession en théologie et en hébreu, et l'ayant acceptée, il se fit recevoir docteur en théologie à Bâle, pendant le voyage de Genève à Deventer, le 24 de juin de la même année (*b*). Il s'acquitta bien de sa charge, et témoigna un grand zèle contre les arminiens (A). Il exerça par *intérim* celle de professeur en philosophie, l'an 1634 (*c*). Il passa de Deventer à Franeker pour la profession en théologie, environ l'an 1638 (*d*). Ce fut sa dernière station; car il mourut à Franeker l'an 1642. Il fut fâché que la mort ne lui permît pas de publier la réponse qu'il préparait à ses adversaires (B), touchant le pouvoir des magistrats dans les affaires ecclésiastiques

(*a*) *Voyez le* Programme *que* Révius *rapporte dans son* Histoire de Deventer, *pag.* 686.

(*b*) Revius, in Historiâ Daventriensi, *ibid.*

(*c*) *Idem, ibidem, pag.* 694.

(*d*) *Idem, ibidem, pag.* 713.

(C). Je donnerai la liste de ses ouvrages (D). J'ai parlé ailleurs (e) de la querelle qu'il fit à Barléus.

Le programme que j'ai cité suppose qu'il ne fut professeur à Genève que pendant douze ans; néanmoins il dit lui-même dans la harangue inaugurale qu'il fit à Franeker, le 25 novembre 1639, qu'il avait été professeur à Genève et à Deventer vingt-trois ans. Puis donc qu'il ne l'avait été à Deventer que depuis l'an 1630, il faut qu'il l'ait été à Genève pendant quatorze ans. Son fils Nicolas Védélius est mort ministre de l'église française de Heusden, vers le commencement de l'année 1705.

(e) *Dans la remarque* (D) *de l'article* Barléus. *tom. III, pag.* 127

(A) *Il témoigna un grand zèle contre les arminiens.*] Il publia un livre, l'an 1631, qu'il intitula *de Arcanis Arminianismi*, où il soutint qu'ils s'efforcent explicitement, et par profession, d'introduire dans l'église l'athéisme subtil ; et qu'encore que de dessein prémédité ils ne tâchent pas d'y introduire l'athéisme crasse, ils ne laissent pas d'ouvrir une grande et large porte à cet athéisme crasse. Voici le commencement d'un de ses chapitres : *Proposuimus hactenùs doctrinam remonstrantium, quâ omnis generis hæreses et sectas in ecclesiam Dei, adeòque libertinismum, hoc est atheismum subtilem* EX PROFESSO *introducere conantur* (1). Un peu après il dit ces paroles : *Scopus meus non est gravare remonstrantes accusatione eâ, ac si atheismum crassum introducere datâ operâ seu ex professo molirentur. Nequaquam verò, prout eodem cap. primo monui. Sed tantùm ostensurus sum, præter alia affecta pestilentissima quæ nova ipsorum theologia et religio producit, etiam fenestram et portam aperiri eâ atheismo crasso patentissimam atque amplissimam* (2). Il ajoute qu'il n'a pour but que de faire en sorte que les remontrans se convertissent à la vue du péril qui est attaché avec leur doctrine. *Quo nimirùm unusquisque eò magis ab eâ sibi caveat : et ipsi theologi remonst. lucri fiant, qui etiam noster in hoc labore scopus est* (3). Nous avons vu quelque chose de semblable dans les commentaires de Maldonat (4). Les arminiens s'emportèrent furieusement contre lui dans l'ouvrage qu'ils intitulèrent *Vedelius Rhapsodus.* Il répliqua dans la IVe. partie de son ouvrage, imprimé l'an 1634. La IIe. et la IIIe. partie furent publiées l'an 1633.

(B) *Il fut fâché que la mort ne lui permît pas de publier la réponse qu'il préparait à ses adversaires.*] Vous trouverez cette circonstance dans une lettre de Vossius. Vous y verrez aussi qu'en cas que cette réplique de Védélius fût imprimée, on en ôterait les injures violentes qu'il y avait répandues, rendant la pareille à son antagoniste. *Vedelius theologiæ apud Franekeranos professor, dum in Frisiâ sum, fatis concessit. Moribundum cruciabat, quòd terris eriperetur, priusquàm potuisset Revio et Triglandio respondere. Horum uterque acerbè satis scripsit adversùs scriptum ejus de Constantini Episcopatu; quo magistratûs jura circa res ecclesiæ defendit. Collegæ defuncti mihi Franekeræ aiebant, fortassè responsum sic etiam edendum: sed deletis, quæ, ut par pari redderet hostimentum virulentiùs chartis illevisset adversùs Revium* (5).

(C)... *touchant le pouvoir des magistrats dans les affaires ecclésiastiques.*] Il s'éleva quelques disputes en Hollande sur cette question, après le synode de Dordrecht : car il y eut des théologiens qui voulaient soustraire l'autorité ecclésiastique à celle du souverain, et il y en eut qui voulurent conférer aux magistrats toute la

(1) Vedelius, de Arcanis Arminianismi, *lib. II, cap. X, pag.* 242, *edit.* 1631, in-8°., *et pag.* 86, *edit.*, 1632, in-4°.

(2) *Ibidem, pag.* 243.

(3) *Ibidem.*

(4) *Voyez l'article* Vallée, *remarque* (A), *vers le milieu, dans ce volume*

(5) Vossius, epist. CDLXIII, *pag. m.* 409, *col.* 2. *Elle est datée du* 24 *d'octobre* 1642. *Elle est parmi celles des arminiens, à la page* 821 *de l'édition* in-folio.

puissance ecclésiastique. C'est pour le moins de cette manière que chaque parti interprétait l'intention et la doctrine de l'autre. Védélius se mêla dans cette dispute, et publia, au commencement de l'année 1638, une *Disputatio Theologica de Magistratu, adversùs Bellarmini Librum de Laïcis*, où il étendit beaucoup plus que d'autres n'eussent voulu, le pouvoir des magistrats. Quelque temps après il sut qu'on se préparait à le réfuter: Cela fut cause qu'il donna (6) une seconde édition de sa Dispute, et qu'il y joignit plusieurs éclaircissemens. Voici tout le titre de l'ouvrage : *de Episcopatu Constantini Magni, seu de Potestate Magistratuum Reformatorum circa Res Ecclesiasticas, Dissertatio repetita cum responsione ad interrogata quædam.* Il prévit qu'il irriterait ses adversaires, et qu'il s'attirerait bien des injures (7); mais cela ne lui ôta point le courage de se mettre sur les rangs. La prévision fut juste, et il ne fallait pas être un grand prophète pour deviner une telle chose. Il fut attaqué et de son vivant et après sa mort. Plusieurs ministres de Zélande le firent réfuter lorsqu'il n'était plus, et se servirent de la plume d'un ministre de Middelbourg (8). Ses amis de Frise le défendirent, et traitèrent de haut en bas ces ministres de Zélande. Voyez le livre qui a pour titre : *Grallæ seu verè puerilis cothurnus sapientiæ, quo se jactat apud imperitos Guillelmus Apollonii, etc.* (9). Apollonius répondit : on lui répliqua par un ouvrage dont le titre est assez comique (10).

(D) *La liste de ses ouvrages.*] J'ai déjà donné le titre de trois; voici les autres : *Notæ in Epistolas Ignatii.* Ces Notes sont en partie critiques, et en partie de controverse, et accompagnent les Épîtres de saint Ignace qu'il fit imprimer à Genève, l'an

(6) *L'an* 1641.

(7) *Jam prævideo temerariis et superbis ingeniis nihil magis in votis fore, quàm ut spretis salutaribus pacis et concordiæ consiliis ac monitis in me involent, et virus suum contra me evomant.* Nicol. Vedelius, *præf.* de Episcopatu Constantini.

(8) *Nommé* Gulielmus Apollonius.

(9) *Il fut imprimé à Franeker l'an* 1646.

(10) Grallator furens de novo in scenam productus, cum pantomimo suo bombomachide Vlissingano. *A Franeker*, 1647.

1623, *in-4°*. *Commentarius de* [...] *utriusque Episcopatûs S. Pet*[...] *tiocheni et Romani*, à Genèv[...] *Rationale Theologicum, seu* [...] *cessitate et vero usu princi*[...] *Rationis ac Philosophiæ in* [...] *versiis theologicis* ; là même [...] *Remède contre l'Apostasie* ; l[...] en la même année. *Panacea A*[...]*siæ* ; là même, 1628 : c'est la t[...]tion du précédent. *Saint Hila*[...] *Antidote contre la Tristesse*; là [...] 1630. *S. Hilarius, seu Ant*[...] *contra Tristitiam pro sanctâ* [...]*tate*, à Leyde, 1632 : c'est la t[...]tion du précédent. *De Pruden*[...]*teris ecclesiæ*, à Amsterdam, 16[...] *Deo Synagogæ, contra Cast*[...]*læum*; à Harderwic, 1532. *Op*[...] *Theologica*; à Franeker, 1641, [...]

VÉGIUS (MAPHÉE), né [...] di dans le Milanais, l'an [...] fut un orateur illustre, [...] plus grand poëte latin qu[...] eût vu depuis plusieurs [...] (*a*). Il fit ses humanités [...]lan, d'où il passa à Pavie p[...] étudier la jurisprudence; [...] la peste l'obligea bientôt [...] retourner à Lodi. Il s'y ap[...] tout entier aux belles-le[...] et principalement à la poé[...] il commença de très-bonn[...]re à faire des livres (A). [...] allé à Rome, il se fit aimer e[...]sidérer du pape Martin V [...] le pourvut de la charge de [...]taire des brefs. Il s'en ac[...] si fidèlement qu'il fut élev[...] le même pape à une charg[...] considérable; ce fut à ce[...] dataire. On lui donna en [...] tems un canonicat dans l[...] de Saint-Pierre (*b*). Il se [...] si content de cet état, qu[...]fusa un riche évêché. La [...]dération qu'eurent pour l[...]gène IV et Nicolas V les[...]

(*a*) Jovius, Elog. *cap. CVII*, *pag*[...]

(*b*) Moréri *le fait chanoine de L*[...]

ü continuer l'emploi de da-
-e. Il eut beaucoup de part à
time du Panormitan et à celle
Enée Silvius, et beaucoup de
votion pour saint Augustin
). Ses mœurs furent exemplai-
s. Il mourut à Rome, l'an
459 (c). Entre ceux qui par-
nt de lui je n'en trouve guère
ui ne passe sous silence le plus
el endroit de sa vie ; car ils ne
ous disent rien du changement
e son goût. Les fictions des
oëtes furent d'abord ses déli-
es (d); il ne songeait qu'à faire
les vers, et qu'à y placer les
ivinités païennes. Virgile était
'un de ses grands dieux : les
saumes de David ne lui parais-
aient que chansons de vieille,
et il abhorrait la prêtrise com-
me la mort : mais enfin il se dé-
goûta des beautés profanes de la
poésie ; les psaumes de David
ui parurent admirables, et il se
faisait un plaisir extrême des
fonctions du sacerdoce, et de
s'employer à l'instruction des
novices (C). Nous parlerons de
ses livres (D).

Je pourrais donner un bon
supplément à son article, si je
voulais copier l'auteur des notes
sur le *Naudæana;* mais il suffit
d'y renvoyer le lecteur. C'est un
livre aisé à trouver.

(c) *Tiré du* Ghilini, Teatro d'Uomini letterati, *parte II*, *pag.* 188.
(d) *Voyez la remarque* (C).

(A) *Il commença de très-bonne heure à faire des livres.*] A l'âge de seize ans, si l'on en croit le Ghilini, et il faut l'en croire (1) quoique son autorité doive être ici de peu de poids ; car nous pouvons assurer que l'enthousiasme de panégyriste l'a saisi, et qu'il ne lui laisse pas bien concerter les parties de sa narration. Écrit-on avec jugement lorsqu'on raconte, 1°. que Végius, étant parvenu à la souveraine perfection dans toutes sortes de lettres humaines, alla étudier à Pavie le droit civil et le droit canon (2) ; 2°. qu'ayant à peine commencé d'y étudier, il fut obligé de quitter la ville à cause de la peste ; 3°. qu'il s'en retourna en sa patrie, où il se remit à l'étude des belles-lettres, et à composer, n'ayant à peine que seize ans (3) ? Ce narré ne veut-il pas dire que Végius entendait dans la dernière perfection toutes les parties de la littérature avant que d'avoir seize ans? Cette hyperbole est absurde. Il mourut sans être fort approché de la perfection ; comment y eût-il été dès l'adolescence.

(B) *Il eut beaucoup de dévotion pour saint Augustin.*] Il fit bâtir une chapelle dans l'église de ce saint, à Rome, au côté droit du grand autel, et ayant fait mettre dans une très-belle châsse les os de saint Augustin et ceux de sainte Monique sa mère, il les transporta d'Ostie à cette chapelle. Il composa des poésies en l'honneur de ces deux saints, qu'il loua aussi beaucoup dans la préface de son livre *de Educatione Puerorum et claris eorum Moribus.* C'est un ouvrage où, autant qu'il lui est possible, il confirme par des exemples tirés de la vie de saint Augustin, et de celle de sa mère, tous les préceptes qu'il donne sur l'éducation des enfans. *In præfatione postquàm D. Augustini et matris ipsius Monicæ laudes pluribus prædicavit, subjungit : Enitemur ostendere omnem benè educandorum filiorum rationem, et convenientissimis subindè etiam sanctissimique tamparentis monicæ quàm filii Augustini exemplis, singula quibus idoneè ea applicari potuerint confirmare studebimus* (4).

(C) *Il se dégoûta des beautés profanes de la poésie : les psaumes de*

(1) *Voyez les* Notes sur le Naudæana, *p.* 194, 95.

(2) *Dopò esser egli a somma perfezione arrivato in ogni genere di lettere humane andò à Pavia.* Ghilini, Teatro, *part. II*, *pag.* 188.

(3) *Diedesi nell' età di sedici anni appena a scrivere.* Idem, ibidem.

(4) Gesner, *in* Biblioth., *folio* 491, *en parlant du Traité de* Végius, de Educatione Puerorum, *imprimé à Bâle avec d'autres semblables livrets, l'an* 1541.

David lui parurent admirables, etc.] Une si belle conversion, une si sainte métamorphose, sont assez rares pour n'avoir pas dû être oubliées par ceux qui ont fait mention de cet écrivain. La plupart des poëtes gardent jusques à la mort leur attachement à la poésie, selon ce qu'elle a de beautés humaines. Exceptons-en Végius, et rapportons sa confession. *Priora recolens tempora*, dit-il, *quibus inhiabam quotidiè condendis carminibus, nihil præter musas et poëtarum lusus pulchrum ducens, mirari non satis possum, adeò IMMUTARI affectus meos, adeò vim animo meo, ut ita dixerim, fieri potuisse, ut à dulcibus prurientibusque fabulis, ad studia severiora conversus sim, et qui decantandis ingentibus rerum gestis, confictisque tot incertorum deorum numinibus, ardentiùs instabam, nunc ad exhortandas sorores, ad docendas virgunculas descenderim, ut pro Ovidiis et Flaccis, nunc Augustinos et Hieronymos, pro Virgilio, quem alterum in terris deum esse arbitrabar, nunc David fideliorem vatem colam, suscipiam, amplectarque, et ejus mihi carmina, quæ tanquam anilia deliramenta sordebant, nunc mira adspergant animum suavitate, atque undè magis etiam obstupescam quod tantoperè detestabar exhorrebamque instar mortis, nunc sacerdotio dulcius nihil putem* (5).

(D) *Nous parlerons de ses livres.*] Les uns sont en prose, les autres en vers; les uns ont été imprimés, les autres ne l'ont point été. Celui de ses poëmes qui l'a fait le plus connaître, est son Supplément de l'Énéide: il s'imagina que Virgile n'avait pas mis la conclusion à son ouvrage; il s'avisa donc d'y ajouter un XIII[e]. livre que l'on a de coutume d'imprimer avec les douze du poëte romain. On a critiqué son entreprise (6). Son dialogue *de Felicitate et Miseriâ* a passé pendant quelque temps pour un ouvrage de Lucien (7). Il fut imprimé avec le livre *de Educatione Puerorum*, et avec le *Philalethes*, et avec la *Disceptatio inter terram, et aurum*. Tous ces traités s prose. Le Ghilini a cru faus que les sept livres *de Persev Religionis ad Sorores*, n'ont été imprimés. Ils le furent po à Paris, l'an 1511 (8) avec que uns de ceux dont j'ai rapp titre. Ils ont été insérés dansl de Bibliothéque des Pères. Son des Friponneries des Paysans d curieux. Vous trouverez dans l lini le titre d'un très-grand n de pièces de cet auteur, qui pas été imprimées. Paul Jove oublié de le louer d'avoir laiss ques monumens de l'applicat sa plume à des matières sacré *quid ad cumulatam eruditione christiano deesset, quædam e sacris litteris sinceræ interp nis glossemata reliquit, aure præsertim libellum de rebus a memorabilibus basilicæ sancti in quo donaria, sepulcraque cum referuntur* (9).

(5) Vegius, de Perseverantiâ Religionis, *in tom. XXVI* Bibl. Max., *folio* 689, *apud* Spizelium, *in* Litterato felicissimo, *pag.* 162.

(6) *Voyez M.* Baillet, Jugemens sur les Poëtes, *num.* 1222, *tom. IV*, *pag.* 13, 14, *edit.* 1725, in-4°.

(7) Ghilini, Teatro, *part. II*, *pag.* 118.

(8) *Voyez le* Catalogue d'Oxford, *pa*

(9) Jovius, Elog., *cap. CVII*, *pag.*

VELSÉRUS (MARC),

d'Augsbourg (A), sa pat été un savant jurisconsul un auteur fort célèbre. Il le 20 de juin 1558. Il éta ne famille très-ancienne (qui avait possédé de gran chesses (C). Il fut élevé a grand soin; et, comme il les belles-lettres, on l' fort jeune à Rome, pour disciple d'Antoine Muret y était l'an 1575. Il mêl l'étude des antiquités cell langue italienne, et s'y p tionna de telle sorte, qu'i vait en italien comme un F tin (D). Étant de retour patrie, il s'attacha au ba l'an 1589. Il obtint la ch sénateur l'an 1592. Il mo

(*a*) Bonciarius, *lib. IX*, epist. X Arnoldum, de Marci Velseri Vitâ et Obitu, *pag.* 42.

petit conseil l'an 1594, et il fut élu préteur l'an 1600. Il soutint tous ces caractères avec beaucoup d'honneur, et il fut l'ornement de son pays. Il aima et il protégea les sciences et les savans. Il publia plusieurs bons livres (E), et il fournit des secours à plusieurs auteurs (F); et jamais personne n'a eu plus d'amis que lui dans la république des lettres. Il ne se voulut jamais laisser peindre (G); néanmoins on eut son portrait sans qu'il le sût. Il mourut le 13 de juin 1614, et ne laissa point d'enfans de son mariage. Il avait plusieurs frères qui avaient beaucoup de mérite et de belles charges (*b*). Voyez sa vie, à la tête de la nouvelle édition de ses OEuvres, de laquelle on est redevable aux soins de Christophle Arnoldus, professeur à Nuremberg. Quelqu'un remarque que Velsérus laissa ses affaires domestiques en mauvais état (*c*); je ne m'en étonne point. Quand on se consacre, comme il faisait, au service des savans et à toutes les correspondances des auteurs, il est extrêmement difficile de ne pas faire de la dépense, et de ne pas négliger son patrimoine. Il y eut un certain Rosérius qui le critiqua, et qu'il ne daigna pas honorer d'une réponse. Scaliger et d'autres lui conseillèrent ce mépris. Pour Cluvier, qui le censure en certaines choses, il eût mérité qu'on lui répondît; mais Velsérus était mort depuis un an, lorsque le livre de ce censeur fut imprimé (*d*). On voit son épitaphe dans l'église des jacobins d'Augsbourg : elle est très-bien faite, et de la façon de Pignorius. Elle a été insérée, par Jean Tonjola, (*e*) dans l'appendix du *Basilea sepulta retecta continuata* (*f*).

(*b*) *Voyez* Schottus *à l'épître dédicatoire* Photius, *et la note* (2) *de la remarque* (A).

(*c*) *Eximitur rebus humanis... memoriâ nominis sui relictâ immortali, perturbatis nihil suis facultatibus.* Melchior Adam. Vitis Jurisconsult., *pag.* 481.

(*d*) Arnold. de Velseri Vitâ, etc., *pag.* 54.

(*e*) *Ministre de l'église italienne de Bâle.*

(*f*) *Imprimée à Bâle l'an* 1661. *Cet ouvrage avait été commencé par* Jean Grossius, *et conduit jusqu'à l'année* 1619.

(A) *Consul d'Augsbourg.*] Je ne sais si l'on pourrait mieux traduire que par ces paroles le *duumvir reipublicæ Augustanæ*, qu'on lit autour de la taille-douce de notre Velsérus. Il serait à souhaiter que l'on publiât un dictionnaire des charges modernes, et cette occupation serait digne d'un savant homme. Un tel ouvrage rendrait beaucoup de services aux traducteurs et aux lecteurs; car, par exemple, il nous apprendrait ce qu'il faut entendre par *duumvir Augustanus*, titre perpétuel de Marcus Velsérus. *Consul d'Augsbourg* n'est pas une bonne traduction; car la dignité consulaire des Romains ne ressemblait pas à la dignité de ceux que l'on nomme *duumvirs d'Augsbourg.* Je remarquerai, par occasion, que l'une des plus belles charges de Hollande, je veux dire celle de *pensionnaire*, est la plus mal nommée du monde. Son nom est pris d'un accident tout-à-fait externe (1), et ne donne aucune idée ni des droits ni des fonctions (2) de celui qui la possède. Ce que j'ai dit du consulat de Velsérus, je le dis aussi de sa préture. Je suis persuadé qu'un préteur d'Ausbourg ne ressemble pas aux préteurs romains; et cependant on ne saurait guère se passer des noms des charges romaines, quand on écrit en latin, et quand on traduit les modernes qui écrivent en cette langue. Je ne sais si ce n'est pas la même chose à Augsbourg d'être duumvir et d'être préteur. En tous cas, il y a des charges, dans cette ville, infé-

(1) *De ce que celui qui l'exerce reçoit du public une pension annuelle.*

(2) *Vous les trouverez très-bien expliquées dans le* Furetière *que M. de* Beauval *a corrigé.*

rieures à celle de duumvir, lesquelles les auteurs modernes désignent par le mot de consulat (3).

(B) *Il était d'une famille très-ancienne.*] On veut qu'elle descende de Bélisaire, ce fameux général d'armée sous l'empereur Justinien. On conte que François Bélisaire, marié environ l'an 564 avec Antonia fille de Pompée, et cousine de la sœur de l'empereur Anastase Ier., laissa deux fils, Pierre et Charles, dont le premier épousa Marie Colonne, et mourut à Milan sans laisser postérité : l'autre, pour vivre à couvert des incursions des barbares, se retira dans le pays de Valais, et posséda un château dans le territoire de Sion (4), qu'il laissa à ses descendans (5). Voilà quelle est la généalogie d'un bourgeois d'Augsbourg. Ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'on assure que les preuves authentiques de tout ceci se peuvent fournir : car, dit-on, Jean-Barthélemi Velsérus, conseiller de l'empereur Louis de Bavière, et chanoine de Strasbourg, écrivit une lettre à cet empereur, l'an 1336, pendant la diète de Spire, pour le supplier instamment d'approuver de son cachet la traduction allemande d'un livre qu'Étienne Colonna, vicaire du pape et cardinal, avait composé sur la généalogie des Velsérus. Cet empereur avait lui-même commandé que l'on composât ce livre ; et l'auteur y donnait une suite fort exacte de preuves fondées sur des actes et des documens publics, depuis l'an 545, jusqu'à Jean Velsérus, frère de Jean Barthélemi. *Pro vetustissimâ familiæ suæ gloriâ ac dignitate non rogans solùm, verùm etiam obsecrans, ut germanicam libelli versionem sigillo annuli sui confirmaret, quem auctoritate ac jussu ipsius imperatoris Stephanus Colonna, summi pontificis tunc vicarius et cardinalis, ex omnibus instrumentis, tabulis, litterisque publicis ab A. C.* 54 *ad* Johannem Velserum, *Joh tholomæi fratrem germanum curâ et diligentiâ complexus* Cet ouvrage avait été mis en l Rome, l'an 1327, par le mêm Barthélemi. On assure qu'Ém Velsérus, chanoine de Bâle l'a écrivant à son frère Octavi mention de Charles Bélisair avec sa femme Paule des Ursi retira de Rome dans le Valais 620. *Agitata inibi mentione de* Belisario, *qui unà cum conjuge* Ursinâ *Vallesiam versus ad fontes A. C.* 620 *ex urbe Ro sævissimos et violentissimos in nobilitatem Longobardos, e aliorum egressus est* (7). Cel vien Velsérus dont j'ai parlé premier de la famille qui patrice d'Augsbourg. Il était ne dans la même ville, et di des affaires de la guerre, e cela conseiller de Conrad, Franconie. Il mourut l'an 1 Jacques Velsérus est le premi famille qui se soit établi à berg. Il s'y transporta l'an s'y maria, et il y mourut l'a père de six fils et d'onze filles liances des Velsérus ont été et en Suisse et en diverses ces de l'empire ; mais le plu honneur qu'ils aient reçu de là est sans doute le mariage lippine Velsérus avec Ferd archiduc d'Autriche, fils de reur Ferdinand Ier. et frère d pereur Maximilien II. Ce devenu éperdument amour Philippine pendant la diète bourg, l'an 1548, l'épousa secr (9). Elle vécut avec lui sur de femme légitime jusques à et plus de vingt-quatre ans (tait une très-belle femme, d'ailleurs de cent bonnes Elle était fille de François V baron de Zinnenberg, et Charles Velsérus, gouver

(3) *Cela paraît par* Radérus, *qui a dédié son Martial* nobilissimis et amplissimis *VVV.* dominis Velseris, Marco *Duumviro*, *Urbis Præfecto*, Mattheo *Ædili*, Paulo *Consuli*, *Matthæi FFF. Antonii NNN. Patriciis Augustanis, B. R. natis.*

(4) *Sepultus in agro Sedunensi ubi arcem Valeriam cum suis longè possedit.* Arnoldus, *in* Dissertatione de Marci Velseri Vitâ, Genere, et Morte, *pag.* 6.

(5) *Ils ont été nommés* Vallisii, *ou* Walliseri, et Velseri. *Ibidem, pag.* 5.

(6) Arnoldus, de Marci Velseri Vitâ et Morte, *pag.* 5.

(7) *Ibidem, pag.* 6.

(8) *Ibidem.*

(9) Martinus Crusius, *part. III* Ann *lib. XII, folio* 773, *apud* Arnoldum *pag.* 12.

(10) Jacob, Mentius, *apud* Arnold.

le Burgaw (11). Elle mou-
ıck le 24 d'avril 1580, et
fils, que leur père Ferdi-
ıt jamais faire passer pour
ıi succéder. Il fallut qu'il
ıt que l'aîné eût le mar-
ıurgaw. Le puîné fut hom-
ı, et cardinal (12). Arnol-
n auteur (13) qui assure
fils aîné de Ferdinand et
ine Velsérus, fut cardinal;
ıarles son cadet, marquis
·, épousa Sibylle', sœur de
aume, duc de Clèves. Ces
es sont morts sans laisser
On prétend que Charle-
ına trois fleurs de lis pour
PHILIPPE VALISÉRUS, qui
mporté avec beaucoup de
ns la guerre de Lombardie.
(14) qu'il l'honora de plu-
res prérogatives, et qu'O-
rand confirma tous ces pri-
ı faveur de JULES VELSÉRUS,
de Philippe Valisérus : car
ın conseiller du conseil de
n 950; et chevalier, l'an 971
rles-Quint mit cette famille
nobles immédiats, dont les
ivent être portées en pre-
ıstance devant l'empereur
chiduc Ferdinand fit baron
ALES VELSÉRUS, frère de Phi-
).
jue ce Jules Velsérus sauva
'empereur Othon dans une
contre les Huns, et qu'il
d'une fièvre continue à la
à l'âge de quatre-vingt-seize
ı l'empire de Henri II (18).
que je cite parle de plu-
ılsérus qui ont signalé leur
ans les armées, ou leur pru-
ıns la magistrature.

.... *et qui avait possédé de richesses.*] Melchior Adam
ı que François Ier. s'étant en-
ır un traité de paix, à payer
onnes d'or à Charles V, les
et les Velsers se firent forts
de compter cette grosse somme. *A rei nummariæ nervis apprimè instructam, vel hoc docet quod cùm Carolus V pace cum Gallo factâ, transegisset ut duodecim auri tonnas rex imperatori dependeret, Fuggari ac Velseri tantam pecuniæ vim bipartito se repræsentaturos promiserunt* (19). Martin Crusius raconte qu'en l'année 1528, BARTHÉLEMI VELSER et ses associés armèrent quelques vaisseaux en Espagne, et les envoyèrent dans l'Amérique, et découvrirent, sur les frontières du Pérou, un pays fort riche, nommé Vénézuéla, dont ils se rendirent les maîtres, et le gardèrent vingt-huit ans, selon le traité qu'ils conclurent avec Charles-Quint. Il s'éleva un différent entre les fermiers de la reine Élisabeth, femme de Philippe, et Georges de Spire, qui gouvernait ce pays au nom des Velsers. D'abord on ne disputait que des péages ; puis on disputa sur les limites, et enfin on prétendit que ces Allemands ne devaient rien posséder à Vénézuéla. La cause fut plaidée en Espagne, et par l'arrêt qui y fut rendu, l'an 1555, la possession de tout ce pays leur fut ôtée. Le premier gouverneur qu'ils y établirent était d'Ulm, et se nommait Ambroise Dalfinger : les Espagnols le tuèrent ; mais Charles-Quint fit châtier les auteurs de cette mort (20). Le sieur Arnoldus trouve fort mauvais que Jérôme Benzo appelle marchands les Velsers, à qui l'empereur donna en engagement le pays de Valentiola (21). *Vano istius judicio et reges et principes magnarii negotiatores erunt, et delicatarum mercium institores. Hercules tuam fidem?* Voilà comment Arnoldus s'est récrié sur le mot *marchand.* Il donne un abrégé de ce qu'on lit dans Herréra touchant les exploits des gouverneurs que les Velsers envoyèrent en ce pays-là.

(D) *Il écrivait en italien comme un*

oldus, *ibidem.*
res *M.* de Thou, *liv. LXXI*, *sub fin.*
acus de Lequile, *concionator et histo-*
ı *aulicus.*
oldus, *pag.* 20.
lem, *pag.* 21, 22.
lem, *pag.* 22. *Voyez aussi pag.* 10.
lem, *pag.* 20.
dem, *pag.* 32.

(19) Melch. Adam, *in* Vit. Jurisconsultor., *pag.* 480. *Il cite* Melanchth., tom. II Explic. Evangel.

(20) Crusius, *part. III* Annal. Suevicor., *lib. XI*, *cap. III et IV*, *apud* Arnoldum, de Velseri Vitâ, etc., *pag.* 24.

(21) *Valentiola ditissimæ provinciæ oppidum, quam Cæsar anno 1528 Velsaris mercatoribus germanis oppignoravit.* Benzo, *lib. I* Historiæ novi Orbis, *cap. XXV*, *apud* Arnold., *ibidem*, *pag.* 25.

Florentin.] Le témoignage qu'un Italien lui a rendu sur cela est rapporté par M. Arnoldus (22) en cette manière : *Mirari posthàc desinant qui linguæ italicæ nitorem in Marco attoniti stupent ; Orlandus enim Pescetti in Responsione suâ ad Anticruscam Benii Florentinam* (23), *illius puritatem simul ac elegantiam exosculatur, dum ait:* Se'l cavalier Guarisii (24), uomo pur Ferrarese, prega, come nelle sue lettere si vede, il cavalier Silviati che purghi il suo Pastor fido da Lombardismi, e dell' illustrissimo sig. Marco Velsero duumviro della rep. Augustana, e chiarissimo lume della Germania, scrive all' eccellentissimo sig. Chiocco, che le sue lettere gli paiono dettate da uomo nato ed allevato in Firenze. *Immò judicium Velseri de linguâ italicâ mille aliis præfert censoribus :* quando ogn' altra vi mancasse, quella del sig. Marco Velsero addietro mentovato, mi varebbe per mille, il quale in una lettera scritta all' eccellentissimo sig. Chiocco, dice che nel legger le cose del Casa sente tanto diletto, che non vorrebbe che avesser mai fine (25). Vous trouverez dans M. Arnoldus l'éloge que Nicolas Manassès donna à Velsérus, en lui dédiant un livre de Louis le Roi (26), qu'Hercule Catus avait traduit de français en italien. Je ne copie point cet éloge ; mais j'en copie un autre qui m'a paru de plus grand poids. Galilée, donnant la raison pourquoi il employait l'italien en écrivant à Velsérus les trois lettres *de Maculis solaribus*, s'exprime ainsi : *Ma in oltre ci ho avuto un altro mio particolar interesse, ed è il non privarmi delle risposte di V. S. in tal lingua vedute da me e dagl' amici miei con molto maggior diletto, è meraviglia, che se fossero scritte del più purgato stile latino, e parci nel legger lettere di locuzzione tanto propria che Firenze estenda i suoi confini, anzi il recinto delle sue mura, sino* [...] *gusta* (27).

(E) *Il publia plusieurs bon*[...] Son coup d'essai, selon [...] Adam, fut l'ouvrage qu'il [...] Venise, l'an 1594 ; le titre [...] comprendre les forces peu co[...] de l'auteur. *Rerum August*[...] *Vindelicarum libri octo*, [...] *primâ Rhætorum ac Vind*[...] *origine ad annum usque 55*[...] *Christo nobilissimæ gentis* [...] *et Antiquitates traduntur*, [...] *qua Monumenta tam quæ A*[...] *quàm quæ in agro Augustan*[...] *et quæ alibi extant ad res A*[...] *nas spectantia, æri incisa et* [...] *lustrata exhibentur**. Melchi[...] a raison de dire que ce prél[...] heureux et vertueux (28). [...] consacrait à la gloire de sa p[...] prémices de ses travaux. *In* [...] *progressus edidit* Antiquita[...] gustanas, *felix famæ surge*[...] *picium et pium.* L'an 1602, i[...] à Augsbourg, *Rerum Boïca*[...] *quinque, Historiam à genti*[...] *ad Carolum Magnum compl*[...] Dans la suite il publia, e[...] temps, la Vie de quelques [...] d'Augsbourg ; celle de saint [...] évêque de cette ville ; celle [...] Séverin ; celle d'Apollonius [...] Quant à l'ancien Itinéraire [...] appartenu à Peutinger, et q[...] de cela on nomme *Tabula P*[...]*riana*, il l'avait publié à Ve[...] 1591 (30). La plupart de c[...] sont accompagnées des Com[...] de Velsérus. On a rassem[...] corps toutes les œuvres de ce[...] et on les a réimprimées *in* [...] Nuremberg, l'an 1682. Ch[...] Arnoldus, professeur à Nu[...] a eu soin de cette édition, [...] née de prolégomènes où l'on [...] une infinité de choses conc[...] famille des Velsérus en gé[...]

(22) *Ubi suprà, pag.* 43, 44.

(23) *Nella* Risposta all' Antier. del Beni, *cart.* 16.

(24) *Il fallait dire* Guarini, *et c'est apparemment une faute d'impression.*

(25) Rispost., *cart.* 112, 113.

(26) *Celui* de la Vicissitude des choses du Monde.

(27) Lettera terza, *cart.* 103 *et* 10[...] noldum, *pag.* 44.

* L'auteur laissa, dit Joly, un Sup[...] nuscrit qui n'a été imprimé qu'en 1[...] V^e^. volume des *Amœnitates litterari*[...] horn, pag. 116-140 ; dans le tome [...] Recueil, on trouve, dit Joly, une [...] ser à Élie Ehinger.

(28) *Il faut se souvenir qu'en* 1[...] *avait publié un petit livre. Voyez c*[...]*tation* (30).

(29) *In* Vitis Jurisconsult., *pag.* [...]

(30) *Il le dit lui-même dans sa* XC[...] Italos, *pag.* 879.

ie de Marc Velsérus en particu- ; avec le jugement que les doc- nt porté de ses ouvrages, et les s funèbres dont on l'honora. mme il avait entretenu un grand merce avec les savans d'Italie e plusieurs autres pays, on a ssé plusieurs de ses lettres latines aliennes que l'on a jointes à cette ion.

a passé pour l'auteur du *Squitti- della Libertà Veneta*, qui parut ron l'an 1612. Gassendi, ayant orté que plusieurs donnèrent ce à M. de Peiresc, ajoute qu'ils se pèrent, et qu'il est assez vrai- blable que Velsérus l'a composé. onde cette conjecture sur l'éru- n de Velsérus, et sur ce qu'il ai- beaucoup la maison d'Autriche : *disquiro quidem an auctor hu- libri fuerit Antonius Albizius, is ille Florentinus, qui christia- principum Stemmata ediderat duos annos, ut nonnullis per- m est; an, ut videtur verosimi- insignis ille Marcus Velserus, sæpiùs meminimus, ob consum- m eruditionem, propensionem- ingularem erga domum Austria-* (31). M. Arnoldus (32) déclare ne sait rien là-dessus, et il blâ- eux qui ont eu la témérité de oncer décisivement sur un fait incertain que celui-là. Il cite ins (33), Rhodius (34), Scavé- (35), Placcius (36), qui ont as- que Velsérus est l'auteur de cet ge. Il avoue qu'Octavius Ferra- lui avait écrit que Scioppius l'a- souvent assuré que le Squittinio une production de Velsérus. *Velseri scripta eo plausu à stu- excipientur, quem ingens viri et celebre nomen meretur. Nol- tamen illis inseri Venetæ Reip. tinium, cujus illum auctorem e sæpè mihi Scioppius firmavit*. L'autorité de Scioppius me pa- ici de grand poids; car outre qu'en général il savait bien ces sortes de choses, il avait eu beaucoup de part à l'amitié de Velsérus, et avait entretenu avec lui un commerce de lettres fort régulier (38). M. Arnoldus n'ignore point que l'auteur du livre qui a pour titre, *la Conjuration des Espagnols contre la République de Venise*, attribue le *Squittinio* au marquis de Bédemar; mais il n'a pas bien choisi l'endroit de cette conjuration par où l'on peut le plus clairement prouver que l'auteur donne le *Squittinio* à ce marquis. Sa preuve est tirée de ces paroles : *L'autre point était que dans toutes les affaires qu'il aurait à négocier touchant les droits et les prééminences de la république, il se servît pour tous mémoires du* Squittinio della Libertà Veneta, *auquel le marquis de Bédemar renvoie dans plusieurs endroits de cette instruction, et en des termes qui, bien que retenus, découvrent assez* L'AMOUR PATERNEL QU'IL AVAIT POUR CE LIBELLE. L'abbé de Saint-Réal, qui est l'auteur de la relation de cette conjuration, dit, dans la pénultième page, ce qu'on vient de lire; et il avait raconté, dans la page 35, 36 et 37, l'histoire du *Squittinio*, et comment le marquis de Bédemar avait conçu et exécuté le dessein de cet ouvrage. C'est de là, et non pas de la pénultième page, que M. Arnoldus devait tirer la preuve qui lui était nécessaire. C'est une très-légère faute en comparaison de celle que je vais marquer. Il prétend que l'historien de cette conjuration s'est fort abusé en supposant que dans l'instruction donnée par le marquis de Bédemar à l'ambassadeur qui lui devait succéder, on recommande beaucoup la lecture du *Squittinio*. Cela est faux, dit M. Arnoldus; car le marquis décrédite cette pièce comme un ouvrage où il y a quantité de faussetés. Voyons tout entier le passage de ce professeur de Nuremberg. « *Verùm quàm » falsus etiam hic auctor fuerit ex » instructione secretâ ab Alfonso » della Cueva Hispanico, apud Vene- » tos legato successori suo Lud. Bra- » vo datâ, cuivis uni ad oculum sta- » tim apparet, prout Laur. Bank eam-*

(31) Gassendus, *in Vitâ Peireskii, lib. III, ad* 1612, *pag. m.* 279.
(32) *In præfat.*
(33) *Lib. II* Observat. Variar., *cap. XXXVI.*
(34) *In* Auctor. Supposit., *pag.* 20, 21.
(35) *In* Catalogo, *num.* 60, *in calce libri* ...ii.
(36) De Anonymis, *cap. XV, pag.* 116.
(37) Ferrarius, epist. ad Arnold., *in præfat.* ...um Velseri.

(38) *Voyez la remarque* (G) *de l'article* BONGARS, *tom. III, pag.* 537.

» *dem cum Scrutinio evulgavit.* (39) » E perche in tempo mio fu divulgato un libretto intitulato, *Squittinio* » *della libertà de Veneziani*, opretta veramente degna d'esser letta. » *Deindè omnem isti derogat fidem ;* » *ob multas fallacias veritati inimicas quæ inibi occurrunt, ac vivos* » *magistros mortuis longè præferendos censet.* Questo ancora vorrei » che si trovasse appresso di lei, scoprendosi per la lettura di quello » molte fallacie introdotte dagli istorici moderni, che trascurando la » pura verità contenuta nelle chroniche antiche, hanno dato ad intendere a posteri tutto quello che gli è » parso a proposito per stabilire la » loro libertà. Ne minor profetto sara che vostra eccellenza potra trarne da libri vivi, che s'hara cavato » da volumi morti : voglio dire che » l'informazione a bocca di persone » prattiche solite a frequentar la casa nostra, etc. *Sed quid pluribus* » *verbis opus est ? Mentis acies se* » *ipsam intuens nonnunquàm hebescit.* » La réflexion contenue dans ces dernières paroles semble n'avoir été faite que pour être tournée contre son auteur ; car il est visible que M. Arnoldus s'est ébloui par trop de lumière. Le passage qu'il cite de l'instruction marque clairement qu'il fallait consulter le *Squittinio*, à cause qu'en le lisant on pouvait connaître les impostures de plusieurs historiens modernes. Ainsi, bien loin que Bédemar le décrie comme rempli de mensonges, il le recommande comme le correctif des faussetés qui sont ailleurs. Ce qu'il y a de blâmable dans l'abbé de Saint-Réal, est peut-être qu'il a trop pris l'affirmative sur l'attribution du *Squittinio* à Alfonse de la Cuéva. Il a été cause que d'autres ont parlé avec la même décision sur ce fait (40). Il eût mieux valu suspendre son jugement : et nous avons ici un exemple qui prouve qu'il y a des livres qui font un grand bruit, et qu'on attribue faus-

sement à un tel ou à un tel,
jamais on découvre certain
vrai auteur (41). Un histor
çais, qui écrivait dans l
qu'on vit paraître le Squitti
tribue sans balancer à not
rus, dont il écrit mal le
deuxième, dit-il (42), *est u*
composé par un nommé Vul
Liberté de Venise.

(F) *Il fournit des secou*
sieurs auteurs.] Personne n
bua plus que lui au gros
d'inscriptions que Grutérus
Voyez l'éloge de Velsérus, da
face de Grutérus. Voyez, d
chior Adam (43), une longue
plusieurs anciens écrits do
rus procura la publication
noldus s'est fort étendu (4
détail des services que c
homme rendit à plusieurs a
n'a pas oublié les deux m
d'Anastase qu'il envoya au
de Mayence, après les avoir
tés de la bibliothéque palati
moyen de Marquard Frého
toire de la papesse Jeanne se
dans ces manuscrits. Il n'a
blié de remarquer que Ve
rendit caution pour mille
afin de procurer à Conrad I
sius un manuscrit des Épît
dore de Péluse, qui était d
bliothéque du duc de Ba
qui n'en pouvait sortir que
telle caution (45). Cet acte
rosité ne serait pas bien
l'on ignorait que Velsérus
de cette somme sans préte
Rittershusius lui en eût d
gation ; car il ne l'avertit
cela.

(G) *Il ne se voulut jama*
peindre.] C'est ce qu'on li
Vie de M. de Peiresc. Il
grand commerce de lettres
tié entre ces deux savans
mais M. de Peiresc ne pu
obtenir le portrait de cet a

(39) Bizzar. Polit., *num.* 14, 15, *pag.* 85 *et seq.*

(40) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *mai* 1684, *pag.* 316 *de la seconde édition.* [P. Marchand, II, 178, dit que Bayle a répété cette faute dans son *Epistola de Scriptis Adespotis*, pag. 376, 377, qu'il ne cite pas ici.]

(41) *Voyez la* Cabale chimérique,
la seconde édition.

(42) Le Grain, Décade de Louis X
pag. 449. *L'auteur des* Vérités franç
mées l'an 1643, *dit, pag.* 318, *que*
son Traité de la Liberté de Venise.

(43) *In* Vitis Jurisconsult., *pag.* 4

(44) De Vitâ... Marci Velseri, *pa*

(45) Georg. Rittershusius, *in* Vitâ
tris, Salviano *præmissâ*, *apud* Arno

é de recourir à une ruse dont il
vit plus d'une fois : ce fut de
un peintre qui cherchât l'occa-
de se placer dans un poste d'où
t voir à son aise Marc Velsérus
être aperçu. *Hoc uno ipsi durus*
(Velserus) *quòd sui effigiem*
tantissimè denegavit, pro eo quo
ibus aliis ardentissimè flagitanti-
denegaverat instituto. Et Peires-
tamen ut alios nonnullos, sic
nescientem pingi procuravit,
ucto artifice qui ipsius vultum è
lestino loco spectaret. Sic obti-
quod illi Occo sperare nefas
ixerat; cùm id abs Velsero tu-
t responsum, Cato major poste-
volebat quærere cur sibi statua
a posita : mihi contrà, quantùm
o cavendum ne quis aliquando
tur, si non et indignetur, quâ
itione consortio magnorum viro-
, quorum imagines se colligere
icius ostendit, irrepserim (46).
nous montre que Velsérus ne fut
plus complaisant pour d'autres
pour M. de Peiresc, et qu'il s'ex-
envers lui sur une raison toute
e de modestie. Je ne sais si le
ait de Velsérus qui fut mis dans
bliothéque de Milan, était la co-
e celui que M. de Peiresc fit fai-
u si on le fit tirer par un arti-
emblable à celui de M. de Pei-
, mais je sais que l'effigie de cet
tre Allemand tenait sa place dans
bibliothéque. Bosca nous l'ap-
d lorsqu'il fait mention de l'en-
e du sieur Olgiati et de Velsérus.
uidem nos cùm pictam tabulam
expressam ipsius imaginem re-
in Ambrosiano Museo specta-
, gravitatem eam ex oculis con-
us, et ex oris ipsius majestate
litteraturæ ac consilii in admi-
ndâ Vindelicorum provinciâ de-
endimus (47).

Gassendus, *in* Vitâ Peireskii, *lib. I*, *ad*
602, *pag. m.* 254.

Petrus Paulus Bosca, Bibliothecarius ex
io Sacerdotum oblatorum, de Origine et
Biblioth. Ambrosianæ, *pag.* 21, *apud* Ar-
pag. 48.

VELSIUS (JUSTE), en fla-
d *Welsens* était de la Haye.
eçut le doctorat en médecine
ouvain, l'an 1542, et fit quel-
quefois des leçons publiques à
la place de Pierre Nannius, son
bon ami, et professeur dans le
collége des trois langues. Il fut
soupçonné de luthéranisme, et il
se sauva de Louvain pour éviter
l'inquisition, et se retira à Stras-
bourg. Il fit un livre intitulé :
Κρίσις, *sive veræ christianæque
philosophiæ comprobatoris at-
que æmuli et sophistæ per com-
parationem Descriptio*, qui fut
condamné par la faculté de théo-
logie de Louvain, l'an 1554.
Étant venu à Cologne, et disant
qu'il s'était retiré de Strasbourg
à cause de la religion, il fut
honoré de la charge de profes-
seur en philosophie, et aux bel-
les-lettres (*a*). Le principal de
ses ouvrages est un commentaire
sur le tableau de Cébès. Ce fut
un homme assez docte, mais fort
inconstant sur le chapitre de la
religion (A). Il pratiqua heu-
reusement la médecine, et il
excella dans la botanique (*b*). Il
est fort loué par Nigidius, dans
des vers latins que Paul Fréher
a rapportés (*c*), et qui témoignent
qu'il ne s'arrêta que peu de
temps à Marpourg, où il enseigna
publiquement.

(*a*) *Tiré de* Valère André, Biblioth. Belg., *pag.* 605, 606.

(*b*) Merckl. *in* Lindenio renovato, *pag.* 727.

(c) Freh. *in* Theatro, *pag.* 1247.

(A) *Ce fut un homme........ fort inconstant sur le chapitre de la religion.*] La crainte de l'inquisition le fit sortir de Louvain, où il se voyait suspect de luthéranisme, et l'obligea de s'en aller à Strasbourg, l'asile des protestans (1). Néanmoins il y fit un livre qui ne leur était point favorable, et où, dès le titre, il leur dé-

(1) *Deflexit ad Argentinenses ubi asylum hæretici habebant.* Valer. Andr., Biblioth. belg., *pag.* 605.

que modo et claris puerorum moribus libello (6). On le lisait dans les colléges lorsque Paul Jove était écolier (7). Joignez à cela que Vergérius fut le premier qui traduisit Arrien, *de Rebus gestis Alexandri Magni* (8). Or parce qu'il entreprit cette version pour l'usage de l'empereur Sigismond, qui n'était guère savant, il se servit tout exprès d'une mauvaise latinité, comme le remarque Barthélemi Faccius (9). Notons en passant une méprise de Léandre Albert. Il insinue clairement que Marius Équicola est le premier qui ait dit que Charles Malateste fit jeter dans la rivière la statue de Virgile. *Quamquàm*, dit-il (10), *à Mario Æquicolâ in commentariis linguâ vernaculâ de Mantuanis principibus conscriptis injuria herclè carpatur, ac si statuam Virgilii poëtæ in flumen abjici jusserit : etenim* (11) *ipso auctori huic rei Æquicolæ fides tribuitur exigua, modicæ nimirùm opinionis scriptori*. Il est sûr que notre Vergério a vécu avant cet Équicola.

Remarquez, je vous prie, que Vossius, en composant son ouvrage des Historiens latins, se souvenait bien que notre Vergérius était l'auteur de l'Invective contre Charles Malateste; mais il ne s'en souvenait plus quand il composa son traité des Poëtes latins. Il y déclare qu'il ne sait si cette Invective a été faite par Guarin de Vérone, ou par quelqu'un des disciples de ce Guarin. *Statuam Mantuæ constitutam Maroni ante hos annos ducentos Carolus de Malatestis, tanquam quæ nihil ad religionem christiânam pertineret dejici curavit. Habeoque orationem Ms. adversùs Carolum iis temporibus super hoc exaratam, satis sanè acerbam : et tamen auctor ait, acerbiùs se scripturum fuisse, si tutum fuisset in eos scribere, qui possent proscribere. Nomen auctoris non apponitur : sed permista legitur orationibus, libellisque Guarini, ac discipulorum, qui auctore magistro hujusmodi oneris aliquid suscipere solerent. Ut videri possit scripta ab ipso Guarino Veronensi, clarissimo sui temporis viro, vel saltem discipulorum aliquo* (12).

(6) Gesner., Biblioth., *folio* 552.

(7) Jovius, *in* Elog., *cap. CXI, pag.* 254.

(8) Vossius, de Hist. lat., *pag.* 552.

(9) *In præfat. super sua Translat. eorundem librorum apud* Gesnerum, Biblioth., *folio* 552.

(10) Leand. Albert., *in* Descript. Ital., *p.* 455.

(11) *On donne ces paroles avec les fautes de l'imprimé.*

(12) Vossius, de Poët. lat., *pag.* 27.

VERGÉRIUS (PIERRE-PAUL), de la même ville (*a*) et de la même famille que le précédent (*b*), a fleuri au XVI[e]. siècle *. Il étudia en droit, et y fut reçu docteur; mais il se fit plus connaître par des ambassades, et par des affaires ecclésiastiques, que par sa jurisprudence. Il fut envoyé en Allemagne, par Clément VII, l'an 1530, pour être son nonce auprès du roi des Romains (*c*), et il reçut ordre d'empêcher par toutes sortes de voies la tenue d'un concile national. Il soutint avec vigueur et avec adresse les intérêts du papisme, et il traversa autant qu'il put les progrès des luthériens. Il fut rappelé par Paul III, qui voulut savoir de lui bien précisément les dispositions de l'Allemagne, et il y fut renvoyé, l'an 1535, avec ordre de promettre la tenue d'un concile, et avec d'autres instructions. Il eut là-dessus d[e]

(*a*) Fra-Paolo, Istor. del Concilio, *lib.* [...] *pag. m.* 80.

(*b*) *Voyez ce que lui dit* André Divus, [...] *lui dédiant sa version latine de l'Ili*[ade]. *Vous trouverez ses paroles dans la* Bib[lio]théque de Gesner, *folio* 552, *et dans* Vo[ssius,] de Histor. lat., *pag.* 553.

* P. P. Vergérius le jeune, était [né à] Capo d'Istria; Bayle parle de quelques[-uns] de ses ouvrages dans ses remarques (F) et (G). On en trouve une liste de cinquante dans le tome 38 des *Mémoires* de Niceron, qui [dit] qu'il en existe quelques autres dont il n'a [pas] une connaissance assez distincte pour [en] parler. Joly, sur le témoignage de Ph. [de] Bergame, ajoute que Vergérius avait écrit une *Vie des Scaliger*.

(*c*) *Ferdinand, frère de l'empereur Charles-Quint.*

iférences avec plusieurs prin- protestans. Il s'entretint mê- avec Luther, dans Wittem- rg (A). Il fut rendre compte sa nonciature au pape, l'an- e suivante, et tout aussitôt on fit aller à Naples pour négo- r avec Charles-Quint. Il fut vé à l'épiscopat la même an- 1536 (*d*), et il dressa avec it autres commissaires la for- le de l'indiction du conci- Il retourna en Allemagne 1541, pour assister à l'as- blée de Worms : il y parut qualité d'homme du roi de nce; mais on dit que ce n'é- qu'une feinte (B), et qu'il prit ce caractère que pour dre plus de services à la cour Rome. Il publia une haran- sur l'unité de l'église, pour e voir principalement qu'il fallait point songer à un cile particulier. Étant retour- Rome, il apprit qu'on l'avait ment rendu suspect de lu- anisme, que le pape, ajou- foi à ces médisances, avait oncé au dessein de le faire inal (*e*). Cette nouvelle le terna, et il résolut de tra- ller à sa justification. Pour effet il se retira dans sa pa- , et y commença un livre de troverse contre les apostats lemagne. Il examina leurs es, il pesa la force de leurs ctions, il chercha attentive- t les manières de les réfuter; s cette étude ne servit qu'à le aincre qu'ils avaient rai- . Dès lors il renonça à l'es- ance du cardinalat, et alla trouver son frère (*f*), qui était évêque de Pola. Il lui déclara son état. Il lui demanda conseil, et, sans prendre garde à la compassion qu'il lui fit naître, il l'exhorta à consulter l'Écriture, et surtout à l'égard du dogme de la justification. L'évêque de Pola, ayant suivi ce conseil, se trouva persuadé de la doctrine protestante, et convint avec son frère qu'à l'avenir ils enseigneraient la vérité. Ils exécutèrent ce dessein; mais les moines, qui s'en aperçurent, alarmèrent l'inquisition, et firent mille vacarmes. L'un des inquisiteurs vexa prodigieusement les bourgeois de Pola, et ceux de Capo d'Istria (C); si bien que notre Vergérius, ne se croyant point en sûreté, se retira à Mantoue chez le cardinal Hercule de Gonzague. Il n'y trouva pas longtemps une retraite assurée; car Jean de la Casa, légat du pape à Venise, fit tant d'instances auprès de ce cardinal pour l'obliger à se défaire d'un tel hôte, que celui-ci trouva à propos de quitter Mantoue. Il s'en alla à Trente, pour s'y disculper devant le concile (D). Le pape aurait bien voulu le faire saisir; mais ne voulant pas donner lieu de dire qu'il n'y avait plus de liberté dans cette assemblée, il écrivit à ses légats qu'ils défendissent à cet évêque d'y prendre place, et qu'ils lui ordonnassent d'aller ailleurs. On rapporte là-dessus des circonstances qui font pitié (E). Vergérius se retira à Venise, où il n'eut garde de se conformer aux désirs de Jean de la Casa, qui

(*d*) *Tunc primus factus episcopus Modru- is, ac non multò post Justinopolitanus.* h. Adam., *in* Vitis Theol. Ext., *pag.* 118.

(*e*) *Voyez la remarque* (D).

(*f*) *Jean-Baptiste Vergérius.*

lui conseillait d'aller à Rome. Peu de jours après on lui fit défense, au nom du pape, d'aller à son évêché. Il s'en alla à Padoue, et y fut témoin de la déplorable mort de François Spiéra. Cet exemple du désespoir à quoi s'exposent ceux qui détiennent la vérité en injustice, le fit résoudre à s'exiler volontairement, pour pouvoir faire une profession ouverte du pur Évangile. Il se retira chez les Grisons, et y fut ministre quelques années, comme aussi dans la Valteline * : après quoi il fut attiré à Tubinge par le duc de Wurtemberg, et y mourut le 4 d'octobre 1565. Il publia plusieurs livres qui firent beaucoup de tort à la communion romaine (F). Avant qu'il sortît d'Italie, il avait perdu son frère, qui était mort de poison, à ce que l'on soupçonna (*g*). Il manque beaucoup de choses dans le récit que l'on vient de lire, et que j'ai tiré de Melchior Adam. On n'y voit point le service que Vergérius rendit à Henri II (G), ni les conférences qu'il eut dans l'Alsace avec le nonce apostolique (H). On n'y apprend point qu'il fit une emplette de reliques pour un électeur de Saxe (I), etc. Il fut cause que le *Capitolo del Forno* (*h*) exposa l'auteur à cent sor[tes] d'invectives, ce qui obligea J[ean] de la Casa, qui l'avait fait, à co[m]poser un petit ouvrage qui paru l'an 1688. Vergério y [est] maltraité cruellement (K). [La] prudence ne permettant pas [de] croire ce qu'un ennemi pub[lie] de son ennemi sans le prouv[er], l'on doit tout au moins susp[en]dre son jugement sur les inf[a]mies imputées à cet ex-évêq[ue]; mais je ne dissimule point qu['il] y a des protestans qui avouent q[ue] c'était un homme volage, fo[ur]be et ignorant en théologie (l). Je n'ai point vu dans les [au]teurs que j'ai consultés le voy[age] qu'il fit en France depuis qu['on] l'eut fait évêque : je n'ai [ap]pris cette partie de sa vie [que] dans un recueil de lettres im[pri]mé à Venise, l'an 1558. On y voit quelques-unes de sa faç[on], qui nous apprennent qu'il ad[mi]rait la piété et les belles qual[ités] de la reine de Navarre, sœur [de] François Ier., et qu'il comm[en]çait à se dégoûter de la vie q[u'il] menait, et à songer à la r[etraite] dence (M). On y en voit [aussi] (*i*) une de son frère AURÉ[LE] VERGÉRIUS (*k*) à Julie de Go[nza]gue. Je n'aurai pas beaucou[p de] choses à dire contre Moréri (...

Je me suis aperçu trop [tard] que les paroles que j'ai cité[es de] la préface d'un livre qu'o[n lui] attribue sont susceptibles d['une] autre interprétation que [celle] que je leur ai donnée. Je rap[por]terai cet autre sens, quoiqu['] j'aie reconnu qu'il n'est pa[s]...

* Leduchat propose d'ajouter ici, sur le témoignage de Fra-Paolo, que Vergérius ne cessant de tourner en ridicule la prétendue réformation qu'avait faite le concile de Trente, l'évêque de Come, par commission du pape, mit tout en œuvre, jusqu'à attenter à sa vie, pour le faire sortir du pays ; mais en vain. Sur cela Joly reproche à Leduchat d'ajouter foi un peu légèrement à un ennemi des souverains pontifes et de l'empire romain, dont Bayle refute déjà un mensonge dans sa remarque (A).

(*g*) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Theologorum exterorum, *pag.* 116 *et sequentibus*.

(*h*) *Voyez la remarque* (M).

(*i*) *Au feuillet* 124 *du Ier. livre*.

(*k*) *C'était un savant homme. Voyez* [Sec]kendorf, Hist. Lutheran. *in Supplem*[ento in]*dicis I*, *num.* 80.

ritable (O). Ceci concerne le re de l'Anatomie de la Messe. rélius Vergérius, frère de lui dont nous parlons, était evalier de Malte, et fut emoyé à des négociations qui lui uirent de la gloire (*l*). Louis rgérius, son neveu, se réfua à Bâle pour la religion. Il rivit quelques lettres, l'an 1549, i ont été insérées dans la Cosgraphie de Munster (*m*).

(l) Munster, *in* Cosmographiâ, *lib III*, . *m*. 694.

) *Pag. m*. 693, 694.

A) *Il s'entretint même avec Luther Wittemberg.*] Fra-Paolo et Palcin racontent cela d'une manière différente. Le premier assure que pape donna ordre à Vergérius *de ter avec Luther et ses principaux frères, et de tâcher de les ramener promesses et par caresses* (1), et ce nonce *fut trouver Luther à ttemberg, et le traita très-humaiment, selon l'ordre exprès qu'il en it* (2). Il rapporte le discours du ce, et ce que Luther lui répon- On voit les promesses les plus nifiques, les honnêtetés les plus uantes dans ce discours. Mais la onse de Luther est pleine d'un t mépris de ces offres si avantaes : elle respire une fermeté, une eur incomparable. Pallavicin te les choses tout autrement, et use Fra-Paolo de les avoir envepées de plus de mensonges qu'Hore n'en a forgé touchant la guerre Troie. Il se plaint que l'on ait flé- le pape en lui faisant faire des nces si honteuses, et qu'on ait té à un hérétique tant de piété, de sagesse, tant de grandeur e. Il soutient que Vergério vit her sans y penser. Ce nonce, ditfut obligé de passer par Wittemg, et y fut reçu avec des honneurs gnes. Celui qui y commandait le it à table pendant le souper, et lendemain matin il le fut trouver pour lui rendre le même office à son déjeuner, et y mena deux docteurs, Martin Luther et Jean Bugenhage. Il lui dit que la cour et l'académie étant absentes (3), il n'avait pu trouver que ces deux personnes qui pussent lui tenir compagnie, et lui parler en une langue intelligible, et qu'il le priait de vouloir bien les écouter tout en déjeunant. Le nonce ne put s'empêcher d'y consentir : il trouva que Luther s'exprimait barbarement en latin ; il lui laissa dire plusieurs choses sans lui répondre presque mot, et il jugea que c'était un homme très-superbe, très-malin, et très-imprudent, et dont les manières étaient fort grossières. *Avez-vous ouï dire quelque chose, en Italie,* touchant la *réputation où je suis d'être un gros ivrogne d'Allemand* (4) ? Ce fut l'une des questions que Luther fit à Vergérius. Il lui tint plusieurs discours de même nature, dont le nonce chargea sa lettre au secrétaire du pape, sans oublier la description de l'habit et des manières de Luther. Voilà le précis de la narration de Pallavicin (5) : il l'a prise de la lettre qui fut écrite par Vergérius au secrétaire du pape, le 12 de novembre 1535, et il en tire cette conclusion, que Fra-Paolo se trompe en assurant que le pape avait donné ordre à Vergério de faire de grandes promesses à Martin Luther. Cette conclusion est incontestable, et il ne reste nul autre moyen de tirer d'affaire Fra-Paolo, que celui de s'inscrire en faux contre la lettre du nonce ; car, en demeurant d'accord qu'elle est légitime, on voit clairement que le pape n'a point chargé Vergério de gagner Luther par des caresses, et par l'espérance des honneurs. En ce cas-là, si Vergério eût rendu compte de son entretien avec Luther, de la manière qu'il l'a rapporté dans sa lettre au secrétaire du pape, il eût été fou à lier, et plus visionnaire que ceux qu'on enferme dans les petites maisons.

(1) Fra-Paolo, Hist. du Concile de Trente, *I, pag.* 69 *de la version d'*Amelot, *imprimée Amsterdam*, 1686.

(2) *Là même, pag.* 70.

(3) *A cause de la peste les professeurs s'étaient transportés ailleurs.*

(4) *La prima cosa che disse vedendomi taciturno fù, se in Italia io haveva inteso alcuna cosa della sua fama d'esser Tedesco imbriaco.* Vergerius, epist. ad Secretarium Papæ, *apud* Pallavic., Istor del Concilio, *lib. III*, *cap. XVIII*, *num.* 9.

(5) Pallavicin, *ibidem*, *num.* 6 *et sequent.*

On dira, peut-être, qu'à tout le moins il est vrai que Vergérius tint de son chef à Luther le discours que Fra-Paolo rapporte, d'où il s'ensuivra que la réponse de Luther, rapportée par le même auteur, n'est pas une chose forgée à plaisir. Je voudrais que, pour le moins sur ce second point, la bonne foi de Fra-Paolo pût être justifiée; mais je n'en vois nul moyen: car en premier lieu, selon la remarque du père Maimbourg, on *ne trouve rien de tous ces beaux discours de Fra-Paolo dans les écrivains de ce temps-là, non pas même dans Sleidan, qui dit seulement en un mot que Verger vit Luther à Wittemberg* (6). En deuxième lieu, le curieux et l'infatigable Seckendorf a trouvé une relation de l'entrevue de ce nonce et de Luther, et n'y a rien vu touchant les promesses du nonce (7). Or, comme cette relation fut faite par un bon ami de Luther, il n'est point croyable qu'on eût oublié d'y mettre le plus bel endroit de la pièce, je veux dire les offres avantageuses du nonce, et le mépris héroïque et tout-à-fait apostolique que Luther en témoigna. Disons donc que le silence de la relation est une preuve démonstrative contre Fra-Paolo. Qu'on ne m'objecte point que l'auteur de la relation nous avertit qu'il omet diverses choses; car, puisque ce qu'il rapporte est moins important et moins honorable que les beaux discours de Fra-Paolo, il les eût sans doute insérés dans sa relation préférablement à tout le reste, s'ils eussent été effectivement tenus. Il n'a pas oublié une réponse railleuse faite par Luther à son barbier, et il eût omis une réponse plus digne du grand saint Paul, que d'un docteur du XVI[e]. siècle ! Luther, devant faire une visite à Vergérius, se fit raser de grand matin. Le barbier fut fort surpris de cette conduite : N'en soyez pas étonné, répondit ce réformateur (8), j'ai été mandé pour aller parler au nonce du très-saint

(6) Maimbourg, Histoire du Luthéranisme, *tom. I, liv. III, pag.* 229, *édition de Hollande.*

(7) Seckendorf., Hist. Lutheran., *lib. III, pag.* 95.

(8) Jocabundus dixit : *se ad sanctissimi Patris nuncium vocatum esse, nec incultum accedere velle; ita fore, ut pro juniori haberetur, et longioris vitæ metu adversarios terreret.* Seckendorf, Hist. Lutheran., *lib. III, pag.* 95, *col.* 1.

père, et je ne veux pas être n
en le saluant; et ceci même
je paraîtrai plus jeune, et
pouvanterai davantage mes
res; je leur ferai craindre q
vive plus long-temps. Voil
l'auteur de la relation ne pa
sous silence. Notez que cet é
nue assez clairement que l'
ne fut pas inopinée à l'é
nonce, et qu'il marque
ment que l'on s'entretint b
sur la tenue d'un concile.
de là que Vergérius n'écriv
au secrétaire du pape un dét
de cet entretien. Ainsi l'une
sons de Pallavicin est asse
il dit que le nonce n'aurait
guiser la vérité, puisque son
avec Luther, en pleine tabl
pu être mandé au pape par
gens (9). Notez aussi que M.
de rapporte que Paul I
gea son nonce, Pierre-Paul V
de faire bien des caresses e
promesses à Martin Luther
core un coup, cela est inco
avec la lettre de ce nonce
être ne se trompera-t-on poi
adopte sur ce point-ci le
d'un jésuite. *Je crois*, dit-il
l'on ne peut rien dire de fo
sur cela, sinon que Fra-P
diverti aux dépens de la
faisant parler, comme il
ces deux hommes que l'on
qui sont assez de ses amis.

Objectera-t-on que l'ordr
ter Luther par des promess
fiques était un secret dit à
et que n'y ayant que Verg
pape qui le sussent, il n
rien dans la longue lettr
écrite au secrétaire du pap
le père Pallavicin a citée ?
doute le dernier retranche
la chicane la plus outrée
couvrir : mais il est assez p
l'y forcer; car, je vous prie
instruction particulière du
pape n'a été dite qu'à l'ore
nonce n'a osé écrire au sec
pape aucune chose qui ne
qu'on ne lui avait point

(9) Pallavic., Istor. del Concilio,
XVIII, num. 10, *pag. m.* 352.

(10) Spondanus, *ad ann.* 1535,

(11) Maimbourg, Histoire du L
pag. 230.

pille instruction, d'où vient que père Paul a sû un si grand détail offres du nonce? a-t-il vu des ttres de Vergério qui ne pussent re lues que par le pape? C'est ce qu'il aurait dû nous apprendre; car jusques à ce qu'il nous l'apprenne, nous serons en droit de nous fier aux dépêches de Vergério, qui sont encore dans les archives, et de prétendre que le pape eût brûlé des lettres qui lui eussent été écrites que pour être lues de lui seul: c'est une nouvelle raison de demander comment elles ont pu parvenir entre les mains d'un servite de Venise. Et, après tout, ne pouvons-nous pas opposer à Fra-Paolo le silence de la relation que M. de Seckendorf a trouvée dans les manuscrits de Wittemberg?

(B) *On dit que ce n'était qu'une feinte.*] Sleidan, et après lui Melchior Adam, l'assurent. *Erat etiam hoc in conventu* (Wormatiensi) *Petrus Paulus Vergerius, episcopus Justinopolitanus, verbo quidem, tanquam Galliæ regis causâ, sed reverâ missus à pontifice, qui suis rebus illum inservire magis posse putabat, si quidem alieno nomine ibi versaretur* (12). Le père Paul affirme la même chose. *L'évêque de Capo d'Istria*, dit-il (13), *intervint aussi à ce colloque, non pas comme ministre du pape, quoiqu'en effet il y fût envoyé par Paul, comme un homme qui connaissait très-bien la carte du pays, mais au nom de la France, pour être moins suspect aux Allemands, et par-là plus en état de servir utilement le pape, sous le nom d'autrui.* Il ajoute « qu'il y avait des gens qui ne cherchaient qu'à tirer l'affaire en longueur, poussés à cela par le nonce Campége, et par les menées secrètes de Verger. » Le cardinal Pallavicin se plaint ici, à son ordinaire, de la malignité de Fra-Paolo: il l'accuse d'imputer ici faussement au pape un esprit de fourberie; et, pour le convaincre de fausseté, il raconte que Vergério était suspect depuis long-temps à la cour de Rome. Les lettres du cardinal Aléandre avaient produit cet effet; il avait averti le pape que Vergério parlait désavantageusement du saint siége, et entretenait des correspondances avec les disciples de Luther. On croyait à Rome que le séjour de cet évêque en Allemagne était un signe du venin de l'hérésie qu'il avalait: c'est pourquoi on le voulut obliger à la résidence, et l'on fit prier l'empereur de faire en sorte qu'un prélat aussi suspect que celui-là demeurât loin de l'empire, et n'eût point de part aux conférences de religion. Si cela est, l'on peut supposer qu'il prit tout de bon le caractère d'envoyé de France, sans la collusion du pape. Voici les paroles du Pallavicin avec leurs preuves (14): *Il qual racconto è sì falso, che molto prima il cardinal Aleandri haveva ammonito* (*1) *segretissimamente il pontefice, come il Vergerio parlava con poco onore della sede apostolica, minacciava contra di essa, e teneva amicizia con luterani; del che allegò per testimonii il nunzio Morone, e quel di Venezia. Ed in conformità d'una tale opinione formata di lui, nel quale trasparivano i semi di quelle serpi ch' egli covava nell' animo, e che poi uscirono nelle scritture e nell' azioni: era il senso che avevasi a questo tempo in Roma della sua dimora in Germania: Tantoche gli s'era anch'esibito lo sgravamento della pensione per indurlo alla residenza nel vescovado. E tuttociò fè significare il pontefice* (*2) *all' imperadore dal nunzio Poggi, affinchè l'autorità cesaria (quando ciò fosse possibile) il tenesse lungi da quelle provincie, e da que' trattati.* Notez que ce cardinal ne nie pas ce que Fra-Paolo débite touchant le manége de Vergério: il ne nie point les menées de cet homme du roi de France, si conformes aux intentions de la cour de Rome: il ne dit rien là-dessus, mais il déclare que Vergério, n'ayant pas moins de hardiesse que de vivacité, était de l'humeur de certaines gens qui ne peuvent vivre sans manier des affaires, et qui s'i-

(12) Sleidanus, *lib. XIII, folio m.* 318 *verso.*

(13) Fra-Paolo, Histoire du Concile de Trente, *l. I, pag.* 87 *de la version d'*Amelot.

(14) Pallavicin., Istor. del Concil., *lib. IV, cap. XII, num.* 11, *pag. m.* 433, 434. *Voyez aussi le chap. XIII, num.* 3 *du livre VI, pag.* 635.

(*1) *Lettera del Card. Aleandri a Marcello Cervino, a'* 12 *di marzo* 1539, *della quale il Cervino accusa la riceuta in una all' Aleandri, sotto i* 28 *dell' istesso.*

(*2) *Lettere del Card. Farnese al Poggi dell' ultimo di febraio* 1541.

maginent que les affaires ne peuvent être traitées sans eux. *Uomo quanto vivace, tanto audace, e fra la condizione di coloro che nè possano vivere senza maneggiar negozii, nè pensano che i negozii possano maneggiarsi senza di loro* (15). Au reste, il nomme (16) fable ce que dit Sleidan, que Vergério au retour de cette diète de Worms eût été promu au cardinalat si l'on n'eût ôté au pape cette pensée. Il soutient que dès l'année 1539 le pape était mal intentionné pour cet évêque.

(C) *L'un des inquisiteurs vexa prodigieusement les bourgeois de Pola, et ceux de Capo d'Istria.*] On ne saurait trop souvent représenter les bassesses et les injustices qui sont annexées au métier d'inquisiteur. C'est pourquoi je donne ici un petit détail de la conduite de celui qui fit ce métier dans les diocèses de Vergério. Il s'appelait Annibal Grison. Il entrait dans les maisons pour voir s'il y trouverait des livres suspects : il excommunia ceux qui ne déféraient point les personnes qui leur paraissaient suspectes de luthéranisme : il promettait d'adoucir les peines en faveur de ceux qui renonceraient à leurs hérésies, et qui viendraient lui en demander pardon ; mais il menaçait du feu ceux qui seraient accusés avant que de prévenir les délateurs par une humble confession de leur crime. Il allait dénoncer ces menaces de porte en porte, et jetait partout la terreur. Quelques-uns s'accusèrent eux-mêmes : il censurait terriblement ceux qui s'accusaient d'avoir lu la Bible en langue vulgaire, et leur défendait de continuer. Peu après on ne vit que délations ; chacun s'en mêlait sans avoir égard ni aux lois de la parenté, ni à celles de la gratitude. Une femme n'épargnait pas son mari, ni un fils son père, ni un client son patron ; on déférait les gens pour des bagatelles ; ceux, par exemple, qui avaient trouvé un peu à redire aux bigoteries d'autrui. *Deindè promiscua multitudo, timore perculsis animis, deferebant quosque certatim, nullâ neque propinquitatis neque necessitudinis aut beneficiorum habitâ ratione*: non parenti filius, marito, non cliens patrono *Delationes autem erant pleri rebus frivolis ; ut quisque f quid ob superstitionem in aliq henderat* (17). Un jour solen inquisiteur célébra la messe cathédrale de Capo d'Istria, peuple : Vous souffrez depu ques années beaucoup de ma la stérilité tombe tantôt sur viers, tantôt sur vos moisso tôt sur vos vignes ; vos besti affligés. Votre évêque et le hérétiques vous exposent à lamité. N'attendez point de ment si vous ne les réprimez reste-t-il à faire, sinon de leu sus tout à l'heure et de les *Hoc tempore, et hisce aliquo multæ vos premunt calamitat nunc oleas, nunc segetes, mo modò pecudes, aliasque facult viter affligunt: his verò mali præbet episcopus vester et hær turba reliqua : nec est quod nem ullam speretis, nisi coer proximum autem est, ut imp lapidentur* (18). Vous trouve ceci dans l'histoire de Slei Notez que Vergérius eut la de ne se commettre pas avec pulace animée de cette sort violent persécuteur. Il prit et, comme l'observe Fra-Pa déroba *à la fureur de ses di que l'inquisiteur Annibal avait soulevés contre lui, l' d'être luthérien, et d'être ca stérilité de la terre* (20). point si cet Annibal avait j les écrits des pères où sont les reproches ridicules des que les sectateurs de Jés étaient la cause de tous les du peuple (21). Je ne sais po souvenait de ce beau passag

(15) Pallav. Istor. del Concil., *lib. IV, cap. XII, num.* 11, *pag.* 433, 434.

(16) *Idem, lib. VI, cap. XIII, num.* 3.

(17) Melch. Adam., *in* Vitis The *pag.* 119.

(18) *Idem, ibidem, ex* Sleidano,

(19) Sleidan, *au livre XXI, folio l'ann.* 1548.

(20) Fra-Paolo, Hist. du Concile *liv. II, pag.* 141.

(21) *Voyez* Origène, contra Celsu *et in* Matthæum, *cap. XXIV*; Arn *saint* Cyprien, *lib.* ad Demetrianu *ses* Lettres, *la LXXV*e.; Orose, *lib. XXXVII*; sanctus Augustin., de Ci *passim*; *etc.*

lien : *At è contrario illis nomen tionis accommodandum est, qui in um bonorum et proborum conspi-t, qui adversùm sanguinem inno-tium conclamant, prætexentes è ad odii defensionem, illam quo-e vanitatem, quòd existiment omnis blicæ cladis, omnis popularis in-modi christianos esse causam. Si yberis ascendit in mœnia, si Nilus n ascendit in arva, si cœlum stetit, terra movit, si fames, si lues, sta-n christianos ad leonem* (22). Mais suis persuadé que quand même il rait su toutes ces choses, il n'eût laissé de dire que les hérétiques pays étaient la cause de la cherté denrées et de la mortalité des iaux. Un tel homme consultait s son faux zèle que la raison, et si il était capable de ne voir pas 'il est absurde d'alléguer contre le héranisme les mêmes reproches e les païens firent aux premiers rétiens, et que tous les protestans ent pu faire au papisme dans les ys où ils étaient les plus forts. Et naissant même cette absurdité, il it capable de s'en servir ; car rien lui paraissait plus propre à mettre fureur le peuple, et à faire lapi-r les luthériens. S'étonnera-t-on 'un moine ait employé cette ma-ine? Ne voit-on pas qu'aussitôt que chrétiens furent en état de persé-ter, ils reprochèrent à l'erreur les mes choses que le paganisme leur ait attribuées, c'est-à-dire d'être cause qu'on ne faisait pas de bon-s récoltes, et qu'on voyait un ren-rsement de saisons. Je ne cite pas petit particulier; je cite une pièce -authentique, et un document périal. Lisez ce qui suit : *An diu-s perferimus mutari temporum vi-s, iratâ cœli temperie? quæ, pa-norum exacerbatâ perfidiâ, nescit turæ libramenta servare. Undè nim ver solitam gratiam abjuravit? ndè æstas messe jejunâ, laboriosum gricolam in spe destituit aristarum? ndè hyemis intemperata ferocitas, bertatem terrarum penetrabili frigo-s sterilitatis læsione damnavit? nisi uòd ad impietatis vindictam transit ge suâ naturæ decretum* (23). M. van Dale fait de bonnes réflexions là-des-sus (24). Quand on considère ces dis-parates, on ne peut s'empêcher de dire qu'il y a certains défauts qui appartiennent aux sectes, non pas en tant qu'elles sont des sectes, mais en tant qu'elles dominent. Et de là vient que les mêmes communions changent d'esprit et de maximes, à mesure qu'elles acquièrent ou qu'el-les perdent la supériorité. La maxime que les honneurs changent les mœurs est ici très-véritable, et l'on peut changer le sens de celle de Cornélius Népos (25) sans la falsifier.

(D) *Il s'en alla à Trente pour s'y disculper devant le concile.*] Melchior Adam est blâmable de ne marquer pas l'année de ce voyage de Vergé-rio. Il a tiré de Sleidan tout ce qu'il récite de la conversion de cet évêque, mais quoique Sleidan narre tout de suite ces choses sous l'année 1548, l'on ne doit pas croire que Vergério ait été à Trente cette année-là. Il y fut, selon Fra-Paolo, l'an 1546. « Il » croyait ne pouvoir être nullepart » plus honorablement, ni plus en » commodité de se justifier, qu'au » concile. Mais les légats ne le vou-» lurent point admettre dans les con-» grégations, qu'il ne se fût justifié » auprès du pape, où ils le pres-» saient fort d'aller : et s'ils n'eussent » craint de faire parler contre la li-» berté du concile, ils ne s'en fussent » pas tenus aux exhortations. Si bien » que Verger partit de Trente au » bout de quelques jours, en intention » de retourner à son évêché, où il » espérait de trouver le bruit apai-» sé. Mais, quand il fut à Venise, le » nonce (*) lui défendit d'y aller, » ayant reçu un ordre de Rome de » lui faire son procès. Ce qui fit qu'il » quitta l'Italie, peu de mois après, » soit par indignation, par peur, » ou autrement (26). » Je rapporte ce passage, tant parce qu'il contient des faits que Sleidan ne touche pas, que parce qu'il faut un peu corriger

(22) Tertull. Apologet., *cap. XL.*

(23) Novella III Theodosii de Judæis, Samari-tanis et Hæreticis.

(24) Van Dale, de Oraculis, *pag.* 21 *et* 22.

(25) *Il a dit* : Sui cuique mores fingunt fortu-nam. *Voyez ci-dessus, pag.* 188, *citation* (50) *de l'article* Timoléon, *mais on peut dire avec autant de raison;* sua cuique fortuna fingit mores.

(*) *Jean de la Case*, archevêque de Bénévent, qui fut secrétaire d'état sous Paul IV.

(26) Fra-Paolo, Histoire du Concile de Trente, *pag.* 141.

la chronologie de Fra-Paolo. Il n'est pas vrai, comme il le débite, que Vergérius quitta l'Italie l'an 1546. Il ne la quitta qu'après avoir vu à Padoue la fin misérable de Spiéra, qui mourut l'an 1548 (27). Si nous voulons joindre à cela les censures de Pallavicin, nous dirons que Vergério, se voyant cité à Rome où il avait été déféré comme suspect d'hérésie, s'en alla à Trente (28). Il espéra d'y rencontrer un asile, et de jouir même du droit de séance entre les évêques, comme juge de la foi qu'on l'accusait d'avoir quittée. Exclu de ce droit, il obtint, par l'intercession des légats, une dispense de se présenter à Rome; on commit sa cause au nonce et au patriarche de Venise, comme il l'avait demandé; mais ayant compris qu'il ne se pourrait justifier, il se retira chez les protestans.

(E) *Des circonstances qui font pitié.*] « Vergérius, se voulant retirer » du concile, vint par devers Servin » (29), et lui demanda quels étaient » les articles pourquoi il était rejeté » de la compagnie des autres évê» ques. Alors Servin répondit : Pour» ce que j'ai entendu que tu nies que » les Légendes de saint George et de » saint Christophle soient vraies. Il » est ainsi, dit Vergérius; je l'ai nié, » et le nie encore : mais c'est en me » fondant sur l'autorité du pape » Paul III; car il a commandé que » l'une et l'autre Légende fût ôtée » du Bréviaire. Et en la préface qui » est au commencement de ce livre» là, il dit qu'il a commandé qu'on » ôtât toutes celles qui n'étaient » pas vraies. Servin, se voyant sur» pris, ne sut que répondre, sinon : » On ne doit tenir pour gens de bien » ceux qui, en quelque chose que » ce soit, semblent accorder avec les » luthériens; et partant, retire-toi » de notre concile (30). » Ceux qui croiront qu'il n'est nullement probable que le mépris de Vergério pour ces Légendes ait été l'unique raison que le légat lui allégua seront d[...] moins satisfaits de ce que l'histori[...] avoue qu'enfin on renonça à cet[...] raison, et qu'on en donna une autr[...] Mais ils ne pardonneront pas à Chem[...]nice d'avoir dit que Vergério co[...]rut risque de la vie pour avoir o[...] déclarer qu'il n'approuvait pas to[...] ce qui est contenu dans la Légend[...] de saint George. *Nota est Verger[...] historia, qui cùm in Tridentinâ sy[...]nodo Georgii legendam quam Gela[...]sius distinction.* 15 *disertè autoribu[...] hæreticis tribuit, sibi non per omni[...] probari ostenderet, in discrimen di[...]gnitatis imò vitæ et capitis adductu[...] fuit* (31). Il faut convenir que ce[...] exposé n'est point exact, et que l'o[...] y trouve pour le moins le sophisme [...] *non sufficienti enumeratione partium*[...] On réduit plusieurs raisons à cell[...] qui apparemment ne fut regardé[...] que comme la plus petite.

Ce que je vais dire n'est pas l'un[...] des circonstances dont il s'agit dan[...] le texte de cette remarque. Crépi[...] assure (32) que plusieurs évêque[...] ayant appris que Servin, contre l'a[...]vis de ses deux collègues et de quel[...]ques cardinaux, persista à ne poin[...] admettre Vergérius au concile, ré[...]solurent d'en écrire au pape : *Hieronyme Vida de Crémone, évêque d'Albe, poëte excellent, avait déjà dicté les lettres, tant en son nom que des autres* (33), mais l'avertissement sévère de ce légat l'empêcha de les envoyer au pape.

(F) *Il publia plusieurs livres qui firent beaucoup de tort à la communion romaine.*] Comme il connaissait les intrigues de l'Italie, et les abus les plus cachés de ce pays-là, il était plus propre qu'un autre à rendre odieux le papisme. D'ailleurs, il ne faisait guère que de petits livres qu'on pouvait faire courir aisément par toute l'Europe, et il choisissait des matières susceptibles d'un certain tour qui se fait sentir au peuple très-vivement. Vous trouverez dans le catalogue de ses écrits (34), *Relatio*

(27) Sleidan., *lib. XXI, folio m.* 588.

(28) Pallav., Istor. del Concilio, *lib. VI, cap. XIII, num.* 3. *Il cite les lettres que les légats écrivirent au cardinal Ardinghelli, le* 27 *de février* 1546, *et au cardinal Farnèse, le* 2 *et le* 6 *de mars de la même année.*

(29) *C'était l'un des légats, et il fut ensuite le pape Marcel II.*

(30) Crépin, État de l'Église, *pag. m.* 570.

(31) Chemnitius, Exam. Concilii Trident., *part. III, pag.* 576, *edit. Francof.*, 1609, in-folio.

(32) Crépin, État de l'Église, *pag.* 569.

(33) *Là même.*

(34) *Notez qu'il y en avait plusieurs qu'il n'avait fait que traduire en italien.*

utione factâ contra Evange- *:rbe Justinopolitanâ. Contra* *:ui nomen* Flosculi sancti . *Contra librum cui titulus* ı. *Contra librum cui titulus* Virginis. *De libro cui titu-* fidei. *De libro cui titulus* Bibliæ. *De Statuis ac Imagi-* *le Coronatione Julii papæ* *d sperandum ex papatu Ju-* *de Litteris Othonis cardina-* *ıstani scriptis de creatione* *I. Quatuor litteræ sub nomi-* *ıi de Boninis* (35). *De Statu* *curiæ. De nugis et fabulis* *regorii I. De Idolo Laure-*). *Scholia in Orationem car-* *Poli ad Cæsarem, quâ illum* *ı contra eos qui Evangelio* *ederunt, instigat. Nova edi-* *Ceremoniarum romanæ ec-* *um præfatione et scholiis.* *odis vir pius qui in Italiâ* *pè Deum et Christum negare* *tur.* J'en laisse quantité d'au- t on peut trouver les titres pitome de Gesner, et dans en (37). Mais je dirai un mot i qui a pour titre : *Epitome* *titulus* Anatomia Missæ, *ab* *de Adamo.* Je n'ai point vu gé de l'Anatomie de la Messe, sais si ceux qui en parlent bien le nom de celui qui a cette Anatomie ; car je trou- l'édition latine de cet ouvra- l'auteur s'appelle *Anthonius* . Voici un passage de la pré- *Quoniam igitur Anatomiæ* *non solùm medecis chirurgis-* *rùm etiam aliis summoperè* *datur : eam ob causam, An-* *ab Ædam Italum imitatus,* *ssæ ac missalis Anatomiam* *ut ab omnibus percipi posset* , *in lucem edere statui.* Ces nous apprennent que cet ou- t premièrement mis au jour n, et puis en français. Il fut en latin l'an 1561. Voici le titre de cette version latine : *Missæ ac Missalis Anatomia. Hoc est dilucida ac familiaris ad minutissimas usque particulas Missæ ac Missalis Enucleatio. Nunc primùm (ut ea res purioris fidei cultoribus scitu necessaria, ad alias quoque nationes deveniret) è gallicâ linguâ latinè versâ, anno domini M. D. LXI.* Ce livre contient 172 pages *in*-8°., et outre cela un *errata* de 15 pages. Le lieu de l'impression n'y paraît pas. Celui qui a fait l'*errata* nous avertit qu'une raison très-puissante l'a obligé à le faire. C'est afin, dit-il, d'aller au-devant des artifices du diable ; car il suppose que pour ruiner le fruit de ce livre Satan employa deux fraudes très-malicieuses : la première avant l'impression, la seconde pendant l'impression. La première consista en ce que le manuscrit fut jeté dans un bourbier, où il fut réduit à un état pitoyable. La seconde fut que les imprimeurs commirent plusieurs bévues. Ainsi, pour combattre cette double machination de Satan, l'on fut obligé de bien relire l'ouvrage, et de faire une longue liste des fautes des imprimeurs. Je sens bien que certaines gens me soupçonneraient d'en vouloir donner à garder à mes lecteurs ; c'est pourquoi je ne saurais m'abstenir de rapporter une partie du prologue de l'errata. *Maledictus Sathan, ut totam* Missæ *(execrandæ filiæ suæ) tragœdiam in hoc instituit, et gubernavit hactenùs, quò Christi meritum prorsùs in hominum pectoribus extingueret, ac mendaciorum tenebras pro veritatis luce obtruderet : ita jam quoque, dum hic ipse libellus excuderetur, rursùm artes suas egregiè adhibuisse videtur, dum tot eum mendis conspurcari (ut multis in locis non modò nullam sententiam, sed inversam planè colligere liceat) curavit, quò ejus lectionem vel prorsùs è manibus piorum excuteret : vel mendarum tedio ita lecturos afficeret, ut ad finem usque lectionem deducere non nisi summâ cum nauseâ possent. Idem verò etiam antequàm ad typographum libellus perveniret, aliâ viâ aggressus, eum in lacunam alicubi projectum ita deturpârat, ut non paucis foliis in itinere, antequàm afferretur, ex cœno ac humore illo jam corruptis ac pu-*

ci un ouvrage pseudonyme dont Plac- *-le point.* M. Baillet, *dans sa* Liste nymes, *découvre ce masque, comme* d'Athanasius *que* Vergério *prit quel-*

vre fut traduit d'italien en français, *par* Paul Vergérius, *neveu de l'au-*

ıeid., *in* Effigiebus præstant. aliquot ıag. 154, 155.

tridis, scriptura etiam passim ita obliterata fuerit, ita multis in locis lacerata omnia, ut non modò non legi rectè, sed ne aperiri quidem alicubi absque detrimento, ac folia à se mutuò separari potuerint. Huic itaque Sathanæ fraudulentiæ occurrere studens, libellum jam typis absolutum denuò percurrere, atque errata, quamlibet multa, tamen ea (nam in nullo unquàm libro, vel centuplo hoc quidem majore, tot esse unquàm commissa puto) hìc subnotare, quo cuivis lectionem sibi emendare in promptu esset, operæ precium duxi. Notez que ce correcteur a bronché dès le premier pas ; car il compte pour la première faute le mot *gallicè* du passage de la préface, que l'on a vu ci-dessus. Il veut qu'on lise *latinè*. Sa prétention est mal fondée : n'est-il pas certain qu'un homme qui met en latin une préface, où il y a *que pour de bonnes raisons on a fait une traduction française*, se doit servir du mot *gallicè*, et non pas du mot *latinè ?* Voyez néanmoins la remarque (Q). Notez aussi que du Moulin, qui a intitulé l'un de ses livres *Anatomie de la Messe*, n'est pas l'inventeur du titre. Disons en passant qu'il n'inventa point le titre de son *Bouclier de la Foi ;* car j'ai un livre imprimé *en Avignon par François Tachet*, 1549 (38), et intitulé *le Bouclier de la Foy, en forme de dialogue, extraict de la saincte Escripture et des saincts peres et plus anciens docteurs de l'Eglise.* Frère Nicole Grenier, chanoine de Saint-Victor, en est l'auteur.

M. de Thou a parlé assez amplement du livre que Vergérius publia contre l'indiction du concile sous Pie IV, l'an 1561. Il était alors à Augsbourg. On comprendra combien cet ouvrage était piquant, si l'on examine ces paroles de M. de Thou (39): *Contra diploma illud Paulus Vergerius Justinopolitanus quondam episcopus, et magnis legationibus sub*

(38) *Cette édition n'est pas la première ; car le titre porte que l'ouvrage a été revu et augmenté par l'auteur.* La Croix du Maine *ne parle que de l'édition en deux tomes, qui fut faite à Paris ès années* 1566 *et* 1567. *Il est vrai que peu après il remarque que le second tome fut imprimé l'an* 1565. *Tout cela est peu exact.*

(39) Thuanus, *lib. XXVIII, pag. m.* 570, *col.* 2, *ad. ann.* 1561.

pontificibus defunctus, qu antè (40) *ab iis defecerat, c gustæ Vindelicorum esset, edito acriter invectus est, e R. fastum, pompas, luxum tionem, sordeis, corruptos quos perspectos se habere multis et acerbis verbis det postremò addit concilium à p indictum non ut oportuit ad s dam Christi doctrinam, sed manda infirmæ carnis divinis tis adversantis commenta, purgandum ovile dominicum disseminandos hominum in errores, denique non ad chri libertatem, sed ad miserarum rum servitutem et oppression tutum esse : quippe in quo j remonialis, etc.* M. de Sponde (41) que Fra-Paolo s'est fort libelles de Vergérius, qui fai il, de tous les actes du concil tière de ses sermons : il r diligemment toutes les disp tées dans cette assemblée ; i sait savoir aux autres mini composait là-dessus des livr répandait sa médisance sur conduite de ce concile (42) surpris de ne trouver pas d tome de Gesner que ce V écrivit contre Mutius son co te, et son grand persécute seulement trouvé, *ad papa III qui librum Mutii appro* Mutius fut l'adjoint d'Annib dans les fonctions d'inqu Capo d'Istria, et fit impri invective contre le préla (Annibali Grisonio) *adjun ronymus Mutius qui et Verg scripsit Invectivam posteà, modò, sed evulgato quoqu Germaniam, odio religioni dicentissimè traducit* (43). M des paroles qui nous appre me semble, que Vergérius é lettres contre Mutius, et qu en écrivit contre lui : *Final corgendosi il Vergerio che litto non aveva difesa, si*

(40) *M.* de Thou *se trompe en ceci plus de douze ans que* Vergérius *fai sion du protestantisme.*

(41) Spondan., *ad ann.* 1545, *num*

(42) *Actis concilii omnibus detra* ibidem.

(43) Sleidanus, *lib. XXI, folio* 58

oni eretici, e di là mandò
m la religione, contra il
contra' l papa, libri tanto
anto audaci; e che non pia-
non à que' palati sì pravi
si il fele, come già la man-
scio di tutti i più delicati sa-
intorno à quest' uomo ed
ioni basti di leggere, oltre
, le Vergeriane, e le lettere
del Muzio suo compatriota
repris d'un peu plus haut
gnage de Pallavicin, pour
naître que ce n'est pas sans
e j'ai avancé que les ouvra-
ergérius chagrinaient cruel-
cour de Rome et ses dévots.
ient d'en parler avec mé-
le témoigner que la hardies-
portement et l'ignorance,
nt le caractère. Cette affec-
'est point désavantageuse à
ges. Voyez l'épître dédica-
Propugnatio veræ, chris-
tholicæque doctrinæ, de Sta-
osius (45). Notre Vergério y
ré; on s'y plaint entre au-
es de l'audace qu'il avait eue
r à sa majesté polonaise un
Brentius, et de provoquer
(46) à une dispute sur tous
s contenus dans cet ouvrage,
elle ce monarque serait le
n'est pas le tout, on se plaint
ues écrits qu'il avait eu soin
répandre parmi le peuple,
la dernière diète de Varso-
its, dit-on, pleins d'impu-
t de faussetés : *Ego verò,
us tam eminet, tamque pro-
udacia, minùs miror, quem
m pridem omnem perdidisse,
i Dei metu prorsùs remotum
ea sola scripta satis indicant,
roximis hisce Varschaviensi-
tiis in vulgus spargi curavit.
n possum non mirari, quòd
tur nihilominùs, qui non sine
animorum assensione com-
gant ejus hominis : qui sic ad
evitatem incubuisse videtur,
caverit diligentiùs, quàm ne
uàm veri scriberet* (47). Joi-
gnez à ceci le passage que je rapporterai ci-dessous (48) du cardinal Pallavicin.

Je finis par une réflexion qui me paraît digne de trouver ici une place. Je suis sûr qu'en ce temps-là il se faisait peu de livres qui fussent lus avec plus d'avidité que les écrits de Vergério. Ils étaient fort satiriques ; ils contenaient cent particularités personnelles, que l'on prenait aisément pour véritables, parce qu'on savait qu'il avait pu s'en instruire à fond, ayant été si long-temps dans les emplois de la cour de Rome. Cependant ces ouvrages, si estimés dans leur nouveauté, ne purent se soutenir. Ce furent des favoris dont la fortune ne dura guère : ils perdirent promptement tout leur crédit, et on les a négligés de telle sorte, qu'il n'y a guère de livres si malaisés à trouver. On ne rencontre presque aucun ouvrage de Vergério dans le catalogue des plus nombreuses bibliothéques. Ce fut en vain qu'il fit faire une édition de ses OEuvres à Tubinge, l'an 1563 (49). Tant de petits livres réduits en un corps ne se sont pas moins perdus que si on les eût laissés dans leur dispersion. Il n'en fit guère pour lesquels je me sente plus de curiosité que pour la critique de Léandre Alberti (50), et des lettres de Claude Ptolomée (51).

(G) *Le service que Vergérius rendit à Henri II.*] Avant que d'en venir à la preuve citons un passage du père Paul (52) : « Le pape avait invité, » par ses lettres, les Suisses catholi- » ques à se trouver au concile... et » Jérôme *Franco*, son nonce, ne » cessait point de les en solliciter de » sa part, avec de grandes instances, » que l'empereur appuyait aussi de » ses bons offices. Mais le roi très- » chrétien les en détournait par » Morlot son ambassadeur, et Paul

ivie., Istor. del Concilio, *lib. VI, num.* 3, *pag. m.* 636.

est datée du 15 *d'octobre* 1557.

ait alors nonce en Pologne.

us, *in epist. dedicatoriâ ad Sigismuntum Poloniæ regem.*

(48) *Dans la remarque* (K).

(49) *Elle est in-4°. Voyez* Seckendorf, Hist. Lutheran., *lib. III, pag.* 601, *col.* 2.

(50) *Le titre, dans l'*Epitome de Gesner, *porte :* contra Leandrum Albertum monachum Dominicanum, ejusque mendacia quæ ille scripsit in libro cui titulus : *Descriptio Italiæ.*

(51) *Le titre ibidem est* de Epistolis italicè scriptis à Claudio Ptolemæo.

(52) Fra-Paolo, Histoire du Concile de Trente, *liv. IV, pag.* 327, *à l'ann.* 1551.

» Verger (*1), bien instruit des secrets » et des artifices de la cour de Rome, donna de si bonnes instructions à ce ministre, outré le livre » qu'il écrivit sur cette matière (*2), » que dans la diète de Bade, qui se » tint alors, les cantons catholiques et » évangéliques résolurent tous, de » concert, de n'envoyer personne à » Trente : et les Grisons, s'étant » laissé persuader par Verger, que » le pape machinait quelque chose » contre eux, en rappelèrent Thomas » Plante, évêque de Coire. » Ces paroles ne prouvent pas que le roi de France mit en œuvre Vergérius ; les ambassadeurs cachent souvent à leurs maîtres le nom et la qualité des personnes qui leur servent d'instrument ou de conseil ; ainsi l'on pourrait prétendre que Morlot se prévalait des instructions de Vergérius, sans en rien marquer à Henri II. Mais voici un annaliste, évêque français, qui avoue que ce prince savait fort bien les menées de Vergérius, et s'en servait pour parvenir à ses fins, qui étaient de chagriner le pape et l'empereur. *Rex... ut pontifici et cæsari ægrè faceret, cum Helvetiis, quos pontifex hortatus fuerat ad synodum suos dirigere legatos, egit ne tam catholici quàm sacramentarii, nec item Rheti mitterent, et qui jam missi fuissent revocarentur : in his, quod turpius fuit, industriâ usus Petri Pauli Vergerii episcopi olim Justinopolitani, qui ad hæreticos delapsus inter Rhetos agebat* (53). M. de Sponde a raison de dire que ce qu'il y eut là de plus honteux à Henri II fut d'employer un ministre protestant, autrefois évêque. Si Vergérius eût été en France, Henri II l'aurait fait brûler, et le voilà caressé dans les pays étrangers par le même prince, le voilà employé contre le pape, et à forger des machines pour renverser le concile ; le voilà appa-

(*1) *Alors ministre chez les Grisons, lequel avait apostasié pour avoir été exclu du cardinalat.*

(*2) *De Thou en parle au livre* 28 *de son Histoire, ann.* 1561. M. Amelot se trompe ; car le livre dont parle M. de Thou fut composé contre l'indiction du Concile, sous Pie IV. J'ai cité ses paroles, ci-dessus, citation (39). Le père Paul parle de ce livre de Vergério, au livre V, p. 419.

(53) Spondanus, *ad ann.* 1551, *num.* 18, *pag.* 537.

remment récompensé par Henri II pour toutes ces bonnes œuvres. Q ne voit là le génie des souverain Ils n'ont point une conduite li l'égard des hérétiques : ils les per cutent en un lieu, et les font fle en un autre ; leur conduite est s principes, ou plutôt elle se r uniformément sur la maxime q faut tout sacrifier à la gloire temp relle de l'état, laquelle deman qu'on traverse en tout et par tout voisin jaloux.

(H) *Les conférences qu'il eut d l'Alsace avec le nonce apostoliq* Ce fut l'an 1561. Il était alors au p de Wurtemberg : il s'aboucha ave nonce Delphinus premièrement Zabara (54), et puis à Strasbourg, aux lieux voisins, quelquefois se et quelquefois accompagné de J Sturmius : lorsqu'il était seul, parlait plus librement (55) : mai présence de Sturmius il pren mieux garde à ses paroles, et à tour il le rendait plus circonsp Il témoignait d'un côté un grand sir de retourner en Italie, et de l' tre il s'emportait à des médisa contre ceux qui l'avaient persécu et contre le pape même. Il accu principalement Jean de la Casa l'avoir contraint à se faire pro tant. Le nonce l'exhorta à se réu l'église, et à se recommander légats (56) ses anciens patrons. V gérius avoua les obligations infi qu'il leur avait, mais il retira proposition de chanter la palino Il écrivit deux lettres au cardinal Mantoue, l'un des légats, et les entre les mains de Delphinus, qu fit passer par Rome avant qu'e fussent envoyées à ce cardinal. V gérius y témoignait un grand pour sa patrie et pour la paix l'église ; il offrait de travailler grand ouvrage, et se faisait fort donner des ouvertures utiles, s'abouchait avec ce légat. Il ne moignait aucun dessein de se rep tir de ses erreurs, il demandait lement un sauf-conduit et du co

(54) *C'est ainsi qu'il y a dans* Pallavi *peut-être faudrait-il dire* Zaberna, Saverne.

(55) *Prenez garde que tout ceci est extrait* Pallavicin.

(56) *Le cardinal de Trente et le cardinal Mantoue.*

majesté impériale. Le nonce
ıit passionnément de recou-
tte brebis égarée. Il croyait
ns toute l'Allemagne il n'y
as deux personnes dont la
ion pût être d'un aussi grand
e celle de Vergério. Ce n'est
il ne le crût ignorant; mais il
ıvait une plume très-perni-
ıu saint siége : *Il delfino era
simo di recuperarlo : imperòc-
ntunque, secondo ch' egli scri-
il Vergerio niente affatto sa-
ende mentr' era soggiornato
sia avea solo spesa l'industria
portare i libri eretici in italia-
nonostante riputava, in tutta
ına non esser due teste il cui
fosse stato di pregio uguale
li costui : tanto riusciva la sua
diservigio della sede apos-
ıer una certa sua eloquenza
e, e audacemente maledica
invidiati personaggi* (57). Le
l de Mantoue, que le pape fit
e de cette intrigue, ne trou-
t à propos de faire réponse à
ns. Il crut que ce personnage
trop de vanité de la lettre
gat, et s'en servirait pour
er aux protestans qu'on le
it dans la communion romai-
me un homme de beaucoup
te, et dont on était tout dis-
écompenser très-largement la
on. Ce cardinal avertit le
le prendre garde à cela : cet
it nécessaire; car le nonce
rvi de l'ambition de Vergé-
ır le gagner par les offres
écompense glorieuse. Cette
du légat plut beaucoup au
e nonce fit savoir enfin que
ıce et l'impudence de Ver-
ıugmentaient de jour en jour,
ıt ordre de ne le plus voir. Le
ait voulu que Vergérius vînt
le, non pas seul, mais avec
rmius, et avec Jérôme Zan-
t que l'on prît de nouveaux
ıs de conférer par leur moyen
sectaires; mais le pape dés-
a toutes ces propositions.
qu'on trouve dans l'historien
té (58).

vic., Istor del Concilio, *lib. XV, c.*
, *pag. m.* 644, 645.
ardinal Pallavicin.

(I) *Il fit une emplette de reliques pour un électeur de Saxe.*] C'était l'électeur Frédéric, surnommé le Sage. Il ramassa autant de reliques qu'il lui fut possible (59). Il en demanda à François Ier. et à Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, et en obtint. On lui en envoya aussi de Mantoue, de Colmar, de Bâle et du monastère d'Ilmené (60). Un moine allemand (61) lui en cherchait dans l'Italie et se servait du ministère de notre Vergérius, qui eût remis cette emplette entre les mains de l'électeur, s'il n'eût été attaqué d'une maladie pendant le voyage. Jacques Vergérius son frère, qui l'accompagnait, et qui avait été avec lui le furet du moine allemand, fut obligé par une semblable raison à s'arrêter. Il tomba malade lui aussi (62). Je crois que Pierre Paul espéra pour récompense une profession dans l'académie de Wittemberg; car on l'avait recommandé comme un jeune homme qui avait de l'érudition, et qui souhaitait d'avoir de quoi vivre en achevant ses études sous les professeurs de cette université. Voici les termes de la lettre qui fut écrite de Venise par le moine, à Spalatin, le 29 d'octobre 1521. *Intendit ipse Petrus Paulus, frater Jacobi, permanere et complere in Wittembergâ studium suum, si potuerit et sit beneplacitum principis nostri. Rogavit quoque me, ut tibi supplex fierem pro eo, et certè credo, magni honoris et utilitatis esset illi universitati; habet enim nobilissimum ingenium et memoriam, ut experientiâ videre licet, reputaturque præcipuus de humanitate et jure, inter juvenes studii Patavini. Rogo propterea T. Dom. suscipe eum et commenda eum principi ser. ut filium, et primò in universitate, ut inveniat locum legendi, vivendi, proficiendi* (63). Spalatin répondit qu'il n'avait rien à promettre aux deux Vergérius : et, quant aux reliques qu'on

(59) Seckendorf, Hist. Lutheran., *lib. I, pag.* 223.
(60) *Il était dans la Thuringe.*
(61) *Nommé Burcardi. Il était de la famille des barons de Schenck.*
(62) *Tiré de* Seckendorf, Hist. Lutheran., *lib. I, pag.* 223.
(63) Seckendorf, *ubi suprà.*

avait déjà reçues, et dont le moine sollicitait le paiement, on lui répondit qu'on les lui renverrait, que le prix en était tombé depuis la réforme de Luther, et que sans doute elles seraient plus estimées et mieux vendues en Italie qu'en Allemagne : *Reliquias nobis missas, unà cum cruce, recipies omnes, à te, quanticunque poteris, vendendas ; credibile enim est, istic quàm hic majoris esse tùm pretii tùm honoris. Hic enim vel vulgus ita resipuit, ut verbo Dei edoctum satis sibi esse putet, ut et reverà est, fide et fiduciâ erga Deum et charitate erga proximum* (64). Celui qui écrivit ces choses avait dit à l'électeur son maître qu'il eût été bon que la dispute des indulgences se fût élevée plus tôt, puisqu'elle eût épargné et bien des soins, et bien de l'argent (65).

(K) *Vergério y est maltraité cruellement.*] Quand j'ai fait mention de ses livres, je n'ai point parlé de celui qu'il intitula, *contra Catalogum Johannis della Casa, Sodomiæ patronum*. Il donnait à Jean de la Casa l'épithète d'apologiste de la sodomie, à cause du *Capitolo del Forno*. Il le diffama de telle sorte par toute l'Allemagne, que cet auteur se crut obligé d'adresser un poëme aux Allemands, pour leur ôter les sinistres impressions qu'on leur donnait contre lui. J'ai relevé ailleurs (66) la méprise d'un moderne, qui a cru que Jean de la Casa avait fait ce poëme pour repousser les invectives de Naogeorgus. Il est certain qu'il n'en voulait qu'à Vergérius. J'ai dit aussi quelque part (67) que la raison pour laquelle Jean de la Casa fut diffamé, pendant qu'on laissa en repos plusieurs poëtes italiens dont les poésies étaient encore plus abominables que les siennes, fut qu'il persécuta à Venise Vergério, ce que les autres poëtes ne firent pas. Mais parlons ici du petit livre que M. Ménage fit imprimer l'an 1688, à la queue de l'Anti-Baillet. C'est un écrit en fort bon latin, que M. Ménage avait reçu du célèbre M. Magliabechi, et où la Casa a répandu beaucoup d'injures contre Pierre-Paul Vergério. Il l'accuse d'avoir eu de longues et de violentes querelles avec son frère Jean Baptiste, évêque de Pola; d'avoir commis un parjure pour ne payer pas ses dettes ; d'avoir fait mourir sa femme, afin de se pouvoir avancer aux bénéfices; d'avoir supplié le cardinal de Tournon de le mener avec lui en France, et de lui avoir offert d'écrire touchant les Suisses et l'Allemagne, et touchant la religion, tout ce qu'on lui prescrirait. Notez que Vergério était alors dans le pays des Grisons : ce cardinal, qui le prit d'abord pour un boucher, sut enfin qui il était et le rabroua d'une terrible manière, et ne tint nul compte de ses offres de repentir (68). Ce petit ouvrage nous apprend (69) que Vergério prit dans sa jeunesse la couronne poétique ; qu'ensuite il fut reçu avocat, qu'il plaida des causes; mais qu'il se rendit insupportable et aux juges et aux plaideurs, et en général à tout le barreau par ses faussetés, par ses médisances, et par ses prévarications : *Linguâ atque audaciâ fretus, caussas agere te velle dixisti : sed cùm, quoties diceres, toties malediceres, mentireris, pejerares, calumniareris, prævaricarere, neque litigatores tibi, jam neque corona, neque judices, fidem haberent; nemoque ferre te, ac ne aspicere quidem poterat* (70). Que ne gagnant rien, et se voyant veuf, grâce au poison qu'il avait donné à sa femme, il jeta la vue sur les bénéfices, et s'en alla à Rome, où son frère Antoine le recommanda à Clément VII, et lui fit avoir la nonciature d'Allemagne. On ajoute que François Spiéra (71), qu'il faisait passer pour un inspiré, lui causa un jour une extrême confusion en l'appelant har-

(64) Seckendorf, Hist. Lutheran., *citant une lettre de Spalatin au moine Burcard, datée du 28 de juillet* 1522.

(65) *Idem, ibidem.*

(66) *Dans l'article* Oricellarius, *tom. XI, pag.* 239, *remarque* (D).

(67) *Dans l'article* Molsa, *tom. X, pag.* 474, *remarque* (D); *et dans l'article* Vayer, *dans ce volume, remarque* (E).

(68) *Qui cùm te squalidum, sordidum, pannis obsitum, conspicatus, visusque sibi videre lanionem aliquem esset; quæsivit de te qui tu esses; atque ubi Vergerium esse dixisti, multis, homo gravissimus, te verbis malè accepit.* Anti-Baillet, *tom. VII, pag.* 253, *dans l'édition des Jugemens des* Savans *de* Baillet, de 1725, *in*-4°.

(69) *Là même, pag.* 256.

(70) *Là même.*

(71) *On ne le nomme point, mais c'est de lui sans doute qu'on parle.*

outier, empoisonneur, et héré-
s (72). Enfin on l'accuse de s'être
ié chez les Grisons, afin de se
ober à la poursuite de ses créan-
rs (73). Lorsque les journalistes
Leipsic donnèrent l'extrait de
nti-Baillet, ils cotèrent exacte-
nt la plupart des accusations in-
tées à Vergério ; mais ils supposè-
nt que Mutius l'avait loué, et que
Casa réfuta l'éloge : *Mutii laudes*
ergerio tributas p. 377 *evertit Ca-*
sa (74). Ils se fondent sur ces paroles
de Casa, *de* MUTIO *vero affirmare*
hoc possum, non tibi illum hono-
cium de te scripsit, habuisse, sed
riæ vestræ. Elles signifient que
tius n'eût pas fait l'honneur à Ver-
rio de le réfuter, s'il n'eût eu égard
gloire de leur commune patrie.
t s'en faut qu'il ait loué Vergé-
, qu'il publia des invectives atro-
contre lui.

isons encore deux observations
et écrit de Jean de la Casa. On
jecte à Vergério deux nullités à
rd des infamies qu'il avait écri-
Paul III. La première est fon-
ur ce que les crimes qu'il impu-
ce pape étaient de telle nature,
ne pouvaient être parvenus à
naissance : la seconde est prise
nimitié qu'il y avait eue entre
III et lui : *Obsecro te quid tu*
oluisti, aut quicumque ille fuit,
PAULI III *vitâ scripsit? putas-*
quemquam fore qui tibi de tot
que criminibus ac sceleribus cre-
? *Qui tu isthæc scire potuisti?*
ertim cùm tam multa sint intes-
ac domestica, de quibus vix
aut alter ex intimis familiaribus
si maximè vera sint, suspicari
id signis quibusdam possit, qui
tu hæc alienus, ac propè alie-
a, tantoperè affirmas, præser-
solus : quis ad te detulit? qui
affuerunt? quæ proferuntur
? ubi tu interfuisti (75)? Un
près on lui parle ainsi sur ses
tives contre Pierre Louis Far-
et contre Jules III. *A te requi-*
Itali homines superiora illa
t quibus testibus, atque adeò
s indiciis id compereris? cur id,
quod tibi non magis quàm cæteris
omnibus compertum sit, solus affir-
mes (76)? ..... *Eadem tibi de Julio*
III respondeant, deque iis litteris
quas tu de conclavi missas, ad te
delatas ais. Negant tibi quicquam
credi oportere à quoquam : vanitatis,
levitatis, mendacii, te convictum de-
fendunt. Profer igitur eas litteras :
manum, signum, proba (77). Voilà
des interrogations bien pressantes,
et dans le fond très-légitimes : car
l'ordre veut qu'un écrivain qui pu-
blie ce qui s'est passé de plus occulte
dans le palais d'un monarque, et
qui là-dessus raconte mille infamies
qui ont dû être commises sous les
ténèbres les plus épaisses, et avec la
confidence de très-peu de gens ;
l'ordre veut, dis-je, qu'un tel auteur
nous apprenne comment il a su ces
choses ; qu'il produise et qu'il nom-
me ses témoins ; qu'il ait des lettres
originales ou des copies légalisées ;
en un mot, qu'il puisse prouver très-
solidement ce qu'il avance. On ne peut
donner de telles preuves de semblables
faits, me dira-t-on : il ne faut donc
pas, répondrai-je, se porter pour
délateur de ces faits-là auprès du
public : il faut pour le moins donner
en preuve l'autorité de son nom ; je
veux dire qu'il faut déclarer à la tête
de l'ouvrage qui l'on est. Mais s'il se
trouve que vous produisiez un nom
à qui l'on ait droit de reprocher ou
trop de crédulité, ou trop de mé-
chanceté, ou le caractère d'ennemi
de la personne diffamée, il est sûr
que vos témoignages ne mériteront
que peu de créance. Je crois avoir
dit plus d'une fois que les faiseurs de
libelles ne font aucune attention à
ce que je viens de dire : le pis est
que leurs lecteurs n'y en font pas
davantage. Je n'ai garde d'adopter
les applications de la Casa, je me con-
tente de remarquer qu'il prétend que
Vergérius était trop malhonnête
homme, et trop ennemi de Paul
III, pour mériter que son témoignage
soit écouté contre ce pape. Ne savez-
vous pas, dit-il, que les personnes
de la plus exacte probité ne sont
point reçues à témoigner dans la
cause de leurs ennemis (78)? Là-des-

nti-Baillet, *tom. VII, pag.* 257.
à même.
cta Eruditor. Lips., 1689, *pag.* 497.
nti-Baillet, *tom. VII, pag.* 252.

(76) *Là même, pag.* 255.
(77) *Là même.*
(78) *Vel castissimi atque integerrimi viri.... à*

sus il rapporte l'inimitié qui éclata entre Paul III et Vergérius, et il dit que celui-ci fait un grand tort aux Allemands, de les estimer capables d'ajouter foi à ses libelles : *Magnam tu Germanis hominibus contumeliam facis quòd idoneos arbitreris esse, apud quos tam impudenter mentiare, quosque usque adeò contemnas, imperitosque rerum putes, ut tibi de tuo inimico tam ineptè, tamque apertè mentienti fidem habeant. Si litteras, si testes, si tormenta atque equuleum, si omnia probationum genera proferres, nemo tibi tamen venefico atque uxoricidæ crederet; de tot tantisque præsertim rebus. Tu innuenti modò tibi fidem haberi existimas* (79).

C'est la première de mes deux observations : l'autre servira à faire voir qu'un satirique sait interpréter criminellement les actions les plus pieuses. Nous avons vu (80) que Vergérius, ayant dessein de réfuter le luthéranisme, fit des études qui le convainquirent que l'église romaine était une fausse église : nous avons vu que son frère se persuada la même chose, et qu'ils résolurent l'un et l'autre de travailler adroitement à l'instruction de leur diocèse. Le malin Jean de la Casa donne à leur conduite un tout autre tour. Il dit que Vergérius ayant épuisé les sources qui entretenaient les dépenses de sa bonne table et de son luxe, se mit à dogmatiser en secret, et à séduire principalement quelques femmes riches. Sous prétexte d'enseigner la pure doctrine, ajoute-t-il, il vida la bourse de bien des gens : *Gula scilicet creverat, et luxus atque superbia : quæ quorumdam hominum, qui malè te noverant, benignitate sustentata aliquandiù sunt : sed ubi exhausta est : nec enim tu parvo contentus esse poteras : convertisti te ad alium quæstum : Homines quosdam non nimiùm sapientes, superstitiosos, rusticanos, stultasque aliquot mulieres locupletes aggressus es : sevocâsti : docere eos te posse arcana quædam de Religione dixisti : nam quæ adhuc tradita illis essent ab aliis, perperam esse tradita : mutari ea oportere atque corrigi persuades imprudentibus fatuis quibusdam. Intereà mens[æ] magistri scilicet magna; pessun[di] multi à te sunt, atque ad summ[am] inopiam redierunt* (81). Combien a-t-il de catholiques qui croient [ce] sur le simple témoignage de la Ca[sa] ennemi déclaré de Vergério? C['est] une grande injustice. Peut-être m[ême] qu'il y a des indifférens qui en croi[ent] quelque chose : ils savent que l'e[n]treprise secrète de réformer un di[o]cèse peut ouvrir la bourse des bo[n]nes âmes : car il est aisé de mont[rer] qu'afin que cette bonne œuvre s'[a]vance, il faut faire tels et tels fr[ais]. On devient par-là le dépositaire n[on] comptable des aumônes, et des su[b]sides que le zèle des premiers fr[ères] fait fournir.

(L) *Il y a des protestans* [qui] *avouent que c'était un homme vola[ge,] fourbe, et ignorant en théologie.*] [M.] de Seckendorf sera ici mon tém[oin.] *Versatile ingenium* Vergerio *tri[bui]tur*, dit-il (82), *nec suspicione ca[ruit] quòd conciliationem religionis qu[o]modo moliretur, et tandem ad vet[era] sacra redire cogitaret.* C'est-à-di[re] que Vergérius fut soupçonné de v[ou]loir unir les religions aux dép[ens] même de la vérité, et enfin d'av[oir] envie de retourner au papisme. [On] prétend (83) qu'il usa de fraude d[ans] des lettres qu'il envoya à Paris l[ors] qu'il souhaita d'être l'un des dép[utés] que le duc de Wurtemberg envo[ya] en France, l'an 1561. Il n'obtint p[as] cet honneur, soit que le prince n[e] se fiât point en lui, soit qu'on ne [le] jugeât pas assez versé dans les [ma]tières de théologie. Jacques And[réæ] oubliant l'injure qu'il en avait re[çue] fit son oraison funèbre, et le l[oua] d'avoir reconnu la vérité, et d'a[voir] manifesté plusieurs méchantes i[ntri]gues de la cour de Rome; mais i[l le] taxa de n'avoir pas bien connu [les] controverses de religions (84). Se[ck]. conte que Gablérus, professeu[r en] médecine, assista à la mort de Ve[rgé]rio, et y remarqua certaines ch[oses] qui lui firent prendre la résoluti[on]

testimonio dicendo removeri solent (inimicitiâ). Anti-Baillet, tom. VII, pag. 252.

(79) *Là même.*

(80) *Dans le corps de cet article.*

(81) Anti-Baillet, *tom. VII*, *pag.* 257.

(82) Seckendorf, Histor. Lutheran., *lib.* [...] *pag.* 601.

(83) Joh. Val. Andreas, *in* Vitâ avi sui J[ac.] Andreæ, *pag.* 130, *apud* Seckendorf, *ibidem*.

(84) Seckendorf, *ibidem*.

se faire catholique (85) : *Adfuerat is Petro Paulo Vergerio è corpore migranti apud quem mira quædam viderat quæ illi animum videbantur perfregisse, ut non modò catholicus sed pientissimus quoque catholicus fieret* (86). Notez que Surius n'est pas un auteur classique en fait d'histoire. A plus forte raison vous devez vous défier de ceux qui grossissent ce conte. Ils assurent que la mort horrible de Vergérius fit entrer dans le giron de l'église plusieurs protestans. Voyez en marge les expressions modérées de ces auteurs-là (87).

Par une lettre de Hubert Languet, écrite de Paris le 9 d'octobre 1561, on apprend que le duc de Wurtemberg avait envoyé en France notre Vergérius, l'homme du monde le plus propre à brouiller les choses. On trouvait étrange que ce prince voulût fourrer parmi les dogmes de la réformation de France l'ubiquité et les autres fantaisies de Brentius. *Miror etiam Virtembergensem nobis velle obtrudere ubiquitatem et alias nugas Brentii, nec religionis apud nos infantiam considerare, quæ non sit obruenda istis spinosis et futilibus disputationibus, quas ne quidem intelligunt qui eas proponunt, sed omni indulgentiâ fovenda, et tanquam lactis potu alenda, donec magis in Christo adolescat. Prætereà huc misit Vergerium hominem, quo nullus est magis idoneus ad res turbandas* (88). Languet écrivit une autre lettre huit jours après, et fit savoir que Vergérius n'était point encore venu à la cour de France; mais qu'on disait qu'il y serait envoyé bientôt, ou qu'au moins travaillait-il pour cela. Je voudrais, ajoute-t-on, qu'il se tînt chez lui (89).

(M) *Il admirait la piété .... de la reine de Navarre ..... et il commençait à se dégoûter de la vie qu'il menait, et à songer à la résidence.*] Voici ce qu'il écrivit à Louis Alamanni, le lendemain du jour qu'il parla à cette princesse : *Ne la signora marchesa di Pescara, ne la signoria vostra, che sapete tanto ben tutti due in vive voci, e tanto bene ne i scritti vostri dir ciò, che volete, ne il cardinal nostro illustriss., ne tutta Roma, predicandomi l'altezza e la bellezza dell' animo, e dell' ingegno, ed il fervor dello spirito acceso in Christo, e la carità ardente della serenissima regina di Navarra, me ne avete saputo dire tanto, quanto io nel vero ho trovato ieri, che sua maestà degnò di fare, che io udissi un pezzo quelle sue rare voci, il qual giorno mi ha portato una letizia inenarrabile, e senza dubbio la maggiore, che io abbi avuto già molto tempo* (90). Tout le reste de la lettre roule sur les sentimens de piété, que les lumières de cette reine avaient excités dans le cœur de ce prélat. Il était en France lorsqu'il écrivit à Ottonello Vida, une lettre où il déplore les progrès du luthéranisme, et le peu de soin que l'on prenait de la vigne du seigneur. Il déclare qu'ayant balancé avec ces paroles de l'Évangile, *que sert-il à l'homme de gagner toute la terre, s'il fait perte de son âme*, toutes les raisons qui lui faisaient espérer de faire fortune, il avait trouvé que la balance était tombée du côté de ces paroles de Jésus-Christ. C'est pourquoi, dit-il, je ferai mieux de m'appliquer désormais à la culture de la portion qui m'est échue. *Perciò dico, che sarà meglio, ch'io venga a coltivare quelle poche viti, ch'io ho su quel confine Tedesco, e veder di circondarle con un buon siepe, e tenerle difese, per poterne coglier qualche frutto da offerire à Dio; che stare fuori, ed*

(85) Surius, *dans l'édition de l'an 1567, ne dit que ce que je rapporte; mais dans celle de l'an 1574, pag. 733, il a ajouté ceci :* Sanè aiunt viri graves, hunc apostatam Vergerium sub mortem teterrimos exhalâsse fœtores, ac bovis instar horrendos edidisse boatus : et alia quædam, quæ spero quandoquè certiùs prodituros eos, qui morienti adfuêre. Mihi necdùm licuit omnia exactè cognoscere.

(86) Surius, Comment. Rerum in Orbe gest., ad *annum 1567, pag. ultimâ, edit.* 1367.

(87) *Petrus Paulus Vergerius, infamis apostata ob horrendam mortem quâ defunctus est, multis attonitis vicinarum civitatum hominibus salutare præbuit documentum, ut plerique sese collegerint, et ad pacem ac unitatem ecclesiæ reversi fuerint, frustrà frementibus lupis infernalibus.* Joh. Paulus Windeck, Prognostic. futuri statûs, *pag.* 113. *Il cite* Edérus.

(88) Languet, epist. LVII, *lib. II, pag.* 143.

(89) *Dicitur mittendus brevi, aut saltem hoc agere ut mittatur. Cuperem eum manere domi.* Idem, epist. LX, *pag.* 151.

(90) Lettere volgari di diversi nobilissimi Uomini, *lib. I, folio* 81. *Voyez aussi, folio* 101, *ce qu'il écrivit à la marquise de Pescaire.*

ozioso ad aspettare, che altri si risolvino a voler mettere in lavoro tutta la vigna insieme (91). La réponse (92) que lui fit Vida pour le confirmer dans cette résolution est belle et bonne.

(N) *Je n'aurai pas beaucoup de choses à dire contre Moréri.*] I. Les deux articles *Verger* (*Pierre-Paul*) sont transposés. Celui qui devait être le premier est le dernier, car on parle de l'évêque de Capo d'Istria, avant que l'on traite du disciple d'Émanuel Chrysolore. Quant à celui-ci, on nous renvoie aux *auteurs de l'article suivant*, c'est-à-dire à ceux que Moréri cite après avoir amplement parlé de *Jean Verger de Haurane, abbé de saint Cyran*. Cette absurdité a été ôtée du Moréri de Hollande (93). II. Ce que Moréri (94) assure, que Paul III voulut faire cardinal notre Vergério, est démenti par Pallavicin (95). III Ce qu'on ajoute, qu'*il emmena avec lui un de ses frères, qui était aussi évêque*, est démenti par Sleidan, qui assure qu'avant que l'évêque de Capo-d'Istria quittât l'Italie l'évêque de Pola était déjà mort (96). IV. A quoi bon citer Paul Jove, Volaterran, Jacques de Bergame, Vossius, etc., à la fin de ce qu'on venait de dire de l'évêque de Capo d'Istria dont ils ne parlent pas, et qui n'a pu être connu à quelques-uns d'eux? V. Que veulent dire ces paroles, *pour le second, consultez Sponde?* Il semble qu'elles nous adressent à des endroits où il soit parlé de Jean-Baptiste Vergérius, évêque de Pola : mais ce serait une fausse adresse, et ce n'est point le sens de Moréri. C'est l'effet d'une brouillerie absurde des imprimeurs.

(O) *Je rapporterai cet autre sens, quoiqu'enfin j'aie reconnu qu'il n'est pas le véritable.*] Remettons ici les paroles qu'on a déjà vues dans la remarque (F) : *Quoniam igitur anatomiæ cognitio non solùm medicis, chirurgisque, verùm etiam aliis summoperè commendatur : eam ob causam, Anthonium ab Ædam Italum imitatus, hanc Missæ ac Missalis Anatomiam gallicè, ut ab omnibus percipi posset faciliùs in lucem edere statui.* Je les ai entendues comme si elles signifiaient qu'on avait voulu être le copiste ou l'interprète d'*Anthonius ab Ædam*, auteur italien; et j'ai supposé qu'elles étaient la version de la préface de l'édition française; et sur ce pied-là j'ai cru que le correcteur ne devait pas avertir qu'il fallait lire *latinè* au lieu de *gallicè* : mais depuis j'ai reconnu qu'il serait peut-être plus raisonnable de supposer que ces paroles sont du traducteur latin, et qu'il a considéré *Anthonius ab Ædam* comme le traducteur italien du livre, et non pas comme l'auteur; d'où il s'ensuivrait que l'ouvrage aurait été composé premièrement en français. Cette supposition m'a paru tout-à-fait probable; mais ayant enfin recouvré l'édition française, j'ai été entièrement convaincu que mes premières conjectures sont celles à quoi il se faut tenir. L'épître dédicatoire de cette édition m'apprend que l'Anatomie de la Messe fut premièrement publiée en italien, et que le marquis del Vico exhorta quelqu'un à la traduire en français. Ce quelqu'un ayant suivi ce conseil, dédia sa traduction au même marquis, et la fit imprimer à Genève, chez Jean Crispin. Son épître dédicatoire est datée de Genève, le 11 de mai 1555, et signée C. D. J. Elle est suivie d'une préface assez longue, où le traducteur expose pourquoi *ce bon personnage italien, qui se nomme Antoine d'Adam* (97) (*lequel a depuis quelque temps en-çà si bien épluché les abominations de la Messe et du Missel, qu'il les a montrées quasi au doigt*), *a voulu donner ce titre d'Anatomie à un livre qu'il en a fait, pour mieux exprimer en somme ce qu'il avait écrit* (98). Ce traducteur

(91) Lettere volgari di diversi nobilissimi Uomini, *lib. I folio* 82 *verso*, *et folio* 83.

(92) *Vous la trouverez ibidem*, *folio* 83 *et seq.*

(93) *On y voit du précédent, au lieu du suivant.*

(94) *Il le dit après* de Sponde, *ad ann.* 1548, *num.* 23.

(95) *Voyez la remarque* (D), *à la fin.*

(96) *Antequàm ex Italiâ decederet, jam erat mortuus ejus frater episcopus Polæ suspicioque fuit veneno sublatum esse.* Sleid., *lib.* XXI, *folio* 590.

(97) *Le traducteur latin le devait donc appeler* Antonium ab Adamo, *ou* ab Adâ, *et non pas* ab Ædam. *Il n'a point dit que ce fût une faute d'impression.*

(98) *Préface de l'*Anatomie de la Messe, *pag. m.* 13. *Je me sers d'une édition faite l'an* 1562, in-16. *Le nom de l'imprimeur* (*Jean Martin*) *est marqué, mais non pas le lieu de l'impression.*

onna quelques libertés, et en fit u en cette manière : « Au reste, ne ferai pas longue excuse de qu'en ce livre je ne me suis point llement assujetti, que j'aie tra- it de mot en mot de l'italien, ns y rien ajouter ou laisser. Car n'a point aussi été mon intention ıand j'ai entrepris de faire cette natomie. Je me suis persuadé ıe les lecteurs ne trouveraient s mauvais, si je tâchais de m'ac- mmoder à ceux qui ne sont du ut instruits en la connaissance de vérité, tout ainsi qu'a fait l'au- e, écrivant pour les rudes de sa tion. Car j'ai quelquefois exposé us amplement ce qu'il avait en dit en peu de paroles (99). » otez que cette Anatomie fut réfu- ar un docteur de Paris, et qu'il des gens qui l'attribuent à Cal- *Scripsit Calvinus in contemp- Missæ librum quem inscribit tomen Missæ, in quo totam am membratim dissecat, ac me- um more et philosophorum in partes resolvit ac egregiè irri- subsannat, ac traducit. Hanc tomen confutavit Jacobus Faber nensis, doctor theologus Pari- is. Liber impressus est Parisiis,* 1563 : *libri inscriptio est ta- Pro sacrosancto Missæ sacrifi- dversùs impiam Missæ et Mis- Anatomen, dissectorum Lanio- , Misoliturgorum Calvinianæ liæ perditè excogitatam Hypo- istes, etc.* (100).

(99) *Préface de l'*Anatomie de la Messe, *pag.* 3o.

(100) Cornelius Schultingius, Biblioth. cathol., *t. V, pag.* 227.

VERGÉRIUS * (ANGÉLUS), né l'île de Candie (*a*), tradui- le grec en latin le traité *de iorum et Montium Nominibus*, attribué à Plutarque *1. Son écriture grecque était si belle *2, qu'elle servit d'original à ceux qui gravèrent les caractères de cette langue, pour les impressions royales, sous François Ier. (*b*) (A). Il était encore en vie sous le règne de Charles IX (B). Il a été censuré trop violemment par un critique hollandais (C). NICOLAS VERGÉRIUS (D), son fils, fut homme de lettres, et fit des vers sur la mort d'Hadrien Turnèbe.

* Cet auteur s'appelle Vergèce ou Ver- et non Vergérius, comme écrit Bayle, t en erreur par Rutgersius et par de . Prosper Marchand ajoute que toutes litions qu'il a consultées de ce dernier r portent *Vergétius*, et s'étonne que n'ait pas été mis sur la voie par la Croix aine, qui lui était si familier, et par dont il cite des vers dans ses remar- (B) et (D).

(*a*) *Voyez la remarque* (A).

*1 P. Marchand, qui a consacré un article à Vergèce, remarque que cette traduction, inconnue à J. A. Fabricius, avait été imprimée à Paris chez Ch. Estienne, 1556, in-8°. Maittaire, qui n'en eut connaissance qu'en 1725, et lors de l'impression du 3e. volume de ses *Annales typographicæ*, avoue n'avoir pu deviner le nom du traducteur qui, en tête de la dédicace à Claude Laval, archevêque d'Embrun, n'avait mis que les initiales AUG. VER.

*2 « Dans un des articles du *Dictionnaire » étymologique* de M. Ménage, que je ne puis » plus me rappeler, il est observé, dit Prosper » Marchand, que *c'est la belle écriture du » signor Angelo qui a donné lieu au pro- » verbe vulgaire ou à la formule ordinaire :* » Écrire comme un ange. »

(*b*) M. Chevillier, Origine de l'Imprimerie, *pag.* 259, *parle de* ces belles lettres qui furent fondues dans les matrices que le roi François Ier. avait fait frapper par une magnificence royale. *Voyez la remarque* (CC) *de l'article de* FRANÇOIS Ier., *t. VI, p.* 582.

(A) *Son écriture grecque était si belle, qu'elle servit d'original......, pour les impressions royales, sous François Ier.*] J'ai lu cela dans les *Variæ Lectiones* de Rutgersius. *Duos*, dit-il (1), (interpretes) *mihi videre contigit, Italum unum, Natalem de Comitibus, alterum Cretensem, Angelum Vergerium, eum qui tam eleganter græcè pinxit, ut ejus manus pro archetypo iis fuerit, quorum opera in sculpendis regiis characteribus rex Franciscus usus est.* Les deux traductions dont on parle là sont celles du petit livre *de Fluviorum et Montium Nominibus.*

(1) Joh. Rutgersius, Var. Lect., *lib. III, cap. XII, pag.* 235, 236.

(B) *Il était encore en vie sous le règne de Charles IX.*] Je n'en ai point d'autre preuve que l'épître dédicatoire des poésies de Jean-Antoine de Baïf. Elle est adressée à ce monarque, et contient ceci, entre autres choses,

Charle Etiene premier, disciple de Lazare,
Le docte Bonamy, de mode non barbare,
M'aprint a prononcer le langage Romain:
Ange Vergece Grec, à la gentile main
Pour l'écriture gréque, écrivain ordinére
De vos Granpere et Pere et le VOSTRE, *ut salère*
Pour à l'accent des Grecs ma parole dresser,
Et ma main sur le trac de sa lettre adresser.

Vous verrez ci-dessous (2) un autre passage, où le nom de ce Candiot est écrit *Vergece* tout comme ici. Cela me fait soupçonner qu'au lieu de dire *Vergerius* en latin, il faudrait peut-être dire *Vergecius.*

(C) *Il a été censuré trop violemment par un critique hollandais.*] On a vu dans la remarque (A) que Natalis Comes, et notre Vergérius, ont mis en latin le livre περὶ ποταμῶν καὶ ὀρῶν ἐπωνυμίας. On y trouve ces paroles (3) : Κάδμος τὸν κρηνοφύλακα δράκοντα τοξεύσας, καὶ εὑρὼν ὥσπερ πεφαρμακευμένον φόβου τὸ ὕδωρ, περιήρχετο τὴν χώραν ζητῶν πηγήν. Natalis Comes les a traduites par celles-ci : *Ubi Cadmus serpentem fontis custodem jaculis confodisset, invenissetque aquam quasi ob timorem veneno infectam, regionem lustravit fontem inquirens.* Voyons la version de Vergérius : *Cùm Cadmus fontis custodem draconem jaculis confecisset, et aquam ejus veneno infectam cerneret, eam abhorrens circuivit regionem ad investigandum fontem.* Voici le jugement que Rutgersius a fait de ces deux versions. Je crois, dit-il (4), que Vergérius était ivre quand il parla de la sorte : et l'on ne doit pas s'étonner que Natalis Comes ait mal traduit un passage corrompu ; car il gâtait presque toujours les endroits mêmes où le texte était cor-
rect. Cette censure est
l'égard de Vergérius,
moins capable de le désho
de flétrir la mémoire de
Non-seulement sa trad
meilleure que celle de Nat
quoique le critique parl
plus doucement de celle
celle-là ; mais aussi elle
leure que l'on puisse faire
sant que le texte grec n'e
rompu. Le docte Mauss
tout de la même manière
gérius ; car voici sa t
Cùm Cadmus sagittis
draconem qui fontem c
VERITUS *ne aqua veneno*
set, circuivit regionem, ali
quo sitim levaret quære
toute la faute de Vergéri
n'avoir pas soupçonné,
fait Rutgersius (5), qu'a
φόβου, il faut lire ἐκ φόνου
sanguine sive tabo. Maus
point non plus soupçonn
tonne que sa traduction
été censurée par Rutger
crois que c'est à cause
étaitinconnue*[1].Le temps
pouvait permettre qu'il la
mais combien y a-t-il de
primés depuis long-temps
inconnus aux plus habil
Maussac qui n'avait jamai
ler d'aucune version de c
lorsqu'il entrepritde le tra
et depuis il vit à la vérité
tion de Natalis Comes et cel
nèbe, mais non pas celle
rius. On pourrait citer cent
de cette nature *[2].

(D) NICOLAS VERGÉRIUS..

(2) *Dans la remarque* (D).

(3) *Au chapitre II, où il est parlé de la rivière* Isménus.

(4) Equidem Vergerium cùm hæc scriberet, sobrium fuisse non puto. Nam in Natali mirandum non est si corrupta non rectè transtulit cùm illi penè fatale fuerit, *malè vertendo*, ut ille ait, etiam *ex græcis bonis latina facere non bona.* Rutgersius, Var. †, *lib. III, cap. XII, pag.* 236.

(5) Rutgersius, Var. Lect., *l. III*
pag. 235.

* L'auteur des *Observations* ins
Bibliothéque française, XXX, 12,
n'aurait pas dû parler ici d'une ma
ne, puisque Rutgersius lui-même di
nu que deux traductions, celles de N
et de *Angélus Vergérius.*

(6) *Le livre* de Fluviorum ac Mont
bus, *traduit en latin par* Philippe
Maussac, *fut imprimé à Toulouse*,
celui de Rutgersius, *à Leyde, l'an*

(7) *Voyez sa préface.*

* Joly ne voit rien là d'étonnant.
bile homme du monde ne peut tout
ignore toujours plus de livres et d'
n'en connaît. A l'occasion de Mauss
lève les erreurs de Rocolles, qui, en
père et du fils, a confondu leurs ou
avoue le faire dans les propres termes

ıort d'Hadrien Turnèbe.] ɑdrez cela dans ces paro- de Thou. Ei (Hadriano Johan. Auratus..... Nico- ıe Vergerius, Angeli il- nsis elegantiorum græcæ racterum ad omnem admi- t oculorum jucunditatem F..... et alii epitaphiis car- ırentárunt (8). Il était né , d'où il passa en France ın 1540. C'est ce que j'in- ɑx passages de Jean-Antoi- dont l'un m'apprend qu'en à ce Jean-Antoine fut mis cipline de Tusan, et l'au- :end qu'il fit amitié chez : Nicolas Vergèce, nouvel- ıu de Candie (9).

ın la prime jeunesse
y chez le bon Tusan,
ıq fois le cinquieme an
veau venu de la Grece.
. . . .
. . . .
e tu vis escumer
oy la ronflante mer
'isle, ta naissance,
e Jupiter l'enfance (10).

; vers de la *Contretrene à 'ergece, Candiot*, dans la- s trouverez cet éloge de sa

mignardises laisse,
's entendre à tes jeux :
un peu couver nos feux,
m'acquite à Vergece,
mis en soucy plaisant,
nt d'un mignard presant
l'use avec la Charite
i de fleurons d'eslite.
vers en langue Latine
u miel Catullien,
bon heur, meritent bien
se de l'eau Cabaline (11).

ine de Baïf ne finit point sans parler de sa pauvreté de son ami.

'mes espaulles presse,
et jamais ne me laisse.
vre, et tu n'es pas riche :
ı me voir, amy tresdoux :
ons-nous, consolons-nous :
e sera tousiours chiche
ous du bien qui des mains
De fortune vient aux humains :
Or vivons une vie estroitte
En pauvreté, mais sans souffrette (12).

s, *lib. XXXVIII, pag.* 769, *ad*

ıtoine de Baïf, *épître au roi, au de-* Euvres en rime, *imprimées à Paris,* ı-8°.

Antoine de Baïf, OEuvres en rime,

'me.

(12) *Là même.*

VÉRON (Jean), Français de nation, et protestant de religion, vivait au XVIe. siècle. Il publia, en anglais, divers ouvrages de controverse, un entre autres sur le purgatoire (*a*).

(*a*) *Voyez le* Calvino-Turcismus, *lib. IV, cap. VIII, pag. m.* 834.

VÉRONE, ville d'Italie, en latin *Verona*. Les uns disent qu'elle fut bâtie par les Gaulois, d'autres prétendent que les Gaulois ne firent que la rebâtir. Le père de Pompée y conduisit une colonie romaine (*a*). Elle fut pillée par Attila, et possédée successivement par Odoacre, roi des Hérules ; par Théodoric, roi des Goths ; et par ses successeurs jusqu'à Totila ; par les Lombards ; par Charlemagne, et par sa postérité ; mais lorsque ses descendans perdirent l'empire, il s'éleva plusieurs seigneurs qui tâchèrent de se rendre souverains dans plusieurs villes d'Italie. Cela dura jusques à Othon Ier., qui réunit à l'empire plusieurs états qui en avaient été détachés. Vérone rentra alors dans la masse, mais elle reçut le pouvoir d'élire ses magistrats : de sorte qu'elle était proprement une république libre, sous le nom de ville impériale. Cet état dura jusques à ce qu'Actiolin se fût emparé de la puissance souveraine, ce qui ne se fit qu'avec beaucoup d'effusion de sang. Il jouit de la tyrannie trente-trois ans, et mourut l'an 1269. Après cela les Véronais élurent pour géné-

(*a*) *Tiré de* Cluvier, *in* Italiâ antiquâ, *lib. I, cap. XVI.*

ral Martin de l'Escale, et se trouvèrent si bien de sa conduite, qu'au bout de cinq ans ils le créèrent dictateur perpétuel. Ses descendans commandèrent dans Vérone avec beaucoup de réputation, et en furent créés princes par l'empereur, l'an 1310. Ils se rendirent formidables par leurs conquêtes, et furent chassés de Vérone, l'an 1337, par Jean Galéas, duc de Milan. Ils y rentrèrent, l'an 1404, mais ils ne la gardèrent guère; car les Vénitiens s'en emparèrent, l'an 1409 (*b*), et la gardèrent si bien, qu'ils la possèdent encore. On ne sait s'il resta quelqu'un de l'illustre race de l'Escale qui ait laissé des enfans. Jules-César Scaliger, l'un des plus habiles hommes du XVIe. siècle, se disait issu de cette maison. On lui contesta cette gloire, et peu de gens croient aujourd'hui qu'il fût bien fondé. Quelques-uns croient que les lettres de naturalité qu'il obtint en France sont contraires à sa prétention, vu qu'il n'y est qualifié que médecin natif de Vérone (*c*). Je suis sûr que le public sera bien aise de trouver ici ces lettres (A) : c'est pourquoi je m'en vais les rapporter.

(*b*) *Tiré de* Léandre Alberti, Descript. Italiæ, *pag.* 716 *et seq. Il s'est servi des* Antiquités de Vérone, *publiées par* Torellus Sarayna.

(*c*) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *février* 1686, *pag. m.* 164, *et* Ménagiana, *pag.* 25 *de la première édition de Hollande. Le médecin* Primerose, *cité dans les* Curieuses Recherches de Riolan, sur les écoles de médecine, *assure que* les médecins de Bordeaux ne voulurent recevoir dans leur ville *Julius Cæsar Scaliger*, qu'il n'eût subi l'examen; ce que n'ayant voulu accepter, pour ne point hasarder sa réputation à une dispute quodlibétaire, il se retira à *Agen*.

(A) *Le public sera bie[n] trouver ici ces lettres.*] M. l'un de ces hommes rares q[u] pour le bien de la répub[lique] lettres, et qui, outre les tions dont ils l'enrichissent sent encore à fournir aux a[u]teurs toute sorte d'assistanc[e] bonté de m'envoyer ce qu[...] lire.

Extrait d'un registre ori[ginal] François Ier., qui est au t[résor des] chartes, à Paris.

« François, etc. Sçavoir
» etc., nous avoir reçeu
» supplication de nostre chi[er]
» amé Julius Cæsar de l'E[scale]
» Bordoms, docteur en m[édecine]
» natif de la ville de Ve[rone]
» Italie, contenant que de[puis]
» tre ans ença ou environ, i[l]
» tiré en cestuy nostre roya[ume]
» la ville d'Agen, en Agen[ois]
» tention et totale resoluti[on]
» nir le reste de ses jours, e[n]
» ville et ez environs ledit
» a acquis une maison et
» autres biens. Mais parce
» estranger et non natif de [n]
» royaume, il doubte que
» qu'il y peult avoir acquis
» acquerir, ensemble en c[e]
» par ses parens ou autres l[...]
» roient advenir et escheoir
» nos officiers et autres pr[...]
» iceulx biens à nous appar[t]
» droict d'aubaine ou autre[m]
» voulsissent donner quel[q]
» ble ou empeschement, s'i[l]
» par nous habillité et dispe[n]
» à ce, nous humblement r[...]
» luy impartir sur ce nos gr[...]
» beralité. Pourquoy nous,
» ses considerées, inclinan[t]
» lement à la supplication e[t]
» te dudit suppliant, à icell[...]
» ces causes et autres à ce n[...]
» vans, avons donné et octr[...]
» nons et octroyons congé e[t]
» voulons et nous plaist de gr[...]
» cial, plaine puissance et [...]
» royal, par ces presentes, qu[...]
» et luy loyse habituer et de[m...]
» cestuy nostredit royaume, [...]
» luy tenir et posseder tous [...]
» tant meubles que immeub[les]
» y a jà acquis et pourra li[...]

s acquerir, et pareillement
ıisse succeder à tous biens
ıiges qui en nostredit royau-
is, terres et seigneuries luy
ient à bon et juste tiltre par-
t apartenir, et d'iceulx, en-
de ceux qu'il y a jà acquis
ra acquerir, ordonner et dis-
ıar testament de derreniere
té, comme de sa propre cho-
ıritaige, et que ses heritiers
res à qui il pourra disposer
sentsucceder, prandre et ap-
der la possession, saisine et
ce de sesdits biens, et gene-
ent qu'il joisse entierement
et chascuns les honneurs,
ges, prerogatives, franchi-
bertez et droitz dont ont
ımé joyr et user les origi-
et natifs d'icelluy nostredit
ıe, et soit tenu et reputé
subgect, et en tous actes
originaire de cedit royau-
quant à ce l'avons habilité
ensé, habilitons et dispen-
nostredite grace par cesdi-
sentes, en nous payant tou-
yes finance moderée pour
is seulement. Si donnons en
ment par ces mesmes pre-
à nos amez et feaulx les gens
comptes et tresoriers à Pa-
ıillis, seneschaulx, et à tous
tres justiciers et officiers, et
lieutenans presens et adve-
t à chascun d'eulx, si com-
ıy appartiendra, que de nos
tes grace, licence, habita-
ıt tout l'effect et contenu en
s presentes ils facent, sou-
et laissent ledit suppliant
t user plainement et paisi-
ıt, sans luy faire, mettre,
mer, ne souffrir estre fait,
a donné ores ne pour le
advenir aucun arrest, des-
er, ou empeschement en
e maniere que ce soit, le-
faict, etc. Car ainsi, etc.,
stant les statuz, ordonnan-
ctes contre les estrangiers,
lconques autres ordonnan-
tc. Et afin, etc., sauf, etc.
à Paris, au moys de mars l'an
ce mil cinq cens vingt-huit,
ıostre regne le quinziesme.
signé. Par le roy. Gedoyn.
Contentor. Des Landes. »

J'attendais du même M. Baluze un Mémoire que je n'ai point reçu, touchant du Pin (1), évêque de Rieux. M. l'évêque de Rieux (2), l'un des plus savans et des plus illustres prélats de France, devait le lui faire tenir.

(1) Johannes Pinus, *dont on a l'article*, *tom.* *XII*, *pag.* 85.

(2) *Il est d'une famille féconde en habiles gens. C'est celle de Bertier. Son père, président du parlement de Toulouse, s'appelait M. de Montrave : c'était un grand homme. Voyez* Balzac, Lettres choisies, *pag.* 270, *édition de Hollande.*

VERSORIS (Pierre de), seigneur de Fontenai-le-Vicomte, de Marilli, et en partie de Montoger, et chef du conseil de MM. de Guise (*a*) au XVIe. siècle, fut avocat au parlement de Paris, et l'un des plus fameux et des plus illustres de sa profession. Il naquit à Paris, le 16 de février 1528 (*b*), d'une famille noble et considérable depuis long-temps (*c*) (A). Il *avait été destiné par son père pour être officier en cour souveraine; mais ayant dépensé mal à propos dans sa jeunesse l'argent destiné à cela, il se mit en devoir de réparer cette faute par un grand travail, avec lequel.... il devint un des premiers avocats de son temps. Il avait tellement présentes les choses qui lui étaient nécessaires, qu'il ne se servait quasi point de livres* (*d*). Il plaida pour les jésuites, l'an 1564, dans le fameux procès qu'ils eurent dans l'université de Paris; et, à proprement parler, il gagna la cause. Il fut député aux états de Blois, l'an 1576, et il porta la parole pour le tiers état. Il ne fut pas moins propre aux con-

(*a*) Mémoire *manuscrit*.
(*b*) Opuscules de Loisel, *pag.* 556.
(*c*) Mémoire *manuscrit*.
(*d*) Opuscules de Loisel, *pag.* 751.

sultations qu'aux plaidoyers (*e*). *Il se passionnait pour ses parties, particulièrement pour la maison de Guise....; et de fait il mourut en moins de quatre ou cinq heures*, le 25 de décembre 1588, *de regret et de deuil qu'il eut après avoir entendu la mort de M. de Guise* (B), *qui fut tué à Blois* (*f*). On dit qu'il ne lui servait de conseil que pour des affaires domestiques, mais non pas pour les cabales d'état (*g*). On verra ci-dessous en quoi consistaient ses talens (C). *Mornac lui a fait un éloge*, dans son *Feriæ Forenses* (*h*). Nous parlerons de ses descendans (D).

(*e*) *Voyez la remarque* (C).
(*f*) Opuscules de Loisel, *pag.* 527.
(*g*) *Voyez la remarque* (B).
(*h*) Opuscules de Loisel, *pag.* 752.

(A) *D'une famille noble et considérable depuis long-temps.*] La preuve de cela m'est fournie par M. Joly, dans ses Notes sur l'Indice Alphabétique des Avocats, imprimé avec divers opuscules d'Antoine Loisel, l'an 1652. « Maître Pierre Versoris, dit » il (1), avocat en parlement, était » issu de noble famille venue origi» nairement de gentilshommes en » Normandie, ès environs de Falaise, » ainsi qu'il a lui-même remarqué » dans sa Généalogie, qu'il écrivit de » sa main pendant le loisir que lui » bailla la maladie contagieuse qui » fut en 1582, s'étant lors retiré en » sa maison de Clichi-la-Garenne, » près Paris. Leur nom était le Tour» neur, qu'ils ont changé depuis en » celui de Versoris. Jean le Tourneur, » dit Versoris, étant venu le premier » à Paris, environ le règne de Char» les VII, fut un des premiers doc» teurs de l'université, et composa » plusieurs ouvrages en latin, quel» ques-uns desquels cette Généalogie » remarque se trouver en la biblio» théque des minimes de Nigeon. Il » changea son nom de le Tourneur, » français, en celui de Versoris, latin, » comme avaient lors accou[...] » faire les gens de lettres. [...] » son neveu près de lui, le m[...] » le barreau, et le maria à [...] » Fournier, de bonne famill[e] » che parente du lieutenan[...] » Charmoulue. De ce maria[ge] » les Versoris sont descendu[s] » ont la plupart exercé avec » dans le Palais et le Chât[elet] » charge d'avocat. » Il manqu[e] que chose à ce récit de M. J[oly] n'y voit pas que le neveu q[ue] LE TOURNEUR * attira se n[...] FRÉDÉRIC LE TOURNEUR, et qu'[...] tation de son oncle il prit le [nom de] Versoris. Il laissa un fils, G[uillau]ME VERSORIS, qui fut seigneur d[e ...] et un fameux avocat, et père d[e] Pierre Versoris (2). C'est sans [...] Guillaume Versoris qu'on vo[it dans] la Liste *des avocats plaidan[s en la] cour de parlement, en* 1524 (3) [...] *mourut à vingt-cinq ans apr[ès avoir] été marié cinq fois, ainsi qu'a[...] qué M. Pierre Versoris, en [sa Gé]néalogie qu'il a faite des V[ersoris] en* 1582 (4). M. Blanchard fa[...] tion de cette famille, dans son [Catalo]gue des Conseillers du parle[ment de] Paris. Elle porte pour arme[s d'ar]gent à trois ancolies d'azur, [deux en] chef et une en pointe avec u[n ...] de gueules au milieu.

(1) Opuscules d'Antoine Loisel, *pag.* 751.

(B) *Il mourut .... de reg[ret et de] deuil qu'il eut après avoir en[tendu la] mort de M. de Guise.*] M. [...] conte cela de cette façon : [...] » Versoris (5) fut chef du c[onseil de] » M. de Guise, et gardait se[s ...] » et était fort affectionné à [...] » maison, sans y avoir né[...] » aucune part ni communica[tion ...] » de ses affaires domestique[s ...] » ment que le propre jour [des bar]» ricades, en 1688, il fut le[...] » coche le trouver à l'hôtel [...] » pour lui parler à l'ordin[aire ...] » sachant rien de ce qui se [...] » et retourna chez lui sans l'[...] » M. de Guise ayant bien lo[...]

* Leclerc dit que ce Jean le Tourn[eur fut doc]teur de l'université en 1458, et qu'il [...] entre autres livres : *Quæstiones supe[r ...] Physicorum Aristotelis*, Cologne, 14[...]
(2) *D'un* Mémoire *manuscrit*.
(3) *Elle est à la page* 574 *et* 575 [...] les de Loisel.
(4) *Là même*, *pag.* 750.
(5) *Là même*, *pag.* 750, 751.

r à des choses plus pressantes. mourut la même année, le matin i jour de Noël, ayant appris le ir précédent, en faisant sa colla- m, la nouvelle de ce qui s'était ssé à Blois, dont il fut fort tou- ié, déplorant les malheurs où il yait que l'on allait tomber, et t même ces paroles avec douleur: *ie ces princes* (parlant de mes- eurs de Guise) *étaient bien ai- és, et que si le roi n'y avait bien urvu, il aurait bien des affaires.* ne laissa pas néanmoins de gar- er une tranquillité toute entière, se coucha en résolution de com- unier à la messe de minuit, s'étant jà confessé : mais n'ayant pu y ler, s'étant trouvé mal, M. de Ver- iamon, conseiller en parlement, n gendre, et ses filles, l'étant enu voir au retour, sur les cinq eures du matin, le trouvèrent ort dans son lit. L'aîné de ses fils, rédéric Versoris, était encore une, et fut reçu conseiller en la ur long-temps depuis : ses deux ndres, M. Ranchaire, maître des quêtes, et M. de Verthamon, nseiller en la cour, dès lors en harge, suivant toujours pendant s mouvemens la personne et les térêts du roi, tant aux états de lois que dans le parlement séant Tours. »

) *On verra...... en quoi con- tient ses talens.*] Antoine Loisel it une espèce de parallèle entre i le Maistre et Pierre Versoris. Le mier, dit-il (6), *était de vérité ort et puissant avocat, résolu en ts de droit, de coutumes et de lique, fort prudent et avisé en ses es, selon qu'il a fait paraître tant barreau qu'en l'exercice de ces s. Depuis ayant résigné celui de idènt à M. de Sillery, il voulut e et mourir privé en sa maison, aquelle il consultait sans aller au ais, et était souvent employé aux trages.* Après cela il ajoute : « Ce ui n'était pas tout-à-fait de même i M. Pierre Versoris; car encore ue l'on allât à lui, c'était princi- lement pour rhabiller les fautes ui se font quelquefois en l'in- ruction des procès, comme de » vérité il était plein de belles et » subtiles inventions, et si fort ten- » du aux affaires du Palais, qu'en- » core qu'il l'eût par manière de » dire quitté, toutefois le Palais ne » le quitta jamais, sa maison étant » un autre Palais ; jusque-là qu'il » lui fallait demander non-seulement » les jours, matinées, ou après-dî- » nées, mais aussi les heures, les- » quelles il distribuait tellement » aux uns et aux autres, qu'il y avait » perpétuellement des attendans en » sa grande salle, pendant qu'il con- » sultait en la petite. Et comme il » était ainsi recherché sur les der- » nières années, pour les consulta- » tions, aussi avait-il été employé » en ses jeunes ans plus que nul au- » tre de son temps, aux plaidoiries, » comme celui qui parlait avec une » éloquence vive, prompte et na- » turelle, (*1) et avec une grande fa- » cilité et persuasion; ce qui le fai- » sait charger des plus grandes et » plus belles causes de son temps, » comme de celle des jésuites, (*2) » que nous plaidâmes ensemble, lui » pour eux, (*3) et moi pour l'Uni- » versité de Paris, dont je ne vous » dirai rien, d'autant que chacun » en peut faire jugement, nos deux » plaidoyers étant imprimés ; sinon » qu'ayant lu le sien depuis quelques » années en çà, je ne l'ai pas tant » estimé, à beaucoup près, que j'avais » fait lorsque nous plaidâmes; ce » qui vient de la grâce et de la force et

(6) Là même, pag. 526.

(*1) *M. du Vair le compare ainsi, avec M. Mangot, au commencement de son Traité de l'Éloquence française :* Nous avons ouï, *dit-il*, au même temps MM. Mangot et Versoris ; mais l'un était plutôt un subtil jurisconsulte, qui s'expliquait aisément avec une parole pressée et aiguë, que non pas un grand orateur. L'autre ne manquait pas d'une parole pleine et aisée, d'un grand et beau jugement; mais, ayant donné tout son esprit aux procès, il n'était pas à beaucoup près parvenu jusques où sa nature, cultivée par l'art et sollicitude, l'eût pu aisément porter.

(*2) *Pasquier, en sa première lettre du livre XXI, à M. de Sainte-Marthe, décrit amplement comment il fut chargé de cette cause, et tout ce qui s'y passa.*

(*3) M. Pierre Versoris, *dit-il sur la fin de cette lettre, pag.* 675, grand avocat, plaidait contre moi pour les jésuites, aidé des mémoires que lui administrait Caigord, jésuite, né natif du pays d'Auvergne, l'un des plus braves solliciteurs que jamais le palais ait eus, et pour tel l'ai-je vu pleuvir par feu M. le cardinal de Lorraine.

» poids qui est donné au discours par » la voix et par l'action, mêmement » par la sienne, qui était belle et » agréable, au prix d'une simple lec- » ture morte, muette, et inanimée. » Vrai est qu'il avait un vice, qui » est qu'il prononçait ordinairement » un A pour un E, et un E pour » un A; et si connaissait-on en ce » qu'il alléguait des auteurs d'huma- » nité, qu'il n'y était guère versé : » néanmoins, à tout prendre, c'était » un grand avocat. »

(D) *Nous parlerons de ses descendans.*] Il fut marié à Marguerite Coignet, dont il laissa deux fils et deux filles, Frédéric, Jacques, Catherine et Marie. Celle-ci fut femme de François de Verthamont, conseiller au parlement de Paris, et mourut au mois d'août 1625. Catherine fut mariée le 5 de septembre 1580, avec Antoine Rancher, seigneur de la Foucaudière, conseiller au parlement, maître des requêtes, et puis président au parlement de Paris.

Frédéric de Versoris, conseiller au parlement le 19 février 1601, laissa, entre autres enfans, François-Frédéric, seigneur de Fontenai-le-Vicomte (qui n'a laissé qu'une fille), et Louis, seigneur de Marsilli, lieutenant aux gardes, qui ne laissa que deux filles. Elles sont mortes sans postérité. La cadette fut mariée, le 10 de septembre 1689, avec son cousin issu de germain, et mourut le 6 de novembre 1691.

Jacques de Versoris, l'autre fils de notre avocat, fut seigneur de Coulommiers, conseiller et secrétaire du roi, et père de Pierre de Versoris, seigneur de Coulommiers, Beauvoir et Malmusse, maître d'hôtel ordinaire du roi. Ce Pierre de Versoris laissa cinq enfans; trois filles qui sont religieuses, et deux fils Charles et Pierre. Charles de Versoris, seigneur et patron d'Agi et de Beauvoir, a été marié avec sa cousine issue de germain, fille, de Louis de Versoris, lieutenant aux gardes; et puis, le 3 de mars 1695, avec Geneviève Bourgouin, dont il n'a point d'enfans. Pierre de Versoris, seigneur de Beauvoir, a épousé mademoiselle Tonnelier, à Orléans, le 22 de février 1700 (7).

(7) *Tiré d'un* Mémoire *manuscrit.*

VESPASIEN (Tite Fla[...] fils d'un bon péager (A), e[...] fils d'un collecteur, qui a[...] capitaine d'une compag[...] cent hommes dans le p[...] Pompée (*a*), et qui s'étai[...] de la bataille de Pharsale, à la plus sublime dignité [...] alors sur la terre, car il empereur de Rome, l'an [...] ce 69. Il était né dans un du pays des Sabins, pro[...] Réate (*b*), le 17 de novem[...] de Rome (*c*). Il fut éle[...] campagne par Tertull[...] aïeule paternelle, et il c[...] un si grand respect pour moire qu'aux grandes s[...] tés, il but toujours dans le de cette femme (*d*). Il p[...] degré en degré par toute[...] gnités. On le fit tribun de en Thrace, à cause de ses [...] La Crète et la province d[...] ne lui échurent lorsq[...] questeur. On lui refusa la première fois qu'il la d[...] Il l'obtint ensuite, ma[...] fut que le dernier des si[...] et il ne parvint même j[...] qu'avec quelque peine. plus heureux en dema[...] préture; il l'obtint au rang la première fois qu'[...] manda. Il se servit de b[...] de ruses pour gagner le[...] grâces de Caligula, et il bien auprès de Narcis[...] l'empereur Claude. Ce le crédit de ce favori qu[...] voya en Allemagne à la

(*a*) Sueton., *in* Vespas., *cap.* [...] *remarque* (A), *citat.* (1).

(*b*) *Idem*, *ibidem*, *cap II.*

(*c*) *C'est le* 9 *de Jésus-Christ.*

(*d*) *Aviæ memoriam tantop[...] ut sollennibus ac festis diebus que ejus argenteo potare p[...]* Idem, ibidem.

légion. Il fut ensuite envoyé ns la Bretagne (*e*), où il se ttit trente fois avec l'ennemi, subjugua deux nations puis-ntes, et plus de vingt villes l'île de Vectis. Cela lui fit ob-ûr les ornemens du triomphe, ux sacerdoces, et le consulat. vécut dans une espèce de re-ite pendant le crédit d'Agrip-e, qui haïssait tous les amis Narcisse. Étant rentré dans emplois, il fut proconsul d'A-que et remplit très-dignement fonctions de cette charge (B), sans y gagner du bien. Il ac-mpagna Néron dans le voyage la Grèce; mais n'ayant pas la complaisance d'applaudir chant de cet empereur (C), e vit entièrement disgracié, e cacha dans une petite ville. ne s'y croyait pas en sûreté, craignait les suites funestes la colère de Néron, quand il ut la nouvelle qu'on lui don-t le gouvernement d'une pro-ce et le commandement d'u-armée. On n'avait trouvé sonne plus propre que lui remettre sous l'obéissance la ion juive, qui avait eu la diesse de se soulever. Cette édition, où Titus, son fils, servait de lieutenant-général, fut tout-à-fait glorieuse, et ouvrit le chemin du trône. ommença d'espérer cette gran-élévation pendant la guerre le d'Othon et de Vitellius). Divers présages qui lui pro-taient une très-haute fortu-contribuèrent puissamment ui faire prendre la résolution de s'emparer de l'autorité impériale; car outre qu'ils faisaient de l'impression sur son cœur et sur son esprit, ils fournissaient à ses partisans un bon moyen de l'animer à cette entreprise. Tacite (*g*) et Suétone (*h*), qui ont rapporté ces présages, n'ont pas oublié la réponse qui lui fut faite sur le mont Carmel. Elle aurait été donnée par le vrai Dieu, si l'on en croyait les carmes, qui bâtissent sur l'autorité de ces deux historiens la chimère de l'antiquité de leur ordre, et la prétendue succession des disciples du prophète Élie, continuée jusques au commencement de leur institut (D). Vespasien, animé par des présages et par les instances de ses amis, ne laissa pas d'hésiter pendant quelque temps : il eut besoin du concours de plusieurs causes fortuites (*i*), et des raisons très-pressantes de Mucien (*k*), pour passer de l'incertitude au dessein fixe de se déclarer empereur. Il y a bien de l'apparence que les mensonges que l'on fit courir adroitement contribuèrent beaucoup au succès de son entreprise (E). Il fut le premier qui s'amenda sur le trône (*l*), et l'on serait injuste si l'on n'avouait qu'il remédia à plusieurs maux, et qu'il fit de belles choses. L'avidité de thésauriser fut son grand vice; il ne prenait guère de soin de le

L'Angleterre d'aujourd'hui.

) *Tiré de* Suétone, *in* Vespasiano, *II et sequentibus.*

(*g*) Tacit. Hist., *lib. II*, *cap. LXXVIII*.

(*h*) Sueton., *in* Vespasiano, *cap. V.*

(*i*) *Idem*, *ibidem*, *cap. VI.*

(*k*) *Vous les trouverez dans* Tacite, Hist., *lib. II*, *cap. LXXVI*, *LXXVII.*

(*l*) *Ambigua de Vespasiano fama : solusque omnium ante se principum in melius mutatus est.* Tacit., *ibidem*, *lib. I*, *cap. L.*

teuse cette ignorance. Il fut le premier qui mit un impôt sur l'urine (*m*). On a dit ailleurs (*n*) quelque chose touchant certaines guérisons miraculeuses dont il a passé pour auteur. Il mourut le 24 de juin 79, après un règne de dix ans moins six jours, et à l'âge d'un peu plus de soixante et neuf ans. Il ne faut pas oublier qu'il fit paraître beaucoup de modération envers ceux qui l'offensaient (*o*), et qu'il répandit beaucoup de présens et beaucoup de grâces sur les beaux esprits, et sur ceux qui cultivaient les beaux-arts (*p*). Il n'eut jamais honte de la médiocrité de sa première condition, et il se moqua des vains efforts de quelques généalogistes qui voulaient le faire descendre d'un des compagnons d'Hercule (G). Il aimait trop les plaisanteries, et il les poussait jusques aux manières des bouffons, et ne faisait nul scrupule de se servir des paroles les plus sales. Il se servait fort souvent de ce tour d'es-

à civitatibus ei positæ sub hoc
ΚΑΛΩΣ ΤΕΛΩΝΗΣΑΝΤΙ. *Po*
nus apud Helvetios exercuit
diem obiit, superstitibus uxo
pasiâ Pollâ, et duobus ex eâ
quorum major Sabinus ad pr
ram urbis, minor Vespasia
principatum usque processit.
médisans ne viennent donc p
re ici des gloses, et qu'ils n
sent point de dire que le
Vespasien était un bon péage
me sens que l'un de ceux qu'o
fia avec Jésus-Christ est nomm
larron. Celui-ci ne mérita p
éloge *in sensu composito*, com
lent les logiciens, mais seule
sensu diviso. Il ne fut pas bo
ron en même temps, mais d
il devint bon. La même chose
dire de Zachée : il ne fut po
nête homme pendant la le
deniers publics; il le devint
actes de restitutions et de rep
(2). Cela ne se peut point
père de notre empereur ; ca
gnit ensemble la qualité d'
homme, et celle de publica
criée dans l'Évangile, et dan
teurs profanes. Disons même
satiriques, ne pouvant nier ce
raient les choses s'ils se serv
l'application de cette pen
deux mots sont bien étonn
voir ensemble, car apparem
ne s'y sont jamais vus. J'a

On voit néanmoins quelques ples de cette association : on en ussi de la compatibilité de par- et d'honnête homme, quoiqu'il convenir que de tout temps ces qualités se plaisent à faire di- e. La facilité de gagner fait n amasse des richesses, et qu'on egrette pas de s'en servir pour les enses que le luxe inspire; mais r soutenir ces dépenses il faut re- veler l'extorsion et l'amplifier Voilà le poison qui gâte le cœur personnes qui manient les finan- . Voyez plusieurs remarques con- eux dans la Mothe-le-Vayer à la mière partie de la Prose chagri- (5).

Observons que les ancêtres mater- s de Vespasien étaient plus illus- s que ses ancêtres paternels ; car pasia Polla, sa mère, était sœur n sénateur, et fille de Vespasien lion, qui avait eu d'assez belles rges à l'armée. *Polla Nursiæ ho- to genere orta, patrem habuit spasianum Pollionem, ter tribu- n militum, præfectumque castro- , fratremque senatorem prætoriæ nitatis* (6). L'on voyait plusieurs numens de cette famille dans un qui s'appelait Vespasies, au mmet d'une montagne, à six milles Nursie, sur le chemin de Spolète. a sentait un ancien éclat. *Ubi spasiis) Vespasiorum complura numenta exstant, magnum indi- m splendoris familiæ et vetustatis* . Or, puisque le frère aîné de Ves- ien prit le surnom de Sabinus, il t conclure que dès ce temps-là les lets prenaient quelquefois un sur- n emprunté de la famille de leur re, et terminé comme ceux qui in- uaient l'adoption.

B) *Il remplit très-dignement les ctions* du proconsulat d'Afrique.] us avons ici une preuve de ce qu'on a dit ci-dessus (8), que Suétone n'é- tait point poussé par un esprit sati- rique à dire du mal des gens. Il don- ne ici des éloges à Vespasien qui sont fort contraires au témoignage de Tacite : cela montre qu'il avait exa- miné à fond le bien et le mal que l'on avait dit de la conduite de Ves- pasien, et qu'ayant trouvé que les médisances étaient fausses, il les re- jeta pour rendre à ce proconsul la justice qui lui était due. Un historien naturellement malin et satirique n'en use pas de la sorte. *Exin sortitus Africam, integerrimè, nec sine ma- gnâ dignatione administravit : nisi quòd Adrumeti seditione quâdam, rapa in eum jacta sunt. Rediit certè nihilò opulentior, ut qui propè labe- factatâ jam fide, omnia prædia fratri obligârit* (9). Vous voyez que Suétone ne dissimule point que les habitans d'Adrumète se soulevèrent, et qu'ils jetèrent des raves à Vespasien. Il est d'autant plus croyable sur les éloges qu'il lui donne ; et ainsi nous pou- vons croire que Tacite ne fut pas as- sez équitable ni assez exact, lui qui ne dit autre chose si ce n'est que Ves- pasien se décria, et s'attira la haine publique durant ce proconsulat (10).

(C) *N'ayant pas eu la complaisan- ce d'applaudir au chant de* Néron.] L'attachement de ce prince à la mu- sique était une extravagance ridi- cule. La principale cause de son voyage de Grèce fut la passion de se signaler aux disputes de musique qui se faisaient dans plusieurs villes de ce pays-là, et d'y remporter le prix (11). Suétone raconte sur ce sujet un bon nombre de circonstances tout-à- fait dignes d'étonnement (12). Il dit, entre autres choses, qu'il n'était per- mis à personne de sortir du théâtre pendant que Néron chantait, et qu'il y eut des femmes qui furent contrain- tes d'accoucher en ce lieu-là ; et que, parce qu'on tenait fermées les portes des villes, il y eut des gens si fatigués et si ennuyés d'entendre ce prince et

) *Julien l'Apostat savait très-bien que les fi- iers aiment le luxe :* Evenerat iisdem diebus, ont *les paroles d'*Ammien Marcellin, *lib. XI, cap. IV, pag. m.* 300, ut ad demendum eratoris capillum tonsor venire præceptus, èret quidam ambitiosè vestitus. Quo viso Ju- s obstupuit : *Ego*, inquit, *non rationalem , sed tonsorem acciri.*

) *Pag.* 327 *du IXe. tome, édit. in-12. Voyez le Ier. tome, pag.* 70 *et suiv.*

) Sueton., *in* Vespasiano, *cap. I.*

) *Idem, ibidem.*

(8) *Dans la remarque* (D) *de l'article* Suétone, *tom. XIII, pag.* 545.

(9) Sueton., *in* Vespasiano, *cap. IV.*

(10) *Integrum illìc ac favorabilem proconsu- latum Vitellius; famosum invisumque Vespasia- nus egerat.* Tacit., Hist., *lib. II, cap. XCVII.*

(11) Sueton., *in* Nerone, *cap. XXII. Voyez aussi* Tacite, Ann., *lib. XVI, cap. IV et V.*

(12) Suet., *ibid., cap. XXIII et seq.*

de le louer, qu'ils se sauvèrent secrètement par les murailles, ou qu'ils feignirent d'être morts, afin qu'on les emportât hors de la ville sous prétexte de les enterrer. *Cantante eo, ne necessariâ quidem caussâ excedere theatro licitum erat. Itaque et enixæ quædam in spectaculis dicuntur, et multi tædio audiendi laudandique, clausis oppidorum portis, aut furtim desiluisse de muro, aut morte simulatâ funere elati* (13). Il est aisé de comprendre que l'indignation de Néron fut extrême contre Vespasien, qui se retirait assez souvent du théâtre, ou qui s'y endormait pendant le chant de son maître. *Peregrinatione Achaïcâ inter comites Neronis, cùm cantante eo, aut discederet sæpiùs, aut præsens obdormisceret, gravissimam contraxit offensam; prohibitusque non contubernio modò, sed etiam publicâ salutatione, secessit in parvam ac deviam civitatem, quoad latenti, etiamque extrema metuenti, provincia cum exercitu oblata est* (14). On demandera pourquoi Suétone dit ici que Vespasien sortait souvent du théâtre? N'avait-il pas assuré ailleurs (15) qu'il n'était permis à personne d'en sortir pour quelque cause ou prétexte que ce fût? Je réponds qu'à la vérité il ne s'est pas trop bien souvenu de mettre d'accord ensemble toutes les parties de ses récits; mais que pour le justifier en quelque manière on peut supposer que la défense de sortir fût une suite de la liberté que plusieurs s'étaient donnée de n'assister pas au spectacle jusques à la fin. Vespasien, avant la défense, fut un de ceux qui se contraignirent le moins. Il commença par-là à déplaire au prince, et il acheva sa disgrâce depuis qu'on eut défendu de se retirer. Il obéissait, mais il s'endormait sur le théâtre. Je ne vois pas de meilleur moyen de concilier ces deux endroits de Suétone. On pourrait peut-être s'imaginer qu'il a confondu les temps, je veux dire qu'au lieu d'appliquer ceci à l'année des victoires de musique que Néron gagna dans Rome, il l'a appliqué à l'année des victoires remportées parmi les Grecs. Nous apprenons de Tacite que ce fut à Rome que Vespasien tomba en disgrâce, pour s'être en[dormi] dormi aux disputes de musique de l'empereur. *Ferebantque Vespasianum, tamquam somno conniveret, à Phœbo liberto increpitum, ægrèque meliorum precibus obtectum: mox imminentem perniciem majore fato effugisse* (16). M. de Tillemont s'imagine que Vespasien fit deux fois la faute de s'endormir à la musique de Néron; premièrement à Rome, depuis dans les villes grecques (17). Cela n'est pas vraisemblable: un courtisan qui a couru risque de la vie prend mieux garde à éviter les rechutes, et principalement lorsqu'il est facile de les éviter.

(D) *La réponse qui lui fut faite sur le mont Carmel..... Les carmes..... bâtissent..... la chimère de l'antiquité de leur..... institut.*] Rapportons les paroles de Tacite: *Est Judæam inter Syriamque Carmelus, ita vocant montem, deumque: nec simulacrum deo, aut templum (sic tradidêre majores), ara tantùm et reverentia. Illic sacrificanti Vespasiano, cùm spes occultas versaret animo, Basilides sacerdos, inspectis identidem extis,* Quidquid est, *inquit*, Vespasiane, quod paras, seu domum exstruere, seu prolatare agros, sive ampliare servitia, datur tibi magna sedes, ingentes termini, multùm hominum. *Has ambages et statim exceperat fama, et tunc aperiebat, nec quidquam magis in ore vulgi; crebriores apud ipsum sermones: quantò sperantibus plura dicuntur* (18). Les dernières paroles de cette citation ne m'ont point paru devoir être supprimées; car elles contiennent une excellente moralité, ou plutôt une vive image des supercheries et des illusions de l'ambition. Le peuple s'entretenait de ses présages; mais ceux qui approchaient de Vespasien en parlaient encore plus; car plus on voit que ces discours ont fait naître quelque espérance, plus se plaît-on à les grossir. Passons à Suétone: *Apud Judæam Carmeli dei oraculum consulentem ita confirmavêre sortes, ut quidquid*

(13) Sueton., *in* Nerone, *cap.* XXIII.
(14) *Idem*, *in* Vespasiano, *cap.* IV.
(15) *Ci-dessus*, *citation* (13).

(16) Tacit., Ann., *lib.* XVI, *cap.* V, *ad ann. Romæ* 818, *Christi* 65.
(17) Tillemont, Histoire des Empereurs, *tom.* II, *pag. m.* 6.
(18) Tacit., Hist., *lib.* II, *cap.* LXXVIII.

ret volveretque animo, quan- bet magnum, id esse proventu- ollicérentur (19). Ceux qui pè- les circonstances des paroles de eux historiens, et qui connais- la religion que Dieu a donnée uifs, n'ont point de peine à se aincre que l'oracle consulté par asien sur cette montagne était fausse divinité, et aussi fausse celle de Delphes. Néanmoins les es n'ont pas laissé de soutenir c'était l'oracle du même Dieu l'on adorait dans Jérusalem. Un ieux espagnol, nommé Hermé- de de Saint-Paul, réfuta cette ntion en montrant le paganis- le ce dieu Carmel de Tacite et étone; mais le carme Laurent- Espin ne souffrit point cette vé- il publia, à Sarragosse, un écrit intitula avec faste et avec in- : *Ruina idoli Carmelitici quod iavit reverendissi. P. Fr. Her- gildus à S. Paulo.* Cet écrivain cieux ne soutint pas sa fierté; on t réduit au silence par le mar- d'Agropoli, qui fit imprimer à le, l'an 1678, un ouvrage où il ra d'une manière très-solide et e d'érudition que le père Her- gilde de Saint-Paul, son bon soutenait la bonne cause. Les es lui en voulurent du mal, et contenter leur passion avec plus esse (20), ils firent un procès à arquis sur ce qu'il avait rejeté rétendu Haubert de Séville. Ils férèrent à l'inquisition comme plice de Papebroch, écrivain ais, disaient-ils, et gagé pour contre l'Espagne. Ils prétendi- qu'il avait trahi l'Espagne, et faute était un vrai crime de majesté. *Neque scimus*, inquiunt, *major sit audacia quòd homo cus* (qualem me fingunt) *eo utatur contra scriptores Hispa- quàm quòd Agropolitanus mar- homo merè laicus, scriptis suis antiâ plenis, patriæ honorem prodat, favens auctori franco, quem novit conductum ut scribat contra Hispaniam......... quòd grave marchionis illius dilectum est, perduellionis etiam crimine exaggeratum, adeòque facit eum sacro tribunali delatabilem, sicut eum delatamus in præsentiarum, unà cum Papebrochio, ut eorundem peccatorum complicem* (21). C'est ce qu'ils firent l'an 1691; et l'on voit par-là que les qualités les plus éminentes ne mettent pas à couvert des persécutions monacales; car on ne peut pas avoir plus de titres de grandeur qu'en a ce marquis. Les voici en partie : je ne puis pas les rapporter tous; un *et cetera* que vous allez voir m'en empêche. *Gaspar de Mendoza, ibañes de Segovia et Peralta, eques ordinis de Alcantara, marchio de Mondexar, comes Tendiliæ, et utroque titulo ex primatibus Hispaniæ; nec non marchio de Valhermosæ et Agropoli, dominus Provinciæ de Almoguera, toparcha Oppidorum Corpæ, Meci, Fuentonobiliæ, Loranciæ, Aunionis, Vianæ, etc.* Notez que son ouvrage fut publié en espagnol, à Séville, et qu'il a été traduit en latin par le père Papebroch, jésuite d'Anvers, et non pas Français, comme le prétendent très-ignoramment les délateurs. Cette traduction latine a été imprimée à Anvers, l'an 1698. Voyez les journalistes d'Utrecht (22).

Le marquis d'Agropoli réfute les carmes, entre autres raisons, par un argument pris de la personne de Vespasien : car il cite (23) plusieurs auteurs qui ont cru que cet empereur est le sanglier de la forêt, dont David avait parlé par un esprit prophétique (24). Il dit qu'on le nomme *cæsor piorum* dans les vers sibyllins, et que lui et son fils Titus sont les types de l'Antechrist, au sentiment de Malvenda. Quelle apparence, conclut-il, que le vrai Dieu ait honoré de ses réponses un tel personnage? Il réfute solidement Marcellus Donatus (25), qui avait cette opinion.

(E) *Il y a bien de l'apparence que les mensonges.... contribuèrent beau-*

(19) *Sueton.*, *in* Vespasiano, *cap. V.*

(20) *Eodem astu contra Marchionem mihi con- tem procedunt; eamdem quidem prætenn- causam, reapse verò stomachantes quòd Laurentium Espin conatum Carmelo vindi- o ætate Vespasiani decorem indebitum obmutescere.* Dan. Papebrochius, *præf.* amen Divinitatis quam in Carmelo Vespa- consuluit.

(21) *Idem, ibidem.*

(22) *Au mois de septembre et d'octobre* 1698, *pag.* 730 *et suiv.*

(23) Exam. Divinitatis, *art. XXV.*

(24) *Au* psaume LXXIX, *vs.* 15.

(25) Marc. Donatus, Schol. in Histor. roman.

exemplar epistolæ, veræ sive falsæ, defuncti Othonis ad Vespasianum, extremâ obtestatione ultionem mandantis, et ut Reip. subveniret, optantis, simul rumor dissipatus, destinâsse Vitellium victorem permutare hiberna legionum, et Germanicas transferre in Orientem ad securiorem molioremque militiam (26). Ces deux choses, qui étaient sans doute une invention des ennemis de Vitellius, produisit un grand effet en faveur de Vespasien. La lettre prétendue de Galba passait pour une espèce de testament qui donnait une prétention légitime à Vespasien. Les légions de Syrie, qui se plaisaient à séjourner dans un climat si agréable, et qui se faisaient une idée affreuse des neiges et des glaces de la Germanie, furent facilement entraînées dans le parti d'un empereur qui empêcherait ce changement des quartiers d'hiver. Les Syriens, accoutumés à ces légions, eussent été bien fâchés qu'on leur en eût donné d'autres, tirées d'un pays barbare (27). Cela les encourageait à favoriser Vespasien. C'est le destin des révolutions : il faut les aider par mille écrits supposés, et par de fausses alarmes jetées dans l'esprit des peuples. Sans cela de mille il n'en réussirait pas deux,

(F) *Il fit en sorte qu'une partie de ses extorsions fussent imputées à sa concubine Cœnis.*] Xiphilin, en abré-

ne ne perdait la vie à caus
argent, sous cet empereur; m
sieurs se garantirent de la r
le moyen de leur bourse. C'
nis qui recevait toutes ces s
et l'on soupçonna avec beau
vraisemblance qu'elle les pr
su et au gré de Vespasien.
rien observe que deux chose
tèrent à parler de cette femn
mièrement, elle eut beauco
délité ; et, en second lieu,
moire tout-à-fait heureuse (
voici la réponse qu'elle fit à
sa maîtresse (30), qui lui a
écrire quelque chose de se
chant Séjan, pour être comm
Tibère, et qui lui avait orc
l'effacer tout aussitôt, afin
tous les inconvéniens de l
verte : *C'est en vain que vou*
nez cet ordre ; car ceci et t
autres choses que vous me d
tachent si fermement à ma n
qu'elles n'en peuvent être effa
J'ai admiré cela en elle, di
rien (32). Avouons que cette
était digne d'avoir place
écrits de cet auteur ; mais n
sons en même temps qu'ell
point au fait. Elle ne pou
juste qu'au cas qu'Antonia
haité d'abolir toutes les id
lettre. Or ce n'était point so
ni son intention ; elle ne vo

(28) Xiphilin., *in Vespasiano*, pa

témoignages extérieurs de
, et ce qui eût pu le dé-
une manière à former des
elle ne se défiait point de
ne craignait point les dé-
as purement verbales et
de l'appui de l'écriture. A
ait donc de dire qu'en effa-
en biffant la lettre, on ne
a qui pût prévenir l'incon-
ontre lequel Antonia vou-
ire des précautions? La bon-
re de Cænis n'eût pas em-
'Antonia ne se tirât d'in-
en sachant que ce qu'elle
t ne subsistait point. Notez
is avait été affranchie par
ne, et qu'elle était son se-
Vespasien l'entretint dans
avant qu'il se mariât, et la
lorsqu'il se fut marié; mais
it après la mort de sa fem-
u s'en fallut qu'il ne la trai-
e son épouse. *Post uxoris*
, *Cænidem Antoniæ liber-*
manu dilectam quondam si-
vit in contubernium : habuit-
imperator penè justæ uxoris
. Quand elle fut morte il
ieurs concubines (34); ce
uait qu'aucune autre ne lui
suffire à remplir la place
à, et qu'il fallait recourir
re pour compenser le dom-
il avait souffert par la perte
le favorite. On observe com-
moignage de l'orgueil ou de
é de Domitien que Cænis,
r d'un voyage, le voulant
lon sa coutume, il lui pré-
nain à baiser (35).

se moqua des vains efforts de
généalogistes qui voulaient
descendre d'un des compa-
Hercule.] La plupart de ces
ont d'une impudence prodi-
6), et pour peu qu'un favo-
un ministre d'état se veuille
iper, ils lui offrent une ex-
toute telle qu'il la voudra.
tendant des finances n'a qu'à
et pourvu qu'il ait envie de
récompenser largement les faiseurs d'arbres généalogiques, il descendra, s'il veut, des anciens Troyens.

> *Tunc licet à Pico numeres genus, altaque si te*
> *Nomina delectant, omnem Titanida pugnam*
> *Inter majores ipsumque Promethea ponas :*
> *De quocunque voles proavum tibi sumito li-*
> *bro* (37).

Le « Granadin Pegnafiel Contreras,.. » non content de nommer........ cent » dix-huit successions depuis Adam » jusqu'à Philippe III, en fait voir » cent vingt et une du même princi- » pe jusqu'au duc de Lerme, pour » qui il composa ce bel ouvrage. Ce » n'a pas été sans donner, comme les » les autres, dans les reliques de la » vieille Troie, où il trouve, avant » même sa destruction, deux frères, » Illus et Asaracus, du premier des- » quels il fait sortir le roi d'Espagne, » et de l'autre son excellence, qui » est une parenté assez éloignée : » aussi la rend-il bien plus proche » par les lignes maternelles, qu'il a » semblablement dressées. Et parce » qu'il n'y avait pas d'apparence de » laisser un duc si bien apparenté » sans souverainetés, il met Énée en- » tre ses aïeux..... Il couche de suite, » un peu après Énée, ce Brutus qu'on » veut avoir donné le nom à la » Grande-Bretagne (38). » Il n'y avait pas moins de fourbes ni moins de dupes anciennement qu'il n'y en a aujourd'hui. Si Vespasien l'avait voulu, on aurait dressé de telle sorte l'arbre généalogique de la maison Flavia, que les plus grands noms de l'ancienne Rome y auraient eu une place, ou en ligne masculine ou en ligne féminine. On y aurait vu :

> . . . . *Stanteis in curribus Æmilianos,*
> *Et Curios jam dimidios, humerosque minorem*
> *Corvinum, et Galbam auriculis nasoque carentem?*
> . . . .
> *Fumosos equitum cum dictatore magistros* (39).

On y aurait vu ce Murranus qui fut tué au temps d'Énée, et qui était le rejeton des plus anciens rois du pays latin.

> *Murranum hic, atavos et avorum antiqua sonantem*

(34) ...on., in Vespasiano, cap. III.
(35) ..., ibidem, cap. XXI.
...idi patris concubinæ ex Istriâ reversæ ...ut assuerat offerenti manum præbuit. ...omit., cap. XII.
(36) ...ères, tom. XII, pag. 92, rem. (C) ... PINET.

(37) Juven., sat. VIII, vs. 131.
(38) La Mothe-le-Vayer, Discours de l'Histoire, tom. II, pag. 160, 161.
(39) Juvenal., sat. VIII, vs. 3.

Nomina, per regesque, actum genus omne Latinos,
Præcipitem scopulo, atque ingentis turbine saxi
Excutit (40) . . . .

Il y eut des gens qui s'efforcèrent de prouver que les fondateurs de la ville de Réate, et un héros dont on voyait le monument dans une rue de Rome, et qui avait accompagné Hercule, étaient aussi les fondateurs de la famille de Vespasien; mais cet empereur fut le premier à se moquer de leur travail : il ne cacha jamais la petitesse de sa condition, et il en parlait même souvent. *Mediocritatem pristinam neque dissimulavit unquàm, ac frequenter etiam præ se tulit. Quin et conantes quosdam originem Flavii generis ad conditores Reatinos, comitemque Herculis, cujus monumentum exstat, viâ Salariâ, referre, irrisit ultrò* (41). Il n'est pas étrange que pour flatter un empereur on ait entrepris un tel travail généalogique, puisqu'on fit encore plus pour un homme qui n'était qu'un simple questeur d'Auguste. Je parle d'un Quintus Vitellius. On lui prouva par un livre fait exprès (42) que ses ancêtres avaient régné dans tout le pays latin, et qu'ils rapportaient leur extraction à Faunus, roi des aborigènes, et à Vitellia, qui avait eté honorée en divers lieux comme une déesse. Cependant, selon plusieurs autres écrivains, les Vitellius descendaient d'un affranchi, ou même d'un savetier (43). On ne saurait croire combien il y avait de familles qui se vantaient d'un commencement beaucoup plus ancien que le fameux siége de Troie. Les Glabrions se disaient issus d'Énée (44). La pieuse Paule, si célèbre dans les écrits de saint Jérôme, se disait issue d'Agamemnon; et cette généalogie fut marquée dans son épitaphe, composée par saint Jérôme :

Scipio quam genuit, Pauli fudere parentes
Gracchorum soboles, Agamemnonis inclyta proles
Hoc jacet in tumulo (45). . . . .

Synésius, évêque de Cyrène au commencement du Ve. siècle, : issu d'Hercule, et soutenait archives de Cyrène contena preuves de cette extraction n'est pas inutile de marquer ses; car elles montrent que n cle ne surpasse pas en cett de chimères l'antiquité la pl rable (47). Il nous fournit, côté, un exemple qu'on peu en parallèle avec celui de V Lisez ces paroles de Naudé: *dinal Mazarin*, dit-on (4
» moqua il y a plus de cinq
» présence de personnes d'
» et de probité, desquelles j
» d'un certain flatteur qui
» tirer l'origine de la famill
» armes de Mazarin de ces vi
» suls romains, *T. Geganiu*
» *rinus*, *M. Geganius Mace*
» *Proculus Geganius Ma*
» *M. Geganius Macerinus I*
» l'ancienne Chronique de
» *dor*, *Panuinius*, en ses f
» les autres historiens rom
» mention, ès années à *A*
» XVIII, et *ab urbe conditâ*
» CCCXIV, et CCCXVII. Et qu'i
» nacer, quasi en même te
» certain prêtre d'Avignon,
» *Thomas Bonnet*, de le fa
» tre à la Bastille, s'il publi
» tre les défenses qu'il lui
» déjà faites plusieurs fois,
» néalogie ou Histoire *di C*
» *zarini*, parce qu'il en d
» merveilles sans les prou
» moins légitimement; ni s
» cher, par titres authentiqu
» coup de familles illustre
» parlait, les unes avec les

(H) *Il aimait trop les pla* .... *ne faisait nul scrup servir des paroles les plus s pour éluder les reproches*.... *exactions*.] S'y étant accout sa condition privée, il aurai de la peine à s'en abstenir s ne; car la passion des bou une des plus incurables que

(40) Virgil., Æneid., *lib. XII*, *vs.* 529.
(41) Sueton., *in* Vespasiano, *cap. XII.*
(42) Sueton., *in* Vitellio, *cap. I.*
(43) *Idem*, *ibidem*, *cap. II.*
(44) Herodian., *lib. II*, *cap. III*, *pag. m.* 70.
(45) Hieronym., epist. ad Eustochium Virginem, *pag. m.* 514.

(46) *Voyez les* Dissertations *de* B *fin du* Socrate chrétien, *pag.* 63, 64
(47) *Voyez les* Caractères *de* la *chapitre* de quelques Usages, *pa Voyez aussi la remarque* (H) *de l'* vius, *tom. IV*, *pag.* 288.
(48) Naudé, Dialogue de Mascur 27. *Ce livre fut fait l'an* 1649.

savoir. Il est néanmoins tout-à-fait digne d'un grand monarque de s'abaisser aux plaisanteries burlesques comme faisait Vespasien. *Super cœnam autem, et semper aliàs comissius, multa joco transigebat. Erat enim dicacitatis plurimæ et sic scurrilis ac sordidæ, ut ne prætextatis quidem verbis abstineret. Et tamen nonnulla ejus facetissima exstant, ex quibus et hoc : Menstrium Florum, consularem, admonitus ab eo plaustra potiùs quàm* plostra *dicenda, die postero* Flaurum *salutavit. Expugnatus autem à quâdam, quasi amore suî periret, cùm productæ pro concubitu sestertia quadraginta donâsset : admonente dispensatore quemadmodum summam rationibus vellet referre, Vespasiano, inquit,* adamato (49) ..... *Maximè tamen dicacitatem in deformibus lucris affectabat : ut invidiam aliquâ cavillatione dilueret, transferretque ad sales* (50). Croit-il faire oublier par des railleries l'oppression que l'on sentait sous ses maltôtes?

(49) Sueton., *in Vespasiano*, *cap. XXII*.
(50) *Idem*, *ibidem*, *cap. XXIII*.

VIGÉRIUS (Marc), cardinal du titre de Sainte-Marie, au delà du Tibre, était de Savone. Il fut tiré du cloître des cordeliers par Jules II, pour être élevé au cardinalat. Ensuite il fut fait évêque de Préneste et archiprêtre de l'église du Vatican. Il avait enseigné la théologie dans Padoue et dans Rome. Il mourut le 18 de juin 1516, à l'âge de soixante et dix ans, et fut enterré sans épitaphe, à Sainte-Marie au delà du Tibre (*a*). Il fit plusieurs livres, et un entre autres pour montrer que la tunique de Jésus-Christ était inférieure à la lance de Longin (A).

(*a*) *Tiré de l'*Athenæum Romanum *du sieur* Augustin Oldoïni, *pag.* 481.

(A) *Il fit plusieurs livres, et un entre autres pour montrer que la tunique de Jésus-Christ était inférieure à la lance de Longin.*] L'occasion de cet ouvrage est singulière. Bajazet, empereur des Turcs, ayant deux reliques très-précieuses, savoir la tunique sans couture de Jésus-Christ, et la lance qui avait servi à percer le cœur du Messie, fit présent de cette lance au pape, et garda pour lui la tunique (1). Là-dessus il s'éleva une dispute dans l'Italie, pour savoir si le présent fait au pape valait mieux que ce que le grand-seigneur s'était réservé On examina soigneusement si le goût d'un prince turc était bon quand il s'agissait de juger du prix des reliques. Notre Vigérius fut chargé de faire voir que le sultan n'était point sur ces matières un fin connaisseur, puisque la tunique sans couture devait céder le haut bout à la lance de Longin. En effet, la lance pénétra jusques au cœur, elle fut teinte du sang le plus vital; mais la tunique ne toucha que les parties extérieures. Bartholin a fait mention de ceci. *Insedit hæc opinio*, dit-il (2), Marco Vigerio *episcopo Prænestino et cardinali Senogalliensi in controversiâ quam jussu æqualium suorum de præstantiâ et dignitate lanceæ Longini pontifici romano à Turcarum imperatore missæ præ tunicâ inconsutili, quam ipse* Bajazetes *sibi reservârat, olim ipse conscripsit, post à* Simone Begnio *Modrusiensi episcopo per prælum Ascensianum typis divulgatam.* Tractatu quarto *fol.* 10, *primas lanceæ defert, quia*, non extrema solùm, ut tunica, sed sanctissimi corporis medium attigit et nobilissima; vel fortè loca cordis; et ipsum attigit cor; ad quæ in morte Christi omnis vigor vitalis humoris, in exhausto corpore reliqui, ut ad arcem muniendam, et ad proprium domicilium se contulerat : quâ fortè de causâ sanguis defluxit et aqua per lanceam. *Posteà paucis interjectis :* Ferrum autem aquâ perfusum est, quam de fonte intimi cordis eduxit, et de micanti mucrone rubens et sanguinolentum spiculum regio sacerdotalique sanguine cruentatum extitit.

(1) *Voyez l'article d'*Innocent VIII, *t. VIII*, *pag.* 365, *remarque* (F).

(2) Thomas Bartholinus, Dissertat. de latere Christi, *pag.* 21, 22.

Calvin n'avait pas ouï parler de ce présent de Bajazet; car il n'en dit rien dans l'endroit où il observe que le fer de cette lance se trouve en quatre lieux différens, si l'on en croit les papistes (3). Il n'oublie pas dans ce même livre, que les Turcs se vantent d'avoir la tunique. Voici ses paroles (4) : « De la robe qui estoit tis-
» sue de haut en bas sans cousture,
» sur laquelle fut jetté le sort, pour-
» ce qu'elle sembloit plus propre a
» esmouvoir les simples a devotion,
» il s'en est trouvé plusieurs. Car a
» Argenteuil, pres Paris, il y en a
» une : et a Trier * une autre. Et si
» la bulle de saint Salvador en Hes-
» paigne dit vray, les chrestiens par
» leur zele inconsideré ont fait pis
» que ne firent les gendarmes incre-
» dules. Car iceux n'oserent la de-
» chirer en pieces : mais pour l'es-
» pargner, mirent le sort dessus : et
» les chrestiens l'ont despecée pour
» l'adorer. Mais encor que respon-
» dront ilz au Turc, qui se moque de
» leur folie, disant qu'elle est entre ses
» mains? Combien qu'il n'est ja mes-
» tier de les faire plaider contre le
» Turc. Il suffist qu'entre eux ilz
» vuident leur debat. Ce pendant
» nous serons excusez de ne croire
» n'a l'un n'a l'autre, de peur de ne
» favoriser a l'une des parties plus
» qu'a l'autre, sans cognoissance de
» cause. Car cela seroit contre toute
» raison. »

Oldoïni vous donnera cette liste des écrits de notre Vigérius, *Apologiam contra Pisanum conciliabulum scripsit, et libellum unum decachordum christianum prænotatum, et alterum de ferro lanceæ, et Christi indumentis, eorumque dignitate* (5). Je laisse la liste des livres non imprimés (6).

(3) Calvin, Inventaire des Reliques, *p. m.* 29.

(4) *Là même*, *pag.* 31, 32.

* Au lieu de *Trier*, il faut lire *Trèves*, dit Leclerc.

(5) August. Oldoïnus, *in* Athenæo romano, *pag.* 481.

(6) *Elle est dans* Oldoïni, *ibidem.*

VIGILANTIUS, curé d'une paroisse du diocèse de Barcelone en Espagne, était Gaulois de nation (A), et vivait vers le commencement du Vᵉ. siècle. Il composa quelques livres où il fit paraître quelque zèle de religion; mais s'étant laissé séduire par l'amour des louanges, et présumant trop de ses forces, et ayant acquis plus de politesse de style (B) que d'intelligence de l'Écriture, il expliqua mal l'une des visions du prophète Daniel, et débita quelques autres bagatelles qu'il fallut mettre au Catalogue des hérétiques (*a*). Saint Jérôme le réfuta (*b*). C'est ainsi que Gennadius a parlé de ce personnage; d'où l'on peut conjecturer qu'il n'approuvait guère la véhémence avec laquelle saint Jérôme a écrit contre Vigilantius; car on dirait, à entendre saint Jérôme, que ce prêtre était le plus maudit hérétique qui se pût voir (C). Les protestans n'en jugent pas de la sorte; ils se persuadent que Vigilantius condamnait avec raison les vœux de virginité, l'usage des cierges aux sépulcres des martyrs, les honneurs qu'on rendait aux saints, les prières que l'on faisait pour les morts, et les assemblées nocturnes de dévotion, etc. Il se commettait du mal dans ces assemblées, et il fallut faire enfin ce que Vigilantius conseillait (D) il fallut les supprimer, et l'on donna une autre forme à cette espèce de dévotion. Il se mêla peut-être quelque ressentiment personnel dans l'ardeur que saint Jérôme témoigna; car il avait été diffamé comme fauteur d'

(*a*) *Exposuit pravo ingenio secundùm visionem Danielis, et alia locutus est frivola, quæ in catalogo hæreticorum necessariò ponuntur.* Gennadius, de Scriptor. ecclesiast. *cap. XXXV.*

(*b*) *Tiré de* Gennadius, de Script. ecclesiast. *cap. XXXV.*

rigène, par Vigilantius, et cela à l'instigation de Ruffin (E). Il avait donné des marques d'estime à Vigilantius, que Paulin lui avait recommandé (c). Ce fut lorsque Vigilantius fit un voyage à Jérusalem. Un tremblement de terre qui arriva pendant qu'il était dans la Terre-Sainte lui fit tant de peur, qu'il se sauva tout-à-fait nu à une église (F). En sortant de ce pays-là il fut voir l'Égypte (d), et quand il fut de retour en Occident, il sema ses opinions dans les Gaules. Sa secte ne fut pas de longue durée : l'irruption des barbares la fit périr ; l'irruption, dis-je, que les barbares firent peu après en ce pays-là, et dont les erreurs de cet hérétique furent la cause, si l'on en croit l'annaliste de l'église (G). Je n'ai que deux fautes à objecter à M. Moréri (H).

(c) *Voyez la dernière remarque.*
(d) Hieron., Epist. LXXV.

(A) *Il était Gaulois de nation.*] Gennadius l'assure formellement (1) ; mais on l'accuse de se tromper, et l'on se fonde sur saint Jérôme, qui a donné à Vigilance l'épithète *Calaguritanus*. *Fuit ipse natione Hispanus, patriâ Calaguritanus, ut idem S. Hieronymus tradit, ex quo Gennadius redarguitur* (2). J'aimerais mieux me fonder sur saint Jérôme, pour justifier Gennadius ; car un homme qui a fait mention de plusieurs monstres, et qui a dit nommément que Gérion est né en Espagne, *triformem Geryonem Hispaniæ prodiderunt* (3), et qui ajoute que la seule Gaule n'en avait jamais eu, et qu'elle avait toujours abondé en braves gens, et en personnes éloquentes ; mais que tout d'un coup Vigilantius s'est élevé, et a combattu l'esprit de Notre-Seigneur ; un homme, dis-je, qui arrange de la sorte ses périodes, veut-il que l'on croie que cet hérétique est né en Espagne, et non dans les Gaules ? Il est certain que si l'on voulait signifier que Vigilantius était Gaulois, et qu'il n'était pas Espagnol, on s'exprimerait comme saint Jérôme. *Cacum describit Virgilius, triformem Geryonem Hispaniæ prodiderunt. Sola Gallia monstra non habuit, sed viris semper fortissimis et eloquentissimis abundavit. Exortus est subitò Vigilantius, seu veriùs Dormitantius, qui immundo spiritu pugnet contra Christi spiritum* (4). Voici un autre passage où saint Jérôme marque plus expressément la patrie de Vigilance, et avec une précision qui ne permet pas de douter qu'il ne le fasse natif du pays qu'on nomme présentement Cominges. *Nimirùm respondet generi suo* (Vigilantius) *ut qui de latronum et convenarum natus est semine : quos Cn. Pompeius, edomitâ Hispaniâ, et ad triumphum redire festinans de Pyrenæi jugis deposuit, et in unum oppidum congregavit ; undè et convenarum urbs nomen accepit. Hucusque latrocinetur contra ecclesiam Dei : et de Vectonibus, Arebacis, Celtiberisque descendens incurset Galliarum ecclesias, portetque nequaquàm vexillum Christi, sed insigne diaboli. Fecit hoc idem Pompeius, etiam in Orientis partibus ; ut Cilicibus et Isauris piratis, latronibusque superatis, sui nominis inter Ciliciam et Isauriam conderet civitatem. Sed hæc urbs hodiè servat scita majorum, et nullus* IN EA ORTUS *est Dormitantius. Galliæ* VERNACULUM HOSTEM *sustinent, et hominem moti capitis, atque Hippocratis vinculis alligandum, sedentem cernunt in ecclesiâ* (5). Pourquoi donc, demandera-t-on, s'est-il servi de l'épithète *Calaguritanus*, et cela d'une manière qui témoigne qu'il prend ce mot au même sens que s'il eût voulu marquer le pays natal de Quintilien (6) ? Pour toute réponse à cette difficulté, je vous renvoie au savant M. de Marca : je ne doute

(1) *Vigilantius presbyter natione Gallus.* Gennadius, de Script. eccles., *cap. XXXV.*
(2) Baronius, *ad ann.* 406, *num.* 40.
(3) Hieronym., epist. adv. Vigilant., *pag. m.* 548.
(4) *Idem, ibidem.*
(5) *Idem, ibidem, pag.* 551.
(6) *Idem, ibidem, pag.* 549.

point qu'il ne la lève pleinement dans une Dissertation que je n'ai point lue, et que je connais seulement par ces paroles de M. l'abbé de la Roque : « Comme ce n'est pas un » déshonneur à un homme d'être » d'un pays qui en a produit de » méchans, et qu'un historien est » obligé de dire toujours la vérité, » M. de Marca, dans un discours » qu'il fait sur la patrie de Vigilantius, que ce monstre a déshonorée par ses erreurs, corrige la bévue que presque tous les historiens » ont faite touchant cet hérétique, » en faisant voir qu'il n'est pas de » *Calaguris*, ville d'Espagne, mais » de *Calaguri*, petite bourgade proche la ville de Saint-Bertrand, dans » le diocèse de Cominges. C'est ce que » Baronius n'a pas bien su, et que » l'on peut sûrement corriger dans » le nouveau Dictionnaire de M. Moréri (7). » Je laisse les observations d'Hadrien Valois contre saint Jérôme. Ce savant critique montre (8) que ce père s'est contredit, vu que la situation des lieux ne souffre point que les mêmes gens descendent des Vectons (9), des Arebaces, des Celtibères, et des voleurs que Pompée rassembla : le père Pagi promet de répondre en faveur de saint Jérôme aux objections de M. de Valois (10), et il dit par avance qu'au lieu de *Vectonibus* il faut lire, non pas *Veronibus* (11), mais *Vasconibus*. Cette correction ne lèvera point les difficultés à l'égard d'*Arebacis Celtiberisque*. Cela soit dit en passant.

Notez que le jurisconsulte Jacques Valdès a conjecturé que l'épithète *Calaguritanus* a pu être prise de quelque ville des Gaules ; car il ne veut point convenir que Vigilance soit Espagnol. *Gallus*, dit-il (12), *à Gennadio* de Script. Eccles. *dicitur et quamvis Calaguritanus à B Hieronymo nuncietur* in princ. adversùs Vigilantium, *et à Varonio*, 5°. tom., anno 406, *et Pampilonensem dicat Mariana* de Reb, Hisp. libr. 4, c. 20, *tamen non Hispanum appellant, sed potiùs videntur Gallum nunciare, cùm tunc monstra Galliæ nasci hæreticorum dixerint, et potuit esse Calaguritanum aliud oppidum Galliæ, vel ibi presbyterum fuisse, ut Barchinonæ, non tamen natum*. Dans un autre endroit il allègue saint Jérôme qui témoigne que l'Espagne n'a point produit d'autre hérétique que Priscillien (13).

(B) *Plus de politesse de style.*] C'est ainsi que l'on peut traduire avec M. du Pin (14) le *linguâ politus* de Gennadius. Je remarque cela afin qu'on voie plus d'opposition entre saint Jérôme et Gennadius. Celui-là dit que Vigilance écrivait très-mal : *Miseruntque libros per fratrem Sisinnium quos inter crapulam stertens evomuit.... Est quidem imperitus et verbis et scientiâ, et sermone inconditus, ne vera quidem potest defendere* (15). Gennadius, qui savait ce jugement de saint Jérôme, n'a pas laissé de reconnaître que Vigilance avait un langage poli. Il a voulu dire sans doute, non pas que cet hérétique parlait poliment et écrivait grossièrement, mais que l'on trouvait de la politesse dans ses écrits. Il juge donc de lui tout autrement que saint Jérôme, et il est plus digne de foi ; car quand on réfute un homme avec l'aigreur qui éclate dans l'écrit de saint Jérôme, on n'avoue presque jamais qu'il écrive bien, on tâche de l'exposer de toutes parts au mépris de ses lecteurs.

(C) *On dirait, à entendre saint Jérôme, que ce prêtre était le plus maudit hérétique qui se pût voir.*] Il le traite de Samaritain et de Juif, d'homme puant à qui il fallait couper la langue, et de monstre furieux qu'il fallait lier. *Ais, Vigilantium,*

(7) Journal des Savans *du* 31 *mars* 1681, *pag.* 120, *édition de Hollande, dans l'extrait des* Opuscules de M. de Marca, *publiés pour la première fois l'an* 1681.

(8) Hadrian. Valesius, Notit. Galliar., *p.* 157.

(9) *Ou Vettons.*

(10) Pagi, Lettre à M. l'abbé Nicaise, *datée du* 1er. *d'octobre* 1696 : *elle fut d'abord imprimée in-4°., et puis dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *mois de juillet* 1699.

(11) *C'est la conjecture de M.* Valois, Notit. Galliar., *pag.* 157.

(12) Jacobus Valdesius, de Dignitate Hispaniæ, *cap. IX, num.* 17, *pag. m.* 204.

(13) *Regio enim Hispana ut B. Hieronymus*, c. 17, in Esaïam, *inquit, monstra hæreticorum non generavit et unum partum Priscilliani ut abortivum et impium pia mater procul à se abdicavit, pariterque ablegavit.* Idem, ibidem, *cap.* XIX, num. 72, *pag.* 398.

(14) Dupin, Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques, *tom. III, pag.* 158, *édition de Hollande.*

(15) Hieron., advers. Vigilant., *pag. m.* 850.

qui κατ' ἀντίφρασιν hoc vocatur nomine, nam Dormitantius rectiùs diceretur : os fœtidum rursùm aperire, et putorem spurcissimum contra sanctorum martyrum proferre reliquias; et nos, qui eas suspicimus, appellare cinerarios et idolatras, qui mortuorum hominum ossa veneremur. O infelicem hominem, et omni lacrymarum fonte plangendum, qui hæc dicens, non se intelligat esse Samaritanum et Judæum (16).... *O præcidendam linguam à medicis, immò insanum curandum caput : ut qui loqui nescit, discat aliquandò reticere. Ego vidi hoc aliquandò portentum, et testimoniis Scripturarum, quasi vinculis Hippocratis, volui ligare furiosum : sed abiit, excessit, evasit, erupit, et inter Hadriæ fluctus, Cotiique regis Alpes in nos declamando clamavit. Quidquid enim amens loquitur, vociferatio et clamor est appellandus* (17). Il nomme les paroles de Vigilantius un vomissement très-impur d'ivrogne (18). Il dit dans un autre endroit que la conduite des sectateurs de ce personnage n'est pas tant leur propre action que celle des diables qui habitent en eux. *Quales nuper sub magistro cerebroso in Galliâ pullulârunt qui basilicas martyrum declinantes nos qui ibi orationes ex more celebramus, quasi immundos fugiunt. Hoc autem non tam illi faciunt quàm habitantes in eis dæmones, fortitudinem et flagella sancti cineris fugientes* (19). Il le dit nommément de Vigilance, *Sentio, sentio, infelicissime mortalium, quid doleas, quid timeas. Spiritus iste immundus, qui hæc te cogit scribere, sæpè hoc vilissimo tortus est pulvere, immò hodièque torquetur : et qui in te plagas dissimulat, in ceteris confitetur* (20). Notez que l'évêque de Vigilance acquiesçait à la doctrine de ce prêtre. Saint Jérôme le trouve mauvais : il aurait voulu qu'avec une verge de fer on eût brisé ce vaisseau de terre (21).

S'il y a beaucoup d'excès dans ces invectives, je ne pense pas qu'il y en ait moins dans la description que saint Jérôme nous donne des opinions de Vigilance. Je crois qu'on lui faisait la même injustice que l'on fait aux protestans. Il désapprouvait l'honneur religieux que l'on rendait aux reliques, et là-dessus on l'accusa d'avoir en horreur et la mémoire et les ossemens des martyrs, et de s'éloigner de leurs sépulcres comme d'un lieu rempli de charognes. Mais qui ne sait la différence qui se rencontre entre haïr une chose, et ne lui point rendre un culte de religion? Je ne saurais croire que les sentimens de Vigilance à l'égard du célibat fussent tels qu'on les représente. Sans doute il se contentait de dire que le mariage doit être permis aux ecclésiastiques, et qu'il ne faut point s'engager par vœu à la continence. Pour rendre odieuse cette doctrine, on divulgua qu'il condamnait et qu'il détestait le célibat, et qu'il regardait comme inhabiles au sacerdoce ceux qui n'avaient point de femme. On broda encore cette fausse glose ; on soutint que selon lui il fallait donner des preuves incontestables d'un mariage consommé et fructifiant lorsqu'il s'agissait de l'ordination, et qu'il ne fallait pas s'y présenter sans être suivi d'une épouse qui fût grosse, ou qui portât son enfant entre ses bras. Il n'y a nulle apparence qu'il fît pratiquer, ou qu'il enseignât de telles sottises. Que voulez-vous donc que l'on juge, ou de la bonne foi de saint Jérôme, ou de celle des délateurs qui lui apprirent des nouvelles de cet hérétique? Considérez bien les paroles de ce saint docteur. *Proh nefas, episcopos sui sceleris dicitur habere consortes* (Vigilantius); *si tamen episcopi nominandi sunt, qui non ordinant diaconos, nisi priùs uxores duxerint, nulli cœlibi credentes pudicitiam, imò ostendentes quàm sanctè vivant, qui malè de omnibus suspicantur. Et nisi prægnantes uxores viderint clericorum, infantesque de ulnis matrum vagientes, Christi*

(16) Hieron., epist. ad Riparium, *pag. m.* 543.

(17) *Ibidem*, *pag.* 545.

(18) Eructaret immundissimam crapulam. *Ibidem. Conférez ce que dessus, citation* (5).

(19) *Idem*, in Isaïam, *cap. LXXV. Apud* Baron., *ad ann.* 406, *num.* 43.

(20) *Idem*, epist. adv. Vigilant., *p.* 558, 559.

(21) *Miror sanctum episcopum, in cujus parochiâ esse presbyter dicitur, acquiescere furori ejus, et non virgâ apostolicâ, virgâque ferreâ confringere vas inutile, et tradere in interitum carnis, ut spiritus salvus fiat.* Idem, epist. ad Riparium, *pag.* 545.

sacramenta non tribuunt (22). Il répète la même chose à la fin de son ouvrage (23). Pour peu que l'on eût continué les broderies, on aurait imputé à Vigilance une discipline qui renouvelait le *jus trium liberorum* en faveur des ecclésiastiques; je veux dire qui accordait des exemptions et des priviléges aux clercs dont les femmes n'avaient pas été stériles. On eût soutenu que les statuts de sa discipline assignaient les meilleures prélatures et les plus beaux bénéfices, non pas à ceux qui avaient le plus de vertu et le plus de silence, mais à ceux qui avaient le plus d'enfans. On eût dit qu'il soumettait à des peines canoniques les clercs mariés qui ne pouvaient pas montrer des héritiers issus de leur corps. On eût soutenu qu'à l'égard même des laïques il renouvelait tous les anciens règlemens du paganisme qui attachaient au célibat une espèce de flétrissure, et un dommage réel. On eût divulgué cent autres choses de cette nature.

(D) *Il se commettait du mal dans ces assemblées, et il fallut faire enfin ce que Vigilantius conseillait.*] En ce temps-là c'était la coutume de passer les nuits dans les églises lorsqu'on célébrait certaines solennités. La jeunesse profitait de cette occasion pour des parties de galanterie, et il se trouvait des femmes qui, se prévalant de la conjoncture, se plongeaient dans l'impureté; ce qu'elles n'auraient pu faire si elles étaient demeurées dans leurs logis. Il est donc certain que Vigilance condamnait avec raison ces assemblées nocturnes, qui fournissaient tant d'occasions de pécher. Voyez ce que je rapporte dans la remarque (D) de l'article THESMOPHORIES. Saint Jérôme ne nia point que ces veilles ne fussent accompagnées de plusieurs désordres; mais il soutint que cela ne prouvait pas qu'on les dût rendre plus rares: il allégua que ceux qui péchaient dans ces rencontres trouveraient bien sans cela le moyen de se souiller; qu'on se prévaut p gneusement d'une occasion q présente que rarement; et veilles du jour de Pâques n' point exemptes de ces coup pudicité; et qu'ainsi il faud abolir si les raisons de son saire étaient bonnes; mais q tout, quoique les méchans a des choses, il ne s'ensuit p l'on en doive abolir l'usage. porte ses paroles. *Error au culpa juvenum, vilissimarumq lierum, qui per noctem sæpè henditur, non est religiosis l bus imputandus; quia et in Paschæ tale quid fieri plerùmq vincitur: et tamen paucorum non præjudicat religioni: absque vigiliis possunt errar suis, vel in alienis domibus. lorum fidem Judæ proditio n struxit. Et nostras ergò vigilia aliorum vigiliæ non destruen potiùs pudicitiæ vigilare co qui libidini dormiunt. Quo fecisse bonum est, non potest esse, si frequenter fiat: aut qua culpa vitanda est, non quòd sæpè, sed ex eo, quòd quandò, culpabile est. Non mus itaque diebus Paschæ: pectata diù adulterorum d compleantur: ne occasione candi uxor inveniat, ne mar possit recludi clave. Ardenti titur quidquid est rarius* (24). facile de montrer qu'il y a d gisme dans chacune des ra saint Jérôme, mais il me dire que l'événement les ré justifia Vigilance, car on ab ces assemblées nocturnes, faire cesser les impuretés commettaient (25). On se sou ici d'un mandement que M. vêque de Paris fit publier l' pour remédier à un sembl sordre. Observons, par occas les assemblées des fidèles, basiliques des martyrs, fure sées à un autre inconvénien apportait de quoi faire bonn on s'y enivrait. Cet abus rég core dans l'Afrique au te

(22) Hieron., adv., Vigilant., *pag. m.* 549.

(23) *Totâ nocte vigilabo, et sociis illius, immò discipulis, vel magistris, qui nisi tumentes uteros viderint feminarum, maritos earum Christi ministerio arbitrantur indignos.* Idem, ibidem, *pag.* 564.

(24) Hieron., adv. Vigil., *pag.* 55[illegible]

(25) *Voyez l'article* THESMOPHORI[illegible] *volume, pag.* 124, *citation* (36).

int Augustin (26); mais on l'avait déjà aboli en plusieurs autres endroits. La corruption de l'homme est si grande, qu'elle trouve jusque dans les exercices de la dévotion une ample matière de se produire.

(E) *Il avait été diffamé comme fauteur d'Origène, par Vigilantius, et cela à l'instigation de Ruffin.*] Vous trouverez les preuves de tout ceci dans Baronius : vous y verrez que Ruffin, étant à Jérusalem, disposa Vigilantius à être mal avec saint Jérôme (27). Vous y verrez que Vigilance, depuis sa sortie de la Palestine, médisait de saint Jérôme partout. *Dimisisti Ægyptum et cunctas provincias reliquisti in quibus sectam tuam liberâ plerique fronte defendunt, et elegisti me ad insectandum qui omnia contra ecclesiam dogmata reprehendo, et publicâ voce condemno* (28) Vous y verrez que cette secte de Vigilance n'a point de rapport aux opinions particulières qu'il débita depuis dans les Gaules, mais aux médisances qu'il faisait courir contre saint Jérôme, qu'il accusait d'origénisme, pour lui imputer une conduite inégale (29), et un procédé assez ordinaire aux zélateurs. Ils condamnent dans leur prochain ce qu'ils font eux-mêmes. D'ailleurs, vous y trouverez que ce saint docteur niait qu'il eût accusé d'hérésie Vigilantius. *Undè adversùs Ruffinum, illum in se concitantem, ipsemet Hieronymus hæc ait :* (*) In Vigilantii nomine quid somnies, nescio. Ubi enim eum scripsi hæreticâ apud Alexandriam communione maculatum; da librum, profer epistolam; nusquàm omninò reperies. *E inferiùs :* Ego in Vigilantio tibi respondi. Eadem enim accusabat, quæ tu posteà et amicus laudas, et inimicus accusas. *Nimirùm quòd ille diceret sanctum Hieronymum Origenis errores sectari; nam subdit :* Scio à quo illius contra me rabies concitata sit; novi cuniculos tuos. *Hæc sanctus Hieronymus. Agebat enim id astutè Ruffinus, ut esset qui Origenis hæresis accusaret. Hieronymum, qui ipsum Ruffinum et alios omnes origenistas ejusdem Origenis errorum insimularet; ipsumque talionis pœnam subire cogeret, ut quem in origenistas ipse gladium exacuerat, in sua se præcordia convertisse non ignoraret* (30). J'ai rapporté (31) un passage où saint Jérôme se plaint que Vigilance le décriait entre la mer Adriatique et les Alpes. Concluez de tout ceci qu'il était possible qu'un ressentiment personnel enflammât le zèle que l'on témoigna pour la vérité.

(F) *Il se sauva tout-à-fait nu à une église.*] Saint Jérôme lui reprocha cette frayeur, et le mauvais spectacle qu'il donna de sa vergogne aux yeux des fidèles. *In hâc provinciâ cùm subitus terræ motus, noctis medio omnes de somno excitâsset, ut prudentissimus et sapientissimus mortalium, nudus orabas, et referebas nobis Adam et Evam de Paradiso. Et illi quidem apertis oculis erubuerunt, nudos se esse cernantes, et verenda texerunt arborum foliis; ut et tunicâ, et fide nudus, subitoque timore perterritus, et aliquid habens nocturnæ crapulæ, sanctorum oculis obscœnam partem corporis ingerebas, ut tuam indicares prudentiam* (32). Notez qu'il l'accuse éternellement comme ici d'être un ivrogne.

(G) *Les erreurs de cet hérétique furent la cause, si l'on en croit l'analyse de l'église.*] C'est de Baronius que je veux parler. Lui et cent autres écrivains célèbres se sont fait un lieu commun de donner les hérésies pour la cause des plus grands fléaux de la justice de Dieu; je parle des fléaux qui châtient indifféremment les sectateurs de l'erreur et ceux qui l'ont combattue; car, par exemple, les malheurs dont les Gaules furent accablées ne firent

(26) *Voyez l'épître* LXIV *de saint Augustin. Et dans le chapitre XXVII du VIIIe. livre* Civitate Dei, *que les plus sages n'apportaient* [illegible] *leur souper aux églises des martyrs. Voyez* [illegible] *le IIe. chapitre du VIe. livre de ses* Confessions, *et* saint Ambroise, lib. de Heliâ et Jejunio, *cap. XVII.*

(27) Baronius, *ad ann.* 406, *num.* 41, *ex* Hieronymi apologiâ II.

(28) Hieron., epist. LXXV, *apud* Baron., *ibidem*, *num.* 42.

(29) *Saint* Jérôme *déclamait beaucoup contre les origénistes.*

(*) *Hieron.*, *Apolog.* 2.

(30) Baronius, *ad ann.* 406, *num.* 41, *ex* Hieronymi Apologiâ II.

(31) *Dans la remarque* (C), *citation* (17).

(32) Hieron., adv., Vigilant., *pag. m.* 559.

pas plus de quartier aux orthodoxes qu'aux disciples de Vigilantius. Tous les partis se plaisent à faire valoir ce lieu commun, sans se souvenir que les païens s'en servirent contre les premiers chrétiens (33). Quoi qu'il en soit, citons les paroles de Baronius : elles nous apprennent que les livres de saint Jérôme ne firent point taire les sectateurs de Vigilance, et qu'il fallut que Dieu employât bien d'autres machines pour réprimer cette hérésie. *Porrò quòd posthàc siluerit infamis hæresis, nec ampliùs ad multa sæcula audita fuerit : haud scias brevem illam Hieronymi scriptionem esse veritam, ut caput tollere ampliùs ausa non fuerit. Non enim ea est natura hæreticorum, ut victi cedere sciant, et dent manus ratione convicti : sed prostrati licèt, pertinaciori audaciâ surgant, restituantque acriora certamina. Sed undè accidit ut sileret? audi :* (*) Terribilis Deus in consiliis super filios hominum, *vocavit gentes ab extremis terræ : immisitque in Gallias, in eamque potissimùm partem grassari sivit, in quâ hæresis nefanda plantata est : adeò ut sub barbarico gladio magis de vitâ tuendâ contendere, quàm de dogmatibus licuerit disputare. Creduntur autem è barbaris illi esse sublati, quorum nulla unquàm fuit posteà vox audita. Ecce tibi quid soleant vehere secum, vel post se ducere hæreses, clades nimirùm ; provinciarum ; quod multis exemplis sæpè omnibus sæculis, et hoc ipso infeliciùs contigit demonstrari* (34). Les amis de Vigilance ne pourraient-ils pas soutenir que les Gaules furent ainsi affligées pour n'avoir pas embrassé les vérités qu'il leur annonçait? Que leur opposerait-on? Il en faudrait venir à cette thèse, *j'ai raison, vous vous trompez.* Mais chacun ne tiendra-t-il pas ce langage? n'a-t-il pas autant de droit qu'un autre à la pétition du principe, si une fois elle passe? Il n'est donc rien de plus frivole que les réflexions de Baronius.

(H) *Je n'ai que deux fautes à objecter à M. Moréri.*] La Ire. consiste en ce qu'il dit que *saint Pauli avait entretenu* Vigilance *malade Barcelone.* C'est se tromper qu au lieu, car voici les paroles saint Paulin, rapportées par Bar nius (35) : *Vigilantius quoque nost in Campaniâ, et antequàm ad n veniret : et postquàm pervenit vi f brium laboravit, et ægritudini nost qui et ipse sociale membrum era salativo* (36) *dolore compassus* On ne voit point là que saint Pauli ait *entretenu* Vigilance : on y vo seulement qu'ils furent tous de malades en même temps. Je ve croire néanmoins que saint Pauli fit tout-à-fait bien les honneurs de maison. Sa bonté, son honnêteté, piété, me le persuadent ; et d'a leurs il avait beaucoup d'estime po Vigilantius, et il l'avait fort con à Barcelone (37). Il le recomman à saint Jérôme ; et sa lettre fut e cace, comme il paraît par ces p roles de la réponse : *S. Vigilanti presbyterum quâ aviditate susce rim, melius est ut ipsius verbis qu meis discas litteris* (38). Saint Jérô ajouta foi au bon témoignage q l'on rendait à Vigilance dans la l tre de recommandation. Mais qu que temps après, en écrivant co cet homme, il marqua qu'il se r pentait de s'être fié à ce tém gnage de Paulin. Rapportons cela peu au long : *Credidi sancti pr byteri Paulini epistolis, et ill super nomine tuo non putavi err judicium. Et licèt statim acceptâ stolâ,* ἀσυνάρτητον *sermonem tu intelligerem : tamen rusticitatem simplicitatem magis in te arbitrab quàm vecordiam. Nec repreh sanctum virum : maluit enim a me dissimulare quod noverat, portitorem clientulum suis litteris ousare. Sed memetipsum arguo, alterius potiùs acquievi quàm judicio ; et oculis aliud cerne bus, aliud schedulæ credidi, videbam* (39). La IIe. faute de M. réri est de dire que Vigilance *tra d'illusions les miracles qui se f*

(33) *Voyez le deuxième article* Vergérius, *dans ce volume, pag.* 359, *remarque* (D).

(*) *Psalm.* 95.

(34) Baronius, *ad ann.* 406, *num.* 52, *pag. m.* 330.

(35) Paulinus, epist. I ad Severum, *apud* ron., *ad ann.* 406, *num.* 40, *pag.* 324.

(36) *Quelques manuscrits portent socio.*

(37) Baronius, *ad annum* 406, *num.* 40, p

(38) Hieronym., epist. XIII, *apud Baron.*,

(39) *Idem*, epistolâ LXXV, *apud annal.* ronium, *ibidem*, *num.* 41, *pag.* 324, 325.

saient aux tombeaux des saints martyrs. C'est calomnier Vigilance; et je m'étonne que Baronius ait avancé une telle calomnie, puisqu'il ne fallait pour la connaître que considérer les paroles qu'il rapporte de saint Jérôme. *Idem nebulo respuens sanctorum reliquias addebat illud horrendum dictu, signa apud eas fieri solita, dæmonum esse præstigias* (40). C'est l'accusation atroce que Baronius intente à cet hérétique, et voici comment il la prouve : *Nisi fortè in morem gentilium, impiorumque Porphyrii et Eunomii has præstigias dæmonum esse confingas* (41). Il est visible que ces paroles de saint Jérôme témoignent que Vigilance ne nommait pas prestiges du diable les signes qui se faisaient sur les tombeaux des martyrs. Saint Jérôme n'aurait pas parlé comme il a fait, s'il avait vu, ou dans l'écrit de son adversaire, ou dans les lettres dénonciatrices, l'opinion que Baronius impute à ce prétendu hérésiarque. Il l'eût réfutée comme un sentiment positif de Vigilance, et non pas comme un subterfuge dont il supposait que l'on se pourrait servir. Quand on prévient une objection, quand on parle ainsi à son adversaire, *peut-être m'alléguerez-vous une telle chose; que sais-je si vous ne prétendez pas, comme faisaient les païens, etc.*, il est sûr que l'adversaire n'a rien dit de tout cela. Notez que la calomnie de Baronius se trouvait dans bien des auteurs. Lindanus l'avait déjà avancée; je le cite pour faire voir son manque de jugement. *Porphyrius, Eunomius, Eustathius, Vigilantius, aliique Hagiomastiges sanctorum miracula aiebant esse dæmonum præstigias* (42). Pratéolus adopte tout ce passage (43). Le jésuite Gaultier (44) l'adopte aussi sous la caution de Pratéolus. Mais ce qui me surprend davantage c'est de voir que M. Godeau ait affirmé cette calomnie (45). C'est de lui que M. Moréri l'a copiée.

(40) Baronius, *ibidem*, *num.* 50, *pag.* 329.
(41) Hieron., a. Vigilant., *apud* Baronium, *ibid.*
(42) Lindanus, *in* Dubitantii dialogo II, *pag.* 207.
(43) Prateolus, *in* Elencho Hæres., *p. m.* 512.
(44) *In* Tabulâ Chronograph., *pag. m.* 372.
(45) Godeau, Histoire de l'Église, à *l'ann.* 406.

VILLAMARINI (Isabelle), femme du prince de Salerne. Voyez la remarque (B) de l'article Capycius.

VILLARÉAL (Emmanuel Fernandez), auteur plagiaire d'un livre qui lui fit avoir une pension du cardinal de Richelieu, fut brûlé à Lisbonne pour le judaïsme (A). Il avait été consul de la nation portugaise à Rouen, et il fit un livre contre Caramuel pendant qu'il y exerçait cette charge.

(A) *Auteur plagiaire..... fut brûlé.... pour le judaïsme.*] J'apprends de M. le Laboureur toutes ces particularités : il les rapporte ensuite d'une observation qu'il a faite contre les généalogistes qui ont débité que le cardinal de Richelieu descendait du mariage de Guyonne de Laval avec François du Plessis. Il montre que c'est une fausseté, et *par conséquent*, ajoute-il (1), *il faut supprimer tout le livre entier, fait en espagnol par un Portugais nommé Ville-Réal, depuis brûlé pour le judaïsme à Lisbonne, fameux plagiaire, qui le copia sur le sieur du Chesne, pour faire descendre le cardinal de Richelieu, par l'alliance de Laval, des rois de Castille et de Portugal, et qui ne laissa pas de profiter d'une bonne pension.* Je m'étonne que don Nicolas Antoine ne dise rien de la mort tragique de cet écrivain : il se contente de donner le titre des deux ouvrages dont j'ai fait mention dans le corps de cet article, et d'observer qu'ils furent écrits pendant que l'auteur était à Rouen, consul des marchands portugais (2). Le premier de ces deux livres est intitulé, *El Politico Christiano, ó Discorso politico de la Vida y Acciones del Cardinal de Richelieu* (3); et l'autre, *Anti-Caramuel* (4), *ó Defensa del Mani-*

(1) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, *tom. II*, *pag.* 303.
(2) Nicol. Antonius, Biblioth. Scriptor. hisp., *tom. I*, *pag.* 267.
(3) *Il fut traduit en français, et imprimé à Paris, l'an* 1643, in-4°. Idem, ibidem.
(4) *Il fut imprimé à Paris, l'an* 1643. Nicol. Antonius, Biblioth. Schript. Hisp., *t. I*, *p.* 267.

festo del Reino de Portugal. Voyez les *Anti* de M. Baillet (5).

(5) *Au tome VI, art. CXVII*, § 1, *dans l'édit. des* Jug. des Savans de Baillet, *de* 1725, *in-4°*.

VILLARS (*a*). La maison de M. le maréchal de Villars est ancienne et considérable. Sa généalogie, rapportée dans le nouveau Dictionnaire de Moréri, et dans le père Anselme, des grands Officiers de la Couronne, commence seulement par Pierre de Villars, mari de Suzanne Joubert ; mais les mariages et les alliances sont si connus et si constans jusques à Barthélemi de Villars Ier. qu'il y a lieu de s'étonner que l'on ait oublié plusieurs de ses ancêtres, qui méritaient bien que l'on allât jusques à eux. Ses alliances et celles de ses successeurs doivent aisément persuader qu'il n'était pas le premier de sa race. Barthélemi de Villars Ier., après avoir servi long-temps Charles VII contre les Anglais, se retira à Lyon. Il possédait des terres considérables en Bresse, et il épousa, en 1389, Marguerite Thomassin, fille de Pierre Thomassin, seigneur de la Forêt, hors la ville de Lyon, et de plusieurs autres terres, d'une bonne et ancienne famille. Il eut pour fils Pierre de Villars, lieutenant pour le roi du bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, qui épousa Marie le Charron, fille d'Antoine le Charron, seigneur de Vessieux, qui eurent pour fils Camion de Villars, qui, en 1443, vivait avec Hélène Palmier, sa femme, fille de noble Pierre Palmier. Jean de Villars, leur fils, épousa Marie Thomassin, sa parente, fille de Bonnaventure, seigneur de Saint-Barthélemi, premier président au parlement de Grenoble, et sœur d'Antoine Thomassin, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de Lyon et de Saint-Paul en Dauphiné, grand maréchal de l'ordre. Jean de Villars fut père de Pierre de Villars II, qui épousa Jeanne Despeisses. Ils eurent pour fils Barthélemi de Villars II, qui servit Louis XII, sous le seigneur de la Trimouille, et se maria, en 1505, avec Marie Haranc de la Condamine. Pierre de Villars III, leur fils, servit en Flandre et en Italie, sous le maréchal de Lamarck. C'est celui par qui l'auteur du nouveau Dictionnaire de Moréri commence seulement la généalogie de la maison de Villars, et qui eut de Suzanne Joubert, François de Villars, Claude de Villars, premier du nom, et Pierre, qui fut évêque de Mirepoix, et ensuite archevêque de Vienne en Dauphiné. Claude de Villars Ier., seigneur de la Chapelle, second fils de Pierre III, et de Suzanne Joubert, s'étant retiré à Condrieu dans les biens que son père lui avait laissés, fut marié avec Charlotte Gayan, fille de Jean, seigneur de Rochevieille, dont il eut Claude de Villars II, seigneur de la Chapelle, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et Nicolas de Villars, évêque d'Agen. Claude de Villars II épousa, en 1591, Anne de Fay, fille de Jean, baron de Virieux, che

(*a*) *Mémoire communiqué pour la troisième édition*, *en* 1714. [Et qui a été omis par tous les éditeurs, ceux de 1734 exceptés.]

er de l'ordre du roi, et de
ise de Varey, dont il eut
UDE DE VILLARS III, baron de
clas, seigneur de la Chapelle
autres terres, gentilhomme
la chambre du roi, et PIERRE
VILLARS, quatrième archevê-
e de Vienne, qui avait été
djuteur de JÉRÔME DE VILLARS,
grand-oncle, troisième ar-
evêque, qui avait succédé à
RRE DE VILLARS, son frère,
ond archevêque, lesdits Jé-
me et Pierre, fils de FRANÇOIS
VILLARS, fils aîné de Pierre
, et de Suzanne de Joubert.
nçois de Villars avait aussi
r fils BALTHASAR DE VILLARS,
mier président au parle-
nt de Dombes, premier pré-
ent et lieutenant général à
on, magistrat d'un mérite
d'une vertu éminente, et plu-
urs autres filles mariées dans
r province dans des familles
tinguées, aussi-bien que celles
Balthazar de Villars, qui ne
a point de fils. Il ne faut
passer sous silence que Bar-
lemi de Villars II avait eu de
rie Haranc de la Condamine,
n-seulement Pierre de Vil-
, mari de Suzanne Joubert,
s encore BARTHÉLEMI DE VIL-
, qui mourut à la guerre; et
RÉ DE VILLARS, son troisième
, qui servit François Ier., et
trouva à la bataille de Céri-
les, lequel ayant quitté le ser-
e eut en partage les grands
s que Barthélemi de Villars,
père, possédait à Miribel en
sse; il y épousa Marie de Can-
; fille d'Hugonin de Candée,
yer de Charles, duc de Savoie,
le Malheureux, dont il eut
re autres enfans Philippe de
Villars, qui fut page, et ensuite premier maître d'hôtel de Philibert Emmanuel, duc de Savoie. Philippe de Villars épousa Louise de Malivert: ils eurent pour fils un CLAUDE DE VILLARS, qui vendit tous ses biens de Bresse, et se retira auprès de N. de VILLARS, évêque d'Agen, son cousin, et y épousa Jeanne Olivier, d'ancienne noblesse de la province d'Agénois: ils eurent plusieurs enfans, mais cette branche est finie. CLAUDE DE VILLARS III, baron de Maclas, seigneur de la Chapelle, fils de Claude de Villars II, et d'Anne de Fay, épousa en 1620 Charlotte de Nogaret Cauvisson, fille d'Aymard de Nogaret Cauvisson, baron de Saint-Alban, chevalier de l'ordre du roi, et de Louise de Montranel, dont il eut PIERRE IV, MARQUIS DE VILLARS, chevalier des ordres du roi, lieutenant général de ses armées, conseiller d'état d'épée, ambassadeur pour sa majesté en Espagne, en Piémont, et en Danemarck; HENRI DE VILLARS, cinquième archevêque de Vienne; CHARLES, chevalier de Malte, et plusieurs filles, et entre autres madame l'abbesse de Saint-André de Vienne, qui vit encore. Pierre, marquis de Villars, épousa Marie de Gigault, fille de Bernardin, marquis de Bellefond, sœur du père du maréchal de Bellefond, dont il a eu LOUIS-HECTOR, DUC DE VILLARS, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roi et de la Toison d'Or, gouverneur de Provence, si connu par sa valeur, ses actions éclatantes, et les services importans qu'il a rendus à la France; ARMAND, comte de Vil-

lars, chef d'escadre et lieutenant général des armées du roi, gouverneur de Gravelines, mort au siége de Douai; Henri-Félix de Villars, abbé du Moutier, agent général du clergé, mort dans un âge peu avancé, en revenant de Rome; la marquise de Boissieux, les comtesses de Vogué et de Choiseul, et madame l'abbesse de Chelles.

Le maréchal de Villars épousa, en 1702, Jeanne-Angélique Roque de Varengeville, fille de Pierre Roque de Varengeville, ambassadeur de France à Venise, et de Charlotte Courtin, fille de M. Courtin, conseiller d'état, et ambassadeur en Angleterre, dont il n'a qu'un fils, qui dès ses plus tendres années donne de grandes espérances.

On n'a parlé qu'en passant des cinq archevêques de Vienne que la maison de Villars a donnés à cette métropole, et d'un évêque à l'église d'Agen. Ils font connaître l'illustration de cette maison depuis long-temps. Leurs éloges et leurs services sont rapportés en tant d'endroits, que l'on a cru inutile de les rappeler: mais on ne peut s'empêcher de remarquer que le premier Pierre de Villars, archevêque de Vienne, et qui fut chargé de grandes et importantes négociations sous les règnes de Henri II et de Henri III, et même auprès du roi de Navarre, qui fut depuis Henri-le-Grand, avait succédé à Pierre Palmier, archevêque de Vienne, son parrain et son parent, qui était un prélat illustre, et d'une ancienne maison, que M. de Sainte-Marthe, dans sa *Gallia Christiana*, dit *Consanguineus* de la maison de Villars.

Il y a plusieurs autres
de l'ancienneté de cette
On en voit une épita
l'église des jésuites de
où sont ces mots, *Hi*
jacet, episcopus Mira
primùm, demùm arch
pus Viennensis, ex nobili
quâ Villariorum gente;
autre: *Ex nobilissimâ et a*
simâ Villariorum sobol
de Jérôme de Villars, dan
pelle de Saint-Thibaut d
glise cathédrale de Vienn
hic Hieronymus de V
Villartiæ surculus fam
tustæ herclè et nobilis. Il
pas omettre que le père
by, jésuite, dédiant à P
Villars, archevêque de
ses prolégomènes sur le N
Testament, dit dans son
dédicatoire: *Tu autem*
unus occurristi, et stirp
quitate nobilissimus.

Il y a plusieurs monu
la piété de la maison de
Elle a fondé à Lyon le
des religieuses de Sainte
Il y a aussi une fondatio
dérable aux Chartreux d
Charlotte de Nogaret de
son, aïeule de M. le mar
Villars, donna sa maison
drieux aux filles de la visi
et y fit construire un fo
monastère dont elle prit
qu'elle gouverna avec une
admirable. On ne parle
plusieurs fondations fai
les archevêques de Vien
sont des monumens de l
té, et qui sont de grand
ples pour leurs successeu

On ne peut passer sous
l'ancienne devise de la ma
Villars. On la voit dans

s vitraux. Elle montre l'an-neté de cette maison, et elle ligne de la fermeté et du cou-s qui ont toujours paru avec it dans tous ceux de la maison Villars. Elle est en langue cque autour de l'écu de leurs nes, en ces mots : ΤΥΧΗ ΑΝ-ΕΙΟΣ ΥΠΕΡΒΕΙΝΕΙ, qui écrits caractères latins sont, TICHI DREIOS HYPERVENEI. Ils t été traduits en latin par ces ots : *FORTIS FORTUNA ORTIOR.*

VILLAVICENTIUS (Laurent), igieux de l'ordre de Saint-Augustin *[1], et prédicateur du roi Espagne, Philippe II, était né Xérès dans l'Andalousie. Il ait séjourné long-temps dans Pays-Bas, et avait même ac-is à Louvain le grade de doc-ur en théologie, avant d'être pelé à la cour et de devenir édicateur du roi d'Espagne, . Il fit en 1561 la dernière ite de la province de la Basse-lemagne, dont il était le vicaire néral (*b*). Nous avons parlé dessus (*c*) de quelques-uns de écrits, qui ne lui avaient até que la peine d'ôter des ou-ages d'autrui ce qui ne sen-t pas assez le catholicisme *[2].

*[1] Leclerc dit que c'est sans raison qu'on a rqué en doute que Villavicentius ait été ustin.

(*b*) Andr. Schot. Bibl. Hispan. *pag.* 265.

(*b*) Elssius, Encom. Augustin., *pag.* 426.

(*c*) *Dans la remarque* (C) *de l'article* ÉRIUS *tom. VIII*, *pag.* 137.

*[2] Joly reconnaît que le livre d'Hypérius, *Formandis Concionibus*, parut à Nurem- dès 1553; que le traité du même auteur, *Theologo, seu de ratione studii theologici IV*, est de 1562. La première édition livre de Villavicentius est de 1565; la onde, de 1575, est intitulée, *De rectè formando studio theologico libri quatuor; ac formandis sacris Concionibus libri tres, ... collecti et restituti per fratrem Laur. Villavicentio.., nunc demùm diligentissimè correcti et emendati.* Joly pense que les mots *collecti et restituti*, qu'on lit dans ce titre, prouvent que Villavicentius ne se donnait pas pour auteur du livre; qu'il ne doit pas dès lors être compté parmi les plagiaires.

On n'est pas certain que, même de cette façon, il ait eu part à tous les autres ouvrages qui lui ont été attribués. Il a fleuri jusqu'en 1581 (*d*).

(*d*) Elssius, Encom. Augustin., *pag.* 426.

VILLEGAIGNON (Nicolas Durand de), chevalier de Malte *, natif de Provins en Brie (*a*), servit long-temps sur les galères, et se trouva en plusieurs expéditions navales, de sorte qu'ayant d'ailleurs quelque érudition (A), il se fit considérer comme un homme de mérite, et fut pourvu de la vice-amirauté de Bretagne, sous le règne de Henri II (*b*). Il se brouilla avec le gouverneur du château de Brest, et craignit les suites de ce différent (*c*). C'est pourquoi il s'avisa d'une entreprise qui sert souvent d'épisode dans les ouvrages de controverse, et qui n'a pas été omise par M. Maimbourg (B). Il résolut d'aller établir une colonie dans le Brésil; et comme il savait que l'amiral de Coligni favorisait la religion réformée, il lui fit entendre que son but était d'avancer le règne de Dieu en ce pays-là, et d'y procurer un asile aux fidèles qu'on persécutait en France. L'amiral cachant avec sa prudence ordinaire ce beau motif à Henri

* Cet article est un de ceux où Leclerc et Joly trouvent que Bayle a montré le plus visiblement sa partialité. Ils assurent que Bayle mérite qu'on lui fasse l'application de ce qu'il avance dans l'article RÉMOND, contre les auteurs qu'il nomme historiens de parti.

(*a*) Théod. de Bèze, Hist. Ecclésiast., *liv. II*, *pag.* 158.

(*b*) *Là même.*

(*c*) *Là même.*

II, et ne lui représentant cette entreprise que du côté des utilités qu'elle pouvait apporter à son royaume, obtint à Villegaignon deux grands navires bien équipés, et la somme de dix mille livres (*d*). Ce chevalier s'embarqua le 15 de juillet 1555 (*e*), et arriva au mois de novembre suivant à l'embouchure de la rivière de Ganabara, sous le vingt-troisième degré de latitude méridionale (*f*). Il tâcha de planter sa colonie dans la terre ferme; mais plusieurs raisons l'engagèrent à se retirer dans une île (*g*) qu'il appela Coligni, pour faire honneur à l'amiral (*h*). Il fit paraître un grand zèle pour la religion réformée (*i*); car la plupart de ceux qui l'avaient suivi en étaient, et n'avaient fait ce voyage que sous l'espérance qu'il leur avait donnée d'avancer l'œuvre de Dieu, et de leur procurer la liberté de conscience que Henri II leur ôtait. Il écrivit à l'église de Genève par le retour de ses navires, pour demander des ministres, et autres personnes qui pussent travailler utilement à l'instruction des sauvages (*k*). Sa lettre ayant été lue, on *rendit premièrement grâces à Dieu de l'amplification du règne de Jésus-Christ en pays si lointain*, et puis on choisit deux ministres, Pierre Richier et Guillaume Chartier, qui lui furent envoyés avec quelques
personnes propres à ses
tions (*l*). Ils partirent de G
le 10 de septembre 1556
et s'embarquèrent à Honfl
19 de novembre de la mên
née (*n*), et débarquèrent à l'
Coligni le 10 de mars 155
Richier prêcha dès le 1
jour, et fut écouté par Vill
gnon avec des marques d'u
extraordinaire (*p*). On célé
cène quelques jours après, et
vit communier très-dévote
après qu'il eut récité deu
gues prières, si ferventes q
cun ministre n'en eût pu
de meilleures (*q*). On s
çut bientôt qu'il n'y avai
du faste en tout cela, et
ne cherchait qu'à faire le co
versiste; car lui et un
tain Cointa, qui avait étu
Sorbonne, se mirent à di
sur la présence réelle. Ils
tinrent qu'encore que la
substantiation et la consu
tiation fussent des doctrin
surdes, il était néanmoi
que le corps de Jésus-Ch
trouvait *enclos* sous les
de l'eucharistie (*r*). On c
que cette dispute serait
à décider aux églises d'A
gne et à celles de France,
le ministre Chartier serai
voyé en Europe pour les
ter (*s*). Villegaignon s'eng
se soumettre à leur décis

(*d*) Theod. de Bèze, Hist. Ecclésiast., *liv. II*, *pag.* 159.
(*e*) *Là même; mais selon la* Relation de Jean de Léri, *p. m.* 3, *ce fut au mois de mai.*
(*f*) Jean de Léri, Histoire d'un voyage fait au Brésil, *pag.* 4.
(*g*) *Là même*, *dans la préface.*
(*h*) Bèze, Hist. Ecclésiast., *liv. II*, *pag.* 159; Léri, *chap. VII*, *pag.* 88.
(*i*) Léri, *chap. I*, *pag.* 2 *et suiv.*
(*k*) *Là même*, *pag.* 4.
(*l*) *Là même*, *pag.* 5.
(*m*) *Là même*, *pag.* 7.
(*n*) *Là même*, *pag.* 8.
(*o*) *Là même*, *cap. VI*, *pag.* 55
(*p*) *Voyez l'article* Richer. *t.* XI
(*q*) *Vous les trouverez tout du* de Léri, *pag.* 60 *et suiv.*
(*r*) Léri, *chap. VI*, *pag.* 67.
(*s*) Bèze, Hist. Ecclésiast., *liv.* 160.

nommément à l'avis de Jean Calvin, pour qui il faisait paraître beaucoup de respect *(t)* (C). Il forma de nouvelles chicaneries quand on fit la cène pour la seconde fois, et au bout de quelques jours il déclara tout ouvertement qu'il avait changé d'opinion *(v)*, et sans attendre la réponse *qu'il avait envoyé quérir en France par le ministre Chartier, il dit que Calvin était un méchant hérétique* *(x)*. Depuis ce temps-là on fit la cène de nuit et à son insu, et quelques-uns lui firent dire qu'ils ne voulaient plus dépendre de lui *(y)*. C'étaient ceux qui avaient pris parti à Genève pour suivre les deux ministres. Il ne se trouva pas assez fort pour les contraindre à suivre ses ordres, et se contenta de leur commander qu'ils sortissent de son île. Ils auraient pu lui désobéir impunément; mais ils trouvèrent plus à propos de s'en revenir (D). Ils s'embarquèrent le 4 de janvier 1558 *(z)*, et arrivèrent au port de Blavet le 26 de mai suivant *(aa)*. La description des misères et de l'horrible famine qu'ils souffrirent pendant ce voyage se trouve dans la relation de Jean de Léri, l'un d'eux. Villegaignon, qui, à ce que disent quelques écrivains, fut cause de cette famine, leur avait brassé une trahison encore plus déloyale dont ils échappèrent heureusement (E). Il s'en revint lui aussi en France quelque temps après, sans pourvoir à la défense de son fort de Coligni *(bb)*. Les Portugais s'en rendirent maîtres, et en transportèrent à Lisbonne l'artillerie. Il fit la guerre à toute outrance par sa plume à ceux de la religion depuis son retour. Ils écrivirent de leur côté contre lui d'une manière qui ne lui fut point avantageuse (F). Il mourut au mois de décembre 1571 *(cc)*, dans une *commanderie de Malte* nommée *Beauvais*, et située dans le *Gâtinois*, proche de *Saint-Jean-de-Nemours*, et *donná si mauvais ordre à ses affaires, tant durant sa maladie qu'auparavant*, et *fut si mal affectionné envers ses parens*, qu'ils ne profitèrent guère de son bien, ni pendant sa vie ni après sa mort *(dd)*. Quelques-uns de ses adversaires ont avoué qu'il ne se souilla point avec les femmes sauvages de l'Amérique (G) : c'est un éloge que bien d'autres gouverneurs n'ont pas mérité en pareils cas. Nous coterons quelques fautes de Thevet (H).

L'addition que j'ai à faire à son article est curieuse, et concerne deux exploits de l'an 1560, l'un de guerre, et l'autre de controverse, qui lui firent peu d'honneur (I). J'ajoute aussi qu'un écrivain qui le méprisait fit une promesse qu'il n'a point tenue, que je sache (K). Ce fut de publier bientôt les mémoires de la Vie de Villegaignon et de ses principaux parens *(ee)*.

(t) Léri, *chap. VI*, *pag.* 68.

(v) *Là même*, *pag.* 73.

(x) *Là même*, *pag.* 76.

(y) *Là même*, *pag.* 82.

(z) Bèze, Hist. ecclésiast., *liv. II*, *chap. XI*, *pag.* 341.

(aa) *Là même*, *chap. XXII*, *pag.* 373.

(bb) Taffin, État de l'Église, *pag. m.* 580, *à l'année* 1558.

(cc) Saint-Romuald, Journal Chronol., *tom. I*, *pag.* 442.

(dd) Léri, Relation d'un voyage, *pag. pénult.*

(ee) La Popelinière, Histoire des Histoires, *pag.* 451.

(A) *Ayant d'ailleurs quelque érudition.*] « Ce qui est assez rare dans » les gens de sa condition, il était » aussi très-habile dans la connais- » sance des belles-lettres, comme il » paraît par la belle description qu'il » a faite en latin de la malheureuse » expédition d'Alger, où il fut blessé » en servant Charles-Quint qui était » alors en paix avec la France (1). » M. Maimbourg met en marge que l'on voit cette description dans le IIe. tome des Ouvrages Historiques que Schardius a recueillis. Il aurait pu dire qu'elle fut imprimée toute seule à Strasbourg l'an 1542, *in-8°*. (2). Son traité *de Bello Melitensi et ejus eventu Francis imposito*, fut imprimé à Paris, chez Robert Étienne, l'an 1542, *in-4°*. La Croix du Maine rapporte que ce même ouvrage fut imprimé en français, dans la même ville, la même année, chez Charles Étienne (3). Je dirai quelque chose ci-dessous des ouvrages de controverse de Villegaignon. Voici des paroles de Jean de Léri : *Je n'ouïs jamais homme mieux parler de religion et réformation chrétienne qu'il faisait lors* (4).

(B) *Qui n'a pas été omise par M. Maimbourg.*] Ce qu'il en a dit dans le second livre de son Histoire du Calvinisme a servi d'original au continuateur de M. Moréri. J'aurais donc un droit tout particulier de l'examiner ; mais je dois convenir que ce continuateur n'a rien pris que je veuille contredire. J'observerai seulement, 1°. que les éditions de Hollande ont changé, mal à propos, l'an 1557 en 1556, touchant l'arrivée des Génevois à l'île de Coligni ; 2°. que M. Moréri n'a pas eu raison de dire que Villegaignon ne rentra dans la communion romaine qu'après son retour en France. Venons à M. Maimbourg. Son premier mensonge est de dire que la division *se mit aussi entre les protestans, et même entre les ministres* (5) ; *car*, ajoute-t-il, *les uns voulaient qu'on fît la cène à la romaine, comme Jésus-Christ l'avait faite, avec des azimes, ou du pain sans levain ; et les autres disaient qu'on la devait faire à la grecque, avec du pain levé. Ceux-ci voulaient qu'on retînt les cérémonies de l'église catholique ; et ceux-là les rejetaient comme superstitieuses.* Il cite l'Histoire ecclésiastique des églises réformées, et c'est ce qui le confond, puisqu'on y trouve qu'il n'y eut que Villegaignon, et un étudiant de Sorbonne, qui excitassent la querelle. « Un nommé Jean Contat, estu- » diant de Sorbonne, aspirant secre- » tement à je ne say quelle dignité » épiscopale aussi fantastique qu'es- » toit le royaume de Villegaignon, » estant venu le jour destiné pour » celebrer la cene, demanda où es- » toient les habillemens sacerdotaux, » et commença de disputer du pain » sans levain, qu'il disoit estre ne- » cessaire, et de mesler de l'eau avec » le vin de la cene, avec autres » questions semblables. Ce neant- » moins la cene fut administrée se- » lon la simple ordonnance de Jesus- » Christ, et comme elle est observée » és eglises reformées de France : » mais le different ne laissa pas de » croistre, voire jusques à ce poinct, » que Richer faisant un baptesme, » et condamnant la superstition » qu'on y adjouste, Villegaignon de- » menti tout hautement le ministre, » protestant de ne se trouver plus à » ses sermons, et de n'adhérer à la » secte qu'il appellait calvinienne » (6). » La seconde fausseté est de dire que le ministre Richer soutint *contre les calvinistes, que Jésus-Christ ne doit être ni adoré ni invoqué, et qu'ensuite la cène ou l'eucharistie, en quelque manière que l'on y reçoive le corps de Jésus-Christ, n'apporte aucune utilité à celui qui communie* (7). J'ai dit ailleurs (8) quels sont les dogmes particuliers que l'on impute à ce ministre. Il est aisé de s'apercevoir qu'il n'enseignait autre chose sinon que l'humanité de Jésus-Christ étant une créature ne doit être ni

(1) Maimbourg, Histoire du Calvinisme, *liv. II, pag.* 100, *édition de Hollande.*

(2) Du Verdier, Bibliothèque française, *pag.* 909.

(3) La Croix du Maine, Bibliothèque française, *pag.* 342.

(4) Jean de Léri, Histoire d'un Voyage fait au Brésil, *chap. VI, pag. m.* 53.

(5) Maimbourg, Histoire du Calvinisme *liv. II, pag.* 103.

(6) Bèze, Histoire ecclésiastique, *liv. II, pag.* 160.

(7) Maimbourg, Histoire du Calvinisme, *liv. II, pag.* 103.

(8) *Dans la remarque* (C) *de l'article* Richer, *tom. XII, pag.* 523.

dorée ni invoquée; mais cela ne ignifie point que Jésus-Christ Dieu t Homme tout ensemble ne doive tre adoré et invoqué (9). Si Pierre icher avait eu les sentimens que M. aimbourg lui impute, Calvin l'eût ait déposer ignominieusement : et je e sais même si l'on n'aurait pas oulu lui faire subir une peine plus igoureuse; car on l'eût considéré omme un misérable anti-trinitaire : r nous savons qu'il a été regardé omme un bon ministre de l'Évangile depuis son retour du Brésil (10). otez que le jésuite Gaultier ne lui ttribue point, quant à la cène, le entiment monstrueux dont parle M. aimbourg. La troisième fausseté est le dire que, continuant *à prêcher es blasphèmes*, il fut démenti par Villegaignon (11). Celui que l'on cite lit nettement (12) que ce démenti e regarde que la condamnation des uperstitions que les papistes ont joutées au baptême (13).

Voilà comment le ministre qui a épondu à M. Maimbourg eût dû critiquer cette partie de l'Histoire du alvinisme : mais au lieu de s'y prendre de cette manière, il s'est musé à remarquer (14), 1°. que l'amiral de Coligni jeta les yeux sur Villegaignon pour l'envoyer préparer une retraite dans l'Amérique ux réformés; 2°. que Villegaignon romit de leur accorder la liberté e conscience; 3°. qu'après avoir pu sa parole pendant quelque mps, *il pendit, il noya, il précipita dans la mer tous ceux qui ne oulurent pas suivre son apostasie; qu'il enferma les autres dans une ison mouvante : c'était un vieux isseau pourri, dégarni de vivres t de munitions, dans lequel il renvoya ce qu'il put y faire tenir de réformés*. Le premier de ces quatre its est démenti par Théodore de Bèze, et par Jean de Léri, qui assurent que Villegaignon fut le premier qui donna cette ouverture à l'amiral. Ils assurent aussi qu'il promit de travailler de toutes ses forces à l'avancement du règne de Dieu en ce pays-là, et qu'il se déclarait hautement un bon réformé. Cela ruine le second fait, selon lequel Villegaignon est un catholique qui promet de tolérer les protestans. Le troisième fait est un mensonge aussi condamnable pour le moins que ceux de Maimbourg; car il paraît, par la Relation de Jean de Léri, 1°. que Villegaignon ne punit de mort que trois réformés qui retournèrent dans son île après le départ des Genevois (15); 2°. qu'il n'osait ou qu'il ne pouvait empêcher que les ministres ne prêchassent (16), ni user d'autorité à l'égard des Genevois (17); 3°. que s'il était rude et cruel, c'était ou envers les sauvages, ou envers ses domestiques, ou envers ceux qui violaient ses défenses; la religion ne faisait rien à cela (18). Le quatrième fait n'est pas moins faux que le précédent, puisque Jean de Léri assure (19) que lui et les autres, qui s'en retournèrent en France sur ce *vieux vaisseau*, traitèrent avec le maître (20) pour les frais de leur passage, sans que Villegaignon s'en mêlât, et lorsqu'ils étaient déjà hors de son île et de sa juridiction. Conférez avec ceci la remarque (D) vers la fin. Disons encore que cet adversaire de Maimbourg a mal glosé ce passage : *il se défit aisément de tous les protestans qui ne voulurent pas suivre son exemple*. C'est assez avouer, dit-il, qu'il leur fut un cruel bourreau. Mais on verra ci-dessous (21) que Jean de Léri reconnaît que pendant que la troupe genevoise séjourna dans l'île de Coligni, aucun Français ne fut mis à mort, et que depuis qu'elle en fut

(9) *Voyez M.* Saurin, *à l'endroit que j'ai cité ns la remarque* (C) *de l'article* Rioxat, *tom. II, pag.* 523.

) *Voyez la remarque* (A) *de son article.*

) Maimbourg, Histoire du Calvinisme, *liv.* ag. 104.

) Bèze, Histoire ecclésiastique, *liv. II, pag.*

3) *C'est-à-dire de mêler du sel et de l'huile l'eau. Voyez* Jean de Léri, Relation d'un ge, *chap. VI, pag.* 73.

) Jurieu, Apologie pour la Réformation, *I, pag.* 552.

(15) *Voyez la remarque* (E).

(16) Léri, Relation d'un Voyage, *chap. VI, pag.* 82.

(17) *Voyez la remarque* (D).

(18) Léri, Relation, *pag.* 77 *et suiv., item, pag.* 85.

(19) *Là même, chap. VI, pag.* 84, *et chap. XXI, pag.* 339.

(20) *Il n'était pas Breton, comme* Bèze *dit*, Histoire ecclésiastique, *liv. II, pag.* 160; *mais du Havre-de-Grâce.*

(21) *Dans la remarque* (H), *à la fin.*

partie, Villegaignon ne fit mourir que trois protestans (22). Ils étaient du nombre des cinq qui après s'être embarqués avec Richer, Jean de Léri, etc., aimèrent mieux retourner dans le Brésil que de continuer leur voyage. Or, puisque Villegaignon sauva la vie aux deux autres, il semble qu'on puisse croire, ou que les trois ne furent pas mis à mort simplement et absolument pour leur religion, ou que les deux autres apostasièrent, ce que personne que je sache n'a observé. Qu'on n'aille pas dire que je me rends le défenseur de Villegaignon; n'en rapporté-je pas tout le mal qu'en dit Jean de Léri? mais les lois de l'histoire ne souffrent pas que je garde le silence sur les faussetés qui ont été publiées contre qui que ce puisse être.

Au reste, si la matière n'était trop grave et trop triste, pourrait-on se tenir de rire en lisant qu'un homme, ayant fait mourir TOUS ceux qui ne voulurent pas suivre son apostasie, chargea les autres dans un vaisseau? Qui dit tout n'excepte rien. Il faudrait pour trouver du sens dans ces paroles que ces autres eussent suivi *son apostasie*; mais rien n'est plus faux que cela: la suite du discours de cet auteur en fait foi suffisamment. Il ne nous reste qu'à conclure qu'il a écrit avec une extrême précipitation, et sans savoir la plupart du temps ce qu'il disait.

(C) *Nommément à l'avis de Jean Calvin, pour qui il faisait paraître beaucoup de respect.*] Calvin lui écrivit une lettre par les deux ministres qui lui furent envoyés. Villegaignon lui répondit en latin, *et lui manda non seulement bien au long de tout son estat en general, mais particulierement il escrivit d'ancre de Bresil, de sa propre main, ce qui s'ensuit:* « J'ajousteray le conseil que vous » m'avez donné par vos lettres, m'ef- » forçant de tout mon pouvoir de ne » m'en desvoyer tant peu que ce soit. » Car de fait, je suis tout persuadé » qu'il n'y en peut avoir de plus » sainct, droit ny entier. Pourtant » aussi nous avons fait lire vos let- » tres en l'assemblée de nostre con- » seil, et puis après enregist » fin que s'il advient que nou » destournions du droit chem » la lecture d'icelles nous soyo » pelez et redressez d'un tel » voyement (23). » Jean de Léri ceci: *Nicolas Carmeau, qui j teur de ces lettres......... en p congé de nous, me dit que V gnon luy avoit commandé de bouche à M. Calvin, qu'il l de croire qu'à fin de perpetue moire du conseil qu'il luy av lé, il le feroit engraver en cui* « Je lui ai souventefois ou » c'est Jean de Léri qui par » et reïterer ce propos: M » Calvin est l'un des sava » sonnages qui ait esté de » apostres, et n'ay point leu » teur qui, à mon gré, ait » ny plus purement exposé e » l'Escriture Saincte qu'il a Théodore de Bèze n'a pas o dire que Villegaignon *fit en au greffe de son royaume im les lettres qu'il avoit receuës neve* (26). Il se trompe à la d réponse de Villegaignon; i dernier de février 1557, au dernier de mars (27); et puis nait de dire que les Génevoi rent là le 7 de mars 1557, il facile de voir que la réponse tres qu'ils apportèrent ne po être datée du dernier de févr Je ne remarque ceci que p voir un exemple des bévue distractions font tomber grands auteurs et les meill recteurs. Ceux du bas éta moins sujets; néanmoins peur qu'il ne s'en trouve q unes de cette espèce dans ce naire.

(D) *Ils auraient pu lui impunément; mais ils trouvè à propos de s'en revenir.*] I vois lui ayant fait signifier q qu'il rejetait l'Évangile, *ils doient plus d'estre à son se* leur fit ôter *les deux goubel*

(22) *Voyez la remarque* (E).

(23) Léri, Relation d'un Voyage, *pag.* 68.

(24) *Là même, pag.* 69.

(25) *Là même, pag.* 68.

(26) Bèze, Histoire ecclésiastique *pag.* 159.

(27) Léri, Relation d'un Voyage, *pag.* 69.

de racine qu'ils avaient accoutu-é d'avoir chaque jour (28). Ils fu-nt *bien aises, par tel refus, d'estre tierement hors de sa sujettion. S'il est esté le plus fort, et qu'une par- de ses gens, et des principaux, eussent tenu leur parti*, il eût es-yé, sans doute, de les dompter par force. Il voulut un jour mettre à chaîne Jean de Léri et un autre, prétexte qu'en dépit de son or-nnance ils étaient sortis de l'île s permission : il fait semblant d'i-orer que son lieutenant leur eût rmis ce voyage. *Ils lui declarerent t à plat qu'ils ne l'endureroient int, et il fila doux* (29). La princi-le de leurs raisons fut qu'ils lui aient fait savoir *que puis qu'il avoit mpu la promesse qu'il avoit faite de maintenir dans l'exercice de la ligion evangelique, ils n'entent-ent plus rien tenir de luy...... Les incipaux de ses gens estans de nos- religion*, c'est Jean de Léri qui rle (30), *et par consequent mal ntens de luy à cause de sa revolte, nous n'eussions craint que monsieur miral, lequel, sous l'auctorité du (comme j'ai dit du commence-nt), l'avoit envoyé, et ne le co-oissoit pas encore tel qu'il estoit venu, en eust esté marri, avec quel-s autres respects que nous eusmes, y en avoit qui empoignans ceste oc-sion pour se ruer sur luy, avoyent nde envie de le jetter en mer. A , disoyent-ils, que sa chair et ses sses espaules servissent de nourri-e aux poissons*. Sur la fin du mois ctobre, il leur dit qu'il ne voulait s les souffrir, et leur commanda s'en aller hors de son île (31). *ray est*, ajoute Jean de Léri (32), *e nous avions bien moyen de l'en sser luy-mesme, si nous eussions lu; mais tant à fin de luy oster e occasion de se plaindre de nous, parce que, outre les raisons susdi-, la France et autres pays estans uvez que nous estions allez par-a pour y vivre selon la reforma- de l'Evangile, craignans de met- quelque tache sur iceluy, nous aimasmes mieux, optemperant à Villegaignon, et sans contester davantage, lui quitter la place.*

Concluez de tout cela qu'un auteur que j'ai déjà critiqué n'était guère instruit des choses lorsqu'il disait que Villegaignon les *enferma dans une prison mouvante*, et qu'ils *aimèrent mieux s'embarquer dans un mauvais vaisseau, sur le plus infidèle de tous les élémens, que de demeurer plus long-temps exposés à la fureur de ce tigre, plus impitoyable et plus infidèle que la mer* (33).

(E) *Villegaignon, qui, à ce que disent quelques écrivains, fut cause de cette famine, leur avait brassé une trahison..... dont ils échappèrent heureusement.*] Théodore de Bèze assure qu'il fit en sorte que le maître de navire *n'eut pas le quart des vivres necessaires pour son voyage, esperant par ce moyen qu'ils mourroient de faim et de misere devant que d'arriver à port* (34). M. Jurieu affirme la même chose (35), mais Jean de Léri n'en dit rien ; il savait néanmoins autant que personne, et beaucoup mieux qu'eux, ce qui en était, et sûrement il n'était pas homme à ménager Villegaignon. Quant à l'autre perfidie, voici de quelle manière il la rapporte : « Non seulement Villegai» gnon nous envoya un congé signé » de sa main ; mais aussi il escrivit » une lettre au maistre dudit navire » par la quelle il luy mandoit qu'il » ne fist point de difficulté de nous » repasser pour son esgard : car, di» soit-il frauduleusement, tout ainsi » que je fus joyeux de leur venue, » pensant avoir rencontré ce que je » cherchois ; aussi, puis qu'ils ne » s'accordent pas avec moy, suis-je » content qu'ils s'en retournent. De » maniere que, sous ce beau prétex» te, il nous avoit brassé la trahison » que vous orrez : c'est qu'ayant don» né à ce maistre du navire un petit » coffret envelopé de toile cirée (à » la façon de la mer), plein de let» tres qu'il envoyoit par deçà à plu» sieurs personnes, il y avoit aussi

(28) *Là même, pag.* 80.
(29) *Là même, p.* 81.
(30) *Là même, pag.* 82.
(31) *Là même, pag.* 83.
(32) *Là même, pag.* 84.

(33) Jurieu, Apologie pour la Réformation, *tom. I, pag.* 553.
(34) Bèze, Histoire ecclésiastique, *liv. II pag.* 160.
(35) Jurieu, Apologie pour la Réformation, *tom. I, pag.* 553.

» mis un proces qu'il avoit fait et » formé contre nous et à nostre des» ceu, avec mandement expres au » premier juge auquel on le bailleroit en France, qu'en vertu d'iceluy il nous retinst et fist brusler » comme hérétiques qu'il disoit que » nous estions (36). » La providence de Dieu fit tourner à l'avantage de ces bonnes gens cette infâme trahison. Celui qui les conduisait *ayant eu cognoissance à quelques gens de justice* de Bretagne, *lesquels avoient sentiment de la religion dont nous faisions profession, le coffret couvert de toile cirée, dans lequel estoit ce proces, et force lettres addressantes à plusieurs personnages, leur estant baillé, apres qu'ils eurent veu ce qui leur estoit mandé, tant s'en fallut qu'ils nous traitassent de la façon que Villegaignon desiroit, qu'au contraire, outre qu'ils nous firent la meilleure chere qu'il leur fut possible, encore offrans leurs moyens à ceux de nostre compagnie qui en avoyent affaire, presterent-ils argent audit* conducteur *et à quelques autres* (37). C'est ici que je dois parler des trois martyrs protestans que ce personnage fit mourir. Il y eut cinq personnes de la troupe génevoise qui, après le premier péril du naufrage, aimèrent mieux s'en retourner au Brésil, dans une barque qui leur fut donnée, que de demeurer dans le vaisseau. Ils regagnèrent avec beaucoup de peine la côte de l'Amérique. Villegaignon en fit noyer trois * pour cause de religion (38). Des personnes dignes de foi, qui furent témoins de ce supplice, mirent par écrit la confession de ces patiens, et toute la procédure de Villegaignon (39). Cet écrit fut envoyé par Jean de Léri, *dès ceste mesme année* 1558, à Jean Crespin, imprimeur, qui l'inséra au Ve. livre des Martyrs (40).

(F) *Il fit la guerre.. par sa plume à ceux de la religion. Ils écrivirent de leur côté contre lui d'une manière qui ne lui fut point avantageuse.*] Du Verdier Vau-Privas me fournit le catalogue que vous allez voir: *Response aux Remonstrances faictes à la roine mere du roi*, à Paris, 1561, *in*-4°. *Les Propositions contentieuses entre le chevalier de Villegaignon, et Jean Calvin, contenant la Verité de la saincte Eucharistie*, à Paris, 1562, *in*-4°. *Response par le chevalier de Villegaignon sur la Résolution des Sacremens de Jean Calvin*, à Paris, 1562. *Response aux Libelles et Injures publiées contre lui*, à Paris, et puis à Lyon, 1561. *De Cœnæ controversiæ Phil. Melanchth. Judicio*, à Paris, 1561, *in*-4°. *Liber ad Articulos Calvinianos*, à Venise, 1565. *De Consecratione mystici Sacramenti, et duplici Christi Oblatione adversùs Vannium Lutherologiæ professorem. De Judaici Paschatis implemento adversùs Calvinologos. De poculo sanguinis Christi*, et introitu in *sancta sanctorum adversùs Bezam*, à Paris, 1569 (41). *Ses Adversaires de Religion contraire*, continue du Verdier, *ont escrit des libelles diffamatoires contre luy, comme la Suffisance de maistre Colas Durand. Item Espoussette de ses armoiries et autres*. Voyez ci-dessus l'article RICHER.

De tous les livres qu'il publia, je n'ai vu que ces trois-ci: *Ad Articulos Calvinianæ de Sacramento Eucharistiæ, traditionis ab ejus ministris in Franciâ Antarcticâ evulgatæ Responsiones, per Nicolaüm Villegagnonem equitem Rhodium, ad Ecclesiam Christianam*, à Paris, chez André Wéchel, 1560, *in*-4°. *De Cœnæ controversiæ Philippi Melanchthonis Judicio*, à Paris, chez le même Wéchel, 1561, *in*-4°. *Paraphrase du chevalier de Villegaignon, sur la resolution des Sacremens, de maistre Jehan Calvin, ministre de Genefve*, à Paris, chez le même Wéchel, 1561, *in*-4°. On ne peut

(36) Léri, *chap. XXI*, *pag.* 340.

(37) *Là même*, *chap. XXII*, *pag.* 377.

* Leclerc, copié par Joly, soupçonne que sans doute ces trois avaient conspiré contre Villegaignon. A l'appui de sa conjecture il apporte le récit de Villegaignon lui-même, qui, après avoir dit que sur les cinq il y en avait trois qui avaient été moines, ajoute : *de monachis supplicium sumpsimus*. Ne semble-t-il pas qu'il les a punis d'avoir été moines ; c'est-à-dire d'avoir apostasié. Si cette explication est bonne, Bayle a eu raison de dire qu'ils périrent pour cause de religion.

(38) Léri, *chap. XXI*, *pag.* 346.

(39) *Là même*, *chap. XXII*, *pag.* 379.

(40) *Là même*, *pag.* 380. *Voyez aussi* Théod. de Bèze, Hist. ecclésiast., *liv. II*, *pag.* 161.

(41) Du Verdier, Biblioth. franç., *pag.* 909.

rien voir de mieux imprimé que ces trois ouvrages.

(G) *Ses adversaires ont avoué qu'il ne se souilla point avec les femmes sauvages de l'Amérique.*] « (42) Afin » de ne taire non plus ce qui estoit » louable que vitupérable en Ville- » gaignon, je diray en passant, qu'à » cause de certains Normans, les- » quels des long temps au paravant » qu'il fust en ce pays-là, s'estoyent » sauvez d'un navire qui avoit fait » naufrage, et estoient demeurez » parmi les sauvages, où, vivans sans » crainte de Dieu, ils paillardoyent » avec les femmes et filles (comme » j'en ai veu qui en avaient des en- » fans ja aagez de quatre à cinq ans); » tant, dis-je, pour reprimer cela, » que pour obvier que nul de ceux » qui faisoyent leur residence en » nostre isle et en nostre fort n'en » abusassent de cette façon, Villegai- » gnon, par l'advis du conseil fit » deffense, à peine de la vie, que nul » ayant titre de chrestien n'habitast » avec les femmes des sauvages. Il » est vray que l'ordonnance portoit » que si quelques unes estoyent at- » tirees et appellees à la cognoissance » de Dieu, qu'apres qu'elles seroyent » baptizees il seroit permis de les » epouser.......... (43). Comme ceste » loy avoit doublement son fonde- » ment sur la parole de Dieu, aussi » fut-elle si bien observee, que non » seulement pas un seul des gens de » Villegaignon ni de nostre compa- » gnie ne la transgressa, mais aussi, » quoy que depuis mon retour j'aye » entendu dire de lui que quand il » estoit en l'Amerique il se polluoit » avec les femmes sauvages, je lui » rendrai ce tesmoignage, qu'il n'en » estoit point soupçonné de nostre » temps. Qui plus est, il avoit la » pratique de son ordonnance en tel- » le recommandation, que n'eust » esté l'instante requeste que quel- » ques uns de ceux qu'il aimoit le » plus lui firent pour un truche- » ment qui, estant allé en terre » ferme, avoit esté convaincu d'avoir » paillardé avec une de laquelle il » avoit ja autrefois abusé, au lieu » qu'il ne fust puni que de la cade- » ne au pied et mis au nombre des » esclaves, Villegaignon vouloit qu'il » fust pendu. Selon doncques que » j'en ay cogneu, tant pour son re- » gard que pour les autres, il estoit » à louer en ce poinct. » J'ai cité ce long passage pour avoir lieu de faire deux notes. I. La première est qu'il faut refréner sévèrement sa crédulité à l'égard des médisances? Combien y eut-il de gens qui crurent ce qui fut dit des impuretés de Villegaignon, et néanmoins le voici justifié par le témoignage d'un homme qui, bien loin de l'épargner, eût débité avec joie toutes ses vérités désavantageuses? II. Ma seconde observation est qu'il n'y a point de passion plus incorrigible ni plus brutale que l'impudicité. Tous les chrétiens savent que la loi de Dieu leur interdit le commerce des femmes infidèles : ils sont élevés sous des maximes qui inspirent de l'horreur pour ce commerce. Les lois humaines qui le punissent fortifient les impressions de l'éducation. Cependant jusqu'où ne s'est point portée la lasciveté des chrétiens qui ont découvert le nouveau monde? La laideur, la grossièreté des femmes sauvages, a-t-elle pu refréner des gens qui portaient d'ailleurs le joug des lois divines et des lois humaines? Ne sortons point de la Relation de Jean de Léri. Ne nous apprend-elle pas que des Normands sauvés d'un naufrage s'abandonnèrent à cette espèce d'impureté, et qu'il fallut que Villegaignon établît la peine de mort contre ceux qui se plongeraient dans ce désordre, ce qui ne fut point capable d'arrêter la fougue d'un truchement? Si nous consultions d'autres relations, elles nous feraient savoir qu'il a fallu recourir à la même peine pour empêcher qu'on ne se souillât avec certains animaux amphibies qui ont en quelque façon la figure d'une femme. Dépravation horrible, passion indomptable, qui pousse et au péché contre nature, et à celui de la bestialité (44), et, ce qui est peut-être encore beaucoup plus furieux, au commerce avec des cadavres. Nous apprenons d'Hérodote (45), qu'après qu'on eut su en Égypte qu'un de ceux

(42) Jean de Léri, *chap. VI, pag.* 71.

(43) *Là même, VI, pag.* 72.

(44) *Voyez le conseil d'Ésope, dans* Phèdre, fabl. XLII, *pag. m.* 40.

(45) Herodot., *lib. II, cap. LXXXIX.*

qui embaumaient les corps morts s'était souillé avec une femme morte depuis peu de temps, on gardait trois ou quatre jours le cadavre des belles femmes avant que de le livrer à ces gens-là (46).

(H) *Nous coterons quelques fautes de Thevet.*] Posons d'abord ce fondement. On imprima, en 1558, un livre intitulé, *des Singularités de l'Amérique*, dressé et disposé par M. de la Porte, suivant les Mémoires de frère André Thevet. Il conte dans cet ouvrage (47) que Thevet arriva le 10 de novembre 1555 au cap de Frie, et quatre jours après à la rivière de Ganabara, d'où il partit le 31 de janvier suivant pour s'en retourner en France. Il s'ensuit de là qu'il ment lorsqu'il assure, dans le XXIe. livre de sa Cosmographie, imprimée l'an 1575 (48), que les partialités de quatre ministres de la religion nouvelle, *le principal desquels* s'appelait Richier, excitèrent une sédition qui attira le dernier supplice à quelques-uns des mutins; que les autres, et nommément Richier, se sauvèrent, et que *les sauvages, irrités de cette tragedie*, pensèrent mettre à mort ce qui restait. Il se met du nombre de ceux qui coururent ce péril. *Peu s'en fallut*, dit-il, *qu'ils ne se ruassent sur nous*. Il dit, dans un autre endroit (49), qu'il abandonna l'entreprise de convertir les sauvages, tant parce qu'il n'était pas *bien versé en leur langage*, que parce que les ministres de Calvin *entreprenoient cette charge, envieux*, ajoute-t-il, *de ma deliberation*. Ces deux passages montrent qu'il prétend avoir été en ce pays-là pendant que les ministres de Genève y étaient. Or c'est un mensonge insigne; car ils n'y arrivèren mois de mars 1557, et il e parti le 31 de janvier 1556. l me réfuterait ceux qui vou dire qu'il y fit un autre v écoutez bien ces paroles : *Et bahis qui a incité ledit Calvin taxer en une Apologie qu'il imprimer à Geneve, comme l' premiers qui assista à la mort foquement desdits ministres q faire le seigneur de Villega les faisant precipiter au par f abismes de la mer, veu qu'il trois ans ou environ que j'e retour en France, comme il dans mon livre des singularit peut donner ample tesmoigna supputation du temps, et p sieurs autres de mes escrits.* l fesse donc que depuis le 31 de 1556, jusques au temps qu gaignon fit noyer quelques ques, il fut absent de ce pa n'y était donc point pendant jour de la troupe génevoise, ra depuis le mois de mars 1 que vers la fin de l'année. donc par ses propres paroles, y était et qu'il n'y était pas. ses autres mensonges. Il n'est que ceux que Villegaignon f piter dans la mer fussent mi ni qu'on lui eût envoyé de ou d'ailleurs plus de deux m Notons seulement pour le mie vaincre de ses impostures, sédition dont il parle précé rivée de Pierre Richier, et cun ministre, avant Pierre l n'avait vu Villegaignon dans ligni. La preuve démonstra toutes ces choses se tire de que Villegaignon écrivit à C 31 de mars 1557. Il y décl Richier (50) et les autres l'avaient trouvé *reduict en t qu'il lui faloit faire office de trat et quant et quant la ch ministre de l'eglise; ce qui*, t-il, *m'avoit mis en grande se, car l'exemple du roy O destournoit d'une telle man vivre*. Il y raconte la cons qu'on avait brassée contre comment les auteurs avaient couverts et châtiés.

(46) Τοῦτο δὲ ποίεουσι οὕτω τοῦδε εἵνεκα, ἵνα μή σφι οἱ ταριχευταὶ μίσγωνται τῇσι γυναιξί. Λαμφθῆναι γάρ τινα φασὶ μισγόμενον νεκρῷ προσφάτῳ γυναικός κατεῖπαι δὲ τὸν ὁμότεχνον. *Eâ de caussâ facientes, ne cum feminis isti salinarii concumbant. Deprehensum enim quemdam aiunt coeuntem cum recenti cadavere muliebri, delatumque ab ejusdem artificii socio.* Idem, ibidem.

(47) *Voyez la préface de* Jean de Léri, *qui cite les Ier, XXIVe., XXVe. et LXe. chap. de ses* Singularités.

(48) Thevet, Cosmographie universelle, *liv. XI, folio* 909.

(49) *Là même, chap. VIII, folio* 925.

(50) Villegaignon, lettre à Calvin, Jean de Léri, *dans sa préface*.

Léri (51) a bien fait valoir
s contre Thevet, et il lui a
ue pendant que les minis-
urs compagnons de Genève,
ent à Coligni, il n'y eut ni
i conspiration, et qu'aucun
i'y fut tué. C'est déjà une
ute que de confondre les
is on pèche infiniment da-
uand on se fonde sur ces
pour calomnier des inno-
et est coupable de ces deux

r *exploits de l'an* 1560.......
eu d'honneur.] Un histo-
stant me fournira ce narré.
u'il dit lorsqu'il parle des
ns que MM. de Guise exer-
receux de la religion, sous
le François II. « Villegai-
. pensant avoir trouvé ma-
pre pour se venger de ceux
ent publié ses cruautez,
s du temps de Henry, en
ue; accompagnant le grand
rere des susdits (52), dressa
e tumulte une fantastique
navale, comme s'il eust
stion de resister a une
t puissante armée, et ren-
icelle la riviere de Loyre
t inutile, que l'eau n'eust
ement servir à abbruver
ux de l'ennemi. Mais ceci,
cé avec grande despence,
ment trouvé ridicule, que
ourna à leur mocquerie et
n. Ce que voiant Villega-
our ne demeurer oisif, en-
d'aller à Tours disputer
e ministre de Loudun, Si-
ssier, qui autrefois avoit
compagnon d'escole, et
sonnier es mains de l'ar-
e de la maison de Bresay,
e apostat. Pour ce faire il
e du roy et du cardinal:
it aussi mal ses besongnes
avant, en sorte que ne
exposer de bouche ses rai-
les redigea par escrit,
lement la dispute de la
quoy Brossier respondit,
ntement de toutes gens
Entre autres choses, il luy
» remonstra que sa forme de dispu-
» ter n'estoit sorbonique, et encore
» moins theologique; mais ressem-
» bloit plustost aux academiques, et
» à gens qui sans aucun sentiment de
» Dieu disputent des choses inco-
» gnues aux hommes. Que s'il vouloit
» suyvre la vraye maniere de dispu-
» ter par les Escritures (comme
» avoient fait tous les anciens doc-
» teurs : voire mesme plusieurs he-
» retiques, tant farouches ayent ils
» esté) il estoit prest de luy satisfaire.
» Et neantmoins afin qu'il ne s'en
» allast sans responce, il confuta par
» argumens de l'Escriture toute sa
» doctrine. Et enfin le pria de corri-
» ger ce vice d'escrire qu'il avoit, a
» savoir de se rendre confus pour
» n'estre veu sans propos, quand il
» ne pouvoit rendre raison de son
» faict (53). »

(K) *Un écrivain qui le méprisait fit une promesse qu'il n'a point tenue, que je sache.*] Voici comment il en parle : « Nicolas Durand, Provençal, » surnommé Villegaignon, plus re- » nommé par les escrits de reformez » qui l'ont aigrement poursuivy par » divers escrits, pour le tort qu'il leur » fit en Brezil, partie de l'Amerique, » que pour autre chose, laissa quel- » ques livres, qui l'ont fait cognois- » tre mauvais theologien, et pauvre » guerrier, encore qu'il se fit nom- » mer chevalier de Malte. Il fit un » livre du voiage que Charles V em- » pereur fit en Affrique pour la » prinse d'Alger : Et un autre qu'il » dedia à l'empereur Charles, pour » la deffence des François, sur ce » qu'on leur imposoit de l'évenement » de la guerre de Malte. Je mettrais » bientost au jour des Mémoires que » j'ay *de sa Vie et de ses principaux* » *parens* (54). » La Popelinière, qui me fournit ces paroles, a eu tort de le faire Provençal*. L'origine de cette faute pourrait bien être qu'un auteur

ans sa préface.
dire le duc de Guise et le cardi-
ie.

(53) La Planche, Histoire de François II, *pag.* 229, 230.

(54) La Popelinière, Histoire des Histoires, *liv. VIII, pag.* 450, 451.

* Joly trouve que Bayle a tort de ne trouver qu'une faute dans le texte de la Popelinière, qui traite Villegaignon de pauvre guerrier, lequel Bayle lui-même représente comme s'étant fait considérer en qualité d'homme de mérite. Villegaignon a un article dans le XXII°. volume des *Mémoires* de Niceron, et Joly y renvoie.

n'ayant pas régulièrement formé les lettres du mot *Provins*, le compositeur d'imprimerie mit *Provens*, et que le correcteur fit mettre *Provence*. La Popelinière ayant donc lu que Villegaignon était de Provence, le qualifia Provençal.

VILLÉNA, marquisat aux confins de la nouvelle Castille (A) et des royaumes de Murcie et de Valence, appartenait à don Jean Manuel, *le plus puissant* seigneur *qui fût en Espagne après le roi* (*a*), au XIVe. siècle. Il eut une fille qui épousa, en 1350, don Henri, comte de Transtamare, fils naturel de don Alfonse XI, roi de Castille (*b*). Ce comte, étant devenu roi de Castille par la déposition de don Pédro le Cruel, l'an 1366 (*c*), donna le marquisat de Villéna à don Alfonse d'Aragon, cousin du roi d'Aragon, et comte de Dénia (*d*). Ce nouveau marquis de Villéna parvint à une très-grande autorité. Le roi don Juan Ier. ayant voulu qu'il y eût dans son royaume de Castille un connétable, comme il y en avait un en France et en Aragon, créa cette dignité l'an 1382, et la donna à ce marquis (*e*). Il ordonna par son testament que, s'il venait à mourir pendant le bas âge de son fils, le gouvernement du jeune roi et du royaume fût entre les mains de ce connétable et de quelques autres seigneurs (*f*). Il mourut l'an 1390, et comme son fils don Henri III n'avait presque pas atteint l'o zième année de sa vie (*g*), il f lut songer à lui choisir des teurs, et à créer un conseil gouvernât le royaume. On tro des difficultés dans le testam du roi, qui firent qu'on ne conforma point ; mais cepend notre marquis de Villéna fut de ceux à qui la régence fut co mise (*h*). Il était alors en A gon (*i*), et parce qu'il adh aux mécontens, et qu'il dema l'exécution du testament du roi, on lui ôta la charge de co nétable de Castille (*k*). Il la re manda au roi don Henri III Illesca, l'an 1393, la premi fois qu'il eut l'honneur de saluer (*l*). On lui promit de lui rendre, pourvu qu'il acco pagnât le roi en Castille ; m il s'excusa de le faire ; et ain ne recouvra point cette dign (*m*), et il reçut même d'au mauvais traitemens (B). Il fut duc de Candie par le roi d'A gon, l'an 1399 (*n*), et il eut d fils (*o*) qui épousèrent d tantes (*p*) du roi de Castille Henri III, et dont l'un fut p d'un marquis de Villéna aima les sciences, et qui p pour un sectateur insigne d

(*a*) Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, *liv. XV*, *pag. m.* 647.

(*b*) *Là même.*

(*c*) *Là même*, *pag.* 691.

(*d*) Mariana, de Rebus Hispaniæ, *lib. XVII*, *cap. VII*, *pag. m.* 109.

(*e*) *Idem*, *lib. XVIII*, *cap. V*, *pag.* 143.

(*f*) Mayerne Turquet, *liv. XVII*, *pag.* 765.

(*g*) *Là même*, *pag.* 764.

(*h*) *Là même*, *pag.* 766.

(*i*) Mariana, *lib. XVIII*, *cap. XV*, 165.

(*k*) Mayerne Turquet, *liv. XVII*, 770.

(*l*) *Là même*, *pag.* 785, 786.

(*m*) Mariana, *lib. XIX*, *cap. IV*, 180.

(*n*) *Idem*, *ibidem*, *cap. IX*, *pag.* *Notez que peut-être ce passage de Ma se doit entendre du fils et non pas du p*

(*o*) *Idem*, *ibidem.*, *lib. XIX*, *cap. V* *pag.* 188.

(*p*) *C'étaient deux filles naturelles de Henri II.*

(C). Ce marquisat fut l'an 1445, à Juan Pa- ;avori du prince Henri, ean II, roi de Castille (q). e ce Jean Pachéco ayant faire tomber le royaume le entre les mains des Por- par le mariage du roi de l avec la prétendue fille Henri IV, s'exposa à de s affaires. Ses propres du marquisat de Vil- ıvorisèrent les troupes inand, roi d'Aragon : le de Villéna fut pris, *et moyen fut réuni le mar- la couronne, l'an* 1475, *omesse de ne l'en aliéner* (r).

iana, *lib. XXII, cap. IV, pag.*

erne Turquet, *liv. XXII, pag.*

lléna, marquisat aux con- z nouvelle Castille.] M. Bau- t que Villéna, chef du terri- ce nom, *caput agri cogno-* est dans le royaume de 1); mais je viens de consul- carte de Sanson, imprimée , et j'y ai trouvé Villéna ouvelle Castille. M. du Puy, Histoire des Favoris, raconte le règne de Jean II, roi de et pendant la grande faveur de Luna, le prince *don* 'Aragon épousa, en 1420, *Catherine*, sœur de ce *roi*, *e on donna le* marquisat de *qui fut érigé en duché* (2). gine que cette érection de- e; car je vois dans le même uy que Pachéco, favori de i, fils de Jean II, fut fait de Villéna, environ l'an 1445 riana et les autres histo-

, Georg., *tom. II, pag.* 383.
du Puy, Histoire des Favoris, *pag. eur du* Chaintreau *dit la même chose* toire de D. Jean II, roi de Castille, *tion de Paris*, 1640.
ne, pag. 229.

riens ne donnent à ce Pachéco ni à son fils que le titre de marquis de Villéna.

(B) *Il reçut même d'autres mauvais traitemens.*] Citons les paroles du sieur Mayer Turquet : « Le marquis » s'estant purgé envers le roy de » toutes les choses qui luy avoient » peu estre imputées, et ayant mis » en avant plusieurs excuses de ce » qu'il n'estoit plustost venu à la » cour, luy fit requeste de le restablir » en son estat de connestable de Cas- » tille, qui luy avoit esté osté par » ses tuteurs, pour en pourveoir D. » Pedro, comte de Transtamara, au » prejudice de son honneur et di- » gnité : auquel le roy fit douce et » gracieuse responce, l'asseurant » qu'il mettroit ordre en ses affaires » avec toute equité, et justice ; puis » le pria de passer les monts, et » venir avec luy en Castille la Vieille, » dequoy le marquis s'excusa, disant » qu'il n'estoit venu là en équipage » de luy pouvoir faire service, com- » me il desiroit, mais que s'il luy » en donnoit les moyens, il revien- » droit le servir de tres-bonne vo- » lonté. Ainsi s'en retourna en ses » terres, non trop content du roy » D. Henry, lequel ne fit compte de » le remettre en l'estat de connesta- » ble; et, si quelque temps après, par » le conseil de l'archevesque de To- » lede, il luy osta le tiltre de mar- » quis de Villena, pource qu'il ne » sembloit point estre asseuré, ny » proffitable à l'estat de Castille, » qu'un marquisat frontier à un » royaume estranger demeurast és » mains d'un chevalier qui y eust si » grand part, et si estroites alliances, » comme avoit le marquis D. Alfonse » avec les rois et royaume d'Arra- » gon (4). »

(C) *Il eut deux fils qui épousèrent ..... dont l'un fut père d'un mar- quis de* VILLÉNA..... *sectateur.... de la magie.*] L'un des deux fils du pre- mier marquis de Villéna se nommait Alfonse, et l'autre Pierre. La dot de leurs femmes fut comptée aux Anglais pour la rançon de leur père, et pour retirer Alfonse qui servait d'otage. Cet Alfonse se fit démarier, ne pouvant souffrir l'impudicité mani-

(4) Mayerne Turquet, Histoire d'Espagne, *liv. XVII, pag.* 786.

feste de son épouse (5). Son frère Pierre fut tué dans une bataille. Le roi don Henri prenant sous sa protection les femmes de ces deux frères, et se fâchant de ce qu'ils ne voulaient pas rendre la dot, leur enleva tout leur pays à la réserve du château de Villéna et de celui d'Almansa, qui résistèrent, tant à cause de leur situation qu'à cause de la garnison aragonaise qui les défendait (6). Pierre d'Aragon, fils du marquis de Villéna, laissa un fils qui fut connu sous le nom de Henri de VILLÉNA, et qui étudia beaucoup. Il fit des livres fort doctes, mais d'un style fort grossier : *Petrus ad Aliubarrotam ceciderat, ejus Henrici pater, cui à Villenâ cognomentum fuit, eruditionis tantum studium, ut magica etiam sacra, carminaque caluisse fama sit. Extant ingenii monimenta : in quibus multa reconditaque eruditio est, elegantiæ parùm quippe affectatæ, sed horridæ, et cum hispanâ linguâ latinam miscentis* (7). Il mourut à Madrid l'an 1434, ayant supporté constamment jusqu'à sa vieillesse les injures de la fortune, la perte de ses biens, et celle de ses dignités (8). On crut que pour avoir eu trop de passion d'être savant, il s'attacha à la magie : ses livres furent donnés à examiner, par ordre du roi, à frère Lope de Barrientos, dominicain, et précepteur du prince des Asturies; on en brûla la plupart, et cela déplut à plusieurs personnes, qui jugèrent qu'une bibliothéque qui avait coûté tant d'argent pouvait être conservée sans nul péril pour les usages des gens doctes. Le dominicain fit un écrit pour s'excuser de sa conduite sur les volontés du roi. Mariana raconte ce fait en bons et beaux termes. *Henricus Villena Madriti, ubi rex erat, extinctus est. Amissas opes, atque an honores ablatos, injuriamqu honestis solatiis ad extrem tutem toleravit. Tanto e studio, ut ne à magicis qui abstinuisse feratur. Libri ji Lupo Barriento dominican cique principis magistro e sunt traditi. Quorum parte multorum vituperationem libros existimantium magn tos, eruditorum usibus sin noxâque servari debuisse. I de scripto conceptâ defen luntatem excusavit, cui fas non esset* (9). Mayern suppose qu'on ne brûla q nuscrits magiques compos marquis de Villéna, et il qu'on ne les brûla pas tou avait pris la peine d'exami na, il aurait parlé plus cor et il aurait vu qu'il fallai l'on brûla presque toute la que de ce seigneur. Quelle que de prétendre que l'o une partie des livres magi bien malaisé de ne faire q te. Cet historien, ayant m de quoi il était question, mal à propos d'une clause et, n'ayant pu errer conséq il a doublé ses erreurs. Il plaisante fable en Espagn ce marquis : je le sais pa de la Relation des Différ Juan d'Autriche et du jésu Ce jésuite publia un ma quel on fit une réponse do feignit, « Que le marquis
» accompagné de don Péd
» et de l'âme de Pédro I
» trois personnages asse
» étaient venus exprès
» monde pour le réfute
» de liberté (11). » Il n'es saire de rien dire ici d qu'on fait tenir à don Péd

(5) *Alfonsi conjugium diremptum ob malè tectas uxoris libidines.* Mariana, *ubi infrà.*

(6) *Tiré de* Mariana, *lib. XIX, cap. VIII, pag.* 188.

(7) *Idem, ibidem.*

(8) Mariana, *lib. XX, cap. VI, pag.* 221, *raconte que pour obtenir la grande maîtrise de l'ordre de Calatrava, il répudia sa femme, Marie Albornos, qui était très-riche, et céda au roi don Henri le marquisat de Villéna, et autres terres; et que les chevaliers de l'ordre créèrent un autre grand-maître qui fut confirmé par le pape, environ l'an* 1413, *après six ans de contestations.* Henricus, *ajoute Mariana*, in tantis litteris, tantâque eruditione parùm sibi sapuisse visus est: repetitoque conjugio egenus vitæ reliquum exegit.

(9) Mariana, *lib. XXI, cap. V*

(10) *Prince abusant des lettres s'était exercé, s'adonnant aux in giques, dont il avait écrit plusieu quels, par le commandement du censure de frère Lope de Barrie cepteur du prince des Asturies, rent pour la plupart brûlés.* Ma Histoire d'Espagne, *liv. XIX, pa* 1434.

(11) Relation des Différens arriv entre D. Jean d'Autriche et le ca *tom. I, pag* 97, *édition de Holl*

t le début du second acteur:
vieillard, ayant pris la pa-
ii dit : Pour moi, seigneur,
le marquis de Villéna, qui
dis célèbre dans le monde
strologie, et par l'invention
bouteille, dans laquelle on
je me fis mettre en petits
ux, afin de découvrir à
le verre, dans les siècles à
les choses qui devaient ar-
ujourd'hui : et en effet c'est
ité, n'étant pas possible
homme de mon humeur et
naissance se pût empêcher
aire mettre en pièces pour
s événemens de ce temps,
versement de cette monar-
ır un simple particulier.....
rai que je me fis hacher, je
uis celer, pour voir devenir
de notre foi un homme
vait naître en Allemagne
s lois si peu conformes aux
Je me fis hacher, porté par
osité de voir qu'une reine,
vait gouverner l'Espagne se-
s lois, dût choisir pour son
ur, etc. (12). »

iéme, pag. 100.

IY (ALEXANDRE de), mi-
e l'église réformée d'An-
publia un livre, l'an 1626
emarqua, dans son épître
oire, qu'il y avait environ
ans qu'un fameux prélat
écrit que la ville d'An-
était *plus ancienne en hé-*
e Genève (*b*).

·ré de Villars, *archevêque de*
om. II, de ses Opusc. Epist.
I.

'ères ce que dessus, remarque (D)
RICHER, *tom. XII, pag.* 524.

publia un livre, l'an 1626.]
primé à Genève, et contient
s *in*-8°. Il a pour titre, *Actes*
Conférence tenue à Anno-
puis le 10 *décembre* 1625,
25 *février* 1626, *entre*
re de Vinay, *ministre de la*
la Dieu, et Jean-François
ourt, jésuite, *touchant la*
des pères sur les points de la *suffisance des Écritures, et de l'Eucharistie; y jointe une continuation tant de l'un que de l'autre article, et un Traité du Purgatoire, par le susdit* de Vinay. Je n'ai point trouvé ce jésuite dans la Bibliothèque d'Alegambe; et cela me fait juger qu'il ne donna point une contre-relation de cette dispute. C'était pourtant la coutume que chaque parti publiât les actes de ces conférences, et s'attribuât la victoire *.

* Voyez, tom. XIII, p. 401, la note sur l'article SPANHEIM.

VIRET (PIERRE), ministre de l'église réformée, naquit à Orbe (*a*), petite ville du canton de Berne, l'an 1511. Il étudia à Paris, et y connut Farel, dont il fut ensuite le compagnon d'œuvre dans l'établissement de la réforme en quelques villes de Suisse (*b*). Il alla avec lui à Genève l'an 1534, et il le seconda habilement dans tout ce qu'il fallut faire pour y abolir le papisme (*c*). La ville de Lausanne ayant embrassé la réformation l'an 1536, on trouva bon que Pierre Viret y fût exercer le ministère. Il s'en acquitta si bien, qu'il s'acquit l'amour et l'estime des habitans. Cela parut par la peine avec quoi ils consentirent à le prêter à l'église de Genève, pour six mois, lorsque l'absence de Calvin faisait souhaiter ardemment à cette église la présence de Viret (*d*). Pour faire mieux entendre cela, il faut que je dise que Calvin s'étant résolu à retourner à Genève, d'où il avait été exilé (*e*), n'y put re-

(*a*) *Au pays de Vaud.*
(*b*) Melch. Adam. *in* Vitis Theolog. exter., *pag.* 120, 121.
(*c*) Spanhemius, *in* Genevâ restitutâ, *pag.* 65.
(*d*) Leti, Historiâ Genevrinâ, *tom. III*, *pag.* 70.
(*e*) *L'an* 1538.

tourner aussitôt qu'on le souhaitait; car il se trouva engagé à s'en aller aux conférences de Ratisbonne(*f*). Pendant ce temps-là Viret servit fort utilement l'église de Genève(*g*). Calvin, réuni à ce troupeau, souhaita passionnément d'avoir Viret pour collègue (*h*); mais il n'eut point ce plaisir. Viret fut rappelé à Lausanne, et y remplit admirablement tous les devoirs de sa charge, jusques à ce que les réformés de France obtinrent par leurs prières qu'il fût donné à l'église de Lyon (*i*) (A). Il la servit très-fidèlement au milieu de mille difficultés; car ce fut un temps de guerre civile, et un temps de peste (*k*). Il fut obligé de quitter Lyon * lorsque Charles IX, par un édit interprétatif de la paix conclue au mois de mars 1563, défendit à ses sujets de la religion d'avoir des ministres nés hors du royaume (*l*). Alors Viret se retira à Orange, d'où la reine de Navarre le fit venir en Béarn (*m*). Il y fit valoir ses talens, et y mourut l'an 1571 (B). C'était un homme de petite taille, et faible de complexion (*n*), et qui était devenu moins robuste depuis les coups qu'il reçut d'un prêtre, et le poison qui fut mis dans ses alimens (G); mais il avait beaucoup de savoir, et une éloquence charmante. Il publia une infinité de livres (D). Il était assez bien versé dans la connaissance des auteurs païens. On voit cela dans un ouvrage (*o*) qu'il fit imprimer à Genève l'an 1560, sous ce titre-ci : *De la vraie et fausse Religion, touchant les vœux et les sermens licites et illicites : et notamment touchant les vœux de perpétuelle continence, et les vœux d'anathème et d'exécration, et les sacrifices d'hosties humaines, et de l'excommunication en toutes religions. Item de la moinerie, tant des Juifs que des païens et des Turcs et des papistes, et des sacrifices faits à Moloch, tant en corps qu'en âme.* Son article dans M. Moréri est confus et mêlé de faussetés (E).

Je m'en vais dire une chose que j'ai lue depuis la seconde édition, c'est qu'il s'appuya de l'autorité des papistes pour réprimer quelques sectes dangereuses qui s'étaient formées à Lyon dans le sein des protestans. L'auteur qui m'apprend cela en tire une preuve contre la tolérance de religion, et pour la maxime *compelle intrare, contrains-les d'entrer* (F).

(*f*) *En* 1541.

(*g*) Leti, Historiâ Genevrinâ, *tom. II*, *pag.* 70. *Voyez aussi* Bèze, *in* Vitâ Calvini, *ad ann.* 1541.

(*h*) *Voyez la remarque* (E).

(*i*) Melch. Adam., *in* Vitis Theolog. exter., *pag.* 121.

(*k*) *Idem*, *ibidem.*

* Jean Dorigny, auteur de la *Vie d'Édmond Auger*, 1716, in-8°, dit que ce fut le crédit d'Édouard Auger qui fit chasser Viret de Lyon.

(*l*) La vraie et entière Histoire des Troubles, *liv. I*, *folio* 6 *verso*, *à l'ann.* 1564.

(*m*) Melch. Adam., *in* Vitis Theolog. exter., *pag.* 121.

(*n*) *Idem*, *ididem.*

(*o*) *C'est un in-8°. de* 864 *pages.*

(A) *Les réformés de France obtinrent par leurs prières qu'il fût donné à l'église de Lyon.*] Melchior Adam laisse ici une lacune qu'il faut remplir. Il a ignoré que Viret alla servir l'église de Nîmes et puis celle de Montpellier, avant que d'aller servir celle de Lyon. On apprend ce

e Viret même, dans une épître dé-
icatoire datée de Lyon le 7 de dé-
embre 1563. Il y expose qu'*il y a* *eux ans passez* qu'*il tomba en une* *aladie*, qui le mit *si bas qu'il ne* *avoit attendre, selon son jugement,* *inon d'estre porté en terre .... que* *ieu l'a comme arraché par les che-* *eux, d'entre les peuples entre les-* *uels il avoit presque passé tout le* *rincipal cours de sa vie* (1)...... « Je sai bien, ajoute-t-il, que mes seigneurs et semblablement mes freres et compagnons, et toute l'eglise en laquelle Dieu m'avoit constitué ministre, ne m'eussent pas facilement envoyé et donné congé, s'ils n'eussent veu et cognu la necessité en laquelle le Seigneur m'avoit mis, et s'ils n'eussent mieux aimé que j'eusse servi ailleurs pour l'édification de l'eglise, tant debile que je suis, que demeurer inutile entre eux, et sans faire service ny à cette eglise ny à autre, tel que je desire le faire..... Voilà le moyen par lequel le Seigneur m'a tiré de l'eglise en laquelle j'avoye bien occasion de m'aimer, comme s'il m'avoit empoigné par la main pour me mener, comme tout tremblant de foiblesse et à demy mort, et me rendre jusqu'à vous (2) qui estes les premiers du Languedoc, entre lesquels j'ay fait residence après mon depart de Geneve. » Il se loue trêmement du bon accueil qu'on fit à Nîmes, quoiqu'il semblât *à* *voir*, continue-t-il, *que je n'es-* *e que comme une anatomie seche* *verte de peau, qui avoye là porté* *os, pour y estre ensevely : de* *que ceux-là mesme qui n'es-* *ent pas de nostre religion, ains y* *yent fort contraires, avoyent pi-* *de me voir, jusques à dire, qu'est* *u faire ce povre homme en ce* *ys? N'y est il venu que pour y* *urir? Et mesme j'ay entendu que* *and je montay la premiere fois en* *re plusieurs me voyant, crai-* *ent que je me defaillisse en icelle,* *que je peusse parachever le ser-* *n*:

Il y a là certaines choses que je ne saurais comprendre ni développer; et peut-être que Viret ne voulait pas qu'elles fussent manifestes. Il dit qu'il ne pouvait plus servir son ancienne église, et que ce fut la seule raison pour laquelle ses supérieurs lui accordèrent son congé. Cette raison ne pouvait pas être l'état où sa maladie l'avait réduit; car malgré cet état il fut capable d'aller servir l'église de Nîmes. On pourrait conjecturer que le temple de celle-ci était plus petit que le temple de Lausanne ou de Genève, et que le même homme qui n'avait pas assez de forces pour prêcher dans un grand temple, en avait assez pour prêcher dans un petit auditoire. Mais cette conjecture n'est guère valable (3) *.

La preuve qu'il servit ensuite l'église de Montpellier se trouve dans l'épître dédicatoire du IIe. tome de son Instruction chrétienne. Cette épître est datée de Lyon, le 12 de décembre 1563. Il l'adresse à cette église pour lui témoigner sa reconnaissance des bontés qu'elle avait eues pour lui pendant qu'il exerçait le ministère, et notez qu'il la félicite de ce que plusieurs médecins et chirurgiens de Montpellier étaient de la religion. Il nomme entre autres les professeurs en médecine Rondellet, Saporta et leurs adjoints, *MM. Joubert, Feynes et Trial, et M. Michel Hérouart, fameux chirurgien.* Je mets ici cette particularité, parce qu'elle est inconnue à plusieurs de ceux qui connaissent le mérite de ces illustres professeurs.

Vous trouverez dans l'Histoire Ecclésiastique des Églises réformées de France (4), une fort belle lettre que Viret écrivit de Nîmes, le 15 janvier 1562 (5), aux ministres de Languedoc *assemblés au colloque de Montpellier*, par laquelle il les exhorte à

(1) Viret, *épître dédicatoire du Ier. volume de* l'Instruction chrétienne.

(2) *Il adresse la parole à l'église réformée de* Nîmes.

(3) *Voyez la remarque* (FF) *de l'article* CALVIN, *tom. IV*, *pag.* 355.

* Joly ajoute que cette conjecture est détruite par une circonstance qu'apprend l'*Histoire des Évêques de Nîmes, par Ménard;* c'est que Viret prêcha dans la cathédrale de Nîmes, deux jours après que les protestans s'en furent emparés. Or, suivant Ménard, la cathédrale était un vaste bâtiment gothique, en pierre de taille et à trois nefs.

(4) *Au livre V*, *pag.* 886 *et suiv.*

(5) *Par une faute d'impression on a mis* MDLVII *dans l'*Histoire des Églises.

se conformer aux volontés de la cour. Il paraît par les deux épîtres dédicatoires que j'ai citées ci-dessus, que ce n'était pas un concert de sédition, mais plutôt un esprit doux et modéré, qui déconseillait les violences et les émeutes populaires, autant qu'il pouvait. La même Histoire nous apprend (6) qu'il alla à Montpellier *pour remedier à sa santé*, et qu'il *commença d'y exercer le ministere ayant esté l'edict de janvier publié le 7 du mois de fevrier* 1562. Soyez sûr que Pasquier se trompe lorsqu'il dit que Viret prêcha à Paris, au Patriarche, vers la fin de l'an 1661 (7)*.

(B) *Il fit valoir ses talens* en Béarn, *et il y mourut l'an* 1571.] Il enseigna à Orthez, comme le remarque Melchior Adam (8). Quelques-uns disent qu'il y mourut (9); mais M. Moréri et quelques autres assurent qu'il mourut à Pau. Très-peu d'auteurs disent qu'il fut en prison pendant quelque temps en ce pays-là. D'Aubigné est le seul qui me l'ait appris. Il dit que le gouverneur d'une ville, que ceux de la religion prirent d'assaut l'an 1569, *fut libéré sur la promesse de racheter de prison Pierre Viret, ministre, prisonnier en Béarn* (10). Ce qu'il y a de certain est que ce ministre finit ses jours dans les états de la reine de Navarre : il y a donc une fausseté dans ces paroles de M. Ancillon. *Viret....... enseigna quelque temps à Orthez, d'où il retourna à Lausanne, où il donna au public par l'impression assez de livres pour faire une petite bibliothéque* (11). La plupart des livres qu'il publia précédèrent son voyage de Béarn ; et ainsi M. Ancillon se tromperait, quand même il aurait raison sur le retour de Lausanne.

(C) *Depuis les coups qu'il reçut d'un prêtre, et le poison qui fut mis dans ses alimens.*] Il fut tant battu par un prêtre, qui l'attaqua en trahison, qu'il demeura sur la place et qu'on le crut mort (12). Au temps des pointes, l'on aurait dit que ce prêtre ne savait faire que des argumens *in Ferio et in Barbarâ*. S'il fut injuste en recourant à de telles voies de prévenir les innovations, il ne fut pas moins imprudent lorsqu'il cessa de frapper sans être bien sûr que le ministre n'en réchapperait jamais. C'est dans ces occasions qu'il se faut bien souvenir de la maxime, *Nunquàm tentabis ut non perficias, il ne faut pas commencer, si l'on ne peut achever*. On tira contre l'église romaine* toutes les mêmes conséquences d'un assassinat imparfait que l'on eût tirées d'un assassinat parfait. Tous ceux qui étaient capables de se conduire par cette règle, *Il faut qu'une cause soit bien mauvaise lorsqu'on fait mourir ceux qui l'attaquent*, tiraient la même conséquence de ce que l'on réfutait à coups de bâton ou à coups de poing les argumens des ministres. C'est pourquoi le prêtre qui battit Viret fit autant de mal à sa cause par les suites du préjugé que s'il l'avoit mis à mort ; mais en ne le tuant pas, il laissa sa cause exposée à un grand danger. Viret, animé de ressentiment, travailla à la destruction du papisme avec plus de force, et il s'y prit d'une manière très-efficace. Il chercha le ridicule des abus, il composa plusieurs livres en français, fort divertissans et remplis de facéties. Ce sont les plus dangereux ouvrages que l'on puisse faire (13). Ainsi, à ne considérer que l'utilité, le prêtre suisse eût très-bien fait de ne croire pas sans preuves indubitables la mort de Viret. Un certificat de deux chirurgiens n'eût pas été superflu peut-être.

(6) Histoire des Églises réformées de France, *pag.* 888.

(7) Pasquier, Lettres, *liv. IV, pag.* 201.

* Après avoir dit que Bayle se trompe ici en reprenant Pasquier, après avoir dit que François d'Amboise et Florimond nomment aussi Viret comme prêchant à Paris, Leclerc ajoute qu'après tout il ne serait point impossible que Pasquier, d'Amboise et Florimond ne se fussent équivoqués, parce qu'il y avait à Paris, en même temps du colloque de Poissy, un ministre nommé Virel, comme on le voit à la page 228 du *Scaligérana*. Dans ce même *Scaligérana*, ce ministre est, par une faute d'impression, pag. 226, nommé Viret.

(8) Melch. Adam., *in* Vitis Theolog. exter., *pag.* 121.

(9) Paulus Freherus, *in* Theatro, *pag.* 225.

(10) D'Aubigné, Histoire universelle, *tom. I, liv. V, chap. XII, pag. m.* 412, *à l'année* 1569.

(11) Ancillon, Vie de Farel, *pag.* 217.

(12) *Partim vulnera in agro paterno a sacrificulo ipsum per insidias invadente in... usque adeò gravia, ut jacentem pro mortuo ... querit.* Melchior. Adam., in Vitis Theolog. ... *pag.* 121.

* Joly reproche à Bayle de rendre l'église romaine responsable de l'action d'un seul.

(13) *Voyez, tom. XIII, pag.* 48, la remarque (G) *de l'article* SAINTE-ALDEGONDE.

Passons au poison. Les uns disent que le valet d'un chanoine de Genève le donna à Pierre Viret (14), les autres imputent ce crime à une femme subornée par les chanoines. Quoi qu'il en soit, ce bon ministre en pensa mourir, et l'on prétend que cette mauvaise action acheva de faire perdre leur cause aux catholiques de Genève. Au fond, dans un temps de crise, et pendant que les deux partis avaient à peu près les mêmes forces, rien n'était aussi capable que cela de faire pencher la balance vers les réformés. Un peuple ébranlé et plein de soupçons ne trouve presque jamais sophistique ce raisonnement : si ces gens-là soutenaient la cause de Dieu, ils ne se serviraient point des crimes les plus infames pour perdre leurs adversaires. L'auteur que je vais citer ajoute qu'il courut un bruit que les prêtres avaient résolu de faire mourir tout d'un coup les réformés, en faisant mettre du poison dans le pain de la sainte cène. Je suis bien persuadé qu'un bruit de cette nature répandu par toute la ville, soit qu'il fût vrai, soit qu'il fût faux, pouvait valoir cent raisons démonstratives dans l'esprit de bien des gens. *Cùm præterea ...efica quædam, è Bressæ comitatu ...no oriunda, quæ nigros succos ...i divini ministris tollendis mis...rat*, P. Viteri *lethali morbo in ...ere deprehensa, se ad id flagitii ...nonicis conductam fateretur, mi... quantùm omnium animi à nefan...um artium institoribus fuerint ...si, præsertim cùm in vulgus in...sceret, à sacrificulis deliberatum ...nficiendis symbolis sacris, Cœnæ ...inicæ celebrandæ destinatis, quò ...gelici omnes facili operâ in sa...issimo suæ religionis actu, ad ...rum Cereris non siccâ morte vel ...nderent, vel deducerentur. Cu... flagitii, quod ne Thetis quidem ... universis suis undis abluerit, ... cogitatio ingenti horrore et indi...tione omnium animos confudit. ...erimentis id genus aliis complu...ribus compertum, omnes clericorum machinas ad subruendam Evangelii instaurati structuram comparatas, occultâ Dei directione in summum ejus incrementum cessisse* (15). La conclusion de ce passage est fort sensée : la mauvaise conduite du clergé romain fut un très-grand instrument pour faire croître le nombre des réformés. On n'eût su attaquer l'église romaine dans un temps plus favorable. Son clergé était tout plein d'ignorance et de personnes de mauvaise vie. Ceux qui prêchaient la réformation étaient presque tous éloquens et doctes : ils savaient un peu ou beaucoup d'hébreu et de grec ; c'est pourquoi les prêtres succombaient presque toujours dans les disputes. Ils ne savaient comment tenir tête à des personnes qui les menaçaient des langues originales de la bible, et qui faisaient voir sans peine que les pratiques de religion, à quoi les peuples étaient soumis, n'avaient pas été prescrites dans l'Écriture. Deux ou trois prédications des ministres suffisaient dans quelques paroisses à convertir la moitié des habitans. Quel remède ? Eussiez-vous opposé raison à raison ? mais un prêtre, un moine ignorant, eût-il réussi par-là contre Viret, contre Farel ? Point du tout. On se vit donc contraint d'employer la violence, le poison, l'assassinat, et autres voies iniques qui achevèrent de persuader qu'une cause qui se défendait de cette manière n'était point celle de Dieu.

M. Leti vous apprendra que l'empoisonneuse de Viret avait nom Marie Navau, qu'elle était de Bourg en Bresse ; qu'à la sollicitation de quelques ecclésiastiques, qui lui promirent une bonne récompense, elle se réfugia à Genève sur le pied d'une personne persécutée pour la religion : que faisant bien la dévote elle se familiarisa merveilleusement avec Farel, avec Viret et avec Saunier, les trois ministres des Génevois ; qu'ainsi elle trouva le moyen d'empoisonner la soupe pendant que les deux collègues de Farel dînaient chez lui ; que Farel et Saunier trouvant mauvaise cette soupe n'en mangèrent point, que Viret, qui la trou-

(14) Fuit corpusculo per se imbecillo : quod na... vitium vehementer auxerunt partim vene... ...ipsi à Genevensis cujusdam canonici servo ...natum, partim vulnera, *etc.* Melch. Adam., ...tis Theolog. exter., *pag.* 121. *Ces paroles ...lles de la citation précédente sont emprun...* de Bèze, in Iconibus.

(15) Fridericus Spanhemius, *in* Genevâ restitutâ, *pag.* 74, 75.

va bonne, en mangea, et qu'il sentit bientôt les effets de ce venin; que sur les soupçons que l'on conçut contre cette femme on l'emprisonna; que sans attendre la question elle chargea un chanoine, et qu'ayant tout avoué elle fut pendue le 22 d'avril 1535; et que le chanoine, en considération de sa famille, ne fut condamné qu'au bannissement (16).

(D) *Il publia une infinité de livres* (17).] J'ai déjà dit qu'il chercha le ridicule de l'autre parti, et qu'il prit un air railleur et divertissant. Il éplucha le rituel et le cérémoniel; en un mot il combattit l'église romaine beaucoup plus selon ce qu'elle laisse faire aux moines et aux curés, que selon ce qu'elle décide dans les conciles œcuméniques. C'était la prendre par son faible; car, de nos jours, ceux qui ont le plus adroitement travaillé à la défendre (18) ont demandé qu'on mît à part ce qu'elle prescrit comme un article de foi dans les conciles, et ce qui n'est point d'obligation, ou qui peut être un abus. Rapportons un long passage de Verheiden. *Sic ut ecclesia Lugdunensis frequentissima, aliæque vicinarum regionum, ob egregiam operam quam præstitit in proseminando Dei verbo, hunc virum maximè coluerint, scriptaque tempori tum ingeniis risu papismum excipientibus summâ voluptate perlegerint. Is autem Viretus erat, qui mysticam illam papistarum theologiam cognitam habebat : quam variis libris explicans lectori risum sæpè movet, propter mira illa miracula et ridicula quæ continet. Ethnicam præterea theologiam cùm ex prophanis scriptoribus hausisset, eamdem cum papistarum sacris ita contulit, tamquam hæc romana sacra parallela essent veterumque Romanorum horrendâ idololatriâ plenis responderent. Fortè inter sinceriores theologos nullus fuit, qui mysticum illud romani Jovis regnum ita aperuit et perlustravit atque hic Viretus, quod vel uno illo Centone (ut alia multa mittam) de Theatricâ Missæ Saltatione, ex veteribus poëtis consarcinato, probari potest : qui lectorum, præcipuè in poëtis versatum, novo genere voluptatis (ut apud Belgas decantatum illud Apiarium Romanum) perfundit et recreat* (19).

Au reste, il ne faut pas que l'on s'imagine, ni que tous les livres de cet auteur soient du caractère que j'ai marqué, ni que dans ceux qui le sont il y ait un air de bouffonnerie. Il gardait toujours le tempérament d'un homme sage. Notez qu'il ne se borna point à attaquer les superstitions, matière propre à être tournée en ridicule; mais qu'il travailla aussi très-sérieusement, et dans toute la gravité que la chose demandait, à combattre les impies. Je m'en vais citer un long passage de l'épître dédicatoire de son IIe. tom[e] de l'Instruction Chrétienne. On [y] verra que la multitude des mécré[ans] le détermina à tourner ses ar[mes] contre le déisme. « Il y en a p[lu-]
» sieurs qui confessent bien qu['ils]
» croyent qu'il y a quelque Die[u]
» quelque Divinité, comme les Tur[cs]
» et les Juifs; mais quant à Jés[us-]
» Christ, et tout ce que la doctri[ne]
» des evangelistes et des apostres
» tesmoignent, ils tiennent tout [cela]
» pour fables et resveries..... Il y
» bien plus de difficulté avec ce[ux-]
» cy, voire mesme qu'avec les Tu[rcs]
» ou pour le moins autant. Car
» ont des opinions touchant la re[li-]
» gion, autant ou plus estranges q[ue]
» les Turcs et tous autres mescre[ans.]
» J'ai entendu qu'il y en a de c[ette]
» bande, qui s'appellent déist[es,]
» d'un mot tout nouveau, leque[l ils]
» veulent opposer à athéiste.
» pour autant qu'athéiste signifi[e ce-]
» luy qui est sans Dieu, ils veu[lent]
» donner à entendre qu'ils ne [sont]
» pas du tout sans Dieu, à c[ause]
» qu'ils croyent bien qu'il y a q[uel-]
» que Dieu, lequel ils recognoiss[ent]
» mesme pour créateur du ciel et
» la terre, comme les Turcs : ma[is]

(16) *Tiré de* Leti, Historiâ Genevrinâ, *tom. II*, *pag.* 541, 542.

(17) *Vous en trouverez le catalogue dans l'*Épitome de Gesner, *dans* Melchior Adam, *in* Vitis Theolog. exter., *pag.* 122, *dans* Verheiden, *in* Præst. Theolog. Effigiebus, *pag.* 120, 121. [Et aussi dans le tome 35 des *Mémoires* de Niceron, qui n'a pas connu la seconde édition revue et augmentée de l'*Exposition familière*, édition citée par Joly, d'après le *Catalogue des livres censurés par la faculté de théologie de Paris*.]

(18) *M. l'évêque de Condom, dans l'*Exposition de la Doctrine catholique.

(19) Verheiden, *in* Præst. Theolog. Effig[iebus], *pag.* 119, 120.

Jésus-Christ, ils ne sçavent que c'est, et ne tiennent rien ne de luy, ne de sa doctrine. » *Ces déistes desquels nous parlons maintenant*, ajoute Viret, *se moquent de toute religion*; nonobstant qu'ils s'accommodent, quant à l'apparence extérieure, à la religion de ceux avec lesquels il leur faut vivre, et ausquels ils veulent plaire, ou lesquels ils craignent. Et entre ceux-cy, il y en a les uns qui ont quelque opinion de l'immortalité des ames : les autres en jugent comme les epicuriens, et pareillement de la providence de Dieu envers les hommes : comme s'il ne se mesloit point du gouvernement des choses humaines, ains qu'elles fussent gouvernées ou par fortune, ou par la prudence, ou par la folie des hommes, selon que les choses rencontrent. J'ay horreur quand je pense qu'entre ceux qui portent le nom de chrestien, il y a de tels monstres. Mais l'horreur me redouble encore d'avantage, quand je considere que plusieurs de ceux qui font profession des bonnes lettres et de la philosophie humaine, et qui sont mesme souventes fois estimez des plus savans, et des plus aigus et plus subtils esprits, sont non seulement infectez de cest execrable athéisme, mais aussi en font profession et en tiennent escole, et empoisonnent plusieurs personnes de tel poison. Parquoy nous sommes venus en un temps, auquel il y a danger que nous n'ayons plus de peine à combattre avec tels monstres qu'avec les superstitieux et idolatres, si Dieu n'y pourvoit, comme j'ay bonne esperance qu'il le fera. Car parmy ces différens qui sont aujourd'huy en la matiere de religion, plusieurs abusent grandement de la liberté qui leur est donnée de suyvre des deux religions qui sont en différent, ou l'une ou l'autre. Car il y en a plusieurs qui se dispensent de toutes les deux, et qui vivent du tout sans aucune religion. Et si ceux qui n'ont point de bonne opinion d'aucune religion se contentoyent de périr tous seuls en leurs erreur et athéisme, sans en infecter et corrompre les autres » par leurs mauvais propos et mauvais exemples, pour les mener à » mesme perdition avec eux, ce malheur ne seroit pas tant à deplorer » qu'il est. Pour ceste cause, en » revoyant mon Instruction Chrestienne, laquelle a desja esté par » cy-devant imprimée, je l'ay beaucoup augmentée, et notamment » sur la matiere de la création du » monde, et de la providence de » Dieu en toutes les créatures, et » singulierement envers l'homme, » principalement pour deux causes. » La premiere, pource que l'esprit » de Dieu nous propose souvent, és » Sainctes Escritures tout ce monde » visible comme un grand livre de » nature, et de vraye théologie na» turelle, et toutes les créatures, » comme des prescheurs, et des tes» moins universels de Dieu leur » créateur, et des œuvres et de la » gloire d'iceluy... L'autre cause qui » m'a encore esmu à traiter tant am» plement ces matieres, c'est l'athéis» me et ceux qui en font profession : » desquels j'ay tantost parlé (20). »

(E) *Son article dans M. Moréri est confus et mêlé de faussetés.*] I. Il est faux que Viret et Farel se joignirent à Calvin pour prêcher leurs nouveautés à Genève, et pour en chasser les catholiques, en 1535. Calvin n'alla à Genève qu'en 1536. II. De la manière, que Moréri conte que, *quand Calvin partit pour la conférence de Worms, on appela Viret pour prêcher à Genève*, il fait entendre clairement que Calvin partit de Genève. Or cela est faux. Il était à Strasbourg depuis deux ou trois années quand il alla à ces conférences. III. Il est ridicule de donner le nom de *préférence* à la vocation de Viret; car ceux de Genève ne recoururent à Viret qu'à cause qu'ils ne purent faire revenir Calvin avant la tenue de ces conférences. Ceci nous montre que Moréri a été persuadé que Calvin partit de Genève en ce temps-là ; car son sens est que ce ministre fut très-marri qu'on le députât aux conférences, et que pendant son absence on se servit du ministère de Viret. IV. Il est très-faux que Calvin ait

(20) Viret, *épître dédicatoire du IIe. volume de l'*Instruction chrétienne, *elle fut imprimée en* 1563.

témoigné du déplaisir pour la vocation de Viret. V. Très-faux qu'*il agit si bien, qu'on renvoya son compétiteur.* VI. Très-faux *que ceux de Lausanne ne reçurent* Viret *qu'avec peine* (21). Tant s'en faut que Calvin eût quelque envie que son prétendu compétiteur fût renvoyé à Lausanne, qu'il fit au contraire de grands efforts pour le retenir à Genève. Melchior Adam, l'un des auteurs que Moréri cite, le témoigne clairement (22). Cela même est attesté par Théodore de Bèze (23), et nous avons là-dessus une preuve littérale de la propre main de Calvin; car voici ce qu'il écrivit à Farel : *Quod benè vertat Deus, hìc retentus sum ut volebas : superest ut Viretum quoque mecum retineam, quem à me avelli nullo modo patiar. Tuæ quoque omniumque fratrum partes me hìc adjuvare; nisi vultis me frustrà excruciari, ac sine commodo esse miserrimum* (24). Je remarquerai en passant une méprise de M. Hofman. Il dit que Viret, étant ministre à Lausanne l'an 1535, fut appelé à Genève. Rien de plus faux. Il fut ministre de Genève dès l'an 1534, et avant que de l'être à Lausanne.

(F) *Il s'appuya de l'autorité des papistes pour réprimer quelques sectes.... L'auteur qui m'apprend cela en tire une preuve...pour la maxime... Contrains-les d'entrer.*] « L'e-
» dict premier de pacification ne fut
» plustost publié en France, que
» soudain s'esclo[it] à Lyon une sec-
» te d'ariens, couvée dez long-temps
» audit Lyon, et ailleurs, par un
» Aleman et un Italien, qui en es-
» toyent les chefs. Dont advint que
» M. Pierre Viret, lors predicant à
» Lyon, fut sollicité d'avoir recours
» à M. Buatier grand vicaire du
» reverendissime archevesque d
» Lyon, pour esteindre ce feu cro
» sant, et qui menassoit d'un gra
» embrasement, si on luy eust lai
» acquerir forces. Aussi estoy
» prests à se faire paroistre les p
» telliens, les trinitaires ou ser
» tistes, et autres jusques aux
» christes et deistes : qui tous p
» tendoyent pouvoir jouyr du be
» fice de l'edict, ne permett
» qu'aucun indefinitivement fut r
» cherché pour le faict de la c
» science. On adjoucte que tous
» prénommez sectaires, et autre
» se vantoyent estre fondez en t
» tes, ou raisons tirées aussi pe
» nemment de l'Escriture, que
» calvinistes y scauroyent prou
» leurs opinions estre fondées :
» une trop hardie assertion est
» frontée, et tasche occuper lie
» verité. Voilà à quoy le desir d
» berté de conscience nous cuid
» duire. Voila l'excessive confu
» de laquelle la religion fut pres
» envelouppée : et comment la d
» rente varieté des croyance
» en train d'estouffer la foy en
» sieurs : et reduire en irresolu
» difficultez la conscience des
» croyants. Ces raisons m'indu
» à croire que nous devons hum
» nos cuidances : les submettre
» assubjectir aux determinatio
» la saincte eglise apostoliqu
» romaine (25)..... Il nous faut
» je) captiver nos sens, et nos
» sons humaines, pour croyr
» foy, ce que nostre infirmit
» peut autrement comprendre.
» devons aussi obeyr à nos s
» rieurs jouxte l'Escriture : san
» chercher en eux des défauts,

(21) *Ils n'avaient consenti qu'avec peine à le prêter à ceux de Genève pour six mois.*

(22) *Reversus Calvinus omnem quidem movit lapidem ut ne Vireto spoliaretur, quo sublato ecclesiam salvam retinere se posse negabat : sed Viretus apud suos* Lausanenses *agere maluit.* Melchior Adam, *in* Vitis Theolog. exter., *pag.* 121. *Voyez aussi pag.* 73.

(23) Beza, *in* Vitâ Calvini, *ad ann.* 1541.

(24) Calvinus, epist. L, *pag. m.* 109, 110. *Cette lettre est datée du* 16 *de septembre* 1543; *mais apparemment cette date est fausse ; on a mis* 1543 *pour* 1541; *car il serait absurde que* Calvin, *écrivant à un ministre de Neufchâtel, eût donné comme une nouvelle son retour à Geneve deux ans après son arrivée.*

(25) Pierre de Saint-Julien, Meslange
doxales, *pag.* 202, 203, 204; *et voici*
avait dit, pag. 189, 190 : « La liberté d
» science ne pourroit estre permise, que
» infinité de sectes (la pluspart abomin
» se presentassent pour jouyr du mesme p
» selon qu'il advint à Lyon, quand par l
» pacification il fut dit que personne
» recherché en sa conscience : soudain
» public un Alemanni, avec une troupe
» nouvellez arriens (et beaucoup pires) qu
» tendant tirer faveur de l'edict, fut ca
» vicaire general du reverendissime arch
» de Lyon, et maistre Pierre Viret sup
» dant en la pretendue eglise calvinie
» Lyon, furent contraincts de se join
» rembarrer ces arriens, qui faisoyent la li
» conscience couverture de leurs mesch

ne gisent pas en nostre correction : ....Que si quelques hommes se trouvent de si dure cervelle, que de se rendre opiniastres à mespriser, et se separer de la prémentionnée eglise, il faut suyvre le conseil du prophete (26) disant : *Coge eos intrare.* » Conférez avec ceci ce que nous alléguons du même auteur dans l'article PALLINGUES, tome XIII.

(26) *Il fallait dire de Jésus-Christ dans l'Évangile selon saint Luc, chap. XIV, vs.* 23.

VIRGILE, en latin *Publius Virgilius Maro*, le plus excellent de tous les poëtes de l'ancienne Rome, a fleuri du temps d'Auguste. Il naquit le 15 d'octobre 683, dans un village (*a*) qui n'était pas loin de Mantoue. Il passa les premières années de sa vie à Crémone (*b*); et puis ayant fait quelque séjour à Milan, il se transporta à Naples, où il étudia les lettres latines et les lettres grecques avec une extrême application, et ensuite les mathématiques et la médecine. Quelques-uns disent que sa jeunesse fut fort éloignée de la chasteté; d'autres assurent le contraire, et qu'il était si modeste, si retenu, et si réglé dans ses paroles et dans sa conduite, que les habitans de Naples lui donnèrent un surnom pris de la virginité (A). Voilà une chose qui nous fournit la matière d'une assez longue remarque, et une occasion fort naturelle de réfuter une observation que l'on trouve dans l'Anti-Baillet (B). Ceux qui disent que ses Églogues furent admirées de Cicéron se trompent (C). Il n'était point envieux de la gloire de son prochain ; et il faisait paraître un si grand fonds de bonté et d'honnêteté, que les autres poëtes, qui crevaient d'envie les uns contre les autres, s'accordèrent presque tous à l'aimer et à l'honorer (D). Ceux qui ont dit qu'une secrète jalousie le porta à ne parler point d'Homère, et à lui préférer un autre poëte qui est moins connu, ont débité un sentiment tout-à-fait absurde (E). Il n'était point de ces auteurs qui se contentent facilement des productions de leur plume; il limait et il retouchait ses vers avec une extrême sévérité (F); et l'on prétend que son Énéide, que nous regardons comme une pièce achevée, était bien loin de la perfection à son avis; et qu'il souhaita ardemment qu'elle fût brûlée, parce qu'il n'avait pas pu y mettre la dernière main (G). Il avait destiné à la polir une retraite de trois ans (*c*); après quoi son dessein était de s'appliquer uniquement tout le reste de ses jours à l'étude de la philosophie ; mais il mourut sur ces entrefaites à Brundusium, le 22 de septembre 734 (H). Son corps fut porté à Naples, comme il l'avait ordonné (*d*). Ses poésies avaient infiniment plu à l'empereur (*e*). Il n'y a rien de plus ridicule que ce que l'on conte de sa magie, et des prétendus prodiges qu'il fit voir aux Napolitains (I). Les versions et les commentaires de

(*a*) *Nommé Andes. Voyez* Donatus, *in* Vitâ Virgilii.

(*b*) *Initio ætatis, id est usque ad septimum annum, Cremonæ egit.* Donatus, *ibidem.* Du Verdier Vau-Privas, Prosopogr., *tom. I, pag.* 766, *et plusieurs autres, disent qu'au* 7*e. an de son âge il étudia à Crémone.*

(*c*) Donatus, *in* Vitâ Virgilii.

(*d*) *Idem, ibidem.*

(*e*) *Voyez la remarque* (L), *numero IV.*

ses œuvres sont innombrables (e*). Ceux qui les ont travesties en vers burlesques (K) ont mû la bile de quelques personnes doctes ; et il faut avouer que ce n'était pas entièrement sans raison. Le commentaire *in usum Delphini* par le père de la Rue, jésuite, est fort bon. Il est précédé d'une vie de ce poëte, digérée selon l'ordre des consulats, et ornée de remarques bien judicieuses. J'aurai quelques fautes à reprendre dans M. Moréri (L). Je n'ai point voulu faire mention d'un certain peuplier, que l'on appelait l'arbre de Virgile. On l'avait planté, selon la coutume du pays, dès que sa mère fut accouchée de lui, et on le vit croître si promptement, qu'il égala en peu d'années les peupliers beaucoup plus vieux. Les femmes enceintes et les accouchées en firent un objet de religion (*f*).

(e*) *Voyez-en une longue liste à la tête du* Commentaire *que l'abbé* de Marolles *a ajouté à sa traduction de* Virgile. *M.* de Segrais, *qui est mort en* 1701, *promettait une traduction des* Géorgiques. *On l'attendait avec impatience, ce qu'il a fait sur l'*Enéide *ayant été si estimé. C'est une version en vers accompagnée d'une fort belle* Préface *et de* Notes *très-curieuses. On en a fait en Hollande, l'an* 1700, *une deuxième édition corrigée par l'auteur.* [Pour les éditions de Virgile, Joly renvoie à la *Bibliotheca latina* de Fabricius. On peut renvoyer aujourd'hui à l'édition de Deux-Ponts des Œuvres de Virgile. Quant aux traductions françaises et aux écrits pour et contre Virgile, Joly dit de consulter la *Bibliothéque française* de Goujet, tome V ; mais ce volume est de 1742 ; et depuis lors on s'est peut-être plus exercé sur Virgile qu'on ne l'avait fait auparavant.]

(*f*) *Accessit aliud præsagium : siquidem virga populea, more regionis in puerperiis eodem statim loco depacta, ita brevi coaluit, ut multò ante satas populos adæquârit. Quæ arbor Virgilii ex eo dicta atque consecrata est ; summa gravidarum et fetarum religione, suscipientium ibi et solventium vota* Donatus, *in* Vitâ Virgilii, *init.*

On peut compter à coup sûr parmi les folies de Caligula le mépris et la haine qu'il fit paraître pour Virgile, dont il tâcha de faire ôter de toutes les bibliothéques les écrits et le portrait (*g*). Il eut l'audace de dire que c'était un homme sans esprit et sans savoir (*h*). L'empereur Alexandre Sévère en jugea bien autrement ; il l'appelait le Platon des poëtes, et il en mit le portrait avec celui de Cicéron dans la chapelle où il avait donné place à Achille et aux grands hommes (*i*). Le grammairien Cæcilius fut le premier qui fit des leçons sur les poésies de Virgile dont il était contemporain (*k*).

(*g*) Suetonius, *in* Calig., *cap.* XXXIV.

(*h*) *Nullius ingenii, minimæque doctrinæ.* Idem, ibidem.

(*i*) Lampridius, *in* Alex. Severo, *cap.* XXXI, *pag. m.* 936.

(*k*) Sueton. de illustr. Grammat., *cap.* XVI.

(A) *Un surnom pris de la virginité.*] La Vie de Virgile, attribuée à Donat, nous apprend qu'il était fort sobre, mais qu'on disait qu'il était enclin au péché contre nature ; que les personnes équitables n'ajoutaient point de foi à ce bruit, et qu'elles croyaient qu'il n'avait de l'affection pour de jeunes gens que dans la vue de les instruire (1) ; qu'on divulgua aussi qu'il avait couché avec Plotia Hiéria, mais qu'il avait souvent raconté qu'il refusa constamment la part que Varius lui voulut faire de cette maîtresse. *Vulgatum est consuevisse eum cum Plotiâ Hieriâ. Sed Asconius Pedianus affirmat ipsum posteà minoribus natu narrare solitum, et invitatum quidem se à Vario ad communionem mulieris, verùm se pertinacissimè recusâsse* (2). Les paroles suivantes sont notables ; car elles affirment, non pas

(1) *Cibi vinique minimi : fama est eum libidinis pronioris in pueros fuisse. Sed boni ita eum pueros amâsse putaverunt, ut Socrates Alcibiadem.* Donatus, *in* Vitâ Virgilii.

(2) *Idem*, *ibidem*.

me un bruit, mais comme une se certaine, que ceux de Naples donnèrent le surnom de Virgi- à cause de la pureté de ses urs et de ses paroles. *Cetera sanè et ore et animo tam probum se* CONSTAT, *ut Neapoli Parthe- vulgò appellaretur.* Voici une que bien expresse de sa modes- Il aimait mieux vivre retiré à la pagne que de séjourner à Ro- où il était admiré. Il y allait fort ment, et il affectait si peu d'y aître, que se voyant suivi et ntré, il s'enfermait dans la pre- re maison qu'il trouvait ouverte. *quando Romæ quò rarissimè com- abat viseretur in publico, sectan- demonstrantesque se subterfugere um in proximum tectum* (3). Ce y a de certain, c'est qu'il com- dans sa jeunesse quelques vers fs. On n'en peut douter, puisque e (4), qui en avait fait de sem- bles, s'en justifie par un bon mbre de grands exemples, et nom- ment par celui de notre Virgile. *c verò molestè fero hanc esse de ribus meis existimationem, ut qui ciunt talia doctissimos, gravissi- s, sanctissimos homines scriptitâs- me scribere mirentur. Ab illis au- quibus notum est quos quantos- auctores sequar facilè impetrari e confido ut.... An ego verear.... me non satis deceat quod decuit Tullium, Caïum Calvum....... onem transeo, quamvis sciam, corrumpi in deterius, quæ ali- ndo etiam à malis; sed honesta nere, quæ sæpiùs à bonis fiunt. er quos vel præcipuè numerandus P. Virgilius, Corn. Nepos, et s Ennius, Acciusque, non qui- hi senatores, sed sanctitas mo- non distat ordinibus* (5). L'au- de la Vie de ce poëte le fait au- des Priapées, et il y a des sa- s (6) qui veulent que l'ouvrage subsiste encore sous ce nom-là de Virgile : mais il vaut mieux ire que c'est un recueil de poésies posées par divers auteurs. Nous s vu ci-dessus qu'Ausone allè- gue l'exemple de Virgile pour sa justification (7) : mais il est un peu étonnant qu'il ne se fonde que sur des passages des Géorgiques et de l'Énéide ; car ces passages ne sont guère propres à son dessein. *Quid etiam Partheniam dictum causâ pudoris ? qui octavo Æneïdos, quum describeret coïtum Veneris atque Vulcani, αἰσχροσεμνίαν decenter immiscuit. Quid in tertio Georgicorum de summissis in gregem maritis, nonne obscœnam significationem honestâ verborum translatione velavit ? Et si quid in nostro joco aliquorum hominum severitas vestita condemnat, de Virgilio accersitum sciat* (8). Il eût mieux valu imiter Pline le jeune, qui avait égard sans contredit à de petits poëmes particuliers, où Virgile s'était exprimé trop librement sur des matières gaillardes. Le passage de l'Énéide qu'Ausone indiquait n'a rien de trop fort pour ce temps-là ; ceux qui le critiquèrent méritent plutôt le titre de chicaneurs que le titre de censeurs : et remarquez bien qu'une partie de ceux qui ne l'approuvèrent pas entièrement donnèrent de grands éloges au poëte. C'est ce qu'Aulu-Gelle va nous apprendre. *Annianus poëta et plerique cum eo ejusdem Musæ viri summis assiduisque laudibus hos Virgilii versus ferebant ; quibus Vulcanum et Venerem junctos mixtosque jure conjugii, rem lege naturæ operiendam, verecundâ quâdam tralatione verborum quum ostenderet demonstraretque, protexit : sic enim scripsit :*

> . . . . Ea verba locutus
> Optatos dedit amplexus ; placidumque petivit
> Conjugis infusus gremio per membra soporem.

Minùs autem difficile esse arbitrabantur in istiusmodi re dicendâ verbis uti uno atque altero brevi tenuique eam signo demonstrantibus..... Tot verò et tam evidentibus ac tamen non prætextatis, sed puris honestisque verbis venerandum illud concubii pudici secretum neminem quemquam alium dixisse (9). Voyons de quelle manière cet auteur censure un autre critique beaucoup plus chagrin. *An-*

(3) *Idem, ibidem.*
(4) *C'est-à-dire* Pline le jeune.
(5) Plinius, epist. III, *lib. V.*
(6) Jean-Marie Catanée *est de ceux-là. Voyez* Commentaire sur Pline le jeune, *pag.* 290.

(7) *Dans l'article* VAYER, *dans ce volume, citation* (25).
(8) Ausonius, *in* Centone nuptiali, *sub finem, pag. m.* 519.
(9) Aulus Gellius, *lib. IX, cap. X.*

næus Cornutus, homo sanè pleraque alia non indoctus neque imprudens, in secundo tamen librorum, quos de figuris sententiarum composuit, egregiam totius istius verecundiæ laudem insulsâ nimis et odiosâ scrutatione violavit. Nam quum genus hoc figuræ probâsset, et satis circumspectè factos esse versus dixisset; membra *tamen, inquit, paulò incautiùs nominavit* (10). A cet égard la gravité et la modestie qui règnent dans l'Énéide sont admirables. Pouvait-on être plus court que Virgile l'a été, sur la caverne où Énée et Didon consommèrent leur mariage? Ses Bucoliques ne sont pas de la même pureté : il y rapporte des passions très-criminelles; mais ce n'est pas une preuve qu'il les sentît. L'amour des garçons n'était guère moins commun dans le paganisme que l'amour des filles, et ainsi un faiseur d'églogues pouvait faire parler ses bergers selon ce maudit usage, comme l'on fait parler aujourd'hui les héros et les héroïnes de roman, c'est-à-dire sans que ce fût une marque ou qu'il racontât ses aventures, ou qu'il approuvât les passions qu'il racontait. Nos meilleurs romans français, depuis longtemps, se font par des filles ou par des femmes. A-t-on droit de dire qu'elles composent l'histoire de leurs amours, ou qu'elles approuvent que leurs héroïnes se laissent percer si vivement des traits de l'amour (11)? N'est-il pas certain qu'elles peuvent composer ces livres dans la seule vue de faire paraître leur esprit, et l'art de peindre les passions et de soutenir des caractères? Nous pouvons supposer la même chose en faveur de notre Virgile, puisque d'ailleurs on a des motifs de croire qu'il avait beaucoup de vertu. J'avoue qu'il courait des contes qui ne lui étaient pas favorables; mais ceux qui les rapportent ne les donnent que comme un bruit (12), au lieu qu'ils assurent comme un fa[it cer]tain, que sa pudeur et sa [...] étaient singulières. Outre l[es contes] que j'ai rapportés, on disait (1[3]) Varus, poëte tragique, éta[it marié] avec une femme très-docte q[ui cou]chait avec Virgile, et à qui ce[lui-ci] donna une tragédie qu'il ava[it faite]. La dame fit accroire à Var[us qu'elle] en était l'auteur, et Varus l[a publia] comme son ouvrage. On ajou[te que] Virgile désigna cette aventur[e par pa]roles couvertes dans ces tr[ois vers] de son églogue III :

An mihi cantando victus non redde[ret ille],
Quem mea carminibus meruisset f[istula ca]prum?
Si nescis, meus ille caper fuit.

Mais Servius rejette cela co[mme une] chose que personne n'avait [dite] et qui répugnait à la natur[e de l'é]glogue : *Superfluam volunt* [...] *goriam, dicentes rem nusq[uam dic]tam de Virgilio.... Melius si[mpliciter] accipimus : refutandæ enim [sunt al]legoriæ in bucolico certami[ne...] ut suprà diximus, ex aliq[ua re]rum perditorum necessitate [...]dunt* (14). Et l'on voit asse[z claire]ment que c'est une vaine [imagina]tion de ces esprits mal tou[rnés qui] cherchent partout des allé[gories et] des mystères, et à qui rien [de natu]rel n'a jamais été de bon [...]. La plus forte objection contr[e Virgile] serait de représenter qu'il [a fait des] priapées : mais cette rai[son toute] seule n'est point d'une gran[de consé]quence contre les mœurs; [car com]me il y a des gens de bien [et d'hon]neur qui lisent des livres [...] aucun mauvais motif, il y [en a qui] peuvent faire des vers im[pudiques sans] que leur cœur se corromp[e. On pré]tend que saint Chrysost[ome lisait] souvent Aristophane; et [l'on dit] que saint Jérôme lisait sou[vent Plau]te. Voyez la remarque (B) [de l'arti]cle Longus, et l'épître d[...] des notes de Scioppius *in* [...] Oserait-on mettre Joseph [...]

(10) Aulus Gellius, *lib. IX, cap.* 10. *Joignez à cela le titre de ce chapitre X du IXe. livre d'Au-lu-Gelle.* Quod Annæus Cornutus versus Virgilii, quibus Veneris et Vulcani concubitum pudicè opertèque dixit reprehensione spurcâ et odiosâ inquinavit.

(11) *Notez qu'on ne prétend pas nier que quelques-unes de ces faiseuses de romans n'aient eu des aventures.*

(12) *Voyez ci-dessus le commencement de cette remarque.*

(13) *Aiunt hoc. Varus, tragœdi[...] habuit uxorem litteratissimam; cu[m il]lius adulterium solebat admittere [...] dit scriptam tragœdiam, quam ill[a ...] tanquam à se scriptam. Hanc rec[itavit] Varus : quam rem Virgilius di[...] riam. Nam tragœdiæ præmium [...]* Servius, in Virgil., ecl. III, *vs.* 2[...]

(14) *Idem, ibidem.*

a, Daniel Heinsius, et le
Maynard, parmi les gens
et en donner pour raison
nier a fait des notes sur
s et sur Catulle; que le
commenté fort curieuse-
me (15); que le troisième
elques vers lascifs, et que
e avait fait des priapées
and on croit qu'un autre
oucher à de telles choses
ter, on donne trop à con-
eu de forces que l'on se
tre de semblables objets.
turpicula et lasciviuscula
ui, ut ait Aristoteles, bo-
one præmunitus est, of-
fuit. Adeò ut, molliculos
el unâ tali et alterâ lec-
rantur, et ad nequitiam
, suâ sibi culpâ et in Ve-
redine, perire videas.
, ac si terribili objectâ re
avescat, fortis non adfi-
. Cela me fait souvenir
iée de Molière. Son Tar-
à écouter une fille, tira
ir de sa poche, et dit:

on Dieu, je vous prie,
e parler, prenez-moi ce mouchoir.
. . . .
z ce sein, que je ne saurais voir.
ils objets les âmes sont blessées,
venir de coupables pensées.

z garde à la réponse de

nc bien tendre à la tentation;
sur vos sens fait grande impres-
?
e sais pas elle chaleur vous
te:

Mais à convoiter, moi, je ne suis point si
prompte;
Et je vous verrais nu du haut jusques en bas,
Que toute votre peau ne me tenterait pas (18).

Il peut y avoir des poëtes, et des casuistes, et des critiques, qui sont endurcis de la même sorte à l'égard de ces objets dangereux, que tant d'autres personnes ne sauraient lire impunément. Lipse proteste que la lecture de Pétrone ne le touchait qu'à l'esprit, et qu'elle ne laissait pas plus de traces dans son cœur qu'un bateau sur une rivière. *Vidistin' quidquam venustius, argutius* (Petronio) *post natas Musas? Non ego: abesset tantùm nuda illa nequitia; quâ tamen nihil offendor. Joci me delectant, urbanitas capit: cetera nec in animo nec in moribus meis magis labem relinquunt, quàm olim in flumine vestigium, cymba. Ut vina apposita vinosum movent; invinium, ut antiqui loquebantur, non movent: sic ista animum jam antè improbum fortassè incitent; casto et castigato non adhærent* (19). Si cela est vrai, j'oserais dire qu'il eût pu faire ou des vers, ou des narrations en prose, selon le modèle de ce Romain, sans perdre la pureté de son cœur. Appliquez cela si vous voulez, *positis ponendis*, aux amusemens poétiques de Virgile qui servirent d'apologie à Pline le jeune.

Il ne faut pas oublier la conjecture ingénieuse de M. l'évêque d'Avranches sur le nom de *Parthenias*, donné à Virgile. Ayant observé qu'on le lui donna peut-être, parce qu'on crut que, comme Homère, il était né d'une vierge, il ajoute qu'il est plus probable que l'on confondit le nom *Virgilius* avec le nom *Virginius*, c'est-à-dire que les habitans de Naples ne connaissant pas l'étymologie ni le sens de Virgilius, et connaissant bien ce que voulait dire Virginius, s'imaginèrent que ce poëte se nommait Virginius, mot qui répond au terme grec *Parthenias*. *Cur Virgilius Neapolitanis dictus sit Parthenias, caussam hanc esse suspicari quis possit; non quòd virgi-*

ter quod Petronium in omni lin-
sermone cultissimum, sic rebus
illustravit, tum etiam verborum
re eumdem studuit, et non infeli-
, adsecutus est. Scioppius, *epist.*
ior. *Voyez aussi ce qu'il dit dans*
prologue.
aa, pag. 32 *de la première édition*

e donne à penser que les *Priapées*
xistaient plus de son temps. Con-
les avait possédées, et il paraît
avait vues. Un anonyme qui pré-
elle édition des *Œuvres de May-*
scrit et rassemblé à la suite d'un
est aujourd'hui à la bibliothèque
us le n°. 99, in-4°.) tout ce qu'il
cet auteur. Il a donné le titre de
ines pièces qui font partie de son

, *epist. dedicat.* Priapeiorum,

(18) Molière, *dans la comédie de l'Imposteur, acte III, scène II, au tome III de l'édition d'Amsterdam*, 1725.

(19) Lipsius, epistolic. Quæstion., *lib. III, epist. II*, ad Petr. Pithœum.

nali esset modestiâ, ut vulgò fertur, sed quòd virgine natum, perindè ut Homerum, credi voluerint. Probabile sanè hoc est; sed ne quid dissimulem, longè est probabilius ac simillimum veri, sic dictum esse à Græcis, pro eo quòd romanâ linguâ appellatum eum putabant Virginium, non Virgilium, cùm ignorarent nominis hujus significationem et originem, à virgulis, hoc est ramis seu surculis, petitam; undè et virgeta Ciceroni dicuntur arborum seminaria; prioris verò nominis vim notionemque probè callerent (20) *.

M. Des Maizeaux (21) a eu la bonté de me communiquer des observations sur l'article de Virgile. Il y en a quelques-unes où il combat tout ce passage de M. Huet, et où il donne une raison toute contraire du surnom *Parthenias*. J'eusse employé volontiers ses conjectures, si je n'eusse cru qu'il fallait attendre les nouvelles observations que je sais qu'il m'a envoyées, et que je n'ai pas encore reçues.

(B) *Une occasion de réfuter une observation que l'on trouve dans l'Anti-Baillet.*] M. Ménage prétend qu'il y a beaucoup d'ordures dans Virgile. « Ses Églogues, dit-il (22), » sont pleines d'amour déshonnête.

» *Novimus et qui te transversa tueptibus hircis*, etc.

» *Formosum pastor Corydon ardebat Alexin*.

» Il aimait cet Alexis, comme nous » l'apprenons de cet endroit de l'a» pologie d'Apulée, *Quantò modes» tiùs tandem Mantuanus poëta, » qui, itidem ut ego, puerum amici » Pollionis bucolicò ludicro laudans, » et abstinens nominum, sese quidem » Corydonem, puerum verò Alexin » vocat*. Mais Apulée se trompe, en » ce qu'il dit que cet Alexis était le » mignon de Pollio : il était celui » de Mécénas, comme nous l'appre» nons de l'épigramme LVI du livre » VIII de Martial. » M. Ménage avait tort de vouloir prouver par ce passage d'Apulée que Virgile était amoureux d'Alexis; car au contraire je m'en vais prouver par-là qu'il ne l'était point, et que son églogue, quant à cela, n'était qu'un pur jeu d'esprit. Les accusateurs d'Apulée lui objectèrent entre autres crimes d'avoir fait des vers galans sur des garçons qui s'appelaient autrement qu'il ne les nommait. Il répond (23) que c'est la coutume des poëtes de changer le nom de l'objet aimé. Il prouve cela par plusieurs exemples, et il désapprouve la conduite de Lucilius, qui ne s'était pas servi d'un pareil déguisement (24). Il oppose à cette conduite la modestie de Virgile, qui, louant, dit-il, tout comme j'ai fait, le mignon de son ami, changea les noms, etc. S'il eût prétendu qu'il y avait dans cette églogue de Virgile un amour réel de l'auteur, il eût avoué nettement qu'il était coupable du même crime; et au lieu de réfuter ses accusateurs, il serait tombé d'accord de la justice de leur cause. Or rien ne serait plus absurde que de supposer qu'il tomba dans cette bévue. Disons donc qu'il déclara que cette églogue de Virgile n'était qu'un amusement d'esprit à quoi le cœur n'avait point de part. C'est ce qu'il déclare à l'égard des poésies dont on lui faisait un crime. Il s'étonne qu'on osât le faire venir devant les juges pour un tel sujet. S'égayer à faire des vers, dit-il, n'est pas faire montre de ses mœurs. Ceux qui pèchent ne s'en vantent pas, mais ceux qui publient des amours n'y entrent que par manière de jeu; ce ne sont que des fictions poétiques. *Sed sumne ego ineptus, qui hæc etiam in judicio? an vos potiùs calumniosi, qui etiam hæc in accusatione? quasi ullum specimen morum sit, versibus ludere. Catullum ita respondentem malivolis non legistis?*

Nam castum esse decet pium poëtam
Ipsum, versiculos nihil necesse est.

Divus Hadrianus, cùm Voconii ami-

(20) Petrus Daniel Huetius, Alnetan. Quæst., *lib. II, cap. XV, pag.* 239, *edit. Lips.*, 1692.

* Joly observe que Huet a répété cette conjecture dans le *Huetiana*, pag. 127 de l'édition d'Amsterdam, et il transcrit le passage.

(21) *Dont il est parlé, tom. XII, pag.* 459, *dans l'article* RAMUS, *remarque* (O), *à la fin.*

(22) Ménage, Anti-Baillet, Ire. *part.*, *article* LXI.

(23) Apuleius, *in Apologiâ*, *pag. m.* 279.

(24) *C. Lucillium, quamquàm sit Iambicus, tamen improbârim, quòd Gentium et Macedonem pueros directis nominibus carmine suo prostituerit.* Idem, ibidem.

ci sui poëtæ tumulum versibus munerarelur, ita scripsit :

Lascivus versu, mente pudicus eras.

Quod nunquàm ita dixisset, si forent lepidiora carmina, argumentum impudicitiæ habenda.......... Cujus (Platonis) *versus, quos nunc percensui, tantò sanctiores sunt quantò aperliores : tantò pudiciùs compositi, quantò simpliciùs professi. Namque hæc et id genus omnia dissimulare et occultare, peccantis, profiteri et promulgare, ludentis est. Quippe natura, vox innocentiæ, silentium maleficio distributa* (25). On peut disputer contre ces maximes d'Apulée, et prétendre raisonnablement qu'il faut les modifier, et qu'elles sont fort sujettes à des exceptions : mais on ne saurait combattre ce que je soutiens ici contre l'auteur de l'Anti-Baillet, que les paroles d'Apulée signifient clairement que Virgile n'a point chanté ses propres amours.

(C) *Ceux qui disent que ses Églogues furent admirées de Cicéron se trompent.*] Voici les paroles de Donat (26) : *Bucolica eo successu edidit, ut in scenâ quoque per cantores crebrâ pronunciatione recitarentur. At cùm Cicero quosdam versus audîsset, et statim acri judicio intellexisset non communi venâ editos, jussit ab initio totam eclogam recitari : quam cùm accuratè pernotâsset, in fine ait :*

. . . . . Magnæ spes altera Romæ.

quasi ipse linguæ latinæ spes prima fuisset, et Maro futurus esset secunda. Quæ verba posteà Æneïdi ipse inseruit. Il y a là une erreur de chronologie ; car il est certain que Virgile ne composa ses Églogues qu'après le Triumvirat d'Octavius, de Marc Antoine et de Lépidus, pendant lequel Cicéron fut cruellement massacré, comme tout le monde sait. Je ne m'attribue pas la découverte de cette faute; il y a long-temps que le père Vavasseur a réfuté sur ce sujet les compilateurs de la Vie de Virgile (27). Il a réfuté aussi Servius, qui conte que la VIe. églogue, ayant été écoutée avec de grands applaudissemens lorsque l'auteur la récita, fut chantée ensuite sur le théâtre, par la courtisane Cythéris ou Lycoris, et que Cicéron, l'un des spectateurs, fut saisi d'étonnement, et demanda qui l'avait faite, etc. (28).

Claude du Verdier reprit cette faute de Servius, dans un ouvrage (29) qu'il publia l'an 1586. Pierre Ramus avait déjà réfuté la même faute que le père Vavasseur réfute : *Hoc Donatus affirmat, sed chronologia repugnat : quatuor enim aut quinque annis anteà jam Cicero triumvirali proscriptione perierat.* Ce sont les paroles de Pierre Ramus, dans la Vie de Virgile qu'il a mise au devant de ses leçons sur les Bucoliques de ce poëte. Il a joint fort à propos avec ces paroles-là un passage d'un dialogue attribué à Tacite. C'est un passage qui témoigne que tout le peuple romain se leva en entendant réciter sur le théâtre quelques vers de notre Virgile, et que ce grand poëte se trouvant là par hasard y fut salué et honoré comme l'empereur : *Malo securum et secretum VIRGILII secessum, in quo tamen neque apud divum Augustum gratiâ caruit, neque apud populum romanum notitiâ. Testes Augusti epistolæ, testis ipse populus, qui auditis in theatro versibus Virgilii, surrexit universus, et fortè præsentem spectantemque Virgilium veneratus est, sic quasi Augustum* (30).

(D) *Les autres poëtes.... s'accordèrent presque tous à l'aimer et à l'honorer.*] C'est un grand éloge ; et cela me donne plus d'admiration pour Virgile que la beauté de ses ouvrages, et que l'excellence de sa muse. Il effaçait tous les poëtes de sa volée, et cependant ils l'aimaient. Soyez assuré qu'il n'y a guère de choses aussi rares que celle-là ; et si l'auteur qui la raconte ne nous préparait à la croire par la description qu'il fait du cœur de Virgile, il ne persuaderait pas. Il lui donne beaucoup de bonté, et un grand soin de cultiver les honnêtes gens et les savans, et de rendre justice à leur

(25) *Idem, ibidem, pag.* 280.

(26) *On dit cela sans prétendre s'éloigner de ceux qui nient que* Donat *soit le vrai auteur de la* Vie de Virgile, *qui court sous son nom.*

(27) Vavassor, de ludicrâ Dictione, *pag.* 172 *seq.*

(28) Servius, in eclogam VI, *vs.* 11.

(29) *Intitulé :* in Auctores penè omnes, antiquos potissimum, Censio.

(30) Tacit., de Orator., *cap. XIII.*

mérite, sans porter envie à personne, sans blâmer personne. Il n'avait rien qui ne fût à ses amis : une belle pensée dans les écrits des autres lui plaisait autant que s'il l'avait inventée, et il n'était point fâché que la gloire de son travail lui fût ravie, et qu'un autre se l'appropriât et en tirât du profit. Voilà son portrait de la façon d'Asconius Pédianus. *Refert etiam Pedianus* (31) *benignum, cultoremque omnium honorum atque eruditorum fuisse, et usque adeò invidiæ expertem, ut si quid eruditè dictum inspiceret alterius, non minùs gauderet ac si suum fuisset : neminem vituperare, laudare bonos : eâ humanitate esse, ut, nisi perversus maximè, quisque illum non diligeret modò, sed amaret. Nihil proprii habere videbatur. Ejus bibliotheca non minùs aliis doctis patebat ac sibi ; illudque Euripidis antiquum sæpè usurpabat,* τὰ τῶν φίλων κοινὰ, *hoc est,* communia amicorum esse omnia....... *Gloriæ verò adeò contemtor fuit : cùm quidam versus quosdam sibi adscriberent, eâque re docti haberentur, non modò ægrè non ferebat, immò voluptuosum id illi erat* (32). Après cela n'est-on pas bien préparé à trouver du vraisemblable dans ces paroles du même auteur : *Quare coævos omnes poëtas ita adjunctos habuit, ut cùm inter se plurimùm invidiâ arderent, illum unà omnes colerent ?* On me demandera peut-être pourquoi le texte de cette remarque n'est point conforme à ce latin ; je me sers de l'exception *presque*, qui n'est point dans les paroles latines. Je réponds que c'est justement que je l'emploie, puisqu'immédiatement après je trouve dans mon auteur que le poëte Anser et le poëte Oornificius furent ennemis de Virgile. C'est donc cet auteur qui est blâmable d'avoir dit *omnes* deux fois de suite, au lieu de *ferè omnes*. Il est d'autant plus blâmable, qu'il ne pouvait pas ignorer que les adversaires de Virgile avaient été plus de deux. Bavius et Mævius le haïrent (33) ; voilà donc quatre poëtes contre lui. On parle d'un anonyme qui critiqua les Bucoliques (34), et d'un Carbilius Pictor, qui critiqua l'Énéide, et d'un Hérennius et d'un Périlius Faustinus, dont celui-là recueillit les fautes, et celui-ci les vols de Virgile (35). Et il faut bien qu'on avoue que ce grand poëte fut exposé aux censures de ses contemporains, puisque Asconius Pédianus fit un livre pour le défendre (36). S'il n'y eût pas été exposé, il faudrait mettre cela parmi les plus grands prodiges qui aient jamais paru,

Urit enim fulgore suo qui, etc. (37).

(E) *Ceux qui ont dit qu'une secrète jalousie le porta à ne parler point d'Homère.... ont débité un sentiment tout-à-fait absurde.*] Virgile suppose dans la description de la descente d'Énée aux Enfers, que la sibylle voulant savoir où était Anchise, le demanda à Musée, le plus illustre de tous les poëtes et de tous les hommes d'élite qui avaient un appartement au séjour des bienheureux.

Hic manus, ob patriam pugnando vulnera passi ;
Quique sacerdotes casti, dùm vita manebat,
Quique pii vates, et Phœbo digna locuti,
Inventas aut qui vitam excoluêre per artes,
Quique suî memores alios fecêre merendo :
Omnibus his niveâ cinguntur tempora vittâ.
Quos circumfusos sic est effata Sibylla :
(Musæum ante omnes : medium nam plurima turba
Hunc habet, atque humeris exstantem suspicit altis.)
Dicite felices animæ, tuque optime vates,
Quæ regio Anchisen, quis habet locus (38) ?

C'est-à-dire, selon la version de M. de Segrais.

Le front ceint de bandeaux en ce lieu de délices,
Sont les prêtres exempts des souillures des vices,
Ceux qui pour leur pays sont morts aux champs de Mars,
Ceux que rendit fameux l'invention des arts,
Les poëtes divins, dont la céleste flâme
A montré qu'Apollon illuminait leur âme ;
Tous ces nobles esprits, dont les faits généreux
Affranchirent leur nom de l'oubli ténébreux.
A ces esprits épars la sibylle s'adresse,
A Musée entre tous ; car dans la foule épaisse,
Par son port éminent il domine sur eux.

(31) *In libro quem contra obtrectatores Virgilii scripsit.* Donat., *in* Vitâ Virgilii.

(32) Donat., *ubi suprà.*

(33) *Voyez* Servius, *sur le* 90e. *vers de la* III[e]. *églogue.*

Qui Bavium non odit amet tua carmina Mævi.

(34) *Prolatis Bucolicis innominatus quidam rescripsit Anti-Bucolica, duas modò eclogas, sed insulsissimè* παρῳδήσας. Donatus, *in* Vitâ Virgilii.

(35) *Idem, ibidem.*

(36) *Idem, ibidem.*

(37) Horat., epist. I, *lib. II, vs.* 13.

(38) Virgil., Æneid., *lib. VI, vs.* 660.

esprits, et toi chantre fa-
it habités par le célèbre An-

: bonne remarque de ce
c Il y a des commenta-
demandent pourquoi
.it fait cet honneur à
; le mettre dans les
'sées, et de lui adresser
, la sibylle, plutôt qu'à
: sur cela je vis un jour
olée d'hommes doctes
resque d'une commune
irgile le devait, et que
contre Homère l'en
che : je n'y réfléchis
lors, cependant rien
rossier que cela, et la
ette objection n'est pas
trouver, à savoir que
fait une épouvantable
onner cette commission
dès le vivant d'Énée,
u que long-temps après,
r le faire répondre à la
lement. Ce sage poëte
e plus judicieusement,
isée, ayant été disciple
était bien plus ancien
, étant environ du
la guerre de Troye
n'est pas compréhensi-
aliger le père se soit
cela, comme il a fait,
end Musée, qui est au-
etit poëme de Léandre
, postérieur à Virgile
que tiennent beaucoup
iommes, pour cet an-
; et qu'il allègue, pour
ombien ce poëte était
'Homère, que c'est pour
i que Virgile l'a préféré
dans cet honneur qu'il
evoir aux Champs Ély-
songer quelle imperti-
été de mettre Homère
levant la mort d'Énée,
de tant de héros dont
les aventures et les ex-
omère eût été du temps
: de Troye, il n'eût pas
t-là pour son poëme,
it qu'il l'eût fait promp-
ır avoir achevé l'Iliade
en sept ans, afin de se
entretien de la sibylle.
ien avéré qu'il n'a vécu

» que long-temps après; et comme » nulle raison n'obligeait Virgile à » faire ce contre-temps, et qu'il ne » pouvait l'ignorer, il n'avait garde » de commettre une faute si gros- » sière : ce qui s'appelle en un mot » faire mourir Homère avant qu'il » fût au monde. Je suis persuadé au » contraire que s'il avait pu faire » mention de lui, il lui aurait rendu » cet honneur bien volontiers, rien » ne se rencontrant dans son carac- » tère, comme je l'ai fait observer » dans ma préface, qui ne soit digne » d'un cœur généreux (39). »

Le docte Turnèbe (40), qui a rapporté l'objection qu'on fait à Virgile, n'y a répondu quoi que ce soit; d'où il faut conclure que les plus savans personnages n'ont pas toujours dans l'esprit ce qui devrait s'y présenter le plus naturellement et le plus nécessairement lorsqu'ils traitent une chose.

(F) *Il retouchait ses vers avec une extrême sévérité.*] Il employa trois ans aux Églogues, sept aux Géorgiques, et onze ou douze à l'Énéide (41). En faisant le second de ces trois ouvrages, il dictait la matinée plusieurs vers, et il s'occupait le reste du jour à les corriger, c'est-à-dire à les réduire à un petit nombre. Il se comparait à une ourse qui donne la forme à ses petits à force de les lécher. *Cùm Georgica scriberet, traditur quotidiè meditatos manè plurimos versus dictare solitum, ac per totum diem retractando ad paucissimos redigere, non absurdè carmen se ursæ more parere dicentem, et lambendo demùm effingere* (42). Aulu-Gelle nous apprend la même chose. *Amici familiaresque P. Virgilii in his, quæ de ingenio moribusque ejus memoriæ tradiderunt, dicere eum solitum ferunt, parere se versus more atque ritu ursino : namque, ut illa bestia fetum ederet ineffigiatum informemque, lambendoque id posteà, quod ita edidisset, conformaret et fingeret; proindè ingenii quoque sui par-*

(39) Segrais, Remarques sur le VIe. livre de l'Énéide, *pag.* 164 *et suivant., édition d'Amsterdam*, 1700.

(40) Turneb., Adversar., *lib. XXVIII, cap. XXXVI, pag. m.* 631, *col.* 1.

(41) Donat., *in* Vitâ Virgilii.

(42) *Idem, ibidem.*

tiis recentes rudi esse facie et imperfectâ : sed deinceps tractando colendoque reddere iis se oris et vultûs lineamenta. Hoc virum judicii subtilissimi ingenuè atque verè dixisse res, inquit, judicium facit : nam, quæ reliquit perfecta expolitaque, quibusque imposuit census atque delectus sui supremam manum, omni poëticæ venustatis laude florent : sed quæ procrastinata sunt ab eo ut post recenserentur, et absolvi, quoniam mors præverterat, nequiverunt, nequaquàm poëtarum elegantissimi nomine atque judicio digna sunt (43).

(G) *On prétend..... qu'il souhaita ardemment que* son Énéide *fût brûlée, parce qu'il n'avait pas pu y mettre la dernière main.*] On assure cela dans sa Vie, attribuée à Donat. Voyez ci-dessus la remarque (L) (44). Cette vie est un écrit où il y a bien des faussetés; c'est pourquoi l'on ne serait pas inexcusable de traiter ceci de mensonge (45), si d'autres auteurs n'en avaient parlé; mais puisque Pline, Aulu-Gelle et Macrobe en ont fait mention, nous pouvons bien admettre ce fait sans craindre de passer pour trop crédules. Voici les paroles de Pline : *Divus Augustus carmina Virgilii cremari contra testamenti ejus verecundiam vetuit : majusque ita vati testimonium contigit quàm si ipse sua probavisset* (46). Aulu-Gelle, immédiatement après ce que je cite de lui dans la remarque précédente, continue de cette façon : *Itaque cùm morbo oppressus adventare mortem videret, petivit oravitque à suis amicissimis impensè, ut Æneida, quam nondùm satis elimâsset, adolerent* (47). Voyez Macrobe, au chapitre XXIV du Ier. livre des Saturnales.

(H) *Il mourut...... à Brundusium le 22 de septembre 734.*] Le père la Rue dit que ce fut l'an 735, et que Virgile était né l'an 684. J'ai suivi la chronologie de ceux qui mettent la naissance de ce poëte à l'an 683, et la mort à l'an ... s'accordent avec le père l... les consulats de la naissance ... mort de Virgile, mais non p... à l'année de ces consulats. ... de semblables variations da... que toutes les parties des ... fastes consulaires. Cette dive... ici d'une fort petite conséq... Virgile n'a pas plus vécu selo... que selon les autres; mais v... variation d'une autre nature. ... ble que sa mort ait été pla... Pline sous l'an 740. *Hæc*, dit ... *Virgilii vatis ætate incognitâ ... obitu XC aguntur anni.* ... Pline composa l'épître déd... de son ouvrage, Tite n'avait ... sul que six fois : il la compo... avant l'année 832, qui fut ... septième consulat de Tite (4... y a de l'apparence qu'il la ... l'an 830 sous le sixième con... ce fils de Vespasien, et qu'ay... son ouvrage, il y mit partou... de cette année-là. Or il ne ... depuis la mort de Virgile que ... vingt-dix ans : il la faudra... mettre sous l'an 740. Vous ... querez qu'en pareilles occasi... plaît à supputer juste, et ... s'arrête pas au nombre rond. ... néanmoins, ou qu'en cet en... s'est servi du nombre rond, ... tôt qu'il composa le livre ... son Histoire naturelle l'an 8... lorsqu'au pied de la lettre il ... quatre-vingt-dix ans que Vi... tait plus. En relisant son ou... se proposa de réduire à la ... l'année de sa révision toutes ... particulières dont il s'était ... mesure qu'il composait; ma... remment il oublia de change... du XIVe. livre, et il y laissa ... bre XC. Ceux qui ont corri... écrits pourraient rendre tén... que, malgré leur intention ... échappe beaucoup de ch... empêchent la parfaite unifor... parties d'un gros livre (51).

(43) Aulus Gellius, *lib. XVII, cap. X, pag. m.* 459.

(44) *Au numéro* IV.

(45) Corradus *le fait. Voyez la* Vie de Virgile, *par le père* Larue, *à la tête du* Commentaire in usum Delphini.

(46) Plinius, *lib. VII, cap. XXX, pag. m.* 53.

(47) Aulus Gellius, *lib. XVII, cap. X, pag. m.* 459.

(48) Plinius, *lib. XIV, cap. I, pa...*

(49) *D'autres la comptent pour la* 8... *par exemple qui mettent la mort d...* *l'an* 734.

(50) *Je suppose ici que l'année de* *Virgile est, non l'an* 734, *comme je* ... *texte de cet article, mais l'an* 735.

(51) *Voyez ci-dessus, pag.* 17, *l...* (K) *de l'article* TACITE, *vers le mili...*

Mais quand même nous supposerions qu'il n'y avait en effet que quatre-vingt-dix ans entre la mort de Virgile et l'année du sixième consulat de Tite, et que ceux qui mettent cette mort-là sous l'an 735 de Rome doivent être corrigés par le passage de Pline où elle est sous l'an 740, nous ne laisserions pas de trouver une grosse faute dans les Commentaires du sieur Tristan. Cet antiquaire suppose (52) qu'au temps de l'expédition de Caïus César contre les Parthes, *Virgile témoigne qu'il acheva ses Géorgiques : car c'est de notre* Caïus César *dont il parle en ses vers du dernier livre de cet ouvrage, sur la fin*,

Hæc super arvorum cultu, pecorumque canebam,
Et super arboribus : Cæsar dum magnus ad altum
Fulminat Euphratem bello, victorque volentes
Per populos dat jura, viamque affectat Olympo.

et non pas d'Auguste, *comme on l'a estimé jusques à présent : car il faut considérer qu'Auguste ne fut pas en cette guerre, mais Caïus son neveu* (53) *et tout ensemble son fils par adoption, lequel força* Phraates, *roi des Parthes, d'abandonner l'Arménie, et la quitter aux Romains*. Si cet auteur avait pris la peine de consulter les Tables Chronologiques, il aurait vu que le consulat sous lequel on place la mort de Virgile, est trop éloigné du temps de l'expédition de son Caïus César, pour qu'on puisse s'imaginer que ce grand poëte travaillait aux Géorgiques pendant que ce Caïus César attaquait les Parthes. Son expédition appartient à l'an de Rome 752 ou environ. Si Virgile avait composé depuis ce temps-là son Énéide, il aurait vécu pour le moins jusqu'à l'an 763. Cela n'a pas besoin d'être réfuté. Je vous avertis que le père Noris allègue contre Tristan l'opinion commune selon laquelle Virgile mourut l'an 735 (54).

(I) *Ce que l'on conte de sa magie, et des prétendus prodiges qu'il fit voir aux Napolitains.*] Ce fut, je pense, l'an 1625 qu'il parut un livre intitulé *Nouveau Jugement de ce qui a été dit et écrit pour et contre le livre de la Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps*. On y accuse Virgile *d'avoir été un insigne enchanteur et nécromancien, et de ce qu'il avait fait une infinité de choses émerveillables par le moyen de sa magie* (55). On avait *transcrit* cela, *mot pour mot, du* livre que le sieur de Lancre avait publié contre *la Mécréance du Sortilége*. C'est ce qui porta le sieur Naudé à faire l'Apologie *de tous les grands personnages qui ont été faussement soupçonnés de magie*. D'abord il reproche à Bodin et à de Lancre, qui ont mis Virgile au nombre des magiciens, *le peu de raison qu'ils ont eu de tirer cette fausseté des écrits fangeux et relans de certains auteurs qui ont été la bourbe et la lie de tous les écrivains les plus barbares* (56).... *Ce phénix de la poésie latine*, continue-t-il, *est accusé, non point de cette magie et fureur poétique qui a charmé par la perfection de ses œuvres tous les plus beaux esprits..... mais de la géotique superstitieuse et défendue, de laquelle toutefois cet honneur du Parnasse n'eût été aucunement soupçonné sans l'impudence effrénée de ces potirons et fabulistes, auxquels, certes, je ne sais si je me dois plutôt prendre, ou à ces deux auteurs modernes et quelques autres*, quos fama obscura recondit, *qui sont si légers et crédules que de recevoir de tels faussaires pour cautions légitimes d'une calomnie qui tourne beaucoup plus à leur préjudice qu'à celui de Virgile.... Il y a véritablement de quoi s'étonner de ceux-là qui se veulent aujourd'hui servir des mensonges et inventions fabuleuses de sept ou huit esclaves de la barbarie, et des opinions de la populace, pour augmenter le catalogue des magiciens du nom de ce poëte, et nous conter de lui mille petites histoires et férialités qui ne pourraient moins, si elles étaient vraies, que de le faire estimer pour l'un des plus experts qui ait jamais été en cet art*

(52) Tristan, Comment. histor., *tom. I*, *pag.* 87.

(53) *Il fallait dire son petit-fils. Le sieur Tristan n'a pas pris garde que le titre* nepos *donné à Caïus, par rapport à Auguste, ne veut pas dire neveu.*

(54) Noris, Cenotaph. Pisan., *pag.* 249.

(55) *Voyez la préface de l'*Apologie des grands Hommes accusés de Magie.

(56) Naudé, Apologie des grands Hommes, *chap. XXI*, *pag.* 607, *édition de Paris*, 1625, in-8°.

(57). Après cela il rétracte ce qu'il avait dit (58), *que nous étions redevables de toutes ces fables au moine Hélinandus*. Il avait cru, sur l'autorité de Gesner, que ce bon moine a fleuri l'an 1069; mais ayant appris *qu'il vivait environ l'an* 1209 (59) *je suis contraint*, ajoute-t-il (60), *de confesser ingénument que je me suis mépris, et que le premier auteur de toutes ces rêveries n'a été autre, à mon avis, que ce Gervais, lequel Théodoric à Niem* (*) *dit avoir été chancelier de l'empereur Othon III* (61), *auquel il présenta son livre intitulé*, Ocia Imperatoris, *qui est à la vérité si rempli de choses absurdes, fabuleuses, et du tout impossibles, comme il me souvient d'avoir déjà remarqué, que difficilement me pourrais-je persuader qu'il fût en son bon sens quand il le composait*. Voici ce que cet auteur raconte (62) : « Que Virgile fit
» une mouche d'airain sur l'une des
» portes de la ville de Naples, laquelle, durant l'espace de huit ans
» qu'elle demeura au lieu ou il l'avait mise, empêcha qu'aucune
» mouche ne pût entrer dans ladite
» ville; qu'en icelle il fit faire une
» boucherie, dans laquelle la chair
» ne sentait ni ne se corrompait jamais; qu'il mit sur l'une des portes de ladite ville deux grandes
» images de pierre, l'une desquelles
» se nommait Joyeuse et Belle, et
» l'autre Triste et Hideuse, qui
» avaient cette puissance, que si quelqu'un venait à entrer par le côté
» où était la première, toutes ses affaires lui succédaient à souhait,
» comme à celui qui entrait par le
» côté où était l'autre, malheureusement et contre ce qui était de
» son intention; qu'il fit ériger sur
» une haute montagne, proche de la
» ville de Naples, une statue d'airain
» qui avait en sa bouche une trompette, laquelle sonnait si fort quand

(57) Naudé, Apologie des grands Hommes, chap. XXI, pag. 609.
(58) *Dans le chapitre I, pag.* 27.
(59) *Il dit, pag.* 611, *qu'il a lu dans la* Vie des vertueux Moines de Cîteaux, *que Vincent de Beauvais, en son Miroir historial, le fait vivre environ l'an* 1209.
(60) Naudé, Apologie des grands Hommes, *chap. XXI, pag.* 611.
(*) *Lib.* 2 *de Schismate, cap.* 19 *et* 20.
(61) *Il fallait dire Othon IV.*
(62) Naudé, *là même, et pages suivantes.*

» le vent de septentrion
» souffler, que le feu et la f
» sortaient de ces forges de
» que l'on voit encore au
» près de la ville de Pouzzol
» repoussées vers la mer, s
» aucun mal ni dommage a
» tans; que ce fut lui qui fit
» bains de *Calatura di pet*
» *ed ajuto dell' uomo*, avec
» inscriptions en lettres d'
» quelles furent depuis ro
» gâtées par les médecins de
» qui étaient fâchés que l'o
» par icelles à quelle maladi
» bain pouvait remédier;
» même fit en sorte que per
» pût être offensé dans cet
» veilleuse grotte qui est tail
» la montagne de Pausilipp
» aller à Naples; et finalem
» fit un feu commun où ch
» pouvait librement chauffer
» lequel il avait mis un arc
» rain avec sa flèche enco
» une telle inscription : qu
» me frappera, je tirerai ma
» ce qui arriva lorsqu'un fo
» ledit archer, qui ne manq
» aussitôt de décocher sa f
» de l'envoyer droit au feu,
» soudainement éteint. » Vo
copistes et les amplificateur
sornettes. « Toutes ces rêv
» rent premièrement transc
» cet auteur par Hélinand, m
» Fresmont, dans sa Chron
» universelle, et depuis pa
» glais nommé Alexandre N
» religieux de l'ordre Saint
» qui en rapporte quelques-
» précédentes en son livre d
» ture et Propriété des Ch
» outre ce, ajoute en icelui
» ville de Naples étant afflig
» contagieuse et infinie qu
» sangsues, elle en fut dél
» aussitôt que Virgile eut
» une sangsue d'or dans u
» et que le même avait e
» demeure et son jardin, da
» il ne pleuvait point, d'u
» mobile qui lui servait com
» mur, et y avait bâti un p
» rain, par le moyen duq
» lait partout où il voula
» avait aussi fait un cloche

(*) *Lib.* 16.

» si merveilleux artifice, que la tour » qui était de pierre se mouvait en » même façon que la cloche, et » avaient tous deux même branle » et mouvement; et de plus qu'il » avait fait ces statues, appelées la » Salvation de Rome, lesquelles » étaient gardées nuit et jour par » des prêtres, à cause que dès aussi- » tôt que quelque nation voulait se » révolter et prendre les armes con- » tre l'empire romain, soudain la » statue qui portait la marque, et » était adorée par icelle, s'émouvait, » une cloche qu'elle avait au cou » sonnait, et la même statue mon- » trait au doigt cette nation rebelle, » si qu'on pouvait voir son nom par » écrit, lequel le prêtre portait à » l'empereur, qui tout aussitôt dres- » sait une armée pour lui courre sus » et la tenir en son devoir : ce qui » n'a pas été oublié par un auteur » anonyme qui se mêla il y a plus » de six vingts ans de recueillir la » vie des philosophes et des poëtes : » car quand il vient à parler de Vir- » gile, il dit assurément (*1), *Hic* » *philosophiâ naturali præditus etiam* » *necromanticus fuit, et mirâ quâ-* » *dam arte hæc fecisse narratur :* » après quoi fait suivre les histoires » susdites, lesquelles ont encore » depuis été copiées mot à mot du » latin de cet anonyme, par Sympho- » rien Champier (*2), et par Albert » de Eib, qui a été si fat que de les » ranger en la seconde partie de sa » Marguerite poétique, sous le titre » des Sentences et Autorités prises de » Diogène Laërce; et, non content » de ce, les a augmentées de l'histoire » d'une courtisane romaine, laquel- » le ayant suspendu Virgile à mi- » étage d'une tour, dans une corbeil- » le, il fit éteindre pour s'en venger » tout le feu qui était à Rome, sans » qu'il fût possible de le rallumer si » l'on ne l'allait prendre ès parties » secrètes de cette moqueuse; et ce » encore de telle sorte, que ne pou- » vant se communiquer, chacun » était tenu de l'aller voir et visiter: » et à peine ce beau conte était-il » publié, qu'un nommé Gratian du » Pont le jugea digne d'être couché » dans ses Controverses du Sexe femi- » nin et masculin, imprimées à Tou- » louse l'an 1534, comme une preuve » très-manifeste de la malice et mé- » chanceté des femmes : ses vers » fermeront le récit d'une si longue » suite et déduction de toutes ces » inepties.

» *Que dirons-nous du bon homme Virgile,*
» *Que tu pendis si vray que l'Evangile,*
» *Dans ta corbeille jadis en ta fenestre,*
» *Donc tant marry fut qu'estoit possible estre.*
» *A luy qui estoit homme de grand honneur,*
» *Ne fis-tu pas un tres-grand deshonneur,*
» *Helas! si feis, car c'estoit dedans Rome,*
» *Que là pendu demeura le pauvre homme,*
» *Par ta cautelle et ta deception,*
» *Un jour qu'on fit grosse procession*
» *Parmy la ville, donc dudit personnage,*
» *Qui ne s'en rit ne fut estimé sage* (63). »

Naudé ne s'amuse point à réfuter les compilateurs de ces fadaises; mais il fait quelque attention sur ce que la Vie de Virgile, attribuée à *Tibère Donatus, maître de saint Jérôme*, témoigne que le père de ce grand poëte fut d'abord valet, et puis gendre d'un certain Magus (64). Il répond que, suivant Delrio et Lacerda, *cette Vie, telle que nous l'avons maintenant* n'a point été faite *par cet ancien Donatus.* Ce que l'on y trouve touchant le père de Virgile, ajoute-t-il (65), suffit à faire juger *de la fausseté de cette pièce.* Voilà une étrange bévue; car c'est prétendre que le mot *Magus*, que les bons critiques corrigent par *Magius*, ou par *Majus*, se prend là pour magicien. L'autorité de Jean de Sarisbéri, qui *a fait mention de cette mouche d'airain qui chassait toutes les autres de la ville de Naples*, ne paraît pas de grand poids. Tostat, (*) qui a mis *Virgile au rang de ceux qui ont pratiqué la nécromancie* n'est pas un témoin valable, puisqu'il se fonde sur la Chronique du moine Hélinand. *Mais puisque les auteurs*, poursuit Naudé (66), « qui » ont parlé de la magie de Virgile » sont en si grand nombre que l'on » ne pourrait les examiner les uns » après les autres sans perdre beau-

(*1) *Cap.* 103.

(*2) *Lib. de claris Medicinæ Scriptoribus, tract.* 2.

(63) Naudé, Apologie pour les grands Hommes, *chap. XXI, pag.* 614 *et suivantes.*

(64) *Là même, pag.* 621.

(65) *Là même, pag.* 622.

(*) *Comment. in epist. D. Hiéron. ad Paulinum.*

(66) Naudé, Apologie pour les grands Hommes, *chap. XXI, pag.* 626.

» coup de temps et admettre une infinité de redites, il faut imiter les jurisconsultes qui prennent les autorités *per saturam*, et ne faisant plus qu'un article de tous ceux qui nous restent, montrer qu'encore que le Loyer (*1) ait fait mention de son Écho; Paracelse, (*2) de ses images et figures magiques; Helmoldus (*3), de la représentation de la ville de Naples, qu'il enferma dans une bouteille de verre; Sibylle (*4) et l'auteur du livre intitulé l'Image du Monde, de la tête qu'il fit pour savoir les choses futures; Pétrarque (*5) et Théodoric à Niem (*6), de la grotte de Naples qu'il fit caver à la requête d'Auguste; Vigenère (*7), de son Alphabet; Trithème (*8), de son livre de Tables et Calculations, pour connaître le génie de toutes sortes de personnes; et, finalement, ceux qui ont bien visité le cabinet du duc de Florence, d'un grand miroir que l'on dit être celui sur lequel ce poëte exerçait la catoptromancie: si est-ce néanmoins que toutes ces autorités sont trop récentes, absurdes ou mal fondées, pour équipoller au silence de tous les auteurs qui ont vécu pendant une dizaine de siècles, et qui auraient le plus grand tort du monde de n'avoir rien dit et remarqué de toutes ces merveilles, s'il en avait été quelque chose, vu qu'ils se sont bien amusés à beaucoup d'autres particularités de moindre conséquence. » Je passe quelques raisons qu'il allègue, et ce qu'il observe comme une fable, *que tous les sodomites qui étaient au monde moururent la nuit de la nativité de Jésus-Christ; et que, comme l'assure le fameux jurisconsulte* (*9) *Saliect*, *Virgile en fut du nombre* (67). Mais je ne dois pas oublier la suite. « Pour ce qui » est des autorités précédentes, il » ne se faut point imaginer que Pétrarque, Théodoric à Niem, Vigenère et Trithème aient été si peu » sensés que de prostituer si vilainement leur crédit et réputation à » la censure et à la moquerie de » ceux qui ne se laissent facilement » piper à toutes ces fables; car il est » certain que tout ce qu'ils en ont » dit n'a été que pour les réfuter, et » nous donner à connaître qu'ils n'étaient pas si légers et crédules que » les autres qui nous ont fourni le » reste de ces autorités, lesquels ne » peuvent en aucune façon réparer » la faute qu'ils ont commise, se » laissant envelopper dans les toiles » frêles et honteuses d'un ouï-dire, » d'un vaudeville, et d'une opinion commune aux habitans de la » ville de Naples et lieux circonvoisins, qui ont toujours attribué à » la magie de Virgile tout ce qui leur » semble tant soit peu extraordinaire et émerveillable, et de quoi ils » ne peuvent trouver d'autre commencement, comme il est facile » de juger pour exemple en cette » grotte admirable cavée dans la » montagne de Pausilippe, proche la » ville de Naples, de laquelle combien que Strabon, qui vivait d » temps de Scipion et de la prise d » Carthage, suivant Athénée, o » d'Auguste et Tibère, selon Patr » ce, en fasse mention comme d'u » chose bien vieille et ancienne; » est-ce néanmoins que les pays » d'alentour assurent qu'elle fut c » vée par Virgile, à l'instante pri » de l'empereur Auguste, à ca » que le sommet de la monta » sous laquelle elle est taillée é » tellement rempli de serpens et dr » gons, qu'il n'y avait homme » hardi qui eût osé entreprendre » la traverser (68). » Enfin il rech che (69) la première cause de soupçon, et il croit l'avoir trouv dans la connaissance des mathém ques, que ce poëte s'était acqui « C'est ce qui a mû tous ces faibl » esprits à se confirmer en cette si » nistre opinion, qu'ils avaient d » conçue de lui à cause de sa Phar

(*1) *Livre* 1 *des Spectres*, *chap*. 6.

(*2) *I tom. Oper. Tract. de Imaginibus*, *c*. 11.

(*3) *Lib*. 4, *Histor. Slavor.*, *cap*. 19.

(*4) *Peregrin. Quæst. decade* 3, *c*. 2, *quæstiunc*. 3.

(*5) *In Itinerario.*

(*6) *Lib*. 2 *de Schismate*, *cap*. 19.

(*7) *Pag*. 330 *de ses chiffres.*

(*8) *Antipal.*, *l*. 1, *cap*. 3.

(*9) *Apud Emanuel. de Moura*, *lib. de Ensalm.*, *sect*. 3, *c*. 4, *num*. 12.

(67) Naudé, Apologie pour les grands Hommes, *chap. XXI*, *pag*. 628, 629.

(68) *Là même*, *pag*. 629.

(69) *Là même*, *pag*. 631.

» macentrie et 8e. églogue, où il a si » doctement représenté, comme dit » Apulée, *Vittas molleis et verbenas » pingues, et thura mascula, et » licia discolora*, et tout ce qui ap- » partient à la magie, qu'il ne pou- » vait manquer d'être soupçonné de » l'avoir pratiquée, par ceux à qui » l'ignorance et la barbarie de leurs » siècles ne permettait pas de savoir » qu'il l'avait traduite mot pour mot » de Théocrite (70).

Gaffarel tâche de maintenir l'autorité de Gervais de Tillebéri, et de répondre à Naudé (71) * ; mais ses efforts sont ridicules.

(K) *Ceux qui les ont travesties en vers burlesques.*] Scarron y a beaucoup mieux réussi que tous les autres ; mais la majesté de ce poëme méritait bien qu'il la respectât, et qu'il ne la profanât pas si hardiment. Le jésuite Vavasseur s'en est bien plaint, et a observé que l'Italie a ouvert la porte à cette licence : *Vide, Balzaci, de istorum hominum consiliis, et institutâ ratione quid sentiam, quidve primùm venerit in mentem, cùm personatos aliquot ejusmodi, et ementitos Virgilios, neque enim hanc ab uno duntaxat contumeliam passus est, in manus sumpsi. Mihi visi sunt, qui nobilissimum et clarissimum poëtam fœditate interpretationis suæ turpârunt, eodem eum modo tractare voluisse, quo Didonem tractavit priùs, adeòque vicis innocentis et calamitosæ reginæ ulcisci. Ut is enim Didonem Æneæ turpiter indignèque prostituit, neque ullam rationem habuit vel temporis, tam ab Æneâ Dido distaret ipsis trecentis annis; vel famæ et existimationis publicæ, quòd eadem omnes ætatis suæ feminas pudicitiæ laude anteiret : ita isti nullâ ingenuæ artis præstantiâ, nullâ principis poëtæ dignitate deterriti sunt, quominùs puram et castam poësim, corruptam et adulteratam extruderent in publicum, diffamarent malis dictis suis, atque, quantùm possent, petulanter illuderent (72)... Quamquam hic ego nostris hominibus non habeo quid præcipuè succenseam, cùm nihil in isto genere per se ac primi, sed exemplo et imitatione peccârint. Sicut nec ipsi præter ceteros succensere mihi debent, si commune factum, et aliorum potiùs, quàm Gallorum, reprehendo. Fecerunt videlicet flagitium anteà et Johannes Baptista Lallius, cujus Æneis travestita mihi casu nuper occurrit, et alii, ut audio, recentes Itali scriptores* (73).

(L) *J'aurai quelques fautes à reprendre dans M. Moréri.*] I. De la manière qu'il a rangé ses paroles dans cette proposition, *les deux premiers ouvrages ont été écrits en faveur de Mécénas et de Pollion*, on doit croire que les Bucoliques furent composées en faveur de Mécénas, et les Géorgiques en faveur de Pollion. Mais il a voulu ou il a dû dire tout le contraire. Quand même il eût mis Mécénas après Pollion, il n'eût pas laissé de s'exprimer vicieusement ; car un homme qui dirait, *les Eglogues et les Géorgiques de Virgile ont été écrites en faveur de Pollion et de Mécénas*, choquerait la bonne logique (74) et les lois de notre grammaire. Cette proposition signifie que chacun de ces deux ouvrages fut écrit pour Pollion et pour Mécénas. Or cela est faux. Dans les éditions de Hollande on a mis que *les deux premiers ouvrages sont pleins des louanges de Mécénas et de Pollion*. Cela ne guérit point les deux défauts que j'ai marqués, et en introduit un troisième, puisqu'il est sûr qu'on ne loue point Mécénas dans les Églogues, et qu'on ne parle de lui qu'en très-peu d'endroits des Géorgiques, toujours fort succinctement, et quelquefois même sans aucune louange. Néanmoins il serait permis de dire que ce poëme fut composé en sa faveur ; car il lui est dédié : c'est à lui que l'auteur s'adresse au commencement du premier et du dernier livre,

(70) *Là même*, *pag.* 631.

(71) Gaffarel, Curiosités inouïes, *chap. VII*, num. 13, *pag. m.* 169 *et suiv.*

* Joly observe que Jacques d'Autun, capucin, auteur de l'*Incrédulité savante*, etc., 1671, in-4°., à la fin de laquelle on trouve une *Réponse à l'Apologie de Naudé*, n'osa pas l'attaquer sur la justification de Virgile.

(72) Franc. Vavassor, de ludicrâ Dictione, *pag.* 180.

(73) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 182.

(74) *Elle nous apprend que dans les propositions composées et copulatives, tous les attributs doivent convenir au sujet. Voyez* l'Art de Penser, *IIe. partie, chap. IX, où néanmoins on a oublié de raisonner sur un exemple tel que celui-ci.*

et en quelques autres lieux. Pour ce qui est des Églogues, je ne nie pas que Pollion n'y soit loué ; mais comme bien d'autres y ont bonne part à l'encens, il n'eût point fallu réduire à un ce que Donat avait répandu sur quatre personnes (75) ; et j'aurais mieux aimé dire, comme il a fait, qu'elles furent composées par le conseil de Pollion (76). J'avais dit dans la première édition que Donat ayant fait durer douze ans la composition de l'Énéide, M. Moréri ne devait pas débiter qu'on *y travailla onze ans* : mais je renonce aujourd'hui à cette censure ; car il y a plusieurs éditions qui portent *annis undecim*, et non pas *annis duodecim* comme la mienne, qui est le Virgile *Variorum*, imprimé à Leyde l'an 1680 (77). II. Virgile ne mourut point *en allant au-devant d'Auguste, qui revenait de son voyage d'Orient*. Il allait chercher dans la Grèce et dans l'Asie une retraite pour y vaquer à polir son Énéide, et en faisant ce voyage il rencontra Auguste à Athènes ; Auguste, dis-je, qui revenait de l'Orient. Cette rencontre le détermina à s'en retourner en Italie avec l'empereur ; mais la maladie qui lui survint, comme il allait faire à Mégare un voyage de curiosité, s'étant augmentée dans le trajet, il arriva à Brundusium en un si mauvais état, qu'il y mourut dans peu de jours. Voilà comment on conte la chose dans sa vie. III. Puisque selon Moréri il naquit l'an 684 de Rome, et qu'il mourut l'an 735, il ne pouvait pas avoir cinquante-deux ans. Cette faute de M. Moréri est dans la Vie de Virgile. On y marque le jour et les consulats de sa naissance et de sa mort. Ces deux intervalles ne remplissent pas tout-à-fait cinquante et un ans, et néanmoins Donat suppose que Virgile s'en alla en Grèce à l'âge de cinquante-deux ans. IV. Ces paroles, *en mourant il avait ordonné qu'on brûlât son Énéi-*

de ; mais Auguste conserv
rable poëme, et il comman
et à Varius de le corriger
trompeuses, et il est bien
qu'on les rectifie. Voici le
gile, sentant croître son
manda avec instance ses m
afin de jeter au feu l'Én
parce qu'on n'eut point la
sance de les lui apporter, i
par son testament qu'on
comme un ouvrage imparf
et Varius lui représentère
guste ne le permettrait pas.
Virgile leur légua ses écrit
dition qu'ils n'y ajouteraie
qu'ils laisseraient à demi
vers qu'ils y trouveraient e
Cùm gravari morbo sese
scrinia sæpè et magnâ insta
vit, crematurus Æneïda ; q
gatis, testamento comburi
rem inemendatam imperf
Verùm Tucca et Varius m
id Augustum non permissu
eidem Vario, ac simul
scripta sub eâ conditione le
quid adderent quod à se e
esset, et versus etiam impe
qui erant, relinquerent (
Auguste ne fut la cause de
vation de ce poëme qu'en
l'auteur désista de son dess
qu'il apprit que ce prince
mettrait pas l'exécution. Il e
à ce grand monarque d'
paraître qu'il s'intéresser
bien sérieusement, et d'av
que Varius remplît ponct
la condition sous laquelle l
crit lui avait été légué
dirai-je des vers que cet
composa sur le désir q
Virgile de brûler ce bel ou
n'en trouve qu'un petit frag
Que dirai-je encore de l'ar
laquelle il demandait, dur
péditions les plus difficiles
teur lui envoyât jusques au
linéamens de son poëme ?
cùm tum fortè expeditione (
abesset, et supplicibus atq
bus per jocum litteris efflag

(75) *Cùm res romanas inchoâsset, offensus materiâ et nominum asperitate, ad Bucolica transiit : maximè ut Asinium Pollionem, Varium, et Cornelium Gallum celebraret : quia in distributione agrorum, qui post Philippensem victoriam veteranis, triumvirorum jussu, trans Padum dividebantur, indemnem se præstitissent.* Donatus, *in* Vitâ Virgilii.

(76) *Bucolica triennio Asinii Pollionis suasu perfecit.* Idem, ibidem.

(77) *Il y en a plusieurs autres qui ont* duodecim.

(78) Donat., *in* Vitâ Virgilii.

(79) *Nihil igitur auctore Augusto*
didit, quod et Maro præceperat, se
emendavit, ut qui versus etiam im
qui erant, reliquerit. Idem, ibidem.

(80) *Il est dans la* Vie de Virgile.

s, ut ipsius verba sunt, mini hypographa, vel on mitteret, negavit se gilius: cui tamen multò demùm materiâ, treis s recitavit: secundum artum, et sextum (81). .eurs (82) de l'effet que ·écitation du VIe. livre. ce grand effet, et à la ers, et à l'art de lire possédait en perfection. oles où nous apprenons uguste ses Géorgiques: *verso ab Actiacâ victoriâ ue reficiendarum virium commoranti, per conriduum legit, suscipiente gendi vicem, quoties in ipse vocis offensione. it autem maximâ cum it lenociniis miris. Sene- Julium Montanum poë- dicere involaturum se irgilio, si vocem posset, ypocrisim: eosdem enim nunciante, benè sonare: narescere, quasi mutos* saurait rendre un meilune pièce de poésie que lire: cela fait évanouir léfauts (84), et il n'y a bon poëme qu'un maur ne puisse gâter (85). eur d'une comédie la va upe de comédiens, avec sein d'entrer en traité, ui s'il récite mal. C'est ce ppuzeau observe dans son nçais. Que Virgile était ux d'avoir tout ensemble composer de beaux vers, es bien lire! M. Corneille ne lait qu'en partie (86). Mais M. Moréri. V. Sa cinquième voir dit qu'Auguste ordonôtât de l'Énéide *ce qui y seerflu, sans y rien ajouter.* endre le *summatim emendavit* dont se sert Donat? Corriger un livre en quelques endroits, et à l'égard de peu de choses, ne signifie-t-il qu'en ôter le superflu? Ne peut-il pas signifier qu'on met des mots à la place de quelques autres? VI. Le *Virgile Romain, poëte comique*, est une marque que M. Moréri copiait aveuglément. Il avait lu dans Vossius *Trajani temporibus fuit Virgilius Romanus, poëta comicus* (87), et, sans se défier de rien, il s'imagina que c'était le nom véritable de ce poëte; mais s'il avait consulté les originaux, il aurait appris que Pline le jeune, cité par Vossius, parle d'un *Verginius*, ou *Virginius*, et non pas d'un *Virgilius*. D'ailleurs *Romanus* ne devait pas être traduit comme l'épithète de patrie, mais comme un nom de famille. M. Huet a observé cette méprise de Vossius, dans le Giraldi, et dans Glandorp: *Hæc autem nomina duo sæpè confundi indicat Virginii Romani poëtæ comici Plinio in Epistolis memorati nomen, qui à Lilio Giraldo, Glandorpio, et Vossio Virgilius appellatur* (88). M. Cousin s'est un peu mépris sur ce passage de M. l'évêque d'Avranches. *Il ne faut pas s'étonner*, dit-il (89), *que ces deux noms aient été confondus; puisque plusieurs savans de ces derniers siècles ont appelé Virginius Romanus un certain poëte comique, que Pline appelle Virgilius Romanus dans ses Épîtres.* Je ne puis finir sans observer que lorsque Pline le jeune fait l'éloge de ce Virginius Romanus, il nous apprend que la maladie que nous voyons aujourd'hui dans les esprits se voyait à Rome; car il déclare qu'il n'est point de ceux qui méprisent le temps présent, et qui n'admirent que les anciens: *Sum ex iis, qui mirer antiquos: non tamen, ut quidam, temporum nostrorum ingenia despicio. Neque enim quasi lassâ et effœtâ naturâ, ut nihil jam laudabile pariat. Atque adeò nuper audii Verginium Romanum paucis legentem comœdiam, ad exemplar veteris comœdiæ scriptam, tam*

, *in* Vitâ Virgilii.
premier article OCTAVIE, *tom.* , *remarque* (C).
onatus, *in* Vitâ Virgilii.
Pline, epist. XV, *lib. III.*
se rapporte cette épigramme *de XXIXe. du Ier. livre.*
is meus est, ô Fidentine, libellus; um recitas, incipit esse tuus.
le Ménagiana, *pag.* 303, 304 *de la on de Hollande.*

(87) Vossius, de Poëtis latinis, *pag.* 51.

(88) Petrus Daniel Huetius, Alnet. Quæst., *lib. II, cap. XV, pag.* 239, *edit. Lips.*, 1692.

(89) Journal des Savans, *du* 11 *septembre* 1690, *pag.* 642, *édition de Hollande.*

benè, ut esse quandoque possit exemplar (90).

Le passage que l'on a vu ci-dessus (91) touchant la lecture des Géorgiques faite à Auguste a besoin d'un correctif. Ce prince, après la bataille d'Actium, l'an de Rome 724, retourna en Italie, et rencontra le sénat à Brundusium. Il s'arrêta là vingt-sept jours, selon Suétone, ou trente, selon Dion Cassius, et puis s'en alla en Asie, où il passa tout l'hiver aux préparatifs de l'expédition d'Égypte. Il n'est donc pas vrai qu'à son retour de la guerre d'Actium, on lui ait lu dans Atella (92) les Géorgiques de notre poëte. S'il les entendit lire dans ce lieu-là, ce fut après la guerre d'Égypte, et non pas lorsqu'il repassa en Italie après la bataille d'Actium (93). J'emprunte cette remarque du père la Rué. Je pourrais alléguer une autre raison, qui est que Virgile observe, à la fin des Géorgiques, qu'il composait cet ouvrage pendant qu'Auguste faisait la guerre en Orient; mais on me pourrait répondre que ce poëme lui ayant coûté sept années (94), rien n'empêche qu'il n'en ait pu lire une partie avant qu'Auguste allât attaquer son ennemi sur les bords du Nil.

(90) Plinius, epist. XXI, *lib. VI*, *pag.* 319, *edit. Cellarii Lipsiæ*, 1693.

(91) *Citation* (83).

(92) *Ville de la Campanie.*

(93) *Tiré de la* Vie de Virgile, *composée par le père* Larue. *Elle est au devant du* Virgile in Usum Delphini. *M.* des Maizeaux *m'a averti que ce jésuite a fait cette observation.*

(94) *Georgica septennio Neapoli..... confecit.* Donatus, *in* Vitâ Virgilii.

VIRGILE, évêque de Saltzbourg au VIIIe. siècle. M. Moréri en parle, mais sans toucher à une chose qui méritait d'être rapportée. Il n'a rien dit des persécutions que ce prélat essuya pour avoir cru des antipodes (A). On en fait la guerre à la cour de Rome : les flatteurs des papes éludent cela * autant qu'il leur est possible; mais ils ne sauraient éviter que l'on n'en conclue l'ignorance crasse de ce siècle-là.

* C'est aussi ce qu'ont fait les auteurs des *Mémoires* de Trévoux, 1708, janvier, page 130, et février, page 299. Ces deux articles ne sont guère que la remarque (A) de Bayle, présentée à la manière des rédacteurs. Toutefois un passage m'a paru digne de remarque. Après avoir mis les cartésiens parmi ceux qui accusent le pape Zacharie d'avoir condamné les antipodes, ils ajoutent : « Leur » chef, M. Descartes, dans le chagrin que » lui causait le décret de l'inquisition qui » défendait d'enseigner le système de Copernic, sur lequel toute sa physique est fondée, a *osé dire que le mouvement de la* » *terre passerait à Rome, après y avoir été* » *condamné, ce sont ses propres termes; et* » *qu'il en arriverait ce qui est autrefois* » *arrivé au sujet des antipodes.* » . . . . .
. . . .
. . . .
Ce n'est qu'en 1821 que le gouvernement papal a permis d'écrire en faveur du système de Copernic. *Voyez la Revue encyclopédique, septembre* 1821, page 643.

(A) *Il n'a rien dit des persécutions....... pour avoir cru des antipodes.*] A peine eut-il débité cette doctrine, qu'on l'accusa de soutenir qu'il y avait un autre monde, et d'autres hommes au-dessous de nous, un autre soleil, une autre lune. Boniface, archevêque de Mayence, prit feu là-dessus, et traita d'impies ces opinions. Il censura Virgile publiquement, et lui fit signifier, en qualité de légat du pape, de ne plus corrompre par de telles rêveries la pureté de la doctrine chrétienne : *Hoc ita acceptum est; quasi Virgilius alium mundum, alios sub terrâ homines, alium denique solem, atque aliam lunam assereret. Bonifacius hæc velut impia, et philosophiæ divinæ repugnantia refutat; Virgilium publicè, privatim arguit, ad recantandum has nænias provocat, efflagitatque jure suo ut legatus Germaniæ, ne ille hujusmodi deliramentis sinceram et simplicem Christi sapientiam polluat atque contaminet* (1). Virgile, indigné d'un tel affront, s'en plaignit à Utilon, duc de Bavière, dont il était fort aimé, et l'irrita contre Boniface. Celui-ci porta ses plaintes à la cour de Rome; il écrivit au pape en des termes qui lui rendirent suspecte la foi de Virgile. Le pape envoya des députés au duc de Bavière,

(1) Aventinus, Annal. Boiorum, *lib. III.*

t lui écrivit que son intention était de si Virgile était prêtre on le dégradât du sacerdoce, et qu'on l'envoyât à Rome pour y rendre compte de sa conduite. *Ipse* (Zacharias pontifex maximus) *legatos cum mandatis et litteris ad Utilonem ire jubet, artes suas Bonifacio commendat. Virgilium philosophum (si sacerdos sit, inquit, nescio) ab templo Dei et ecclesiâ depellito, sacerdotio in concilio abdicato, si illam perversam doctrinam fuerit confessus....... Insuper regulo Boiorum denuntiatum est, ut Virgilium Romam mittat, ubi Virgilius rationem reddat, ac a pontifice Rom. examine comprobetur* (2). Voilà tout ce que l'on sait de cette affaire : on n'en trouve point les suites dans les Annales. On ne peut donc excuser d'inexactitude une infinité de gens qui disent que le pape Zacharie excommunia et déposa un évêque (3), pour avoir osé enseigner que la terre est ronde et habitée dans tout son contour. Képler, auteur catholique, est de ceux-là : *Fuit quidem Virgilius, episcopus Salisburgensis, ab officio dejectus, quòd antipodas esse esset ausus asserere* (4). Origan, auteur protestant, n'en a point dit davantage : *Qui sanè Virgilium nostrum communi calculo damnârunt, à sacerdotio, templo et ecclesiâ depulerunt* (5). Mais encore qu'on ne trouve point que les menaces du pape aient été exécutées, on ne laisse pas de pouvoir dire qu'elles sont honteuses à sa mémoire, et plus encore à celle de Boniface. Il est certain que Zacharie ordonna qu'on lui envoyât Virgile, comme une personne accusée d'erreurs dangereuses : *Nos scribentes prædicto duci* (Utiloni) *evocatorias de prænominato Virgilio mittimus litteras, ut nobis præsentatus et subtili indagatione requisitus, si erroneus fuerit inventus, canonicis decretis condemnetur : qui enim seminant dolores, metunt eos*. Ces paroles sont tirées de la lettre qu'il écrivit à Boniface (6). On y trouve aussi celles que je vais copier. *De perversâ doctrinâ, quam contra Dominum et animam suam locutus est* (*quòd scilicet alius mundus, et alii homines sub terrâ sint, aliusque sol et luna*) *si convictus fuerit ita confiteri, hunc, accito concilio, ab ecclesiâ pelle, sacerdotii honore privatum*. Vous voyez là qu'il ordonne qu'on l'excommunie, et qu'on le dégrade du sacerdoce, si on le convainc, par sa confession, d'avoir enseigné qu'il y a un autre monde et d'autres hommes sur la terre, un autre soleil et une autre lune. Je sais bien que la doctrine pour laquelle il prétend qu'on le condamne n'est point la simple doctrine des antipodes; car celle-ci ne suppose point qu'il y ait des astres différens de ceux qui se lèvent sur notre horizon : mais enfin cette doctrine des antipodes est visiblement l'une de celles qu'il juge dignes des punitions les plus rigoureuses du droit canon. N'est-ce pas une ignorance prodigieuse? n'est-ce pas un abus énorme de la puissance des clefs? Je veux croire que Boniface l'avait surpris, et qu'il lui avait représenté infidèlement les opinions de Virgile. Ils étaient brouillés depuis quelque temps; la jalousie d'érudition et d'autorité les avait commis ensemble : cela faisait une perspective trompeuse pour les yeux de Boniface, à l'égard des opinions de Virgile. Et que sait-on même si Boniface ne donna point un mauvais tour à la chose, en y joignant plusieurs conséquences qu'il crut propres à faire peur (7)? Quelques-uns veulent qu'il se soit laissé tromper par de faux rapports, et qu'il ait jugé des sentimens de Virgile tout ce que les ignorans qui ne les comprenaient pas lui en disaient. C'est la pensée charitable du docte Velsérus. *Quod quidam conjecêre*, dit-il (8), *non abnuerim : Virgilium de terræ specie acutiùs, quàm pro vulgi captu, disputâsse, globosam esse, et vivere è contrariâ parte, qui adversis vestigiis contra nostra vestigia, quos antipodas vocemus, hos perindè ac nos sole et lunâ lustrari. Eâ ignoratione audientium perperàm accepta*

(2) *Idem, ibidem.*

(3) *Il paraît par la narration d'Aventin qu'il n'était pas encore.*

(4) Keplerus, *epist. ante librum IV* Epitom.

(5) Origanus, epist. ad Elect. Brandenb.

(6) *Voyez* Baronius, *tom. IX, ad ann.* 748.

(7) *Comme d'enseigner que tous les hommes ne viennent point d'Adam, que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes, etc.*

(8) Marcus Velserus, *lib. V* Rerum Boicarum.

detortaque, longè alio sensu ad Bonifacium perlata, offensionum prœbuisse sementem. Mais cela ne disculpe point cet archevêque; son ignorance, sa précipitation, sa témérité à déférer à la cour de Rome les innocens, sont toujours des faits qu'on ne peut nier. Velsérus, n'ayant trouvé nulles traces de la suite de cette affaire, croit que Virgile éclaircit de telle sorte ses opinions, qu'il les fit paraître raisonnables, et qu'il se réconcilia avec son accusateur (9). *Disceptationis exitum non comperio. Fit verisimile, aut purgâsse se Virgilium pontifici, sive coràm, sive per litteras: aut cognitis invidorum utrimque fraudibus...... ultrò, quod inter bonos solet, in gratiam esse reditum. Sanè Bonifacius toto deinde septennio* (10) *superfuit, neque istius tamen dissensionis prœtereà vestigium apparet.* Prenez garde, je vous prie, que Velsérus fait tout ce qu'il peut pour sauver l'honneur du pape et celui de ces deux saints (11): cependant il n'ose pas affirmer que la concorde fût rétablie; il déclare qu'il ne sait quelle fut l'issue de cette querelle, mais qu'il trouve vraisemblable que Virgile fit sa paix avec Zacharie et avec son délateur. Apparemment, dit-il, on découvrit la malignité de ceux qui entretenaient la discorde par leurs faux rapports. Il est permis de conjecturer dans des choses incertaines; ainsi l'on n'a rien à dire contre Velser: mais il n'est pas juste d'y faire le décisif; on a donc lieu de murmurer contre l'historiographe de Savoie, qui affirme que *par la prudence du pape et la sagesse d'Utilon, les auteurs de la calomnie furent découverts, et les saints hommes, qui n'étaient pas capables de haine, lièrent une amitié plus étroite qu'auparavant* (12). Cet historien n'est pas le seul qui en use de la sorte: une infinité d'auteurs lui ressemblent; ils convertissent en affirmation les conjectures qu'ils lisent; ils font comme ces nouvellistes hâbleurs, qui ayant lu dans une gazette qu'on se prépare à siége, ou au passage d'une débitent au bout d'une heu telle place est investie, et déjà campé au delà de la riv historiens qui ont vécu dan cles d'ignorance étaient p plus hardis à cet égard d'aujourd'hui; et, si cela es bien de mensonges nous croire? Combien fortifient-i rhonisme historique, qui s'a tous les jours (13)?

(9) Velserus, lib. V Rerum Boicarum.

(10) *Concluez de là que cette dispute tombe sur l'an 748; car on met la mort de Boniface à l'an 755.*

(11) *C'est la qualité qu'on donne à Boniface et à Virgile.*

(12) Blaue, Hist. de Bavière, *tom. I, p.* 323.

(13) *Je viens de lire deux Dissertati* Daniel, *qui accusent de mensonge p ce qu'on rapporte des rois de Fr Clovis.*

VIRGILE ou VERGIL LYDORE) naquit à Urbin en au XVe. siècle. Il ne m ni d'esprit ni d'érudition. que son premier livre fu cueil de proverbes qu'i en 1498 *[1]. Personne entre les modernes n'avai aucun livre de cette natu pourquoi il se vanta d'av cédé Érasme, et il lui f des reproches bien déso (A). Son second ouvrage qui traite des invente choses; il le publia l'an 1 Il fut envoyé en Anglet commencement du XVI (*a*), pour y lever le tribut nommait *denier de sain* Il se rendit si recomman ce pays-là, et il s'y plut sorte, qu'ayant obtenu l d'archidiacre de l'égli drale de Wals (*b*) *[2], il r passer toute sa vie dans terre, et il renonça à l d'exacteur de ce tribut. prit un ouvrage cons

*[1] Leclerc dit qu'il était déjà

(*a*) *Voyez la remarque* (I).

(*b*) *Voyez la remarque* (E).

*[2] La *Bibliothéque française* dit qu'il faut écrire *Wels*: c'est ai que le mot est écrit dans la rem

auquel il travailla plusieurs
nées. Ce fut une Histoire d'An-
sterre. Il la dédia, en 1533, à
nri VIII. Les Anglais n'en
ent pas grand cas (C). Il avait
is la dernière main à son
raité des Prodiges, l'an 1526 (D).
l n'était pas bon papiste en
ntes choses (E); et il ne se dé-
rta point de l'Angleterre lors-
le les affaires de la religion y
rent changées sous Henri VIII
sous Édouard. Il ne souhaita
n sortir, l'an 1550, qu'à cause
e sa vieillesse demandait un
mat plus chaud et plus mé-
ional. Il obtint ce qu'il sou-
tait, et on le laissa jouir du
'enu de ses bénéfices pendant
ı absence (F). On dit qu'il
urut à Urbin (c), l'an 1555*.
l'accuse d'avoir brûlé plu-
ırs manuscrits afin d'empê-
er qu'on ne reconnût les fautes
son Histoire d'Angleterre (G).
e a été imprimée plusieurs
s (H); et cela montre qu'en
siècle-là on était plus dupe
en celui-ci, ou plus ardent
étude : on a bien de la peine
ourd'hui à débiter une édition
meilleurs historiens *in-folio*.
Depuis la seconde édition de
Dictionnaire, j'ai appris les
rticularités suivantes. Cet au-
ır fut si heureux dans son
ıp d'essai, qui était sa Collection de Proverbes, qu'il le vit sortir de dessous la presse trois ou quatre fois en fort peu de temps. Cette bonne fortune l'anima à une plus haute entreprise, qui fut celle de composer un Traité sur les Inventeurs des Choses. J'ai déjà dit qu'il le publia l'an 1499. Après cela il fut envoyé en Angleterre, par le pape Alexandre VI, et ayant été prié par Henri VII de composer une Histoire de ce pays-là, il y mit la main dès l'année 1505 (I). Il raconte lui-même ces choses dans une épître dédicatoire qu'il écrit à JEAN-MATTHIEU VERGILE son frère (K). Il y dit aussi qu'ANTOINE VERGILE, son bisaïeul, homme très-versé dans la médecine et dans l'astrologie, avait enseigné la philosophie à Paris. Au reste, comme les reproches qu'il fit à Érasme sont contenus dans une épître dédicatoire qui a été retranchée de la plupart des éditions, je les rapporterai ci-dessous (L).

(c) Thevet, Élog. des Hommes illustres,
. *VII*, *pag.* 309, 310. *Voyez la remar-*
(E) *vers la fin.*

Leclerc observe que Virgile aurait été
ı la cinquante-huitième année de sa prê-
e, et doute qu'il ait vécu jusque-là. Jove,
en 1546, le comprit dans ses *Éloges*, an-
ce ne parler que des savans déjà morts.
udrait donc que P. Jove eût été induit
erreur en le croyant mort tandis qu'il
t vivant. Jusqu'à ce que cette erreur de
ait *été* prouvée, Leclerc préfère son au-
té aux *on dit* de Bayle.

(A) *Il se vanta d'avoir précédé Érasme, et il lui fit même des reproches bien désobligeans.*] Je trouve dans l'épître dédicatoire de son ouvrage *de Inventoribus Rerum*, qu'il déclare que, tant par rapport à ce sujet-là que par rapport aux Proverbes, il avait frayé le chemin à tous les auteurs. *Non inficior........ quin possit quispiam de hâc re, velut de Proverbiis, quorum libellum proximo anno Guidoni principi, Urbini duci inscripsimus, copiosiùs tradere. Verùm quicunque hoc vel illud posthàc ingredietur iter, quia nos primi stadium cucurrimus, is fortassè nostra vestigia sequi non gravabitur* (1). Si vous lisez les lettres d'Érasme, vous apprendrez que Polydore Virgile lui dit bien des duretés dans la

(1) Polyd. Virgilius, *epist. dedic. libri* de Inventor. Rerum. *Elle est datée d'Urbin, le* 5 *d'août* 1499.

préface d'une nouvelle édition de ses Proverbes : il l'accusa de vanité et d'envie (2), il le traita de plagiaire (3), et il trouva fort mauvais qu'on n'eût fait aucune mention de son livre dans la préface de la première édition de celui d'Érasme. Il prétendit qu'on avait voulu usurper sa gloire. *Ubinam est ista veritas, quam in præfatione scribis procul eminere? quâque fretus boni consulis quòd ego callidus dissimulator conatus sim in gloriæ tuæ possessionem irrepere* (4)? Érasme se justifia très-bien dans la lettre qu'il lui écrivit au mois de décembre 1521 (5). Voyez aussi sa XIIe. lettre du Ier. livre, à la page 50. Il fit une chose qui lui est trop glorieuse pour ne devoir pas être rapportée. C'est un beau modèle à proposer à tous les auteurs. Le libraire de Bâle qui voulait réimprimer le livre de Polydore, avait résolu d'en supprimer la préface, à cause qu'elle était injurieuse à Érasme. Mais celui-ci n'y voulut pas consentir, et lui ordonna de n'en retrancher quoi que ce fût. *Vel hinc colligas licet, quàm non fuerimus iniqui tuo libro. Frobenium, ut dictum est, abhorrentem ab editione perpuli. Præfationem tuam, quâ me suggillas, ad me miserant, velut execrandam. Remisi jussique, ut bonâ fide, sicut abs te fuerat descripta, excuderetur: deleverat mentionem* Lei, *quam tu de illo sanè quàm honorificam facis. Jussi ut reponerent. Utrùm hæc sunt faventis an non* (6)? Deux ans après il conseilla à l'auteur même de la corriger, afin qu'il ne parût pas qu'il y eût entre eux quelque jalousie. *Mihi videris consultè facturus, si primùm illam præfationem totam retexat. Primùm faciet hoc ad operis commendationem ob novitatem. Deindè faciet ad opinionem utriusque nostrûm, quòd insunt in illâ priore quædam, quibus ego quidem non offendor, sed tamen suspicionem præbent eruditis alicujus inter nos æmulationis* (7). Il n'y a rien contre Érasme dans mon édition de ce Traité des Proverbes (8). Cette petite querelle ne rompit point le fil de leur amitié. Voyez la lettre qu'Érasme lui écrivit l'an 1526 (9). Notez que Polydore Virgile lui avait donné autrefois de quoi acheter un cheval (10). Notez aussi qu'il lui dédia la traduction d'un ouvrage de saint Chrysostome, l'an 1528 (11).

(B) *Il le publia l'an 1499.*] Usons ici d'une distinction que Vossius n'a point employée : il a dit que cet ouvrage de Polydore Virgile comprend huit livres, qui furent premièrement imprimés l'an 1499 (12). Cela n'est point exact. L'auteur ne donna d'abord que trois livres, dont l'épître dédicatoire est datée de cette année-là(*). Il en ajouta cinq autres l'an 1517, et les dédia (13) à Jean-Matthieu Virgile, son frère, professeur en philosophie à Padoue. Ainsi M. Pope Blount se trompe quand il dit que l'on imprima ces huit livres à Strasbourg, *in*-4°., l'an 1509 (14). M. Moréri a commis la même faute que Vossius.

(C) *Les Anglais n'en font pas grand cas.*] Voici ce qu'en dit Henri Savil. *Polydorus, ut homo Italus, et in rebus nostris hospes, et (quod caput est) neque in republicâ versatus, nec magni alioqui, vel judicii, vel ingenii; pauca ex multis delibans, et falsa plerùmque pro veris amplexus, Historiam nobis reliquit, cùm cætera mendosam, tùm exiliter sanè, et jejunè conscriptam* (15). Un autre écrivain du même

(2) *Inclementius est etiam quòd hujus argumenti primùm apud Latinos tractati laudem sic tibi vendicas, ut mihi coneris cenodoxias simul et livoris suspicionem impingere.* Erasmus, epist. III, *lib. XVII*, *pag.* 748. *Nous verrons dans la remarque* (L) *les paroles mêmes de* Polydore Virgile.

(3) *Priusquàm hâc præfatione insimulares.... livoris simul et plagii.* Idem, ibidem, p. 749.

(4) *Idem, ibidem.*

(5) *C'est celle que je viens de citer.*

(6) Erasm., epist. III, *lib. XVII.*

(7) *Idem*, epist. XLV, *lib. XX*, *pag.* 1007.

(8) *Elle est de Bâle*, 1541, in-8°., *sur la quatrième révision de l'auteur.*

(9) *C'est la XXVe. du XXIe. livre.*

(10) *Idem*, epist. XXV, *lib. XXI*, *pag.* 1091.

(11) *Idem opusculum* (Chrysostomi monachum) *in Angliâ vertit Virgilius Polydorus satis feliciter, mihi dicatum. Excussum est autem Lutetiæ.* Erasm., epist. XIV, *lib. XXV*, *pag.* 1354.

(12) Vossius, de Hist. lat., *pag.* 678.

(*) Ces trois livres furent traduits séparément, et imprimés in-8°., à Paris, l'an 1544. Rem. CRIT.

(13) *Cette épître dédicatoire est datée de Londres, le 5 de décembre* 1517.

(14) Pope Blount., Cens. Author., *pag.* 451.

(15) Henricus Savilius, *præfat. ad* Rerum Anglicar. Scriptores, *apud* Pope Blount., Cens. Author., *pag.* 451.

...s le traita de malin calomniateur, ...nis *Britannici gloriam non so-* ...*obfuscare, sed etiam Britannos* ...*s mendacissimis suis calumniis* ...*famare totis viribus conatur* (16). ...ici une plainte d'une toute autre ...ture ; Paul Jove remarque que les ...rançais et les Écossais se plaignent ...ue Polydore Virgile a trop flatté la ...tion anglaise. *Conscripsit Histo-* ...*ias rerum Britannicarum, eâ fide* ...*t Scotis, et Gallis sæpè reclaman-* ...*ibus, alieno potiùs arbitrio, quàm* ...*io intexuisse multa in gratiam gen-* ...*s existimetur, quòd in recensendis* ...*illorum ducum nominibus, tanquam* ...*loriæ avidis plurimùm indulserit* (17). Jean Leland a critiqué plusieurs ...ntes de Polydore Virgile, comme ...ossius le remarque (18).

(D) *Son Traité des Prodiges.*] Ce ...nt des dialogues où il combat for-...ment les divinations. Voici un mor-...eau de sa préface, datée de Londres ...n 1526. *Cujus* (Christi) *ipse quo-* ...*e doctrinâ instructus confidenter* ...*ni in certamen cum ariolis, augu-* ...*bus, haruspicibus, vatibus, sorti-* ...*gis, quos partim divinis, partim* ...*turalibus debilitatos imò atque* ...*ò devictos rationibus, jacere cum* ...*is pestiferis artibus, videre jam li-* ...*bit* (19). C'est donc un ouvrage ...en différent de celui de Julius Ob-...quens, augmenté par Lycosthènes. ...parle d'une édition de Londres, ...26 (20) : mais Gesner ne l'a point ...nnue ; il ne fait mention que de ...lle de Bâle, chez Bébélius, 1531. J'ai ...dition de Bâle, 1545, *in*-8°., *per* ...*ch. Isingrinum.* Elle est précédée ...trois autres traités de Polydore ...gile (21), dont l'épître dédica-...re est datée de Londres, 1543. C'est ...i qui l'a faite.

(E) *Il n'était pas bon papiste en* ...*tes choses.*] Il approuvait le ma-...ge des ecclésiastiques, et il con-...nait le service des images. Rap-...rtons un peu au long ce que Jean Balée * dit de lui, cela nous fournit une preuve que j'ai promise (22). *Ob insignem in omni bonarum litterarum genere eruditionem, Wellensis ecclesiæ archidiaconus* (23) *postmodùm factus, priori officio pontifici resignato, constituit Romam non repetere, sed deinceps in nostrâ permanere insulâ. Et licet in plerisque scriptis suis veræ religioni superstitionem prætulerit, piè nihilominùs christianorum ministrorum conjugia defendebat, pièque statuarum cultum damnabat, cum quibusdam aliis romanensium rabbinorum imposturis. Quod antiquitati Britannicæ in Anglorum Historiâ, quàm par est, iniquior sit, ex veterum illius gentis chronicorum et historiarum ignoratione provenit. Quòd præterea reges aliquot ab impietate pios, et alios è diverso ab ipsâ æquitate iniquos etiam promulgaverit, communi ante agnitam veritatem per Dei verbum, errori ac cæcitati imputandum esse judico... Erat certè Polydorus ob erudita illa de Rerum Inventoribus, Sacrorum Ritibus et Prodigiis opuscula, ab ipsis etiam piis suspiciendus* (24). Le Traité *de Inventoribus Rerum* contient plusieurs choses qui ont déplu à l'inquisition : c'est pourquoi elle n'approuve que l'édition que Grégoire XIII en fit faire à Rome, l'an 1576, qui fut repurgée de tout ce qui ne plaisait pas aux inquisiteurs. Quant aux autres éditions, on ordonna d'y effacer beaucoup de passages (25). L'Index espagnol veut qu'on retranche nommément la réflexion que Polydore Virgile avait faite sur ce que saint Pierre ne voulut pas que Corneille, le centenier lui baisât les pieds. Cette réflexion contient effectivement une censure assez forte de l'orgueil des ecclésiasti-

(16) Humfred. Lhuyd., *in* Descript. Angliæ, ...d Pope Blount, *ibidem*, *pag.* 452.

(17) Paulus Jovius, Elog., *cap.* CXXXV, *pag.*

(18) Vossius, de Histor. lat., *pag.* 679.

(19) Polyd. Virgilius, *præfat. ad Franciscum* ...*riam Urbini ducem.*

(20) Vossius, de Histor. lat., *pag.* 678.

(21) De Patientiâ et ejus fructu libri II ; de Vi... perfectâ liber I ; de Veritate et Mendacio lib. I.

* Leclerc dit que c'est un mauvais témoin.

(22) *Dans une note du corps de cet article.*

(23) *Ces paroles de* Paul Jove, Elogior. *cap.* CXXXV, *pag.* 269, Is ab Henrico rege fortunis adauctus flamenque Londini creatus, *sont trompeuses : elles portent à croire qu'il fut chanoine de Londres.* [Leclerc observe que le terme de *flamen* équivaut à *sacerdos* et non à *canonicus* ; mais que la faute de Paul Jove est d'avoir cru que P. Virgile avait été ordonné prêtre à Londres.]

(24) Johan. Balæus, de Scriptor. Britann., *cent. XIII*, *apud* Pope Blount., Censura Authorum, *pag.* 451.

(25) *Voyez* l'Index Librorum prohibit. et expurg., *pag.* 850 *et seq.*, 1667, *in-folio.*

ques ; la voici : * *Pater, mansuetudinis plenus, id fieri non est passus ,* *qui elevans eum sibi ad pedes jacentem, dixit : Surge, et ego ipse homo sum. O vocem memorabilem, atque salutarem, si benè multi hodiè sese quoque homines tantùm esse perpenderent, qui propterea quòd sacerdotio præditi sint, planè se reliquorum mortalium, longè post hominum memoriam imperiosissimos dominos præbent non communes patres, uti fieri deberet* (26). Mais l'auteur ne s'est point émancipé à l'égard des papes ; car au contraire il a loué et justifié la possession où ils sont de faire baiser leurs pieds. Cependant il y a quelques écrivains qui le citent comme s'il l'avait désapprouvée. « Non possum, quin addam, quæ hâc de » re occurrunt apud *Polydorum* » *Virgilium*, hominem papistam, » *de Rerum Invent.*, *lib. IV*, *cap.* » 13. *Romani pontifices*, inquit, » *deosculandos pedes exhibendi mo-* » *rem à Christo se accepisse conten-* » *dunt. At Christus non Magdale-* » *næ osculandos pedes obtulit ; sed* » *sponte peccata fatentem, et suam* » *misericordiam non solo amplexu* » *genuum, ut ethnici, sed etiam os-* » *culo pedum implorantem, ejus* » *consolandæ causâ admisit : hoc* » *ipsum honoris genus alioquin non* » *minùs repudiaturus, etsi sibi re* » *verâ debitum, quam appellationem* » *magistri boni. Sic quoque Petrus* » *Cornelium centurionem ad genua* » *procidentem manu suâ sublevavit,* » *SURGE, inquit, HOMO SUM* » *TIBI SIMILIS : tantùm abfuit* » *ut osculandos pedes exhibuerit.* » *Decipimur specie recti, et sæpè* » *cum Caligulâ pedes protendimus,* » *dum Christi humilitatem vel sper-* » *nimus, vel fucato conservandæ* » *apostolicæ autoritatis titulo exor-* » *nare laboramus* (27). » C'est un ministre arminien qui cite de cette façon les paroles de Polydore Virgile, et cela après avoir assuré, dans sa préface, qu'excepté deux ou trois fois, il a toujours vérifié les passages qu'il rapporte. Il faut que celui de Polydore Virgile soit l'un deux ou trois ; car il y a une rence énorme entre ce qu'il a d ce que le ministre arminien l tribue *. Consultez M. Crénius qui a très-bien relevé cette mép et comparé ensemble les deux p ges, celui que je viens de rap ter, et celui qui est actuelle dans Polydore Virgile, à l'édi de Strasbourg, 1606, *in*-8°. J'ai sulté mon édition, qui est de Ly *apud hæredes Seb. Griphii*, 15 *in*-8°., et j'y ai trouvé précisém les mêmes paroles que M. Crénius lègue. J'ai consulté la version fr çaise de cet ouvrage de Polyd Virgile, publiée par François de Be forêt, à Paris, 1582, et j'ai vu qu'il tait servi d'un original tout-à-fait s blable à mon édition latine. Je ne rais donc assez m'étonner de la pr gieuse dépravation qui s'est in duite dans les citations de ce pass

Voici un auteur qui assure Polydore Virgile, mourut l'an 15 et qu'au jugement de Lippoma Traité *de Inventoribus Rerum* es misérable livre. *Mors etiam Pol Virgilii contigit Suassæ* (*1), *ubi tus erat. Multa scripsit, sed non nes docti ea existimant. Imperi mum vocat eum et vanitatis re guit doctissimus Lindanus* (*2), *hominis hujus scripto, quod de rum inventoribus finxit, nihil e nostrâ ætate in lucem editum, ribus, quod scateat magis, au tilibus perfluat conjecturis* (29

* Voyez le commencement de cette citation dans une note ajoutée ci-après, sur cette même remarque.

(26) Polyd. Virgilius, de Inventor. Rerum, *lib. IV*, *cap. XIII*, *pag. m.* 290.

(27) Anton. Borremans. Variar. Lect., *p.* 267.

* L'auteur des *Observations* insérées Bibliothèque *française*, XXX, trouve tro et par cela peu exacte la censure que Ba du ministre arminien. Bien loin de blâme sement des pieds, Virgile le justifia. V expressions : *Mos deosculandi pedes pont ne longè exempla petamus, à Christo pr nostro cœpit. Is summus sacerdos et maximus tulit ut mulier quæ erat in peccatrix... sibi pedes primùm flens lacr garet, capillisque tergeret ac deinde deo tur, veluti apud Hebræos mos fuerat chri mini venerari. Voluit item, procul dubi nelius centurio pedes apostoli Petri o sed pater, mansuetudinis plenus*, etc. suite du passage dans la remarque (E),

(28) Crenius, Animadv. Philol. et Hist *I*, *pag.* 62 *et seq.*

(*1) *C'est la ville d'Urbin en la march cône.*

(*2) *Panop. Evang.*, *ser.*, *c.* 98.

(29) Petrus à Sancto Romualdo, in C tione Chronici Ademari, *pag.* 326.

certain qu'il ne plaît pas aux bi-
s*.

) *Il ne souhaita d'en sortir, l'an
0, qu'à cause que sa vieillesse.....
tint ce qu'il demandait, etc.....*]
prends ceci dans l'Histoire de la
rmation d'Angleterre : « Poly-
dore Virgile, après avoir passé
près de quarante ans en Angleter-
re, demanda la permission d'aller
achever ses jours un peu plus pro-
che du soleil : il était fort vieux.
Cette permission lui fut accordée
le deuxième jour de juin; et en
considération des services qu'on
croyait qu'il avait rendus au pu-
blic par son Histoire, on lui per-
mit de conserver, durant son ab-
sence, l'archidiaconat de Wells,
t la prébende de Nonninton (30). »
le Larrey rapporte la même cho-
31); mais il fait une observation
ginale, qui nous apprend que *la
que de Harmer* (32) *dit que ce ne
qu'en* 1551 que Polydore Virgile
tira, et il ajoute ceci : « Peut-
re qu'on eut aussi égard à la mo-
ération qu'il avait témoignée
ns la réformation que Henri VIII
ait commencée, et qu'Édouard
ait poussée plus loin. Tout Ita-
en qu'il était, il ne se trouva
veloppé dans aucun parti des dé-
nseurs du siége de Rome, et
uscrivit aux résolutions qui fu-
nt prises dans les assemblées du
ergé, en faveur de la puissance
yale (33).
u reste, nous ferons voir ci-des-
(34) que l'on n'a pu dire qu'en
il n'eût demeuré en Angleterre
près de quarante ans.

) *On l'accuse d'avoir brûlé plu-
rs manuscrits, afin d'empêcher
n ne reconnût les fautes de son
oire d'Angleterre.*] On va voir
essus un petit détail : *Quem* (Po-
lydorum) *ne aliquando intelligeren-
tur errores, fama percrebuit, atque
etiam cognitum et compertum certò
est, tot historias nostras vetustas et
manuscriptas immani scelere igni
commendâsse, quot ne plaustrum
quidem posset capere atque sustine-
re, arbitratus, ut credo, se ejus ge-
neris omnes solùm habuisse : aut veri-
tus sibi vitio dari, quòd secutus le-
gem jampridem librorum veterum cas-
tigatoribus datam (ut ipse de se ait
in præfatione in Gildam) nonnulla
resecuerit, quæ scriptores prodide-
runt. Supersunt tamen Deo volente
quamplurimi omnis generis, et illis
Polydori multò pleniores et perfec-
tiores* (35). La Popelinière nous va
conter la même chose : je ne retran-
cherai rien de son discours ; car ce
que j'en ôterais mérite d'être connu.
« Polidore Virgile, natif d'Urbin en
» Italie, appellé et appoincté par
» Henry VIII, roy d'Angleterre (36),
» pour remettre l'Histoire des An-
» glois en son vray jour, en dressa
» vingt six livres, plus recomman-
» dables pour ce qu'il ne reste pres-
» que plus aux Anglois d'autheurs
» anciens ausquels on puisse avoir
» recours en cas de doute ou d'igno-
» rance de chose notable, aiant,
» apres avoir achevé, fait brusler
» tous ceux que, par ses amis et au-
» thorité du roy, il avoit peu recou-
» vrer ; que pour aucun bien dire,
» verité, soing, ny jugement qu'il y
» aye apporté. Ainsi parlent noz
» François de P. Æmile, son voisin et
» contemporain : et plusieurs au-
» teurs qui ont cherché pareille re-
» commandation que Platon et Aris-
» tote firent, bruslans plusieurs de
» ceux desquels ils avoient tiré la
» chresme et quinte essence, pour
» en dresser les livres qu'on a depuis
» publiés sous leurs noms (37) *. »

(H) *Elle a été imprimée plusieurs
fois.*] J'ai déjà dit que la date de

oly dit que l'ouvrage de P. Virgile est com-
ans le *Catalogue des Livres censurés par la
té de théologie de Paris*, imprimé à Paris,
49, in-24.

) Burnet, Histoire de la Réformation d'An-
re, *IIe. part., liv. I, à l'ann.* 1550, *pag.*
4.

) De Larrey, Histoire d'Angleterre, *tom. I,*
582, *à l'ann.* 1550.

) *C'est un livre anglais contre l'*Histoire de
formation de M. Burnet.

) De Larrey, Histoire d'Angleterre, *tom. I,*
583.

) *Dans la remarque* (I).

(35) Joh. Caïus, de Antiquit. Cantab., *lib. I,
pag.* 52, *apud* Pope Blount, Censur. Authorum,
pag. 451, 452.

(36) *Il ne fut pas appelé d'Italie par Henri
VIII. Il y fut envoyé par le pape pour lever ce
qu'on nommait denier de saint Pierre.*

(37) La Popelinière, Histoire des Histoires,
livre IX, pag. 485.

* Leclerc rejette le fait, sujet de cette remar-
que, parce que des deux auteurs cités par Bayle,
l'un ne parle que par conjecture, et l'autre ne
produit aucune preuve de ce qu'il avance.

l'épître dédicatoire est de l'an 1533 (38). Je ne doute pas que la première édition ne soit celle que Conrad Gesner a marquée, je veux dire celle de Bâle chez Bébélius, 1534, *in-folio*. L'auteur revit son ouvrage et le retoucha en bien des endroits pour la seconde édition, qui est de l'an 1536. Je me sers de celle de Bâle, *apud Mich. Isingrinium*, 1556, *in-folio*. Elle ne contient que XXVI livres. Cependant je vois dans l'Épitome de Gesner (39), que cette Histoire, en XXVII livres, *ab auctore recogniti ad amussim expositi*, fut imprimée par Isingrinius, et enfin par Thomas Guérin, *in-folio*, l'an 1570. Je voudrais que l'on eût marqué l'année de cette édition d'Isingrinius; et je ne saurais comprendre qu'elle contienne XXVII livres, puisque l'édition que Thysius fit faire à Leyde en 1649 (40) n'en contient que XXVI : car sans doute Thysius se régla sur la plus complète, et sur la meilleure de toutes les éditions précédentes. Quoi qu'il en soit, les XXVI livres de cette Histoire finissent à la mort du roi Henri VII, et c'est pourquoi je ne comprends guère l'auteur qui accuse notre Virgile d'avoir falsifié ses récits touchant le règne de Henri VIII, afin de s'insinuer dans les bonnes grâces de la reine Marie. Il est sûr qu'il sortit de l'Angleterre avant qu'il y eût aucune apparence que Marie régnerait. Il est sûr que son Histoire, imprimée à Bâle (41) un an après sa mort, ne contient que XXVI livres, et ne s'étend que jusqu'à la mort de Henri VII. Voilà ce qui fait que le passage que l'on va lire me semble obscur. *Maximè erravit Polydorus in describendis temporibus Henrici VIII, nam præter quòd linguæ nostratis prorsùs ignarus, plurima eorum temporum nescire habuit necesse: plurima etiam, ut Mariæ reginæ gratiam promptiùs demereri posset, scripsisse, non sine causâ perhibetur. Priorum verò temporum eadem non est suspicio* (42). D'ailleurs, il est vraisemblable que Polydore Virgile ne demeura pas si long-temps à Lon-dres, et cela fort occupé à dre[sser] l'Histoire de l'Angleterre, sans [ap]prendre l'anglais. Au pis aller, il [lui] était plus facile de connaître le règ[ne] de Henri VIII que les règnes préc[é]dens. Pourquoi donc veut-on qu['il] ait été moins instruit sur ce règne[-]là que sur les autres?

(I) *Après cela il fut envoyé en An-gleterre par le pape Alexandre VI; et ayant été prié par Henri VII de composer une Histoire de ce pays-là, il y mit la main dès l'année 1505.* Tous ces faits se trouvent avec div[er]ses particularités dans les parol[es] que je vais copier. *Placuit is* (Com-mentariolus de Proverbiis) *sud præ-sertim novitate usque adeò, delecta-vitque usque adeò, ut brevi mox te[r]que quaterque (sicuti poëta ait) fu-rit formis excusus. Hâc levi aur[â] (fateor ingenuè) evectus, tum ma-jus aggressus opus, de rerum inven-toribus, negotium suscepi, naviter[que] minùs mensibus novem, confeci. [Ego] Polydorus ego primus apud Latinos utriusque rei argumentum attentavi, id quod in præfationibus unius et al-terius operis affatim docuimus. V[erùm] posthæc missu Alexandri sexti [Ro]mani pontificis in Britanniam [quæ] nunc Anglia est, ut quæsturam p[on]tificiam apud Anglos gererem. U[t]ne bonum ocium tererem, rog[atu] Henrici ejus appellationibus sep[timi] regis præstantissimi, res ejus po[pulique] gestas scripsi, in historiæque st[ylum] redegi. Quod herclè opus duode[cim] annos sub litteratoriâ incude labo[ra]tum, obstante fato, nondùm ed[e]re licuit* (43). Ce passage se tro[uve] à la tête de son ouvrage *de Inven-toribus Rerum*, imprimé à Bâle [en] 1521, *in-folio*, et c'est ainsi [que] l'auteur parle à son frère. Sa le[ttre] est datée de Londres, le 5 de déc[em]bre 1517. Elle est au commence[ment] du IVe. livre du même ouvr[age] dans plusieurs autres éditions; [mais] le passage que j'ai cité ne s'y tro[uve] point. C'est l'une des raisons qui devaient engager à le mettre ici. [On] sera bien aise d'ailleurs d'y voir [la] preuve que si Polydore Virgile a d[...]

(38) *Au mois d'août.*

(39) *A la page* 703.

(40) *Elle est* in-8°.

(41) *C'est l'édition de* 1556.

(42) Whear, de Meth. leg. Histor., *sect* XXX, *apud* Pope Blount, Censura Authorum, *p.* 451.

(43) Polyd. Virgilius, *epist. dedicat. libr[orum]* de Inventoribus Rerum, *ad Johann. Math[æum] fratrem, edit. Basil.*, 1521, in-folio.

meuré en Angleterre jusqu'en 1550 *, jusqu'en 1551, il y a demeuré près de cinquante ans (44).

(K) JEAN-MATTHIEU VIRGILE, *son frère.*] C'était un homme docte et en grec et en latin. Il pratiqua la médecine dans Ferrare, et puis il y enseigna publiquement la dialectique, après quoi il fut professeur en philosophie dans l'université de Padoue (45). Il était, avant l'âge de trente ans, bon philosophe, bon médecin, et bon orateur, et il joignait à cela une extrême probité. C'est son frère qui le loue de la sorte dans l'épître dédicatoire dont j'ai déjà fait mention : *Tibi negocium damus et juvandi tuo labore studiosos, et homini familiæ nostræ consulendi cui propè uni seculi nostri contigit ante tertium ætatis lustrum, cum tantâ morum probitate, esse philosopho, medico, ac oratori perfecto. Ex quâ doctrinarum scintillâ, tota jam Italia lucem maximam maturissimè capturam auguratur* (46). Ces paroles manquent dans la plupart des éditions.

(L) *Les reproches qu'il fit à Érasme......... je les rapporterai ci-dessous.*] Ils sont dans l'épître liminaire de son Traité des Adages, imprimé à Bâle, chez Jean Froben, l'an 1521, *in-folio*. Cette épître est adressée à un secrétaire du roi Henri VIII, datée de Londres, le 5 juin 1519. *Ita Polydorus tuus apud Latinos primus hujusce rei argumentum attentavit : et quicquid id laudis fuit, jam pridem citrà cujuscunque injuriam, jure sibi optimo vindicavit. Et post aliquot annos quàm ita de proverbiis commentariolum edideram, ne tibi, successorem habui nostrum Erasmum, id quod ob singularem hominis doctrinam pergratum fuit, et si se ceu ejusmodi commentarioli nostri minimè sciens, utrumque decous, inventæ scilicet rei atque auctæ ad se trahere est conatus, quem tamen vix potuit ignorare, si unquàm suum ipsius Adagiorum opus Argentorati, quod est suæ Germaniæ oppidum, apud Matthiam Schurerium formulis excussum vidit : vidit haud dubiò procul, cùm illud postmodùm bis terve adauxerit. Quippe en ejus operis fronte Matthias attestatur se paulò antè nostra Adagia in apertum protulisse. Ipsi etiam eum cùm aliquando apud nos pranderet per jocum, nostri hujus instituti æmulatorem appellavimus. Ita ille rei suæ intentus nuper in novissimâ Parœmiarum suarum æditione, est palàm professus, primum se apud Latinos id genus argumenti attentâsse, ut cui tùm non venit in mentem nostri libelli imaginis. Etenim penè incredibile est Erasmum tot titulis redundantem, velle cuiquam tam modicæ inventionis gloriolam invidere. Quanquam sunt nonnulli sagaciores, qui adfirment eum idcircò illud dissimulâsse, ut qui præter adagiorum multitudinem nihilò plùs præstiterat, ne videretur esse imitatus, atque sic primas ferret partes. Ego tamen (quia veritas procul eminet) totum istud æqui bonique faciens, tantùm apud te, qui utriusque nostrûm es ex æquo amantissimus, testatum esse volui quo nihil ex eo offensionis posthàc essem habiturus. Nam (ut Martialis ait) qui velit ingenio cedere, rarus erit. Cæterùm sum gavisus (uti dixi) tali successore* (47). Conférez avec ceci ce que je rapporte dans la remarque (A).

* Cette date de 1550 est suspecte à Leclerc, qui au lieu du témoignage de Burnet et de Larrey, écrivains trop modernes, aurait voulu voir citer des pièces originales.

(44) *Corrigez donc ce qui a été cité dans la remarque* (C).

(45) Polyd. Virgilii *epist. dedic. ad Joh. Matthæum fratrem.*

(46) *Idem, ibidem.*

(47) Polyd. Virgilius, *epist. libri* Adagiorum *ad Ricardum Pacæum.*

VITELLIO, ou VITELLO, auteur d'un ouvrage d'optique assez estimé, vivait après le milieu du XIIIe. siècle (A). Quelques-uns disent qu'il était né en Allemagne ; mais d'autres le font Polonais (B). Il y a beaucoup d'apparence qu'il composa son ouvrage en Italie (C). L'édition que Féderic Risnérus en procura l'an 1572 est incomparablement meilleure que celle de Nuremberg, 1535. On verra ci-dessous les louanges qu'il a données aux travaux de Vitellio (D). M. Konig

n'a connu que l'édition de Nuremberg, et il crut que l'auteur même l'avait procurée (*a*).

(*a*) *Vitellio Opticam edi curavit, Norimb. an.* 1535. Konig Biblioth. *pag.* 850.

(A) *Il vivait après le milieu du XIII*e*. siècle.*] Cela se justifie par la raison qu'il dédia son ouvrage à frère Guillaume de Morbéta, qui composa un traité de Géomance, l'an 1269. Cette date a été marquée par l'auteur même, comme nous l'apprend Fédéric Risnérus, qui avait lu en manuscrit ce traité-là (1). Il faut donc conclure que Tanstetter (2) s'est trompé en mettant Vitellio au Xe. siècle. Érasme Reinhold, Gauric, Peucer, Blancanus, Vossius, etc. s'accordent à le placer après le milieu du XIIIe.

(B) *Quelques-uns disent qu'il était né en Allemagne...... d'autres le font Polonais.*] Ce dernier sentiment est le meilleur; car on trouve ces paroles dans le théorème LXXIV du Xe. livre de Vitellio, *in nostrâ terrâ, scilicet Poloniæ habitabili, etc.* (3). On lui donne, au titre du livre, le surnom de *filius Polonorum et Thuringorum*, ce qui signifie, au sentiment de Risnérus (4), que son père était de Pologne ou de Thuringe, ou que sa mère était de Thuringe ou de Pologne. Régiomontanus, dans sa préface sur Alphragan, s'exprime ainsi, *Vitellio autem noster Thuringus* (5) : c'est prétendre que la Thuringe était la patrie de Vitellio.

(C) *Il y a beaucoup d'apparence qu'il composa son ouvrage en Italie.*] Vous allez voir les preuves que Risnérus a recueillies sur ce fait-là : *Quædam sunt in Opticis notæ Vitellonem in Italiam venisse, Italiæque bibliothecis adjutum fuisse. Etenim Vitello ipse de se testis est lib.* 10, *theor.* 42, *se primum omnium in Italiâ ad Cubalum (qui locus est inter Paduam et Vincentiam) contemplatione aquæ tenuissimæ ac limpidissimæ ad Opticas artes incensum atque inflammatum esse : harum enim formar[um] intuitu (ait) et mirabili transmutati[o]ne primùm nos amor hujus studii [al]lexit : et lib.* 10 *theor.* 67, *ubi scrib[it] ex iride, quam in aquâ è scopulo Viterbio proximo vehementiùs præcipitatâ sæpenumerò vidisset, pleraque iridis affectiones et proprietates sibi animadversas et observatas esse : illud (inquit) nobis principium cogitationis fuit, ut præsenti negotio studium applicaremus. At quòd Vitello in Italiâ, quòd Romæ tum cæteris liberalibus honestisque studiis, tum verò Opticis operam navârit, majus fortassè argumentum videatur, quod Guilielmo de Morbeta (qui tum Romani pontificis pœnitentiarium, ut appellant, Romæ agebat) suasore et hortatore, ut ipse in prooemio testetur, optica primùm conscribenda susceperit, eidemque absoluta posteà nuncupârit* (6).

(D) *Les louanges que* Risnérus a *données aux travaux de Vitellio.*] Le passage que je vais copier nous apprendra que Vitellio fit d'autres livres que ceux d'Optique : *Quid et quantùm viribus ingenii perfecerit, præclara ejus monimenta sempitern[o] testimonio erunt : non solùm in physiologicis, quæ citat lib.* 5 *theor.* 1[8], *et lib.* 10 *theor.* 80, *in libris de ordin[e] entium : de elementatis conclusionibus, qui nominantur in præfation[e]; et lib.* 1. *theor.* 28, *in libris de scien[tia] motuum cœlestium, quæ allegat lib.* 10 *theor.* 53, *sed multò maximè in de[]cem libris Opticis : quos ut ex Alh[a]zeno imprimis, deinde è Græcor[um] authorum fontibus hauserit, ce[] mirandis accessionibus amplificar[it]. Alhazeni, Euclidis, Ptolemæi axi[o]mata, hypotheses, theoremata om[] collegit : id laboris infiniti fuit. S[] ex Apollonio, Theodosio, Menela[o], Theone, Pappo, Proclo, et aliis f[ir]mamenta permultarum demonstratio[]num singulari ordine. maximè natu[]rali, per sua genera, speciesq[ue] Opticam, Catoptricam, Mesoptica[m] disposuit, artemque totam mirabili[] absolvit. Quid plura ? Si artis opif[ex] atque author habendus sit, qui ar[ti] formam, animamque dedit; Vitell[o] jure optimo Opticæ artis autor h[]*

(1) Federicus Risnerus, *præfat. in* Vitellonis Opticam, *pag. m.* 163 *præfationis* Epistol. et Orationum Petri Rami.

(2) *In epistolâ* Opticis Vitellonis *præpositâ.*

(3) *Voyez* Risnérus, *ubi suprà*, *pag.* 162.

(4) *Ibidem.*

(5) *Idem, ibidem*, *pag.* 163.

(6) *Voyez* Risnérus, *præf. in* Vitellonis Op[ti]cam, *pag.* 163 Epist. et Orationum P. Rami.

ur (7). Il paraît par-là que la e de Vitellio n'est pas celle de ention, mais celle de l'agencet des matières empruntées.

Risnerus, *ubi suprà*, *pag.* 164.

'IVIANI (Vincentio), noble rentin *, disciple de Galilée, rand mathématicien, publia 1659 un volume *in-folio* inlé : *De maximis et minimis metrica Divinatio in quin- Conicorum Apollonii Per-*. Ses opinions sur la religion valaient rien ; car il croyait *nécessité de toutes choses*, *ullité du mal*, *et la particion de l'âme universelle*, me il l'avoua à M. Monco- (*a*).

onsultez l'*Italia regnante* de Leti à la page 411 de la IIIe. ie.

e premier ouvrage qu'il enrit fut sa Divination sur Aris- contemporain d'Euclide, iteur de *cinq livres de proes sur les lieux solides*, *Pappus d'Alexandrie recilit les propositions toutes les*. Ces livres sont entièret perdus. « M. Viviani, inrompant sa Divination sur istée, se mit à restituer le quième livre des Coniques pollonius (*b*). Dans le temps il y travaillait, le fameux elli... trouva dans la bithéque du grand-duc de cane un manuscrit arabe » avec une inscription latine qui » portait que c'étaient les huit » livres (*c*) des Coniques d'Apol- » lonius... Il emporta ce manu- » scrit à Rome pour le traduire » avec l'aide d'un fameux profes- » seur des langues orientales (*d*). » M. Viviani ne voulant pas per- » dre le fruit de ses travaux se » fit donner un certificat qu'il » n'entendait point l'arabe, et » qu'il n'avait aucune connais- » sance de ce manuscrit. Il ne » voulut pas même souffrir que » Borelli lui mandât rien de ce » qui regardait son ouvrage. » Enfin il acheva son livre, et il se » trouva qu'il avait plus que de- » viné, et qu'il était supérieur à » Apollonius même. Il fut obli- » gé d'interrompre ses ouvrages » pour le service de son prince, » dans une affaire de très-grande » importance (A). » Il fut gratifié d'une pension par le roi de France, et il *songea pour lors à achever sa Divination sur Aristée, voulant consacrer cet ouvrage à l'honneur* de ce Monarque. *Il fut honoré par Ferdinand II, grand-duc de Toscane, du titre de premier mathématicien de son altesse : titre d'autant plus glorieux pour lui, que Galilée l'avait porté. Il travailla à la solution de trois problèmes de géométrie qui avaient été proposés à tous les mathématiciens de l'Europe, et dédia cet ouvrage à la mémoire de M. Chapelain... sous le titre d'*Enodatio Problematum, etc. *Il proposa lui-même le problème de la*

rticle assez long que Chaufepié a con- Viviani est extrait des *Éloges* de lle et des *Mémoires* de Niceron.

onconys, Voyage, Ire. *part.*, *pag.* *'ann.* 1646, *édit. de Lyon* 1665.

en avait fait VIII livres, dont les ions furent recueillies par Pappus. *tait plus de ces livres que les quatre* . Fontenelle, *dans le livre cité cicitat.* (*f*).

(*c*) *Il y manquait pourtant le VIII*^{e}. *tout entier.* Là même.

(*d*) *Voyez la rem.* (B) *de l'art.* Apollonius de Perge *t. II, p.* 184, *et la rem.* (D) *de l'article* Ecchellensis, *t. VI. pag.* 83.

voûte carrable *dont M. Leibnitz et le marquis de l'Hôpital donnèrent la solution par le calcul différentiel*. Il fut choisi en 1699 pour remplir dans l'académie royale des sciences une place entre les huit associés étrangers. Cette nouvelle faveur ranima son zèle, et mit au jour trois livres de sa Divination sur Aristée (*e*) (B), qu'il dédia au roi de France. *Il avait acquis des libéralités* de ce prince *un fonds qu'il employa à bâtir dans Florence une maison qu'on peut appeler magnifique pour un particulier. Il y plaça honorablement le buste de Galilée, et l'accompagna de plusieurs inscriptions à la gloire de ce grand mathématicien, cherchant tous les moyens de signaler sa reconnaissance envers cet illustre maître : et l'on peut dire qu'il suivait en cela le penchant de son cœur, qu'il avait fort bon.* Il mourut au mois de septembre 1703, âgé de quatre-vingt et un ans (*f*).

(*e*) *Voyez les* Mémoires de Trévoux, *février* 1703, *pag.* 142, *édit. d'Amst.*

(*f*) *Tiré de M.* de Fontenelle, *dans l'*Éloge de M. Viviani, *dont on trouve des extraits aux* Mémoires de Trévoux, *juin* 1704, *pag.* 1007 *et suiv.*, *édit. de France.*

(A) *Il fut obligé d'interrompre ses ouvrages pour le service de son prince dans une affaire de très-grande importance.*] « Il y avait long-temps » que pour empêcher les inondations » du Tibre...... on avait pensé à dé» tourner quelqu'une des rivières qui » se jettent dans ce fleuve, et sur» tout *la Chiana*, appelée par les la» tins *Clanis*, comme celle qui a le » plus de part à ces inondations. On » avait été prêt d'exécuter ce dessein » sous Tibère; mais les colonies voi» sines ayant été écoutées là-dessus, » ceux de Florence représentèrent » qu'en détournant le cours de cette » rivière dans l'Arne on inonderait » leur ville et leur pays. On eut égard » à ces remontrances...... On se con» tenta donc, pour arrêter ces inon» dations, de bâtir une muraille où » l'on fit une ouverture par laquelle » il ne pût passer qu'une certaine » quantité d'eau qui ne causât aucun » dommage. Il paraît encore quel» ques restes de cet édifice. Sous » Alexandre VII, la contestation se » renouvela entre les Romains et les » Florentins, touchant le dessein » qu'on avait de détourner le cours » de *la Chiana*. On nomma des dé» putés de part et d'autres. Sa sain» teté choisit le cardinal Carpègne » avec M. Cassini, et le grand-duc » nomma le sénateur Michelozi avec » M. Viviani. Pendant que MM. Cas» sini et Viviani travaillaient ensem» ble à l'affaire dont ils étaient char» gés, ils eurent occasion de faire » plusieurs observations sur l'histoi» re naturelle, entre autres sur les » insectes qui piquent le chêne, et » forment ce qu'on appelle la noix de » galle. Les projets qu'ils dressèrent » pour empêcher les inondations que » causent les débordemens subits de » *la Chiana* ne furent point exécu» tés, comme il arrive presque tou» jours dans ce qui s'entreprend pour » le public (1). »

(B) *Il mit au jour trois livres de sa Divination sur Aristée.*] Cet ouvrage fut imprimé à Florence, l'an 1701. C'est un *in-folio* de 128 pages, intitulé : *De locis solidis secunda Divinatio Geometrica in quinque libros injuriâ temporum amissos Aristæi senioris geometræ*. C'est une seconde édition augmentée : la première édition avait été faite à Florence, l'an 1673 (2).

(1) *Tiré des* Mémoires de Trévoux, *juin* 170[illegible], *pag.* 1010, 1011, *dans les extraits de l'Éloge que M. de* Fontenelle *fit de M.* Viviani *à une assemblée de l'académie royale des sciences, le* 11 *avril* 1704.

(2) *Voyez le* Journal des Savans, *du* 12 [illegible] 1703, *pag.* 162, *édition de Paris, et les* Mémoires de Trévoux, *février* 1703, *pag.* 142, [illegible] *d'Amsterdam.*

ULEFELD ou ULFELD (JACQUES), gentilhomme danois, et sénateur du royaume, [illegible] envoyé en ambassade à la co

de Moscovie, l'an 1578, par Frideric II, roi de Danemarck. Il composa une Relation de son voyage, et la donna à imprimer à un libraire de Leyde, qui la négligea de telle sorte qu'elle tomba entre les mains d'un épicier. Elle eût sans doute servi à des cornets, si Goldast ne l'eût achetée. Il la fit imprimer à Francfort, l'an 1608, sous le titre de *Hodœporicum Ruthenicum Jacobi, nobilis Dani*, et l'an 1627 sous le même titre avec l'addition *Hofeldii* après *Jacobi* (A). Ce Jacques Ulefeld publia (*a*) une traduction danoise du Traité de David Chytréus, sur les quatre fins dernières, la mort, le jugement, le paradis et l'enfer. Il composa aussi l'Histoire de quelques rois de Danemarck, mais elle n'a point été imprimée (*b*). Goldast reconnaît (*c*) qu'encore qu'il ne soit pas fort élégant, il juge des choses avec beaucoup de prudence.

(*a*) *A Copenhague, l'an* 1591, *et l'an* 1593.

(*b*) *Tiré de* Mollerus, Hypomn. ad Albert. Bartholin. de Scriptis Danorum, *pag.* 255, 256.

(*c*) *In epist. dedicat. apud* Mollerum, Hypomn. ad Albert. Bartholin. de Scriptis Danorum, *pag.* 255.

(A) *Sous le même titre, avec l'addition d'*Ulfeldii *après* Jacobi.] Il n'apprit le nom de l'auteur qu'après la première édition. Un théologien danois, nommé Claude-Christophle Lyschander, lui fit savoir que l'auteur de ce Voyage de Moscovie était de la noble famille d'Ulfeld; qu'il avait été docte, riche, et grand sénateur du royaume; mais qu'il était tombé en disgrâce pour avoir traité de quelque affaire sans le consentement du roi; que ses deux fils, MAGNUS et JACQUES, étaient dans un état florissant, et que Jacques, sénateur du royaume, avait été ambassadeur à la Haye, l'an 1608 (1). Je crois que c'est le même qui obtint, en 1610, la dignité de chancelier de Danemarck, et qui mourut le 25 de juin 1630 (2). Je crois aussi que le comte Ulefeld, dont je parle dans l'article suivant, était fils de ce chancelier. Notez que le même Lyschander, dans une autre lettre (3), apprit à Goldast que les deux fils de l'auteur de l'*Hodœporicum Ruthenicum* avaient vu l'ouvrage. Je conclus de là que l'auteur ne vivait plus.

Notez que M. Konig a bien bronché à l'égard de notre Jacques Ulefeld. Il le fait auteur d'une Ambassade de Pologne, écrite l'an 1627 (4). Voilà deux fautes; car ce Jacques était déjà mort au temps de la première édition, qui est celle de l'an 1608, et son livre n'est pas une relation d'une ambassade de Pologne. Mais si on lui prête d'un côté une relation qu'il n'a point écrite, on lui ôte de l'autre l'*Hodœporicum Ruthenicum*, pour le donner à un personnage imaginaire, nommé *Jacques Danus* (5), c'est-à-dire que M. Konig a pris pour le nom de famille d'un auteur l'épithète nationale *Danus, Danois*, que Goldast avait donnée à l'auteur de cet *Hodœporicum*. M. Mollérus a marqué presque toutes ces méprises de M. Konig (6).

(1) *Tiré de la* CCXIX^e^. lettre *du* Recueil des Lettres écrites à Goldast, *et imprimé l'an* 1688.

(2) *Voyez* Mollerus, Hypomn. ad Alb. Bartholin. de Script. Dan., *pag.* 255.

(3) *C'est la* CCLX^e^. *du Recueil susdit.*

(4) Konig., Biblioth., *pag.* 851.

(5) *Idem, ibidem, pag.* 236.

(6) Mollerus, Hypomn. ad A. Bartholin. de Script. Danor., *pag.* 255.

ULEFELD ou ULFELD (CORNIFIDS, ou CORFITS), petit-fils du précédent (*a*), a été un des premiers esprits du XVIIe. siècle; et s'il n'eût pas terni sa réputation en manquant de fidélité à son souverain, on le mettrait avec raison au nombre des plus grands hommes. Christien IV, roi de Danemarck, le fit *vice-roi de Norwége*, *grand*

(*a*) *Notez que je ne l'assure pas; je le crois seulement.*

maître de ses royaumes, et le combla de toutes les grâces qu'un favori peut espérer (*b*) (A). Il le choisit pour son beau-fils; car il le maria à Éléonore, qu'il avait eue d'un mariage de la main gauche (B). Ce gendre du roi était son ambassadeur extraordinaire en France l'an 1647. Frideric III, fils et successeur de Christien IV, ne s'accommoda point de l'esprit et de la conduite du comte Ulefeld, il y remarqua trop d'ambition, et il était presque impossible qu'il ne se ressouvînt avec quelque espèce de colère d'avoir éprouvé à son avénement à la couronne la grande raideur de ce comte pour le maintien des priviléges de la noblesse (C). Quoi qu'il en soit, le grand maître fut envoyé ambassadeur en Hollande l'année 1649, pour y faire un traité touchant le passage du Sund (*c*); et comme on ne fut pas content de ce qu'il avait négocié, il se dépita aussi, et demeura plus de six mois dans sa chambre à faire le malade (D). Il fut accusé en 1651 d'avoir voulu empoisonner le roi (*d*) (E); mais la femme qui l'accusait (F), n'ayant pu prouver son accusation, fut décapitée. Cela ne l'empêcha point de se retirer secrètement avec sa femme hors du royaume, et de s'en aller en Suède, où la reine Christine le reçut parfaitement bien (G). Il témoigna beaucoup d'ardeur pour le service de la Suède; ce qui n'aurait pas été criminel, s'il n'eût pas tâché de la servir au préjudice de sa patrie. Ses conseils furent d'une merveilleuse utilité à Charles Gustave (H); et l'on ne saurait dire combien les machinations politiques qu'il mit en jeu furent puissantes pour avancer en Danemarck les conquêtes de ce prince. Il fut l'un de ses commissaires au traité de Roschild; et il l'eût encore été à celui de Copenhague, si l'ambassadeur de France n'eût prié ce roi de nommer un autre commissaire (I). Il tomba enfin dans la disgrâce des Suédois (K), qui le firent mettre en prison. Il en *serait sorti d'une manière glorieuse pour lui, sans l'impatience qu'il eut, et sans la croyance qu'il ajouta à quelques avis qu'on lui donna, que les Suédois lui allaient faire son procès* (*e*). C'étaient de faux avis; car on avait donné parole à l'ambassadeur de France qu'il serait mis en liberté. L'ambassadeur en avait écrit, parce que le roi de Danemarck demandait ce comte, *comme étant compris dans le traité* (*f*). Les impressions que firent ces faux avis sur l'esprit du prisonnier furent cause qu'il chercha des expédiens pour tromper ses gardes. Il y réussit (L) : il se sauva de la prison de Malmoe, et passa à Copenhague sans avoir une abolition de tout ce qu'il avait fait contre son prince. La comtesse sa femme s'y rendit quelque temps après, et alors Frideric III, qui avait finement dissimulé le dessein de s'assurer de leurs per-

(*b*) Sorbière, Relation d'Angleterre, *pag. m.* 147.

(*c*) *Le même, là même, pag.* 149.

(*d*) Parival, Hist. du Siècle de Fer, *tom. I, pag.* 490.

(*e*) Mémoires du Chevalier de Terlon, *pag.* 301, *édit. de Hollande. Voyez la remarque* (K).

(*f*) *Là même.*

ıes, les fit arrêter tous deux, ≈s envoya dans l'île de Born- n; mais, par un effet de sa nence, il leur permit de de- ırer dans l'île de Funen qu'il eut vu la lettre que ce ıte lui écrivit (*g*). Il y recon- ssait ses fautes, et n'implo- t que la pure miséricorde de souverain, auquel il pro- ttait à l'avenir une soumis- n absolue. Quelque temps ès on lui permit de voyager rs du royaume; il fut aux ıx de Spa (*h*), d'où il alla à ris *incognito*, et ensuite à uges, résolu d'y passer l'hiver ec sa famille; mais il fut obligé s'éclipser. Son fils tua le co- ıel Wolf (M): sa femme, qui ıit passée à Londres, et qui était sortie secrètement, fut rêtée dans Douvres, et trans- rtée à Copenhague; et l'on étendit avoir découvert une rrible conspiration qu'il avait ımée contre son prince (N). Il eut un arrêt rendu contre lui Copenhague, le 24 juillet 1663, r lequel il fut condamné à ort, comme atteint du crime lèse-majesté au premier chef. arrêt fut exécuté en effigie. On sa figure en cire: on la mena r un traîneau jusques à la ande place; le bourreau lui upa la main et la tête, et mit corps en quartiers, qui furent ırtés aux quatre coins de la lle (*i*). Le comte en reçut la ouvelle à Bruges, et en partit lendemain pour se rendre à Bâle (O), *où il demeura quatre ou cinq mois, presque toujours malade, et sans se faire connaître* (*k*). Il en sortit ayant ouï dire qu'on le cherchait pour le prendre, et quoiqu'il se portât très-mal, il se mit la nuit dans une petite barque sur le Rhin, afin de s'en aller à Brissac; mais à peine eut-il fait deux lieues, que le grand froid qui le pénétra le fit mourir. Il était âgé de soixante ans ou environ. Il laissa trois fils, dont l'aîné se fit catholique, et s'attacha auprès de la reine de Suède. Le second était chevalier de Malte; et le troisième, l'un des mieux faits et des plus savans gentilshommes de l'Europe, demeurait en Angleterre. J'ai tiré ces derniers faits d'une nouvelle historique intitulée *Le comte d'Ulfeld*, imprimée à Paris l'an 1677, et dédiée à M. le duc de Montausier, par un auteur qui signe *Rousseau de la Valette*. J'en aurais pu tirer mille choses très-curieuses; mais j'aurais craint de confondre l'histoire avec le roman (P). Je ne laisserai pas de me servir de ce livre dans les remarques. Au reste, on parle souvent de ce comte dans le voyage de Charles Ogier (Q).

La comtesse, sa veuve, mourut le 16 mars 1698. Elle savait faire des vers, et a laissé un ouvrage qui sera peut-être imprimé. C'est la Vie de quelques femmes illustres (*l*).

(*g*) *Cette lettre est datée du* 27 *d'octobre* 61, *et se trouve toute entière dans* Parival, *m. III*, *pag*. 580.

(*h*) Sorbière, Relation d'Angleterre, *pag.*

(*i*) Parival, *tom. III*.

(*k*) *Voyez le livre cité à la fin de cet article.*

(*l*) *Tiré de* Sébastien Kortholt, *pag.* 2 de Puellis Poëticis, *édit.* 1700.

(A) *Christien IV...... le combla de toutes les grâces qu'un favori peut*

espérer.] La Nouvelle historique que je citerai m'apprend qu'il devint le favori de Christien IV, non-seulement par son mérite, mais aussi par la faveur de son père, qui était grand chancelier du royaume, et qui gouvernait l'état. Ce grand chancelier était *d'une des premières et des plus anciennes* maisons *du royaume, et seule honorée de la dignité de comte par concession de l'empereur.* Cornifix Ulefeld était le dixième fils : la manière dont on dit qu'il fut reconnu de son père, qui le croyait perdu depuis long-temps, est romanesque. Voyez la Nouvelle historique. Je ne sais si l'on peut accorder ce qui vient d'être rapporté, touchant la dignité de comte, avec un petit livre latin (1) qui porte que Cornifix Ulefeld s'étant réfugié auprès de Christine, reine de Suède, et lui ayant prêté de grandes sommes d'argent, s'acquit sa protection et ses bonnes grâces, et le titre de comte.

(B) .... *et le maria à Éléonore, qu'il avait eue d'un mariage de la main gauche.*] « Le roi, après la » mort de la reine, était devenu » amoureux d'une belle dame de l'ancienne maison de Monch, appelée » Christine, et n'ayant pu obtenir » d'elle aucunes faveurs, il l'avait » épousée suivant toutes les formalités requises dans un légitime mariage, en présence de toute la cour » et du sénat, avec cette clause, portée par le contrat, que les enfans » qui naîtraient de ce mariage ne seraient pas princes, et se contenteraient de la qualité de comtes de » Sleswick et de Holstein, dont ils » porteraient le nom et les armes (2). » Ce prince la voulut répudier pour certaines choses qu'elle avait faites par jalousie; l'affaire devait être jugée par le sénat. Annibal Seested plaida la cause du roi; le comte d'Ulefeld plaida celle de la reine, et la gagna (3). Le livre latin que j'ai cité porte que la répudiation fut faite actuellement, et que le roi s'attacha ensuite à la femme de chambre (4) de son épouse répudiée (5), et en eut un fils et une fille. Le fils, nommé Ulric-Christien Guldenleeuw, porta les armes sous le roi d'Espagne, et fit des merveilles dans Copenhague assiégé par les Suédois. La fille fut mariée à Claude Alfeld, gentilhomme du Holstein. Le même livre nous apprend pourquoi le roi haït son épouse, et aima la femme de chambre : c'est que celle-ci lui révéla que son épouse avait dessein de l'empoisonner. On se vengea de la délatrice quand elle fut morte; car le comte Ulefeld ne souffrit pas qu'on lui fît des funérailles : il l'envoya enterrer de nuit hors de la ville au cimetière des pauvres. Elle ne survécut le roi que de peu de jours; le chagrin l'emporta (6), dit-on.

(C) *Pour le maintien des priviléges de la noblesse.*] Un auteur que j'ai cité (7) dit que la bonté de Christien IV, « et les douceurs de la paix, » avaient fait négliger à la noblesse » et au peuple quantité de priviléges que l'on proposa de remettre » en vigueur lors » qu'on élut Frideric III; et qu'alors le grand maître *fut obligé par sa charge .... de tenir ferme;* car il représentait toute la noblesse du royaume, et il avait la voix négative dans le conseil; *en sorte que, comme rien ne pouvait passer sans son consentement, on avait accoutumé d'exprimer les placards et de signifier les ordonnances en ces termes : De par le roi et le grand maître.* On ajoute (8), comme par conjecture, qu'outre l'intérêt qu'avait M. Ulefeld « de relever les » priviléges de son corps, il considérait aussi ceux de sa famille, et l'inimitié qu'il y avait entre les enfans de la maison royale, à cause » de l'inégalité du rang, et de la jalousie que l'amour du feu roi pour » la comtesse Éléonore y avait semée. » L'auteur de la Nouvelle historique avoue, nonobstant son personnage de panégyriste et d'apologiste perpétuel, que ce comte, à la

(1) *Il est intitulé :* Machinationum Cornificii Ulefeldii succincta Narratio.

(2) Nouvelle historique, *intitulée* le Comte d'Ulfeld, *imprimée à Paris l'an* 1677.

(3) *Là même.*

(4) *Elle s'appelait Wibicha.*

(5) *Fuit hæc Christinæ cujus suprà meminimus à cubiculis; quumque regi revelâsset ipsi à dominâ suâ venenum parari, rex illam,* REPUDIATA *Christinâ, ejus loco amavit.*

(6) *Ex* Machinat. succinctâ Narrat.

(7) Sorbière, Relation d'Angleterre, *p.* m. 149.

(8) *Là même, pag.* 150.

persuasion de sa femme, eut la pensée de se faire élire roi après la mort de Christien IV, et qu'il prit des mesures pour y réussir; mais que voyant que ses mesures étaient rompues, *il tourna adroitement les choses, et fit faire l'élection du prince Frideric, à des conditions qui lui faisaient partager l'autorité avec lui, sous prétexte de conserver les priviléges des nobles, dont il était le chef, en qualité de grand maître.*

(D) *Il demeura plus de six mois dans sa chambre à faire le malade.*] Sorbière traite cela de bévue; car *il ne faut jamais à la cour*, dit-il (9), *quitter un poste avantageux, ni reculer pour aucun prétexte, ni perdre la piste des affaires, ni accoutumer les gens à se passer de nous, et moins encore à se prévaloir de notre absence.* Mais en le blâmant de cette conduite, il ne laisse pas de prendre si hautement son parti, que l'ambassadeur de sa majesté danoise s'en plaignit à la cour de France. La suite de ces plaintes fut que l'on relégua Sorbière à Nantes. Cet auteur avait autrefois dédié un livre (10) au comte Ulefeld, et en avait sans doute reçu une bonne récompense; c'est ce qui l'engagea à insérer dans la relation de son voyage un épisode à la justification de ce Seigneur. Il n'était pas bien instruit de tout le procès; la détention de ce comte dans l'île de Bornholm, et la liberté qu'on lui accorda d'en sortir pour vivre dans l'île de Funen, étaient inconnues à Sorbière.

(E) *Il fut accusé d'avoir voulu empoisonner le roi.*] L'auteur de la Nouvelle historique prétend qu'on suborna une femme, appelée Dina, pour déclarer que le comte et la comtesse d'Ulefeld l'avaient sollicitée d'empoisonner le roi, la reine et toute la famille royale; que le comte se défendit en plein conseil avec tant de jugement, que Dina, et le capitaine Weller qui l'avait produite, furent pleinement convaincus du crime de faux témoignage, et condamnés, elle à avoir la tête tranchée, et Weller à être banni à perpétuité; ce qui fut exécuté. Si l'on compare ce récit avec ces paroles d'un historien moderne (11), *Un certain colonel Valter fut aussi soupçonné, lequel ayant défendu son innocence, fit ajourner ledit* Ulefeld; *mais au lieu de comparaître devant sa majesté, il partit secrètement avec sa femme, se retira en Hollande, et depuis est allé en Suède;* si, dis-je, l'on fait une telle comparaison, on sentira que l'historien développe mal les choses. Il semble dire que le comte et le colonel furent soupçonnés de la même action; or cela est faux. La Nouvelle historique ne dit pas que le comte se retira d'abord en Hollande, elle dit qu'il voulut se retirer en Pologne; mais qu'ayant su à Dantzick que le roi de Pologne lui en refusait la permission, il s'en alla en Suède. Le livre latin le fait retirer d'abord à Amsterdam, et puis en Suède, et ajoute qu'il publia à Stralsund une apologie de sa conduite, et qu'après l'abdication de Christine il alla demeurer en Poméranie.

(F) *La femme qui l'accusait.*] Cette femme s'appelait Dina: elle était belle, et faisait profession de galanterie; car elle déclara devant la justice qu'elle avait eu un enfant du comte Ulefeld. Le petit livre latin ne raconte pas les choses comme Parival, mais de cette manière-ci: Dina se rendait chez le comte par un escalier dérobé, et couchait avec lui à l'insu de la comtesse. Un jour, de bon matin, la comtesse entra dans la chambre de son mari, et lui montra un poison que le médecin Sperlingius avait préparé (12). Ils concertèrent les moyens de le faire avaler au roi. Dina entendit tous ces discours, s'étant bien cachée dans le lit, afin qu'on ne s'aperçût pas qu'elle fût là. Elle fit confidence de la chose à un colonel (13) qui la baisait; celui-ci en fit sa cour au roi

(9) *Là même*, pag. 151.

(10) *La traduction française du Traité* de Cive *de Hobbes, en* 1649.

(11) Parival, *tom. I, pag.* 490.

(12) *In quam, consilio Ottonis Sperlingii, med. D. in perniciem regis Daniæ Friderici III tentati veneficii suspicionem Corfitz Ulfelt, magister palatii regii quoque venit, de quo* Relatio Hafniensis, *anno* 1651 *publicata videri potest, nec non ejusdem* (Ulfeldi) Apologia *relationi opposita, annoque sequenti* 1652 *Stralsundiæ in-12 edita, cui causas subjungit, quæ necessitatem sibi imposuerunt et adegerunt, ut ad tempus Dania excederet.* Paschius, de novis Inventis, *pag.* 484.

(13) *George Walther.*

son maître ; le roi fit venir Dina, et sut d'elle tout le détail. Les juges l'interrogèrent : elle leur avoua les mêmes choses, et nommément qu'elle avait eu un enfant du comte ; mais lorsque ce procès eut été porté au conseil d'état, où le comte défendit sa cause en personne, Dina se dédit de tout, et fut déclarée calomniatrice, et condamnée à perdre la tête, qui fut mise sur un pieu hors de la ville (14). Il y avait bien de l'apparence qu'elle avait été subornée ; car n'aurait-il pas fallu être pis que bête pour parler d'une telle chose dans une chambre où le comte aurait su qu'une courtisane l'entendait? Voilà le privilége des souverains : on écoute sérieusement les dépositions d'une courtisane, lorsque leur vie s'y trouve intéressée ; et il est même vrai que ces sortes de créatures ont quelquefois révélé des conspirations (15). Il est juste que les souverains jouissent de ce privilége ; car le bien public est préférable à l'observation des formalités ; et ainsi l'on ne doit pas se formaliser de voir mettre en quatre quartiers vingt ou trente conspirateurs sur le témoignage de leurs complices, quoique les dénonciateurs, comblés de biens et de récompenses, soient quelquefois plus scélérats que ceux qu'ils accusent, et qu'ils les aient même engagés, par mille artifices, dans le complot. Il est juste, disent quelques-uns, de châtier la paillarde ; mais la maquerelle qui la dénonce doit avoir un peu de part à la peine. Je réponds que cette maxime ne doit point s'étendre sur les cas privilégiés, comme sont les punitions des crimes d'état. *Salus populi suprema lex esto.*

(G) *La reine Christine le reçut parfaitement bien.*] M. de Wicquefort rapporte sur ce sujet deux histoires remarquables. Je me contenterai d'en indiquer l'une : c'est un tour que cette reine joua à l'ambassadeur de Danemarck, pour faire qu'en sa présence Ulefeld étalât tout ce qu'il avait à dire pour sa justification (16) ; mais pour l'autre histoire, je la rapporterai sans la tronquer. *L'ambassadeur de Danemarck, pour faire voir* qu'Ulefeld *était indigne de la protection de* Christine, *dit un jour à* cette *reine que le grand maître avait converti à son profit particulier une somme de vingt-cinq mille écus que le roi lui avait fait remettre pour en secourir le roi d'Angleterre dans sa nécessité. La reine dit que si le grand maître assurait qu'il avait fait payer cette somme au roi d'Angleterre, elle l'en croirait ; et que si celui-ci le niait, elle dirait qu'il en avait menti ; et que si douze autres rois comme lui le disaient, elle soutiendrait qu'ils avaient tous douze menti. Puisque le roi de Danemarck ne voulait pas remettre le grand maître en la possession de son bien, elle lui en donnerait tant qu'il n'aurait point de regret à celui qu'il perdrait en Danemarck. L'ambassadeur danois lui repartit d'un ton assuré que sa majesté lui pouvait donner la moitié de son royaume, si elle voulait, sans que le roi son maître y trouvât à redire, mais que* cela n'empêchait point qu'il ne tînt Ulefeld pour le plus lâche et pour le plus perfide de tous les hommes. *Cela se fit en l'an* 1654 (17). M. de Wicquefort ne cite point son auteur, mais j'ai trouvé qu'il a pris cela des Mémoires de M. Chanut, où ces deux histoires sont rapportées avec plus de circonstances nécessaires à savoir que dans le livre de M. de Wicquefort. On apprend quelques autres choses touchant le comte Ulefeld dans ces Mémoires (18).

(H) *Ses conseils furent d'une merveilleuse utilité à Charles Gustave.*] Voyez les Mémoires du chevalier de Terlon, à la page 98 et 99. Voyez aussi la page 151 ; vous y trouverez ces paroles dignes de remarque : « Le comte Ulefeld, qui connaissait » l'humeur de sa nation, avait con» seillé au roi de Suède de conserver » religieusement les priviléges qu'

(14) *Ex* Machinat. succinctâ Relatione.

(15) *Fulvie, par exemple, celle de Catilina,* apud Sallustium. *Voyez l'article* FULVIE, *tom. VI, pag.* 613, *remarque* (D).

(16) De l'Ambassadeur et de ses Fonctions, *tom II, pag.* 141. *Voyez les* Mémoires de Chanut, *tom. III, depuis page* 342 *jusques à pag.* 349, *édition de Hollande. L'auteur de la Nouvelle* historique *rapporte cela tout autrement, et à la confusion de l'ambassadeur.*

(17) Wicquefort, *là même, pag.* 171. *Voyez les* Mémoires de Chanut, *tom. III, depuis pag.* 292 *jusques à pag.* 295.

(18) *Voyez le III*e. *tome, pag.* 74, 97, 9[illegible], 100, 240, 364.

ient eus les peuples de Schonen is le roi de Danemarck. Ce con-il était bon, et peut-être que s'il it été suivi cette seconde guerre rait eu un meilleur succès. » Ce ralier avait déjà dit que le roi de le fut fort fâché d'apprendre que eût violé ces priviléges : « Mais ue le déplaisir qu'il en témoigna e lui fut d'aucune utilité dans Co-enhague; on y crut que ce n'était u'une amorce pour les obliger à rendre. »

I) *Si l'ambassadeur de France lt prié........ de nommer un autre missaire.*] On ne sera pas fâché je rapporte ici ce fait avec un plus de circonstances. « M. le aréchal duc de Grammont et . de Lyonne, qui étaient pour rs à Francfort ambassadeurs ex-aordinaires, plénipotentiaires de otre majesté pour l'élection de mpereur, m'écrivirent pour dé-urner le roi de Suède de nom-er le comte Ulefeld aux négocia-ons de Copenhague, comme il rait été à celles de Roschild. A oi ce prince voulut bien consen-r lorsque je lui en parlai, pour point donner le chagrin au roi Danemarck de voir un de ses jets, qui était mal avec lui, dans lieu de sa résidence, traiter ur ses ennemis, et braver son uverain, qui était dans le mal-ur et dans l'infortune, et ce que dis au roi de Suède fit qu'il mit sieur Coyet à la place de ce mte (19). »

) *Il tomba enfin dans la disgrâ-es Suédois.*] Il y en a qui ont té (20) *que les Suédois, pour se tre* du comte Ulefeld, *le grand it duquel ils redoutaient, et ne aient suffisamment reconnaître ienfaits, lui mirent sus une tra-s, pour se saisir de ses grands* . L'auteur qui parle ainsi venait ire que les Suédois avaient con-né ce comte à une prison perpé-e. Il aurait dû ne pas ignorer clusion au traité de paix : voyez ssus le corps de l'article. Or, en-es choses qui lui furent prises e roi de Suède, il ne faut pas oublier la bibliothéque qui avait appartenu à un sénateur danois, nommé Sépheldt (21). Le roi de Suède la trouva dans le château de Reinstedt, dont ce sénateur, ennemi capital du comte Ulefeld, était gouverneur, et la donna à ce comte, qui, à la prière du chevalier de Terlon, la voulut laisser au sénateur moyennant six mille écus. Le sénateur s'opiniâtra à ne pas *donner cette somme, quoique sa bibliothéque fût estimée cinquante mille écus par quantité de manuscrits très-rares, et par beaucoup de curiosités. Sur ce refus, le comte Ulefeld la fit transporter en Schonen, et lors de sa détention par le roi de Suède, elle lui fut prise et portée à Stockholm.*

(L) *Il y réussit.*] Entendons un peu ce fait; les circonstances en sont singulières : « Le comte Ulefeld était » un cavalier fort habile et fort con- » sidéré en Danemarck, et il le » croyait bien, puisqu'il hasarda » d'aller à Copenhague sans savoir » auparavant si son roi l'aurait agréa- » ble. Ce prisonnier, depuis le jour » de sa détention, sut faire le muet » si adroitement, et l'insensible à » tous les maux qu'on lui fit, qu'il » fut impossible de tirer une seule » parole de lui, quand on l'interro- » gea pour lui faire son procès; et la » manière dont il a su, par sa dissi- » mulation, tromper ses gardes, qui » étaient toujours près de son lit, où » il faisait le malade, est une chose » presque incroyable. Cependant il » fit lui-même l'habit avec lequel il » se sauva à Copenhague, et qui fut » sa perte; car s'il eût pris confiance » en ce que je lui avais fait dire tou- » chant la bonté du roi de Suède, » pour sa liberté, il aurait évité la » disgrâce qui lui arriva, et on ne » lui aurait pas confisqué ses biens » en Suède, comme on fit, et ensuite » en Danemarck (22). » La Nouvelle historique assure, 1°. que, par le traité de Roschild le comte obtint une amnistie générale, et devait être re-

(19) Mémoires de Terlon, *pag.* 112.

(20) *Voyez* Parival, *tom. III, pag.* 206; *mais* [...]*ait être la* 110e.

(21) Mémoires du chevalier de Terlon, *pag.* 105, 106.

(22) *Le chevalier* de Terlon, Mémoires, *pag.* 303. *Il avait dit, pag.* 99, *que ce comte était puissant en biens, avait un grand crédit parmi la noblesse, et par-dessus tout cela avait infiniment de l'esprit, et était un des plus habiles hommes du royaume.*

mis dans la possession de ses biens et de ses emplois ; 2°. que le roi de Suède lui ayant permis de se défendre publiquement devant le sénat de Malmoe, et son indisposition ne lui permettant pas d'y comparaître, ce fut la comtesse Éléonore qui plaida pour lui, et cela avec tant de force et tant d'éloquence (23), que les juges prononcèrent sentence d'absolution ; 3°. que le roi de Suède confirma cette sentence, et que ce fut Annibal Seested, ennemi caché du comte, qui, en lui faisant peur d'une plus rude captivité, lui conseilla de mettre tout en usage pour sortir de sa prison. Il ne faut pas que j'omette que, selon le petit livre latin, la disgrâce de ce comte, en Suède, fut postérieure à la mort de Charles Gustave. Ce fut après la mort de ce prince que le comte travailla, avec quelques sénateurs de Malmoe, à faire retomber la Scanie au pouvoir du Danemarck. On dit aussi, dans le même livre, qu'il feignit d'avoir une paralysie sur la langue pendant sa prison. *In custodiam traditus est in quâ quamdiù fuit, hemiplexiæ morbum et vitiatam loquelam raro patientiæ exemplo simulâsse dicitur* (24). Cela confirme ce que M. le chevalier de Terlon a débité, et voici la confirmation d'une autre chose qu'il avance. *Jam in eo fuit* (Ulefeldius) *intercedente apud regem Sueciæ christianissimi regis legato, si unicum tantùm octiduum diutiùs in custodiâ se continuisset, ut libertati restitueretur. Quin literæ quarum beneficio dimittendus esset à reginâ matre Hedvigâ Eleonorâ filii tutrice ac proceribus regni subscriptæ eodem quo evaserat momento, et hinc paulò seriùs allatæ circumferebantur* (25).

Éclaircissons ceci autant qu'il sera possible par la narration de M. de Puffendorf. Elle nous apprend la ruse qu'Annibal Seested employa pour empêcher que le comte ne se rétablît en Suède, et ne jouît du revenu de ses biens. Il persuada au roi son maître, qui l'envoyait en Suède, de lui donner ordre de recommander aux sénateurs la cause du comte. Il s'imagina que par ce moyen il le rend plus suspect ; car on accusait le p sonnier d'une trahison compl pour le roi de Danemarck ; rien tait donc plus propre à le faire raître coupable que l'intercession ce roi. Cette ruse de Seested tom par terre : les Suédois n'y prir point garde, et ne voulant pas é miner les choses à la rigueur, ap la fin de la guerre et après la m du roi, ils déclarèrent absous le c te Ulefeld. Alors son ennemi rec rut à une autre ruse : il fut trou le comte Brahe, et le pria de ne f pas éclater l'arrêt du sénat, mais le lui mettre en main, afin qu'il pût faire un mérite auprès de beau-frère (26). Dès qu'il eut l'a en sa puissance, il fit accroire chevalier de Terlon (27) et à M. Sidney (28) que le sénat de Su avait condamné Ulefeld, et les p de lui en donner avis incessamm afin que cela le déterminât à c cher les voies de s'évader. Les let qu'ils lui écrivirent eurent toute ficace que M. Seested avait atten Le prisonnier se sauva, et s'en al Copenhague, et y perdit la lib qu'il venait de recouvrer (29). Il semble que M. Seested se com beaucoup ; car si les deux amb deurs qu'il avait trompés eussent lé de ses avertissemens, les sénat de Suède auraient su ses tromp malicieuses, et en auraient fai bruit. Cela ne l'eût-il point p de réputation ? Notez qu'il n'es possible d'accorder ensemble l cits du chevalier de Terlon M. Puffendorf : l'un des deux d des faussetés.

(M) *Le colonel Wolf.*] Un rien moderne (30) que j'ai dé dit que pendant que ce colonel en carrosse avec sa femme, le f comte Ulefeld l'aborda, et le fort courtoisement, et lui *plan petit poignard dans le cœur*, e *me temps qu'il disait à sa fem* était celui qui les avait abordés

(23) *On voit toute entière sa harangue dans la Nouvelle historique.*

(24) *Ex Machinat. succinctâ Narrat.*, *pag.* 28.

(25) *Ibidem*, *pag.* 80.

(26) *Le comte Ulefeld.*

(27) *Ambassadeur de France.*

(28) *Ambassadeur d'Angleterre.*

(29) *Tiré de* Puffendorf, *dans la* Vie d les Gustave, *liv. VI*, *num.* 52. *Voyez le* de Leipsic, 1697, *pag.* 190.

(30) Parival, *tom. III*, *pag.* 584.

fut assez heureux pour se sau-
e colonel, étant gouverneur de
e Bornholm, n'avait pas si étroi-
t gardé le comte Ulefeld, qu'il
trouvé le moyen de prendre la
mais on le rattrapa comme il
sur le point de s'embarquer, et
mit dans une prison fort étroi-
fort indigne d'un homme de
importance (31); et l'on n'eut
aucune pitié de lui, de peur
n'échappât une autre fois. Voi-
sujet de la haine que ce comte
famille conçurent contre ce co-

) *Une horrible conspiration......*
e son prince.] On a dit que l'é-
ur de Brandebourg avertit le roi
ric III que le comte Ulefeld *lui*
écrit que s'il lui voulait prêter
forte, il détrônerait le roi et
héritiers, et ferait passer la cou-
e sur sa tête; car, disait-il, j'ai
des ecclésiastiques et des sécu-
qui se déclareront de mon côté,
me sera facile de venir au bout
non entreprise (32). L'arrêt de
expose qu'on avait les documens
ela. Il est vrai qu'on ne nomme
t cet électeur.

) *Pour se rendre à Bâle.*] Selon
re latin, il se disait, à Bâle, gou-
eur de trois gentilshommes hol-
ais, et il ne fut reconnu que lors-
l'un de ses fils eut une querelle
un capitaine de Zurich. Il avait
ès de lui ses trois fils et une fille.
mme était en prison à Copenha-
Lorsqu'il se vit découvert, il se
tout seul sur le Rhin, et mourut
la barque, au mois de février
, proche de Nieubourg. Les ba-
rs le portèrent dans un couvent
est près de là; ses fils y accouru-
, voulant recouvrer les pierreries
n avait trouvées sur lui, et le fi-
enterrer sous un arbre au milieu
champ.

) *De confondre l'histoire avec le*
n.] Quoique l'auteur de la Nou-
historique assure que *tout y est*
véritable, et qu'il n'a rien écrit
sur les mémoires qui lui en ont
donnés par des gens du pays,
les et désintéressés, on ne peut
s'empêcher de croire qu'il y a dans cet ouvrage quelques embellissemens imités des romanistes. La comtesse Éléonore avouait que son histoire *tenait beaucoup du roman* (33): celui qui le lui avait ouï dire ayant rapporté quelque chose de cette histoire, ajoute que cela, *avec quelques épisodes, pourrait servir de juste sujet à un roman* (34). Sans doute l'auteur de la Nouvelle historique a exécuté cette idée. Je n'entre point dans le fond des faits que cet auteur tourne toujours à l'avantage de son héros, et quelquefois d'une manière si dure contre la personne du roi Frideric (35), qu'il méritait mille fois plus que Sorbière, que l'ambassadeur de Danemarck se plaignît de lui à la cour de France; mais apparemment on me permettra de regarder comme une pensée romanesque *cette sévérité capable de faire trembler le plus assuré de tous les hommes*, avec laquelle le comte fut regardé lorsqu'il fit sa première déclaration d'amour à la comtesse Éléonore, à laquelle, dit l'auteur, *ce nom d'amour paraissait si rude*, qu'elle *s'en fit un portrait effroyable.* Je ne fais pas un tel jugement de cette plainte du comte, dans la surcharge de ses infortunes : *Hé, Dieu, quand cesserez-vous de m'affliger!* La nature y est trop visible; ceci a tout l'air d'une histoire: l'autre fait a tout l'air d'une invention. Qu'une proposition de mésalliance ou de mauvaise galanterie fasse naître ces regards terribles et menaçans, à la bonne heure; mais ce comte, bien fait de corps et d'esprit, et l'un des plus grands partis que la comtesse pût espérer, aimait pour le sacrement. D'où serait donc venue la vérité foudroyante dont cet auteur fait mention, que du pays des romans? où, et non ailleurs, *la déclaration est suivie d'un prompt courroux qui paraît à notre rougeur* (c'est Molière qui fait parler une précieuse ridicule), *et qui pour un temps bannit l'amant de notre présence. Ensuite il trouve moyen de nous apaiser, de nous accoutumer insensiblement*

La Nouvelle historique *fait une description*
se du traitement fait au comte, avant mé-
'il eût tâché de se sauver.

) Parival, *tom. III, pag.* 584.

(33) Relation de Sorbière, *pag.* 146.

(34) *Là même, pag.* 153.

(35) Les Mémoires du chevalier de Terlon *donnent des éloges à ce roi directement opposés aux médisances de la* Nouvelle historique.

au discours de sa passion, et de tirer de nous cet aveu qui fait tant de peine (36).

(Q) *On parle souvent de ce comte dans le Voyage de Charles Ogier.*] Charles Ogier, digne frère du grand prédicateur François Ogier, fit le voyage de Danemarck et de Suède avec le comte d'Avaux, ambassadeur de Louis XIII. Ils partirent de Paris le 11 de juillet 1634. La relation de ce voyage est curieuse et bien écrite. On y trouve, entre autres choses concernant le comte Ulefeld, qu'étant fiancé avec la fille du roi son maître, et ayant un ulcère à la cuisse, il se fit un grand scrupule de s'approcher d'une dame du sang royal avant que d'être guéri. C'est pourquoi il fit un voyage en France, pour se mettre entre les mains d'un habile chirurgien que M. d'Avaux lui indiqua : *Ulfeldius crure laborabat insanabiliter, ex sententiâ scilicet omnium suæ nationis medicorum, qui tamen anno posteà, cùm se ex consilio legati nostri Lutetiam contulisset, ab eximio chirurgo P. Judæo sanatus est. Alter mihi videbatur ille Philoctetes, adeò acutis interdùm doloribus cruciabatur : alioquin, cùm per benigniorum temporum intervalla, vis mali paululùm resederat, innitebatur baculo. Cæterùm tanta hominis virtus ac dignitas fuit, ut dilectissimam illi rex Daniæ filiam Leonoram desponderit : at ille tam eximiæ puellæ thalamis crus putridum inferre reveritus, antequàm nuptiæ celebrarentur, operæ pretium duxit, si se laboriosæ curationis carnificinæ, ac periculis devoveret* (37). Cela était fort dans l'ordre.

(36) Molière, *dans la comédie des* Précieuses ridicules, *act. I, sc. IV*.

(37) Carol. Ogerius, *in* Itinere Danico, *pag.* 67, *edit. Paris.*, 1656, in-8°. [Voyez la *remarque critique* sur le texte de l'article Ruarius, tom. XII, pag. 646.

ULYSSE, l'un des plus célèbres généraux de l'armée grecque au siége de Troie. M. Drelincourt (*a*) m'a communiqué tant de beaux mémoires sur ce héros de l'Odyssée (A), que je suis extrêmement fâché de ne pouvoir pas leur donner toute la qu'ils méritent. Et com vaut mieux se taire sur les des choses que d'en pa demi (*b*), je renvoie to article à un autre temps, suis bien fâché que ce homme n'ait pas pu en lui-même le public de cet lent tableau d'Ulysse, con l'avait enrichi de celui d'A dont on a vu trois édition

(*a*) *Professeur en médecine à Leyde.*

(*b*) *De Carthagine silere meliùs p parùm dicere.* Sallustius, de Bell thino.

(A) *Tant de beaux mémoire héros de l'Odyssée.*] Il a tout ce qui s'est dit en bie mal du prince d'Ithaque, e digé en un très-bel ordre. assemblage d'érudition et d que qui étonnerait les perso plus versées dans la lecture ciens auteurs grecs et latins. dance et l'exactitude, la sa la methode, la mémoire et ment, éclatent de telle so ce travail, qu'on ne saurait quelle de ces vertus se fait que les autres.

ULM ou ULME, e *Ulma*, ville impériale, du cercle de Souabe, est si le Danube qui commen porter bateaux. Elle a é nommée *à cause qu'il grande quantité d'orm environs. Elle est rich plée, marchande, réguli fortifiée, et embellie d'u nombre de fontaines :* s de pierre sur le Danube beau. . . . *Ce n'était qu'un bourg, que Char avait donné à l'abbaye chenaw, et que Lotha depuis entièrement ruin les habitans du pays rétablis, ils rachetèren*

bbaye de Reichenaw, ...nant une grande somme ...nt, leur liberté et leur in...dance, et se firent imma...er parmi les villes impé... (a). . . . . Les catholiques ...ont pas en grand nombre et ...nt que deux églises, les ...stans s'étant rendus maîtres ...utes les autres. Le sénat est ...osé de quarante-une per...es, dont les deux anciens, les cinq premiers, font le ...il secret, où les catholi... ne sont point admis (*b*). ...cteur de Bavière surprit ...ville le 8 septembre 1702, ...un stratagème admirable...t bien exécuté (*c*). « Les ...urgeois s'étant mis sous les ...mes, divisés en dix-huit ...mpagnies de deux cents hom...es chacune, marchèrent avec ...rs drapeaux, et les femmes ...ême de la ville y accouru...nt comme des bacchantes, ...ant pris pour armes tout ce ...i leur était tombé sous les ...ains; mais malgré tout cela ... postes » pris par les troupes ...avière furent conservés (*d*). ...Impériaux, commandés par ...énéral Thungen, assiégèrent ...e place au mois de septem... 1704. La garnison ne fit ...me courte et très-faible ré...nce : elle capitula le onzième ...t mois, et obtint toutes ...es de conditions favorables et glorieuses. Les gazetiers de Hollande, trompés par les nouvellistes des villes impériales, presque toujours grands menteurs, publièrent qu'après qu'elle fut sortie honorablement on la fit prisonnière de guerre, et cela en représailles de ce qui avait été fait à la garnison de Verceil en Italie, par le duc de Vendôme, quelques semaines auparavant. On sut bientôt la fausseté de cette nouvelle; et au fond les deux cas n'eussent point été semblables, puisque la garnison de Verceil fut traitée, non pas contre la teneur de la capitulation, comme les mêmes gazetiers le publièrent, de quoi ils se rétractèrent ensuite (*e*), mais précisément selon les termes de la capitulation signée de part et d'autre.

...Heifs, Histoire de l'Empire, *tom. II*, ...*. 456*.

...Là même. Voyez aussi le Mercure ...t, *de septembre* 1702, *pag.* 392, *dans* ...rait d'une lettre d'un officier de l'armée ...lecteur de Bavière.

...Voyez la lettre *qui est dans le même* ...*du* Mercure Galant, *pag.* 395, *et*

...Là même, pag. 402.

(*e*) *Voyez les* Nouvelles des cours de l'Europe, *mois d'août* 1704, *pag.* 150 *et suiv.*, *et pag.* 163 *et suiv.*

VOLKÉLIUS (Jean), ministre socinien (*a*), était né à Grimma, dans la Misnie. C'est un des plus habiles hommes de cette secte. On a quelques lettres que Socin lui écrivit, dont la première est datée du 3 d'avril 1593 (*b*). Il lui en écrivit une l'an 1596, sur ce que Volkélius avait fait connaître qu'il ne trouvait pas que Socin eût bien réfuté les argumens de François David (*c*). Il publia, en 1513, une réponse (*d*) et une

(*a*) *Ecclesiæ Philippoviensis, post Smiglensis Pastor.* Biblioth. Antitrinit., *pag.* 96.

(*b*) *Ibidem.*

(*c*) Hoornbeck, Apparatus ad Controvers. Socinian., *pag.* 65.

(*d*) *Intitulée*, Nodi Gordii à Martino Smiglecio nexi Dissolutio.

réplique (*e*) à Smiglécius; mais le principal de ses ouvrages est celui *de verâ Religione*, dont on brûla un grand nombre d'exemplaires à Amsterdam, par ordre des magistrats, le 20 de janvier 1642 (A). J'aurai quelque chose à dire sur ce fait-là, car on ne le rapporte pas bien dans le livre de la religion des Hollandais.

(*e*) *Intitulé*, Responsio ad vanam Refutationem Dissolutionis Nodi Gordii.

(A) *Celui* de verâ Religione, *dont on brûla un grand nombre d'exemplaires..... en* 1642.] Il fut imprimé à Racovie, l'an 1630, après la mort de l'auteur. La secte jugeant à propos que cet ouvrage fût un système complet de la doctrine socinienne, et trouvant qu'il y manquait quelque chose, chargea Crellius d'y ajouter un supplément, savoir le Traité de Dieu et des attributs divins. Crellius exécuta cette commission; ce qu'il écrivit fait la Ire. partie de l'ouvrage : c'est le premier des six livres qui le composent. Plusieurs croient que le socinianisme n'a rien publié de plus dangereux que ce volume; et de là vint sans doute qu'ayant été réimprimé à Amsterdam, on crut qu'il était fort nécessaire de l'exposer aux rigueurs de la justice. Le bailli d'Amsterdam fit enlever de chez le libraire 450 exemplaires qu'on y trouva; il obtint des juges que ces exemplaires fussent confisqués, et que le libraire fût condamné à une amende pécuniaire (1) : huit jours après on les brûla publiquement (2). Courcelles, ayant écrit ces nouvelles à Ruarus, le 8 de février 1642, lui manda le 12 d'avril suivant que les nouveaux échevins avaient cassé la sentence de leurs prédécesseurs (3), et ordonné qu'elle fût ôtée des registres; si bien que le libraire, qui n'avait pas payé encore l'amende, en fut quitte pour la perte des exemplaires. Il fut néanmoins si

consterné de cet acciden
crut qu'il serait bien malais
duire à publier de tels ouv
Courcelles souhaitait passio
qu'on en composât quelqu'u
cette procédure des échevins
terdam. *Utinam vestrûm aliq*
ceps scabinorum nostrorum j
vellet expendere, et istos i
incendiarios peccati sui coarg
quem noveris ei rei idoneum
ut aggrediatur (5).

Les deux lettres de ce mini
minien, écrites en confid
naïvement à Ruarus, nous c
lieu de rejeter comme très-fa
conjecture de M. Stoupp. I
qui suit, je le rapporte selon l
que M. Desmaizeaux (6) a eu l
de m'envoyer, et non pas
dans la première édition, où
nai le passage tout tel que
nauld le donne à la page 46 d
partie de son Apologie pour
tholiques. Il a retranché e
quelques endroits, et cepe
s'est servi de caractère italiq
marquer aucune lacune. Ce
pas d'un auteur exact. « Il n'
» peu d'années que les livres
» ciniens étaient très-rares
» ceux qui avaient vu le jou
» me on les avait imprimés
» lieux fort éloignés, et qu'
» avait tiré que peu d'exempl
» n'en pouvait trouver aucu
» les payant très-chèrement, e
» grande part ne se trouvaie
» du tout. Les états générau
» leur bonté et grâce spé
» par une tendresse de co
» toute particulière, ont re
» cet inconvénient. Pour s
» les sociniens, et ceux q
» draient le devenir, ils ont
» qu'on imprimât en Am
» les œuvres de quatre d
» principaux docteurs, à
» de Socin, de Crellius, d
» tingius, et de Wolzogéni
» vend à présent publique

(1) *De douze cents francs.*

(2) Steph. Curcellæus, epistola ad Ruarum. *C'est la LXXXVIe de la Ire centurie des* Lettres de Ruarus, *pag.* 407.

(3) *Voyez la LXXXVIIe* lettre *de la Ire. centurie de celles de* Ruarus, *pag.* 408, 409.

(4) *Ita illo consternati casu* (*Cæ*
dire les sieurs Blaeu) *ut non facilè pu*
modi sint libros excusuri. Idem, *pag.*

(5) *Ibidem*, *pag.* 408.

(6) *Dont il est parlé tom. XII, pag*
marque (O) *de l'article* Ramus. *Voye*
Nouvelles de la République des Let
1701, *pag.* 151 *et suiv.*

nsterdam cette bibliothéque des ciniens, en huit volumes *in-folio*, ni ne coûte que cent francs. Il y a que peu d'années que l'on aurait pas eu pour deux cents pis-les une petite partie de ces œuvres, ne l'on a présentement toutes en-semble pour moins de dix. Il est rai qu'il y a quelque temps que on fit brûler en Amsterdam un livre es sociniens, à la prière même 7), sans doute, de Guillaume leau, qui l'avait fait imprimer. eu de jours après cette exécution ublique il exposa publiquement n vente ce même livre ; et pour n recommander la vente, et en ugmenter le prix, il fit mettre, ans la page où était le titre, que 'était le même livre qui, par or-re des états, avait été condamné à tre brûlé publiquement par la nain du bourreau (8). »

l y a plusieurs choses à reprendre ns ce passage. I. M. Stoupp ne ait pas ignorer que les états éraux ne se mêlent point du vernement d'Amsterdam ; ce n'est nt à eux à permettre ou à dé-dre quelque chose aux libraires la province de Hollande. II. Il st point vrai que ni les états éraux, ni les états de Hollande nt permis l'impression des livres iniens. Les œuvres de ces quatre cipaux docteurs, dont M. Stoupp le, furent imprimées en cachette. rez les particularités de cela s l'Apologie pour la Religion des landais (9). III. Il est très-faux que laume Blaeu ait prié qu'on brû-le livre socinien : les deux lettres Courcelles prouvent manifeste-nt que les sieurs Blaeu furent -fâchés qu'on eût fait brûler le re de Volkélius ; et voici de nou-les preuves de cette vérité : je les runte de l'auteur qui réfuta Stoupp (10). « Ce n'est pas *Guil-* » *laume Bleau* qui l'a imprimé, mais » *Jean Bleau*. Mais quelle imperti-» nente conjecture, que ce *Bleau* » aurait prié les magistrats de brûler » ce livre ! Si l'on avait brûlé seule-» ment une douzaine d'exemplaires, » l'on pourrait dire que votre petit » esprit soupçonneux a eu quelque » fondement de conjecturer si mali-» cieusement : mais sachez que l'of-» ficier, ayant eu ordre de brûler » ce livre, saisit ce M. Bleau dans » la maison d'un sien ami, où il » était alors, et l'y fit garder par » des sergens, pendant qu'il alla » droit vers le magasin, où il trouva » tous les exemplaires, et les fit tous » brûler à l'instant même (11). L'on » y a employé une demi-journée » toute entière, sans faire autre » chose que jeter continuellement » des livres dans le feu, jusques à » ce que l'on eut consommé par la » flamme tout ce qu'il y avait de ces » livres, ce qui apportait un dom-» mage fort considérable à M. Bleau, » outre qu'il fut condamné à l'a-» mende de deux milles livres (12). » Jugez par-là si c'est *à sa prière* » *que ce livre a été brûlé*, et s'il en » doit avoir eu beaucoup de profit. » IV. Il est très-faux que ni *peu de jours après cette exécution publique*, ni en aucun autre temps, ce même libraire ait *exposé publiquement en vente* le livre de Volkélius, et qu'il ait fait mettre dans le titre, *que c'était ce même livre qui, par ordre des états, avait été condamné à être brûlé publiquement par la main du bourreau*. Celui qui fournissait des mémoires à M. Stoupp confondait les choses, et voici tout le fonde-ment de cette fable. Ce livre de Vol-kélius fut imprimé en flamand à Roterdam, l'an 1649, et l'on mar-qua au titre que les échevins l'a-vaient fait brûler en Hollande, l'an 1642 (13). L'apologiste de la religion des Hollandais observe qu'un cer-tain *Colom*, et non pas les sieurs *Bleau*, fit mettre cela au titre, mais que cette traduction fut *défendue tout de même par MM. les États* (14).

(7) *Le traducteur italien de M. Stoupp a fait une insigne falsification ; il a supprimé les mots qui témoignent que l'auteur ne faisait que soupçonner.* A forza di suppliche, *dit-il*, dello Guiglielmo Bleau.

(8) Stoupp, Religion des Hollandais, *lettre IV*, *datée du* 13 *mai* 1673.

(9) Jean Brun, Apologie pour la Religion des Hollandais, *pag.* 216 *et suiv.*

(10) *Là même*, *pag.* 218.

(11) Courcelles *met un intervalle de huit jours.*

(12) Courcelles *ne la fait que de douze cents.*

(13) Biblioth. Antitrinit., *pag.* 98.

(14) Jean Brun, Apologie pour la Religion des Hollandais, *pag.* 219.

opus illud esset in Hollant by Schepen vonnisse gedoemt, openbaerlijck geexecuteert, en met vyer verbrant anno 1642, in Januario (15). Les synodes de Hollande n'oublièrent pas cette addition, dans la remontrance dont j'ai parlé dans un autre endroit (16). Ils se plaignirent que plusieurs ouvrages sociniens étaient traduits en flamand, et ils cotèrent en dernier lieu celui de Volkélius. *Denique Crellius de Deo et ejus attributis et Volkelii quinque libri de verâ religione : et ad irridendum zelum piorum judicum pro Deo, perversosque homines eò magis alliciendum, in frontispicio posuerunt in Hollandiâ sententiâ scabinorum eum librum damnatum et publicè combustum esse anno* 1642, *mense januario.*

Il est sûr que l'ouvrage de Volkélius n'a point été imprimé à part en latin, depuis la brûlure de l'an 1642; mais il a paru tout entier dans l'*Hydra Socinianismi expugnata*, publiée à Groningue par Samuel des Marets (17). Ce professeur orthodoxe voulant réfuter le système des sociniens, ne souffrit pas que personne le soupçonnât d'avoir affaibli les raisons de son adversaire. Il les rapporta sans en rien ôter, et il y joignit dans les mêmes pages la réfutation. Par ce moyen tous les lecteurs peuvent mettre en parallèle

pas vu ce qu'il se sentait in
de réfuter; et lorsqu'il ne
taire sur certaines choses,
écarte quelques termes essent
un mot, supposez tant qu'
plaira qu'un controversiste
de bonne foi, vous ne persu
jamais que les pièces détaché
rapporte de l'ouvrage qu'il
soient une image fidèle de l
de cet ouvrage; car cette for
siste presque toujours dans l'
nement des pièces. Ainsi
Marets ne pouvait rien faire
à propos que d'insérer tout
dans sa réponse le livre brûl
taire les fanfaronnades des
ques : il leur ôta le prétexte
procher à la vraie église u
duite poltronne, et d'insulter
thodoxes comme des gens
saient regarder en face leur e
et qui, se sentant incapable
tenir tête, imploraient le br
lier pour réduire en cendres,
arrêt des magistrats, un liv
ils ne pouvaient résoudre le
tions. Certains plaisans qui
trop à médire ont prétendu
professeur n'en usa ainsi qu'
que le libraire le voulut absol
dans la pensée que le texte
kélius ferait acheter la ré
quelle qu'elle fût. C'est un
malignité. Il est infiniment
sonnable de s'arrêter aux

gistratus *Amstelodamensis*, *ma-*
illum integrum sistere lectori,
crederet suffurari velle victoriam,
ad nolebat Alexander, *et datâ*
rd delumbare atque extenuare ad-
sarii mei argumenta; ubi lector
am bestiam sua verba resonan-
a *audierit*, (*ut hìc adhibeam div-*
Æschinis de oratione Demosthe-
in se habitâ, *relatum Hieronymo*
ist. ad Paul. de lib. Divin. cap. 2.)
simul nostras ad illam censuras
nnotationes ἀλεξικάκους expenderit,
lius de totius causæ naturâ et
rito judicabit. Opposita sibi mutuò
osita magis elucescunt. Et sicut
am dulcius est quòd prope man-
goras crescit, et suavius olent lilia
rosæ quæ juxta cæpas et allia car-
tur, *sic ex hâc antithesi plùs ac-*
et suaveolentiæ illi veritatis causæ
m suscepi propugnandam. Ita vi-
t lectores nihil nos metuere nobis
istorum hominum strophis et ca-
ationibus, *quandoquidem eas in-*
ras, *omnibusque suis vestitas co-*
ibus, *proponimus et expendimus*,
fisi bonitati nostræ causæ, et quod
m sententias prodidisse superâsse
, *ut loquitur Hieronymus* ad
iph. Il ajoute qu'en cela il imite
nçois Junius (19), Sibrandus Lub-
tus (20), Paul Tarnovius (21),
n Junius (22), Alstédius (23), et
erfeldius, gendre d'Alstédius (24).
ait entendre dans la préface du
tome, qu'il ne serait pas fâché
les magistrats se servissent d'une
onse différente de la sienne, c'est-
ire qu'ils fissent brûler le système
mien. Autant qu'il loue le zèle
x des Anglais, qui condamnè-
au feu le catéchisme de cette
e (25), autant se plaint-il de la

tolérance que Cromwel avait accordée à ces hérétiques. Il déplore presque avec des larmes de sang la confusion de l'Angleterre, devenue leur métropole (26), et souffrant que l'on imprimât à Londres un catéchisme qui contenait tous leurs blasphèmes. *Modò enim ex Angliâ allatus est Anglicâ linguâ conscriptus* Catechismus *duplex*, *major et minor*, *Londini publicè excussus hoc anno* 1654. *apud*. Ja. Cottrel. *pro* Rich. Moone, ad insigne septem stellarum, in Cœmiterio Paulino, *authore* Johanne Beddle, *sive* Biddello, *magistro artium Oxoniensi*, *editus*, *uti præ se fert*, *in eorum gratiam qui merè christiani nullique sectæ addicti esse volunt*, (*quamvis nequeant se tales profiteri*, *quin eò ipso sectam specialem ab aliis omnibus discretam constituant*,) *et omnes socinianismi impietates ac blasphemias continet*, *eructat*, *propugnat* (27). Ayant fait une réponse pied à pied à l'ouvrage de Volkélius, il aurait pu se moquer de ces sectaires, s'ils fussent venus lui alléguer les réflexions que lui faisait Arnobe, sur ce que les idolâtres demandaient que le sénat abolît par ses arrêts quelques livres de Cicéron (28), où la vanité des faux dieux est démontrée. Réfutez-les, leur disait Arnobe, s'ils contiennent des impiétés; car d'en interdire la lecture ce n'est pas soutenir la cause des dieux, c'est craindre le témoignage de la vérité. *Cùm sciam esse non paucos qui adversentur et fugiant libros de hoc ejus* (Ciceronis), *nec in aurem velint admittere lectionem opinionum suarum præsumpta vincentem? cùmque alios audiam mussitare indignanter*, *et dicere: oportere statui per senatum*, *aboleantur ut hæc scripta*, *quibus christiana religio comprobetur*, *et vetustatis opprimatur auctoritas? Quinimò si fiditis exploratum vos dicere quicquam de diis vestris*, *erroris convincite Ciceronem*, *temeraria et impia dictitare refellitote*, *redarguite*, *comprobate. Nam intercipere scripta*, *et*

) *Dans sa* Defensio catholica.
) *Dans la réfutation du livre de* Faustus So-
De Christo Servatore.
) *Dans la réfutation du livre du même* So-
contra Bellarminum et Wiekium.
) *Dans la réfutation des* Leçons *du même*
) *Dans la réfutation du* Catéchisme de Ra-
) *Dans la réfutation du livre de* Crellius, de
Deo et Patre.
) *Quem* (Catechismum Rakoviensem) *olim*
iâ ex sancto et pio zelo publicè cremavit.
, *præf. II tomi. Le mot* olim *me fait*
qu'il ne parle pas de l'acte du parle-
qui condamna au feu ce Catéchisme,
1653. *Voyez la continuation de* Micrælius,
929.

(26) *Sociniana pestis... videtur nunc in vicinâ Angliâ sedem sibi metropolitanam fixisse.* Maresius, *præf. II tomi* Hydræ Socinianismi.

(27) *Idem*, *ibidem.*

(28) *Ce sont sans doute ceux de* Naturâ Deorum.

publicatum velle submergere lectionem, non est Deos defendere, sed veritatis testificationem timere (29). Il est certain que Socin tirait avantage de ce que ses adversaires interdisaient la lecture de ses écrits (30).

N'oublions pas que les Anglais se plaignirent de ce que M. des Marets avait accusé leur nation de favoriser le socinianisme, et d'en être devenue la métropole. Lisez ce passage de Jean Owen, professeur en théologie, et vice-chancelier de l'académie d'Oxford : *Ille* (Maresius) *universam gentem nostram, ejusque gubernatores socinianismi accusat, et qui viri mos est, horrendos clamores excitat, affirmans hæresin ibi sedem metropoliticam fixisse, etc. De temeritate hujus censuræ et de stupendâ ejus ignorantiâ in statu rerum apud nos gestarum, quas tamen referre, judicare, et condemnare præsumit, scripsi ad ipsum epistolam* (31). M. Daillé se servit de cette plainte du docteur Owen quand il écrivit contre M. des Marets. Celui-ci répondit qu'il n'avait jamais reçu la lettre de ce docteur, et qu'il apprenait avec joie que les choses ne fussent plus en Angleterre dans l'état où elles avaient été (32). C'est ainsi qu'il parle dans une préface composée au mois d'avril 1658. Or vous remarquerez que celle du IIe. tome de l'*Anti-Volkélius* est datée du 12 d'août 1654.

(29) Arnob., *lib. III*, *pag. m.* 103.

(30) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *juillet* 1685, *art. IX*.

(31) Johan. Owenus, *in* Vindic. Evangel., contra Socin. *Anglicè*, *præfat.*, *pag.* 4, *apud* Dallæum, *in* Vindiciis Apologiæ, *pag.* 434.

(32) Mares., *in* Prolegom. Epicrisis theologicæ.

VOLSE (Paul), en latin *Volsius*, abbé du monastère de Haugshofen (*a*), ordre de Saint-Benoît, proche de Schlestad en Alsace, vivait au XVIe. siècle. Il avait beaucoup de mérite, et il a été loué extrêmement par Érasme (*b*), qui lui dédia, en 1518, la nouvelle édition de son *Enchiridion Militis Christ*[i] exécuta enfin le dessein [d]e le froc aux orties, et de [...]cer à la papauté (*c*). Il e[...] la secte des anabaptistes ayant été converti par [...] environ l'an 1539, il fut [...]tre de l'église de Strasbo[urg ...] ques à sa mort (*d*).

(*a*) Érasme *latinise ce mot par* Hugonis Curia.

(*b*) *Voyez la* XXXVe. lettre *du Ier. livre d'*Erasme, *pag. m.* 81.

(*c*) *Voyez la* XXXIIIe. lettr[e du ...] *livre d'*Erasme, *et la XLIIIe. du* [...]

(*d*) Bèze, *Préface des* Comment[aires de Cal]vin sur Josué, *pag. m.* 11.

VORSTIUS (Conrad), [...] à Cologne le 19 de juille[t ...] Son père, qui était un [...]rier*¹, n'avait pas rom[pu en]core avec l'église romain[e ...] pourquoi il le fit baptiser [...] paroisse. Bientôt après il [...]gea secrètement à l'église [...]tante, et y attira sa fem[me ...] avaient dix enfans, et il[s ...]nèrent aux études celu[i ...] apprit la grammaire, et [...] de rhétorique dans le [...] de Bedberdyk *², où [...] cinq années, après quoi [...] à Dusseldorp l'an 1583 [...] continua ses humanités [...] en 1586. Il passa l'an[née sui]vante à Cologne dans le [...] de Saint-Laurent, où i[l ...] plusieurs choses. Deux [...]

*¹ Il était, dit Joly, négociant [...]teindre des draps. Le grand père [...] était conseiller de l'électeur.

*² Joly dit que ce fut en 1578 [...] fut envoyé à Bedber, dans le [...] Reifferscheid, où il étudia le g[...]tin pendant cinq ans. De là il p[assa à Dus]seldorf où il apprit la philosop[hie ...]mus; et en 1586 à Aix-la-Chap[elle ...] étudia celle d'Aristote. Joly a[...]ques détails très-minutieux rela[tifs à Vor]stius. Il les extrait textuelleme[nt des Mé]*moires littéraires de la Grand[e-Bretagne], par Michel de Laroche*, tomes X[...] renvoie à ces volumes, sans dire [...] mis fortement à contribution ; [...] rendre plagiaire sans crainte d[...] de l'être.

empêchèrent d'y prendre le egré de bachelier en philoso- hie (A). Ses études souffrirent lors une interruption : la pau- reté fut cause qu'on le voulut aire marchand. Il employa deux nnées à apprendre ce qui pou- ait lui servir dans le commerce, 'arithmétique, le français et 'italien. Après cela il se remit à 'étude, et fut envoyé à Her- orn l'an 1589. Il y avait trois ns que Piscator y enseignait la héologie. Vorstius l'étudia sous ui avec beaucoup de succès, et e mit même à enseigner des nfans de condition. Il s'en alla vec quelques-uns d'entre eux à Heidelberg, au mois de mars 1593, l y fut créé docteur en théolo- gie au mois de juillet 1594. Un n après il alla voir les acadé- mies de Suisse (B), et celle de Genève. Il fit des leçons en héologie dans cette dernière, l'instigation de Théodore de Bèze, et il s'en acquitta si ha- ilement qu'on lui offrit la harge de professeur. Il ne l'ac- cepta point, ayant des raisons le s'en retourner chez lui. C'est qu'on lui offrait une profession n théologie à Steinfurt (*a*). La ettre de vocation lui fut donnée Genève au mois de février 596. Il accepta cet emploi, et n remplit les fonctions d'une anière qui le rendit fort célè- re, et qui le fit souhaiter par 'autres académies (C). Il joignit, 1605, à la charge de profes- ur celle de ministre de Stein- t; et comme si ces deux rges n'eussent pas suffi à l'oc- per, on lui en donna encore d'autres, ce qui lui valut, comme de raison, une augmentation de gages (*b*). Il fut appelé à Leyde pour succéder à Arminius, l'an 1610; et après un an d'irrésolu- tion il accepta cette charge (D), et se transporta à Leyde avec sa famille, et avec les témoignages les plus authentiques d'ortho- doxie (E) et de bonne et sage conduite; mais il trouva des op- positions insurmontables. Les ministres qui soutenaient con- tre les arminiens l'ancienne doc- trine de Calvin se persuadèrent que si Vorstius, qui n'était pas de leur sentiment, exerçait à Leyde la profession en théologie, il ferait un tort irréparable à leur cause. C'est pourquoi ils représentèrent fortement le dan- ger; ils accusèrent cet homme d'une infinité d'hérésies; ils se munirent du concours des acadé- mies étrangères, où ils obtin- rent des témoignages flétrissans contre sa doctrine; ils alarmè- rent la religion du roi Jacques (F), et l'engagèrent à recom- mander à la république de Hol- lande l'exclusion d'un tel héré- tique. Il y eut des procédures, (G), et les choses s'échauffèrent à un tel point, qu'il fallut que Vorstius, par provision, renonçât à l'exercice de sa charge, et sortît de Leyde, pour attendre ailleurs un jugement définitif sur sa querelle. Il se retira à

(*a*) *Le comte de Bentheim établit alors école illustre dans cette ville.*

(*b*) *Aliis quoque muneribus à generoso Dn. comite* (Bentheimensi) *auctus est, Cum duobus enim consiliariis et ministro aulico cognitioni ac judiciis causarum et quæstionum matrimonialium præfectus est: tum examini novitiorum ministrorum, de- nique synodis et visitationibus ecclesiarum. In quorum onerum solatium extraordina- rium ei stipendium constitutum.* Marcus Gualter., *ubi infrà, citation* (*c*).

Tergou, environ le mois de mai 1612, et il s'y tint coi (H) jusqu'en 1619 qu'il fut contraint de sortir de la Hollande : car le synode de Dordrecht l'ayant déclaré indigne du professorat (I), les états de la province lui ôtèrent cette charge, et le bannirent pour jamais. Je ne sais pas bien où il s'en alla ; mais il se tint caché pendant deux ans, et se vit plus d'une fois en péril de mort (K), y ayant plusieurs personnes animées d'un zèle emporté, qui s'imaginaient qu'il ne fallait pas laisser vivre un tel personnage. Enfin un duc de Holstein ayant recueilli dans ses états les débris des arminiens, et leur ayant assigné un lieu pour y bâtir une ville, Vorstius se vit en sûreté et en repos ; car il se retira dans ce pays-là au mois de juin 1622 : mais il y tomba malade peu après, et il mourut à Tonningen le 29 septembre 1622. Il donna de grandes marques d'une pieuse résignation à la volonté de Dieu en sortant du monde ; et l'on prétend qu'il avait été toujours pénétré de dévotion, et fervent dans l'oraison (c) (L). Son corps fut porté à Friderichstad, la nouvelle ville des arminiens, où on lui fit des funérailles assez pompeuses. Il avait publié plusieurs livres (M), tant contre les catholiques romains que contre les adversaires qu'il eut dans le parti protestant. Il se mêla sans doute beaucoup de passion dans les querelles qu'on lui suscita ; mais au fond on n'avait pas trop de tort de le soupçonner d'un grand penchant vers le socinianisme (N), et peut-être en aurait-il fait profession ouvertement, s'il n'eût suivi la maxime que les catholiques romains allèguent contre les réformateurs, savoir que quand on se persuade que l'église a besoin d'être réformée, il faut demeurer dans sa communion, afin de travailler plus heureusement à la guérir. Il fit un grand tort au parti arminien (d) (O). Les députés d'Angleterre au synode de Dordrecht furent les principaux promoteurs de la proscription de ce professeur (P). Il y allait de la gloire de leur maître, et de la réputation de sa science.

(c) *Tiré de la harangue* De Vitâ et Obitu Conradi Vorstii, *prononcée à Friderichstad, par* Marc Gualthérus, *et imprimée l'an* 1624, *in*-4°.

(d) *Voyez sa* lettre à Paréns, *parmi celles des* arminiens, *pag.* 302, *édition in-folio.*

(A) *Deux raisons l'empêchèrent d'y prendre le degré de bachelier en philosophie.*] L'une, qu'il ne voulait pas trahir sa conscience en jurant qu'il se soumettait aux décisions du dernier concile ; l'autre, que l'on songeait à le tirer des études pour en faire un marchand, à cause du mauvais état des affaires de la famille. *Instabat tempus promotionis ejusdem ad baccalaureatum, et magisterium philosophiæ, sed quæ fieri non poterat nisi pro more solenniter juraret in decreta concilii Tridentini : itaque honorem illum licet ejus potiri posset et fortè vellet, tamen cùm ei conscientiæ propter illud juramentum obstaret, et jam parentum res magis ac magis inclinarent, repudiavit, et deliberatum est de studiis ipsius abrumpendis, ipsoque mercaturæ addicendo* (1).

(B) *Il alla voir les académies de Suisse.*] Il soutint deux fois des thèses publiques, à Bâle (2) : 1°. *de Sa-*

(1) Marcus Gualtherus, *in* Oratione de Vitâ et Obitu Conradi Vorstii.

(2) *Voyez* Marcus Gualther, *in* Oratione de Vitâ et Obitu Conradi Vorstii. *Je ne saurais marquer les pages, car l'imprimeur ne les marque point.*

mentis ; 2°. *de Causis Salutis*. Il réparait une troisième dispute contre Socin, *de Christo Servatore*; mais voulant hâter son voyage, il n'acheva point cet écrit. Il en laissa l'original à Grynæus, et il le retira lorsqu'il repassa par Bâle. Le premier ouvrage qu'on lui donne est un recueil de cette sorte de thèses, qui en contient plus de vingt, soutenues en divers temps, à commencer par l'année 1594. Il mit en tête de ce recueil les thèses *de Sanctâ Trinitate, hoc est de Deo Patre, Filio, et Spiritu Sancto*, et les thèses *de Personâ et Officio Christi* ; et quelque temps après il s'en servit comme d'une apologie contre ceux qui l'accusaient de *socinianiser* sur ces deux points; car, afin de fermer la bouche à la médisance, il réimprima à part ces deux thèses, l'an 1612 (3). Nous verrons dans les remarques suivantes qu'il s'était rendu bientôt suspect de cette hérésie.

(C) *Il remplit ses fonctions d'une manière qui le fit souhaiter par d'autres académies.*] M. du Plessis Mornai et l'église de Saumur lui écrivirent, au mois de juillet 1602, pour le prier d'accepter la chaire de professeur en théologie dans l'académie que l'on venait d'établir en ce lieu-là. Vorstius ne répondit rien de positif : le comte de Bentheim, qui le voulait retenir à toute force, répondit à M. du Plessis, et la chose n'eut point de suite. L'an 1606, Maurice, landgrave de Hesse, offrit à Vorstius la profession en théologie à Marpourg (4), et après lui avoir écrit diverses lettres sur ce sujet, il lui envoya un carrosse et un trompette, afin que le professeur fît le voyage honorablement et commodément (5). Le comte de Bentheim n'accorda point de congé : les parens et les amis de Vorstius le prièrent de ne point changer de demeure ; ainsi la vocation de Hesse fut sans effet, comme celle de Saumur. Si celle de Leyde avait eu un pareil succès, il y a bien de l'apparence que Vorstius serait mort en odeur d'orthodoxie; car il faut noter que les soupçons qu'on eut contre lui, dès avant l'année 1599, furent suffisamment effacés par les démarches qu'il fit au Palatinat. En effet, M. du Plessis Mornai ne l'eût point voulu à Saumur, s'il n'avait été parfaitement convaincu de son innocence, et il ne pouvait pas ignorer ce qui s'était fait à Heidelberg. Le comte de Bentheim, ayant su qu'on soupçonnait son théologien, voulut que l'affaire fût éclaircie, et donna ordre à Vorstius de se purger incessamment, et d'aller, pour cet effet, à l'académie qui l'avait créé docteur, et d'y faire apparaître de son orthodoxie. Vorstius s'en alla à Heidelberg, y rendit raison de sa foi, et s'en retourna justifié en sa maison (6). La faculté de théologie l'admit *ad osculum pacis*, et lui donna *tesseram hospitalitatis*, après lui avoir signifié qu'il avait eu tort d'avancer certaines choses qui favorisaient les sociniens, et après avoir tiré promesse de lui qu'il s'abstiendrait désormais des phrases suspectes. Il fallut aussi qu'il protestât qu'il abhorrait les sentimens de Socin, et qu'il était bien marri que le feu de la jeunesse l'eût entraîné à se servir de certaines expressions qui semblaient favoriser cet hérétique, et choquer la doctrine des églises réformées (7). Cela se passa le 26 de septembre 1599. Vous en trouverez l'acte dans la Vie de David Paréus. Vous y trouverez aussi le récit suivant : il plaira à ceux qui veulent savoir un bon nombre de particularités sur l'histoire des gens doctes. *Non ita pr[illegible]m supremos in S. theologiâ honores, sive doctoratum facultas theologica contulerat viro clarissimo Domino* Conrado Vorstio *Coloniensi, qui posteà à* D. Pareo *ob singularem eruditionem, disputandi acu-*

(3) *Quas postmodùm apologiæ vicem esse voluit cùm malignè quidam tribunitii stentores ipsum traducere inciperent, quasi hæreticè de duobus illis capitibus sentientem aut docentem. Ideòque anno* 1612 *denuò et seorsim excudi curavit, ut os calumniæ obturandum.* Idem, ibidem, *pag. I* 3.

(4) *Ibidem, pag. E* 3.

(5) *Misso præter diversas litteras singularis honoris causâ tubicine et rhedâ quâ illùc veheretur.* Idem, *verso*.

(6) *Voyez la* lettre *de* Vorstius aux théologiens d'Heidelberg, *parmi celles des arminiens, pag.* 46 *de l'édition* in-folio.

(7) Testetur etiam sibi dolere quòd impetu juvenili abreptus nonnulla scripserit et sparserit quæ Socini erroribus favere, doctrinæque ecclesiarum reformatarum, in quam juravit in suâ promótione ad doctoratum, adversari videbantur. *Vide* David. Parei Vitam, *pag. m.* 59.

nem, et docendi εὐφυΐαν, commendatus fuit ad professionem theologicam in novâ scholâ Stainfurtensi, illustri et generoso comiti D. ARNOLDO, *comiti in Bentheim*, etc. *In quâ cùm aliquamdiù orthodoxam doctrinam cum magnâ laude proposuisset, abreptus tandem ingenii ἀγχινοίᾳ, aut κακοτροπίᾳ docendi, animum applicuit ad lectionem nefarii libri* FAUSTI SOCINI *de Servatore : immò et authoris amicitiam affectavit ac coluit. Hinc cothurnos corrumpendi receptam doctrinam, de lytro et satisfactione* JESU-CHRISTI, *subdolè excogitavit, quos et disputationibus tam publicis quàm privatis in scholâ habitis λάθρᾳ tanquam ἄκροθλον venenum nonnunquàm inspersit, ac juventutem non parùm turbavit. Sed fraus diù latere non potuit sagaciores theologos, qui fermentum illud odorati, magno conatu et zelo hominem monuerunt, ut resipisceret : juxta illud :* Retundat me justus : benignitas erit : et corripiat me : unguentum erit præstantissimum. *Quin et ipse generosus Dn. Comes, admonitus à viris gravibus, doctorem suum seriò hortatus fuit, ut in gratiam rediret cum ecclesiis, et fratribus, quos suâ καινοδοξίᾳ magno totius ecclesiæ scandalo non cessaret offendere : nec antè ad munus docendi in suâ scholâ rediret, quàm testimonium ὀρθοδοξίας auferret, ab iis præsertim, qui publicam docendi facultatem in academiis ei fuissent largiti* (8).

(D) *Après un an d'irrésolution, il accepta cette charge.*] Il ne manquait rien à la vocation ; elle avait été approuvée par les états de Hollande et par le prince Maurice, qui chargea même les députés, dont l'un était son propre ministre, de presser Vorstius autant qu'ils pourraient de venir servir l'académie de Leyde (9). Je crois que sans les fortes et violentes sollicitations des chefs des arminiens Vorstius ne se serait jamais embarqué sur une mer si orageuse. Il était aimé et honoré à Steinfurt, il y jouissait d'un grand calme et d'une belle réputation, et il prévoyait sans doute, dans l'état où étaient les controverses d'Arminius et de Gomarus, qu'il trouverait en Hollande bien des traverses. On le tenta, si je ne me trompe, par la gloire qu'il y avait à soutenir un parti que la mort d'Arminius avait ébranlé. On y joignit les motifs de la conscience ; on lui fit voir qu'il serait un jour comptable du mauvais usage de ses talens, si l'amour du repos lui faisait perdre une si belle occasion d'établir la vérité dans un pays où elle avait déjà pris racine. Quoi qu'il en soit, sa mauvaise étoile l'arracha du comté de Bentheim pour le transporter en Hollande, où, voguant entre mille écueils et mille rochers, il fit enfin un triste naufrage : il y perdit et son honneur et sa fortune ; il y fut flétri et par les tribunaux séculiers et par les tribunaux ecclésiastiques. C'était une bonne leçon contre l'arianisme ; c'était de quoi reconnaître la fatalité des événemens. Son panégyriste me fournit cette pensée. *Vir optimus*, dit-il (10), *jam litium theologicarum quæ in Belgio inter ecclesiasticos exortæ erant, gnarus et ob eas non temerè tam duram provinciam capiendam ratus, non quidem prorsùs quod offerebatur repudiavit, sed toto nihilominùs penè anno assensum suspendit. Idque eò magis quòd tenso ac tenaci quodam germanissimæ benevolentiæ vinculo alligatus à suis ægerrimè avelli posset, certatim contrà adnitentibus omnibus ut decus illud scholæ novellæ retineretur : sed currebant jam propinqua viri* FATA, *quæ ipsum quoque communi et immeritæ cladi involvendum* DESTINAVERANT. Si Vorstius se fût tenu coi à Steinfurt, les erreurs qu'il avait mises dans son traité *de Deo* ne lui eussent pas fait beaucoup d'affaires, et il se fût tiré aisément de ce faux pas ; mais étant question de savoir s'il enseignerait à Leyde ou non, c'est-à-dire si un parti naissant ferait bouquer l'autre, on ne lui pardonna rien ; ce Traité *de Deo* devint pire

(8) Philipp. Pareus, *in* Vitâ David. Parei, *p. m.* 55, 56.

(9) *Adeò quidem benignè, ut illustriss. princeps reverendum virum D. Johannem Wtenbogardum* (c'était son ministre) *unà cum viro clar. Dn. Nicolao Zeystio, syndico Leydensi, cum mandatis mitteret, ut hortaretur quantùm posset dominum Vorstium, ne petitionem ac vocationem hanc ordinum et curatorum frustraneam esse vellet.* Gualther., de Vitâ et Obitu C. Vorstii, *fol. E* 3 *verso.*

(10) Gualtherus, de Vitâ et Obitu C. Vorstii *folio E* 4.

que l'Alcoran. Ce n'est pas moi qui invente ce parallèle ; je le trouve dans l'auteur que j'ai cité depuis peu. *Reipsà comperimus*, dit-il (11), *vehementiùs et acerbiùs librum istum oppugnâsse quàm unquàm quisquam christianorum Mahumedis Alcoranum, aut recutitorum Talmudica deliria invasit. Neque unquàm Lucianus, Porphyrius, Julianus, Libanius, aut quisquis simili in christianos maledicentiâ fuit, tam crudè et barbarè exceptus à veteribus scriptoribus, qui tamen etiam habebant acum in pectore, atque hic noster ab infrunitis adversariis suis malè vulnatus ob serium et solidum illud scriptum.* Nous verrons, dans la remarque (O), le préjudice que se firent les arminiens pour l'avoir fait appeler *.

(E) *Les témoignages les plus authentiques d'orthodoxie.*] On voit dans son Histoire le témoignage que les comtes de Bentheim lui donnèrent, et celui que l'école illustre de Steinfurt lui expédia. Ce que j'en cite n'est qu'une petite partie des éloges que ces témoignages lui donnent (12). *Post excessum nominati pientissimi Domini parentis nostri hactenùs fidelem ipsius operam, vitam irreprehensibilem. Christianam et puram doctrinam atque institutionem, et indè consecutam propagationem et ædificationem ecclesiæ et scholæ reipsà experti sumus.* Cela est extrait du témoignage des comtes. Voici quelque chose de celui de l'école illustre. *Publicè et sanctè testamur....... Conradum Vorstium....... ita se probâsse ..... in hâc republicâ inculpatum sanctumque cursum sexdecim circiter annorum continuorum cùm in ecclesiâ docendo, tùm in scholâ sacras literas interpretando, publicè privatimque disputando, juventutem in orthodoxâ religione erudiendo ita peregisse, ut pietate erga Deum, probitate et dilectione erga proximum nihil prius, nihilque antiquius habuerit. Et ut paucis multa comprehendamus, vitam Deo priisque omnibus placentem, orthodoxo theologo et professore dignam egerit.* Il en obtint de semblables du conseil de ville et du consistoire, lesquels l'historien ne produit pas ; il se contente de dire, pour être court, qu'ils contiennent en substance la même chose que ceux qu'il produit. *Adderem hìc totidem prætereà alia, unum senatûs oppidani, alterum consistorii (uti nunc vocant) Steinfurtensis, nisi et planè idem prioribus istis dicerent, et mihi brevitatis studium aurem velleret.* Il faut noter que Vorstius obtint tous ces témoignages depuis l'impression du terrible traité *de Deo*, qui fit tant crier en Hollande contre ses impiétés, ses blasphèmes et ses athéisme ; *Ab his Theonibus propè nil aliud audire cogeretur quàm innumeras et uno libro non dicendas calumnias, dicteria, convicia, scommata, punctiones, nempè de ejus impietate, blasphemiis, mendaciis, perjurio, de stupore, inscitiâ, et præcipuè de hæresibus (si Deo placet) pelagianis, arianis, socinianis, Serveti, Ensjedini, Ostorodi, papisticis, et..... turcicis, judaicis, paganis, atheis* (13). Je le dis encore un coup, s'il avait pu se contenter de l'école de Steinfurt toute sa vie, il y a beaucoup d'apparence qu'il serait mort avec la réputation d'un théologien orthodoxe.

(F) *Ils alarmèrent la religion du roi Jacques.*] Voilà les guerres qu'il lui fallait : il s'intéressa plus vivement à celle-ci qu'à celle du roi de Bohême, son gendre, et il fit bravement brûler le livre de Vorstius. J'entends le livre *de Deo*. On en brûla plusieurs exemplaires à Londres, à Oxford et à Cambridge. Le roi était à la chasse quand on le lui porta ; il le parcourut si diligemment qu'au bout d'une heure il envoya à son résident à la Haye un catalogue des hérésies qu'il avait trouvées dans cet ouvrage. Il ordonna à ce résident de notifier aux états combien il détestait ces hérésies et ceux qui les voudraient tolérer. Les états répondirent que si Vorstius était coupable des erreurs qu'on lui imputait, ils ne le garderaient point. Cette réponse ne contenta point sa majesté britanni-

(11) *Ibidem, folio M* 2.

* Bayle, qui dans cette remarque et les trois suivantes a rassemblé, autant qu'il lui a été possible, tous les jugemens portés sur le Traité *de Deo*, a oublié, dit Joly, un passage du *Sorberiana*. On peut aussi consulter, dit-il, les *Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne*, par Michel de Laroche, tom. X, pag. 330, 353 et 393.

(12) *Ibidem, folio F.*

(13) *Ibidem, folio M* 3.

et hérétiques églises, et, en qualité de défenseur de la foi, elle *exhortera toutes les autres églises réformées de prendre un commun conseil*, afin *d'éteindre et renvoyer aux enfers ces abominables hérésies, nouvellement pullulantes*, et qu'en son particulier elle défendra à tous ses sujets *de hanter une place si infectée comme l'université de Leyde*. Avant que cette lettre du roi Jacques eût été rendue à messieurs les états, Vorstius avait été installé à Leyde. Cela fut cause que l'envoyé d'Angleterre, en la présentant, fit une harangue très-véhémente contre cette installation, et menaça de l'inimitié du roi son maître les Provinces-Unies, si elles toléraient Vorstius. On lui répondit que ce professeur avait reçu ordre de s'abstenir des exercices de sa charge jusqu'à ce qu'il eût répondu aux accusations; ce qui serait examiné dans les états de Hollande au mois de février prochain. L'ambassadeur, peu satisfait de cette réponse, harangua tout de nouveau pour faire ses protestations, et menaça les états, non-seulement de la haine, mais aussi de la plume du roi Jacques (15). On répondit com-

(14) *Mais si d'aventure ce misérable Vorstius voudrait nier ou équivoquer sur ces blasphémeux points d'hérésie et d'athéisme qu'il a déjà publiés, cela vous pourrait peut-être émouvoir d'épargner sa personne, en ne le faisant brûler comme jamais aucun hérétique n'a mieux mérité, et comme sur ce point-là nous nous re-*

tions extraites du livre *de L*
dédia aux états, le 15 de d
1611. Elle est tout-à-fait resp
envers le roi Jacques, comn
devait être.

Toutes ces dates convainqu
reur M. de Sponde, qui réci
l'an 1610 (16), que le roi J
indigné de la protection que
généraux avaient accordée à
dont il avait fait brûler le
les menaça, s'ils ne le chass
les diffamer par toute la te
me fauteurs d'apostats, et de
ses alliances en une haine ir
le; et que les états, étonn
menaces, congédièrent Vor
leur grand regret. M. de
ajoute que Vorstius fut hon
me un apôtre dans les div
où il séjourna depuis que
l'eurent renvoyé. Toutes les
cet auteur ne sont pas des
nismes; car depuis que les
Hollande eurent congédié V
il se tint caché, et fut suj
dangers et à mille opprobr

(G). *Il y eut des procédur*
Gualthérus a étranglé ici
tion *; il a supprimé des
devaient entrer essentiellem
l'histoire de son héros. En vo
Il fallait dire que les gomar
tant opposés à la vocation
tius, les états de Hollande
donnèrent d'en dire les ca

s griefs contre Vorstius, le 29 d'a-
1611. Ils l'accusèrent de plu-
rs doctrines sociniennes, et ils
iirent que son livre *de Deo* sen-
plus l'athée que le théologien.
états voulurent que l'on soutînt
orstius, en leur présence, ces ac-
tions, et qu'il défendît sa cause.
a fut fait en présence des six mi-
res que chaque parti avait dépu-
, et en présence des curateurs
l'académie de Leyde : et quand
stius eut été ouï, les états ju-
nt que rien n'empêchait que
vocation qui lui avait été adres-
ne sortît son plein et entier
(19). Ainsi, encore que les
istres contre-remontrans reje-
nt ses réponses, Vorstius aurait
aphé, si un incident fâcheux ne
urvenu à la traverse. C'est la
nde chose que l'historien devait
nter. Quelques disciples de Vors-
firent imprimer en Frise un pe-
vre *de Officio christiani Homi-*
qui contenait plusieurs doctrines
antitrinitaires. Il fut brûlé pu-
uement : on découvrit quelques-
de ceux qui l'avaient fait impri-
, et on leur trouva quelques
es qui furent rendues publiques,
ui contenaient bien des louanges
Vorstius, et bien des sujets de
çon contre quelques autres théo-
ns. Ceux qui publièrent ces let-
y joignirent un avis à toutes les
es réformées, pour leur donner
rme bien chaude. On fouilla
tous les livres de Vorstius, dans
u'il avait dicté, dans ses manu-
ts, afin d'y trouver matière de le
ger. Les états de Frise donnèrent
de tout cela à ceux de Hollande,
ux curateurs de l'académie de
le. Il fallut donc que Vorstius se
geât solennellement, et qu'il dé-
ît qu'encore qu'il eût écrit quel-
fois aux sociniens de Pologne, il
t très-éloigné de leurs sentimens;
ue ce qu'il en faisait n'était que
r mieux connaître leurs opinions,
u'il en usait ainsi envers les
ites, auxquels il ne faisait pas
culté d'écrire. Il donna sa pro-
on de foi bien signée touchant le mystère de la trinité et de la divinité du verbe; et, le 22 de mai 1612, il prononça une harangue apologétique devant les états de Hollande (20). Nous verrons ci-dessous que tout ceci l'engagea à publier plusieurs livres.

emontrans, et d'autant de ministres remon-
s.

(19) *Voyez le livre intitulé* : Pacificatorium dis- Belgii, per Salomonem Theodorum, *pag.* *seq.*

(H) *Il se tint coi à* Tergou.] Cela paraît par le témoignage que les magistrats du lieu lui expédièrent le 20 de juillet 1619. Ils certifient que pendant les sept ans et trois mois qu'il a séjourné dans leur ville, il s'est comporté en homme de bien et d'honneur (21). Son historien, en produisant ce témoignage, fait remarquer que les magistrats qui le donnèrent étaient du nouvel établissement, c'est-à-dire très-opposés aux arminiens. Remarquons ici deux fautes du sieur Paul Fréher. Il dit (22) que Vorstius s'étant transporté en Hollande, et voyant que les troubles s'y augmentaient tous les jours, renonça à la profession actuelle, et se retira à Steinfurt, jusques à ce que les magistrats eussent prononcé sur le différent. C'est la première faute. Tergou, et non pas Steinfurt, fut la ville de retraite qu'il se choisit *. Fréher ajoute que parce que Vorstius avait succédé à Arminius, il eut de grandes disputes à soutenir contre Gomarus. C'est une nouvelle faute : car cela veut dire qu'outre et après les différens qui contraignirent Vorstius à se retirer, il eut des querelles particulières avec Gomarus. Or cela est faux en deux manières : il n'eut point de différens avec Gomarus, qui s'était retiré en Zélande, afin de ne l'avoir pas pour collègue (23) ; et s'il en eût eu avec lui, ils

(20) *Ex eodem* Pacificatorio Belgii dissecti, *p.* 64 *et seq.*

(21) Sese in omni conversatione et actionibus gesserit honestè, probè, modestè, et ad exemplum, nec quicquam nos aliud quod ad mores et vitam ejus attinet observaverimus vel audiverimus. *Apud* Marcum Gualtherum.

(22) Theat. Virorum illustrium, *pag.* 363.

* Il ne se choisit pas sa retraite, dit l'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliothèque française*. Les états de Hollande enjoignirent à Vorstius de quitter Leyde et d'aller faire un séjour à Tergou, pour y publier les écrits qu'il jugerait propres à le justifier des hérésies dont on le chargeait. Or, comme plusieurs de ses écrits portent la date de son séjour à Tergou, il ne s'y est donc pas *tenu coi*, comme le dit Bayle.

(23) *Voyez la* Vie de Gomarus, *parmi celles des* Professeurs de Groningue, *pag.* 77.

eussent été les mêmes que ceux qui le contraignirent de s'en aller à Tergou.

(I) *Le synode de Dordrecht l'ayant déclaré indigne du professorat.*] Son historien exagère odieusement la circonstance, qu'on condamna Vorstius sans avoir égard à la prière qu'il avait faite d'être *ouï* * avant que d'être jugé. Il y a tant d'emportement, et tant d'injures dans cet endroit de son histoire, que je n'en veux pas salir mon papier. Je rapporte seulement ce qui n'est que narration, ou ce qui est tellement lié à la narration que si on le supprimait le reste ne serait que ténèbres. En tout cas si je rapporte des termes désobligeans, ce seront les moins grossiers. *Procurante..... Bogermanno effectum est ut Vorstius absens inauditusque condemnatus et professoris titulo ac honore indignus declaratus sit..... ut cujus doctrina in ecclesiis et scholis reformatis nequaquàm toleranda, sed cùm detestatione penitùs eliminanda atque extirpanda esset. Non obstante quod tam serio rogatu per litteras ambierit ut synodus ipsum audire, errorum ac hæresum (quas clamabant) legitimè ac liquidè ex verbo Dei convincere, et christianâ lenitate rectiora docere vellet. Cujus equidem judicii ac sententiæ damnatoriæ, quàm nihil aliud quàm crassa invidia conflavit, et Vorstii ad cœtum istum epistolæ satis seriæ et prolixæ, si vel minimam adhuc honesti sanguinis guttam haberent, sacrosancti scilicet concilii illius togatos patres æternum pudere debet. Maximè cùm tam probas colloquii conditiones, itemque alia pro veritate adversùs hæreticos præstanda offerret. Sed viri hujus linguam ac legitimam cum eo disputationem pejùs isti lucifugæ formidabant, quàm* *fullo ululam.* Voilà comment les amis de Vorstius tirèrent un sujet de gloire de ce qu'on n'avait pas voulu l'entendre ; ils prétendirent qu'on avait redouté la force de son esprit, la vigueur de son éloquence et le poids de ses raisons, et qu'on avait craint de sortir vaincu de la dispute. Rapportons aussi ce que dit l'histo[rien] touchant la sentence des états de la province. « *Post hunc sa[…]*
» *fulminis fragorem, alia Vorsti[…]*
» *et immitior tempestas, quod nece[…]*
» *sum erat, excepit. Mox enim […]*
» *promulgatâ Flaminum sentent[…]*
» *in suffragium eunt senatus popu[…]*
» *Belgarum, et de capite inno[…]*
» *Vorstii statuunt in hunc mod[…]*
» Juxta sententiam venerandæ sy[…]
» nodi Dordracenæ Vorstius functi[…]
» nibus suis in academiâ Leyde[…]
» movetur, salariumque suum de[…]
» ceps ibidem ei procedere vetat[…]
» Præterea Hollandia et Westfri[…]
» ei interdicitur, illâque intra […]
» septimanas excedere jubetur, et […]
» eam non redire sub pœnâ arbit[…]
» riâ illi, ut perturbatori publi[…]
» pacis, irrogandâ. Scilicet quia […]
» dicatum esset ejus in iste tract[…]
» commorationem Reip. damnos[…]
» esse. »

Quelques personnes m'ayant av[…] qu'on jugeait que je devais rapp[or]ter les propres termes de la cond[am]nation synodale de Vorstius, j'[en] mettrai ici une partie. « D'aut[ant]
» que ç'a esté le plaisir des tr[…]
» illustres et puissants Estats Gé[né]
» raux d'enjoindre à ce synode p[…]
» la bouche de leurs généreux […]
» honorables deputés, de decl[…]
» sommairement ce qu'il pense […]
» quel estat il fait de la théologie […]
» doctrine laquelle est contenue […]
» escripts de Conradus Vorstius d[…]
» teur en la S. Theologie, et […]
» blablement si elle peut estre […]
» seignée salutairement avec frui[…]
» edification et profit ès eglises […]
» formées, ou estre en pieté tolle[…]
» en icelles : Ce venerable synod[…]
» après avoir en la crainte de […]
» bien et deuement consideré et […]
» miné toutes choses, a declaré […]
» nimement et declare par ces […]
» sentes que ledict Conradus V[ors]
» tius, en ses derniers escrip[…]
» nommément au traicté qu'il a […]

* G. Brandt, auteur de l'*Histoire de la Réformation des Pays-Bas*, dit aussi que Vorstius fut condamné sans être ouï. Mais l'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliothéque française*, XXX, est d'un autre avis. « Vorstius, dit-il, » avait écrit au synode de Dordrecht que si les » écrits qu'il avait publiés ne le justifiaient pas, » il ne savait plus par quel moyen parvenir à » cette fin. N'était-ce pas déclarer assez claire- » ment qu'il n'avait rien à dire qu'il n'eût déjà » dit : il avait donc été ouï. » Aujourd'hui du moins la publication de mémoires justificatifs ne constitue pas ce qu'on appelle l'audition d'un accusé.

ieu et de ses proprietés, outre
i'il defend les erreurs des cinq
les des remonstrans lesquels
esté rejettés en ce synode, re-
ie en partie en doubte non
ment un ou deux points de
eligion chrestienne et refor-
, mais aussi doubte de plu-
s et des principaux d'icelle ;
me sont, pour exemple, les
ins : celuy de la trinité des
onnes (24) ..... Et qu'en par-
ussi il afferme et pose plusieurs
es lesquelles sont totalement
ametrallement contraires à la
é que Dieu nous a relevée es
tes Escriptures, et aux confes-
 de toutes les eglises refor-
...... Davantage aussi qu'il
ve et debilite par cy par là,
 un très-grand danger, les
cipaux et plus forts argumens,
tant l'antiquité venerable que
locteurs modernes de l'eglise
rmée, ont justement tirés de la
le de Dieu et employés pour es-
r et maintenir la doctrine ortho-
, et sur tout la deité éternelle
iostre seigneur Jesus, sans en
luire ny remettre aucuns autres
 place, pour prouver plus puis-
ment et arbouter la doctrine de
 verité qu'il choque. Qu'il
ice soigneusement et presse
instamment et tant qu'il peut
sophismes et vaines arguces
lesquelles la verité est em-
illée et enveloppée, sans tou-
 aucunement à la solution
elles, ains les laissant toutes
s et en leur entier, pour les
e plus aisément recevoir et fi-
r es esprits de ceux qui liront
escripts, de sorte qu'il est ma-
ste et evident qu'il s'est voulu
ment fraier le chemin et ou-
 comme par sous terre une
te pour instiller les impies et
chantes heresies de Socin et
autres ; et par ainsi de tromper
eduire à bon escient, sous om-
et apparence de faire enqueste
echerche de la verité. Qu'en
 et pour neant il avoit jusqu'à
ntenant tasché et s'estoit effor-
le couvrir, encrouster et farder
» toutes ces opinions de diverses
» sortes et ineptes distinctions, ex-
» cuses frivoles, fuittes et eschappa-
» toires miserables, frauduleuses et
» trompeuses dissimulations et des-
» guisemens. Et partant que non
» seulement ceste sienne licence des-
» bordée et desreiglée de disputer
» et mettre en doubte les principaux
» poincts de la religion chrestienne,
» et ceste façon et maniere ondoyan-
» te, incertaine, douteuse, et obli-
» que d'enseigner est très-perni-
» cieuse à l'eglise, nullement du
» monde seante ny convenable à cho-
» ses si sainctes et de si haulte lice,
» et partant du tout indigne d'un
» professeur qui se dit orthodoxe
» (25).... Et declare le dict Conradus
» Vorstius...... totalement indigne
» et du nom de professeur ou doc-
» teur es eglises reformées. Finale-
» ment ceste assemblée synodale prie
» serieusement et instamment les
» très-illustres et très-puissans Estats
» Généraux qu'il leur plaise de bonne
» heure, par leur autorité, oster et
» retrancher des eglises reformées ce
» scandale et ceste pierre à laquelle
» un chascun choppe et s'aheurte,
» et de faire et procurer aussi en
» sorte que les eglises de ces Pays-
» Bas ne soyent plus entachées et
» souillées de tels dogmes et de tel-
» les heresies et blasphemes, suppri-
» mants à ces fins, avec autant de
» prudence et de prevoyance que
» faire se pourra, les escripts dudict
» Vorstius, et de ceux de son calibre
» et de mesme farine (26). » Vorstius fit une réponse à ce jugement synodal : elle est assez bien tournée ; on la voit toute entière dans l'ouvrage que je cite (27).

(K) *Il se vit plus d'une fois en péril de mort.*] Il y eut des gens qui se firent une affaire de découvrir où il logeait, afin de l'aller apprendre à ses ennemis. Il fallut qu'il changeât souvent de demeure, et qu'il tînt une échelle toute prête aux fenêtres, en cas qu'on voulût enfoncer la porte ; et quelquefois cela ne le pouvait

(24) Actes du synode de Dordrecht, *session* ..., *pag.* 588 *de la traduction de* Richard Jean ..., *édition de Leyde*, 1624, in-4°.

(25) *Là même*, *pag.* 589.

(26) *Là même*, *pag.* 590.

(27) Epistolæ ecclesiasticæ et theologicæ præstantium ac eruditorum Virorum, *pag.* 588 *et seq.*, *edit.* 1684. *C'est le même livre que je nomme simplement quelquefois* Lettres des arminiens.

pas rassurer, parce que des gens armés environnaient la maison, et par devant et par derrière. Cela faisait que plusieurs personnes n'osaient lui fournir un logement. Je ne garantis point la vérité de ces faits; je les donne tels que je les lis dans Gualthérus, dont voici les paroles : *Ut quietem et securitatem aliquam in isto suo latibulo speraret, tamen fieri non potuit quin singulis penè diebus et noctibus centenis mortibus enecaretur, cùm turpissimi proditores* (genus (*) hominum publico exitio repertum) *jugem operam darent uti virum latitantem investigare, extrahere, in manus persecutorum tradere, et nefario indicii præmio exhilarari possent. Quoties istic domum mutâsse, quoties noctes insomnes ex metu jamjam irruentium duxisse, quoties scalas fenestris foris applicatas ad subitum effugium habuisse putatis. Quoties in extremâ consternatione arbitramini constitutum fuisse, cùm non rarò omnes eum domibus suis recipere negarent periculi timore? cùm Thrasones martii et anticam et posticam cum sclopetis oneratis observarent ædium quibus tegi putaretur? In tantis angustiis biennium circiter assumpsit* (28). C'était alors qu'il avait le plus grand sujet de souhaiter l'épitaphe qu'un poëte de ses amis suppose qu'il souhaita quelques années auparavant.

At vos posteritas tumulo hæc inscribite verba,
Posthuma fortunæ signa futura meæ.
Nulla reformata mihi pars dilectior unquàm,
Nulla reformata pars minùs æqua mihi (29).

On peut faire une remarque considérable sur les mauvais effets du zèle de religion : c'est qu'il ôte les remords du crime, et met un homme hors d'état de recourir à la seule voie par où l'on obtient le pardon de ses péchés. On ne l'obtient que moyen de la repentance. C voulaient battre Vorstius, le l'assassiner, le traîner dans chot, le couvrir d'injures, cr faire une bonne action, et ren très-bon service à Dieu : ils n' donc garde d'être poussés pa remords à recourir à la clém leste, ils mouraient donc imp On devrait faire attention à cipice lorsqu'on échauffe les de la populace contre les d errans.

(L) *Et fervent dans l'oraiso* panégyriste dit des merveille patience que Vorstius témoi milieu des invectives qui l vaient sur la tête. *Possem, au ad singulas istas patientiæ cies seu proprietates viva e proferre, maximè ad devota patientiâ nulli linguæ dicenda zelotarum, hostium insolenti teria, scommata, convicia, nias quas à primâ vigore a furoris Corybantum in Belgi quot annis libenter et bono e tudine stomacho concoxit, conscientiam et cœlestem ve tam à devotis illis religios capitibus, quàm à promiscu fece, et quibusdam thrason se Martis pullos et Bellon festivo, Hercules, elogio o lent, possem, inquam, huju et vera et admiranda exem referre, nisi me tempus, et* ajoute qu'on le trouvait s genoux dans l'exercice de l *Quàm multos esse eos p illum inter precandum humi abjectum, et in conclavi a lum de improviso non sem serunt?* Il n'y a point de v tienne dont on ne le repré nemment revêtu : et s prétend qu'il fit une be Voyez non-seulement no thérus, mais aussi une l l'auteur de l'oraison fu Vorstius (31) écrit à un de Elle est parmi celles des a à la page 684 de l'édition

(*) *Tacit.*

(28) Gualtherus, de Vitâ et Obitu Conradi Vorstii, *pag. N.*

(29) *Ces quatre vers sont la conclusion d'une épigramme de huit distiques, qu'on voit à la fin de l'Éloge de Vorstius dans le livre intitulé :* Illustrium Hollandiæ et West-Frisiæ ordinum alma academia Leydensis, *imprimé à Leyde l'an* 1614. *Les six vers précédens sont :*

Nunc fratrum in me versa cohors, et prodiga zeli
Æmula civili prælia Marte gerit.
Nec calamo stant bella virum : deposcitur ipsis
Victima, et insontis supplicium fidei.
Sed mediis erecta malis mens conscia recti,
Freta Deo, nulli succubat invidiæ.

(30) Gualtherus, de Vitâ et O Vorstii, *pag. N.*

(31) *Cette* Oraison *fut faite* en Jean Grævius. *Voyez les* Lettres d *pag.* 684.

(M) *Il avait publié plusieurs livres.*] ...n ai déjà marqué deux, dont l'un ... un recueil de diverses thèses de ...ologie, et l'autre le fameux et perni...ux Traité *de Deo, seu Disputationes ...em de Naturâ et Attributis Dei, ...erso tempore Steinfurti publicè ...itæ* (32). Avant qu'il publiât ce...i-ci, on avait vu son *Idea seu bre... Synopsis totius sacræ Theologiæ;* ... livre de prière, en allemand; ses ...putes *de Causis deserendi romani ...patûs;* son *Index Errorum Eccle...æ romanæ, subjecto cuique capiti ...idoto;* son Traité allemand des ...dulgences; sa *Tessaradecas Anti...storiana, seu Responsio ad librum ...annis Pistorii de quatuordecim ...rticulis in Religione controversis;* ...n Apologie *pro Ecclesiis orthodoxis ...ntra jesuitas;* et ses *Antapodixes ... tribus primis Fidei articulis, sive ...ntrariæ Demonstrationes tres qui...s totidem jesuiticæ apodixes à B, ... adversùs Apologiam emissæ con...tantur.* On vit paraître, l'an 1610, ...n *Anti-Bellarminus contractus, seu ...vis Refutatio quatuor tomorum Bel...mini.* Ses autres écrits furent faits ...puis qu'il se fut transporté en Hol...nde, et concernent les disputes ...miniennes, ou plutôt son traité *de ...o.* Il s'éleva contre lui un essaim ... plumes qu'il repoussa le mieux ...'il put pendant quelque temps; ...is enfin il fallut céder au nombre ... à la lassitude de répéter les mê...es choses. Ses plus ardens enne...is furent les Frisons, comme Bo...rman, ministre de Leewaarden, et ...brand Lubbert, professeur en théo...gie à Franeker. Il écrivit contre ce ...rnier, *Catalogus errorum Sibrandi; ...arænesis ad Sibrandum;* et *Scholia ...ricaca ad Commentarios Sibrandi.* ...ne parle point de *l'Exegesis apo...getica pro Tractatu de eodem,* qu'il ...blia l'an 1611, ni de son *Prodro...us adversùs criminationes quorun...am fratrum,* ni du *Plenius Respon...m ad easdem illas Criminationes;* ...is je dirai quelque chose de sa ...pute avec Piscator. Elle comprend, ... *Parasceve ad amicam Collationem ...m Johanne Piscatore, super notis ...jus ad loca quædam ex illius Trac...u de Deo et Exegesi apologeticâ ...idem excerpta;* 2°. *amica Collatio cum eodem Piscatore;* 3°. *amica Duplicatio unà cum appendice sive Paralipomenis ad tripartitam responsionem apologeticam Piscatoris;* 4°. *Examen Tractatûs Piscatoris de divinâ prædestinatione.* Il ne répondit rien à Sopingius, ministre frison, ni à Brokérus, ministre dans la Nort-Hollande; mais il en usa autrement envers un Anglais nommé Matthieu Sladus, qui s'était rué sur lui avec une terrible furie. Il lui fit une réponse qui fut imprimée à Tergou l'an 1615. Ce Sladus était recteur de l'école d'Amsterdam, et voulut prendre la plume en faveur du roi son maître, qui avait demandé aux états que l'on chassât Vorstius. On ne peut pas écrire d'une manière plus emportée, si ce n'est qu'on veuille dire qu'un autre sujet de ce prince écrivit encore avec plus d'emportement contre Vorstius: je parle de George Églisemmius, médecin écossais, qui demeurait à la Haye, et qui publia *Crisis et Hypocrisis Vorstiani responsi,* où il l'accusa devant les États juridiquement d'athéisme, de paganisme, de judaïsme, de turcisme, d'hérésie, de schisme et d'ignorance (33). Il lui envoya divers cartels de défi, pour l'obliger à comparaître et à se défendre; et s'adressant aux États, il leur dit qu'il demande et qu'il attend un examen de rigueur, et qu'il faut que Vorstius ou que ses accusateurs soient châtiés (34). C'était venir au fait: il n'y a rien de plus juste qu'une telle alternative; et néanmoins il n'y a rien de plus rare que de voir les calomniateurs, en matière d'hérésie ou d'impiété, recevoir la peine qui leur est due. On croit qu'il suffit d'absoudre les innocens; et au lieu de faire souffrir à l'accusateur la peine du talion, on le remercie quelquefois de son grand zèle, ou bien l'on se contente de l'avertir qu'il ne faut pas aller si vite. Quoi qu'il en soit, le médecin prenait bien la chose, mais il était as-

(32) *Imprimé à Steinfurt l'an* 1610.

(33) *Voyez le* Pacificatorium Belgii dissecti, *pag.* 72.

(34) Super his aliisque ita Ordines affatur. *Rigidissimum examen rursùs expeto et expecto. Aut enim Vorstius à me aliisque penè omnibus atheïsmi accusatus plectendus est, aut accusatores tum pœnam temerè litigantium, tum calumniatorum mulctam passuri, aut perenni dedecore afficiendi.* Voyez le même livre, *pag.* 73.

suré qu'il ne risquait rien, quelque absurde et contradictoire que fût son accusation : les menaces que le roi Jacques avait fait faire à la république des Provinces-Unies, si elles soutenaient Vorstius, ôtaient toute crainte aux accusateurs. Il ne faut donc pas s'étonner que Vorstius ait laissé tomber les défis de l'Écossais, homme qu'il pouvait d'ailleurs abîmer en trois mots. Il n'avait qu'à lui dire, *Vous m'accusez d'athéisme : or selon vous ma doctrine est judaïque, mahométane et hérétique; et il est clair comme le jour que les juifs, les mahométans et les hérétiques ne sont point athées : donc par les propres termes de votre accusation, je suis innocent à l'égard de l'athéisme; et si vous gagnez votre procès à l'égard de l'hérésie, je devrais être cassé aux gages; mais par la loi du talion vous devriez souffrir la mort.* L'Écossais se serait moqué de cette attaque, et sans avoir honte de ses calomnies, fier de son impunité, il eût joui d'un plein triomphe, pourvu seulement qu'on eût convaincu d'hérésie son adversaire. Il y a quelques œuvres posthumes de Vorstius, des Commentaires sur l'Écriture, etc. Voyez la Bibliothèque des Antitrinitaires (35).

(N) *On n'avait pas tort de le soupçonner d'un grand penchant vers le socinianisme.*] Les sociniens lui offrirent une profession en théologie l'an 1601, et lui députèrent Jérôme Moscorovius pour traiter de cette affaire (36). Ce n'est pas une preuve convaincante de son socinianisme, j'en conviens, et l'on peut voir son apologie là-dessus, dans une lettre qu'il écrivit à Uyttenbogard (37). Mais que dira-t-on contre Sandius, qui assure (38) qu'ayant douté quelque temps s'il placerait Vorstius parmi les auteurs unitaires, il n'a plus hésité après avoir vu la confession que Vorstius signa de sa main au lit de mort? *In quâ*, dit il, *haud obscuré prodit quæ ejus de Deo ac Christo Domino fuerit sententia.* Il ajoute que Vorstius faisant imprimer le Traité de Faustus Socin *de Auctoritate sacræ Scripturæ*, y joignit une préface de sa façon, et il lui donne le livre qui a pour titre *Compendiolum Doctrinæ Socinianorum*, que Cloppenbourg a réfuté, et attribué à Ostorodus et Voidovius. De toutes ces preuves, il n'y a que la confession de foi, écrite et signée au lit de mort, qui ait de la force.

Un écrit de cette nature, il faut l'avouer, confirme très-puissamment les soupçons que l'on avait formés contre lui depuis tant d'années; mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse conjecturer que les traverses et les disgrâces qu'il souffrit achevèrent ce qu'un génie trop curieux et trop novateur avait commencé. Je veux dire que peut-être il devint bon socinien, à force de se voir accusé de cette hérésie, et maltraité pour ce sujet; et qu'il se serait guéri de ses fantaisies particulières, s'il eût trouvé dans l'église réformée un repos glorieux. Il n'y a rien qui indispose davantage contre l'orthodoxie, que d'en être persécuté. Je crois même qu'il arrive assez souvent, en matière d'hérésie, ce qui n'est que trop ordinaire par rapport à l'amitié et à la fidélité. On enseigne aux gens à être infidèles, si on les soupçonne de l'être déjà (39). Un mari jaloux et soupçonneux mal à propos s'attire souvent le déshonneur qu'il eût prévenu par une conduite sans ombrage. Voilà donc ce que gagnent quelquefois certains criards, qui ne peuvent voir qu'on leur propose des difficultés, ou qu'on s'éloigne de la tradition; qui ne peuvent, dis je, voir cela sans former de mauvais soupçons contre leur prochain, et sans le rendre suspect à toute la terre: ils sont cause qu'il devient ce qu'il n'était pas. Plusieurs causes produisent ce changement : or il serait beaucoup plus utile et moins scandaleux de n'en venir point à la rupture. Cependant il y a des occasions où l'on rend beaucoup de service à la

(35) *Pag.* 98, 99. *Voyez aussi la remarque* (P) *de l'article* Socin (Fauste), *tom. XIII, pag.* 371.

(36) Sandius, *in* Biblioth. Antitrinitar., *pag.* 98, *dit que les frères polonais résolurent, l'an* 1600, in synodo Lublinensi, *vocare Vorstium* ad gymnasium Luclavicianum regendum.

(37) *C'est la DCXXIII*[e]. *dans l'édition* in-fol. *des* Lettres des arminiens, *pag.* 927.

(38) Biblioth. Antitrinitar., *pag.* 98.

(39) *Fidelem si putaveris facies. Nam multi fallere docuerunt dum timent falli, et aliis jus peccandi suspicando fecerunt.* Seneca, epist. III.

…se, en criant contre les personnes …spectes : c'est lorsqu'elles se proposent de pervertir tout sous le faux …age d'ami, et à la faveur d'une …lle réputation. Qu'on a de la peine trouver de bonnes règles ! car la …ême conduite est quelquefois per…cieuse, et quelquefois avantageuse.

(O) *Il fit un grand tort au parti …minien.*] On crut avoir fait un …up de partie en obtenant que Vor…ius succédât à Arminius dans la …ofession de Leyde, et il se trouva …e rien ne fut plus avantageux aux …versaires des remontrans. Vorstius …nnait tant de prise, par sa nou…lle manière de dogmatiser sur les …tributs de Dieu, et il fut si aisé de …ulever contre lui les soupçons pu…ics, qu'on n'eut pas beaucoup de …ine à le rendre odieux. Après quoi …fut très-facile à des gens qui ne …nquaient ni de zèle, ni de langue, …de plume, de faire tomber sur le …rti arminien toute la haine que …n avait excitée contre le nouveau …ofesseur. On n'avait qu'à représen…r l'empressement des amis d'Armi…us pour faire venir à Leyde ce …rsonnage. C'est ainsi que la provi…nce de Dieu se plaît tous les jours …confondre la prudence humaine. Ce …quoi l'on travaille le plus ardem…ent, comme au sujet le plus solide …e nos espérances, est la plupart du …mps ce qui nous ruine. Il faut bien …marquer que quand les amis d'Ar…inius jetèrent la vue sur le profes…ur de Steinfurt, ils le croyaient …ut-à-fait pur de l'hérésie socinien…e (40) ; mais était-il aisé d'en con…aincre les gens prévenus, ou d'em…êcher que ces mêmes gens ne per…adassent le contraire ? Je trouve …sez vraisemblable ce que j'ai ouï …re plus d'une fois, qu'Arminius et …s docteurs de son opinion eussent …ndu un très-grand service à leur …use s'ils avaient gardé un profond …lence. Leurs cinq articles sont de …ture à s'insinuer d'eux-mêmes : il …rait arrivé, dit-on, au calvinisme, … même chose qu'au luthéranisme … se serait trouvé insensiblement …minien, si on eût laissé faire la …ture. L'ancienne église n'était point du sentiment de saint Augustin. Ce père fut cause qu'elle embrassa la doctrine qu'on nomme aujourd'hui le calvinisme ; mais elle revint insensiblement au premier état. Si l'on voit la doctrine de la prédestination avec ses suites fortement soutenue dans le parti réformé, c'est à cause que les disputes y ont causé deux factions, et un schisme qui subsiste encore. L'église anglicane, qui s'est considérée comme un corps à part et détaché de celui où ce schisme s'est formé, n'a point été préoccupée du zèle ardent que la dispute avait fait naître dans l'esprit des contre-remontrans : ainsi elle a coulé peu à peu vers des hypothèses mitigées, et bien différentes du calvinisme. La même chose serait arrivée en Hollande si Arminius n'eût point formé de parti. Voilà ce que j'ai ouï dire plusieurs fois à des gens de tête. Je n'examine point s'ils ont raison.

Je dirai seulement qu'on aurait grand tort de prétendre que les disputes de l'arminianisme n'ont pas excité beaucoup de désordres parmi les théologiens anglais ; car il y a eu des temps où ceux qui étaient suspects de favoriser cette secte ont souffert persécution (41). M. Des-Maizeaux (42) m'a communiqué sur cela plusieurs faits curieux, qu'il a tirés de quelques livres anglais. On pourra les voir un jour dans le Supplément de ce Dictionnaire. Il ne faut donc pas qu'on se figure que l'église anglicane ait été exempte de contestations sur les matières de la grâce : elle y a eu sa bonne part, et même avant le synode de Dordrecht ; mais il faut pourtant avouer deux choses, l'une qu'avant ce temps-là il était beaucoup plus libre aux théologiens anglais qu'à ceux des autres pays de ne pas suivre l'hypothèse de Calvin sur la prédestination, sur l'extinction du franc arbitre ; l'autre, que depuis le rétablissement de l'épiscopat sous Charles II les disputes sur ces points-là n'ont pas fait beaucoup de bruit dans la Grande-Bretagne ; on ne s'y est pas fort querellé

(40) *Cela paraît par la* lettre *qu'*Uyttenbogard *écrivit le* 24 *de juin* 1611. *Voyez la* CLXIVᵉ. …tre des arminiens, *dans l'édition de* 1684.

(41) *Voyez*, *tom. VI*, *pag.* 524, *la remarque* (D) *de l'article* FORBES (Guillaume).

(42) *Dont il est parlé*, *tom. XII*, *pag.* 459, *article* RAMUS, *remarque* (O), *à la fin*, *et dans ce volume*, *pag.* 426, *article* VIROILE, *citat.* (21).

sur ce chapitre ; et c'est à la faveur de ce calme que l'hypothèse d'Arminius s'est accrue et répandue. Ceux qui l'ont goûtée n'ont point harcelé les autres, et ils les ont disposés, par cette modération, à n'avoir pas tant de zèle pour le synode de Dordrecht. Voici une citation qui confirmera la première de ces deux remarques, et qui nous apprendra ce qui fut dit à Oxford, un jour solennel, en présence d'une nombreuse assemblée, par un professeur en théologie : *Quæ sit in Angliâ Calvini authoritas, dicam. Anno* 1608, *mense julio, in publicis comitiis, ut vocant, quæ quotannis semel in florentissimi istius regni academiis, quibus nescio an in toto terrarum orbe possint esse antiquiores, et collegiorum numero, amplitudine, et structuræ magnificentiâ præstantiores, habentur, ac tùm solennis in omnibus facultatibus promotio celebratur, quæ res ibi maximè visu digna est : Oxoniæ, doctor Olandus, theologus, et promotor tùm designatus, hoc de Calvino judicium testimoniumque ex altâ cathedrâ, in mille hominum præsentiâ, proferebat :* Calvinus vir fuit doctus, sed non scripsit in omnibus catholicè : *item paulò post :* Calvini sententia de Deo peccati authore neque defendi, neque excusari potest : quia ille apertè catholicorum nudam permissionem deridet : et efficacis Dei voluntatis cum peccato concursum introducit (43).

(P) *Les députés d'Angleterre au synode de Dordrecht furent les principaux promoteurs de la proscription de* Vorstius.] Voici quelques particularités sur ce sujet-là. Le bruit s'étant répandu que ce professeur serait sommé de comparaître à ce synode, l'un des députés d'Angleterre écrivit tout aussitôt à l'ambassadeur que le roi Jacques avait à la Haye, et l'exhorta puissamment à se servir de son crédit auprès du prince d'Orange, et auprès du comte Guillaume, pour faire que cette procédure ne retardât point la proscription de Vorstius. Il lui suggéra l'expédient dont il fallait se servir, ce fut de conseiller à ces deux princes de ne

(43) Petrus Cudsemius, de desperatâ Calvini Causâ, pag. 125, 126.

souffrir pas que le synode s'e[n] dans aucune discussion avec [ce théo]logien, ou le reçût à donner [des ex]plications et des éclaircissem[ens sur] sa doctrine. Cela eût fait perd[re bien] de temps. Le député anglais s[ouhaite] que la compagnie déclare qu[e tous] ceux qui la composent ont lu l[e livre] de Vorstius, et l'ont condam[né ; et] qu'il ne reste plus à l'auteur [qu'à] rétracter ses sentimens, et q[u'à] demander pardon à Dieu et [à l']église assemblée en ce lieu. [Le] conseil du député d'Angleterr[e con]tenait ceci, qu'au cas que V[orstius] se rétractât, et demandât un [par]don, on le reconnût pour frère [; et] qu'autrement la compagnie d[éclarât] de le châtiât comme elle vo[udrait.] Ce député souhaite qu'elle [veuille] bien excommunier Vorstius [publi]quement, et il recommande [toutes] ces choses à l'ambassadeur [du roi] Jacques. Je ne représente qu'[impar]faitement le contenu de la [lettre ;] c'est pourquoi je joins ici les [paroles] mêmes du livre qui me sert [d'origi]nal. *Spargitur hîc rumor de* [...] *citando, et Festus Hommius* [...] *vesperâ mihi dixit, se eâ de r*[e] [...] *fuisse loquutum. Si citatur,* [...] *principem Arausionensem et* [...] *Gulielmum gratiâ nobis in ej*[...] *opus erit ; alioqui non min*[...] *quàm remonstrantes, synod*[...] *neret. Spero te, vir illust*[ris] [...] *hoc consilium daturum ; si* [...] *tempus petat tradendi apolo*[...] *elucidationem de duris loqu*[...] *dis in ipsius libro de Deo,* [...] *rationibus convinci suorumq*[...] *mentorum, confutatione, qu*[...] *fieri non poterit, ne synod*[...] *rebus cum illo loquatur : sed* [...] *dicat, omnes, qui sunt in* [...] *legisse ipsius librum, ac mu*[...] *invenisse, quæ proximè ad* [...] *miam accedunt, et sine dub*[...] *siam reformatam valdè of*[...] *explicationem rerum, quas* [...] *quæstionem vocat, non esse* [...] *tionem : itaque se omninò cu*[...] *illas retractet et palinodiam* [...] *Deumque veniam roget, et e*[...] *Dei ibi congregatam, cui* [...] *scandalum dederat. Si hoc fa*[...] *nostrum fecimus : sin minùs* [...] *dus hominem pro libitu casti*[...] *lim eum aliis in exemplum* [...]

o excommunicari. Harum alia- ie rerum curam tibi potissimùm ittimus, ut ritè dirigantur (44). résident du synode ayant de- lé aux députés d'Angleterre rouvaient bon que Vorstius fût né à comparaître dans l'assem- , et quelle était sur cela l'inten- de sa majesté britannique, ils ndirent qu'il fallait consulter ambassadeur, et qu'il leur sem- : qu'on trouverait fort mauvais ne personne fût condamnée sans r été ouïe; ils ajoutèrent que : éviter les longueurs, il ne fal- point souffrir que Vorstius se dé- lt, ou qu'il expliquât ses propo- as blasphématoires : qu'il ne lui it répondre que par oui, ou non, ır la demande s'il était prêt d'ab- r (45). Voyons ce qu'ils firent ıd on recueillit les suffrages pour gement de Vorstius. Ils le décla- ıt indigne du nom et de la charge rofesseur orthodoxe, et ils de- lèrent que son livre *de Deo* fût ſ, et ils lurent le decret par ıl cet ouvrage-là avait été con- ıé à cette peine en Angleterre. *ıque non modò ipsum Vorstium doxi professoris munere ac no- indignum judicare, sed etiam ıadere, ne hujusmodi ejus libri ıliopoliis prostare permittantur: que rogare, ut in exemplum, sancti, Dei causâ, zeli testimo- , Vorstii de Deo tractatus sum- ıagistratûs jussu, aut synodi to eâdem munito, palàm solen- ue flammis absumatur: simul- hujusmodi infamis holocausti men, à Britannis coram synodo ır authenticum, procancellarii abrigiensis sigillo munitum, de- m* XXI *septembris* CIↃ IↃ XI. *s vi, etiam serenissimi regis nos- dicio præeunte, publicè flammis ibus expurgatus est liber præ- s: ejusdemque decreti Cantabri- is exemplar inter synodi acta*

relatum (46). On voit par-là et par bien d'autres endroits les correspondances continuelles du synode et de la cour. Les arminiens ont bien crié contre cette sympathie des empires, le civil et l'ecclésiastique, et contre cette concorde de la royauté et du sacerdoce, sur laquelle, disent-ils souvent, on ferait un aussi gros livre que celui de M. de Marca. (47). Mais que veulent-ils que l'on fasse? telle est la condition des choses humaines, que sans le concours des deux puissances on ne peut presque jamais réussir dans de semblables affaires (48). Cela fait du bien à la bonne cause en certains pays, et du mal en d'autres. Patience!

G. Balcanquallus epist. ad Dudleium Carle- . *C'est la* CCCXLII^e. *parmi les* Epistolæ asticæ et theologicæ, *imprimées à Amster-* in-folio, *l'an* 1684, *pag.* 560.

Non permittendum Vorstio, ut vel defen- il explicet blasphemas suas sententias, sed ıdendum ipsi per ita vel non; rogandumque ra tus sit heterodoxias abjurare. Idem, ad ı epist. CCCXLVII, *ubi suprà, pag.* 566.

(46) Balcanquallus, epist. ad D. Carleton. CCCL Epistolar. theol. et eccles., *pag.* 575, *col.* 2.

(47) *M. de* Marca *a fait un livre* de Concordiâ Imperii et Sacerdotii.

(48) *Alterius sic altera poscit opem res et conjurat amicè.*
Horat., de Arte poët., vs. 410.

VORSTIUS, (GUILLAUME-HENRI) fils du précédent, fut ministre des arminiens à Warmond dans la Hollande. Il composa quelques livres qui ont été imprimés (*a*) (A). M. Chevreau le cite sur une matière curieuse (*b*).

(*a*) *Ex* Biblioth. Antitrinit., *pag.* 143.

(*b*) *Au tome II du* Chevréana, *pag.* 106 *de l'édition de Hollande.*

(A) *Il composa quelques livres qui ont été imprimés.*] Voici ce que l'on en dit dans la Bibliothéque des Auteurs antitrinitaires. *Disceptatio de verbo vel sermone Dei, cujus creberrima fit mentio apud paraphrastas Chaldæos, Jonathan, Onkelos, et Thargum Hierosolymitanum. Irenopoli, apud hæredes Jacobi Laringhii*, 1643, *in-8°. Idem Belgicè, a.* 1649, *in-4°. Transtulit et notis illustravit Maimonidis constitutiones de Fundamentis Legis. Editæ eæ sunt Amstel., apud Blavios, a.* 1638, *in-4°. Item Chronologiam sacram profanam. Rab. David Ganz. et Pirke seu capitula R. Elieser. Edita hæc sunt Lugd. Bat.* 1644, *in-4°.* (1). Je crois que l'ou-

(1) Biblioth. Antitrin., *pag.* 143.

vrage intitulé *Bilibra veritatis*, qui a été imprimé l'an 1700, est de notre Guillaume-Henri Vorstius. On le lui donne dans le journal de Leipsic (2), et l'on observe qu'il a été déjà réfuté par M. l'évêque de Bath, et plus expressément encore par M. Edzard, professeur à Hambourg. Voyez la remarque (A) de l'article RITTANGÉLIUS, et les Nouvelles de M. Bernard (3).

(2) *Mense decembr.* 1700, *pag.* 542.

(3) *Mois d'août* 1699, *pag.* 214; *et mois de septembre* 1699, *pag.* 359. *Voyez le* Journal de Trévoux, mars 1702, *pag.* 33, *édition de Trévoux, où il est dit que la IV*e. lettre de M. Nye *est contre le* Bilibra *de* Guillaume Vorstius.

VOSSIUS. Les savans hommes qui ont porté ce nom-là me fournissent une si ample matière, que je ne puis lui donner la forme, à cause du peu de feuilles qui me restent. Je la renvoie donc à une autre fois, avec le mémoire qui m'a été communiqué, contenant la réfutation de ce qu'on a dit contre Isaac Vossius, dans le Dictionnaire de Moréri *.

* Gérard-Jean, Denys et Isaac Vossius ont chacun un article dans Chaufepié. Il est question de quelques autres personnes du même nom dans les remarques.

URCÉUS (ANTOINE CODRUS), l'un des plus doctes et des plus malheureux personnages du XVe. siècle, était Italien (A). Il fut si touché de la perte de ses manuscrits, que non-seulement il proféra des blasphèmes exécrables, mais aussi qu'il se retira comme un sauvage dans les forêts, et que la société humaine lui devint insupportable (B). On dit qu'à l'heure de la mort il reconnut son péché, et qu'il implora dévotement la miséricorde de Dieu (C). Quelques-uns disent qu'il fut tué par des assassins (D). Ses OEuvres, imprimées à Bâle l'an 1540 contiennent des hara[...] des lettres et des poésies [...] y voit sa vie, composée pa[r Bar-] thélemi Blanchinus, de Bou[logne.] Il avait douté que l'â[me de] l'homme fût immortelle (I[...]

Il mourut à Bologne, â[gé] de soixante et dix ans, si n[ous] croyons Léandre Albert (*a*) [Il] y fut enterré au cloître d[e] *Salvatore*, au tombeau qu'il [s'était] fait préparer avec cette [cour-] te épitaphe, *Codrus eram*, [c'est-] à-dire, *j'étais Codrus*. Or [puis-] qu'il naquit l'an 1446 ([...] faut conclure qu'il mouru[t en] 1516.

* Il y a quatre éditions de ses O[...] Bologne, 1502, in-folio; Venise, 1[...] folio; Paris, 1515: celle que cite [...] la quatrième et dernière.

(*a*) Leand. Albert. Descrit. d'Ital[...] *m.* 364 *verso*.

(*b*) *Voyez la rem.* (A).

(A) *Il était Italien.*] De Ra[...] s'il en faut croire Piérius Val[...] (1); mais Gesner (2), citant B[...] mi de Bologne, le fait naît[re en] 1446 à Herbéria, petit bourg [du ter-] ritoire de Reggio à sept milles [de Mo-] dène.

(B) *Il proféra des blasphèm[es exé-] crables..... il se retira... et l[a société] humaine lui devint insuppo[rtable.]* Voici comment il perdit ce qu['il avait] préparé pour l'impression. Il [demeu-] rait à Forli, et avait un appa[rtement] au palais. Sa chambre était si [obscu-] re, qu'il avait besoin d'une ch[andelle] en plein jour. Étant sorti san[s l'avoir] éteinte, il arriva qu'elle mit [le feu à] ses papiers, et que sa bibli[othèque] fut bientôt réduite en cend[res. Dès] qu'il sut cette mauvaise nou[velle, il] courut comme un furieux ve[rs le pa-] lais, et s'arrêtant à la port[e de sa] chambre, il s'écria, Jésus-Chr[ist, quel] si grand crime ai-je fait; qu[els de vos] sectateurs ai-je jamais offens[és, pour que] vous me traitiez si cruell[ement?] Écoutez bien ce que je vais di[re...]

(1) *Je citerai ses paroles dans la rem*[...]

(2) Gesner, *in* Biblioth., *folio* 55 *ve*[...]

...t de bon que je parle, et de sens ...is. Si par hazard je m'adresse à ...s à l'article de la mort ne m'écou... point; car j'ai résolu de passer ...s les enfers toute mon éternité *. ...odnam ego tantum scelus conce... *Christe, quem ego tuorum unquàm* ...si, *ut ita inexpiabili in me odio* ...accheris ? *Audi ea* (pergebat ad ...ddam conversus simulachrum) ... *Tibi mentis compos et ex animo* ...am. *Si fortè cùm ad ultimum vitæ* ...em *pervenero supplex accedam ad* ... *opem oratum, neve audias neve* ...r *tuos accipias, oro, cum infer*... *diis in æternum vitam agere de*...*vi* (3). Ceux qui entendaient ces ...sphêmes tâchèrent de le consoler, ...is ils n'y gagnèrent rien; il quitta ...ville, et s'enfonça dans la solitude ...ne forêt. *Adeò insuper ira et in*...*gnatio hominem oppresserat, ut* ...*tra portam urbis egressus, amentiæ* ...*nos non antè imposuerit, quàm in* ...*tum sese nemus proripuisset, in*...*tique cum molestiâ ibi totos dies* ...*nsegisset* (4).

(C) *On dit... qu'il implora dévote*...*nt la miséricorde de Dieu.*] L'au...r que je cite nous va fournir la ...ère de notre Urcéus. *Ultimâ tan*... *aliquando appropinquante ho*... *miser ille oculis ac manibus ad* ...*um sublatis?* Qui cœlum incolis ...*clamavit*) fer, quæso, opem pecca...i, noli me, qui tuum in sinum ...fugio supplicem rejicere. Si un...m peccantem hominem voti reum ...sti, sic mihi extrema oranti dex...m ab alto porrigas oro (5). Après ...oir dit ces paroles, il vit un hom... de haute taille, tenant une tor... à chaque main, et tremblant par ...t le corps. Étonné de cette vue, ...uta du lit, et demanda à ce per...nage, que faites-vous là à une heure si indue, et le somma de ne lui point faire de mal. *Ad hunc modum se animamque suam* Deo *commendans, quendam conspexit ingentis staturæ virum, capite raso, barbâ ad terram usque promissâ, ardentibus oculis, faces utrâque gestantem manu, ac toto corpore tremebundum; quo viso in hæc à pavore dictata verba erupit:* Quisnam tu es, qui solus furiali habitu eâ noctis parte, quâ mortales somno premuntur, deambulas? noli ad me qui DEI amicus sum infestus accedere, effare quid quæras, quò ire pergas? *Hæc cùm dixisset, è strato prosiluit, quasi illum in se irruentem vitaturus* (6). Mon auteur nous laisse là; il ignore si Urcéus périt en cette rencontre (7): ce qui me fait soupçonner que non plus que moi, il n'avait pas sous les yeux l'ouvrage de Barthélemi de Bologne, mais qu'il en citait les morceaux que d'autres en avaient cités; car il n'y a point d'apparence que l'historien de notre Codrus laisse son lecteur dans l'incertitude sur les suites de cet accident. Quoi qu'il en soit, Spizélius, par un principe de charité, juge favorablement de l'état de l'âme de ce docte personnage, en considérant sa dernière exhortation à ses disciples. Il la rapporte; elle est d'un homme craignant Dieu, et persuadé des vanités de la terre.

(D) *Quelques-uns disent qu'il fut tué par des assassins.*] Piérius Valérianus, qui ne l'a pas oublié dans son Catalogue des Savans infortunés, en parle ainsi: *Codrus autem Urceus Ravenas multæ, variæque doctrinæ vir, eruditissimis plerisque scriptis, quæ nunc edita sunt, omnibus innotuit. Is quoque sanguinariâ peremptus est morte, ab adversæ factionis latronibus fœdissimè trucidatus* (8).

(E) *Il avait douté que l'âme de l'homme fût immortelle.*] Ses amis lui ayant un jour demandé ce qu'il pensait là-dessus, il leur répondit qu'il ne savait ce qu'il deviendrait après la mort, et si l'âme se conserve

...clerc trouve ces blasphèmes si horribles qu'il ...d que Bayle aurait dû les supprimer ou les ...ver par des témoins irrécusables. Il ne dit ... que Niceron, auquel il renvoie, adopte le ... sans rapporter les paroles. Niceron, qui a ... un article à Antoine Urcéus Codrus, dans ...e IV de ses *Mémoires*, trouve avec raison ...le de Bayle incomplet et inexact. Une *Vie* ...*odrus*, mise à contribution par Niceron, fait ...s des *Mémoires littéraires* (de Saint-Hyacin...), 1716, in-12. Voyez aussi, à la fin du tome ..., un article sur Urcéus Codrus.

(3) Spizelius, *in* felice Litterato, *pag.* 12. *Il* ... Barthol. Bononiensis, in Vitâ Codri.

(4) *Idem*, Spizelius, *ibidem*, *pag.* 13.

(5) *Idem*, *ibidem*.

(6) Spizelius, *in* felice Litterato, *pag.* 13.

(7) Utrum extremum hoc evaserit periculum, et post tantam tempestatem in perpetuæ felicitatis portum sit delatus, dicere non habemus. *Id.*, *ibid.*, *pag.* 14.

(8) Pierius Valerianus, de Litteratorum Infelicitate, *lib. I*, *pag.* 21, 22.

ou non après cette vie. Mais à l'égard des doctrines que l'on débite touchant les enfers, il ne parlait pas en doutant; il affirmait que c'étaient des contes de vieille inventés pour faire peur. Spizélius est encore celui qui m'apprend cette particularité. *Cùm ejusdem*, dit-il (9), *de animæ mortalitate opinionis pestilens sidus olim infelicem illum* Codrum Urceum (*cujus tragœdiam suprà memoravimus*) *afflásset, parùm abfuit quin et ipse in atheismi voraginem fuerit præcipitatus. Rogantibus enim amicis, quid de* immortalitate animæ *sentiret? nescire se respondebat, quid post mortem de se futurum esset, viveretne animus, sive anima, an interiret unà cum corpore, quæque de inferis homines prædicarent, anilia quædam terriculamenta esse dicebat, hinc ipsi amarissimo epigrammate post fata etiam fuit exprobratum, quòd non rectè de Christo, inferis, animarumque immortalitate sentiendo, latentis atheismi sui haud obscura documenta dedisset.*

(9) Spizelius, *in* felice Litterato, *p.* 174, 175. *Il cite* Barth. Bononiens., in *Codri Urcei Vitâ.*

URGULANIA, dame romaine, favorite de l'impératrice Livie. La part qu'elle eut à la faveur la rendit extrêmement insolente, de sorte qu'elle refusa d'aller au sénat pour y rendre témoignage (*a*): il fallut que le préteur allât chez elle pour l'interroger, et qu'on eût plus de déférence pour elle que pour les vestales (A), qui étaient obligées de comparaître en personne au barreau, quand elles rendaient témoignage. Le grand crédit et la fierté d'Urgulania n'empêchèrent pas Lucius Pison de l'appeler en justice l'an 769 de Rome, pour la contraindre de lui payer une dette. Elle refusa de comparaître, et se retira chez l'empereur. Mais Pison ne désistant pas pour toutes

(*a*) Tacit. Annal., *lib. II*, *cap. XXXIV.*

les plaintes que faisait qu'on perdait le respect q[u] était dû, ni pour toutes le montrances de ses parens Tibère n'ayant voulu se n de ce procès qu'en prometta sa mère de solliciter les juge faveur d'Urgulania, la con sion fut que Livie fit compt somme que Pison demand Urgulania vivait encore l'an lorsque le préteur Plautius Si nus, son petit-fils, fut ac d'avoir tué son épouse; car n lisons dans Tacite (*b*) que ayant aucune apparence que l cusé évitât la condamnatio Urgulania lui fit tenir un p gnard dont il ne put se serv de sorte qu'il se fit ouvrir veines.

(*b*) *Ibidem*, *lib. IV*, *cap. XXII.*

(A) *On eut plus de déférence p elle que pour les vestales.*] Ci Tacite. *Urgulaniæ potentia adeò mia civitati erat, ut testis in ca quâdam quæ apud senatum tractu tur, venire dedignaretur; missu prætor qui domi interrogaret,* *virgines vestales in foro et judicio diri, quotiens testimonium dicere vetus mos fuerit* (1). M. du Boul cru sans raison qu'Urgulania é vestale. *Ce fut*, dit-il, *une p tique tout-à-fait nouvelle quand vestale Urgulania dédaigna de v dans le sénat pour porter témoign dans une affaire qui s'y traitait, que la cour fut obligée d'envoye préteur pour l'interroger à la mai Ainsi en parle Cornel. Tacit., A II, dont les paroles méritent bien tre rapportées* (2). Il rapporte en le passage que j'ai cité: s'il l'ava avec attention, il aurait pu conn qu'Urgulania n'était point vesta l'aurait, dis-je, pu connaître avoir besoin de consulter l'autre sage de Tacite, qui la représ

(1) Tacit., Annal., *lib. II*, *cap. XXXIV.*
(2) Du Boulai, Trésor des Antiquités rom *pag.* 316.

aïeule d'un préteur romain, accusé d'avoir tué sa seconde femme. Cela supposerait une vieillesse digne d'être remarquée par l'historien (car une vestale ne pouvait se marier tout au plus tôt qu'à l'âge de trente-sept ans), et ne s'accorderait guère avec ce que M. du Boulai remarque, *que peu de vestales se mariaient* après leurs trente ans de service, *et encore très-mauvais succès* (3). Une favorite d'autant de crédit qu'Urgulania, qui se serait mariée après avoir été vestale, aurait été un très-grand exemple de bonheur. Je croirais volontiers que cet écrivain n'a vu le passage de Tacite que dans les Commentaires de Tiraqueau sur *Alexander ab Alexandro* (4), où étant détaché du fil de la narration, il peut faire croire qu'Urgulania était vestale.

(3) *Là même*, *p.* 308.

(4) In lib. V Genial. Dier., *cap. XII*, *pag.* 109, *edit. Lugd. Batavor.*, 1673. *Au lieu de* Cornelius Tacitus, *on y a mis* Cornelius Celsus.

URGULANILLA, petite-fille de la précédente (A), fut mariée à l'empereur Claude avant qu'il fût empereur (*a*). Il en eut deux enfans (B), et il la répudia à cause qu'elle s'était diffamée par ses impudicités, et à cause de quelques soupçons d'homicide (*b*).

(*a*) Sueton., *in* Claudio, *cap. XXVI.*

(*b*) Ob libidinum probra et homicidii suspicionem. *Idem*, *ibid.*

(A) *Petite-fille de la précédente.*] C'est le sentiment de Reinésius, l'un des hommes du monde qui avait le mieux étudié ce qui regarde les familles romaines. Il dit qu'Urgulania, favorite de Livie, fut femme de Marc Plautius, fils d'Aulus Plautius, qui était tribun du peuple l'an de Rome 698. Que Marc Plautius Silvanus, fils de ce Marc Plautius et d'Urgulania, fut consul l'an 752, et honoré des ornemens du triomphe, l'an 762. Que Plautius Silvanus, fils de ce consul, fut préteur de Rome l'an 777. Que ce préteur avait une sœur, qui est notre Urgulanilla, et deux frères : savoir, Publius Plautius Pulcher, et Titus Plautius Silvanus Ælianus, qui fut consul l'an de Rome 799, et puis encore sous Vespasien (1). Il reste une fort longue inscription (2) qui contient les charges et les actions de ce Titus Plautius, et nommément le consulat sous Vespasien. Cependant Lipse (3) a eu l'imprudence d'appliquer cette inscription à ce Plautius Silvanus qui se tua l'an de Rome 777, et qui était petit-fils d'Urgulania. Notez que dans mon édition de Lipse (4) il y a *Urgulania* au texte de l'historien, et *Virgulania* au commentaire, et que le commentateur remarque que le surnom *Virgulanius* a appartenu à la famille Plautia, ce qu'il prouve par une inscription et par Suétone, qui nomme, dit-il, Plautia Virgulanilla l'une des femmes de l'empereur Claude. Je trouve Urgulanius dans tous les auteurs qui rapportent l'inscription ; d'où vient donc que Lipse l'allègue pour prouver son *Virgulanius* ? Je crois pouvoir dire que les imprimeurs sont très-innocens de cette faute, et que Lipse, ne se souvenant pas bien du mot *Urgulania*, crut que Tacite avait dit *Virgulania*. Il suivit donc uniformément sa première erreur. Il aurait mieux fait de ne pas écrire de mémoire les noms propres, mais l'original sous les yeux. Si nous avions toujours la prudence, nous autres auteurs, de nous défier de la mémoire, et de ne nous fier qu'à une vue attentive, il y aurait plus d'exactitude dans nos écrits.

Notre Urgulanilla fut peut-être ainsi nommée parceque c'est un diminutif du nom d'Urgulania, son aïeule.

(B) *Il en eut deux enfans.*] Un fils et une fille. Le fils s'appelait Drusus, et mourut avant l'âge de puberté, et d'un accident assez étrange. Il jetait en l'air une poire, et faisait en sorte qu'en retombant elle rencontrât sa bouche ; elle y tomba et l'étrangla. Il avait été en effet fiancé avec une fille de Séjan, et néanmoins on divulgua que Séjan l'avait fait mourir (5). Tant il est vrai qu'on se plaît à im-

(1) Reinesius, epist. XXVII ad Rupertum, *pag.* 106.

(2) *Vous la trouverez dans* Glandorp., Onom., *pag.* 683 ; *et dans M.* Rijck in Tacitum, *p.* 440.

(3) Lips. in Tacitum, Annal., *lib. IV*, *pag. m.* 200.

(4) *C'est celle de Genève*, 1619, *in-8°.*

(5) Sueton., *in* Claudio, *cap. XXVII.*

puter aux favoris cent fois plus de crimes qu'ils n'en commettent. Suétone a rejeté cette impertinente accusation (6). Claudia, fille de Claude et d'Urgulanilla, naquit avant que cinq mois se fussent passés depuis le divorce de sa mère. L'ex-mari la reconnut au commencement, mais peu après il se ravisa, et la fit exposer toute nue à la porte de la mère. Il prétendit que Boter, son affranchi, était le vrai père de cet enfant. M. Chevreau n'a pas bien compris ces paroles de Suétone, *quamvis ante quintum mensem divortii natam*, il a cru qu'elles veulent dire, *quoiqu'elle fût née cinq mois avant leur divorce* (7). Il semble vouloir critiquer ce qu'a dit Reinésius, que *Plautie Urgulanille* fut la première femme de Claude (8) : mais il n'y a rien là que l'on puisse critiquer; car il n'y eut que des fiançailles entre Claude et Lépida et Médullina. C'est M. Chevreau que l'on pourrait censurer de ce qu'il n'observe pas la distinction de Suétone. Il donne six femmes à Claude; mais Suétone ne lui donne que quatre femmes et deux fiancées, *quatuor uxores et duas sponsas* (9).

(6) Quò magis miror fuisse qui traderent fraude à Sejano necatum. *Idem*, *ibidem*.

(7) Chevreau, Histoire du Monde, *tom. II*, *p.* 170, *édition de Hollande*, 1687., *et pag.* 202, 203, *édition de Hollande*, 1698.

(8) Reinesius, epist. XXVII ad Rupertum, *pag.* 109.

(9) Sueton., *in* Claudio, *cap. XXVI*.

URRACA, fille et héritière d'Alfonse VI, roi de Léon et de Castille, épousa en premières noces Raymond de Bourgogne, dont elle devint veuve l'an 1100 (*a*). Elle épousa ensuite don Alfonse, roi d'Aragon et de Navarre, l'an 1106 (*b*). Ce mariage fut cause de la réunion de presque tous les royaumes chrétiens d'Espagne sur une seule tête; car après la mort (*c*) de don Alfonse VI, roi de Léon, de Castille et de Tolède, etc., ces royaumes tombèrent entre les mains de don Alfonse, roi d'Aragon et de Navarre : ils y tombèrent, dis-je, en vertu de son mariage avec Urraca. Les seigneurs de Castille n'avaient pas été contens qu'il l'eût épousée; c'est pourquoi il n'alla point recueillir la succession de sa femme sans se faire accompagner par de bonnes troupes qui pussent en cas de besoin mettre à la raison les Castillans (*d*). Les préparatifs de son voyage et d'autres soins encore retardèrent la prise de possession, mais en attendant il augmenta l'éclat et la pompe de sa cour, et ferma les yeux sur la conduite d'Urraca qui l'exposait à la honte (A). Il alla avec elle en Castille, et ne trouva point de résistance (*e*) : néanmoins il agit en homme qui savait se précautionner contre tout événement (B); et il fut bientôt obligé de remédier aux mauvais effets de l'ambition de sa femme, qui voulut perdre un grand seigneur pour le punir d'avoir donné à son époux le titre de roi de Castille (*f*). Elle se déborda de telle sorte, qu'il fut contraint de l'enfermer dans la *forteresse du Castellar*; mais elle trouva enfin les moyens de s'évader, et se retira en Castille, et travailla à faire rompre son mariage. L'archevêque de Tolède et quelques autres prélats l'appuyèrent dans ce dessein, et en furent bien punis par le roi. Les grands seigneurs et les états de

(*a*) Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, *liv. VIII*, *pag. m.* 331.

(*b*) Mariana, de Rebus Hisp., *lib. X*, *cap. VII*, *pag. m.* 418.

(*c*) *Arrivée l'an* 1108.

(*d*) Mariana, de Rebus Hisp., *lib. X*, *cap. VIII*, *pag.* 419.

(*e*) Mayerne, Hist. d'Espagne, *liv. IX*, *pag.* 335.

(*f*) *Voyez la rem.* (B).

le s'opposèrent à ce divorce, employant les voies respecses, ils ramenèrent Urraca ragon au roi son époux, qui eçut *en grâce; mais comme continua en ses mœurs désnêtes, et oublia de plus en s* son *honneur et* celui *de sa ison*, il la fit enfin *conduire à ria, et la chassa* pour jamais *sa compagnie* (*g*). Ce fut alors les partisans de cette reine pliquèrent le plus fortement aire dissoudre son mariage. e alléguait non-seulement, nme on fait toujours en de eilles rencontres, qu'elle avait mariée contre son gré, mais si qu'elle était trop proche ente de don Alfonse pour ir pu l'épouser légitimement On eut recours au pape, commit à cette affaire don *go Gelmirio, évêque de Comtelle* (*i*). La conclusion fut on rompit ce mariage. Il y a historiens qui louent Alfone ce qu'ayant renvoyé Urraca, enonça en même temps à l'auité sur le royaume de Castilmais ils se contredisent visiment (C), puisqu'ils narrent sieurs choses qui font contre qu'il retint autant qu'il cette autorité. Il donnait batailles pour s'y maintenir, il fallut le contraindre à restir les places qu'il détenait (*k*), rès même que les Castillans rent élu pour leur roi, en 1122 Alfonse Raymond de Bourgogne, fils d'Urraca et de son premier mari. Ils se portèrent à cette élection quand ils virent que cette reine ne discontinuait point de s'abandonner aux galanteries les plus scandaleuses, ni de permettre que son mignon gouvernât d'une manière tyrannique (*m*). Son propre fils fut contraint de lui déclarer la guerre, et de l'assiéger dans le château de Léon: elle ne se tira d'affaire qu'en promettant de renoncer à ses royaumes et de se réduire à une vie privée, moyennant une pension convenable à sa dignité (*n*). On ne sait pas bien l'année qu'elle mourut: quelques-uns disent que ce fut environ l'an 1125 (*o*), en accouchant d'un bâtard; d'autres disent que sa mort fut le châtiment d'un sacrilége (D). Elle avait une sœur qui pouvait lui disputer la primauté en déréglemens impudiques (E), et qui fut cause de beaucoup de maux dans le Portugal. Je m'étonne qu'on n'ait pas cessé depuis ce temps-là de faire porter aux infantes de Castille le nom d'Urraca, et je ne m'étonne point de ce que firent les ambassadeurs de France qui allèrent *prendre une des filles* de don Alfonse IX, *qu'il avait promise à leur maître*. Ils *choisirent la moins belle, parce qu'elle s'appelait Blanche, et que l'autre portait le nom d'Urraca, qu'ils ne pouvaient souffrir*

(*g*) *Tiré de* Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, *liv. IX*, *pag.* 340.
(*h*) *Là même.*
(*i*) *Là même*, *pag.* 341.
(*k*) *Voyez la rem.* (C).
(*l*) Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, *liv. IX*, *pag.* 342.
(*m*) *Là même*, *lib. IX*, *pag.* 342.
(*n*) *Là même*, *pag.* 344.
(*o*) *Septimo decimo circiter anno à morte patris.* Mariana, de Rebus Hispaniæ, *lib. X*, *cap. VIII*, *pag.* 425; *mais au chap. XIV*, *pag.* 433, *il assure qu'elle mourut l'an* 1126.

(*p*). Ils le regardaient sans doute comme flétri et de très-mauvaise odeur depuis la mauvaise vie de la reine qui fait le sujet de cet article.

(*p*) La Mothe le Vayer, lettre XXXIII, *pag.* 265 *du* X*e*. *tome*. *Il cite* Ant. Herréra, tom. II, l. 15, c. 16. *Voyez les* Pensées diverses sur les Comètes, *num.* 32.

(A) *Il augmenta l'éclat et la pompe de sa cour, et ferma les yeux sur la conduite d'Urraca, qui l'exposait à la honte.*] Ces deux choses étaient une suite naturelle de l'héritage qui était échu à cette princesse. Deux ou trois royaumes que son père lui laissait valaient bien la peine de cacher le ressentiment de sa mauvaise conduite. Les paroles de Mariana signifient clairement que les impudicités d'Urraca se débordaient à grands flots. *Præterea varia Aragonii regni negotia distinebant* (Alfonsum) *ne novam et amplissimam cerneret hæreditatem. Cuncta tamen ad novi imperii decorem composita, dilatæ voluptates dissimulatæ reginæ libidines : quæ non sine sugillatione majestatis nimiùm in levitatem atque turpitudinem incubuerat* (1).

(B) *Il agit en homme qui savait se précautionner contre tout événement.*] « Dès qu'il eut le pied en Castille, il » commença à penser à ce qui pourroit advenir si sa femme venoit à » mourir sans enfans de luy, partant » mit és principales places et villes » fortes de ce royaume des gouverneurs et capitaines de ses pays de » Navarre et d'Arragon, afin que s'il » estoit besoing de quitter ces royaumes de Castille, Leon, Tolede et » leurs dependances, il peust tenir » quelque bride à ces peuples, et » s'en dessaisir avec son honneur et » advantage : ce qui estrangea aucunement les seigneurs castillans. Il » cognoissoit aussi sa femme D. Urraca, superbe, ingrate, legere et » assez peu honneste de sa personne; » partant, comme bien advisé, il se » munissoit pour tous evenemens » que le temps pouvoit amener. Ceste » femme, sur legere occasion, conceut une haine tres-maligne contre » le comte D. Pierre Ansures, seigneur de Vailledolit, qui l'avoit » nourrie, et luy avoit gardé ses estats apres la mort du roy son pe» re, seulement pour ce qu'és lettres qu'il avoit escrites au roy son » mary et à elle, les advertissans » qu'ils vinsent prendre possession » de leur heritage, il avoit intitulé » son mary roy de Castille. Pour cela elle entreprint de luy oster sa » terre de Vailledolit et autres biens; » mais le roy le restablit en iceux incontinent; et à fin qu'il fust plus » asseuré contre la rage de ceste femelle, il l'envoya en Arragon avec » D. Elo, sa femme, leur donnant » en gouvernement le jeune comte » d'Urgel, son neveu (2). »

(1) Mariana, de Rebus Hispaniæ, *lib.* X, *cap.* VIII, *pag. m.* 419.

(C) *Il y a des historiens qui louent Alfonse de ce qu'ayant renvoyé Urraca, il renonça en même temps.... mais ils se contredisent visiblement.*] Les branches de cette contradiction se touchent dans l'histoire de Mayerne. « Don Alfonse, dit-il (3), chassa » Urraca de sa compagnie à jamais. » Ce nonobstant il retint plusieurs » places fortes en Castille, sans se » soucier beaucoup au surplus du » gouvernement ou administration » de ce royaume. Haut pour certain » fut le courage de ce roy, et monstra bien qu'il faisoit plus d'estat » de la vertu et de son honneur que » des biens mondains, se desaisissant » de si amples jurisdictions que celles de Castille et Leon, Tolede et » autres que luy avoit apporté D. Urraca. » Cet historien commence dès la même page à raconter le ressentiment de don Alfonse contre ceux qui avaient remis à Urraca les villes et les forteresses qu'il avait dans la Castille. Ce ressentiment est l'une des causes, dans le même historien, qui engagèrent Alfonse à faire la guerre aux Castillans. Citons les paroles de Mayerne; nous y verrons comme une autre cause de la guerre l'impudicité d'Urraca : « De » là en avant D. Urraca ne fit chose » qui vallust : car reprenant son premier desseing du divorce, elle l'obtint par l'autorité du pape Paschal

(2) Mayerne Turquet, Histoire d'Espagne, *liv.* IX, *pag.* 336.

(3) *Là même*, *pag.* 340.

...... Ainsi se voyant sans bri-
ı, ny retenue en ses appetits,
e se desborda estrangement en
ux. Elle eut familiere et deshon-
ıte conversation avec le comte
Gomes de Candespina, qui avoit
tresfois pretendu d'estre son ma-
, et d'iceluy engendra, et accou-
a à la desrobée d'un fils, nommé
este cause D. Fernand Hurtado,
le Desrobé, duquel aucuns di-
ıt estre descendue la maison des
rtados, illustre famille en Espa-
e. Quoy qu'aucuns veulent dou-
de cecy, il est certain que le
nte D. Gomes, en bref temps,
l'entier gouvernement du royau-
, et disposa des affaires d'iceluy,
t de la guerre que de la paix,
son plaisir et volonté, usant
c la roine de mesme privauté
e s'il eust esté son mary; et
ntmoins un autre chevalier,
mmé D. Pedro de Lara..... s'in-
ua aussi en la bonne grace de
oine, et fut en peu de temps de
plus aggreables et favorisez mi-
ns, dont le comte D. Gomes es-
: fort jaloux. La vie dissoluë et
honneste de D. Urraca estoit tel-
ıent cogneuë de tous et par tout,
: le roy D. Alfonse, meu de
te desdain, tant à cause de ce,
aussi pour le divorce sus men-
ıné, se resolut d'entrer en Cas-
e avec grande armée, mettant
feu et à l'espée tout ce qu'il ren-
troit, irrité tant contre l'im-
licité de la roine que contre la
:heté des Castillans, qui obéis-
nt à icelle, ausquels il gardoit
: dent de laict, d'autant qu'ils
avoient rendu les places par
à eux baillees en garde. Contre
se mirent aux champs les deux
oureux de la roine, D. Gomes
). Pedro, avec les forces de Cas-
: et Leon, et ayant rencontré
mee royale, composee de Na-
rois et Arragonois, vinrent aux
ns pres de Candespina, non
res loing de Sepulueda. D. Pe-
, qui conduisoit l'avant-garde,
des premiers chargé (4), » et
ı fuite promptement, *et se re-*
Burgos, où estoit la roine,
ıt nouvelle de la roupte, qu'il *n'avoit pas eu le loisir de voir* (5). Don Gomès, l'autre galant, fut tué au champ de bataille. Le victorieux Alfonse pénétra jusqu'en Galice, *faisant cruel degast et massacre par où son armee passoit* (6). Il remporta une seconde victoire entre les villes de Léon et d'Astorga, et contraignit Alfonse Raymond, fils d'Urraca, de se sauver en Portugal. Cette reine ayant été déposée, le roi son fils *pensa au recouvrement des forteresses de Castille que son beau pere le roi D. Alfonse de Navarre luy detenoit* (7). Il leva une grande armée. Don Alfonse en fit autant, *et desia entroit en Castille, quand les prelats des deux royaumes, prevoyant les grands malheurs qui adviendroient si ces deux grands princes s'attachoient une fois par guerre, se mirent à pourchasser la paix et concorde entre eux, et firent tant qu'ils persuaderent au nouveau roi de Castille de venir par requeste vers le roy de Navarre et d'Arragon pour obtenir ses villes et chasteaux* (8) : il obtint, par ce moyen, une partie de ses demandes; mais Alfonse ne voulut point lui restituer les terres situées entre *Villorado et Calaorra, ni les provinces de Guipuscoa et Alava*, etc. Il prétendit qu'elles devaient être réunies à la Navarre, et qu'elles avaient été usurpées par don Alfonse VI, roi de Castille.

Un historien qui narre toutes ces choses a-t-il bonne grâce d'assurer que l'époux d'Urraca ne voulut point retenir le patrimoine de la femme qu'il répudiait ? Ne se réfute-t-on pas soi-même quand on écrit de la sorte? Voici une erreur semblable. Un historien que je cite blâme don Alfonse d'avoir fait divorce avec Urraca, « et, par ce moyen, d'avoir » perdu la jouissance de trois royau- » mes. Car bien que l'histoire d'Es- » pagne le loue de ce qu'il préféra » son honneur à de grands états, je » trouve néanmoins que si d'un cô- » té cette action peut passer pour » généreuse, de l'autre, on la peut » dire très-imprudente et peu poli-

(4) [La] *même, pag.* 341.

(5) *Là même.*

(6) *Là même.*

(7) *Là même, pag.* 344.

(8) *Là même, pag.* 345.

» tique, comme celle de Louis VII, » roi de France, qui vécut du même » temps ; lequel, pour avoir répudié » sa femme Éléonore, laissa les se- » mences d'une guerre éternelle dans » son royaume (9). » Cette comparaison entre don Alphonse et Louis VII ne vaut rien ; car ce roi de France se dessaisit pleinement des états de son épouse répudiée, il suivit de point en point la maxime de Marc Aurèle (10) ; mais don Alfonse ne la suivit pas, et il en est blâmé par un des meilleurs historiens espagnols (11) : *Alfonsus Aragonius eo nuncio (12) perculsus repudio facto, reginam Sorià dimittit, in cujus urbis arce custodiæ rursùs mancipata erat : imperandi tamen dulcedine illectus dotalem ditionem non deponit. Id iniquum esse omnibus videbatur.*

(D) *Quelques-uns disent qu'elle mourut en accouchant d'un bâtard ; d'autres disent que sa mort fut le châtiment d'un sacrilége.*] Elle « faisoit sa demeure en l'église de » sainct Vincent, assez etroictement » gardée : toutesfois on dit qu'estant » un jour allée au temple de sainct » Isidore de Leon, pour prendre les » thresors que son pere et son ayeul » avaient donnez à ce lieu, ainsi » comme elle emportoit la proye, » estant preste à sortir, et ayant un » pied hors et l'autre dedans la » porte, elle creva par le milieu, » punition deuë aussi bien aux adul- » teres qu'elle avait commis, et » meurtres qui s'en estoient ensui- » vis, au dommage et deshonneur » des maisons royales et de tout » l'estat chrestien d'Espagne, qu'au » sacrilege. Autres disent qu'elle » mourut au chateau de Saldagne, » en acouchant d'un enfant desrobé » (13). » Mariana rapporte ces deux opinions, et convient que cette reine sera l'éternel opprobre de l'Espagne : *Pudicitiam sanè haud satis honestè habuit. ... niæ arce ex partu extincta ... æternum Hispaniæ dedecus ... gione affirmant, cùm thesau... dori expilàsset, quos aufe... erat, in ipso templi limine ... ceribus, manifestâ numini... expirâsse* (14).

(E) *Elle avait une sœur q... lui disputer la primauté e... mens impudiques.*] Elle ... Thérèse, et était fille b... roi don Alfonse VI, qui ... en mariage à un seigneur ... pour reconnaître les servic... avait reçus dans ses gue... les Maures. Ce seigneur s... Henri de Lorraine, selon ... écrivains, ou Henri de B... selon quelques autres. C... putent ensuite s'il était is... de Bourgogne, ou des ... Bourgogne. Les uns souti... qu'il était fils de Henri, d... gogne, et petit-fils de ... France, Ier. du nom, du... gogne, et qu'ainsi il é... du sang royal de France ... disent (16) qu'il était fil... de Bourgogne, et frère ... lixte II. Quoi qu'il en soi... seigneur se rendit si c... que don Alfonse VI, roi ... en lui faisant épouser T... *donna les terres de Po... avoit conquises sur les M... tiltre de comte hereditair... et ses successeurs legitim... de ce mariage, et ense... promesse d'adjoindre à ... ries les conquestes qui ... de là en avant és envir... sur les Maures, avec ... successif et hereditaire. ... charge de recognaistre ... Leon pour leurs seigneurs ... et tenir icelles terres d'e... hommage* (17). Thérès... veuve l'an 1112, et m...

(9) Campion, Hommes illustres, *tom. I, pag.* 129, 130, *édition de Rouen*, 1657.

(10) *Voyez, tom. IX, pag.* 390, *la remarque* (A) *de l'article* Louis VII.

(11) Mariana, de Rebus Hisp., *lib. X, cap. VIII, pag.* 421.

(12) *Savoir qu'Alfonse Raimond, fils d'Urraca, avait été couronné à Compostelle.*

(13) Mayerne Turquet, Histoire d'Espagne, *liv. IX, pag.* 347. *Le sieur* de Campion, Hommes illustres, *pag.* 136, 137, *copie cela presque mot à mot.*

(14) Mariana, de Rebus Hisp... *VIII, pag.* 423.

(15) *Voyez le père* Anselme... Maison royale, *pag.* 454, 483, *sous* (34), (35).

(16) *Voyez* Louis Gollut, M... ques de la Franche-Comté, *pag.*...

(17) Mayerne Turquet, Hist... *liv. VIII, pag.* 322.

ın fils et deux filles (18).
ımaria tost après. . . . . . à
Paes de Transtamara (19),
demeuré quelque temps
, elle le quitta *par desor-*
ppetit, ou autre damnable
(20), et épousa don Fer-
ıez de Transtamara, propre
celui qu'elle quittait. Don
ainsi delaissé comme fai-
'envy avec la comtesse . .
ı qui pourroit être plus in-
d'eux deux, espousa la
ıee d'icelle, et sœur de D.
Henriques, nommée D.
Henriques. Ces beaux
ı faisoient entre chrestiens,
aison naissante de Portu-
.. Pour ces excès, estant
blé le jeune comte Alfonse
ıs, et en outre se voyant
, et reculé de tout credit et
d'autant que l'adultere et
ıx D. Fernand s'intituloit
e Portugal à cause de sa
se mit en armes contre lui
. . . . le poursuivant comme
ı et adultere incestueux, et
es armes d'une part et d'au-
'ehurter pres Guymaranes,
D. Alfonse vaincu, pour
op hasté de combattre. . . . .
lepuis reparé et rassemblé
ces, fut donnée une seconde
où l'heur de D. Alfonse
eur: car l'armée de D. Fer-
neura vaincuë et mise à vau
e, luy prisonnier avec la
mere, qui furent mis en
ısseuree prison : . . . . . Tel
eurent les deux peu honnes-
, filles du roi D. Alfonse VI,
lubricité, et presque en
mps (22). Thérèse fut traitée
ment par le comte Alfonse
ıs son fils. « Elle eut moyen
re entendre ses travaux au
Alfonse Raymond de Cas-
on neveu, et le fit prier de

» prendre sa cause en main, et la
» delivrer de la dure prison où elle
» estoit detenuë : en recompense de
» quoy elle lui offrit de le faire son
» heritier de sa comté de Portugal.
» Le roi D. Alfonse, desireux de re-
» joindre ceste piece à son domaine,
» vint en personne, à main armée,
» pour delivrer cette femme, ne se
» souvenant point que le comte luy
» avoit assisté en la guerre qu'il avoit
» euë contre D. Urraca sa mere,
» reine de Castille et Leon (23); mais
» il » fut vaincu et blessé au pied.
Après qu'il fut guéri il rentra en
Portugal, et mit le siége devant la
ville de Guimaranes, où le comte
Alfonse Henriques s'était enfermé.
« Ce siége fut fort long, et s'il atta-
» qua bien de son côté, l'autre ne
» se défendit pas mal du sien; de
» sorte qu'il leur ennúyait fort à
» tous deux, quand Égas Nugnes
» sortit de la ville avec un sauf-con-
» duit, et vint proposer la paix,
» qui fut conclue à condition que le
» comte de Portugal viendrait dans
» son royaume lui prêter le ser-
» ment de fidélité comme à son
» souverain. Ainsi le roi ramena son
» armée à Tolède sans se souvenir
» des intérêts de sa tante, pour qui
» il avait fait cette entreprise, soit
» que sa mauvaise vie lui fît hor-
» reur, ou que sa seule ambition l'y
» eût engagé (24). »

Ceci pourrait être le sujet de quantité de réflexions : je n'en ferai néanmoins qu'un petit nombre. Voici la première :

I. La plupart des écrivains qui font des vies ne choisissent que des personnes illustres : et si quelques-uns mêlent ensemble les bons et les méchans, c'est à cause qu'ils veulent donner l'histoire entière de tout un ordre de personnes. Je ne sache point que l'on se soit avisé de faire un ouvrage qui ne contienne que la vie des grands criminels. Nous ne manquons pas d'éloges de femmes illustres, les bibliothéques en fourmillent; mais pour ce qui est du recueil particulier des femmes qui ont été le déshonneur de leur sexe et de leur pays, je doute qu'il ait en-

ıême, liv. IX, pag. 339.
ême.
eur de Campion, Hommes illustres,
. 134, *exprime cela de cette manière,*
nond Paës) ne la satisfaisant pas à sa
tte folle et impudique femme le quitta
ır son frère Fernando Paës de Trans-

erne Turquet, Histoire d'Espagne,
ı. 339.
ême, pag. 343.

(23) *Là même, pag.* 347.
(24) Campion, Hommes illustres, *pag.* 135, 136.

core paru. C'est pourtant une matière assez féconde pour mériter les veilles d'un écrivain. Elle pourrait être traitée selon le goût de Plutarque ; je veux dire que comme ce fameux auteur a choisi les plus illustres romains et les plus illustres grecs, pour les mettre en parallèle, l'on pourrait aussi comparer ensemble les reines et les princesses de différentes nations. J'ai parlé (25) du parallèle que les Anglais firent entre la reine d'Écosse Marie Stuart et la reine Jeanne de Naples. On en pourrait faire un grand nombre de semblables. Notre Urraca pourrait être comparée avec l'héritière de Valois, femme d'Henri IV ; mais le meilleur parallèle à son égard serait de la comparer à sa sœur Thérèse. Elles furent toutes deux très-impudiques, toutes deux cause de la tyrannie que leurs galans exercèrent, et de mille hostilités civiles et étrangères qui en naquirent; toutes deux dégradées et empoisonnées par leurs propres fils, etc.

II. Ceci confirme ce que l'on a dit ci-dessus touchant les désordres à quoi les états qui n'ont point admis la loi salique sont exposés, et touchant les suites très-pernicieuses du tempéramment lascif d'une souveraine (26). Urraca ne souffrait point patiemment que ses sujets reconnussent l'autorité de son mari : elle avait des galans au vu et au su de tout le monde : il fallut qu'il réprimât cette licence; il ne le put faire sans donner lieu aux factions d'état; cela produisit la guerre : les Castillans, dégoûtés de lui et du galant de leur Urraca, se tournèrent vers le soleil levant ; ils excitèrent le fils à chasser du trône sa propre mère, et il seconda volontiers leur inclination. Cela montre combien il importe à une reine de se garantir pour le moins des impuretés qui éclatent ; car si elle se met au-dessus de la honte, il n'y aura rien qui la puisse retenir. Elle placera indignement son amour ; elle choisira, non pas le mérite, mais la santé et la beauté d'un jeune étourdi qui abusera de

(25) *Tom. XI, pag.* 12, *remarque* (K) *de l'article* NAPLES (Jeanne I, reine de).

(26) *Voyez, tom. XI, pag.* 22, *remarque* (G) *de l'article* NAPLES (Jeanne II, reine de).

son crédit, et qui fournira c[...] textes de guerre civile. Il de[...] si insolent qu'il maltraitera [...] tresse, et qu'il faudra qu'ell[...] assassiner (27). Elle ne con[...] pas qu'il faut marcher droi[...] ses enfans, lorsqu'une s[...] prématurée ou recueillie ava[...] les peut élever sur le trône [...] mot, c'est une chaîne de s[...] et de combustions.

III. Ce qui aggrave les [...] d'Urraca est non-seulemen[...] n'avait aucun soin de sauve[...] parences, mais aussi qu'e[...] femme d'un roi illustre. Il [...] nommé *el Batallador, le B*[...] (28), parce qu'il s'était t[...] vingt-neuf batailles rangées [...] victorieux, excepté deux foi[...] roi d'Aragon et de Navarre [...] damment d'Urraca, et ains[...] dition était égale à celle [...] reine. Néanmoins il n'évi[...] déshonneur conjugal. Ta[...] vrai que la bravoure d'un [...] pas la vertu de détourner [...] pête (29).

IV. Enfin, je remarque [...] Alfonse Raymond, roi de [...] qui avait détrôné sa mère [...] et qui la tenait en prison, [...] pas de faire la guerre pour [...] la comtesse de Portugal, [...] Alfonse Henriques, son fils, a[...] d'une pareille manière. C[...] promettait au roi de Cast[...] déclarer son héritier à l'ex[...] son fils. *Doloris illa impat*[...] *fonsum Castellæ regem e*[...] *septimum, ut propinquæ,* [...] *captivæ matri opem ferat,* [...] *ras obtestatur adversùs in*[...] *conatus. Navatæ operæ n*[...] *Portugaliæ principatum* [...] *Alfonso filio, pro eo ac* [...] *abdicato. Annuit ille sive* [...] *dominandi corruptus, sive* [...] *calamitatem miseratus :* [...] *exercitu conflato in Portug*[...] *irruit* (30). Il n'en fallut [...]

(27) *Voyez la remarque* (X) *de* [...] [...]ZABETH, *tom. VI, pag.* 136.

(28) Gollut, Mémoires de la Fra[...] *pag.* 341.

(29) *Voyez, tom. III, pag.* 210, [...] (B) *de l'article* BAUTRU (Guillaume [...]

(30) Mariana, de Rebus Hispan., [...] *VIII, pag.* 433.

pour le résoudre à se jeter à armée dans le Portugal; et il ·ès-vraisemblable qu'il allégua autres prétextes les intérêts de ıte, dépouillée et opprimée par ls dénaturé; car où sont les qui aient honte de condamner ıtrui ce qu'ils font eux-mêmes? Alfonse Henriques se pouvait ›ien défendre par un argument ›minem, et se servit d'une ré- : semblable à celle que l'on sup- que les femmes de Lamech firent am (31).

lez que M. Lequien de la Neuf- ne dit rien de positif sur les ırs de cette Thérèse. Il ne tient à lui qu'on ne la prenne pour femme innocente sur le chapitre a chasteté; car ces termes va- , *elle ne songea qu'à mourir plus ement qu'elle n'avait vécu* (32), ignifient aucune galanterie. La uite d'une femme peut être fort sée à la sainteté, sans qu'elle ›rme les désordres de l'amour. Il ·e positivement qu'Alfonse, roi astille, *se mit en campagne....*, *prétexte de délivrer* cette prin- : (33). Il se range du parti de qui ont dit qu'elle n'était point rde (34), et il dit que Théodore ›froi *prouve évidemment* que don ·i son époux était arrière-petit- *le Robert le dévot, roi de France*. Le père Anselme, qui embrasse nême opinion, renvoie au livre ce Théodore Godefroi fit impri- en 1624, sur l'origine des rois de ugal. Je n'ai point cette édition; ı si elle ne contient pas de plus ›s preuves que celle de l'an 1612 je viens d'examiner, j'ose bien que ce savant historiographe rouve point *évidemment* ce dogme ǩalogique.

) *Voyez l'article* Lamech, *tom. IX, pag.* *emarque* (E).

) Lequien de la Neufville, Histoire générale ›rtugal, *tom. I, pag.* 84, *édition de Paris*, .

) Lequien de la Neufville, Histoire générale ›rtugal, *tom. I, pag.* 81.

) *Là même, pag.* 71.

) *Là même, pag.* 70.

JRSIN (*a*) (Zacharie), l'un plus célèbres théologiens qui aient vécu dans le parti réformé, au XVIe. siècle, naquit à Breslau, capitale de la Silésie, le 18 de juillet (*b*) 1534. Il avait déjà fait des progrès considérables pour son âge, lorsqu'il fut envoyé à Wittemberg, l'an 1550 (A). Il y étudia pendant sept ans; et comme il n'était pas fils d'un homme pécunieux, il fut secouru par des libéralités publiques et particulières, et il eut aussi recours au préceptorat. Il s'appliqua si fortement à l'étude, qu'il acquit à Wittemberg une grande connaissance tant de la poésie (B) et des langues, que de la philosophie et de la théologie. Mélanchthon, qui était l'ornement de cette université, conçut une estime et une amitié particulière pour lui. Ursin l'accompagna en 1557, à la conférence de Worms, d'où il alla à Genève, et puis à Paris, où il s'arrêta quelque temps afin d'y apprendre le français et de se perfectionner dans l'hébreu sous le docte Jean Mercérus. A peine eut-il rejoint Mélanchthon à Wittemberg, qu'il reçut des lettres des magistrats de Breslau, au mois de septembre 1558, par lesquelles ils lui offraient le rectorat de leur école. Il accepta, et le remplit si dignement qu'il y eût été continué autant qu'il aurait voulu, sans la persécution que les ministres lui suscitèrent, dès qu'ils eurent aperçu qu'il n'était pas tout-à-fait bon luthérien. En effet, lorsqu'il expliqua le livre de Mélanchthon *de Examine ordinandorum ad*

) *Ce nom a été traduit de l'allemand* ·, *qui était le nom de sa famille, et qui* *ifie* Ours.

(*b*) Fréhérus *met le* 29 *juin*, *quoiqu'il suive le même auteur que moi*. Bucholcer *met aussi le* 29 *juin*.

ministerium, il mania de telle sorte la matière *de Cœnâ Domini*, qu'il donna lieu aux démagogues (c'est ainsi que l'auteur de sa Vie parle (*c*)) de le traiter de *Sacramentaire*. Il s'en justifia par un écrit qui contenait ses sentimens sur le baptême et sur la cène; mais comme cela ne ramenait point la paix, Ursin, qui n'aimait pas ces sortes de guerres, aima mieux quitter la partie. Il obtint un congé honorable des magistrats; et, ne pouvant plus se retirer auprès de son cher maître Mélanchthon, qui était mort depuis peu au mois d'avril 1560, il s'en alla à Zurich, où Martyr, Bullinger, Simler, Gesner, et quelques autres grands hommes avaient beaucoup d'amitié pour lui. Il fut bientôt tiré de là par l'académie d'Heidelberg, qui avait besoin d'un habile homme. Il arriva dans cette ville au mois de septembre 1561, et fut établi dans le collége de la Sapience, pour instruire les écoliers que l'on y entretenait. Il se voulut aussi mêler de prêcher (C); mais voyant qu'il n'y était guère propre, il y renonça. S'il manquait de ce talent, il avait en récompense celui de professeur dans le souverain degré; l'esprit vif, beaucoup de science et beaucoup de dextérité à développer les matières. On voulut donc qu'en gardant l'emploi qu'il avait déjà, il exerçât dans l'académie la profession des lieux communs. Il fallut pour cela que, conformément aux statuts, il fût promu au doctor
en théologie; ce qui fut fait so-
lennellement le 25 d'août 156
Il exerça cette profession d
lieux communs jusqu'en 156
Ce fut lui qui composa le caté-
chisme du palatinat, et qui e
fit l'apologie par ordre de l'élec-
teur Frideric III, contre le
criailleries que Flacius Illyricus,
Héshusius, et quelques autre
luthériens rigides, avaient pu-
bliées en 1663, à l'occasion d
cet ouvrage. L'électeur se vit e
posé, non-seulement aux plain-
tes des théologiens luthériens
mais aussi à celles de quelque
princes, comme s'il avait étab
une doctrine condamnée par l
confession d'Augsbourg, tou-
chant le sacrement de l'Eucharis-
tie. C'est ce qui l'obligea à fai
imprimer une exposition de l
véritable doctrine concernant l
sacremens; ce fut Ursin qui l
composa, et qui se trouva l'a
née suivante (*d*) au colloque d
Maulbrun, où il parla fortem
contre le dogme de l'ubiquit
Il écrivit ensuite là-dessus,
contre quelques autres dogm
des luthériens. Le plan et l
statuts qu'il dressa à cet élect
pour l'établissement de quelq
écoles, et plusieurs autres s
vices, le lui rendirent tellem
recommandable que, le voyant
solu à accepter une profession
théologie à Lausanne, l'an 15
il lui écrivit de sa propre m
une longue lettre pour le d
tourner de cette pensée par pl
sieurs raisons. La mort de
prince, arrivée en 1577, appo
une grande révolution au pala
nat, puisque le prince Loui

(c) *Ibi statim* Ursinus *Sacramentarius à demagogis proclamatus, et adversarios expertus est quos priùs amicos et fautores habuerat.* Melchior Adam., *in* Vitis Theologor., *pag.* 531.

(*d*) *C'est-à-dire l'an* 1564.

fils aîné, qui lui succéda, ne lut souffrir aucun ministre ne fût bon luthérien. Ursin es étudians qu'il élevait au ége de la Sapience furent gés de sortir (*e*). Il se retira eustad pour y être professeur héologie dans l'école illustre le prince Casimir, fils de leric III, y établit en ce même temps. Il y commença ses ns le 26 de mai 1578. Il y igna aussi la logique dans sa nbre. Il y publia quelques es; et il se préparait à en poser plusieurs autres, lorssa santé, qui avait été attae par plusieurs grandes inmodités que son incroyaassiduité à l'étude lui avait ées, succomba enfin tout-àsous le poids d'une longue adie, dont il mourut à Neu-, le 6 de mars 1583, à la rante-neuvième année de son

Ses œuvres ont été recueilaprès sa mort, tant par les s de son fils unique, qui a ministre, que par les soins David Paréus et de Quirinus térus, ses disciples. C'est à dernier que l'on en doit la lication en trois volumes. in était laborieux (D), mote, prompt à se fâcher (*f*). nt à la promptitude à répones objections, il ne croyait qu'on s'en dût piquer; car il mit sur un pied que si on it à lui demander l'éclaircisent de quelque chose, on le ait par écrit à l'issue de la leçon, et le lendemain il y répondait (*g*).

On a vu ailleurs (*h*) combien il avait trouvé pénible la direction d'un collége.

Voyez ci-dessus l'article Paréus (Da-*tom. XI*, *pag.* 393, *au texte après la ion* (*d*).

(*f*) *Fuit tamen* ὀξύχολος, *ut fit in ejus- ingeniis.* Melchior Adam., *in* Vitis logor., *pag.* 531.

(*g*) *Tiré de* Melchior Adam, *qui a composé la* Vie d'Ursin, *sur l'*Oraison funèbre *que* François Junius, *professeur en théologie à Neustad*, *y prononça*, *et sur une autre* harangue *de* Quirinus Reuterus.

(*h*) *Ci-dessus*, *rem.*, (E) *de l'article* Paréus (David), *tom. XI*, *pag.* 396.

(A) *Il fut envoyé à Wittemberg l'an* 1550.] Melchior Adam a dit deux choses contradictoires dans une même page (1). La 1re., qu'Ursin fut envoyé à l'académie de Wittemberg à l'âge de seize ans; la 2e., qu'il entra dans Wittemberg le 1er. de mai 1552. L'une de ces deux choses est nécessairement fausse, puisqu'Ursin était né le 18 de juillet 1534, comme nous l'apprend le même Melchior Adam. J'ai rejeté la seconde, encore que cet auteur ait marqué l'an 1552 tout du long, et non pas en chiffres, *ingressus est* Wittembergam *anno* quinquagesimo secundo *kalendis maii.* La raison pourquoi je l'ai rejetée est qu'il dit dans la même page qu'Ursin, ayant étudié plus de deux ans à Wittemberg en sortit à cause de la peste, et se retira premièrement à Torga, où Mélanchthon s'était retiré, et puis à Breslau, remportant un témoignage avantageux de Mélanchthon. Melchior Adam rapporte tout en entier ce témoignage daté du jour de Saint-Jacques 1552: il en rapporte encore un autre, où le même Mélanchthon assure, le 1er. d'octobre 1557, qu'Ursin avait passé environ sept ans à Wittemberg. J'ai donc eu raison de l'y faire aller en 1550, et d'avoir plus d'égard aux preuves que Melchior Adam m'a fournies contre lui-même qu'à son propre texte. On peut juger par-là qu'il n'examinait pas beaucoup ce qu'il compilait. Il a confondu le second voyage d'Ursin avec le premier. Fréhérus, sans rien examiner ni rectifier, dit simplement qu'Ursin alla à Wittemberg l'an 1552.

(1) *C'est la* 529e. *du volume des* Vies des Théologiens allemands.

Il ne rapporte pas l'épitaphe comme il faut ; l'an LXXXII y est au lieu de l'an LXXXIII, et le 11 mars au lieu du 6. Fiez-vous après cela aux copies imprimées des inscriptions.

(B) *Il acquit une grande connaissance........ de la poésie.*] Il faut qu'Ursin dans ses jeunes ans se soit distingué de ce côté-là, car je remarque que Mélanchthon le fait valoir principalement par ce talent, dans l'un et l'autre de ses témoignages : et il prend même à témoin ou à caution des louanges qu'il lui distribue dans le premier, les vers grecs et latins qu'on voyait de lui. *Cùm extent latina et græca carmina Zachariæ Ursini Uratislaviensis eruditè scripta, prudentes et docti viri lectis illis suo judicio probabunt ingenium, studia, et voluntatem ejus, etc.* (2). Ursin n'avait que dix-huit ans. Il publia en 1560 un recueil d'épigrammes qu'il dédia à Jean Frisius, chez qui il avait logé à Zurich.

(C) *Il se voulut aussi mêler de prêcher.*] M. de Thou n'avait pas de bons mémoires lorsqu'il publia que les protestans du diocèse de Cologne s'assemblèrent l'an 1582 pour ouïr le prédicateur Zacharie Ursin, que le prince Jean Casimir leur avait envoyé (3). Ursin renonça au métier de prédicateur après quelques tentatives dont il fut lui-même peu satisfait. Il ne bougea de Neustad depuis qu'il y eut été établi : et il était si cassé et si infirme en 1582, qu'il n'était nullement propre à la mission de Cologne. Ce fut Jean Stibélius qui alla au pays de Cologne avec le prince Jean Casimir, en qualité de son ministre. Philippe Paréus (4), son neveu, a relevé cette faute de M. de Thou, et nous a fait savoir en même temps que ce Jean Stibélius fut depuis ministre de cour à Heidelberg, et conseiller du prince, et qu'il mourut l'an 1595, premier ministre de Creutznac. C'est apparemment M. de Thou qui a été cause que Jean Lætus nous a débité Ursin comme un des réformateurs de l'électorat de Cologne (5). Il après Lætus, le fait travaill[...] cette partie de la vigne du Se[...] Je dis *après Lætus ;* car out[...] nous y renvoie, il n'a point [...] garer après Moréri, qui n'a d[...] chose d'Ursin, sous la m[...] position de Zacharie, sino[...] était de Silésie, et professeur [...] delberg, et qu'il a laissé u[...] nombre d'ouvrages. Il cite la [...] thèque de Gesner qui ne dit [...] cet auteur. Il fallait citer l'E[...] de cette Bibliothèque. Plusieu[...] vains commettent la même fa[...]

(D) *Ursin était laborieux.* [...] savoir cela, il ne faut que [...] garde à l'inscription qu'il av[...] sur la porte de son cabinet. L[...]

Amice, quisquis hùc venis,
Aut agito paucis, aut abi,
Aut me laborantem adjuva (6).

Cela le fit passer pour un ho[...] mauvaise humeur (7).

Notez qu'avant lui Alde [...] s'était servi d'une semblable i[...] tion. « Rien ne lui était plus [...] » que les visites inutiles qui [...] » saient perdre son temps.. [...] » s'en délivrer honnêtement [...] » fait écrire sur la porte de [...] » binet ces paroles : *Quisqu[...]* » *gat te Aldus etiam atque e[...]* » *si quid est quod à se velis,* [...] » *cis agas, deinde actutùm* [...] » *nisi tanquam Hercules ven[...]* » *positurus humeros : semp[...]* » *erit quod et tu agas, et* [...] » *hùc attulerint pedes.* Parole[...] » prunta de lui cet habile pr[...] » en langue grecque, et de [...] » primeur à Bâle, Jean Opor[...] » le mettre aussi sur le sien [...]

(2) Melch. Adam., *in* Vitis Theol. german., *pag.* 540.

(3) Thuan., Hist., *lib. LXXVI.*

(4) *In* Vitâ David. Parei, *pag. m.* 29. *Il appelle M. de Thou* Augustinus *au lieu d'*Augustus.

(5) Compend. Histor., *pag. m.* 488

(6) Melch. Adam., *in* Vitis Theolog[...] 540.

(7) *Voyez ce que* Junius *dit sur cel[...]* raison funèbre d'Ursin.

(8) Chevillier, Origine de l'Imprim[...] ris, *pag.* 234. *Il cite* Jacques Zuing[...] Theatrum Vitæ humanæ, *de Bâle* [...] 3713.

URSINUS (JEAN), [...] français au XVIe. siècle [...] posa quelques traités de [...] ne en vers latins (A), et u[...] mentaire sur les distiq[...]

on (*a*). Il a été fort loué par enne Roybosius Tulinus (B).

) *Voyez la rem.* (B).

A) *Il composa quelques traités de lecine en vers latins.*] Il méritait c la place qu'il n'a point eue dans liste des médecins poëtes publiée Bartholin. Sa *Prosopopœia animium aliquot* est un poëme en vers amètres et pentamètres, où il rapte plusieurs choses touchant la na- et les qualités des animaux, sur- en tant qu'elles appartiennent à la lecine. Cet ouvrage fut imprimé à nne en Dauphiné, l'an 1541, *in-4°.*, c les scolies de Jacques Olivier, lecin. On imprima dans la même e, en la même année, ses *Elegiæ de ite eâque medicinæ parte quæ in is ratione consistit* (1).

B) *Il a été fort loué par Étienne ybosius Tulinus.*] Voici ses pros paroles, rapportées par Rinésius: *est etenim, quocum si congressus ris, nihil ignotum homini esse pu- Mirus poeta, eximius et benè tunatus medicus, philosophus summus, orator facundus. Quorum documentum locuplettissimum præstant æ de re medicâ carmine scripsit, ruditissima Comm. in Catonis libellum, ethologus elegans de moribus, alia plura quæ sub ejus nomine conferuntur* (2).

(1) Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 509.
(2) Reinesius, epist. XLI ad Daumium, *p.* 118.

URSUS (Nicolas Raimarus), auteur de quelques ouvrages d'astronomie, était né à Henstède dans la Dithmarse (*a*). Il fut porcher pendant sa jeunesse, et il ne commença d'apprendre à lire qu'à l'âge de dix-huit ans. Il se mit alors à ménager tout le temps qu'il dérobait à la garde des pourceaux; il se mit, dis-je, à le ménager pour apprendre à lire et à écrire. Il s'appliqua ensuite à l'étude des langues savantes; et, comme il avait beaucoup d'esprit, ses progrès furent fort prompts dans le latin et dans le grec. Il apprit aussi la langue française, les mathématiques, l'astronomie (*b*), et les autres parties de la philosophie, la plupart sans le secours d'aucun maître (A). Étant sorti de son pays il gagna sa vie à instruire des jeunes gens : c'est ce qu'il fit en Danemarck, l'an 1584, et sur les frontières de la Poméranie et de la Pologne, l'an 1585. Ce fut dans ce dernier poste qu'il inventa un nouveau système d'astronomie, peu différent de celui de Tycho-Brahé. Il le communiqua l'année suivante au landgrave de Hesse, et de là naquit une violente dispute entre lui et Tycho-Brahé (B), dans laquelle notre Raimarus fit paraître qu'il se ressentait encore des manières de son premier métier; car il s'emporta si brutalement contre Tycho, qu'il s'exposa à un procès criminel (C). Il fit des leçons particulières en mathématiques, dans Strasbourg, l'an 1588 et l'an 1589, et il publia un livre. Après cela il fut appelé par sa majesté impériale, pour enseigner les mathématiques dans Prague. Il se retira tout doucement de cette ville, l'an 1598, pour fuir la présence de Tycho-Brahé, et il mourut quelque temps après (*c*). Il a été entièrement inconnu à Vossius : je donnerai le titre de ses ouvrages (D).

(*a*) *Partie du duché de Holstein.*

(*b*) Justus Burgius, *ingénieur de Philippe et de Maurice, landgrave de Hesse, lui enseigna les mathématiques et l'astronomie.*

(*c*) *Tiré du Livre de* Jean Mollérus, *intitulé* Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, *imprimé à Hambourg, l'an* 1691, *pag.* 628, 629, *part. IV. Il cite, pour la plupart de ces faits,* Ant. Heimreichius, *in* Catologo Autorum Chronico Dithmarsico præfixo.

(A) *Il apprit sans le secours d'aucun maître.*] Par un bonheur tout particulier, il ne fit qu'un saut de la charrue à la république des lettres ; il ne fut pas obligé comme les autres à faire son apprentissage dans les écoles. *Aliasque scientias philosophicas, brevi, et plerasque quidem* αὐτοδίδακτος, *sibi reddidit familiares.* Scholas *enim, ut ipse in libro* (1) *paulò antè laudato*, Rusticum *se vocans* Dithmarsum, *testatur*, uti sus hortum percurrit, et vix à limine salutavit, sed à Stivâ illicò, singulari quodam fato ac genio in remp. litterariam irrupit (2). C'est une preuve qu'il avait beaucoup d'esprit. On trouve dans ses ouvrages quelques marques de ses études précipitées : il ne dispensait pas bien son érudition, et ne châtiait pas son style : *Homo certè fuit admodùm ingeniosus, et in antiquorum etiam lectione versatus, sed doctrinæ indigestæ, styli haud satis castigati, et verè, quod Nasonis de Ennio est judicium,* ingenio maximus, arte rudis (3).

(B) *Il naquit une violente dispute entre lui et Tycho-Brahé.*] Tycho-Brahé l'accuse du crime de plagiaire*. Ursus, disait-il, étant venu avec son maître dans mon cabinet, y a vu sur un morceau de papier la figure de mon système, et a eu l'audace, quelque temps après, de se vanter qu'il en était l'inventeur : *Cùm mense septembri versaretur apud ipsum nobilis vir Ericus Langius, quidam illius famulus nomine Nicolaüs Raimarus, Dithmarsus, delineatam hypothesin quâpiam in chartâ obiter vidit, ac sibi quasi à se in angulo Poloniæ quodam excogitatam arrogans, illam ut suam bienno post apud Landgravium venditavit; ubi et impudenter in Tychonem delaterans repressus à Rothmanno fuit* (4). L'accusé s'emporta d'une furieuse manière, dans un livre qu'il publia à Prague, *de astronomicis Hypothesibus*. Il débita cent médisances contre Tycho-Brahé, qui en fut piqué au vif. Gassendi nous en va fournir les preuves. « *Quia superiore anno Raimarus Ursus, ille Dithmarsus, librum Pragæ ediderat de Astronomicis Hypothesibus, in quo Rothmannum quidem, et Roëslinum variis probris onerat, sed Tychonem innumeris, occasione eorum, quæ de se in epistolis ejus legerat : ideò, cùm ejusmodi liber ad Tychonis manus recens pervenisset, isthæc occasione ipsius litteris inseruit :* » Vidisti proculdubio plagiarii mei, » impuri illius Ursi, maledicentissimum scriptum, in quo præter » alia innumera convitia, meo, et » meorum honori non parcit. Ego » quidem refutatione illum indignum » censeo, cùm omneis modestiæ limites, imò honestatis longè transcenderit : efficiam tamen, ut non » impunè ferat (5). » Tycho écrivit cela à Longomontanus. Nous en dirons davantage dans la remarque suivante.

(C) *Il s'exposa à un procès criminel.*] On débite dans l'oraison funèbre de Tycho-Brahé, qu'un homme d'esprit et docte, mais sans religion et sans vertu, ne s'était pas contenté de s'approprier les inventions astronomiques de ce grand homme, il l'avait aussi déchiré cruellement par de noires calomnies ; et l'on ajoute que s'il ne fût pas mort, le procès qui lui avait été intenté au sujet de ces outrages lui eût attiré un très-rude châtiment. C'est de notre Raimarus qu'on parle. *Ante annos paucułos, quidam ingeniosus, et doctus, sed absque religione, et virtute homo, tetricum, et famosum contra præstantissimum hunc virum divulgavit scriptum, quale in hoc genere non vidit antiquitas, nec fortassis spectatura est unquàm posteritas. Non satis fuerat infamatori illi plagium committere litterarum, et* Tychonis *Hypothesin, Uraniburgi repertam, falsariè pro proprio invento venditare, nisi etiam virum aviti generis, summæ eruditionis, inculpatissimæ vitæ,*

(1) De Systemate mundano.

(2) Mollerus, Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, *pag.* 629.

(3) *Là même.*

* Joly reconnaît que Bayle parle amplement de cette dispute, et il indique une lettre de Tycho-Brahé dont Bayle n'a pu avoir connaissance. Elle fut imprimée à Iéna, en 1730, par les soins de G. B. Casseburg. Joly renvoie aussi au *Miscellanea Lipsiensia nova*, tom. Ier.

(4) Gassendus, *in* Vitâ Tychon., *lib. II, pag. m.* 411, *ad ann.* 1584. *Voyez aussi lib. III, pag.* 428.

(5) Gassend., *ibidem, lib. V, pag.* 451, *ad ann.* 1597.

tota ipsius honestissima familia, entis contumeliis, et totidem mens, apud alios, si nôn deforma-, suspectum saltem reddidisset. rofectò jure actum cùm hoc fuis- velut etiam jam agi cœptum fue- nisi mors feram illam singulari ficio affecisset, et pœnæ subduxis- ommeritissimæ (6). Gassendi pro- un fragment de lettre, par où il it que Tycho-Brahé avait dessein nettre en justice son adversaire. pporterai ses paroles : on y voit Raimarus Ursus s'était évadé de ute, Cæterùm de ferâ istâ Dith- icâ, nimis efferâ, et brutâ, ut a subjungam, licet indigna sit, recordetur, scias istam ante ali- septimanas; prout nuper rescivi, râ se subduxisse, sive malè sibi tia, et quòd justas pœnas per formidaret; sive quid aliud sinu atenter more suo ruminans. Sed tiganda tamen suo tempore per s, atque in jus pertrahenda, et nda, quod etiam optimi quique tæ suadent (7). Pour faire mieux ttre le caractère de cet ex-por-, j'ajoute qu'il avait fait courir uit que Rothmannus était mort maladie honteuse (8). Roth- us avait pris le parti de Tycho vigueur, quand il vit qu'Ursus sait de lui à la cour de Hesse. is ce temps-là ils furent fort mal able, et se traitaient de Turc à (9). Fuerat ille quoque Roth- o ea propter infensus, quòd illis transiens, et Tychonem con- proscindens repressus ab eo ve- nter fuisset (10).

J'ai donné le titre de ses ouvra-. Il publia à Strasbourg, aux dé- de ses écoliers, son Fundamen- Astronomicum, l'an 1589. Son age de Astronomicis Hypothesi- bus seu de Systemate Mundi fut pu- blié à Prague l'an 1597, comme aussi *Astronomicarum Hypothesium à se inventarum Vindicatio et Defensio : item Problemata totius processûs astronomicæ Observationis seu Rationis observandi τὰ φαινόμενα* (11). Le Catalogue d'Oxford fait mention du *Tetragonismus Circuli* de notre Raimarus, *expeditiori structurâ productus per Pet. Crugerum*, à Leipsic, 1607, *in*-4°. M. Konig (12) lui donne un livre de *Doctrinâ sinuum et triangulorum*, imprimé l'an 1588. M. Mollérus (13) nous apprend qu'il n'a jamais vu le livre *de Civitatibus in Dithmarsiâ Hanseaticis*, imprimé à Leipsic l'an 1563, et attribué à Raimarus Ursus, par Albert Bartholin, et par Lipénius. Il doute que cet ouvrage ait jamais paru, parce qu'il n'y a en Dithmarse aucune ville qui soit entrée dans la confédération anséatique : *Impositum illis esse à catalogis, quos frequenter exscribunt, proletariis, conjecto* (14). Mais je ne sais s'il a pris bien garde aux paroles de Bartholin ; les voici : *Nicolaüs Reimers. De Civitatibus Hensaticis in Dithmarsiâ, Geodesiâ Rantzovianâ, Libs.* 1583, *in*-4°. (15). Qui nous assurera qu'il s'agit ici de notre Raimarus Ursus ? N'est-il pas plus probable qu'il ne s'agit point de lui? Il n'est point Danois, et n'a point été auteur en Danemarck ; il n'y a donc aucune apparence qu'Albert Bartholin l'ait mis dans son catalogue. De plus il n'est pas vrai que l'on dise que l'ouvrage fut imprimé à Leipsic l'an 1563.

(5) Johann. Jessenius, *in* Orat. funebri Tychon.
(6) *apud* Gassendum, *in Appendice* Vitæ ...nis, *pag.* 483.
(7) Tycho Brahe, epist. ad Longomontanum, Gassend., *in* Vitâ Tychon., *lib. V*, *pag.*

(8) ...umorem sparserat fuisse ipsum pudendis quibus morbis pridem infectum, et tandem ...tum. Gassend., *ibidem.*
(9) *Voici ce que* Rothmannus *écrivait l'an* ... Plura scriberem præsertim de impuro ne- Nicolao Raymaro Urso Dithmarso, qui ...ri hyeme apud tuam excellentiam typo- ...cam litterarum collectionem et ordinatio- ...at opinor, exercuit. *Gassend.*, *ibidem.*
(10) *Idem*, *ibidem.*

(11) Mollerus, Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, *part. IV*, *pag.* 628.
(12) Bibliothèca vet. et nova, *au mot* Ursus. *Il parle de lui comme d'un autre écrivain*, *sous le mot* Reimarus; *et il parle d'un* Nicolas Raimarus, *auteur d'un* Theatrum temporis, *in-folio.*
(13) Isagoge, *etc.*, *pag.* 517.
(14) *Ibidem*, *pag.* 628.
(15) Alb. Bartholinus, de Scriptis Danorum, *pag.* 109.

USSÉRIUS (Henri), en anglais *Usher*, ou *Ussher*, archevêque d'Armach, et primat d'Irlande *

* L'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliot. franç.* XXX, dit que Bayle aurait dû se servir de l'expression latine *totius Irlandiæ*, primat de *toute* l'Irlande, et explique que le titre de primat est attaché

au commencement du XVII[e]. siècle, travailla long-temps à un ouvrage contre le cardinal Bellarmin; mais on dit que son épouse lui en extorqua tous les cahiers, et les jeta dans le feu, sous prétexte que la partie ne pouvait pas être égale entre un homme chargé d'enfans et d'affaires domestiques, et un homme détaché de tous les soins de la terre. L'auteur qui conte cela, et qui peut passer pour fort suspect, ajoute que Toddus, évêque de Dun (*a*), étant dégoûté de sa femme, et la voulant répudier, demanda à ce primat une lettre de divorce, et ne la put point obtenir (A). Il conjecture que cet archevêque ne rejeta la proposition qu'afin de ne pas déplaire à son épouse, qui eût trouvé fort mauvais qu'on ouvrît ainsi la porte aux ruptures de mariage; ce qui eût pu la faire tomber un jour dans un pareil inconvénient. Chacun croira de ceci tout ce qu'il voudra; je n'en garantis point la certitude, et je ne le rapporte qu'afin d'avoir lieu d'examiner une fausse imagination du père Garasse (B). Notez qu'Henri Usher, n'étant encore qu'archidiacre à Dublin, fut député deux fois à la reine Élisabeth, premièrement pour une affaire qui regardait l'église de Saint-Patrice (*b*), et puis pour
la fondation de l'académie
blin. Ces deux députati
rent suivies d'un heureı
cès (*c*).

deux siéges, celui de Dublin, et celui d'Armach. L'archevêque de Dublin se qualifie primat d'Irlande; et celui d'Armach, primat de toute l'Irlande. C'est ce dernier qui a la juridiction primatiale.

(*a*) *Ou Downe en Irlande.*

(*b*) *La cathédrale de Dublin.* [L'auteur des *Observations* déjà citées remarque que deux chapitres se disputent les droits de cathédrale, sans qu'il y ait encore eu de décision, et qu'à proprement parler, l'église Saint-Patrice n'appartient pas au diocèse de Dublin. C'était la cathédrale d'un ancien évêché dont le titre est éteint, réuni au siége de la capitale.]

(*c*) *Tiré de la* Vie de Jacques U
Collectione Batesianâ, *pag.* 735.

(A) *L'auteur qui conte cel*
peut passer pour fort suspect
te, etc...] Voici le narré d'H
Simon, jésuite irlandais: *Tod*
do-episcopus Dunensis, in
suæ conjugis seu verius scor
sus.... eam voluit repudiare.
primò symmistam suum (ut
tur) totius Iberniæ primate
ricum Ussherum; *libellum a*
pudii acriter efflagitans.
frustrà, apud virum integ
scilicet, et apprimè uxoris (
viribus suis quàm tenuissim
onus exantlanti, nempè n
annorum elucubrationes con
larminum, extorsit, traditit
cano, quòd iniqua futura e
aiebat, consertatio, inter
prolibus et domesticis curis g
et hominem omnis sæcularis
dinis expertem) imperio, ac v
obnoxium. Displicuisset au
tronæ gravi (abdominis cent
dio) divortii ministralis
prætentio, per quam ipsa fo
technis id generis ministralib
jugali toro discluderetur (1)

(B) *D'examiner une faus*
nation du père Garasse.] O
point surpris des phrases b
qui se trouvent dans le passa
m'en vais rapporter; on con
le style de cet auteur. « Les
» ainsi qu'il est porté dans H
» en la seconde partie du jé
» accusent les jésuites de
» suite de leur science. Il
» pas estonner, disent-ils,
» suites sont savans, d'aut
» sont tous magiciens, et ap
» ce qu'ils savent par le n
» diable (2).... Qu'ils se sou
» de l'action de ce brave
» romain, lequel étant ac
» ses ennemis de ce que

(1) Henric. Fitz Simon, Britanno
trorum, *lib. III, cap. VI, pag.* 348.

(2) Garasse, Recherche des Rech
tienne Pasquier, *pag.* 973, 974.

âge il tirait dans ses terres la graisse et la substance des terres voisines, d'autant qu'il avait tousjours une plus belle moisson que ses voisins, au jour assigné mena en pleine audiance ses bœufs en bon point, ses charrues bien faites, ses enfans bien nourris, et pour toutes ses raisons dit à ses juges : *Hæc sunt veneficia mea, quirites.* Voilà mes sortiléges, messieurs, et encore ne pouvez-vous pas voir mes sueurs, mes veilles, mes travaux. J'en dis de même aux ministres de Calvin et de Luther. Les jésuites n'ont point le soin d'une famille comme les ministres ; ils ne traînent point une femme et une nichée de petits ministrillons après eux ; ils n'ont point la nuit la teste rompue par les cris de dix ou douze garçons ; le jour, ils ne songent point à nourrir quinze ou seize petits affamés ; ils ne sont point détournés par l'usure, par la luxure, par les plaisirs. *Hæc sunt eorum veneficia.* Voilà leurs sortiléges, dont je voudrois bien faire un brevet pour attacher au col des ministres. Il me souvient qu'il est escrit dans les Géoponiques de Constantin Bassus, au livre 14, page 380, qu'un bon villageois demandant un charme pour empêcher que les chats, les rats et les serpens n'entrassent point dans son pigeonnier, un auteur anonyme luy respondit, qu'il savoit un charme fort efficace pour empêcher l'entrée des chats et des rats. 1°. dit-il, fermez bien la porte de votre pigeonnier ; 2°. tenez les fenêtres ouvertes le moins que vous pourrez ; 3°. prenez garde qu'il n'y ait aucune fente aux murailles ; 4°. bouchez soigneusement tous les pertuis de la porte ; et je vous promets que les chats ni les rats n'entreront point dans votre colombier. Or je sais pareillement un bon charme, pour les ministres de Calvin, à ce qu'ils viennent aussi savans que les jésuites. 1°. Qu'ils se passent de femmes, et du tracas d'une famille. 2°. Qu'ils ne mettent point tant d'heures à se peigner, attiffer, ranger leur rotonde, et accommoder leurs fraises. 3°. Qu'ils estudient plus sérieusement l'Évangile que Rabelais, ce qui s'adresse » nommément au ministre Du moulin. 4°. Que Chamier, Pother, » Bonnet, Bonvouloir, et autres ministres ne se chargent pas tant de » vin, et de viandes, pour avoir l'esprit un peu plus libre.... 5°. Je leur » promets que s'ils prennent et portent ce brevet, et qu'ils aient autant » d'esprit que les jésuites, sans doute » ils seront aussi savans que les jésuites (3). »

Avant que de réfléchir sur ce passage, j'irai à la source du fait qu'on nous rapporte, concernant le *citoyen romain* qui fut accusé de se servir de sortilége pour fertiliser ses champs. C'est Pline qui narre cela. *C. Furius Cresinus*, dit-il, (4), *è servitute liberatus, cùm in parvo admodùm agello largiores multò fructus perciperet, quàm ex amplissimis vicinitas, in invidiâ magnâ erat, ceu fruges alienas pelliceret veneficiis. Quamobrem à Sp. Albino curili die dictâ, metuens damnationem, cùm in suffragium tribus oportet ire, instrumentum rusticum omne in forum attulit, et adduxit filiam validam, atque (ut ait Piso) benè curatam ac vestitam, ferramenta egregiè facta, graves ligones, vomeres ponderosos, boves saturos. Posteà dixit : Veneficia mea, quirites hæc sunt : nec possum vobis ostendere, aut in forum adducere lucubrationes meas, vigiliasque, et sudores. Omnium sententiis absolutus itàque est.* Il ne marque pas le temps de cette aventure : mais on le peut découvrir en gros ; car on sait que le Spurius Albinus, dont il parle, fut consul l'an de Rome 568.

Vous noterez en passant, qu'on fut si persuadé dans l'ancienne Rome, qu'il y avait des charmes magiques qui pouvaient faire passer d'un lieu en un autre les fruits de la terre, que les lois des douze tables établirent

(3) *Là même*, *pag.* 976 *et suiv.*

(4) Plinius, *lib. XVIII, cap. VI*, *p. m.* 448. *Notez qu'au chapitre IV du XIVe. livre, pag. m.* 126 *il dit que le grammairien Palæmon, dont les vignes étaient d'un très-grand rapport, fut soupçonné de maléfice :* litteris ejus altioribus contra id pigrâ vicinitate sibi patrocinante. *Ses voisins excusaient par-là leur paresse.* Du Pinet *a traduit cela pitoyablement :* Raisins, *dit-il*, qui certes excédaient de beaucoup la grandeur des lettres que le maître de la vigne pouvait avoir au cerveau. Joint que la paresse de ses voisins donnait grand lustre à son labeur.

une grosse peine contre ces prétendus enchanteurs. M. Gravina, qui a joint à la politesse de la littérature la science du droit, se moque très-justement de cette erreur puérile. *Sequitur*, dit-il (5), *frugum incantatio. Cùm enim veteres illi, omnium bonarum artium et disciplinarum rudes putarent fruges carminibus magicis vel averti posse, vel traduci* (*ut enim Tibullus ait*,

Carmen vicinis fruges traducit ab agris)

ideò decemviri pro suâ puerili ac ridiculâ superstitione sanxerunt, *ut qui fruges* excantassit, *sive carminibus magicis crescere prohibuerit*, *aut segetem alienam pellexerit, Cereri sacer esset.*

Les réflexions que je veux faire sur les paroles de Garasse ne concernent point les injures ou les hyperboles comiques dont il se sert : je lui abandonne cela, et ne m'arrête qu'à ce qui peut confirmer en gros la maxime, ou le principe de la femme du primat d'Irlande Henri Usher. Cette femme supposait qu'un écrivain qui a des enfans n'est pas capable de tenir tête à un religieux. Cette maxime a quelque chose de vraisemblable dans la théorie, mais elle est fausse dans la pratique ; car on peut prouver par beaucoup d'exemples que des personnes embarrassées du tracas d'une famille ont été de fort grands auteurs, soit eu égard à la quantité, soit eu égard à la qualité des productions de leur plume. Si Garasse avait écrit avec jugement, il n'aurait pas mis en jeu Pierre Dumoulin et Daniel Chamier, deux ministres qui sont très-propres à renverser ce qu'il voulait établir. Ils étaient mariés, et ils avaient des enfans, et néanmoins ils ont composé un très-grand nombre de bons livres, et ils ont disputé glorieusement, soit de vive voix, soit par écrit, avec les meilleurs controversistes du parti romain. On pourrait joindre à ces deux exemples celui de plusieurs autres ministres. On peut assurer en général que la maxime de la femme du primat d'Irlande est si souvent combattue et réfutée par l'expérience, qu'elle ne doit nullement passer pour règle. Ce qui souffre tant d'exceptions ne mérite point ce nom-là ; et si l'on voulait dresser ou une régle ou un aphorisme sur un tel point, il se faudrait servir nécessairement de cette limitation, *toutes choses étant égales d'ailleurs*, *un écrivain dégagé de toute affaire domestique surpassera un écrivain chargé de femme et d'enfans*. Mais cette égalité qu'il faut supposer, où se trouve-t-elle ? Comparez tant qu'il vous plaira un auteur non marié et un auteur marié, si vous trouvez que l'un n'a pas moins d'esprit, moins de jugement et moins de mémoire que l'autre, vous trouverez qu'à d'autres égards ils ne se ressemblent point. Le marié sera plus studieux et plus robuste, et par-là il se dédommage des distractions que lui causent mille petits soins domestiques. Il se remet à l'étude avec plus d'ardeur dès qu'il a expédié les affaires de famille ; la force de sa complexion et de sa tête lui permet d'étudier jusques à minuit, et de regagner par ce moyen les heures qu'il a perdues le jour. Il est obligé de sortir deux ou trois fois avant midi, et autant après midi, mais il rentre dans son cabinet aussi promptement qu'il lui est possible, et il étudie avec d'autant plus d'ardeur, qu'il sait qu'il a été interrompu et qu'il le sera. Quatre ou cinq heures d'une telle étude valent bien sept à huit heures d'un travail tiède et tranquille, comme l'est pour l'ordinaire celui des gens qui ont beaucoup de loisir. Ils étudient à leur aise, sans se presser, sans s'échauffer, et ils se reposent de temps en temps, et n'évitent pas avec la même application qu'un autre les inutilités de quelques heures ; et quand même ils ne se reposeraient point, il faudrait dire que leur journée est comme celle d'un messager, qui sans s'arrêter va toujours son petit pas. Il n'arrive pas plus tôt au gîte que celui qui s'arrête plusieurs fois, et qui après cela se met à courir. Ce dernier nous représente les études d'un auteur actif, qui est obligé de se détourner pour donner ordre à ses affaires domestiques.

Que s'il se trouve des auteurs qui, n'étant pas détournés par une telle raison, ne laissent pas d'étudier très-ardemment, vous verrez que d'autre côté ils n'auront pas les dons natu-

(5) J. Vincentius Gravina, *in* Specimine prisci Juris, *pag.* 53 Opusculorum *editionis Romanæ*, 1696, in-12.

d'un autre, vu que leur santé fragile les forcera de s'arrêter. Ils se trouveront épuisés, ils auront besoin d'attendre à se remettre à l'étude qu'un long repos ait réparé la dissipation des esprits. Si cette incommodité ne les persécute pas, il y en a d'autres qui les traversent, comme vous diriez le manque de livres. On peut supposer mille manières très-véritables qui empêchent l'égalité, et qui compensent le désavantage des interruptions; et ainsi Garasse et la femme d'Henri Usher avançaient une maxime fort incertaine. Il est pourtant vrai qu'il y a certains auteurs de qui l'on peut dire, *ils auraient été plus illustres s'ils avaient vécu dans le célibat*, ou bien *ils n'auraient pas pu faire tant de beaux ouvrages, s'ils avaient été chargés de famille*. On peut assurer aussi que certaines gens qui sont demeurés dans l'obscurité seraient devenus très-doctes, s'ils avaient vécu sans femme, sans maîtresse, sans enfans, sans procès, etc.

Notez que les moines n'ont pas tant de loisir que l'on s'imagine; le chœur et le bréviaire dérobent beaucoup de temps à ceux qui aiment l'étude; et si quelqu'un d'eux se distingue par le savoir et par la piété, on l'accable de confessions. Il ne peut guère se dispenser de la direction des consciences, et c'est une chose qui le tire très-souvent de son cabinet; il faut donner audience à des dévotes dont les scrupules sont assez souvent bizarres et d'un grand travers. Bellarmin n'avait pas eu tout le loisir que la femme de l'archevêque d'Armach s'imaginait. Voici ce que j'ai trouvé dans un ouvrage que l'on publia l'an 1625. « Le cardinal Bellarmin, de sainte mémoire, a dit souvent à l'illustrissime cardinal de la Rochefoucault, *Monsignore veramente ci sono troppo christiani al mondo*. Je vous assure, dit-il, que je suis accablé de gens et de visites; et il faut que je vous avoue qu'il me semble qu'il y a trop de chrétiens au monde (6). »

(6) François de Fontaine (*c'est un faux nom d'Étienne Binet, jésuite, se donna. Voyez* Alegambe, *pag.* 426,) prédicateur du roi, Réponse aux Demandes d'un grand prélat touchant la hiérarchie de l'Église, et la juste Défense des privilèges et des religieux, *pag.* 204, 205.

USSÉRIUS (Jacques), neveu du précédent, et archevêque d'Armach, a été l'un des plus illustres prélats du XVII[e]. siècle, soit qu'on ait égard à sa piété et à ses autres vertus, soit qu'on regarde sa profonde érudition. Il naquit à Dublin le 4 de janvier 1580. Il avait deux tantes qui lui apprirent à lire quoiqu'elles fussent nées aveugles: cela est fort singulier. Il fit des progrès si prompts dans les sciences, qu'à l'âge de dix-huit ans il se trouva assez fort pour disputer avec un fameux jésuite qui, comme un nouveau Goliath, défiait les protestans (A). Il fut ordonné prêtre l'an 1601, quoiqu'il fût encore au-dessous de l'âge que les lois prescrivent. Il fut choisi pour la profession en théologie à Dublin, environ l'an 1607, et il exerça cette charge pendant treize années. Il prit pour le sujet de ses leçons les controverses de Bellarmin. Il fut fait évêque de Meath l'an 1620, et archevêque d'Armach, l'an 1624 (*a*). Il s'opposa avec beaucoup de vigueur au dessein qu'avait Falkland, vice-roi d'Irlande, de permettre aux papistes l'exercice public de leur religion (B), pourvu qu'ils payassent ce qui était nécessaire pour la subsistance des troupes. Il fit un voyage en Angleterre, l'an 1640, et ne retourna plus en Irlande; les guerres civiles l'en empêchèrent, et le firent passer par un état assez fâcheux. Il mourut à Riegat dans le comté de Surrey, le 21 de mars 1655. Sa femme, qui était fille de Luc Challonier,

(*a*) *Tiré de sa* Vie, *in* Collectione Batesianâ.

docteur en théologie, était morte dix-huit mois auparavant. Leur mariage avait duré quarante années; il en sortit une fille qui fut mariée avec Timothée Tyrrel, gouverneur de Caerdiff, au pays de Galles. Cet article aurait été bien plus long, et aurait marqué plus de détails sur le mérite et sur les ouvrages de ce grand homme, si je n'avais su qu'on peut trouver dans le Moréri, et plus amplement encore dans le second volume de la Bibliothèque universelle (*b*), un bon abrégé de sa vie *.

(*b*) *Depuis la page* 219 *jusqu'à la page* 244, *dans l'extrait des* Lettres d'Ussérius, *au devant desquelles on a mis sa* Vie, *composée par M.* Parr. *Il a paru depuis une autre* Vie d'Ussérius, *comme vous le verrez dans les* Nouvelles de la République des Lettres, janvier 1701, pag. 77.

* Chaufepié a donné à J. Ussérius un article supplémentaire de celui de Bayle.

(A) *A l'âge de dix-huit ans, il se trouva assez fort pour disputer avec un fameux jésuite .... qui défiait les protestans.*] Ce jésuite est le même Henri Fitz Simon que j'ai cité dans l'article précédent. On le tenait en prison dans le château de Dublin, et cela ne l'empêcha point de provoquer à la dispute des ministres, et de s'engager fièrement à soutenir ce qu'ils jugeaient de plus faible dans la communion romaine, et d'attaquer ce qu'ils jugeaient de plus fort dans leur confession de foi. *Donec ego*, dit-il (1), *causæ bonitate suffultus, defendere quicquid inter nos infirmissimum, vel impugnare quicquid inter ipsos tutissimum reputant, in me reciperem.* Jacques Ussérius n'ayant point encore de barbe voulut bien entrer en lice avec un si vieux routièr, et l'on assure * qu'il le vainquit : *Cum Henrico Sim suitâ, poscente sibi dari adv in castro Dublinensi de arc suæ (scil. antichristo) sæpius flixit, imberbis juvenis cum milite, ut et provocationis poeniteret, et satis antagonist uno hoc octodenario tyrone e tur. Ipsum audite jesuitam i tione libri sui quem de Brita chiâ ministrorum placuit in* Prodit quidem semel (inquit denarius præcocis sapientiæ de abstrusissimis rebus theo cùm adhuc philosophica stu esset emensus nec ephebis e disputandi avidus, etc. *Que cùm adoleverat* acatholicor tissimum *idem ille pronu amplum sanè et insolitum nus adversarii ore testimon* Prenez garde, je vous prie, *tera* qui a été mis à la fin d l'on a cité de la préface du je ne vous imaginez pas q supprimé quelques parol qu'elles ne servaient de rie jet; car on ne les a supprin cause qu'elles ne pouvaient avec ce qu'on venait de di tout le passage de Fitz Sin *neque in speculâ eminentem neque in castris, claustrisq toriâ ut agnoscunt voce prov exaudire voluerunt. Prodi semel in summâ vocis vult pidatione, octodenarius pre pientiæ (non tamen malæ batur indolis) juvenis, nes ræ popularis cupidior, s abstrusissimis rebus theolo adhuc philosophica studia emensus, nec ephebis egre putandi avidus. Hunc au suorum calculos adferre, q gil seu agonista idoneus re tur, et vel cum ipso disp me initurum. Sed sicut ipsi nimè tanto honore dignati me vicissim suâ deinceps*

(1) Henr. Fitz Simon, *epist. dedicat.* Britannomach. Ministrorum

* Joly loue ici la réserve de Bayle, et remarque que Niceron paraît avoir tranché la question que Bayle laissait indécise. Après avoir rapporté le témoignage du jésuite lui-même, qui dit que Ussérius se retira lorsqu'il sut que le jésuite n'était pas autorisé par ses supérieurs, Niceron ajoute que la chose est cependant trop c pour croire qu'il n'y eût pas de d trouve que Niceron aurait dû, sans férer le témoignage du jésuite, *inte dant dans le fait*, au témoignage de occasion, Joly transcrit une lettre lati J. Usserius à M. de la Monnoie, parlement de Dijon.

(2) Vita Jacobi Usserii, in Colle sianâ, *pag.* 737.

dignatus ipse non fuit (3). Ce jésuite assure qu'il demanda à l'écolier qui se présentait tout tremblant pour disputer avec lui, *êtes-vous autorisé de vos supérieurs ?* et qu'il s'offrit en ce cas-là d'entrer en lice; mais que le jeune homme, n'ayant point été honoré d'une telle commission, ne put rien montrer, et ne revint plus. Cependant on nous assure, dans la Vie d'Ussérius que j'ai citée, qu'il disputa souvent avec ce jésuite, et qu'il en triompha. On lit dans une autre Vie d'Ussérius, que du consentement de toute l'académie il entra dans cette dispute, et que dès la seconde conférence, il terrassa son antagoniste, et le réduisit au silence, en sorte que depuis ce temps-là on ne le vit plus assez hardi pour oser se battre lors même qu'on le provoquait: *Communi academiæ consensu placuit Usserium, qui tum non nisi artium baccalaureus 18 aut 19 ætatis annum agebat, cum ipso committere: qui utut ab initio ab antagonistâ suo ferè pro puero ac despectui haberetur, post unum tamen alterumque colloquium adeò præfidentiam ejus perdomuit, ut ad incitas se, certè ad silentium redactum mox agnosceret, nec ulterius confligere, ne provocatus quidem auderet* (4). Il faut nécessairement qu'il y ait des faussetés, ou dans le récit du jésuite, ou dans celui des auteurs de la Vie d'Ussérius.

(B) *Il s'opposa ...... au dessein qu'avait Falkland .... de permettre aux papistes l'exercice public de leur religion.*] Falkland proposa cette affaire au parlement d'Irlande, l'an 1626. Ussérius, n'ignorant pas combien une telle chose serait fatale à l'Irlande, convoqua tous les évêques de sa métropole, et dressa une formule qu'il signèrent tous. C'était une déclaration précise qu'attendu la fausseté des dogmes et des cultes du papisme ce serait un grand péché que de permettre l'exercice d'une telle religion. L'écrit qu'ils signèrent fut lu en chaire, et fit qu'on ne parla plus de la tolérance que le vice-roi voulait procurer. Tout ceci est contenu en plus forts termes, et avec plus de détail dans ce passage latin : *Reverendissimus primas facilè perspiciens ea res quàm fatalis Hiberniæ futura esset, omnes ditionis suæ episcopos convocavit, qui ejusmodi indulgentiæ impietatem, subscriptis nominibus, unanimi consensu in hanc ferè sententiam testati sunt. Quòd quum papistarum religio superstitiosa esset ac idolatrica, fides erronea ac hæretica, ecclesiâ utriusque respectu apostaticâ liberum iis religionis suæ exercitium liberamque fidei suæ ac doctrinæ professionem indulgere grave peccatum foret; tum quòd hâc ratione omnium papismi superstitionum, idolatriarum, hæresium, ac uno verbo abominationum ejus omnium, quin et perditionis omnium, quotquot in illius apostasiæ diluvio perirent, culpâ et reatu nos (aïunt) involveret, tum verò etiam quoniam hoc facere pecuniæ gratiâ nil aliud foret quàm religionem vænum exponere, imò et animas pretio prodere quas salvator noster Jesus Christus precioso suo sanguine redimere non dubitavit. Deum propterea veritatis comprecantes, ut vellet omnes, qui cum imperio erant, zelo Dei gloriæ et veræ religionis propagandæ studio imbuere et contra papismum, superstitionem, ac idololatriam omnem fortes eos reddere, zelo affectos, et animo quàm maximè obfirmatos. Episcopi duodecim omninò erant qui huic protestationi subscripserunt; quàm Downhamus Derriensis episcopus, cùm posteà coram Falklandio et concilio prædicaret, mediâ concione publicè recitavit; quin et reverendissimus primas eamdem proximo die dominico coram eisdem inter concionandum comprobavit; unà innuens quàm gravis ira Dei ob talem animorum propensionem ei genti impenderet. Undè tandem effectum est ut ad alia consilia deflecterent* (5). Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'Ussérius et ses suffragans agirent selon les principes de l'intolérance la plus

(3) Fitz Simon, *in præfat.* Britannom., *p.* 14.

(4) Acta Erudit. Lips., 1687, *pag.* 115, *dans l'extrait de la* Vie d'Ussérius, *composée par* R. Parr. *Notez que M.* Saldénus, de Libris, *p.* 58, *se fondant sur ce passage du* Journal de Leipsic, *à ce que je crois, exagère la chose jusqu'à ce point-ci, que le jésuite avoua lui-même qu'il ne savait plus que dire.* Fastidiosam viri præfidentiam ita perdomuit, ut ad novum provocatus conflictum, declinavit, eum non tantum, ... et ad ἐχεμυθίαν redactum se esse ipse confessus sit.

(5) Bates., Vitâ Usserii, *in* Collect. Batesianâ, *pag.* 742.

outrée ; car ils ne se fondèrent point sur des maximes d'état, comme font les intolérans mitigés ; ils se fondèrent uniquement sur la qualité des cultes de la communion romaine, sans faire mention de son esprit persécutant, qui est la seule cause pourquoi les tolérans même supposent qu'il ne la faut point tolérer.

USSON, en latin *Utio* ou *Uxo* (*a*), petite ville d'Auvergne à une lieue de la rivière d'Allier (*b*), et à six lieues de Clermont, dépendait autrefois du comté de Brive (*c*) *. Le château d'Usson est *très-fort à cause de son assiette sur un haut rocher taillé naturellement en piliers ronds* (*d*). Il n'y a rien qui ait fait autant parler de ce lieu-là, que le long séjour de Marguerite de Valois, femme d'Henri IV. Elle y vécut plusieurs années, non pas pour y faire pénitence de ses désordres passés (A), mais pour se plonger de plus en plus dans les souillures de l'incontinence (B) ; et cependant il s'est trouvé des panégyristes qui ont comparé ce château, en tant qu'elle y demeura, à celui où Jésus-Christ fut transfiguré. *Afin que sa consolation fût parfaite*, dit l'un d'eux (*e*), *elle désira voir la cour de Henri-le-Grand ..... et quitter son cher Usson qui l'avait gardée vingt ans, durant lesquels ce fort château de l'Auvergne fut un Thabor pour sa dévotion, un Liban pour sa solitude, un Olympe pour ses exercices, un Parnasse pour ses muses, et un Caucase pour ses afflictions.* Il y aurait moins de médisance à le comparer avec l'île de Caprée, qui fut la retraite de Tibère, qu'il n'y a de flatterie à le comparer à un lieu de dévotion, et à un *sacré temple de Dieu*, comme a fait un autre panégyriste (C). Si l'on ne trouvait que dans le Divorce satirique, ou que dans quelque autre libelle, les impuretés de cette dame, on les pourrait révoquer en doute ; mais puisque de célèbres historiens n'ont point gardé le silence là-dessus (D), il faut croire que la chose est véritable. Scipion Dupleix est celui qui en a parlé avec le plus de détail (E) : il en fut blâmé, et il se justifia : nous examinerons si l'emportement du maréchal de Bassompierre est raisonnable (F) ; et, quoi qu'il en soit, on peut dire que les faiseurs d'éloges sont beaucoup moins dignes d'excuse, eux qui ont entièrement supprimé les mauvais endroits de la vie de cette reine, pour ne la couronner que des louanges les plus magnifiques qu'on puisse donner aux princesses les plus illustres. Elle s'est attiré cela par ses libéralités pour les couvens (G), moyen sûr et infaillible de couvrir *multitude de péchés* (*f*). Au reste, si elle se donna du bon temps au château d'Usson, elle y souffrit aussi

(*a*) Hadr. Valesius, Notit. Galliar., *pag.* 588.

(*b*) Baudrand, Geograph., *tom. II*, *pag.* 363.

(*c*) Vales. Notit. Galliar., *pag.* 588.

* Adrien de Valois cite *in comitatu Brioutensi. Brioutensis* vient ici de *Brioutum* (Brioude en Auvergne), et non de *Briouta* (Brives). Quelle apparence, dit Leduchat, que la ville d'Usson, qui est en Auvergne, ait jamais dépendu de Brive, qui est du Limousin. L'erreur commise par Bayle a été relevée avec politesse par Piganiol de la Force, tome V de sa Description de la France.

(*d*) Coulon, Rivières de France, Ier. *part.*, *pag.* 265.

(*e*) Hilarion de Coste, Elog. des Dames illustres, *tom. II*, *pag.* 306.

(*f*) *Voyez tom. VII*, *pag.* 223, *la rem.* (I) *de l'article* GRÉGOIRE I.

chagrins et des inquiétudes. Du haut de la terrasse de ce chasteau là, elle vid ses amis taillez en pieces, et le comte de Randan, leur chef, seigneur de la maison de la Rochefoucaud, tué au mesme jour que le roi son mary triompha de ses ennemis à Ivry : et bien que cette place ne craigne que le ciel, que bien que le soleil n'y puisse entrer par force, et que sa triple enceinte méprise les efforts des assaillans, comme un roch élevé les flots et les vagues, la nécessité toutesfois y entra, et l'obligea, pour en eviter les outrages, d'engager ses pierreries à Venise, fondre sa vaisselle d'argent, et à n'avoir rien de libre que l'air, esperant peu, craignant tout; car tout estoit en feu et en desordre autour d'elle (*g*). » Finissons par ce passage de Brantôme : *Le chasteau d'Ussan est une bien forte place, voire imprenable, que le bon et fin renard, le roi Louis XI, avoit rendu en partie tel pour y loger ses prisonniers, les tenant là plus en seureté cent fois qu'à Loches, bois de Vincennes et Lusignan* (*h*).

(g) Hilarion de Coste, Éloges des Dames illustres, *tom. II*, *pag.* 302.

(h) Brantôme, Mémoires des Dames illustres, *pag. m.* 241.

(D) *De ses désordres passés.*] On a vu ailleurs (1) une partie de ces désordres, tirée d'un livre où l'on suppose qu'Henri IV raconte les mauvais commerces de sa femme. Voici la suite de ce récit : « (2) Le temps... » pourveut de divers serviteurs, et l'un toutefois, à sçavoir la » Molle, s'en trouva marry, car » sous pretexte de tremper en quel- » que conspiration, dont furent ac- » cusez les mareschaux de Montmo- » rency et de Cossé, en laissa la teste » à Saint Jean en Greve, accompa- » gnée de celle de Coconas, où elles » ne moisirent ni ne furent pas lon- » guement exposées à la veue du » peuple; car la nuit venant ma » preude femme, et madame de Ne- » vers sa compagne, fidele amante » de Coconas, les ayant fait enlever, » les porterent dans leurs carosses » enterrer de leurs propres mains » dans la chapelle Saint Martin qui » est sous Montmartre, laissant cette » mort de la Molle maintes larmes » à sa maistresse, qui sous le nom » d'Hiacinte a longuement fait sous- » pirer et chanter ses regrets, non- » obstant les frequentes et noctur- » nes consolations de Saint Luc, que » nous avons veu depuis arriver par » fois inconnu et desguisé à Nerac, » jusques à ce que Bussi luy en fit » oublier la perte, qui a esté par » elle descouverte (3), quelque re- » putation qu'il eût d'estre brave » parmy les hommes, et de ne l'estre » gueres parmy les femmes (4), à cause » de quelque colique qui le prenoit » ordinairement à minuit, cette de- » goustée déguisant en quelque fa- » çon son appetit de diverses sauces, » s'en prit à monsieur de Mayenne, » bon compagnon gros et gras, et » voluptueux comme elle, et sont » tousjours depuis demeurez bons » amis en toutes leurs rencontres ; » bien furent - ils quelque temps » brouillez pour une lettre escritte » à la Vitry : où il promettoit de » preferer le soleil à la lune..... à » ses premiers amans succederent » doncques en divers temps (car le » nombre m'excusera si je faus à les » bien ranger) ce grand dégousté de » vicomte de Turenne, que comme » les precedens elle envoya bien-tost

(1) *Tom. XI*, *pag.* 85, *remarque* (D) *du troisième article* NAVARRE.

(2) Divorce satirique, *pag. m.* 191.

(3) *Il y a ainsi dans toutes les éditions que j'ai consultées; mais il faut lire* recouverte, *qui est la même chose que* réparée; *car, comme l'observa* Nicot, *dans son* Dictionnaire, recouvrer sa perte *est* Damnum sarcire. *Or, comme M.* Ménage *nous l'apprend au chapitre CCXXXVI de la Ire. partie de ses* Observations sur la Langue française, *on a dit* j'ai recouvert *ou* j'ai recouvré.

(4) *Joignez ceci aux exemples cotés tom. VIII*, *pag.* 55, *remarque* (B) *de l'article* HENRI IV.

» au change, trouvant sa taille dis-
» proportionnée en quelque endroit,
» l'accomparant aux nuages vuides
» qui n'ont que l'apparence dehors ;
» dont le triste amoureux au deses-
» poir aprés un adieu plein de lar-
» mes, s'en alloit perdre en quelque
» lointaine region, si moy qui sça-
» vois ce secret, et qui pour le bien
» des eglises feignois pourtant de
» n'en rien sçavoir, n'eusse très-ex-
» pressement enjoint à ma chaste
» femme de le rappeller : ce qu'elle
» fit très-mal volontiers, desirant
» de tout temps pour la vanité, que
» quelque lourdaut se rompit le col
» à son occasion : mais il n'est guere
» plus de ces sots depuis qu'on s'en
» mocque; car de manger de rage
» les plumes de son chapeau, comme
» la Bole, et casser en colere une
» bouteille d'ancre aux yeux des da-
» mes, comme Clermont d'Amboise,
» ce sont petites rages et jalousies
» qui n'estoient que trop ordinaires
» chez nous, et que, consentant à
» mon deshonneur, je sçavois et
» voyois clairement, donnant par
» cette tolerance aux uns et aux au-
» tres souvent le courage et les com-
» moditez de faillir; elle le sçait bien,
» et plusieurs de vous qui tenez la
» main à ses gentillesses, aussi je ne
» suis point tellement aveuglé moy
» mesme en un fait si sensible et si
» apparent, que je n'apperceusse,
» comme les autres, que Clermont
» maintefois la baisoit toute en juppe
» sur la porte de sa chambre, tandis
» que le soir, pour luy donner loisir
» de se mettre au lit, je jouois ou
» me promenois avec ma noblesse
» dans la salle...... (5) Sa beauté
» m'attiroit force gentils-hommes,
» et son bon naturel les y retenoit :
» car il n'estoit point fils de bon
» lieu, ni gentil compagnon, qui
» n'avoit une fois en sa vie esté ser-
» viteur de la reyne de Navarre, qui
» ne refusoit personne, acceptant
» ainsi que le tronc public les offran-
» des de tous venans. » Joignez à ceci le passage qu'on a rapporté du même livre dans l'article de cette reine (6).

(B) *Pour se plonger de plus en plus dans les souillures de l'incont-nence.*] Les passages que je vie de rapporter ou d'indiquer ne co duisent notre Marguerite que jusqu à son arrivée en Auvergne. Conti nuons d'entendre l'auteur qui fa parler Henri IV. « (7) Le roy so
» frere oyant cette sienne fuite...
» dit tout haut en presence de ce
» qui le voyoit disner : Les cadets
» Gascogne n'ont peu souler la roy
» de Navarre, elle est allée trouver l
» muletiers et chauderoniers d'A
» vergne... cette perdue estant a
» rivée à Carlat, où elle fut lon
» temps, non seulement sans daiz
» lit de parade, mais aussi sans ch
» mises pour tous les jours, e
» commença de voir et de regard
» sur lequel de ceux cy courr
» l'honneur de son nom : Elle jett
» l'œil sur son cuisinier, pour
» chaumer point, se fachant d'atte
» dre Duras qu'elle avoit envoyé
» vers le roy d'Espagne querir de
» l'argent, encore que sa femme sa
» confidente, craignant qu'elle ne
» luy enlevat son Causaquet, lui
» preschât la constance et le merite
» de cet absent : Mais son desir in-
» satiable esgal à la faim d'un limier
» qui cause une defaillance à qui ne
» se soule tousjours, ne peut endu-
» rer cette attente ni celle de Saint
» Vincent, qui pour éviter la depen-
» se estoit allé jusques à sa maison.
» Elle s'en prit au triste Aubiac
» comme au mieux peigné de ses do-
» mestiques, qu'elle enleva de l'es-
» curie en la chambre, et s'en fit tel-
» lement picquer, que son ventre
» heureux en telle rencontre en de-
» vint rond et enflé comme un ba-
» lon, vomissant en son terme un
» petit garçon, avec le secours d'une
» femme sage que la mère de ce pic-
» queur, pour l'amour de son fils, y
» avoit conduite, assisté du médecin
» du May, lequel outre sa professio
» et de luy penser quelque apostume
» sur son derriere, luy servit à ce
» coup de porter ce jeune prince,
» nouveau Lysandre, mal emmailloté
» en nourrice au village d'Escoubiac
» là auprès, si fraichement nay,
» que neantmoins pour le froid en-
» duré du long chemin il en demeur

(5) Divorce satirique, *pag. m.* 194.

(6) *Tom. XI, pag.* 96, *citation* (76) *du troisième article* NAVARRE.

(7) Divorce satirique, *pag.* 198.

pour tousjours privé de l'ouïe
de la parole, et pour ces imper-
ctions, abandonné de l'amour et
u soin de sa propre mere, qui,
yant oublié les plaisirs de la con-
eption, a long-temps permis qu'il
it gardé les oisons en Gascogne,
ù mademoiselle d'Aubiac son
yeule l'a (tant qu'elle a vescu)
reservé de mourir de faim, et
epuis elle Gesilax de Firmaçon
on beau-fils, qui monstre encore
ujourd'huy par grande rareté ce
age de la couronne à ceux qui le
ont voir à Birac, où il l'entretient
noyennant deux cens escus de
ension que Goute Raquette luy
a depuis quelque temps chercher
Usson et à Paris.... (8) Aubiac,
scuyer chetif, rousseau et plus
avelé qu'une truite; dont le nez
eint en escarlatte ne s'estoit jamais
romis au mirouer d'estre un jour
rouvé dans le lit avec une fille de
rance, ainsi qu'il le fut à Carlat
par madame de Marie (9) qui,
rop matineuse, fit ce beau rencon-
re, allant donner le bon jour sui-
ant sa coustume à la reine, payant
eantmoins cet officieux devoir
vec la mort de son mary, que
ette vertueuse princesse, entendue
u boucon du païs maternel, fit
mpoisonner, esperant, delivrée de
et obstacle et fortifiée des soldats
que Romes, cousin d'Aubiac, estoit
llé lever en Gascogne, se rendre
maistresse absolue de la place, et
en tirer ingratement ceux qui l'a-
voient liberalement receue et mise
à couvert..... (10) La garde ren-
forcée, et son secours gascon dé-
couvert, on luy conseilla familie-
rement de trouver autre giste, et
de vuider promptement le logis.
Ce qu'elle (peureuse et apprehen-
sive) executa sur l'heure, partant
avec la mesme confusion et desa-
roy qu'elle y estoit venue, et par-
venant par ses journées à Ivoi,
maison de la royne sa mere; où à
peine arrivée elle fut, du comman-
dement du roy, par le marquis de
Canillac assiegée et prise avec son
amant, lequel on trouva vilaine-

» ment caché sous quelques ordures
» sans barbe et sans poil, l'ayant sa
» maistresse ainsi deguisé de ses ci
» seaus mesmes pour le sauver....
» Canillac.... (11) preferant à la
» foy qu'il devoit à son maistre un
» chetif plaisir, se laissa piper aux
» artifices de sa prisonniere, oubliant
» son devoir, et quittant tout ce
» qu'il pouvoit pretendre de sa for-
» tune, pour se rendre amoureux de
» cette amoureuse, et tellement ja-
» loux, qu'il en sacrifia le pauvre
» Aubiac au soupçon, luy faisant
» faire son procez par Lugoly, et
» puis prendre et estrangler à Aigue-
» perse, tandis qu'au lieu de se sou-
» venir de son ame et de son salut,
» il baisoit un manchon de velours
» raz bleu, qui luy restoit des bien-
» faits de sa dame.... Canillac pour
» ce criminel, sur qui il exerça
» plustost sa jalousie que ma ven-
» geance, ne laissa pas de faire les
» doux yeux, et de soigner sa petite
» taille outre l'ordinaire, devenant
» en peu de temps d'aussi mal pro-
» pre que je pourrois estre, coint et
» poli comme un beau petit amou-
» reux de village: mais de quoy luy
» servoit à la longue sa bienseance?
» Cette inconstante, dont il cuidoit
» retenir la legereté sous la clef et
» sous l'inexpugnable forteresse d'Us-
» son, se fâche de son ordinaire et
» coustumiere façon de commander,
» et d'approcher de son ratelier ores
» l'un, ores l'autre, et souvent plu-
» sieurs à la fois, voulut devenir
» maistresse et chercher à l'accous-
» tumé dans le change, la pointe et
» l'esguillon de son appetit; pour à
» quoy parvenir et sçachant par ex-
» perience combien peut le desir sur
» la volupté, feint d'aimer, de se
» voir aimée, et consent à l'impor-
» tunité de quelques prieres; elle
» esmeut et allume si bien son gar-
» dien, qu'enfin ses artificieuses
» caresses obtiennent sa liberté,
» sous promesses que ce qui sembloit
» estre seulement accordé pour lors
» chichement à la force seroit pro-
» digalement départi par la volonté,
» lorsque libre et maistresse d'Usson
» absolue, elle pourroit sans appre-
» hension vaquer à l'amour, et le

(8) *Là même*, *pag.* 200.
(9) *On veut parler du même châtelain qu'on ait nommé Marze pag.* 197.
(10) Divorce satirique, *pag.* 201, 202.
(11) *Là même*, *pag.* 203.

» tromperent en cette façon ; car à peine eust elle obtenu que la garnison vuideroit, qu'elle remplaceroit des gens à sa devotion, et que son facile marquis cependant se retireroit à Saint Cirique cueillir ses pommes, qu'ingrate de ce serviteur, elle ne peut plus ouïr seulement proferer son nom ; et rassurée d'une bonne troupe d'hommes qui luy fut envoyée d'Orleans, qui faillirent tost après à la traitter en fille de bonne maison ; elle se resoud de n'obeïr qu'à ses volontez, et d'establir dans ce roc l'empire de ses delices, où clause de trois enceintes et tous les grands portaux murez, Dieu sçait et toute la France les beaux jeux qui en vingt ans se sont jouez et mis en usage. La Nanna de l'Aretin ni sa sainte ne sont rien auprès. Il est vray qu'au lieu des galands qui souloient adoucir sa vie passée, elle y a esté reduite à faute de mieux, à ses domestiques, secretaires, chantres, et metits de noblesse, qu'à force de dons elle y attiroit, dont la race et les noms, inconnus à leurs voisins mesmes, sont indignes de ma memoire, hormis celuy tant celebré de Pominy, fils d'un chauderonier d'Auvergne, lequel tiré de l'eglise Cathedrale de la ville, d'enfant de chœur parvint, par le moien d'une assez belle voix qui le discernoit d'avec ses semblables, à la musique de cette royne, s'introduisant enfin de la chapelle à la chambre, et de la chambre au cabinet pour secretaire...... (12) C'est pour lui qu'elle fit faire les lits de ses dames d'Usson, si hauts qu'on y voyoit dessous sans se courber, afin de ne s'escorcher plus comme elle souloit les espaules, ni le fessier, en s'y fourrant à quatre pieds toute nue pour le chercher : c'est pour luy qu'on l'a veue souvent tastonner la tapisserie pensant l'y trouver, et celuy pour qui bien souvent en le cherchant de trop d'affection, elle s'est marquée le visage contre les portes et les parois. »

Je laisse ce qui regarde les amourettes que l'auteur prétend (13) qu'elle eut à Paris après qu'elle fut sortie d'Usson. Mais il ne sera pas inutile de voir ici un passage d'Hilarion de Coste, qui, par rapport à plusieurs faits, peut servir de confirmation au narré qu'on trouve dans le Divorce satirique : *Elle sortit d'Agen en habit de simple bourgeoise, fut portée en trousse par Lignerac, à qui elle donna le nom de Chevalier de la Belle-fleur, et gagna païs toute la nuit, avec un travail qui éprouva son courage au peril de sa santé. De Mars la vint trouver sur la frontiere avec cent gentils-hommes, qui la logea en sa maison de Carlat; retourna à Agen pour sauver les pierreries, et recueillir le debris de sa suite : sa mort l'en fit sortir au bout de 18 mois, et voulant fonder une nouvelle station à Yboi, maison de la royne sa mere, elle y fut arrestée. Le foudre du courroux du roy, la menaçant par tout, respecta les lys sacrez qui environnoient sa teste, et accabla l'un de ses serviteurs à Aigueperse, par une fin très-funeste. La marquis de Canillac la mena et enferma à Usson; mais tost après ce seigneur, d'une maison très-illustre, se vid le captif de sa prisonniere : il pensoit avoir triomphé d'elle, et la seule veue de l'yvoire de son bras triompha de luy; et deslors il ne vequit que de la faveur des yeux victorieux de sa belle captive : Mais les menaces du roy, la crainte de la mort, l'apprehension de la perte de sa fortune, et de la ruïne de sa maison, entrerent plus profondément en son ame que toute autre consideration, et le forcerent aux severes et rigoureux commandemens contre elle. Dieu par sa protection, elle par sa prudence et son adresse, le duc de Guyse par son secours à propos, tirerent sa vie des ombres de la mort, et si heureusement, qu'au mesme instant qu'elle pensoit mourir captive, elle se vid asseurée de regner libre en cette forte place, d'où elle deslogea ceux qui l'avoient logée, et leur fit connoistre que la vertu et la valeur ne distinguent point les sexes* (14). Vous voyez que ce moine avoue

(12) Divorce satirique, *pag.* 205.

(13) *Là même, pag.* 210 *et suiv.*

(14) Hilarion de Coste, Éloges des Dames illustres, *tom. II, pag.* 301, 302.

ı'il croit pouvoir avouer
ontraint de le blâmer.
parer le château d'Usson...
: *temple de Dieu*, *comme a*
tre panégyriste.] Cet au-
ımme Jehan Darnalt : il
ıreur du roi au présidial
ıici quelques morceaux de
l a fait de cette reine: « C'est
se très - vraye, dit-il (15),
ajesté garde trés-estroicte-
ledans (16) une coustume,
u'elle y est, fort louable.
ıstre recreée moderément
ice des Muses, elle demeu-
ıs part du temps retirée
appelle, faisant prieres à
eines d'ardeur et de ve-
: se communiant une fois
la sepmaine : n'est-ce pas
sedere, et concilio Jovis ?
ıui ouvrant vos esles, es-
yeux de vostre entende-
grand astre celeste, par
ı et lumiere duquel vous
ivez, et vous revivez en
nix qui renaissez journel-
le vos propres cendres :
et vous consommant en
livin. Grande princesse et
ui n'avés mouvement, vie
re, que celle que vous
le ceste premiere lumiere.
és d'une autre vie, qu'on
s au monde. On lit que les
nobles ames des champs
, devant que faire leur
retraite,

lâ negant redire quemquam,

ieu le plus parfait et ac-
m delices et contentemens

ırum nemorum, *sedesque beatas*,

pour un temps espurées
· libre, affranchi de toute
ın. Aussi ceste très-noble
ale s'est retirée dans le
Elysien d'Husson, avant
· à la gloire des Cieux,
u avoisiner d'iceux com-
d'y prendre sa volée :
ıprins de s'exercer en la
mplative, et de separer
ien-heureuse, d'avec son
» corps très-parfait, et le tout pour
» bien mourir. Car selon Platon *τὸ*
» *μελέτημα αὐτὸ τοῦτο ἐςι τῶν φιλοσό-*
» *φων, λύσις καὶ χωρισμὸς ψυχῆς ἀπὸ*
» *τοῦ σώματος* (*). L'estude du sage
» est de deslier et separer l'ame du
» corps. C'est l'aigle divine de Jupi-
» ter, qui regarde et contemple
» fixement, et de près d'un lieu si
» haut eslevé, voysinant les cieux,
» les rayons solaires de la divine
» bonté et providence..... (17) Ro-
» cher d'Husson, l'honneur et la mer-
» veille de l'Auvergne, la neige du-
» quel se fond aux yeux, ou à mieux
» dire aux soleils de ceste deité pres-
» que adorable en terre! Rocher,
» sur lequel la clarté esclaire per-
» petuellement; d'où le jour ne se
» retire jamais, les rayons de la face
» royale y luisant tousjours, et de
» ce lieu en hors illuminant toute la
» religion.... (18). Bel astre de
» l'Europe, qui residez, et ne bou-
» gez d'Husson? Husson, royale de-
» meure de la race derniere.... de
» Valois... (19). Saincte et religieuse
» habitation, sacré temple de Dieu,
» qui as esté prins, non pour un
» asile ou refuge inviolable, ou pour
» un autel de franchise, mais qui
» as retiré sa majesté, comme dans
» l'arche du juste Noë, contre les
» deluges, innondations et ravages
» de la France.... (20). Je ne puis
» encore me despartir d'Husson,
» montagne couronnée de ce chas-
» teau royal, hermitage saint, mo-
» nastere devot où sa majesté s'estu-
» die du tout à la meditation : qui
» ne tend qu'à la fin des fins, à la
» fin souveraine. Rocher tesmoin de
» la volontaire solitude, très-louable
» et religieuse, de ceste princesse : où
» il semble par la douceur de la mu-
» sique, et par le chant harmonieux
» des plus belles voix de la France,
» que le paradis en terre ne puisse
» estre ailleurs, et où sa majesté
» gouste le contentement et le repos
» d'esprit, que les ames bien-heu-
» reuses sentent en l'autre monde. »
Notez que M. Péréfixe avance mal

arnalt, Antiquités d'Agen, *chap.*
4 *verso.*
lire au château d'Usson.

(*) *In Phædone.*
(17) *Là même*, *folio* 125 *verso.*
(18) *Là même*, *folio* 126.
(19) *Là même*, *verso.*
(20) *Là même*, *folio* 127.

à propos, que Marguerite *s'enferma volontairement* au château d'Usson (21).

(D) *De célèbres historiens n'ont point gardé le silence là-dessus.*] On a vu (22) ce que d'Aubigné a dit, non pas dans quelque satire, mais dans son Histoire Universelle. On a vu un passage de Mézerai (23), et l'on a été averti (24) que Varillas raconte les mêmes choses. Voici un historien d'autant plus croyable qu'étant dévoué à Catherine de Médicis, il n'avait aucune disposition à excuser la conduite du roi de Navarre. Je veux parler de Davila, qui reconnaît que ce prince répudia en quelque façon son épouse à cause qu'elle s'était décriée par ses impudicités. Il avoue aussi qu'elle menait dans sa retraite une vie licencieuse : *Movevalo grandemente il rispetto della reina Margherita sua moglie, perche avendola per la fama delle sue impudicizie, come repudiata, ed essendosi lei ritirata in Overnia, a certi suoi castelli, a vivere con libertà molto licenziosa, vedeva necessariamente, o convenire riceverla di nuovo all' unione del suo matrimonio, o non poter mai stare in sincera amicizia, ed in intera confidenza con la suocera, e co'l cognato* (25). Il répète à peu près la même chose dans un autre endroit de son ouvrage : *La quale* (reina Margherita) *havendo abbandonata se stessa a vita licenziosa, per sospetto de' rissentimenti del marito, si era fuggita da lui; ma prevenuta per ordine suo, e per commissione del Re suo fratello, ella fu posta nel castello di Carlat in Overnia, come prigione, e di là dopo qualche tempo trasferita ad Ussone, nella medesima provincia, sotto alla custodia del marchese di Canigliac; il quale, come si diceva, fatto prigione della sua prigioniera, l'aveva riposta in libertà; onde ella, trattenendosi in alcune sue castella pur in Overnia, e conti tesso modo di vita, era di ostacolo alle convenzioni marito, ed il fratello, pe trattarsi* (26).

Il y a quelques défau narré de Davila. I. Il n'est que la reine Marguerite se en Auvergne afin de vivre sement. Elle vivait partou façon, et elle aurait mie son compte à Agen d'où ell qu'en Auvergne où elle se vérité est que la crainte d' dans Agen fut cause qu'ell (27); et si elle se réfugia gne plutôt qu'ailleurs, c point par un choix libre, pure nécessité. Lignerac, ducteur, n'avait que là u propre à servir d'asile (2 n'est pas vrai qu'elle se f dans certains châteaux qui elle. III. Il n'est point vrai ordre de son mari, et par sion d'Henri III, elle eût é sonnée à Carlat. Le frère de ducteur l'y avait reçue de (29). Je crois bien qu'ensuit mandant de la place eut or pondre de son hôtesse, et d garder (30); mais cela ne point Davila. IV. Il est faux été mise en liberté par le ma Canillac, elle se fût retirée terres. V. L'un des passages d se peut réfuter par l'autre elle se retira sur ses terres d eut rompu avec son mari, c l'assure dans le premier pa n'est pas vrai, comme on dans le second, qu'elle ne ra qu'après avoir été mise e par le marquis de Canilla Beauvais Nangis (31) n'a cer cette dernière faute de Dav

(21) Péréfixe, Histoire de Henri-le-Grand, *à l'ann.* 1599, *pag. m.* 301.

(22) *Tom. XI, pag.* 81, *au troisième article* Navarre, *citation* (*q*). *Voyez aussi* d'Aubigné, *tom. III, pag.* 641.

(23) *Là même, citation* (47).

(24) *Là même, citation* (48).

(25) Davila, *lib. VII, pag. m.* 379, *ad ann.* 1585.

(26) *Idem, lib. VIII, pag.* 432, *ad*

(27) Brantôme, Dames illustres. *V roles, tom. XI, pag.* 96, *citation* (*sième article* Navarre.

(28) *Voyez la citation* (76) *du trois* Navarre, *tom. XI, pag.* 96, *et d* 510, *citation* (14)

(29) *Voyez ci-dessus, là même.*

(30) *Consultez* Brantôme, *au disco reine, pag.* 421, *édition de* 1699, *et au III*e. *tome de son* Histoire, *liv. IV, pag.* 641, *où il paraît renve avance dans le* Divorce satirique.

(31) *Dans ses* Remarques *sur* Da 144, 149.

donné son approbation à tout le reste. Ces petites inexactitudes n'empêchent pas que ce fameux historien ne soit très-digne de foi lorsqu'il affirme que Henri III et Catherine de Médicis délibérèrent de faire casser le mariage du roi de Navarre, et d'abandonner Marguerite comme une personne indigne d'être reconnue de leur sang. *Deliberarono finalmente, che non era da tener più conto della persona di Margherita, resasi da se stessa poco degna d'esser da loro riconosciuta, nè per sorella, nè per figliuola, e che, poiche la dispensa difettosa ottenuta dal pontefice al tempo del suo matrimonio, porgeva causa, e pretesto a poterlo disciogliere, si dovesse fare questo divorzio, e dar per moglie al re di Navarra, Christiana, figliuola del duca di Loreno* (32). L'ambassadeur Busbec vaut bien un historien. Or, voici ce qu'il raconte dans une lettre qu'il écrivit de Paris à sa majesté impériale, le 27 d'août 1583. *Rex sororem suam, reginam Navarræ, palàm multis audientibus graviter increpuit, quòd vitam degeret turpem, et flagitiis contaminatam. Commemorat memoriter mœchorum introductiones, quibus illa consuevisset. Etiam puerum sine mariti operâ natum objectavit, eaque omnia suis temporibus, et reliquis rebus ita notata, ut ipse interfuisse videretur; et reginam ea magis confiteri puderet, quàm confutare posset. Finis orationis fuit, ut eam statim Lutetiâ migrare juberet, urbemque suâ contagione liberaret. Sic illa, collectis raptim sarcinis, die sequenti, non modò sine ullo prosequentium officio, sed sine justo etiam famulitio, Lutetiâ excessit* (33). Vous voyez là que non-seulement Henri III fit un détail qui contenait les circonstances des adultères de sa sœur, mais aussi qu'il lui reprocha d'avoir accouché d'un bâtard. L'auteur ajoute que depuis cette mercuriale, Chanvalon, beau jeune homme qui passait pour l'un des premiers galans de Marguerite (34), s'était retiré en Allemagne. Il avait perdu les bonnes grâces du duc d'Alençon (35) à cause de quelques lettres qu'il avait écrites d'Anvers; mais, selon d'autres, ce fut pour s'être vanté des faveurs d'une grande dame. Lisez ces paroles de M. Varillas: *Le seigneur du royaume qui faisait le plus régulièrement sa cour* à la reine Marguerite *était Jacques de Harlay-Chanvalon, qui avait suivi le duc d'Anjou en Flandre, où il avait donné des marques de sa valeur en diverses rencontres. Ce duc le recevait souvent à sa table; mais comme il n'était pas si discret qu'il aurait été nécessaire, il lui échappa un jour de se vanter d'une bonne fortune que sa beauté et sa bonne mine, disait-il, avaient obtenues d'une des plus grandes dames de la cour de France. Le duc d'Anjou, qui avait ouï Chanvalon, le chassa de sa table, et même des Pays-Bas, et il n'y avait qu'un an que Chanvalon en était retourné. Comme il n'était pas bienvenu auprès du roi, à cause que les favoris ne regardaient pas de bon œil ceux qui s'étaient déclarés pour le duc d'Anjou, il s'attacha au service de la reine de Navarre, et les favoris en prirent occasion de publier que l'amour en était la seule cause. Le roi, à qui l'on ne pouvait alors rien dire de si honteux pour sa sœur qu'il ne le crût, ajouta tant de foi à ce bruit, qu'il chassa Chanvalon d'auprès d'elle, sans se mettre en devoir de prévenir, par quelque prétexte, le contre-coup de cet éloignement, qui rejaillirait sur elle. Il paraît encore que le roi fit des plaintes publiques à sa sœur de la manière dont elle vivait avec Chanvalon* (36). Nous allons voir les récits de l'historien Dupleix: nous y trouverons, entre autres choses, que Chanvalon fit un enfant à la reine Marguerite.

(E) *Scipion Dupleix est celui qui en a parlé avec le plus de détail.*] Rassemblons ce qu'il disperse en plusieurs endroits, et commençons par ces paroles: *Le roi de Navarre....... fit l'amour* aux filles de la reine Marguerite, son épouse; elle *le souffrant*

(32) Davila, *lib. VIII, pag.* 432, *ad ann.* 1586.

(33) Busbequius, epist. XXIII ad Rudolphum I, imperatorem, *pag. m.* 517.

(34) *Chanvallonius juvenis est dubiæ nobilitatis, suavitate morum, ætatis flore, et formæ venustate præstans, habitus inter primos ejus reginæ procos.* Idem, ibidem.

(35) *Idem, ibidem.*

(36) Varillas, Histoire de Henri III, *liv. VII, pag. m.* 231, 232.

d'autant plus patiemment que son mary ne contre-rolloit pas ses actions, quoy qu'elle se plaigne en ses Memoires de ce que ses filles luy rendoient de mauvais offices envers luy, ce qu'elle dit ainsi pour couvrir les pechés qui se commettoient de sa part contre les loix du mariage. L'escriture ne rougit point; mais je rougirois en l'escrivant, si je couchois sur le papier ce que je luy en ay ouy dire serieusement à elle-mesme. Certainement c'estoit une princesse qui avoit de tres-excellentes conditions et toutes roiales; mais elle avoit aussi de grandes foiblesses, et mesmes aucunes mauvaises habitudes. Par avanture en parleray-je plus amplement et plus à propos sous le regne de Henry le Grand; et le subjet m'y obligeant, encore le feray-je à regret ajant eu l'honneur d'estre de sa maison durant six ans, tousjours tres-favorablement traicté de cette tres-illustre princesse (37). Ce qui suit donne de l'horreur : « Henri III....... cherit fraternellement ses sœurs : mais en fin » il haït Marguerite, roine de Navarre, tant parce qu'elle vivoit » mal avec son mary, qu'à cause » qu'elle se trouvoit tousjours complice de toutes les conspirations » du duc d'Alençon. Nonobstant tout » cela il s'estoit monstré tousjours » plus indulgent à leur faire grace » que severe à les punir, jusqu'à ce » que Marguerite (soit par jeu ou serieusement) porta une parole d'amour incestueux à la reine Louïse, » espouse de sa majesté. Car ce bon » roy, se sentant offensé au poinct » qui offense le plus sensiblement » les ames genereuses, ne vid jamais » depuis de bon œil ce frere ny cette » sœur incorrigibles. Et Louïse, princesse tres-chaste et vertueuse, ojant » cet infame propos de sa belle sœur, » luy ferma soudain la bouche, en » luy disant avec une grande modestie (comme ne le prenant pas pour » serieux) : *Je vous prie, ma sœur, ayez plus d'agreables railleries.* » Neantmoins, craignant les artifices » de sa malice, elle rapporta au roy » l'effronterie de sa sœur, dequoy il » fut très-sensiblement outré contre » elle et contre son frere, et en cherit d'autant plus tendrement Louise (38). » Lorsque Dupleix compte les raisons qu'avait Henri IV de demander la dissolution de son mariage, il s'exprime ainsi (39) : « La sixieme nullité estoit fondée sur les » mœurs de la reyne Marguerite, lesquelles estoient aussi insupportables que manifestes à tout le monde. Toutesfois il n'allegua pas celle-cy, afin d'obtenir d'elle son consentement à la dissolution et annullement de leur mariage. Mais le » pape et le sacré consistoire, qui en » estoient assez instruits, louerent » grandement la bonté du roy, lequel, la pouvant convaincre et » faire punir avec bonne justice » (comme aucuns de son conseil en » estoient d'avis), aima mieux chercher la liberté d'un second mariage par une autre voye. » Voici un bon supplément de l'exposition de cette sixième nullité : « Henry le » Grand fut marié deux fois : la premiere avec Marguerite de France, » parti qui sembloit avantageux à » ses affaires, s'il luy eût esté autant » agreable qu'honorable. Car il sçavoit bien qu'elle, ayant logé ailleurs ses affections amoureuses, » n'avoit point d'amour pour luy.... » Luy pourtant ne laissoit pas de » l'aymer, et supportoit mesme en » elle des actions les moins supportables aux maris apres qu'ils en ont » cognoissance. Il n'eut point d'enfans d'elle; mais elle, durant son » eloignement du roy, eut deux fils; » l'un du sieur de Chanvalon, et celuy-ci vit encore, et est prestre capucin, nommé père Ange; l'autre, » qui est decedé, du sieur d'Aubiac, » et je les ay cognus tous deux. La » verité trop manifeste m'oblige, » malgré-moy, à remarquer ceci : » veu mesme que c'est une tres-eclatante preuve de la bonté de ce » tres-illustre roy, qui pouvoit bien » prendre de là une invincible raison pour se desfaire d'elle par la » justice, suivant l'advis de plusieurs de son conseil; mais il ayma mieux rompre son mariage » sans effusion de sang, par les ver-

(37) Dupleix, Histoire de Henri III, *à l'ann.* 1578, *pag.* 70.

(38) Dupleix, Histoire de Henri III, *vers la fin*, *pag.* 202, 203.

(39) *La même*, Histoire de Henri IV, *à l'an* 1599, *pag.* 264.

ates nullités ci-dessus remarées (40). »
laisse ce qu'il a dit, qu'elle eu *avec le duc d'Alençon*, *son*, *une amitié plus que frater-* (41).
.... *il en fut blâmé*, *et il se fia; nous examinerons si l'em-ment du maréchal de Bassom-e est raisonnable*.] Dupleix, t à parler du retour de la reine guerite à la cour, ne la traita t obligeamment, et avoua néanms, qu'*elle voulut qu'il eut l'hon-r d'estre des ordinaires de sa mai-en qualité de maistre des reques-avec un honneste appointement*); *et nonobstant*, ajoute-t-il, *lle se pleût grandement au chan-ent, je fus tousjours fort bien rez d'elle, dont plusieurs ayant co-issance, aucuns ont trouvé estran-ue j'aye parlé hardiment des des-emens de sa vie soubs le regne de ry III, comme je feray encore is celui-cy. Et moy je trouve plus ange qu'il y ait homme de juge-t qui n'ait peu juger que c'est des considerations et justes et ssaires, sans qu'il soit besoin que s exprime. Je remettray ses elo-prez son trespas, où, avec veri-je diray des choses estranges et irables*. Il s'acquitta de cette proe en parlant de la mort de Marite, sous l'an 1615. Voici quelmorceaux de son discours (43): ut le monde la publiant pour esse, elle s'imaginoit aucunent de l'estre, et de là prit aisir toute sa vie d'estre nommée enus *Uranie*, c'est-à-dire *celes-*, tant pour monstrer qu'elle parpoit de la divinité, que pour re distinguer son amour de cey du vulgaire. Car elle avoit autre ordre pour l'entretenir e celuy des autres femmes, aftant sur tout qu'il fust plus praqué de l'esprit que du corps, et oit ordinairement ce mot en nche: *Voulez-vous cesser d'ai-r, possedez la chose aimée*. J'en
» pourrois faire un roman plus ex» cellent et plus admirable que nul » qui ait esté composé és siecles pre» cedens; mais j'ay des occupations » plus serieuses........ La persecution » et les menaces de ce frere (44), les » effrois qu'elle en receut, l'appre» hension qu'elle eut en suite que » ses fautes obligeassent son mary à » attenter sur sa vie, et la solitude » en laquelle elle vesquit durant » vingt ans, luy troublerent si fort » l'esprit, qu'elle entra en une ex» trême deffiance de tout le monde; » de sorte que ces facheries et ter» reurs continuelles la rendirent hy» pochondriaque (45); mais cette » foiblesse ne paroissoit au commen» cement qu'en certains objects co» gnus à ses domestiques; mais de» puis son dernier voyage à la cour, » ils ne furent que trop divulgués, » elle mesme les faisant cognoistre à » tout le monde...... (46) Elle estant » autant recherchée d'amour qu'il » (47) en recherchoit d'autres fem» mes, ils faisoient un tres-mauvais » mesnage. Elle en ayant voulu re» jetter toute l'ordure sur ce grand » roy, par ses Memoires qui ont veu » le jour, j'ay esté obligé de luy en » faire porter sa bonne part dans son » lieu dans l'histoire. Car je n'escris » pas ici des panegyriques pour les » princes et princesses, mais une » vraye histoire, qui doit exprimer » leurs vertus, et ne supprimer pas » leurs vices, afin que leurs succes» seurs, craignans une pareille fles» trisseure en leur memoire, imitent » leurs louables actions, et s'eloi» gnent des mauvaises. D'ailleurs,

Dupleix, Histoire de Henri IV, *à l'ann.* *pag.* 411, 412.
Là même, Histoire de Henri III, *pag.* 23.
Là même, Histoire de Henri IV, *à l'ann.* *pag.* 368.
Là même, Histoire de Louis XIII, *p.* 53.

(44) *C'est-à-dire* Henri III.

(45) *On fait dire à Henri IV, dans le* Divorce satirique, *pag.* 208 : Ne pouvant quelquefois, parmi la pitié que j'en ay, m'empescher de rire des extravagantes jalousies et fortes passions qu'on raconte de ses amours, qui la transportent plus souvent à mespriser ce qu'elle voit, et à croire ce qui n'est point, ores cherchant furieuse et chaude ses rufiens en tous les endroits les plus cachés de sa maison, bien qu'elle ne puisse ignorer qu'ils sont autre part; et ores les voyant et oyant et toutefois se persuadant que sous leur image ce soient d'autres qui taschent à la decevoir, et à luy mesfaire. *Et pag.* 210. Elle s'est rendue subjette à ne pouvoir plus tolerer qu'on tousse, rie, ou parle bas en sa presence, tant le soupçon et le mesfy d'elle-mesme luy fait apprehender le discours de ses actions.

(46) Dupleix, Histoire de Louis XIII, *pag.* 54.

(47) *C'est-à-dire le roi de Navarre.*

» par consideration d'estat, il im-
» portoit de marquer que ces bastars
» estoient nés d'elle durant son di-
» vorce et esloignement du roy. Car
» autrement ils pouvoient passer
» pour legitimes, veu mesmes qu'on
» n'a jamais voulu punir comme im-
» posteur ce religieux qui s'est si
» longuement produit (ainsi qu'il
» fait encore) pour fils de la reyne
» Marguerite. Je suis contraint de de-
» clarer cela pour la satisfaction de
» ceux qui ont attribué à detrac-
» tion une narration si importante.»
Après cela il étale plusieurs éloges de cette reine.

Sur le passage où il a dit qu'elle avait eu deux bâtards, le maréchal de Bassompierre a fait cette observation « Infâme vipère, qui par ta ca-
» lomnie déchire les entrailles de cel-
» le qui t'a donné la vie! Ver qui
» mange la même chair qui t'a pro-
» créé! Chien enragé qui mords ton
» propre maître, qui te meut d'ou-
» trager après sa mort une pauvre
» princesse qui t'a nourri pendant sa
» vie : est-ce l'intérêt du feu roi, le-
» quel, au préjudice du sien, a
» mieux aimé retarder son démaria-
» ge d'avec elle, que de dire une
» seule parole à son désavantage, et
» qui ne la pouvant, pour le bien
» de son état, plus tenir pour sa fem-
» me, l'a honorée comme reine, l'a
» aimée comme sa sœur, lui a don-
» né de grandes pensions, et fait des
» dons immenses? Est-ce la vérité
» qui t'y oblige, toi qui as donné le
» titre d'histoire à ce livre rempli de
» fables, et farci de calomnies et d'in-
» jures? Quelle honte fais-tu à la
» France, de publier à tout le monde
» et de laisser à la postérité des cho-
» ses si infâmes d'une des plus no-
» bles princesses du sang royal, qui
» peut-être sont fausses, ou, au pis
» aller, n'étaient connues que de peu
» de personnes? Est-il permis à un
» particulier, sous le nom d'histo-
» rien, de publier les fautes d'au-
» trui, de tacher et diffamer la race
» royale, et de souiller la mémoire
» des morts? Si l'on t'avait voulu
» forcer de médire légèrement de cet-
» te pauvre princesse (qui t'a em-
» pêché de mourir de faim) tu de-
» vais plutôt souffrir le martyre que
» d'y consentir; et au contraire, sans
» y être contraint ni même
» tu cherches des occasion[s]
» controuves même hors d[e]
» et de raisons, pour dire d
» choses exécrables, qu'un
» ne peut proférer sans p
» écouter sans horreur. Non
» y a des roues et des bour
» ce monde pour te rigour
» punir, et une justice d
» l'autre pour châtier par
» mens éternels tes faut
» nies (48). » Mettant à pa
jures, on ne trouvera guère
dans cet arrêt de condan
c'est que Dupleix ne devait
famer une princesse dont il
domestique, ni publier des
res peu connues qui désh
la maison royale. Je n'ai p
d'examiner la seconde de
raisons : il y satisfait lui-m
l'un des passages que j'ai ra
et l'on ne voit point que M
sompierre ait réfuté cette
la défense. Arrêtons-nous d
lement à la première raison

Tous ceux qui savent l
l'histoire tomberont d'acco
historien qui veut rempli
ment ses fonctions doit se
ler de l'esprit de flatterie e
prit de médisance, et se
plus qu'il lui est possible d
d'un stoïcien qui n'est agité
passion. Insensible à tout le
ne doit être attentif qu'aux
de la vérité, et il doit sacrifi
le ressentiment d'une injure
venir d'un bienfait, et l'a
me de la patrie. Il doit oub
est d'un certain pays, qu'il
vé dans une certaine com
qu'il est redevable de sa f
tels et à tels, et que tels et
ses parens ou ses amis. Un h
en tant que tel, est comme
sédec, sans père, sans mère
généalogie. Si on lui demand
êtes-vous? il faut qu'il répo
ne suis ni Français, ni Al
ni Anglais, ni Espagnol,
suis habitant du monde; je n
au service de l'empereur, ni
vice du roi de France, ma
ment au service de la véri
ma seule reine; je n'ai prêté

(48) Bassompierre, Observations su
pag. 173 *et suiv. Voyez aussi pag.* 21

ment d'obéissance (49); *je suis chevalier voué, et je porte pour ur de l'ordre le même ornement le chef de la justice et du sacer- t des Egyptiens* (50). Tout ce l donne à l'amour de la patrie est ant de pris sur les attributs de stoire, et il devient un mauvais orien à proportion qu'il se mon- un bon sujet.

um patriam laudat, damnat dum Poggius hostem?
Nec malus est civis, nec bonus histori- cus (51).

si les cruels reproches que M. de ompierre fonde sur ce que Du- x avait eu des appointemens et charges chez la reine Marguerite, : injustes; car ce n'était point à leix l'historiographe à s'acquit- des obligations de Dupleix le do- tique de cette reine. Il n'a dû, ant qu'historiographe, ni recon- re un bon office, ni se venger ne injure; son obligation unique é de représenter les choses com- elles étaient, sans les déguiser en faveur de ses amis, ou au pré- ice de ses ennemis. Il avait, à l'é- d de la vérité les mêmes engage- ns que les juges ont à l'égard de ustice; puis donc qu'on serait aisonnable de reprocher comme noire ingratitude à un conseiller parlement d'avoir fait perdre un hant procès à son bienfaiteur, n'est point en droit de se plain- de Dupleix, sous prétexte qu'il ublié des vérités diffamantes d'une ncesse chez qui il avait eu de l'em- . C'est ignorer les bornes des cho- que de soutenir que la gratitude : s'étendre sur les biens mêmes ne nous appartiennent point; je x dire que, pour s'acquitter des gations que l'on a aux gens, on peut servir du bien d'autrui. Si s voulez reconnaître les bons of- s qu'on vous a rendus, faites-le s dépens, ne le faites pas aux dé- pens de votre prochain. Un tel est cause que vous êtes riche, que vous possédez la charge ou de maître des requêtes ou de président, etc.; assis- tez-le de votre bourse dans son indi- gence, mais ne lui faites pas gagner un procès où il a tort; car si vous le faites gagner, votre gratitude est un larcin, et une infraction de vos de- voirs les plus essentiels. Vous êtes le ministre de la justice; rien ne vous permet de la violer: ce n'est point à vous, en tant que juge, à reconnaî- tre les bienfaits que vous reçûtes au- trefois en tant que maître d'hôtel ou que précepteur. L'application de tout ceci à un historiographe, minis- tre public de la vérité, n'est point malaisée.

Si, pendant le cours d'une procé- dure criminelle, Dupleix eût refusé d'être témoin contre Marguerite de Valois, et s'il eût souffert la ques- tion plutôt que de révéler les adul- tères de cette dame, dont il était do- mestique, il eût mérité des éloges; son silence, en ce cas-là, eût été cent fois plus louable qu'une confession ingénue; mais, en composant l'His- toire de France, il a été dégagé de tous les devoirs de domestique, et il a pu déclarer publiquement ce qu'il n'aurait pas dû dire à des commis- saires qui auraient instruit un pro- cès. J'avoue qu'il a diffamé une prin- cesse du sang (*); mais si, de peur qu'il n'en rejaillît quelque honte sur la famille royale, il eût été obligé de ne rien dire, il faudrait conclure qu'un historien se doit taire sur tou- tes les conspirations des princes du sang; que, par exemple, les histo- riens espagnols n'auraient jamais dû parler ni des complots de don Car- los, ni de la peine qui les suivit. Or, comme cela est absurde, il s'ensuit que M. de Bassompierre n'a point critiqué justement la conduite de Dupleix. Ses remarques sont partout ailleurs beaucoup meilleures; car il faut avouer qu'il l'a convaincu d'une infinité de fautes grossières. Si l'on me répond que les rébellions des princes sont des faits publics, et par conséquent qu'un historien ne les peut passer sous silence, je répliquerai que les amourettes de la reine

(49) . . . . . *Tuus ô regina quid optes Explorare labor, mihi jussa capessere fas est.* Virgil., *Æn.*, *lib. I*, *vs.* 76.

(50) Ἔχει δὲ καὶ ἄγαλμα περὶ τὸν αὐχένα ἐκ σαπφείρου λίθου, καὶ ἐκαλεῖτο ἄγαλμα Ἀλήθεια. *Circa collum imaginem ex sapphiro gemmâ confectam gestabat, quæ vocabatur veritas.* Ælian. Var. Histor., *lib. XIV*, *cap.* XXXIV.

(51) Sannazar., *apud* Jovium, Elog., *cap.* X, *pag.* 31.

(*) Elle était fille et sœur de rois. Il fallait donc la qualifier de *fille de France*. Rem. crit.

Marguerite étaient, en leur espèce, aussi connues que les fréquentes rechutes du duc d'Orléans (52). Toute la cour était bien instruite de la réprimande que cette reine reçut du roi son frère, qui lui reprocha, entre autres choses, d'avoir accouché d'un bâtard. Tous les ambassadeurs furent informés de cela, et, sans doute, ils l'écrivirent à leurs maîtres aussi-bien que celui de l'empereur (53). Toute la France fut informée de l'affront que le même roi fit faire à Marguerite dans un chemin public. Les suites de cet affront éclatèrent par les plaintes du roi de Navarre. En un mot, ce n'était point révéler des anecdotes que de dire dans une histoire ce que Dupleix a publié touchant les galanteries de la reine de Navarre. Et vous noterez, s'il vous plaît, que certaines raisons d'état qu'il a marquées (54) l'obligèrent à parler. C'est une bonne justification. Notez aussi, je vous prie, qu'il y a bien des gens qui l'ont censuré d'avoir mis ces choses dans son ouvrage; mais qu'ils n'ont point soutenu que ce n'étaient que des mensonges. Voyez la note (55). Ils se sont bornés à dire qu'il fallait cacher cela sous le voile de la discrétion. Or, puisqu'il n'a eu besoin que de se justifier de la liberté qu'il s'était donnée de publier de semblables vérités, et puisqu'après cette justification il a laissé dans son ouvrage tous ces endroits-là, en sorte qu'ils ont été imprimés et réimprimés avec privilége, nous pouvons conclure que ce sont des faits qui doivent passer pour constans; car si c'étaient des calomnies, on eût obligé l'auteur à s'en rétracter, et à les ôter de la seconde édition.

On peut dire qu'il a contribué plus que tout autre à fixer la certitude de ces faits. Les satires du sieur d'Aubigné ne seraient pas d'un témoignage assez authentique; mais quand on les voit confirmées par l'aveu public d'un historien qui a été commensal de la maison de cette reine, on ne peut plus en douter. Que leur manque-t-il? L'historien a v ce temps-là; il a été domesti cette princesse; il lui a donn la gloire qu'elle méritait par d endroits; il a été blâmé, non l'avoir calomniée sur celui-là de ne l'avoir point épargnée: s'est point rétracté, il n'a poi primé dans une nouvelle édi qu'il avait dit dans la pr Qu'on allègue tant qu'on vo silence de mille et mille écriv les éloges qu'ils ont répandu mémoire de Marguerite, on blira jamais cette vérité de f il faut bien prendre garde flatteurs n'ont pas osé souteni le a été un exempe de pu ils se contentent de ne rien ce chapitre. S'ils avaient qu'elle fut toujours très-ch formeraient une faction et u ce de schisme dans le monde toire, et ils y fomenteraient rhonisme, qui n'y est déjà étendu à d'autres égards: qui doit principalement sa tion au partage qui se fai temps même qu'une cho (56). On suppose que le men toujours postérieur à la vé cela n'est point certain pa aux relations; il n'arrive souvent que les fausses pré vraies, ou qu'elles n'en soie suivies; et il arrive très-sou les véritables et les fauss ment à la même heure; e les courent dans les siècl sous les auspices d'une tra lement vieille. Voyez ce q cite, au sujet d'un événem marquable qui fut d'abor de différentes manières (57

On avait prédit que la serait point étouffée par la rie des plumes et des lan les. « Ceux qui, sous cette » de liberalité, la louent » presches, luy adressent » ou qui escrivent à sa lou

(52) *Frère de Louis XIII.*
(53) *Voyez ci-dessus, citation* (34).
(54) *Ci-dessus, citation* (46).
(55) Bassompierre, *à la page* 149 *du* Journal de sa Vie, *dit qu'en* 1606 la reine Marguerite *perdit* le sieur Sulliendat, son galant, qu'un gentilhomme nommé Charmoud avait tué.

(56) *Voyez, tom. XV, la* Diss Libelles diffamatoires, *paragraphe*
(57) *Is finis fuit ulciscendæ Ger non modò apud illos homines qui etiam secutis temporibus vario r adeò maxima quæque ambigua s quoquo modo audita pro comperti vera in contrarium vertunt et gli posteritate.* Tacit., Annal., *lib. II*

ribuer des qualitez qui
pas deues, car la veri-
ve, que malgré eux les
's conserveront de pere
emorialement, faisant
'ils sont des menteurs
is d'avarice et de flat-
ie elle est ennemie de
). » L'événement a vé-
phétie, et l'on n'est pas
de cela à l'historien

st attiré cela par ses
r les couvens.] Hilarion
gieux minime, a parlé
ités de cette princesse.
festes plus solemnelles,
sa naissance, elle don-
nain cent escus d'or,
pains, à cent pauvres.
stenoit cent onze par
ante prestres anglois,
t hibernois, outre les
u'elle faisoit tous les
hostel, et à l'issuë de
it aux passans étran-
ux pauvres honteux.
t aussi plusieurs som-
iers à la construction
glises, et de plusieurs
Elle bastit et fonda le
a compagnie de Jesus
le couvent des Augus-
ez prés son hostel au
le Saint Germain des
. Il n'y a point de reli-
endians qui ne se soit
ses liberalitez annuel-
utres les carmes, les
s cordeliers, les jaco-
uites de Saint Louys,
l'*Ave Maria*, les feuil-
pucins, les recolez, et
de Nigeon. Les der-
es de sa vie, mettant
perances en Dieu, elle
es jours trois messes,
et deux basses (*);

ute une faute d'impression, et
ire fera foi.

ique, *pag.* 212.

désigne cette épigramme, l. 3,
:

i te communies
nours en hosties;
s tous les jours
me en amours :
ux que tu consommes
ps et en tous lieux ?
es peu souler d'hommes,
rever de dieux ? Rem. crit.

» communioit trois fois la semaine,
» le jeudy, vendredy, et dimanche;
» visitoit tous les samedis la basse
» chapelle de Nostre-Dame en l'eglise
» de Saint Victor, et la semaine
» sainte les hospitaux, et n'y don-
» noit jamais moins de trois à quatre
» mille couvertures; et souvent elle
» donnoit une somme notable pour
» marier des pauvres filles (60). »
Scipion Dupleix raconte les mêmes choses (61); mais il y ajoute une réflexion qui met une grande différence entre son narré et celui du moine minime. « Si elle, dit-il (62),
» s'estoit donc laissé glisser à quel-
» que sensualité en sa jeunesse parmi
» tant de mauvais passages qui se
» rencontrent en la vie des princes,
» et parmy les allechemens de la
» cour, qui doutera que s'en estant
» retirée pour retourner à Dieu, et
» ayant racheté ses pechés par de si
» grandes charités, les prieres de
» tant de personnes religieuses, et
» la benediction du peuple, n'ayent
» ouvert les cieux à son ame, pour
» y estre accueillie des bien heureux
» anges aprez son trespas, veu mes-
» me qu'elle s'y prepara et disposa,
» (notament sur la fin de ses jours)
» avec une contrition et resolution
» vrayement chretienne. » Le minime s'est bien gardé d'entremêler quelque chose de semblable dans ses récits : on n'y voit rien qui insinue que Marguerite ait eu besoin de racheter par tant d'aumônes les péchés de sa jeunesse, et voilà des omissions qu'on ne peut souffrir. Généralement parlant, on ne pourrait point se plaindre de ce qu'il l'a mise parmi les dames illustres; mais qu'il l'ait placée dans un même rang, et sans nulle distinction, avec celles dont la vertu ne s'est jamais démentie, c'est ce qu'on ne saurait excuser. Il aurait dû faire pour le moins trois classes, une pour les dames dont la réputation a toujours été entière, une pour celles dont on a médit injustement, et une pour celles qui ont compensé leurs vices par de bonnes qualités,

(60) Hilarion de Coste, Éloges des Dames illustres, *tom. II*, *pag.* 308, 309. *Voyez aussi* Pasquier, *pag. m.* 761 *du IIe. tome de ses* Lettres.

(61) Dupleix, Histoire de Louis XIII, *pag.* 54, 55.

(62) *Là même*, *pag.* 55.

et dont la sage vieillesse a servi d'expiation aux péchés de la jeunesse. Personne ne serait choqué de voir notre Marguerite dans cette dernière classe, et l'on ne trouverait point mauvais que les moines, en reconnaissance de ses aumônes, la fissent paraître avec éclat parmi les illustres repenties, et qu'ils célébrassent son esprit, son savoir, et le reste de ses bonnes qualités. Il faut rendre justice à tout le monde, et donner même aux courtisanes les éloges qu'elles méritent, quand elle se sont distinguées par quelques vertus, comme il y en a des exemples (63). On n'ignore pas la nullité qu'il y avait dans ses aumônes : c'est qu'elle les faisait aux dépens d'autrui, et à la ruine de ses créanciers : *Avez-vous jamais veu ses amans*, fait-on dire à Henri IV, *excepté quelques-uns, enrichis de ses mains, vous qui voyez les prisons pleines de ceux qu'elle appauvrit ?... Elle donne, je le sçay bien, et à mes despens, la disme de toutes ses rentes et pensions aux couvents et monasteres tous les quartiers : mais aussi elle retient, dont j'ay grand pitié, le salaire de ses domestiques, et de ceux qui le long de l'année luy ont fourny leurs denrées et leur labeur* (64). Si l'on se faisait un scrupule d'ajouter foi à ce passage, sous prétexte qu'il est tiré d'un libelle diffamatoire, on n'aurait qu'à consulter l'Histoire de Henri-le-Grand composée par M. de Péréfixe qui est mort archevêque de Paris. On y trouve que le palais que la reine Marguerite avait fait bâtir *près du Pré-aux-Clercs* fut *vendu pour payer ses dettes... ;* qu'*elle était libérale jusqu'à la prodigalité, pompeuse et magnifique; mais elle ne savait ce que c'était que de payer ses dettes. « Ce qui est sans doute le » plus grand de tous les défauts dans » un prince, parce qu'il n'y a rien » qui soit si fort contre la justice, » dont il doit être le protecteur et » le modèle* (65). » Ce témoignage est conforme à celui de Mézerai (66), et néanmoins on excus[...] panégyristes d'avoir loué les a[...] de cette reine, s'ils avaient [...] comme Dupleix, et l'on n'e[...] pas d'eux à la rigueur qu'ils [...] fondissent les circonstances [...] libéralité envers les pauvres e[...] les monastères.

J'en reviens toujours là, [...] minime Hilarion de Coste a[...] faire, dans son ouvrage, ce [...] bert d'Arbrissel avait fait [...] monastères, dont l'un était [...] aux femmes de bonne réputa[...] l'autre à celles qui avaien[...] leur mauvais train (67). C'est [...] lange scandaleux que de v[...] un même livre les éloges d'[...] Bretagne et d'Isabelle Claire [...] avec ceux de Bonne Sforce, e[...] tre Marguerite de Valois. J'aj[...] c'est un mélange qui anime à [...] donner celles que l'envie d[...] jour placées parmi les dam[...] tres pourrait retenir dans l[...] voie. Il n'y a rien de plus pe[...] que d'encenser et que d'hono[...] lement les dames galante[...] dames vertueuses (68). Ce [...] serait moins blâmable, si se[...] se réduisaient à la descriptio[...] culière de quelque action; [...] les dresse de telle sorte qu'[...] tiennent la suite historique [...] la vie. Il y enchâsse tout [...] trouve de beau, il n'oubli[...] mal. J'observe ceci afin qu'[...] que je n'ai point prétendu q[...] ceux qui ont parlé ou du sa[...] des charités de la reine Marg[...] ont dû faire aussi mention de[...] fauts. Ce n'est nullement ma [...] et je ne trouve point mauvai[...] tienne Pasquier, s'étant cont[...] toucher en général ce qu'il c[...] nait en elle (69), se soit éte[...]

(63) *Voyez le chapitre XXV du III*[e]. *livre* Miscellanearum Observationum *de* Pierre Petit, *médecin de Paris, imprimées à Utrecht, l'an* 1682.

(64) Divorce satirique, *pag.* 213.

(65) Péréfixe, Histoire de Henri-le-Grand, *à l'ann.* 1599, *pag. m.* 301.

(66) *Voyez, tom. XI, pag.* 96, *rem*[...] *du troisième article* NAVARRE.

(67) *Voyez, tom. VI, pag.* 507, *cit*[...] *de l'article* FONTEVRAUD.

(68) *Voyez, tom. IX, pag.* 436, *rem*[...] *de l'article* LOUIS XII.

(69) *De vous pleuvir* (c'est-à-dire *gar*[...] *royne non fautive, je serois un sot. Ca*[...] *que Dieu l'ait creée grande princesse,* [...] *elle est composée de mesmes pièces que* [...] *conséquemment ne faut considerer en el*[...] *fection, qui ne tombe en homme ou fem*[...] *le moins d'imperfection.* Pasquier, Lett[...] *II, pag.* 759.

ntage sur ce qu'il y admirait; car n'avait point entrepris ni une hisire, ni un éloge historique. Voici qu'il dit des repas de cette prinsse : « Combien que les disners et soupers soient principalement dediez à la nourriture des corps, toutesfois elle, faisant plus d'estat de la nourriture d'esprit, a ordinairement quatre hommes pres de soy, ausquels d'entrée elle propose du commencement telle proposition qu'il luy plaist, pour l'examiner ; chacun desquels ayant deduit sa ratellée, ou pour ou contre, et estants de fois à autre par elle contredits, comme elle est pleine d'entendement, leur fait perdre souvent le pied, n'estant marrie d'estre par eux controllée, mais que ce soit avec bonnes et valables raisons. Nourrissant ainsi son esprit, elle nourrit par mesme moyen avec toute sobriété son corps, auquel donnant nourriture, apres que ces doctes hommes ont donné fin à leurs discours, pour ne rabattre rien de sa royauté, s'ensuit puis apres une bande de violons, puis une belle musique de voix, et finalement de luths, qui tous jouent l'un apres l'autre à qui mieux mieux (70). »

Disons en passant que cette reine, tant d'autres dames qui l'imitent, nt peut-être un plus grand mal au ublic par leurs fréquentes commuions, et par leur extrême assiduité ux couvens et aux églises, que si les vieillissaient scandaleusement ans l'impénitence. On les immortase par cent éloges artificieux, qui e font aucune mention de leurs péhés précédens. N'est-ce point faire spérer un renom sans tache et couert de gloire, à celles qui vivent ans le désordre, pourvu que dans âge de la laideur elles deviennent évotes? Et pourquoi n'espéreraientlles pas de le devenir après tant exemples, qu'elles ont devant les eux? Car c'est le train ordinaire des mmes galantes de se jeter dans la évotion lorsqu'elles ne sont plus en at de charmer les hommes (71). On s voit fort assidues au sermon et à la messe, et fort libérales pour les couvens ; cela fait croire qu'elles se rouvrent la porte du Paradis, et ainsi les jeunes dames se peuvent flatter que leurs débauches ne les priveront ni de la gloire humaine que les éloges des religieux procurent aux morts, ni de la félicité éternelle. Qu'y a-t-il de plus pernicieux que cette sécurité? Qu'y a-t-il de plus capable de lâcher la bride à la nature corrompue? On craindrait et l'infamie de la réputation dans les siècles à venir, et les tourmens de l'enfer, si l'on voyait que toutes ou presque toutes les dames coquettes s'endurcissent dans le crime jusques à la mort. Cette crainte serait un frein et une leçon efficace de sagesse, et par ce moyen la damnation de quelquesunes serait le remède de l'incontinence, et le salut de plusieurs. S'il n'y avait dans chaque siècle qu'une courtisane qui fît la dévote quand elle a vieilli, elle n'inspirerait pas l'esprit de sécurité, non plus que le bon larron (72), elle pourrait seulement éloigner le désespoir. Mais quand le nombre de ces Magdeleines (73) est grand, il sème partout la hardiesse et la confiance, de sorte que l'on peut dire qu'indirectement, et contre leur intention, elles sont les colonnes les plus fermes de l'empire de Vénus, lors même qu'elles s'en sont retirées. Qu'elles fourniraient de bonnes armes aux prédicateurs et aux confesseurs, si s'étant rendues le jouet et l'exécration de toute la ville en blanchissant sous le harnais de Vénus, et en faisant ce métier avec tout le ridicule qui accompagne la jonction des rides et de la coquetterie, elles mouraient enfin dans le désespoir ou dans le blasphème, en sorte que la rejection des sacremens fût une raison de faire traîner leurs cadavres sur une claie jusqu'à la voirie! Un spectacle si affreux servirait d'épouvantail. Le petit père André en eût pris souvent occasion de dire dans ses sermons, *autant vous en pend à l'oreille*.

Un auteur illustre écrivait, le 23 de juin 1678, que la maladie dont ma-

(70) *Là même*, *pag.* 761, 762.

(71) *Voyez*, *tom. VII*, *pag.* 317, *la citation*) *de l'article* GUÉBRIANT.

(72) Unus est ne desperes, solus est ne confidas, *a dit un père de l'église au sujet du bon larron.*

(73) *On entend ou de fausses converties ou de vraies.*

dame de M*** était morte, lui avait fait faire pénitence, et qu'elle serait *de ces gens de l'évangile, qui sont payés pour la dernière heure, comme ceux qui sont venus le matin* (74). Le père Bourdaloue assure (75) qu'il y avait eu beaucoup de christianisme dans la fermeté que cette dame avait témoignée en mourant. Cela édifie le public, et tend néanmoins un piége aux pécheurs. Remarquez qu'il y a des gens qui enseignent qu'on a plus de part aux faveurs de Dieu quand on se retire d'un grand vice, que si l'on n'y tombait pas. Autre piége. M. de Meaux développe bien cela après avoir avancé (76), que *quand on voit dans l'évangile* (*) *la brebis perdue préférée par le bon pasteur à tout le reste du troupeau; quand on y lit cet heureux retour du prodigue retrouvé, et ce transport d'un père attendri qui met en joie toute sa famille, on est tenté de croire que la pénitence est préférée à l'innocence même; et que le prodigue retourné reçoit plus de grâces que son aîné, qui ne s'est jamais échappé de la maison paternelle.* Voyez la suite dans l'original.

(74) Bussi Rabutin, lettre CVI *du Ier. tome*, *pag.* 257, *édition de Hollande.*

(75) *Là même*, lettre CVII, *pag.* 258.

(76) *M.* de Meaux, Oraison funèbre de la reine Marie Thérèse, *pag.* 66, *édition de Hollande.*

(*) *Luc.* 15, 4, 20.

UTINO (Léonard de), moine jacobin, a fleuri au XVe. siècle *.

Il était grand prédicateur. Ses sermons sur les saints sont un des premiers ouvrages qui soient sortis de dessous la presse; car ils furent imprimés l'an 1446 (a).

* Prosper Marchand s'est étendu avec complaisance sur cet auteur, ou pour mieux dire sur ses ouvrages. On sait peu de choses du personnage. Il était né à Udine, et c'est de là qu'il prit son nom. Bayle, à la fin de sa remarque (A), renvoie à l'*Epitome* de la Bibliothéque de Gesner. Mais Frisius, à qui il renvoie, et même Trithème, Gorzéus, Possevin, Oléarius, Cornélius à Beughem, Dupin, etc., ne disent de lui presque rien, ou n'en parlent, comme le remarque P. Marchand, que d'une manière fort embarrassée. Pour y suppléer, P. Marchand donne des détails amples et curieux sur les ouvrages de L. de Utino, qui sont : I. *Sermones Floridi de Dominicis et quibusdam Festis*, Ulm, 1478; Vicence, 1479; sans nom de ville ni d'imprimeur, 1494, in-4°.; Lyon, 1496, in-4°.; Paris, 1516, in-4°. II. *Sermones aurei de Sanctis*, sans nom de ville ni d'imprimeur, 1473, 2 volumes in-folio; Venise, 1475, in-4°.; Ulm, 1475, in-4°.; Paris, 1476, in-folio; Nuremberg, 1478, in-folio; Lyon, 1495, in-4°.; III. *Sermones quadragesimales de Legibus Animæ simplicis, fidelis et devotæ*, Venise, 1473, in-folio; Paris (1477) in-folio; Ulm, 1478; Vicence, 1479, in-folio; Lyon, 1496, in-4°. Ces trois recueils ont été réunis en un seul corps, et imprimés à Nuremberg, 1478, in-folio; Spire, 1479, in-folio; IV. *Sermones quadragesimales de Flagellis Peccatorum festinanter converti nolentium*, Lyon, 1518, in-8°. V. *Sermones quadragesimales de Petitionibus*, Lyon, 1518, in-8°. VI. *Tractatus ad locos communes concionatorum*, Ulm, 1478. VII. *Tractatus mirabilis de Sanguine Christi in triduo mortis effuso : an fuerit unitus divinitati*, imprimé pour la première fois à Venise en 1617, in-4°.. « Tout ce qu'on » dit de ses *Sermones de Tempore*, de ses *Sermones aurei*, et de son Traité des Lois, » *de Legibus sat grande volumen*, ou opus » *satis crassæ molis*, n'est rien que brouil» lerie; car les premiers ne sont autres que » les *Sermones de Dominicis;* les seconds, » que les *Sermones de Sanctis*, et le troi» sième, que ses *Sermones quadragesimales* » *de Legibus.* » Prosper Marchand demande si Léonard de Utino ne serait pas le même que *Leonardus italicus* et *Lunardo de Udene.* On a sous le premier nom : *Notabilissimum quadragesimale et in toto suo processu trimembre*, in-folio, sans date, chiffre, signature ni réclame. On a sous le second nom une traduction italienne d'un dialogue de saint Grégoire intitulé : *El dialogo de sant Gregorio, tratto de latino in vulgar per maistro Lunardo de Udene, e partido in quatro libri*, Venise, 1475, in-folio. Prosper Marchand met les sermons de Léonard sur le même rang que ceux de Barlette, de Maillard, de Ménot, et cite deux vers du 43e.,

> Fœmina corpus, animam, vim, lumina, vocem
> Polluit, annihilat, necat, eripit, orbat, acerbat.

Je crois qu'au premier vers, après le mot *corpus*, il faut ajouter *opes*, sans quoi le second vers aurait un verbe de plus que le premier n'aurait de substantifs; et d'ailleurs le premier vers serait boiteux.

Quant à l'édition de 1446, elle est tout-à-fait imaginaire, comme le dit implicitement la remarque critique. Voyez au reste, sur l'époque de l'invention de l'imprimerie, la note ajoutée sur l'article Ailly, tom. I, pag. 309.

(a) Olearius, *in* Abaco, *apud* Konig. Biblioth. vet. et nova, 466, 859.

Ses autres ouvrages furent rimés avant la fin de ce même e (A). C'est apparemment jui trouvait défectueux en ains points les récits que les femmes au confessionnal

Les Sermons de Léonard d'Udine ont nprimés pour la première fois à Ve- l'an 1473. Voyez le Ménagiana, tom. ag. 406, 407, édition de Paris, 1715. CRIT.

) *Ses autres ouvrages furent im- és avant la fin de ce même siè-* | On imprima à Ulm son Traité ieux communs, l'an 1478. Ses Ser- s sur le Carême et sur les Domini- furent imprimés à Lyon l'an . Voyez l'Épitome de la Biblio- ue de Gesner, à la page 543 *.

) *Défectueux...... les récits que les femmes au confessional.*] ues Olivier, licentié aux lois et roit canon, assure que *le docte* tino *remarque que* les confessions femmes « sont ordinairement nchottes en trois cas: qu'elles confessent jamais ou rarement luxe et la vanité des habits, oyant que cela est dû à leur te; le péché de luxure de volonté d'effet, selon l'essence du pé- é, ou de ses circonstances, par nte ou par accoutumance; et démesuré babil, qui n'est sans ché mortel ou véniel, duquel il it rendre compte devant Dieu; i même des paroles oisives . » Je ne prétends pas que cela rai: je dis seulement qu'il y a coup d'apparence que l'auteur i cite est le moine dont je parle.

yez la note ajoutée sur le texte.

acques Olivier, Alphabet de l'Imperfec- Malice des Femmes, *lettre G, pag.* 97, *de Rouen*, 1658.

ULCANIUS (*a*) (BONAVEN-), naquit à Bruges le 30 de 1538. Il s'avança prompte- t dans la connaissance des s-lettres, de sorte qu'à l'âge ngt et un ans il fut choisi pour être l'homme d'études du cardinal François de Mendoza (*b*), qui le fit son secrétaire et son bibliothécaire, et lui donna à traduire de latin en grec quelques pères de l'église (*). Il revint d'Espagne au Pays-Bas après une absence de onze ans; et comme il vit les affaires de sa patrie dans un grand désordre, il s'en alla à Cologne, et puis à Bâle et à Genève, et publia dans chacune de ces villes quelque ouvrage de sa façon. Étant retourné en son pays, il fut désigné professeur en langue grecque dans l'académie de Leyde, l'an 1578, et commença trois ans

'*on nom de famille était de* Smet, *qui un forgeron, le métier du Vulcain iles.*

(*b*) *Il était évêque de Burgos.*

(*) Il y a là deux grosses fautes, et il est étonnant qu'elles soient échappées à M. Bayle. Mais telle est la malheureuse condition des hommes: la moindre distraction, la moindre inattention, fait tomber les plus habiles dans des bévues presque incroyables. Ce devrait être une excellente leçon de modération et de retenue à ces critiques de médiocre capacité, qui relèvent tout avec tant de hauteur, et qui font tant de bruit pour la moindre petite faute qu'ils rencontrent. La première que M. Bayle ait faite dans les paroles de ce texte est d'avoir dit que Vulcanius *traduisit de latin en grec:* il fallait dire tout le contraire. La seconde est d'avoir dit qu'il *traduisit quelques pères de l'église:* il fallait dire, *beaucoup d'autorités des pères grecs encore non imprimés;* autorités dont avait besoin le cardinal de Mendoza, qui travaillait alors avec ardeur à un Traité *de Naturali nostrâ per dignam Eucharistiæ sumptionem cum Christo Unione.* Voici la preuve de ces deux remarques. *Cùm autem is* (Francisc. de Mendoza) *tunc temporis totus esset in scribendo libro* de naturali nostrâ per dignam Eucharistiæ sumptionem cum Christo Unione, *ejus* (Vulcanii) *operâ statim in transcribendis et* LATINÈ VERTENDIS, *multis patrum Græcorum, Cyrilli maximè Alexandrini, et Isidori Pelusiotæ..... aliorumque* AUCTORITATIBUS, *anteà non editis, fuit magnoperè adjutus.* Je tire cette preuve de l'*Athenæ Batavæ* de Meursius (*libro II, pag.* 103), qui est le même livre que M. Bayle a cité, et auquel il est visible qu'il n'a pas fait assez d'attention. La même censure se doit appliquer aux dernières paroles de sa remarque (B) sur cet article. REM. CRIT.



après à exercer cette charge. Il en fit les fonctions trente-deux ans (*c*), et mourut à Leyde le 9 d'octobre 1614 (A), après avoir publié plusieurs écrits (*d*) qui firent paraître son érudition *. Il avait promis de donner toutes les OEuvres de saint Cyrille (B). Son oraison funèbre fit murmurer quelques censeurs (C). Le Ghilini a fait bien des fautes (*e*).

(*c*) *Traité de l'*Athenæ Batavæ *de* Meursius, *pag.* 103 *et suiv.*

(*d*) *Le* Moréri *donne le titre de quelques-uns : vous en trouverez toute la liste dans* Meursius, *ibid.*, *pag.* 107, 108, *ou dans* Valère André, Bibl. Belg., *pag.* 116, 117.

* Un écrit dont Meursius a parlé dans ses *Athenæ Batavæ*, et que Joly dit être très-rare, est celui qui est intitulé : *Batavia, sive de antiquo veroque ejus insulæ quam Rhenus in Hollandiâ facit situ, descriptione et laudibus adversùs Gerardum, Noviomagum libri duo ; auctore Cornelio Aurelio, D. Erasmi Roterodami olim præceptore ;* Item alia quæ proxima pagina indicabit : *Bonaventuræ Vulcanii opera nunc primùm in lucem edita ;* Anvers, Ch. Plantin, 1586, in-8°. Vulcanius a mis une notice sur C. Aurélius dont Joly donne l'abrégé. Niceron n'a pas connu ce volume ; car il n'en parle pas dans l'article consacré à Vulcanius, tom. XXXIV de ses *Mémoires*.

(*e*) *Voyez la remarque* (A).

(A) *Il mourut à Leyde le* 9 *d'octobre* 1614.] Cette date, quant au jour, m'a été fournie par l'*Athenæ Belgicæ* (1), et je la crois bonne (2), quoique la date d'année qui la suit dans le même livre soit fausse ; car il n'est pas vrai que Vulcanius soit mort l'an 1610, comme on le dit là. M. Konig adopte cette fausseté. Meursius et Valère André, et M. Moréri après eux, se trompent en mettant la mort de Vulcanius à l'an 1615. Le Ghilini, qui n'a fait que paraphraser et mal traduire Swertius, a renchéri sur la faute de son original, puisqu'au lieu de l'an 1610, il a mis l'an 1600 et n'a pas laissé de dire que Vulcanius, né selon lui et selon la vérité le 30 de juin 1538, avait vécu plus de soixante et dix ans (3). Ce n'est point la seule bévue qu'il a commise : il a dit de plus (4) que le cardinal François de Mendoze était évêque de Bruges, et que Vulcanius, ayant été professeur en langue grecque dans la Flandre pendant trois ans, passa à Lyon, et obtint dans cette université la même charge, et l'exerça trente-deux ans avec la pleine satisfaction des Français (5). Il n'est pas besoin de dire qu'au lieu de Burgos, ville d'Espagne, il a dit Bruges, ville de Flandre, et qu'au lieu de Leyde il a dit Lyon, qui n'a jamais eu d'université. Il n'a rien compris dans ces paroles de Swertius : *Lugduno Batavorum iter faceret, à curatoribus academiæ professor linguæ græcæ designatus est anno Domini M. D. LXXVIII. Triennio demùm post Lugdunum venit, et professionem suscepit* (6). Puisqu'il se trompe sur de telles choses, il faut croire qu'en cent autres occasions plus dangereuses il a bien gâté les auteurs qu'il paraphrasait.

(1) Swert. Athenæ Belg., *pag.* 162.

(2) *M.* Drelincourt, *médecin à Leyde, digne fils du professeur, a eu la bonté, à ma prière, de faire bien des recherches touchant le vrai temps de la mort de Vulcanius, et il a trouvé aux registres de la maison de ville, qu'on l'enterra dans l'église de Saint-Pierre, le* 13 *d'octobre* 1614.

(B) *Il avait promis de publier toutes les œuvres de saint Cyrille* *.] Scultet donne sur cela un récit curieux, en parlant des hommes doctes qu'il vit à Leyde l'an 1612. *Quem* (Bonaventuram Vulcanium) *senem admodùm sellæ affixum, et manibus pedibusque captum inveni. Promiserat ille triginta quatuor annis antè, editionem omnium operum græcorum Cyrilli hactenùs à multis desideratam : hanc cùm frustrà hactenùs singulis propemodùm nundinis expectâssem, et jam coram hominis æta-*

(3) Ghilini, Teatro, *part. II*, *pag.* 49.

(4) *Là même*, *pag.* 48.

(5) Con intera sodisfazione de' Francesi. *Ibid.*

(6) Swert. Atheuæ Belgicæ, *pag.* 161.

* Leclerc observe qu'il fallait dire que le saint Cyrille, dont Vulcanius devait publier les OEuvres, était saint Cyrille d'Alexandrie. Leclerc parle, par occasion, de l'édition donnée par Bourbon, en 1619, du Ier. livre de l'ouvrage de saint Cyrille contre Julien, in-folio de 36 pages, inconnu à Niceron, dont d'Olivet ne parle que dans son édition de 1743 de l'Histoire de l'*Académie française ;* mais que Fabricius mentionne, pag. 103 de son *Delectus argumentorum et syllabus scriptorum qui veritatem religionis christianæ asseruerunt*, 1725, in-4°.

ıletudinemque perditam consi- m, petii ab eo, ut Cyrillum ım fidei meæ concrederet : me ılùm operam daturum ; ut ex voto ille in vulgus exiret, sed de codicis precio ipsi satisfac- : Ai ille gratiis pro officio ac- ıntùm adhuc virium sibi super aïebat, ut ipsemet promisso olvere possit ; usque adeò ve- ıst, neminem esse tam senem, on dico diem, sed annos super- se posse, speret. Quanquam ıon nemo in Angliâ, qui Bo- turam de tanti thesauri posses- magnificè potiùs se jactâsse, verè gloriatum fuisse, affir- (7). Notez que Vulcanius avait ıencé à traduire saint Cyrille, aider le cardinal de Mendoza ravaillait à un ouvrage *de na- nostrâ per dignam Eucharistiæ tionem cum Christo Unione* (8). *Son oraison funèbre fit mur- quelques censeurs.*] On trouva ais que Cunéus, qui l'avait n'eût point dit que le défunt ommanda en mourant aux mé- le Jésus-Christ, et choses sem- :s. Cunéus se justifia par la rai- u'il n'eût pu parler ainsi sans ensonge officieux. On sait assez, ι-t-il, que ce bon vieillard t en colère contre ceux qui ırtaient à se préparer à la , et qu'on ne voyait jamais se consolât par des maximes de Je m'en vais donner toute la de Cunéus : c'est une anecdote ıe déplaira point. Un de mes l'a copiée exactement sur l'ori- , et m'a fait la grâce de me ıuniquer sa copie. Je sais le de celui qui garde l'original.

lissimo Viro Rumoldo Hoger- ıetio, Petrus Cunæus S. D.

amplissime. Ante dies aliquot u mag. rectoris, et senatûs aca- :i, laudavi Bonaventuram Vul- canium funebri oratione, in quâ re- prehendi quædam audio ab ineptis. Et jam perlatus Hagam rumor est. Ego non decrevi orationem publicare, neque enim tanti est. Sed tamen ani- mi causâ scripsi brevem dissertatiun- culam quam legi à vobis cupio, uti intelligatis quàm frigida et febricu- losa sint, quæ illi culpavêre. Præ- cipuè illud exagitatum est de Lipsio et Erasmo. De Lipsio crimen dilui satis solidè : Erasmum autem ita de- fendi ut sub illius personâ caussam ipse meam egerim. Etiam illud cul- pavêre quòd de Christi meritis lo- cutus non sum. Sed multæ caussæ fuêre cur hæc et alia multa omiserim. Novimus nos, novêre cæteri Vulca- nium qui familiariter cum illo vixe- runt. Sanè quoties aliquis hominem extremâ senectute ad mortis medita- tionem hortaretur, vehementer iras- cebatur ille. Sermones verò de Christo aut de pietate, adeò nunquàm ex sene audivimus, ut sæpè mirati si- mus quibus ille cogitationibus fessam ætatem solatus fuerit. Itaque laudo in funere ea quæ cunctis eruditis lit- teratisque communia. Cætera omisi ne viderer scenæ inservire. Sermones de Christo non sunt gladii Delphici qui omnibus aptari possint. Et profectò qui hæc indignantur relegandi sunt ad D. Heinsii orationes quibus nobi- liss. Douzam et Scaligerum lau- davit. Eadem enim illi objici possunt atque etiam objecta fuerunt. Vale, amplissime senator. Lugdun. Batav. kal. nov. CIↃ IↃC XIV.

Si quelqu'un m'objecte que je n'ai point dû révéler ce grand défaut de Vulcanius, il ignorera que le public en est informé depuis long-temps ; car voici ce que l'on trouve dans le Scaligérana : *Vulcanius est de la religion des dez et des cartes ; il ne sait de quelle religion il est, ni de la différence des religions. . . . . . Vul- canius veut sembler être des nôtres, mais il ne sait ce que c'est de reli- gion* (9). . . .

ɔbrah. Scultetus, Narrat. histor., *pag.* 55.
ıeurs. Athenæ Bat., *pag.* 103.

(9) Scaligerana, *voce* Vulcanius, *pag. m.* 255.

W.

WART (BERNARD), dominicain *, *docteur et professeur en théologie dans les écoles de Saint-Thomas-d'Aquin de Poitiers*, publia (*a*), en 1650, un livre intitulé : l'*Hérétique vaincu et mis au tombeau* (*b*). C'est une réponse aux motifs de conversion publiés par Gilles Goffart, qui s'était fait huguenot. Le jacobin les inséra tout entiers dans sa réponse. Ni l'un ni l'autre de ces deux livres ne valent guère.

* Joly observe que quoique Bayle donne à Wart le titre de dominicain, ce personnage n'a point place dans les *Scriptores ordinis Prædicatorum* de Quétif et Echard. Dreux du Radier, dans sa *Bibl. du Poitou* ne mentionne ni Wart ni Gaffart.

(*a*) *A Poitiers.*

(*b*) *C'est un in-4°. de 230 pages.*

WÉCHEL (CHRÉTIEN), imprimeur célèbre à Paris, avant le milieu du XVI[e]. siècle. Il était si correct dans ses éditions, que l'errata d'un *in-folio* ne contenait pas quelquefois plus de deux fautes (*a*). Ceux qui disent qu'il commença d'imprimer en grec l'an 1538, se trompent (A). On a des livres hébreux qu'il imprima l'an 1533 (*b*). Par le catalogue des livres qui étaient sortis de dessous ses presses avant l'année 1548, il paraît que c'était un homme diligent, et qui imprimait beaucoup. Ce catalogue se trouve au commencement du XIII[e]. livre des Pandectes de Gesner, avec une épître dédicatoire fort obligeante. Entendez par-là que Gesner lui a dédié ce XIII[e]. livre. On lui fit des affaires, l'an 1534, pour avoir vendu un livre d'Érasme, *de Esu interdicto Carnium*, que la faculté de théologie avait censuré (*c*). Quelques auteurs content qu'il devint pauvre, par une malédiction particulière de Dieu, à cause d'un livre impie qu'il avait imprimé (B). ANDRÉ WÉCHEL, son fils, fut aussi un très-habile imprimeur (C). Il se retira de Paris à Francfort (*d*); et quelques-uns disent que ce fut après le massacre de la Saint-Barthélemi (*e*). Voyez la remarque (B).

(*a*) Le Commentaire de François Burana, Véronais, in priora Resolutoria Aristotelis, *imprimé chez Wéchel*, in-folio, *l'an* 1539, *n'a que deux fautes dans l'errata. Voyez* Chevillier, Origine de l'Imprimerie, *pag.* 141, 142.

(*b*) Chevillier, Origine de l'imprimerie, *pag.* 296.

(*c*) *Là même*, *pag*. 353.

(*d*) Baillet, Jugemens des Savans, *sur les imprimeurs*, article XVIII.

(*e*) *Là même*.

(A) *Ceux qui disent qu'il commença d'imprimer en grec, l'an 1438, se trompent.*] J'avais rapporté cette époque en citant la page 281 du livre de M. Chevillier, sur l'Origine de l'Imprimerie de Paris; mais j'ai su de M. Van Dale qu'il a des livres imprimés en grec, à Paris, chez Chrétien Wéchel, l'an 1530 et l'an 1531. De ce nombre sont l'Hermogène περὶ εὑρέσεων τόμοι τέσσαρες, *in*-4°., et les Dialogues des Dieux de Lucien. Ces deux ouvrages ne sont qu'en grec, et sortirent de dessous la presse l'an 1530. De ce nombre sont aussi le même Hermogène περὶ μεθόδου δεινότητος, et περὶ ἰδέων τόμοι δύο. Cela fut imprimé l'an 1531, en grec seulement. Je remercie ici M. Van Dale de m'avoir fait connaître la méprise de M. Chevillier.

Quelques auteurs content qu'il pauvre. . . . . à cause d'un mpie qu'il avait imprimé.] mon témoin : « L'an 1530, s ces effroyables et prodises impudicités racontées par historiens, et par le doc- Cochlée en divers endroits, va cet avorton d'enfer, qui n livre contre la justice divine aveur des enfans décédés sans :ême, duquel, grâces à Dieu, : nous reste que le titre dans la iothéque de Gesner ; et quels-uns ont remarqué sagement la ruine de Chrétien Wéchel e ses travaux ne venait qu'en ition de ce que ses presses et caractères avaient sué sous un rage si infâme. Ce fut ce malreux anonyme, lequel, sous le a emprunté d'Antoine Corné-, traça les premiers linéamens ce monstre d'athéisme, qui peu eu, comme un serpent veniux, a pris son accroissement, et ortis coulans s'est glissé jusques ous (1). » Afin qu'on sache un plus précisément ce que c'était :e livre, je dois rapporter ce e père Garasse en dit dans un endroit de son ouvrage : « *La onde objection n'est pas couchée termes si élégans que la prerère, mais elle est sans comparson plus farouche et tient plus l'impiété que celle de Symmaes : Elle est prise de ce maudit ivain anonyme qui emprunta nom d'Antonius Cornélius, et un discours latin contre la juse distributive du Créateur, prent la cause des enfans décédés vant le baptême, la plaidant de rt et d'autre avec textes et allétions formelles des lois, par lesuelles il condamne la justice dine, et appelle sa procédure inste, méchante et inhumaine*. . . . : temps, qui est le dernier et le us incorruptible juge de nos avaux, a fait voir l'impiété de : misérable avorton ; car Chré-:n Wéchel, pour l'avoir imprié, a vu fondre ses moyens deint ses yeux, sans pouvoir arter le cours de sa ruine ; et grâ» ces à Dieu il s'est tellement anéanti, » qu'il ne s'en trouve plus de copie » dans les bibliothéques, et nous » n'avons aujourd'hui que le titre » pour restes et reliques infâmes » d'un travail si abominable (2). »

Plusieurs choses me font douter des principales parties de ce conte *. I. Le père Garasse ne cite personne, et il avance un fait qui est faux : savoir, que le titre de ce livre impie s'est conservé dans la Bibliothéque de Gesner. Il est sûr qu'on ne trouve aucun Antoine Cornélius dans cette Bibliothéque, et que celui que l'on trouve dans l'Épitome de cet ouvrage de Gesner n'y est point comme l'auteur de l'écrit dont nous parlons. II. Aurait-on laissé en repos Chrétien Wéchel l'an 1530, s'il eût imprimé un tel ouvrage ? Ne l'eût-on pas tout autrement inquiété pour cette entreprise que pour la vente d'un livre d'Érasme qui n'avait point de plus grande tache que d'avoir été censuré comme un ouvrage suspect (3) ? Aurait-on laissé fleurir dans Paris cet imprimeur depuis l'an 1530 jusques à l'année 1548 pour le moins ? Je m'exprime avec cette restriction, parce que je n'ai pu le conduire que jusques à cette année-là, où je trouve que Conrad Gesner lui dédie un livre (4), et le représente comme un imprimeur qui jouissait d'une pleine prospérité dans la ville de Paris. III. André Wéchel son fils se distingua de telle sorte dans Paris, parmi les libraires et les imprimeurs, qu'il n'y a point d'apparence que les affaires de son père eussent été si délabrées. IV. Enfin on n'est point d'accord touchant le maudit ouvrage qu'on prétend qui le ruina ; car quelques-uns disent que ce fut le livre *de Tribus Impostoribus*, livre chimérique qui n'a jamais existé, s'il en faut croire ceux qui peuvent le mieux répondre de

(1) Garasse, Somme théologique, pag. 19.

(2) *Là même*, pag. 298.

* La Monnoie, Ménagiana de 1715, IV, 308, trouve solide cette réfutation que fait Bayle de la fable débitée contre Wéchel.

(3) *Cum libellum Erasmi de Esu carnium, ab academiâ Parisiensi tanquam suspectum reprobatum, Christianus Wechelus vendendum exposuisset.* Chevillier, Origine de l'Imprimerie, pag. 353.

(4) *Le XII*e. *livre de ses* Pandectes.

cette espèce de choses (5). *Christus Dominus. . . . . impostor atque adeò mendax et planus audivit non modò à Celso. . . . . . sed etiam ab impio et immemorando homine, imò dæmone corporato*, *cujus opus* de Tribus magnis Impostoribus, Mose, Christo, Mahumete, *exitiale fuisse Wechelo, insigni aliàs typographo, sed ejus libri pestifero attactu funditùs everso, referunt qui legerunt, digni fide testes. Mihi incestare oculos tam infandæ scriptionis lectione, ad ingens scelus videtur pertinere*.(6). Par ces quatre notes je ne prétends pas nier tout ce que conte le père Garasse; je veux seulement lui contester que Chrétien Wéchel ait senti les effets terribles de la colère d'en haut, pour avoir imprimé un livre l'an 1530, et que la dissertation sur la peine des enfans soit aussi impie qu'on la représente. Quant au reste, je tombe d'accord qu'il y a un livre intitulé: *Querela Infantium in Limbo clausorum adversùs divinum judicium, ab Ant. Cornelio* (7) *J. U. Lic.* Si l'on s'en rapporte au titre, il fut imprimé à Paris chez Chrétien Wéchel l'an 1531, *in*-4°. Il y en a deux exemplaires (8) dans la bibliothéque de M. l'archevêque de Reims. Sans avoir lu cet ouvrage, je conjecture qu'il n'est point impie, et qu'il ressemble à celui de *Bartolus à Saxoferrato*, et à celui de *Jacobus de Ancharanâ*. Le premier de ces deux jurisconsultes est auteur d'un livre intitulé: *Processus Sathanæ contra D. Virginem coram Judice Jesu*; l'autre a fait le *Processus Luciferi contra Jesum coram Judice Salomone*. Ils introduisent le diable intentant procès, et observant les formalités du barreau, et disant par conséquent toutes les raisons. Pouvait-on le faire parler, sans lui faire dire des impiétés? Néanmoins ces deux ouvrages ne sont point impies. Tout s'y termine à la confusion du demandeur.

Depuis la première éditio[n]
Dictionnaire, j'ai lu le livre
s'agit (9). En voici le titre t[out]
tier: *Exactissima infantium i[n]*
clausorum Querela adversù[s]
num Judicium apud æquun[...]
cem proposita. Apologia di[...]
dicii contra Querelam Inf[...]
Infantium ad Apologiam di[...]
dicii Responsio. Æqui Judic[...]
hâc Re Sententia. Autore .
Cornelio Juris utriusque Li[...]
Doctiss. Lutetiæ, apud Chri[...]
Wechelum in viâ Jacobæâ s[...]
Basiliensi, anno M. D.
mense januario. Cet ouvrage,
ron 70 pages *in*-4°., fut dédié [...]
teur à Antoine du Bourg, lie[...]
civil à Paris (10), et prési[...]
conseil de Louise de Savoie
de François Ier. (11), L'épît[re]
catoire est fort courte, et
une préface un peu plus lon[g]
est datée de Paris le 2 janvi[er]
Antoine Cornélius reconnaît
de grandes obligations à cel[ui]
il dédie son ouvrage, et qu'i[l]
prit ce traité à la prière d'u[n]
amis, qui avait su qu'il ava[...]
que les enfans détenus aux l[imbes]
plaignaient d'avoir été dés[...]
contre la disposition de la lo[i]
tius, où l'on trouve *nemi[...]*
facto alterius exheredari [...]
déclare qu'il les trouve m[...]
dans cette plainte (12). Où
son impiété? Consiste-t-ell[e]
qu'il rapporte des passages [...]
ture et du droit civil et can[...]
favorables à la cause des
Mais n'en rapporte-t-il pas [...]
leur sont contraires, et enf[in]
leur réplique ne fait-il pas
cer cet arrêt définitif? *Pens[...]*
ligentissimè in utramque par[...]
bus, censeo infantes injustè [...]
judicio queri per tex. in c[...]
rante de consec. disti. iiii fa[...]
lex. et fallitur qui parvulos
tisatos prædicat in condemna[...]
futuros, cùm dicat Apo[...]

(5) *Voyez l'article* ARÉTIN (Pierre), *remarque* (G), *tom. II, pag.* 299.

(6) Theophilus Raynaud., Hoplotheca, *sect. II, serie II, cap. XIV, pag.* 259, 260.

(7) *Voyez* Bibliotheca Telleriana, *pag.* 167. *On l'y nomme* Cornélius, *à la page* 422, *et à l'*Index.

(8) *Il n'est donc pas vrai, comme l'assure* Garasse, *qu'il soit péri entièrement.*

(9) *M.* Bourdelot *m'a fait la grâce* [...] *voyer de Paris.*

(10) *Antonio Borg judici civili* [...] *ses.*

(11) *Præses sacri consistorii illust[...] dovicæ Galliarum gubernatricis.*

(12) *Non quòd dubitem pueros illos* [...] *condemnatos.* Antonius Cornelius, *in* [...]

delictum omnes homines dam-ri.

On voit à présent avec quelle té-érité le père Garasse s'ingéra de re mention du livre d'Antoine Cor-llius. Qui pourrait s'étonner suffi-mment de sa bévue ? Quelqu'un me ra peut-être que les objections des fans sont trop poussées, et que cela nd suspecte la foi de leur avocat.

ne daignerais répondre à cette fficulté, si je ne savais qu'elle est ns la bouche d'une infinité de gens ntre tous ceux qui étalent sans au-n déguisement les raisons des hé-tiques ou des libertins. Répondons ces gens-là par cette demande : Si us aviez à examiner quelqu'une s controverses qui sont agitées en-e les fidèles et les infidèles, rappor-riez-vous tout ce que vous sauriez e ces derniers peuvent dire de plus rt en faveur de leurs opinions ? aibliriez-vous de dessein prémé-té leurs argumens, afin que vos cteurs ne trouvassent rien qui ren-t douteuse votre victoire ? Vous me pondrez sans doute que vous feriez première de ces deux choses, et e la seconde est une supercherie s-indigne d'un homme d'honneur, nt s'en faut qu'on la puisse par-nner à un serviteur de Dieu. Pour-oi donc trouvez-vous étrange que n donne aux difficultés des impies ute la force que la raison naturelle ur peut donner ? Vous le feriez, tes-vous, si vous aviez à les réfu-, et vous convenez qu'en ne fai-nt point cela vous commettriez une ude ignominieuse. Apprenez donc e point prendre pour des préva-ateurs ceux qui font paraître par beau côté la cause de leurs ad-saires ; et s'ils sont obligés de con-er qu'il n'y a que l'Écriture qui sse fournir des armes contre cer-es objections des impies, et que t à elle qu'ils recourent comme au dement inébranlable de leur foi, ez très-contens de leur conduite ; autrement on aura sujet de se er de vous, et de prétendre que s cherchez à triompher par un rail de ruses de guerre qui ne vient point à la milice évangéli-.

ai découvert depuis peu l'une des es qui portent beaucoup de gens à soupçonner de libertinage ceux qui proposent avec force les objections des libertins. Un fort honnête homme, et bien craignant Dieu, me dit l'autre jour, en me nommant quelques écrivains dont le zèle pour la bonne cause est connu de tout le monde : Vous ne voyez point dans leurs livres que les ennemis de la vérité allèguent rien de considérable ; ce sont des livres où les objections des incrédules sont proposées en peu de mots, et réfutées amplement et victorieusement ; mais dans un tel et dans un tel écrivain qui ne passe pas pour zélé, elles sont prolixes, et plus capables de frapper que la réponse. Je me servis de la demande qu'on a vue ci-dessus. Ces écrivains zélés ont-ils su tout ce qui se trouve dans les auteurs non zélés, ou bien l'ont-ils ignoré ? En ce dernier cas, il ne faut point leur faire un mérite, ni de leur silence, ni de leur victoire. Au premier cas, ils méritent d'être bien blâmés ; car ils sont coupables d'une fraude pieuse dont la vérité ne doit point avoir besoin, et je suis bien sûr qu'ils n'oseraient dire qu'ils aient dissimulé la moindre chose de ce qui pouvait représenter sous une belle apparence les objections de l'ennemi. En quoi donc leur zèle a-t-il surpassé cet écrivain indévot dont vous me parliez ? Ils ont dit tout ce qu'ils ont pu en faveur de l'adversaire avant que de lui répondre ; l'indévot en a-t-il fait davantage ?

On a vu quelques autres méprises de Garasse dans l'article CORNELLIUS.

(C) ANDRÉ WÉCHEL, *son fils, fut aussi un très-habile imprimeur.*] J'ai lu dans l'histoire de l'Imprimerie (13), 1°. qu'*il fut obligé de se retirer à Francfort, sous la protection du comte de Hanau, pour le sujet de la religion, vers l'an* 1573 ; 2°. que son fils *Jean, marié à une des filles de Jérôme Drouart* (14), *libraire à Paris, en se retirant à Francfort avec son père, emporta la moitié de l'édition de* Polybii Opera Gr. Lat., cum notis Casauboni, *in-folio, en* 1609 ; *ce qui fait qu'on trouve de ce Polybe à son*

(13) *Composée par* Jean de la Caille, *et imprimée à Paris l'an* 1689.

(14) *L'auteur avertit, pag.* 208, *que c'est une erreur ; et que ce Jérôme ne fut jamais mari.*

blique qui ne dépend point des comtes de Hanau, il ne paraît point qu'André Wéchel ait dû se mettre dans cette ville sous la protection de ces comtes. Peut-être a-t-on confondu les temps : pour le moins est-il bien sûr que les héritiers de Wéchel ont eu des imprimeries à Hanau vers le commencement du XVII[e]. siècle ; et ce fut alors qu'ils se mirent sous la protection du comte de Hanau. Sur le deuxième chef, j'observe que Casaubon n'avait pas encore quinze ans lorsque Jean Wéchel se retira avec son père à Francfort, *vers l'an* 1573 : il n'est donc pas possible que cet imprimeur ait emporté avec lui la moitié de l'édition du Polybe de Casaubon. Sur le troisième, je remarque qu'André Wéchel mourut le 1[er]. jour du mois de novembre 1581, comme on le peut inférer de la préface que Jean Opsopæus, son correcteur, mit au devant des commentaires de Pierre Ramus sur quelques harangues de Cicéron imprimées à Francfort *apud hæredes Andreæ Wecheli*, l'an 1582. Enfin je dis, sur le quatrième, que ses héritiers continuant à faire valoir l'imprimerie, se nommaient Claude Marni, et Jean Aubri. Ce qui montre que Jean Wéchel n'a pas été ce que dit l'auteur de l'Histoire de l'Imprimerie. L'édition de Diodore de Sicile, 1604, fut faite par ce Claude Marni, et par les fils de ce Jean Aubri.

Notez qu'Opsopæus, en parlant des héritiers d'André Wéchel, ne fait mention que de Claude Marni et de Jean Aubri, gendres de cet impri-

nequeant (17). Il est sûr que l'on appelait *Typos Weche* *Typographiam Wechelianam* au pouvoir de Marni et des Pendant ce temps-là Jean imprimait à part. J'ai entre livres imprimés chez lui, la phrase et les Scolies de Mo *in Aristotelis analyticorum p seu de ratiocinatione libros* avec le traité du même Monlo *Entelechiâ*, et *de Universis cofurti in officinâ typograph hannis Wecheli*, 1593.

Il y a une grosse faute dan duction française des Lettres gars ; on y trouve ces parol *écrit à un homme de Véch qu'il en eût grand soin*, qui dent à ce latin, *Commendavi brio Wecheliano* (18) ; et ce *j'ai ordonné à un homme de de vous envoyer l'écrit que mandez*, qui répondent à *de Murrhinis jussu meo mit Marnius Wechelianus* (19). écrivait cela en 1597 : son tr le fait parler comme si Wé été encore en vie, et il n'a que l'original contenait le gendres de ce libraire.

Au reste, j'ai d'assez bon sons de croire qu'André s'était retiré de France avan sacre de la Saint-Barthélemi dans Melchior Adam que

(16) *Elle est dans le Recueil de* Ma dii et doctorum Virorum ad eum Epi *que l'illustre M.* Grævius *a fait Utrecht, l'an* 1606, *par les soins*

gref fut fort en peine à Paris l'an , à cause que l'argent qu'on lui t fait tenir fut intercepté chez hel. On ajoute que ce Wéchel t été banni du royaume, que ses biens avaient été confisqués, ue ses livres, la plupart protestans, eut été enlevés de sa boutique r être brûlés en public : *Multa in itinere perpessus est indigna* ıcgresius) *tum propter alia in-noda, tum propter rei pecuniariæ uriam: cùm interperegrinos agens tre nihil acciperet : et illa, quæ ex ipis liberalitate, nec non secretò tre transmissa fuerant, intercipe-ur apud* Wechelium, *bibliopolam simum; quippe cujus bona omnia iscata fuerant, ipso regni limiti-proscripto, reliquisque ut pluri- protestantium libris ab officinà , Lutetiæ publicè combustis* (20). gref transigea avec les Wéchel, it en paiement quelques-uns des s qu'ils avaient sauvés de l'in-ition (21). Il reçut ensuite quel- autre argent de chez lui, et s'en à Orléans, où il fut reçut doc- en droit l'an 1570 (22). Voilà aits antérieurs à la Saint-Barthé-.

out cela n'empêche point qu'il oit très-véritable qu'André Wé- était à Paris pendant cette cruel-urnée. Il s'était sauvé en Alle-ne l'an 1569, lorsqu'on lui eut les affaires que Melchior Adam nte, et dans lesquelles il eût , si le président de Harlai ne lui rendu de bons offices (23). Il urna à Paris, et dès le commen-ent de juin 1571, il y avait réta-ion imprimerie (24). Il raconte nême (25) le grand danger où il rouva la nuit du massacre, et ment il fut sauvé par le moyen bert Languet qui était logé chez Il lui en témoigne sa reconnaissance dans l'épître dédicatoire du *Vandalia* d'Albert Krantz.

Melch. Adam., *in* Vit. Jurisconś., *p.* 431.

Cum Wechelianis transigere, proque pe- sibi debitâ libros nonnullos, quos clam illi servârant, ac confiscatoribus regiis rerant, sumere coactus fuit. Idem, ibid.

Idem, ibidem, pag. 432.

Languet., epist. XLII ad Camerarium n, *pag. m.* 80.

Idem, epist. LVII ad eundem, *pag.* 104.

Dans l'épître dédicatoire du Vandalia ert Krantz, *édition de Francfort*, 1575.

WEIDNÉRUS (PAUL), médecin juif au XVIe. siècle, fut appelé d'Udine, ville d'Italie, pour exercer la médecine dans la Carinthie. Il y demeura six ans, et y reçut du public une pension bien honnête. Pendant ce temps-là il conçut des doutes sur sa religion, qui l'obligèrent à comparer ensemble le Vieux et le Nouveau Testament, et à bien examiner les expositions des rabbins; et comme il comprit par cette lecture que Jésus-Christ est le Messie, il résolut d'embrasser ouvertement la foi chrétienne. Il chancela pendant un an depuis même la plénitude de sa persuasion (*a*), et il cacha soigneusement ses pensées : il n'ignorait pas les périls où il s'exposait (A), s'il laissait connaître aux juifs l'état de son âme; mais enfin les intérêts de son salut l'emportèrent sur les considérations de la chair. Il quitta la Carinthie, et se transporta à Vienne, et s'y fit baptiser solennellement avec sa femme et ses quatre enfans, dans l'église de Saint-Étienne, le 21 d'août 1558. Il fut fait professeur en langue hébraïque dans l'académie de Vienne, et il publia quelque chose sur les motifs de sa conversion, et pour réfuter le judaïsme (*b*).

(*a*) *Quamvis nihil dubitarem de fide christianâ et certissimâ.* Weidnerus, *ubi infrà.*

(*b*) *Tiré de l'épître dédicatoire à l'empereur Ferdinand, à la tête de son livre* de Locis præcipuis Fidei christianæ, *imprimé à Vienne l'an* 1559. *Voyez* Jean Hénichius, *professeur en théologie à Rinthel*, de Veritate Religionis christianæ, *pag.* 360 *et seq.*

(A) *Il n'ignorait pas les périls où il s'exposait.*] Croire fermement

qu'une religoin est véritable, se résoudre à la professer, et souffrir bien des combats dans son âme avant que d'exécuter une telle résolution, ne sont pas des choses incompatibles. Il ne faut donc pas prétendre que le narré de Weidnérus manque de fidélité. Il y a très-peu de desseins dont l'exécution soit plus traversée que celui du changement de religion; car pour ne rien dire des autres sujets de retardement, ne sait-on pas que l'on mettra en colère les personnes que l'on aime et que l'on respecte le plus? Ne sait-on pas que l'on deviendra odieux et infâme à la parenté? Je dis infâme; car tous les peuples sont en possession d'attacher l'idée de l'infamie à l'action d'un homme qui quitte leur religion. On ne se contente pas de le nommer un révolté, un apostat; on le nomme aussi un renégat (1). On soutient que sa révolte est une tache ignominieuse à sa famille, et j'ai vu une dévote qui disait fort sérieusement qu'elle aimerait mieux que ses sœurs fissent le métier de courtisanes, que de les voir aller à la messe. Ces idées affreuses sont nécessaires au bien temporel d'une communion, et de là vient qu'on les fomente. Un casuiste ne trouvera point mauvais qu'un père chasse ses fils qui apostasient, et qu'en pareil cas un frère ne veuille plus voir son frère, et qu'un mari abhorre sa femme, ou qu'une femme abandonne son mari. Si les protestans reprochent aux catholiques cette espèce de persécution, les catholiques de leur côté la reprochent aux protestans (2). Quoi qu'il en soit, il est sûr que cet usage sert assez souvent d'épouvantail à ceux qui se persuadent qu'ils doivent quitter l'église où ils ont été élevés. Citons M. Arnauld : *Le dessein de changer de religion a quelque chose qui étonne*, dit-il (3), *et l'on a quelquefois de la peine à l'exécuter, lors même qu'on y est résolu..... Je sais qu'une demoiselle, fille d'un huguenot très-zélé, a caché sept ans à son père qu'elle était catholique; et que pendant tout ce temps-là elle l'accompagnait au prêche, s'abstenant seulement de faire la cène, dans la peur qu'elle avait qu'il n'en mourût de douleur. Elle me fit consulter sur ce cas, et ayant su que je n'approuvais point cette dissimulation, elle résolut de se découvrir, quoiqu'avec bien de la peine...... Il y en peut avoir aussi, comme au temps de saint Augustin, qui sont convaincus de la vérité de la religion catholique, mais qui ne peuvent rompre les liens de l'accoutumance qui les entraînent au prêche, ni s'exposer au reproche qu'ils craignent que leurs parens ou leurs amis du même parti ne leur fassent de leur changement; à moins que quelque autre considération humaine opposée à celle-là, faisant le contre-poids et empêchant l'impression que les premières faisaient sur leur cœur, ils ne se trouvent en état de suivre plus facilement la vérité qu'ils connaissent.* Il y a des communautés qui se croient tellement déshonorées par l'apostasie d'un religieux de mérite, et qui craignent que ce ne soit un scandale funeste à la foi des simples, et un trop grand sujet de triomphe au parti contraire, qu'elles mettraient tout en usage contre une personne qui témoignerait quelque envie de déserter. Les juifs ont le même génie. Ne voulurent-ils pas se défaire de Spinoza par l'assassinat (4)? et ne tâchèrent-ils pas de perdre notre Weidnérus depuis sa conversion? *Porrò*, dit-il (5), *simulatque res celari ampliùs non potuit, protinùs à meis secundùm carnem non mediocria propter fidei Christianæ suspicionem exspectare pericula cogebar, quæ proh dolor! in hunc usque diem mihi intentari video et experior.* N'oublions pas une espèce de persécution fort terrible à ceux qui changent de communion. On les accable de libelles diffamatoires (6); on épluche toute

(1) *Ce nom était usité dans quelques villes de France, parmi les protestans, à l'égard de ceux qui embrassaient le papisme.*

(2) *Voyez le livre de M.* Bruys, *intitulé :* Réponse aux Plaintes des Protestans : *il en est parlé dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *août* 1686, *article I. Voyez la page* 879 *de ces* Nouvelles.

(3) Arnauld, Apologie pour les Catholiques, *IIe. part., chap. XII, pag.* 240, 241.

(4) *Voyez l'article* Spinoza, *tom. XIII, pag.* 416, *dans le texte, entre les citations* (b) *et* (c).

(5) Weidnerus, *epist. dedicat. ad Ferdinandum.*

(6) *Conférez avec ceci les paroles que j'ai rapportées de* Pierre Charron, *dans son article, tom. V, pag.* 104, *remarque* (P).

et si l'on y trouve quelques
n les apprend au public
les artifices de l'hyperbole.
etites fautes de leur jeunes-
ır sont point pardonnées.
écrit des billets de confi-
nt on puisse se prévaloir
ır réputation, on les pu-
ın mot, pour l'intérêt de la
ıfin de décréditer l'autorité
ngement, on ne fait guère
ıle de convertir en grands
s mêmes choses qui n'eus-
empêché que l'on ne conti-
timer et d'affectionner une
si elle eût persévéré dans
n. Voyez la remarque (C)
le SPONDE (Jean de), tome
470.

LE (*a*) (FRIDERIC RAGSTAT
bin allemand, se conver-
onne heure au christia-
car il n'avait que vingt-
lorsqu'il publia un livre
es juifs. Il avait abjuré
eu leur religion, et avait
isé à Clèves, dans l'église
rmés. On lui donna le
Frideric, qui était celui
teur de Brandebourg (*b*).
dont je parle fut impri-
nsterdam, en 1671, *in-*
contient 150 pages. Il a
re : *Theatrum lucidum*
verum Messiam domi-
strum JESUM CHRISTUM,
Honorem defendens con-
usationes Judæorum, seu
rum, *in genere*, *specia-*
LIPMAN NITZACHON. On y
es particularités fort sin-
touchant les impostures
messie Sabbathi Tzebhi,
t fait beaucoup de bruit
uie depuis peu de temps.
dt les a rapportées, et
des éloges à notre de

on pas Welle *comme dans la*
ue de Konig.
ez l'épître dédicatoire du Thea-
ium.

Weile (*c*), qui fut ministre à Spiik proche de Gorcum en Hollande. Il y baptisa, le 10 de février 1686, un juif portugais (*d*) (A). Le sermon flamand qu'il prononça en cette occasion, sur le sixième verset du deuxième psaume, fut imprimé à la Haye, bientôt après *in*-8°.

(c) Jo. à Lendt, de Pseudo-Messiis, *p.* 63.

(*d*) *Qui s'appelait Aaron Gabay Faro, et à qui, dans son baptême, on donna le nom de Jean Rodrigues.*

(A) *Il . . . . . baptisa . . . . un jui portugais.*) Les écrits de M. de Weile, et notamment le livre qu'il avait fait imprimer l'an 1683, en langue flamande (1), firent beaucoup d'impression sur ce juif-là, de sorte qu'il se sentit disposé à la foi chrétienne, et qu'il souhaita de conférer avec l'auteur pour s'éclaircir de plus en plus. M. de Weile, qui avait été trompé en différens temps par deux juifs, rejeta d'abord les propositions de celui-ci; mais enfin il l'écouta, et en fit un prosélyte. On voit un narré là-dessus au devant de la prédication qui fut faite à Spiik par ce ministre, le jour du baptême de ce Portugais.

(1) *Il y montre que Jésus-Christ est le Messie, et réfute nommément Abarbanel, et Isaac ben Abraham, et Lipman Nitsachon : la seconde édition de ce livre est de la Haye*, 1684, *et contient* 709 *pages* in-8°.

WERT (JEAN DE), un des grands guerriers du XVIIe. siècle, était natif d'un village de la province de Gueldres, nommé Wert. On peut voir par-là qu'il n'était pas de naissance, puisqu'il ne fut connu que sous le nom de son village.... Il fut fait prisonnier à la bataille de Rhinfeld (A). . . . .
. . . .
. . . . Au reste, son nom ne faisait pas seulement du bruit dans les nouvelles publiques, il retentissait aussi dans les chansons : on en fit courir

beaucoup où il servait de refrain, et on les a trouvées si jolies dans ces derniers temps, qu'elles ont été renouvelées plus d'une fois (B).

(A) *Il fut fait prisonnier à la bataille de Rhinfeld.*] On l'amena à Paris, et on le logea dans « le château de Vincennes; et dès qu'il eut » donné sa parole, on se fit un plaisir de lui laisser une entière liberté : il alla faire la cour au roi, qui » lui fit mille caresses; il fut régalé » par les seigneurs les plus considérables, et alla à tous les spectacles. » Quand il restait à Vincennes, on » lui faisait une chère magnifique, » et les dames les plus qualifiées de » Paris se faisaient un divertissement » de l'aller voir manger. Il leur faisait à toutes mille honnêtetés, qui » cependant se ressentaient toujours » de l'allemand et du soldat..... Il » buvait admirablement, et n'excellait pas moins à prendre du tabac » en poudre, en cordon, et en fumée. Il était accompagné de plusieurs officiers allemands, qui tous » avaient les mêmes talens (1). »

(B) *On fit courir des chansons où il servait de refrain,..... elles ont été renouvelées plus d'une fois.*] M. Ménage (2) voulant prouver que *nous nous servons élégamment* du mot tudesque *dans le discours familier, pour dire un Allemand* (3), cite *M. de Montplésir*, qui a dit, *dans une de ses chansons :*

Faut-il se lever si matin,
Dit le comte de Fiesque.
On ne dort non plus qu'un lutin
Avecque ce Tudesque.
Maugré-bien de la nation :
Le diable emporte Gassion
Et Jean de Vert.

On composa plusieurs vers sur le même air, l'an 1690. Tout le monde les chantait. Il en a couru beaucoup d'autres depuis ce temps-là (4). J'ai vu, dans le Mercure Galant du mois d'avril 1702, une romance dont je vais tirer deux choses : l'une confirmera ce que j'ai dit en quelque endroit (5) sur l'ivrognerie qui devient à la mode parmi les femmes; l'autre nous apprendra si M. Chevreau a parlé juste dans les passages que j'ai cités quelque part (6), où il affirme qu'il règne aujourd'hui une chasteté de conversation inconnue à nos ancêtres.

A se barbouiller de tabac
Trouvait-on de la gloire ;
Se piquait-on d'un estomac
Qui fût si propre à boire ?
Certaines dames de ce temps
L'emportent pour ces beaux talens
Sur Jean de Vert, sur Jean de Vert (7).
. . . .
. . . .
. . . .
Dans les cercles les mieux choisis
Fort peu, je vous assure,
Imitent par leurs tours polis
Sarasin ou Voiture.
Je quitterais tous les vivans
Pour tels défunts, l'honneur du temps
De Jean de Vert, de Jean de Vert...
Comme l'on se retire loin
De la galanterie
On suit en sa place avec soin
La polissonnerie.
On dit des bons mots plus grossiers
Que les goujats des officiers
De Jean de Vert, de Jean de Vert (8).

Mademoiselle l'Héritier va nous apprendre l'origine de ces chansons. elle dit (9) que Jean de Vert s'étant rendu maître de *plusieurs places dans la Picardie* (10), porta *la terreur jusqu'aux portes d'Amiens par les troupes qu'il envoyait en parti. Cette terreur se répandit même jusques dans Paris, et comme le peuple grossit toujours les objets, le seul nom de Jean de Vert y inspirait l'effroi; ce nom devint si terrible qu'il ne fallait que le prononcer pour épouvanter les enfans.* Ce général ayant été fait prisonnier à la bataille de Rhinfeld (11), *le peuple de Paris eut à cette nouvelle des transports de joie qu'il se*

(1) *Mademoiselle* l'Héritier, *dans le* Mercure Galant *du mois de mai* 1702, *pag.* 77 *et suiv.*

(2) Ménage, Observations sur la Langue française, *tom. II, pag.* 310.

(3) *Il réfute le père* Bouhours, *qui a observé à la page* 349 *de ses* Remarques, que *Tudesque* ne se dit parmi nous que pour signifier le langage des anciens Allemands. *Là même.*

(4) *On trouve une chanson sur cet air, dans un livre qui fut imprimé l'an* 1695, *et qui a pour titre :* Le Portefeuille de M. L. D. F.

(5) *Dans la remarque* (G) *de l'article* LYCURGUE, *tom. IX, pag.* 229.

(6) *Voyez l'*Éclaircissement sur les Obscénités, *remarque* (A), *tom. XV.*

(7) Romance de mademoiselle l'Héritier, *dans le* Mercure Galant *d'avril* 1702, *pag.* 298.

(8) Romance de mademoiselle l'Héritier, *dans le* Mercure Galant *d'avril* 1702, *pag.* 298, 299.

(9) Mercure Galant *du mois de mai* 1702, *pag.* 74.

(10) *L'an* 1636.

(11) *L'an* 1638.

rait difficile d'exprimer. La muse du Pont-Neuf célébra la sienne sur un air de trompette qui courait alors ; elle y étalait le triomphe des Français, et disait qu'ils avaient battu les Allemands et Jean de Vert. Elle contait qu'ils avaient pris beaucoup de drapeaux, beaucoup d'étendards, et Jean de Vert; qu'ils avaient pris un tel nombre de prisonniers, et Jean de Vert. Enfin, tous ces couplets de cette muse du Savoyard (12), *couplets qui étaient très-nombreux, finissaient tous par ce refrain, et Jean de Vert. Comme il y avait dans ces chansons une certaine naïveté grossière qui ne laissait pas d'avoir quelque chose de réjouissant, la cour et la ville les chantèrent; et Jean de Vert et ses chansons étaient si à la mode, qu'on ne parlait plus d'autre chose* (13)...... « Ce vaillant général, » dont le nom avait fait un bruit si » éclatant, laissa en France une mé» moire immortelle de sa prison, et » l'on nomma le temps où elle était » arrivée le temps de Jean de Vert... » On nomma l'air de trompette dont » je vous ai tantôt parlé l'air de » Jean de Vert........ Bien des gens » d'esprit de la cour et de la ville fi» rent après le Pont-Neuf diverses » jolies chansons sur cet air, qui » toutes avaient rapport à Jean de » Vert, qui enfin a immortalisé son » air aussi-bien que lui, puisque, » depuis son temps, il ne s'est point » passé de dizaine d'années qu'on » n'ait fait d'agréables chansons sur » cet air (14). »

(12) *Touchant cet homme, voyez la remarque* (C) *de l'article* DASSOUCI, *tom. V, pag.* 391.

(13) Mercure Galant, *mai* 1702, *pag.* 76 *et suiv.*

(14) *Là même, pag.* 81.

WÉSALIA (JEAN DE), docteur en théologie dans le XVe. siècle, fut fort maltraité par l'inquisition d'Allemagne, pour avoir enseigné des choses qui ne plaisaient point aux catholiques. On prétend que le commerce qu'il eut avec quelques juifs lui brouilla la tête, et le fit tomber dans plusieurs extravagances (A). C'était un fameux prédicateur, que les moines, et particulièrement les thomistes, n'aimaient pas. Les thomistes furent les premiers auteurs des persécutions qu'il endura. Ils le déférèrent sur certaines propositions qu'ils lui avaient ouï débiter en chaire ; et ils contraignirent l'archevêque de Mayence à procéder juridiquement contre lui (*a*). Ce prélat, ne voulant point s'exposer encore une fois à l'indignation de la cour de Rome (B), convoqua une assemblée de docteurs, l'an 1479. Jean de Wésalia, que l'on tenait en prison dans le cloître des cordeliers à Mayence, fut interrogé par l'inquisiteur Jean Elten, président de l'assemblée. Il se tint sur la négative à l'égard de presque toutes les questions qui lui furent faites, et il parut un peu biaiser sur quelques autres. C'est pourquoi l'inquisiteur déclara le lendemain avec beaucoup d'éloquence (C), qu'il le fallait interroger encore une fois. Ses réponses furent assez conformes à celles du jour précédent ; mais il eut la confusion d'être convaincu, par ses écrits (D), d'avoir enseigné des choses qu'il avait niées en répondant à l'inquisiteur. Il se soumit à la peine qu'on lui imposa, qui fut de se rétracter devant tout le peuple. Ses livres furent brûlés, et il y eut des docteurs qui trouvèrent qu'on usa d'une trop grande sévérité envers ce vénérable vieillard, et que la passion monacale eut beaucoup de part à cette affaire (*b*) (E). Il fut mis en pénitence

(*a*) *Voyez la remarque* (B).

(*b*) *Tiré d'une relation de ce procès, insé-*

perpétuelle dans un couvent d'augustins, où il mourut bientôt après (*c*). Les protestans ont mis cet homme dans la liste des témoins de la vérité *. Je ne m'en étonne point; car il fut condamné pour plusieurs doctrines qu'ils ont depuis enseignées. Ce que Coëffeteau a répondu n'est point solide (F). Wésalia avait enseigné dans Erford (*d*). Consultez l'article WESTPHALE (Jean), ci-après.

rée par Orthuinus Gratius *dans le* Fasciculus Rerum expetendarum et fugiendarum, *pag.* 325 *et seq. edit. Lond.*, 1690.

(*c*) Trithémius, *in* Chronico Sponheimensi, *ad ann.* 1479, *cité par* Coëffeteau, Réponse au Mystère d'Iniquité, *pag.* 1213.

* Je ne sais, dit Leclerc, si Bayle n'est pas ici en contradiction avec lui-même; car dans l'article SAVONAROLA, remarque (L), il est surpris que les protestans aient mis ce dominicain dans le Catalogue de leurs martyrs. Leclerc dit de conférer ces deux endroits. Il renvoie au reste, pour tout l'article, à la *Bibl. mediæ et infimæ latinitatis*, de Fabricius, au mot JOHANNES *Ruchard de Wesalia.*

(*d*) Wimpfelingus, *apud* Wolfium, lect. memorab., *tom. I, p.* 875, *ad ann.* 1464.

(A) *Le commerce qu'il eut avec quelques juifs lui brouilla la tête, et le fit tomber dans plusieurs extravagances.*] La peste l'ayant obligé de quitter Mayence, il se retira à Worms, où il fréquenta les juifs. C'est ce qu'un rabbin converti au christianisme apprit à Orthuinus Gratius. Ce rabbin, nommé Victor de Carben, embrassa la foi chrétienne, l'an 1515, à l'âge de quarante-deux ans, et se fit prêtre, et vécut quatre-vingt-douze années (1). Il composa, en l'honneur de la Sainte Vierge et de l'église, quelques écrits que le même Orthuinus Gratius a mis en latin. *Is Victor quum achillicè adhuc valeret, mihi sæpiùs retulit prætactum Johannem Wesaliensem è Moguntiâ ob pestis metum Wormaciam se contulisse, atque ibidem cum judæis Christi inimicis frequentem habuisse conversationem, eumque ab illis deceptum in putidam errorum sentinam corruisse* (2). Ce conte n'a nulle apparence de vérité; car les doctrines de Jean de Wésalia, condamnées par l'inquisition, ne favorisent en rien le judaïsme.

(B) *L'archevêque de Mayence...... ne voulant point s'exposer encore une fois à l'indignation de la cour de Rome.*] La liberté qu'il s'était donnée de condamner l'avarice de cette cour lui avait été funeste: cela fut cause que non-seulement on lui ôta son archevêché, mais aussi que l'on détruisit * Mayence. Nous allons voir et son nom et sa famille. *Reverendissimus præsul Moguntinus Dietherus Isenburgius misit litteras ad universitatem Heidelbergensem et Coloniensem, instigantibus, imò cogentibus thomistis quibusdam: veritus ne denuò ab episcopatu ejiceretur jussu romani pontificis, quòd commeruerat ante levibus verbis Romanorum in vendendis palliis notata avaritia. Et minabantur ei Romani præsulis iram, quam pridem non tam ipse fuerat expertus, quàm tota Moguntia et capta et direpta, ac à victoribus nullum non contumeliarum genus passa. Undè ferunt Pium pontificem ad Moguntiæ mentionem semper ingenuisse, quòd jus suum tam insigni damno vindicâsset* (3). Il ne faut pas s'étonner que les suppôts de l'inquisition soient si avides de rendre les gens suspects, et d'amplifier les choses par des interprétations malignes; car ceux qui se voient soupçonnés craignent pour leurs charges, s'ils en ont, et se portent à mille violences, afin d'effacer les mauvaises impressions qu'on a données. Les inquisiteurs savent bien que leurs médisances produiront cet effet-là, c'est pourquoi ils ne se font pas scrupule de médire. A combien de gens peut-on appliquer ce mot d'Horace: *Vous voulez apaiser l'envie par l'abandon de la vertu* (4)?

(1) Orthuinus Gratius, *in* Fasciculo Rerum expetend. et fugiendar., *pag.* 325, *edit. Londin.*, 1690.

(2) *Idem, ibidem.*

* Leduchat observe que dans le texte latin rapporté par Bayle, on dit que Mayence fut prise et pillée, mais non qu'elle fut détruite.

(3) *Auctor* Examinis Magistralis ac theologicalis Joh. de Wesalia, *apud* Orthuinum Gratium, *in* Fasciculo Rerum expetend., *pag.* 327.

(4) *Invidiam placare pares virtute relictâ.* Horat., sat. III, *lib. II*, *vs.* 13.

; lendemain avec beau-
;e.] Ceux qui liront
ıront pas besoin qu'on
e je me sers de l'iro-
Johanne de Wesaliâ
Tria jam futura in
ùm quia M. Johan-
e non satis resolutus
nderit articulos, ite-
proponendos esse, ut
arè, plus masticando,
ındè ad quosdam alios
on auditos quid sen-
e deberet: tertio rele-
s articulos principa-
onsionibus, ut audia-
n illis velit persistere
lire (5).
confusion d'être con-
écrits.] Ce pauvre
de maladies et de
it pas la force de dire
en présence d'un tri-
table. Peut-être ne se
de tout ce qu'il avait
siteurs prévirent bien
'est pourquoi ils ne se
as de le lier par les
us solennels (6), ils
nt toutes choses, être
s papiers. *Conclusum*
Vesalia jusjurandum
, quod præsentare et
nnes tractatus, opera,
liacunque quæ condi-
roprios sermones vin-
jungebatur quod doc-
enses cum tribus aliis,
), decano sancti Vic-
m alio perspicerent
errores excerperent,
(7). Il fut donc facile
e sur les points où il
os. *Dum certas pro-*
isset se scripsisse,

tractatus sui propriâ manu conscripti ei præsentabantur, quam reverà litteram esse suam non valuit negare (8).

(E) *Des docteurs qui trouvèrent qu'on usa d'une trop grande sévérité..... et que la passion monacale eut beaucoup de part à cette affaire.*] C'est ce que témoigne l'auteur anonyme du procès verbal : il avait assisté à tout. *Dempto solo articulo*, dit-il (9), *de processione Spiritûs Sancti in aliis videtur non ita gravi censurâ fuisse castigandus, si induciæ datæ fuissent, si consultores ei fuissent adhibiti, si non omnes, uno solo dempto, fuissent de viâ realium. Et nisi forsitan impetus quidam irrepsisset in religiosos triumphandi de seculari, et præsertim de eo qui illorum Thomam peculiariter non coluerat : forsitan poterat cum eo mitiùs, humaniùs, et clementiùs benigniùsque actum et processum fuisse. Deum testor qui omnia novit hunc processum qui cum eo servatus fuit usque ad revocationem et librorum suorum exustionem, vehementissimè displicuisse magistro Engelino de Brunsuico, maximo theologo, et magistro Johanni Keisersbergio, duobus utique viris cùm doctis tùm integris. Præcipuè magistro Engelino visum fuit nimis præcipitanter cum tanto viro actum esse. Immò non verebatur asserere multos articulos ejus, et majorem partem posse sustineri. Nec obticuit de simultate thomistarum contra modernos et de gaudio triumphandi religiosorum contra seculares.* Il ajoute que c'est le diable qui a semé la zizanie entre les théologiens et les philosophes, et qui les a tellement aliénés les uns des autres, que si quelqu'un nie la réalité des universaux, on s'imagine tout aussitôt qu'il pèche contre le Saint-Esprit, et qu'il offense mortellement la divinité, le christianisme, la justice et la république. Cet aveuglement peut-il venir que du diable, qui, pour nous détourner des bonnes choses, nous attache à de vaines spéculations qui ne nous inspirent ni la dévotion envers Dieu, ni la charité envers le prochain ? *Undè hæc cæcitas mentis nisi à diabolo ? qui ne utiliora, ne*

nis Magistral., *apud* Orth.

n Johanni (*inquisitor*) sub virtute Sancti Spiritûs, sub ionis latæ sententiæ (à quo bsolvere nisi solus papa, vel n articulo mortis) ut diceret super interrogandis de suâ , sine verborum sophistica-in. Magistral., *apud* Orth. *On lui fit déclarer qu'en se croyait obligé à dire la sa propre personne, et que ncourrait la peine d'excom-rait mortellement.*

Examinis, *apud eundem*,

(8) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 330.
(9) *Ibidem*, *pag.* 332.

honestiora, ne moribus, virtutibus, et saluti animarum conducientia discamus, phantasias nostras illudit, et trahit ad res minùs salutares, et ad gelidas harum intentionum speculationes quibus neque ad Deum devoti reddimur, neque ad proximi dilectionem inflammamur (10). Cette réflexion est belle, et capable de mortifier non-seulement les réaux et les nominaux, mais aussi d'autres factions.

(F) *Ce que Coëffeteau a répondu n'est point solide.*] Du Plessis Mornai n'oublia point que (11) *Jean de Vesalia, docteur et prescheur de Wormes, fut accusé devant les inquisiteurs d'avoir tenu ces propositions, que les prelats n'ont point autorité d'instituer loix nouvelles en l'Eglise, mais bien d'induire les fideles à observer l'Evangile, etc.* (12). Coëffeteau ayant étalé d'une autre manière les opinions de ce personnage, telles, dit-il (13), que les *rapportent les protestans mêmes*, s'écrie (14) : « Voilà les rêveries de ce prêcheur de Worms, d'entre lesquelles du Plessis a fait éclipser celles qu'il voyait être contraires à sa doctrine aussi-bien qu'à la catholique, à savoir l'article de la procession du Saint-Esprit de la personne du Fils comme de celle du Père, que l'église latine a toujours tenue contre la grecque. Et certes ceux que du Plessis allègue, qui le soutenaient contre les thomistes, avouaient qu'il errait en cet article; et, pour la plupart des autres points, il niait avoir dit les uns, et tâchait d'interpréter les autres: mais après tout cela il se dédit publiquement dans le cimetière de Mayence, en présence de l'archevêque et de plusieurs célèbres docteurs des universités de Mayence, de Cologne, de Heidelberg, et, comme dit Trithémius, ses livres et ces écrits furent jetés dans le feu; et lui, en perpétuelle pénitence, relégué en un couvent d'augustins, où il mourut bientôt après. Voilà quels sont les temoins de Saumur. Cependant le lecteur se ressouviendra que l'auteur protestant duquel nous avons rapporté les points de sa doctrine, les a couchés comme il lui a plu pour les faire trouver moins odieux, et plus plausibles. Trithémius y ajoute qu'il disait *qu'il n'y avait point de péché originel, et qu'il n'y en avait jamais eu, et que les enfans n'étaient point conçus en péché originel.* Il rapporte aussi ses autres articles tout autrement que le protestant qui a souillé les Chroniques de l'abbé d'Ursperg, duquel ceux qui les ont fournis à du Plessis les ont extraits. » On répliqua pour du Plessis qu'il est vrai que Jean de Wésalia *sentait avec l'église grecque, touchant la procession du Saint-Esprit* (15), *mais* qu'en ses autres propositions, au nombre de vingt-trois, *il taxait les mêmes erreurs* que les protestans ont taxées, *et ce selon le dénombrement et le rapport, non d'un protestant, comme ment Coëffeteau, mais d'un papiste passionné* (16), *qui appelle* impios Waldenses, impiorem Wesaliensem, impiissimum Wiclefum, *pour montrer qu'il ne tient rien du protestant; et parlant de ce pauvre vieillard, lui reproche l'enfance et le délire.* En général Rivet a raison; car on trouve dans un livre d'Orthuinus Gratius, bon papiste, les propositions de Jean de Wésalia rapportées par du Plessis, mais c'est à tort qu'on reproche à Coëffeteau d'avoir prétendu ici que cet Orthuinus fût protestant: ce n'est point le *Fasciculus Rerum expetendarum* qu'il a cité: il ne cite que le continuateur de l'abbé d'Ursperg. C'est à la page 1188 et 1189 qu'il a dit que l'auteur du *Fasciculus Rerum expetendarum* était *protestant et luthérien.* Rivet a eu très-grande raison de l'en reprendre en cet endroit-là (17).

Notez en passant que l'auteur des Préjugés légitimes contre le Papisme a été censuré de s'être servi du té-

(10) *Auctor* Examinis Magistral., *apud* Orth. Gratium, *pag.* 333.

(11) Du Plessis, Mystère d'Iniquité, *pag.* 598.

(12) *Vous trouverez les autres propositions de ce docteur dans le* Mystère d'Iniquité, *pag.* 598.

(13) Réponse au Mystère d'Iniquité, *p.* 1214.

(14) *La même*, *pag.* 1215.

(15) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystère d'Iniquité, *IIe. part.*, *pag.* 631.

(16) *C'est-à-dire d'*Orthuinus Gratius. *Voyez ce qu'il dit de Jean de Wésalia, ci-dessus, remarque* (A).

(17) Remarques sur la Réponse au Mystère d'Iniquité, *pag. m.* 611.

du continuateur de l'abbé
. On lui a dit qu'*on sait que*
a donné au public cet ou-
un appelé Cratomélius de
, disciple de Mélanchthon
ois qu'on a voulu dire *Cra-*
s ; car c'est ainsi que se
e libraire qui publia, en
Chronique de l'abbé d'Urs-
rigée et continuée par Gas-
n, ministre de Strasbourg.
Épitome de la Bibliothéque
(19), et le premier tome
onum selectarum, imprimé
1700 (20).

que des Préjugés, *pag.* 256.
ot Gaspar Hédio.
page 307.

SSÉLUS (Jean), l'un des
biles hommes du XVe. siè-
naquit à Groningue envi-
n 1419 (A). Ayant perdu
ère (*a*) et sa mère pendant
fance, il fut élevé par les
d'une bonne dame qui n'a-
u'un fils avec lequel elle le
dier. Elle les envoya tous
à Swol, où il y avait un
e plus estimé que ne l'é-
elui de Groningue. C'était
ommunauté de clercs régu-
u'on nommait de Saint-Jé-
l'on instruisait la jeunesse.
ceux qui y étaient élevés
ient l'habit de la religion
la tonsure cléricale ; mais
ils quittaient ce collége ils se
ient habiller comme il leur
it. Ainsi, quoique Wessé-
porté le froc pendant qu'il
ait à Swol, on ne peut pas
u'il ait été moine ; car il
ertain d'ailleurs qu'il ne s'engagea jamais à la vie monastique (B). Il en eut envie au commencement de sa jeunesse ; mais il alla bride en main quand il se fut aperçu de quelques superstitions qui lui déplurent, et ensuite cette fantaisie se passa. Comme il avait beaucoup d'esprit, et qu'il s'appliquait à l'étude avec une ardeur incroyable, il fit beaucoup de progrès à Swol, et il y enseigna même publiquement. Il en sortit pour aller continuer ses études à Cologne, où il se rendit si habile que non-seulement on l'admirait, mais aussi qu'on crut qu'il n'était pas orthodoxe. Il allait aux sources, et il y trouvait de quoi proposer des difficultés et des argumens qui embarrassaient et qui étonnaient ses maîtres. Il ne se payait point des réponses qu'ils lui faisaient, qu'Aristote, que saint Thomas, que le docteur Séraphique, etc., avaient dit telle et telle chose (*b*) : et parce qu'il étudia beaucoup la philosophie platonique, et que cela lui fit mépriser celle d'Aristote, il se rendit fort désagréable aux professeurs scolastiques. Il traversait souvent le Rhin pour aller lire dans le monastère de Duytz (*c*) les ouvrages de l'abbé Rupert, dont il était grand admirateur. On l'exhorta de s'en aller à Heidelberg pour y enseigner la théologie : il suivit ce conseil, mais les directeurs de l'académie lui alléguèrent qu'il ne pouvait pas exercer cette profession, puisqu'il n'avait pas été promu au doctorat (C) ; et quand il eut de-

uchat dit que son nom était dans la
du pays, Goesevort ou Gousevort.
dans sa remarque (K), parle des diffé-
ms qu'on donne à Wessélus. Joly
à la *Bibl. mediæ et infimæ latini-*
e J. A. Fabricius, au mot Joannes
us.
'était un boulanger.

(*b*) *Voyez la rem.* (D), *à la citat.* (12).

(*c*) *Situé vis-à-vis de Cologne.* Rupert, *qu'on nomme* Abbas Tuitiensis, *en fut abbé.*

mandé d'y être promu, on lui fit réponse que les canons ne permettaient pas de donner ce grade à des laïques. Ainsi, ne voulant point s'engager à l'état de cléricature, il se contenta de faire quelques leçons en philosophie ; après quoi il retourna à Cologne, d'où il passa à Louvain ; et y ayant ouï pendant quelque temps les professeurs en théologie, il s'en alla à Paris. Les disputes de philosophie étaient alors très-échauffées entre les réaux, les formaux, et les nominaux. Il tâcha de convertir les principaux chefs des formaux en les attirant à la secte des réaux, et puis il passa lui-même dans la secte des formaux ; et, ne l'ayant pas trouvée plus raisonnable que l'autre, il embrassa le parti des nominaux. Quelques-uns disent qu'il voyagea en Grèce et dans le Levant (D), pour mieux apprendre la langue grecque et l'hébreu. Quoi qu'il en soit, la réputation qu'il s'était acquise le fit estimer singulièrement de François della Rovère, général des frères mineurs. Il s'attacha à lui, et s'il le fit malgré plusieurs choses condamnables dont il fallait être témoin, ce fut entre autres motifs par l'espérance d'aller à Bâle pendant la tenue du concile (E), où il ne doutait point que son maître n'assistât. Cette espérance ne fut point trompeuse. Wessélus vit ce concile : il se fit connaître aux habiles gens ; il fut consulté, il fut admiré dans quelques disputes publiques. Il retourna à Paris avec François della Rovère, son patron, et quelques-uns disent qu'il y fut persécuté jusques au bannissement (F). Son Mécène, ayant été élu pape sous le nom de Sixte IV, continua de l'aimer, et lui offrit toutes sortes d'avancemens ; mais Wessélus ne lui demanda qu'un exemplaire de la Bible en hébreu et en grec, ce qu'il obtint (G). Il quitta Rome et s'en retourna en son pays, où il fut aimé et considéré d'un chacun. Il mourut à Groningue, le 4 d'octobre 1489. Il fut tourmenté de quelques doutes sur la religion chrétienne pendant sa dernière maladie ; mais ils se dissipèrent enfin pleinement (*d*) (H). On ne peut douter qu'en plusieurs choses ses sentimens ne fussent contraires à ceux de Rome (I), et l'on a raison de dire qu'il a été le précurseur de Luther. N'oublions pas qu'il est cité sous différens noms (K). Une partie de ses écrits sont perdus (L).

(*d*) *Tiré de sa Vie, parmi celles des pro*fesseurs de Groningue, *pag.* 12 *et suiv.*

(A) *Il naquit à Groningue envir*[...] *l'an* 1419.] D'autres mettent sa nais[...]sance environ l'an 1400 (1) ; mais il y a quelque apparence qu'ils [...] trompent, puisque deux auteurs fri[...]sons disent qu'il mourut l'an 1489 [...] à l'âge de soixante et dix ans (2). [...] nous en croyons Geldenhaur, il v[é]cut plus de quatre-vingt-dix ans, [...] il eut toujours la vue si bonne qu['il] ne se servit jamais de lunettes [...] pour lire ni pour écrire : *Geld[en]haurius nonagesimum eum ann[um] superâsse narrat, integro visu et a[u]ditu, ita ut nunquàm specillis usu[s] sit, minutissimasque litteras et co[m]modè legeret, et pulchrè ipse pinge*ret (3). Hardenbergius ne convient [...]

(1) *Comme* Hardenbergius, Seckendorf, [...]ting, etc. *Voyez le* Luthéranisme de Seckend[orf], *lib. I, pag.* 226.

(2) Vita Wesseli, *in libro cui titulus* Effigies [...] Vitæ Professorum academiæ Groningæ et Om[lan]diæ, *pag.* 12, 13 *et* 24.

(3) *Ibidem, pag.* 24.

de tout cela ; il dit au contrai-
e Wessélus n'ayant jamais eu la
bonne, l'eut si faible dans sa
esse, que bronchant à tout mo-
dans la lecture d'un chapitre
criture, devant les moines, il
t rire ses auditeurs. *At quod ad*
, *Hardenbergius luscitiosum*
fuisse, et senio quoque caligare
s cœpisse tradit, ut cùm semper
enæ dominicæ in cœtu fratrum
ri pro collatione, ut illi vocant,
et sermonem Domini in cœnâ
um à cap. Joh. 13, usque ad 18,
enter à textu aberrans à mona-
ideretur (4). Quant à l'âge que
nne Geldenhaur, voici de quel-
nière on le réfute : *Quod verò*
tatem, Suffridus Petri et Regne-
rædinius, quibus ut Frisiis et
be hâc versatis rectiùs constare
t, undè septuaginta annos vixis-
firmant, natum 1419, *mortuum*
(5). Les registres de l'église où
élus fut enterré marquent l'an-
le sa mort, mais non pas celle de
ge ; s'ils eussent marqué celle-
ous pourrions être plus certains
e l'erreur de Geldenhaur ou de
de Suffridus. *Sepultus Gronin-*
in monasterio, quod Spiritua-
Virginum dicitur, in ipso tem-
oro, non longè à summo altari.
bro memoriali templi illius hæc
tur : Anno Domini 1489 obiit
rabilis Magister Wesselus Her-
i, egregius doctor sacræ theo-
, et in latinâ et græcâ, et
eâ linguis multùm eruditus,
totâ philosophiâ quasi univer-
(6).

Il est certain qu'il ne s'engagea
is à la vie monastique.] On le dit
le répète plusieurs fois dans l'é-
lont j'ai tiré cet article (7), et l'on
ure même qu'il résista constam-
aux désirs et aux sollicitations
général des cordeliers qui le
ait de prendre l'habit de son
ordre. *Is cùm esset eruditus et eru-*
ditorum fautor, ad se attraxit Wes-
selum tum ut in disputationibus, qua-
rum avidissimus erat, et quotidiano
exercito ejus opera uteretur : tum verò
ut sui ordinis monachum eum posteà
faceret : à quo tamen Wesselus ab-
horrebat. Sed usus præsenti fortunâ
in familiam se ipsius dedit (8). Néan-
moins voici des paroles où un savant
homme débite que Wessélus fut cor-
delier. *C'est pourquoi* Louis XI *com-*
manda à Jean Boucart, évêque d'A-
vranches, de prendre le soin de cette
réforme, lequel, assisté d'un cordelier
nommé Wessélus Gransfortius de
Groningue, qui s'était acquis la con-
naissance d'Aristote et de tous les
bons auteurs grecs en chaque science,
par ses voyages en Levant, fit assem-
bler tous les principaux officiers et
suppôts de l'université, et de leur
bon avis et consentement dressa et
publia l'édit contre les nominaux, que
nous insérerons tout entier sur la fin
de ce chapitre, comme une pièce non
encore imprimée, très-avantageuse
pour notre Louis XI (9).

(C) *Puisqu'il n'avait pas été promu*
au doctorat.] Par cette objection l'on
peut réfuter invinciblement ce que
débitent quelques écrivains, que
notre Wessélus acquit une érudition
si vaste dans l'université de Cologne,
qu'il y fut promu docteur en théolo-
gie, en droit et en médecine. *Gel-*
denhaurius refert magno et assiduo
et vix credibili labore hoc eum adse-
cutum esse, ut non solùm theologicæ
majestatis lauream mereretur, sed
etiam jureconsultis et medicis docto-
ribus annumeraretur : adeòque sum-
mis in omnibus facultatibus titulis fuit
ornatus, ut vulgò quidem perhibetur.
Mihi tamen vix verisimile videtur. Si
enim jam tum triplici laureâ insignitus
fuisset Wesselus, quæ ratio fuerit,
quòd posteà admissus non fuerit ab
Heidelbergensibus, nullam aliam ob
caussam, quàm quòd titulo doctoris
destitueretur. Pro exaggerendâ ergò
Wesseli viri incomparabilis erudi-
tione hanc de tribus titulis fabulam, et
plura alia, jactatam jam olim fuisse
credo (10).

Vita Wesseli, *inter* Vitas Professor. Gron.,
4.
Ibidem.
Ibidem, pag. 24.
ucullum monasticum, sive Franciscanorum,
ius ordinis nunquàm induit. *Ibidem, pag.*
gatus quare non saltem primam tonsuram
eret ? dixit se non metuere patibulum
quidem tempore mentis maneret compos.
, *pag.* 14.

(8) *Ibidem, pag.* 17.
(9) Naudé, Addition à l'Histoire de Louis XI, *pag.* 193.
(10) Vita Wesseli, *pag.* 14.

(D) *Qu'il voyagea en Grèce et dans le Levant.*] Nous avons vu ci-dessus que Naudé l'assure. D'autres prétendent que le nom *Basilius*, qui lui est donné par plusieurs auteurs, fut un présent de Bessarion. Ils disent que Bessarion, ayant connu notre Wessélus en Grèce, le nomma d'abord *Bessælus*, par un changement de l'U en B, et puis *Basilius*. L'auteur que je cite rejette ces traditions, et doute que jamais Wessélus ait été en Grèce. Voici ses paroles : *Hardenbergius pro Wesselo Basilium dictum ait, quòd elegantiorum hominum auribus Wesseli nomen nimis durum et veluti barbarum videretur : vel quòd alterum quodammodò Basilium magnum judicarent ; vel quòd Bessarion cardinalis græcus, quo ibi amicissimo usus, suum B per nostrum B quam V exprimere maluerit, atque pro Wesselo Bæsselum ac mox Basilium cœperit vocare. Quamvis vix videatur verisimile aut in Græcià unquàm fuisse Wesselum, aut in eà familiariter usum fuisse Bessarione : cùm enim hic teste Jovio jam anno 1434 in Italià vixerit, atque anno 1439 ab Eugenio papà creatus sit cardinalis, debuerit Wesselus, ante annum XV ætatis, in Græciam ad Bessarionem abiisse ; quod à vero abhorret* (11). Peu après il fait parler Wessélus comme un homme qui se vantait d'avoir voyagé en Grèce : *In disputationibus theologis magnos titulos doctorum contemnebat, solis divinis litteris firmiter adhærens. Quare si quis fortè inter disputandum, ut fieri solet, ei objiceret, hoc dicit doctor sanctus, hoc seraphicus, etc. ipse respondere solebat ; Thomas fuit doctor, quid tum posteà ? Et ego doctor sum. Thomas vix latinè intellexit, et unilinguis fuit. Ego trium principalium linguarum mediocrem peritiam assecutus sum. Thomas vix umbram aristotelicam vidit ; Ego Aristotelem Græcum* IN IPSA GRÆCIA DIDICI (12). Mais il ne laissa pas dans la même page de regarder ce voyage comme une fiction · *Posteà in Græciam abiisse creditur : at si quis cogitet eo tempore non solùm litteras in Græcià jacuisse, sed totam quoque regionem bello arsisse, et hoc confictum fuisse cognoscet. Ita de Petro de Aliaco quoque relatum est, quòd Græcè exactè sciret, per decennium in Græcià vixisse ; quamvis certum sit nunquàm Italià excessisse* (13). Voyons aussi comment il raisonne sur la réponse que fit Wessélus à un disciple qui lui proposait une question : *Attendez que je revienne d'Égypte pour la seconde fois, vous aurez alors la solution de votre difficulté.* L'auteur que je cite se figure que par l'Égypte on entendait Rome mystiquement : *In Ægyptum quoque profectus creditur Wesselus noster, persuasus omnes libros Salomonis, et totam illam gloriosam bibliothecam Judæorum ibi adhuc servari : sed reversus solebat dicere ; frustrà perfectionem absolvi.* Judæi enim totam bibliothecam suam perdere maluerunt, quàm legere quod conferi noluerunt. *Quamvis ego ratione habità belli, quo eo tempore totus Oriens flagrabat, existimàrim Wesselum nunquàm profectionem in Ægyptum instituisse, sed intellexisse Ægyptum mysticam, sive Romanam juxta stylum Sp. Sancti, atque cantasse significare voluisse, se nunquàm Romam rediturum esse. Johannes Canterus, quem ipse instituerat, et præter alia artem Raimundi Lullii edocuerat, aliquandò curiosiorem quæstionem ei proposuit : ad quem Wesselus,* Expecta donec secundò ex Ægypto rediero, tunc respondebo tibi ; *deridens curiositatem Canteri* (14). Tout ceci nous montre que la vie de Wessélus n'est guère connue, et que l'on a débité bien des mensonges sur cet illustre personnage. Un moderne assure que Wessélus alla exprès sur les rives de l'Euphrate pour voir le tombeau d'Ézéchiel, et l'ancienne bibliothéque des Juifs, marque évidente du mal contagieux qui perpétue les faussetés. Écoutons ce moderne (15) : « Encore que le rabbin Benjamin soutienne qu'on voyait de son » temps, sur la rive de l'Euphrate, le » tombeau du prophète Ézéchiel, et » la bibliothéque du premier et du » second temple, néanmoins le sieur

(11) Vita Wesseli, *pag.* 12.

(12) *Ibidem*, *pag.* 14, 15.

(13) *Ibidem*, *pag.* 15.

(14) *Ibidem*, *pag.* 22, 23.

(15) Gallois, Traité des plus belles Bibliothèques, *pag.* 14 *et* 15, *édition de Paris*, *Voyez aussi* Lomeier, de Bibliothecis, *pag.* édit. 1680.

l de Groningue, et beaucoup es illustres personnages, qui lés exprès en ce pays-là pour e tombeau et cette biblio- , ont tous unanimement té que c'était une rêverie bbin, et qu'on n'y voyait ni i l'autre. C'est en vain que je llé là, dit le sieur (16) Wes- puisque les Juifs ont mieux perdre tous leurs livres, que e ce qu'ils ne voulaient pas sser. »

'ar l'espérance d'aller à Bâle t la tenue du concile.] L'au- ie j'ai abrégé dans le corps de icle mérite ici quelque cen- dit que Wessélus s'étant intri- ur les formaux dans les que- qu'ils avaient avec les réaux et s nominaux, se fixa enfin au des nominaux. Ces choses se , continue-t-il, au temps du de Bâle, et Wessélus était déjà domestique du pape Nicolas V, recommandation de François ovère, général des cordeliers, ensuite Sixte IV, et qui a fondé liothéque du Vatican. *Erant ıb id tempus, quo concilium ense celebrabatur. Ipse autem rvenerat propter celeberrimam et incredibilem eruditionem in enere disciplinarum et artium liam Nicolaï V pontificis maxi- á Francisci à Ruvere, generalis i fratrum minorum, qui posteà reatus Sixtus IV vocatus est, que fundamenta fecit celebra- illius bibliothecæ quæ à loco Vaticana vocatur...* (17)... *in* Familiâ Fr. à Ruvere) *multa et indigna, quædam etiam pia, eraque impia vidit et expertus bduruit tamen, ut per illum in m omnium doctorum virorum magisque perveniret, et libe- ne periculo disputare possit, ue nancisci liberam occasionem endi hominis de vitandis idolo- s superstitionibus et apertis ob- atibus monasticis: maximè verò, aperiretur, quá pervenire posset odum Basiliensem, in quam t Franciscum, utpotè totius ordinis supremum, vocatum iri, quod et contigit. Nam paulò post eò profectus est, et operá Domini sui in doctissimi cujusque notitiam pervenit, et ad multa consilia adhibitus est, et publicè aliquoties auditus disputare cum summá omnium admiratione* (18). Il y a beaucoup de fautes dans ces paroles. I. Le concile de Bâle fut commencé l'an 1431, et finit, à proprement parler, l'an 1443 : puis donc que l'auteur que je censure a supposé que l'an 1419 est celui de la naissance de Wessélus, il n'a pu dire que ce docteur se fit admirer à Bâle pendant ce concile. Prenez bien garde que selon lui ce voyage à Bâle est postérieur au long séjour que Wessélus fit à Cologne, à son voyage d'Heidelberg, à son retour à Cologne, à son voyage de Louvain, à son voyage de Paris, et à toutes les intrigues pour les formaux contre les réaux, et enfin à son adhérence à la secte des nominaux. Supposez que notre Wessélus n'ait été à Bâle qu'en l'année où le concile finit, vous ne laissez pas de dire qu'avant l'âge de vingt-quatre ans il avait fait toutes les choses que je viens de dire : or ce serait une pensée très-absurde, et si fausse que rien plus. II. Nicolas cinquième ne fut élu pape qu'en 1447. Il n'était donc point pape pendant le concile de Bâle. C'est lui qui passe pour le fondateur de la bibliothéque du Vatican (19). Il est vrai que d'autres attribuent cette gloire à Sixte IV. Tous peuvent avoir raison à divers égards. Ainsi je ne compte point pour une faute ce que notre auteur débite sur ce point-là. III. Il est faux que François de la Rovère ait assisté comme général des cordeliers au concile de Bâle. Il naquit l'an 1414. Il acheva ses études à l'âge de vingt-deux ans, et il enseigna ensuite plusieurs années avant qu'il devînt compagnon du général de son ordre. Il y a eu trois généraux depuis celui-là avant que François della Rovère soit parvenu à cette charge (20) Il n'est donc

(16) *Ce mot de sieur témoigne qu'on ne connais- ...re notre* Wessélus.

(17) *Ce qu'on a sauté ici se trouve ci-dessus, ci- ...8).*

(18) Vita Wesseli, *inter* Vitas Profess. Gron., *pag.* 17.

(19) *Voyez le père* Jacob, *au* Traité des Bibliothéques, *pag.* 84. Lomeier, de Bibliothecis, *pag.* 194 *et seq.*

(20) *Tiré d'un* Mémoire *manuscrit communiqué par une personne que j'avais fait consulter.*

pas possible qu'il l'ait exercée pendant le concile de Bâle, dont la clôture tombe sur l'an 1441, ou si l'on veut sur l'an 1443.

(F) *Quelques-uns disent qu'il fut persécuté à Paris jusques au bannissement.*] Cela est fort incertain; Hardenbergius assure que jamais il n'en a ouï rien dire à ceux qui avaient connu Wessélus. *Cùm domino suo Francisco, generali ministro, reversus est Lutetiam, ibi multa expertus est, multa etiam passus, ita ut quidam scribant, illum scholâ aut urbe pulsum esse propter reprehensas superstitiones : quòd tamen Hardenbergius à nemine unquàm sibi auditum eorum ait, qui cum illo domesticè versati sunt. Et certum est, illum plus minùs sedecim annos Parisiis versatum esse, et cum domino suo, jam in papam electo, unà Romam profectum. Undè non videtur verisimile, papam et eundem monachum et quidem minoritanum monachum, passurum eum fuisse, si à scholâ theologicâ Parisiensi proscriptus fuisset anteà. Fieri potuit, quod posteà illuc reversus pulsus sit* (21). Notez que l'édit de Louis XI contre les nominaux est daté du 1er. de mars 1473 (22). S'il était donc vrai que Wessélus eût été l'adjoint de Jean Boucart, évêque d'Avranches, dans les préliminaires de cet édit (23), il eût été fort puissant en France sous le papat même de Sixte IV.

(G) *Il ne lui demanda qu'un exemplaire de la Bible....... qu'il obtint.*] Le pape trouva cette demande fort niaise. Pourquoi ne demandez-vous pas plutôt une mitre ou quelque chose de semblable? lui dit-il. Parce que je n'en ai pas besoin, répondit Wessélus. Il choisissait la bonne part, mais il s'exposait à la moquerie des mondains. *Respondit Sixtus : Hæc nobis curæ erunt, tu pro te aliquid pete. Rogo ergò, inquit Wesselus, ut mihi detis ex bibliothecâ Vaticanâ græca et hebræa Biblia. Ea, inquit Sixtus, tibi dabuntur : Sed tu stultè, quare non petis episcopatum aliquem, aut simile quidpiam? Respondit Wesselus, Quia iis non indigeo. Hæc ipsa hebræa Biblia diù hæserunt Groningæ, apud Virgines Spirituales, eorumque adhuc hodiè quædam fragmina supersunt* (24). D'autres disent que ce fut à Nicolas V qu'il demanda ce présent. *Tanto eum promovendarum litterarum hebraicarum studio flagrâsse accepimus, ut, cùm Romam profectus Nicolao pontifici gratissimus esset, isque amplissima Wesselo munera offerret, his omnibus repudiatis unicum modò petierit et obtinuerit, Biblia hebræa MSS. sibi ut liceret è bibliothecâ Vaticanâ in Belgium asportare* (25).

(H) *Il fut tourmenté de quelques doutes sur la religion chrétienne.....; mais ils se dissipèrent enfin pleinement.*] Ces sortes de doutes sont plus rares dans le lit de mort que dans la vigueur de la jeunesse. Je rapporterai donc, pour la rareté du fait, toute cette narration. *Illapsum in morbum, qui etiam vitæ ipsi finem attulit, cùm amicus quidam inviseret, utque valeret, interrogaret : respondit*, se pro suâ ætate et morbi molestiâ utcunque valere; sed unum admodùm molestum sibi esse, quòd variis cogitationibus et argumentationibus circumactus de veritate christianæ de religionis subdubitare inciperet. *Obstupescebat ille, ac hortari ægrum cepit, ut omnes cogitationes suas in Christum servatorem unicum rejiceret. Sed cùm hujusmodi admonitionem ei molestiorem esse sensisset, tristis tùm abiit. Atque post unam vel alteram horam reversum ad se cùm Wesselus vidisset, alacri animo, et quantùm valetudo sinebat, exsultans dixit;* Gratias ago Deo, omnes illæ vanæ disputationes abierunt, et nihil scio, nisi Jesum et hunc crucifixum. *Et in hâc confessione animam DEO reddidit* (26).

(I) *Ses sentimens ne fussent contraires à ceux de Rome.*] Voyez le Catalogue des Témoins de la Vérité*.

(21) Vita Wesseli, *inter* Vitas Profess. Gron., *pag.* 17.

(22) *Voyez* Naudé, Addition à l'Histoire de Louis XI, *pag.* 228.

(23) *Voyez les paroles de* Naudé, *dans la remarque* (B).

(24) Vita Wesseli, *inter* Vitas Profess. Gron., *pag.* 18 : *ceci est rapporté comme une chose que* Wessélus *avait souvent racontée.*

(25) Valer. Andreas, Biblioth. belgicâ, *p.* [illegible]

(26) Vita Wesseli, *inter* Vitas Profess. Gron., *pag.* 24.

* Voyez aussi, ci-devant, la note ajoutée sur la remarque (C) de l'article Sixte IV, tom. XIII, pag. 3[illegible]9.

ez aussi le Mystère d'Iniqui-
is y trouverez ces paroles :
t de mesme temps, mais un
lus jeune, le docteur Wesse-
e Groeninge, appellé *la lu-
du monde*, qui par une sien-
istre s'attendoit que les in-
:eurs, après avoir condamné
le, viendroient à lui, et dit
deffendu son opinion, à Pa-
à Rome, contre plusieurs ar-
de l'eglise romaine, que quel-
-uns, mesme de la cour, l'au-
t approuvée, peu dissembla-
;outefois, comme nous pou-
recueillir de ses escrits, de la
ession des Vaudois ; comme
i en son livre des Subjects et
Superieurs, il traite que le pa-
eut errer; qu'errant on lui doit
ster ; qu'en sa simonie et mau-
e administration il fait assez
istre qu'il n'a cure de Dieu ni
salut de l'eglise ; que ses com-
ıdemens n'obligent qu'entant
ls sont conformes à la parole
Dieu ; que ses excommunica-
is sont moins à craindre que du
ndre homme de bien et docte ;
u'ainsi le concile de Constance
ıuta plustost Jean Gerson que
ı XXIII. Les gens de bien aussi
s saint Bernard que le pape Eu-
e ; et se lisent ses œuvres, im-
ıées par pieces, à Leipsic, a
ers et à Basle (27).» On remar-
ans sa Vie qu'il eût été en-
par la tempête qui accabla
le Wésel, l'an 1479, si David
ırgogne, évêque d'Utrecht,
ın patron, ne l'eût soutenu.
s (fratribus prædicatorii or-
hæreticæ pravitatis inquisito-
) *non minùs quàm coævus et*
s Johannes Wesaliensis jam
1479 *succubuisset, nisi episcopi*
iectini Davidis de Burgundiâ
ιon quidem medicus erat Wes-
, *ut multi perperàm tradide-*
sed dilectus cliens) *autoritas*
ırotexisset (28). Ajoutez à tout
es paroles de Luther, que j'ai
rtées dans l'article de Sixte IV
, et les extraits que M. de
Seckendorf donne des écrits de notre Wessel (30).

(K) *Il est cité sous différens noms.*] Voici par où l'on a commencé sa Vie dans le recueil de celles des professeurs de Groningue. *Wesselus Groningensis.* . . . . *diversis aliàs et nominibus insignitus, et elogiis celebratus. In Chronici Urspergensis Paralipomenis* magister Johannes Wesselus Groningensis *nominatur. In libro memoriali templi Groningani quo sepultus* Wesselus Hermanni, *Pelantino* (*qui ad annos plures fuit archiater Davidis Burgundi episcopi Ultrajectini*) Wesselus Gosvoert, *Alberto Hardenbergio* Goesvort, *Geldenhaurio* Gansfortius *vocatur. Rodolphus Agricola in epistolis ad Reuchlinum, aliique*, Basilium *vel Basilium Phrisium eum indigitant. Quarum appellationum diversitas, Frisicorum nominum non ignaro, facilè agnoscetur, quo fonte promanârit. Nempè Johannis nomen ei proprium ex sacro baptismate videtur, Hermanni à patris, Wesseli ab avi nominibus adscitum, quod postremùm in Græciâ* (*ut vulgò creditur*), *aut potiùs supra seculum Græcorum linguâ imbutus, ad ejus sonum vel ipse inflexit, vel detortum ab aliis admisit, ut Basilius diceretur* (31).... Gosvoerti *autem seu* Goeseforti, *aut* Gansefortii *cognomen, dialecto illud Westphalicâ, hoc Germanicâ anserum vadum sonans* (*Westphaliis enim Goos vel Goes est, quæ Germanis olim, teste Plinio*, 10, 22, *hodièque Gansa*) *suspicari liceat indè ei obvenisse, quòd majores fortè ex vicinâ Westphaliâ* (*ut multæ aliæ honestæ hujus urbis familiæ*) *hùc commigrâssent, quum illud nomen villæ non procul Harena, hodièque maneat. Cæteræ appellationes patriam testentur.*

(L) *Une partie de ses écrits sont perdus.*] Il avait fait beaucoup de recueils des œuvres de l'abbé Rupert, et de celles de plusieurs autres, et il y avait joint ses propres pensées. Cette compilation ou ces rapsodies avaient crû de telle sorte sous sa plume, qu'il les appela *Mare*

)u Plessis Mornai, Mystère d'Iniquité,
ıg. *Voyez aussi pag.* 572, 573.
Vita Wesseli, *inter* Vitas Profess. Gron.,
ı, 22.
Citation (20), *tom. XIII, pag.* 329.

(30) Seckend., Hist. Lutheran., *lib. I, pag.* 226 *et seq.*

(31) *Ce qui manque ici est tom. XIII, p.* 329, *citation* (20) *de l'article* Sixte IV.

magnum. On en conserva beaucoup dans le monastère du Mont-Sainte-Agnès ; mais, parce qu'on en envoya le manuscrit à quelques savans de Zélande et de Brabant, on fut cause que tout cela disparut (32). Après la mort de Wesselus, les moines, et quelques autres personnes firent périr par le feu tous les manuscrits qui se trouvèrent dans son cabinet (33). Ce qui échappa à cet incendie fut imprimé à Groningue, l'an 1614, et à Amsterdam, l'an 1617 (34). Valère André cote ces deux éditions ; mais au lieu de dire que la première fut faite à Groningue, il dit qu'elle est d'Arnheim (35). Il est possible qu'il ait vu *Arnhemii* au titre de son exemplaire sans qu'il soit vrai que la ville d'Arnheim soit le lieu de l'impression. C'est l'usage des libraires de consentir qu'un correspondant qui leur achète un certain nombre d'exemplaires y soit vu au titre comme celui qui les a fait imprimer. Apparemment le libraire de Groningue permit cela à un libraire d'Arnheim. Cet usage fait illusion aux bibliographes ; car il arrive de là qu'ils multiplient les éditions sans nécessité.

Il ne faut pas que j'oublie que divers traités de notre Wesselus avaient paru avant l'édition complète de l'an 1614. On en publia quelques-uns à Leipsick, an 1522, sous le titre de *Farrago Rerum theologicarum*, avec une préface de Martin Luther : cela fut réimprimé à Bâle, l'an 1523, par Adam Petri, etc.

(32) Vita Wesseli, *inter* Vitas Profess. Gron., *pag.* 15.
(33) *Ibidem*, *pag.* 27.
(34) *Ibidem. Consultez aussi la* Bibliothèque de Gesner.
(35) Val. Andr., Biblioth. belg., *pag.* 849.

WESTPHALE (Jean), personnage imaginaire, dont M. Moréri dit qu'il fut ainsi nommé *parce qu'il était de Westphalie.* Il ajoute que c'était un hérétique luthérien qui « commença vers » l'an 1533, de prêcher des erreurs abominables : qu'il n'est » pas dit en l'Écriture que le Saint-» Esprit procède du fils ; que l'É» glise a erré, et diverses autres » impostures dignes de l'enfer » dont elles procédaient. » Il cite *Pratéole* v. Vest. *Gautier*, in Chron. Nous allons montrer que tout ceci est chimérique (A). Ce n'est pas qu'il n'y ait eu un Jean de Westphale ; mais c'était un imprimeur, qui s'établit à Louvain l'an 1475 (B).

(A) *Nous allons montrer que tout ceci est chimérique.*] On ne peut point accuser M. Moréri d'avoir cité faussement Pratéolus ; car il est vrai que cet auteur nous assure (1) que Jean Westphalus, *seu de Westphaliâ superiorè*, Allemand de nation, docteur en théologie, fut fort infecté de l'hérésie de Martin Luther, et que ses livres furent brûlés à Mayence, au temps de l'empereur Charles-Quint et du pape Clément VII, environ l'an 1533. Il rapporte dix-sept erreurs de ce personnage, et il conclut par ces paroles : *Hi ergò sunt articuli, qui (authore Bernardo et Luxemburgo sacrarum litterarum professore, ordinis prædicatorii, in suo Catalogo Hæreticorum) per fratrem Gerardum de Elthen inquisitorem fidei, et patrem Jacobum Sprenger, doctores itidem sacræ paginæ, ejusdem ordinis prædicatorii, conventûs Coloniensis, ex Johannis de Westphaliâ libris excerpti sunt.* Il nous indique la source où il a puisé ; c'est le Catalogue des Hérétiques, compilé par frère Bernard de Luxembourg, moine dominicain. Ayant consulté ce catalogue, j'ai trouvé que Pratéolus a changé *Johannes de Wesaliâ* en *Johannes de Westphaliâ* ; car c'est à *Johannes de Wesaliâ superiore* (2) que Bernard de Luxembourg attribue les dix-sept hérésies que Pratéolus impute à *Johannes Westphalus, seu de Westphaliâ superiore.* Je ne puis comprendre par quelles machines Pratéolus ou ceux qu'il a copiés ont produit tant de métamorphoses. Ils ont changé les noms et les temps : le

(1) *In* Catalogo Hæres., *voce* Johannes Westphalus, *pag. m.* 236.
(2) *Cela témoigne qu'il était natif de Wesel, entre Coblentz et Mayence, et non pas de Wesel au pays de Clèves.*

moine dominicain observe que les livres de Jean de Wésalia furent brûlés à Mayence sous l'empire de Frideric III (3), et il fait mention de cela six ans pour le moins avant l'année 1533 (4).

M. Moréri n'a pas été moins fidèle dans la citation du père Gaultier; car il est sûr que ce jésuite (5) a mis *Johannes Westphalus* au nombre des hérétiques du XVI[e]. siècle. Il en a fait un luthérien convaincu juridiquement de plusieurs erreurs, par sa propre confession, environ l'an 1533. Il cite *Prateolus ex Bernardo Lutzemburgo*. Voyez comment ces gens-là se copient les uns les autres, sans prendre même la peine de remonter au deuxième degré. Ce jésuite s'arrête à Pratéolus, sans consulter l'auteur cité par Pratéolus.

M. Moréri erre de son chef en débitant que son prétendu Jean Westphale fut ainsi nommé parce qu'il était de Westphalie. Les deux auteurs qu'il cite ne font point cette remarque, et je suis bien sûr qu'il ne l'a trouvée nulle part. Pratéolus a cru sans raison que la Westphalie se divise en haute et basse. Au reste, il ne faut point s'étonner que Moréri ait donné dans le panneau, puisque le père Théophile Raynaud, qui avait tant lu, y a donné. Il nous débite, appuyé sur Pratéolus, que le luthérien Jean Westphalus est le seul qui ait douté que Jésus-Christ ait été cloué à la croix. *De hâc* (clavifixione) *nemo dubitavit, præter unum quendam haud dubiè cùm ea effutiret, clariorem, è Lutheri caulâ, Johannem Westphalum, ut ex eo refert Prateolus eo verbo artic. damnato* (6). Voilà deux fautes. 1°. Jean Westphalus est un homme imaginaire; 2°. supposé qu'il eût été un luthérien effectif, qui eût eu le doute dont nous parlons, il ne serait ni le seul ni le premier qui aurait formé ce doute; car ce fut l'une des choses que l'on objecta à Jean de Wésalia, dans le procès d'hérésie qu'on lui fit l'an 1479. *Item prædicavit publicè in ser. de passione Christi crucifixerunt eum, quis scit an funiculis ipsum alligaverunt, aut clavis crucifixerunt.* C'est ce qu'on lit dans frère Bernard de Luxembourg (7); et voici ce que l'on trouve dans l'*Examen Magistrale doctoris Johannis de Wesaliâ*, inséré au *Fasciculus Rerum expetendarum et fugiendarum*, d'Orthuinus Gratius. *Vicesimo quinto* (interrogatus) *an prædicaverit publicè populo dubium esse an Christus fuisset funibus cruci alligatus aut clavis affixus. Fatetur se dixisse, quòd non habeatur in Evangelio passionis an clavis sit affixus, an funibus; credit tamen quod clavis* (8).

(B) *Un imprimeur qui s'établit à Louvain l'an 1475.*] Examinons ces paroles de Gabriel Naudé: *Le premier de ma connaissance qui se mêla de l'imprimerie* dans les Pays-Bas *fut un Johannes de Westphalia* *, *lequel s'établit à Louvain l'an* 1475, *et commença son labeur par les Morales d'Aristote* (9). On ne peut point réfuter cela par l'Histoire de Deventer, que Révius a composée; car encore qu'on y trouve que Richard Pafroed ou Pafraed, natif de Cologne, et imprimeur à Deventer, y publia le *Doctrinale altum, seu Liber Parabolarum Alani metricè descriptus,*

(3) *Johannes de Wesaliâ superiore, doctor theologiæ prædicans sæcularis in diversis locis, anathemis communicans condemnatus fuit, et ejus libri combusti fuerunt Moguntiæ sub Friderico imperatore tertio.* Bernardus Lutzemburgus, *in Catal. Hæreticorum.*

(4) *Je parle ainsi, parce que je n'ai vu que la troisième édition de son livre, qui est celle de l'an 1527. Je crois qu'il parle de* Jean de Wésalia *dans les précédentes; mais je n'en suis pas certain.*

(5) *In* Tabulâ chronographicâ, *pag. m.* 757.

(6) Theoph. Raynaud., de Stigmat., *sect. I, cap. V, pag. m.* 108.

(7) *In* Catalogo Hæreticor.

(8) Fascic. Rerum expetend. et fugiendar., *pag.* 330.

* Le livre le plus ancien qui porte une date et le nom de J. de Westphalie est le *P. de Crescentiis Opus Commodorum ruralium*, Louvain, 1474, in-folio; mais dès 1473 Thierri Martens publiait à Alost le *Speculum Conversionis Peccatorum* de Denis de Leuwes ou Rikel. Mais si l'on considère 1°. que beaucoup d'ouvrages imprimés par J. de Westphalie ne portent pas de date, et sont probablement antérieurs à celui qui est daté de 1474; 2°. que tous les ouvrages de Martens sont imprimés avec les caractères de J. de Westphalie, on est autorisé à penser qu'il a pu s'établir dans les Pays-Bas avant Martens. On peut au reste, sur ces deux imprimeurs, consulter le *Dictionnaire bibliographique choisi*, de La Serna Santander, I, 293 et 320; ainsi que l'*Origine de l'Imprimerie*, par Lambinet, seconde édition, 1810, II, 4 et suiv.

(9) Naudé, Additions à l'Histoire de Louis XI, *pag.* 309.

l'an 1449 (10), on n'oserait le croire, vu que ce livre est le douzième dans la liste que Révius donne des ouvrages imprimés par ce Pafroed. Les deux premiers livres de cette liste n'ont point de date; le troisième a celle de l'an 1477; le quatrième, qui est la Légende dorée, a celle de 1479; les suivans, jusqu'à l'onzième, ont leurs dates depuis 1480 jusqu'à 1494. Quelle apparence donc que le douzième soit de l'an 1449? C'est sans doute une faute d'impression.

(10) Revius, Histor. Daventriens., pag. 144.

WESTPHALE (Joachim), en latin *Westphalus*, ministre luthérien au XVIe. siècle, naquit à Hambourg (A), l'an 1510. Il y régenta la seconde classe au collége de Saint-Jean, après quoi il y fut ministre de l'église de Sainte-Catherine, depuis l'an 1541, jusques en l'année 1571, (B). Depuis ce temps-là jusques au 16 de janvier 1574, qui fut celui de sa mort, il y fut surintendant des églises. Les ministres de Hambourg étaient dans une grande discorde : les uns étaient luthériens mitigés, les autres luthériens rigides. Westphale fut le plus ardent parmi ces derniers (*a*). Il était d'une violence qu'on pourrait nommer brutale (C). Les luthériens avouent eux-mêmes qu'il y avait de l'excès dans sa manière d'agir (D). Calvin accommoda assez bien son style à celui de cet adversaire, quand il écrivit contre lui (*b*); mais on prétend qu'il ne lui a pas reproché d'être ivrogne (E). Bèze trouve fort étrange, et avec raison, que Westphale eût publié que la mère de Calvin avait été la concubine d'un prêtre (F). Il réfuta fortement cette calomnie. Il n'est pas vrai, comme quelques-uns le disent, que ce docteur luthérien soit l'inventeur de l'ubiquité (G). Pour juger de son caractère, il suffit de se souvenir qu'il se moquait de tous les martyrs protestans qui ne croyaient pas l'impanation (H). Les argumens qu'il employa une fois contre des ministres de la confession de Genève sont ridicules (I).

Je n'ai pas dit qu'on lui reproche d'avoir loué comme un acte très-chrétien l'intolérance que les réformés bannis d'Angleterre éprouvèrent si durement en Allemagne (K).

(*a*) *Ex* Mollero, Isag. ad Histor. Chersones. Cimbr., *pag.* 579. Zelotarum Hamburgensium Primicerius, *dit-il*, *pag.* 577.

(*b*) *Voyez la remarque* (E).

(A) *Il naquit à Hambourg.*] Ceux qui disent qu'il fut appelé Westphalus à cause qu'il était né dans la Westphalie se trompent. M. Moréri débite cette fausseté; il l'avait prise de M. Teissier (1), qui la tenait d'un luthérien allemand, je veux dire de Quenstedt, comme il paraît par sa citation (2). M. Mollérus, en critiquant M. Teissier là-dessus, épargne Quenstedt (3).

(B) *Depuis l'an* 1541 *jusqu'en l'année* 1571.] M. de Seckendorf (4) rapporte que Westphale fut appelé de Wirtemberg à Hambourg, l'an 1542, pour succéder à Kempius dans la charge de pasteur de l'église de Sainte-Catherine, et qu'ensuite il succéda à Æpinus dans la charge de surintendant. M. Mollérus (5) me paraît plus digne de foi, qui met le commencement du ministère à l'an 1541, et celui de la surintendance à l'an 1571. Était-ce succéder à Æpinus, qui mourut l'an 1553 (6)?

(1) Additions aux Éloges de M. de Thou, Ire. part., pag. 454.

(2) Il cite Quæst. de Patr. illustr. Viror.

(3) Moller. Isagoge ad Histor. Chersonesi Cimbricæ, part. III, pag. 579.

(4) Histor. Lutheran., lib. I, pag. 245, litera i.

(5) Ubi suprà, pag. 579.

(6) Idem, ibidem.

(C) *Il était d'une violence qu'on pourrait nommer brutale.*] Les théologiens de la confession de Genève ne lui épargnèrent point cet éloge. Il y en eut un qui dit qu'il ferait mieux de panser des bêtes de somme, que d'administrer les sacremens. « *H. Bullingerus* hominem *illum vocat* verè Westphalum, id est crassum. *Theod. autem Bibliander* hominem ineptum et importunum, qui rectiùs in agris farragines jumentis colligeret ac misceret, quàm sacrosancta mysteria unionis ac fidei christianæ, et salutis humanæ sacramenta tractaret (7). » Bibliander faisait allusion à un livre que Westphale avait publié l'an 1552, sous le titre de *Farrago confusanearum et inter se dissidentium de S. cœnâ opinionum, ex Sacramentariorum libris congesta.* On croit que ce livre ralluma la guerre sacramentaire, qui semblait éteinte depuis la mort de Luther (8). *Belli eucharistici Lutheri obitu sopiti acriùs denuò instaurandi classicum A.* 1552 *ipsum cecinisse, editâ adversùs Calvinum* Farragine confusanearum, etc., *à Pontificis* (*1) *Laur. Surius, ex Calvinianis* (*2) *J. Sleidanus* (*3) *J. Sturmius* (*4), *Casp. Peucerus* (*5), *Lud. Lavaterus, et* (*6) *Rud. Hospinianus uno ore clamitant.* L'auteur que je cite (9) rapporte ce qu'Alting et Hoornbeek ont dit de Westphale : « *Ab Henr. Altingo* Lutheranis *accensetur* immoderatis, furiosis, et blasphemis, *ab Hoornbeckio autem animi inflati et αὐτογνώμονος insimulatur.* »

(D) *Qu'il y avait de l'excès dans sa manière d'agir.*] Citons encore M. Mollérus (10). *Theologus celebris quidem, sed* famam (*7) *Joach. Vagetio judice, per magni nominis adversarios, quos scriptis provocabat, adeptus. Zelus illius, et summa, in impugnandis calvinianis, crypto-calvinianis, synergistis, adiaphoristis, majoristis, atque heterodoxis aliis, vehementia, theologis etiam aliquot γνησίοις lutheranis, et in his Sim. Sulcero, prof. Basileensi* (*), *in excessu visa peccare, plurimis in Germaniâ certaminibus sacris vel ansam præbuit, vel fomitem suppeditavit.*

(E) *Qu'il ne lui a pas reproché d'être un ivrogne.*] La preuve que j'en vais donner nous apprendra que Westphale accusait Calvin de gloutonnerie. *Usus est aliquoties Calvinus, carnalem edendi modum oppugnans ab absurdo, vocabulis voracitatis et ingurgitationis. Quid tu ad hæc Westphale?* Admodùm, *inquis,* religiosè et reverenter loquitur Calvinus, ex crudo suo stomacho eructans voracitatem et ingurgitationem. *Nempè Calvinum benè nôsti, ut video : quem tota hæc civitas testari potest tam parvam sui rationem habere in cibo et potu, ut in eo interdùm amicis non leviter peccare videatur. Quum te de temulentiâ reprehensum à Calvino ægrè patereris, respondit Calvinus id quod res est, sese de spiritûs temulentiâ loquutum; et cum ad istam verborum asperitatem adactus esset, copiosè declaravit* (11). Mais voyons ce que Calvin même avait répondu, et donnons l'histoire de son démêlé.

Le malentendu sur la doctrine de l'eucharistie dura quelque temps entre l'église de Zurich et Calvin, mais il cessa l'an 1549. On convint d'un traité de paix qui contenait XXVI articles, et qui fut nommé *Consensio mutua in re sacramentariâ* (12). Les luthériens rigides furent choqués de cet accord, et l'attaquèrent par plusieurs libelles; ce fut à cette occasion que Westphale publia le livre dont on a pu voir le titre dans la remarque (C). Calvin se crut obligé de réprimer toutes ces criailleries en publiant une exposition

(7) *Idem, ibidem, pag.* 581. *Il cite la lettre LIV et XXIII du Recueil de* Gabbéma. *J'ai vérifié qu'il cite bien.*

(8) Mollerus, *ibidem, pag.* 580.

(*1) *In Comm. historico, ad ann.* 1562, *p.* 604.

(*2) *Lib.* 26 *Comment. de Stat. relig. et reip., pag. m.* 780.

(*3) *In Anti-Pappo secundo, pag.* 128, 129, 180, *et in Anti-Pappo tertio, pag.* 241, 242.

(*4) *In Narrat. historicâ Controv. Sacramentariæ, apud Schlusselh., l.* 2 *Theol. Calv., p. m.* 192, 193.

(*5) *In Hist. Sacram., pag.* 119.

(*6) *In dedic. Concordiæ discordis.*

(9) Moller., *ibidem, pag.* 581.

(10) *Ibidem, pag.* 579.

(*7) *In Prævidaneis de Orbe habitabili, p.* 263.

(*) *In epist. ad Joh. Marbachium A.* 1558 *scriptâ* v. Joh. Fechtii *supplem. H. E. sec. XVI, P. II, n.* 63, *pag.* 82.

(11) Beza, de Cœnâ Domini, contra Westphalum, *oper., tom. I, pag.* 257.

(12) *Voyez le volume des* Opuscules de Calvin, *pag. m.* 752.

de son concordat. C'est ce qu'il fit l'an 1554, par un petit livre où il frappa rudement Westphale sans le nommer. Il n'est pas le même ménagement deux ans après, lorsqu'il réfuta (13) la réponse de cet adversaire, ni l'an 1557, lorsqu'il lui adressa un nouvel écrit; car il le nomma dans l'un et dans l'autre de ces deux ouvrages. Il l'abandonna ensuite à son sens réprouvé; et il lui en fit la menace dans le titre du dernier écrit (14). Voyons le fondement de la plainte concernant l'ivrognerie. *Indocti et temulenti homines dum sacramentarium bellum instaurant, primis librorum paginis audacter jactant pro totâ Saxoniâ et vicinis regionibus se pugnare.* Cette période (15) de Calvin engagea Westphale à se plaindre qu'on lui reprochait, à lui en particulier, et aux Allemands en général, le vice d'ivrognerie. Calvin répondit qu'il n'avait nullement parlé de l'ivrognerie de vin, mais d'une autre ivrognerie métaphorique dont le prophète Isaïe a fait mention. *Quia fortè veritus est, ne si solus ipse læsus foret, paucos inveniret privati doloris socios, totam gentem suam ad commune prælium incitat, ac si Germanis omnibus vulgatum temulentiæ probrum à me objectum foret. Si ita esset, ne ipse quidem mihi vellem ignosci. Sed notanda est quam mox addit probatio: Crimine hoc, inquit, semel atque iterùm me perstringit. Quasi verò si bibulus est, sine compotoribus inebriari nequeat. Quanquàm ne hic de nihilo anxius sit, sciat non indictum fuisse prælium suis poculis, sciat de aliâ temulentiâ me loquutum esse; quam propheta Isaias dicit non esse à vino* (16). Il renouvela cette apologie à la fin de son dernier avertissement. *Westphalum alicubi hominem temulentum vocare contigerat, non ut bibacitatem illi objicerem, sicuti interpretatus sum: sed qualiter propheta ebrios esse dicit, et non à vino, qui stupore percussi, aut vertigine correpti, à sanâ mente exciderant. Quod privatim de uno homine dictum est, ad totam gentem trahi cæcæ profectò temulentiæ est* (17). Je crois qu'un tel éclaircissement ne contenta point Westphale, et en effet cela laisse de grands soupçons, et l'on voit très-bien que Calvin mesure de telle sorte ses paroles, qu'il n'est pas fâché qu'on croie qu'il eût eu raison de reprocher ce défaut à son adversaire, quoiqu'il proteste qu'il lui faisait la guerre d'un autre vice. Il ne nie point qu'il ne l'ait traité durement; mais il soutient que son aigreur était légitime, et il la justifie par l'exemple de Dieu. *Sicubi vehementiùs in eum invehar, pro vestrâ prudentiâ et æquitate, quibus me stimulis adegerit expendite...... Quid mihi hic residuum fuit, nisi ut malo nodo apterem durum cuneum, ne sibi in suâ vecordiâ nimis placeret? Equidem si homines istos mollire posse spes esset, non recusarem demissus ac supplex ecclesiæ pacem redimere. Sed quò feratur ipsorum violentia, omnibus satis notum est. Itaque meam in istâ duritie tractandâ austeritatem,* (*) *Dei quoque exemplum excusat, qui se pronuntiat non modò inclementiùs acturum cum præfractis, sed contra eos præfractum fore* (18). C'est-à-dire, selon l'édition française de cet ouvrage de Calvin :
» S'il y a quelques endroits où je le
» poursuy un peu rudement et usant
» de termes aspres, il vous plaira
» selon vostre prudence et discretion
» equitable considerer quels aiguil-
» lons il avoit poinctez contre moy
» pour m'y contraindre..... Que
» pouvoy-je faire autre chose là-des-
» sus, sinon comme porte le prover-
» be, à rude asne rude asnier, à fin
» qu'il ne se pleust par trop en sa
» forcenerie? Pour vray s'il y avoit
» esperance que telles gens se peus-
» sent adoucir, je ne refuseroy

(13) *Cette réfutation a pour titre :* Secunda Defensio piæ et orthodoxæ de Sacramentis fidei, adversus Joachimi Westphali calumnias.

(14) Ultima admonitio Johannis Calvini ad Joachimum Westphalum, cui nisi obtemperet, eo modo posthâc habendus erit, quo pertinaces hæreticos haberi jubet Paulus.

(15) *Elle est à la page* 756 *du volume de ses* Opuscules.

(16) Calvin. II Defens. de Sacramentis, *pag.* 768. Tractat. Theolog.

(17) *Idem,* Admonit. ultima, *pag.* 839 *ejusdem volum.*

(*) *Psal.* 18.

(18) *Idem,* II Defensione, *circa init.*, *pag.* 765. *Voyez aussi le commencement de l'ultima* Admonitio, *où il dit :* Quia cum duro et præfracto capite negotium erat, an non liceret malum nodum duro cuneo retundere?

» point de me demettre jusques à » les supplier humblement, pour » racheter paix en l'eglise. Mais cha- » cun void bien où tend leur impe- » tuosité extravagante. Ainsi si je » suis rigoureux en maniant des gens » si estranges et obstinez, j'ay encore » pour mon excuse l'exemple de » Dieu, qui prononce non seulement » qu'il ira sans douceur contre les » revesches, mais aussi qu'il leur » sera revesche (19). »

(F) *Il publia que la mère de Calvin avait été la concubine d'un prêtre.*] Un peu après les paroles de Théodore de Bèze que j'ai citées on voit celles-ci. *Quid amplius?* Ingerit, *inquis*, Calvinus voces auribus et oculis, meretricibus convenientes : quas fortassè didicit à matre suâ pontificii sacrificuli concubinâ. *Itane verò nugator? honestissimam matronam jam olim defunctam, et ejus viri matrem, cui quantùm debeat christiana ecclesia tot suscepti labores testantur, et gratioribus futuris posteris* (*ut confido*) *testabuntur, tuis verè meretriciis probris afficere maluisti quàm animo tuo morem non gerere? Sed continebo ipse me, et quid nos potiùs quàm quid te deceat, spectabo. Calvinum et honesto loco et integerrimæ famæ parentibus natum, et in nobilissimâ familiâ à pueritiâ educatum si testibus probare oporteret, nos unum aliquem testem, sed integram civitatem Noviodunensem citare possumus. Itaque de hoc refutando convitio minimè laboramus.*

(G) *Il n'est par vrai qu' .... il soit l'inventeur de l'ubiquité.*] George Hornius assure cela, mais M. Mollérus le réfute par le témoignage d'Hospinien, qui reconnaît que Westphale et Héshusius, bons luthériens d'ailleurs, combattaient le nouveau dogme de l'ubiquité que Brentius et Smidelin * mettaient en avant (20). M. de Meaux s'est donc trompé, quand il a dit dans son Histoire des Variations (21), sous l'année 1558, que *la grande affaire du temps, parmi les luthériens, fut celle de l'ubiquité que Westphale, Jacques André Smidelin, David Chytré, et les autres établissaient de toutes leurs forces* *.

(H) *Il se moquait de tous les martyrs protestans qui ne croyaient pas l'impanation.*] Bèze le relance là-dessus d'une terrible manière. *Ut tuam pietatem orbi testeris, in martyres jocaris qui apud Gallos et alias gentes quotidiè crudelissimam et ignominiosissimam mortem perpetiuntur. Extant enim eorum aliquot confessiones, quæ tibi non satisfaciunt. Atque ut tibi non satisfaciant, an ideò digni erant quibus etiam mortuis insultares? Nam certè pro Christi nomine ingressi sunt flammas quas haud satis scio an tu vel uno digito velles attingere. Quòd si negotium cœnæ Domini nonnisi ex parte cognoverunt* (*demus enim id Westphalo, ac ne nobis quidem singula eorum dicta ac facta satisfaciunt*) *an idcircò non fuerunt victimæ Deo gratæ, quum ad extremum usque halitum omnes idolomanias sint execrati, et Christum ut verum Filium Dei et unicum nostrum per fidem μεσίτην sint amplexi* (22)? Conférez avec ceci l'article Huttérus (23).

(I) *Les argumens qu'il employa.... sont ridicules.*] Lascus et Micronius, pasteurs de l'église flamande de Londres, ayant été contraints de quitter ce pays-là, tâchèrent de s'établir avec leurs brebis dans les états de sa majesté danoise (24). Les luthériens s'y opposèrent, et leur refusèrent même pendant quelque temps une conférence amiable. Ils dirent qu'elle n'était point nécessaire, puisque le roi

(19) Opuscules de Calvin, *pag.* 1727, *édition de Genève*, 1611.

* Leclerc remarque que Smidelin fut ou l'inventeur ou l'un des premiers défenseurs de la présence réelle de Jésus-Christ, fondée sur l'ubiquité.

(20) Georgius Hornius (*Hist. eccles.*, *pag. m.* 496.) in eum itidem debacchaturus more suo impegit, et primum ubiquitatis auctorem fuisse nugatur, ipse Hospiniano (*in dedic. Concordiæ discordis*) invito, qui *novum Brentii et Smidelini de ubiquitate delirium, à Westphalo atque Heshusio, inter lutheranos ipsos*, ait, *esse impugnatum*. Mollerus, *in* Isagog. ad Hist. Cherson. Cimbr., *part. III, pag.* 581.

(21) *Liv. VIII, num.* 37.

* Joly, malgré ce que dit Leclerc dans la note que j'ai extraite, reproche à Bayle de ne censurer Bossuet que sur le témoignage d'Hospinien.

(22) Beza, Operum *tom. I, pag.* 215.

(23) *Remarque* (B).

(24) *Vous trouverez dans* Hospinien, Hist. Sacram., *part. II, folio* 224 *et seq.*, *l'occasion et les suites de ceci. M.* Samuel André, *professeur en théologie à Marpourg, en parle dans son* Epistola gratulatoria et apologetica, *imprimée l'an* 1690 *contre la* Dania Orthodoxa, fidelis, et pacifica *de M.* Masius, *professeur en théologie à Copenhague.*

ni eux n'étaient nullement en doute de la vérité des dogmes établis dans le Danemarck. Enfin ils eurent la condescendance de conférer, et représentèrent que les calvinistes rejetaient les textes les plus évidens de l'Écriture; car qu'y a-t-il de plus clair que ces paroles, *ceci est mon corps?* Outre cela, dirent-ils, vous ne suivez point Luther, ni les églises saxonnes, et vous êtes condamnés par la confession d'Augsbourg; en un mot, vous enseignez une doctrine qui n'est point conforme à l'opinion dominante dans le Danemarck. On leur répondit que la règle de la foi n'était point, ou ce que Luther avait enseigné, ou ce que le royaume de Danemarck avait approuvé, mais la parole de Dieu. Cette réponse et plusieurs autres semblables furent inutiles aux réfugiés flamands. On les contraignit de se retirer hors du royaume au milieu de l'hiver (25). Micronius conféra quelque temps après, à Hambourg, avec Joachim Westphale, qui lui allégua d'abord, comme un argument invincible, le consentement des églises saxonnes. Elles ont condamné le dogme de Zuingle, disait-il, il est donc faux, il le faut donc rejeter. Micronius répondit que si l'on devait juger de la vérité d'un dogme par le consentement des églises, la cause du pape serait triomphante. Westphale répliqua que les églises saxonnes étaient l'église de Dieu, et lorsqu'on lui eut représenté que la vraie église n'est point attachée à certains lieux, et qu'il n'y a point d'église qui ne puisse errer, comme Luther en tombait d'accord, il soutint que les paroles de Luther voulaient dire, non pas que l'église de Jésus-Christ peut se tromper, mais que l'église du pape le peut. Micronius insista toujours sur la maxime que l'Écriture Sainte est la seule règle de la foi; ce qui n'empêcha pas Westphale de lui répondre. Il s'ensuivrait de vos raisons que sa majesté danoise, et le sénat de notre ville, qui ont décrété contre vous, auraient fait une grande faute : songez que vous avez été condamnés par une diète d'Augsbourg (26). *Si dubia adhuc esset nostra doctrina, graviter peccâssèt senatus noster, et serenissimus Daniæ rex, qui adversùm vos decreta tulerunt..... Contra vestram doctrinam comitiis Augustanis pronunciatum est* (27). Micronius ne manqua pas de répondre qu'avec de tels argumens le papisme gagnerait partout son procès (28). Nous avons ici une preuve de l'inclination naturelle qu'ont tous les partis à se servir de la voie courte de l'autorité, et à convertir les erreurs de l'adversaire en crime d'état. Osez-vous dire que le magistrat de Hambourg et la cour de Danemarck, qui vous condamnent, commettent une injustice? Si Westphale se fût souvenu, avec quelque usage de sa raison, qu'il y avait bien des papistes au monde, eût-il parlé de la sorte?

(K) *On lui reproche d'avoir loué.... l'intolérance que les réformés bannis d'Angleterre éprouvèrent si durement en Allemagne.*] J'ai *déjà parlé* (29) du traitement qu'on *leur fit;* mais j'ajoute que la description qu'ils en donnèrent se peut voir, non-seulement dans les livres d'Utenhovius, et de Lasco, et de Micronius, mais aussi dans les réponses qui furent faites à notre Westphale l'an 1555 et après (30). On cite aussi (31) la première lettre de Théodore de Bèze, et la page 40 *Institutionis Sacramentariæ* de Lavatérus; mais voici un passage qui nous apprendra que rien ne fut plus désagréable dans cette persécution que de voir qu'elle fut louée publiquement, et sur cela on nous renvoie à un livre de Westphale. *Non meminerunt illi fratres, quidnam sit illud pastorale μετριοπαθεῖν καὶ συμπαθεῖν de quo apostol. ad Hebr. cap.* 5. 2. *Qui in tantâ cœli inclementiâ, inter tot hostes, nostros palantes majores indignissimè suis*

(25) *Voyez les* Actes de la Conférence de Coldingen, *publiés par* Jean Utenhovius, *ancien de l'église flamande fugitive.* Vossius *en rapporte tout ceci dans une* lettre à Grotius. *C'est sa* XXIIIe. lettre.

(26) *Tiré de la* XXIIIe. lettre de Vossius, *pag.* 50.

(27) Vossius, *ibidem*, *col.* 2.

(28) *Similibus argumentis facilè omnes vicerit papa.* Ibidem.

(29) *Dans la remarque* (I) *de cet article.*

(30) *Et eorum qui doctè et acriter responderunt nimium fuit affectibus indulgenti Joachimo Westphalo anno* 1555 *et deinceps.* Lud. Ger. à Renesse, *ubi infrà.*

(31) *Idem*, *ibidem.*

et ne quidem illud
(quod vel in ipsos
illis apprecabantur
:alescite, et satura-
ix quidem illis dan-
ῦ σώματος et crude-
ɩs τὰ ἐπιτήδεια τῆς
ıprimis nostris dis-
ισθησίας auctores et
se gratulatos et re-
m qui illud factum
'um, Deo gratum,
'atibus dignum, pu-
: defendere; et im-
Daniæ et aliis, ut
dicti sacramentarii,
urgi, et in aliis ma-
'el hospitio excipe-
Westphali *de Cœnâ*
stino, ad an. 1555
.rle de la sorte était
.seur en théologie à
.orsqu'il y fit réim-
. qu'il accompagna
, et dont j'ai parlé

.à Renesse, Not. in Apo-
gio eccles. epist., *pag.* 86.
rue (E) *de l'article* Hem-
ag. 581.

GEORGE), assez bon
VIe. siècle, naquit
. Il entra de bon-
ı couvent (*a*), mais
uère; et non-seu-
ça à la vie mo-
ıonça aussi à la
ır se faire luthé-
ıs le don de per-
il rentra dans la
maine. Il n'eut
digérer les divi-
naître entre les
et les traverses
ı'on lui suscita.
ırti qu'il ait été,
que le mariage
t aux prêtres (*b*).
ıcilement s'ima-

in Catal. illustr. Ger

.egia, *apud* Wolfium,
I, *pag.* 376.

giner qu'il se maria pendant qu'il fut protestant; mais il n'est pas vrai qu'il ait eu successivement plusieurs femmes (A). Il s'en tint à ses premières noces, quoiqu'il fût persuadé que l'on ne peut ni bien vivre ni bien mourir dans le célibat (*c*) : et il semble que, même pendant qu'il fut luthérien, il trouvait mauvaise la bigamie. Ce fut à l'âge de trente ou de trente et un ans qu'il embrassa la religion protestante (B). Il y devint pasteur d'une église dont il dit qu'on l'arracha par une cruelle persécution. Justus Jonas fut un de ses plus ardens antagonistes; mais Luther, au contraire, écrivit en sa faveur *, et dissipa les tempêtes dont on l'avait agité par quelques accusations de crime d'état (*d*). On prétend que son retour au giron du catholicisme ne lui procura que fort lentement le grade qu'il méritait. Il essuya plusieurs disgrâces avant que de pouvoir être simple curé; enfin il fut conseiller des empereurs Ferdinand et Maximilien. Le principal caractère de

(*c*) *Uxorem in primo statim fervore schismatis duxi, persuasus neminem posse neque piè vivere, neque benè mori, citra uxorem.* Wicel. Conf. Respons. Jonicæ, *p.* 63.

* Bayle, dit Joly, a ignoré que Justus Jonas est un nom supposé (Joly, d'après Simon Fontaine, croit que Justus Jonas est le masque de Joce Cok), et que Luther fut un des plus ardens persécuteurs de Wicélius, après que celui-ci fut rentré dans le sein de l'église. Wicélius écrivit aussi contre les luthériens. Joly cite de lui *Retectio Lutherismi*, 1564, *in*-8°. « C'est, dit-il, un écrit fort vif où les impudicités des luthériens sont mises dans un grand jour. Il y appelle Luther *homo portentosè arrogans.* »

(*d*) *Justus Jonas excitavit principes adversùs eum, seditionario facto conjectus est in lacum, neque longè fuit à laqueo præfocatore : sed Lutherus pro eo scripsit.*

Wicélius a été de souhaiter une bonne réunion dans le christianisme; et pour y parvenir, il eût volontiers anéanti plusieurs choses que l'église romaine pratique (C), dans le sein de laquelle néanmoins il demeura jusques à sa mort, depuis qu'il y fut rentré. Le pacificateur Cassander avait pris de lui l'esprit d'accommodement. Masius, le cordelier Férus et l'évêque Jules Pflug qui avait été pour l'*Interim*, furent des amis particuliers de Wicélius. On peut juger par-là de son penchant, mais beaucoup mieux encore par ses écrits, par *Via Regia*, par *Methodus Concordiæ*, etc. Il écrivit un prodigieux nombre de livres, la plupart en allemand; on les a traduits en latin, et imprimés plusieurs fois. Il mourut à Mayence l'an 1573, et y fut enterré dans l'église de Saint-Ignace. Il laissa un fils nommé GEORGE, comme lui, qui a publié quelques livres. Pour éviter qu'on ne les confonde, l'usage a voulu que le père fût surnommé *major* ou *senior*. Voilà ce que j'ai cru devoir extraire de la Vie de Wicélius (*e*), qui a été insérée dans l'appendix du *Fasciculus Rerum expetendarum* (*f*). J'en ai tiré le corps de cet article et les citations, sans y rien rectifier, renvoyant cette critique aux remarques. L'auteur de cette Vie était un très-savant homme; mais on me permettra de dire qu'il pouvait, et qu'il devait la faire beaucoup plus exacte.

(*e*) Thomas James *en est l'auteur*.

(*f*) *Imprimé à Londres en* 1690.

(A) *Il n'est pas vrai qu'il ait eu successivement plusieurs femmes.*] Sa Vie, insérée dans le IIe. tome du *Fasciculus Rerum expetendarum*, réfute là-dessus Corneille Loos, qui a dit que Wicélius ayant perdu sa première femme en épousa une autre, et puis une troisième, et puis encore, dit-on, d'autres. *Adolescens monasticen amplectitur, à quo vitæ instituto mox resiluit, uxorem duxit, quâ defunctâ, alteram, et hâc, tertiam, et (ut ferunt) plures.* Sérarius l'accuse d'avoir quitté les luthériens à cause de leurs divisions, et d'avoir pourtant retenu quelques-uns de leurs sentimens, et surtout quant au mariage; que pour pouvoir vivre prêtre marié, il chercha à se faire consacrer par un évêque de l'église grecque; qu'ayant voulu servir à deux maîtres, il ne fut fidèle ni à l'un ni à l'autre; qu'il désobéit aux Latins, en unissant le mariage avec la prêtrise, et aux Grecs, en se mariant plus d'une fois. *Georgium Wicelium lego primis adolescentiæ annis ad monasticum sese statum applicuisse: sed posteà carnis Lutherique philtris dementatum uxorem quæsiisse: magnoque apud lutheranos, propter aliquam eruditionis, linguarumque peritiæ opinionem, loco fuisse. Ab illis tamen cum novâ, neque cum ecclesiasticæ antiquitatis normâ satis consentan[...] fingi ac refingi quotidie cerneret, variisque illos et acerbis inter se opinionibus dissidere, pedem retulit; sed ita ut proprii nescio quâ cereb[...] pertinaciâ ei quàm par esset diuti[...] glutinatiùsque adhæserit, in uxor[...] præsertim re: cui servire simul[...] sacerdos esse cùm vellet, dic[...] græcum nescio ubi episcopum, ut [...] eo consecraretur, quæsiisse. Sie[...] cum quodam veluti probro et [...] græcus audiebat sacerdos. At se[...] sedere duabus dum voluit, utr[...] decidit. Neque enim latinus sac[...] bonus fuit, qui ad nuptias trans[...] neque sacerdos græcus bonus, [...] ad secundas et tertias, imò, ut [...] dam ferunt, etiam ad plures: [...] prole parùm felici, ut Moguntiæ [...] notum* (1).

(B) *Ce fut à l'âge de trente ou trente et un ans qu'il embrassa [...] religion protestante.*] Le Théâtre [...]

(1) Nic. Serarius, *in* Moguntiâ, *lib.* I, [...] XL, *apud* Miræum, de Scriptor. seculi [...] *pag.* 23.

ul Fréhérus contredit ici Thomas
nes ; car on y voit que Wicélius
a étudier en théologie à Wittem-
rg environ l'an 1521, qu'ensuite il
int chef des rebelles en Thuringe,
il fut pris et condamné à la mort,
on lui fit grace par l'intercession
Pontanus, chancelier de Saxe ; que
ther l'établit ministre dans un vil-
ge nommé Nimeo, proche de Wit-
nberg; qu'en 1531 on l'emprisonna
r ordre de l'électeur Jean Frideric,
par le conseil de Mélanchthon,
rce qu'il combattait la divinité de
sus-Christ ; que peu après on le
anpit des états de l'électeur ; qu'il
e retira à Leipsic, où le duc George
e prit sous sa protection ; que peu
près il se fit papiste (2), et qu'il écri-
it en 1534 contre le livre de Luther
le Bonis Operibus, qu'après la mort
le ce duc il fut chassé de Leipsic, et
assa le reste de ses jours à Mayence
t à Cologne, ennemi très-violent
les luthériens, et qu'il mourut en
563. A l'égard des derniers points
e Théâtre de Fréhérus a besoin de
orrection ; car il y a des preuves
ncontestables dans l'appendix du
Fasciculus Rerum expetendarum,
ue Wicélius aurait sacrifié bien des
hoses aux luthériens pour le bien
le la paix, et qu'il vivait encore en
564. Bien plus, un de ses traités,
nséré dans cet appendix à la page
60, est daté du 10 d'août 1575, et
ependant à la page 787 on accorde
Corneille Loos, que Wicélius est
ort en 1573. Molanus (3) et Séra-
us (4) mettent sa mort à la même
nnée 1573.

(C) *Plusieurs choses que l'église
maine pratique.* Voyez-en un
chantillon extrait de ses livres dans
ppendix du *Fasciculus Rerum
petendarum*, à la suite de sa Vie.
Voyez aussi le II[e]. volume des *Lec-
nes memorabiles* de Jean Wolfius
). Les lettres de Wicélius, impri-
ées à Leipsic l'an 1537, contiennent
tant d'invectives contre les cano-
stes : et contre les scolastiques,
que contre les luthériens. On admire
très-justement que l'inquisition n'ait
pas fulminé * ces ouvrages (6) : cela
confirme ce qu'on a dit, que sa con-
duite n'est pas uniforme (7).

2) Molanus, *ubi infrà, dit qu'il rentra dans
communion romaine, l'an.* 1532.

3) Molanus, *in* Bibliothecâ sacrâ, MS. *apud
reum*, de Scriptor. seculi XVI, *pag.* 23.

4) Serarius, *in* Moguntiâ, *apud* Miræum,
em.

5) *Depuis la page* 354 *jusqu'à la page* 393.

* Dans la *Bibliothéque critique* de R. Simon, tom. II, chap. 17, on trouve, dit Joly, diverses réflexions sur Wicélius, sur quelques-uns de ses ouvrages et principalement sur ses Lettres. L'auteur de ce Mémoire le termine ainsi : « Je ne me » souviens point d'avoir lu aucune censure de » Rome contre Wicélius. Les inquisiteurs d'Es- » pagne n'ont pas, ce me semble, gardé la même » modération. »

(6) *Voyez* Rivet, *à la page* 976 *du III*[e]. *tome de ses Œuvres.*

(7) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *septembre* 1686, *pag.* 1053, *et alibi passim.*

WICKAM (Guillaume), évêque de Winchester, naquit au village de Wickam dans le comté de Southampton, l'an 1324. Il fit ses études de grammaire à Winchester, et outre cela il y apprit les élémens de géométrie, la langue française, l'arithmétique, et la dialectique. Après quoi on l'envoya à Oxford, où il s'attacha aux leçons de Louis Carletan, professeur en mathématiques, et à celles de Guillaume Dorachée, professeur en jurisprudence. Il demeura près de six années dans cette université, et s'y fit fort estimer des plus célèbres docteurs. Il s'y serait arrêté beaucoup plus long-temps si son patron Nicolas Wédal (*a*), ayant été fait gouverneur de la province de Southampton par le roi Édouard III, ne l'eût fait venir auprès de soi pour le faire son conseiller et son secrétaire. Il ne pouvait pas choisir un homme plus propre à cet emploi, car personne n'écrivait et ne parlait plus poliment en ce temps-là que notre Wickam. De là vint qu'au bout de trois ans Édinton,

(*a*) *Il était seigneur du village de Wickam.*

évêque de Winchester, grand-trésorier du royaume, le choisit pour son secrétaire. Le roi Édouard, ayant vu ce personnage dans le château de ce prélat, ne put s'empêcher de dire qu'il lui trouvait une mine majestueuse, et dès qu'il eut su le bon témoignage que Wédal et Édinton lui rendaient, il le prit à son service. Wickam fit sa cour à ce grand monarque avec beaucoup d'assiduité, et s'acquitta très-habilement des commissions qui lui furent confiées. Il répondit d'ailleurs si pertinemment à plusieurs questions d'état que le roi lui fit, qu'il donna de plus en plus une grande idée de son mérite (*b*). Comme il entendait la géométrie et l'architecture, il fut honoré de l'intendance des bâtimens, et l'on joignit à cette charge celle de grand forestier. Ce fut lui qui dirigea la construction du palais de Windsor. Édouard y était né, et y tint tout à la fois en prison un roi de France et un roi d'Écosse. Ayant donc envie d'ériger un superbe monument de ses victoires, il choisit ce lieu plutôt qu'un autre; il en fit démolir tous les anciens édifices, et il ordonna qu'on y en bâtît de nouveaux avec la dernière magnificence. Wickam, chargé de ce soin, s'en acquitta glorieusement, et n'y employa que trois années. Ses envieux donnèrent un tour si malin à une inscription qu'il avait mise sur ce palais (A), qu'ils l'exposèrent à l'indignation du prince; mais il dissipa bientôt cette tempête, et la fit servir à l'augmentation de son crédit. S'étant consacré à l'état ecclésiastique, il se vit pourvu coup sur coup de plusieurs bons bénéfices par la libéralité de ce monarque, qui non content de cela le fit son premier secrétaire, et garde du sceau privé. Pendant qu'il remplissait admirablement les fonctions de toutes ces charges, il fut fait évêque de Winchester à la place d'Édinton, l'an 1367. Un peu après il obtint la charge de grand chancelier, et puis celle de président du conseil privé. En un mot, sa faveur fut telle, qu'on lui appliqua ce que saint Jean dit du Verbe éternel (B). Pour remplir en même temps les devoirs que lui imposaient ses charges ecclésiastiques et ses dignités séculières, il s'appliqua d'un côté à régler ses mœurs selon la sévérité de la discipline, et à n'établir dans son diocèse que des curés qui fussent capables de bien instruire leurs paroissiens, et qui vécussent exemplairement (C); et d'autre côté il n'oublia rien pour faire en sorte que la justice fût exactement administrée. Ayant pressenti, en 1371, qu'on lui ôterait la charge de grand chancelier, il prévint ce déshonneur et la remit entre les mains de son prince. Édouard, revenu en Angleterre après avoir fait la guerre en France avec beaucoup de bonheur, trouva ses finances dans un grand désordre. Le duc

(*b*) *Quo ejus ingenium altiùs exploraret multas illi illustres quæstiones quæ statum ac summam rerum continerent, ut de bello suscipiendo vel deponendo, de conditionibus pacis ineundæ, de ærariis rationibus amplificandis, de industriâ proponere solebat, quibus* Wicamus *extempore ita ornatè et prudenter tum verbis tum sententiis respondisse fertur, ut rex præsenti ejus ingenio et peracutis responsis mirificè oblectaretur.* Hist. Descript. Vitæ Wicami, *pag.* 22.

astre, l'un de ses fils,
: de plusieurs seigneurs
rouver pour se plaindre
lésiastiques qui avaient
plupart des charges du
e. Il représenta que ce
oint à eux à se mêler des
temporelles, et que des
s'en acquitteraient plus
ent et avec plus de bien-
Le roi se persuadant que
ligeait ces plaintes il mé-
erait une puissante fac-
t que s'il éloignait des
les ecclésiastiques il ti-
e grosses sommes de ceux
bligerait à rendre comp-
ésolut à ce changement.
ourquoi notre Wickam
le bonne heure le grand
Il demanda permission de
ler à son diocèse, et ne
qu'en 1374. Les laïques,
ent promus aux charges,
rcèrent si mal, qu'on fut
l'y remettre des ecclésias-
Le duc de Lancastre fut
du timon; mais il le re-
sque la mort du prince de
eut fait tomber le roi
d dans une langueur mor-
l se déclara violemment
le clergé, et il mit tout
e pour perdre Wickam.
accuser du crime de faux
rime de concussion, et le
gnit à comparaître au
u roi, comme au tribunal
e de cette affaire. Il lui
ner des juges, qui le con-
rent sans lui accorder le
qui lui était nécessaire
nettre en ordre ses pièces
atives. Non content de lui
ut le temporel de l'épi-
, il conseilla à Édouard de
iir; mais ce prince, quoi-

qu'affaibli de corps et d'esprit, rejeta la proposition. Il se souvint que cet évêque s'était trouvé net de toute rapine, lorsque cinq ans auparavant on avait fait rendre compte à tous les ecclésiastiques qui avaient administré les finances. Il soupçonna donc d'injustice la sentence qui venait de le condamner, et il donna de fort bonnes espérances aux députés que les évêques lui envoyèrent pour lui demander la cassation de cette sentence; et comme en ce même temps il soupçonna le duc de Lancastre de quelque mauvais complot (D), il déclara pour son successeur le prince Richard, son petit-fils (*c*), et restitua à Wickam tout ce que ce duc lui avait fait perdre. Il mourut bientôt après (*d*). Richard qui lui succéda n'avait qu'onze ans : il fut donc facile au duc de Lancastre, chef du conseil, de faire revivre les accusations contre notre évêque de Winchester. Elles furent réduites à sept chefs, et soutenues devant le conseil du roi avec une extrême audace par les délateurs; mais l'accusé les réfuta avec tant de force qu'il fut déclaré absous. Depuis ce temps-là il se remplit plus que jamais de la noble envie de faire un très-bon usage des biens que la Providence lui avait donnés; et comme il ne trouva point de destination plus utile que de fournir à la jeunesse le moyen d'acquérir les sciences, il fonda deux beaux colléges, l'un à Oxford, et l'autre à Winchester (E). Pendant qu'il travaillait à toutes les choses qui pouvaient perfectionner ces deux beaux

(*c*) *Il était fils du prince de Galles.*

(*d*) *En* 1377.

établissemens, il fut rappelé à la cour, et obligé presque par force à accepter la dignité de grand chancelier, l'an 1389. Il l'exerça pendant trois ans d'une manière qui rendit heureuse la nation, et c'est pour cela qu'il ne put obtenir du roi qu'avec mille peines la permission de se retirer lorsqu'il prévit les grands troubles qui allaient éclore, et qui lui firent souhaiter une retraite qui le mît à couvert de cet orage. Retourné qu'il fut à son église, il y fit achever la construction du collége, et bâtit une cathédrale si magnifique, qu'elle égale, ou peu s'en faut, celle de Saint-Paul de Londres. Il fit plusieurs autres dépenses très-utiles au public et aux pauvres, ce qui n'empêcha pas qu'en 1397 il ne se vit exposé à un grand péril. On l'accusa lui et quelques autres de crime d'état en plein parlement (*e*); mais il en fut hautement justifié. Depuis ce temps-là jusques à sa mort il se tint coi dans son diocèse, et y vaqua à tous les devoirs d'un bon prélat. Il y fut même assez exempt des agitations qui secouèrent violemment l'Angleterre. Il mourut l'an 1404, dans sa quatre-vingt et unième année. Il a été exposé à diverses médisances; car entre autres choses on a dit qu'il révéla le secret de la confession touchant un fils supposé (F), et qu'il fit des présens et des promesses à la maîtresse d'Édouard, pour obtenir la restitution de ses droits épiscopaux (*f*) (G). N'oublions pas qu'il fut employé à faire chasser Wiclef (H).

(*e*) Omnes illos simul ac conjunctim proditionis ac læsæ majestatis reos fecit, perindè ac si illi regem regio imperio ac omnium rerum dominatu despoliare statuissent. *Historica Descript. Vita Wicami*, *pag.* 109.

(*f*) *Tiré d'un livre intitulé* Historica Descriptio complectens Vitam ac res gestas beatissimi viri Gulielmi Wiçami quondam Vintoniensis Episcopi; *etc.*, *imprimé à Oxford l'an* 1690, in-4°.

(A) *Un tour si malin à une inscription qu'il avait mise sur un palais.*] Les paroles anglaises de cette inscription, *This made Wickam*, étaient équivoques : elles signifient aussitôt *Wickam a fait ceci*, que *ceci a fait Wickam*. Ses ennemis les interprétèrent de la première façon, et firent entendre au roi que l'intendant de cet édifice s'en attribuait insolemment toute la gloire : *Non deerant quidam invidi et malevoli qui regi in aures insusurrarent* Wicamum *tam magnificæ structuræ honorem sibi arroganter vendicâsse, adeòque innomen suum in teriori quodam pariete arcis* Windesoriæ *insculptum regalis ædificii titulum nominatim trajecisse* (1). Le roi, fort en colère, reprocha ce crime à Wickam; mais il s'apaisa, et se mit à rire, après avoir entendu la réponse de l'accusé. On répondit d'un air riant qu'il fallait que les délateurs fussent bien malins, ou qu'ils ignorassent la grammaire, puisque le vrai sens de l'inscription était celui-ci, *Je suis la créature de ce palais, c'est lui qui m'a procuré les bonnes grâces de mon prince, et qui d'une basse condition m'a élevé à une haute fortune.* Il est bon de mettre ici les propres termes de l'historien : *Cùm aute*[m] *rex stomacharetur et iracundè Wic*[a]*mo crimen objiceret, quod delat*[um] *erat, ille vultu non tristi aut cont*[ur]*nato, sed hilari ac jucundo resp*[on]*dit, aut stultum hominem insci*[tum] *grammaticæ, aut calumniatorem* [ma]*litiosâ casuum inversione illam* [cri]*minationem instituisse. Neque eni*[m] *rex serenissime* (*inquit*), *ego h*[anc] *arcem, sed hæc arx me qua*[ntum] *quantus sum effecit, hoc est me* [in] *laude ac gratiâ apud tuam maje*[sta]*tem posuit, atque ab humili co*[ndi]*tione ad tantas fortunas et dignit*[ates]

(1) Historica Descriptio (*voyez-en tout le ti*[tre] *aux notes du corps de cet article*, citation (*f*)), *pag.* 27, 28.

Quod responsum tam facetum ... eamo dignum (erat enim verum ...en humanitatis, venustatis, ac ...) non solùm omnem iracundiæ ...latem regi abstersit, verùm lætitiam in ejus animo tum ...tionem suavem jucunditatis in ...e excitavit (2). Je ne voudrais ...rer que Wickam n'eût eu des... le tirer quelque avantage de ...roque de l'inscription. Mais, ...u'on ne prenne pas pour une ...se peu commune la colère où ...mit Édouard, je rapporterai ...nes faits qui concernent la dé...se ou la jalousie, que les ...rains ont témoignée en pareils

...sait la magnificence avec la... Périclès fit travailler dans ...es à des édifices publics: « Mais ...nme les orateurs qui estoyent la ligue de Thucydides criassent ...'encontre de Pericles en leurs ...engues ordinaires, qu'il con...umoit en vain les finances de la ...se publique, et y despendoit ...t le revenu de la ville, Pericles ...jour en pleine assemblée de ...le demanda à l'assistance du ...uple, s'il lui sembloit qu'il eust ...té trop despendu: le peuple res...ndit, Beaucoup trop. Bien donc...es, dit-il, ce sera si vous voulez ...mes despens, et non pas aux ...tres, pourveu qu'il n'y ait aussi ...e mon nom seul escrit en la de...cation des ouvrages. Quand Peri...s eut dit ces paroles, le peu...e, soit ou pource qu'il eust en ...miration sa magnanimité, ou ...'il ne lui voulust point ceder ...onneur et la louange d'avoir ...t faire de si somptueux et si ...gnifiques ouvrages, lui cria tout ...ut qu'il ne le vouloit point, ains ...tendoit qu'il les fît parachever ...x despens du public sans y rien ...argner (3).» Lorsque Pausanias, les Lacédémoniens consacra un ...ied d'or au temple de Delphes, ...nit une inscription qui témoi...: que sous sa conduite l'on avait ...i les Perses à la journée de Pla... Les Lacédémoniens ne pouvant ...rir cette vanité, firent effacer cela, et mettre à la place le nom des villes qui avaient fourni les troupes victorieuses. C'est l'historien Cornélius Népos, qui nous l'apprend: *Quâ victoriâ elatus plurima miscere cœpit, et majora concupiscere. Sed primùm in eo est reprehensus, quod ex prædâ tripodem aureum Delphis posuisset, epigrammate scripto, in quo erat hæc sententia: SUO DUCTU BARBAROS, APUD PLATÆEAS ESSE DELETOS, EJUSQUE VICTORIÆ ERGO APOLLINI DONUM DEDISSE. Hos versus Lacedæmonii exsculpserunt, neque aliud scripserunt, quàm nomina earum civitatum, quarum auxilio Persæ erant victi* (4). Quelque fier que fût Alexandre, quelque difficile qu'il fût sur le partage de la gloire, il ne laissa pas d'employer une inscription qui communiquait aux Grecs l'honneur du triomphe (5). Ce fut après la bataille du Granique. Il avait encore besoin de leur assistance; il craignit de les irriter s'il ne mettait point leur nom sur les monumens de ses victoires, et il espéra qu'en l'y mettant il se les rendrait plus affectionnés (6). Il souhaita de s'approprier toute l'inscription du temple de Diane, et il voulut bien qu'il lui en coûtât toute la dépense de la construction de cet édifice; mais les habitans d'Éphèse n'y voulant pas consentir, et n'osant pas lui refuser ouvertement cet honneur, recoururent à une ruse de flatterie qui les tira d'affaire. Ils lui dirent qu'il ne convenait pas à un dieu d'ériger des monumens à un autre dieu. *Scripsit Ephesiis*, se omnes sumptus qui in id ædificium facti essent, restituturum; quique porrò requirerentur, præbiturum de suo, ita tamen ut ipsius nomen instaurato ope-

(2) *Ibidem*, *pag.* 28.

(3) Plutarque, Vie de Périclès, *pag. m.* 310 *du ...me de la version d'*Amyot.

(4) Cornelius Nepos, *in Pausaniâ*, *cap. I.*

(5) Κοινούμενος δὲ τὴν νίκην τοῖς Ἕλλησιν... κοινῇ τοῖς ἄλλοις λαφύροις ἐκέλευσεν ἐπιγράψαι φιλοτιμοτάτην ἐπιγραφὴν, ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ Ο ΦΙΛΙΠΠΟΥ ΚΑΙ ΟΙ ΕΛΛΗΝΕΣ, ΠΛΗΝ ΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΙΩΝ, ΑΠΟ ΤΩΝ ΒΑΡΒΑΡΩΝ ΤΩΝ ΤΗΝ ΑΣΙΑΝ ΚΑΤΟΙΚΟΥΝΤΩΝ. *Participans autem Græcis victoriam... cæteris manubiis in communi gloriosissimum titulum inscribi jussit*, ALEXANDER PHILIPPI ET GRÆCI, PRÆTER LACEDÆMONIOS DE BARBARIS ASIATICIS. Plutarchus, *in* Alexandro, *pag.* 673, *C.*

(6) *Voyez* Freinshemius, Supplem. in Q. Curtium, *lib. II*, *cap. V.*

ri inscriberetur. *Idque deprecati sunt Ephesii : quo tempore, quia Alexandro petenti aliquid denegare arduum erat, legatus eorum ad adulationem confugit, quâ maximè expugnabilem nôrat dixitque* dedecere culmen ipsius, si diis aliquid consecraret, quum ipse deus esset. Nam eum honorem ab hominibus haberi potiori naturæ. *Ea gloriæ contentio inter maximum regem, et unam civitatem fuit. Obtinuerunt Ephesii; et maluerunt ingenti pecuniâ carere, quàm instaurati templi titulo regi cedere* (7). Les Thébains, sans doute, ne sentirent point le même embarras lorsqu'à de semblables conditions une courtisane leur offrit de rebâtir leurs murailles. Je suis assuré qu'ils rejetèrent hautement la proposition, bien entendu que ce qu'Athénée va nous dire soit véritable. Ἐπλούτει δὲ σφόδρα ἡ φρύνη καὶ ὑπισχνεῖτο τειχιεῖν τὰς Θήβας, ἐὰν ἐπιγράψωσι Θηβαῖοι, ἈΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΜΕΝ ΚΑΤΕΣΚΑΨΕΝ, ἈΝΕΣΤΗΣΕ ΔΕ ΦΡΥΝΗ Ἡ ἙΤΑΙΡΑ, ὡς ἱστορεῖ Καλλίστρατος ἐν τῷ περὶ ἑταιρῶν. *Phryne usque adeò dives erat, ut Thebarum mœnia extructuram se polliceretur, se adscriberetur, ALEXANDRUM DIRUISSE, PHRYNEN VERO SCORTUM REFECISSE, ut ait Callistratus libro de Scortis* (8). Ne finissons pas sans rapporter une ruse qui vaut bien celle de Wickam. L'architecte du Phare grava son nom sur une pierre, et celui du roi sur la chaux qui couvrait la pierre. Pendant sa vie, on ne connut pas cette finesse; il ne s'exposa donc point à quelque péril, personne ne le pouvait déférer au roi comme un voleur de la gloire qui appartenait au prince; mais il espéra qu'au bout de plusieurs années le nom marqué sur la chaux serait enlevé, et qu'on ne verrait que le sien, qu'il avait mis sur une matière beaucoup plus durable que la chaux. Vous allez voir comment se nommait cet architecte. Οἰκοδομήσας οὖν τὸ ἔργον, ἔνδοθεν μὲν κατὰ τῶν λίθων τὸ αὐτοῦ ὄνομα ἐπέγραψεν· ἐπιχρίσας δὲ τιτάνῳ, καὶ ἐπικαλύψας, ἐπέγραψε τοὔνομα τοῦ τότε βασιλεύοντος, εἰδὼς ὅπερ καὶ ἐγένετο, πάνυ ὀλίγου χρόνου συνεκπεσούμενα μὲν τῷ χρίσματι τὰ γράμματα, ἐκφανησόμενον δὲ, Σώστρατος Δεξιφάνους κνίδιος, θεοῖς σωτῆρσιν ὑπὲρ τῶν πλωϊζομένων. *Postquàm igitur hoc opus exædificâsset, intùs in saxis suum nomen inscripsit: quo calce illitâ occultato, nomen ejus qui tum regnavit superinscripsit, ratus, id quod etiam evenit, fore ut brevi admodùm, litteræ illæ cum illitâ calce caderent, hoc verò appareret : Sostratus Cnidius, Dexiphanis filius, diis servatoribus pro salute navigantium* (9).

(B) *On lui appliqua ce que saint Jean dit du Verbe éternel.*] L'auteur que je cite (10) rapporte un passage de Froissard, où l'on trouve ces paroles : *En ce temps regnoit ung prestre qui an appelloit messire* Guillaume *de* Wickam. *I celluy* Guillaume *de* Wickam *estoit si bien in la grace du roy d'Angleterre, que par lui estoit tout faict, et sans lui en lee faisoit riens.* Comparez cela avec les paroles de saint Jean (11), vous ne trouverez pas une grande différence.

(C) *Des curés qui fussent capables de bien instruire...... et qui vécussent exemplairement.*] Ce n'est pas assez qu'ils soient doctes ou gens de bien, ils doivent unir ensemble ces deux qualités. Mais, au temps dont nous parlons, il était beaucoup plus facile de trouver des prêtres qui n'eussent ni l'une ni l'autre, que d'en trouver qui eussent l'une des deux et encore que l'ignorance fût prodigieuse dans ce siècle-là, l'on trouv[illegible] plutôt en eux la capacité d'instru[illegible] que la bonne vie : c'est pourquoi [illegible] soins de notre Wickam durent [illegible] une fatigue bien pesante, puisqu[illegible] ordonna surtout que les diacres et [illegible] prêtres fussent obligés à être exem[illegible] de l'ivrognerie et de l'impudici[illegible] *Ante omnia tam diaconos quàm [illegible] supra eos collocati sunt presbit[illegible] ac sacerdotes ab infami illâ ebriet[illegible]*

(7) Freinshemius, Supplem. in Q. Curtium, *lib. II, cap. VI, num.* 33. *Il cite Pausanias, lib. VII, et Strabon, lib. XIV. Je n'ai rien trouvé de cela dans* Pausanias, *mais bien dans* Strabon, *lib. XIV, pag. m.* 641.

(8) Athenæus, *lib. XIII, pag.* 591, *D.*

(9) Lucianus, de conscribendâ Historiâ, [illegible] *fin., pag. m.* 706 *tomi I.*

(10) *L'auteur du* Historica Descriptio, [illegible] *page* 32. *Je n'ai rien changé à son ortho[illegible] quoiqu'elle me soit suspecte en quelques [illegible]*

(11) *Toutes choses ont été faites par le V[illegible] et sans lui rien de ce qui a été fait n'a été [illegible]* Évangile de saint Jean, *chap. I, vs.* 3.

nis maculâ omninò immunes uit. Nam quum ipsi sal ter x mundi, ac dispensatores iorum Dei crebro in scripturis ntur, nimis indignum esse di- os vinolentiâ deformari vel cu- et immunditie inquinari, à rpitudinis labe et ignominiâ etiam ex populo (quos lai- cant) melioris notæ abhorre- 12). Ce n'est pas la moins se partie de son administra-

Édouard... soupçonna le duc ncastre de quelque mauvais t.] On pensa que ce duc son- usurper la couronne (13), et fonda sur les mesures secrètes rit avec des membres du par- , pour faire que les Anglais, à tion des Français, établissent i qui ne permît pas aux fem- s succéder au royaume. Cela le odieux, et donna de l'inquié- u roi Édouard, soupçonneux ne de coutume (14), et le porta rer pour son successeur son ls. Voilà le récit de mon au- n demandera peut-être à quoi t le duc de Lancastre, puisque issement de la loi salique n'eût pêché que la représentation lieu. Il ne pouvait donc rien par cet établissement, il lui une loi qui donnât la préfé- aux oncles sur les neveux. On épondre que n'osant d'abord ler à l'exclusion de Richard, fils aîné, il commença par le pro- ne. innovation où l'on ne pût nner qu'il eût en vue ses avan- mais s'il fût venu à bout d'é- la loi salique, il eût trouvé la e faite pour d'autres innova- il eût demandé des lois pour férence des droits de l'oncle. rillas s'imagine qu'il eut des- e faire abroger la représenta- t qu'à cause de cela il fut fau- e Wiclef (15). M. de Larroque réfute agréablement et solidement cette pensée (16).

(E) *Il fonda deux beaux colléges, l'un à Oxford, et l'autre à Winchester.*] Il y avait long-temps qu'il donnait des preuves d'une forte inclination à soulager les misérables. L'hospitalité, l'une des vertus qui, selon saint Paul (17) doivent briller dans la vie des évêques; était une chose qu'il pratiquait hautement. Il logea dans sa maison vingt-quatre pauvres, et les y fit entretenir toute sa vie. Il recevait chez lui fort humainement les étrangers; et, sept ans avant la fondation des colléges dont je parle, il commença de fournir une pension annuelle à cinquante jeunes garçons de bonne espérance, qu'il faisait étudier à Oxford (18). Ce furent ses préludes. Ensuite ayant obtenu des patentes pour la permission de faire bâtir un collége dans cette ville-là, il y mit de grand matin la première pierre, le 5 de mars 1379. Il destina à ce collége cent personnes outre les valets. Il voulut qu'on y entretînt cinquante écoliers pour y être instruits aux sciences; et qu'un homme grave, et recommandable par son savoir et par sa vertu, fût leur chef et leur gardien. Il y ajouta dix chapelains, trois clercs et seize enfans de chœur. L'édifice ayant été achevé au bout de sept ans, il y fit entrer ces cent personnes (19), à trois heures du matin le 14 d'avril 1386. La première chose qu'on fit fut d'implorer publiquement, par une prière solennelle, la bénédiction de Dieu (20). L'année suivante il fonda un autre collége dans un faubourg de Winchester, proche du palais épiscopal. Il y mit la première pierre le 26 de mars 1387. Il le destina à cent cinq personnes sans compter les gens de service. Ces personnes étaient le chef ou gardien, dix prêtres, soixante-dix écoliers, un principal, un sous-principal, trois chapelains, trois clercs et seize enfans de chœur (21). Toutes ces personnes y entrèrent à trois

istor. Descriptio, *pag.* 34.

ehementissimâ regni appetendi suspicione iâ laborabat. *Hist. Descript.*, *pag.* 33.

ui in senili ætate credulus et suspicioni- ò indulgentior esse cœpit... post hujus- upulum injectum paulò alienior deinceps *ancastrio* pater nonnullis videbatur. *Ib.*,

arillas, Histoire du Wicléfianisme, *pag.* .

(16) Larroque, nouvelles Accusations contre Varillas, *pag.* 11 *et suiv.*

(17) Épître à Tite, *chap. I, vs.* 8.

(18) *Tiré de* Historica Descriptio, *p.* 35, 36.

(19) *Il les avait choisis lui-même.*

(20) *Tiré du même livre*, *pag.* 101, 102.

(21) *Tiré de* Historica Descriptio, *p.* 102, 103.

heures du matin le 28 de mars 1393 (22). Au reste, les statuts de ces deux colléges sont si beaux, qu'ils ont servi de modèle pendant deux cents ans à ceux qui ont fait de semblables fondations à Oxford et à Cambridge (23). N'oublions pas que Wickam voulut que son collége de Winchester fût la pépinière de celui qu'il avait fondé à Oxford, car il ordonna que toutes les places qui vaqueraient dans le collége d'Oxford fussent remplies par des personnes tirées de celui de Winchester. Cela s'observe encore aujourd'hui. L'auteur que je cite représente en mots nerveux cette partie des règlemens. On va le voir. *Quòd collegio suo* Oxoniensi *quasi fons et seminarium inserviret, ex cujus (ut ita dicam) utero junior alia soboles quotannis nasceretur, et in alterum collegium decrescentium loco veluti ad patres litterarum ac senatores immigraret. Est enim hoc illius collegii* Oxoniensis *proprium et peculiare, ejusque statutis sancitum, ut cùm cætera collegia* Oxoniensia *in demortuorum aut discedentium locum ex scholis quibuscunque ascititios cooptare soleant, solum hoc non nisi naturales ex seminario suo* Vintoniensi *velut ex suâ et propriâ stirpe succrescentes eligat, et electos ad se tanquam ad novam* coloniam *suo tempore et loco deducat* (24). Notez que son testament et son codicille furent une preuve très-mémorable de sa charité et de sa libéralité (25).

(F) *On a dit qu'il révéla le secret de la confession touchant un fils supposé.*] C'est la troisième des cinq calomnies que l'auteur dont je me sers se propose de réfuter. Les deux premières sont que le savoir de Wickam était moins que médiocre, et que ce prélat a été valet. On réfute cela par plusieurs remarques qu'il n'est pas besoin de transcrire. Ceux qui seront curieux de les voir pourront recourir à l'original (26) ; je les y renvoie. Mais à l'égard du troisième chef de médisance je donnerai le précis de l'apologie. Commençons par l'accusation. On prétend que l'inimitié du duc de Lancastre pour Wickam était fondée sur ce que Wickam divulgua que ce duc n'était point fils d'Édouard III. On ajoute que Philippe, femme d'Édouard, révéla en confession, à notre évêque de Winchester, que Jean de Gand, duc de Lancastre, était fils d'un Allemand, et qu'elle l'avait supposé au roi son mari à la place d'une petite fille qu'elle avait eue de son époux. On ajoute encore, qu'elle supplia cet évêque de révéler ce secret aux grands du royaume, en cas que ce duc, fils putatif d'Édouard, aspirât à la couronne, ou se préparât à succéder, selon les lois, aux véritables princes du sang. On prend occasion de là d'imputer à ce prélat un grand sacrilége : je veux dire l'inobservation des lois canoniques, qui défendent de divulguer les secrets de la confession. Son apologiste le justifie, 1°. par la vertu éclatante de la reine ; 2°. par la concorde qu'il y eut toujours entre elle et le roi ; 3°. par l'impunité de Wickam ; 4°. par sa réconciliation avec le duc de Lancastre ; 5°. par le silence des historiens et des registres publics. Il n'est pas possible, dit notre auteur, qu'une princesse si vertueuse ait fait mourir sa propre fille (27) pour mieux couvrir une faute abominable. Un roi qui avait le cœur si haut n'eût point laissé impunie une telle méchanceté de sa femme. Il n'aurait pu l'ignorer, puisqu'on prétend qu'elle fut manifestée aux grands du royaume. Et s'il ne l'avait point crue, il aurait traité Wickam comme le méritent les calomniateurs les plus infâmes : toute la famille royale, déshonorée par un rapport si injurieux à la reine, aurait châtié le délateur. Le duc de Lancastre, déshonoré plus que tout autre, l'eût mis en justice, et ne se serait jamais réconcilié avec lui ; néanmoins il est sûr que depuis que le roi Richard les eut réconciliés, ils vécurent bien ensemble jusques à la mort du duc (28), c'est-à-dire pendant vingt et un ans. Notez que ce conte ne se trouve que dans la compilation d'un moine : *Rectè Harpsfieldus in historiâ illud de suppo*[...]

(22) Historica Descriptio, *pag.* 104.

(23) *Ibidem.*

(24) *Ibidem, pag.* 102.

(25) *Ibidem, pag.* 112, 113.

(26) *Ibidem, pag.* 116 *et seq.*

(27) *Si primo hujus calumniæ auctori credimus, ea quem non peperit, aluit, quam peperit, occidit.* Historica Descriptio, *etc., pag.* 121.

(28) *Ibidem, pag.* 121.

partu tanquam fictum et ...ntum rejicit, ac nullibi nisi ...acho Albanensi reperiri scri-...).

...... et qu'il fit des présens et ...omesses à la maîtresse d'É-..., pour obtenir la restitution de ...its épiscopaux.] Voici la qua-... médisance : notre auteur la ... mais par des argumens bien ...aibles que ceux qu'il allègue ... la troisième. Rapportons les ... de l'accusation. *Regi jam ..., ipsâque senectute confecto ... aderat atque ministrabat quæ-...emina* Alicia Peers, *quæ regi ...lo et infirmo obsecuta majo-...nam ipse dux* (30) *cum rege ...atiam ; hanc præsenti mercede ...tori promissâ spe* Wicamus *ad-...ut à rege restitui sibi ablata ...atûs jura tam quæ ante per-...et in fisco reservata essent, omnia prædia procuraret, quod ...vito duce, continuò impetra-...*). On réfute cela, 1°. par la ...e cette femme impudique pour ...êques ; 2°. par le peu de con-... qu'on pouvait avoir en elle, vu ...ruption de ses mœurs ; 3°. par ...aisons étroites avec les ennemis ...ickam ; 4°. par les termes des ...s patentes qui furent expédiées ...rélat pour son rétablissement. ...en contiennent les raisons, et ...rent que le consentement du duc ...ncastre, celui de tous les grands, ...ui de tous les conseillers de sa ...té, y intervinrent. On y voit à ... cette souscription : *Per ipsum ... et consilium, par le roi et par ...nseil.* L'exclamation de l'apo-...e ne doit pas être oubliée. *O in-... calumniatores, et chartarum ...carum maliciosos interpretes, ...quod instrumenta regalia per ...um senatum fieri asserunt, id ...purum scortum factitatum præ-...t. Num scortum et consilium is-...em sonant* (32) ? Il trouve fort ...ge que malgré cette déclaration ...uard, *se liberalitate episcopi ex ...asione in difficultatibus suis at-...egni adductum fuisse ut ea bo-na restitueret*, on ose donner pour cause de cette restitution les bons offices d'une courtisane, achetés à prix d'argent. 5°. Enfin il dit que le roi Richard, de l'avis de son conseil, où se trouvèrent le duc de Lancastre, les prélats, les comtes, les barons, confirma la restitution lorsqu'Alize Peers avait déjà pris la fuite (33). Je veux croire que la médisance dont on vient de voir la réfutation est calomnieuse ; mais je ne vois pas qu'on la combatte par de fort bonnes raisons. Mille et mille exemples prouvent ces deux choses : l'une, que ceux qui souffrent persécution de la part d'une favorite recourent à elle pour se rétablir, et tâchent de la gagner à force d'argent et de promesses, sans entrer en défiance, sous prétexte qu'une impudique de profession doit être capable de toutes sortes de perfidies ; l'autre, que les arrêts de réintégrande obtenus par le crédit d'une maîtresse sont du même style que ceux qu'on obtient par la voie du bon droit. Un roi qui accorde quelque chose par les sollicitations de sa maîtresse sait bien les faire goûter à son conseil, et, s'il ne le faisait pas, sa maîtresse saurait bien gagner les principaux conseillers ; et ainsi les clauses les plus favorables et les plus glorieuses sont insérées dans les patentes ; on n'y oublie rien du formulaire de la chancellerie. Joignez à ceci qu'il y a des gens injustement opprimés, qui ne se relèvent qu'en achetant les bons offices d'une favorite. Il ne faut pas s'étonner qu'après la chute de cette femme ils obtiennent la confirmation d'un arrêt : cela n'est pas extraordinaire. Je ne vois donc pas que les argumens de notre auteur aient de la force. Mais il suffirait de dire que c'est aux auteurs de la médisance à la prouver. Ce qu'il y a de bien sûr est que la maîtresse d'Édouard pouvait tout sur lui en ce temps-là, et que son pouvoir ne finit qu'avec la vie de ce grand prince. *Ce roi fut surpris, et n'eut de temps que pour témoigner du geste et des yeux, ayant tout d'un coup perdu la parole, quelques sentimens de piété à un prêtre qui l'exhortait. Ce n'est pas qu'il n'y eût assez long-*

...) *Ibidem, pag.* 124.

...) *C'est-à-dire le duc de Lancastre.*

...) *Ibidem, pag.* 125, *ex Acworthο in Vitâ* ...*ei*.

...) *Ibidem, pag.* 126.

(33) Quum jam *Alicia Peers* se in fugam cum suâ peste ac pernicie convertisset. *Ibidem.*

temps qu'il fût malade, et même en danger; mais la fameuse Alix Pérez, trop véritablement sa maîtresse, l'avait tellement obsédé, que personne ne lui put parler que quand il eut lui-même perdu la parole. Alors cette impudique harpie lui ayant arraché à la hâte des diamans qu'il portait au doigt, se retira, et le laissa entre les mains d'un chapelain, qui n'en put tirer autre chose que quelques signes de pénitence, bons, quoique tardifs, quand ils sont sincères; mais rarement sincères quand ils sont si tardifs (34).

Disons en passant que la cinquième calomnie, réfutée dans l'ouvrage que je cite (35), est que Wickam fut banni, et que son exil dura trois ans selon quelques-uns, et sept ans entiers selon quelques autres. Cela est absolument faux; il n'y eut jamais contre lui sentence d'exil. J'ajoute qu'il ne fut jamais privé de l'épiscopat; et ainsi l'évêché de Winchester ne fut jamais vacant depuis l'an 1367 jusqu'à 1404. Il faudrait donc qu'on l'eût refusé à Wiclef en 1367, s'il était vrai, comme le prétend M. Varillas (36), que le dépit de n'avoir pu obtenir cette prélature lui eût inspiré le dessein de s'ériger en hérésiarque; mais s'il ne l'eût pu obtenir cette année-là, l'une des raisons par lesquelles M. de Larroque (37) a réfuté M. Varillas, sur les suites de ce prétendu refus, deviendrait encore plus spécieuse.

(H) *Il fut employé à faire chasser Wiclef.*] Mon auteur ne touche cela qu'incidemment : c'est lorsqu'il prouve que notre évêque de Winchester était plus docte que les médisans ne s'imaginent. *Quid animi fuisse putas* Richardo *regi cùm* Wicamum *anno regni sui septimo unà cum* Courtneo Cantuariensi *archiepiscopo* Oxonium *contra virum acerrimum* Johannem Wicklefum *mitteret? An mediocris eruditionis et ingenii esse oportebat, qui (quòd ille ibi præstitit) dissentientes in religione opiniones conciliaret, et tam ce... brem et acutum virum suspectæ fi... redargueret et ex Academiæ fini... exterminaret* (38)? Voici un fait as... notable dont le jésuite Maimbo... (39), M. Varillas, ni même M. Larroque et plusieurs autres ne p... lent point : c'est que l'archevê... de Cantorbéri fut en personne à ... ford, avec l'évêque de Winches... l'an 1383 ou l'an 1384 (40), p... faire chasser Wiclef de cette univ... sité.

(34) *Le père* D'Orléans, Histoire des Révolutions d'Angleterre, *liv. V*, *pag.* 68, 69 *du IIe. tome.*

(35) Histor. Descript., *pag.* 127, 128.

(36) Varillas, Histoire du Wicléfianisme, *pag.* 2.

(37) Larroque, nouvelles Accusations contre Varillas, *pag.* 13 *et suiv.*

(38) Historica Descriptio, *pag.* 117, *on cit... registres de Lambeth.*

(39) Maimbourg, Histoire du grand Schi... d'Occident, *tom. I*, *pag.* 177 *et suiv.*, *éditio... Hollande.*

(40) *L'an 7 de Richard est en partie dans 1... et en partie dans* 1384.

WIDA (*a*) (HERMAN DE), ... de Wida, comte de l'empire ... fait archevêque de Cologne l'... 1515 (*b*). Long-temps après ... fut élu évêque de Paderborn, ... persécuta les protestans de ... lieu-là (A). Il célébra en 153... un concile dont les règlemen... furent fort loués (B); car comme c'était un très-honnête homme, et qui menait une bonne vie, il souhaitait passionnément que son diocèse fût dans l'ordre. Il ne se contenta pas de travailler à y faire rétablir une bonne discipline, il voulut y réformer aussi la doctrine; et ayant consulté Mélanchthon, et eu quelques conférences secrètes avec Bucer, il fit prêcher celui-ci à Bonn, et fit venir l'autre quelque temps après (C). La plupart des chanoines de Cologne s'opposèrent à cette entreprise; et ne pouvant rien gagner par les écrits qu'ils publièrent, ils recoururent au pape et à l'empereur. L...

(*a*) *Cette orthographe est plus usitée ... Allemagne que celle de* Weda, *ou* We... *Voyez* Seckendorf, Hist. Luther., *lib. III*, *pag.* 435.

(*b*) Seckendorf, *ibid.* Théodore de Bèze, *in* Iconibus, *dit que ce fut l'an* 1510.

ommunia et déposa cet
ue; et fut ensuite si bien
par Charles-Quint, que
fut contraint de renon-
dignité, l'an 1547 (D).
ira sur les terres de sa
c), et y mourut le 13
552, à l'âge de quatre-
ns (*d*). Son plan de ré-
n ressemblait mieux à
l'Angleterre qu'à celui
magne (*e*). Quoiqu'on ne
ier que cet archevêque
us homme de bien que
n peut dire qu'il ne man-
s de connaissances (E).
du Supplément de Mo-
les plus énormes qui se
ir (F). On a donné dans
i de Paris, en 1699 (*f*),
de notre Herman selon
es de Maimbourg.
terai quelque chose à
que (*g*) touchant l'erreur
ise du Supplément de
G).

: *la remarque* (D).
. *in* Saxoniâ, *ad ann.* 1552 *in*

: *la rem.* (C).
le mot Weiden.
la remarque (F).

persécuta les protestans de
i.] Commentons cela par
es du père Maimbourg.
*) la mort d'Éric de Bruns-
vêque de Paderborn, ayant
par les chanoines de cette
our lui succéder, afin qu'il
it aux luthériens qui com-
ent à s'y établir, il fit si
u'à l'aide de ses amis qui
pagnèrent avec de bonnes
, il se rendit maître de la
n chassa tous les prédicans
trouva, y abolit entière-
: luthéranisme, et défendit,
ine de la vie, que person-
i fît plus professi●n (1). »

ad ann. 1532.
ourg, Histoire du Luthéranisme,
. 264, *édition de Hollande.*

M. de Seckendorf observe que notre Herman fut poussé à cette rigueur par les chanoines et par la colère qu'il conçut contre l'insolence de la populace (2); et que néanmoins il donna des preuves de modération. Il n'inquiéta point deux ministres qui s'étaient sauvés de la prison, et il fit grâce à seize bourgeois condamnés au dernier supplice. Les prières de leurs parens, et le refus que fit le bourreau de les décoller, contribuèrent beaucoup à cette clémence. *Civibus Paderbornensibus XVI ad mortem condemnatis gratiam fecit, precibus supplicum et adstantium, immò et carnificis facto singulari, motus : Hic gladium, quo productos in forum decollare jussus erat, judicibus publicè tradidit, negans se innocentium cruore manus polluturum esse* (3).

(B) *Il célébra...... un concile dont les règlemens furent fort loués.*] Citons encore le père Maimbourg. « Dans l'appréhension qu'il eut que » les luthériens qui s'étaient déjà » répandus dans (*) le voisinage ne » fissent insensiblement glisser le ve- » nin de leur hérésie dans son élec- » torat, il tint avec ses suffragans » un concile à Cologne, où il fit les » plus beaux décrets qu'on puisse » souhaiter pour maintenir la reli- » gion dans sa pureté, pour rétablir » la discipline ecclésiastique dans sa » vigueur, et pour régler les mœurs » et les devoirs d'un vrai chrétien » en toutes sortes de conditions (4). » Le cardinal Sadolet loua beaucoup ce concile de Cologne; mais il trouva un peu étrange que l'on n'y eût point parlé du purgatoire. Voyez la lettre qu'il écrivit à Herman (5). Au reste, cet archevêque ne craignait guère que les luthériens ne fissent glisser dans le pays de Cologne le venin de leur hérésie : ses véritables pensées n'étaient pas connues au pè-

(2) *Irritatus plebis Paderbornensis petulantiâ et à canonicis stimulatus.* Seckendorf., Hist. Luther., *lib. III, pag.* 435.
(3) Seckendorf, Hist. Lutheran., *lib. III, pag.* 435. *Il nous renvoie à Chytræus*, lib. 9, fol. 278, et lib. 13, folio 392 et seq.
(*) *Concil., colon.* 1, *t.* 14, *concil. edit. Paris.*
(4) Maimbourg, Histoire du Luthéranisme, *liv. III, pag.* 264.
(5) *Elle est au XIVe. livre des* Lettres de Sadolet, *pag.* 559, *edit. Lugd.*, 1554, in-8°.

re Maimbourg ; lisez M. de Seckendorf, vous y trouverez que ce prélat était déjà plus que demi-luthérien. Hermanum *jam tum meliora intendisse, ex epistolâ MS.* Joh. Lumpii, *doct. Colon. quæ inter* Hechelianas, *extat, et d. 6. oct. hoc anno data est, apparet Scribit enim:* Archiepiscopus nondùm audet, quæ sentit, prodere, ob monachorum et theologorum superstitiosâ supercilia, quibus adhuc insipidum est, quod ex eorum non prodit culinâ, speratur tamen finis. *Addit :* Minoritanum, qui præsuli à confessione et sacrâ concione est, cucullum ferre adhuc, sed aliud sentire : in templo majori concionari aliquem puram Evangelii doctrinam, advolantibus ex vicinis oppidulis, etiam ex Hassiacâ ditione procul dissitâ, tot millibus, ut eos vix capiat templum (6).

(C) *Ayant consulté Mélanchthon, et eu quelques conférences secrètes avec Bucer, il fit prêcher celui-ci..., et fit venir l'autre quelque temps après.*] Il députa Pierre Medman à Mélanchthon, l'an 1539, et il aurait bien voulu que Mélanchthon le vînt trouver incessamment; mais ce voyage fut différé jusqu'à l'année 1543. Bucer, mandé par cet archevêque, se rendit auprès de lui vers la fin de 1541, et après plusieurs conférences qui furent goûtées, il s'en retourna à Strasbourg, d'où il revint auprès d'Herman l'année suivante, et prêcha publiquement à Bonn. Il avertit l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse que ce prélat avait de très-bons desseins, mais qu'il fallait l'encourager, parce que son âge le faisait agir timidement et lentement. Ces princes ne manquèrent pas de lui écrire pour le fortifier dans ses chrétiennes intentions. Il les en remercia, et leur fit savoir qu'il n'avait en vue que la gloire du bon Dieu, et le salut du prochain. Il avait déjà prié l'électeur de Saxe de lui envoyer Mélanchthon. Celui-ci partit environ la fin d'avril 1543, et dressa avec Bucer un projet de réformation que l'archevêque se fit lire, et qu'il discuta attentivement (7). On lui passa certaines choses qui ne sentaient pas le protestant, et qui obligèrent Luther à se plaindre de la connivence de Mélanchthon et de celle de Bucer. L'électeur de Saxe ne fut pas non plus content de cette conduite, quoique le landgrave l'eût averti qu'il ne fallait pas se promettre que dès le commencement on perfectionnât l'ouvrage (8). Il faut savoir que l'archevêque souhaitait que l'on retînt toutes les cérémonies qui ne seraient pas impies, et que chaque ordre conservât ses priviléges : il ne prétendait pas abolir l'épiscopat. *Propositum scilicet erat* Hermanno *ut ex* Melanchthonis *litteris colligi potest*, Chytræus *etiam* lib. XVI, fol. 460, *apertiùs tradit, ceremonias veteres omnes, quotquot sine impietate servari possent, unà cum collegiorum dignitate, libertate, prærogativis et juribus omnibus, retinere, ut moderatæ et piæ ordinationis ecclesiæ cathedralis exemplum esse posset ; sed eventus ostendit, in rebus tantoperè corruptis modum difficillimè inveniri; quapropter omnis ista cautio inutilis fuit, et, retentâ illâ pompâ, doctrinæ puritati incrementa omnia subtracta fuerunt* (9). Dans le projet de réforme qu'il publia, il ne fit aucune mention ni de Luther ni du pape (10); et il ménagea de telle sorte ses expressions sur l'article de la cène, que les zuingliens s'en pouvaient accommoder (11). Luther trouva bon qu'on ne l'y eût p[illegible] nommé (12); car il savait bien q[illegible] son nom eût pu rebuter le monde[illegible] mais il condamna les autres ménag[illegible] mens, et se mit dans une furieuse [illegible] lère contre Mélanchthon, et peut-[illegible] ne se serait-il jamais apaisé si [illegible] lanchthon n'avait mis la faute [illegible] Martin Bucer, et si l'électeur de S[illegible] n'eût travaillé à prévenir la rup[illegible] ouverte entre ces deux personna[illegible] *Non latuit* Melanchthonem *indig[illegible] tio Lutheri, immò tantoperè ex[illegible] flixit, ut de deserendâ Witten[illegible]*

(6) Seckendorf, Hist. Lutheranismi, *lib. III, pag.* 138, 139.

(7) *Tiré de* Seckendorf, *ubi supra, pag.* 436.

(8) Non satis placebat illa dissimulatio [illegible] monito licet à Landgravio quod non om[illegible] initium exactè constitui possent. *Idem, ib[illegible] pag.* 437, *num.* 8.

(9) *Idem, ibidem.*

(10) Hermanno ea placuit lenitas quâ [illegible] vit ne in toto scripto aliquid contra pon[illegible] nominatim spargeretur. *Idem, ibid., pag.* [illegible]

(11) *Idem, ibidem.*

(12) *Idem, ibidem.*

thero invisus esset, *m esse dicebatur, pugaretur. Sed piâ elecrovidentiâ et industeatus est Lutherus*, *is excusationem acceneque caput illud reoniensis de sacrâ cœ-*, *neque* Bucerum *ceo desideraret*, *hunc onis suæ nullam ha-*. *Sic ira Lutheri versa est* (13). réformation fut imren, si l'on s'en rapace. On n'en sait pas émps de l'impression rqué. Il en parut une ı, faite à Bonn, l'an rent Mylius, ou *von* en parut une autre e. Ces trois éditions nd. L'édition latine, l'an 1545, chez le a pour titre : *Nosex gratiâ Dei archieısis et principis elecac pia Deliberatio*, *ristiana*, *et in verbo reformatio doctrinæ*, *divinorum sacramentiarum*, *totiusque cuet aliorum ministeriocorum*, *apud eos*, *qui ıli curæ commendati instituenda sit, donec it constitui meliorem*, *et christianam synoalem sive nationalem; imperii nationis Gerıtu Sancto congrega*laires de la première gardés quelque temps clef (14), et peut-être ifféré davantage à les le monde avait eu auqu'Herman. Le chapiı n'eut pas plus tôt su ıdait de côté et d'aublier un livre en alleıin, intitulé : *Antidiristianæ et catholicæ lever. et Illust. Domimetropolitanæ Eccle-Propugnatio, adverndam universis Ordibus Diœcesis ejusdem nuper Bonnæ titulo Reformationis exhibitum*, *ac posteà mutatis quibusdam*, *Consultoriæ Deliberationis nomine impressum* (15). On trouve à la fin de l'*Antididagma* un écrit grave et modéré qui ne contient qu'une douzaine de pages, et qui a pour titre : *Sententia Delectorum per venerabile capitulum Ecclesiæ Coloniensis de Vocatione Martini Buceri*. Ce ne furent pas les seuls écrits que l'on publia de part et d'autre : M. de Seckendorf nous apprend (16) qu'il parut un livre, intitulé *Judicium Deputatorum Universitatis et secundarii Cleri Coloniensis, de Doctrinâ et Vocatione Martini Buceri*, qu'on attribuait au carme Éverard Billious. Il était parsemé de tant de bouffonneries, que les chanoines de Cologne ne voulurent pas l'autoriser ; c'est pourquoi l'on ôta le premier titre, *Judicium Cleri et Academiæ*, et l'on se servit de l'autre. C'est ce que l'on trouve dans une lettre de Mélanchthon. *Coloniæ liber editus est*, *non tam contra Bucerum*, *quàm contra universam doctrinam ecclesiarum nostrarum*, *et contra nostros principes. Poeta operis est Carmelita ille benè saginatus*, *et Bacchi ac Veneris sacerdos. Titulum operi fecerant*, Judicium Cleri et Academiæ. *Cùm autem saniores in collegio quidam comites vidissent*, *scriptum dignus esse scurris*, *quàm Clero, jusserunt mutarì titulum*, *ac testati sunt*, *id opus non probari suo collegio. Addita est ergò tituli correctio*, *pro* Clero *jubent legi* Clerum secundarium, *nothos videlicet cleros intelligunt. Petulantissimè convitiatur doctrinæ et Luthero*, *et in loco de conjugio spurcitie et obscœnitate verborum utitur*, *quam vix in lenne ferrent aures mediocrium hominum. Convitia ex Plauti fabulis lecta sunt*, *quibus fortassè carmelita ille magis delectatur quàm psalmis* (17). Caspar Gennep fit une version allemande de cet ouvrage (18). Mélanchthon en publia la réfutation. L'appel interjeté au pape, par le cha-

ı.

endorf, *lib. III*, *pag.* 443.

(15) *L'édition latine dont je me sers est de Louvain*, *chez Servatius Zassenus*, 1544, in-8°.

(16) Seckend., *lib. III*, *pag.* 438.

(17) Melanchthon, epist. ad CruciGerum. *C'est la LXXV*e. *du III*e. *livre : elle fut écrite de Bonn*, *en* 1543.

(18) Seckendorf., Hist. Lutheranismi, *lib. III*, *pag.* 438.

pitre de Cologne, peut passer pour un ouvrage de controverse (19) : l'archevêque le fit réfuter. Le même chapitre fit publier un programme en allemand, le 18 de novembre 1544. L'archevêque y opposa sa réponse, le 13 de décembre de la même année (20). La prodigieuse superstition de la ville de Cologne fut apparemment l'un des obstacles qui firent évanouir le dessein d'Herman. Cette ville est la Rome teutonique, tant elle abonde en cloîtres, en reliques et en simulacres. *Mansit aut restituta est, de quâ* Melanchthon *questus fuit, populi superstitio*, Coloniæ *potissimùm* Agrippinæ, *clero, templis, sacellis, statuis, reliquiis, plùs, quàm ulla in Germaniâ civitas, repletæ, ita ut* Romam Teutonicam *esse dicant* (21).

(D) *Il fut obligé de renoncer à sa dignité l'an* 1547.] On lui promettait du secours, et d'opposer la force à la force, mais il aima mieux céder, afin d'épargner à ses fidèles sujets les désordres de la guerre. Lisez ce qui suit; vous y verrez le caractère d'une bonne âme : *Constantiam profitebantur ordines; et res ad vim spectabat : sed bonus senex comitibus* Manderscheidio *et* Nuenario, *nobilitatis in archiepiscopatu facile primis, ita suadentibus optemperans, tum misericordiâ populi sui motus, et ne bello vastaretur provincia, ultrò cessit, fidemque et jusjurandum omnibus remisit. Obiit post annos sex idibus Augusti, anno* 1552, *in patriâ suâ, et, ut* Sleidanus *loquitur, qualem expetivit, finem habuit. Nam, aut Evangelii propagare doctrinam, et rectè constituere suæ ditionis ecclesias, aut privato sibi vivere licere, non semel optaverat : Et ab amicis aliquando monitus*, quantùm invidiæ sibi conflaret ex istâ religionis mutatione; *respondere solebat :* nihil esse, quod inopinanti posset accidere, seque jam pridem in omnem casum obfirmâsse mentem (22). Érasme aurait admiré cette cond... était si charmé d'une par... qu'il la trouvait digne d'... récompense l'empire ro... voyant qu'il ne pouvait ... ter l'empire sans faire d... re, aima mieux mouri... faire durer. *Cùm inter e... hoc animo repertus sit ... tiùs duxerit spontaneâ ... abrumpere, quàm impe... minum vitâ mercari, v... ipsum dignus imperio, s... tuti faveret* (23). Ce senti... que chose de si héroïq... dommage qu'un homme ... né qu'Othon ait fait par... générosité. Mais comme ... ailleurs (24), son âme e... n'étaient pas de la même t... le corps était abîmé dans ... l'âme retenait beaucoup d... parle de cette force qui s... les idées de l'équité. Il av... jours en horreur les guerres civil... et il n'aurait pas entrepris de ... contre Galba, s'il n'avait cru ... que ce... affaire se terminerait sans ... sion de sang. *Othonem etiam privatum usque adeò detestatum civilia arma, ut memorante quodam inter epulas de Cassii Brutique exitu cohorruerit : nec concursurum cum Galbâ fuisse, nisi confideret sine bello rem transigi posse* (26). Quand il prit la résolution de renoncer à la vie, il lui restait assez de forces pour continuer la guerre avec de justes espérances de réussir ; mais comme il en eût coûté la vie à beaucoup de gens, il jugea qu'il achèterait trop cher la conservation d'une couronne. Voilà ce qu'Érasme trouvait si beau; il l'avait lu dans Tacite et dans Suétone. *Hunc, inquit* (Otho) *animum, hanc virtutem vestram ultrà periculis objicere, nimis grande vitæ meæ pretium puto..... Civile bellum à Vitellio cœpit; et ut de principatu certaremus armis, initium illic fuit : ne plusquàm semel certemus, penes me exemplum erit. hinc Othonem posteritas æstimet.....*

(19) *V.* Seckend., Hist. Luthéran, *lib. III, p.* 442.

(20) *Idem, ibidem.*

(21) *Idem, ibidem, pag.* 448.

(22) *Idem, ibidem. Voyez aussi* Bèze, *in* Iconibus. Non modò, *dit-il*, conscientiam tuam liberâsti, sed teipsum quoque memorabili seculis omnibus exemplo superâsti, quum ultro vi majori cedens, paternis bonis contentus, placidè christianèque vivere, quàm licet immeritò ereptam dignitatem tuorum subditorum sanguine tutari maluisti.

(23) Erasm., *epist. dedic.* Suetonii, Dion Cassii, *etc.*

(24) *Tom. XIII, pag.* 569, *remarque* (B) *l'article* Suréna, *à la fin.*

(25) *Non erat Othonis mollis et corpori similis animus.* Tacit., Hist., *lib. I, cap. XXII.*

(26) Sueton., *in* Othone, *cap.* X.

ıanæ pubis, tot
sterni rursùs, et
ı)? Érasme n'eût
uver la modestie
erman, s'il avait
ps-là ; mais je ne
dit qu'elle était
dans un évêque

plus homme de
ne manquait pas
Voici encore un
ıbourg : « Il était
, ne sachant rien
u'un prélat doit
même qu'il ne
de latin qu'il en
sa messe et son
, comme le land-
ui (*[2]) l'avait pris
près qu'il se fut
ın jour à l'empe-
:rime de cet ar-
ıvoir entrepris la
n église : *Hélas*,
ince, *que peut-il*
mme qui n'entend
un peu de latin?
lire en sa vie que
j'en ai ouï deux,
qu'il ne pouvait
troït. Aussi tous
de son concile,
faits, ce n'était
ıi n'y entendait
is le célèbre doc-
rchidiacre de l'é-
:, qui les avait
n l'état où nous
Il est certain que
:é ce discours de
ndgrave, mais il
ave répliqua que
lu avec un grand
emands, et qu'il
ı. *Sed diligenter*
ınicos, ait ille,
eligionem intelli-

II, cap. XLVII. Les
thone, cap. IX, *sont*
ım cepit : ut multi nec
adore, ne tanto rerum
inationem sibi asserere
atione ullâ, aut diffi-

Comm. Sleid., *l.* I.

re du Luthéranisme,

ı. 438 *verso*.

git. Mélanchthon va nous apprendre que ce prélat fit paraître des lumières pendant qu'on examinait en sa présence le modèle de la réformation: *Legi sibi totum librum jussit, attentissimè audivit, multa de plerisque locis graviter disseruit, quædam suo judicio rectè mutavit, interdùm nostras sententias, re disputatâ, suæ opinioni prætulit. Huic labori dies sex tribuit, ac quotidiè matutinas horas quatuor continuas. Miratus sum senis assiduitatem et diligentiam, ac animadverti, seriò hanc rem tantam ab eo agi; quòd, quantùm referat, intelligis. Et has controversias, penè ut artifex, dijudicat* (30).

(F) *L'erreur du Supplément de Moréri est des plus énormes qui se puisse voir.*] « Ce fut par le commandement » d'Herman que le cardinal Jean » Gropper fut étranglé avec le cor- » don de son chapeau, pour avoir » voulu s'opposer à cette nouvelle » religion. » Voilà les paroles de ce Supplément (31). On aurait de la peine à imaginer des conjectures vraisemblables sur cet horrible mensonge, si l'auteur n'avait cité Bèze ; mais quand on va au lieu qu'il indique, on voit ce qui l'a trompé, et alors l'étonnement ne cesse point, au contraire il s'augmente. Bèze compare notre Herman à Jésus-Christ, et Jean Gropper à Judas. Il prétend que Gropper trahit son maître, et qu'il obtint pour récompense un cordon qui l'étrangla, c'est-à-dire le chapeau de cardinal. *Tu verò haud secùs quàm olim à Judâ Christus à tuo Johanne Groppero proditus quum esses, retulit quidem hic quoque proditor stipendium peccati mortem cardinalitii galeri vinculis strangulatus* (32). On serait infiniment plus excusable si, avec le père Maimbourg, on assurait que Théodore de Bèze, *voulant puérilement faire le bel esprit* (33), a débité là *une froide et méchante plaisanterie*, qu'on ne l'est en

(30) Melanchthon, epistolâ CCCIV, *lib. IV: elle fut écrite d'Erford à Camérarius, le* 11 *d'août* 1543.

(31) *Au mot* Herman, *pag.* 670. *Cet article ne se trouve pas dans le* Moréri *de Hollande. Notez que* Moréri *a nommé faussement cet archevêque* Herman de Meurs.

(32) Beza, *in* Iconibus.

(33) Maimbourg, Histoire du Luthéranisme, *liv. III, pag.* 268.

y trouvant un crime exécrable de l'archevêque de Cologne.

(G) *J'ajouterai quelque chose... touchant l'erreur... du Supplément de Moréri.*] Cette addition me sera fournie par Florimond de Rémond. Il dit que Théodore de Bèze, non content d'avoir employé en prose cette allusion à Judas, a voulu aussi *l'exprimer en sa rithme :*

Voy d'un autre costé le malheureux Groper,
Qui son seigneur trompant, son cœur laisse attraper,
Estranglé d'un cordon d'un chapeau detestable,
De la grace divine Herman est le tesmoing
A celuy qui du ciel plus que du monde a soing,
Groper monstre de Dieu la vengeance effroyable.

« Un pauvre sot, ajoute-t-il, pre-
» nant au pied de la lettre les mots
» de Bèze, me vouloit faire à croire,
» que Groper avoit filé un licol du
» cordon de son chapeau, et s'estoit
» estranglé de ses mains : au lieu que
» Beze veut dire, l'appetit d'un chap-
» peau lui avoit osté la voix qu'il vou-
» loit employer pour la defense du
» lutheranisme (34). » Qui aurait pu s'imaginer qu'une métaphore aussi intelligible que celle-là ferait naître des pensées si fausses et si ridicules?

(34) Flor. de Rémond, Histoire de l'Hérésie, *liv. III, chap. IX, num. 4, pag.* 321.

WILHEM (David le-Leu de), conseiller au conseil des princes d'Orange, et à celui de Brabant, mérite d'être compté parmi les hommes illustres du XVIIe. siècle. Il était issu d'une très-noble et très-ancienne famille (A), et il naquit à Hambourg le 15 de mai 1588. Sa mère, qui joignait à la noblesse du sang (B) beaucoup de piété et beaucoup de zèle pour la religion protestante, le fit très-bien élever, et l'envoya étudier à Stade dès l'âge de dix ans, sous de fort bons maîtres : et après qu'il eut profité à Hanau des leçons de Jean-George Crobius, et de Jean Rodolphe Lavatérus, elle le mena à l'académie de Franeker. Il y demeura trois ans, et en partit l'an 1611, pour aller voir celle de Leyde, où il fit de grands progrès en philosophie, en jurisprudence, dans les langues orientales, etc.; après quoi il alla en France, et s'arrêta quelque temps à l'académie de Saumur; et puis, l'an 1613, il alla loger à Thouars chez le docte André Rivet, dont il se fit estimer d'une façon très-particulière (C), entre autres choses par les connaissances qu'il avait acquises en théologie. Il se perfectionna beaucoup dans le Levant par les voyages qu'il fit au grand Caire, à Jérusalem, à Alexandrie, etc., les années 1617, 1618 et 1619. Il eut une grande familiarité avec Cyrille de Lucar, et il conféra souvent avec lui sur les différens de l'église grecque et de l'église latine. Il reçut plusieurs lettres de ce fameux patriarche (*a*), qui méritent de voir le jour, et que ses héritiers promettent de publier pour satisfaire la curiosité des savans. Après qu'il fut de retour de ce grand voyage, il s'arrêta quelques années à Amsterdam avec son frère (D); mais la forte envie d'une connaissance plus parfaite des langues orientales, et l'inclination qu'il avait pour le Levant, l'engagèrent à y faire un second voyage, l'an 1625. Il est sûr qu'il fit ces voyages en habile homme, c'est-à-dire en faisant de belles et de curieuses observations, et en acquérant une grande connaissance de l'arabe, du persan et du chaldaïque (*b*). Il

(*a*) *Voyez la remarque* (E).

(*b*) *Outre les langues mortes des nations savantes qu'il entendait parfaitement, il*

ıtré en ce pays-là par
ıolius, qu'on lui avait
ıdé (E); et il se forma
une liaison cordiale et
i a duré autant que
ıtant de retour en Hol-
iron l'an 1631, il se fit
er du prince d'Orange,
Ienri, qu'il obtint la
conseiller au conseil
esse, à la Haye. Il se
: une sœur du célèbre
ılichem (c), femme de
d'esprit. Il en eut des
, comme on le verra
. Les états généraux
: de belles conquêtes
ırovince de Brabant,
ımes victorieuses du
deric Henri, augmen-
:onseil de cette provin-
634, et y donnèrent
e de conseiller à notre
:HEM. Ils le firent sur-
du même pays, l'an
mme il aimait et qu'il
les sciences et les beaux-
ıis les grandes occupa-
tant de charges lui
, ne l'empêchèrent
beaucoup, et d'entre-
grand commerce de
ıc les savans (G). Il se
plaisir de les proté-
les servir en toutes
s, et à la cour et ail-
eut une très-belle bi-
, fournie des livres
ıcellens en toutes sor-
ıltés. On y trouvait un
ıbre de manuscrits très-
d), arabes, persans, chaldaïques, etc. Le présent qu'il fit de momies, de manuscrits, et de telles autres raretés à l'académie de Leyde (H), y est conservé encore comme un ornement. Il mourut de la pierre, le 27 de janvier 1658, ayant servi fidèlement et avec beaucoup d'application trois princes d'Orange, savoir : Frideric Henri, Guillaume II et Guillaume Henri *, à présent roi d'Angleterre (e).

ır *aisément la plupart des lan-*
ıt *aujourd'hui en usage dans*
ıns *l'Asie.*

ıon *article, tom. XV.*

ıez *ceci par un passage de* Fri-
im, Vindic. Exercit. de Grat. Universali, *parte I*, *pag.* 67, *où il dit que* David de Wilhem *è* tenebris eruit tractatum de tribus quæstionibus, compositum à Lupo Servato abbate ordinis Benedicti, Rabani discipulo, qui vixit octavo seculo, *et mihi communicavit.*

* L'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibl. Fr.*, XXX, 19, note que ce qui se dit ici des services rendus par Wilhem à ce dernier prince doit s'entendre dans un sens vague, puisque ce prince n'avait que sept ans quand Wilhem mourut : mais Guillaume Henri étant né huit jours après la mort de son père, était le chef de la famille, et c'était bien lui qu'on servait.

(e) *Tiré d'un* Mémoire *communiqué au libraire.*

(A) *Il était issu d'une très-noble et très-ancienne famille.*] Elle a tenu rang parmi la noblesse d'Artois et du Cambrésis dès l'an 1096, ayant possédé dès ce temps-là entre autres biens les seigneuries et terres de Bantœux et de Bantousel, de Wilhem, de Chantemerle, de Froidebize, d'Avesnes-lez-Gobert, etc. comme il paraît par une sentence donnée dans le conseil de Brabant, à Bruxelles, le 5 de juillet 1678. GEORGE LE-LEU DE WILHEM, père de celui qui fait le sujet de cet article, sortit de Tournai au commencement des troubles de religion ; car il fut proscrit avec ses cinq frères, parce qu'ils avaient enterré leur mère sans observer les cérémonies de la communion de Rome. Il paraît par un acte authentique du 22 de décembre 1565, qu'ils abandonnèrent leurs terres à la confiscation : mais on tâcha de se relever de cet acte après l'an 1576, attendu la pacification de Gand. JACQUES LE-LEU DE WILHEM, l'un de ces six frères,

se réfugia en Angleterre, et se maria en premières noces avec Marguerite de Zègre, et en secondes avec Marie de Duyts. Du premier mariage il eut entre autres enfans TIMOTHÉE LE-LEU DE WILHEM, né à Londres le 26 de novembre 1568, et seigneur de Borgerie Finges lez-Courtrai. Du second mariage, il eut entre autres enfans MICHEL LE-LEU DE WILHEM, né le 27 de septembre 1587, qui est mort conseiller échevin de la Haye, et qui épousa à Delft, le 25 de mai 1614, Anne de Rechtère, nièce de M. le secrétaire Adrien Duyck : la sœur (1) était mariée à messire Dudley Carleton (2), ambassadeur du roi Jacques en Hollande (3).

(B) *Sa mère, qui joignait à la noblesse du sang.*] Elle s'appelait Gilliette van Opalfens, et était fille de Jean van Opalfens, écuyer, et de demoiselle Jeanne l'Empereur d'Oppyck, sœur de Jean l'Empereur d'Oppyck, seigneur de Malerit, etc. (4), qui fut député à la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, par la ville de Tournai, avec les nobles confédérés. Son fils Antoine l'Empereur d'Oppyck fut père de CONSTANTIN L'EMPEREUR, né à Brême l'an 1591, et professeur en théologie à Leyde, et conseiller du prince Maurice, homme fort versé dans les langues orientales, comme il l'a témoigné par divers écrits. Il fut marié deux fois ; 1°. avec Levine de Witt, fille du seigneur de Rosenbourg, conseiller d'Amsterdam ; 2°. avec Catherine Thysius de Kynogen. Il mourut l'an 1648, ne laissant qu'une fille, Sara l'Empereur d'Oppyck, qui a été mariée à Marc du Tour, gentilhomme de son altesse le prince d'Orange, père du roi de la Grande-Bretagne. Il est mort conseiller à la cour de Brabant. Après cette digression qui était due au mérite de Constantin l'Empereur, je reviens à la mère de notre David de Wilhem. Elle était à Paris le jour de la Saint-Barthélemi, et fut sauvée du massacre comme par miracle : son mari était alors à Rouen, et fut préservé aussi. Son père, Jean van Opalfens avait eu le m[illegible] bonheur quelques années aup[illegible] On l'avait condamné à m[illegible] pour cause de religion : la sente[illegible] déjà prononcée ; mais il s'éc[illegible] la prison de Tournai par l[illegible] vence du geôlier, et se sauv[illegible] gleterre.

(C) *André Rivet, dont il* [illegible] *mer d'une façon très-parti*[illegible] Pour connaître la liaison qui [illegible] entre eux deux, et l'estime [illegible] lière que M. Rivet eut pour [illegible] ne faut que voir l'épître déd[illegible] de son Commentaire sur le [illegible] gue (5). Elle rend aussi un té[illegible] ge très-avantageux à la ver[illegible] science, à la piété, et au[illegible] belles qualités de David de W[illegible]

(D) *Avec son frère.*] C'e[illegible] avec PAUL LE-LEU DE WILHE[illegible] de DAVID LE-LEU DE WILHEM, [illegible] encore (6), et qui est présid[illegible] échevins, et receveur de [illegible] d'Amsterdam. Il a pour fem[illegible] legonde van Beuningen, sœur [illegible] M. Conrad van Beuningen, [illegible] par ses ambassades.

(E) *Le docte Golius qu'on* [illegible] *recommandé.*] J'ai vu l'origi[illegible] lettre que M. Rivet écrivit [illegible] Wilhem (7) le 29 d'octobre [illegible] j'en ai extrait ces paroles : *S*[illegible] *huc tibi litteras itineris tui Hi*[illegible] *mitani, et eas quas à Pa*[illegible] *Alexandrino acceptas mihi* [illegible] *nicâsti, quas vel tibi, vel ei* [illegible] *nomine eas petet, restituam cùm* [illegible] *lueris. Commendatione meâ apud te non opus habet clariss. Golius, vir in rarâ eruditione, rarâ pietate et modestiâ præditus, nostro defuncto Erpenio intimus, et mihi tam proprio nomine quàm tali necessitudine charissimus*, etc. Cela nous apprend que M. Rivet était alors le dépositaire des lettres que le patriarche Cyrille avait écrites à M. de Wilhem. Il a fait savoir au public le commerce que son

(1) *On suit mot à mot le* Mémoire *communiqué au libraire.*

(2) *Qui de ce mariage eut une fille qui vit encore (en 1696). Elle est veuve de mylord Ferens, et mère de la comtesse d'Aran, veuve d'un fils du duc d'Hamilton, mère d'une fille unique, très-riche héritière.*

(3) *Tiré d'un* Mémoire *communiqué au libraire.* Idem dic de plerisque infrà memorandis.

(4) *Il avait épousé l'héritière d'Aigremont, dame de Malerit*, etc.

(5) Ad Amplissimum præstantissimum pietate et multiplici eruditione virum D. Davidem de Wilhem.

(6) *On écrit ceci l'an 1696.*

(7) *Qui était alors à Alep.*

ait eu avec ce Cyrille; car
uvons ces paroles dans l'épî-
catoire que j'ai déjà alléguée.
(regionibus) *etiam ex ipsâ*
quæ tabernaculo Dei inser-
stulisti non pauca, aliis
r communicaturus, ad com-
utilitatem. Inter quæ non
sunt, quæ ex intimâ illâ ad-
cum reverendiss. Cyrillo
iarchâ Alexandrino, hau-
us communicationis fructus,
atis tuæ in eo de rebus nos-
iùs informando utilitatem,
us adversariis, etiamnùm
s et percipimus, postquàm
st ad summam inter Orien-
ristianos dignitatem. Quæ
to sunt, quanta fuerit in te
ndæ veræ religionis cura,
er remotissimos à nobis (8).
mme de beaucoup d'esprit...
des enfans.] Elle s'appelait
e Huygens, et avait bien de
re. M. Descartes l'estimait
p, et lui demandait volon-
même avec déférence, ce
ensait sur les nouvelles idées
sophie qu'il inventait. Elle
environ dix ans à son mari,
ut le 1er. décembre 1667,
rettée de tout ce qu'il y avait
raisonnables à la Haye. M.
hem laissa trois filles, et un
URICE LE-LEU DE WILHEM, qui
urd'hui doyen du conseil et
odale de Brabant, à la Haye
est un très-honnête homme,
beaucoup de savoir et de méri-
dont la conversation a mille
ens. J'en puis parler par expé-
; car c'est une des premières
issances que j'eus l'honneur de
mon arrivée en Hollande. Dès
eut fait ses études il voyagea en
, en France, en Allemagne, en
rie, en Suède, et en beaucoup
res pays, et se fit considérer des
distingués. Il accompagna à
ge, en 1665, M. de Zuylichem son
, lorsque cette principauté fut
e avec toutes les formalités né-
ires sous le pouvoir de son légi-
maître. Il fut reçu alors docteur
oit avec beaucoup d'applaudis-

ndreas Rivetus, *epist. dedicator.* Com-
., *in Decalog.*, *Oper. tom. I, pag.* 1223.

l en a été fait président au mois de sep-
1703.

sement (10). Il a été toujours fort curieux, non-seulement des antiquités de son pays, mais aussi des antiquités romaines. Il interrompit par cette passion ses études de jurisprudence pratique, l'an 1670, pour aller voyager une seconde fois dans un âge plus avancé; et s'étant arrêté à Paris pendant quelques mois, il entreprit le voyage d'Italie avec don Francisco Brancaccio (11), neveu du cardinal de ce nom, et avec messieurs de Grancei fils du maréchal. Il s'arrêta une année entière à Rome, afin de fouiller tout ce qu'il y a de remarquable dans cette fameuse ville. Étant revenu en Hollande, il s'appliqua fortement à examiner le droit public, et l'intérêt des princes et des états de l'Europe. Son génie le portait à cela, et la connaissance qu'il avait de beaucoup de langues lui fournissait de grands secours dans cette étude. Il alla en Suède au mois de novembre 1671, avec son excellence M. de Haren ambassadeur des Provinces-Unies *, et il fut choisi (12) par les états-généraux pour avoir soin des affaires de la république en cette cour-là, lorsque cet ambassadeur fut sur le point de s'en retourner. Les mêmes états, peu de jours après, lui conférèrent la charge de conseiller à la cour de Brabant, à la place de M. Fagel qu'ils avaient fait leur greffier. Comme il avait lié de très-bonnes habitudes à la cour de Suède, et qu'il était fort bien dans l'esprit du chancelier de la Gardie, et des autres sénateurs du royaume, les états de Hollande conclurent au mois de juin 1673 une résolution pour faire qu'il fût envoyé en cette cour-là en qualité de député extraordinaire des Provin-

(10) *Voyez la* Relation de M. Chambrun, *imprimée à Orange l'an* 1666, *pag.* 161.

(11) *Il avait été capitaine de cavalerie au service du roi d'Espagne, dans le Pays-Bas.*

* L'auteur des *Observations* insérées dans la *Bibliothèque française*, XXX, dit que M. de Haren avait laissé sur ses ambassades des Mémoires qui ont été brûlés avec le reste de la bibliothèque de son neveu, dans l'incendie qui consuma sa belle maison de Sainte-Anne, en Frise, la nuit du 14 au 15 décembre 1732. Joly, qui rapporte cette circonstance, a la bonne foi d'observer que toute curieuse qu'elle est, elle n'a cependant aucun rapport à cet article ni à aucun autre du Dictionnaire de Bayle.

(12) *Par une résolution prise le* 26 *d'août* 1672.

ces-Unies. L'année suivante il eut deux fois, aux mêmes états, la nomination à la charge de conseiller à la cour de Hollande, premièrement de la part des villes, et puis de la part des nobles. Il épousa, en 1683, la fille aînée de M. Timmers, bourgmestre de Rotterdam, qui a été directeur de la compagnie des Indes, et député plusieurs fois à l'amirauté de la Meuse (13) (*).

(G) *Un grand commerce de lettres avec les savans.*] Et surtout avec Saumaise, Heurnius, Rivet, Descartes, Heinsius, Vossius, Junius, Ménasse Ben Israël qui lui dédia son Traité *de Creatione* (14). Les lettres qu'il reçut d'eux, et de plusieurs autres hommes illustres, sont par monceaux parmi les papiers de M. de Wilhem son fils. S'il avait le temps d'y faire un triage, il en trouverait beaucoup dont il pourrait faire un présent considérable à la république des lettres. Il y trouverait aussi bien des pièces manuscrites semblables à celle qu'on a vue ci-dessus (15).

(H) *Le présent qu'il fit..... à l'académie de Leyde.*] Voici là-dessus un témoignage public : *Id mihi silentio non est prætereundum, quod erga hanc nostram academiam, studiorum tuorum olim promotricem, matrem proindè tuam, liberalem admodùm te præbueris : factum est enim id curâ tuâ et ære tuo, ut theatrum in eâ anatomicum, tot raris et pretiosis κειμηλίοις, exterorum omnium qui illud invisunt animos in admirationem rapiat; inter quæ eminent duo condita cadavera* (*Mumias vocant*) *antiquissima, quæ in Ægypto eruta, et à te redempta, integerrima, è mitten ad nos pervenerunt* (16).

(13) *Tiré* (*quant aux faits*) *d'un* Mémoire *communiqué au libraire.*

(*) Il en a une belle famil le, savoir : David le-Leu de Wilhem, seigneur de Barlicum, de Middelrode, etc., conseiller du conseil et cour féodale de Brabant, par la démission volontaire de son père, seigneur de Woelwyk, qui avait été long-temps doyen, et pendant quinze ans président de cette cour; Paul-Sébastien, et Constantin, le-Leu de Wilhem, qui ont pris leurs degrés en droit dans l'académie de Leyde; et Marie-Constance le-Leu de Wilhem, mariée à M. Guillaume Paedts, conseiller de la ville de Leyde. (*Tiré d'un* Mémoire *communiqué au libraire en* 1719.)

(14) *Cette épître dédicatoire mérite d'être consultée ; elle peut servir de preuve à cet article.*

(15) *Remarque* (L) *de l'article* Bore, *t. III*, *pag.* 571.

(16) Rivet, *Oper.*, *tom. III*, *pag.* 112...

WIMPINA (Conrad), pro fesseur en théologie à Francfor sur-l'Oder, dans le XVIe. si cle, était né à Bucheu (*a*). s'acquit beaucoup de réputati par les leçons, tant publiq que particulières, qu'il faisai Leipsic sur la philosophie, sur théologie, sur la poétique, e Il s'attirait un grand nom d'auditeurs, et en même tem beaucoup d'envieux. Ceux-ci chèrent en vain d'obscurcir gloire; et, n'ayant pu y réu par les subtilités sophistiq qu'ils lui proposèrent et a quelles il répondit habilemen ils recoururent aux médisan et aux libelles. Il fallut qu'il présentât au tribunal de l' chevêque de Magdebourg, p mat d'Allemagne ; et il y trio pha de ses ennemis. Il mo d'une façon éclatante au doc rat en théologie : un cardi légat, qu'il harangua dans l'ég de Saint-Paul à Leipsic, et admira son éloquence, lui conférer ce grade. Wimpina présenté par toute la facult théologie. La réputation d docteur devint si grande, quand les marquis de Bra bourg voulurent créer une démie à Francfort-sur-l'O ils lui offrirent des gages considérables s'il voulait y fesser. Il accepta ces offr alla jeter (*b*) les fondeme cette nouvelle université. fut recteur des deux collég

(*a*) *C'est une petite ville de l'Od au diocèse de Wurtzbourg.*

(*b*) *L'an* 1506.

r professeur en théologie. iait souvent des livres (*c*) fut un des antagonistes ıer (B); et il passa pour le le auteur des thèses qui nt sous le nom du domi- Jean Tézel *, contre ce ateur (*d*).

é du livre publié par Joachim Jean *à Helmstad*, 1660, *et composé par yme, sous le titre de* Scriptorum ı . . . . . Centuria.

ıre dit que Bayle devait rapporter .une des preuves que donne Sec- s'il en donne; on ne peut pas y ɔi s'il n'en donne pas.

kendorf, Hist. Lutheran., *lib. I, num.* I.

l publiait souvent des livres.] ʳme qui a composé le catalo- ıommes illustres publié par ı Jean Madérus (1), fait men- plusieurs livres que Wimpina ɔmposés avant l'année 1514; ne distingue point de ceux ient déjà imprimés ceux qui ient pas encore. Quoi qu'il en ɔici sa liste : *Editio Proprieta- ʳicalium in Commentatione non l libri IV. De Erroribus philo- um in Fide christianâ. De No- cœlestis Corporis. De eo an li cœli possint dici. De Nobilitate ɪrum Cœli. De Fato Opus insi- præclarum. Palillogia de theo- Fastidio. Panegyrici de Christi ɔilitate ac Sublimitate. Apologe- n sacræ Theologiæ Defensionem. ɔgia secunda contra Obtrectatio- Theologiæ. Apologia tertia ad ʳrstatinas Offensiones et Deni- ʳnes S. Theologiæ. Apologia a contra laconismum Mellerstat, Defensione Theologiæ. Apologia a pro Repressione Errorum Mel- t. Cribratio in Tergiversationes ini Mellerstat. De ortu, pro- u, et fructu S. theologiæ. Super ntias libri IV. Præcepta coag- ındi rhetoricè Orationes. Opus ibeticæ Disputationis mirum et m. Orationes et Carmina.* Je ne : point que ce Martin Mellerstat, e lequel Wimpina mit si sou- la main à la plume, ne soit le Martin Melrstat dont l'anonyme parle en particulier sous le nombre XXXI, et dont il rapporte un Catalogue des ouvrages dans lequel on ne trouve nulle trace de ses disputes avec Wimpina. Ce Martin Melrstat * portait le nom de sa patrie, située dans la Franconie. Il enseigna la philosophie des thomistes pendant vingt ans à Leipsic, avec beaucoup de réputation, après quoi il s'appliqua à l'étude de la médecine; et s'étant fait recevoir docteur en cette science, il y devint si célèbre que Frideric, électeur de Saxe, le choisit pour son médecin (2).

Au reste, l'un des principaux ouvrages de Wimpina est celui *de Divinatione;* mais on l'accuse d'y être le plagiaire de Pic de la Mirandole (3). Voilà donc un auteur à joindre au Catalogue de Thomasius. Ce livre *de Divinatione* fut imprimé avec plusieurs autres traités de Wimpina, à Cologne, l'an 1531, *in-folio*. Et l'on avait publié à Francfort-sur-l'Oder, en 1538, les trois tomes du même auteur, *de Sectis, Erroribus, ac Schismetis*, avec les traités *de Prædestinatione* et *de Fortunâ*, in-folio.

(B) *Il fut un des antagonistes de Luther.*] Il fut l'un des quatre théologiens de Brandebourg qui réfutèrent, en 1530, les articles de foi que Luther avait publiés, et qui servirent de base à la confession d'Augsbourg. Il fut l'un des théologiens que les princes catholiques amenèrent cette année à la diète (4). On avait choisi les plus propres à la dispute (5); et quand on vit que les premières conférences entre les députés des deux partis n'avaient point frayé le chemin à un accommode-

ʼ *Helmstad, l'an* 1660, in-4°.

* Joly dit que dans le tome VI des *Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1740, in-4°., on lit quelques anecdotes de Samuel Walther, propres à illustrer l'Histoire de Magdebourg et à rectifier la narration de Bayle au sujet de la dispute de Wimpina contre Mellerstadt, dont le vrai nom est Martin Polichius. Cette dispute fut assoupie par un rescrit d'Ernest, archevêque de Magdebourg, daté de Hall, le 20 août 1504, qui impose silence aux deux parties.

(2) *Ex* Centuriâ Scriptor. insignium, *in lucem editâ à* Joach. Joh. Madero.

(3) *Toto clam opere ex Pico plurima.* Mart. del Rio, Dic. Magic., *lib. IV, cap. II, quæst. VII, sect. II, pag. m.* 247.

(4) Seckend., Hist. Lutheran., *lib. II, p.* 152

(5) *Adducti erant à variis principibus in comitia pugnacissimi ex adversariis Lutheri.* Seck., *ibidem, pag.* 171, *num.* 1.

ment, et qu'on soupçonna que la multitude des disputans de part et d'autre éloignait les voies de paix, on ne retint que trois théologiens de chaque côté. Ceux du parti catholique furent Eccius, Wimpina et Cochléus (6). Concluez de là que le sieur Konig n'a pas bien marqué à l'an 1529 la mort de Conrad Wimpina.

(6) Seckend., Hist. Lutheran. *lib. II, pag.* 177, *num.* 16.

WINDECK (Jean-Paul), docteur en théologie, Allemand de nation (*a*), et chanoine de l'église collégiale de Marchdorff, publia à Cologne, en 1603, un livre où il prétendit prouver par quarante-deux raisons démonstratives, que les protestans périraient bientôt (A). Ce qui l'engagea à cet ouvrage, fut qu'un luthérien avait publié depuis peu un livre touchant les présages de la prochaine destruction de la papauté (B). L'événement a fait voir que ces deux auteurs étaient aussi fous l'un que l'autre (C). Windeck ajouta à son ouvrage une seconde partie, où il propose aux sectaires quarante-deux motifs de se réunir à la catholicité. Il finit par une consultation chrétienne sur les moyens d'extirper les sectes. Il adopte tout ce qu'il y a de plus sévère dans les principes des intolérans, et il argumente quelquefois *ad hominem*, c'est-à-dire qu'il allègue les lois pénales établies contre les catholiques romains dans plusieurs états protestans, et les persécutions que quelques-unes des nouvelles sectes ont à souffrir de la part des autres. Il n'oublie pas la dureté des luthériens pour les fugitifs d'Angleterre, dont je parle ailleurs (*b*). Il publia à Cologne, en 1604, un livre *de Theologiâ Jurisconsultorum*. Son Traité des électeurs fut imprimé l'an 1616 (*c*). Les protestans se prévalurent de ses maximes pour rejeter sur la cour de Vienne la cause des guerres d'Allemagne; mais on leur répondit que cet auteur n'avait fait que suivre ses idées particulières, et qu'il n'avait eu aucune charge dans les conseils de l'empereur (D).

(*a*) *Il était né en Alsace, comme il dit dans l'épître dédicatoire du* Prognosticon.

(*b*) *Dans la remarque* (I) *de l'article* Westphale, *ci-dessus pag.* 551.

(*c*) Konig, Biblioth., *pag.* 870.

(A) *Il publia un livre où il prétendit prouver . . . que les protestans périraient bientôt.*] C'est un in-4°. de 423 pages. En voici le titre tout entier : *Prognosticon futuri statûs ecclesiæ, oppositum insulsi cujusdam per Sueviam lutherologi libro, de hinc bimestri edito, de signis ruinæ papatûs, aliisque sectariorum jactabundis mendaciis, in quo duabus et quadraginta rationibus Apodicticis demonstratur, lutheranorum, calvinianorum, aliasque sectas, contra Romano-catholicam ecclesiam longè latèque ac dirè grassantes, brevi esse perituras : illam verò stabili constantiâ permansuram. Eisdem totidem etiam causæ continentur, cur ad unicum ovile redire debeant sectarii, et in eodem permanere catholici. Item Christiana deliberatio, de optimo religionis statu continendo, seu quibus remediis, à catholicorum provinciis sectæ omnes arceri, aut ubi nidificârunt, funditùs evelli queant.* L'auteur dédia cet ouvrage à Maximilien d'Autriche, grand-maître de l'ordre Teutonique.

(B) *Un luthérien avait publié depuis peu un livre touchant les présages de la prochaine destruction de la papauté* (1).] Il n'était pas le seul qui eût répandu de semblables prophéties. Windeck se souvint de plusieurs autres pronostiqueurs. *Demiratus sum effrontem Pseudo-evangelicorum ar-*

(1) De Signis brevi interituri Papatûs. *Voyez l'épître dédicatoire de* Windeck.

am : è quorum catervâ mul-modi fanaticâ, prodigiosaque s vaticinia, in vulgus spar-mineram (2). Il remarque que se vantait souvent d'être des-aire périr l'église romaine, et ucer a écrit que cela était ar-fectivement. *Per doctrinam i pontificatum Romanum cor-* 3). Il ajoute qu'il ne se passe e point d'année sans quelque tic anglais qu'un tel pape pé-t que personne ne lui succé-l n'oublie point les calvinistes nce, qui font courir, assure-e prophétie faite par un certain Clément, huguenot, brûlé à il y avait quarante années, sur ils débitent une inscription ée parmi des masures. *Calvi-in Galliis .... splendidè nu-r de vaticinio cujusdam Petri entis hugonotæ, ante XL annos iis combusti. Aiunt enim in ul-obsidione Parisiensi, cùm tor-s muri quaterentur, inter rudera em inventum, cui artificiosè va-am hoc fuerit insculptum : ntificem Roman. exterminan-m, et ejus doctrinam radicitùs dicandam : vicissim verò calvi-mum ubique recipiendum, et re-aturum esse* (4). » Tout cela, ut-il, procède d'une jalousie ine qui fait espérer fortement gens-là ce qu'ils souhaitent vai-nt (5).

L'événement a fait voir que ces auteurs étaient aussi fous l'un autre.] Les catholiques et les stans se sont maintenus depuis mps-là jusqu'à cette année 1704, le même état à peu près où ils uvaient alors. Je ne sais point isons qui faisaient dire au mi-e luthérien que la papauté s'en périr : elles ne pouvaient être ausses, puisque l'événement les menties ; mais sans consulter érience, je puis assurer que les ns de Windeck étaient la fai-e même.

Il se fondait, entre autres choses, sur les divisions des protestans ; il en fait une description odieuse, et il raconte en particulier (6) ce qui arriva à Hunnius, qui avait prêché à Ratisbonne en 1594, avec une extrême véhémence contre ceux qui accusaient les évangéliques de se quereller. C'est une insigne calomnie, avait-il dit ; mes collègues et moi dans l'académie de Wittemberg, vivons dans une douce concorde, et entre nous, et ailleurs. A peine fut-il revenu à son logis, qu'il reçut ordre de l'administrateur de Saxe de retourner promptement à Wittemberg, afin de remédier aux dissensions théologiques que Samuel Huber avait excitées concernant le dogme de la prédestination. Voilà un faible motif de présager la prochaine ruine des protestans ; car, puisque les querelles qui les avaient agités dès leur naissance n'avaient pas pu empêcher qu'ils ne parvinssent à un point notable d'agrandissement (7), on n'avait pas une juste cause de s'assurer qu'elles les empêcheraient de se maintenir. Windeck devait être persuadé que toutes leurs sectes oublieraient leurs discordes, afin d'agir de concert contre le papisme quand leur intérêt commun le demanderait. Le luthérien et l'anabaptiste, le socinien et le quaker, l'épiscopal et le puritain, le calviniste et l'indépendant, l'arminien et le browniste, joignent leurs forces ensemble toutes les fois qu'il s'agit de se garantir des machinations de la papauté. Nous en avons vu un exemple en Angleterre, lorsque le roi Jacques II fut chassé de ses états, l'an 1688.]

Ce pronostiqueur se fonde aussi sur ce que la providence divine a ménagé que les hérésies fussent de courte durée. Il en donne divers exemples : mais d'où vient qu'il n'a pas considéré que l'église grecque subsiste encore, quoiqu'il y ait si long-temps qu'elle ait rompu avec l'église qu'il appelle catholique ? Ignorait-il que des hérésies (8), anathématisées par les premiers conciles universels, s'étaient conservées constamment et avec beaucoup d'éten-

Windeck, *epist. dedicat.*, *folio* (:) 2 *verso*.
Idem, *ibidem*, *folio* (:) 3 : *il cite lib.* 5 Carion.
Idem, *epist. dedicat.* Prognostic., *folio*
Ita deploratissimi isti homunciones impro-ore-tabescentes quod vanissimè optant, sperant et augurantur. Idem, ibid., verso.

(6) Windeck, Prognost., *pag.* 27, 28.
(7) *Voyez la remarque* (C) *de l'article* Morlin, *tom.* X, *pag.* 553.
(8) *Celle des nestoriens*, *des eutychiens*, *etc.*

due jusques au siècle où il écrivait? Outre cela, il devait considérer qu'il avait été beaucoup plus facile d'exterminer les Albigeois, ou telles autres petites sectes renfermées dans un seul pays, qu'il ne le serait de venir à bout des protestans répandus, dans plusieurs nations belliqueuses, et soutenus par quantités de souverains.

C'eût été une division chimérique, que de prétendre qu'on les exterminerait autrement que par une guerre ouverte. Or c'est une folie que de compter sur les bons succès d'une guerre (9). La fortune s'y joue de la prudence et de la valeur; elle fait passer la victoire d'un parti à l'autre lorsqu'on s'y attend le moins (10); elle trompe également nos espérances et nos craintes; elle procure des ressources imprévues au parti faible; et quand ce dernier se voit capable de triompher à son tour le plus pleinement, il lui arrive de nouvelles disgrâces qui font revenir le cœur à son ennemi. Voilà de quoi l'on fit une dure expérience dans la guerre d'Allemagne, depuis l'an 1618 jusques à la paix de Munster. En un mot, si ceux qui se mêlent de conjecturer les événemens des guerres se trompent presque toujours de mois en mois (11), que doit-on penser de ceux qui se flattent qu'une guerre qui n'est pas encore commencée sera la ruine de plusieurs nations? L'expérience du passé pouvait apprendre à notre pronostiqueur qu'il était bien téméraire. Ne savait-il pas que les princes catholiques avaient secouru les protestans (12)? et pouvait-il révoquer en doute, vu la situation des affaires de l'Europe, que cela ne manquerait pas d'arriver dans toutes les occasions. Il avait nommément prédit la ruine totale des hérétiques des Provinces-Unies, et il promettait ce grand exploit à la maison d'Autriche. *Austriaca propago, acerrima catholicæ fidei propugnatrix, sese ceu murum opponit pro domo Dei, ad profligandos immanes ejus hostes, Turcas et hæreticos; adeò ut spes certa nos foveat, faventi potenti Numine, heroicis vestris facinoribus utrosque tandem ac præsertim infelices sectarios in Belgio radicitùs evulsum iri. Quod hoc opusculo, proxima fœtura apud me nato, evincere conor* (13). L'ignorant qu'il était! ne savait-il pas que la France était la protectrice des Hollandais? S'il eût connu l'avenir, il eût su que cette couronne continuerait d'être le principal instrument de leur agrandissement, et un très-puissant obstacle à la maison d'Autriche; et que celle-ci à son tour deviendrait leur plus ferme appui, et les sauverait de la ruine que la France leur préparerait? Il est sûr que la maison d'Autriche a été l'une des principales causes de leur conservation dans la guerre de 1672 (14): car la France n'abandonna ses conquêtes qu'à cause que l'empereur et l'Espagne lui déclarèrent la guerre en faveur de cette république. L'Espagne se mit à la brèche pour couvrir la Hollande, et voulut bien devenir le théâtre de la guerre pour l'en décharger, et ce fut elle qui en paya les frais. Les Provinces-Unies recouvrèrent tout ce qu'elles avaient perdu; mais l'Espagne perdit la Franche-Comté et plusieurs villes du Pays-Bas.

Il serait aisé de montrer la nullité de toutes les autres raisons du pronostiqueur Windeck. Il n'en eût pas trouvé quarante-deux, s'il n'eût divisé le même en plusieurs branches, et si, pour multiplier ses nombres, il n'eût tourné en plusieurs manières le même lieu commun, afin de le présenter sous différens points de vue. Il est bon de remarquer qu'il en a fondé plusieurs sur de faux faits, et sur des faits qu'il prouve très-mal.

(D) *Les protestans se prévaloient*

(9) *Voyez* Berneggerus, *in* Tubâ Pacis, *pag.* 6 *et seq.*, *et* 19 *et seq.*

(10) *Quondam etiam victis redit in præcordia virtus,*
Victoresque cadunt Danai. . . . . .
Virgil., Æneid., *lib. II, vs.* 367.

(11) *Voyez la* Réponse aux Questions d'un Provincial, *pag.* 151 *et suiv.*

(12) *Voyez la remarque* (R) *de l'article* Élizabeth, *tom. VI, pag.* 132; *la remarque* (P) *de l'article* François Ier., *même volume, pag.* 576, *et la remarque* (P) *de l'article* Henri II, *tom. VIII, pag.* 22.

(13) Windeck, *in epist. dedicat.*, *folio* (:)(:) *verso.*

(14) Voici les paroles d'un célèbre [illegible] protestant à Halle en Saxe : *Certè nisi* [illegible] *noster atque Hispanus tum* (anno 1672) [illegible] *sent jam pridem sub Gallorum jugo* [illegible] *pristinam frustrà requirens libertatem, Belgium.* Joh. Franc. Buddæus, *select. Juris Nat.* [illegible] *Gent.*, *pag.* 623.

maximes..... mais on leur [*l*]*it que, etc....*] L'auteur du [*C*]*lavia Bavarico - Anhaltina* [ave]rait avancé que la ligue pro[testant]e n'avait pu encore rien allé[guer] [de] particulier par où il parût [que le]s catholiques eussent formé des [desse]ins contre les états de la confes[sion d]'Augsbourg. On lui répondit [que l]e projet dressé contre tous les [protes]tans en général était assez ma[nifeste] par le livre de Paul Windeck. [*In sta*]*tu protestantes omnes generalis* [*con*]*sus decretus*, quonat pacto in nullo discrimine agi velint, [satis] adùm ex libro Pauli Windeckii [...]aperque innotuisse. At Schop[pius q]uid consiliarius Hispanico-aus[triacu]s in classico belli sacri cap. 13 [C]æsari instillat (16)? La répli[que f]ut que Windeck et Scioppius [étaien]t des particuliers dont les pen[sées e]t les écrits ne tiraient point à [conséq]uence. *Duos nescio cujus mar*[*...*]*ritis* scriptores appellas; qui [tametsi] scripta edidère, rempubli[cam t]amen nunquàm attigère, quibus in [ea] nullus locus, nulla auctori[tas, qu]orum dicta nostræ reipublicæ [non m]agis imputari debent, quàm [q]ut alteri qui minacia incassum jacet (17). L'auteur protestant [contin]ua que les catholiques allé[guaien]t jusqu'à des fragmens de let[tres p]our convaincre les protestans, [qu]'à plus forte raison on pouvait [leur r]eprocher les ouvrages de Win[deck] qui avait une charge ecclésias[tique], et ceux de Scioppius, qui avait [la qua]lité de conseiller de l'empereur

[(14)] *Voyez la remarque* (C) *de l'article* Kn[...] *tom. VIII, pag.* 548.

[(15)] Plessius, *in* Respons. ad præcipua capita [Canc]ariæ Bavarico-Anhaltinæ, *initio.*

[(16)] Appendix Cancellariæ, *pag.* 2.

[(17)] *Voyez* Responsio apologet. ad Fab. Hercy[nian]., *pag.* 12, 13.

[W]ITTICHIUS (Christophle), [profe]sseur en théologie à Leyde, [s'est] rendu célèbre entre autres [chos]es pour avoir introduit le [carté]sianisme dans les écoles de [théo]logie. Il naquit en Silésie le [... oc]tobre 1625, d'un père qui [avai]t été au commencement luthérien, se fit calviniste à la cour du duc de Brieg, et y fut ministre en qualité de vice-surintendant de tout le pays de Brieg. Son fils, dont nous parlons, fut envoyé à Brême pour y étudier en droit, en l'année 1642; mais il quitta bientôt cette étude pour s'attacher à celle de théologie, en laquelle il fit de grands progrès tant à Brême qu'à Groningue et à Leyde. La première charge qu'il exerça dans les académies lui fut conférée en l'an 1651, ayant été fait professeur ordinaire en mathématique à Herborn, dans le comté de Nassau, avec permission d'instruire en particulier les étudians en théologie. Il trouva si peu d'agrémens dans ce poste, qu'il le quitta bientôt pour aller enseigner dans le collége de Duisbourg au pays de Clèves, où il exerça aussi la charge de ministre dès l'année 1653. Ce collége ayant été érigé en académie en l'an 1655, Wittichius y reçut le degré de docteur en philosophie et en théologie, et s'en alla à Nimègue pour y professer la théologie, ce qu'il fit pendant seize ans. Comme les écrits qu'il avait publiés, et qui roulaient quasi tous sur des matières en partie théologiques et en partie philosophiques à la cartésienne, lui attirèrent beaucoup de contredisans, cela ne servit aussi qu'à le faire connaître davantage; de sorte qu'on le jugea digne d'enseigner la théologie à Leyde, la principale université des Provinces-Unies du Pays-Bas. Il commença ses fonctions au mois de novembre 1671, et les exerça jusques à sa mort avec le con-

d'esprit. Wittichius mourut le 19 de mai 1687. Ses principaux livres sont, *Consensus Veritatis in Scripturâ divinâ et infallibili revelatæ cum veritate philosophicâ à Cartesio detectâ. Theologia pacifica. Exercitationes Theologicæ. Causa Spiritûs Sancti. Commentarius in Epistolam ad Romanos.* Depuis sa mort, son frère, avocat à Aix-la-Chapelle, a publié *l'Anti-Spinoza*, et quelques notes sur les Méditations de M. Descartes (*a*).

(*a*) Gronovius, *in* Orat. funebr. Christ. Wittichii.

WOUWER (JEAN DE), l'un des savans du XVIe. siècle, et auteur de quelques livres (A), était de Hambourg, et fils d'un réfugié en Allemagne pour cause de religion (*a*). Il naquit le 10 de mars 1574, et ayant fait ses humanités dans sa patrie, il fut envoyé à Leyde l'an 1592. Il y passa cinq années dans une étroite liaison avec les plus savans personnages, et même avec le grand Scaliger. De là il passa en France, et y acquit l'amitié de

pacification d'Embden,
à la cour de Jean Adolph
de Holstein. Il plut tel
à ce duc dès la première c
sation, qu'on lui fit pro
avec serment de s'engage
service. Il fut honoré de l
ge de son conseiller, et p
celle de gouverneur de G
L'ayant exercée pendan
ans, il tomba dans une n
qui le mina peu à peu.
mourut le 30 de mars
Son maître le regretta ext
ment, et le fit enterre
pompe dans la grande ég
Sleswic (*b*). Il entretint co
ce de lettres avec les plus
hommes de Hollande, et d
sieurs autres nations (B).
manquait ni d'érudition,
bonnes qualités; mais o
tend que ses défauts n'
pas moindres que ses ver
Étant né protestant, il em
en Italie la communion d
(C); le bruit en courut du
On le met au nombre d
giaires (D). Il aimait l'ence
trop de vanité; et cela pa
le legs testamentaire qu'i

res que Baudius lui écrivait t un exemple du peu de sin- ité qui se rencontre dans les nplimens qu'on fait aux au- rs (F). Quelques-uns confon- it notre Jean de Wouwer c un autre du même nom, fut disciple de Lipse, et dont parlerai dans une remarque .

1) *Auteur de quelques livres.*] Il lia avec des notes les OEuvres de nius Apollinaris, Pétrone, Fir- us *de Errore profanarum Religio- i*, Minutius Félix et Apulée. Il lia aussi quelques notes sur Ter- ien, un traité *de Polymathiâ*, une ertation *de Cognitione veterum Orbis; Dies æstiva seu de Umbrâ;* anégyrique de Christien IV, roi Danemarck. Nous avons deux cen- es de ses Lettres latines, et un *tagma de græcâ et latinâ Biblio- Interpretatione* (1).

) *Il entretint commerce de let- avec les plus savans .... de plu- rs... nations.*] Cela paraît par le ieil de ses Lettres, imprimé avec *Syntagma de græcâ et latinâ Bi- rum Interpretatione*. Voici le ju- ient que M. Morhof en fait. *Variæ institutæ sunt de multis rebus lit- riis consultationes et judicia : nam ta, quæ agitabantur illo tempore r viros litteratos, his in epistolis nsentur. Scriptæ illæ sunt ad il- res ejus temporis viros, Scaligerum, ursium, Heinsium, Gruterum, iverium et plures alios, cum quibus nisi erudita tractari poterant. stolas ejus multas ineditas servat stris Gudius, latitant et aliquæ r MSta Bibliothecæ Hamburgen-* (2).

C) *Étant né protestant, il embrassa Italie la communion romaine.*] olas Wouwer son père, homme d'ancienne noblesse (3), abandonna le pays, à cause des persécutions que les protestans y souffraient, et s'établit à Hambourg. C'est une preuve manifeste que celui dont nous parlons dans cet article naquit protestant. Les lettres de Baudius nous apprennent qu'il changea de religion. *Illud pro certo habetur, eum Romæ publicitùs religionem abjurâsse, nullo metu qui in virum constantem cadere possit, sed contemptu et inscitiâ pietatis, vel (quod his potentius est apud mentes præcipiti ambitione afflatas) spe consequendæ alicujus optimæ largitionis. Sed, ut audio, esca elapsa est, solum hamum retinuit* (4). Il y a dans le II[e]. tome du *Fasciculus Rerum expetendarum et fugiendarum* (5), une lettre d'un certain François Broccard (6) où l'on met notre Jean de Wouwer (7) entre les hommes de lettres qui, ayant apostasié, favorisaient les machinations de l'inquisition à Rome. Mais lisez la lettre qu'il écrivit à Baudius, vous trouverez qu'il nie qu'il ait abjuré sa religion. Il avoue seulement qu'il désapprouve en plusieurs choses la réformation de Luther et de Calvin. *Non nego profectò eos, qui religionem reformandam susceperunt, multa, quæ fortassè dissuenda erant, pio sed improvido zelo tota rescidisse, hoc me seriò improbare apertè fateor neque illa sententia heri aut hodiè mihi nata, sed ex illo tempore quo aliquem veri gustum sensus communis mihi suggessit : hoc si omnes in me improbant, ne irascor quidem. Mihi verò ita sentire liberum erit, et ostendere suam cuique sponsam esse pulchram* (8).

(D) *On le met au nombre des plagiaires.*] Le docte Maussac ayant dit qu'attendu que Casaubon n'avait pu mettre la dernière main au livre des Études des Anciens, il en traiterait un jour s'il en avait le loisir, ajoute

(1) *Tiré* d'Henningus Witte, Memoriæ Philo- , *pag.* 81, 82.

(2) Morhofius, Polyhist., *lib. I, cap. XXIV*, 304. *Il dit que cette édition fut faite à bourg, l'an* 1608; *mais comment accorder avec le* sieur Witte, *ubi suprà*, *pag.* 82, *marque qu'Elmenhorst fit imprimer ce Syn- a l'an* 1618.

(3) Illustri Baronum stirpe oriundus. *Idem, ib., cap. I, pag.* 7.

(4) Baudius, epist. LXIX *centuriæ I, pag. m.* 101. *Elle est datée du* 18 *de février* 1603.

(5) *A la page* 875.

(6) *Touchant ce personnage, voyez l'*Histoire de l'Édit de Nantes, *tom. I, pag.* 374 *et suiv.*

(7) *On le nomme mal* Johannes Wourenius Amburgensis.

(8) Joh. Wouwer, epistolâ ad Baudium, *pag.* 110 : *c'est la LXXII[e]. de la I[re]. centurie des* Lettres de Baudius.

que Wouwer avait couru sur les brisées de Casaubon, sans avoir rien publié qui n'eût été pris de ce grand critique. On suppose que Wouwer s'appropria ces trésors pendant qu'il était à Montpellier avec Casaubon. *De Isaaco Casaubono loquor, in cujus messem falcem injecit Johannes Wover, vir certè ingenii non vulgaris, sed qui opus imperfectum reliquit, quamvis omne quod edidit à Casaubono habuerit, dum unà cum eo agebat Monspelii* (9). L'ouvrage dont je tire ces paroles fut imprimé à Toulouse l'an 1615. Celui de Wouwer, dont Maussac prétend parler, a pour titre *de Polymathiâ Tractatio*, et fut imprimé l'an 1603 (10). Il avait couru plusieurs discours au désavantage de Wouwer avant que Maussac eût rendu publique cette accusation. Wouwer protesta de son innocence dans une lettre qu'il écrivit l'an 1605 (11). Baudius, à qui il l'avait écrite, lui fit réponse que ces bruits étaient tombés, et qu'il n'en fallait pas attribuer la naissance à Casaubon. *Refrixit jam sermo levissimorum hominum, qui Polymathiam tuam plagii suspicione infamabant. Casaubonus vir melior et candidior est, quàm ut hujus culpæ insimulandus esse videatur* (12). Il lui envoie le fragment d'une lettre de Casaubon, par où il paraît que, sans se plaindre d'aucun larcin ce docte critique louait beaucoup l'ouvrage de Wouwer. Voyez aussi ce que Baudius écrivit à M. du Puy, la même année (13); mais surtout voyez la préface que Thomasius a mise au-devant de la nouvelle édition du traité *de Polymathiâ*. Elle réfute fortement M. de Maussac. M. Morhof parle de ceci, et cite Schoockius, qui a dit que ce reproche de Maussac était un effet d'envie, et que Vossius était plagiaire à l'égard de Wouwer. *Ex invidiâ profectum hoc Mausaci judicium Martinus Schoockius* Confutatione Fab. Hamel. p. 2, c. 4, *existimat. Ex ipso autem Wouwerio multa cepisse, suppresso ejus nomine, Vossium etiam Schoekius loco laudato et Johannes Jonssius*, lib. 1, de Script. Hist. Phil. c. 10, c. 49, *testatur* (14). Scaliger disait en conversation la même chose que Maussac a dite dans un écrit imprimé (15). En général il traitait Wouwérius de grand plagiaire et de donneur de billevesées. Cependant il lui écrivait beaucoup de douceurs (16).

Lindenbrouch lui en voulait terriblement. Il l'accuse d'avoir été plagiaire en mille choses; et nommément dans le petit livre *de Umbrâ* (17). Il prétend que Wouwer l'ayant trouvé parmi les papiers de Gulielmus, ne fit qu'en changer la forme et qu'y entremêler quelques vers latins qu'un autre avait composés. *Lindenbrogius nescio quomodò is semper infensum habuit : supersunt enim Lindenbrogii tum in Bibliothecâ Hamburgensi, tum in Gudianâ, epistolæ, quibus illi acerbè insultat. Vocat illum hominem cum latrante nomine (à baubando). Multa in illo plagia notat, ac in aliquâ epistolâ hæc de illo habet, ejus de Umbrâ. Tractatum inter plagia recensens :* Quem novissimè edidit librum tenebricosum umbratilis ille, inter doctissimi optimique viri Jani Gulielmi schedas repertum aiunt : in quo id tamen præstitit, quòd aliam illi vestem induit, et suo more turpavit. Nam et carmina, quæ passim intermixta, non adulteri hujus fuerunt, sed scholæ Schleswicensis rectoris, viri eruditi et probi, qui etiam nunc vivit, et id apertè fatetur. *Epistola hæc scripta est Hamburgi, an.* 1613. *Gravis hæc in illum virum injuria est, et nescio quid acerbitatis sapit. In aliis epistolis passim in eum invehitur, ac plura ejus plagia notat* (18).

(9) Philippus Jacobus Maussacus, Notis in Plutarchum, de Fluviis, *pag.* 149.

(10) *L'édition dont je me sers est de cette année-là*, ex Bibliopolio Frobeniano. Thomasius, de Plagio Litterario, *pag.* 261, *ne marque que celle d'Hambourg*, 1604.

(11) *Elle est la VII*e. *de la II*e. *centurie des* Lettres de Baudius, *dans l'édition de Leyde*, 1650.

(12) Baudius, epist. IX *centur. II, pag.* 165.

(13) *Monui vos jam pridem dissipatum fuisse rumorem de Wouwerio nostro quasi plagio domestico sublegerit potissimam partem suæ Polymathiæ*. Baudius, epist. III, *cent. II, pag.* 155.

(14) Morhofius, Polyh., *lib. I, cap. I, pag.* ..

(15) *Voyez le* Scaligérana, *au mot* Wouwerius.

(16) *Voyez les* Lettres de Scaliger, *et nommément celle dont j'ai fait mention, tom. VI, pag.* 140, *citation* (1) *de l'article* Elmenhorst.

(17) *Il a pour titre :* Dies æstiva, sive de Umbrâ Paegnion. *Il fut imprimé l'an* 1610 : *l'édition dont je me sers est d'Oxford*, 1636, in-12.

(18) Morhof., Polyhist., *lib. I, cap. XXIV*. *pag.* 304.

aimait l'encens avec trop de va- *laparut par le legs, etc.*] Cette testamentaire eut son effet. va des panégyristes qui pour la somme promise louèrent rius à perte de vue. Mais, si vions sa Vie composée par rouch, nous y trouverions choses peu conformes à ations. *Felicior et aliis eru- ipso principe suo, Johan.* o, *nullos, uti suprà* (*1) *mo-*, *encomiastas posthumos fuit* Joh. Wowerius, *mini- æ Gottorp. primarius. Bio- enim, et sermones panegyri- moriæ illius sacros, publicâ- v. Elmenhorstius, Ad. Olea- c. Johann. Crusius, aliique res*, spe *potiùs* Nummi dolosi *sc. LX Joachimicorum, quod Laudationem sibi posthumam v, in tabulis ultimæ volunta- werius destinavit) ipsis* afful- *vitati, quàm sincero in virum us pariter atque vitiis magnum ffectu? Alio haud dubiè fine, o sc. suo, in Wowerium ob um æmulationem iniquiori, gereret, vitæ illius historiam* (*2) *in animo habuit Frid. Linde- , civis ipsius, quo rigidiorem m ejus censorem hactenùs ob- neminem* (19). L'auteur, dont unte ces paroles, avait remar- illeurs que Wouwer était un ain, et qu'il parlait souvent de ême (20). Baudius avait remar- n lui une grande présomption. ce qui suit : *De Wouwerio ea- ad nos fama pervenit, eum id s hominem admiratione doctrinæ et ride ludibria judiciorum*) coop- *in collegium senatorum sacræ reæ majestatis, sed certissimo ar- nto persuadeor rem ita se non e* (21), *quod cùm à reditu suo bis tervè scripserit ad Scaligerum, ad Scriverium, ad Franciscum Dousam etiam, cum perhonorificâ nostri men- tione tamen ubique miserabiliter in- sectatur fortunæ suæ malignitatem, nec homo suî ostentator magnificus, quidquam de superbo illo titulo adji- cit, quem proculdubio non fuit omis- surus, nisi prorsùs ab ingenio desci- scere vellet. Detepuit jam mucro ira- cundiæ nostræ adversùs eum, quod ex pluribus indiciis apparet eum non tam nocendi animo, quàm sui extol- lendi vanitate solitum detrahere famæ et meritis laudibus amicorum. Dempto certè hoc vitio, multa habet ingenii naturæque dona, quibus supra vul- gus sapit, et illustrium virorum ami- citiam meretur* (22).

(F) *Du peu de sincérité qui se ren- contre dans les complimens qu'on fait aux auteurs.*] Wouwer publia un pa- négyrique de Christien IV, roi de Danemarck, l'an 1603. Baudius en écrivant à l'auteur le combla de louanges, mais en écrivant à un au- tre il parla de cette pièce comme d'un ouvrage plein de défauts. Voici la preuve de ces deux choses : *In do- minici Baudii* ἀλλοπροσάλλον epistolâ ad Wouwerium (*1) *haud parem ob- serves* ἐλευθεροστομίαν. *Illic enim non tantùm* generosos *Wowerii* impetus, et ardua felicis ingenii tentamenta, laudem apud doctos, amorem apud honestos, admirationem apud peri- tos rerum æstimatores *censet* mereri, *sed ironicè etiam eandem laudat, quod*, vividarum et erectarum men- tium *exemplo*, eloquentiam *suam in Panegyrico* præceptiunculis magis- tellorum non circunscribat, sed, ar- tium repagula fidenter perrumpens, libero cursu feratur. In epistolâ *con- trà* ad Corn. Mylium (*2), *Scaligero* ὁμόψηφος, *majori, quàm ille*, παῤῥησίᾳ *quid in oratione hâc desideret, signi- ficat :* Affectavit Wowerius, *inquit*, in panegyrico sublime et floridum simul genus dicendi. Laudandus ob generosum conatum, etsi interdùm languescit, et pellucet nimis æmu- latio antiquorum. Multa sunt, quæ non ignavo lectori placere possunt.

P. I, c. 13, § 3, *pag.* 198, 199.

Promisit eam A. 1613, in epist. quâdam cujus antographum Gudius ὁ μακαρίτης bat. Conf. Morhofii *Polyhis.*, *l.* 1, *c.* 24, 04.

Joh. Mollerus, Isagoge ad Historiam Cher- Cimbricæ, *part. II, pag.* 209, 210.

Satis alias arrogans et περιαυτόλογος. *ibidem, part. I, pag.* 188.

Wouwer, *dans une lettre postérieure écrite lius, assure que cela est vrai :* Me consi- Cæsaris electum vera fama fuit. *Voyez* ettres de Baudius, num. *LXXXIII*,

(22) Baudius, epist. LXIX, *cent. I, pag.* m. 100, 101. *Cette lettre est datée du* 18 *de février* 1603.

(*1) *Cent. III, ep.* 3, *pag.* 490, 491.

(*2) *Cent.* 1, *n.* 66, *pag.* 157.

Si currum interdùm non benè moderatur, magnis tamen excidit ausis. Generosiores animi, dum vitant humum, sæpè nubes et inania captant. Ætas et posteræ curæ, limabunt, et depascent luxuriem agnatam melioribus ingeniis (23). Wouwer reconnut lui-même les imperfections de son ouvrage, et en fit bien des excuses sur la précipitation avec laquelle il l'avait fait. Il souhaita qu'on ne jugeât point de son esprit par cet essai. Notez qu'il le composa à l'occasion de l'hommage que la ville de Hambourg rendit à sa majesté danoise; mais comme il lui échappa quelque chose qui pouvait préjudicier aux libertés de cette ville, le sénat de Hambourg défendit la vente de cette pièce jusques à ce que les premières pages en eussent été corrigées (24).

(G) *Quelques-uns confondent notre Jean de Wouwer avec un autre de même nom.... dont je parlerai dans une remarque.*] Cet autre JEAN DE WOUWER (25) naquit à Anvers l'an 1576. Il y commença ses études sous les jésuites, et puis il alla à Louvain, et logea chez Lipse, qui l'aima, et qui l'estima si fort, qu'il le choisit pour l'un des exécuteurs de son testament, et qu'il recommanda à lui seul le soin de ses manuscrits. Wouwer ayant mis trois ans à voyager en France, en Espagne et en Italie, ne fut pas plus tôt de retour qu'il obtint la charge de conseiller dans sa patrie. Il obtint ensuite une place dans le conseil des finances, et dans le conseil de guerre. L'infante Isabelle-Claire-Eugénie le députa au roi d'Espagne Philippe IV, qui l'honora de la dignité de chevalier. Il publia quelques livres, et mourut le 23 de septembre 1635. On attendait de lui la publication de deux cents lettres écrites à Lipse (26). Le père Schottus l'a confondu avec celui de Hambourg, comme le remarque M. Morhof. *Duo monenda nobis sunt*, dit-il (27), *in quibus erratum à viris doctis est. Primum est, quod duo confundantur ejus nominis, Antwerpianus et Hamburgensis Polymathiæ autor. Andreas Schottus hunc Belgam facit in* notis ad proverbia Græca p. 68, *sed falsò. Lipsius, in epistolâ 8, Kal. novembr.* 1599, *ad Antwerpianum illum scriptâ* (28), *utrumque probè distinguit :* Janus Wouwerius, *inquit*, cognominis tuus, si non gentilis, quàm bona tecum fœderatio! Optimum par, nec vel dii dederint magis ex usu aut voto. Modestiam et probitatem in eo adolescente semper amavi, et ut vidi primùm (Hamburgi id fuit, ante annos novem) unà laudatum illam indolem ivi. Vivat, crescat, et lampada à nobis in hoc cursu jam fessis accipiat : me libenter et judicia tradente. Konig (29) n'est pas exempt de la même faute, puisqu'en parlant de notre Wouwer il cite Swertius (30), qui n'a parlé que de l'autre. M. Mollérus a recueilli plusieurs méprises sur ce sujet (31).

(23) Joh. Mollerus, Isagog. in Historiam Chersonesi Cimbricæ, *part. I, pag.* 187, 188. *Son édition des* Lettres de Baudius *n'est pas conforme à la mienne.*

(24) *Voyez* Mollérus, *ubi suprà.*

(25) *Ou plutôt* Vanden Wouwère, *selon* Valère André, Biblioth. belg., *pag.* 587.

(26) *Tiré de* Valère André, *ubi suprà.*

(27) Morhof., Polyhist., *lib. I, pag.* 7. *Voyez aussi* Colomiès, *cap. II* Κειμηλ. Litter.

(28) *C'est la XLIe. de la Ire. centurie, ad* Belgas.

(29) Konig, Bibl. vet. et nova, *pag.* 875.

(30) *A la page* 487, *et il faut entendre qu'il cite les* Athenæ belgicæ.

(31) Johannes Mollerus, de Scriptoribus homonymis, *pag.* 733 *et seq.*

X.

XÉNOCRATE, l'un des plus illustres philosophes de l'ancienne Grèce, naquit à Chalcédoine (*a*), et se mit de très-bonne heure sous la discipline de Platon, et eut toujours pour lui beaucoup de respect et beaucoup de fidélité (A). Il étudia sous ce grand maître en même temps

(*a*) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 6.

ıtote, mais non pas avec
mes talens; il avait besoin
›n, l'autre avait besoin de
b) : c'est ainsi que Platon
t d'eux, et il ajoutait qu'en
nmettant ensemble il ap-
: un cheval avec un âne
[ais si Xénocrate par la
eur de son esprit se trouva
ıférieur à Aristote (*d*), il
›assa de beaucoup dans ce
ncerne la philosophie pra-
: la pureté de ses mœurs
uelque chose d'extraordi-
sa gravité, sa sévérité,
ıtôt son austérité, furent
le nature, qu'un théolo-
[ui lui ressemblerait au-
hui passerait infaillible-
pour janséniste et pour
ste. Il avait acquis un tel
e sur ses passions, qu'une
›elle courtisane qui avait
de le faire succomber
: la gageure (B), quoi-
ant eu la liberté de se cou-
auprès de lui elle eût pu
e en usage tous les tours
ɪn métier pour l'animer
r d'elle. Voilà un triomphe
remarquable que celui
ıint Aldhelme (*e*), et de
ues autres canonisés qui
ortis impunément de tel-
reuves, à ce qu'on dit. La
ɪté ne fut point l'unique
de ce philosophe : toutes
ıtres parties de la tempé-
éclatèrent dans sa conduite
l n'aima ni les plaisirs, ni
hesses, ni les louanges (*f*).

›nférez ce que dessus, remarque (B)
icle Théopompe, pag. 106.

: Diogen. Laërt., *lib. IV*, *num.* 6.
em, ibidem.

›yez ci-dessus la rem. (C) de l'art.
ıs d'Assise, *tom. VI*, *pag.* 544.

iog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 11.

On ne put jamais le corrompre par des présens (D), et il s'acquit une si haute réputation de sincérité et de probité, qu'il fut le seul que les magistrats d'Athènes dispensèrent de confirmer son témoignage par le serment (E). Une leçon qu'il faisait sur la tempérance toucha tellement le plus dissolu débauché de ce temps-là, qu'elle lui fit prendre tout à l'heure la résolution de renoncer aux voluptés, et de s'attacher à la sagesse (F). Cette conversion fut ferme; car le converti devint ensuite un très-grave philosophe. On ne doit pas attribuer ce grand changement aux charmes de l'éloquence, mais plutôt à la gravité austère de Xénocrate. Les agrémens n'étaient pas son lot; le sérieux, la sévérité, ne quittaient jamais ses manières; et c'est pour cela que Platon l'exhortait souvent à sacrifier aux grâces (*g*). Cette privation de politesse donna du relief à la gloire qu'il s'était acquise par l'austérité (*h*). Il ne faut pas s'étonner qu'avec cette sécheresse d'esprit il ait eu tant d'attachement aux mathématiques, qu'il ne voulait point d'écoliers qui les ignorassent (*i*). Il faudrait admirer davantage qu'avec ce grand caractère de rigidité il ait eu le cœur très-susceptible de compassion, non-seulement envers son prochain, mais aussi envers les bêtes. On

(*g*) *Idem*, *ibid.*, *num.* 6.

(*h*) *Audivi... illum* (Scipionem Nasicam) *qui T. Gracchi conatus perditos vindicavit, nullam comitatem habuisse sermonis : ne Xenocratem quidem, severissimum philosophorum, ob eamque rem ipsam et magnum et clarum fuisse.* Cicero, de Officiis, *lib. I*, *cap. XXX*, *pag. m.* 120, 121.

(*i*) Laërt., *lib. IV*, *num.* 10.

affirme qu'il en donna bien des preuves (*k*), et nommément celle-ci : il cacha un moineau qui s'était jeté sur lui en fuyant un épervier, et le relâcha dès que le péril fut passé (*l*). Il recommanda à Polysperchon un homme qu'il ne connaissait guère, et qui se montra indigne de sa recommandation, ce qui fut cause qu'on l'avertit d'examiner mieux une autre fois le caractère des gens (*m*). Voilà une méprise qui fait connaître son inclination bienfaisante. Il composa plusieurs ouvrages qui se sont perdus (*n*). Il ne manqua pas de loisir pour composer ; car il ne perdait guère de temps en visites : il aimait beaucoup la retraite du cabinet, il méditait beaucoup, on le voyait très-rarement par les rues, mais quand il y paraissait la jeunesse débauchée n'osait y tenir, et s'écartait pour éviter sa rencontre (G). Il fut le chef de l'académie vingt-cinq ans (*o*); il avait succédé la seconde année de la 110e. olympiade à Speusippus, que Platon avait choisi pour son successeur. Il est étonnant qu'un philosophe de ce mérite ait reçu des Athéniens un si mauvais traitement, qu'ils le vendirent parce qu'il ne pouvait point payer la capitation que l'on imposait sur les étrangers. Démétrius Phaléréus fit alors une belle action : il acheta Xénocrate, et le remit aussitôt en liberté, et paya la dette aux Athéniens (*p*) (H). La théologie de ce philosophe était pitoyable (I), comme on le verra ci-dessous. Il vécut quatre-vingt-quatre ans, si nous en croyons Lucien (*q*). D'autres disent qu'il était dans sa quatre-vingt-deuxième année lorsqu'il mourut, ayant donné du front par mégarde contre un chaudron pendant la nuit (*r*). Quelques-uns prétendent qu'il vécut cent trois années (K). Il avait eu part à l'amitié et à l'estime d'Alexandre le Grand (*s*), et il avait fait à sa prière un Traité de l'Art de Régner (*t*). Il avait été envoyé en ambassade plus d'une fois (L). N'oublions pas que selon lui les véritables philosophes sont les seuls qui font de bon gré, et de leur propre mouvement, ce à quoi la crainte des lois porte les autres (*u*), et qu'on pèche autant lorsque l'on jette les yeux sur la maison de son prochain, que lorsqu'on y met le pied (*x*). Cette dernière pensée condamne la convoitise du bien d'autrui, et l'humeur curieuse. Il avait une assez bonne maxime sur l'éducation des enfans (M). On le loue de ce que la pesanteur de son esprit ne lui fit pas perdre courage dans le cours de ses études (N).

(*k*) *Voyez* Élien *au livre XIII*. Var. Hist., *chap. XXXI, qui a pour titre* ὅτι Ξενοκράτης φιλοικτίρμων ἦν, *quòd Xenocrates fuerit misericors.*

(*l*) Élien, *ibid.*

(*m*) Plut. de vitioso pudore, *pag.* 533.

(*n*) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 11, *et seq.*

(*o*) *Idem*, *ibid.*, *num.* 14.

(*p*) *Idem*, *ibid.*

(*q*) Lucian. *in* Macrobiis, *pag. m.* 640, *tom. II Operum.*

(*r*) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 14 *et* 15.

(*s*) *Voyez la remarque.* (D).

(*t*) Plut. adv. Colot., *circa fin.*, *p.* 1120.

(*u*) Plut. de Virtute morali, *pag.* 446.

(*x*) Plut. de Curiosit., *pag.* 521. *Voyez aussi* Élien, Var. Histor., *lib. XIV*, *cap. XLII.*

(A) *Il eut toujours pour Platon beaucoup de respect, et beaucoup de fidélité.*] Il l'accompagna au voyage

de Sicile, et fut avec lui à la cour de Syracuse (1). Denys le tyran se servit un jour de ces paroles en parlant à Platon, *quelqu'un vous coupera la tête :* personne, dit Xénocrate, ne le fera avant que d'avoir coupé la mienne (2). Et notez que l'expression du tyran signifiait la même chose que s'il eût dit *je vous couperai la tête* (3). Cela donne une plus grande idée de la générosité de Xénocrate. Nous avons vu ci-dessus (4) ce que l'on conte de son zèle pour l'honneur de Platon maltraité par Aristote. J'ajoute qu'il souffrit très-patiemment les réprimandes de Platon ; et lorsqu'on le voulut exciter à se défendre, il ne répondit autre chose si ce n'est : *Il me traite ainsi pour mon profit.* Ξενοκράτης (5) ὁ Χαλκηδόνιος ὑπὸ τοῦ Πλάτωνος, εἰς τὸ ἄχαρι (6) σκωπτόμενος, οὐδέποτε ἠγανάκτει φησίν, ἀλλὰ καὶ πρὸς τὸν παροξύνοντα αὐτὸν, ὑπὲρ τούτου, ἵνα τι ἀποκρίνηται τῷ Πλάτωνι, ὧδε καὶ πάνυ ἐμφρόνως κατασιγάζων τὸν ἄνδρα, ἔφατο· ἀλλὰ τοῦτο ἐμοὶ συμφέρει. *Xenocrates Chalcedonius, quum à Platone propter mores inurbanos reprehenderetur, nunquàm indignatione irâve commotus est : sed et illi, qui ipsum ad respondendum Platoni instigaret : Hoc, inquit, mihi bonum atque commodum est : et prudentissimè homini silentium imposuit.* Au lieu de cela on trouve tout le contraire dans un écrivain latin : on y trouve, 1°. qu'il fut rapporté à Platon que Xénocrate avait mal parlé de lui ; 2°. que Platon n'en voulut rien croire ; 3°. que le délateur demanda d'un air audacieux la cause de cette incrédulité ; 4°. que Platon répondit, Il n'est pas croyable qu'une personne que j'aime tant ne m'aime aussi ; 5°. que le délateur s'offrit de jurer ; 6°. que Platon n'en voulut pas venir là, et qu'il mit fin à l'affaire par ces paroles : *Xénocrate n'eût jamais parlé de la sorte s'il n'eût jugé que cela m'était utile* (7). *Postremò cùm ad jusjurandum inimicitias serentis malignitas confugisset ; ne de perjurio ejus disputaret, affirmavit nunquàm Xenocratem illa dicturum fuisse, nisi ea dici expedire sibi judicâsset* (8). Il me semble que ce conte de Valère Maxime est la corruption, ou bien la transposition de celui qu'on trouve dans Élien, et qui confirme le texte de cette remarque.

(B) *Une très-belle courtisane qui avait parié de le faire succomber perdit la gageure.*] J'en parle ailleurs (9), mais j'ajoute ici ce que Valère Maxime en a dit : *Phryne nobile Athenis scortum juxta eum Xenocratem vino gravem in pervigilio accubuit, pignore cum quibusdam juvenibus posito, an temperantiam ejus corrumpere posset : Quam nec tactu nec sermone aspernatus, quoad voluerat in sinu suo morari, irritam propositi dimisit. Factum sapientiâ imbuti animi abstinens ; sed meretriculæ quoque dictum perquam facetum. Deridentibus enim se adolescentibus, quia tam formosa, tamque elegans poti senis animum illecebris pellicere non potuisset, pactumque victoriæ pretium flagitantibus : de homine se cum iis, non de statuâ pignus posuisse, respondit. Potestne hæc Xenocratis continentia à quoquam magis verè, magisque propriè demonstrari, quàm ab ipsâ meretriculâ expressa est ? Phryne pulchritudine suâ, nullâ ex parte constantissimam ejus abstinentiam labefecit* (10). Vous voyez que cet auteur suppose des circonstances qui servent à relever le mérite de la victoire : car elle fut complète quoique toutes choses favorisassent l'ennemi. Il veut que la courtisane ait pris son temps lorsque Xénocrate avait bien bu ; et il ajoute que ce philosophe ne refusa pas les caresses de la main et de la voix, et que Phryné eut une aussi longue permission qu'elle voulut.

(C) *Toutes les autres parties de la tempérance éclatèrent dans sa conduite.*] On peut opposer à cela le vin dont nous venons de voir qu'il était chargé lorsque Phryné le tenta. On

(1) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 6.
(2) *Idem, ibid., num.* 11.
(3) *Voyez les* notes de Ruhnius *in* Diogen. Laërt., *ad lib. IV*, *num.* 11.
(4) *Dans la remarque* (E) *de l'article d'*Aristote, *tom. II, pag.* 360
(5) Ælian., Var. Histor., *lib. XIV*, *cap. IX*.
(6) *Voyez* Plutarque *in* Vitâ Marii, *init. p.* 407.
(7) Valer. Maximus, *lib. IV*, *cap. I*, *num.* 2, *in Ext.*, *pag. m.* 351.
(8) *Idem*, *Ibid.*
(9) *Ci-dessus*, *rem.* (B) *de l'article* Laïs. *tom. IX pag.* 23.
(10) Val. Max., *lib. IV*, *cap. III*, *in Ext.*, *num.* 3, *pag.* 376.

peut aussi m'opposer le conte que nous lisons dans Athénée. Cet auteur rapporte que Xénocrate gagna la couronne d'or que le tyran de Syracuse avait promise à celui qui viderait le premier une certaine mesure de vin (11). Un homme, me dira-t-on, qui gagne le prix destiné au plus grand buveur dans la cour d'un prince ivrogne, n'est point sobre. Or Xénocrate a remporté ce prix-là, donc il n'est point sobre. Considérez cette expression de Diogène Laërce ; Χρυσῷ ϛεφάνῳ τιμηθέντα ἐπ' ἄθλῳ πολυποσίας, *Coronâ aureâ donatum in* PRÆMIUM LARGIORIS COMPOTATIONIS (12). Souvenez-vous aussi qu'Élien a inséré Xénocrate dans le chapitre où il donna le catalogue de ceux qui aimaient à boire, et qui pouvaient boire beaucoup (13). Le premier dans cette liste est le tyran de Syracuse, qui promit la couronne d'or que Xénocrate remporta ; cette couronne, dis-je, qui devait être la récompense de celui qui surpasserait les autres à boire beaucoup : Προύκειτο ἆθλον τῷ πιόντι πλέον ϛέφανος χρυσοῦς, καὶ ἐνίκησε Ξενοκράτης ὁ Χαλκηδόνιος : *Præmium ordinatum est ei, qui* PLUS BIBISSET, *aurea corona, quam meritus est Xenocrates Chalcedonius* (14). Après cela vous verrez que l'objection est munie de toutes les preuves nécessaires. Ce serait en vain que l'on répondrait que Xénocrate fut admiré en cette rencontre (15) ; car l'historien qui dit cela avait raconté une autre chose qui est effectivement louable ; c'est que le vainqueur ne garda point la couronne d'or : il la mit sur une statue de Mercure, en se retirant chez soi. Il avait accoutumé, les autres jours, de mettre une couronne de fleurs sur cette statue ; mais ce soir-là il y mit la couronne d'or. C'était un signe de désintéressement : c'était faire voir qu'en l'honneur des dieux il pouvait aussi aisément se défaire d'une chose très-précieuse que d'un bouquet. Si l'on s'opiniâtre à soutenir qu'Athénée a voulu dire que Xénocrate fut admiré, et à cause de cela, et à cause aussi qu'il avait pu boire plus que les autres, on gagnera peu de chose : tout ce qu'on admire n'est pas une bonne qualité morale : on admire beaucoup de choses par la seule raison de leur singularité, et c'est sur ce pied-là que l'on pouvait admirer qu'un philosophe eût gagné le prix sur tous les buveurs de Syracuse. C'était à lui à être vaincu : il devait même s'éloigner d'un tel combat ; et s'il eût été tempérant, il n'eût point paru dans cette lice. Voyons donc si l'on peut imaginer quelque autre voie de justification.

Il faut dire que des gens fort sobres peuvent-être d'un tempérament à boire beaucoup sans en perdre la raison. Socrate, dont l'austérité de vie et dont la sobriété sont incontestables, n'aimait *pas à boire : néanmoins quand on l'y forçait, personne ne lui pouvait tenir tête ; et il y avait cela d'admirable, qu'il ne s'en était jamais trouvé incommodé, et qu'il n'y avait point de différence entre Socrate à jeun, et lui-même au sortir d'un festin et d'une réjouissance* (16). Si un tel homme dans quelque cas extraordinaire, comme était la fête que l'on célébrait à Syracuse lorsque Denys le tyran destina la couronne d'or au plus grand buveur, fait épreuve de ses forces, et gagne le prix, il ne faut pas en conclure que ce soit un intempérant. Il ne perdra point pour cela la qualité d'homme sobre : il faut raisonner de cette vertu comme des autres qualités habituelles. Elles fondent un titre que l'on ne perd point par quelque acte de qualité opposée. M. Daillé fit cette remarque lorsqu'on l'accusa d'avoir traité *de visionnaire extravagant* M. Cottiby. « Le peu » d'attention quelquefois, répon- » dit-il (17), et souvent le trop de » passion, mettra une pensée folle » ou extravagante dans l'esprit d'un » homme sage. Vous ne l'appelez pas » *fou* pour cela. Si vous en croyez » Horace, le bon Homère sommeille » quelquefois. Accuserez-vous Ho-

(11) Athenæus, *lib. X, pag.* 437 : *il cite l'historien* Timée.

(12) Diog. Laërt., *lib. IV, num.* 8.

(13) Φιλοπόται τινὲς καὶ πολυπόται, De quibusdam qui et libenter et multùm bibebant. *C'est le titre du chapitre XLI du IIe. livre d'*Élien.

(14) Ælian. Var. Hist., *lib. II, cap. XLI.*

(15) Ἐπὶ τούτῳ ἐθαυμάσθη. *Quamobrem in admiratione summâ fuit.* Athen., *lib. X, pag.* 437.

(16) Charpentier, Vie de Socrate, *p. m.* 100.

(17) Daillé, Réplique à Adam et à Cottiby, *IIIe. part, chap. III, pag. m.* 157.

» race d'avoir outragé cet écrivain » incomparable, qu'il estime et ad- » mire si fort ailleurs? Direz-vous » qu'il l'a appelé un *poëte endormi*, » *lâche, rêveur, et engourdi?* non, » car ces noms-là, aussi-bien que » ceux de *calomniateur* et de *vision-* » *naire*, ne se donnent qu'à ceux » qui ont les habitudes de ces vices, » et non à ceux à qui il est simplement » échappé quelques actions; mais » rarement, ou par une faiblesse » humaine, ou par la force de quel- » que cause extraordinaire : *Une hi-* » *rondelle* (comme dit le (*) philoso- » phe sur un sujet semblable) *ne fait* » *pas le printemps.* » Cela suffit à justifier ce que j'assure de Xénocrate.

Disons en passant que deux fort doctes critiques (18) se persuadent qu'il n'était pas à Syracuse lorsqu'il remporta ce prix, et que ce fut dans Athènes même qu'il le gagna. J'avoue que leur sentiment est probable; mais il me paraît moins probable que celui que j'ai suivi. On ne peut nier que Xénocrate n'ait été à la cour du tyran Denys, et qu'alors il ne fût encore bien jeune. N'y a-t-il donc pas plus d'apparence qu'il s'émancipa à boire en cette occasion, que dans la ville où il s'était mis sur le pied d'un philosophe tout-à-fait austère?

Quelle preuve plus authentique pourrait-on avoir de sa grande sobriété que ce proverbe des anciens, *le fromage de Xénocrate*. On se servait de cette façon de parler quand on voulait dire qu'une chose durait long-temps. Celui qui rapporte cette particularité (19) ajoute, 1°. qu'il se passait un si long temps depuis que ce philosophe avait mis en perce un baril jusqu'à ce qu'il l'eût vidé, que le vin perdait toute sa vertu; 2°. que Xénocrate jetait quelquefois ses provisions, parce qu'elles étaient devenues rances ou qu'elles étaient moisies. Cela ne serait point arrivé chez une personne moins frugale.

(D) *On ne put jamais le corrompre par des présens.*] La cour de Macédoine corrompait par ce moyen beaucoup de personnes dans les républiques du voisinage; et quand on refusait ses présens, on donnait assez à connaître qu'on ne ferait jamais de démarche contre les vrais intérêts de sa patrie. Xénocrate s'y prit de cette façon; il refusa les présens du roi Philippe : de là vint que ce monarque n'espérant point de le gagner le traita incivilement. Il ne l'admit point aux conférences qu'il avait avec les autres ambassadeurs de la république d'Athènes. Il les avait adoucis par ses libéralités, par ses festins, et par ses caresses. Xénocrate conservant toute sa raideur, toute son intégrité, ne parut point aux audiences ni aux festins comme ses collègues. Ils se plaignirent qu'il n'avait servi de rien dans cette ambassade, et l'on était prêt à le condamner à l'amende; mais il découvrit tout le secret, et avertit les Athéniens qu'il était bien nécessaire de veiller au bien public, puisque les autres ambassadeurs avaient été corrompus par des présens. Cela lui fit recevoir un double honneur (20). Il ne voulut point recevoir l'argent qu'Antipater lui envoya (21); et lorsqu'il prit une petite partie de la somme que les députés d'Alexandre lui apportèrent, ce ne fut qu'afin de ne pas témoigner quelque mépris pour ce grand monarque : *Xenocrates quum legati ab Alexandro quinquaginta ei talenta attulissent, quæ erat pecunia temporibus illis Athenis præsertim maxima, adduxit legatos ad cœnam in academiam. Iis apposuit tantùm quod satis esset, nullo apparatu. Quum postridiè rogarent eum, cui numerari juberet, Quid vos hesternâ, inquit, cœnulâ non intellexistis me pecuniâ non egere? Quos quum tristiores vidisset, xxx. minas accepit, ne aspernari regis liberalitatem videretur* (22). Remarquez bien dans ce passage latin la conséquence qu'il tire du petit et maigre souper qu'il avait fait voir aux envoyés d'Alexandre. Cela, leur dit-il, ne vous fait-il pas comprendre que je n'ai point besoin d'argent? Un autre historien dit (23) qu'ayant ac-

(*) *Arist. en ses Mor. à Nicom., liv.* 1, *c.* 7, *vers la fin.*

(18) Kuhnius *in* Diog. Laërt., *lib. IV, num.* 8. Perizonius *in* Ælian. Var. Hist., *lib. II, cap. XLI; mais notez que M.* Périzonius *n'embrasse pas aussi positivement que l'autre cette opinion.*

(19) Stobæus, de Continent. et Sobr., *serm. XV, fol. m.* 69.

(20) *Ex* Diogen. Laërt., *lib. IV, num.* 8 *et* 9.

(21) *Idem, ibid., num.* 8.

(22) Cicero, Tuscul. Quæst., *lib. V, folio m.* 277, *B.*

(23) Diog. Laërt., *lib. IV, num.* 8.

cepté quelque chose il renvoya le reste à Alexandre : il en a plus de besoin que moi, ajouta-t-il ; car il nourrit un plus grand nombre de gens. Ce sont toutes maximes d'une excellente morale ; c'était marquer les vraies sources de l'avarice, et du mépris des richesses. Notons que Valère Maxime, qui ne pouvait pas ignorer ce que Cicéron rapporte, en a retranché une circonstance qui ne l'accommodait pas. Il voulait trouver un jeu d'antithèses et de parallèles ; il voulait lier ensemble le triomphe remporté sur Phryné, et le triomphe remporté sur l'or d'Alexandre. Il avait dit que Xénocrate, au jugement même de Phryné, avait été une statue : il trouva ingénieux de dire que ce philosophe ne fut pas moins une statue par rapport aux charmes de l'or que par rapport aux charmes d'une courtisane (24), et d'ajouter qu'un grand prince voulut acheter l'amitié d'un philosophe, mais que le philosophe ne voulut point vendre la sienne à ce grand prince (25). Tous ces traits d'esprit eussent été émoussés si l'on fût tombé d'accord que Xénocrate prit une partie du présent. On supprima donc cette circonstance. Voilà quelle est la bonne foi de cet écrivain, et celle de plusieurs autres ; ils allongent ou ils accourcissent les choses selon qu'ils le trouvent à propos pour les ajuster à leurs pensées.

Le père Abram cite un passage de Thémistius, où cette action de Xénocrate est attribuée à Xénophanes (26). Il eût fallu corriger cette méprise.

(E) *Il fut le seul que les magistrats.... dispensèrent du serment.*] On ne peut pas recevoir un plus grand honneur que celui-là. Valère Maxime est ici fort judicieux : *Quantùm porrò honoris Athenis Xenocrati sapientiâ pariter ac sanctitate claro tributum est ? Qui cùm testimonium dicere coactus ad aram accessisset, ut more civitatis juraret, omnia se verè retulisse ; universi judices consurrexerunt, proclamâruntque ne jusjurandum diceret : Quodque sibimet ipsis posteà modùm dicendæ sententiæ loco remissuri non erant, sinceritati ejus concedendum existimârunt* (27). Cicéron parle de cela dans l'une de ses lettres à Atticus (28).

(F) *Une leçon qu'il faisait sur la tempérance.... fit prendre.... la résolution de renoncer aux voluptés, et de s'attacher à la sagesse.*] Si une prédication de capucin faisait aujourd'hui un tel changement, on y reconnaîtrait une opération particulière du Saint-Esprit, et l'on y admirerait l'influence d'une grâce, qui selon les jansénistes serait efficace par elle-même au plus haut degré ; car celui que la leçon de Xénocrate obligea de changer de vie n'était pas un voluptueux ordinaire ; c'était un chef de parti en ce genre-là, c'était un homme qui faisait gloire de ses débauches : sa femme l'avait mis en justice, parce qu'il la négligeait pour s'attacher à des garçons : elle lui avait intenté le procès qu'on nomme *malæ tractationis* (29). Il n'avait point de honte de faire voir les excès de son ivresse dans la grande place d'Athènes, accompagné d'une chanteuse et de joueurs d'instrumens. Il était presque toujours soûl quand il se montrait dans les rues (30). Son impudicité n'était pas moindre que son ivrognerie : il marchait toujours bien garni d'argent, et il en cachait même dans divers endroits de la ville, afin que, selon que le cœur lui en dirait, il eût en tout temps et en tout lieu de quoi fournir à la dépense pour assouvir ses passions (31). Enfin c'était le plus fameux débauché qui fût dans Athènes. Un jour qu'il avait bien bu, et que selon sa coutume il courait les

(24) *Quid rex Alexander? an divitiis eum quatere potuit? ab illo quoque statuam et quidem æquè frustrà tentatam putes.* Valer. Maxim., *lib. IV*, *cap. III*, *num.* 3, *in Ext.*

(25) *Ita rex philosophi amicitiam emere voluit : philosophus regi suam vendere noluit.* Idem, ibidem.

(26) *Voyez le* Commentaire d'Abram *in* Orat. Ciceron. pro Sextio, *pag.* 181.

(27) Valer. Maxim., *lib. II*, *cap. ult. in fin. pag. m.* 234.

(28) *La XV*e*. du I*er*. livre. Voyez-le aussi in* Orat. pro Balbo. *pag. m.* 657, *où il rapporte la chose sans nommer* Xénocrate.

(29) Φυγεῖν δὲ τὸν Πολέμωνα καὶ δίκην κακώσεως ὑπὸ τῆς γυναικός, ὡς μειρακίοις συνόντα. *Et in judicium vocatum Polemonem ab uxore nequitiæ insimulatum, quòd adolescentibus congrederetur.* Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 16.

(30) Lucian in bis accusato, *pag. m.* 321, 323, *tom. II.*

(31) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 16.

-nes avec l'équipage ordinaire, et avec ses camarades de débauche (32), il entra dans l'auditoire de Xénocrate à dessein de s'en moquer et d'y faire des insolences. Tous les auditeurs s'indignèrent de sa manière d'agir. Xénocrate ne se troubla pas (33) : il continua encore avec plus de force la leçon qu'il avait commencée sur la tempérance. Quelques-uns disent qu'il ne traitait point cette matière, mais qu'il abandonna son sujet, et qu'il tourna son discours vers la doctrine de cette vertu, et qu'il en parla si noblement, et si gravement, qu'il fit naître tout d'un coup dans l'âme de ce pécheur endurci l'amour de la modestie et de la sagesse (34). Polémon, c'est ainsi que s'appelait cet ivrogne, devint dès ce moment-là un disciple de la vertu, et un parfait imitateur de la gravité de Xénocrate (35). Il lui succéda dans la chaire de philosophie. Il renonça tellement au vin qu'il ne but plus que de l'eau (36). La description latine que je m'en vais copier de sa conversion est assez belle : *Perditæ luxuriæ Athenis adolescens Polemo, neque illecebris tantummodò, sed etiam ipsâ infamiâ gaudens; cùm è convivio non post occasum solis, sed post ortum surrexisset, domumque repetens, Xenocratis philosophi patentem januam vidisset: vino gravis, unguentis delibutus, sertis capite redimito, pellucidâ veste amictus, refertam turba doctorum hominum scholam ejus intravit. Nec contentus tam deformi introitu, consedit etiam, ut clarissimum eloquium, et prudentissima præcepta temulentiæ lasciviis eluderet. Ortâ deindè, ut par erat, omnium indignatione, Xenocrates vultum in eodem habitu continuit omissisque de quibus disserabat, de modestiâ ac temperantiâ loqui cœpit. Cujus gravitate sermonis resipiscere coactus Polemo, primùm coronam capite detractam projecit, paulò post brachium intra pallium reduxit, procedente tempore oris convivalis hilaritatem deposuit; ad ultimum totam luxuriam exuit, uniusque orationis saluberrimâ medicinâ sanatus, ex infami ganeone maximus philosophus evasit. Peregrinatus est hujus animus in nequitiâ, non habitavit* (37). On peut ajouter à cela ces vers d'Horace :

Faciasne, quod olim
Mutatus Polemon? ponas insignia morbi,
Fasciolas, cubital, focalia : potus ut ille
Dicitur ex collo furtim carpsisse coronas,
Postquam est impransi correptus voce magistri (38).

Notez que Plutarque assure que Xénocrate n'eut besoin que d'un regard pour convertir Polémon (39).

(G) *Il méditait beaucoup; on le voyait très-rarement par les rues; mais quand il y paraissait, la jeunesse débauchée... s'écartait... à sa rencontre.*] Citons Diogène Laërce : Πολλάκις ἑαυτῷ τῆς ἡμέρας διεμελέτα, καὶ ὥραν μίαν φασὶν ἀπένεμε σιωπῇ. *Sæpè interdiù meditationi inserviebat, atque unam silentio distribuebat horam* (40). Le traducteur français (41) de cet écrivain a rendu ainsi ces paroles grecques : *il se plaisait à la vie solitaire, jusques à passer tout un jour en méditation, mais son ordinaire était de prendre une heure d'icelui de relâche.* Cette traduction me semble bonne, quoiqu'elle ne suive pas à la lettre l'original. La version latine est plus littérale et moins raisonnable; car elle distingue entre le temps qu'un philosophe médite et le temps qu'il ne parle point. Quelle sorte de distinction! Ceux qui méditent sont-ils obligés de parler? Ne sont-ils pas pour l'ordinaire dans un très-profond silence? Voici un autre passage où le traducteur français s'est bien trompé (42) : Διῆγέ τε ἐν Ἀκαδημίᾳ τὰ πλεῖστα· καὶ εἴποτε μέλλοι ἐς ἄστυ ἀνιέναι, φασὶ τοὺς θορυβώδεις πάντας καὶ προυνίκους ὑποστέλλειν αὐτοῦ τῇ παρόδῳ. *Vixit autem ut plurimùm in Academiâ. Si quando verò ad urbem profecturus*

(32) Origenes contra Celsum, *lib. III*, *p.* 152.

(33) *Idem, ibidem.*

(34) Valer. Maxim., *lib. VI*, *cap. IX*, *n.* 1, *in Ext.*, *pag.* 581.

(35) Diog. Laërt., *lib. IV*, *n.* 17 *et seq.* Origen., contra Celsum, *lib. III*, *pag.* 152.

(36) Athen., *lib. II*, *cap. VI*, *pag.* 44.

(37) Valer. Maximus, *lib. VI*, *cap. IX*, *n.* 1, *in Ext.*, *pag.* 581, 582.

(38) Horat., *sat. III*, *lib. II*, *vers.* 253.

(39) Plut. de Discrim. Adul. et Amici, *p.* 71.

(40) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 11.

(41) François de Fougerolles, *docteur médecin*

(42) *Sa faute est la même que celle d'*Olivérius in Valer. Maximum, *lib. VI*, *cap. IX*, *n.* 1, *in Ext. où il est dit*, si quando ad urbem proficiscebatur (*Xenocrates*) turba omnis impudicorum ejus transitum observabat, ejus inquietandi gratiâ.

esset turbas omnes tumultuosorum ac impudicorum ipsi transituro de viâ decedere solitas sunt qui tradant (43). C'est-à-dire, selon le sieur de Fougerolle, *il passa la plus grande partie de son âge en l'Académie, sans guère aller dehors : mais si d'aventure il voulait sortir de là pour s'en aller à la ville, on dit que quelques canailles l'attendaient au chemin pour l'inquiéter de leur impudence et crierie.* C'est pervertir la pensée de l'auteur grec, et dérober à Xénocrate une très-belle partie de sa gloire. Les débauchés redoutaient la vue d'un personnage si vénérable, et n'osaient paraître devant un homme si rigide dans ses mœurs. N'est-ce pas un grand éloge de Xénocrate? ne surpasse-t-il pas ce que l'on a dit de Caton au sujet des jeux floraux (44)? Joignez à ceci le passage de Plutarque touchant l'efficace d'un simple regard de ce philosophe (45), et touchant ce qui obligea les Athéniens à le députer en Macédoine (46).

N'oublions pas ce que dit le même Plutarque, que Xénocrate ne sortait de l'Académie qu'une fois l'an, et que c'était afin d'honorer la fête (47), c'est-à-dire afin d'assister aux nouvelles tragédies que l'on jouait pendant la fête de Bacchus.

(H) *Ils le vendirent.... Démétrius Phaléréus l'acheta..... et le remit.... en liberté, et paya la dette aux Athéniens.*] Toutes ces choses se trouvent dans Diogène Laërce (48), et je m'étonne que Plutarque n'en ait fait aucune mention, puisqu'il a parlé d'une aventure qui approche de celle-là. « Or dit-on que l'orateur Lycurgus voyant un jour comme les » fermiers et receveurs des tailles » menoyent en prison le philosophe » Xenocrate, à faute de payement » d'un certain impost que devoyent » les estrangers habitans en la ville » d'Athenes, le leur osta par force » d'entre les mains, et outre cela, » les poursuivit si bien en justice, » qu'il leur fit payer l'amende pour » l'injure qu'ils avoyent faite à un » tel personnage; et que depuis, le » philosophe rencontrant par la ville » les enfans dudit Lycurgus, leur » dit : Je rends à vostre pere une » belle recompense du plaisir qu'il » m'a fait, car je suis cause qu'il est » loué et prisé par tout de ce qu'il » a fait en mon endroit (49). » Ce que Plutarque vient de nous dire ne peut point faire de tort à l'ancienne Athènes; car les duretés des collecteurs des impôts ne tirent pas à conséquence contre toute une nation. C'est un ordre de personnes qui a ses maximes particulières, et que l'on n'approuve point; on les déteste plutôt; gens inexorables, qui n'ont égard ni à l'esprit, ni à la vertu, ni au savoir. On ne se tire de leurs griffes qu'en payant comptant. Et puisque l'action de Lycurgue fut applaudie, c'est une marque qu'en général les Athéniens doivent être déchargés de blâme sur ce point-ci. Mais, dans l'affaire racontée par Diogène Laërce on ne peut les disculper. Quoi! permettre qu'un Xénocrate, l'honneur et l'ornement de l'Académie, soit si pauvre qu'il ne puisse satisfaire les collecteurs de la taxe imposée sur les étrangers! c'est déjà un juste sujet de reproche; mais de souffrir qu'à cause de son indigence il perde la liberté, qu'il devienne esclave, et qu'il soit mis à l'encan comme un Cappadocien! c'est une infamie d'Athènes. Personne donc ne fut assez généreux, ou pour lui prêter, ou pour lui donner la petite somme que le maltotier lui demandait. On lui laissa courir tous les risques de la servitude, on permit qu'il fût vendu actuellement. Et que savait-on s'il ne serait pas acheté par quelque marchand d'esclaves qui le revendrait à un meunier? Le hasard voulut qu'un honnête homme qui aimait les sciences l'acheta, et lui redonna la liberté. Il eût encore mieux fait s'il l'eût garanti de la vente, en lui donnant de quoi satisfaire les collecteurs. Voyez ce que l'on a dit sur un cas pareil (50).

Parlons d'une autre chose que Plutarque a racontée : « Phocion ..

(43) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 6.
(44) *Ci-dessus*, *cit.* (8) *du* Ier. *article* FLORA. *tom. VI*, *pag.* 491.
(45) *Voyez la fin de la remarque précédente.*
(46) *Voyez la rem.* (L), *cit.* (67).
(47) Plut. de Exilio, *pag.* 603.
(48) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 14.

(49) Plut. *in* Vitâ Flaminii, *pag.* 375, 376. Il *raconte la même chose dans la* Vie des dix Orateurs, *pag.* 842; *je me sers de la version d'Amyot.*
(50) *Ci-dessus à l'article* TYRANNION, *dans la rem.* (C). *pag.* 205.

'oyant que Xenocrates payoit un :ertain tribut à la chose publique, ue payoient par chacun an les estrangers habitans à Athenes, lui voulut faire donner droit de bourgeoisie, et le faire enregistrer au nombre des citoyens : mais Xenocrates ne le voulut pas, disant qu'il ne vouloit point avoir part à celle bourgeoisie, pour laquelle empescher il avoit esté envoyé ambassadeur (51). » Pour bien entendre cela, il faut consulter le passage que je citerai ci-dessous (52), ncernant les conditions qu'Antiiter imposa aux Athéniens lorsque iocion, Xénocrate et quelques aues le furent trouver comme ambassadeurs d'Athènes.

(I) *La théologie de ce philosophe ait pitoyable.*] Il ne reconnaissait oint d'autres dieux que les sept lanètes, et le ciel des étoiles fixes. ela faisait huit divinités; chaque lanète était un dieu, et toutes les toiles fixes ensemble n'en faisaient u'un. Voici comment Cicéron reette cette doctrine : *Nec verò ejus* Aristotelis) *condiscipulus Xenocras in hoc genere prudentior est, cus in libris, qui sunt de Naturâ eorum, nulla species divina descritur. Deos enim octo esse dicit : quinte eos, qui in stellis vagis nominanr: unum, qui ex omnibus sideribus, œ infixa cœlo sunt, ex dispersis asi membris simplex sit putandus eus : septimum solem adjungit : ocumque lunam, qui quo sensu beati e possint, intelligi non potest* (53). tte pensée de Xénocrate est absur-, non-seulement si on l'examine on les lumières de la révélation, is même si l'on ne fait que la comrer aux lumières naturelles : car us concevons distinctement sans ssistance de la Bible, que l'idée Dieu n'est ni celle d'une espèce, celle d'un genre, et par conséent qu'elle ne peut contenir sous qu'un individu. C'est donc péer contre la raison que d'admettre s d'une divinité. C'est une autre te contre la raison que d'admet- des divinités composées de matière : c'est les assujettir nécessairement à l'imperfection : c'est les borner, et quant au lieu, et quant au pouvoir : c'est en un mot ne leur donner que la différence du plus au moins à l'égard des créatures les plus infirmes. Quelle était en particulier la disparate de notre philosophe ! qu'il raisonnait peu conséquemment ! Il voulait que la lune fût un dieu très-distinct de tous les autres; il disait le même de chaque planète, et il ne le disait pas de chacune des étoiles fixes; il ne leur donnait que l'avantage d'être des parties d'un dieu. L'objection qu'on lui propose dans le passage latin que j'ai rapporté est bonne, quoique peut-être il aurait pu l'éluder en supposant qu'une planète est un dieu tout comme Socrate est un animal raisonnable. Il n'est pas raisonnable en tant qu'il est composé d'os et de chair, etc. ; mais en tant qu'il possède une âme qui connaît et qui raisonne. Le soleil, par exemple, n'est pas un dieu en tant qu'il est composé de cette matière lumineuse qui envoie ses rayons et sa chaleur sur la terre ; mais en tant qu'il est le siége d'une vertu intelligente qui fait mouvoir ce vaste corps. Qui empêche que cette vertu ne jouisse du plaisir et de la félicité ? Voilà ce qu'on aurait pu répondre à l'objection : dénoûment très-mauvais; car cette vertu intelligente, n'étant pas la même en nombre que celle des autres planètes, sera clouée et concentrée dans le soleil par une nécessité naturelle ; et dépendra par conséquent de la matière du soleil, et en suivra les conditions et les changemens, comme ces esclaves que l'on appelait *servi glebas*, ou *glebæ ascriptitios*. On ne peut point concevoir de véritable bonheur dans une telle dépendance. La doctrine de l'âme du monde ne choque pas tant la droite raison; elle ne partage point la divinité en plusieurs individus réellement séparés les uns des autres.

Voici, ce me semble, une contradiction dans la doctrine de Xénocrate. Il prenait les planètes pour des dieux : il supposait donc que la matière des planètes était une partie essentielle des dieux ; car il serait absurde de dire que Socrate est un homme, et

(51) Plut., *in* Phocion, *pag.* 755, *version d'A*ot.

(52) *Dans la rem.* (L), *cit.* (67).

(53) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. I, c. XIII.*

que le corps de Socrate n'est point essentiel à cet homme. Mais d'autre côté Xénocrate admettait entre les dieux et certains génies une distinction qui suppose qu'il ne croyait pas que la matière fût une partie de la substance des dieux. Était-ce savoir raisonner conséquemment ? Citons Plutarque qui observe (54) que *Pythagoras*, *Platon*, *Xénocrates et Chrysippus*, *suivant en cela les opinions des vieux et anciens theologiens*, ont reconnu *quelques grands dæmons*, qui n'étaient ni dieux ni hommes, et qui « ont esté » plus forts et plus robustes que les » hommes, et qu'en puissance ils ont » grandemeut surmonté nostre na- » ture : mais il n'ont pas eu la divi- » nité pure est simple, ains ont esté » un suppost composé de nature » corporelle et spirituelle, capable » de volupté et de douleur, et des » autres passions et affections qui » accompagnent ces mutations-là, » travaillant les uns plus, les autres » moins, car entre les dæmons il y » a, comme entre les hommes, di- » versité et difference de vice et de » vertu..... (55). Platon attribue » aux dieux olympiques et celestes » tout ce qui est dextre et non pair, » et tout ce qui est senestre et pair » aux dæmons : et Xenocrates tient » que les jours malencontreux, et » les festes où on se bat, et où on se » donne des coups, et qu'on se frap- » pe l'estomac, ou qu'on jeusne, où » il se fait ou dit quelque chose hon- » teuse et vilaine, il n'estime point » qu'elles appartiennent aux bons » dieux, ny aux bons dæmons; mais » qu'il y a en l'air des natures gran- » des et puissantes, au demeurant » malignes et mal-accointables, qui » ont plaisir qu'on face de telles » choses pour elles, et que quand » elles les ont obtenues, elles ne s'a- » donnent plus a pis faire. » Un commentateur de Cicéron a fait une note sur ce sentiment de Xénocrate. Il a dit que les mauvais anges se peuvent bien plaire aux discours sales des hommes, et que si quelque chose était capable de les radoucir, ce serait celle-là; mais que les jeûnes, les macérations, les flagellations, avec quoi les pénitens s'efforcent d'expier leurs fautes, déplaisent infiniment à ces malheureux génies : *Longè fallitur Xenocrates, cùm miseros illos genios mortalium planctu, verberibus, jejuniis, aliisque id genus corporis afflictationibus delectari putat : nihil enim perindè aversantur, atque oderunt, ut voluntaria, et sancta ejusmodi supplicia, quibus debita flagitiis exsolvitur pœna, ac divina Nemesis placatur. At si quo modo leniri possent hostes crudelissimi, non dubium quin malè ominosis obscœnisque vocibus, quæ impurissimorum geniorum pollutas ad aures jucundissimæ semper accidunt, sinerent se mulceri* (56). Je ne sais d'où le traducteur français de Diogène Laërce a pris ceci : « Xénocrate.... com- » paroit la nature des triangles à la » nature des intelligences : car, di- » soit-il, la nature divine est sembla- » ble à celle du triangle equilateral, » et celle des hommes au triangle de » tous costez inegal, et celle des dé- » mons au triangle qui a un costé » inegal, et les autres deux esgaux » (57). »

Je laisse ce que disait Xénocrate, que l'âme est un nombre qui se meut de lui-même (58). Il fit goûter à beaucoup de gens illustres cette définition (59); mais je ne sais si aujourd'hui l'on peut y comprendre quelque chose : je crois que les Grecs attachaient au mot ἀριθμὸς une idée que nous n'attachons pas au mot *nombre*, et que de là peut venir l'obscurité que nous trouvons dans cette définition de l'âme.

Observons que le docteur jacobin qui a écrit une lettre au père le Comte, sur les cérémonies chinoises, ne s'est pas bien informé de la doctrine de Xénocrate; car après avoir parlé des philosophes qui n'admettaient *qu'un dieu*, qu'*ils reconnaissaient le principe et l'auteur de tous*

(54) Plut., de Iside et Osiride, *pag.* 360, *version d'Amyot.*

(55) *Idem, ibidem, pag.* 361.

(56) Lescaloperius, *in* Ciceron. de Nat. Deor., *lib. I, pag.* 57, *col.* 1.

(57) Fougerolles, Add. à la Vie de Xénocrate, *de* Diogène Laërce, *pag.* 260. *Notez qu'il ajoute : « Il a calculé le nombre des syllabes que les » lettres grecques pouvaient faire par leurs mé- » langes et transpositions, qui monte* 100,200,000. *Je ne sais où le traducteur avait lu cela.*

(58) Plut., de Procreat. Animæ, *pag.* 1012.

(59) *Idem, ibid.*

les êtres, un esprit répandu partout, et qui gouvernait toutes choses.... un esprit pur, dont la jouissance et l'amour rendaient les hommes heureux, il ajoute que « Xénocrate, Héraclide et Théophraste, disciples d'Aristote, ont eu les mêmes sentimens de la divinité (60). » Voilà les trois philosophes que Cicéron range de suite (61), quand il réfute les sentimens erronés sur la nature de Dieu. Je voudrais bien savoir d'où peut venir qu'on les met tous trois ensemble comme orthodoxes dans la lettre du docteur. Souvenez-vous que les deux premiers n'étaient point disciples d'Aristote.

(K).... *Prétendent qu'il vécut cent trois années.*] Meursius a soutenu ce sentiment : voici ses raisons. Xénocrate naquit l'an 1er. de la 91e. olympiade. Il commença d'enseigner l'an 2 de l'olympiade 110, et il enseigna vingt-cinq ans. Il faut donc dire qu'il mourut l'an 2 de la 116e. olympiade, à l'âge de cent deux ans (62). C'est la conclusion de Meursius, au chapitre IX du IIIe. livre des Archontes athéniens. Mais au chapitre XII du IVe. livre il donne un calcul qui contient cent trois années, et il se fonde sur les mêmes faits. Il a raison d'en conclure que Xénocrate mourut l'an 3 de la 116e. olympiade ; il compte mieux qu'il n'avait fait ; mais, entre cette année-là et la première de l'olympiade 91, il ne devait pas trouver plus de cent deux ans. Venons au fond de l'affaire. Je pense qu'il ne se faut point fier, comme il a fait, à l'anonyme qui a décrit les olympiades, et qui a mis la naissance de Xénocrate à l'an 1er. de la 91e. Deux raisons me portent à croire qu'il s'est trompé. La première est que Xénocrate était fort jeune quand il devint le disciple de Platon (63). Or, comme Platon était avancé en âge quand il commença d'enseigner, il ne serait point possible que Xénocrate fût entré fort jeune dans son école s'il était né la première année de la 91e. olympiade ; car il n'aurait eu que douze ans moins que Platon. En deuxième lieu, je remarque qu'il fut député à Antipater l'an 2 de la 114e. olympiade (64). Il aurait eu quatre-vingt-treize ans selon le compte de l'anonyme. Or il n'est pas aisé de s'imaginer que les auteurs qui ont fait mention de cette ambassade, n'eussent rien dit de la vieillesse extraordinaire de l'ambassadeur.

(L) *Il avait été envoyé en ambassade plus d'une fois.*] J'ai déjà dit (65) qu'il fut du nombre des ambassadeurs que la république d'Athènes envoya au roi Philippe, père d'Alexandre le Grand. « Estant aussi député en ambassade vers Antipater, pour la delivrance des prisonniers de guerre du combat Lamiaque, il fut invité de luí à souper, auquel il respondit, en usant des vers suivants :

» *Qui (*) seroit, ô Circé, l'homme prudent ou sage,*
» *Qui de boire ou manger eust vouloir seulement,*
» *Que ses amis ne soyent tirés premiérement*
» *Du lieu, auquel captifs ils consument leur aage.*

» Voulant monstrer par-là qu'il ne mangeroit jamais, que premierement il n'eust impétré ce qu'il demandoit, à sçavoir, que ses citoyens et amis fussent relâchez. Luy, voyant la dexterité de cest homme, condescendit librement à sa demande, et renvoya dès aussi tost un chacun en liberté (66). » Antipater ne fut pas si équitable dans la conjoncture que voici. Il exigea des Athéniens qu'ils lui *envoyassent la carte blanche, et remissent* à son plaisir *les conditions du traité* de paix. Ils lui députèrent Phocion « avec d'autres ambassadeurs : entre lesquels ils esleurent le philosophe Xenocrates, pource que le renom, l'estime et la reputation de la vertu de ce personnage estoit si grande par tout le monde, qu'on disoit

(60) Lettre d'un docteur de l'ordre de Saint-Dominique sur les cérémonies chinoises, *pag.* 17, *édit. de Cologne*, 1700.

(61) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. I, cap. XIII.*

(62) Meursius, de Arch. Athen., *lib. III, cap. IX, pag.* 113, 114.

(63) Ἐκ νέου Πλάτωνος ἤκουσε. *A primâ ferme annis Platonis auditor fuit.* Diog. Laërt., *lib. IV, num.* 6.

(64) *Voyez la remarque suivante.*

(65) *Dans la rem.* (D).

(*) *Vers d'Homère, tirés du dixième livre de l'Odyssée.*

(66) Diog. Laërt., *lib. IV, num.* 9, 10; *je me sers de la traduction de* Fougerolles, *imprimée à Lyon l'an* 1601.

» qu'il n'y avoit arrogance, ny » cruauté, ny cholere si grande en » cœur de homme, qui qu'il fust, » que le regard seul de Xenocrates » n'amolist, jusqu'à le contraindre » de luy porter quelque honneur et » quelque reverence. Ce nonobstant » il avint tout au contraire par la » malignité de la nature d'Antipater, » ennemie de toute vertu : car tout » premierement il ne le daigna » onques seulement saluer, là où il » embrassa tous les autres. Sur quoy » l'on trouve que Xenocrates dit : » Adonc Antipater faict bien d'avoir » honte de me voir tesmoin de mau- » vais tour et traitement inique, » qu'il veut faire aux Atheniens. Puis » quand il commença à parler, il » n'eut jamais la patience de l'ouyr : » ains l'interrompant à tous propos, » et le rabrouant, il luy commanda » à la fin de se faire du tout; mais » après que Phocion eut parlé, si » leur fit response, que les Atheniens » auroient paix, alliance, et amitié » avec luy, pourveu qu'ils luy livras- » sent Demosthenes et Hyperides » entre ses mains, qu'ils gouvernas- » sent leur chose publique selon la » forme de gouvernement instituée » par leurs ancestres, là ou il n'y » eut que ceux qui auroient dequoy, » qui fussent admis aux estats et » offices de la chose publique, etc.... » Tous les autres ambassadeurs s'en » contenterent, et accepterent ces » conditions de paix, comme douces » et humaines, excepté Xenocrates, » lequel dit, que pour esclaves, il » les traitoit assez doucement : mais » pour un peuple franc et libre trop » durement (67). »

Quelques-uns s'imagineront peut-être qu'Antipater rabroua ce philosophe afin d'avoir sa revanche de l'incivilité avec laquelle il en avait été reçu. On conte (68) qu'étant allé à Athènes, il rendit une visite à Xénocrate qui ne daigna interrompre sa leçon, et qui ne lui répondit rien qu'après l'avoir achevée. Mais comme il était connu de tout le monde que ce philosophe affectait de n'être pas courtisan, et que l'estime qu'on avait pour lui était fondée sur sa gravité philosophique, il n'y a nulle apparence qu'Antipater ait trouvé mauvais qu'on l'eût reçu de cette façon.

(M) *Il avait une assez bonne maxime sur l'éducation des enfans.*] « Il » vouloit qu'on leur mist des aureil- » letes de fer pour leur couvrir et » deffendre les aureilles, plustost » qu'aux combatans à l'escrime des » poings, pource que ceux-cy ne » sont en danger que d'avoir les » oreilles rompues et deschirées de » coups seulement, et ceux-là les » mœurs gastées et corrompues : non » qu'ils les voulust du tout priver de » l'ouïe ou les rendre totalement » sourds, mais bien admonester de » ne recevoir les mauvais propos, » et s'en donner bien de garde, jus- » ques à ce que d'autres bons y estans » nourris de longue main par la phi- » losophie, eussent saisi la place des » mœurs la plus mobile, et la plus » aisée à mener, y estans logez par » la raison comme gardes, pour la » preserver et deffendre (69). » Plutarque approuve beaucoup ce conseil (70).

(N) *On le loue de ce que la pesanteur de son esprit ne lui fit pas perdre courage dans le cours de ses études.*] Plutarque s'est servi de cet exemple pour encourager les esprits lourds : « Suportons doucement les » risées des autres qui seront ou » penseront estre plus vifs et plus » aigus d'entendement que nous : » comme Cleanthes et Xenocrates, » estans un peu plus grossiers d'es- » prit que leurs compagnons d'escol- » le, ne fuyoyent pas à apprendre » pour cela, ni ne se descourageoyent » pas, ains se rioyent et se mo- » quoyent les premiers d'eux-mes- » mes, disans qu'ils ressembloyent » aux vases qui ont le goulet estroit, » et aux tables de cuivre, pour ce » qu'ils comprenoyent difficilement » ce que on leur enseignoit, mais » aussi qu'ils le retenoyent seure- » ment et fermement (71). » L'une

(67) Plut., *in* Vitâ Phocion., *pag.* 753, *version* d'Amyot.

(68) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 11.

(69) Plut., de Auditione, *init. pag.* 38, *version* d'Amyot.

(70) *Conférez ce que dessus, remarque* (G) *de l'article* LYCURGUE, *tom. IX*, *pag.* 116.

(71) Plut., de Auditione, *pag.* 47, *version* d'Amyot.

de ces comparaisons a paru dans les comédies de Molière (72).

(72) *Voyez ci-dessus, remarque* (E) *de l'article* Érasme, *tome VI, pag.* 223.

XÉNOPHANES, philosophe grec, natif de Colophon, fut disciple d'Archélaüs, à ce que disent quelques-uns (*a*). Selon cela il aurait été contemporain de Socrate (*b*). D'autres veulent qu'il ait appris de lui-même tout ce qu'il savait (*c*), et qu'il ait vécu en même temps qu'Anaximander (*d*). Selon cela il aurait fleuri avant Socrate, et environ la 60ᵉ. olympiade, comme Diogène Laërce l'assure (*e*). Il vécut long-temps; car on rapporte des vers où il déclare, 1°. qu'il y avait soixante-sept ans que ses études étaient applaudies dans la Grèce ; 2°. qu'il commença à être applaudi à l'âge de vingt-cinq ans (*f*) (A). Il composa plusieurs poëmes sur des matières de philosophie : il en composa aussi jusqu'à deux mille sur la fondation de Colophon (*g*), et sur celle de la colonie d'Élée (*h*). Il avait sur la nature de Dieu une opinion qui n'est guère différente du spinozisme (B). Il fit des vers contre Homère et contre Hésiode (*i*), sur les sottises qu'ils ont chantées des dieux. Il tenait une maxime qui ruinait de fond en comble la religion païenne, savoir qu'il n'est pas moins impie de soutenir que les dieux naissent, que de soutenir qu'ils meurent, puisqu'en l'un et l'autre de ces deux cas il serait également vrai qu'ils n'existent point toujours (*k*). Cette maxime est très-véritable, et n'est point contraire au dogme de l'incarnation. Il croyait que la lune est un pays habité (C), et qu'on ne peut pas prédire les choses futures (*l*); et si la conjecture d'un docte critique est bien fondée, il prétendait que le bien surpasse le mal dans la nature des choses (D). Il ne serait pas le seul qui aurait cette pensée, mais apparemment il avait une toute autre opinion; et s'il ne s'agissait que du mal considéré moralement (E), je ne pense pas qu'il trouvât aucun adversaire. Tout le monde avoue que les gens de bien, les honnêtes gens, sont rares, et qu'il n'y a rien de plus ordinaire que ce qui s'éloigne des règles de la vertu. Mais sans doute Xénophanes prétendait parler du mal physique : son sens était que les douceurs de la vie n'égalent pas les amertumes qu'elle nous fait avaler (F). Bien des gens se persuadent que cela est véritable, et ne manquent pas de raisons qui sont plausibles,

(*a*) Diogen. Laërtius, *lib. IX, num.* 18.

(*b*) *Il fut disciple d'Archélaüs.*

(*c*) Diog. Laërt., *lib. IX, num.* 18.

(*d*) *Idem., ibid.*

(*e*) *Idem, ibidem, num.* 20. *Voyez la rem.* (A).

(*f*) *Idem, ibid., num.* 19.

(*g*) *Idem, ibid., uum.* 20. Notez *que* Moréri *réduit à ce nombre tous les vers de* Xénophanes. Athénée *a cité souvent plusieurs vers de ce philosophe.*

(*h*) *Ville d'Italie.*

(*i*) Diog. Laërtius, *lib. IX, num.* 18. *Voyez* Sext. Empiricus, adv. Math., *pag.* 57, 341.

(*k*) Οἷον Ξενοφάνης ἔλεγεν, « ὅτι ὁμοίως ἀσεβοῦσιν οἱ γενέσθαι φάσκοντες τοὺς θεοὺς τοῖς ἀποθανεῖν λέγουσιν· ἀμφοτέρως γὰρ συμβαίνει μὴ εἶναί ποτε τοὺς θεούς. » *Ut Xenophanes dicebat similiter esse impios qui nasci affirmant Deos, et qui mori dicunt. Utroque enim modo contingit, ut non sint aliquando dii.* Aristot. Rhetor., *lib. II, cap. XXIII, pag.* 446, *B.*

(*l*) Cicero, de Divinat., *lib. I, init.*

comme on le verra ci-dessous. Ceux même qui reconnaissent que la nature a fourni au genre humain une infinité de commodités, et qu'elle lui a destiné l'usage de toutes les autres choses, le considèrent d'un autre côté comme un être malheureux (G). Ce n'est pas une petite partie de la rigueur de son sort que cette espèce de nécessité, où tant de gens sont réduits, de chercher dans les plaisirs défendus quelque remède à leurs inquiétudes (H). Quoi qu'il en soit, on peut alléguer ici l'autorité d'Aristote; car ce grand génie qui avait philosophé avec tant d'application, et avec tant de pénétration, a reconnu qu'il y avait dans la nature plus de mal que de bien, et que ce fut par cette raison que l'hypothèse de l'unité de principe ne plut pas à Empédocle, qui commença de supposer deux principes, l'un du bien, l'autre du mal (I). L'Écriture Sainte a représenté si fortement les misères de cette vie (*m*), qu'elle peut fournir sur cette question un argument démonstratif. Je m'étonne que le rabbin Maimonides, qui avait et beaucoup de science et beaucoup de jugement, et qui était un assez bon philosophe, ait pu croire qu'il avait bien réfuté la doctrine dont je parle (K). Il y a quelque apparence que Xénophanes a cru l'incompréhensibilité de toutes choses (L). Il donna un bon avis aux Égyptiens, quand il les vit faire des lamentations pendant leurs fêtes : *Si les objets de votre culte*, dit-il (*n*), *sont des dieux, ne les pleurez pas; s'ils sont des hommes, ne leur offrez point des sacrifices.*

D'autres prétendent (*o*) qu'il se servit de cette pensée lorsque les Éléates voulurent savoir de lui s'ils devaient faire des sacrifices à Leucothée, et verser des larmes pour elle, ou non. Il ne faut pas oublier qu'on le bannit de sa patrie, et qu'il se retira en Sicile (*p*), et qu'il demeura à Zancle (*q*) et à Catane, et qu'il fonda la secte éléatique (*r*), et que Parménides fut son élève, et qu'il se plaignit d'être pauvre (M). La réponse qu'il fit à un homme avec qui il avait refusé de jouer aux dés est fort digne d'un philosophe. Cet homme l'appela poltron : Oui, répondit-il, je le suis extrêmement par rapport aux actions honteuses (*s*).

(*m*) *Voyez nommément le livre de* Job, *et celui des* Psaumes *en divers endroits.*

(*n*) Plutarchus, de Superstit., *in fine*, *pag.* 171.

(*o*) Aristot. Rhetoric., *lib. II*, *cap.* XXIII, *pag. m.* 447, C.

(*p*) Diog. Laërtius, *lib. IX*, *num.* 18.

(*q*) *C'est la même ville que* Messena, *aujourd'hui* Messine.

(*r*) Cicero, Acad. Quæst., *lib. IV*, Clém. Alex. Strom., *lib. I*, *pag.* 301.

(*s*) Ὡμολογεῖ καὶ πάνυ δειλὸς εἶναι πρὸς τὰ αἰσχρὰ καὶ ἄτολμος. *Fassus est ad res inhonestas se timidissimum etiam esse.* Plutarchus, de vitioso Pudore, *pag.* 530.

(A) *Il vécut long-temps, car on rapporte des vers, etc...*] Il paraît par ces vers-là qu'il avait quatre-vingt-douze ans lorsqu'il les fit; et, comme il n'y a point de raison qui nous oblige à penser qu'il mourut un peu après, nous connaissons plus certainement l'erreur de Lucien qui ne lui donne que quatre-vingt-onze ans de vie (1). Censorin lui en a donné

(1) Lucianus, in Macrobiis, *pag. m.* 640, *tom. II operum.*

plus de cent (2). Scaliger penche à croire qu'il faut pour le moins le faire vivre cent quatre années (3). Cette longue vie fournit de quoi accorder ensemble ceux qui le font fleurir en l'olympiade 56 (4) ou 60 (5), et ceux qui le mettent sous la 40e. olympiade (6) ; car on peut supposer que ceux-ci indiquent non pas le temps où il florissait, mais le temps où il naquit. Notez que même dans cette supposition on ne pourrait pas les accorder avec ceux qui disent qu'il a vécu jusques au temps que les Perses furent chassés de la Grèce. Nous avons encore des vers où l'on prétend qu'il a fait mention de leur fuite. Athénée les rapporte (7). Si vous entendez par-là le temps où ils perdirent la bataille de Marathon, c'est l'olympiade 72 : si vous entendez la bataille de Salamine, ou celle de Platée, c'est l'olympiade 75. Supposez ensuite, non pas comme Casaubon, qu'il fit ces vers quinze ou vingt ans après la défaite des Perses (8), mais l'année même de ce grand événement, vous trouverez qu'il n'a pu venir au monde pendant la 40e. olympiade, puisqu'en ce cas-là il faudrait dire qu'il a vécu pour le moins cent vingt-six ans. Que pensera-t-on donc d'un passage de Clément d'Alexanderie, qui nous apprend qu'il naquit en l'olympiade 40 et qu'il vécut jusqu'au temps de Darius ? Τὴς Ἐλεατικῆς ἀγωγῆς, Ξενοφάνης ὁ Κολοφώνιος κατάρχει· ὅν φησι Τίμαιος κατὰ Ἱέρωνα τὸν Σικελίας δυνάστην, καὶ Ἐπίχαρμον τὸν ποιητὴν, γεγονέναι, Ἀπολλόδωρος δὲ, κατὰ τὴν τεσσαρακοστὴν Ὀλυμπιάδα γενόμενον, παρατετακέναι ἄχρι τῶν Δαρείου τε καὶ Κύρου χρόνων : *Eleaticæ disciplinæ princeps fuit Xenophanes Colophonius, quem dicit Timæus fuisse tempore Hieronis, qui in Siciliâ obtinuit dominatum, et Epicharmi poetæ. Apollodorus autem eum, cùm natus esset quadragesimâ olympiade, pervenisse usque ad tempora Darii et Cyri* (9).

(2) *Voyez* Scaliger, in Euseb., *pag. m.* 96.
(3) Scalig., *ibid.*
(4) Euseb., *in* Chron., *pag. m.* 127.
(5) *Idem, ibidem, pag.* 128. Diog. Laërt., *lib.* IX, *num.* 20.
(6) Sextus Empiricus, advers. Mathem., *p.* 51.
(7) Athen., *lib. II, cap. XIII, p.* 54.
(8) Casaub., *in* Athen., *pag.* 110.
(9) Clem. Alexand. Strom., *lib. I, p.* 301, *C.*

Croira-t-on qu'il s'est glissé quelque faute dans le texte grec, et qu'au lieu de Δαρείου il faut lire Κροίσου ? Je réponds que cela n'est pas nécessaire. Cent ans de vie que l'on donne à Xénophanes suffisent à remplir l'espace qui se trouve entre la 40e. olympiade et la 65e., qui fut le commencement du règne de Darius. Je ne nie pas qu'il ne soit un peu étrange de voir qu'un auteur aussi bon qu'Apollodore dise que Xénophanes a vécu jusqu'au temps de Darius et de Cyrus. Il serait bien plus dans l'ordre de dire *jusqu'au temps de Cyrus* et *de Darius*, comme M. Ménage l'a observé (10). Il est certain d'ailleurs qu'en marquant les temps, les anciens joignaient ensemble Crésus et Cyrus, ce qui sert d'appui à la correction que j'ai marquée : mais au fond il n'y a ni absurdité ni fausseté dans l'hypothèse d'Apollodore, que Xénophanes ait vécu depuis la 40e. olympiade jusqu'au temps de Darius. Cependant j'aimerais mieux mettre sa naissance beaucoup plus bas, puisque selon Timée (11) il a fleuri au temps d'Hiéron, qui ne commença de régner qu'en la 76e. olympiade. Je dirai en passant que je trouve mal fondée l'opinion de ceux qui disent qu'il fut disciple d'Archélaüs. C'est l'opinion de Lucien (12).

(B) *Il avait sur la nature de Dieu une opinion qui n'est guère différente du spinozisme.*] Si nous avions tous ses ouvrages, nous pourrions beaucoup mieux réduire son système à quelque chose de précis ; et si l'on ne connaissait ses sentimens que par les petits morceaux bien obscurs que Cicéron en rapporte, l'on n'en pourrait pas dissiper la confusion : *Xenophanes qui mente adjunctâ omne præterea quod esset infinitum Deum voluit esse, de ipsâ mente item reprehenditur ut cæteri : de infinitate autem vehementiùs, in quâ nihil neque sentiens neque conjunctum esse potest* (13). Ces paroles de Cicéron témoignent que Xénophanes a enseigné que l'entendement est Dieu, et que tout ce qui est infini est Dieu. Quant

(10) Menag., *in* Diog. Laërt., *lib. IX, n.* 20.
(11) *Voyez ci-dessus, citation* (9).
(12) Lucian., *in Macrobiis*, *p.* 640, *tom. II. operum.*
(13) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib I, c. XI.*

à la première partie de ce dogme, Cicéron ne répète pas ce qu'il avait déjà dit, pour réfuter ceux qui tenaient la divinité de l'entendement, il suppose que cette réfutation tombe aussi sur ce premier point de la doctrine de Xénophanes. A l'égard de la seconde partie, il expose ce qu'il croit capable de la réfuter; car il observe que l'infini n'ayant rien qui sente ni qui soit lié ne peut pas être Dieu. Je n'examine point le faible de cette raison, cela n'est pas nécessaire: chacun conçoit clairement que puisqu'il y a dans une étendue finie, comme l'homme, quelque chose de lié et de pensant, il peut y avoir aussi de telles choses dans une étendue infinie. Je croirais sans peine que Cicéron n'a pas bien compris le sentiment qu'il rapporte: il le divise en deux parties, et peut-être ne fallait-il pas le diviser. Il est plus probable que Xénophanes a voulu dire que Dieu n'était autre chose que l'infinité de la nature accompagnée d'entendement (14). Ce serait une doctrine bien étrange que de dire, d'un côté, que tout ce qui est infini est Dieu, et de l'autre, que l'entendement de l'homme est Dieu: ce serait multiplier Dieu d'une façon discordante, ce serait errer inconséquemment. Je sais bien que les anciens philosophes ne nous paraissent nullement exacts dans les morceaux qui nous sont restés de leurs opinions sur les principes de toutes choses; mais ce qui me fait croire en particulier que Xénophanes ne faisait point le partage qu'on lui attribue, est de voir que, selon le témoignage même de Cicéron, il a enseigné qu'il n'y avait qu'un seul être, et que cet être était immuable, éternel, et le vrai Dieu: (15) *Xenophanes paulò etiam antiquior unum esse omnia, neque id esse mutabile et id esse verum Deum, neque natum usquàm quicquam et sempiternum conglobata figura* (16). Voilà qui est plus distinct que ce qu'Aristote rapporte de l'opinion de Xénophanes. Ξενοφάνης δὲ πρῶτος τούτων ἑνίσας (ὁ γὰρ Παρμενίδης τούτου λέγεται μαθητὴς) οὐδὲν διεσαφήνισεν, οὐδὲ τῆς φύσεως τούτων οὐδετέρας ἔοικε θίγειν· ἀλλ' εἰς τὸν ὅλον οὐρανὸν ἀποβλέψας, τὸ ἓν εἶναί φησι τὸν θεόν. *Xenophanes autem, quanquam prior ipsis, unum posuerat, (nam Parmenides ejus auditor fuisse dicitur) nihil tamen clarum dixit, et neutrius horum naturam attigisse videtur: sed ad totum cœlum respiciens, ipsum unum ait esse Deum* (17). Ces paroles d'Aristote nous apprennent que Xénophanes s'était arrêté à des notions peu distinctes, et qu'il n'avait pas examiné en particulier si l'unité convenait à Dieu quant à la raison, ou bien quant à la matière, et qu'il avait dit en général *ce qui est un est Dieu*. D'autres disent qu'il soutenait que la nature n'a point eu de commencement, et qu'elle n'aura point de fin, et qu'elle est toujours semblable à soi-même (18); mais qu'il parlait des dieux au nombre pluriel. Il est vrai qu'il rejetait le dogme ordinaire que les dieux eussent besoin les uns des autres, et qu'ils commandassent les uns aux autres (19). La dépendance lui paraissait incompatible avec la nature divine. Il ajoutait que les dieux voyaient et oyaient en général, mais non pas en particulier, ceci ou cela. C'est ainsi que j'entendrais ces termes d'Eusèbe, ἀκούειν δὲ καὶ ὁρᾶν καθόλου καὶ μὴ κατὰ μέρος, *in universum audires ac cernere, non verò per partes* (20). Ceci sent le spinozisme; car Spinoza soutenait que Dieu, en tant que substance, n'est doué que de la pensée en général, et que les connaissances particulières de chaque objet ne se réunissent pas dans un seul entendement, pour représenter toutes choses à la substance de Dieu.

(14) *Ces paroles de* Minucius Felix, *pag. m.* 151, Xenophanem notum est omne infinitum cum mente, Deum tradere, *favorisent ma pensée. Il y a eu des philosophes qui ôtaient à Dieu l'entendement. Voyez l'article* Spinoza, *remarque* (A), *tome XIII, page* 421.

(15) Cicero, Academic. Quæstion., *lib. II, cap. XXXVII.*

(16) *Consultez* Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotyp., *lib. I, cap. XXXIII.*

(17) Aristoteles, Metaphysic. *lib. I, cap. V, pag. m.* 648, *E.* Notez *qu'un autre traité d'Aristote, que je cite dans la remarque* (K), *nous apprend mieux tout le système de* Xénophanes.

(18) Οὔτε γένεσιν, οὔτε φθορὰν ἀπολείπει· ἀλλ' εἶναι λέγει τὸ πᾶν ἀεὶ ὅμοιον. *Nullum penitùs vel ortum vel interitum relinquit, suî semper simile hoc universum esse ratus.* Euseb., de Præparat. Evangel., *lib. I, cap. VIII, pag.* 23 *ex* Plutarchi Stromatis.

(19) Euseb., *ibid.*

(20) *Ibid.*

qu'on pourrait prétendre que ianes voulait dire que par un nple d'entendement Dieu voit choses, et non pas chacune e idée particulière. Ce serait s'expliquer s'il revenait dans ide : il ne serait pas peu em- satisfaire aux difficultés qu'on urrait proposer touchant ses dictions ou touchant ses in- uences. Il admettait une infi- mondes invariables, et quatre is de toutes choses (21). A quoi tte multiplicité de mondes, 'il enseignait que toutes cho- aient qu'un être, et que cet ul et unique était Dieu? N'é- pas parler du monde comme ple, qui appelle l'Amérique iveau monde, et qui donne le e monde au genre humain, et aux valets d'un grand seigneur, 2) ? Il disait que Dieu était de ronde, et cependant il le fai- fini (23). Il disait que Dieu ne ible en rien à l'homme, que oit tout et entend tout, mais spirer (24). Belle exception ! l nécessaire de marquer cela ? rien de commun avec l'hom- 'est-il pas évident qu'il est sans ns, et qu'il ne respire point ? uoi n'excepter pas aussitôt les les oreilles, le visage, etc. acte de respirer? Xénophanes plus juste dans les vers que nt Alexandrin rapporte (25) ; y disait seulement que Dieu semblable à l'homme ni quant ps, ni quant à l'âme ; et que bêtes savaient peindre, elles enteraient la divinité selon la de leur espèce. Il revenait rs à son unité. *Σύμπαντά τε νοῦν, καὶ φρόνησιν, καὶ ἀΐδιον*, *si- e* (Deum) *esse* OMNIA, *mentem, itiam, æternitatem* (26). Toute e éléatique croyait avec lui l'u- e toutes choses (27), et leur immobilité (28) : et peut-être ne me tromperai-je point, si j'ose dire que de là est né le dogme que les sceptiques ont tant prôné, que nos sens nous trompent, et qu'il ne faut pas se fier à leur témoignage. Car comme l'on objectait à ces philosophes qu'il se fait continuellement de nouvelles générations dans l'univers, ce qui suppose ou qu'il y a deux principes, l'un actif, l'autre passif ; ou qu'à tout le moins la substance unique de la nature n'est pas immuable, ils ne trouvèrent point de meilleur expédient contre cette difficulté, que de nier qu'il se fît des générations. Il fallut donc qu'ils soutinssent que la nature demeurait toujours la même, et que les changemens que nous croyons qu'elle souffre ne sont que des illusions de nos sens et que de pures apparences. Consultons Eusèbe, qui nous apprend que Parménides enseignait que l'univers étant éternel et immobile, et un seul être, demeurait toujours le même quant à la réalité des choses, et que les générations n'étaient fondées que sur un faux préjugé des sens (29) : *Ἀΐδιον μὲν γὰρ τὸ πᾶν, καὶ ἀκίνητον ἀποφαίνεται, καὶ κατὰ τὴν τῶν πραγμάτων ἀλήθειαν· εἶναι γὰρ αὐτὸ μόνον, μουνογενές τε καὶ ἀτρεμὲς, ἠδ' ἀγένητον· γένεσιν δὲ τῶν καθ' ὑπόληψιν ψευδῆ δοκούντων εἶναι· καὶ τὰς αἰσθήσεις ἐκβάλλει ἐκ τῆς ἀληθείας. Etenim sempiternum esse orbem hunc universum, omnique motu carere ; ipsiusque naturæ veritatem omninò constare defendit* (30) ; *singularem enim illum et unigenum, stabilem ac quietum, nec certo aliquo tempore generatum esse : generationem porrò ad ea rejicit, quæ falsa quâdam opinione putentur esse, adeòque sensus omnes communione veritatis excludit.* Consultons aussi le même Eusèbe, si nous voulons voir une solide réfutation de ce subterfuge. Aristote montra clairement à ces défenseurs de

iog. Laërtius, *lib. IX, num.* 19.

Voyez le Dictionnaire de Furetière, *au* ide.

iog. Laërt., *lib. IX, num.* 19.

lem, ibid.

em. Alexand. Strom., *lib. V, p.* 601, *et* sebius, de Præparat. Evang., *lib. XIII, II, pag.* 678, 679.

aërtius, *lib. IX, num.* 19. *Voyez aussi ibid., lib. XIV, cap. XIV, p.* 725, *B.* usèbe, *ibid*

(28) *Idem, lib. XIV, cap. XVII.*

(29) Eusebius, de Præparat. Evangel., *lib. I, cap. VIII, p.* 23, *C, ex* Plutarcho.

(30) *Cet endroit me semble mal traduit; j'aimerais mieux dire* motu carere secundùm rerum veritatem, *ou* secundùm id quod reverà est : *et peut-être faudrait-il ôter le καὶ qui est après ἀποφαίνεται, puisqu'il est sûr qu'on veut dire que le mouvement n'existe point quant à la réalité, mais seulement selon l'apparence, ou selon l'erreur des sens.*

l'immutabilité, ou de *l'ingénérabilité*, qu'ils trouvaient leur confusion dans l'asile qu'ils choisissaient; car puisqu'ils n'osaient nier que les apparences ne changeassent, c'est-à-dire que nous ne sentissions tantôt que la terre est froide, tantôt qu'elle est chaude, il s'ensuit que la nature n'est pas immobile; elle doit changer nécessairement dans le sujet qui produit ou qui reçoit nos sensations. Le sentiment est une passion, et ainsi le changement de sentiment suppose une cause efficiente et un principe passif: et voilà votre unité de toutes choses renversée. Outre que ce changement est incompatible avec votre prétendue immobilité ou incorruptibilité. Ὥστε πρῶτον ἐστιν ἂν τὸ λεγόμενον ἕτερον . . . . . ἔπειτα δὲ ἓν τὸ ὂν οὐκ ἔσται, καὶ μὴν οὐδὲ ἀκίνητον· ἡ γὰρ αἴσθησίς ἐστι κίνησις. *Habemus ergò primùm id esse, quod diversum vocatur,... deindè quicquid est, non esse quid unum. Adde ne immobile quidem illud esse, cùm ipsa sentiendi ratio motus quidam sit* (31). Je retoucherai cette matière dans la remarque (K).

Disons en passant qu'il y a beaucoup d'apparence que l'auteur de l'Art de Penser censure Aristote mal à propos en faveur de Parménides. « Il eût été à souhaiter, dit-il (32), » qu'Aristote, qui a eu soin de nous » avertir de ce défaut (33), eût eu » autant de soin de l'éviter. Car on » ne peut dissimuler qu'il n'ait combattu plusieurs des anciens philosophes en rapportant leurs opinions peu sincèrement. Il réfute » Parménides et Mélissus pour n'avoir admis qu'un seul principe de » toutes choses, comme s'ils avaient » entendu par-là le principe dont » elles sont composées, au lieu qu'ils » entendaient le seul et unique principe dont toutes les choses ont » tiré leur origine, qui est Dieu. » L'auteur de l'Art de Penser fait plus d'honneur à Parménides et à Mélissus qu'ils n'en méritent. Il les représente comme des gens orthodoxes sur l'origine des créatures, et néanmoins ils étaient aussi impies que Spinoza, ou peu s'en fallait: ils ne reconnaissaient point de différence entre le principe dont les choses sont composées, et le principe qui les a produites. Ils n'admettaient qu'un seul être, et ils prétendaient que tout était éternel. Voilà ce qu'on leur impute dans Eusèbe, comme on l'a vu ci-dessus. Aristote ne leur impute point tout cela à tous égards: il reconnaît que Parménides, enseignant d'un côté que réellement il n'y a qu'un être, mais que selon l'apparence il y en a plusieurs, s'est accommodé à l'apparence, et a supposé deux autres principes, le chaud et le froid, le feu et la terre: Ἀναγκαζόμενος δ' ἀκολουθεῖν τοῖς φαινομένοις, καὶ τὸ ἓν μὲν κατὰ λόγον, πλείω δὲ κατὰ τὴν αἴσθησιν ὑπολαμβάνων εἶναι, δύο τὰς αἰτίας, καὶ δύο τὰς ἀρχὰς τίθησι πάλιν, θερμὸν καὶ ψυχρὸν, οἷον πῦρ καὶ γῆν λέγων. Τούτων δὲ τὸ μὲν, etc. *Coactus verò illa, quæ apparent, sequi, et unum ratione, plura verò secundum sensum putans esse, duas causas rursùm, ac duo principia ponit, calidum, et frigidum, velut ignem et terram dicens. Horum autem alterum, etc.* (34). Il est difficile de comprendre par quel tour d'esprit un si grand nombre d'anciens philosophes ont pu croire qu'il n'y avait qu'une substance dans l'univers (35); mais on comprend facilement que, cela posé, ils ont dû dire que l'univers demeurait toujours au même état: car un être qui existe nécessairement, et qui est lui seul toutes choses, doit avoir nécessairement une parfaite immobilité. Aucune cause externe ne le peut changer, et il ne peut point se changer lui-même. Il possède indépendamment de sa volonté, et son existence, et tous les attributs de sa nature. Tout ce qu'il a une fois il le doit avoir toujours; car ce qui n'a point de commencement est indestructible. Cela même prouve qu'il ne peut rien acquérir de nouveau; puisque la production d'une qualité nouvelle serait la des-

(31) Euseb. de Præpar. Evangel., *lib. XIV, cap. XVII, pag. 756, D, ex libro VIII*, Aristotelis de Philosophiâ.

(32) Art de Penser, *IIIe partie, chap. XVIII, pag. m.* 316.

(33) *C'est-à-dire du sophisme* ignoratio elenchi, prouver autre chose que ce qui est en question.

(34) Aristoteles, Metaphysicæ, *lib. I, cap. V, pag.* 648, *F. Voyez aussi chap. III.*

(35) *Je crois qu'ils sont tombés dans cette pensée par cette supposition, que rien ne pouvant être produit de rien, tout ce qui existe a une existence nécessaire; qu'il est donc éternel et infini, et que l'infini doit être unique.*

struction de quelque autre qualité (36). Jusque-là le système de Xénophanes et de Parménides se soutenait bien. Mais comme l'expérience les convainquait qu'il arrive des changemens qui doivent être internes et effectifs à l'égard de notre pensée, quand même l'on supposerait qu'ils ne sont que des illusions des sens, ces philosophes devaient reconnaître qu'ils avaient bâti sur une fausse supposition, et adopter deux principes, l'un actif, l'autre passif. Moyennant cela on peut croire que le principe actif demeure toujours dans le même état, au milieu des variations continuelles de la nature (37). Son action uniforme et invariable reçue sur des sujets différens devra produire toutes les vicissitudes du monde. Ne voyons-nous pas que le mouvement de l'air, ne changeant pas en lui-même, produit différens effets selon qu'il rencontre ou un moulin, ou un vaisseau, ou des pailles dispersées, ou des feuilles entassées, etc.?

(C) *Il croyait que la lune est un pays habité.*] Cicéron nous apprend cela, et il n'est pas le seul qui le dise. *Habitari ait Xenophanes in lunâ, eamque esse terram multarum urbium et montium* (38). Lactance s'est fort moqué de ce sentiment, et il le rapporte comme si Xénophanes avait cru, non pas que la lune était habitée dans sa circonférence, mais qu'elle contenait dans son sein une terre où il y avait des hommes. Il le blâme raisonnablement d'avoir prétendu que cette planète est dix-huit fois plus grande que la terre: *Xenophanes dicentibus mathematicis orbem lunæ duodeviginti partibus majorem esse quàm terram, stultissimè credidit, et quod huic levitati fuit consentaneum, dixit, intra concavum lunæ sinum esse aliam terram: et ibi aliud genus hominum simili modo vivere, quo nos in hâc terrâ vivimus. Habent igitur illi lunatici homines alteram lunam, quæ illis nocturnum lumen exhibeat; sicut hæc exhibet nobis. Et fortassè noster hic orbis alterius inferioris terræ luna sit* (39). Je ne voudrais pas répondre qu'il ait bien compris le sentiment de ce philosophe, mais de fort grands personnages de ces derniers siècles se moqueraient de ce qu'il s'en est moqué. Cette opinion de Xénophanes lui fait honneur: c'est celle de plusieurs célèbres mathématiciens *. Voyez ce qu'en a écrit le docteur Wilkins, qui a été évêque de Chester (40). Son Traité *du Monde dans la Lune*, traduit en français par le sieur de la Montagne, fut imprimé à Rouen l'an 1656, *in*-8°. Voyez aussi le *Cosmothooros* de M. Huyghens. M. Basnage de Bauval en donna l'extrait dans son journal du mois de mai 1698. Quant au reste, les opinions de Xénophanes sur le mouvement du soleil et de la lune, et sur la cause des éclipses, étaient pitoyables: il disait que l'éclipse de soleil « se fait par » extinction, et puis qu'il retourne » derechef à sa premiere clarté le » lendemain à son lever: et si escrit » d'avantage, qu'il y a telle eclipse » de soleil qui dure tout un mois, » et aussi une eclipse toute entiere, » de sorte qu'il semble que le jour » devienne nuict... qu'il y a plusieurs » soleils, et plusieurs lunes, selon » la diversité des climats de la terre, » et à quelque revolution de temps » le rond du soleil vient à donner en » quelque appartement de la terre » qui n'est pas habitée, et que ainsi » marchant comme par un pays vuide, il vient à souffrir eclipse: le » mesme dit que le soleil va tout » droit à l'infini, mais que par la » longueur de la distance il nous » semble qu'il tourne (41). »

(36) *On peut tirer de ceci une forte preuve que notre âme et que la matière ne sont point un être incréé. Voyez la remarque* (K).

(37) *Stabilisque manens dat cuncta moveri.* Boet. Consolat. Philos., *lib. III*, *metro* 9.

(38) Cicero, Academ. Quæst., *lib. II*, *cap.* XXXIX.

(39) Lactant, *lib. III*, *cap. XXII*, *p. m.* 207.

* L'auteur des observations insérées dans la *Bibl. fr.*, *tom.* XXX, *pag.* 19, s'étonne que parmi les sectateurs de Xénophanes, Bayle n'ait pas nommé Fontenelle et ses *Entretiens sur la Pluralité des Mondes.* « J'ai, dit Joly, lu plus » d'une fois avec autant d'attention que de plaisir, les *Dialogues des Mondes* de M. de Fontenelle; mais je n'y ai pas vu que l'ingénieux » auteur décide que les planètes soient habitées. » Tout ce qu'il dit sur ce sujet, qu'il assaisonne » d'un agréable badinage, n'est fondé que sur des » conjectures qu'il ne donne pas pour certaines. » Fontenelle vivait encore lorsque Joly parlait ainsi. Voyez ci-dessus la note ajoutée sur l'article de VERDIER, pag. 350.

(40) *Il a été marié avec une sœur de Cromwel, et de ce mariage sortit une fille qui a été femme du docteur Tillotson, archevêque de Cantorbéri.*

(41) Plut., de Placitis Philosoph., *lib. II*, *cap. XXIV*, *pag.* 901, *version d'Amyot.*

(D) *Il prétendait que le bien surpasse le mal dans la nature des choses.*] Diogène Laërce comprend parmi les principaux dogmes de Xénophanes τὰ πολλὰ ἥττω νοῦ εἶναι, que la plupart des choses sont plus mauvaises que l'entendement, ou inférieures à l'entendement (42). Il paraît indigne d'un philosophe de parler ainsi; car le moindre paysan sait très-bien cela, et personne n'a besoin qu'on lui apprenne que l'esprit de l'homme vaut mieux que les métaux, que l'eau, que l'air, etc. C'est pourquoi nous devons croire que Xénophanes a voulu dire quelque chose de plus relevé. Voici la conjecture de Méric Casaubon *. Il prétend que ce philosophe a enseigné que l'entendement divin, qui a fait le monde, a tâché de donner à toutes les créatures un état de perfection; mais qu'ayant trouvé de puissans obstacles dans la matière, il n'a pu toujours exécuter ses desseins; qu'il a donc été forcé en quelques rencontres à produire de mauvaises choses (43). C'est dire que dans ce combat il fut vaincu quelquefois, et vainqueur le plus souvent; c'est dire que la plupart des choses ont été soumises aux désirs et à la puissance de l'entendement divin, et par conséquent ἥττω νοῦ εἶναι ne veut pas dire être pire que l'entendement, mais lui être assujetti, mais être la matière de son triomphe. Casaubon confirme sa conjecture par un passage de Platon, où il est dit que la nécessité et l'entendement ont concouru à la production du monde, et que la nécessité se laissa persuader de consentir que les choses fussent conduites, pour la plupart, à ce qui était meilleur; (44) Μεμιγμένη γὰρ οὖν ἡ τοῦδε κόσμου τοῦ γένεσις, ἐξ ἀνάγκης τε καὶ νοῦ συστάσεως ἐγεννήθη· νοῦ δὲ ἀνάγκης ἄρχοντος, τῷ πείθειν αὐτὴν τῶν γιγνομένων τὰ πλεῖστα ἐπὶ τὸ βέλτιστον ἄγειν, ταύτῃ κατὰ ταῦτα δι' ἀνάγκης (45) ἡττωμένης ὑπὸ πειθοῦς ἔμφρονος, οὕτω κατ' ἀρχὰς ξυνίστατο τόδε τὸ πᾶν. *Mundi enim hujus generatio ex necessitatis mentisque coitu mixta est. Nam cùm mens necessitati dominaretur, propterea quòd persuadendo eam ad optimos ut plurimum rerum eventus induceret, ipsáque hâc ratione cedens sapienti persuasioni pareret, mundi hujus exordia constiterunt.* Casaubon observe (46) qu'Homère ayant dit dans une occasion particulière que le mal surpasse le bien, on a converti cela en maxime générale (47); comme si universellement parlant les malheurs de la vie humaine emportaient la balance sur le bonheur. Le même critique observe que ceux qui parlaient avec la plus grande modestie excusaient la providence sur la nécessité fatale qui l'avait contrainte d'ouvrir la porte à plusieurs maux. *Qui parcissimè loquebantur Deum excusabant qui bonus non nisi bona in operibus suis et omni administratione suâ proposuisset, sed materiæ obluctantis vel deficientis* necessitate *coactus, etiam malis non paucis invitus locum reliquisset.* Il ajoute qu'Euripide a fortement réfuté le sentiment ordinaire que le mal surpasse le bien *, et il rapporte le commencement de cette réfutation.

. . . . Ἔλεξε γάρ τις, ὡς τὰ χείρονα
Πλείω βροτοῖσιν ἐστὶ τῶν ἀμεινόνων.
Ἐγὼ δὲ τούτοις ἀντίαν γνώμην ἔχω
Πλείω τὰ χρηστὰ τῶν κακῶν εἶναι βροτοῖς.
in Supplic. v. 196.

La suite des paroles d'Euripide a paru à Casaubon l'ouvrage d'un écrivain inspiré (48). Pline n'est pas du sentiment de ce poëte; car quoiqu'il ne décide point qu'il est aisé de con-

(42) *Plurima deteriora mente esse.* Diogen. Laërtius, *lib. IX, num.* 19.

* L'auteur des *Observations* déjà citées propose deux explications qui paraissent moins alambiquées que celles de Casaubon. La maxime de Xénophanes peut, dit-il, signifier, 1°. que la plupart des choses sont compréhensibles, ou du ressort de notre esprit, en un mot assujetties à l'intelligence humaine, interprétation qui s'accorde très-bien avec le reproche que Diogène Laërce fait à Sotion, d'avoir mal à propos fait Xénophanes auteur de la secte des acataleptiques; ou, 2°. que l'intelligence humaine sait tirer parti de presque tout.

(43) Meric. Casaubon., *in hæc verba* Diogen. Laërtii.

(44) Plato, *in Timæo, p. m.* 1058, *D.*

(45) Meric. Casaubon *veut qu'on lise* τῆς ἀνάγκης.

(46) Mericus Casaubonus *in* Laërt., *lib. IX, num.* 19.

(47) Τὰ χερείονα νικᾷ.
(Il. A. 576.)

* Joly trouve ici Bayle d'accord avec ce qu'il a dit dans la remarque (K) de l'article PÉRICLÈS, tom. XI, pag. 600; mais en contradiction avec ce qu'il a dit dans la remarque (H) de l'article MÉLANCHTHON, tom. X, pag. 384.

(48) *Cætera quæ benè multa talia quæ* θεόπνευστον *pectus spirare videantur.* Mericus Casaubon., *ibid.*

ue la nature se comporte p plus en dure marâtre qu'en nère à notre égard, il ne s de témoigner qu'il en juge *'rincipium jure tribuetur ho- us causâ videtur cuncta alia natura ; magnâ sæva mer- tra tanta sua munera ; non tis æstimare parens melior an tristior noverca fuerit* (49). s vend au prix de mille souf- dit-il, les présens qu'elle nous -dessus il nous étale une lon- cription des infirmités hu- et les oppose aux avantages naux ; et il n'oublie pas les quoi l'homme surpasse la *'ni animantium luctus est da- luxuria, et quidem innume- s modis, ac per singula mem- i ambitio, uni avaritia, uni a videndi cupido, uni super- uni sepulturæ cura, atque ost se de futuro. Nulli vita r, nulli rerum omnium libido nulli pavor confusior, nulli acrior. Denique cetera ani- in suo genere probè degunt gari videmus, et stare contra lia : Leonum feritas inter se micat; serpentium morsus non erpentes : ne maris quidem ac pisces, nisi in diversa ge- sæviunt. At hercules homini a ex homine sunt mala* (50). Il ie point là réflexion que plu- ont faite, qu'il serait très-bon nme de ne naître point, ou de r promptement (51). Il assure n autre livre que le plus grand ue Dieu ait donné aux hom- rmi tant de peines de la vie, 'ils peuvent se faire mourir : *i potest* (Deus) *mortem con- e, si velit, quod homini dedit m in tantis vitæ pœnis* (52). Il rapporté plusieurs sottises de gion païenne, et il venait d'en ette conclusion, que de toutes oses il n'y en a qu'une qui soit certaine, c'est que tout est incer- tain, et que l'homme est la plus vaine de toutes les créatures : *Quæ singula improvidam mortalitatem in- volvunt, solùm ut inter ista certum sit nihil esse certi*, NEC MISERIUS QUID- QUAM HOMINE, AUT SUPERBIUS. *Ceteris quippè animantium sola victûs cura est, in quo sponte naturæ benignitas sufficit : uno quidem vel præferendo cunctis bonis, quod de gloriâ, de pe- cuniâ, ambitione, superque de morte non cogitant* (53).

Plaute a exprimé si naïvement une opinion toute contraire à la maxime d'Euripide, que je suis d'avis de co- pier ses paroles :

Satin' parva res est voluptatum in vitâ,
Atque in ætate agundâ,
Præquàm quod molestum'st! ita cuique com- paratum
Est in ætate hominum.
Ita Dis placitum, voluptatem ut mæror co- mes consequatur :
Quin incommodi plus malique illicò adsit, boni si obtigit quid (54).

Le poëte Diphilus jugeait que la for- tune nous fait boire une liqueur com- posée de trois maux, et d'un seul bien,

Ὥσπερ κυαθίζουσ' ἐνίοθ' ἡμῖν ἡ τύχη,
Ἓν ἀγαθὸν ἐπιχέασα τρί' ἐπαντλεῖ κακά.
Fortuna nobis, tanquàm cyathos exsiccanti- bus,
Si unum bonum infundat, tria mala affun- dit (55).

(E) *S'il ne s'agissait que du mal considéré moralement.*] Il y aurait cent choses à observer sur la question si Euripide est plus croyable que Pline, et que tant d'autres grands hommes qui ont soutenu que le mal de la vie humaine surpasse le bien. Arrêtons-nous y un peu ; et disons premièrement que s'il ne s'agit que du mal de coulpe, le procès sera bientôt terminé à l'avantage de Pli- ne ; car où est l'homme qui oserait soutenir que les actions vertueuses sont comme dix à dix mille, par rap- port aux crimes du genre humain ? Disons en second lieu que s'il est question du mal de peine, Euripide trouvera des partisans. Renvoyons ce second point à la remarque suivante, et disons ici quelque chose sur le premier.

Quelque détestable qu'ait toujours paru à toutes les communions chré-

linius, *lib. VII, init. p. m.* 3.
dem, ibid., pag. 5. *Conférez le passage e, cité dans l'article de* TULLIE, *ci- page* 275, *citation* (82).
Multi existere qui non nasci optimum t aut quàm ocyssimè aboleri, Idem, *g.* 4. *Voyez ci-dessus l'article* TULLIE, 6). *Voyez cette sentence en vers grecs,* xtus Empiricus, Pyrrhon. Hypotyp., *cap. XXIV, pag.* 157.
'lin, *lib. II, cap. VII, pag. m.* 146.

(53) *Idem, ibid.*
(54) Plaut. *in* Amphitr., *act. II, sc. II, init. Pag. m.* 25.
(55) Diphilus, *apud* Stobæum.

tiennes (56) le dogme des deux principes, on n'a pas laissé de reconnaître dans le christianisme un principe subalterne du mal moral. Les théologiens nous enseignent qu'un grand nombre d'anges ayant péché ont fait un parti contre Dieu dans l'univers. Afin d'abréger on désigne ce parti sous le nom de diable, ou de démon, et on le reconnaît pour la cause de la chute du premier homme, et pour le tentateur et le séducteur perpétuel du genre humain. Ce parti ayant déclaré la guerre à Dieu, dès le moment de sa chute, a toujours continué dans sa rébellion, sans que jamais il n'y ait eu ni paix ni trêve. Il s'est continuellement appliqué à usurper les droits de son créateur, et à lui débaucher ses sujets, pour en faire des rebelles qui servissent sous ses étendards contre leur maître commun. Les premières hostilités à l'égard de l'homme lui réussirent : il attaqua dans le jardin d'Éden la mère de tous les vivans, et la vainquit : tout aussitôt il attaqua le premier homme, et le renversa. Le voilà donc maître du genre humain. Dieu ne lui abandonna point cette proie, il la délivra de cet esclavage, il la retira de cet état de félonie, en vertu de la satisfaction que la seconde personne de la Trinité devait faire à sa justice. Cette seconde personne s'engagea à devenir homme, et à faire l'office de médiateur entre Dieu et le genre humain, et de rédempteur d'Adam et de sa postérité. Il prit sur lui de combattre le parti du diable, de sorte qu'il fut le chef du parti de Dieu contre le diable, chef des créatures rebelles. Il s'agissait, non de conquérir tous les descendans d'Adam, car ils étaient tous sous le pouvoir du démon par la condition de leur naissance, mais il s'agissait de conserver ou de recouvrer le pays conquis : le but du médiateur Jésus-Christ, et fils de Dieu, était de le recouvrer; celui du diable était de s'y maintenir. La victoire du médiateur consistait à faire marcher les hommes dans le chemin de la vérité et de la vertu; celle du diable consistait à les conduire par les routes de l'erreur et du vice. De sorte que pour connaître si le bien moral égale le mal moral parmi les hommes, il ne faut que comparer les victoires du démon avec celles de Jésus-Christ. Or, en parcourant l'histoire, nous ne trouvons que peu de triomphes de Jésus-Christ,

Apparent rari nantes in gurgite vasto (57),

et nous rencontrons partout les trophées du démon. La guerre de ces deux partis est une suite continuelle ou presque continuelle de prospérités du côté du diable; et si ce parti rebelle faisait des Annales de ses exploits, il n'y aurait point de jour qui n'y fût marqué d'une ample matière de feux de joie, de chants de triomphe, et de telles autres marques dès bons succès. Il ne serait pas nécessaire que l'annaliste usât d'hyperboles et de flatteries pour faire connaître la supériorité de cette faction. L'Histoire Sainte ne nous parle que d'un honnête homme dans la famille d'Adam (58); elle réduit à un honnête homme la famille de cet honnête homme; et ainsi de suite dans les autres générations jusques à Noé, chez qui se trouvèrent trois fils que Dieu sauva du déluge avec leur père, leur mère et leurs femmes. Voilà donc au bout de seize cent cinquante-six ans tout le genre humain, à la réserve d'une famille composée de huit personnes; le voilà, dis-je, si engagé dans les intérêts du démon, qu'il fallut l'exterminer à cause de l'énormité de ses crimes. Ce déluge, ce monument formidable de la justice de Dieu, est un monument superbe des victoires du démon; et d'autant plus que ce châtiment général ne lui ôta point sa proie : les âmes de ceux qui périrent dans le déluge furent envoyées aux enfers : c'est son but et son intention, et par conséquent c'est son triomphe. L'erreur et le vice levèrent bientôt la tête après le déluge, dans la famille de Noé : ses descendans se plongèrent dans l'idolâtrie et dans toutes sortes de débauches; c'est-à-dire que le diable conserva sur eux ses usurpations. Il n'y eut qu'une poignée de gens, confinés dans la Judée, qui lui échappassent par rapport à l'orthodoxie : encore faut-il avouer que les armes du bon parti y furent bien

(56) *Car les marcionites, les manichéens, etc., ne méritent pas le nom de chrétiens.*

(57) Virg., *Æneid.*, *lib. I*, *vs.* 118.

(58) *Conférez avec ceci la rem.* (G) *de l'article* Orose, *tome XI*, *page* 270.

urnalières à cet égard, puisque ce euple se laissait aller à l'idolâtrie e temps en temps; de sorte que sa onduite était une alternative de vrai ulte et de faux culte. Mais à l'é-ard du vice, il n'y eut jamais de vrai nterrègne parmi les Juifs, non plus ue dans les autres pays; et par con-équent le diable a tenu toujours un ied dans les petites conquêtes que le on parti recouvrait. Il se fit une eureuse révolution à la naissance e Jésus-Christ : ses miracles, son vangile, ses apôtres, firent de belles onquêtes. L'empire du diable souf-rit alors un très-grand échec; on lui nleva une partie considérable de la erre; mais il n'en fut pas tellement hassé qu'il n'y conservât des intelli-ences et beaucoup de créatures: il s'y aintint par les hérésies abomina-les qu'il y sema; jamais les vices 'en furent chassés entièrement, et ils rentrèrent bientôt comme en riomphe. Les erreurs, les schismes, es disputes, les cabales s'y introdui-irent avec l'attirail funeste des pas-ions honteuses qui les accompagne rdinairement. Les hérésies, les su-erstitions, les violences, les frau-les, les extorsions, les impuretés ui ont paru dans tout le monde hrétien pendant plusieurs siècles, ont des choses que je ne saurais dé-rire qu'imparfaitement, quand même 'aurais plus d'éloquence que Cicéron. Ce que disait Virgile (59) est vrai au pied de la lettre. Ainsi pendant que le diable régnait seul hors du chris-tianisme, il disputait le terrain de telle sorte dans le christianisme, que les progrès de ses armes étaient su-périeurs sans comparaison aux pro-grès de la vérité et de la vertu. On les arrêta, et on le fit même reculer au XVI. siècle; mais ce qu'il perdit d'un côté, il le regagna d'un autre : ce qu'il ne fait point par le men-songe, il le fait par la corruption des mœurs. Il n'y a point d'asile, point de forteresse, où il ne fasse sentir à cet égard les effets de son pouvoir. Sortez du monde, enfermez-vous dans les monastères, il vous y suivra, il y fourrera les brigues, l'envie, les factions, ou, au pis aller, l'impudicité : cette dernière ressource est presque infaillible : *Diaboli virtus in lumbis est*, dit saint Jérôme (60). Un auteur moderne soutient, *que dans les lieux où le papisme est encore dominant, il n'y a aucune véritable piété..... et que l'Italie et l'Espagne sont des lieux où il n'y a guère plus de véritable vertu qu'en Turquie* (61). Il dit dans un autre ouvrage (62), *que c'est une notoriété publique et reconnue que tous les couvens d'Espagne et de Portugal sont des lieux de prostitution; et quand une fois le hasard tire le rideau, pour nous laisser voir ce qui se passe dans les couvens de France, nous découvrons qu'on y sauve un peu mieux les apparences, mais que le fond est impur comme ailleurs.* Il épargne un peu plus les protestans; mais il ne laisse pas de dire (63) que la corruption est extrême parmi eux, et qu'elle y est si générale, que le désordre se trouve non-seulement dans les réformés de France, mais aussi dans ceux d'Angleterre, des royaumes du Nord, et des provinces d'Allemagne; que les princes et les souverains y pensent uniquement aux intérêts politiques; que les peuples y sont sans piété, et les pasteurs relâchés; qu'une prodigieuse indifférence pour la religion y règne partout, généralement parlant; que les princes n'ont nul soin de la vérité; (64) que les femmes d'Angleterre sont souverainement débordées, et que les provinces protestantes d'Allemagne sont plongées dans une débauche qui les abaisse et les abrutit. Qu'on dise, si l'on veut, que les descriptions de cet auteur sont outrées, il sera toujours fort vrai que la corruption des mœurs parmi les chrétiens est déplorable.

Prenez garde à ces deux choses. La guerre règne pour le moins autant de temps que la paix parmi les

(59) *Non mihi si linguæ centum sint oraque centum,*
Ferrea vox, omnes scelerum comprendere formas
. . . . possim.
Virgilius, Æneid., *lib. VI, vs.* 625.

(60) Montaigne, Essais, *liv. III, chap. V, p. m.* 134.

(61) Jurieu, vrai Système de l'Église, *p m.* 162.

(62) Esprit de M. Arnauld, *tom. II, p.* 392.

(63) *Voyez l'abbé* Richard, Critique des Préjugés de M. Jurieu, *pag.* 234. *Il cite l'*Avis aux protestans de l'Europe. *Cet* Avis *se trouve à la tête des* Préjugés légitimes contre le papisme.

(64) *Là même, pag.* 258, *citant le même* Avis aux protestans.

chrétiens : je me borne au christianisme; car pour les nations infidèles, il n'est pas besoin que j'en parle; elles sont toujours au service du démon, et sous son empire; l'usurpateur n'y est point troublé. On ne peut nier que la guerre ne soit son temps, et pour ainsi dire son tour de régner; car sans parler des violences et des débauches qui s'y commettent, tout le monde y doit faire nécessairement profession de ne souffrir point l'injure; il faut ou renoncer au métier, ou se venger d'un affront, or manifestement c'est se soustraire à l'empire de Jésus-Christ et passer dans l'autre parti. Le temps de paix ne semble pas favorable à l'empire du démon, cependant il l'est beaucoup; car à mesure que les peuples s'enrichissent (65), ils deviennent plus voluptueux, ils se plongent davantage dans le luxe et dans la mollesse. Mon autre remarque est plus décisive. Les catholiques et les protestans conviennent qu'il y a très-peu de gens qui ne soient damnés. Ils ne sauvent que les orthoxes qui vivent bien, et qui se repentent de leurs crimes à l'article de la mort. Ils ne nient pas que les pécheurs d'habitude ne puissent être sauvés, en cas d'une bonne repentance au lit de la mort; mais ils soutiennent qu'une bonne repentance est si rare que rien plus. Selon cela il est clair que pour un homme sauvé il y en a peut-être un million de damnés *. Or, dans la guerre que le démon fait à Dieu, il est question de la conquête des âmes; il est donc sûr que la victoire demeure au démon; il gagne tous les damnés, et il ne perd que le petit nombre des âmes prédestinées au paradis. Il est donc *victor prœlio et victor bello* : car, ayant inspiré aux hommes infiniment plus de mauvaises actions que Jésus-Christ ne leur en a inspiré de bonnes, il a été supérieur pendant le combat; et comme il fait mourir dans l'impénitence finale presque tous les hommes, il conserve presque tout ce qu'il avait conquis (66). La mort met fin à la guerre; Jésus-Christ ne combat point pour lui arracher les morts : il faut donc dire que cette guerre se termine à l'avantage du démon; on lui cède, on lui abandonne ce qu'il prétendait. Je sais bien qu'il sera puni de ses victoires éternellement : mais cela bien loin d'obscurcir ma thèse, savoir que le mal moral surpasse le bien, ne sert qu'à la rendre plus incontestable; car les démons au milieu des flammes maudiront et feront maudire par tous les damnés éternellement le nom de Dieu : il y aura donc plus de créatures qui le haïront qu'il n'y en aura qui l'aimeront. Outre que, dans cette remarque, il ne s'agit proprement que de l'état où sont les choses pendant cette vie.

J'ai un livre italien qui a pour titre *Monarchia del nostro signor Giesu Christo*, imprimé à Venise l'an 1573, et composé par *Giovanni Antonio Panthera Parentino*. L'auteur y donne l'histoire des combats de Lucifer contre Jésus-Christ, depuis le commencement du monde jusques au temps du mahométisme. Il passe légèrement sur quelques-unes des tentatives où Lucifer est venu à bout de ses desseins; mais il expose amplement, et sans en omettre aucune, celles qui ont échoué : comme le dessein de faire périr les descendans d'Abraham en Égypte, les entreprises contre David, contre les Machabées, contre la personne de Jésus-Christ, etc. C'est faire comme si, en regardant jouer, on tenait seulement compte des coups de perte (67) : il se trouverait par une telle supputation que celui qui aurait le plus gagné aurait perdu tout son argent. Voilà une image de la conduite de plusieurs historiens : leur nation paraît toujours victorieuse; car ils n'étalent que les bons événemens.

(65) Nunc patimur longæ pacis mala, sævior armis
Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem.
Juvenal, *sat. VI*, *vs.* 291.

* David Durand, auteur de la *Vie de Vanini*, 1717, reproche à Bayle de reproduire avec force et éloquence les raisonnemens de Vanini, sans rapporter l'antidote donné par Vannini lui-même; et il pousse des argumens qu'a répétés Joly. Joly, à l'occasion de Vanini, donne quelques détails sur cette victime du fanatisme; et ces détails, comme on s'y attend bien, ne sont pas à son avantage.

(66) *C'est-à-dire ce qu'il avait conquis en faisant tomber le premier homme, dont toute la postérité devint dès lors esclave du diable.*

(67) M. Fouquet, *au Ier. tome de la Suite de ses Défenses, se sert de cette pensée, à l'occasion de ceux qui ne mettaient en ligne de compte que ses dépenses, et non ses recettes.*

ıtez que toutes les choses que je ; de dire sont prêchées tous les , et cela sans qu'on prétende don-ıtteinte à l'empire tout-puissant rbe incarné. On ne veut dire autre :, et c'est aussi ma pensée, sinon 'homme est de sa nature si porté al, qu'excepté le petit nombre ;, tous les autres hommes vivent urent aux gages de l'esprit malin, que les soins paternels de Dieu les sauver puissent guérir leur ;e, ni les amener à la repentance.

Son sens était que les douceurs vie n'égalent pas les amertumes le nous fait avaler.] Ceux qui ıent le contraire s'appuient prin-ement sur le parallèle des ma-s et de la santé. Il y a très-peu ersonnes, à quelque âge qu'on renne, qui ne puissent compter nparablement plus de jours où e sont bien portés, que de jours s ont été malades; et il y a bien gens qui, dans l'espace de vingt es, n'ont pas eu de maladies jointes ensemble, pussent rem-quinze jours. Mais cette compa-ın est trompeuse (68), car la san-considérée toute seule, est plu-ıne indolence qu'un sentiment laisir; c'est plutôt une exemp-simple de mal qu'un bien; au que la maladie est quelque cho-: bien plus fort que la privation ılaisir; c'est un état positif qui ge l'âme dans un sentiment de france, et qui l'accable de dou-. Quelqu'un (69) a dit judicieu-ent que *quand la santé est toute e, c'est un bien qui ne se fait trop sentir, et qui ne sert quel-fois qu'à faire souhaiter plus ar-ment tous les autres plaisirs n ne peut avoir.* Servons-nous ıe comparaison empruntée de la :rine des scolastiques : ils di-que les corps *rares* contiennent de matières sous beaucoup d'éten-, et que les corps *denses* con-nent beaucoup de matière sous d'étendue (70). Selon ce princi-il faudrait dire qu'il y a plus de ıère dans trois pieds d'eau que dans deux mille cinq cents pieds d'air. Voilà l'image de la maladie et de la santé. La maladie ressemble aux corps *denses*, et la santé aux corps *rares*. La santé s'étend sur beaucoup d'années de suite, et néanmoins elle ne contient que peu de bien. La maladie ne s'étend que sur peu de jours, et néanmoins elle renferme beaucoup de mal. Si l'on avait des balances pour peser une maladie de quinze jours et une santé de quinze ans, on verrait ce que l'on éprouve quand on met en équilibre un sac de plume et une pièce de plomb. D'un côté l'on voit un corps qui remplit un grand espace, et de l'autre un fort petit corps. Cependant il n'y a pas plus de poids sous ce grand espace que sous le petit. Gardons-nous donc bien de l'illusion que nous pourrait faire, dans le parallèle de la maladie et de la santé, l'étendue de celle-ci. Vous m'allez dire que la santé est considérable, non-seulement par la raison qu'elle nous exempte d'un très-grand mal, mais aussi par la liberté qu'elle nous donne de goûter mille plaisirs vifs et très-sensibles. J'accorde tout cela; mais il faut d'ailleurs considérer qu'y ayant deux sortes de maux à quoi nous sommes assujettis, elle ne nous sauve que de l'une, et nous laisse pleinement exposés à l'autre. Nous sommes sujets à la douleur et à la tristesse, deux fléaux si terribles qu'on ne saurait décider lequel est le plus affreux. La santé la plus vigoureuse ne garantit pas du chagrin. Or le chagrin est une chose qui coule sur nous par mille et mille canaux, et qui est de la nature des corps *denses* : il renferme beaucoup de matière sous un fort petit volume; le mal y est entassé, serré, foulé. Une heure de chagrin contient plus de mal qu'il n'y a de bien dans six ou sept jours commodes. On me parlait l'autre jour d'un homme qui s'était tué après un chagrin de trois ou quatre semaines. Chaque nuit il avait mis son épée sous son chevet, dans l'espérance d'avoir le courage de se tuer lorsque les ténèbres augmenteraient sa tristesse; mais il manqua de résolution plusieurs nuits de suite. Enfin il n'eut plus la force de résister à son chagrin, il se cou-

) *Voyez l'art.* PÉRICLÈS, *t. XI, rem.* (K).
) *Je crois que c'est mademoiselle* de Scudéri.
) Rarum est quod sub magnâ dimensione pa- continet materiæ : densum quod sub parvâ ısione multùm continet materiæ.

pa les veines du bras. Je soutiens que tous les plaisirs dont cet homme avait joui pendant trente ans n'égaleraient point les maux qui le tourmentèrent le dernier mois de sa vie, si on les pesait dans une juste balance. Recourez à mon parallèle des corps *denses* et des corps *rares*, et souvenez-vous de ceci, c'est que les biens de cette vie sont moins un bien que les maux ne sont un mal. Les maux sont pour l'ordinaire beaucoup plus purs que les biens : le sentiment vif du plaisir ne dure pas, il s'émousse promptement, il est suivi du dégoût (71). Ce qui nous paraissait un grand bien, quand nous n'en jouissions pas, ne nous touche guère quand nous l'avons : ainsi nous acquérons avec mille peines et avec mille inquiétudes ce que nous ne possédons qu'avec une joie médiocre ; le plus souvent la peur de perdre le bien que nous possédons surpasse toutes les douceurs de la jouissance.

On m'a indiqué un très-beau passage de Pline, et qui est très-propre à confirmer les pensées dont je viens de me servir. *Si verum facere judicium volumus, ac repudiatâ omni fortunæ ambitione decernere, mortalium nemo est felix* (72). *Abundè igitur, atque indulgenter fortuna decidit cum eo, qui jure dici non infelix potest. Quippè ut alia non sint, certè, ne lassescat fortuna, metus est : quo semel recepto, solida felicitas non est. Quid quod nemo mortalium omnibus horis sapit ? utinamque falsum hoc, et non à vate dictum quàm plurimi judicent vana mortalitas, et ad circumscribendum seipsam ingeniosa, computat more Thraciæ gentis : quæ calculos colore distinctos, pro experimento cujusque diei in urnam condit, ac supremo die separatos dinumerat, atque ita de quoque pronunciat. Quid quod iste calculi candore illo laudatus dies, originem mali habuit ? Quàm multos accepta afflixère imperia ; quàm multos bona perdidère, et ultimis mersère suppliciis ? ista nimirùm bona, si cui inter illa hora in gaudio fuit. Ita est profectò, alius de alio judicat dies, et tamen supremus de omnibus : ideòque nullis credendum est. Quid quod bona malis paria non sunt, etiam pari numero : nec lætitia ulla minimo mœrore pensanda ? Heu vana et imprudens diligentia ! numerus dierum comparatur : ubi quæritur pondus* (73). J'ai trouvé un autre passage qui contient une vive description du mauvais côté des biens. Je parle des biens les plus communs à tous les hommes, j'entends, en un mot, les plaisirs du corps. *Quid autem de corporis voluptatibus loquar, quarum appetentia quidem plena est anxietatis, satietas verò pœnitentiæ ? Quantos illæ morbos, quàm intolerabileis dolores, quasi quemdam fructum nequitiæ fruentium solent referre corporibus ?......... Tristeis verò esse voluptatum exitus, quisquis reminisci libidinum suarum volet, intelliget.....*

Habet omnis hoc voluptas,
Stimulis agit fruenteis,
Apiumque par volantûm,
Ubi grata mella fudit,
Fugit, et nimis tenaci
Ferit icta corda morsu (74).

C'est ainsi que Boëce suppose que la philosophie lui parle. Vous voyez dans ce discours que si l'inquiétude précède la jouissance des plaisirs, le dégoût et le repentir la suivent de près. Une infinité d'auteurs observent cette malheureuse *concomitance*, ou, pour parler plus intelligiblement, cette liaison de la volupté et de l'inquiétude. J'en ai déjà cité deux dans la première édition (75) : en voici un troisième : il se nomme Antiphane.

... Ἐν τῷ αὐτῷ δέ γε τούτῳ, ἵνα τὸ
Ἡδὺ ἔνεςι, πλησίον που καὶ τὸ λυπηρὸν. Αἱ γὰρ ἡδοναὶ
Οὐκ ἐπὶ σφῶν αὐτῶν ἐμπορεύονται,
ἀλλ' ἀκολουθοῦσ' αὐταῖς
Λῦπαι καὶ πόνοι. . . . .

Id est,

(71) Πάντων μὲν κόρος ἐςὶ καὶ ὕπνου, καὶ φιλότητος
Μολπῆς τε γλυκερῆς, καὶ ἀμύμονος ὀρχηθμοῖο.
Omnium quidem satietas est, et somni et amoris cantûsque dulcis et egregiæ saltationis. Homerus, Iliad., *lib. XIII*, *vs.* 636. *Voyez une semblable sentence de* Pindare, *ci-dessus, citation* (4) *du dernier article* Bérénice, *tom. III*, *pag.* 349.

(72) Euripide, *in* Medeâ, *vers* 1228 *et* 1230, *pag. m.* 327, *dit la même chose.*

(73) Plinius, *lib. VIII*, *cap. XL*, *p. m.* 62. *M.* du Rondel *m'a indiqué ce passage.*

(74) Boëtius, de Consol. Philosoph., *lib. III*, *prosâ VII*, *pag. m.* 61.

(75) *Usque adeò nulli est sincera voluptas,*
Sollicitique aliquid lætis intervenit.
Ovidius, Metam., *lib. VII*, *vs.* 453.
Medio de fonte leporum
Surgit amari aliquid, quod in ipsis floribus angat.
Lucret., *lib. IV*, *vs.* 1127.

At in eodem ipso, in quo
Jucunditas inest, propè sanè et molestia præsto est. Voluptates enim
Non ipsæ solæ ingrediuntur, sed earum comitas sunt
Dolores ac labores.

Marquons encore cette circonstance : non-seulement on a peur de perdre ce que l'on possède, mais aussi l'on a le chagrin de voir que d'autres gens nous égalent ou nous surpassent, et que d'autres seront bientôt en état de nous atteindre et puis de nous gagner le devant. Notez qu'afin de prouver que le bien n'est pas autant bien que le mal est mal, je ne me suis point servi de cette raison, qu'il arrive rarement que l'on fasse un bon usage des faveurs de la fortune, qu'elles ne nous conduisent pas à de grands malheurs, et qu'ainsi l'on puisse dire qu'elles ne sont pas une grâce, mais un piége (76) ; j'ai négligé, dis-je, cette raison, parce qu'on ne considère point ici les causes ou les occasions du bien et du mal, mais le bien et le mal même formellement pris. Au reste, ce serait sortir de l'état de la question que de dire que l'homme s'afflige mal à propos ; car il ne s'agit pas ici de savoir si ses chagrins sont raisonnables ou l'effet de sa faiblesse ; il s'agit de savoir s'il a des chagrins. Cela même qu'on se chagrine sans raison, et qu'on se rend malheureux par sa propre faute, est un mal.

Il faut avouer avec Sénèque, en considérant la multitude de biens que la nature nous communique, et l'industrie inépuisable avec laquelle l'esprit de l'homme sait diversifier les plaisirs et en déterrer les sources, que Dieu ne s'est pas contenté de pourvoir à nos besoins, mais qu'il nous a même fourni de quoi vivre délicieusement. *Undè hæc innumerabilia oculos, aureis, animum mulcentia ? undè illa luxuriam quoque instruens copia ? Neque enim necessitatibus tantummodò nostris provisum est : usque in delicias amamur. Tot arbusta, non uno modo frugifera, tot herbæ salutares, tot varietates ciborum, per totum annum digestæ, ut inerti quoque fortuita terræ alimenta præberent. Jam animalia omnis generis, alia in sicco solidoque, alia in humido innascentia, alia per sublime dimissa : ut omnis rerum naturæ pars tributum aliquod nobis conferret* (77)........ *Undè ista palatum tuum saporibus exquisitis ultra satietatem lacessentia ! undè hæc irritamenta jam lassæ voluptatis ? undè ista quies, in quâ putrescis, ac marces ? Nonne si gratus es, dices,*

....Deus nobis hæc otia fecit (78).

Tout ce que Sénèque dit dans cette partie de son ouvrage *de Beneficiis* est très-vrai ; mais d'ailleurs Pline (79) n'assure-t-il pas que la nature nous fait acheter ses présens au prix de tant de souffrances, qu'on ne sait si elle mérite mieux le nom de mère que le titre de marâtre ? Pour concilier ces deux auteurs, il faut consulter ce que la théologie nous enseigne de l'économie de Dieu, en tant que père et en tant que juge du genre humain. Ces deux relations demandent que l'homme sente du bien et du mal ; mais la question est si le mal surpasse le bien ; et sur cela je ne pense pas que l'on puisse former autre chose que des opinions et des conjectures. Bien des gens disent que la plupart des personnes un peu âgées ressemblent à la Mothe-le-Vayer, qui n'eût point voulu passer encore une fois par les mêmes biens et les mêmes maux qu'il avait sentis pendant sa vie (80). Si cela était, il faudrait croire que chacun éprouve que, tout bien compté, les plaisirs dont il a joui n'égalent pas les déplaisirs et les douleurs qui l'ont assiégé. Je n'allègue point que personne n'est content de sa condition (81) ; car ce n'est pas une preuve que chacun se con-

(76) *Munera ista Fortunæ putatis ? insidiæ sunt. Quisquis nostrùm tutam agere vitam volet, quantùm plurimùm potest ista viscata beneficia devitet, in quibus hoc quoque miserrimi fallimur, habere nos putamus, habemur.* Seneca, epist. VIII.

(77) Seneca, de Beneficiis, *lib. IV, cap. V. Conférez ce qu'on a cité de* Cicéron, *ci-dessus, citation* (90) *de l'article* PÉRICLÈS, *tom. XI, pag.* 604.

(78) *Idem, ibid., cap. VI.*

(79) *J'ai cité ces paroles dans la rem.* (D), *citation* (49). *Voyez, dans la rem.* (G), *les paroles de* Socrate.

(80) *Voyez la rem.* (F) *de l'art.* VAYER, *ci-dessus, p.* 295, *et conférez ce qu'on a dit de Cicéron dans la rem.* (R) *de l'art.* TULLIE, *ci-dessus, pag.* 274.

(81) *Ces vers d'*Horace, *lib. I, initio sat. I, contiennent un fait très-certain.*

Quî fit, Mæcenas, ut nemo, quam sibi sortem
Seu ratio dederit, seu fors objecerit illâ
Contentus vivat ? laudet diversa sequentes ?

sidère comme moins heureux que malheureux. Quatre incommodités mêlées avec vingt commodités seraient capables d'obliger un homme à souhaiter un autre état, je veux dire une condition qui n'eût aucune incommodité, ou qui n'en eût qu'une ou deux sur quarante commodités. D'autre côté, il ne faut point qu'on m'allègue, comme fait Lactance (82), que les hommes sont si délicats qu'ils se plaignent du moindre mal, comme s'il absorbait tous les biens dont ils ont joui; car il ne sert de rien ici de considérer quelle peut être en elle-même la quantité absolue du bien et du mal envoyés à l'homme, il n'en faut considérer que la qualité relative, ou, pour m'exprimer plus clairement, il ne faut considérer que le sentiment de l'âme. Un bien très-grand en lui-même, qui n'exciterait qu'un plaisir fort médiocre, ne devrait passer que pour un bien médiocre; mais un mal petit en lui-même, qui exciterait une inquiétude, un chagrin, une douleur insupportable, devrait passer pour un très-grand mal; de sorte qu'afin qu'un homme puisse être dit moins heureux que malheureux, il suffit qu'on lui envoie trois maux sur trente biens, si ces trois maux, aussi petits en eux-mêmes qu'il vous plaira, lui donnent plus d'inquiétude que les trente biens, aussi grands en eux-mêmes qu'il vous plaira, ne lui causent de plaisir. Le gouvernement d'une province est en lui-même un plus grand bien qu'un ruban, et néanmoins si un duc et pair sentait plus de joie en recevant un ruban de sa maîtresse qu'en obtenant de son roi le gouvernement d'une province, je dis qu'un ruban serait pour lui un plus grand bien que l'autorité de gouverneur. Par la même raison, ce serait pour lui un plus grand mal d'être privé de ce ruban que d'être privé de sa charge, s'il sentait plus de chagrin en se privant du ruban qu'en perdant sa charge. C'est ce qui fait que personne ne peut bien juger ni du malheur ni du bonheur de son prochain (83). Nous ne connaissons pas ce qu'un autre sent; nous ne connaissons que les causes extérieures du mal et du bien; or ces causes ne sont pas toujours proportionnées à leurs effets; celles qui nous semblent petites produisent souvent un sentiment vif; celles qui nous semblent grandes ne produisent assez souvent qu'un sentiment faible. Ces paroles de Tacite sont un oracle : *Neque mala vel bona quæ vulgus putet : multos qui conflictari adversis videantur, beatos, ac plerosque quamquàm magnas per opes miserrimos, si illi gravem fortunam constànter tolerent, hi prospera inconsultè utantur* (84). Il faut seulement étendre la signification d'*inconsultè*, afin qu'elle comprenne la disposition de tempérament qui fait qu'on possède avec chagrin ou sans joie les faveurs de la fortune.

Tout ceci marque que personne ne peut juger sûrement si la destinée de son prochain a été puisée dans les deux tonneaux d'Homère (85), de telle sorte que la dose du bien soit aussi forte et même plus forte que celle du mal. Tout ce qu'on peut dire avec une pleine certitude est que le sort d'aucun homme n'a jamais été puisé uniquement dans le bon tonneau. Sur cela j'ai à citer un beau passage de Pausanias : c'est la réflexion qu'il fit sur ce qu'il entendit dire qu'un certain Aglaüs fut heureux toute sa vie. Ὃν δὲ ἤκουσα ἐν Ψωφῖδι ἐπὶ Ἀγλαῷ λόγον ἀνδρὶ Ψωφιδίῳ κατὰ Κροῖσον τὸν Λυδὸν, ὡς ὁ Ἀγλαὸς τὸν χρόνον τοῦ βίου πάντα γένοιτο εὐδαίμων, οὔ με ἔπειθεν ὁ λόγος. Ἀλλὰ ἀνθρώπων μὲν τῶν ἐφ' ἑαυτοῦ κακὰ ἄν τις ἐλάσσονα ἀναδέξαιτο, καθὰ καὶ ναῦς ἧσσον ἂν χειμασθείη νεὼς ἄλλης· ἄνδρα δὲ συμφορῶν ἀεὶ ϛάντα ἐκτὸς ἢ τὰ πάντα οὐρίῳ ναῦν χρησαμένην πνεύματι, οὐκ ἔϛιν ὅπως δυνησόμεθα ἐξευρεῖν. Ἐπεὶ καὶ Ὅμηρος κατακείμενον παρὰ τῷ Διῒ ἀγαθῶν πίθον, τὸν δὲ ἕτερον κακῶν ἐποίησεν. Ὑπὸ τοῦ ἐν Δελφοῖς θεοῦ δεδιδαγμένος, ὃς αὐτόν ποτε Ὅμηρον κακοδαίμονά τε προσεῖπε καὶ ὄλβιον, ὡς φύντα ἐπὶ ἀμφοτέροις ὁμοίως (86). *Quod verò Psophide*

(82) *J'ai cité ses paroles dans l'article* Tullie, *cit.* (85), *tom. ci-dessus, pag.* 277.

(83) *Felicitas cui præcipua fuerit homini non est humani judicii : cùm prosperitatem ipsam alius alio modo et suopte ingenio quisque terminet.* Plin., *lib. VII*, *cap. XL*, *pag. m.* 62.

(84) Tacitus, Annal., *lib. VI*, *cap. XXII.*

(85) *Voyez l'article* Manichéens, *rem.* (C), *tom. X*, *p.* 191.

(86) Pausanias, *lib. VIII*, *pag.* 256.

audivi Aglaüm Psophidium, sicuti et Crœsum (87) *Lydorum regem, vitam omni suæ ætatis tempore beatam egisse, id ego ut credam non facilè adducor. Nam ut hominum quis levioribus multò, quàm alius quisquam qui iisdem vixerit temporibus, incommodis affectus, non difficillimè fortassè reperiatur, uti navis adversis tempestatibus minùs agitata; sic propemodùm neminem unquàm crediderim perpetuò molestiarum et calamitatum immunem fuisse, quando neque ulla navis memorari possit, quæ semper secundissimis usa fuerit tempestatibus. Nam et Homerus* id sensisse videtur, quo loco duo, *bonorum unum, alterum malorum, dolia apud Jovem statuit. Id enim ille ex Delphico Apolline didicerat, qui ipsum et miserum simul, et beatum dixerat, utpotè ad utramque vitæ sortem genitum.* Comme cet Aglaüs était en vie du temps de Crésus, il n'y a point lieu de s'étonner que Solon l'omette en nommant à ce monarque trois hommes qui lui paraissaient heureux (88); car il croyait que pour mériter ce titre il fallait être à couvert de l'inconstance de la fortune, et que pendant cette vie on n'était jamais à l'abri de cette inconstance. Si Solon eût prétendu que ces trois hommes ne sentirent jamais ni du chagrin ni de la douleur, il se serait abusé (89), et eût démenti cette profondeur de bon sens qui le porta à chercher quelques exemples de bonheur, non pas à la cour de Crésus, mais parmi des hommes de condition médiocre.

Il est sûr que ceux qui voudraient trouver des personnes qui eussent senti plus de bonheur que de malheur les rencontreraient plutôt chez les paysans ou chez les plus petits artisans que parmi les rois et les princes (90). Qu'on lise ces paroles d'un grand homme : « Vous croyez » donc que les déplaisirs et les plus » mortelles douleurs ne se cachent » pas sous la pourpre, ou qu'un » royaume est un remède universel » à tous les maux, un baume qui » les adoucit, un charme qui les en» chante ? Au lieu que par un con» seil de la providence divine, qui » sait donner aux conditions les plus » élevées leur contre-poids, cette » grandeur, que nous admirons de » loin comme quelque chose au-des» sus de l'homme, touche moins » quand on y est né, ou se confond » elle-même dans son abondance ; et » qu'il se forme au contraire parmi » les grandeurs une nouvelle sensi» bilité pour les déplaisirs, dont le » coup est d'autant plus rude qu'on » est moins préparé à le soutenir (91). » Voilà les deux sources du malheur des grands : l'usage continuel du beau côté de leur condition les rend insensibles au bien et très-sensibles au mal. Qu'on leur apporte trois bonnes nouvelles et une mauvaise, ils ne sentent presque point ce qu'il y a de bonheur dans celles-là, et ils sentent vivement ce qu'il y a de malheur dans celle-ci. Peuvent-ils donc manquer de chagrin? leur arrive-t-il des prospérités non traversées par quelque disgrâce? Lisez tout ce que Gustave fit en Allemagne, vous y verrez une supériorité de fortune qui a peu d'exemples ; et néanmoins vous y trouverez un si grand mélange d'événemens désavantageux que vous comprendrez sans peine qu'il essuya bien des chagrins (92). Supposez même que les victoires remportées dans quelques provinces ne concourent pas avec les pertes que l'on souffre en d'autres lieux, vous aurez sujet de croire que la joie n'est point pure. Cent réflexions importunes la viennent troubler. On s'imagine que l'attaque se fit trop tôt ou trop tard, on a trop perdu de monde, on ne s'est point prévalu du désordre des vaincus ; on les a laissés revenir de leur frayeur, on croit voir que si l'on s'était conduit d'une autre manière l'avantage serait plus solide. Combien y a-t-il de généraux qui passent très-mal la nuit après des

(87) *Cela n'a pas été bien traduit par* Romulus Amasæus. *Il fallait dire,* tempore Crœsi. *Cette faute n'a pas été rectifiée dans l'édit. de Leipsic,* 1696.

(88) Plutarchus, *in Solone, pag.* 93.

(89) *Voyez ci-dessus, citation* (86), *les paroles de* Pausanias.

(90) *Lisez* Horace, Epodon, *ode II.*

(91) Jacques Bénigne Bossuet, *évêque de Meaux,* Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, *pag.* 78, 79, *édition de Hollande.*

(92) *Il fut obligé de publier des manifestes contre ceux qui le blâmaient de n'avoir pas empêché la prise de Magdebourg.*

victoires complètes? Ils sentent qu'ils en sont redevables à quelque coup de hasard, à la faute de l'ennemi, quelquefois même à leurs propres fautes. Ils sentent qu'ils n'ont pas fait tout ce qui se pouvait faire. Ils craignent la glose des experts, et les réflexions malignes de leurs ennemis. En un mot, ils ne sauraient se rendre à eux-mêmes un bon témoignage, ni applaudir intérieurement aux éloges qu'on leur donne. Cela les inquiète et les bourrèle. Leur conscience, quelquefois entièrement endormie par rapport aux transgressions de la loi de Dieu, est d'une vivacité surprenante par rapport aux transgressions des lois de la guerre, et à l'inobservation des règles qu'un très-habile général eût suivies. Notez que les princes les plus heureux, soit à gagner des batailles, soit à conquérir des villes, sont ceux que la défaite d'une armée ou la levée d'un siége désolent le plus cruellement. Une longue suite d'adversités endurcit les autres; mais ceux-ci deviennent presque insensibles aux bons succès, et infiniment sensibles aux moindres disgrâces. Auguste nous en fournit un exemple. Il remporta en mille occasions, sur ses ennemis, les plus solides et les plus pompeux avantages qu'il aurait pu souhaiter, et il n'éprouva guère les effets de la mauvaise fortune; mais la perte de trois légions l'affligea si horriblement qu'on peut dire qu'il souffrit alors plus de mal que dix victoires ne lui avaient fait sentir de bien. Lisez ce qui suit : *Graves ignominias cladesque*, c'est Suétone qui parle après avoir fait une longue énumération des prospérités de cet empereur, *duas omninò, nec alibi quàm in Germaniâ, accepit, Lollianam, et Varianam : sed Lollianam majoris infamiæ quàm detrimenti : Varianam penè exitiabilem, tribus legionibus, cum duce, legatisque, et auxiliis omnibus cæsis. Hâc nuntiatâ, excubias per urbem indixit, ne quis tumultus exsisteret : et præsidibus provinciarum propagavit imperium, ut et à peritis et assuetis socii continerentur. Vovit et magnos ludos Jovi Opt. Max.* SI REMPUBLICAM IN MELIOREM STATUM VERTISSET : *quod factum Cimbrico Marsicoque bello erat. Adeò namque consternatum ferunt, ut per continuos menses barbâ capilloque summisso, caput interdùm foribus illideret, vociferans :* Quintili Vare, legiones redde : *diemque cladis quotannis mœstum habuerit ac lugubrem* (93). On ne saurait mieux prouver que par l'exemple d'Auguste, qu'il ne faut point chercher sur le trône les gens heureux; car si quelqu'un y a été favorisé de la fortune c'est Auguste, et néanmoins la liste de ses chagrins (94) est si grande, qu'il n'y a personne qui n'en conclue que pour le moins il sentit autant de mal que de bien. Voyez ce que je remarque de Charles-Quint (95), et de la reine Élisabeth (96), et de Louis XI (97), et de Louis XIII (98). M. Silhon a dit judicieusement que *toute la vie* de Ferdinand, de Charles-Quint et de Philippe II, *n'a été qu'un mélange de bien et de mal;* qu'on y voit *les prospérités sans nombre, les disgraces sans mesures, les plaies couvertes de lauriers, les triomphes parés de deuil...... Voyez Ferdinand, glorieux de la réduction du royaume de Grenade et du titre de Catholique; voyez-le triomphant de la conquête de Naples et de la fortune de la France; voyez qu'un caprice lui donne la Navarre, et que le hasard lui fait trouver un monde inconnu et de nouvelles richesses.... D'ailleurs, contemplons l'envers de sa vie, et l'autre face de la médaille. Nous verrons un prince maltraité de la fortune, et un diadème brisé de ses coups. Nous verrons un père qui enterre son fils unique, et fait les funérailles de sa fille aînée. Un mari qui perd sa femme, qui était sa gloire, et qui avait plus été la compagne de ses travaux que de sa couche. Un maître qui est abandonné de ses serviteurs et de ses créatures; un vieillard qui est chassé de sa maison, et un beau-père qui est dépouillé par son propre gendre* (99). Ajoutez à ce-

(93) Suetonius, *in Augusto, cap.* XXIII.

(94) *Vous la trouverez dans* Pline, *lib. VII, cap. XLV.*

(95) *Dans la rem.* (L) *de son art. tom. V.*

(96) *Dans la rem.* (S) *de son art. tom. VI.*

(97) *Dans la rem.* (T) *de son art. tom. IX.*

(98) *Dans la rem.* (B) *de son art. tom. IX.*

(99) Silhon, Ministre d'État, *liv. II, discours III, pag.* 135, *édit. de Hollande.*

la qu'il ne put souffrir la réputation du grand capitaine. Cette jalousie ne fut pas le moindre de ses malheurs. Allez voir dans l'original ce que dit M. Silhon de Charles-Quint (100) et de Philippe II, et voyez ce que Plutarque rapporte d'un grand prince que l'on estimait heureux (101).

Que M. l'abbé Régnier a raison de dire (102),

Qu'ont-ils d'ordinaire,
Qu'ont-ils au-dessus
Du destin vulgaire
Ceux qu'un sort prospère
Élève le plus?
Une montre vaine
De grandeur humaine,
Qui marche avec eux,
Des dehors pompeux,
Brillans, agréables,
Des soins dévorans,
Des biens apparens,
Des maux véritables:
Les grands en un mot
N'ont pas le bon lot.

Ces paroles de M. le comte de Bussi me frappèrent la première fois que je les lus: « Quand nous n'aurons » pas, vous et moi, la dépense de la » guerre sur les bras, pour nos en- » fans, nous aurons d'autres peines » pendant la paix; car enfin il en » faut avoir: et sur cela écoutez notre » ami Comines sur le chapitre des » traverses de la vie humaine: *Au-* » *cune créature n'est exempte de* » *passion, tous mangent leur pain* » *en peine et douleur; Notre-Seigneur* » *le promit dès qu'il fit l'homme, et* » *loyalement l'a tenu à toutes gens* » (103). » Si l'on eût demandé à Philippe de Comines, *croyez-vous que les monarques aient plus de part que les autres hommes à l'exécution de cette promesse de Notre-Seigneur?* je suis très-persuadé qu'il eût répondu, *oui, je le crois* (104).

Ce qu'on vient de dire des rois se peut dire à proportion de tous ceux que la Providence élève aux charges d'éclat, et qui participent à la grandeur par quelque côté. Leur sort est un assemblage où le mal trouve plus de jour à prédominer. Le grand savoir et le grand génie, n'exemptent point de cette fatalité. Cherchez plutôt parmi la canaille la plus ignorante, que parmi les hommes illustres en doctrine, une condition heureuse: la gloire qui environne les auteurs et les orateurs célèbres ne les sauve pas de mille chagrins. Elle les expose à l'envie en deux manières très-incommodes: ils ont des rivaux qui les persécutent, et ils sont jaloux à leur tour des louanges que d'autres méritent; une faute d'impression leur donne plus d'inquiétude que quatre lettres pleines d'éloges ne leur donnent de plaisir. La gloire qu'ils ont acquise diminue leur sensibilité pour l'encens, et augmente leur sensibilité pour la privation de l'encens, pour le blâme, pour le partage de la renommée, etc. Outre que plus ils ont de lumières, plus ils connaissent que leurs ouvrages sont imparfaits. S'ils se garantissent des faiblesses des préjugés et du travers de cent petites passions, et qu'ils veuillent régler leur langage et leur conduite sur cet état de leur âme, ils deviennent odieux, et ils n'ont qu'à renoncer aux commodités extérieures. En n'entrant pas dans ce tourbillon, on ne se met point hors de la sphère de son activité; au contraire on s'y expose bien plus qu'en y entrant pour y faire du ravage. S'ils se conforment extérieurement au goût dépravé du monde, ils se reprochent à eux-mêmes cent fois le jour cette lâche hypocrisie, et troublent par-là leur repos. Il y en a peu qui puissent, comme faisait Démocrate, connaître les bizarreries des passions et s'en divertir. Que ce philosophe était éclairé là-dessus! Lisez la lettre d'Hippocrate à Damagètes, et joignez-y la paraphrase qu'un auteur du XVIe. siècle (105) en publia. Il développe avec assez d'élégance, et par le menu, ce que l'auteur grec

(100) *Il a tort de l'appeler neveu de Ferdinand. Quelque livre latin où il avait vu que Charles-Quint était* nepos, *c'est-à-dire petit-fils de Ferdinand, l'aura trompé.*

(101) *C'est Agamemnon. Voyez* Plutarque, de Tranquillitate Animi, *pag.* 466, 471. *Lisez toute la* Dissertation de la Mothe-le-Vayer, sur la Prospérité, *au tom. VIII de ses* OEuvres.

(102) *Dans une pièce de poésie qui est au devant de la* Critique de M. Leti, sur les Loteries.

(103) Bussi Rabutin, lettre CXVII, *de la Ire. partie, pag.* 281, *édit. de Hollande.*

(104) *Voyez le dernier chapitre et la conclusion de ses* Mémoires.

(105) Alardus Amstelredamus. *Cette paraphrase de l'*Épître d'Hippocrate *fut composée dans l'abbaye d'Egmond en Hollande, l'an* 1526. *L'édition dont je me sers est* Salingiaci apud Johannem Soterem, 1539, *in-8°.*

avait dit en gros. Il se divertit à cette censure, et l'ont sent bien qu'il était chagrin lui-même, et que si on lui eût demandé :

Quelle humeur sombre
Fais-tu voir à contre-temps?

Il eût pu dire

C'est que je ne suis point du nombre
Des auteurs qui sont contens (106).

Pausanias (107) rapporte l'oracle qui fut rendu à Homère : *Vous êtes malheureux et heureux*, répondit-on à ce grand poëte. Apollon ne pouvait pas mieux répondre.

Il est temps de mettre fin à ces lieux communs. Faisons-le par quatre petites remarques. I. La 1re. est qu'à prendre en gros tout le genre humain, il semble que Xénophanes aura pu dire que le chagrin et la douleur y prévalent sur le plaisir. II. La 2e. qu'il y a des particuliers dont on a lieu de présumer qu'ils sentent dans cette vie beaucoup plus de bien que de mal. III. La 3e. qu'il y en a d'autres dont on peut croire qu'ils sentent beaucoup plus de mal que de bien. IV. La 4e. que ma seconde proposition est surtout probable à l'égard de ceux qui meurent avant le déclin de l'âge; et que la quatrième paraît principalement certaine à l'égard de ceux qui vont jusqu'à la vieillesse décrépite. Lorsque Racan assurait

Que pour eux seulement les dieux ont fait la gloire,
Et pour nous les plaisirs (108),

il ne considérait sans doute que le bel âge. C'est alors que les plaisirs prédominent; le bien emporte alors la balance (109) ; la Némésis des païens fait des avances et du crédit ; elle agrée que les comptes soient rendus sans compensation ; mais elle se dédommage sur la vieillesse.

Multa senem circumveniunt incommoda, vel quòd
Quærit, et inventis miser abstinet, ac timet uti :
Vel quòd res omnes timidè gelidèque ministret,
Dilator spe longus, iners, avidusque futuri;
Difficilis, querulus, laudator temporis acti
Se puero, censor castigatorque minorum.
Multa ferunt anni venientes commoda secum,
Multa recedentes adimunt (110).

Ce poëte ne dit pas tout; aussi n'était-il pas nécessaire qu'il touchât aux mauvais endroits que Juvénal nous va montrer.

Ut vigeant sensus animi ducenda tamen sunt
Funera natorum, rogus aspiciendus amatæ
Conjugis, et fratris plenæque sororibus urnæ.
Hæc data pœna diù viventibus, ut renovata
Semper clade domus, multis in luctibus, inque
Perpetuo mœrore, et nigrâ veste senescant (111).

Joignez à cela ce passage de Virgile.

Optima quæque dies miseris mortalibus ævi
Prima fugit : subeunt morbi, tristisque senectus ;
Et labor, et duræ rapit inclementia mortis (112).

Notez que Racan avançait une maxime qui donne le démenti au plus grand poëte de l'antiquité; car voici ce que disait Homère :

Les dieux pour eux ont retenu liesse,
Et resigné aux hommes la tristesse.

C'est ainsi qu'Amyot tourne ces deux vers de l'Iliade, cités par Plutarque à la page 20 du Traité *de audiendis Poëtis* :

Ὡς γὰρ ἐπεκλώσαντο θεοὶ δειλοῖσι βροτοῖσι,
Ζώειν ἀχνυμένους· αὐτοὶ δέ τ' ἀκηδέες εἰσί.
Sic enim fato tribuunt dii miseris mortalibus,
Ut vivant tristes : ipsi verò sine curis sunt (113).

(G) *Ceux mêmes qui reconnaissent que la nature...... a destiné au genre humain l'usage de toutes les autres choses le considèrent...... comme un être malheureux.*] N'avons-nous pas vu (114) que Pline, après un prologue qui donne la principauté à notre espèce, la met au-dessous du reste des animaux en fait d'incommodités ? Sénèque, qui représente si bien les faveurs que Dieu communique aux hommes (115), eût-il pu nier les observations de Pline? Socrate aurait-il pu les nier, lui qui a décrit si avantageusement les prérogatives humaines? « Tu ne penses

(106) *Ces vers sont d'un opéra de* Quinaut. *Je n'y change qu'un mot, celui d'*amans *en celui d'*auteurs.

(107) *Voyez ses paroles ci-dessus*, *cit.* (86).

(108) *Voyez sa* Lettre à Balzac, *dans le IIe. tom. du* Recueil de Lettres nouvelles, *imprimé à Paris l'an* 1684, *pag.* 300.

(109) *A cela n'est point contraire cet endroit du psalmiste :*
Encore la fleur de cette vie est telle,
Qu'on est toujours en peine et en martyre;
car Moïse ne représente que l'état où étaient alors les Juifs.

(110) Horat., de Arte Poëticâ, *vs.* 169.

(111) Juvenal, *sat.* X, *vs.* 240.

(112) Virg., Georgic., *lib. III*, *vs.* 66.

(113) Homer. Iliad., *lib. XXIV*, *vs.* 525.

(114) *Ci-dessus, remarque* (D) *au commencement.*

(115) *Voyez ci-dessus les cit.* (77) *et* (78).

» pas, répondit-il à un disciple » qui niait la Providence, que les » dieux aient soin des hommes, » eux qui premièrement ont accor- » dé à l'homme seul le privilége de » marcher droit, ce qui lui donne » un grand avantage pour découvrir » de loin, pour considérer plus à » son aise les choses d'en haut, et » pour éviter beaucoup d'incommo- » dités. Ensuite, tous les animaux » qui marchent ont des pieds; mais ils » n'en tirent point d'autre usage que » de marcher : les dieux outre cela » ont donné des mains à l'homme, » par le moyen desquelles il se rend » le plus heureux animal du monde. » Tous les animaux ont des langues; » mais il n'y a que la langue de l'hom- » me qui puisse former une parole » dont il explique ses pensées, et par » laquelle il se communique à ses sem- » blables. Et pour montrer même que » les dieux ont eu soin de nos plaisirs, » ils n'ont point déterminé de saison » pour les amours des hommes, qui » peuvent jouir à toute heure, jus- » qu'à leur extrême vieillesse, d'une » volupté que les brutes ne goûtent » qu'en un certain temps de l'année. » Enfin, il ne se sont pas contentés » d'avoir fait à l'homme tant d'avan- » tages pour le corps, ils lui ont en- » core donné une âme, la plus ex- » cellente de toutes. Car quelle est » l'âme des autres animaux qui » connaisse l'être des dieux par qui » sont faits tant de merveilleux ou- » vrages? Y a-t-il une autre espèce » que les hommes qui les serve et » qui les adore? Quel est l'animal » qui puisse comme lui se défendre » de la faim, de la soif, du froid, » du chaud; qui puisse, comme » nous, trouver des remèdes aux ma- » ladies; qui puisse exercer sa force; » qui soit aussi capable d'apprendre, » qui retienne si parfaitement les » choses qu'il a vues, qu'il a ouïes, » qu'il a sues? En un mot, il est clair » que l'homme est un dieu en com- » paraison des autres espèces vivan- » tes, vu l'avantage qu'il a naturel- » lement sur elles, tant du corps que » de l'âme (116). » Il est bien appa- rent qu'après cette belle description, il eût avoué le revers de la médaille, si on l'eût prié de le bien examiner.

(H) *De chercher dans les plaisirs défendus quelque remède à leurs inquiétudes.*] N'est-ce pas se délivrer d'un mal physique par un mal moral? Un tel remède n'est-il pas pire que la maladie? N'est-on pas donc bien malheureux quand on ne sait recourir qu'à une telle ressource? Il est très-certain qu'une infinité de gens n'en trouvent point d'autre. Les criailleries domestiques, la vue du mauvais état du ménage, les contraignent à sortir pour aller jouer, ou pour aller boire dans un cabaret. Ils ne peuvent sans cela dissiper leur mélancolie; c'est la seule diversion qu'ils opposent au chagrin. Il y en a même qui s'enivrent tout exprès afin d'éviter les inquiétudes de la nuit, qui est un temps où elles sont les plus incommodes. Ils ont éprouvé qu'elles les empêchent de dormir, et qu'elles les tiennent trop cruellement attentifs à leur malheur. C'est pourquoi ils se procurent par le vin un profond assoupissement. C'est autant de pris sur la mauvaise fortune, c'est sauver la plus redoutable portion des vingt-quatre heures de la journée. Généralement parlant, les femmes ne peuvent pas se servir de ce bouclier contre le chagrin, et ainsi leur condition est plus à plaindre que celle des hommes. De là vient que la Médée d'Euripide déclare qu'une femme mal mariée est dans un état si pitoyable, qu'il vaut mieux mourir que d'y demeurer; elle ne peut pas, comme les hommes, aller chercher hors du logis les consolations nécessaires.

Κἂν μὲν τάδ' ἡμῖν ἐκπονουμέναισιν εὖ
Πόσις ξυνοικῇ, μὴ βίᾳ φέρων ζυγὸν,
Ζηλωτὸς αἰών· εἰ δὲ μὴ, θανεῖν χρεών.
« Ἀνὴρ δ' ὅταν τοῖς ἔνδον ἄχθηται ξυνὼν,
» Ἔξω μολὼν ἔπαυσε καρδίας χόλον,
» Ἢ πρὸς φίλων τιν', ἢ πρὸς ἥλικα τραπείς.
» Ἡμῖν δ' ἀνάγκη πρὸς μίαν ψυχὴν βλέπειν.

Et si nobis hæc quidem peragentibus benè
Cohabitaverit maritus, non violentum nobis *imponens jugum,*
Beata est vita : sin minùs, satius est mori.
« *Vir verò cùm dolet propter res domesticas,*
» *Foràs egressus sedat cordis bilem,*

(116) Xen., de Memorab. Socrat., *lib. I. Je me sers de la traduction de* Charpentier, *pag.* 67 *et suivantes.*

» *Conversus aut ad aliquem amicum, aut contaneum;*
» *Sed nos oportet spectare ad unam animam* (117).

(I) *Aristote .... a reconnu qu'il y avait dans la nature plus de mal que de bien, et que ... par cette raison... Empédocle commença de supposer deux principes, l'un du bien, l'autre du mal.* Avant que de rapporter ce qu'il a dit, il faut que j'observe qu'il se donne la liberté de développer le sentiment d'Empédocle, et de l'expliquer selon l'esprit plutôt que selon la lettre; mais, après tout, il pose en fait que le bien est la cause de tous les biens, et que le mal est la cause de tous les maux. Les deux principes d'Empédocle étaient l'amitié et la discorde : Ἐπεὶ δὲ καὶ τἀναντία τοῖς ἀγαθοῖς ἐνόντα ἐφαίνετο ἐν τῇ φύσει, καὶ οὐ μόνον τάξις, καὶ τὸ καλὸν, ἀλλ' ἀταξία, καὶ τὸ αἰσχρὸν, καὶ πλείω τὰ κακὰ τῶν ἀγαθῶν, καὶ τὰ φαῦλα τῶν καλῶν. Οὕτως ἄλλός τις φιλίαν εἰσήνεγκε, καὶ τὸ νεῖκος, ἑκάτερον ἑκατέρων αἴτιον τούτων. Εἰ γάρ τις ἀκολουθοίη, καὶ λαμβάνοι πρὸς τὴν διάνοιαν, καὶ μὴ πρὸς ἃ ψελλίζεται λέγων Ἐμπεδοκλῆς, εὑρήσει τὴν μὲν φιλίαν εἶναι τῶν ἀγαθῶν, τὸ δὲ νεῖκος τῶν κακῶν· ὥς' εἴτις φαίη τρόπον τινὰ καὶ λέγειν, καὶ πρῶτον λέγειν τὸ κακὸν καὶ τὸ ἀγαθὸν ἀρχὰς Ἐμπεδοκλέα· τάχ' ἂν λέγοι καλῶς. Εἴπερ τὸ τῶν ἀγαθῶν ἁπάντων αἴτιον, αὐτὸ τὸ ἀγαθόν ἐςι, καὶ τῶν κακῶν, τὸ κακόν. *Cùm autem contraria quoque bonis inesse naturæ apparerent, nec solùm ordo, et pulchrum, verùm etiam inordinatio, et turpe, pluraque mala, quàm bona, et turpia, quàm pulchra, ideò alius quidam amicitiam introduxit, et contentionem, utrumque utriusque horum causam. Si quis enim sequatur, et secundùm sententiam accipiat, non secundùm ea, quæ balbutiens Empedocles dicit, inveniet amicitiam quidem bonorum causam esse, contentionem verò malorum. Quare si quis dicat quodam modo dicere, et primum Empedoclem dicere malum, et bonum esse principia, fortassè benè inquiet : siquidem bonorum omnium causa, ipsum bonum, ac malorum, ipsum malum est* (118). Prenez garde qu'il critique ailleurs (119) ce sentiment d'Empédocles, et qu'il n'a point cru qu'il y eût aucun principe éternel du mal; car il assure (120) qu'il n'y a rien que de bon dans les êtres éternels.

(K) *Je m'étonne que le rabbin Maimonides ..... ait pu croire qu'il avait bien réfuté la doctrine dont je parle.*] Il avoue que les païens, et même quelques rabbins, ont fait des déclamations sur la supériorité du mal, et il les traite d'insensés et de ridicules. *Sæpissimè*, dit-il (121), *solent in cordibus hominum imperitorum istiusmodi cogitationes exsurgere, ac si longè plura essent in mundo mala quàm bona; ita ut in multis poëmatis et cantilenis gentilium hæc et similia reperiantur;* Miraculi instar esse, quando in tempore boni aliquid invenitur : mala autem esse multa et perpetua. *Atque hic error non solùm in vulgo obtinuit, verùm etiam apud eos, qui sapientes haberi volunt, et apud ipsum* Alrasi *in libro illo celebri, quem* Sepher Elohuth *h. e.* Theosophiam *nominavit, in quo multa ex deliriis et stoliditatibus suis congessit, è quibus et istud est, quòd plura existant mala quàm bona; eo quòd, si comparationem instituas inter recreationes et voluptates hominis, quas tempore tranquillitatis percipit, cum doloribus, cruciatibus, perturbationibus, defectibus, curis, sollicitudinibus, et afflictionibus, deprehendatur, vitam hominis illorum bonorum respectu, esse vindictam magnam et malum magnum.* Il dit que la cause de leur erreur extravagante est (122) qu'ils s'imaginent que la nature n'a été faite que pour eux, et qu'ils ne comptent pour rien ce qui est distinct de leur personne, d'où ils infèrent que quand il arrive quelque chose contre leur gré, tout va mal dans l'univers. Il ajoute que si l'on considérait la petitesse de l'homme eu égard à l'univers, on comprendrait avec évidence que la supériorité du mal n'a point de lieu parmi les anges, ni parmi les corps célestes, ni parmi les élémens et les mixtes inanimés, ni parmi pla-

(117) Euripid., *in* Medeâ, *vs.* 241, *p. m.* 276.

(118) Aristoteles, Metaphys., *lib. I, cap. IV, pag. m.* 646.

(119) *Idem, ibidem, lib. XII, cap. X, p.* 745.

(120) *Idem, ibidem, lib. IX, pag.* 717.

(121) Moses Maïmonides, *in* More Nevochim, *parte III, cap. XII, pag. m.* 354, 355.

(122) *Causa erroris fatui illius hominis et omnium ipsius sociorum est quòd, etc.*, Idem, ibidem, *pag.* 355.

sieurs espèces d'animaux. Cette remarque de Maimonides ne va point au but ; car ceux qu'il réfute n'entendent autre chose sinon que parmi les hommes le mal surpasse le bien. A quoi sert-il donc de dire, pour les convaincre d'erreur, que le mal ne surpasse pas le bien dans le reste de la nature? Tous les corps inanimés sont incapables de bien et de mal, ils ne doivent donc point être mis en ligne de compte quand il s'agit de cette question ; et il n'y a personne qui ne fût en droit de soutenir que tout ce en quoi nous mettons l'ordre, la beauté, et la perfection des corps célestes, etc. étant changé, ce ne serait point un mal à l'égard de l'univers, encore que l'homme ou quelque autre créature particulière en souffrît quelque dommage. Si le soleil et les planètes étaient dans les mêmes variations que les vaisseaux qui vont et viennent de Marseille à Naples, tantôt en moins de jours et tantôt en plus de jours sans aucune règle fixe, ne pourrait-on pas prétendre qu'eu égard à tout l'univers ce n'est pas un mal, une imperfection, et un désordre?

Après cela Maimonides dit que les maux de l'homme se peuvent réduire à trois classes : la première comprend ceux qui procèdent de ce que l'homme a un corps ; la seconde, ceux qui procèdent de ce que les hommes machinent les uns contre les autres ; la troisième, ceux que l'homme se fait à lui-même par sa propre cupidité. Il fait de belles remarques sur tout cela, mais il sort de la question ; car il ne s'agit pas de la cause du malheur des hommes, il s'agit de ce point de fait, si les maux qu'ils souffrent surpassent les biens dont ils jouissent. On a beau nous dire que nous sommes nous-mêmes la cause de nos infortunes, et que fort souvent nous nous affligeons sans sujet, et que les plaisirs de la vie sont innombrables, et quelquefois même fort longs; tout cela est incapable de résoudre la difficulté. Un grain de mal, pour ainsi dire, gâte cent degrés de bien (123) ; un petit morceau de fer chaud au septième degré brûle mieux que cent pieds de fer chaud au quatrième degré. Nul mal n'est petit lorsqu'il est senti comme grand; et rien n'accable davantage un homme chagrin, que de savoir qu'il n'a pas raison d'être chagrin. « Il y a, dit » M. de Saint-Évremond, une sorte de » chagrin dont je ne puis deviner la » cause; et comme on n'en saurait » bien connaître le véritable sujet, je » trouve qu'il est malaisé de l'adoucir, ou de s'en défendre...... Cette » espèce de chagrin est commun à » tous les hommes; ce sont de ces » chagrins qui nous brouillent avec » nous-mêmes, et qui, nous faisant » connaître que nous n'avons aucune raison d'être fâchés, nous » forcent, malgré notre amour-propre, de nous avouer que nous » sommes injustes et déraisonnables (124). »

(L) *Xénophanes a cru l'incompréhensibilité de toutes choses.*] Commençons cette remarque par un passage de Diogène Laërce : φησὶ δὲ Σωτίων πρῶτον αὐτὸν εἰπεῖν ἀκατάληπτα εἶναι τὰ πάντα, πλανώμενος ; c'est-à-dire, *Sotion, qui dit que Xénophanes est le premier qui ait soutenu que toutes choses étaient incompréhensibles, se trompe* (125). On ne voit point dans ces paroles si Diogène Laërce nie que Xénophanes ait tenu pour l'incompréhensibilité ; car il pourrait ne pas le nier, et accuser néanmoins Sotion d'erreur. Cette accusation serait juste si avant Xénophanes d'autres avaient enseigné que tous les objets de notre esprit sont au delà de notre compréhension. Il y a mille endroits semblables dans Diogène Laërce ; cela ne lui fait guère d'honneur : un esprit exact aurait évité ces équivoques et ces ténèbres. Je conjecture qu'il a voulu dire que Xénophanes n'enseignait point l'incompréhensibilité (126) ; mais en même temps je m'imagine qu'il a eu tort de parler ainsi de ce philosophe. Toutes les apparences nous conduisent à

(123) *L'eau de la mer, dont l'amertume est insupportable, contient 40 ou 42 fois plus de parties douces que de parties salées.*

(124) Saint-Évremond, *au* Discours des ennuis et des déplaisirs : *je le cite sur l'extrait de l'anonyme qui a critiqué cet auteur, pag.* 137 ; *car mon édition (au tom. IV, p.* 45), *qui est celle de Hollande* 1693, *ne contient qu'une partie de ce que le critique rapporte.*

(125) Diog. Laërtius, *lib. IX, num.* 20.

(126) *Voyez ci-dessous citat.* (142) *le passage* de Sextus Empiricus.

juger que Xénophanes enseignait, que l'on ne pouvait comprendre quoi que ce fût dans la nature des choses. Plutarque lui attribue d'avoir dit que nos sens et notre raison sont des facultés trompeuses (127). D'autres veulent qu'il ait rejeté le témoignage des sens, afin de conclure qu'il ne faut ajouter foi qu'à la raison; et ils disent qu'il est le premier auteur de cette doctrine. Οἴονται δεῖν, τὰς μὲν αἰσθήσεις καὶ τὰς φαντασίας καταβάλλειν, αὐτῷ δὲ μόνον τῷ λόγῳ πιστεύειν. Τοιαῦτα γάρ τινα πρότερον μὲν Ξενοφάνης, καὶ Παρμενίδης . . . ἔλεγον. *Sensus visaque omnia funditùs repudianda, rationi uni fidem habendam opinantur. Ac primùm quidem Xenophanes, et Parmenides . . . in eâ sunt doctrinâ versati* (128). Je crois que Plutarque nous représente plus fidèlement que ne l'a fait Aristoclès, le système de Xénophanes. Je crois que Xénophanes ne se fiait guère plus à la raison qu'à ses sens : voici ce qui me le persuade. Il fut le premier qui enseigna que tout ce qui a été fait est corruptible (129). Il enseigna aussi que toutes choses n'étaient qu'un seul être; qu'il n'y avait point de génération ni de corruption; et que cet être unique demeurait toujours le même, et ne pouvait être sujet à nul changement (130). Ὅθεν ἠξίουν οὗτοί γε τὸ ὂν ἓν εἶναι, καὶ τό μὴ ὂν ἕτερον εἶναι, μηδὲ γεννᾶσθαι τι, μηδὲ φθείρεσθαι, μηδὲ κινεῖσθαι τὸ παράπαν. *Hi quicquid esset, unum duntaxat esse : quòd ab eo diversum esset, id non esse : generari nihil : nihil corrumpi, moveri, omninò nihil statuebant* (131). Mais voici plus nettement les principes de Xénophanes, et dans toute leur liaison. Premièrement il assurait (132) que rien ne se fait de rien, c'est-à-dire, pour ôter toute équivoque, qu'une chose qui n'a pas toujours existé ne peut jamais exister. Il concluait de là que tout ce qui est a toujours été; or, ajoutait-il, ce qui a toujours été est éternel; ce qui est éternel est infini; ce qui est infini, est unique; car s'il contenait plusieurs êtres, l'un terminerait l'autre, il ne serait donc pas infini. De plus, disait-il, ce qui est unique est partout semblable à soi-même; car s'il enfermait quelque différence; il ne serait pas un être, mais plusieurs êtres. Enfin cet être unique, éternel et infini doit être immobile et immuable; car s'il pouvait changer de place il y aurait quelque chose au delà de lui; il ne serait donc pas infini : et si sans changer de place il pouvait être altéré, quelque chose qui ne serait pas de tout temps commencerait à être produit, et quelque chose qui aurait été de tout temps cesserait d'être. Or cela est impossible; car toute chose qui n'ayant pas existé éternellement commencerait d'exister serait produite de rien, et toute chose qui n'a point eu de commencement a une existence nécessaire; elle ne peut donc jamais cesser d'exister. Voilà quels étaient ses principes, si nous en croyons Aristote (133). Je ne doute point qu'ils ne lui parussent évidens, et qu'il ne crût avoir là une gradation de conséquences tirées nécessairement d'un principe incontestable. Les théologiens orthodoxes lui nieraient que rien ne puisse avoir un commencement; mais ils lui accorderaient que l'être qui n'a jamais commencé est unique, infini, immobile, immuable, et que tout ce dont l'existence est nécessaire est indestructible. Ils enseignent, et avec raison, que Dieu n'est sujet à nul changement; car s'il lui arrivait quelque changement, il acquerrait et il perdrait quelque chose. Ce qu'il acquerrait serait un distinct de sa substance, ou un mode *identifié* avec sa substance. Si c'était un être distinct, Dieu ne serait pas un être simple; et, qui pis est, il

(127) Ἀποφαίνεται δὲ καὶ τὰς αἰσθήσεις ψευδεῖς, καὶ καθόλου σὺν αὐταῖς, καὶ αὐτὸν τὸν λόγον διαβάλλει. *Sensus fallaces esse contendit, unàque cum illis ipsam quoque rationem in omnibus criminatur.* Plutarch., *in* Stromatis, *apud* Eusebium Præparation. Evangel., *lib. I, cap. VIII, pag.* 23, B.

(128) Aristocles, de Philosophiâ, *lib. VIII, apud* Eusebium, *ubi suprà, lib. XIV, cap. XVII, pag.* 756, B.

(129) Πρῶτος ἀπεφήνατο ὅτι πᾶν τὸ γινόμενον φθαρτόν ἐστι. *Primus definivit omne quod fiat corruptioni obnoxium esse.* Diogen. Laërt., *lib. IX, num.* 19.

(130) *Voyez* Platon, *in* Sophistâ, *p. m.* 170, *C.*

(131) Aristocles, *apud* Eusebium, *ubi suprà.*

(132) *Voyez le Traité d'*Aristote de Xenophane, Zenone, et Gorgiâ, *init. au I*er., *tome de ses Œuvres, pag.* 939, *édit. de Genève* 1605.

(133) *Ubi suprà.*

serait composé d'une nature incréée et d'une nature créée (134). Si c'était un mode *identifié* avec sa substance, Dieu ne le pourrait produire qu'en se produisant lui-même : or comme il existe indépendamment de sa volonté, et qu'il ne s'est point donné à lui-même son existence au commencement, il s'ensuit qu'il ne peut jamais se la donner. D'ailleurs rien de ce qui existe nécessairement ne peut cesser d'être, il faut donc de toute nécessité que Dieu ne puisse jamais perdre ce qu'il a eu une fois. Or tout ce qu'on appelle modification, ou *ens inhærens in alio*, est d'une telle nature qu'il ne peut être produit que par la ruine d'une autre modalité, tout de même qu'une nouvelle figure est nécessairement la destruction de la vieille. C'est pourquoi si Dieu acquérait quelque chose de nouveau, il perdrait nécessairement quelque autre chose ; car cette nouvelle acquisition ne serait pas une substance, mais un accident, ou un *ens in hærens in alio*. Puis donc que rien de ce qui existe nécessairement ne peut cesser d'exister, il s'ensuit que Dieu ne peut jamais acquérir rien de nouveau. Voilà donc l'immutabilité de Dieu appuyée sur des notions évidentes. Xénophanes ajoutait à ces maximes celle-ci, que rien ne se fait de rien : or tout accident produit de nouveau, et distinct de la substance divine, serait tiré du néant. Il fallait donc qu'il niât que l'être éternel pût acquérir aucun nouveau mode distinct de sa propre substance. Mais il se trouvait bien embarrassé quand on lui montrait les générations continuelles qui se font dans la nature. Elles prouvent et que l'univers n'est pas un seul être et qu'il contient quelque chose qui est muable, puisqu'il change actuellement. Pour se tirer de cette objection, il récusa le témoignage des sens ; il dit qu'ils nous trompent, qu'il n'est pas vrai qu'il se fasse des générations dans la nature, et que ce ne sont que de fausses apparences. Mais, lui disait-on sans doute, les apparences des sens ne changeraient pas, si notre âme demeurait toujours la même, si les êtres qui sont hors de nous ne changeaient point : il faut donc que pour le moins ce qui est en nous le sujet passif des perceptions, que vous appelez des tromperies des sens, soit d'un être muable et altérable : il n'est donc pas vrai, comme vous le prétendez, qu'il ne se fasse aucun changement dans l'univers. Je ne vois point qu'il ait pu répondre autre chose que ceci : Notre raison est aussi trompeuse que nos sens ; tout lui est incompréhensible. Car si lors même qu'elle est appuyée sur l'évidence, qui est son *non plus ultrà*, elle n'attrape pas la vérité, c'est un signe que la vérité est une chose incompréhensible et impénétrable. Or, m'appuyant sur des notions évidentes, j'avais assuré que rien ne se fait de rien : d'où il s'ensuit nécessairement que rien ne peut commencer, et que tout ce qui existe une fois existe toujours, ce qui prouve évidemment l'immobilité et l'immutabilité de toutes choses ; j'avais, dis-je, compris cela clairement, et néanmoins l'expérience de mes sensations et de mes passions me convainc que je suis muable : je n'avais donc rien compris de certain, je n'ai donc point une faculté proportionnée à la vérité. C'est ainsi qu'on peut supposer qu'il raisonnait, et de là nous pourrions conclure que la secte des acataleptiques (135), et celle des pyrrhoniens, n'ont eu leur berceau que dans le principe de l'unité immuable de toutes choses, soutenu par Xénophanes. Je ne prétends pas qu'il ait eu raison dans les conséquences qu'on vient de voir ; je n'allègue ceci qu'afin qu'on voie que je ne contredis pas sans de bons motifs l'historien de ce philosophe (136). J'ai premièrement pour moi le témoignage de Sotion (137), celui de Cicéron (138), celui de Plutarque (139), et quelques vers de Xénophanes (140) qui n'ont pas été inconnus à Diogène Laërce (141). En second

(134) *Quand un être est distinct d'un autre, il n'en est pas composé; ainsi tout être distinct de tout autre est fait de rien, il est donc créé.*

(135) *C'étaient ceux qui enseignaient l'incompréhensibilité.*

(136) *Voyez ce que j'ai cité de* Diogène Laërce, *au commencement de cette remarque.*

(137) *Voyez ci-dessus, citation* (125).

(138) *Voyez ci-dessous la citation* (147).

(139) *Voyez ci-dessus la citation* (127)

(140) *Voyez, citation* (142), *le passage de* Sextus Empiricus.

(141) *Il en cite le commencement, in* Vitâ Pyrrhonis, *lib. IX, num.* 72.

lieu, je puis dire que Xénophanes avait des principes qui l'engageaient nécessairement, comme je viens d'en donner les preuves, à tenir l'incompréhensibilité. Rapportons les vers où il déclare son sentiment.

Καὶ τὸ μὲν οὖν σαφὲς οὔτις ἀνὴρ ἴδεν, οὐδέ τις ἔςαι
Εἰδὼς ἀμφὶ θεῶν τε, καὶ ὅσσα λέγω περὶ πάντων.
Εἰ γὰρ καὶ τά μάλιςα τύχοι τετελεσμένον εἰπὼν
Αὐτὸς ὅμως οὐκ οἶδε, δόκος δ' ἐπὶ πᾶσι τέτυκται.

Nullus apertè vir scit, sed neque vir sciet unquàm
De Diis et cunctis à me quæ dicta fuerunt.
Namque licet sit perfectum quod dixerit ille,
Ille tamen nescit, cunctis et opinio in his est (142).

On voit manifestement dans ces paroles que Xénophanes déclare que personne ne peut parvenir à la connaissance claire et certaine de la vérité; et qu'encore qu'un homme rencontrât la vérité, il ne pourrait point savoir qu'il l'eût rencontrée; il n'y a, continue-t-il, que des opinions à attraper sur toutes choses. Sextus Empiricus (143) le met nettement parmi ceux qui nient qu'il y ait un *criterium veritatis*, ou une règle, ou une mesure de la vérité. J'avoue qu'il n'adopte pas (144) le sentiment de ceux qui le mettent au nombre des acataleptiques; mais il lui attribue pourtant d'avoir cru qu'on ne comprenait jamais les choses jusques au degré de certitude qui fait la science, et qu'on ne parvient jamais qu'à des jugemens de vraisemblance ou de probabilité. N'est-ce pas au fond soutenir l'*acatalepsie*, ou la nature incompréhensible des choses? Φαίνεται μὴ πᾶσαν κατάληψιν ἀναιρεῖν ἀλλὰ τὴν ἐπιςημονικήν τε καὶ ἀδιάπτωτον· ἀπολείπειν δὲ τὴν δοξαςήν. Τοῦτο γὰρ ἐμφαίνει τὸ, δόκος δὲ ἐπὶ πᾶσι τέτυκται· ὥςε κριτήριον γίνεσθαι κατὰ τοῦτον τὸν δοξαςὸν λόγον, τουτέςι τὸν τοῦ εἰκότος, ἀλλὰ μὴ τὸν τοῦ παγίου ἐχόμενον. *Videtur non omnem tollere comprehensionem, sed eam quæ est ex scientiâ, et quæ non potest aberrare. Relinquit ergò opinabilem, hoc enim indicat illud cunctis et opinio in his est: quo fit ut ex ejus sententiâ id quod judicat sit ratio opinabilis, hoc est ratio ejus quod est probabile, non autem ea quæ sequitur id quod est firmum ac stabile* (145). Je ne vois donc pas que M. Ménage ait eu beaucoup de raison de dire que Sextus Empiricus est favorable en cet endroit-ci à Diogène Laërce contre Sotion (146). Et ce qui m'empêche d'autant de voir cela est que ce docte commentateur venait de dire que Cicéron et Origène favorisent Sotion (147): *Sotioni adstipulatur Cicero in Lucullo:* Parmenides, Xenophanes, minùs bonis quamquam versibus, sed tamen illis versibus, increpant eorum arrogantiam quasi irati, qui, cùm sciri nihil possit, audeant se scire dicere. *Item Origenes in Philosophicis:* Οὗτος ἔφη πρῶτος ἀκαταληψίαν εἶναι πάντων, εἰπὼν οὕτως·

Εἰ γὰρ καὶ τὰ μάλιςα τύχοι τετελεσμένον εἰπὼν,
Αὐτὸς ὅμως οὐκ οἶδε, δόκος δ' ἐπὶ πᾶσι τέτυκται.

Quant à la question particulière si ce philosophe est le premier qui ait tenu pour l'incompréhensibilité, comme Sotion l'assure, il y a plus de sujet de demeurer en suspens, puisque Platon dit qu'avant Xénophanes d'autres avaient cru l'unité de toutes choses (148): dogme qui me paraît être le grand chemin de l'incompréhensibilité. Rien n'est plus curieux que les vers de Timon rapportés par Sextus Empiricus (149). Je ne sais pourquoi les interprètes n'ont pas traduit en latin cet endroit-là.

Les raisons qui conduisirent Xénophanes à l'unité de toutes choses sont apparemment les mêmes qu'Aristote donne à Mélissus et à Parménides (150). Elles paraissent assez subtiles, quoique, selon la propriété des grands génies, Aristote les ait rapportées un peu obscurément, parce qu'il affectait d'être court. Ce sont sans doute des sophismes, aussi-bien

(142) Xenophanes, *apud* Sextum Empiricum adversus Mathematicos, *pag.* 146, 157, 280. *Voyez aussi* Plutarque, de audiend. Poët., *p.* 17, *E*.
(143) *Ibid.*, *pag.* 146.
(144) *Ibid*, *et pag.* 156, 157.
(145) Xenophanes, *apud* Sext. Emp. adv. Mathem., *pag.* 157.
(146) Menagius *in* Diogen. Laërt., *lib. IX*, *num.* 20.
(147) Menagius, *ibid.*
(148) Plato, *in* Sophistâ, *pag.* 170.
(149) Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotyp., *lib. I*, *cap. XXXIII*, *pag.* 46, *edit.* Genev., 1621.
(150) Aristoteles, Physicor. *lib. I*, *cap. III.*

que celles qu'on a pu lire ci-dessus (151) ; mais néanmoins elles pouvaient imposer, et je ne sais si Aristote a toujours bien réfuté ces deux anciens philosophes. Prenez la peine de consulter les jésuites de Conimbre (152), qui ont mis dans toute sa force l'une des raisons de Mélissus, et la réponse d'Aristote ; vous verrez qu'il n'y a rien de plus faible que cette réponse, et qu'il n'est pas vrai que Mélissus raisonne mal dans cette proposition : *Si tout ce qui a été fait a un principe, ce qui n'a point été fait n'a point de principe*. Aristote assure que c'est un paralogisme manifeste. Ὅτι μὲν οὖν παραλογίζεται Μέλισσος, δῆλον· οἴεται γὰρ εἰληφέναι, εἰ τὸ γενόμενον ἀρχὴν ἔχει ἅπαν, ὅτι καὶ τὸ μὴ γενόμενον οὐκ ἔχει. *Captiosè itaque Melissum ratiocinari manifestum est : sumpsisse enim arbitratur, si quidquid ortum est principium habeat : id non habere, quod ortum non est* (153). Or, ajoutait Mélissus, rien n'a été fait ; car si quelque chose avait été faite, elle aurait été produite ou de rien ou d'une autre chose : si d'une autre chose, elle eût déjà existé auparavant, ce qui ruine votre supposition ; si de rien, donc de rien il se pourrait faire quelque chose, ce qui est faux (154). Voilà un raisonnement démonstratif contre Aristote, qui n'admettait pas la création proprement dite. Et quant à sa distinction entre principe de substance, et principes de formes et de qualités, elle est nulle dans l'hypothèse de l'impossibilité de la création ; car toute substance qui n'a jamais commencé et qui existe nécessairement doit être immuable. En vain chercheriez-vous les principe des générations et des corruptions ; car il ne s'en ferait point si toutes choses étaient incréées : or elles l'étaient selon Aristote, qui n'a jamais combattu cette maxime, *ex nihilo nihil fit*. Mais après avoir avoué que cette objection de Mélissus, que l'on ne saurait résoudre que par les principes de l'orthodoxie chrétienne concernant la création, surpassait toutes les forces d'Aristote, il faut reconnaître que les autres subtilités de Mélissus et de Parménides ne l'embarrassaient pas tant, et qu'appliquées à l'expérience, c'est-à-dire à la variété des choses que l'univers nous fait voir, elles ne pouvaient paraître que des puérilités.

J'observe en passant que le jésuite qui a commenté l'ouvrage de Cicéron *de Naturâ Deorum*, a pris le parti de Xénophanes contre Aristote un peu inconsidérément. *Dubio procul*, dit-il (155), *exciderit illi* (Velleio) *convitium illud quod in Xenophonem contorquet Aristoteles, lib. I Metaphysicorum, capite quinto, ubi et obscurum illius, vel ingenium, vel dicendi genus notat, et hominem quasi agrestem magnâ quâdam negligentiâ despectat, et ab toto philosophorum senatu relegandum censet. Eam tamen Xenophani de Deo sententiam ascribit quæ minimè agreste ingenium sapiat : nempè* τὸ ἓν εἶναι τὸν Θεόν. *i.* id quod est unum, esse Deum : *vel ut Theophrastus habet apud Lilium :* unum, et universum, et omne esse Deum. Ce père a grand tort d'attribuer à Xénophanes un sentiment raisonnable sur la nature de Dieu : le sentiment de ce philosophe là-dessus est une impiété abominable, c'est un spinozisme plus dangereux que celui que je réfute dans l'article de Spinoza ; car l'hypothèse de Spinoza porte avec soi son préservatif, par la mutabilité ou par la corruptibilité continuelle qu'il attribue à la nature divine, eu égard aux modalités. Cette corruptibilité soulève le sens commun, et choque tout à la fois horriblement les petits esprits et les grands esprits : mais l'immutabilité en toutes manières, que Xénophanes attribue à l'être infini et éternel, est un dogme de la plus pure théologie ; il pourrait donc être plus séduisant en faveur du reste de l'hypothèse. D'autre côté, la mauvaise chute de ce philosophe peut devenir plus contagieuse que le spinozisme. Cet homme-là, ne pouvant se soutenir dans le poste où sa raison l'avait mené, se laissa tomber dans un précipice : il querella sa raison qui l'avait embarrassé dans des filets qu'il ne pouvait rompre ; il

(151) *Dans l'article* Stilpon, *tome XIII, page* 504, *rem.* (H).

(152) Conimbricenses, *dans la paraphrase du* III*e*. *chap. du I*er *liv. de la* Physique d'Aristote.

(153) Arist. Physic. *lib. I, cap. III.*

(154) *Voyez les* Conimbricenses, *ubi suprà.*

(155) Lescalopier, *in* Ciceron., de Nat. Deorum, *lib. I, num.* 28, *pag.* 44.

l'accusa d'être incapable de rien comprendre. Bien d'autres se pourraient jeter dans de telles extrémités, s'ils ne recouraient à un secours supérieur à la raison. Mais le jésuite que je réfute n'a pas tort en tout : il a pu avec justice blâmer Aristote de son mépris pour le génie de Xénophanes ; car quoiqu'une véritable grandeur d'esprit et une solide force de raisonnement ne permettent pas que l'on succombe de cette manière, il est pourtant vrai qu'un génie médiocre ne volera jamais aussi haut que Xénophanes, et ne tombera pas comme lui. Il raisonnait plus conséquemment qu'Aristote, qui, n'admettant point de création, reconnaissait une matière éternelle et susceptible successivement d'une infinité de formes. Si les éléphans n'ont pas à craindre de telles toiles d'araignée, les mouches les doivent craindre encore moins. Ce n'est point la médiocrité de l'esprit qui fait douter (156) que l'on ne soit point parvenu à la certitude légitime (157) ; elle est plus propre à remplir de confiance (158) qu'à inspirer de la défiance : et l'on peut dire que les acataleptiques, *Faciunt næ intelligendo ut nihil intelligant* (159). Ils parviennent au dogme de l'incompréhensibilité, non pas en ne connaissant rien, mais en connaissant les choses beaucoup mieux que la plupart du monde ne les connaît ; quoiqu'ils ne les connaissent pas selon le bon tour. Bien plus, il s'en trouve qui dirigent à la gloire de Dieu leur hypothèse ; comme si par le sentiment de notre faiblesse et de l'infinité de Dieu nous ne devions pas aspirer à des connaissances qui doivent faire le partage de la nature divine. Nous parlions tantôt d'un poëte qui dit que les dieux réservaient pour eux la gloire, et pour nous les plaisirs ; ceux-ci disent que Dieu garde pour lui la science, et pour nous les opinions (160). Cela me fait souvenir d'une pensée de Plutarque qui m'a paru excellente. Je la rapporte selon la version d'Amyot. « Les hommes sages doivent en leurs » prieres demander tous biens aux » dieux, mais ce que plus nous desirons obtenir d'eux, c'est la con» noissance d'eux-mesmes, autant » comme il est loisible aux hommes » d'en avoir, pour ce qu'il n'y a don » ne plus grand aux hommes à rece» voir, ne plus magnifique et plus » digne aux dieux à donner, que la » connoissance de la verité : car Dieu » donne aux hommes toutes autres » choses dont ils ont besoin ; mais » celle-là il la retient pour lui-mesme » et s'en sert : et n'est point bien» heureux pour posseder grande » quantité d'or ni d'argent, ni puis» sant pour tenir le tonnerre et la » foudre en sa main, mais bien pour » sa prudence et sapience : et est une » des choses qu'Homere a le mieux et » le plus sagement dites, en parlant » de Jupiter et de Neptune.

» *Ils sont tous deux de mesme extraction,*
» *Et tous deux nez en mesme region,*
» *Mais Jupiter en est le fils aisné,*
» *Et de savoir plus grand que l'autre orné* (161).

» Il afferme que la preference et pre» cedence de Jupiter estoit plus vene» rable et plus digne en ce qu'il estoit » plus savant et plus sage. Et quant » à moi j'estime que la beatitude et » la felicité de la vie éternelle, dont » Jupiter jouit, consiste en ce que » il n'ignore rien, et que rien de » tout ce qui se fait ne le fait : et » pense que l'immortalité, qui en » osteroit la connoissance et intelli» gence de tout ce qui est, et qui se » fait, ne seroit pas une vie, mais un » temps seulement. Pourtant pou-

(156) Socrate, Zénon d'Élée, Arcésilas, Carnéades, *et tels adversaires de la certitude, ont été des plus sublimes génies de l'antiquité.*

(157) *Qui plura novit, eum majore sequuntur dubia.* Naudé, Addit. à la Vie de Louis XI, *pag.* 38, *cite cela comme d'Aristote, in* Rhetor. ; *mais d'autres le citent comme d'*Énée Silvius.

(158) Ἀμαθία μὲν θράσος, λογισμὸς δὲ ὄκνον φέρει. *Imperitia audaciam, ratiocinatio verò metum affert.* Thucydid., *lib. II, pag. m.* 126. *A.*

(159) Térence *dit cela à l'égard d'une autre chose, dans le prologue de l'*Andria.

(160) Diogen. Laërce, *in* Pyrrhone, *lib. IX, num.* 72, *met* Platon *entre les sceptiques, pour avoir dit,* Τὸ μὲν ἀληθὲς θεοῖς καὶ θεῶν παισὶν ἐγχωρεῖν, τὸν δὲ εἰκότα λόγον ζητεῖν : *Se veritatem quidem diis deorumque filiis relinquere, id autem quod sit verisimile indagare.*

(161) Ἦ μὰν ἀμφοτέροισιν ὁμὸν γένος ἠδ' ἴα πάτρη,
Ἀλλὰ Ζεὺς πρότερος γεγόνει καὶ πλείονα ᾔδη.

Est ambobus idem sanè genus et patria una, sed Jupiter natu prior erat, pluraque noverat. Homer. Iliad. *lib. XIII, vs.* 345.

» vons-nous dire que le desir d'entendre la verité est un desir de la divinité, mesmement la verité de la nature des dieux, dont l'estude et le prochas de telle science est comme une profession et entrée de religion, et œuvre plus saincte que n'est point le vœu et l'obligation de chasteté, ni de la garde et closture d'aucun temple (162). » Ajoutez à cela que les chrétiens, à l'égard des choses qui constituent le caractère du christianisme spéculatif, font une profession ouverte de l'incompréhensibilité, et qu'ils regardent comme des hibous, et comme des Turcs, ceux qui dans le christianisme refusent de croire ce qui surpasse la portée de leur esprit. Tel est le mystère de la Trinité, qui, comme l'avoue M. Nicolle (163), « accable et révolte la » raison. S'il y a des difficultés qui » sautent aux yeux, ce sont celles » qu'il fournit, que trois personnes » réellement distinctes n'aient qu'une » même et unique essence, et que, » cette essence étant la même chose » en chaque personne que les relations qui les distinguent, elle puisse » se communiquer, sans que les relations qui distinguent les personnes se communiquent. Si la raison » humaine s'écoute elle-même, elle » ne trouvera en soi qu'un soulèvement général contre ces vérités inconcevables. Si elle prétend se servir de ses lumières pour les pénétrer, elles ne lui fourniront que » des armes pour les combattre. Il » faut, pour les croire, qu'elle s'aveugle elle-même, qu'elle fasse taire » tous ses raisonnemens et toutes ses » vues, pour s'abaisser et s'anéantir » sous le poids de l'autorité divine. » Les sociniens eux-mêmes à certains égards sont des acataleptiques ; ils ne sauraient dire sincèrement qu'il n'est pas incompréhensible qu'une nature qui existe par elle-même soit muable. Il semble donc qu'à certains égards leur témérité surpasse celle de Xénophanes. Celui-ci enfin s'avisa de dire qu'il ne comprenait, ni qu'une nature éternelle fût muable, ni qu'elle fût immuable ; mais, quant à eux, ils décident qu'elle est muable : d'où il s'ensuit qu'un être qui existe nécessairement et de toute éternité est destructible (164), la chose du monde la plus contraire à l'évidence de nos idées.

Je ne saurais finir sans faire encore ces deux remarques : l'une, que l'évidence des principes de Xénophanes sur l'immutabilité de ce qui est éternel a tous les degrés que l'on voit dans les notions les plus claires de notre esprit ; de sorte qu'étant d'ailleurs incontestable, par les choses qui se passent au-dedans de nous, qu'il se fait des changemens, le meilleur parti que notre raison puisse prendre est de dire que tout hormis Dieu a commencé. Voilà le dogme de la création : car de prétendre expliquer les générations de la nature, en supposant plusieurs principes éternels, et dont l'action et la réaction diversifie ce qui demeurerait uniforme si rien d'externe n'intervenait, c'est fuir une incommodité pour se jeter dans une plus grande. Ma seconde observation est que l'évidence de ces principes de Xénophanes nous fournit une très-belle démonstration contre Spinoza ; car si tout ce qui n'a point de commencement est immuable, le Dieu de Spinoza est incapable de tout changement : il n'est donc pas la cause immanente des changemens qui arrivent dans l'univers (165). Toute cause immanente produit quelque chose en elle-même : cette chose est ou un mode *identifié* avec la substance qu'il modifie, ou bien une qualité absolue et réellement distincte de son sujet *d'inhésion*. Si c'est un mode identifié, Dieu ne le peut pas produire ; car puisque la substance divine existe nécessairement, elle ne peut point dépendre d'aucune cause efficiente. Si c'est une qualité distincte, Dieu peut donc créer des êtres distincts de

(162) Plutarque, au Traité d'Isis et d'Osiris, au *commencement.*

(163) Nicolle, Perpétuité de la Foi, *pag.* 118, *Édit. de* 1666.

(164) *Ils disent que Dieu a donné à la matière la forme qu'il lui a plu en faisant ce monde. Il a donc détruit la forme éternelle de la matière. Que cette forme fût un mode ou un accident distinct, peu m'importe, elle était un titre réel qui a péri, quoiqu'il n'eût jamais commencé, et qu'il n'eût aucune cause efficiente.*

(165) Notez *que si les pères avaient cru ce que le ministre, auteur des* Pastorales, *leur impute touchant la génération du Verbe, ils auraient eu, sur la mutabilité de Dieu, un sentiment presque aussi impie que celui de* Spinoza. *Voyez* Janua Cœlorum reserata, *pag.* 128 *et seq.*

lui-même, et dès lors l'hypothèse des spinozistes n'a plus de lieu. Joignez à cela que la production d'un mode ou d'un accident (166) est la destruction d'un autre, d'où il s'ensuit que si Dieu était la cause immanente des changemens de la nature, il y aurait des modalités éternelles qui auraient péri : car Spinoza ne saurait dire, sans se couper, que ce qu'il appelle Dieu n'a pas eu toujours des modalités. Examinez sa distinction entre *natura naturans* et *natura naturata*, vous y trouverez un tas de contradictions.

(M) *Il se plaignit d'être pauvre.*] Je suis si pauvre, disait-il (167) un jour à Hiéron, roi de Syracuse, *que je n'ay pas le moyen d'entretenir deux serviteurs.* Hiéron *lui respondit : Et comment ! Homere, que tu reprens et que tu blasmes ordinairement, tout mort qu'il est, en nourrit plus de dix mille.*

(166) *Je parle des accidens qui sont eus inhærens in alio.*

(167) Plutarchus, *in* Apophthegm., *pag.* 175, *version d'*Amyot.

XYLANDER (GUILLAUME), naquit à Augsbourg le 26 de décembre 1532 *. L'inclination qu'il eut pour les sciences aurait été inutile, à cause de la pauvreté de son père, s'il n'eût trouvé un patron (*a*) qui le fit entretenir des deniers publics jusques à ce que ses progrès le firent entrer dans le collége où la ville (*b*) fournissait la subsistance à un certain nombre d'écoliers. Il étudia ensuite dans l'académie de Tubinge, et puis dans celle de Bâle (A) : et ayant donné des preuves de son érudition, il fut appelé à Heidelberg pour succéder à Mycillus (*c*), qui était mort professeur en langue grecque, l'an 1558. Il n'y avait pas long-temps que Xylander avait publié à Bâle sa version latine de Dion Cassius (*d*). Il témoigne dans son épître dédicatoire que l'indigence lui avait fait essuyer beaucoup de chagrins (B). Il donna une traduction latine de l'ouvrage de Marc-Aurèle, l'an 1559 ; et, parce qu'il s'y était glissé un très-grand nombre de fautes (*e*), il la fit réimprimer plus correcte l'an 1568, avec la version latine de quelques écrivains grecs (C).

* Leclerc dit d'ajouter que Xylander mourut en 1576. Niceron dit que c'est le 10 février. Niceron a cité les différentes éditions des ouvrages de Xylander ; mais il n'a pas toujours réussi à les connaître toutes ; et, par exemple, il a oublié, dit Joly, le volume intitulé : *Guil. Xylandri Institutiones aphoristicæ logices Aristotelis ita scripta, ut adolescentibus proponi commodè, eorumque ad Aristotelea percipienda acuere ingenium et memoriam juvare possint ; et rerum mathematicarum eâ brevitate eoque ordine conscriptæ, ut utiliter adolescentibus explanari ab iisque edisci queant ;* Heidelberg, 1577, in-4°. Une singulière erreur avait été commise par Xylander, dans sa traduction de Plutarque. Joly raconte que dans l'édition de Bâle, 1570 (omise par Niceron), il avait traduit le mot φοίνιξ par *Phœnicis.* Dans ses notes à la fin de sa traduction, édition de 1589, il dit : *Cæterùm pro* Phœnicis *scribe* Palmæ. Vigneul-Marville attribue la même faute à Amyot (Règles des Préceptes de la santé) ; mais c'est à tort, comme le prouve Joly, qui entre dans d'assez longs détails, sur la source de cette fausse accusation contre Amyot, lequel, dans sa traduction a bien mis *Palmier* et non *Phœnix.*

(*a*) *Wolffgangus Relingerus, nobilis patricius Augustanus.* Melch. Adam., *in* Vitis Philosophorum, *pag.* 289.

(*b*) *Celle d'Augsbourg. On a eu tort, dans* le Dictionnaire de Moréri, *de dire après* *I.* Teissier, Addit. aux Éloges, *tom. I, pag.* 448, *que les magistrats de Strasbourg l'entretinrent dans les académies.*

(*c*) Tiré de Melchior Adam, *in* Vitis Philosoph., *pag.* 289.

(*d*) *Voyez la remarque* (A).

(*e*) *Voyez l'épître dédicatoire à l'édition de Bâle*, 1568.

(A) *Et puis dans celle de Bâle.*] Melchior Adam assure qu'il y reçut solennellement le degré de maître ès arts, l'an 1556 (1). Cette date n'est

(1) Melch. Adam., *in* Vitis Philosophorum, *pag.* 289.

cte ; car quelle apparence qu'un
ne qui avait étudié avec tant
eur, et avec tant de beaux ta-
n'ait reçu ce petit grade que
sa vingt-quatrième année? Joi-
à cela qu'il fit sa version latine
ion Cassius l'an 1557. Il était
si docte qu'il n'employa que
nois à cet ouvrage, comme il en
l à témoin celui à qui il le dé-
C'était Jean-Henri Herwart, pa-
d'Augsbourg, son Mécène, et
qui il avait été entretenu pen-
quelque temps, et qui l'avait
rté à faire cette version. *Tu,*
ne optime, cùm me in familiâ
liquandiù commodè et liberaliter
um, autoritate, hortatu, officiis
per et beneficiis eò adduxeris ut
um Rom. historiæ conditorem,
em Cassium, de græco latinum
em, etc. (2). L'épître dédicatoi-
t datée de Bâle, le 1er. de novem-
1557 : l'impression fut achevée
Oporin, au mois de mars 1558.
ilin accompagna Dion Cassius,
Xylander n'en fit pas la traduc-
; il se contenta de donner celle
avait été faite par Guillaume le
c, natif d'Albi (3), et de la recti-
en quelques endroits. Les notes
fit sur Dion et sur Xiphilin sont
bonnes pour persuader qu'en
l'académie de Bâle l'eût honoré
plus haut titre que celui de
re ès-arts.

) *Il témoigne.... que l'indigence vait fait essuyer beaucoup de chas.*] C'est sans doute ce qu'il veut par ces paroles : *Ego cùm ab nte ætate bonas litteras flagranti re essem persecutus, earumque causâ adversissima et acerbissima quæque perpessus, etc.* (4). Il se met au nombre de ceux que la pauvreté contraint de cultiver les belles-lettres : *Meæ conditionis hominum, quorum honestos conatus in hoc genere angustia vitæ sustentandæ, et paupertas quasi instigat.* Voyez surtout l'élégie qu'il a mise à la fin de l'épître dédicatoire de son Dion Cassius. Il y reconnaît qu'à l'âge de dix-huit ans il étudiait pour acquérir de la gloire ; mais qu'à l'âge de vingt-cinq le mauvais état de sa fortune l'obligeait à étudier pour gagner sa vie.

Te mala pauperies, pulchrique gravissima ceptis,
Conatu indignor plus potuisse meo.
. . . .
. . . .
Utcunque excidimus præclaris protinùs ausis
Jam quærant, quibus hoc fata dedêre decus
Et mea cùm Fortuna solo me afflixerit, atque
Abjectum cogat serpere præter humum.
. . . .
. . . .
Ergò, divinis quantumvis æger inhærens
Artibus, et studiis deditus ingenuis:
Et TOLERARE QUEAM VICTUM, *et sustenter honestè*
Non aspernandi fruge laboris alor.

(C) *Avec la version latine de quelques écrivains grecs.*] C'est-à-dire d'Antonin Libéralis ; de Phlégon, *de Mirabilibus et Longævis*, et *de Olympiis* ; d'Apollonius, *Historiæ memorabiles*, et d'Antigonus *mirabilium Narrationum Congeries.* Tout cela, avec Marc-Aurèle, fait un assez gros *in*-8° : le grec et le latin s'y trouvent, mais chacun à part. Les notes que Xylander y joignit en petite quantité ne sont ni considérables ni méprisables.

Xyland., *epist. dedicat.* Dion. Cassii.
Elle fut dédiée au cardinal d'Armagnac,
ne, au mois de février 1550.

(4) Xyland., *epist. dedic.* Dion. Cassii.

FIN DU QUATORZIÈME VOLUME.



